



Université Panthéon-Assas



Université Panthéon-Assas Paris II

École doctorale ECOGEINFOCOM – Sciences économiques et de gestion, sciences de l'information et de la communication (ED 455)

Thèse de doctorat en sciences de l'information et de la communication
Soutenue publiquement le 17 octobre 2012

L'image des services de renseignement et de sécurité

France, Royaume-Uni, Allemagne et Belgique

TOME 1

Présentée et soutenue par
Mademoiselle Coline Ferro

Dirigée par
Monsieur le Professeur Jacques Barrat
Professeur émérite de l'Université Panthéon-Assas (Paris II)

Membres du jury :

M. Francis Balle, professeur émérite de l'Université Panthéon-Assas (Paris II)
M. Jacques Barrat, professeur émérite de l'Université Panthéon-Assas (Paris II)
M. Jean-Marie Cotteret, professeur émérite de l'Université Panthéon-Sorbonne (Paris I),
rapporteur
M. Bernard Dézert, professeur émérite de l'Université de Paris-Sorbonne (Paris IV)
M. Bernard Valade, professeur émérite de l'Université Paris-Descartes (Paris V), rapporteur

Précautions

La Faculté n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans cette thèse ; ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.

Remerciements

Je tiens tout d'abord à exprimer toute ma gratitude à mon directeur de thèse, Monsieur le Professeur Jacques Barrat. Ses encouragements ont su nourrir ma motivation à parachever ce travail. Ses conseils et ses commentaires m'ont été indispensables pour mener à terme ce long et difficile travail de recherche.

Je tiens ensuite à remercier Monsieur Éric Denécé. Cet ancien officier du renseignement n'a cessé de m'encourager dans la voie dans laquelle je m'étais engagée. Ses conseils et les personnes que j'ai pu rencontrer par son intermédiaire m'ont été précieux.

Je remercie également Messieurs Olivier Forcade, Sébastien Laurent et Philippe Hayez qui ont pris le temps de me recevoir. Nos discussions ont guidé certains choix dans cette thèse.

Par ailleurs, je souhaite remercier Messieurs les Professeurs Bernard Valade et Jean-Marie Cotteret pour avoir accepté d'être premier et second rapporteurs de cette thèse ainsi que Messieurs les Professeurs Francis Balle et Jean-Paul Bled d'avoir bien voulu honorer le jury de leur présence.

Enfin, je tiens à adresser mes remerciements à tous ceux qui ont eu la gentillesse de me rencontrer et de répondre ou de correspondre par courrier lorsque la distance ne permettait pas de nous entretenir directement : Delphine Batho, Éric Battesti, Jean-Michel Boucheron, Franck Cognard, Jean Michel, Jean-Michel Fourgous, Jean Guisnel, Alain Guillemoles, Gilles de Kerchove, Amiral Pierre Lacoste, Général Michel Masson, Général François Mermet, Jean Michel, Roland Planchar, Didier Quentin, Guy Rapaille, Bernard Squarcini et ses collaborateurs, Guy Tessier, Nicolas Wuest-Famose, le service de presse du BND et l'ensemble des parlementaires et des citoyens français qui ont répondu à notre questionnaire ainsi que les personnes qui ont demandé à ce que leur nom soit tu.

Résumé

Depuis les attentats du 11 septembre 2001, les dispositifs nationaux de renseignement ont été considérablement renforcés dans de nombreux États. C'est notamment le cas en France et chez les voisins britannique, allemand et belge. Ils ont aussi été réagencés. Par ailleurs, les législations antiterroristes adoptées depuis ont octroyé aux services de renseignement de nouveaux moyens ainsi qu'un cadre d'action plus large. Ces services ont alors été projetés sous la lumière des projecteurs médiatiques. Plus encore, l'exigence de transparence formulée par les citoyens et les parlementaires s'est faite de plus en plus pressante ces dernières années. Cela les a contraint à sortir de l'ombre. C'est alors que la question de l'image de ces services s'est posée. Cette image, produit d'une histoire et d'une culture particulière, est la proie des médias, des aléas de l'actualité, de la visibilité de certaines actions. Or, bien souvent, ce sont les échecs qui sont médiatisés, plus que les succès. Cette image est devenu un enjeu pour les services de renseignement. Car, qu'elle soit positive ou négative, elle a des répercussions au niveau politique, organisationnel et législatif. C'est ainsi que la plupart des services français, britanniques, allemands et belges ont développé une politique de communication et une vraie stratégie. Publication de rapport d'information, sites Internet, expositions temporaires, produits dérivés... Les services de renseignement ont recours à un large panel de supports. Toutefois, leurs efforts de communication sont disparates. Le Royaume-Uni et l'Allemagne ont un temps d'avance en la matière. La France est plus timide, et la Belgique encore davantage.

Descripteurs :

Renseignement, sécurité, défense, police.

Image, médias, stratégie de communication, journalisme d'investigation.

France, Belgique, Royaume-Uni, Allemagne.

Abstract

Since the 9/11 attacks, the national intelligence communities have been considerably strengthened in many states, for example in France, in the United Kingdom, in Germany or in Belgium. These also have been reorganised. Furthermore, the intelligence services have been provided with additional means and a larger legal framework following the adoption of the anti-terrorism legislation. This exposed the services to the media. Moreover, the information and transparency requirements made by citizens and parliamentarians increased in the last years. This made the intelligence services emerge from the shadows. The question about the services' image then arose. This image is a product of history and culture, but now it also evolves in function of the media, the news and the visibility of some actions. However, the failures are more mediatised than the successes. This image has become a challenge for the intelligence and security services because, whether positive or negative, it has consequences on political, organizational and legislative issues. Therefore, most of the French, British, German and Belgian services developed a communication policy and a real strategy: the publication of reports, websites, exhibitions, merchandising... The intelligence services use a wide range of tools. However, their communication efforts are disparate. The UK and Germany have a head start in the field. France is more shy, and Belgium even more.

Keywords :

Intelligence, security, defence, police.

Image, medias, communication strategy, journalism.

France, Belgium, United-Kingdom, Germany.



Principales abréviations

Liste des abréviations utilisées dans cette thèse, leur signification et, le cas échéant, leur pays d'origine (pour les administrations, les commissions parlementaires, les instituts de recherche, *etc.*) ou zones d'action parmi les pays de cette étude (pour les groupes criminels).

A

AfNS	Amt für National Sicherheit	RDA
AIVD	Algemene Inlichtingen-en VeiligheidsDienst (Service général de renseignement et de sécurité)	Pays-Bas
ANAJ	Association Nationale des Auditeurs Jeunes de l'IHEDN	France
AASSDN	Association des Anciens des Services Spéciaux de la Défense Nationale	France
ANR	Agence Nationale de Recherche	France
ANS	Autorité Nationale de Sécurité	Belgique
ARB	Armée Révolutionnaire Bretonne	France
ASALA	Armée Secrète Arménienne de Libération de l'Arménie	Plusieurs pays
ARDOISE	Application de Recueil de la Documentation Opérationnelle et d'Informations Statistiques sur les Enquêtes	France
ARE	Animal Rights Extremism	Plusieurs pays
ANSSI	Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information	France
AQMI	Al Qaïda au Maghreb Islamique	Afrique du nord, France
AVO	Allamvédelmi Oszráli (Département de Protection d'État)	Hongrie
ASBw	Amt für Sicherheit des Bundeswehr (Bureau pour la sécurité de l'armée)	RDA
AzA	Amt zur Auslösung des ehemaligen AfNS	Allemagne

B

BBC	British Broadcasting Corporation	Royaume-Uni
BCRA	Bureau Central de Renseignement et d'Action	France
BDL	Bureau De Liaison	France
BfDI	Bundesbeauftragter für den Datenschutz und die Informationsfreiheit	Allemagne
BfV	Bundesamt für Verfassungsschutz (Office fédéral de la protection de la constitution)	Allemagne
BKA	Bundeskriminalamt (Office fédéral de police criminelle)	Allemagne
BND	Bundesnachrichtendienst (Service fédéral de renseignement)	Allemagne
BStU	Bundesbeauftragte für die Unterlagen des Staatsicherheitsdienstes der ehemaligen Deutschen Demokratischen Republik (Mandataire fédéral pour la documentation du service de sécurité de l'État de l'ex-RDA)	Allemagne
BUF	British Union Fascists (Union fasciste britannique)	Royaume-Uni

C

CADA	Commission d'Accès aux Documents Administratifs	France
CANPAM	Commission d'Avis pour la Non-Prolifération des Armes Nucléaires	Belgique
CCC	Cellules combattantes communistes	Belgique
CCC	Chaos Computer Club	Allemagne
CCOJB	Comité de Coordination des Organisations Juives de Belgique	Belgique
CDGAI	Comisión Delegada del Gobierno para Asuntos de Inteligencia (Commission déléguée du gouvernement pour les Affaires de renseignement)	Espagne
CDU/CSU	Christlich Demokratische Union Deutschlands (Union chrétienne-démocrate d'Allemagne) / Christlich-Soziale Union (Union chrétienne-sociale)	Allemagne
CEDH	Centre d'Études d'Histoire de la Défense	France
CF2R	Centre Français de Recherche sur le Renseignement	France
CF3I	Centre de Formation et d'Interprétation Interarmées de l'Imagerie	France
CF3E	Centre de Formation et d'Emploi relatif aux Émissions Électromagnétiques	France
CFIAR	Centre de Formation InterArmées au Renseignement	France

CGI	Comisaría General de Información (Commissariat général du renseignement)	Espagne
CGPJ	Comisaría General de Policía Judicial (Commissariat général du police judiciaire)	Espagne
CHEAr	Centre des Hautes Études de l'Armement	France
CIA	Central Intelligence Agency (Agence centrale du renseignement)	États-Unis
CICO	Centro de Inteligencia contra el Crimen Organizado (Centre du renseignement contre le crime organisé)	Espagne
CIFAS	Centro de Inteligencia de las Fuerzas Armadas (Centre de renseignements des forces armées)	Espagne
CIR	Comité Interministériel du Renseignement	France
CIREM	Centre Interarmées d'Exploitation du REnseignement Militaire	France
CNCA	Centro Nacional de Coordinación Antiterrorista (Centre national de coordination antiterroriste)	Espagne
CNCIS	Commission Nationale de Contrôle des Interceptions de Sécurité	France
CNI	Centro Nacional de Inteligencia (Centre national du renseignement)	France
CNIL	Commission Nationale Informatique et Libertés	France
CNR	Conseil National du Renseignement	France
CPHF	Centre Principal Helios Français	France
CPNI	Centre for the Protection of National Infrastructure	Royaume-Uni
CRF	Cellules de Renseignement Financier	Plusieurs pays
CRS	Collège du Renseignement et de la Sécurité	Belgique
CSP	Coordinación de Seguridad Penitenciaria	Espagne
CTC	Counter Terrorism Command	Royaume-Uni
CRISTINA	Centralisation du Renseignement Intérieur pour la Sécurité du Territoire et des Intérêts Nationaux	France

D

DAS	Délégation d'Analyse Stratégique	France
DCAF	Centre for the Democratic Control of Armed Forces	Suisse
DCRG	Direction Centrale de Renseignements Généraux	France
DCRI	Direction Centrale du Renseignement Intérieur	France
DCSP	Direction Centrale de la Sécurité Publique	France
DGA	Direction Générale de l'Armement	France
DGDDI	Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects	France
DGER	Direction Générale des Études et Recherche	France
DGPJ	Direction Générale de la Police Judiciaire	France
DGPN	Direction Générale de la Police Nationale	France
DGSE	Direction Générale de la Sécurité Extérieure	France
DGSS	Direction Générale des Services Spéciaux	France
DIA	Defense Intelligence Agency	États-Unis
DIAS	Defense Intelligence Analysis Staff	Royaume-Uni
DIS	Defence Intelligence Staff	Royaume-Uni
DISC	Defence Intelligence and Security Centre	Royaume-Uni
DHKP-C	Devrimci Halk Kurtulus Partisi-Cephesi (Parti-Front de libération du peuple révolutionnaire – turc)	Belgique, France
DNAT	Division Nationale Anti-Terroriste	France
DNR	Directive Nationale du Renseignement	France
DNRED	Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières	France
DPSD	Direction de la Protection et de la Sécurité de la Défense	France
DRM	Direction du Renseignement Militaire	France
DRMCC	Département de Recherche sur les Menaces Criminelles Contemporaines	France
DSM	Direction de la Sécurité Militaire	France
DST	Direction de Surveillance du Territoire	France

E

EDVIGE	Exploitation Documentaire et Valorisation de l'Information Générale	France
EDVIRSP	Exploitation Documentaire et Valorisation de l'Information Relative à la Sécurité Publique	France
ETA	Euskadi Ta Askatasuna	France, Espagne

F

FAPSI	Federalnoje Agentstwo Prawitelstwennoo Swjasi i Informazii (Service fédéral d'informations et de communications gouvernementales)	Russie
FBI	Federal Bureau of Investigation	États-Unis
FDP	Freie Demokratische Partei (Parti libéral-démocrate)	Allemagne
FHO	Fremde Heere Ost	RDA
FLN	Front de Libération Nationale	France, Algérie
FLNC	Front de Libération Nationale Corse	France
FLB	Front de Libération de la Bretagne	France
FMI	Fonds Monétaire International	International
FPLP	Front de Libération de la Palestine	Europe
FSB	Federalnaïa Sloujba Bezopasnosti (Service fédéral de sécurité)	Russie
FSK	Federalnaïa Sloujba Kontrrazvedki (Service fédéral de contre-espionnage)	Russie
FSO	Federalnaïa Sloujba Okhrani	Russie

G

GAT	Groupe AntiTerroriste	Europe
GC&CS	Government Code and Cypher School	Royaume-Uni
GCHQ	Government Communications Headquarters	Royaume-Uni

Gestapo	Geheime Staatspolizei (Police secrète d'État)	Allemagne
GIA	Groupe Islamique Armée	France, Algérie
GIA	Groupe Interforce Antiterroriste	France
GIZ	Gemeinsame Internetzentrum (Centre Internet commun)	Allemagne
GRU	Glavnoyé Razvédyvatel'noyé Upravléniyé (Direction générale des renseignements)	Russie
GSPC	Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat	France
GTAZ	Gemeinsamen Terrorismusabwehrzentrum (Centre commun contre le terrorisme)	Allemagne

H

HRIE	Haut Représentant à l'Intelligence Économique	France
HVA	Hauptverwaltung Aufklärung (Division principale du renseignement)	RDA

I

ICG	Intelligence Collection Group	Royaume-Uni
IGPN	Inspection Générale de la Police Nationale	France
IGRS	Intelligence and Geographic Ressources Staff	Royaume-Uni
IHEDN	Institut des Hautes Études de la Défense Nationale	France
IIHA	International Intelligence History Association	Allemagne
IRA	Irish Republican Army (Armée républicaine irlandaise)	Royaume-Uni
ISA	Intelligence Service Act	Royaume-Uni
ISC	Intelligence and Security Committee	Royaume-Uni

J

JARIC	Joint Air Reconnaissance Intelligence Centre	Royaume-Uni
JIC	Joint Intelligence Committee	Royaume-Uni
JTAC	Joint Terrorism Analysis Centre	Royaume-Uni

K

KGB	Komitet Gosudarstvennoï Bezopasnosti (Comité pour la Sécurité de l'État)	URSS, Russie
KI	Komitet Informacione (Comité d'information)	URSS

L

LfV	Landesbehörden für Verfassungsschutz	Allemagne
LOPSI	Loi d'Orientation et de Programmation pour la Sécurité Intérieure	France

M

MA	Menées Antinationales	France
MA	Militärische Abwehr (Sécurité militaire)	Allemagne
MAD	Militärische Abschirmdienstes Amt (Service de contre-espionnage militaire)	Allemagne
MfS	Ministerium für Staatssicherheit (ministère de la sécurité d'État)	RDA
MGB	Ministerstvo Gossoudarstvennoï Bezopasnosti (Ministère à la sécurité gouvernementale)	URSS
MI5	Security Service	Royaume-Uni
MI6	Secret Intelligence Service	Royaume-Uni
MID	Military Information Department	États-Unis
MoD	Ministry of Defense (Ministère de la Défense)	France
MVD	Ministerstvo Vnoutrennikh Del (Ministère de l'Intérieur)	Russie

N

NCIS	National Crime Intelligence Service	Royaume-Uni
NCS	National Crime Squads	Royaume-Uni
NCTC	National CounterTerrorism Center	États-Unis
ND	NachrichtenDienst (Service de renseignement)	Allemagne
NIAS	Nachrichtendienstlichen Informations- und AnalyseStelle	Allemagne
NID	Naval Intelligence Division	Royaume-Uni
NKVD	Narodnii Komissariat Vnoutrennikh Diél (Commissariat du peuple au URSS Affaires intérieures)	URSS
NPD	Nationaledemokratische Partei Deutschlands (Parti national-démocratique d'Allemagne)	Allemagne
NRBC	Nucléaire, Radioactif, Biologique, Chimique	-
NRO	National Reconnaissance Office	États-Unis
NSA	National Security Agency (Agence de sécurité nationale)	États-Unis
NSC	National Security Council (Conseil de sécurité nationale)	États-Unis
NSO	National Sigint Organisation	Pays-Bas
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication	-
NVA	National VolksArmee	RDA

O

OAS	Organisation de l'Armée Secrète	France, Algérie
OCAM	Organe de Coordination de l'Analyse et de la Menace	Belgique
OCRGDF	Office Central de Répression de la Grande Délinquance Financière	France
OMC	Organisation Mondiale du Commerce	International
ONG	Organisation Non Gouvernementale	-

ONI	Office of Naval Intelligence	États-Unis
ONU	Organisation des Nations Unies	International
ONUDC	Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime	International
OPC	Office of Policy Coordination	États-Unis
OPEP	Organisation de Pays Exportateurs de Pétrole	Multinational
Org	Organisation Gehlen	RFA
OSO	Office of Special Operations	États-Unis
OSS	Office of Strategic Services (Bureau des services stratégiques)	États-Unis
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord	Multinational

P

PGU	Pervoye Glavnoye Upravleniye (Première Direction du KGB)	URSS
PIAS	Polizeilichen Informations- und AnalyseStelle	Allemagne
PIRA	Provisional Irish Republican Army (Armée républicaine irlandaise provisoire)	Royaume-Uni (Irlande du Nord)
PKGr	Parlamentarisches Kontrollgremium (Comité permanent de contrôle du renseignement)	Allemagne
PKK	Partiya Karkerên Kurdistan (Parti des travailleurs kurdes)	Allemagne
PNOR	Plan National d'Orientation du Renseignement	Allemagne
PS	Parti Socialiste	France

R

RAF	Royal Aircraft Factory, Royal Air Force	Royaume-Uni
RDA	République Démocratique d'Allemagne	Allemagne de l'Est
RFA	République Fédérale d'Allemagne	Allemagne de l'Ouest

RGPP	Renseignements Généraux de la Préfecture de Police de Paris	France
RIPA	Regulation of Investigatory Powers Act	Royaume-Uni
ROSC	Régiment d'Opérations Spéciales du Canada	Canada

S

SB	Special Branch de Scotland yard	Royaume-Uni
SCRC	Service Canadien de Renseignements Criminels	Canada
SCRS	Service Canadien du Renseignement de Sécurité	Canada
SDAT	Sous-Division AntiTerroriste	France
SDECE	Service de Documentation Extérieure et de Contre-Espionnage	France
SDIG	Sous-Direction de l'Information Générale	France
SDRA	Service de Documentation, de Renseignement et d'Action	Belgique
SE	Sûreté de l'État	Belgique
SED	Sozialistische Einheitspartei Deutschlands (parti socialiste unifié d'Allemagne)	RDA
SGDN	Secrétariat Général de la Défense Nationale	France
SGR	Service Général de Renseignement	Belgique
SGRS	Service Général du Renseignement et de la Sécurité	Belgique
SIA	Single Intelligence Account	Royaume-Uni
SIGC	Servicio de Información de la Guardia Civil (Service de renseignement de la Garde civile)	Espagne
SIS ou MI6	Secret Intelligence Service	Royaume-Uni
SM	Sécurité Militaire	France
SOCA	Serious and Organised Crime Agency	Royaume-Uni
SOE	Special Operations Executive	Royaume-Uni
SPD	Sozialdemokratische Partei Deutschlands (Parti social-démocrate d'Allemagne)	Allemagne
SPF	Service Public Fédéral	Belgique
ST	Surveillance du Territoire	France

Stasi	Ministerium für Staatssicherheit (abréviation de MfS)	RDA
STC/Mob	Section Training and Communication / Mobilisation	Belgique
SVR	Sloujba Vneshnei Razvedki (Service de renseignement extérieur)	Russie

T

TKÜ	TeleKommunikationsÜberwachung	Allemagne
TRACFIN	Traitement du Renseignement et Action Contre les Circuits FINanciers	France

U

UCLAT	Unité de Coordination de la Lutte AntiTerroriste	France
UE	Union Européenne	Europe
UEO	Union d'Europe Occidentale	Europe
UMP	Union pour la Majorité Présidentielle	France
URSS	Union des Républiques Socialistes Soviétiques	URSS

V

VB	Verfassungsschutz Behörde (Autorité de la protection de la constitution)	Allemagne
VA	Verwaltung Aufklärung (Administration pour la reconnaissance)	RDA
VTM	Vlaamse Televisie Maatschappij (Société de télévision flamande)	Belgique

W

WNP

Westland New Post

Belgique



Sommaire

Introduction générale	34
PARTIE 1 : LE RENSEIGNEMENT AUJOURD'HUI : DE L'IMAGINAIRE POPULAIRE A LA REALITE.....	37
Chapitre 1 : Le renseignement, source de fantasmes	37
I. Fantasmes et incompréhensions autour du renseignement.....	39
1. L'ombre qui plan(ait) sur le renseignement	40
A. Un manque de transparence pendant longtemps.....	40
B. Le tout-transparent, la nouvelle exigence des citoyens.....	41
2. Un fantasme entretenu par une littérature et un cinéma prolifiques.....	42
A. Romans et films d'espionnage.....	43
B. James Bond, héros solitaire	44
C. Une perception fantasmée.....	46
3. Une image du renseignement construite au fil du temps.....	48
A. L'image comme une impression globale positive ou négative.....	48
B. Les ressorts potentiels de l'image du renseignement.....	49
a. La mémoire des événements passés	49
b. La médiatisation du renseignement.....	50
II. Théorie et pratique du renseignement.....	51
1. Définition et contours du renseignement.....	51
A. Le renseignement est un produit élaboré qui répond à une demande exprimée	51
B. Le cycle de renseignement.....	52
a. Du besoin à l'interception de l'information	52
b. De la collecte à la production d'une information.....	53
C. Renseignement de sources ouvertes, semi-ouvertes et fermées	53
2. Typologie du renseignement : des hommes et des machines	54
A. Le renseignement d'origine humaine (<i>humint</i>).....	54
B. Le renseignement d'origine technique (<i>sigint</i>).....	55
a. L'interception des communications (<i>comint</i>).....	56
b. Le renseignement électronique (<i>elint</i>)	58
c. Le renseignement d'origine image (<i>roim</i>)	58
C. Renseignement humain et renseignement technique doivent être complémentaires	59
3. Organisations et missions des services de renseignement	63
A. La structure des systèmes de renseignement nationaux	63
a. Des structures générales diverses mais avec points communs	63
b. Une organisation interne similaire d'un service à l'autre	65
c. Des missions analogues.....	65
B. « <i>Communauté du renseignement</i> » : de la théorie à la pratique	66
a. Une culture politique et stratégique hétérogène : les relations entre exécutif et services de renseignement.....	66
b. Une culture professionnelle avérée.....	67
c. Pour quels États peut-on parler de « communauté du renseignement » ?.....	68
4. Un renseignement contrôlé par les instances démocratiques	70
A. Il n'y a pas d'État de droit sans contrôle externe des services de renseignement.....	70
B. Diverses modalités de contrôle.....	72
III. Liberté vs sécurité : tension et appréhension des citoyens	74
A. La lutte antiterroriste à l'épreuve des libertés démocratiques	74
B. Les commissions d'enquête ont révélé des pratiques peu éthiques	76
Chapitre 2 : la réalité des appareils de renseignement et de sécurité en France, au Royaume-Uni, en Allemagne et en Belgique	78
I. Les services de renseignement et de sécurité et les organes de coordination.....	79

1. Une multiplicité des acteurs du renseignement en France	79
A. Les organes de recueil du renseignement.....	79
a. La Direction Centrale du Renseignement Intérieur (DCRI).....	79
b. La Sous-Direction de l'Information Générale (SDIG).....	82
c. La Direction Générale de la Sécurité Extérieure (DGSE) pour le renseignement extérieur.....	82
d. La Direction du Renseignement Militaire (DRM).....	84
e. La Direction de la Protection et de la Sécurité de la Défense (DPSD).....	86
B. Les autres services français ayant des activités de renseignement.....	87
a. La Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières (DNRED)	87
b. Le Traitement du Renseignement et Action contre les Circuits FINANCIERS (TRACFIN)	87
C. Les organes de coordination politique et opérationnelle	88
a. Le Conseil National du Renseignement (CNR).....	88
b. Le Secrétariat Général de la Défense Nationale (SGDN)	89
c. L'Unité de Coordination de la Lutte AntiTerroriste (UCLAT)	91
2. Des services durablement établis au Royaume-Uni	91
A. Les organes de recueil du renseignement.....	92
a. Le Security Service (ou MI5) pour le renseignement intérieur.....	92
b. Le Secret Intelligence Service (SIS ou MI6) pour le renseignement extérieur.....	94
c. Le Defence Intelligence Staff (DIS) pour le renseignement militaire.....	95
d. Le département Renseignement de la Border Agency.....	97
B. Les organes de centralisation et d'analyse du renseignement	97
a. Le Joint Intelligence Committee (JIC).....	97
b. La Serious and Organised Crime Agency (SOCA)	98
c. Le Counter Terrorism Command (CTC).....	99
C. Deux organes de coordination des services de renseignement britanniques.....	100
a. Le Ministerial Committee on the Intelligence Service.....	100
b. Le Secrétariat permanent Intelligence, Security and Resilience	100
3. Une organisation cartésienne du renseignement en Allemagne.....	101
A. Les organes de recueil de renseignement.....	101
a. Le Bundesamt für Verfassungsschutz (BfV) pour le renseignement intérieur	101
b. Le BundesNachrichtenDienst (BND) pour le renseignement extérieur	103
c. L'Amt für den Militärischen AbschirmDienst (MAD) pour le renseignement militaire	105
B. Deux organes de centralisation et d'analyse.....	106
a. Le Gemeinsames Internetzentrum (GIZ) coordonne la lutte contre les réseaux terroristes présents sur la toile	106
b. Le Gemeinsames Terrorismusabwehrzentrum (GTAZ) canalise la lutte contre le terrorisme.....	106
4. Un appareil de renseignement modeste en Belgique.....	107
A. Les organes de recueil du renseignement.....	107
a. La Sûreté de l'État pour le renseignement intérieur et extérieur	107
b. Le Service Général du Renseignement et de la Sécurité (SGRS) pour le renseignement militaire	108
B. Une structure d'analyse spécifique des risques : l'Organe de Coordination pour l'Analyse de la Menace (OCAM).....	109
C. Deux organes de coordination du renseignement.....	110
a. Le Comité ministériel de renseignement et de sécurité définit la politique générale en matière de renseignement et de sécurité	110
b. Le Collège du Renseignement et de la Sécurité (CRS) fait appliquer les décisions du Comité et coordonne l'activité des services	110
II. Les ressources allouées au renseignement.....	112
1. La France cherche à mutualiser les moyens techniques avec ses voisins européens	112
A. Les ressources humaines et financières	112
B. Les ressources technologiques	112
a. Les moyens techniques aériens.....	112
b. Les systèmes d'interception	113
2. Le renseignement britannique bénéficie de ressources financières et techniques considérables	114
A. Les ressources humaines et financières	114
B. Le Government Communications Headquarters (GCHQ)	114

3. D'importants moyens humains affectés au renseignement allemand.....	116
A. Les ressources humaines et financières	116
B. Les ressources technologiques	116
4. Les petits moyens des services belges	116
A. Les ressources financières et humaines	116
B. Les méthodes de recueil des données.....	117
C. Les ressources technologiques.....	120
III. Suivi et contrôle des activités des services de renseignement et de sécurité.....	121
1. Un contrôle administratif solide et un suivi parlementaire faible en France.....	121
A. La nouvelle Délégation au renseignement pour assurer un contrôle parlementaire.....	122
B. Un contrôle administratif assuré par la Commission Nationale de Contrôle des Interceptions de Sécurité et la Commission de vérification des fonds spéciaux	123
a. La Commission Nationale de Contrôle des Interceptions de Sécurité (CNDIS)	123
b. La Commission de vérification des fonds spéciaux.....	124
c. Les autres commissions incidentes.....	125
C. Les autres moyens de contrôle.....	126
2. Une prédominance du contrôle judiciaire au Royaume-Uni.....	127
A. Le fondement législatif	127
B. Le contrôle parlementaire à travers l'Intelligence and Security Committee (ISC)	128
C. Commissions indépendantes et tribunal	129
3. Un contrôle multi-facettes en Allemagne	129
a. Un contrôle parlementaire fédéral et régional.....	130
b. Le Délégué parlementaire aux forces armées.....	130
c. Le Parlamentarisches Kontrollgremium (PKGr).....	130
d. La G10-Kommission	132
B. Un contrôle administratif.....	133
a. Bundesbeauftragter für den Datenschutz und die Informationsfreiheit (BfDI).....	133
b. La Cour des comptes (Bundesrechnungshof) et le Vertrauensgremium.....	134
C. Les autres formes de contrôle : judiciaire, médiatique et citoyen.....	134
4. Un comité de contrôle très actif en Belgique	134
A. Un corps législatif dense encadre les activités du renseignement.....	135
B. Le Comité R a pour mission de rendre transparent le fonctionnement des services de renseignement belges	136
a. Une mission de suivi et de coordination.....	136
b. Un rapport annuel public	136
c. La saisine du Comité R.....	137
d. Les moyens du Comité R	138
C. La commission permanente du Sénat	138
Chapitre 3 : Les défis actuels des services de renseignement	139
I. La menace du terrorisme.....	139
1. Terrorisme local et terrorisme transnational	140
A. Le terrorisme local	140
B. Le terrorisme transnational	141
2. L'expérience française du terrorisme	142
II. La criminalité organisée	144
1. Neufs mafias parasitent l'économie mondiale	144
A. Gangs, cartels et mafias	144
B. Les activités criminelles classiques.....	145
C. Les organisations criminelles se sont approprié cinq pôles de transit en Europe	147
2. L'évolution du crime organisé depuis dix ans	149
A. Le développement de la contrefaçon	150
B. Internet, un outil qui facilite l'essor de la criminalité organisée	150
C. Le rapprochement entre le crime organisé et le terrorisme.....	151
III. L'espionnage à diverses fins	153
1. Ingérence étrangère : les services de renseignement étrangers espionnent pays amis et pays ennemis	153
A. Quand les États espionnent les autres à des fins politiques	154
B. Quand les États s'adonnent à l'espionnage industriel, économique et commercial.....	155

2. Quand les entreprises utilisent des méthodes peu scrupuleuses et les groupes criminels espionnent.....	159
IV. La cybercriminalité fait peser de lourdes menaces sur les NTIC.....	161
PARTIE 2 : L'HISTOIRE DU RENSEIGNEMENT ET DES SERVICES, TERREAU D'UNE CULTURE POLITIQUE ET PUBLIQUE	164
Chapitre 1 : Une histoire générale du renseignement	164
I. De l'Antiquité à la fin du XIX ^e siècle : d'un usage parcimonieux à une première structuration du renseignement.....	165
1. Une activité qui avait déjà cours dans l'Antiquité.....	166
A. Espionnage et opérations de reconnaissance dans la Rome antique	166
B. Une cryptologie somme toute basique	167
2. Une activité peu développée au Moyen Age.....	168
A. Vikings et Normands, un usage quasi-systématique.....	168
B. La Guerre de Cent Ans (1337-1453).....	169
3. Les Anglais dominent l'usage jusqu'après la Renaissance.....	170
A. La Guerre entre l'Angleterre et l'Espagne encouragea l'usage du recueil de l'information..	170
B. En France, une formation tardive de son premier service d'espionnage et de recueil de l'information.....	171
4. Un renseignement toujours primaire sous l'Empire napoléonien	171
5. L'organisation des premiers services de renseignement modernes à la fin du XIX ^e siècle : le temps d'avance des anglo-saxons	173
A. La naissance du MI5 et du MI6 au Royaume-Uni.....	173
B. La réorganisation du renseignement militaire étasunien.....	173
II. Une pratique de plus en plus systématique au XX ^e siècle	175
1. La Première Guerre mondiale voit l'émergence de nouvelles techniques.....	175
A. Les débuts du renseignement aérien	176
B. La sophistication de la cryptologie/cryptographie.....	177
a. L'amélioration des techniques de cryptage.....	177
b. L'expérience française de la cryptologie : un train d'avance en 1914	177
c. Le retard des autres pays	178
C. Le développement des techniques de découragement de l'ennemi	179
2. La Seconde Guerre mondiale : une structuration grossière des services	180
A. L'émergence de véritables services structurés et performants	180
B. Le rôle inédit des réseaux humains	182
C. La guerre cryptographique : l'allemande <i>Enigma</i> face à la <i>Bombe</i> britannique.....	183
3. La Guerre froide vit s'affronter deux blocs de renseignement	184
A. Vers une plus grande maîtrise du renseignement.....	184
a. L'amélioration des techniques.....	184
b. Le recours aux opérations clandestines	185
c. Les capacités d'analyse.....	186
B. Le renseignement étasunien s'organise face au « <i>péril rouge</i> ».....	186
a. La Central Intelligence Agency dans la Guerre froide.....	187
b. Les Alliés occidentaux et le réseau Échelon.....	190
C. L'URSS, maître espion.....	190
a. Le KGB.....	190
b. L'implantation soviétique dans les pays satellites : les tentacules du KGB et les services locaux.....	194
c. La chute de l'URSS et la fin du KGB	195
D. La Guerre froide est terminée, <i>quid</i> pour l'avenir ?	196
Chapitre 2 : Expériences nationales du renseignement.....	197
I. La France : des services de renseignement en proie aux doutes et aux scandales	199
1. La difficile naissance des services de renseignement français	199
A. De la Renaissance à 1870, le renseignement est une question d'affinité personnelle	199
B. Un renseignement militaire mal-aimé et entaché par l'affaire Dreyfus.....	201
2. La Première Guerre mondiale.....	203
A. La performance française dans le domaine du déchiffrement.....	203
B. Les rivalités interministérielles affectent les performances du renseignement français.....	204
C. L'émergence des Renseignements Généraux.....	204

D. La surveillance du territoire renaît en 1937	205
3. La Seconde Guerre mondiale	205
A. Vichy réorganise le renseignement intérieur.....	205
B. La Résistance organise son renseignement.....	206
a. L'office des Travaux ruraux, un service clandestin de renseignement militaire.....	206
b. Juillet 1940, la naissance du Bureau Central de Renseignement et d'Action Militaire (BCRA).....	206
c. De la section de contre-espionnage du BCRA à la Direction de la surveillance du territoire	207
d. Les Renseignements Généraux survivent à la Seconde Guerre mondiale.....	208
4. De 1945 à nos jours, le renseignement cherche à s'organiser et à gagner une crédibilité auprès de l'exécutif.....	208
A. Le renseignement extérieur : du SDECE à la DGSE	208
a. Le SDECE, son Service Action et ses dossiers.....	208
b. La DGSE, le plus loin possible des yeux de l'exécutif.....	210
B. Le renseignement intérieur : un système bicéphale, spécificité hexagonale	213
a. La Direction de la surveillance du territoire : sa naissance, son rôle, ses succès et ses frasques	213
b. Les Renseignements Généraux.....	217
c. La DST et la DCRG fusionnent pour devenir la Direction Centrale du Renseignement Intérieur (DCRI).....	223
C. Le renseignement militaire.....	224
a. La naissance de la DPSD.....	224
b. La création d'un service dédié au renseignement militaire à la suite du retour d'expérience de la Guerre du Golfe.....	226
D. La difficile mise en place d'un contrôle parlementaire.....	229
II. Le temps d'avance du Royaume-Uni	233
1. Les premiers pas du contre-espionnage britannique au XIV ^e siècle et les prémices de sa structuration à la fin du XIX ^e siècle	233
A. Les premières expériences du renseignement au sommet de l'État.....	233
B. En 1855, la création du Département topographie et statistiques	235
2. Le renseignement s'organisa véritablement au début du XX ^e siècle.....	236
A. La naissance du MI5 et du MI6.....	236
B. Le MI5, service de renseignement intérieur et de sécurité, face à l'IRA et aux espions allemands.....	237
C. Le MI6, service de renseignement extérieur et d'actions clandestines, face aux ambitions allemandes	237
3. Les services britanniques dans la Première Guerre mondiale et l'entre-deux-guerres	238
A. La Première Guerre mondiale.....	238
B. L'Entre-deux-guerres	239
4. La Seconde Guerre mondiale bouscule l'organisation des services britanniques	240
A. Juillet 1940, la création du Special Operations Executive (SOE)	240
B. La développement du MI5 et la perte de vitesse du MI6.....	241
C. La naissance d'une communauté du renseignement pendant la Seconde Guerre mondiale.....	242
5. La délicate période de la Guerre froide mit plusieurs fois les services britanniques à mal.....	243
A. Le MI5 et l'IRA	243
B. La brèche soviétique au cœur du MI6 et du MI5.....	245
a. Les cinq de Cambridge.....	245
b. Michael Bettaney, une énième taupe	246
6. De l'après-Guerre froide à la guerre contre le terrorisme : les services s'adaptent tant bien que mal	247
A. La légalisation des services de renseignement britannique	247
B. Les services durent prendre en compte la nouvelle donne géopolitique et les menaces post-Guerre froide	249
a. Les services de renseignement se réorientent, un peu.....	249
b. Le terrorisme intérieur, l'espionnage et le crime organisé.....	250
C. Londres touché en plein cœur par le terrorisme, les services de renseignement britanniques accusés de défaillance	252

D. Un réaménagement de la communauté nationale du renseignement pour pallier les failles	253
a. La création du Joint Terrorism Analysis Centre.....	253
b. Le vote de Terrorism Act 2006.....	254
c. La mise en place du Counter Terrorism Command	254
E. Des impairs à répétition au cours de ces dernières années	255
a. Les vols secrets de la CIA et les accusations de complicité à l'encontre du MI6.....	255
b. L'affaire Litvinenko.....	256
c. Opérations inutiles, pertes de données classifiées et imprudences.....	257
III. Deux Allemagnes, deux appareils de renseignement en jusqu'en 1989.....	259
1. La création et la confrontation des services de renseignement de la RDA et de la RFA.....	259
A. Les services ouest-allemands sous la houlette des Alliés	260
a. Le Bundesamt für Verfassungsschutz (BfV)	260
b. De l'organisation Gehlen au BundesNachrichtenDienst (BND)	262
c. Le Bundesnachrichtendienst, outil capital des Alliés pendant la Guerre froide.....	263
d. Le Militärische Abschirmdienst (MAD)	265
B. Le renseignement est-allemand sous la coupe soviétique.....	267
a. Le renseignement militaire au sein de l'Armée populaire nationale.....	267
b. La Staatssicherheitsdienst, dite la Stasi.....	267
c. La Hauptabteilung Aufklärung (HVA) et les années Markus Wolf.....	270
d. L'influence de l'URSS sur la Stasi	272
2. La restructuration des services après la réunification de l'Allemagne	272
A. Le démantèlement de la Stasi à partir de 1989	272
B. Le BND.....	274
C. Le BfV.....	277
D. La réunification des deux Allemagnes donna lieu à une réorganisation du renseignement militaire	277
IV. L'émergence du renseignement en Belgique animée par l'affirmation politique de la nation	279
1. Le premier service de renseignement naquit avec la création de l'État de Belgique en 1830 ..	279
2. 1939 – 1945 : les réseaux de résistants remplacèrent tant bien que mal les services de renseignement disparus.....	281
3. Après 1945 : du péril rouge à l'Est de la Belgique au péril rouge interne	281
4. Révélations et attentats mirent les services de renseignement sur la sellette au cours des années 1980	283
A. La montée des violences politiques extrémistes.....	283
B. Le scandale des réseaux <i>stay-behind</i> en Europe.....	284
C. Les tueries du Brabant-Wallon.....	286
5. Réformes et mise sous surveillance de l'appareil de renseignement belge.....	286
A. Un plan de la Pentecôte pour mieux coordonner les services de maintien de l'ordre.....	287
B. La création du Comité R pour surveiller les services de renseignement	288
C. La reconnaissance législative des services de renseignement belges	290
D. La naissance de l'OCAM.....	291
6. Années 2000 : quand les scandales mirent à mal l'image de la Sûreté de l'État	293
A. L'affaire <i>Epsi</i> (2004-2006)	293
B. L'affaire Erdal (2006).....	294
C. L'affaire Belliraj (2008)	295
Chapitre 3 : Cultures nationales du renseignement	297
I. Une culture française du renseignement très faible	299
1. Le difficile chemin du renseignement en France	300
A. Un renseignement toujours tenu à l'écart.....	300
B. Une dénomination hypocrite des services.....	301
C. Une organisation soumise à critiques	302
2. L'absence de culture politique.....	303
A. La méfiance des politiques français à l'égard des services de renseignement	303
a. L'organisation du renseignement français, indice du malaise politique.....	303
b. Des relations tumultueuses entre l'exécutif et le renseignement.....	303
c. La nomination du directeur général de service : usages et caractéristiques à la française d'une certaine méfiance	307

B. Une absence de politique publique, d'orientation et de coordination des services.....	308
a. Pour une politique publique du renseignement	309
b. Des chefs de services en attente de directives.....	310
c. Les ministres et le renseignement.....	312
d. Cependant, des réorganisations majeures à dimension politique ou stratégique ont été opérées.....	313
C. La faible compétence des élus parlementaires en matière de renseignement.....	314
a. Les élus s'estiment insuffisamment informés.....	314
b. Une poignée de parlementaires sensibilisés	317
c. Les propositions de création de commission d'enquête indiquent un malaise certain	318
d. Un contrôle parlementaire du renseignement en souffrance.....	319
3. Une culture professionnelle cloisonnée	320
A. Une culture professionnelle fragilisée par une intégration insuffisante du renseignement dans le dispositif décisionnel de la nation	320
B. L'absence de communauté du renseignement.....	321
a. La concurrence entre les services de renseignement.....	321
b. Le pansement des réformes : une académie et un coordonnateur	322
C. La bonne réputation des professionnels français au niveau mondial	324
4. Une culture publique du renseignement moribonde	324
A. Les fictions anglo-saxonnes 1, les fictions françaises 0	324
B. Les services français n'inspirent guère les romanciers	325
C. Le renseignement n'est pas perçu comme un service public	326
D. Des relations chaotiques entre les médias et les services de renseignement	326
5. Vers l'émergence d'une culture publique et politique.....	327
A. Le vent tourne : vers une nouvelle relation entre l'exécutif et le renseignement.....	327
B. Une recherche universitaire qui s'empare de ce sujet.....	329
C. Les Français sont conscients que les services de renseignement sont nécessaires.....	332
II. La culture britannique du renseignement	334
1. La culture historique et politique du renseignement au Royaume-Uni.....	334
A. Un renseignement légitimé.....	334
a. Des îles, des marins, des explorations... la géographie et l'impérialisme saxons ont ancré une culture du renseignement	334
b. Un renseignement aujourd'hui assumé.....	335
c. « L'essence d'un service secret, c'est qu'il doit être secret ».....	336
B. Les relations entre l'exécutif et le renseignement : « <i>je t'aime, moi non plus</i> ».....	337
a. Des relations étroites entre l'exécutif et le renseignement depuis longtemps	337
b. Les défections pendant la guerre froide ont mis en doute l'efficacité des services de renseignement.....	338
c. Saddam Hussein et ses armes de destruction massive en Irak : quand le politique se sert des services pour justifier publiquement ses décisions.....	339
C. Le législateur britannique et le renseignement.....	340
a. Une reconnaissance tardive.....	340
a. Un arsenal législatif constitué dans les années en une vingtaine d'années	341
b. L'intérêt des parlementaires pour le renseignement.....	341
c. Quel contrôle parlementaire ?.....	345
2. Une culture professionnelle du renseignement très ancrée au Royaume-Uni : l'élite au service du pays.....	346
A. Un recrutement à l'issue des grandes écoles.....	346
B. Les directeurs ont d'abord fait leur carrière au sein des services de renseignement.....	347
C. Une communauté du renseignement	347
3. Une culture publique du renseignement	348
A. L'image romantique d'un espion « <i>so british</i> ».....	348
a. La figure mythique de James Bond	348
b. Plus récemment, le MI5, ou comment les agents britanniques gagnent toujours	349
c. Une production littéraire et cinématographique très riche.....	351
B. Girouettes, les médias britanniques ne savent à quel sein se vouer	352
C. Une recherche universitaire très active	354
a. Une production scientifique très dense	354
b. Des Histoires officielles.....	355

D. L'intelligence économique : une démarche acquise dans les grandes entreprises britanniques	356
4. La sécurité avant la liberté	358
A. Sécurité, plus que la liberté	358
a. Le vote de l'Anti-Terrorism, Crime and Security Act en 2001	358
b. Deux nouveaux textes discutés et votés en 2005 et 2006	360
B. L'essor fulgurant du renseignement privé au Royaume-Uni	362
III. Une culture allemande du renseignement à deux visages	364
1. Un héritage historique douloureux pour une profession noble	364
2. Une culture politique du renseignement sous le sceau de l'ambiguïté	365
A. L'exécutif et les services de renseignement	365
a. Des hommes d'expérience à la tête des services	365
b. Les directeurs de service, soupape de sécurité politique	366
B. Le législateur a encadré strictement l'activité des services et posé des garde-fous très attentifs	367
a. Un contrôle étroit pour ne pas revivre le passé	367
b. Les membres de la commission de contrôle parlementaire	368
C. Les parlementaires intéressés mais peu avisés	369
a. Les discussions mettent en lumière les sujets d'intérêt des élus	369
b. Les rapports et autres documents	371
3. Culture professionnelle du renseignement	372
A. Une communauté de renseignement ?	372
B. Une école de formation spécifique à la sécurité	372
C. Une association d'anciens	373
4. Une réelle culture publique de la sécurité	374
A. Plus d'essais sur le renseignement allemand que de romans	374
B. Une recherche universitaire embryonnaire	375
C. Liberté vs sécurité	376
a. Les citoyens garants du bon équilibre entre sécurité et liberté	376
b. Les médias, dépositaires du respect de cet équilibre par les services allemands	377
IV. Une culture politique et publique du renseignement inexistante que le Comité permanent R tente de combler en Belgique	378
1. Une culture politique du renseignement qui peine à émerger	378
A. L'exécutif et le renseignement : l'absence de responsabilité politique	378
a. Les directeurs de services, fusible politique	378
b. Une absence d'intérêt et d'orientation claires	378
B. Des services de renseignement méfiants à l'égard des autorités politiques : un profond malaise	380
a. Un schéma législatif inversé, perçu par les services de renseignement	380
b. Des mises à l'index trop fréquentes	380
c. Des fuites à répétition : chat échaudé craint l'eau chaude	385
C. Le renseignement et le législateur : le jeu du chat et de la souris	386
a. Les derniers scandales ont généré la méfiance de la classe politique à l'égard du renseignement belge	386
b. Le schéma inversé du législateur	387
c. Un arsenal réglementaire autour du renseignement	388
d. L'intérêt des parlementaires pour les questions de sécurité	389
D. L'action positive du Comité R	393
a. Le rôle du comité R assumé en intelligence	393
b. Le comité R plaide pour une promotion d'une « culture du renseignement » belge	393
2. Une culture professionnelle mais pas de communauté nationale du renseignement	394
A. Une culture professionnelle face à la problématique du recrutement	394
B. Le désamour entre les services nuit à l'émergence d'une communauté nationale du renseignement	395
3. Quelle culture publique du renseignement ?	396
A. Une recherche universitaire timide	396
B. Il n'y a pas de James Bond belge (dans les médias)	398
a. Ni fiction, ni documentaire sur le renseignement	398
b. Un traitement médiatique partial	398

Partie 3 : L'image des services de renseignement et ses enjeux.....	401
Chapitre 1 : Images nationales du renseignement et des services	401
I. L'image des services de renseignement français évolue assez favorablement depuis quelques années.....	404
1. Aperçu historique de l'image des services français	404
A. Une organisation bicéphale des services de renseignement intérieur qui favorisait la méfiance publique.....	404
B. Le culte de la discrétion a desservi l'image des services de renseignement français	405
2. Entre désenchantement et romantisme : cinéma, télévision et radio entretiennent une image paradoxale.....	407
A. Les fictions sur le renseignement français	408
a. Sur le petit écran français : le téléfilm <i>Rainbow Warrior</i> et la série <i>Sécurité intérieure</i> ..	409
b. Sur les toiles : <i>Secret Défense</i> et les autres	410
c. Pourquoi si peu de fictions made in France ?	415
B. Les émissions et les documentaires.....	416
a. Sur les ondes, « Rendez-vous avec X » offre une image qui navigue entre le sulfureux, les coups tordus et l'espion héroïque.....	416
b. Documentaires et docu-fictions	418
c. Les émissions de plateau : <i>C'est dans l'air</i> et <i>Droit d'inventaire</i>	422
3. Le « <i>renseignement</i> » dans la presse française	424
A. Le nombre d'articles consacrés au « <i>renseignement</i> » a augmenté depuis 2008 dans les médias français	424
B. Affaires, opérations, fichiers, menaces sont les principaux thèmes évoqués dans les articles de presse sur le renseignement français en 2008	430
C. Les RG, la DST, la DGSE et la DCRI plus médiatisés que les autres services de l'Hexagone ..	435
D. Compétence et fluctuation des journalistes	437
E. Un champ lexical orienté.....	438
a. Un vocabulaire péjoratif : <i>secret</i> et <i>barbouzeries</i>	438
b. Des désignations imprécises des services, des hommes et des sources	439
c. Le lexique de la menace est présent mais n'est pas anxiogène	440
4. Peu d'ouvrages sur le sujet jusqu'à récemment	441
5. Les raisons du changement de l'image des services de renseignement.....	443
A. Un chef de l'État décomplexé à l'égard du renseignement	443
B. Une politique de communication mise en œuvre par certains services de renseignement.	446
a. Politique et stratégie de communication réfléchie mais encore timorée	446
b. Les directeurs passés sur le grill médiatique.....	447
c. Une sensibilisation des services auprès des étudiants, des entreprises et des publics avertis.....	449
d. La mise en ligne de sites Internet pour tous les services, sauf à la DCRI et la DNRED	450
e. Une campagne de recrutement plus visible de la DGSE	452
C. Succès versus échecs dans les médias	454
D. Un sentiment d'insécurité favorable à la reconnaissance de l'action des services de renseignement et de sécurité.....	455
6. La perception réelle du renseignement par l'opinion publique française.....	459
A. Une méconnaissance des services de renseignement et de sécurité français	460
B. Les Français ne sont pas dupes mais se savent pas où se situe la frontière fiction – réalité ..	463
C. Une absence d'image pour la plupart des services français.....	463
D. Les moyens à disposition des services sont perçus de façon disparate	465
7. L'image des services auprès des décideurs politiques	467
II. L'image des services de renseignement et de sécurité britanniques.....	470
1. Aperçu historique de l'image du renseignement britannique	470
A. Une image culturellement positive	470
B. Une culture du secret	472
2. Une image fictive entre promotion et politique.....	472
A. L'équipe du MI5, <i>James Bond</i> et les autres touchent une large audience au Royaume-Uni et au-delà.....	473
B. Les menaces : des messages politiques en filigrane	474
C. Concurrence et collaboration entre services	476
D. Méthodes et efficacité du service : un besoin de légitimation	477

3. Une reconnaissance politique très modérée.....	478
A. Peu de discours et de visites officielles.....	478
a. De rares visites officielles.....	478
b. Les discours des autorités politiques évoquent peu le mérite des services britanniques.....	479
B. Une menace très présente dans les discours politiques : une assise de choix pour justifier une politique sécuritaire.....	481
4. Les services britanniques soucieux de leur image.....	483
A. Des histoires soigneusement officielles.....	483
B. Des sites Internet aussi denses que pauvres.....	485
a. Le site du Secret Intelligence Service (MI6).....	485
b. Le site du Security Service (MI5).....	487
c. Un site Internet consacré à l'Intelligence community.....	489
C. Des publications officielles.....	490
D. La discrétion du directeur général.....	490
E. Les relations publiques des services se développent.....	493
a. Focus sur les relations publiques du GCHQ.....	493
b. Le centenaire du MI5 et MI6 en grande pompe.....	494
F. Des expositions sur le renseignement, avec la contribution des services de Sa Majesté.....	495
5. L'ambivalence des médias nationaux vis-à-vis des services de renseignement et de sécurité britanniques.....	496
A. L'image des services de renseignement et de sécurité britanniques dans la presse à scandale nationale.....	498
a. Le traitement médiatique du Daily Mail.....	498
b. Le traitement médiatique du Sun.....	502
c. La menace terroriste omniprésente dans les tabloïds.....	506
B. L'image des services de renseignement et de sécurité britanniques dans la presse de référence nationale.....	508
a. Le traitement médiatique du Guardian.....	508
b. Le traitement médiatique de l'Independent.....	512
C. Une approche britannique caractéristique.....	517
a. L'omniprésence d'un vocabulaire menaçant.....	517
b. Un lexique qui remet en question la fiabilité des services.....	518
c. Un décalage entre l'actualité du renseignement et son traitement médiatique.....	518
6. Des actualités qui prêtent à polémique, effroi ou critiques depuis 2001.....	522
A. Les attentats contre l'Occident en son sein et au-delà.....	522
B. Pertes, vols et fuites de données à répétition.....	523
C. Les soupçons de tortures.....	524
III. L'image des services de renseignement allemands.....	525
1. L'histoire du pays confère au renseignement une image entre deux eaux.....	525
2. La littérature et le cinéma allemands ne forgent pas de héros nationaux.....	526
A. Mata Hari n'est pas une égérie en Allemagne.....	526
B. Le désert fictionnel et documentaire.....	527
a. Les auteurs de romans, de séries ou de films ne sont pas inspirés par les services secrets allemands.....	527
b. Quelques documentaires.....	527
3. La reconnaissance politique modérée des dirigeants : des pointillés à la ligne continue.....	528
A. Des discours positifs.....	528
B. La présence des politiques en chair et en papier.....	530
4. Une actualité qui favorise la critique à l'encontre des services de renseignement allemands.....	531
A. Le rôle des services de renseignement allemand dans la 2 nd e Guerre du Golfe.....	531
B. La complicité de l'Allemagne dans l'affaire des « vols secrets de la CIA » et plus encore.....	532
C. BND et journalistes, de la relation incestueuse au crime de lèse-majesté.....	534
D. Les méthodes du BND dans l'enquête sur l'évasion fiscale via le Liechtenstein remise en cause.....	535
5. L'image des services dans les médias allemands.....	536
A. Le traitement médiatique du renseignement dans <i>Das Bild</i>	537
B. Le traitement médiatique dans <i>Frankfurter Allgemeine Zeitung</i>	541
6. Les services de renseignement allemands sont soucieux de leur image.....	547

A. La communication du BND n'est pas nouvelle mais s'intensifie.....	547
a. Un département des relations publiques : pour une communication de proximité et des relations formalisées avec les journalistes	548
b. Les nombreuses interviews et conférence de presse du directeur du BND.....	549
c. Le site internet du BND	550
d. Des brochures d'informations	550
e. Les événements « made in BND ».....	551
B. Le BfV communique essentiellement sur les menaces.....	552
a. Un rapport annuel d'activité rendu public	552
b. De multiples publications	553
c. Des interviews de plus en plus nombreuses.....	554
d. Un site Internet étoffé pour le BfV	554
IV. L'image contrastée des services de renseignement et de sécurité belges.....	556
1. La presse nationale donne une image inégale du renseignement belge	556
A. L'image de la Sûreté de l'État malmenée au gré des affaires.....	556
a. Des articles plutôt défavorables et les affaires mises en avant.....	556
b. Un champ lexical péjoratif récurrent.....	558
B. Le SGRS, le « <i>grand muet</i> » qui n'intéresse pas les médias	559
C. L'OCAM, encore jeune, tend à se forger une image plutôt positive.....	560
D. La mauvaise image de la Sûreté dans les médias cache la forêt	560
E. Un traitement médiatique critiqué par les services de renseignement et le Comité R.....	561
2. Les relations entre les journalistes et les services de renseignement sont inexistantes	562
3. Littérature, films et séries télévisées.....	563
4. La politique de communication du renseignement belge	563
A. Les sites Internet des services belges	564
a. La Sûreté de l'État sur le web	564
b. Le SGRS présent sur Internet	565
B. Communauté de renseignement et chercheurs publient une histoire de la Sûreté belge.....	566
C. Le premier rapport annuel de la Sûreté de l'État.....	567
a. Ces événements qui exigent des explications de la Sûreté de l'État	567
b. Le contenu du rapport annuel de 76 pages.....	568
c. Se faire connaître et se justifier	569
D. De nouveau, un porte-parole de la Sûreté de l'État ?.....	570
E. Le Comité R communique beaucoup à propos des services belges.....	571
Chapitre 2 : Les possibles répercussions de l'image sur le cadre d'activité des services de renseignement.....	573
I. Une mauvaise image peut gravement affecter le fonctionnement d'un service et sa relation avec l'exécutif.....	575
1. Des réformes en temps de crise décidée par les politiques	575
A. Des réformes structurelles pour pallier les défaillances spectaculaires	575
B. Des réformes internes pour assainir	578
2. Soutien et distanciation politique	580
A. Une distanciation politique vis-à-vis du renseignement en France et en Belgique.....	580
B. Un soutien officiel en Allemagne et au Royaume-Uni.....	583
3. La direction des services, soupape de sécurité du responsable politique ?.....	583
4. Des budgets affranchis de sanctions politiques.....	586
5. Des difficultés de recrutement	588
A. Travailler pour un service de renseignement n'est pas toujours attrayant.....	588
B. Une politique de ressources humaines inadaptée.....	589
II. La prise en compte de l'exigence de transparence	591
1. Une exposition médiatique augmentée	591
2. Publication de rapports annuels d'activité des services de renseignement.....	593
3. Une ouverture politique imposée	594
III. Le renforcement du contrôle parlementaire.....	597
1. La mise en place d'un contrôle parlementaire plus étroit.....	597
A. ... pour compenser un renforcement des moyens alloués aux services	597
B. ... pour remédier à la défaillance des services	598
2. La quête de crédibilité des organes parlementaires de contrôle.....	599

IV. L'utilisation d'un contexte de crise pour favoriser l'acceptation politique et sociale des lois	603
1. L'adoption de lois coercitives facilitée par la période de « crise »	603
A. Les attentats spectaculaires ont favorisé l'adoption sans encombre de dispositions sécuritaires.....	603
B. Les politiques justifient les mesures exceptionnelles face un risque réel et imminent	605
2. État de crise : de l'exception au permanent.....	607
A. L'omniprésence du terrorisme dans les médias	607
B. La « <i>guerre contre le terrorisme</i> » autorise un état d'exception quasi permanent.....	608
Chapitre 3 : Vers un nouveau modèle de communication ?	611
I. La vraie stratégie de communication des services de renseignement	613
1. De multiples supports pour promouvoir le renseignement.....	613
A. Un outil en vogue : Internet.....	614
B. Des publications papier à profusion.....	614
C. Des rencontres avec le public	615
D. Expositions temporaires et permanentes.....	616
E. Une démarche promotionnelle, presque comme une entreprise ordinaire	617
2. Les parades de communication : la thématique des menaces et du recrutement.....	618
3. Les grands objectifs de la stratégie de communication.....	619
A. Informer : se faire connaître et se faire apprécier.....	619
B. Alerter : sensibiliser la population à la menace.....	621
C. ... pour justifier l'extension de leurs ressources.....	621
D. Avertir : donner un signal aux puissances étrangères et aux groupes criminels.....	626
E. La mise en place de campagnes marketing pour attirer les talents.....	626
a. Le premier objectif : la notoriété (faire connaître).....	627
b. Le second objectif : l'incitation (convaincre)	628
II. La communication à visée pédagogique des organes de contrôle du renseignement	630
1. Inculquer une culture du renseignement.....	630
2. Crédibiliser leur propre rôle et celui des services de renseignement.....	632
III. La communication du gouvernement	634
1. Une reconnaissance politique du renseignement visible.....	634
2. La parade des menaces pour valider et justifier.....	635
IV. Les carences à réduire	636
1. La défaillance des journalistes.....	636
2. Des outils de communication adaptés pour toucher un large public.....	637
A. Réaliser des reportages ou des documentaires à visée pédagogique.....	637
B. Une communication de proximité	637
C. Le renseignement au cinéma, sans devenir un objet de foire.....	638
Conclusion générale	640
Sources documentaire	646
Table des illustrations	672



Avertissement

Le renseignement : voilà un sujet qui n'a jamais été abordé dans les thèses francophones de doctorat des sciences de l'information et de la communication. Pourtant le renseignement est le produit analytique d'une somme d'information. À ce titre, cet objet d'étude a sa place dans notre discipline. Il nous semblait donc naturel et cohérent d'aborder ce sujet au sein de la 71^e section.

Quatre États ont été retenus pour cette étude sur l'enjeu de l'image du renseignement : la France, le Royaume-Uni, l'Allemagne et la Belgique. Si une attention plus importante et plus approfondie est portée au contexte français, il nous semblait judicieux de le mettre en perspective avec des expériences étrangères proches et susceptibles d'être dissemblables. Ainsi, le Royaume-Uni a été choisi au titre de sa profonde culture du renseignement revendiquée par ses autorités. L'Allemagne, quant à elle, a connu un épisode traumatique avec le renseignement et lui confère une singularité dans le rapport qu'elle entretient avec des services de renseignement et de sécurité. Enfin, la Belgique a été retenue au nom de son échelle plus petite, tant au niveau de son territoire que de ses ambitions internationales. Qui plus est, l'expérience belge ne constitue que rarement un objet d'étude dans les travaux scientifiques.

L'année 2008 nous a semblé propice à une photographie de l'image du renseignement. En effet, ce fut une année inédite en France, marquée par les réformes, par les débats autour du renseignement et des thèmes afférents ainsi que par plusieurs « affaires ». De nombreux articles ont été publiés dans les quotidiens et périodiques nationaux. Ce choix est d'autant plus légitime que nos voisins, sujets de cette étude, ont également connu une actualité liée au renseignement non négligeable.

Nous avons tenu à nous fonder, d'une part, sur des documents officiels ou authentiques, et non sur les innombrables ouïes-dires qui circulent autour des services et de leurs activités. C'est pourquoi les lois, les rapports et les débats parlementaires, les publications et sites web officiels des services de renseignement ont été un corpus privilégié. D'autre part, les articles de presse ont constitué une base d'étude afin de faire une photographie de l'image du

renseignement. Par ailleurs, il nous a semblé fondamental d'éclairer et d'alimenter notre réflexion avec des entretiens avec non seulement des professionnels, actuels et anciens, du renseignement, mais aussi des élus parlementaires, des journalistes, des attachés de défense ou de sécurité intérieure et les quelques chercheurs qui travaillent sur la thématique du renseignement. Leurs témoignages sont sans aucun doute une valeur ajoutée à cette thèse, tout comme les enquêtes d'opinion que nous avons tenues à effectuer. Nous précisons qu'aucun document confidentiel ou secret n'a été utilisé ici.

Apprentis-chercheurs que nous sommes, nous voulons tous que notre travail de recherche aboutisse à l'exhaustivité. Ce travail n'échappe pas à la règle. Pour autant, il ne peut prétendre à être exhaustif. Plus encore, il ne saurait l'être dans la mesure où nous nous sommes heurté à plusieurs obstacles.

De façon plus précise, les difficultés que nous avons rencontrées sont de plusieurs types. En premier lieu, force est de reconnaître que le thème du renseignement demeure un sujet somme toute sensible dans de nombreux pays. Il est parfois difficile de délier les langues, de recueillir des données et d'obtenir des entretiens. Ainsi de nombreuses demandes sont-elles restées sans réponses ou ont reçu une fin de non-recevoir. C'est ainsi que nous n'avons pu recueillir le témoignage de journalistes allemands ou britanniques. De la même manière, un certain nombre de journalistes de la presse écrite française n'ont pas souhaité donner suite à nos demandes. Ensuite, les parlementaires belges, britanniques et allemands, sollicités par e-mail, n'ont pas répondu favorablement à notre demande d'entretien. Enfin, pour des raisons tout à fait compréhensibles, la plupart des services de renseignement étrangers n'ont pas voulu répondre à nos questions, à l'exception du Bundesnachrichtendienst. Le MI5, quant à lui, nous a envoyé de la documentation publique, disponible par ailleurs. De plus, certaines personnes avec lesquelles nous nous sommes entretenu ont souhaité garder l'anonymat ou que leurs propos ne soient pas cités.

En second lieu, cette étude ne se limite pas au contexte francophone. Considérer plusieurs langues pose souvent des problèmes au niveau de la terminologie, d'autant plus que l'anglais et l'allemand ne sont pas nos langues maternelles. Néanmoins, nous avons pris soin de rester le plus fidèle possible aux auteurs et à leurs propos que nous avons traduits dans ces pages.

En troisième lieu, il aurait été plus qu'intéressant de mener des enquêtes d'opinion auprès des parlementaires et des populations allemandes, belges, britanniques. Néanmoins, les moyens qui étaient les nôtres ne permettaient pas une entreprise de cette envergure.

Pour finir, nous avons décidé, en accord avec notre directeur de thèse, de ne pas référencer la totalité des articles du corpus, le nombre de ceux-ci dépassant allègrement les 1 500.

Malgré cela, nous espérons que cette thèse constituera un apport à la recherche universitaire, aussi bien au sein des sciences de l'information et de la communication que de la science politique que nous sollicitons à plusieurs reprises au cours de cette étude.



Introduction générale

Au moment même où les Nations redéfinissent leurs politiques géostratégiques et leurs stratégies militaires en plein cœur d'une mondialisation et d'une globalisation effrénées, il convient de s'intéresser au « renseignement ». Outil d'aide à la décision en matière politique, diplomatique, économique ou encore militaire, le renseignement est plus que jamais utile aux grandes puissances. Dans un contexte où les menaces sont diffuses, insaisissables et transnationales, l'organisation des appareils de renseignement a été remise en question dans plusieurs pays depuis ces dernières années.

C'est ainsi qu'en 2008, le renseignement français a connu d'importants événements : une réorganisation majeure du renseignement intérieur, la publication du *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*, la formation du Conseil national du renseignement et la mise en place de la Délégation parlementaire au Renseignement. Mais, plus que tout ceci, l'opinion publique retiendra sans doute les carnets d'Yves Bertrand, l'affaire *Clearstream* et la création controversée du fichier de renseignement baptisé EDVIGE. Car, comme l'affirme le directeur de la DCRI, Bernard Squarcini, « le renseignement a toujours eu une très mauvaise image dans la société française »¹. C'est à partir de ce constat que nous nous sommes interrogés. Quelles raisons pourraient expliquer cela ? Est-ce que cela concerne de la même façon tous les services de renseignement français ? Cette mauvaise image du renseignement existe-t-elle chez nos voisins ? A-t-elle des répercussions significatives ?

Depuis les attentats du 11 septembre 2001, les médias sont plus enclins à évoquer les menaces contre l'Occident, et leur pendant, la sécurité de la population. La menace terroriste semble avoir pris une place considérable dans les journaux télévisés, au cinéma, dans la presse écrite, dans les centres de recherche, *etc.* Les services de renseignement et de sécurité se sont

¹ Annexe France n° 19 : Entretien avec Bernard Squarcini, directeur de la Direction Centrale du Renseignement Intérieur.

alors retrouvés projetés malgré eux sur le grill médiatique. Si leur rôle a encore davantage été légitimé, leurs échecs et leurs méthodes n'en ont pas moins été violemment critiqués. Cette tendance est perceptible non seulement en France, mais aussi chez nos voisins britannique, allemand et belge.

Dans le même temps, les dispositifs de renseignement de ces États ont connu d'importantes modifications. De profondes réformes ont été opérées, la législation sur la lutte contre le terrorisme a été renforcée, les ressources des services de renseignement ont été dans l'ensemble préservées et ce, malgré la crise économique. Les bouleversements géopolitiques et la profusion de menaces nouvelles ou amplifiées depuis la chute du mur de Berlin, ont aussi renforcé le rôle des services de renseignement.

L'action des services de renseignement et de sécurité nécessite la confidentialité afin de garantir la protection des hommes et la réussite des opérations. Cette opacité n'a pas été sans susciter de nombreux fantasmes et une mythologie de l'espionnage, à l'image du héros inépuisable de Ian Fleming.

Or, depuis quelques années, les services se trouvent confrontés à l'exigence d'une transparence et au besoin d'information exprimés par l'opinion publique. L'essor des nouvelles technologies de l'information et de la communication, l'apparition de sociétés « *hyperinformées* » et l'émergence de nouvelles règles de gouvernance dans nos démocraties occidentales font que cette exigence est de plus en plus pressante. Comme toute administration publique, les services de renseignement sont contraints d'y répondre. Toutefois, satisfaire cette demande de transparence formulée par l'opinion publique et les parlementaires, est un exercice délicat alors même que, pendant longtemps, les services de renseignement ont œuvré à la discrétion du gouvernement. Désormais, la raison d'État ne suffit plus. Le « *secret* » est rejeté et vivement condamné par une opinion publique qui ne conçoit plus que l'État puisse agir dans l'ombre.

C'est dans ce contexte que les services de renseignement ont pris conscience de l'importance que pouvait avoir leur image publique. C'est pourquoi ces derniers ont semblé mettre en œuvre une vraie politique de communication. C'est ainsi, par exemple, que la plupart des services de renseignement français, britannique, allemand et belge disposent d'une vitrine sur Internet et publient des rapports d'information. Mais plus encore que l'image des services de renseignement et de sécurité, c'est l'enjeu de cette image qui est développé dans cette étude.

Elle montre que le halo fantasmagorique qui entoure le renseignement est persistant. Pourtant, le renseignement est une activité clairement identifiée et définie par un cycle précis. Les États se sont dotés d'un dispositif de renseignement tout à fait réel et entériné par la législation nationale. Contrôlés par des organes administratifs et parlementaires, ces appareils disposent de moyens financiers, humains et technologiques dont le niveau fluctue d'un pays à l'autre en fonction de la taille du territoire, l'envergure de ses intérêts militaires, politiques et économiques ainsi que de ses ambitions géopolitiques et géostratégiques. Ils doivent constamment s'adapter pour lutter contre les dangers qui menacent le pays, sa population et ses intérêts.

L'histoire et les traditions dans chaque pays ont participé à l'émergence, ou non, d'une culture nationale du renseignement. L'organisation du dispositif actuel et le degré de considération du renseignement dans la prise de décision en sont d'ailleurs le reflet. Cette culture transparaît aussi dans l'attitude de l'exécutif à l'égard des services et dans les modalités de contrôle ou de suivi du renseignement. Elle est également prégnante dans la littérature et le cinéma, ainsi que dans l'intérêt que lui porte la recherche universitaire.

Cette culture du renseignement n'est pas sans conséquence sur l'image des services de renseignement et de sécurité dans la société civile. Qu'elle soit positive ou négative, elle a des répercussions dans différents domaines. C'est pourquoi les services de renseignement et de sécurité ont pris en considération ce nouveau défi et ont mis en place des stratégies de communication. Celles-ci doivent néanmoins respecter un impératif de taille : le caractère confidentiel des activités des services, de leur stratégie et de leur sources ne doit jamais faillir.

PARTIE 1 : LE RENSEIGNEMENT AUJOURD'HUI : DE L'IMAGINAIRE POPULAIRE A LA REALITE

Chapitre 1 : LE RENSEIGNEMENT, SOURCE DE FANTASMES

Le renseignement n'est pas un objet facile à appréhender pour quiconque n'est pas un professionnel de ce domaine d'activité. Le faible volume des informations institutionnelles ne permet pas à un public non averti de se forger une idée précise de la réalité du métier ni des compétences ou même du domaine d'action. L'État et les services de renseignement brandissent la nécessité du secret-défense pour toute justification.

À l'inverse, les scénaristes – le plus souvent anglo-saxons – mais aussi les journalistes prodiguent beaucoup d'informations sur le renseignement. Celles-ci peuvent être tout à fait fondées et précises, mais peuvent aussi être peu fiables car non recoupées, de seconde main ou, dans les films, complètement inventées. Ces scénaristes aussi souffrent cruellement du manque d'informations et de formation sur le sujet.

Plus abondantes, ce sont ces données souvent approximatives, parfois fantasmées, qui comblent le déficit informationnel de l'opinion publique. Elles qui concourent, bien davantage que les quelques discours institutionnels, à la construction d'une perception et d'une image de l'objet « renseignement » d'une part, et des services de renseignement et de sécurité d'autre part.

Incontestable, le manque de volonté des pouvoirs publics à communiquer sur ceux-ci renforce la suspicion à l'heure où l'exigence citoyenne du tout-transparent s'intensifie.

Toutefois, il semblerait que, depuis quelques années, certains États ont commencé à se préoccuper de l'image de leurs services de renseignement et peut-être de la considérer comme un enjeu, et non plus comme un état de fait. Même s'il existe des altérités notables, cette prise de conscience est réelle autant en France, qu'au Royaume-Uni, en Allemagne et en Belgique. Construire un levier d'influence sur cette image ne sera pas chose aisée. Pis, le processus

d'influence ne pourra s'inscrire dans le long terme puisqu'il faudra agir tant sur la perception historique et la culture nationale du renseignement que sur les médias, sur les productions artistiques et l'éducation à la sécurité et au renseignement.

Il s'agit de rassurer l'opinion publique sur l'activité réelle des services de renseignement et de sécurité et l'importance de cet outil dans la protection des intérêts nationaux. N'en déplaise à certains, James Bond ne fait pas vraiment du renseignement... En effet, le renseignement correspond à un processus presque figé, dans lequel de multiples métiers interviennent.

Pour mettre en œuvre cela, des structures ont été mises en place par les États. Ces appareils, plus ou moins complexes, varient d'un pays à l'autre et présentent en même temps des similitudes. Quoiqu'il en soit, dans les démocraties occidentales, ces appareils sont encadrés par la loi et surveillés par des organes de contrôle, afin d'assurer tant la sécurité du pays et de ses ressortissants que le respect des libertés individuelles et collectives.

I. Fantômes et incompréhensions autour du renseignement

Le secret suscite la curiosité, le fantasme, la suspicion, la méfiance, voire la peur. Cela est induit par notre nature humaine. C'est donc tout naturellement que les personnes qui opèrent dans le secret intriguent et provoquent des réactions partagées à leur égard.

Par exemple, la Franc-maçonnerie est un ordre et un espace de sociabilité, qui a fait le choix, depuis son apparition, de rester cachée. Souvent taxée d'occultisme, la Franc-maçonnerie continue aujourd'hui encore à nourrir la curiosité et les fantasmes, qu'ils soient hostiles ou appréciatifs, au sein des sociétés occidentales.

Ces fantasmes générés par un aspect secret se retrouvent également à l'égard des services de renseignement et de sécurité. En effet, comme le soulignait John H. Sims, alors qu'il était sous-ministre canadien et procureur général au ministère de la Justice : *« depuis toujours, le travail des organismes du renseignement de sécurité a été relégué dans l'ombre. Leurs méthodes, leurs sources et leurs relations ont toujours été sous le voile du secret »*. Ainsi, le fait que ces instruments utiles à la sécurité nationale aient été conçus dès le départ pour fonctionner dans le secret, dans l'ombre, alimente le mystère et le fantasme. Il suffit d'ouvrir un roman d'espionnage ou de lire la presse pour s'en convaincre.

Pourtant, si le caractère secret et clandestin est récurrent, voire inhérent aux activités de renseignement, c'est parce qu'il est gage d'efficacité et de réussite. En effet, les opérations menées par les services de renseignement et de sécurité se doivent de demeurer dans le confidentiel le plus absolu à des fins de protection de leur personnel en mission et de leurs sources d'information ainsi que de réussite d'une opération ou d'une enquête. Cela est approuvé et reconnu indispensable tant par l'exécutif que par le législatif, et ce, partout dans le monde. Mais que les défenseurs de libertés individuelles et collectives se rassurent, des lois encadrent minutieusement cet aspect.

Il est alors difficile de trouver un équilibre entre secret et publicité, entre mystère et transparence, entre méfiance et approbation de la société. Cela est d'autant plus vrai ces dernières années puisque la société civile réclame une plus grande transparence des décisions politiques et de gestion de l'administration publique. Dans ces circonstances, comment donc obtenir l'approbation de la société ou du moins une affaiblissement de leur méfiance ?

1. L'ombre qui plan(ait) sur le renseignement

A. Un manque de transparence pendant longtemps

La transparence totale des institutions et des méandres du pouvoir est une exigence récente de la société civile. Depuis quelques décennies, elle se fait de plus en plus pressante et l'administration publique se doit d'y répondre.

Jusqu'à il y a peu, l'opacité était monnaie courante et pouvait concerner nombre d'entités du service public. Cela se ressentait plus particulièrement au niveau des services de renseignement et de sécurité, et ce, dans l'ensemble des pays d'Europe de l'Ouest.

Tout d'abord, l'existence de services, de directions ou d'agences de renseignement est restée longtemps officieuse, voire niée, notamment aux débuts de leur structuration. Le « Cabinet noir » au XV^e siècle en France en est un exemple. Plus qu'explicite, son surnom correspondait au Cabinet du secret des Postes, mis sur pied par Richelieu, sous le règne de Louis XV. Ce « cabinet », dont l'activité réelle demeura longtemps dissimulée, fut actif jusqu'à la fin du Second Empire (1852-1870).

Puis, petit à petit au cours du XX^e siècle, les gouvernements occidentaux ont reconnu leur existence sans pour autant leur donner des fondements officiels. C'est ainsi que de nombreux services de renseignement ont fonctionné, au su de l'opinion publique, sans base légale.

Par exemple, il fallu attendre 1989 pour que le Royaume-Uni adopte des textes législatifs qui définissent l'organisation générale et encadrent les activités des services de renseignement et de sécurité britanniques. Ce fut un premier pas vers l'intelligibilité de ces services. L'expérience de la Belgique en est également une illustration. En effet, l'organisation et les missions des services de renseignement et de sécurité belges sont restées longtemps obscures. Quelques textes législatifs mentionnaient l'existence de tels organes, mais ce n'est qu'en 1994 que la Sûreté de l'État, service de renseignement intérieur, s'est vue dotée d'un texte législatif spécifique lui conférant enfin une base légale.

Toutefois, force est de reconnaître que ces textes législatifs demeurent si vagues que l'opinion publique ne peut se faire une idée concrète de l'action de ces services publics en charge de leur sécurité. Nous observons néanmoins depuis quelques années une ouverture progressive des services de renseignement et de sécurité qui permet aux citoyens de mieux appréhender leur

rôle et leur essence. Jusqu'alors, la diffusion d'informations était plus que sporadique et ne permettait pas aux journalistes de proposer des analyses de fond et détaillées à leur public. Or, des efforts ont été entrepris par les services vis-à-vis des médias et de l'opinion publique grâce à des communiqués de presse, la publication de rapports d'activité ou encore la mise en ligne de sites Internet. De même, les directeurs de services acceptent de plus en plus régulièrement de se prêter au jeu des journalistes lors d'interviews ou d'émission de plateau.

Ainsi, l'épais brouillard qui entourait l'action des services de renseignement tend tout de même à se dissiper quelque peu. Ces derniers cherchent encore à s'ouvrir afin de répondre, entre autres, à cette exigence de transparence absolue des citoyens vis-à-vis du service public.

B. Le tout-transparent, la nouvelle exigence des citoyens

En France, il faut remonter au milieu des années 1970 pour voir l'émergence d'un débat sur la transparence des organismes de l'administration publique. Le secret était dès lors considéré incompatible avec les principes démocratiques. Le concept de transparence s'est développé à partir de la volonté d'améliorer l'efficacité et de restaurer la légitimité des services publics. Les services de renseignement et de sécurité ont été parmi les premiers concernés par les nouvelles mesures prises par le gouvernement français. Il s'agissait alors de réguler, d'encadrer et de rendre visible les actions de contrôle des activités des services de l'hexagone.

Plusieurs lois ont vu le jour, comme la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 qui fonda la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) ou celle du 17 juillet 1978 qui consacra la liberté d'accès aux documents administratifs et créa la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA). La transparence administrative a essentiellement été améliorée par la reconnaissance et l'extension des droits des usagers face à l'administration (liberté d'accès aux documents administratifs) ainsi que par la création d'autorités administratives indépendantes.

En dehors de ces textes, la transparence était une obligation morale. Toutefois, en juin 2003, le Conseil constitutionnel reconnaissait une valeur constitutionnelle aux « *principes de la liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures* »². Une politique de transparence a dès lors été menée à plusieurs niveaux. D'une part,

² Décision n° 2003-473 DC du 26 juin 2003 du Conseil constitutionnel.

les droits à l'information et les droits d'accès aux documents administratifs ont été renforcés. D'autre part, les services publics délégués ont dû mettre en place des procédures pour améliorer la transparence (procédures d'attribution des contrats³, rapport annuel des délégataires, *etc.*).

Le principe de transparence est alors perçu, dans un cadre démocratique, comme un instrument de contrôle des institutions publiques par les usagers. Également contribuables, ceux-ci disposent alors d'un droit à l'information sur l'action des services publics. Services publics qui ont l'obligation de les informer de manière systématique (média, brochure, guide, *etc.*).

Au-delà de la France, cet ancrage du principe de transparence de l'administration publique se retrouve dans de nombreuses sociétés occidentales comme le Royaume-Uni ou le Canada. Les dénominateurs communs sont leurs exigences démocratiques, le développement très rapide des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) ainsi que l'essor d'une société de consommation.

Marshall Mac Luhan parlait de « *village global* » du fait, notamment, du raccourcissement des distances géographiques grâce aux NTIC, et en particulier l'Internet. Les nouvelles se propagent rapidement. L'information est devenue instantanée. Il est devenu quasiment inconcevable de ne pas avoir accès à une information. Une limitation à ce droit est perçue comme une entrave aux libertés individuelles et collectives et à l'exercice de la démocratie. De fait, elle suscite immédiatement une suspicion.

Ainsi, le fait que l'opacité ait pesé si longtemps sur les services de renseignement et de sécurité a pu générer un sentiment de méfiance et d'inquiétude dans la société civile à leur égard. Cela est perceptible en France et en Belgique, bien plus qu'au Royaume-Uni.

2. Un fantasme entretenu par une littérature et un cinéma prolixes

L'opacité et le secret sont tous deux sources de fantasme. Et les « services secrets », tels qu'ils sont communément dénommés dans les médias, n'y échappent pas. À tel point que l'on ne compte plus les films et les romans qui mettent en scène des services de renseignement et de

³ Loi Sapin du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques. Elle oblige la collectivité publique qui délègue la gestion de son service public à une personne privée de se conformer à des normes minimales de publicité, de mise en concurrence des candidats et de transparence des décisions.

sécurité, revus et corrigés. À ce titre, ils constituent une vaste source d'inspiration pour les écrivains et les scénaristes. Le renseignement est une mine d'inspiration prolifique. Essentiellement d'origine anglo-saxonne, ces productions contribuent très largement à diffuser et entretenir des mythes.

A. Romans et films d'espionnage

Cela fait quelques décennies que le succès des romans, films et fictions d'espionnage ne se dément pas.

La littérature mondiale regorge d'auteurs de nouvelles et de romans d'espionnage, à l'image d'un John Le Carré (britannique), d'un Ian Fleming (britannique), d'un Gilles Perrault (français), d'un Tom Clancy (étasunien), d'un Julian Semenov (russe), d'un Robert Ludlum (étasunien), ou d'un Gérard de Villiers (français). La plupart des auteurs à succès sont anglo-saxons. Il est vrai que l'origine de ce genre revient aux Britanniques. Aujourd'hui, les États-Uniens dominent le genre, suivis des Britanniques.

De même, il existe une filmographie fort abondante sur le sujet. On peut citer par exemple *Les trois jours du Condor*, *Spy Game*, *Mission impossible*, *Mensonges d'État* ou plus récemment *Green Zone*. L'adaptation de nouvelles au cinéma a encore davantage popularisé les James Bond, dit 007, et autres Jason Bourne.

Par ailleurs, le scénario de nombreuses séries télévisées repose sur les activités d'un service de renseignement fictif ou réel, comme *Alias*, dont l'égérie se prénomme Sydney Bristow, *24 heures* avec le fidèle Jack Bauer, ou *Spooks* avec les agents du MI5. Là encore, les Anglo-saxons s'accaparent le devant de la scène.

Outre le cadre d'un « monde secret » qui définit le genre, ces œuvres cinématographiques ou littéraires possèdent un point commun : une trame historique ou un cadre géopolitique contemporain. Par exemple, le scénario d'un risque d'attentat terroriste dans une grande ville de l'Occident fomenté par des activistes islamistes a souvent été repris dans les dernières productions. Réalistes ou fantaisistes, ces dernières mettent en scène un ou quelques agents, une cellule ou un service de renseignement. Les détails techniques, les principes moraux qui guident les agents, les méthodes utilisées par les services secrets ainsi dépeints sont souvent loin d'être fidèles à la réalité du monde du renseignement. Loch K. Johnson, Professeur de sciences politiques à l'Université de Géorgie (États-Unis) et rédacteur en chef de la revue *Intelligence and*

National Security, évoque même à propos de certains films *made in US* « *a constant stream of highly distorted depictions of the nation's intelligence services* », à l'occasion d'une conférence intitulée *Spying in Film and Fiction*, qui s'est tenue en mars 2007 aux États-Unis. Plus encore, certaines œuvres sont, de façon tout à fait évidente, utilisées à des fins de propagande. Nous y reviendrons plus tard.

Dans ces œuvres, les enjeux sont extrêmes, les situations délicates, les missions périlleuses. Les services sont réduits à un ou quelques agents spéciaux. Ils sont parfois suppléés par des techniciens et inventeurs de gadgets et dirigés par le directeur du service. Les agents de terrain, souvent masculins, sont agréables à regarder. Les femmes sont presque toutes sublimes. Les dénouements sont quasi systématiquement heureux, en particulier dans le sériel de James Bond. Ces œuvres sont empreintes de romantisme et de fantaisie.

B. James Bond, héros solitaire

Né en 1953 sous la plume de Ian Fleming, James Bond est un personnage de fiction. Les nouvelles qui le mettent à l'honneur ont été pour la plupart portées à l'écran. Le dernier des 22 films adaptés au cinéma est sorti en octobre 2008 sur les écrans français sous le titre de *Quantum of Solace*. Les films, davantage présents dans la mémoire collective que les nouvelles, ne sont pas toujours fidèles à l'ouvrage de Ian Fleming. Les différentes caractéristiques du personnage de James Bond sont renforcées, voire caricaturées à l'écran.

James Bond apparaît comme un héros solitaire, qui fait souvent fi des ordres du service pour lequel il travaille : le MI6, le service de renseignement extérieur britannique. C'est un bel homme, séduisant et charmeur. L'homme est assez grand, mince et musclé. Toujours très élégant, James Bond revêt fréquemment un smoking. Ce séducteur invétéré est toujours entouré de belles femmes, qui finissent tôt ou tard par lui céder.

Il est surhumain : ses blessures sont toujours sans gravité et ne l'empêche pas de se battre. Il côtoie la mort quotidiennement mais ne meurt pas. Il ne vieillit guère. Il est patriote, intelligent et intuitif. Il sauve sans cesse la couronne britannique grâce à son savoir-faire, son ingéniosité et les multiples gadgets dont il dispose.

Le service du MI6 n'est, quant à lui, guère représenté. Le chef du service est incarné par « M ». Le chef de ce qu'on pourrait appeler le département Logistique se nomme Q. Le fait de nommer les membres du service par une lettre ou un matricule insiste sur l'anonymat du

personnel et la dimension secrète du service de renseignement. De façon paradoxale, James Bond, espion de sa majesté, est rarement un personnage anonyme. D'une part, il se présente toujours sous le nom de James Bond et d'autre part, sa réputation le précède en de nombreux lieux.

La mythologie de James Bond est omniprésente dans les discours liés au renseignement dans la presse, dans le cinéma et même dans la communication des services de renseignement. Ainsi peut-on lire dans la rubrique *Frequently Asked Questions* (FAQ) sur le site Internet de la Central Intelligence Agency, le service de renseignement extérieur étasunien, les mots suivants :

Qui est un espion ? Sont-ils des agents secrets comme James Bond avec les gadgets secrets ?⁴

Un espion est une personne qui fournit des informations classifiées au sujet de son pays à un autre pays. Pour clarifier, les agents de terrain de la CIA recrutent des agents étrangers (donc vous pouvez les appeler espions) qui transmettent des informations à la CIA. Les officiers opérationnels de la CIA utilisent certains « gadgets d'espionnage » formidables et, tandis que leurs emplois présentent, à l'occasion, des risques et des défis égaux aux films les plus passionnants, le plus souvent, ils ne sont pas aussi glamours ou palpitants. Les officiers ne constituent qu'une petite partie de l'ensemble du personnel de la CIA. Être un officier de terrain exige une forte personnalité, une capacité intellectuelle vive, une robustesse d'esprit et un degré élevé d'intégrité personnelle, de courage et d'amour du pays.

Ces allusions fréquentes dans les médias et dans les ouvrages précipitent l'effacement de la frontière entre fiction et réalité. La confusion entre le personnage de James Bond et le personnel réel des services de renseignement conduit ainsi l'opinion publique à fantasmer le rôle et la valeur intrinsèque des hommes et des femmes qui sont au service du renseignement.

⁴ Source : <https://www.cia.gov/about-cia/faqs/index.html#secretagents>. Traduit de l'anglais.

C. Une perception fantasmée

Pour se faire une représentation d'un objet ou d'une réalité, il est nécessaire de s'appuyer sur les informations disponibles. Ces données peuvent être fournies par les médias, par les Pouvoirs publics, par des experts, par des représentants politiques élus, par des partenaires, *etc.* Pourvoyeurs d'informations, les médias sont souvent la principale source sollicitée dans le processus de représentation personnelle. Ceux-ci se présentent comme la représentation de **la réalité**, comme un reflet d'**une réalité** ou comme une production **fictionnelle**. Cette dimension n'intervient que de manière très parcellaire dans la création d'une représentation d'autant plus que la distinction entre réalité et imaginaire est parfois floue. Il est alors plus qu'évident que les médias influencent la perception de la réalité de chacun et participent à la création des représentations collectives.

C'est pourquoi il est raisonnable de croire que la littérature, le cinéma et les séries que nous venons d'évoquer ont participé à la formation d'une représentation et d'une perception particulière du renseignement. Dans cette sphère, les médias ont pendant très longtemps été les seuls fournisseurs d'information. À ces derniers se sont ajoutés les romans, les films, les séries. Mais longtemps la voix légitime et écoutée de l'État a été absente et n'apportait de fait ni confirmation, ni infirmation, ni contestation vis-à-vis des images et des représentations diffusées. Outre cette pénurie d'informations officielles, il est remarquable que les études scientifiques en cette matière restent peu abondantes. Dans ces conditions, il est d'autant plus difficile de faire le distinguo entre réalité et mythe.

Dépourvu de toutes données officielles, le socle utile à la formation des représentations ne repose donc quasiment que sur des acteurs périphériques ou hors champs. De plus, l'art prend souvent le pas sur la science dans un imaginaire collectif suralimenté par les médias. D'une part, la production médiatique a ainsi eu pour incidence de nourrir un fantasme collectif autour de la relation entre le pouvoir et les services. D'autre part, elle a participé ainsi activement à la construction d'images erronées et fantasmées des services de renseignement, de son personnel et de ses activités. Alain Dewerpe écrit à cet égard qu'entre « *aventures imaginaires qui se veulent plus vraies que la vérité et épisodes vécus qui semblent plus imaginaires que*

l'imaginaire : nulle part ailleurs, la limite entre l'ordre du réel et celui de la littérature n'est aussi floue »⁵.

Le fantasme est bigarré, à la fois mélioratif et péjoratif. Cela est en grande partie fonction de la culture du renseignement de l'opinion politique et publique. C'est pourquoi les expériences française, britannique, allemande et belge sont dissemblables de ce point de vue. Nous y reviendrons plus tard. Il existe toutefois une caractéristique commune entre celles-ci et dans les autres démocraties occidentales : les espions fascinent. Ces derniers, maîtres du secret et de la clandestinité, sont à l'image James Bond : bel homme, héroïque, viril et solitaire. De même, l'opinion publique a souvent tendance à surestimer l'importance des actions clandestines et le rôle des services de renseignement, en particulier les services de renseignement étasuniens et russes.

La mythologie *bondienne* dépasse ainsi les frontières et les classes sociales – et les services de renseignement en jouent. Il est de fait difficile de la remettre en cause, tant pour les journalistes, que pour les experts ou pour l'État. L'article d'Éric Denécé « *Six idées reçues à destination des apprentis James Bond* » montre bien que l'opinion publique a une perception biaisée des services de renseignement, une profonde méconnaissance du renseignement et qu'il est ardu de l'en faire sortir.

Six idées reçues à destination des apprentis James Bond, par Éric Denécé⁶

James Bond n'est pas un agent secret, c'est un officier de renseignement. L'agent, c'est celui qui trahit au bénéfice de l'officier de renseignement. Qui lui apporte des informations. L'agent prend le plus de risques car il est généralement emprisonné ou exécuté s'il est pris.

Les services ne savent que ce qu'on leur demande de chercher. Ils ne savent pas tout : ce sont en fait de supers cabinets d'investigation au service des gouvernements. Ils ne suivent pas la situation internationale de manière précise, à la différence du Quai d'Orsay. Ils ne travaillent que sur certaines zones ou certains sujets sur lesquels porte l'intérêt du gouvernement .

⁵ Dewerpe (Alain), *Espion, une anthropologie historique du secret d'État contemporain*, Paris, Gallimard, 1994, page 301.

⁶ Propos recueillis par Thierry Leclère, in *Télérama*, publié le 30 juin 2008.

Il y a davantage de personnes en base arrière que d'officiers sur le terrain. Le rapport est généralement de 1 à 10. Le renseignement est d'abord un travail de bureau.

Ce n'est pas un métier violent dans lequel on se tue ou l'on est tué à chaque coin de rue. S'il y a des risques, la violence est bien moindre que dans les films d'espionnage, au cinéma. Tout est dans la dissimulation, dans la tromperie, dans la finesse... pas dans l'action de type commando, qui ne relève pas des services mais des armées.

C'est avant tout un travail d'équipe, de réseau, avec des approches humaines et techniques : le mythe de l'espion solitaire est un leurre. Seul l'agent est un solitaire, puisqu'il n'a de contact qu'avec son officier traitant.

Il est rare qu'un renseignement change le cours de l'histoire, contrairement à la mythologie. Si les renseignements sont importants, ils ne servent généralement qu'à éclairer un point que les autres administrations ne sont pas parvenues à connaître.

3. Une image du renseignement construite au fil du temps

A. L'image comme une impression globale positive ou négative

Les termes de *représentation*, de *perception*, d'*image* ont été utilisés à plusieurs reprises depuis le début de cette thèse. Avant d'aller plus loin dans l'étude de l'image des services de renseignement et de sécurité à proprement parler, il convient de définir plus précisément ces trois concepts. Ceci s'avère complexe, puisque ces vocables sont polysémiques.

Le terme *représentation* est défini par *Le Petit Robert* comme « *le fait de rendre sensible (un objet absent ou un concept) au moyen d'une image, d'une figure, d'un signe* ». Une définition d'ordre psychologique est également proposée : « *Processus par lequel une image est présentée aux sens.* » Autrement dit, la représentation est un processus par lequel l'esprit reproduit ou restitue à partir d'informations diverses les traits fondamentaux de quelque chose. Il est évident, faut-il le rappeler, que ce processus est intrinsèquement lié aux caractéristiques sociales, politiques, intellectuelles de cet esprit.

La *perception* en tant que « *réunion des sensations en images mentales* » (*Le Petit Robert*) est, quant à elle, une opération psychologique qui, alors qu'elle repose sur les caractéristiques personnelles d'un esprit, aboutit à la représentation du réel et de la réalité en organisant ses propres données

sensorielles. Les concepts de représentation et de perception sont donc très proches et corrélés. De ces deux processus découle la formation d'une image ou d'images.

Selon le dictionnaire de l'Académie française, l'*image* est la « *représentation d'une chose que l'on se fait par l'esprit* ». L'acceptation de ce terme dans une perspective commerciale détermine l'*image* comme « *l'ensemble des représentations, à la fois affectives et rationnelles, d'un consommateur concernant un produit, une marque ou une entreprise* ». Par extension, le dictionnaire de l'Académie française propose la définition suivante : « *Impression globale (positive ou négative) que le public peut avoir d'un personnage marquant, d'un homme politique, d'une institution* ». Dans ce sens, l'image n'est guère loin de la réputation, qui est l'opinion favorable ou défavorable, attachée à quelqu'un ou à quelque chose.

L'ensemble de ces définitions participe à l'acceptation que nous allons ici donner à la notion d'*image*, à savoir **l'impression globale, positive ou négative, que l'opinion publique peut avoir d'une personne ou d'une organisation, créée et alimentée par la mémoire personnelle et collective, l'environnement médiatique et les campagnes de communication.**

B. Les ressorts potentiels de l'image du renseignement

a. La mémoire des événements passés

La mémoire, personnelle et collective, influence inévitablement la perception d'un fait ou d'un objet et l'image qu'elle génère. Il est donc primordial de s'intéresser à l'histoire du renseignement et des services pour deviner, tracer les contours et comprendre son image actuelle dans les opinions publiques et politiques.

Nous verrons par la suite que cette histoire a été mouvementée. La lecture de cette histoire particulière est d'autant plus frustrante et complexe qu'elle n'est que partiellement connue du fait, entre autres, de la classification de nombreux documents. De fait, ce sont surtout les échecs et les scandales impliquant les services de renseignement qui ont pu être étudiés par les historiens et retenus par l'opinion publique. Ces situations problématiques ont souvent donné lieu à des enquêtes parlementaires, à des interrogations publiques ou à des interprétations par les journalistes. L'histoire du renseignement est donc tout à fait parcellaire et orientée. C'est là une

caractéristique propre au renseignement. Il n'en demeure pas moins que ces événements passés et rendus publics participent à l'élaboration d'une culture ou d'une non-culture du renseignement.

b. La médiatisation du renseignement

Les médias d'information et de divertissement constituent sans doute notre principale source d'information. Les **médias d'information** générale et spécialisée rendent compte de l'actualité, présentent des analyses et proposent des interprétations. À ce titre, ils sont non seulement le reflet de l'opinion publique, mais aussi un tamis de l'actualité. Autrement dit, les médias filtrent, orientent, interprètent les événements où le prêt-à-penser est de plus en plus la règle.

Les **œuvres cinématographiques** et les **séries télévisuelles** au même titre que les **romans** sont également des sources d'information et participent à la formation d'image et d'opinion. Il est fréquent de constater que l'opinion publique en arrive à ne plus savoir distinguer fiction et réalité.

De même, les **travaux de recherche universitaire** sont un vecteur d'information. Ceux-ci disposent d'un capital élevé de crédibilité auprès de l'opinion publique, car ils sont le fruit d'une réflexion experte fondée sur des méthodes scientifiques. Toutefois, nous verrons que le nombre de ces travaux est très disparate d'un pays à l'autre.

Enfin, il ne faut pas négliger les **stratégies de communication** mises en place par les services de renseignement et de sécurité, au même titre qu'un autre service public, un ministère ou une entreprise. Ces stratégies de communication ont clairement l'objectif d'influencer l'image que l'opinion publique se fait d'eux. Ce phénomène est cependant très récent. À première vue, il semble incongru qu'un service « *secret* » communique massivement. Or, il est intéressant de constater que cela se développe dans l'ensemble des pays occidentaux.

Par la suite, tous les ressorts que nous venons d'évoquer seront minutieusement étudiés afin de cerner l'image qu'ont le renseignement et les services concernés en France. Les expériences britannique, belge et allemande seront aussi évoquées comme éléments de comparaison.

II. Théorie et pratique du renseignement

En France, le renseignement est peu ou mal connu. Il convient donc de brosser le portrait de ce curieux objet. Cela nous permettra par la suite de mesurer la distance qui existe entre sa représentation dans l'opinion publique et dans la classe dirigeante d'une part, et sa réalité d'autre part.

1. Définition et contours du renseignement

A. Le renseignement est un produit élaboré qui répond à une demande exprimée

Le renseignement recouvre trois réalités ou conceptions. La première consiste en le « *fact finding* », autrement dit la recherche de l'information brute. Le service n'a pas pour but d'analyser un ensemble d'informations éparses mais de trouver l'information demandée par le « *client* ». La deuxième est le « *problem solving* », autrement dit les opérations clandestines. La troisième correspond à la « *knowledge production* ». Le renseignement est alors le résultat élaboré de la synthèse des informations recherchées, évaluées, exploitées et interprétées. Celles-ci peuvent provenir du domaine public, du domaine confidentiel ou du domaine secret. Le renseignement répond à une demande précise formulée par un « *client* » qui envisage une action.

La finalité fondamentale du renseignement est d'éclairer la prise de décision. Dans ce sens, le renseignement a pour fonction non seulement d'apporter les connaissances les plus objectives possible sur un environnement particulier afin d'appréhender au mieux les enjeux d'une situation et les stratégies des divers protagonistes, mais aussi de rendre les décideurs capables d'anticiper.

« *Le renseignement n'est pas l'information* »⁷, ainsi que le précise Éric Denécé, directeur du Centre Français de Recherche sur le Renseignement (CF2R). L'information est une partie du renseignement. Qu'elle soit libre d'accès, protégée ou cachée, l'information est la matière première du renseignement. Pour aboutir à ce produit élaboré, un processus formel a généralement été respecté : demande de renseignement, élaboration d'un plan de recherche de ce

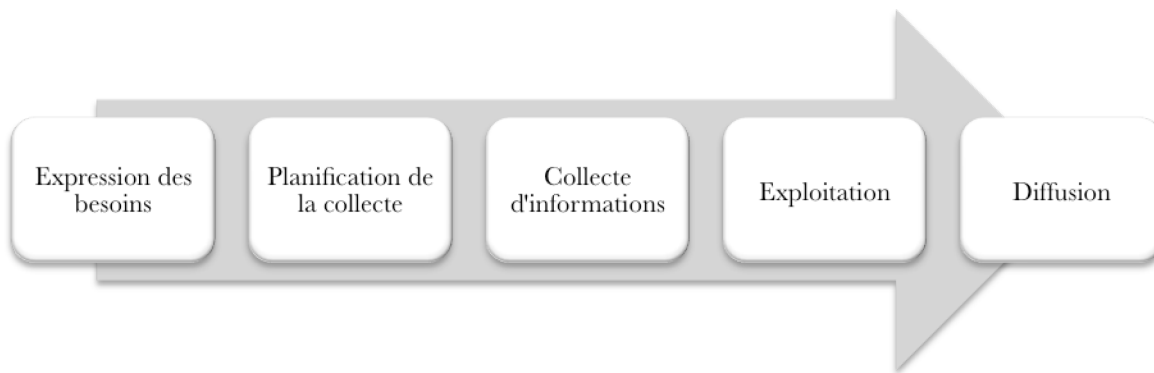
⁷ Denécé (Éric), *Les services secrets : tout comprendre*, E/P/A, Paris, 2008, page 17.

renseignement, recherche proprement dite, analyse et structuration des informations recueillies pour élaborer une réponse, livraison de la synthèse au destinataire sous une forme qui lui est intelligible. Ce processus est appelé par les professionnels « *cycle de renseignement* ».

B. Le cycle de renseignement

Le cycle de renseignement permet d'exploiter les informations collectées par le service pour aboutir à une analyse circonstanciée et la plus fiable possible. Le processus s'articule de la manière suivante.

Le cycle du renseignement



Source : forme réalisée par l'auteur.

a. Du besoin à l'interception de l'information

À l'origine d'une recherche de renseignement, un besoin a été énoncé par un client. Ce dernier est le plus souvent l'exécutif (cabinet du Président de la République, ministères, *etc.*) et les administrations publiques ayant trait à la sécurité. Toutefois, le « *commanditaire* » ou « *client* » peut revêtir différentes natures selon le régime politique en place. En effet, lorsque les services de renseignement évoluent au sein d'un régime totalitaire, ils sont à la botte d'un pouvoir, d'une personne ou d'un clan. Celui qui se trouve à l'origine de la commande peut exprimer des vœux de nature personnelle, politicienne, politique, économique, *etc.*, sans que l'intérêt de la nation entre nécessairement en considération. *A contrario*, les services de renseignement qui opèrent dans un cadre démocratique sont un service public. Autrement dit, ces derniers mènent leurs actions au service de la population et de l'État, dans l'intérêt de la nation.

Après que les clients ont défini leurs besoins informationnels, un plan de recherche est établi de manière fractionnée. De la sorte, les agents ne connaissent pas l'intégralité du plan, et

ne peuvent ainsi pas lire l'intention stratégique, laquelle est tenue secrète. Un budget doit y être alloué pour garantir les moyens nécessaires à la recherche de ces données (documentations, déplacements, matériels, achats de renseignement, sous-traitance).

b. De la collecte à la production d'une information

Les officiers sont chargés de rechercher et de rassembler des informations en exploitant des sources, humaines ou techniques. Ces informations sont ensuite exploitées par des experts. Cette étape consiste à traiter, analyser et synthétiser les produits issus de la recherche et de l'interception. Le traitement va du décryptage à la traduction. Puis, l'analyse tente de donner un sens au contenu. Enfin, les synthèses sont établies pour chaque destinataire, afin d'éviter la submersion par la quantité d'informations, et pour maintenir un certain cloisonnement de sécurité⁸.

Ce travail est effectué par les services de renseignement, afin d'éclairer la décision du commanditaire ou la conduite politique, économique et militaire de l'État. Le renseignement peut ainsi jouer un rôle essentiel dans la définition de la stratégie de Défense d'un pays comme dans le processus d'aide à la décision politique au sommet de l'État.

C. Renseignement de sources ouvertes, semi-ouvertes et fermées

Avec le développement des médias, la part du traitement des sources ouvertes (information blanche) est en constante augmentation et mobilise donc de plus en plus de moyens. Ces sources ouvertes incluent l'ensemble des produits médiatiques (presse écrite, radio, télévision, Internet), mais aussi les documents publics comme la littérature scientifique ou professionnelle ainsi que les publications gouvernementales. Il s'agit d'une information libre d'accès et facilement disponible. Le développement d'Internet a largement contribué, faut-il le rappeler, à la diffusion des informations. C'est d'ailleurs devenu une source essentielle de renseignement des services. Ainsi, la part des informations issues de sources ouvertes est estimée entre 85 % et 90 % de l'ensemble des informations utiles recueillies. C'est du moins ce qu'affirment certains professionnels du monde du renseignement, à l'instar d'Alain Juillet, ancien directeur de la Direction Générale de la Sécurité Extérieure (DGSE).

⁸ Pichot-Duclos (Jean), *Les guerres secrètes de la mondialisation. Guerre économique, guerre de l'information, guerre terroriste*, Lavauzelle, Panazol, 2002, 325 pages.

Parmi les sources semi-ouvertes (information grise) se trouvent les lettres d'information d'entreprise, de collectivités ou d'association, les conversations privées, les comptes rendus de réunions, les brevets. Leur exploitation est limitée, car soumise à l'autorisation du titulaire.

Enfin, les sources fermées (information noire) recouvrent l'ensemble des documents classifiés, des secrets de fabrication, des secrets commerciaux (études de marché, prévisions de vente) ou relatifs à l'organisation (organigramme, coordonnées), les informations divulguées dans un cadre confidentiel.

2. Typologie du renseignement : des hommes et des machines

Les spécialistes distinguent deux grandes familles de moyens de collecte d'informations, en fonction des moyens et des sources d'acquisition : d'une part, le renseignement d'origine humaine (*humint*, pour *human intelligence*) et d'autre part, celui d'origine électromagnétique (*sigint* pour *signal intelligence*).

A. Le renseignement d'origine humaine (*humint*)

Le *humint* est « un processus long et complexe à mettre en place »⁹, qui se caractérise par la recherche d'informations par des sources humaines. Celles-ci peuvent être officielles : ce sont les fonctionnaires diplomatiques et les attachés de défense des ambassades. Elles peuvent également être secrètes : le travail repose alors sur des taupes, des informateurs, des agents de terrain, officiers traitants ou infiltrés. En Belgique, l'informateur est considéré comme « une personne qui, rémunérée ou non, sollicitée ou spontanée, fournit des informations difficilement accessibles par d'autres voies et peut de ce fait encourir un risque matériel, moral ou physique »¹⁰, selon la définition du Comité R, organe de suivi des activités des services de renseignement belges.

Si ce sont les « *hommes de terrain* » qui font le plus fantasmer les gens, ils ne représentent pourtant qu'une faible part des effectifs des services de renseignement. L'exercice des agents sous couverture est dangereux mais très précieux lorsque les menaces insidieuses se propagent. La pénétration dans les réseaux terroristes est particulièrement difficile, mais pas impossible à partir

⁹ Baud (Jacques), *Le renseignement et la lutte contre le terrorisme : stratégies et perspectives internationales*, Lavauzelle, Panazol, 2005, 413 pages.

¹⁰ Rapport d'activité 1997 du Comité R, Bruxelles, 1998, page 143.

du moment où le réseau dispose d'une structure identifiable, étendue géographiquement, avec une multitude de cellules. La tâche est plus rude et demande parfois plusieurs années vis-à-vis des mouvements aléatoires ou à géométrie variable tels que Al Qaïda. C'est par le biais d'affinités personnelles, voire de liens familiaux que se construisent les cellules.

Le renseignement d'origine humaine repose aussi, il faut le dire, sur la torture. Guère déontologique, la torture est néanmoins utilisée pour obtenir des informations de prisonniers ou d'individus capturés. Elle repose essentiellement sur des méthodes coercitives ou de privation sensorielle. Cette pratique n'est pas l'apanage des dictatures et autres régimes totalitaires et répressifs. Les démocraties, aussi nobles qu'elles le laissent à penser, ont eu ou ont encore aujourd'hui recours à ces méthodes extrêmes.

Dans son ouvrage *Services Spéciaux – Algérie 1955-1957*¹¹, le Général Aussaresses, alors coordinateur des services de renseignement à Alger, révèle la pratique de la torture pour obtenir des informations. Plus près de nous, citons l'usage soupçonné de la torture sur les prisonniers faits en Irak et en Afghanistan, commanditée par les services étasuniens en 2003. Les mauvais traitements infligés aux détenus de la « prison » d'Abou Ghraïb à Bagdad ou du « camp de détention » de Guantanamo en sont également une illustration. Les services étasuniens y ont participé, mais des services d'autres pays aussi. Par exemple, des agents de la Direction de la Surveillance du Territoire (DST) et de la Direction Générale de la Sécurité Extérieure (DGSE) se seraient également rendu à sur l'île de Cuba pour interroger les détenus¹². Les conditions de ces interrogatoires demeurent confidentielles.

B. Le renseignement d'origine technique (*sigint*)

« Les moyens techniques comprennent l'interception des communications et son corollaire, le déchiffrement ainsi que l'imagerie, c'est-à-dire les photos ou films pris à l'aide de satellites, d'avions espions et de drones »¹³. L'ensemble de ces procédés est rassemblé sous l'étiquette *sigint* (interception de signaux), que l'on traduit en français par *roem* (renseignement d'origine électromagnétique). À

¹¹ Aussaresses (Paul), *Services Spéciaux – Algérie 1955-1957*, Perrin, Paris, 2001, 197 pages.

¹² « La DST et la DGSE entendues sur leur visite à Guantanamo », in *Le Figaro*, publié le 28 décembre 2006.

¹³ Denécé (Éric), *Renseignement et contre-espionnage : actions clandestines, technologies, services secrets*, Paris, Hachette, 2007, page 80.

l'aide de ces moyens techniques, les services peuvent ainsi recueillir des informations par l'interception des signaux radioélectriques et électromagnétiques.

Car les oreilles sont aussi importantes que les yeux, les gouvernements occidentaux ont considérablement investi dans ces technologies et se sont dotés de systèmes sophistiqués et hautement performants. C'est ce type de renseignement qui est le plus développé aujourd'hui au sein des services occidentaux. Le *sigint* se divise en deux sous-catégories : le *comint* et l'*elint*.

a. L'interception des communications (*comint*)

Le *Comint* (*Communication intelligence*) regroupe les techniques d'écoute et de captage, d'identification, de décryptage et d'analyse des messages. Sont concernés aussi bien les conversations orales (échanges téléphoniques) que les transferts de données (fax, sms, courriels et autres données informatiques, *etc.*).

Par exemple, dans le domaine de la Défense, ces techniques sont utilisées pour intercepter les communications entre un État-Major et ses unités sur le terrain afin de connaître les ordres donnés et d'anticiper la manœuvre des forces ennemies.

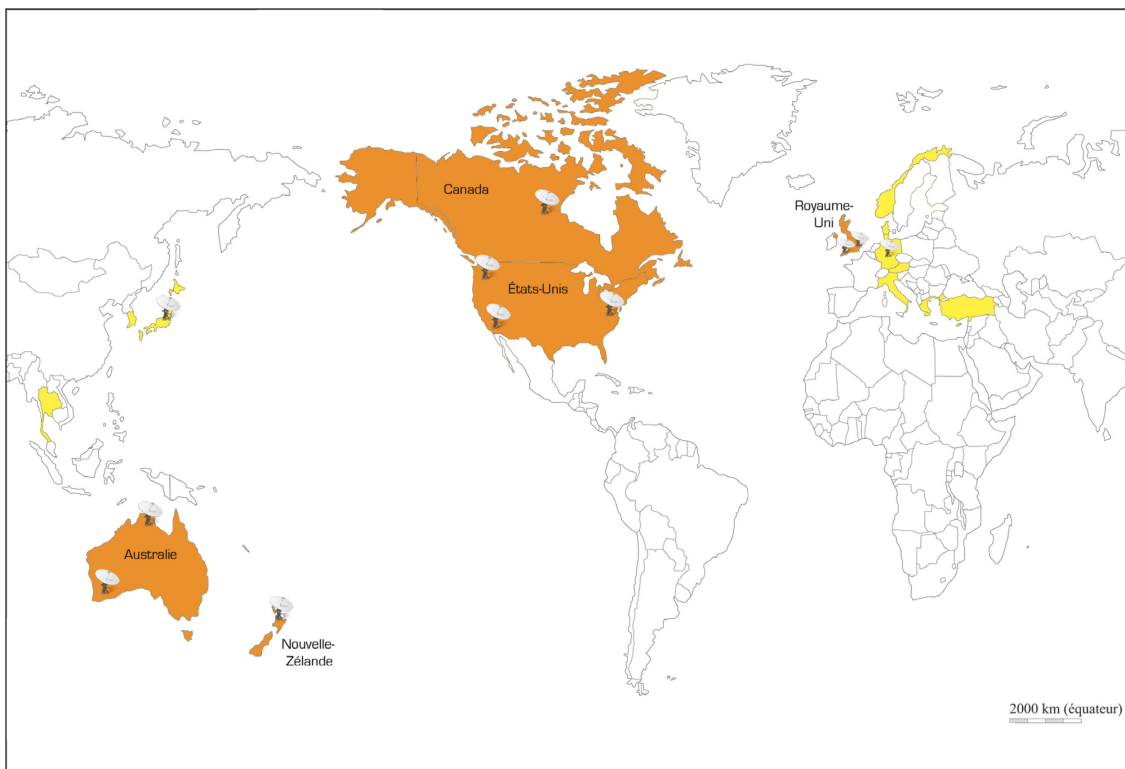
Les interceptions concernent aussi d'autres domaines comme l'économie ou la diplomatie. Ainsi les services épient-ils sur le sol national ou à l'étranger les communications des ambassades et des représentations étrangères, source prolifique d'informations sur la politique internationale d'un État. Les médias ont relaté plusieurs cas du genre. Par exemple, le Bundesnachrichtendienst allemand aurait placé un « *cheval de Troie* » dans l'ordinateur du ministre afghan des Affaires étrangères entre juin et novembre 2006 pour espionner ses échanges avec une journaliste de l'hebdomadaire national *Der Spiegel* qui réalisait une enquête sur l'Afghanistan. Deux ans plus tôt, la presse anglo-saxonne nous apprenait que les services de renseignement britanniques avaient mis sur écoute, et ce, depuis plusieurs années, le Secrétaire général de l'ONU d'alors, Kofi Annan. Cette affaire, dénommée *Onugate* par les journalistes, avait déclenché quelques remous outre-manche et le Premier ministre avait été interpellé pour s'expliquer sur cette initiative qui avait d'ailleurs été renforcée pendant la crise iraquienne.

Mais le symbole le plus manifeste du *sigint* est le réseau *Échelon*. En 2001, le Parlement européen publie un rapport sur « *l'existence d'un système d'interception mondial des communications privées et économiques (système d'interception Échelon)* », le 11 juillet 2001. Stupeur dans l'opinion publique française, mais aussi dans d'autres pays comme la Belgique. Ce réseau procède à l'écoute

des communications téléphoniques, de téléproductions (fax), de messageries électroniques partout dans le monde. Les États-Unis sont le principal acteur et bénéficiaire de ce réseau, mais le Royaume-Uni, l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande en font partie. Outre le Royaume-Uni, six autres pays membres de l'Union européenne participent à Échelon, à savoir la Norvège, le Danemark, l'Allemagne, l'Italie, la Grèce et l'Autriche. Cela n'est pas sans poser de problème dans l'émergence d'une coopération approfondie au niveau européen en matière de renseignement et de sécurité.

Chaque pays tiers accueille des stations d'interception, possède des paraboles ou collabore étroitement avec les services étasuniens. Les stations d'interception sont gérées officiellement par des militaires qui prennent en charge l'aspect technique de l'interception. Ces dispositifs permettent ainsi d'en camoufler les activités. Ces antennes de réception satellite peuvent être utilisées pour recevoir des communications militaires ; obtenir des informations des satellites espions (photos, *etc.*) ; et intercepter des communications électroniques (*sigint*) militaires et civiles. Par exemple, le Royaume-Uni accueille deux de ces stations, l'une à Menwith Hill au nord de Londres, l'autre à Morwenstow en Cornouaille. À titre d'exemple, Menwith Hill compterait une vingtaine de terminaux pour satellites et serait également une station réceptrice des satellites de reconnaissance électronique.

Carte du réseau Échelon





Accord UKUSA

Carte réalisée par l'auteur.

Grâce ou à cause d'une telle infrastructure satellitaire répartie sur l'ensemble du globe, le nombre d'interceptions et la quantité de données sont énormes. De fait, même si un système de reconnaissance automatique (comme un dictionnaire de mots-clés) a été mis en place pour faciliter la gestion des flux des données. L'importance de ces flux est telle qu'elle génère des dysfonctionnements dans le traitement des données. Cela a alimenté la polémique sur la défaillance des services de renseignement et de sécurité étasuniens concernant les attentats du 11 septembre 2001.

Depuis quelques années, la progression des écoutes téléphoniques et des interceptions de courriels inquiète l'opinion publique. La question a fait régulièrement la une des médias par le biais de « *scandales* » comme celui des écoutes téléphoniques secrètes aux États-Unis ou celui des « *grandes oreilles* » de François Mitterrand en France. La question a fait également débat à l'occasion de l'adoption de lois antiterroristes depuis plusieurs pays, et en particulier aux États-Unis et en Allemagne, depuis les attentats sur la côte Est des États-Unis en 2001, à Madrid en 2004 et à Londres en 2005. En effet, ces textes instaurent une plus grande flexibilité quant aux écoutes téléphoniques et électroniques. C'est dans ce contexte que la technique de recueil *comint* a souvent été remise en cause par la société civile au nom des libertés individuelles.

b. Le renseignement électronique (elint)

L'*elint* (*electronic intelligence*), quant à lui, couvre la radiogoniométrie, l'identification et l'analyse des sources d'émissions électromagnétiques. Autrement l'*elint* permet de détecter tout mouvement, toute activité. « *Par exemple, les rayonnements produits par un radar de détection ou de tir peuvent fournir des informations sur la défense antiaérienne d'un adversaire et indiquer si ses missiles sont prêts au tir ou non. Une analyse plus approfondie permet de le localiser puis d'en déterminer le type* », précise Éric Denécé dans son ouvrage *Renseignement et contre-espionnage : actions clandestines, technologies, services secrets*. De fait, le renseignement électronique est une pierre angulaire du renseignement militaire.

c. Le renseignement d'origine image (roim)

À côté de ces deux grandes familles de renseignement, il existe aussi le renseignement d'origine image (*imint* pour *image intelligence*). Ce dernier prend la forme de photographies classiques, d'images prises par les satellites ou de photographies aériennes capturées par les avions de surveillance et de reconnaissance ainsi que par les drones. Par exemple, en France, la Direction Générale de la Sécurité Extérieure (DGSE) et la Direction du Renseignement Militaire (DRM) disposent pour cela de satellites d'observation (Helios).

Le *roim* est surtout utile lors des conflits armés, pour observer les mouvements de troupes et deviner les stratégies militaires de l'adversaire. Il permet également d'avoir une idée sur les diverses infrastructures sensibles des États et de mettre à jour les connaissances cartographiques.

C. Renseignement humain et renseignement technique doivent être complémentaires

Avec le développement des technologies de transmission et de communication, de nombreux gouvernements ont investi dans le renseignement d'origine électromagnétique. Celui-ci présente un certain nombre d'avantages, comme le souligne Frédéric Guelton : « *Le renseignement d'origine technique, et plus particulièrement spatiale, présente l'immense avantage théorique, par rapport à celui d'origine humaine, de pouvoir fournir en permanence et en temps réel des informations obtenues en n'importe quel point du globe, en faisant abstraction des conditions environnementales et locales. Et, dans la majorité des cas, sans mettre en péril des vies humaines* ». Et de poursuivre, « *les seules limites connues sont celles de la physique à un instant donné, car il est encore impossible de détecter ce qui se passe au fond d'une grotte ou au plus profond d'une faille océanique* »¹⁴.

L'ascendant que prenait le *techint* sur le *humint* était déjà critiqué au lendemain de la première Guerre du golfe, comme l'illustrent les commentaires de Jeannou Lacaze, ancien chef de l'État-Major des Armées françaises. « *Les sources techniques, et la Guerre du golfe les a particulièrement mises en vedette, sont maintenant indispensables pour contrôler les situations militaires. Elles contribuent à la gestion des crises en donnant des renseignements précis et récents, voire instantanés, sur les dispositifs adverses [...]. Mais l'air et l'espace sont faciles à leurrer, et la Guerre du golfe l'a aussi montré. De même, si les informations opérationnelles ont été de grandes valeurs, on ne saurait en dire autant de la période avant la crise. [Les réseaux du Moyen-Orient eux-mêmes en étaient réduits à des intuitions*

¹⁴ Guelton (Frédéric), *Pourquoi le renseignement ? De l'espionnage à l'information globale*, Larousse, Paris, 2004, page 79.

beaucoup plus qu'à des renseignements...] La rigueur des mesures de sécurité irakiennes y était sans doute pour quelque chose, mais certainement aussi une foi trop grande en ces moyens techniques, qui ne sont qu'une des composantes du renseignement stratégique. C'est encore à l'homme, en cette veille du troisième millénaire, qu'appartient toujours le rôle majeur... »¹⁵.

Malgré ce constat, les États-Unis ont poussé l'investissement jusqu'à une suprématie du *techint* sur le *humint*. Ce déséquilibre a, en plus, été accompagné par une perte du savoir-faire en matière de *humint*. Le Royaume-Uni a également emprunté ce chemin, mais à une vitesse bien moindre. Or, le choix stratégique de favoriser le renseignement technique au détriment du renseignement humain présente des inconvénients majeurs, quand les avantages de l'avance technologique s'amenuisent.

En premier lieu, la mondialisation des plates-formes de communication a généré une croissance exponentielle de la quantité d'informations à traiter, recueillies à partir de multiples supports. « *Le fonctionnement traditionnel des services américains les amène à brasser des quantités absolument considérables d'informations. Et ce n'est pas un secret de dire qu'ils peuvent avoir des problèmes de tri. Nous fonctionnons d'une façon différente, en travaillant davantage sur des sources humaines. Les sources humaines sont à la fois plus précises et plus faciles à exploiter. Leur traitement est cependant délicat, ces sources pouvant elles-mêmes être manipulées* », avait indiqué Pierre de Bousquet de Florian, alors directeur de la Direction de la Surveillance du Territoire (DST), aux journalistes du *Monde*¹⁶. Royaume-Uni et États-Unis ont pris tardivement conscience de l'importance du *Humint*. Suite aux attentats du début de ce XXI^e siècle, les gouvernements ont lancé de vastes campagnes de recrutement, notamment par le biais des petites annonces !¹⁷

En deuxième lieu, la suprématie du renseignement technique provoque un autre effet pervers. En effet, il est primordial pour un service de renseignement de pouvoir recouper les informations afin de confirmer autant que possible leur validité. Il est souvent pernicieux de se fonder uniquement sur des données issues du renseignement technique. L'exemple des Malouines vient démontrer, s'il en était besoin, les risques d'un tel système. Les Britanniques, ayant un peu délaissé le renseignement humain au profit de systèmes d'écoute communs, ont dû se fier aux

¹⁵ Pascallon (Pierre) (dir.), *Défense et renseignement*, L'Harmattan, Paris, 1995, page 104.

¹⁶ Smolar (Piotr) et Bonnet (François), « La menace Al Qaïda est toujours présente », in *Le Monde*, publié le 26 juillet 2004.

¹⁷ Duplouch (Jacques), « Le MI6 anglais recrute par petites annonces », in *Le Figaro*, publié le 29 avril 2006.

renseignements fournis par les services étasuniens. Or, les ambitions politiques des États-Unis divergeaient de celles du Royaume-Uni. De fait, les données transmises par les États-Uniens étaient partielles et orientées, ce qui a eu des répercussions importantes sur les choix britanniques dans la gestion de ce conflit. Cela a mis en évidence que le manque d'indépendance des Britanniques vis-à-vis des États-Uniens en matière de collecte pouvait leur être très dommageable.

En troisième lieu, le seul renseignement technique se révèle bien insuffisant dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Et le 11 septembre 2001 a brutalement prouvé que la logique du *tout-techint* était une erreur stratégique et a mis en exergue les limites du *tout-techint*.

Il est vrai qu'avant le 11 septembre 2001, la lutte contre le terrorisme constituait déjà une des priorités des services étasuniens, britanniques ou français. Pour autant, les attentats sur le sol étasunien en 2001 ont conduit les services de renseignement à s'interroger sur l'efficacité de leurs méthodes et l'adéquation de leurs ressources. Aux États-Unis, le débat sur la lutte contre le terrorisme s'est en partie centré sur la nécessité d'améliorer le renseignement humain. En effet, nous avons vu qu'avec le développement des NTIC, les États-Uniens ont petit à petit amenuisé la part de *humint* au profit du *sigint*. Quant à la France, l'efficacité de ses services repose justement, en partie, sur la considération accordée au *humint*. De même, les services britanniques sont rompus à l'usage du renseignement humain comme l'a montré leur pratique dans leur lutte contre l'Irish Republican Army (IRA).

Toutefois, force est de constater que le renseignement sur le terrorisme est spécifique et très difficile à acquérir. En matière de terrorisme islamique particulièrement, la pénétration de ses réseaux est extrêmement laborieuse et l'interception de communication parfois aléatoire. Néanmoins, il serait illusoire de croire qu'un effort accru et impulsif sur le *humint* ou sur le *comint* faciliterait le travail des services tant les cibles sont obnubilées par leur sécurité. En effet, les criminels, et en particulier les groupes terroristes, utilisent des moyens de transmission très complets et bien maîtrisés (systèmes de cryptages intégrés aux téléphones portables, usages de langages codés, modulations des fréquences, utilisation des ondes courtes, *etc.*) pour contourner les systèmes d'écoutes. Bien qu'elles soient très performantes, les stations d'écoutes ne permettent pas d'interception de ces types de communications protégés ou traditionnels, voire archaïques pour certains. « *On l'a dit et répété, le 11 septembre marque l'échec du tout-technologique en matière d'espionnage. Les écoutes et les satellites n'ont pas permis de suivre à la trace les terroristes et de connaître leurs intentions. Tous les spécialistes le disent : les services secrets doivent de nouveau miser sur le renseignement humain ; c'est lui qui permet le mieux d'anticiper les actions de l'ennemi – surtout quand*

celui-ci connaît tous les trucs de la vie clandestine et du contre-espionnage, comme les hommes d'Al Qaïda »¹⁸, s'exclame Vincent Jauvert, dans *Le Nouvel observateur*. Le renseignement sur le terrorisme, notamment sur le terrorisme islamique, est un travail de longue haleine qui suppose des efforts constants, un souci de recoupement des informations et une excellente coordination entre les acteurs du renseignement.

En 2002, Michael Herman, ancien secrétaire du Joint Intelligence Committee et fondateur et directeur de l'*Oxford Intelligence Group*, reprend les paroles d'un ancien membre de l'International Counterterrorist branch au sein du British Security Service (BSS) pour la lutte contre le terrorisme : « *L'antiterrorisme ne consiste ni en une partie d'échecs contre un seul ennemi ni en la réalisation d'un puzzle, à moins qu'on n'accepte d'avance que l'image à reproduire soit fragmentaire et évanescence et que nombre des pièces contenues dans la boîte soient inutiles. En quête d'une piste, il opte pour la métaphore des fils conducteurs repérables et des motifs tissés. Les matériaux de base eux-mêmes sont bigarrés et d'une diversité considérable. On pense, entre autres choses : aux renseignements secrets glanés au fil des communications (interceptées) de terroristes connus ; aux renseignements secrets portant sur ceux qui, au pays ou à l'étranger, sont réputés avoir déjà été parties prenantes à des activités de soutien au terrorisme ; aux rapports d'organismes de sécurité étrangers – rapports parfois teintés d'une saveur politique et d'une qualité éminemment inégale – faisant état de projets, concrets ou potentiels, d'attaques terroristes ; aux rapports des services de police signalant, par exemple, des allées et venues suspectes dans des ports ; aux allégations émanant de particuliers qui, d'eux-mêmes, viennent avouer posséder des renseignements de première main concernant des projets terroristes ; aux appels de simples citoyens soucieux de débiller leurs soupçons ; aux déclarations, rapportées par les médias, des porte-parole de groupes terroristes ou de leurs sympathisants* ». Le développement des menaces internationales de différentes natures modifie la façon de faire des services de renseignement et de sécurité. Les services poursuivent leur mutation, devant lutter non plus contre un bloc de puissances étatiques mais contre des menaces mouvantes et transnationales.

¹⁸ Jauvert (Vincent), « La revanche des espions », in *Le Nouvel observateur*, n° 1 927, publié le 10 octobre 2001.

3. Organisations et missions des services de renseignement

A. La structure des systèmes de renseignement nationaux

a. Des structures générales diverses mais avec points communs

Si tous les systèmes de renseignement ont les mêmes objectifs à savoir fournir des analyses sur des sujets précis, prévenir et gérer des crises imminentes qu'elles soient nationales ou internationales, informer l'État-Major militaire pour planifier et mener des opérations, protéger les secrets de l'État, les appareils de renseignement s'organisent différemment selon les pays. En effet, de multiples combinaisons sont envisageables et le nombre de services est très variable. Toutefois, nous retrouvons d'un système à l'autre plusieurs correspondances dans la structure générale : **une compétence limitée géographiquement ou thématiquement**. Ainsi les services de renseignement peuvent-ils être dédiés au renseignement intérieur ou extérieur, mais aussi à la sphère militaire ou criminelle. Certains services peuvent cumuler renseignement intérieur et renseignement extérieur. C'est le cas de la Belgique qui dispose d'une Sûreté de l'État, laquelle s'affaire au renseignement intérieur, criminel et extérieur.

Le **recueil du renseignement peut faire l'objet d'un service à part entière** ou disséminé entre les divers services. Lorsque le recours à des méthodes de recueil de renseignement d'origine *techint* devient très important, les États, en quête d'efficacité et de réduction des coûts, décident le plus souvent de créer des services spécialisés. Ainsi, des services sont dédiés à l'interception des communications, au recueil du renseignement d'origine image ou à la cryptologie. Citons par exemple le National Signals Organization (NSO) néerlandais, le Government Communications HeadQuarter (GCHQ) britannique en Europe, ou encore la National Security Agency (NSA) étasunienne. Cette option est de plus en plus fréquente aujourd'hui sous l'effet du développement exponentiel des moyens d'informations et de communication et d'une tendance politique de certains services et États d'axer les méthodes de recueil sur les moyens technologiques.

Les systèmes organisationnels du renseignement au sein de plusieurs États

	Renseignement criminel	Renseignement intérieur	Renseignement extérieur	Renseignement militaire	Interceptions
Allemagne	BfV		BND		TKÜ
Belgique	Sûreté de l'État			SGRS	
Canada	SCRC	SCRS		ROSC	CST
Chine	Guoanbu (Ministère de la Sécurité de l'État)			Qingbao	3 ^e département de l'État-Major de l'Armée
Espagne	CICO	SIGC + CGI	CNI	GIFAS	
États-Unis	FBI		CIA	DIA	NSA
France	DCRI		DGSE	DRM	
Israël	SHABAK		Mossad	Aman	Unité 8 200
Royaume-Uni	SOCA	MI5	MI6	DIS	GCHQ
Russie	FSB		SVR	GRU	FAPSI

Tableau de synthèse réalisé par l'auteur.

Certains ont aussi mis en place des **centres nationaux** qui se focalisent sur des questions bien spécifiques comme le terrorisme ou le crime organisé. Par exemple, les États-Unis se sont dotés d'un National CounterTerrorism Center (NCTC) en 2004 et le Royaume-Uni a créé en 2006 sa Serious Organised Crime Agency (SOCA) pour lutter, comme son nom l'indique, contre le crime organisé.

Enfin, ces dernières années se sont multipliées des **unités de coordination**. Ces unités, qui peuvent agir sur un plan opérationnel ou politique, rassemblent les acteurs liés au renseignement sur un sujet précis ou sur la politique globale du renseignement. Force est de constater que le souhait d'une meilleure coordination entre les agences et les acteurs concernés s'est renforcé avec les événements de septembre 2001, de mars 2004 et de juillet 2005. Au Royaume-Uni, le Joint Terrorism Analysis Centre a été mis en place en 2003.

Quant à la France, elle dispose depuis longtemps de l'Unité de Coordination de la Lutte AntiTerroriste (UCLAT, créée en octobre 1984) dont l'objet est opérationnel. Mais dernièrement, le gouvernement a adopté le projet de loi portant sur la création d'un Conseil National du Renseignement (CNR) dont l'activité se tourne vers des considérations fonctionnelles et politiques.

Au niveau international également, on assiste à l'émergence de structures de coordination ou d'échanges entre les États et les services de renseignement. Sur recommandation de l'Union

européenne, le club de Berne a créé à la fin de l'année 2001 un Groupe AntiTerroriste (GAT) qui réunit les responsables des unités de lutte antiterroriste. Il a en charge l'évaluation de la menace terroriste et la réalisation d'études thématiques portant par exemple sur les filières de faux documents ou sur la menace Nucléaire, Radiologique, Biologique et Chimique (NRBC).

b. Une organisation interne similaire d'un service à l'autre

De même, les différents services présentent un schéma d'organisation interne assez similaire. En effet, qu'il soit sous la coupe d'un État démocratique ou d'un État totalitaire, le service de renseignement se compose généralement de départements dédiés aux moyens opérationnels, aux écoutes et à l'administration. S'y ajoutent ceux centrés sur des sphères d'influence (terrorisme, crime organisé, protection du patrimoine, *etc.*) ou sur des sphères géographiques. Les services de renseignement extérieurs peuvent disposer de services spéciaux chargés des actions clandestines.

L'importance de ces différents départements est variable et dépend de la compétence du service. Évidemment, le département Logistique ou Moyens opérationnels sera plus développé au sein d'un service de renseignement extérieur qu'au sein d'un service de renseignement intérieur ou criminel.

c. Des missions analogues

Les missions des services de renseignement sont similaires d'un État à l'autre, les menaces étant semblables. Les services opèrent contre le terrorisme international, le terrorisme national, le crime organisé, le blanchiment d'argent, les extrémismes violents. Ils s'investissent aussi dans l'intelligence économique, dans le renseignement d'intérêt militaire, dans les investigations sur les autres pays.

Dans tout État, les compétences générales des services de renseignement et de sécurité sont les suivantes :

- assurer la sécurité nationale,
- lutte contre l'espionnage et les ingérences économiques,
- l'antiterrorisme,
- la protection du patrimoine
- la sécurité économique.

- protection des données classifiées,
- enquête d'habilitation.

Il est également possible de parler de services de renseignement offensifs et défensifs, en particulier dans la culture anglo-saxonne. Par services offensifs, on entend ceux qui opèrent à l'étranger comme le MI6 britannique. Par services défensifs, on entend ceux qui sont actifs sur leur propre territoire, tel que le MI5.

B. « *Communauté du renseignement* » : de la théorie à la pratique

Fréquemment, les journalistes évoquent, à tort ou à raison, une « *communauté de renseignement* » pour décrire l'ensemble des services de renseignement et de sécurité d'un État, sans pour autant préciser cette notion délicate.

Une communauté est un groupe dont les membres vivent ensemble ou qui ont des biens et/ou des intérêts communs. Autrement dit, une communauté est un ensemble de personnes ou d'organismes qui partagent un environnement commun, et qui est doté d'un haut degré de cohésion. Comment définir alors une communauté du renseignement ? Nous prenons le parti d'affirmer qu'une communauté du renseignement repose non seulement sur une culture politique profondément ancrée mais encore sur une culture professionnelle propre et la capacité de toutes les structures concernées à travailler de concert.

a. Une culture politique et stratégique hétérogène : les relations entre exécutif et services de renseignement

Force est de constater que les relations entre le pouvoir politique et les services de renseignement sont dissemblables d'un État à l'autre. Ces rapports peuvent être fondés sur la confiance et l'estime, mais aussi sur la méfiance et l'ignorance. Ils sont le reflet de la culture du renseignement dans la mesure où ils sont un indicateur à la fois de la considération du renseignement mais aussi du degré d'utilisation des analyses réalisées par les services.

Seul le Royaume-Uni semble se démarquer de la France, la Belgique, l'Espagne et l'Allemagne. Depuis longtemps, le pouvoir en place entretient des relations étroites avec les services de renseignement. En tant que puissance maritime, l'empire britannique a dû imaginer et développer des sources d'information pour se protéger et étendre sa puissance. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, les services de renseignement ont joué un rôle important même s'il y a

pu y avoir quelques flottements dans leurs rapports avec les dirigeants. Aujourd'hui encore, le bureau du Premier ministre britannique au 10, *Downing street* est quotidiennement fréquenté par le coordinateur du renseignement. Les Britanniques ont ainsi su reconnaître l'importance du renseignement dans le processus de prise de décision et lui accorder leurs faveurs.

A contrario, la France n'a pas su, au cours de son histoire, établir une relation saine avec le renseignement. Ce dernier a souvent été l'apanage d'une seule personne (ou groupe de personnes) et à son seul profit. Pas assez souvent, le renseignement a été mis au service de l'intérêt de la nation. Les services de renseignement ont ainsi souvent été instrumentalisés et impliqués dans des règlements de compte internes ou politiques. C'est pourquoi l'activité de renseignement a longtemps constitué une des basses œuvres de la République et suscité la méfiance de l'élite politique. Le renseignement a longtemps été tenu à l'écart des décisions de haute importance concernant l'intérêt de la nation. Les différents scandales, tels l'affaire Dreyfus, n'ont fait que renforcer cette attitude. Ce contexte n'a pas permis l'émergence d'une véritable culture politique et nationale du renseignement.

L'Espagne et la Belgique entretiennent des relations mitigées avec leurs services, tandis que l'Allemagne, traumatisée par la période hitlérienne, reste particulièrement méfiante à l'égard du renseignement. Nous y reviendrons dans le détail plus tard.

b. Une culture professionnelle avérée

La construction d'une culture du renseignement nécessite l'émergence d'une culture professionnelle afférente. Celle-ci se définit par un savoir-faire spécifique et une terminologie propre. Cette culture professionnelle peut être commune à l'ensemble des services ou spécifique à un seul. Force est de constater qu'il existe bien une terminologie particulière dans le monde du renseignement.

En France, lorsque le projet de rapprochement entre la Direction de la Surveillance du Territoire et les Renseignements Généraux a été évoqué, les médias, les experts, les services et les syndicats n'ont eu de cesse de souligner la différence de culture entre les deux services et la difficulté que les hommes allaient éprouver à travailler ensemble. En effet, les premiers bénéficiaient d'un savoir-faire incomparable en matière de contre-espionnage, les seconds avaient une expérience de terrain sans égal.

Ces savoirs et savoir-faire, d'autant plus lorsqu'ils sont partagés et acceptés par tous les acteurs du secteur en question, participent d'une culture professionnelle. Une communauté, quelle qu'elle soit, repose aussi sur le partage de certaines valeurs. Ici, le personnel des services de renseignement ont en commun des valeurs comme le patriotisme ou le souci de l'intérêt général. Cela est le cas dans le domaine du renseignement.

De même, la création d'associations professionnelles marque l'imprégnation d'une culture professionnelle. Il en existe dans le secteur du renseignement, de la police judiciaire et de la défense, à l'instar de l'Association des Anciens des Services Spéciaux de la Défense Nationale (AASSDN) en France et le Gesprächskreis Nachrichtendienste in Deutschland (GKND) en Allemagne.

Enfin, l'implication d'anciens professionnels du renseignement dans les centres de recherche et leur participation à des colloques destinés à un public averti ou au grand public est également une preuve de l'existence d'une culture et d'une communauté professionnelles. En France, par exemple, il existe plusieurs centres ou groupes de recherche, à l'instar du Centre Français de Recherche sur le Renseignement (CF2R) emmené par Éric Denécé, ancien officier de renseignement dans la Défense, et de Métis à Sciences Po Paris animé, entre autres, par Philippe Hayez, ancien directeur adjoint du renseignement à la Direction Générale de la Sécurité Extérieure. Par ailleurs, de plus en plus de colloques sont organisés à Paris et en Régions sur la thématique du renseignement. L'Association Nationale des Auditeurs Jeunes de l'Institut des Hautes Études de Défense Nationale (ANAJ-IHEDN) a créé en 2010 un cycle de conférence sur ce thème. En Allemagne, l'International Intelligence History Association (IIHA) qui regroupe depuis 1993 nombre de chercheurs et d'anciens professionnels du renseignement, organise tous les deux ans en Allemagne un colloque de grande envergure. Au Royaume-Uni également, il existe des centres et des groupes de recherche actifs dans le milieu universitaire, comme par exemple le Centre for Intelligence and International Security Studies à l'Université d'Aberystwyth (Pays de Galles) ou encore l'Oxford Intelligence group qui organise régulièrement des conférences et duquel font partie plusieurs anciens professionnels, tel que Michael Herman. À l'inverse, cela est moins perceptible en Belgique, où il n'existe pas de centre de recherche dédié à la thématique du renseignement, ni d'association animée par des anciens professionnels belges.

c. Pour quels États peut-on parler de « communauté du renseignement » ?

Qui dit communauté du renseignement dit culture politique et stratégique et culture professionnelle profondément ancrées. À cela, s'ajoute une dernière caractéristique, à savoir la capacité de travailler ensemble. Autrement dit, une communauté du renseignement se réalise aussi dans la coopération et la coordination entre tous les services ou agences de renseignement et de sécurité, dans la capacité à travailler véritablement de concert lorsque la situation l'impose. Prenons l'exemple du Joint Intelligence Committee britannique, qui existe depuis 1936. Bien qu'il arrive qu'il y ait des rivalités entre MI5 et MI6, les deux services travaillent en bonne intelligence et coopèrent sur divers dossiers grâce à cette structure de coordination et de coopération.

L'ensemble de ces éléments participe ainsi à l'existence d'une « *communauté du renseignement* ». Cette dernière constitue qui plus est un indice de l'imprégnation d'une culture globale du renseignement.

Au regard de tous les traits descriptifs que nous venons d'évoquer, il est raisonnable de croire qu'il existe une communauté du renseignement au Royaume-Uni, à tous les niveaux : culture politique, culture professionnelle et coopération significative entre les services. Malgré quelques tiraillements, il règne l'idée d'une grande famille poursuivant un but et un idéal partagés.

Parler d'une communauté du renseignement en France est certes commode mais surtout inapproprié. Cette expression est apparue sous la plume des journalistes autour des années 2000. L'esprit de corps y est bien moindre si l'on considère la sphère du renseignement dans son ensemble. En effet, la relation entre les services de renseignement et l'exécutif est trop souvent aléatoire. La coopération formelle inter-services est insuffisamment poussée pour que tous les professionnels du secteur aient le sentiment de faire partie d'une seule et même famille. Les articles de presse et les séries télévisées évoquent régulièrement une concurrence entre les différents services ou critiquent leur mésentente. Combien de reportages font état d'une « *guerre des services* » ? Bien qu'elle ne soit pas aussi vicieuse que celle qui est décrite dans les médias français, une incoordination existe entre les services. Cela s'explique par trois facteurs. Premièrement, leurs missions se chevauchent. Deuxièmement, il n'existait pas d'organe de coordination au sommet avant 2008. Le feu Centre Interministériel du Renseignement (CIR), créé en 1959, se réunissait à peine deux fois par an, sauf en temps de crise, et ne permettait donc pas un travail de fond. Le nouveau Conseil National du Renseignement (CNR) qui est en place depuis lors semble avoir cette vocation mais n'en est qu'à ses balbutiements. Troisièmement, il

existe un fort esprit « *maison* » dans chaque service qui ne facilite pas la coopération institutionnelle. Tout cela est générateur de tensions et annihile toute ambition de créer une « *communauté* ». C'est d'ailleurs cet état de fait qui a en partie poussé à fusionner les Renseignements Généraux et la Direction de la Surveillance du Territoire sous la présidence de Nicolas Sarkozy.

Toutefois, le tableau semble s'éclaircir par endroit. Outre la mise en place du CNR dont le travail devrait porter ses fruits d'ici quelques années, il existe une véritable culture professionnelle. De plus, il se développe un tissu communautaire entre les professionnels du renseignement à la retraite. Cela devrait participer à une meilleure connaissance du renseignement par les élites dirigeantes.

Il est en sensiblement de même en Allemagne. La culture professionnelle est bien réelle, à la différence de la culture politique. Cela s'explique en grande partie par le souvenir de l'expérience hitlérienne. De même, la rivalité entre les services est présente.

Enfin, en Belgique, la communauté du renseignement est inexistante, du fait en particulier de la courte existence des services et de la brièveté de l'histoire du renseignement dans le pays.

4. Un renseignement contrôlé par les instances démocratiques

Loin des clichés cinématographiques ou littéraires, les services de renseignement ne sont pas livrés à eux-mêmes et dépourvus de toute autorité politique ou administrative. En effet, les démocraties occidentales et d'autres États de la communauté internationale se sont dotés de systèmes de suivi, d'encadrement, de contrôle des activités des services de renseignement pour assurer leur bonne marche. Ces dispositifs sont très variables d'un État à l'autre.

A. Il n'y a pas d'État de droit sans contrôle externe des services de renseignement

Il semble inimaginable qu'au sein d'un État de droit, d'une démocratie, l'activité du renseignement ne soit pas mise en balance par un système de contrôle sophistiqué. Cela est d'autant plus primordial que le rôle des services de renseignement est aujourd'hui plus important qu'il y a quelques dizaines d'années. Il est donc légitime qu'une attention particulière soit portée à leur égard et que la représentation nationale s'y intéresse.

Il est facile de croire que l'exigence du respect des droits et des libertés collectives et individuelles est en contradiction avec l'activité des services de renseignement. C'est pourquoi la mise en place de mécanisme de contrôle est gage d'équilibre entre sécurité et liberté mais aussi de transparence. Il en va de la légitimité démocratique de l'État et de ses services.

Dans un État de droit, et à l'inverse des États totalitaires, les services de renseignement se doivent de respecter une éthique et un cadre juridique. Et ce, même s'il n'en demeure pas moins que les méthodes utilisées par les services de renseignement sortent parfois du cadre légal, en particulier en dehors du territoire national.

De fait, la mise en place de modalités de contrôle des activités des services de renseignement doit répondre à deux exigences contradictoires. L'application d'un dispositif de contrôle n'est possible que si les missions et les activités de ces services sont menées dans une certaine transparence. Or, les services de renseignement n'ont d'autres choix que de mener leurs opérations dans le secret car cela est un gage d'efficacité. Les services de renseignement ne peuvent donc pas se plier aux règles classiques de responsabilité démocratique. Ce pan du service public ne peut se soumettre aux exigences de transparence comme peuvent y répondre d'autres administrations de l'État, comme la Sécurité sociale ou le ministère de l'Éducation nationale. C'est pourquoi des mécanismes particuliers ont été mis en place afin de veiller au bon fonctionnement des services et à la cohérence de leurs décisions.

Ce paradoxe a contribué à freiner l'instauration de mécanismes de contrôle des activités des services de renseignement au sein même de nos sociétés démocratiques. Cela s'est conjugué à d'autres facteurs, comme le rappelle Éric Denécé : « *Historiquement, les organismes de renseignement ont longtemps bénéficié d'une très large liberté d'action. Tout d'abord, parce que les exigences démocratiques de contrôle par des représentants de la nation et de transparence ont mis du temps à irriguer tous les secteurs de l'action publique, en particulier celui de la sécurité. Ensuite, parce que la "raison d'État" a longtemps été considérée comme justifiant qu'ils ne relèvent que du pouvoir exécutif* »¹⁹.

Ces modalités de contrôle restent cependant moins poussées que celles qui sont appliquées aux autres domaines d'activité de l'État. Par ailleurs, les rapports des comités de contrôle et les délibérations des élus parlementaires responsables en la matière ne sont pas publics ou sont

¹⁹ Denécé (Éric), *L'absence de suivi des activités des services de renseignement par le parlement : une lacune de la démocratie française*, CF2R.org, février 2006.

allégés de toutes données sensibles ou confidentielles lorsqu'ils doivent faire l'objet d'une publication. De plus, les personnes exerçant cette fonction sont soumises à de strictes règles de confidentialité. L'ensemble de ces éléments est une caractéristique commune aux systèmes de contrôle des activités de renseignement établis dans les différents pays, bien que la structure même du contrôle prenne des formes très diverses.

B. Diverses modalités de contrôle

Selon les pays et les mécanismes existants, deux termes sont utilisés pour définir cette action : « *contrôle* » et « *suivi* ». Cette distinction existe également en langue anglaise : *oversight* pour supervision et *control* pour contrôle. Ce choix de vocabulaire est essentiellement politique. Et les services de renseignement y sont sensibles. Ces vocables révèlent cependant le degré d'intrusion et de coercition des mécanismes mis en place pour l'examen et l'évaluation des activités des services de renseignement.

Les dispositions portant sur le contrôle de l'activité des services de renseignement varient fortement d'un État à l'autre. Ces variations résident d'une part dans le degré des pouvoirs attribués aux organismes de contrôle (auditions, visites, accès aux documents) et aux niveaux des types de contrôle (préalable et/ou *a posteriori*). D'autre part, l'examen et l'évaluation des activités des services de renseignement peuvent prendre plus formes : parlementaire, interne, exécutif, judiciaire, externe ou administratif. Ces différentes formes sont combinées à souhait par les États, en fonction de leur propre culture et besoins.

Les types de contrôle des activités de renseignement dans plusieurs pays

	Parlementaire ²⁰	Administratif externe	Judiciaire	Mécanisme de recours
Allemagne	X	X	X	X
Belgique	X	X	X	X
France	X	X		X
Royaume-Uni	X		X	X

²⁰ Annexe Synthèse n° 2 : Tableau comparatif des modalités de contrôle ou de suivi parlementaire du renseignement dans les quatre pays.

Tableau synthétique réalisé par l'auteur.

Le système de contrôle des activités de renseignement est très développé et doté de pouvoirs étendus en Belgique. Aux États-Unis, les mécanismes de contrôle sont nombreux et semblent forts. Toutefois, il semblerait que l'ensemble des dispositions ne conduise pas à un contrôle efficace et relève davantage d'un dispositif fantasque que d'un vrai garde-fou. Au Royaume-Uni, le contrôle des activités des services de renseignement est assez limité, principalement assuré par l'Intelligence and Security Committee (ISC). En France, il existe un contrôle parlementaire assez faible et une multitude d'administrations externes de contrôle.

III. Liberté vs sécurité : tension et appréhension des citoyens

A. La lutte antiterroriste à l'épreuve des libertés démocratiques

Peut-être plus encore aujourd'hui, alors que nous vivons à une époque en profonde transformation, nous nous interrogeons sur l'équilibre entre libertés publiques et sécurité nationale. Alors que les menaces sont aujourd'hui plus diffuses, transnationales, internationales et viles, nous nous demandons parfois si nos libertés individuelles et collectives ne risquent pas d'être compromises ou bafouées par l'exigence de la sécurité nationale.

Il faut dire que les attentats du 11 septembre 2001 ont eu des répercussions jusque dans la sphère juridique. En effet, atterrés par la faillite de leurs systèmes de sécurité, nombre de gouvernements et de parlements se sont employés à rédiger des textes de lois visant à améliorer la sûreté du territoire et de la population nationale. Ces textes ont eu pour conséquence d'élargir et de renforcer les pouvoirs de la police judiciaire et des services de renseignement et de revoir les règles en matière de procédure.

Aux États-Unis, le *Patriot Act* fut déposé au Congrès trois jours après les attentats du 11 septembre 2001. Trois jours est un délai bien court pour préparer un tel texte. Il fut massivement approuvé par la Chambre des représentants puis par le Sénat. Il entra en vigueur le 26 octobre 2001. Le texte a été amendé de sorte que l'expiration des nouvelles mesures de surveillance ait lieu à la fin de l'année 2004. Le *Provide Appropriate Tools Required to Intercept and Obstruct Terrorism Act* a été prorogé en mars 2006 et est encore en vigueur à ce jour.

Le *Patriot Act* est très dense. Il renforce le pouvoir des agents fédéraux en matière de lutte contre le terrorisme. Par exemple, il dote l'exécutif de très larges prérogatives, dans le cadre de la détention, secrète et non limitée dans le temps, d'étrangers en situation irrégulière. De plus, ce texte renforce les moyens et les capacités de recherche en matière technique et électronique. Les services de renseignement et de sécurité peuvent dès lors, sans autorisation judiciaire, se brancher sur le réseau d'un fournisseur Internet, se faire remettre les clés de cryptage, enregistrer les communications et suivre le parcours de l'internaute. Plus encore, le *Patriot Act* autorise entre autres le suivi des opérations d'achats par cartes de crédit, des déplacements, des abonnements à des magazines, la surveillance de l'utilisation d'Internet ou des messages

électroniques, l'accès à des données médicales, scolaires, commerciales, ou encore la consultation de fichiers de bibliothèques, par le Federal Bureau of Investigation (FBI).

Au Royaume-Uni, le Parlement a voté l'*Antiterrorism Act* proposé par le gouvernement de Tony Blair en 2005. Il offre, lui aussi, un cadre d'action plus souple et plus large aux services de renseignement et de sécurité. Des lois du même type ont également été votées au Canada, en France ou encore en Allemagne.

Si la lutte antiterroriste a amené les gouvernements à revoir leur cadre législatif et juridique, leurs choix ont reçu un accueil mitigé de la part des opinions publiques. En effet, les dispositions adoptées instaurent des mesures coercitives fortes, comme la détention allongée en garde à vue de tout suspect de terrorisme aux États-Unis et au Royaume-Uni. Celles-ci ont même été jugées liberticides par plusieurs associations de défense des droits de l'homme, comme Human Rights Watch.

Le ratio entre liberté et sécurité s'est ainsi considérablement tendu après les attentats terroristes au cours de la décennie 2000. L'opinion publique de tous ces pays s'en est inquiétée. Il est tout à fait envisageable que cela a pu avoir un impact sur l'image qu'elle se fait des services de renseignement et de sécurité et de leurs actions. Et ce, en particulier dans les États où la défense des droits de l'homme est fortement développée.

L'expérience canadienne, État justement très attaché au respect des droits de l'homme, illustre tout à fait ce mouvement de hâte des gouvernements occidentaux suivi d'un retour en arrière quant aux dispositifs de sécurité. En effet, le Canada s'est empressé de rédiger une « *loi antiterroriste* » au lendemain du 11 septembre 2001. Un projet de loi, écrit en toute hâte, a été présenté en première lecture à la Chambre des communes dès le 15 octobre 2001 et est entré en vigueur à la fin du mois de décembre de la même année. *A posteriori*, plusieurs amendements ont été apportés à cette loi qui posait un double problème. D'une part, la loi diminuait, dans le cadre de mesures visant à lutter contre le terrorisme, la protection prévue par la loi. D'autre part, la définition du terrorisme était si large qu'elle pouvait faire l'objet de mesures abusives. Cette définition aurait pu aisément englober tout comportement délictueux ou criminel, sans lien nécessaire avec le terrorisme. Les règles en matière de procédure pouvaient alors être suspendues facilement. De même, les dispositions sur l'arrestation à titre préventif et les audiences d'enquête semblaient entraver généreusement les libertés fondamentales. De plus, « *la Loi antiterroriste confère au solliciteur général le pouvoir de qualifier de terroristes des activités et des organisations sur les*

conseils du SCRS ou de la police. (Il convient de faire observer que ces pouvoirs échappent pratiquement au contrôle judiciaire.) C'est un secret de Polichinelle de dire que les communautés les plus susceptibles d'être qualifiées de terroristes sont celles des minorités raciales, ethniques ou politiques dont les membres sont arrivés depuis peu au Canada en tant qu'immigrants et réfugiés. Or ce sont les communautés qui dépendent le plus de leurs organisations pour obtenir des services de langue et de réinstallation et assurer le lien vital avec la mère patrie »²¹, convient Reid Morden, ancien directeur du Service Canadien du Renseignement de Sécurité (SCRS).

B. Les commissions d'enquête ont révélé des pratiques peu éthiques

Les nouveaux moyens accordés aux services de renseignement ont ainsi renforcé la tension entre sécurité nationale et libertés individuelles et collectives et déplacé le point d'équilibre. Depuis l'adoption de lois antiterroristes, plusieurs commissions d'enquête parlementaire ou indépendantes ainsi que diverses décisions des tribunaux ont révélé ce qu'on pourrait appeler des « lacunes » dans la conduite des opérations et des enquêtes menées par les services de renseignement et de sécurité.

À titre d'exemple, des enquêtes parlementaires, judiciaires ou administratives sur « *les vols de la CIA* » ont été ouvertes au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Belgique, en France et par l'Union européenne. L'ONG Amnesty International s'est également mobilisée sur cette question.

Le parlementaire suisse Dick Marty a été chargé par la Commission européenne d'enquêter sur des activités illicites de la CIA en Europe. En juin 2006, devant l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, il a présenté son rapport qui épinglait quatorze États européens pour leur implication dans les vols secrets de la CIA et, dans le cas de la Pologne et de la Roumanie, pour avoir abrité des centres de détention clandestins. Sept pays sont mis en cause pour « *violations des droits de la personne* » lors de transfèrements illégaux. Il s'agit du Royaume-Uni, de l'Italie de l'Allemagne, de la Suède, de la Bosnie-Herzégovine, de l'ancienne république yougoslave de Macédoine et de la Turquie. Sept autres pays sont aussi taxés de « *collusion* » dans le rapport. C'est le cas de l'Espagne, de l'Irlande, du Portugal, de la Grèce, de la Pologne, de la Roumanie et de Chypre.

²¹ Morden (Reid), « Ce sont des espions, pas des devins : Le renseignement canadien après le 11 septembre », in *Commentaire* (série du SCRS), n° 85, novembre 2003.

À l'issue de cet exposé, l'Assemblée européenne a décidé d'adopter dans les jours suivants une résolution qui ne devait prévoir non pas une condamnation mais l'adoption d'instruments plus efficaces pour lutter contre le terrorisme, et ce dans le respect absolu des normes de protection des droits de l'homme. À cette occasion, le Commissaire européen chargé des questions de justice, liberté et sécurité, Franco Frattini, a aussi proposé de fixer dans les législations nationales « *des limites légales pour les activités opérationnelles des agents de renseignement entre ce qui est permis et ce qui ne l'est pas* ».

De nombreux autres exemples pourraient être cités comme les enquêtes sur « *le traitement des détenus par le personnel du renseignement britannique en Afghanistan, à Guantanamo Bay et en Irak* » et sur « *les armes de destruction massive en Irak* » menées par l'Intelligence and Security Committee au Royaume-Uni. De nombreuses enquêtes ont également été ouvertes aux États-Unis, en France et au Canada.

Ces enquêtes, relayées telles des « *affaires* » par les médias de masse, ont alimenté et accentué les inquiétudes des citoyens. Le décalage du point d'équilibre entre sécurité et liberté est d'autant moins bien accepté que l'opinion publique s'aperçoit que ses libertés peuvent être bafouées à tout instant. Cela renforce qui plus est sa méfiance à l'égard des acteurs du renseignement et de la sécurité. Les propos de John H. Sims résonnent alors comme un écho du sentiment des opinions publiques en Europe et outre-Atlantique : « *Des observateurs n'ont cependant pas hésité à déclarer que la première victime de la "guerre au terrorisme" a été les valeurs démocratiques mêmes que notre gouvernement est censé défendre* ».

Chapitre 2 : LA REALITE DES APPAREILS DE RENSEIGNEMENT ET DE SECURITE EN FRANCE, AU ROYAUME-UNI, EN ALLEMAGNE ET EN BELGIQUE

Comme nous venons de le voir, les appareils de renseignement et de sécurité mis en place par les États présentent des caractéristiques communes. Ils sont également marqués par des particularités, liées à la culture nationale, à l'histoire du pays, à leur poids et aspiration sur la scène internationale et aux types de menaces auxquelles ils sont confrontés. Ainsi la Belgique, pays aux ambitions internationales modestes, dispose d'un système simplifié et de moyens réduits. À l'inverse, le Royaume-Uni s'appuie sur un dispositif dense qui bénéficie de ressources techniques, financières et humaines conséquentes.

Ces structures, simples ou alambiquées, constituent un enjeu majeur dans de très nombreux domaines : diplomatiques, militaires, économiques, stratégiques, *etc.* Il ne s'agit pas d'un outil ordinaire comme peuvent l'être les forces armées ou le corpus législatif. Celui-là joue en permanence avec les frontières, parfois floues, entre légalité et illégalité, légitimité et illégitimité, liberté et sécurité. C'est pourquoi des organes de contrôle ou de suivi ont été mis en place, avec des pouvoirs plus ou moins conséquents selon les États. Leur rôle est de s'assurer qu'il n'y a pas de dérapage ou de déviances caractérisées ni d'atteinte aux principes démocratiques, tout en veillant à l'efficacité de leurs actions.

I. Les services de renseignement et de sécurité et les organes de coordination

Les services de renseignement et de sécurité au sein des sociétés démocratiques poursuivent tous des objectifs similaires, ont des missions semblables et ont des intérêts de mêmes ordres. Si l'organisation des services et leur structure interne sont proches dans les grandes lignes, elles présentent cependant quelques particularités propres à chaque État. Celles-ci sont souvent le reflet de la culture et de l'histoire du pays. Elles sont aussi l'indice de la réponse politique aux attentes de l'opinion publique.

La France, le Royaume-Uni, l'Allemagne et la Belgique sont les quatre pays de cette étude. Simples ou complexes, très hiérarchisés ou quasiment indépendants, leurs appareils de renseignement se ressemblent en certains points et dissemblent en d'autres. Il est d'ailleurs intéressant de deviner les traits des cultures anglo-saxonne, germanique et latine dans chacun d'eux.

1. Une multiplicité des acteurs du renseignement en France

L'appareil de renseignement français²² a connu ces dernières années d'importantes réformes. Il en résulte aujourd'hui l'existence de sept services de renseignement et de sécurité, une unité de coordination pour la lutte contre le terrorisme et deux organes de coordination politique. Une part importante de cette organisation relève du giron du ministère de la Défense.

A. Les organes de recueil du renseignement

a. La Direction Centrale du Renseignement Intérieur (DCRI)

Depuis le 1^{er} juillet 2008, la Direction Centrale du Renseignement Intérieur (DCRI) est comme son nom l'indique chargée du renseignement et de la sécurité intérieure.

²² Annexe France n° 2 : Organigramme général de l'appareil de renseignement français.

Le décret n° 2008-609 du 27 juin 2008 relatif aux missions et à l'organisation de la DCRI définit de cette manière ses missions :

Extrait du décret n° 2008-609 du 27 juin 2008

« La direction centrale du renseignement intérieur a compétence pour lutter, sur le territoire de la République, contre toutes les activités susceptibles de constituer une atteinte aux intérêts fondamentaux de la nation.

À ce titre :

- a) Elle est chargée de prévenir les activités inspirées, engagées ou soutenues par des puissances ou des organisations étrangères et de nature à menacer la sécurité du pays, et concourt à leur répression ;*
 - b) Elle participe à la prévention et à la répression des actes terroristes ou visant à porter atteinte à l'autorité de l'État, au secret de la défense nationale ou au patrimoine économique du pays ;*
 - c) Elle contribue à la surveillance des communications électroniques et radioélectriques susceptibles de porter atteinte à la sûreté de l'État ainsi qu'à la lutte, en ce domaine, contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication ;*
 - d) Elle participe également à la surveillance des individus, groupes, organisations et à l'analyse des phénomènes de société, susceptibles, par leur caractère radical, leur inspiration ou leurs modes d'action, de porter atteinte à la sécurité nationale. »*
-

Ainsi, la DCRI²³ a pris en charge toutes les missions liées à la sécurité nationale qui étaient jusque-là dévolues à la Direction de la Surveillance du Territoire (DST) et aux Renseignements Généraux (RG), à savoir le contre-espionnage, la protection du patrimoine économique, le contre-terrorisme, la protection du secret, la protection des systèmes de communication et d'information, la lutte contre le cyberterrorisme et contre les nouvelles menaces. Cette superstructure doit également assurer la surveillance des mouvements subversifs violents qui menacent la sécurité nationale, tels que l'islamisme radical, et veiller à la prise en compte de certains phénomènes précurseurs de menace, comme les groupuscules d'ultragauche ou d'ultradroite²⁴.

Le service est placé sous l'autorité du préfet de police qui est à la tête de la Direction Générale de la Police Nationale, elle-même sous la tutelle du ministère de l'Intérieur. La DCRI

²³ Annexe France n° 4 : Organigramme de la Direction Centrale du Renseignement Intérieur (DCRI).

²⁴ Cornevin (Christophe), « Comment l'Intérieur redéploie ses "grandes oreilles" », in *Le Figaro*, publié le 12 mars 2008.

est actuellement dirigée par Bernard Squarcini, dernier directeur des Renseignements Généraux. Basé 84, rue de Villiers à Levallois-Perret (Hauts-de-Seine), le service se compose de civils et de fonctionnaires de police, issus des deux anciennes structures à l'origine de la fusion. La DCRI compte ainsi quelque 4 000 employés, rattachés au siège ou implantés dans chaque département. Les policiers de la DCRI sont dotés de l'habilitation « secret défense ». Quant au budget du service, il n'est pas connu car classé « secret défense » comme l'était celui de la DST.

La DCRI travaille en étroite collaboration avec la **Sous-Direction AntiTerroriste (SDAT)**. Auparavant dénommée Division Nationale AntiTerroriste (DNAT), la SDAT a pour mission « *la détection et la répression des activités terroristes* »²⁵.

Dépendant elle aussi du ministère de l'Intérieur et rattachée à la Direction Centrale de la Police Judiciaire (DCPJ), elle endosse un rôle de coordinateur entre les différents services de la police judiciaire dans le but « *d'identifier, de localiser et d'interpeller les auteurs et complices des attentats qui viennent à être commis sur le territoire national* ». Les officiers de la SDAT interviennent notamment dans les opérations d'interpellations et le démantèlement de structures de soutien logistique aux organisations terroristes.

Logée dans les mêmes locaux que la DCRI à Levallois-Perret, la Sous-Direction Antiterroriste s'articule autour de cinq divisions :

- une Division Nationale de Répression du Terrorisme Séparatiste (DNRTS) qui compte six groupes d'enquête (trois basques et trois corses) ;
- une Division Nationale de Répression du Terrorisme International (DNRTI) ;
- une Division de Logistique Opérationnelle (DLO) qui comprend entre autres une Section de Recherches et de Surveillance (SRS) ;
- une Brigade d'Investigations Financières (BIF) rattachée à l'Office Central de Répression de la Grande Délinquance Financière (OCRGDF) ;
- un Groupe des Relations Internationales (GRI).

La SDAT compte également 20 Groupes AntiTerroristes (GAT) en régions, installés dans les principaux services de la police judiciaire. Depuis le 17 novembre 2008, elle est dirigée par le contrôleur général de police Christian Sainte.

²⁵ Site Internet du ministère de l'Intérieur, visité la dernière fois le 28 mars 2011.

b. La Sous-Direction de l'Information Générale (SDIG)

Les autres missions qui étaient dévolues aux feux Renseignements Généraux ont été assignées à la Direction Centrale de la Sécurité Publique (DCSP). Au sein de cette direction, fer de lance de la police nationale en matière de lutte contre la petite et moyenne délinquance (violences urbaines, insécurité routière), a été créée la Sous-Direction de l'Information Générale (SDIG). Ses missions, précisées dans l'arrêté du 27 juin 2008 relatif aux missions et à l'organisation de la Direction Centrale de la Sécurité Publique, sont le comptage des manifestants ainsi que la prévention des violences urbaines et des conflits sociaux. Ainsi, cette nouvelle sous-direction se voit confier la recherche, la centralisation et l'analyse de renseignements dans les domaines institutionnel, économique, social.

Dirigée par Serge Guillen depuis la place Beauvau, la Sous-Direction de l'Information Générale s'organise autour de quatre divisions :

- la division Analyse, de l'information institutionnelle et des questions de société ;
- la division Information économique et sociale ;
- la division des Dériveries et violences urbaines ou associées aux manifestations sportives ;
- la division Enquêtes, de la documentation et des systèmes d'information.

Cette réminiscence des Renseignements Généraux est également chargée d'animer et de coordonner l'activité des services départementaux d'information générale de la sécurité publique, en partie hérités du fort maillage territorial des RG. Environ un millier d'hommes de cet ancien service ont été affectés à la nouvelle sous-direction.

c. La Direction Générale de la Sécurité Extérieure (DGSE) pour le renseignement extérieur

La Direction Générale de la Sécurité Extérieure (DGSE), rattachée au ministère de la Défense, est le service français dédié à la collecte de renseignements liés à la sécurité, hors du territoire national, au profit de l'exécutif. Il contribue ainsi à la protection des intérêts de la France et de ses ressortissants dans le monde.

À cette fin, la DGSE rassemble des informations et produit des analyses sur l'ensemble des activités et intentions des acteurs en matière de terrorisme, de criminalité organisée, de prolifération d'armes et de nucléaire, d'espionnage, *etc.* L'autre volet des missions de la DGSE

est l'action spéciale. Le service dispose de capacités d'actions clandestines, utilisées pour mener des missions d'assistance, de reconnaissance, de neutralisation et autres.

Plus précisément, le décret n° 82306 du 2 avril 1982 attribue à la DGSE deux missions générales, à savoir « *de rechercher et d'exploiter les renseignements intéressant la sécurité de la France* » et « *de détecter et d'entraver, hors du territoire national, les activités d'espionnage dirigées contre les intérêts français afin d'en prévenir les conséquences.* » L'article 3 de ce même décret précise que la DGSE est également chargée « *d'assurer les liaisons nécessaires avec les autres services ou organismes concernés, et d'effectuer, dans le cadre de ses attributions, toute action qui lui serait confiée par le gouvernement, de fournir les synthèses des renseignements dont elle dispose* ».

Pour remplir ces missions, le service s'articule autour de cinq départements²⁶, ainsi définis dans l'arrêté du 4 décembre 2002 :

- Renseignement, centre de recherche et d'analyse du renseignement ;
- Technique, qui est chargé du recueil du renseignement à l'aide de moyens techniques et de missions de soutien ;
- Opérations, qui réalise les missions d'assistance, de reconnaissance ou autres, à caractère opérationnel, et souvent clandestines (Service Action) ;
- Stratégie, qui constitue l'interface de la DGSE avec les autorités gouvernementales ;
- Administration, qui s'occupe de la gestion administrative et des ressources humaines du service.

Depuis le 9 octobre 2008, la Direction Générale de la Sécurité Extérieure est dirigée par le préfet Erard Corbin de Mangoux. Aux termes de la loi de finances pour 2009, le budget alloué pour l'action « recherche et exploitation des renseignements intéressant la sécurité de la France » au sein du programme 144 « Environnement et prospective de défense » est de quelque 640 millions d'euros. Ce budget se partage entre la Direction de la Protection et de la Sécurité de la Défense (DPSD) et la DGSE. Cette dernière a obtenu presque 544 millions d'euros pour ses dépenses de personnel, de fonctionnement et d'investissement. Cela représente environ 1 % du budget du ministère de la Défense. À cela s'ajoutent les fonds spéciaux, dont le montant demeure secret.

²⁶ Annexe France n° 3 : Organigramme de la Direction Générale de la Sécurité Extérieure (DGSE).

Le successeur du Service de Documentation Extérieure et de Contre-Espionnage (SDECE), que l'on surnomme aujourd'hui la « *Piscine* » ou le « *Centre* », est installé au 128, boulevard Mortier à Paris. Le service de renseignement extérieur comptait 4 406 personnes²⁷ au 1^{er} février 2007, dont 800 agents affectés au « Service Action »²⁸ d'après Laurent Zecchini, journaliste au *Monde*, spécialiste des questions de police, justice et défense.

d. La Direction du Renseignement Militaire (DRM)²⁹

Subordonnée au Chef de l'État-Major des Armées et dirigée depuis le 2 juillet 2008 par le Général Puga, la Direction du Renseignement Militaire (DRM) assure « *la direction générale de la recherche et de l'exploitation du renseignement d'intérêt militaire* », aux termes du décret du 21 mai 2005.

Ainsi qu'il est indiqué sur la page web du ministère de la Défense, la DRM « *constitue la tête de chaîne nationale du renseignement d'intérêt militaire et, à ce titre, garantit la cohérence d'ensemble de l'action de renseignement des armées. Cette fonction d'animation et de coordination s'exerce tant en veille stratégique permanente qu'en appui aux opérations* ».

La DRM est chargée, plus particulièrement, de planifier, de coordonner et de conduire la recherche et l'exploitation du renseignement d'intérêt militaire, grâce notamment à l'analyse d'images satellites et de données électromagnétiques. Ainsi, elle recueille des informations ayant un caractère militaire afin d'obtenir une appréciation des situations de terrain, de garantir la liberté de manœuvre et la sécurité des unités engagées sur un théâtre d'opérations, et de contribuer à l'efficacité des opérations. Elle recueille aussi des informations de types politique, social ou économique, nécessaires au ministère de la Défense et susceptibles d'avoir une influence sur l'organisation d'une opération militaire. Le Président de la République, le Premier ministre, les ministères concernés et les différents commandements militaires constituent les destinataires de ces renseignements.

²⁷ Selon le site Internet de la DGSE : www.defense.gouv.fr/dgse, visité la dernière fois le 31 mai 2012.

²⁸ Zecchini (Laurent) et Smolar (Piotr), « La galaxie des "services" », in *Le Monde*, publié le 23 mai 2006.

²⁹ Sur l'évolution de la DRM ces dernières années, il est intéressant de lire l'interview publiée par Sécurité globale du Général Michel Masson, alors directeur de la DRM, juste avant de céder sa place. Contrairement à l'habitude des dirigeants de ce service, ce dernier sort un peu de sa réserve de mise. « Les défis du renseignement militaire », in *Sécurité globale*, n° 4, Éditions Choiseul, Paris, été 2008, page 9.

Ce service français de renseignement d'intérêt militaire est également soucieux de la menace terroriste pesant sur les forces en opération, dans la mesure où les actions des groupes terroristes peuvent constituer une entrave à la mission militaire en cours ou menacer directement les forces. Il se préoccupe aussi de la piraterie, de l'orpaillage clandestin et des narcotraffics. Il suit aussi un certain nombre de navires qu'il considère d'intérêt militaire parce que liés à des trafics d'armes, à la prolifération NRBC ou au terrorisme.

Enfin, la DRM a investi la sphère de l'intelligence économique en fournissant des évaluations sécuritaires sur des pays où des entreprises françaises sont implantées ou envisagent de le faire. Elle informe les acteurs de l'industrie française de l'armement des connaissances qu'elle peut avoir sur les besoins en équipement d'armées étrangères, de leurs capacités réelles et de leurs lacunes matérielles, techniques ou technologiques.

Forte de quelque 1 750 personnes (17 % de civils et 83 % de militaires), la DRM est composée de quatre sous-directions³⁰ :

- la sous-direction Exploitation qui s'occupe de la synthèse et de l'analyse du renseignement d'intérêt militaire³¹ ;
- la sous-direction Opérations, chargée de la politique des capteurs de renseignement, en appui de l'engagement des forces ;
- la sous-direction Moyens, qui assure le soutien administratif et technique ;
- la sous-direction Plans, qui est une unité de réflexion prospective sur l'évolution des ressources, l'adaptation des moyens et la formation du personnel de la DRM.

À cette direction centrale, basée au ministère de la Défense, 231, boulevard Saint-Germain à Paris, s'ajoutent d'autres organismes qui sont rattachés au renseignement militaire :

- le Centre de Formation et d'Interprétation Interarmées de l'Imagerie (CF3I), implanté à Creil, est chargé de la production du renseignement d'origine image, de la conduite des capteurs stratégiques d'imagerie, notamment les satellites Hélios, et de la formation des spécialistes en imagerie du

³⁰ Annexe France n° 5 : Organigramme de la Direction du Renseignement Militaire.

³¹ La DRM insiste sur la distinction à établir entre le renseignement militaire et le renseignement d'intérêt militaire qui couvre une réalité plus large à savoir : le renseignement d'alerte au profit des autorités concernées ; le renseignement de documentation concernant les pays, leurs forces, leurs doctrines, leurs responsables des questions de défense ; le renseignement de situation relatif aux menaces, aux risques, aux intérêts, aux personnes, aux événements et à la stratégie des moyens ; le renseignement à caractère scientifique et technique concernant les systèmes étrangers, les capacités spatiales, les systèmes d'information et de communication, la prolifération et les trafics.

ministère de la Défense ;

- le Centre de Formation et d'Emploi relatif aux Émissions Électromagnétiques (CF3E), implanté lui aussi à Creil, conduit la manœuvre de l'ensemble des capteurs de renseignement d'origine électromagnétique des armées, dont des centres d'écoute répartis dans le monde ;
- le Centre de Formation InterArmées au Renseignement d'intérêt militaire (CFIAR), basé à Strasbourg, s'occupe de la formation interarmées au renseignement ; il participe également à la définition et à l'évolution de la politique de formation.
- les dix Détachements Avancés de Transmissions (DAT), chargés du recueil du renseignement d'intérêt militaire.

Le *Livre blanc sur la Défense* de 1994 plaçait la récente DRM au cœur de la stratégie française de défense. En 2008, le nouveau livre blanc sur la Défense donne une nouvelle impulsion à l'activité de renseignement militaire. Il semblerait que les recommandations ont été prises en considération, puisque le budget consacré au Renseignement d'intérêt militaire au sein du programme 178 « préparation et emploi des forces » a augmenté de près de 20 % entre 2008 et 2009, passant de 131,5 millions à 157 millions d'euros d'autorisation d'engagement.

e. La Direction de la Protection et de la Sécurité de la Défense (DPSD)

La Direction de la Protection et de la Sécurité de la Défense (DPSD)³² relève du ministère de la Défense, à l'instar de la DGSE. Elle a pour mission de veiller à la sécurité du personnel, des informations, des matériels et des installations sensibles relevant de la Défense nationale, aux termes du décret du 20 novembre 1981. Elle exerce également une mission de contre-ingérence. Son champ d'action s'étend de la lutte contre le terrorisme, à la sécurité des systèmes d'informations et à la protection des données classifiées ainsi qu'à l'intelligence économique.

Très peu d'informations circulent à son sujet dans les médias. Mais comme tout service, la DPSD doit être articulée autour de divisions dédiées au fonctionnement de la structure et de divisions opérationnelles. Ces dernières sont chargées de la protection du secret, de celle du patrimoine économique, industriel et scientifique, de celle des forces armées déployées sur des théâtres d'opération extérieure, de la lutte contre les ingérences, de la sécurité des points

³² Annexe France n° 6 : Organigramme de la Direction de la Protection et de la Sécurité de la Défense (DPSD).

sensibles militaires et des systèmes d'information et de la surveillance des commerces d'armement^{33 34}.

La DPSD, dirigée depuis juillet 2005 par le Général Denis Serpollet, compte un peu plus de 1 200 personnes. En 2009, son budget s'élevait à quelque 96 millions d'euros.

B. Les autres services français ayant des activités de renseignement

Parmi ces services plus petits en termes de budget et d'effectif, se trouvent TRACFIN et la DNRED. Ce ne sont pas des services de renseignement à proprement parler, mais participent à la « communauté » française du renseignement comme aiment à l'appeler les journalistes français et depuis peu les politiques.

a. La Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières (DNRED)

La Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières (DNRED), quant à elle, est un des six services de la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI) qui est rattaché au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Son directeur général est également le secrétaire général de TRACFIN.

Depuis le 1^{er} mars 1988³⁵, la DNRED assure la centralisation nationale du renseignement en matière de blanchiment d'argent et de trafic de drogue. Elle analyse les déclarations de soupçons transmises par les organismes financiers. Grâce à sa position stratégique en matière d'observation et de contrôle des flux transfrontaliers de personnes, de marchandises et de capitaux, la DNRED peut ouvrir des enquêtes à partir des renseignements collectés.

b. Le Traitement du Renseignement et Action contre les Circuits FINANCIERS (TRACFIN)

³³ Selon Jacques Baud, in *L'Encyclopédie du renseignement et des services secrets*, page 226.

³⁴ Annexe France n° 22 : Synthèse de la conférence de l'ANAJ-IHEDN sur la Direction de la Protection et de la Sécurité de la Défense (DPSD) avec le Général Antoine Creux.

³⁵ Arrêté du 1^{er} mars 1988 portant création de la DNRED et réorganisation du service des autorisations financières et commerciales.

À l'aide de ses cinquante agents issus des diverses administrations financières (douanes, comptabilité publique) ou non financière (ministères de la Défense et de l'Intérieur), le Traitement du Renseignement et Action contre les Circuits FINANCIERS (TRACFIN) est chargé de surveiller les transactions suspectes opérées par des institutions financières sur la base des informations transmises par les établissements financiers. En effet, la loi impose aux professionnels de porter à la connaissance de TRACFIN les opérations susceptibles d'être liées au recyclage de fonds d'origine illicite ou au financement du terrorisme.

Pour alimenter ses enquêtes, TRACFIN peut demander à tout professionnel soumis au dispositif, la communication de toute pièce ou document relatif à une opération. Ces informations recueillies sont transmises à l'Office Central de Répression de la Grande Délinquance Financière (OCRGDF) et peuvent être destinées à ses homologues étrangers, à savoir les Cellules de Renseignement Financier (CRF).

Créé en 1990 à la suite d'un sommet G7, TRACFIN copréside aussi, avec le ministère de la Justice, un Comité de liaison de la lutte contre le blanchiment des produits des crimes et des délits qui a été créé par la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques. Forte des professions déclarantes, des autorités de contrôle et des différents services de l'État (ministères de l'Économie, de la Justice et de l'Intérieur), cette instance a pour objet « *d'assurer une meilleure information réciproque de ses membres et d'émettre des propositions sur les améliorations à apporter au dispositif national anti-blanchiment* »³⁶.

C. Les organes de coordination politique et opérationnelle

a. Le Conseil National du Renseignement (CNR)

Sa création avait été recommandée par le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale dans le dessein de mieux coordonner l'activité des services de renseignement et de sécurité français. Ce fut sans attendre que les Autorités aient approuvé la création du Conseil National du Renseignement (CNR) dès l'été 2008.

³⁶ Site Internet de TRACFIN : www.tracfin.minefi.gouv.fr, visité la dernière fois le 31 mai 2008 (rebaptisé depuis www.economie.gouv.fr/tracfin).

Le CNR se place parmi les formations spécialisées du Conseil de Défense et de Sécurité Nationale dont le champ de compétence couvre l'ensemble des questions et des politiques publiques intéressant les domaines de la Défense et de la sécurité nationale dans lesquels le Président de la République a une responsabilité constitutionnelle.

Le CNR prend lieu et place du Conseil Interministériel du Renseignement (CIR) qui avait été créé en janvier 1959 sous la présidence de René Coty. Il définit les grandes orientations assignées aux services, adopte une planification des objectifs et des moyens humains et techniques, et examine les évolutions du cadre juridique des activités de renseignement³⁷.

Présidé par le Président de la République, le CNR se compose, lorsqu'il est en réunion plénière, du Premier ministre, des ministres de l'Intérieur, de la Défense, des Affaires étrangères et européennes, de l'Économie et du Budget, du coordonnateur national du renseignement, des directeurs des services de renseignement et du secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale. Le cas échéant, d'autres ministres peuvent rejoindre le conseil en fonction des sujets traités.

Le coordonnateur, en la personne du diplomate Bernard Bajolet, veille à la planification des objectifs et moyens et s'assure de leur réalisation. Il anime aussi périodiquement des réunions avec les directeurs des services de renseignement afin de hiérarchiser les priorités de recherche et d'instruire les demandes des services dans une optique d'une meilleure coordination. Enfin, il préside les comités interministériels d'orientation des investissements techniques en matière de renseignement.

b. Le Secrétariat Général de la Défense Nationale (SGDN)

Dirigé depuis le 26 juillet 2004 par Francis Delon, le Secrétariat Général de la Défense Nationale (SGDN) assiste le Premier ministre dans l'exercice de ses responsabilités en matière de défense et de sécurité nationale. Il est chargé de quatre grandes missions.

Article R1132 du Code de la Défense

« 1° Il anime et coordonne, sur le plan interministériel, les études sur l'évolution des données de la politique générale de défense ;

³⁷ Annexe France n° 21 : Synthèse de la conférence de l'ANAJ-IHDEN sur le Conseil National du Renseignement (CNR) avec Bernard Bajolet.

2° *En liaison avec les départements ministériels concernés, il suit l'évolution des crises et des conflits internationaux pouvant affecter les intérêts de la France en matière de sécurité et étudie les attitudes susceptibles d'être envisagées dans ce domaine ;*

3° *Il coordonne la préparation et la mise en œuvre des mesures de défense incombant aux divers départements ministériels ; il veille à la cohésion des textes établis par ceux-ci. Il prépare la réglementation interministérielle, en assure la diffusion et en suit l'application. Il préside la commission interministérielle de défense du territoire, dont la composition et les attributions sont fixées par arrêté ;*

4° *Il organise les moyens de commandement et de liaison nécessaire au Gouvernement en matière de défense et en fait assurer le fonctionnement ».*

Au-delà de ses missions fondamentales que sont le secrétariat des réunions interministérielles et la prise en charge de certaines missions – confiées par le Premier ministre du fait de leur nature interministérielle ou de l'évolution institutionnelle –, le SGDN est également devenu « *le point de convergence de l'ensemble des dossiers intéressant la sécurité intérieure et extérieure de la France* »³⁸.

Membre du Conseil National du Renseignement, le SGDN notifie les objectifs en matière de renseignement afin d'assurer la bonne exécution des plans, orientations et décisions arrêtés en conseil de défense ou en conseil de défense et de sécurité nationale. Selon l'article D 1132-5 du code de la Défense, « *il anime la recherche du renseignement dans les domaines intéressant la défense et il en assure l'exploitation au profit du Gouvernement et des organismes concernés* », et veille au respect des Directives Nationales en matière de Renseignement (DNR). Placé sous l'autorité du Premier ministre, le SGDN n'est donc pas un service de renseignement, puisque dépourvu de moyens de collecte, mais bel et bien un coordinateur et un centralisateur.

D'autre part, le SGDN compte parmi ses attributions, depuis l'adoption du décret du 22 décembre 2003, la coordination des actions d'intelligence économique. Pour cela, la fonction de Haut Responsable à l'Intelligence Économique a été créée. Sa mission est « *d'assurer la synthèse et d'organiser la diffusion de l'information disponible en matière d'intelligence économique [...]. L'intelligence économique consistant à maîtriser, traiter et diffuser l'information stratégique, le succès de l'action engagée repose sur une forte coordination interministérielle, conduite en étroite concertation entre les acteurs économiques et l'administration* ».

³⁸ Site Internet du Premier ministre : www.premier-ministre.gouv.fr (depuis rebaptisé www.gouvernement.fr), visité la dernière fois le 27 mars 2012.

c. L'Unité de Coordination de la Lutte AntiTerroriste (UCLAT)

Créée en 1984, l'Unité de Coordination de la Lutte AntiTerroriste (UCLAT) est rattachée au cabinet du directeur général de la police nationale au sein du ministère de l'Intérieur. Elle centralise les informations fournies par les services de renseignement français. Pour cela, elle travaille en relation étroite non seulement avec la nouvelle DCRI et la Direction Générale de la Police Judiciaire (DGPJ), mais aussi avec la gendarmerie nationale, la DGSE et la Direction Générale des Douanes. Son ancien responsable, Gilles Leclair³⁹, rapportait en avril 2004 à *L'Express* que « chaque jour, [l'UCLAT traite] de 10 à 50 informations qui proviennent de différentes sources et qui sont de nature très inégale. » Elle veille également au partage des informations opérationnelles entre les autorités et les services concernés par la lutte contre le terrorisme, y compris les magistrats antiterroristes et l'administration pénitentiaire.

L'UCLAT est logée à la même enseigne que la DCRI et la SDAT, à Levallois-Perret. L'unité, actuellement dirigée par Christophe Chaboud, dispose aussi d'officiers de liaison en poste à l'étranger, notamment en Allemagne, en Italie, au Royaume-Uni, en Espagne, en Belgique, aux Pays-Bas et aux États-Unis. De cette manière, ils peuvent suivre les événements qui se produisent hors du territoire français.

Une autre activité de l'UCLAT concerne la protection des grands événements. Elle évalue les risques lors de grandes manifestations nationales ou internationales. Ce fut par exemple le cas pour le 60^e anniversaire du débarquement des Alliés en Normandie ainsi que pour les Jeux olympiques d'Athènes en 2004.

2. Des services durablement établis au Royaume-Uni

L'organisation du système du renseignement britannique⁴⁰ semble plus complexe que le français. Centralisé autour du Premier ministre, il est constitué d'agences de renseignement, d'organes de coordination et de pôle d'évaluation. Il compte huit entités distinctes à savoir :

- Le Security Service (SS), dans le giron duquel se situe le Joint Terrorism Analysis Centre (JTAC) ;
- Le Secret Intelligence Service (SIS) ;

³⁹ Gilles Leclair était directeur de l'Unité de Coordination de la Lutte Anti-Terroriste de 2002 à 2006.

⁴⁰ Annexe Royaume-Uni n° 2 : Organigramme général de l'appareil de renseignement britannique.

- La Serious and Organised Crime Agency (SOCA) ;
- La Border Agency ;
- Le Joint Intelligence Committee (JIC) ;
- Le Counter Terrorism Command (CTC) ;
- Le Defence Intelligence Staff (DIS) ;
- Le Government Communications Headquarters (GCHQ) (cf. page 113).

A. Les organes de recueil du renseignement

a. Le Security Service (ou MI5) pour le renseignement intérieur

Le service est mieux connu sous son ancienne appellation, le MI5. Tous les Britanniques continue à l'appeler ainsi. Il est chargé du renseignement intérieur. Il n'a pas de compétence judiciaire et travaille en collaboration avec l'ancienne Special Branch de Scotland Yard, qui procède aux arrestations, et avec les Douanes.

Placé sous l'autorité du ministère de l'Intérieur aux termes du *Security Service Act* de 1989, il est responsable de « *la protection nationale, en particulier contre l'espionnage, le terrorisme, le sabotage, les agents des puissances étrangères, et contre des actions prévues pour renverser ou miner la démocratie parlementaire par des moyens politiques, industriels ou violents* » mais aussi « *de sauvegarder le bien-être économique du Royaume-Uni contre des menaces extérieures* »⁴¹. Il a aussi pour vocation d'appuyer la police et d'autres agences dans le cadre de la prévention et la détection du crime.

Le Security Service s'organise en sept branches⁴² autour d'un directeur général désigné par le ministre de l'Intérieur et approuvé par le Premier ministre :

- Centre for the Protection of National Infrastructure (CPNI – Centre pour la protection des infrastructures nationales) : cette branche est chargée de la protection du patrimoine britannique. En décembre 2007 par exemple, le directeur du MI5 mettait en garde les grandes entreprises britanniques contre l'inflation de l'espionnage commercial chinois à l'égard de secteurs vitaux de l'économie britannique. À cette fin, des lettres ont été envoyées à 300 chefs d'entreprise et

⁴¹ Site Internet : www.intelligence.gov.uk, visité la dernière fois le 24 avril 2008.

⁴² Annexe Royaume-Uni n°3 : Organigramme du Security Service.

responsables de la sécurité informatique de banques, sociétés de comptabilité et cabinets juridiques pour avertir de la menace d'attaques d'organisations étatiques chinoises⁴³.

- Joint Terrorism Analysis Centre (JTAC – Centre commun d'analyse sur le terrorisme) : avec les représentants des seize départements gouvernementaux et agences, le JTAC est une branche un peu particulière de l'agence. Il a été créé en juin 2003 pour analyser et évaluer l'ensemble des renseignements en matière de terrorisme international, recueillis sur le sol britannique ou à l'étranger. C'est lui qui décide du niveau d'alerte dans le pays et réalise des rapports détaillés sur les tendances, les capacités et les réseaux des mouvements terroristes. Il constitue aujourd'hui un élément clé de la communauté nationale du renseignement.
- International counter terrorism, counter espionage, counter proliferation (Lutte contre le terrorisme international, contre l'espionnage et contre la prolifération) : en matière de lutte contre le terrorisme international, le Royaume-Uni se concentre depuis le 11 septembre 2001 et le 7 juillet 2005 sur Al Qaïda. « *Bien que le Royaume-Uni ait fait face à une variété de menaces terroristes dans le passé, Al Qaïda et ses tentacules ont montré une ambition et une volonté exceptionnelles d'effectuer des attaques terroristes aveugles* »⁴⁴. C'est la raison pour laquelle Jonathan Evans a été nommé à la tête du MI5 en avril 2007, expert qu'il est de la mouvance Al Qaïda : « *Evans est un espion de carrière avec un lourd bagage dans la lutte contre le terrorisme international. Il a été le directeur de la branche G, la section "terrorisme international" du MI5. Ce faisant, l'agence a fait de lui le commandant en chef de la lutte contre la menace naissante Al Qaïda* »⁴⁵.
- Northern Ireland counter terrorism (Lutte contre le terrorisme nord-irlandais) : Pendant longtemps, l'Irlande du Nord a été en proie à un terrorisme aux fragrances religieuses et indépendantistes. Mais, le 8 mai 2007, l'exécutif nord-irlandais a été restauré grâce à la création d'un nouveau gouvernement aux termes d'un accord de partage de pouvoir entre les partis nationaliste et unioniste. Si la paix s'y est progressivement installée et que les troubles ont considérablement diminué ces dernières années, le Security Service n'en reste pas moins vigilant. En effet, plusieurs groupes terroristes paramilitaires ont rejeté cette paix et restent actifs, à l'instar des Dissidents irish republican terrorist groups ou des Loyalist terrorist groups.
- Operational capability (Capacités opérationnelles).

⁴³ Blakely (Rhys), Richards (Jonathan), Rossiter (James) et Beeston (Richard), « MI5 alert on China's cyberspace spy threat », in *The Times*, publié le 1^{er} décembre 2007.

⁴⁴ Site Internet du Security service : www.mi5.gov.uk, rubrique *Menaces*, visité le 7 juillet 2012.

⁴⁵ Leppard (David), « New MI5 boss is top expert on Al-Qaeda », in *The Times*, publié le 17 décembre 2006.

- Technology capability (Capacités technologiques).
- Administration.

Le 21 avril 2007, Jonathan Evans a pris la suite de Dame Eliza Manningham-Buller à la tête du service. Le budget global (pour les trois services SIS, SS et GCHQ) prévu pour l'année 2007-2008 est de 1 767 millions de livres (environ 2 000 millions d'euros) et a augmenté chaque année jusqu'à ce jour. Il est d'ailleurs en constante augmentation au moins depuis 1999. Le service emploie environ 3 000 personnes aujourd'hui, soit deux fois plus qu'en 2001.

b. Le Secret Intelligence Service (SIS ou MI6) pour le renseignement extérieur

Le Secret Intelligence Service (SIS) ou MI6, popularisé par les aventures de James Bond, est chargé du renseignement extérieur. Aux termes de l'*Intelligence Services Act* adopté le 26 mai 1994, le SIS est responsable du recueil des informations concernant les activités et les intentions de certains individus ou groupes suspects à l'étranger. Ceci, « *dans le domaine de la sécurité nationale, notamment en fonction des besoins du gouvernement en matière de défense et de politique étrangère, dans l'intérêt des intérêts économiques du Royaume-Uni, et pour aider à la prévention et à la détection de délits graves* » aux termes de la loi. Le SIS porte plus particulièrement son attention sur l'instabilité régionale, le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive et le trafic illégal de stupéfiants.

L'organisation du Secret Intelligence Service est confidentielle, mais, si l'on en croit les experts et les journalistes, elle est simple et ne compte que trois départements en son sein :

- La Direction de l'orientation : selon les besoins des différents ministères et les priorités établies par le Joint Intelligence Committee (JIC – Commission mixte au renseignement), elle transmet aux services de recherche concernés les demandes de ces derniers. Elle assure une analyse primaire des informations avant de les diffuser aux demandeurs.
- La Direction de la production : elle est en charge de la recherche et du recueil de l'information. Sous la houlette d'un adjoint du directeur du SIS, les différents départements géographiques sont responsables de la direction de quelque 300 agents traitants et des actions clandestines dans leur zone.
- La Direction de l'administration : elle s'occupe de la formation, de la gestion du personnel, des finances, des infrastructures.

Sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères, le service de renseignement extérieur est dirigé depuis août 2004 par John Scarlett, dit aussi « C » (d'après le premier chef du MI6, Mansfield Cumming, qui apposait un « C » comme signature). Chaque année, le directeur du SIS prépare un rapport sur le travail du service qu'il soumet au Premier ministre et au ministre des Affaires étrangères. Le SIS est basé à Vauxhall Cross à Londres, au bord de la Tamise.

Le budget du SIS fait partie du Single Intelligence Account (SIA), comme celui du Secret Service et du JTAC. Le SIA est placé sous la coupe du Conseiller en sécurité du Premier ministre britannique et du Chef du renseignement, de la sécurité et de la résilience. Pour des « *raisons de sécurité* », le détail de la répartition des ressources budgétaires entre les trois agences n'est pas divulgué.

c. Le Defence Intelligence Staff (DIS) pour le renseignement militaire

Le Defence Intelligence Staff⁴⁶ diffère en de nombreux points des autres agences de la communauté du renseignement britannique. Tout d'abord, il ne s'agit pas d'une agence autonome. Le DIS est rattaché au ministère de la Défense (MoD). Ses statuts et ses missions sont notamment définis par le *Regulation of Investigatory Powers Act* (RIPA) de 2000. Il est chargé d'apporter une expertise aussi bien aux trois armes qu'aux civils.

Le DIS est responsable de l'analyse des informations issues de sources variées, qu'elles soient ouvertes ou fermées. Il fournit des évaluations pour accompagner l'élaboration de politiques, la prévention, le management d'une crise ou encore le déploiement et le soutien des capacités militaires. Ces évaluations portent sur les caractéristiques des systèmes d'armement détenus par les ennemis potentiels, mais aussi sur les influences qui peuvent être exercées partout où le Royaume-Uni a des intérêts importants.

Le DIS fournit également une large palette de services dans le secteur géospatial, notamment la cartographie. Il organise aussi certaines activités pédagogiques dans le domaine du renseignement, de la sécurité, des langues étrangères et de la photographie au Defence College of Intelligence, au nord de Londres.

⁴⁶ Le DIS a été rebaptisé le Defence Intelligence (DI) en 2009.

Son budget est fondu dans celui de la Défense. Le DIS ne représente pas un poste à part entière. Toutefois, nous pouvons noter qu'en 2008, une somme de 899 millions de livres (1 028 millions d'euros) a été dédiée au poste « Renseignement, surveillance, acquisition d'armes et reconnaissance aérienne » pour le compte de la Royal Air Force. De même, une partie du poste « Soutien militaire central »⁴⁷, qui s'élevait à 655,8 millions de livres sterling (750 millions d'euros) en 2008, a été consacrée au soutien opérationnel pour le renseignement et aux Forces spéciales.

Le DIS compte environ 4 500 militaires et civils. 700 d'entre eux sont basés au quartier général du DIS, à Whitehall (Londres) ; 1 600 ont rejoint l'Intelligence Collection Group (ICG), 500 sont affectés au Defence Intelligence and Security Centre (DISC) et 1 700 opèrent dans les trois armes engagées sur le terrain. Le DIS est dirigé depuis 2009 par l'Air Marshall Chris Nickols.

Le programme de modernisation du renseignement militaire⁴⁸ devrait renforcer les capacités des systèmes d'information et moderniser les infrastructures pour augmenter l'efficacité opérationnelle du renseignement militaire.

Le DIS se divise en deux grandes entités : le Defence Intelligence Analysis Staff (DIAS) et l'Intelligence and Geographic Resources Staff (IGRS). Autour d'elles gravitent également les départements Management (finances, ressources humaines) et Systèmes d'information et de communication, directement rattachés au directeur.

Le Deputy Chief of Defence Intelligence (DCDI), charge assumée par un civil, commande le DIAS. Ce département a pour mission de fournir des évaluations du renseignement militaire et de détecter les risques. Il a accès à l'information classifiée fournie par le GCHQ, le SIS, le SS, ainsi que par les services alliés, en plus des rapports diplomatiques et de toute information ouverte.

Le Département IGRS est, quant à lui, dirigé par un militaire deux étoiles. Six « *discrete policy branches* » sont sous ses ordres. Elles assurent le recueil du renseignement et d'informations dans le domaine de la géographie pour la Défense. Le Directeur général de l'IGRS est aussi à la

⁴⁷ Centrally managed military support.

⁴⁸ Indiqué dans l'*Annual Report and Accounts* de l'année 2008-2009 émanant du ministère de la Défense, vol. 1, page 142.

tête des deux agences militaires que sont le Defence Intelligence and Security Centre (DISC) et le Joint Air Reconnaissance Intelligence Centre (JARIC).

d. Le département Renseignement de la Border Agency

Sous la tutelle du ministère de l'Intérieur, les Douanes britanniques ne sont pas un service de renseignement à part entière, mais dédie une partie de leur activité au recueil du renseignement et à l'évaluation des menaces. Ainsi, la Border Agency s'organise autour de cinq départements : Criminalité et détention, Frontières, International, Immigration et enfin Renseignement. Les Douanes comptent environ 25 000 hommes. Cependant, nous ne savons pas combien d'entre eux sont affectés au département Renseignement.

Dans le domaine qui nous intéresse, les principales missions de la Border Agency consistent en la lutte contre le travail illégal, la protection de l'intérêt national vis-à-vis du trafic de drogue et de l'immigration illégale. Elle travaille en étroit lien avec la SOCA et avec le Counter Terrorism Command.

B. Les organes de centralisation et d'analyse du renseignement

a. Le Joint Intelligence Committee (JIC)

Le Joint Intelligence Committee (JIC) est une partie du Cabinet Office. Il est chargé de fournir aux ministres et aux hauts fonctionnaires des évaluations interdépartementales coordonnées, à court ou à long terme, sur les intérêts nationaux dans les champs de la sécurité, de la défense et des affaires étrangères.

Plusieurs missions sont du ressort de ce comité présidé par Alex Allan. Sous la supervision du Comité des Secrétaires permanents des services de renseignements (*Permanent Secretaries' Committee on the Intelligence Services*), le JIC participe à la formulation des besoins et des priorités des services de renseignement britanniques. De cette manière, il peut coordonner l'activité des services. Il se prononce également sur leur organisation et leurs actions sur le territoire comme à l'étranger, afin d'assurer leur efficacité et leur adaptation rapide à l'évolution des enjeux.

Par ailleurs, il soumet régulièrement, avec l'approbation des ministres, des rapports sur les besoins et les priorités en matière de recueil d'informations et sur les autres tâches que doivent conduire les agences de renseignement. Il remet aussi quotidiennement au Premier

ministre britannique une synthèse des informations que les services de renseignement ont fait remonter.

De plus, le JIC surveille et lance des avertissements sur le développement des menaces étrangères, directes ou indirectes, à l'encontre des intérêts politiques, militaires ou économiques britanniques. Enfin, il évalue les événements et les situations dans le monde en lien avec la défense, le terrorisme, les principales activités criminelles, et les domaines économiques, techniques, et scientifiques. Le JIC et JTAC jouent un rôle important dans l'analyse et l'évaluation du terrorisme international.

Enfin, c'est aussi de la responsabilité du JIC que de maintenir et de superviser la liaison avec les services de renseignements du Commonwealth et du reste du monde.

Les membres du JIC sont de hauts fonctionnaires issus du Foreign & Commonwealth Office, du ministère de la Défense (entre autres, le chef du DIS), du ministère de l'Intérieur, du Département du Commerce et de l'Industrie, du Département pour le Développement international, du Département du Trésor. Le Cabinet Office, les directeurs des services du SS, SIS et Government Communications Headquarters, ainsi que le chef de l'Assessments Staff y sont également présents.

b. La Serious and Organised Crime Agency (SOCA)

Le gouvernement britannique a créé, en avril 2006, la Serious and Organised Crime Agency (SOCA) pour lutter contre la criminalité au sein du Royaume-Uni et à l'étranger. L'agence, dont le siège se trouve à Londres, est dirigée par Bill Hughes.

Sa mission consiste à regrouper les informations recueillies par l'ancienne Special Branch (SB), les National Crime Squads (NCS) de la police ainsi que les Douanes (HM Revenue and Customs), le Serious Fraud Office et les spécialistes en finance ou en technologies, auxquels s'ajoute la Border Agency. Le National Crime Intelligence Service (NCIS), qui était jusqu'alors chargé de centraliser et de relayer les renseignements touchant au crime organisé, a fusionné avec cette nouvelle agence le 1^{er} avril 2006.

La SOCA est rattachée au ministère de l'Intérieur. Elle se compose de quatre départements distincts. L'unité Renseignement centralise et évalue l'information, puis l'exploite. Elle est également chargée d'établir de solides relations de travail entre les différentes agences

britanniques. L'unité Investigation fournit une réponse opérationnelle aux menaces. L'unité Intervention vise « à rendre la vie dure aux criminels »⁴⁹ en s'attaquant à leurs capitaux. Enfin, l'unité Corporate Services « soutient, facilite et développe les possibilités de la SOCA » et gère le personnel.

Elle s'intéresse avant tout aux trafics de drogues, mais aussi aux filières d'immigration illégale, à la fraude des particuliers et du secteur privé, au blanchiment d'argent et aux autres trafics. En matière de lutte contre le trafic de drogue, par exemple, 74 tonnes en ont été saisies entre avril 2006 et avril 2007 au cours de diverses opérations coordonnées par la SOCA.

Dotée d'un budget d'environ 442 millions de livres sterling (environ 552 millions d'euros) dès la première année, la nouvelle organisation se veut très prometteuse. « *La SOCA est différente des organisations qu'elle remplace. Il nous a été demandé d'atteindre un nouvel objectif contre le crime organisé, en adoptant une compréhension de ce phénomène à un nouveau niveau, en améliorant notre ciblage, et en complétant les outils éprouvés avec de nouveaux. Il n'y a pas de crimes pour lesquels la SOCA a le monopole de la réponse* »⁵⁰, nous apprend le rapport annuel 2006-2007 de la SOCA.

c. Le Counter Terrorism Command (CTC)

Le 2 octobre 2006, la Special Branch et l'Antiterrorist Branch ont été fusionnées pour former l'actuel Counter Terrorism Command (SO15) au sein du ministère de l'Intérieur. Il réunit l'analyse et le développement du renseignement avec les investigations et le support opérationnel.

Le Counter Terrorism Command est notamment chargé de présenter à la justice ceux qui sont engagés dans des actes terroristes ou extrémistes sur le sol britannique ; de recueillir et d'exploiter le renseignement sur le terrorisme et l'extrémisme à Londres ; d'évaluer et d'analyser le renseignement pour conduire des opérations ; d'être le seul point de contact policier auprès des partenaires internationaux en matière de contre-terrorisme⁵¹.

⁴⁹ Site Internet de la SOCA : www.soca.gov.uk, visité la dernière fois le 31 mai 2011.

⁵⁰ Rapport annuel 2006-2007 de la SOCA, page 3.

⁵¹ Site Internet du Counter Terrorism Command : www.met.police.uk/so/counter_terrorism.htm, visité le 8 juillet 2011.

Cette nouvelle section travaille toujours en étroite collaboration avec le MI5 puisqu'elle seule a la compétence judiciaire et peut donc procéder à l'arrestation des individus soupçonnés d'espionnage ou de terrorisme.

C. Deux organes de coordination des services de renseignement britanniques

a. Le Ministerial Committee on the Intelligence Service

Le Comité ministériel aux services de renseignement (*Ministerial Committee On The Intelligence Service*) est chargé de veiller à la politique des services de renseignement et de sécurité. Le Premier ministre en est le Président et est entouré du Deputy Prime minister, des ministres de l'Intérieur, des Affaires étrangères et de la Défense, ainsi que du Chancellor of Exchequer.

b. Le Secrétariat permanent Intelligence, Security and Resilience

Le Secrétariat permanent Intelligence, Security and Resilience conseille le Premier ministre britannique en matière de sécurité et de renseignement, ce dernier étant responsable devant le Parlement pour les « *affaires touchant l'ensemble des agences collectivement* ».

En premier lieu, cette structure assure la bonne coopération entre le gouvernement et ses partenaires et entre le Royaume-Uni et le reste du monde.

En second lieu, sa principale responsabilité consiste à s'assurer que la communauté du renseignement britannique dispose d'une stratégie claire et de priorités précises dans le recueil du renseignement et l'effort d'analyse, et que les ressources dédiées aux agences de renseignement sont utilisées de manière appropriée et économique.

Les responsabilités du Secrétariat permanent incluent également les trois fonctions suivantes : Principal Accounting Officer for the Single Intelligence Account ; Chair of Permanent Secretary du Committee on the Intelligence Services ; Chair of the JIC. Autrement dit, le Secrétariat permanent est le coordinateur du renseignement et de la sécurité au plus haut degré de l'exécutif.

3. Une organisation cartésienne du renseignement en Allemagne

L'Allemagne, conformément à sa rigueur et son cartésianisme séculaires, dispose d'une organisation claire et simplifiée de son appareil de renseignement⁵². Elle compte un service de renseignement extérieur, un service de renseignement militaire et un service fédéral de renseignement intérieur. Ce dernier se décline dans tous les Länder de l'État. À ceux-là s'ajoutent le Gemeinsames Internetzentrum, centré sur la lutte contre les réseaux terroristes sur la toile virtuelle, ainsi que le Gemeinsames Terrorismusabwehrzentrum.

A. Les organes de recueil de renseignement

a. Le *Bundesamt für Verfassungsschutz (BfV)* pour le renseignement intérieur

Le Bundesamt für Verfassungsschutz (BfV – Office fédéral de protection de la Constitution) est compétent en matière de contre-espionnage, de lutte contre les extrémismes et contre le terrorisme. Placé sous l'autorité du ministère fédéral de l'Intérieur aux termes de la loi du 27 septembre 1950, le BfV est dirigé par Heinz Fromm depuis juin 2000. En 2009, son budget s'élevait à quelque 158 millions d'euros⁵³.

L'articulation⁵⁴ du BfV est à l'image du régime fédéral : une direction centrale et des divisions dans chacun des seize Länder. En 2009, le BfV comptait ainsi 2 579 personnes dans l'administration centrale auxquelles s'ajoutent les agents basés dans les Länder.

Le BfV s'organise sur deux niveaux. Au premier niveau, la Direction s'entoure d'un département Affaires administratives et d'un département Technologie de l'information et du renseignement opérationnel. Au second niveau, et sous la coupe de la Direction, se trouvent six départements :

- NTIC ;
- Terrorisme d'extrême-gauche et d'extrême-droite allemandes ;
- Contre-espionnage, sécurité « protective » et contre-sabotage ;

⁵² Annexe Allemagne n° 2 : Organigramme général de l'appareil de renseignement allemand.

⁵³ Chiffre issu du rapport d'activité 2010 du Bundesamt für Verfassungsschutz, page 9.

⁵⁴ Annexe Allemagne n° 4 : Organigramme du Bundesamt für Verfassungsschutz (BfV).

- Activités menaçant la sécurité et actions extrémistes des ressortissants étrangers et de l'étranger (sans l'Islamisme) ;
- Extrémismes et terrorisme islamiste.

Comme nombre de ses homologues, les cibles du BfV ont été redéfinies. « *Le BfV a tiré ses conclusions du déclin du socialisme en Europe centrale et en Europe de l'Est, ainsi que des attentats du 11 septembre 2001 quant à son organisation et à son personnel* », indique-t-on sur le site officiel du BfV⁵⁵. « *La dissolution du ministère de la Sécurité de l'État, l'explosion des crimes de la droite extrémiste après les changements politiques des années 1990 et les actes terroristes des violents criminels islamistes ont provoqué des changements drastiques au sein du BfV* ». Le BfV a donc dû prendre en considération ces évolutions depuis quelques années : un nouveau département dédié à la lutte contre l'extrémisme et le terrorisme islamiques a été créé. Par ailleurs, des investissements importants ont été faits dans l'équipement technique « *pour s'adapter à l'usage des moyens modernes de communication par les extrémistes, comme Internet* ». Cet investissement était d'autant plus nécessaire que le service devait faire face aux menaces émergentes à l'encontre des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Le vice-président du BfV, Hans Elmar Remberg, déclarait en effet en février 2007, que l'Allemagne était confrontée à une véritable inflation des cas de pirateries informatiques en provenance de la Russie et de la Chine. Elles sont les nations les plus offensives sur le sol allemand en matière d'espionnage industriel.

En collaboration avec les unités régionales (Landesbehörden für Verfassungsschutz – LfV), le BfV est donc chargé de collecter et d'évaluer les renseignements concernant les activités extrémistes (extrême gauche, extrême droite, terrorisme islamique, terrorisme des étrangers sur le sol allemand). En matière politique, il surveille notamment des partis extrémistes comme la Deutsche VolksUnion (DVU), Die Republikaner (REP) ou encore le Nationaldemokratische Partei Deutschlands (NPD). Il porte également une attention toute particulière à l'organisation de la Scientologie. Par ailleurs, c'est le BfV qui accomplit les contrôles et les enquêtes de sécurité en matière d'habilitation, de classification des documents et de stockage. Enfin, le BfV est chargé du contre-espionnage pour assurer la protection des intérêts politiques et économiques allemands visés par des menaces étrangères. En effet, le BfV estime que l'Allemagne est notamment la cible des services de renseignement et de sécurité de la Russie, de la Chine, de l'Iran, de la Corée du Nord mais aussi de plusieurs États du Proche et Moyen-Orient et d'Afrique.

b. Le BundesNachrichtenDienst (BND) pour le renseignement extérieur

Sous la tutelle du chancelier, le BundesNachrichtenDienst (BND) est le service fédéral allemand responsable du renseignement extérieur. Il compte environ 6 000 fonctionnaires et avait un budget de plus de 460 millions d'euros en 2009.

Placé sous la houlette de Ernst Uhrlau depuis le 1^{er} décembre 2005, le service se compose de douze directions⁵⁶, aux missions bien distinctes :

- Situation globale – centre de coordination et de l'information (GL) : cette direction assure la coordination et définit l'orientation des processus de production des informations et des analyses du BND. Elle coordonne aussi les activités de gestion de crise en cas de danger concret et direct pesant sur les ressortissants allemands à l'étranger (lors d'enlèvements ou de prises d'otages par exemple).
- Direction des services spécialisés d'appui (UF) : elle est chargée de la recherche et de l'exploitation d'informations diverses ainsi que de leur mise à disposition auprès des directions productrices (LA, LB, TE, TW). Concrètement, elle fournit des données topographiques et géographiques, des analyses d'images satellite et de photographies aériennes, et des informations provenant de sources ouvertes.
- Secteurs opérationnels et relations extérieures (EA) : ils sont responsables de la coordination et de l'orientation des relations extérieures du service, en Allemagne et à l'étranger. Il s'agit à la fois d'assurer la coopération avec les autorités fédérales et régionales compétentes et avec leurs homologues étrangers. De plus, pour assurer la protection des unités de la Bundeswehr déployées à l'étranger et pour apporter un appui concret à la défense des militaires allemands déployés sur les théâtres d'opérations extérieures, ils entretiennent des relations étroites avec la Bundeswehr.
- Renseignement technique (TA) : cette direction s'affaire à la recherche d'information à l'échelle internationale par des moyens techniques (*sigint*). C'est le besoin en informations non seulement du Gouvernement fédéral mais aussi du ministère de la Défense qui définit en substance les activités de cette direction. En effet, cette direction apporte son soutien aux missions vouées à la protection des unités de la Bundeswehr déployées à l'étranger et, de plus en plus, aux cellules de crise et aux autorités dans les cas d'enlèvement de ressortissants allemands à l'étranger.

⁵⁵ Site Internet du Bundesamt für Verfassungsschutz : www.verfassungsschutz.de, visité le 7 juillet 2012.

⁵⁶ Annexe Allemagne n° 3 : Organigramme du BundesNachrichtenDienst (BND).

- Deux directions Exploitation et Recherche (LA et LB) qui se répartissent l'exploitation des informations recueillies dans toutes les régions du monde par les diverses directions (UF, TA TE, TW), concernant les sphères économique, sociologique, politique, militaire et écologique. Les analyses et les tableaux de situation qui en sont issus sont diffusés vers le Gouvernement fédéral et vers d'autres clients.
- Terrorisme international et criminalité internationale organisée (TE) : cette direction est chargée de recueillir des renseignements concernant les menaces transfrontalières. Elle doit prendre en compte « *le besoin croissant d'informations sur ce que l'on appelle les phénomènes transnationaux, comme le terrorisme international et la criminalité organisée* »⁵⁷. Selon un rapport rédigé en 2006 par le BND, « *les mafias italiennes ont de plus en plus développé leurs activités au cours de ces dernières années en République fédérale d'Allemagne* »⁵⁸, notamment la 'Ndrangheta calabraise, considérée comme « *l'organisation mafieuse d'Europe la plus dangereuse actuellement* »⁵⁹. De fait, la Direction doit coopérer avec un grand nombre de services, autorités de sécurité et institutions scientifiques aux niveaux national et international.
- Prolifération, armes NBC, technologies d'armement (TW) : cette direction est responsable de la recherche et de l'exploitation de toute information concernant le sujet de la prolifération des armes nucléaires, biologiques et chimiques. Le suivi du développement et des innovations dans le domaine des technologies d'armement entre aussi dans son champ d'activité.
- Auto-sécurisation (SI) : le service doit veiller à sa propre sécurité que ce soit au niveau de son personnel ou de ses infrastructures, équipements, méthodes et résultats de travail (par exemple, la protection de données lors du traitement, de la mémorisation et de la transmission ou les enquêtes de sécurité sur les collaborateurs et collaboratrices actuels et futurs).
- Appui Technique (TU) : il apporte une aide technique à toutes les directions du service en matière de télécommunication, de traitement de données, ainsi que dans le domaine scientifique. Il est responsable de la mise à disposition et du fonctionnement d'applications et de systèmes qui assurent la communication rapide et sûre au niveau mondial.

⁵⁷ Site Internet du Bundesnachrichtendienst : www.bnd.bund.de, visité la dernière fois le 29 mars 2012.

⁵⁸ Förster (Andreas), « Mafia setzt sich in Deutschland fest » (La mafia s'installe en Allemagne), in *Berliner Zeitung*, publié le 11 novembre 2006.

⁵⁹ Id.

- Développement technique (TK) : cette direction conçoit et développe des systèmes techniques spécifiques pour le BND. Elle suit les projets et les processus de planification du développement de l'équipement technique.
- Direction centrale (ZY) : les ressources humaines, les finances et les affaires juridiques sont de sa compétence. Elle est en charge de la formation de base et continue du personnel du BND. Ce dernier dispose de son propre centre de formation où il dispense des connaissances et aptitudes spécifiques aux métiers de la sécurité et du renseignement (langues, sciences, droit, *etc.*).

c. L'Amt für den Militärischen AbschirmDienst (MAD) pour le renseignement militaire

Depuis 2008, le Militärischer AbschirmDienst a repris ses droits, du moins en partie, dans le domaine du renseignement militaire.

Selon la loi du 20 décembre 1990, la tâche du Militärischer Abschirmdienst est de collecter et d'analyser les renseignements de Défense et « *d'évaluer la situation sécuritaire des ministères et organismes au sein du ministère fédéral de la défense et des ministères et organismes des forces armées alliées et militaire internationales* »⁶⁰.

Ses missions se rapprochent de celles de la DPSD française. Il a pour principale tâche la prévention des tentatives d'espionnage au sein de la Bundeswehr. Pour cela, il s'assure du contrôle du personnel civil et militaire et de la protection des installations sensibles contre les tentatives d'espionnage, de sabotage ou de destruction.

L'organisation de ce service rattaché au ministère allemand de la Défense repose sur un directeur et ses adjoints, et sur cinq départements⁶¹ :

- Commandement / Administration (TA/V) ;
- Missions spéciales ;
- Extrémisme et terrorisme contre les troupes ;
- Contre-espionnage et protection du secret ;
- Protection du matériel et du personnel contre le sabotage.

⁶⁰ Article 1 de la loi du 10 décembre 1990 sur le Militärischer Abschirmdienst.

⁶¹ Annexe Allemagne n° 5 : Organigramme du Militärischer Abschirmdienst (MAD).

Le MAD, dont la direction centrale est située à Cologne, compte aussi douze bureaux régionaux répartis dans différentes villes d'Allemagne. Son personnel est civil et militaire.

B. Deux organes de centralisation et d'analyse

a. Le Gemeinsames Internetzentrum (GIZ) coordonne la lutte contre les réseaux terroristes présents sur la toile

Au début de l'année 2007, l'Allemagne s'est dotée d'une équipe d'enquêteurs chargée de lutter contre les réseaux terroristes sur Internet. Au sein de ce Gemeinsames InternetZentrum (GIZ – Centre Internet Commun) à Berlin, sont réunis une cinquantaine de collaborateurs du BundesKriminalAmt (BKA – Police criminelle), des membres du BfV, du BND et du MAD, ainsi que des représentants du Bureau du service de contre-espionnage militaire et du Bureau du travail du procureur général.

Ce nouveau service, placé sous la direction du BfV, porte en particulier son attention sur le développement du cyber-djihadisme. L'objectif visé est de focaliser les ressources techniques, humaines et linguistiques dans le domaine de l'exploitation des données disponibles sur Internet concernant le terrorisme islamiste.

b. Le Gemeinsames Terrorismusabwehrzentrum (GTAZ) canalise la lutte contre le terrorisme

Depuis décembre 2004, le Gemeinsames Terrorismusabwehrzentrum (GTAZ – Centre commun contre le terrorisme) réunit à l'instar du GIZ des experts issus des services de renseignement et de sécurité, de la police judiciaire et autres. Le GTAZ se compose de deux départements : le Nachrichtendienstliche Informations- und AnalyseStelle (NIAS) et le Polizeiliche Informations- und AnalyseStelle (PIAS) puis se divisent en groupe de travail.

L'objectif de cet organe est d'améliorer la coopération entre les acteurs de la sécurité en matière de la lutte contre le terrorisme islamiste, par le biais de différentes actions : raccourcir et mieux structurer les canaux de communication ; regrouper et évaluer les informations disponibles ; renforcer les compétences analytiques ; faciliter la détection précoce des menaces potentielles ; et coordonner les activités opérationnelles dans le domaine.

4. Un appareil de renseignement modeste en Belgique⁶²

La Belgique est un pays plus petit que la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni tant au niveau de la superficie que du nombre d'habitants qu'elle abrite. Son appareil de renseignement est par conséquent plus simple, moins fourni et moins équipé.

Toutefois, les menaces qui pèsent sur le pays ne doivent pas être sous-estimées. En effet, la Belgique constitue le cœur de l'Union européenne puisque Bruxelles accueille sa Commission et nombre de ses rouages administratifs. Les services de renseignement de tous les pays de l'Union européenne sont présents dans ce lieu politique stratégique. C'est pourquoi les services belges doivent être particulièrement vigilants aux tentatives d'espionnage et aux actes malveillants.

A. Les organes de recueil du renseignement

a. La Sûreté de l'État pour le renseignement intérieur et extérieur

La Sûreté de l'État (SE)⁶³ est l'unique service de renseignement civil belge, qui opère aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du territoire national. C'est la loi du 30 novembre 1998 qui fixe ses missions. Ce service, dirigé par Bart van Lijsebeth et fort de 500 agents environ, s'organise autour de quatre axes de travail :

- La recherche, l'analyse et le traitement du renseignement dans le but de prévenir les menaces potentielles contre les intérêts fondamentaux de l'État et ceux de ses citoyens, afin d'assurer la pérennité de l'ordre démocratique et constitutionnel et la sauvegarde du potentiel scientifique et économique. Autrement dit, la Sûreté assure des missions de contre-espionnage et veille à la sûreté de l'État quant aux menaces terroristes et aux autres agissements portant atteinte aux intérêts belges comme la criminalité organisée, l'extrémisme politique, l'espionnage économique ou industriel.
- La conduite d'enquêtes de sécurité sur les personnes morales ou physiques ayant vocation à être titulaires d'une habilitation de sécurité pour avoir accès à des informations classées.

⁶² Annexe Belgique n° 2 : Organigramme général de l'appareil de renseignement belge.

⁶³ Annexe Belgique n° 3 : Organigramme de la Sûreté de l'État.

- La protection des personnes (chefs d'État et de gouvernement étrangers, membres de la famille de ces derniers, membres des gouvernements belges et étrangers et certaines personnalités qui font l'objet de menaces), à l'exception des membres de la famille royale. Pendant ces missions assurées par une section des services opérationnels, les officiers disposent de compétences policières limitées et spécifiques.
- Les missions spécifiques visant la protection d'intérêts fondamentaux, confiées à la Sûreté de l'État par ou en vertu d'une loi comme, par exemple, le traitement des demandes de port d'armes à feu par des personnes qui n'ont pas de résidence en Belgique.

Sous la houlette du ministère de la Justice, la Sûreté de l'État est conduite par un administrateur général, aidé d'un administrateur général adjoint. Les cellules Appui et Information et communication sont placées sous l'autorité directe de l'administrateur général tandis que les départements Opérations, Analyse et Services d'intérêts généraux sont supervisés par des sous-directeurs.

b. Le Service Général du Renseignement et de la Sécurité (SGRS) pour le renseignement militaire

La compétence en matière de renseignement militaire revient, chez nos voisins belges, au Service Général du Renseignement et de la Sécurité (SGRS). Il est rattaché au ministère de la Défense nationale. Depuis l'arrêté royal du 21 décembre 2001 qui modifie la loi organique des services de renseignement et de sécurité du 30 novembre 1998, le SGRS a vu son domaine d'activité s'élargir, avec notamment l'organisation de l'appui en renseignement et sécurité aux opérations.

Pour assurer l'ensemble de ses missions, ce service est composé de quatre divisions⁶⁴. La division Renseignement a pour mission de « *rechercher, d'analyser et de traiter le renseignement relatif à toute activité qui menace ou pourrait menacer l'intégrité du territoire national, les plans de défense militaires, l'accomplissement des missions de la Défense, la sécurité des ressortissants belges à l'étranger ou tout autre intérêt fondamental du pays défini par le Roi sur proposition du Comité ministériel du*

⁶⁴ Annexe Belgique n° 4 : Organigramme du Service Général de Renseignement et de Sécurité (SGRS).

renseignement et de la sécurité »⁶⁵. Principalement dirigé vers l'étranger, cette division du SGRS est responsable du recueil du renseignement stratégique et opérationnel.

La division Sécurité assure la protection militaire du personnel appartenant au département de la Défense ; la sécurité des installations militaires, de l'armement, des munitions, des équipements, des plans et documents et des systèmes informatiques et de communication ; ainsi que la protection du secret lié aux engagements internationaux de la Belgique ou lié à l'accomplissement des missions de la Défense.

Quant à celle du Renseignement de sécurité, elle est chargée de rechercher, collecter et exploiter toute information possible en matière d'espionnage, de sabotage, de terrorisme et de subversion qui forment ou peuvent former une menace pour les intérêts de la Défense, l'exécution des missions de la Défense ou les plans de défense militaires.

Enfin, la division Appui est responsable de l'appui général dans le domaine du personnel et des finances, de la sécurité interne, de la logistique et du transport ainsi que des systèmes d'information et de communication.

B. Une structure d'analyse spécifique des risques : l'Organe de Coordination pour l'Analyse de la Menace (OCAM)

Le 10 juillet 2006, une loi crée un Organe de Coordination pour l'Analyse de la Menace, pour succéder au Groupe Interforces Antiterroriste (GIA). Placé sous l'autorité conjointe des ministres de la Justice et de l'Intérieur, ce n'est pas un service de renseignement et de sécurité mais il réalise avec le concours de ces derniers, ainsi que celui des services de police, du Service Public Fédéral Finances, du SPF Mobilité et Transports et du SPF Affaires étrangères, l'analyse de la menace en matière de terrorisme et d'extrémisme. À cette fin, le texte législatif prévoit que les services d'appui sont tenus de communiquer à l'OCAM toutes les informations pertinentes et doivent également détacher des experts.

⁶⁵ Site officiel du ministère de la Défense belge : www.mil.be, visité la dernière fois le 31 avril 2012.

C. Deux organes de coordination du renseignement

a. Le Comité ministériel de renseignement et de sécurité définit la politique générale en matière de renseignement et de sécurité

Le Comité ministériel du renseignement et de la sécurité, créé par l'arrêté royal du 21 juin 1996, est un organe politique. Présidé par le Premier ministre, il réunit les ministres de l'Intérieur, de la Justice, de la Défense et des Affaires étrangères, afin de définir une politique générale en matière de renseignement et de sécurité. Les ministres des Finances et des réformes institutionnelles, des Affaires sociales et de la santé publique, et de l'Emploi et de l'égalité des chances en font aussi partie.

Concrètement, le Comité ministériel prend des initiatives politiques et législatives en matière de renseignement et de sécurité. C'est lui qui fixe les priorités dans le domaine et qui coordonne les activités de la Sûreté de l'État et du Service Général du Renseignement et de la Sécurité. Par ailleurs, ce Comité est l'auteur de directives politiques portant sur la protection des informations classifiées.

Les priorités ainsi fixées et les décisions prises par le Comité sont relayées et traduites en termes opérationnels par le Collège du Renseignement et de la Sécurité.

b. Le Collège du Renseignement et de la Sécurité (CRS) fait appliquer les décisions du Comité et coordonne l'activité des services

Ce Collège, créé lui aussi par un arrêté royal du 21 juin 1996, a un rôle administratif. Il sert de relais entre le Comité et les différentes parties impliquées et veille à l'application des décisions prises par le Comité comme le stipule l'article 4 de l'arrêté royal : « *Le Collège veille à l'exécution coordonnée des décisions du Comité ministériel du renseignement et de la sécurité* ».

Il rassemble en son sein l'ensemble des acteurs publics de la sécurité et du renseignement ou liés à ces questions de par leur secteur d'activité :

- l'administrateur général de Sûreté de l'État ;
- le chef du Service Général du Renseignement et de la Sécurité ;
- la direction générale du Centre de crise du Service public fédéral Intérieur ;

- l'OCAM ;
- le fonctionnaire dirigeant du Groupe Interforces Antiterroriste ;
- la direction générale des « Affaires multilatérales et de la mondialisation » (direction au sein du ministère des Affaires étrangères) ;
- la direction générale des transports aériens ;
- la direction générale des transports maritimes ;
- l'administrateur des Douanes et Accises ;
- le parquet fédéral ;
- le président de l'Autorité Nationale de Sécurité (ANS) ;
- le commissaire général de la police fédérale ;
- un représentant de chaque membre du Comité ministériel du renseignement et de la sécurité.

Les représentants des services et des agences sont accompagnés de délégués du Conseil des procureurs généraux et des cabinets des ministères de la Justice, de l'Intérieur, de la Défense, *etc.*

II. Les ressources allouées au renseignement

1. La France cherche à mutualiser les moyens techniques avec ses voisins européens

A. Les ressources humaines et financières

Les budgets de tous les services de renseignement et de sécurité français ne sont pas rendus publics. Seules les ressources financières allouées aux services dépendant du ministère de la Défense sont disponibles. Elles s'élèvent à quelque 900 millions d'euros. En ce qui concerne la DCRI, des chiffres allant de 41 millions à 200 millions circulent dans la presse et sur Internet. L'un et l'autre semblent tout à fait saugrenus, sans pour autant pouvoir se faire une idée précise.

L'appareil de renseignement de la France rassemblerait, tous services confondus, quelque 12 000 personnes. Ce nombre devrait être stable au cours des prochaines années. En effet, si la DGSE va voir gonfler son effectif, la DCRI, la DRM et la DPSD vont être confrontées à une réduction de leur personnel de l'ordre de 5 % à 10 % en moyenne dans le cadre de la révision générale des politiques publiques.

B. Les ressources technologiques

a. Les moyens techniques aériens

En plus des drones et des Mirages F1, la France dispose d'un important système satellitaire de reconnaissance dans la famille des moyens techniques aériens utiles au renseignement français. Ce dernier a été mis en place en partenariat avec la Belgique, l'Espagne, l'Italie et la Grèce. Les quatre satellites Hélios 1 et 2 ont été mis en orbite entre 1995 et 2009 et trois d'entre eux sont toujours opérationnels. Les principales missions des satellites Hélios 2 sont de trois ordres. Ils participent non seulement aux efforts de vérification des traités de désarmement et de non-prolifération mais aussi à l'identification des signes précurseurs de crise et des menaces terroristes ainsi qu'à la préparation des missions militaires menées généralement dans un cadre international. Pour cela, les cinq partenaires du programme fournissent chaque jour une liste des lieux qu'ils souhaitent photographier. Le programme est aussi utilisé au profit du

centre satellitaire de l'Union européenne. Ces besoins sont centralisés au Centre Principal Helios Français (CPHF), situé sur la base aérienne 110 à Creil.

Les partenaires travaillent déjà sur l'après-Hélios. Lorsque ce système arrivera en fin de vie, il sera remplacé par les satellites de reconnaissance européen Musis.

b. Les systèmes d'interception

Frenchelon est le surnom du système français d'interception des télécommunications, en référence au programme anglo-saxon surnommé Échelon. Il se compose de plusieurs stations d'écoutes sur tout le territoire français : Domme dans le Périgord, le fort du Mont-Valérien et les Alluets-le-Roi-Feucherolles dans la région parisienne, Mutzig en Alsace, Filley, le plateau d'Albion et la presqu'île de Giens en Paca, Saint-Laurent-de-la-Salanque dans les Pyrénées, Cap d'Agde dans le Languedoc-Rousillon, Solenzara en Corse, et Dieuze en Lorraine ; Saint-Barthélemy en Guadeloupe, le centre d'écoute militaire des Bandamiers à Mayotte, l'île de la Réunion, Kourou en Guyane, Papeete en Polynésie française et Tontouta en Nouvelle-Calédonie. Très peu d'informations filtrent publiquement. Le système serait semble-t-il géré par le renseignement militaire et extérieur.

À cela s'ajoute les systèmes d'écoute utiles à la DCRI qui existent sur le territoire national. Ces capacités d'écoute ont d'ailleurs été renforcées entre les deux tours de l'élection présidentielle en 2007. Le ministère de l'Intérieur a mis en place, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, une nouvelle plateforme technique d'interception des données de connexion des systèmes de communication. C'est l'une des concrétisations de la loi du 23 janvier 2006 votée après les attentats de Londres. Cette nouvelle plateforme, basée à Levallois-Perret sous la responsabilité de l'Unité de Coordination de la Lutte Anti-Terroriste (UCLAT), devrait « gérer 20 000 requêtes par an »⁶⁶, si l'on en croit *Le Figaro*.

Les écoutes téléphoniques sont bien évidemment encadrées par la loi. La loi n° 91-646 du 10 juillet 1991 relative au secret des correspondances émises par la voie des communications électroniques, modifiée par la loi n° 2004-669 du 9 juillet 2004 relative aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle indique les modalités des interceptions menées par les services de renseignement français et par l'Armée. En 2006, la loi n° 2006-64 du 23 janvier relative à la lutte contre le terrorisme et portant dispositions diverses

⁶⁶ « L'antiterrorisme espionne aussi mails et textos », in *Le Figaro*, publié le 28 mai 2007.

relatives à la sécurité et aux contrôles frontaliers est venue élargir le champs d'action des services et faciliter leurs démarches administratives et judiciaires.

Extrait de la loi n° 2006-64 du 23 janvier 2006 relative à la lutte contre le terrorisme et portant dispositions diverses relatives à la sécurité et aux contrôles frontaliers :

Art. 3 – Les interceptions de correspondances émises par la voie des communications électroniques ayant pour objet de rechercher des renseignements intéressant la sécurité nationale, la sauvegarde des éléments essentiels du potentiel scientifique et économique de la France, ou la prévention du terrorisme, de la criminalité et de la délinquance organisées et de la reconstitution ou du maintien de groupements dissous en application de la loi du 10 janvier 1936 sur les groupes de combat et les milices privées.

2. Le renseignement britannique bénéficie de ressources financières et techniques considérables

À la différence de la France, un organe spécifique s'attèle aux interceptions des communications. Il s'agit du Government Communications Headquarters. Celui-ci profite également du réseau anglo-saxon Échelon (voir pages 52-53), dirigé par les États-Uniens. Le Royaume-Uni dispose également de moyens aériens comme des drones.

Les ressources financières et humaines sont à la hauteur des moyens technologiques utilisés par l'appareil de renseignement et de sécurité britannique. Elles sont même plus élevées que chez ses voisins.

A. Les ressources humaines et financières

La communauté du renseignement britannique compte plus de 20 000 personnes, tous services confondus. C'est le contingent dédié au renseignement le plus important en Europe. Il en est de même en ce qui concerne le budget qui lui est alloué. Ce dernier s'élève à plus de 4 500 millions d'euros. Ces deux données sont en constante augmentation depuis plusieurs années.

B. Le Government Communications Headquarters (GCHQ)

Au Royaume-Uni, c'est le célèbre Government Communications Headquarters (GCHQ) qui procède aux écoutes téléphoniques. Ses statuts sont définis par l'Intelligence Service Act

1994. Il suit les recommandations du JIC. Depuis juillet 2008, le GCHQ est dirigé par Iain Lobban.

Cette agence est dédiée au renseignement électronique et à l'*information assurance*. Dans ce cadre, et sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères, il assure l'interception et l'analyse des transmissions électroniques, étrangères, dans le dessein d'acquiescer des renseignements. « *Nous fournissons des informations participant à la prise de décision du gouvernement dans les domaines de la sécurité nationale, des opérations militaires et de l'application de loi* »⁶⁷. Ces renseignements, à destination des ministères de la Défense et des Affaires étrangères et les autorités de maintien de l'ordre, concernent la lutte contre le terrorisme et la prévention de la criminalité organisée.

Quant à l'*information assurance*, son recueil aide le gouvernement à protéger les systèmes d'information et de communication. Sur le site Internet du GCHQ, nous pouvons d'ailleurs lire cette phrase de Tony Blair : « *Le renseignement donne au gouvernement un avantage essentiel pour aborder certains des problèmes les plus difficiles auxquels nous faisons face... Le renseignement nous avertit des menaces pour notre sécurité nationale, aide le gouvernement à promouvoir la stabilité internationale ; fournit un appui et une protection pour nos forces ; contribue à notre santé économique et renforce nos efforts contre le terrorisme et le crime organisé* »⁶⁸. Le GCHQ aide également les infrastructures britanniques sensibles (énergie, eau, communication, etc.) à protéger leurs réseaux. À cette fin, le GCHQ a recours au département CESG, le National Technical Authority for Information Assurance. Le CESG a pour objectif de protéger et de promouvoir les intérêts vitaux du Royaume-Uni en prodiguant des conseils et en offrant une assistance pour sécuriser les communications et les données électroniques. « *Nous délivrons de l'information, des services et des conseils au gouvernement et aux autres clients qui ont besoin de protéger leurs informations vitales* »⁶⁹. Il travaille étroitement avec le Security Service.

Le GCHQ, basé à Cheltenham, non loin de Londres, dispose de plusieurs stations d'interception au Royaume-Uni (la plus importante est celle Menwith Hill) et à l'étranger (Afrique du Sud, Chypre, Allemagne, Turquie, Australie, Oman). L'importance de son parc en

⁶⁷ Site Internet du Government communications headquarters : www.gchq.gov.uk, visité la dernière fois le 24 avril 2012.

⁶⁸ Site Internet du GCHQ : www.gchq.gov.uk, visité le 15 juillet 2012.

⁶⁹ Site Internet du CESG : www.cesg.gov.uk, visité le 16 juillet 2012.

fait l'un des maillons essentiels, aux côtés des États-Unis, du réseau Échelon. Son budget a augmenté de 5 % chaque année depuis trois ans.

3. D'importants moyens humains affectés au renseignement allemand

A. Les ressources humaines et financières

Les ressources de l'appareil de renseignement allemand sont aussi considérables. En termes de personnel, les services fédéraux emploient quelque 14 000 personnes. En ce qui concerne les ressources financières allouées au renseignement allemand, elles sont de l'ordre d'au moins 900 millions d'euros. Le budget de certains services demeure confidentiel.

B. Les ressources technologiques

Les services de renseignement de sécurité allemands disposent de plateformes d'interception de communications utilisées dans le cadre de la sécurité nationale ainsi qu'un réseau de satellite de reconnaissance stratégique. Ce dernier se nomme SAR-Lupe et est composé de cinq satellites. Ils ont été mis en orbite entre 2006 et 2008 et ont une durée qui est estimée à dix ans. Le système SAR-Lupe a été placé sous l'autorité de la Bundeswehr qui en assure le fonctionnement.

Une participation allemande avait été envisagée dans le programme Hélios avant que le gouvernement ne décide de faire cavalier seul. Toutefois, l'Allemagne sera très certainement partie prenante du programme Musis.

4. Les petits moyens des services belges

A. Les ressources financières et humaines

En 2008, la Sûreté de l'État disposait d'un budget global de 40,1 millions d'euros, répartis comme suit : crédits de personnel : 31 333 000 euros et crédits de fonctionnement : 8 877 000 euros. C'est la première fois que l'information est publiquement diffusée. En ce qui concerne le SGRS et l'OCAM, l'information est classifiée. Aucune estimation n'a été relevée dans la presse ou dans les revues spécialisées.

Aucun chiffre officiel quant au nombre d'employés travaillant au SGRS, à l'OCAM ou à la Sûreté de l'État n'est disponible, hormis le nombre de personnes recrutées en 2008 par ce dernier (105 personnes recrutées et 21 départs).

B. Les méthodes de recueil des données

En septembre 2006, un papier du quotidien *La Libre Belgique* annonçait que « *le gouvernement prépare un nouvel arsenal de mesures destinées à lutter plus efficacement contre le terrorisme* »⁷⁰. L'étude du projet de loi déposé par le gouvernement en mars 2007 avait été retardée du fait des élections législatives organisées la même année. Il a fallu attendre le 10 décembre 2008 pour qu'une proposition de loi relative aux méthodes de recueil des données des services de renseignement et de sécurité soit déposée au Sénat par Hugo Vandenberghe. Ce projet octroyait de nouveaux moyens en matière d'enquête aux services de renseignement et de sécurité belges. Celui-ci fut retoqué plusieurs fois avant d'être adopté par le Parlement en février 2010.

Si la loi organique du 30 novembre 1998 relative aux services de renseignement et de sécurité signale déjà toute une série de méthodes de recueil des données, ce nouveau texte les précise davantage et opère un classement en trois catégories : ordinaires, spécifiques et exceptionnelles.

Outre les méthodes ordinaires et les méthodes spécifiques, la Sûreté de l'État peut désormais avoir recours à des méthodes exceptionnelles, comme l'observation dans des domiciles, la prise de connaissance de courriers, la collecte de données concernant des comptes bancaires et les écoutes téléphoniques. Toutefois, ces méthodes ne peuvent pas aller à l'encontre du secret professionnel des médecins, des avocats et des journalistes.

Les méthodes ordinaires de recueil des données : les articles 13 à 18 de la loi du 30 novembre 1998 autorisent les deux services de renseignement à interroger les différents services publics de l'État, les autorités judiciaires, mais aussi le secteur privé afin d'obtenir des informations utiles à l'exécution de leurs missions légales. Depuis le 4 février 2010, tous les services de l'État sont obligés de communiquer les informations demandées par les services de renseignement lorsque, bien entendu, ces renseignements sont utiles à l'exécution de leurs missions légales.

Toutefois, le texte impose quelques limites. En effet, les autorités publiques et judiciaires peuvent toujours refuser la communication d'informations si elles estiment que celles-ci sont de nature à porter atteinte à une information ou à une instruction judiciaire en cours, à faire courir un danger à une personne, ou encore à porter gravement atteinte à la vie privée de la personne concernée.

Les méthodes spécifiques peuvent être utilisées à partir du moment où les méthodes ordinaires s'avèrent insuffisantes et inefficaces pour la poursuite d'une mission de renseignement au vu des données récoltées à propos d'une menace potentielle visée à l'article 18-1. Les méthodes spécifiques concernent :

- l'observation à l'aide de moyens techniques dans des lieux accessibles au public ou l'observation, à l'aide ou non de moyens techniques, dans des lieux privés ;
- l'inspection, avec ou sans moyens techniques, d'objets fermés et de lieux accessibles au public ou de lieux privés ;
- la prise de connaissance des données d'identification de l'expéditeur ou du destinataire d'un courrier ou du titulaire d'une boîte postale ;
- les mesures d'identification de l'abonné ou de l'utilisateur habituel d'un service de communications électroniques ;
- les mesures de repérage des données d'appel de moyens de communications électroniques et de localisation de l'origine ou de la destination de communications électroniques.

Pour faire usage des méthodes exceptionnelles, plusieurs conditions doivent être réunies et les méthodes ordinaires et spécifiques doivent se révéler insuffisantes dans le cadre d'une menace potentielle visée à l'article 18-9 §3. Elles peuvent être utilisées par la Sûreté de l'État, *« lorsqu'il existe des menaces graves contre la sûreté intérieure de l'État et la pérennité de l'ordre démocratique et constitutionnel, contre la sûreté extérieure de l'État et les relations internationales et contre le potentiel scientifique ou économique, et que ces menaces sont liées à une activité en rapport avec*

⁷⁰ Matgen (Jean-Claude), « La Sûreté de l'État accède aux écoutes », in *La Libre Belgique*, publié le 8 septembre 2006.

l'espionnage, le terrorisme, en ce compris le processus de radicalisation, la prolifération, les organisations sectaires nuisibles et les organisations criminelles » et par le Service Général du Renseignement et de la Sécurité des Forces Armées « *lorsqu'il existe des menaces graves contre l'intégrité du territoire national, les plans de défense militaires, l'accomplissement des missions des forces armées, le potentiel scientifique et économique en rapport avec les acteurs, tant personnes physiques que personnes morales, qui sont actifs dans les secteurs économiques et industriels liés à la défense et qui figurent sur une liste approuvée par le Comité ministériel du renseignement et de la sécurité, sur proposition du ministre de la Justice et du ministre de la Défense, la sécurité des ressortissants belges à l'étranger, la sécurité militaire du personnel relevant du ministre de la Défense nationale, et des installations militaires, armes, munitions, équipements, plans, écrits, documents, systèmes informatiques et de communications ou autres objets militaires ou le secret qui, en vertu des engagements internationaux de la Belgique ou afin d'assurer l'intégrité du territoire national et l'accomplissement des missions des Forces armées, s'attache aux installations militaires, armes, munitions, équipements, aux plans, écrits, documents ou autres objets militaires, aux renseignements et communications militaires, ainsi qu'aux systèmes informatiques et de communications militaires ou à ceux que le ministre de la Défense nationale gère, et lorsque ces menaces sont liées à une activité définie à l'article 11, § 2* »⁷¹.

Ces méthodes exceptionnelles sont :

- l'observation, à l'aide ou non de moyens techniques, dans des domiciles ;
- la création ou le recours à une personne morale à l'appui d'activités opérationnelles et le recours à des agents du service, sous le couvert d'une identité ou d'une qualité fictive ;
- l'inspection, à l'aide ou non de moyens techniques, de domiciles ;
- l'ouverture et la prise de connaissance du courrier confié à un opérateur postal ;
- la collecte de données concernant des comptes bancaires et des transactions bancaires ;
- l'intrusion dans un système informatique, à l'aide ou non de moyens techniques, de faux signaux, de fausses clés ou de fausses qualités, à l'exclusion des systèmes informatiques des autorités publiques ;
- l'écoute, la prise de connaissance et l'enregistrement de communications.

⁷¹ Loi du 4 février 2010 relative aux méthodes de recueil des données par les services de renseignement et de sécurité.

Ce texte prévoit également une passerelle entre les services de renseignement et les autorités judiciaires. L'intermédiaire que constitue la Commission administrative créée par l'art. 43-1 pourra transmettre une note écrite au parquet fédéral, dont les indications devront être corroborées par d'autres modes de preuve. Le texte précise aussi les modalités de garantie du respect des libertés individuelles.

C. Les ressources technologiques

Les services de renseignement disposent au moins d'un système d'interception des communications. Celles-ci sont effectuées dans un cadre très strict, avec autorisation préalable du juge.

Les services de renseignement et de sécurité belges coopèrent avec leurs homologues européens et étasuniens, pourvoyeurs de *sigint* (interception de communication, imagerie satellite, *etc.*)

III. Suivi et contrôle des activités des services de renseignement et de sécurité

Le 4 décembre 2002, l'Union de l'Europe Occidentale (UEO) s'est prononcée en faveur d'un contrôle parlementaire des services de renseignement à l'issue du rapport⁷² présenté par Mimi Kestelijn-Sierens. Lors de la séance plénière, cette dernière a notamment estimé que « *le contrôle parlementaire est un contrepoids nécessaire* » pour se prémunir contre un mauvais usage des services de renseignement.

La grande majorité des démocraties occidentales respectent déjà ce principe. La France, le Royaume-Uni, la Belgique et l'Allemagne ont mis en place une structure parlementaire spécifique au contrôle des activités des services de renseignement. Cette structure à géométrie variable s'est vu attribuer des prérogatives et des moyens différents d'un État à l'autre.

Ces groupes parlementaires ne sont cependant pas les seuls à exercer un contrôle. Selon les États, d'autres commissions ou autorités administratives spécifiques ont été mises en place. Le jeu des questions-réponses et les débats, autour des projets de loi de finances notamment, au Parlement constituent également une forme de contrôle.

1. Un contrôle administratif solide et un suivi parlementaire faible en France

Dans notre pays, la protection du secret de défense nationale a pendant longtemps justifié le refus de créer un organe parlementaire de contrôle des services de renseignement et de sécurité français. Toutefois, d'autres formes de contrôle, administratif, ont été mises en place ces

⁷² Document A/1801, Le contrôle parlementaire des services de renseignement dans les pays de l'UEO : Situation actuelle et perspectives de réforme, présenté le 4 décembre 2002 au présenté au nom de la Commission pour les relations parlementaires et publiques ~~par~~ Mimi Kestelijn-Sierens, à l'UEO. Après avoir listé les moyens possibles de contrôle des activités de renseignement par les parlementaires, le rapport détaille les systèmes appliqués les pays de l'UEO. La Commission conclut son étude par l'idée qu'il serait « *velléitaire de proposer un modèle commun* » tant les prérogatives varient « *de la simple surveillance* » des services de renseignement, comme en France, à son « *contrôle très strict* », comme en Belgique.

dernières années. Mais, jusqu'à la création de la Délégation parlementaire au renseignement en 2007, aucune de ces entités n'embrassait l'ensemble de ces services ni l'ensemble de leur activité.

A. La nouvelle Délégation au renseignement pour assurer un contrôle parlementaire

En 2007, la France s'est dotée d'une délégation parlementaire du renseignement chargée de suivre les activités des services de renseignement français. Avec le Portugal, la France était jusqu'à il y a peu le seul État membre de l'Union européenne à ne pas disposer d'une structure dédiée au contrôle des activités de ses services. « *Le projet de loi qui est soumis en premier lieu à notre commission [des Lois] vient réparer une anomalie française* », reconnaissent les auteurs du rapport⁷³ remis en juin 2007 par le sénateur René Garrec.

Elle doit permettre aux députés et aux sénateurs de s'informer sur le fonctionnement des services secrets et de suivre leurs activités, tout en préservant la confidentialité de leurs actions. Ce contrôle concerne les services « *placés sous l'autorité des ministres chargés de la sécurité intérieure, de la défense, de l'économie et du budget* »⁷⁴. La délégation reçoit de la part des ministres de l'Intérieur et de la Défense, des informations sur le budget, l'activité générale et l'organisation des services de renseignement. La délégation peut entendre ces ministres, les directeurs des services de renseignement ainsi que le Secrétaire général de la défense nationale. Chaque année, la délégation remet un rapport au Président de la République, au Premier ministre et aux présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat.

En 2008, les députés qui composent cette commission sont Guy Tessier (Président de la Délégation), Jean-Michel Boucheron, Jacques Myard, Jean-Luc Warsmann et les sénateurs sont Jean-Jacques Hyst, Jean-Patrick Courtois, Didier Boulaud.

La première année de fonctionnement de la Délégation a été une année de rodage. Ses membres ont en premier lieu rencontré les différents protagonistes : ministres, directeurs des

⁷³ Rapport n° 337, fait au nom de la commission des Lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale, sur le projet de loi portant création d'une délégation parlementaire pour le renseignement, déposé le 20 juin 2007 au Sénat.

⁷⁴ Loi n° 2007-1443 du 9 octobre 2007.

services, coordonnateur national du renseignement. Aucun rapport de fond n'a été réalisé mais une synthèse d'une trentaine de pages a été rédigée et déposée en décembre 2009 au Parlement. Elle fait état du cadre juridique de la Délégation dans une première partie, et de l'activité de cette dernière au cours des années 2008 et 2009 dans une seconde partie. Sont retracées les auditions des directeurs des services ainsi que la visite des sites par les membres de la Délégation. En conclusion, les auteurs indiquent qu'un certain nombre d'observations et de recommandations a été tiré de leurs travaux et adressé au Président de la République et au Premier ministre, sans pour autant les préciser.

B. Un contrôle administratif assuré par la Commission Nationale de Contrôle des Interceptions de Sécurité et la Commission de vérification des fonds spéciaux

a. La Commission Nationale de Contrôle des Interceptions de Sécurité (CNDIS)

Créée par l'article 13 de la loi n° 91-646 du 10 juillet 1991 relative au secret des correspondances émises par la voie des communications électroniques, la Commission Nationale de Contrôle des Interceptions de Sécurité est composée d'un député et d'un sénateur. Ce sont le député Daniel Vaillant (PS) depuis août 2007 et le sénateur Hubert Haenel (UMP) depuis juillet 2007 qui assument encore aujourd'hui cette charge. La commission est également assistée de deux magistrats de l'ordre judiciaire. Dirigée depuis le 1^{er} octobre 2003 par Jean-Louis Dewost, membre du Conseil d'État et juriste de formation, cette autorité administrative indépendante a pour principale mission de veiller à la légalité des interceptions de sécurité au regard des motifs invoqués, de la procédure d'autorisation et de leurs conditions d'exécution.

Lorsque le Premier ministre autorise une interception, le président de la CNCIS en est informé dans un délai de quarante-huit heures. Si celui-ci estime que la légalité de cette décision n'est pas certaine, il réunit la commission, qui statue dans les sept jours. Si la commission estime qu'une interception de sécurité a été autorisée en méconnaissance de la loi, elle adresse au Premier ministre une recommandation tendant à ce que cette interception soit interrompue. Elle porte également cette recommandation à la connaissance du ministre ayant proposé l'interception et du ministre chargé des communications électroniques. Notons qu'il ne s'agit là que d'une recommandation. La décision de la CNCIS n'a donc pas de portée obligatoire. La CNCIS peut aussi procéder de sa propre initiative ou à la demande d'un particulier au contrôle de n'importe quelle interception de sécurité.

L'évolution du nombre des interceptions opérées par les services français entre 2000 et 2008

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Interceptions initiales	2756	3161	3138	3362	3787	4 067	4176	4215	4330
Interceptions renouvelées	1486	1417	1572	1677	1936	1 707	1809	1850	1605
Total des interceptions de sécurité	4242	4578	4710	5039	5723	5 774	5985	6065	5935
- dont demandes sujettes à observations	114	110	303	385	439	613	745	1090	1239
Évolution des interceptions (en%)	x	+7,9	+2,9	+7	+13,6	+0,9	+3,7	+1,3	-2,1

Source : tableau réalisé par l'auteur à partir des données disponibles dans les derniers rapports annuels d'activité de la CNCIS⁷⁵.

Chaque année, la commission remet un rapport d'activité au Premier ministre et aux Présidents des deux assemblées. Ce rapport est systématiquement rendu public. L'étude de ces rapports montre que ces dix dernières années, le nombre d'interceptions est en constante augmentation, du fait principalement de la croissance régulière du parc des moyens de communication électronique (téléphones fixes et mobiles, fax, Internet).

b. La Commission de vérification des fonds spéciaux

La Commission de vérification des fonds spéciaux est chargée de s'assurer que les dépenses réalisées sur les fonds spéciaux sont conformes à la destination qui leur a été assignée par la loi de finances.

L'usage des fonds spéciaux est exclusivement réservé aux services de renseignement et de sécurité. Les services destinataires de ces crédits – le principal étant la DGSE – tiennent le compte de l'emploi des fonds ainsi versés. La commission est autorisée à prendre « *connaissance de tous les documents, pièces et rapports susceptibles de justifier les dépenses considérées et l'emploi des fonds correspondants* », selon l'article 154 de la loi de finances pour 2002 qui institue cette commission. Ces vérifications ne concernent que les activités en rapport avec les fonds spéciaux et ne portent pas sur les questions plus générales de la politique

⁷⁵ Les chiffres pour l'année 2004 proviennent du 14^e rapport d'activité de la commission pour l'année 2005. Les chiffres pour les années 2005 et 2006 sont issus du 15^e rapport d'activité de la commission pour l'année 2006. Nous avons remarqué que les données concernant l'année 2005 étaient différentes d'un rapport à l'autre. Le 14^e rapport fait état de 4 144 interceptions initiales et 1 738 interceptions renouvelées. Soit 5 882 interceptions.

des services et des moyens humains et techniques dont ils disposent.

Les travaux de la commission sont secrets. Ils conduisent à la rédaction d'un rapport annuel sur les conditions d'emploi des crédits. Celui-ci est remis au Président de la République, au Premier ministre ainsi qu'aux présidents et aux rapporteurs généraux des commissions de l'Assemblée nationale et du Sénat chargées des finances.

Elle n'a cependant qu'un rôle limité comme l'indique la décision n° 2001-456 DC⁷⁶ du 27 décembre 2001 sur la loi de finances pour 2002 du Conseil constitutionnel. Celui-ci a censuré les dispositions selon lesquelles la Commission de vérification des fonds spéciaux « *reçoit communication de l'état des dépenses se rattachant à des opérations en cours et [peut déléguer] un de ses membres pour procéder à toutes enquêtes et investigations en vue de contrôler les faits retracés dans les documents comptables* ». D'autre part, le Conseil a considéré que « *s'il appartient au Parlement d'autoriser la déclaration de guerre, de voter les crédits nécessaires à la défense nationale et de contrôler l'usage qui en a été fait, il ne saurait en revanche, en la matière, intervenir dans la réalisation d'opérations en cours* ».

La Commission de vérification est composée de deux députés, de deux sénateurs et de deux magistrats de la Cour des comptes.

c. Les autres commissions incidentes

La **Commission d'Accès aux documents administratifs (CADA)** et la **Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)** participent incidemment au contrôle des activités des services français, même si leurs missions sont plus vastes que le seul contrôle des services de renseignement et de sécurité.

La première, créée par la loi du 17 juillet 1978, peut être confrontée à des demandes de documents administratifs touchant à des domaines sensibles. C'est à elle que revient la tâche de dire si tel ou tel document dont la communication est refusée, au motif qu'elle porterait atteinte au secret de la défense nationale ou à la sûreté de l'État, relève bien cette catégorie.

⁷⁶ Ce sont les décisions concernant la constitutionnalité des lois ordinaires, des lois organiques, des traités et des règlements des Assemblées.

La seconde, créée par la loi du 6 janvier 1978, est quant à elle amenée à se prononcer sur la création de fichiers. Elle entreprend aussi des vérifications sur les informations la concernant dans des fichiers intéressant la sûreté de l'État, la défense et la sécurité publique, à la suite de sa saisie par un particulier.

C. Les autres moyens de contrôle

Les autres formes de contrôle du renseignement relèvent des moyens classiques du jeu parlementaire ou du contrôle administratif.

Tout d'abord, les séances de question au Gouvernement peuvent porter sur ces matières. Même légère, il s'agit là d'une forme de suivi des activités liées au renseignement et, plus généralement, à la sécurité nationale et à la défense. Par ailleurs, les commissions permanentes peuvent interroger les ministres concernés. De plus, les débats qui accompagnent l'examen du projet de loi de Finances permettent de dresser les grandes lignes des moyens financiers alloués aux services de renseignement. Les discussions autour de la loi de programmation militaire et la loi de programmation de la sécurité intérieure tiennent le même rôle. Ces discussions, questions et examen de projet de loi sont autant de moments privilégiés qui permettent à l'ensemble des élus de s'informer sur la question. Toutefois, force est de constater que les élus français ne semblent pas cultiver un intérêt flagrant pour les questions liées au renseignement.

Ensuite, les services de renseignement sont soumis au contrôle interne de leur ministère de tutelle. Au sein du ministère de l'Intérieur, la DCRI peut être contrôlée par l'Inspection Générale de la Police Nationale (IGPN). À ce contrôle interne s'ajoute un contrôle judiciaire, puisque, du fait de sa compétence de police judiciaire, elle travaille sous le contrôle du juge pénal. Au sein du ministère de la Défense, la DRM et la DPSD sont soumises au Contrôle général des armées. Ce contrôle est plus faible s'agissant de la DGSE qui, si elle est administrativement rattachée au ministère de la Défense depuis 1966, est en fait sous l'autorité du Président de la République et du Premier ministre.

Enfin, la Cour des comptes peut être ajoutée à cette liste, puisque celle-ci accède à toute une partie des comptes des services du fait de sa compétence.

2. Une prédominance du contrôle judiciaire au Royaume-Uni

Le contrôle des services de renseignement et de sécurité britannique est assez complexe, que d'aucuns taxent souvent d'inefficacité. Celui-ci s'opère sur trois plans : parlementaire, administratif et judiciaire.

A. Le fondement législatif

L'encadrement et le suivi des activités des services de renseignement et de sécurité se fondent sur plusieurs textes clés :

- le *Security Service Act* de 1989, amendé en 1996, qui place le service sous l'autorité du Secrétaire de l'Intérieur ;
- l'*Intelligence Services Act* de 1994 (ISA), et en particulier sa section 10 ;
- le *Regulation of Investigatory Powers Act* de 2000 (RIPA) qui prévoit les fonctions du Commissaire à l'interception des communications (Interception of communications Commissioner), du Commissaire aux services de renseignement et d'un tribunal chargé d'examiner les plaintes des citoyens.
- Le *Human Rights Act 1998* qui, dans sa section 7, établit l'Investigatory powers tribunal chargé d'examiner les plaintes.

Toute une série de lois votées en réaction à la menace terroriste ont été adoptées depuis l'an 2000. Celles-ci spécifient le rôle et les moyens d'action des services britanniques dans ce domaine particulier : le *Terrorism Act 2000*, l'*Anti-Terrorism*, le *Crime and Security Act 2001*, le *Prevention of Terrorism Act 2005*, le *Terrorism Act 2006*.

B. Le contrôle parlementaire à travers l'Intelligence and Security Committee (ISC)

Outre la responsabilité des ministres devant le Parlement pour les activités des agences de renseignement et de sécurité britanniques, le contrôle parlementaire s'exerce aussi par l'Intelligence and Security Committee⁷⁷.

Ce comité de renseignement et de sécurité est institué par l'article 10 de l'*Intelligence and Security Act 1994*. Il est composé de neuf parlementaires issus de l'une ou l'autre des deux assemblées et qui sont nommés par le Premier ministre.

Il est chargé d' « examiner les dépenses, la gestion et la politique » des trois principaux services de renseignement civils que sont le Security Service (MI5), le Secret Intelligence Service (MI6) et le Government Communications Headquarters (GCHQ). En revanche, le contrôle des questions opérationnelles relève du pouvoir exécutif. Le suivi des activités du DIS ne fait pas partie de ses attributions. Le DIS Chief se doit néanmoins d'assister et d'apporter son soutien à l'ISC, au nom d'un accord avec le gouvernement. De la même façon, le JIC, l'Assessment Staff, l'Intelligence, Security and Resilience Group qui dépendent du Cabinet Office sont soumis à une coopération volontaire.

L'ISC peut demander toutes les informations qui lui sont utiles comme le détail du Single Intelligence Account (SIA), dans la limite des renseignements jugés sensibles par les responsables des services ainsi que des renseignements que le ministre estime inopportuns de divulguer. Il auditionne également les chefs des trois agences, le ministre de l'Intérieur, le ministre des Affaires étrangères et des hauts fonctionnaires de toute la communauté du renseignement.

L'ISC établit un rapport annuel, qu'il présente au Premier ministre. Ce document fait état de l'évolution des dépenses des trois services, de leurs moyens humains et de leurs actions face au terrorisme international et aux autres menaces. Le Premier ministre peut le censurer avant de le transmettre aux deux chambres du Parlement. Cela est fréquent. Le Comité peut également rédiger des rapports ad hoc, comme ce fut le cas à propos des attentats terroristes qui ont touché Londres le 7 juillet 2005.

⁷⁷ Site officiel de l'Intelligence and Security Committee : www.cabinetoffice.gov.uk/intelligence/, visité la dernière fois le 7 juin 2012.

Malgré tout, un certain nombre de parlementaires britanniques déplorent le caractère limité de la mission impartie à l'ISC et le fait que cette instance ne soit pas totalement indépendante de l'exécutif.

C. Commissions indépendantes et tribunal

Le contrôle des activités de renseignement s'exécute aussi via les Commissaires indépendants qui fournissent une expertise judiciaire sur la performance des agences quant à leurs « *statutory duties* », et *via* un Tribunal des moyens d'investigation (Investigatory Powers Tribunal) qui enquête lors de plaintes de citoyens.

Le Commissaire à l'interception des communications examine les demandes et les mandats permettant l'interception des courriels et des télécommunications et l'acquisition de données et de matériel par les agences de renseignement et de sécurité, le ministère de la Défense et les entités judiciaires.

Le Commissaire aux services de renseignement passe en revue les questions posées par le Secrétaire d'État quant aux mandats et autorisations pour des opérations, demandés par les trois agences ou le ministère de la Défense.

Par ailleurs, les Commissaires ont le droit de visiter les locaux des trois agences de renseignement. Ils ont accès à l'ensemble des informations et des documents qu'ils jugent nécessaires à leurs investigations. Les rapports sont remis au Premier ministre. Rapports qui pourront être substantiellement allégés avant d'être transmis au Parlement et publiés.

Les Commissaires assistent également l'Investigatory Powers Tribunal. Ce dernier est chargé d'examiner les plaintes déposées par les citoyens concernant la conduite des agences envers eux ou concernant l'interception de leurs communications. Quiconque peut déposer une plainte, s'il estime que ses communications ou ses droits ont été abusivement violés par l'une de ces agences.

3. Un contrôle multi-facettes en Allemagne

Le contrôle des activités des différents services de renseignement et de sécurité s'exerce à trois niveaux en Allemagne : parlementaire, administratif et judiciaire.

a. Un contrôle parlementaire fédéral et régional

En Allemagne, le contrôle parlementaire en matière de renseignement s'exerce de différentes façons. Tout d'abord, le ministre de l'Intérieur est responsable devant le Parlement. Ensuite, toute la palette des moyens classiques dévolus aux élus parlementaires peut fonctionner, comme les questions écrites et orales aux ministres, les commissions d'enquête⁷⁸ et la commission permanente pour les affaires intérieures qui s'efforce de concilier la sécurité intérieure de la collectivité et les droits citoyens de l'individu. Qui plus est, le délégué parlementaire aux forces armées a un droit de regard et d'action dans ce domaine. Enfin, et surtout, une délégation parlementaire au renseignement a été mise en place en tant que moyen spécifique de contrôle des activités des services de renseignement allemands.

b. Le Délégué parlementaire aux forces armées

Le Délégué parlementaire aux Forces armées (Wehrbeauftragter des Deutschen Bundestags), est « *désigné en vue de la protection des droits fondamentaux et en qualité d'organe auxiliaire du Bundestag pour l'exercice du contrôle parlementaire* », selon l'article 45b de la loi fondamentale.

Celui-ci peut faire appel à différents droits et sources d'information pour mener à bien sa mission. Il est autorisé à recueillir des informations auprès de quiconque au sein des forces armées. Il peut entendre l'auteur d'une plainte ainsi que des témoins. Il a également le droit de consulter des dossiers émanant du ministère de la Défense et de ses services. À tout moment et sans avertissement préalable, le délégué peut visiter les troupes, les états-majors, les installations et les services administratifs de la Bundeswehr.

c. Le Parlamentarisches Kontrollgremium (PKGr)

⁷⁸ Plusieurs commissions d'enquête ont déjà été requises. Par exemple, en 1963, une commission d'enquête a été nommée pour examiner les interceptions de communications réalisées par le BfV. En 1974, une autre commission a été mise en place après l'arrestation de l'espion « Guillaume » dans le Bureau du chancelier Willy Brandt. En 1985 : une commission a été mise en place pour examiner le travail de contre-espionnage assuré par les services suite à la défection de l'officier de renseignement Hans Joachim Tiedge. En 1997 : une commission a été mise en place pour enquêter sur les répercussions des affaires d'espionnage Lütze et Weigel. En 1994 : une commission a été mise en place pour examiner les problèmes liés à la découverte de l'expédition en contrebande de plutonium à l'aéroport de Munich. En 2006 : une commission d'enquête a été mise en place sur l'espionnage de journalistes allemands par le BND sans base légale.

C'est la loi du 11 avril 1978 qui définit la mission et les moyens de cette délégation, rebaptisée *Parlamentarisches Kontrollgremium (PKGr)*⁷⁹ en mars 1999. Les trois services de renseignement se trouvent dans le giron de la délégation.

La délégation se compose de neuf têtes, élues à la majorité absolue des députés. Ainsi, seule une des deux chambres du Parlement opère un contrôle. La délégation reflète la composition globale de la Chambre des députés, sans toutefois représenter toutes les tendances politiques. En 2005, les membres⁸⁰ élus provenaient du SPD pour trois d'entre eux, de la Linke, de la CDU pour deux d'entre eux, du FPD, des Verts et de la CSU.

À plusieurs reprises (1992 et 1999), le Parlement a décidé d'élargir les pouvoirs de contrôle de la délégation parlementaire. Aujourd'hui, la loi veut que la délégation se réunisse au moins une fois par trimestre. Ses délibérations sont secrètes et ses membres sont tenus par la confidentialité. D'une part, la loi de 1978 oblige le gouvernement fédéral à tenir le groupe de contrôle parlementaire informé de l'activité générale des services de renseignement ainsi que des affaires revêtant une importance particulière. D'autre part, la délégation peut, de sa propre initiative, demander à être informée d'autres dossiers et expertises. La réforme de 1999 a conféré à la délégation un droit de contrôle sur pièce et sur place. Ainsi la délégation peut-elle se rendre dans les services concernés et entendre les personnels des différents services. Elle peut aussi faire appel à des experts indépendants pour mener des enquêtes ponctuelles. Le gouvernement fédéral peut néanmoins refuser d'informer la délégation en raison du caractère directement opérationnel de certaines activités, de la nécessité de préserver l'accès à certaines sources d'information ou de protéger les droits de tierces personnes. Le refus doit alors être justifié par le ministre compétent.

La délégation rédige aussi deux rapports d'activité à l'intention du Bundestag, l'un à mi-mandat et l'autre en fin de législature.

La délégation est aussi compétente en matière de contrôle des interceptions téléphoniques et postales pratiquées par les services allemands aux termes de la loi sur le secret de la

⁷⁹ Depuis 1978, cette délégation avait pour nom la « *Parlamentarische KontrollKommission* » ou PKK. L'abréviation portait à confusion avec le parti politique turc.

⁸⁰ Depuis le 14 décembre 2005, la délégation se compose de Thomas Oppermann, président de la délégation (SPD), Max Stadler, vice-président (FDP), Norbert Röttgen (CDU), Bernd Schmidbauer (CDU), Hans-Peter Uhl (CSU), Joachim Stünker (SPD), Fritz-Rudolf Körpe (SPD), Hans-Christian Ströbele (Bündnis 90/Grüne) et Wolfgang Nešković (Die Linke).

correspondance, de la poste et des télécommunications. Le ministre compétent doit informer la délégation tous les six mois de l'exécution de cette loi et chaque année, le PKGr transmet au Bundestag un rapport sur ce pan de son activité.

Pour finir, la délégation a également un droit de regard sur le budget des services de renseignement. Elle participe, à titre consultatif, aux réunions du groupe de travail ad hoc de la Commission des finances du Bundestag. Inversement, le groupe de travail ad hoc de la Commission des finances est aussi représenté au sein de la délégation lors des réunions dont l'ordre du jour concerne le budget des services. Le groupe de travail adresse pour avis le projet de budget à la délégation et lui indique le montant définitif des crédits. Par la suite, le gouvernement est tenu d'informer la délégation de l'exécution du budget des services de renseignement.

Le contrôle parlementaire s'exerce également dans chaque Land. En effet, chacun d'eux dispose d'une antenne du BfV et s'est doté de sa propre loi sur la protection de la Constitution ainsi que d'un groupe de travail ad hoc. Les services de renseignement des Länder dépendent non pas directement du BfV mais des ministères régionaux de l'Intérieur. De fait, ceux-ci sont alors contrôlés par une délégation parlementaire du Landtag.

d. La G10-Kommission

Cette commission de quatre membres nommés par la délégation parlementaire au renseignement, seconde le PKGr. Afin de garantir le principe du secret épistolaire énoncé à l'article de 10 de la Loi fondamentale, la G10-Kommission veille au respect des règles en matière de levée du secret de la correspondance, de la poste et des télécommunications.

Chaque mois, la G10-Kommission se voit remettre un rapport des services du ministre de l'Intérieur et vérifie si les limitations du principe du secret épistolaire sont justifiées et correspondent aux besoins. Plus précisément, la commission examine les mesures d'interception soumises par le ministre fédéral compétent et décide si elles sont nécessaires. Il s'agit bien d'une décision, et non d'un avis. Aucune mesure d'interception ne peut être réalisée sans son autorisation. Si la Commission rend une réponse négative, l'exécution de la mesure doit être immédiatement interrompue. Néanmoins, l'interception peut être réalisée avec le seul accord du ministre dans un cas d'extrême urgence. Le ministre devra alors régulariser la situation dès que possible.

La commission surveille par ailleurs la régularité de l'exécution des interceptions et veille à la destruction des enregistrements et des retranscriptions. Enfin, elle contrôle aussi si l'information, *a posteriori*, des personnes ayant fait l'objet d'une interception est effective. Elle peut entreprendre des vérifications soit de sa propre initiative, soit sur la base de plaintes de particuliers qu'elle instruit.

C'est aussi cette commission qui rédige le rapport semestriel que le PKGr doit remettre au ministre fédéral de l'Intérieur, précisant les interceptions intervenues, leur exécution, les résultats qu'elles ont permis d'obtenir.

B. Un contrôle administratif

Outre le contrôle administratif classiquement exercé par le ministre de tutelle, une Commission fédérale pour la protection des données et le Vertrauensgremium s'assurent de la bonne gestion des services de renseignement et de sécurité allemands.

a. Bundesbeauftragter für den Datenschutz und die Informationsfreiheit (BfDI)

Le Bundesbeauftragte für den Datenschutz und die Informationsfreiheit (BfDI – Commission fédérale à la protection des données et au droit à l'information) veille à ce que les services de renseignement allemands respectent la loi fédérale de protection des données et les autres lois spécifiques à la protection des données.

Créée par la Loi fédérale sur la protection des renseignements personnels et le *Freedom of Information Act*, la commission se compose de membres élus par le Bundestag sur une proposition du gouvernement pour un mandat de cinq ans, renouvelable une fois. Le BfDI est une instance indépendante.

Toutefois, ce contrôle reste limité. De fait, le Commissaire fédéral à la protection des données et au droit à l'information, Peter Schaar, a dû monter au créneau à plusieurs reprises afin de défendre des idées politiques. Par exemple, il a dû faire des déclarations à la presse comme le 20 septembre 2006, pour que ses opinions soient entendues. À cette date-là, il avait voulu mettre en garde les parlementaires et la population allemande vis-à-vis d'un texte législatif qui prévoyait la création d'un fichier antiterroriste central : « *Le projet de loi présenté comporte des risques sévères par rapport au droit constitutionnel* ».

b. La Cour des comptes (Bundesrechnungshof) et le Vertrauensgremium

Le Bundesrechnungshof (Cour fédérale d'audit), l'équivalent de notre Cour des comptes, veille à la bonne gestion financière de l'État fédéral. En son sein, un groupe est dévolu à la gestion financière des services de renseignement et de sécurité allemands : le Vertrauensgremium.

Selon Jean-Paul Brodeur et Peter Gill, il s'agit là de la commission « *la plus secrète d'Allemagne* »⁸¹. Le Vertrauensgremium se compose de neuf membres, tous faisant partie du Haushaltsausschuss (Commission du Budget). Ils sont élus en session plénière du Parlement de la même façon que les membres du PKGr. Ils se réunissent quatre fois par an.

Le Vertrauensgremium examine et certifie les comptes des trois services, après que ceux-ci lui ont remis leurs états financiers détaillés et leurs prévisions budgétaires qui couvrent non seulement leurs dépenses mais également leurs revenus. Les membres du groupe peuvent se rendre dans les bureaux des services et demander davantage d'informations. À l'issue de ses travaux, le Vertrauensgremium communique à la Commission du Budget le montant global de budget alloué aux différents services.

C. Les autres formes de contrôle : judiciaire, médiatique et citoyen

Comme chez leurs voisins, les Allemands peuvent avoir recours à la justice de leur pays pour faire prévaloir leurs droits.

Enfin, le BfV estime que les citoyens (pétitions, droit à l'information, enquêtes) et la presse (rapports, enquêtes) constituent également une forme de contrôle des activités de renseignement des services allemands.

4. Un comité de contrôle très actif en Belgique

Les modalités de contrôle du renseignement en Belgique sont essentiellement parlementaires et administratives. Outre la palette de textes législatifs qui encadrent les activités et les pratiques de la Sûreté de l'État, du Service Général de Renseignement et de Sécurité et de

⁸¹ Brodeur (Jean-Paul), Gill (Peter) et Töllborg (Dennis), *Democracy, law, and security : internal security services in contemporary Europe*, Ashgate Publishing, Hampshire (Royaume-Uni), 2003, page 302.

l'Organe de Coordination pour l'Analyse de la Menace, il existe deux entités dédiées à cette mission : une commission parlementaire de suivi et un comité d'experts et de hauts magistrats. À cela, s'ajoutent les traditionnelles enquêtes parlementaires et les questions des sénateurs et des députés.

A. Un corps législatif dense encadre les activités du renseignement

La Belgique dispose d'un corps législatif dense en matière de sécurité et de renseignement. Avant qu'une loi spécifique ne donne en novembre 1998 une base légale aux services de renseignement belges, de nombreux arrêtés royaux et de circulaires ministérielles encadraient l'action de ces derniers. À cette réglementation existante est donc venu s'ajouter tout un panel de textes qui encadre les pratiques des services de renseignement et protège les libertés individuelles et collectives.

Outre les lois du 18 juillet 1991 relative au contrôle parlementaire des services de police et de renseignement et du 30 novembre 1998 portant sur l'organisation des services de renseignement et de sécurité civil et militaire, d'autres lois ont été adoptées :

- La loi du 11 décembre 1998 régit le système de classification et les habilitations de sécurité ;
- L'autre loi du 11 décembre 1998 institue le Comité permanent R en tant qu'organe de recours en matière d'habilitations de sécurité ;
- La loi du 3 mai 2005 confère un cadre légal à la pratique dans le domaine des attestations et avis de sécurité ;
- La loi du 10 juillet 2006 relative à l'Organe de Coordination pour l'Analyse de la Menace qui encadre ses activités ;
- La loi du 4 février 2010 relative aux méthodes de recueil des données.

Ces divers textes assurent déjà un encadrement de l'activité des services de renseignement et de sécurité belges. À cela s'ajoutent l'Organe de recours en matière d'habilitations, d'attestations et d'avis de sécurité et le Comité permanent R, supervisé par une commission permanente du Sénat, qui assurent un réel contrôle en la matière.

B. Le Comité R a pour mission de rendre transparent le fonctionnement des services de renseignement belges⁸²

Jusqu'au début des années 1990, les parlementaires et les ministres belges n'étaient pas informés des activités de leurs services de renseignement et de police. Après certains dysfonctionnements (tels que la révélation de l'existence du réseau Gladio), il est apparu nécessaire aux parlementaires de recadrer les activités des services en instaurant des garde-fous et des outils de contrôle.

C'est pourquoi a été adoptée le 18 juillet 1991 la loi organique relative au contrôle des services de police et de renseignement. Cette dernière créa un Comité permanent de contrôle des services de renseignement et de sécurité, le Comité R, ainsi qu'un comité chargé du contrôle des services de police, le Comité P. Les trois membres du premier ne sont pas des parlementaires, mais des experts, des magistrats ou des hauts fonctionnaires de police nommés pour cinq ans par le Sénat. Les cinq membres du second sont nommés par la Chambre des représentants.

a. Une mission de suivi et de coordination

« Ce contrôle externe sur la Sûreté de l'État et le Service Général du Renseignement et de Sécurité des forces armées (SGR) a pour but d'offrir une plus grande transparence sur le fonctionnement de ces services »⁸³.

Présidé depuis le 4 juillet 2006 par l'avocat général Guy Rapaille, le Comité R a une triple mission : *« garantir la protection des droits que la Constitution et la Loi confèrent aux personnes ; assurer le contrôle de la coordination et de l'efficacité des services de renseignements ; et [assurer] le rôle d'organe de recours en matière d'habilitations de sécurité s'est ensuite ajouté »*. Pour l'exercice de ses missions, il dispose d'un greffier, du personnel administratif et logistique et d'un service d'enquête de cinq membres, dirigé depuis le 1^{er} janvier 1998 par le magistrat Paul Vander Straeten. Ce dernier a autorité pour procéder à des perquisitions et à des saisies dans les endroits où les personnels des services de renseignement exercent leurs fonctions.

b. Un rapport annuel public

⁸² Annexe Belgique n° 9 : Commentaires de Guy Rapaille, Président du Comité R.

⁸³ Site Internet du Comité R : www.comiteri.be, visité la dernière fois le 8 août 2012.

Chaque année, le Comité R publie un rapport d'activité qui fait le point sur les enquêtes de contrôle qu'il a menées au cours de l'année et tire les conclusions générales sur le fonctionnement des deux services de renseignement belges et de l'OCAM. Il est lu et approuvé au préalable par la Commission sénatoriale de suivi du Comité R. Ce document est très dense (celui de 2009 ne compte pas moins de 130 pages). Cette publication constitue aussi un porte-parole des diverses recommandations émanant du Comité afin d'améliorer l'efficacité des services.

Le Comité R est également l'auteur de rapports d'enquête et d'avis. De plus, il constitue depuis peu un organe de recours en matière d'habilitations, d'attestations et d'avis de sécurité. C'est également lui qui a rédigé le *Code des services de renseignements : Fonctionnement, compétences et contrôle*, publié en 2006.

Enfin, il est à l'origine de la collection « *Quis custodiet ipsos custodes ?* ». Il s'agit d'une série de publications dont l'objectif est de susciter et d'alimenter la réflexion sur le fonctionnement, les compétences et le contrôle des services de renseignement. « *Cette série a pour ambition de contribuer à l'éveil d'une "culture du renseignement" en Belgique* »⁸⁴.

Depuis la création de l'OCAM, le Comité R rédige également un rapport à son sujet. Il est question, entre autres, de la stratégie de l'organe de coordination, de ses besoins en matière d'informations et de ressources humaines.

c. La saisine du Comité R

Pour autant, « *le contrôle du Comité permanent R ne se substitue en rien au contrôle parlementaire, ni à celui exercé par les ministres ou les autorités administratives et judiciaires responsables. Il fonctionne de façon indépendante et complémentaire.* » Les ministres de la Défense nationale et de la Justice, la Commission permanente du suivi, tout comme chacune des deux assemblées peuvent demander au Comité R d'ouvrir une enquête, de donner leur avis sur des projets de textes législatifs ou réglementaires et d'établir un rapport général d'activité. Le Comité R peut également agir de sa propre initiative. Il doit alors en informer le Sénat. En outre, il peut être saisi de plaintes de particuliers ou être réquisitionné par les autorités judiciaires.

⁸⁴ Site Internet du Comité R, visité la dernière fois le 8 août 2012.

d. Les moyens du Comité R

La loi confère au Comité R des compétences relativement larges. Ainsi peut-il se faire transmettre « *tout document qu'il juge nécessaire et entendre toute personne dont l'audition lui paraît utile. Les personnels des services de renseignement ont l'obligation de lui révéler tous les secrets dont ils sont dépositaires, sauf ceux qui portent sur des affaires judiciaires en cours* ».

Suite à son étude comparée sur les législations en matière de contrôle parlementaire des services de renseignement, le Sénat français estimait en 2002 que « *sur une quinzaine d'années, le bilan global [du Comité R] est plutôt positif, mais il n'apporte pas de réponse à toutes les questions.* » Et d'ajouter, « *il semble que le Parlement n'exploite pas pleinement les possibilités que la législation lui donne. Depuis la création du comité R, le Sénat ne lui a adressé que peu de demandes et n'a pas réagi à ses rapports. En revanche, le gouvernement a généralement donné suite à ses enquêtes.* »

Dans le rapport 2009 par exemple, le Comité s'est notamment intéressé aux affaires Belliraj et Bonvoisin. Il a également rédigé des recommandations pour une meilleure coordination et une meilleure efficacité des services. Il a invité à élaborer une loi en matière de *screening* d'informateurs, autrement dit le recours à des méthodes particulières de renseignement afin d'évaluer la fiabilité d'un informateur.

C. La commission permanente du Sénat

La commission du Sénat chargée du suivi du Comité R ainsi que la commission spéciale de la Chambre des représentants chargée du suivi du Comité permanent de contrôle des services de police (Comité P) examinent chaque année les rapports d'activités du Comité permanent R. Sont lus également les rapports annuels de la Sûreté de l'État et de l'OCAM. La commission du Sénat effectue également des auditions des différents membres du Comité R, afin qu'ils apportent des éclaircissements. Elle peut également demander au Comité R de mener des études comparées sur l'expérience en matière de renseignement dans les États voisins. Pour finir, elle appuie ou non les recommandations émises par le Comité R.

Chapitre 3 : LES DEFIS ACTUELS DES SERVICES DE RENSEIGNEMENT

Les services de renseignement et de sécurité sont responsables de la sécurité des ressortissants de leur pays, de l'intégrité du territoire national ainsi que de l'ensemble des intérêts nationaux. Or, tous les États se trouvent confrontés à des menaces d'origine diverses et d'ampleur différentes. Ces menaces n'ont cessé d'évoluer au fil des décennies. Les ennemis d'hier ne sont plus tout à fait ceux d'aujourd'hui. La chute du Mur de Berlin a redessiné la carte des menaces criminelles sur toute la planète. De même, la mondialisation et la globalisation ont accentué le phénomène et ont généré l'émergence de réseaux criminels transnationaux et mouvants.

La France, le Royaume-Uni, l'Allemagne et la Belgique doivent aujourd'hui faire face à des menaces similaires, plus ou moins exacerbées. Le terrorisme et la criminalité organisée représentent deux dangers transnationaux majeurs. Ce sont là deux enjeux prioritaires qui ont dirigé la réorganisation de leur appareil de renseignement. Toutefois, il existe bien d'autres périls comme le piratage des systèmes d'information et de communication, l'espionnage (espionnage économique, espionnage industriel, ingérence étrangère), l'immigration, le blanchiment d'argent, la prolifération d'armes de destruction massive.

I. La menace du terrorisme

Nombreux sont les États qui sont confrontés à des menaces terroristes. Elles proviennent aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur du territoire, et ce, qu'elles soient résolument locales ou transnationales. Cette menace est plus diffuse que l'opinion publique semble imaginer. En effet, si les groupes criminels brandissant l'étiquette Al Qaïda font les choux gras des médias en Europe et en Amérique du Nord, ce ne sont pas les seuls à faire peser de lourdes menaces sur les États. Les groupes terroristes sont nombreux dans le monde, comme le montrent les listes officielles des « *organisations considérées comme terroristes* » établies par l'ONU, l'Union européenne, le Royaume-Uni, les États-Unis, *etc.* Ces listes varient d'un auteur à l'auteur, mais les noms des principaux réseaux reviennent systématiquement comme Al Qaïda, les Brigades des martyrs d'Al Aqsa, Septembre noir, le Front de Libération de la Palestine (FLP), la Jeemah Islamiyah, les Tigres de Libération de l'Eelam Tamoul ou encore l'Euskadi Ta Askatasuna (ETA). Le terrorisme est à ce jour la menace la plus redoutée en Europe, aux États-Unis et dans le reste du monde.

1. Terrorisme local et terrorisme transnational

A. Le terrorisme local

L'ETA, le FLB, l'IRA, Action directe, les Cellules Communistes Combattantes, la Fraction armée rouge... La France, le Royaume-Uni, l'Allemagne et la Belgique sont depuis longtemps confronté au terrorisme. Le plus souvent, les revendications de ces groupes sont d'ordre politique et leur zone d'action est limitée géographiquement.

En l'occurrence, le terrorisme séparatiste constitue une menace importante en Union européenne, et en particulier dans les pays de cette étude. Les groupes basque, irlandais et corse en sont les principaux auteurs. En 2008, 515 attaques ou projets d'attaques terroristes ont été recensés dans les États membres de l'Union européenne, pour lesquels un peu plus d'un millier de personnes ont été arrêtées. Parmi elles, 387 étaient imputables au terrorisme séparatiste⁸⁵. En 2009, le phénomène n'a pas désemplit en particulier en France où sévissent les indépendantistes corses et à la frontière franco-espagnole où s'activent les séparatistes basques (ETA). Le Royaume-Uni, quant à lui, est particulièrement affecté par les attaques des groupes indépendantistes d'Irlande du Nord comme la Real Irish Republican Army (RIRA) et de la Continuity Irish Republican Army (CIRA), qui refusent les accords politiques signés entre les Autorités nord irlandaises et Londres et le dépôt définitif des armes. En 2009, 124 attaques ont été dénombrées en Irlande du Nord.

En 2008, Europol a également constaté une recrudescence des actes de terrorisme commis par des groupes d'extrême-gauche et anarchistes. En 2009, ceux-ci ont augmenté de plus de 40 % par rapport à 2008 et doublé par rapport à 2007⁸⁶. Cette année-là, ce sont 89 attaques menées par des groupuscules séparatistes qui ont été recensées en France.

Ces chiffres prouvent une indéniable vitalité des mouvements séparatistes et extrémistes, qui se nourrissent du regain identitaire au milieu d'une mondialisation effrénée et de la crise économique et financière que traverse l'Europe depuis 2008. À cela s'ajoutent d'autres actions terroristes de façon sporadique, en lien le plus souvent avec la politique intérieure de l'État.

⁸⁵ Selon le rapport *Terrorism Situation and Trend Report 2009* d'Europol. NB : ce rapport ne prend pas en compte le Royaume-Uni car ce dernier utilise des critères différents.

Enfin, les experts observent l'émergence d'un nouveau phénomène qui inquiète de plus en plus les États : la proximité entre les techniques traditionnellement utilisées par les mouvements terroristes (engins explosifs, incendiaires improvisés) et celles adoptées par les activistes de la cause animale, comme le fait l'Animal Rights Extremism (ARE).

B. Le terrorisme transnational

Le terrorisme n'est donc pas une nouvelle menace à proprement parler pour les pays de notre étude. C'est son ampleur, son terreau, ses principes et ses revendications qui ont considérablement évolué. Petit à petit, d'un terrorisme local est né un terrorisme transnational, auquel la communauté internationale se voit confrontée depuis plusieurs années.

L'émergence de ce phénomène s'explique par différents facteurs liés à la mondialisation. Force est de constater en effet que la mondialisation des échanges a eu un impact sur la criminalité et a modifié la menace. Outre les effets pervers de la mondialisation sur les populations fragiles et les États en difficultés qui constituent un terreau favorable pour le développement d'idéologies radicales et des groupes terroristes, les réseaux criminels ont pu s'étendre par-delà les frontières politiques et trouver de nouvelles ressources (financement, moyens de destruction).

De fait, les groupes terroristes sont aisément devenus tentaculaires grâce aux nouveaux moyens d'information et de communication. Ils saisissent toutes les possibilités offertes par les échanges, très difficilement contrôlables, pour dissimuler leurs activités clandestines. Qui plus est, la flexibilité et la légèreté des structures des réseaux terroristes permettent à ceux-ci d'épouser les évolutions induites par la mondialisation plus facilement que les États chargés de les combattre. Au Proche et Moyen-Orient, les groupes terroristes se sont multipliés tout comme en Indonésie et dans le Maghreb.

Nombreux sont les groupes terroristes qui se réclament d'un islamisme radical et revendiquent leur attachement au « *mythique* » Al Qaïda. Davantage une effigie qu'un véritable réseau, Al Qaïda incarne aujourd'hui la nouvelle menace terroriste du début du XIX^e siècle. Ils

⁸⁶ Selon le rapport *Terrorism Situation and Trend Report 2010* d'Europol.

mènent leurs actions aussi bien sur leur sol d'origine qu'à l'encontre des pays occidentaux. Il s'agit non plus d'un terrorisme régionaliste ou d'actions commanditées par un État, mais d'un terrorisme mondial ramifié.

Le « *terrorisme islamiste* » est sans doute la menace perçue comme la plus grave à l'échelle mondiale. Il « *représente une menace accrue et plus difficile à prévenir que par le passé, en raison de la diversification de ses méthodes et de ses cibles de recrutement* »⁸⁷. Leur gestion des flux d'information et financement en fait des réseaux criminels difficilement détectables.

Au lendemain des attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis, la lutte contre le terrorisme est devenu un enjeu de premier plan dans les politiques de sécurité des États, comme le souligne la création du GAT à la fin de l'année 2001. De même, les attentats de Madrid en 2004 et de Londres en 2005 n'ont fait que conforter les investissements et les priorités définies à l'attention des services de renseignement et de sécurité, si bien que la France, le Royaume-Uni, l'Allemagne et la Belgique ont engagé des réformes de leur structure de sécurité et de renseignement afin d'être plus efficace dans la lutte contre le terrorisme.

Au sein des États membres d'Europol, les services de sécurité ont procédé à 187 arrestations en 2008 et ont déjoué de nombreux projets terroristes, à l'exception d'un attentat à la bombe dans un restaurant au Royaume-Uni. Seul le terroriste y avait trouvé la mort. Le nombre d'attentats perpétrés par des groupes terroristes d'inspiration islamistes demeure très faible. Pour autant, les États restent plus que vigilants à leur égard et les considèrent comme la principale menace à combattre.

2. L'expérience française du terrorisme

La France a, malheureusement, une longue histoire avec le terrorisme. Depuis 60 ans, elle a été la cible de nombreux attentats et continue de l'être aujourd'hui. Cela tient au rôle de premier plan qu'elle assume sur la scène internationale mais aussi à sa politique intérieure et aux conflits identitaires régionaux.

Ainsi la France a-t-elle connu des attentats liés à la politique intérieure française. Le contexte de la guerre d'Algérie a été un terrain favorable pour organiser des attentats sur le sol

⁸⁷ Gouvernement français, *La France face au terrorisme*, octobre 2006, page 25.

français en réaction à l'action militaire française de l'autre côté de la Méditerranée. Les plus importants ont été les attentats dans les stations de métro et de RER Saint-Michel, Maison-Blanche et Port-Royal en 1995 et 1996, attribués au Groupe Islamique Armé (GIA). Les revendications corses (Front de Libération Nationale Corse – FLNC), bretonnes (Armée Révolutionnaire Bretonne – ARB) et basques (ETA) ont également pris la forme d'attentats plus ou moins meurtriers. Enfin, la France a aussi vu émerger, au cours des années 60 et 70, des mouvements violents issus de l'extrême gauche comme Action directe (de multiples actions, dont les attentats à l'aéroport d'Orly en juin 1980, au Palais des congrès de Marseille en septembre 1983, contre les entreprises *Thomson* et *Air Liquide* en juillet 1986). Plus récemment, la France a fait l'objet de menaces émanant d'un groupe *ad hoc* prénommé AZF. C'était en 2004.

La France a aussi été sous la menace de groupes terroristes étrangers. Le Front de Libération Palestinien fut l'auteur de plusieurs attentats en France et en Europe (attentat dans l'aéroport de Rome en Italie, attaque du siège de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole à Vienne en Autriche). Fondée en 1975 à Beyrouth au Liban, l'Armée Secrète Arménienne pour la Libération de l'Arménie (ASALA) a perpétré quelque 35 attentats sur le sol français.

Il s'agit là d'une liste qui ne prend pas en compte tous les attentats déjoués par les services de renseignement français dont aucune publicité n'est faite dans les médias. Depuis plusieurs années, la menace des groupes terroristes revendiquant leur lien avec Al Qaïda pèse sur la France, comme sur les autres pays de l'Europe de l'Ouest.

II. La criminalité organisée

1. Neufs mafias parasitent l'économie mondiale

Depuis la chute du mur de Berlin et l'élargissement de l'Union européenne, la criminalité organisée s'est développée de telle sorte que les enceintes internationales ont voulu réagir. L'Union européenne définit la organisation criminelle dans la décision-cadre 2008/841/JAI du Conseil de l'Europe du 24 octobre 2008 relative à la lutte contre la criminalité organisée, comme une « *une association structurée, établie dans le temps, de plus de deux personnes agissant de façon concertée en vue de commettre des infractions punissables d'une peine privative de liberté ou d'une mesure de sûreté privative de liberté d'un maximum d'au moins quatre ans ou d'une peine plus grave, pour en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel* ». L'association structurée, quant à elle, « *ne s'est pas constituée au hasard pour commettre immédiatement une infraction et qui n'a pas nécessairement de rôles formellement définis pour ses membres, de continuité dans sa composition ou de structure élaborée* ».

A. Gangs, cartels et mafias

Si l'on additionne les critères 1, 5 et 11, on caractérise une bande criminelle structurée. Ceux de 2 à 5 dessinent les contours d'un cartel ou d'une « *meute* ». En effet, distinct des mafias, les gangs, cartels ou meutes n'ont pas de pérennité. Une fois le chef mort ou arrêté, le gang disparaît rapidement. On rejoint un gang par copinage. Ses protagonistes sont interchangeable. Le type et le niveau de structuration diffèrent entre les groupes, mais toutes ont le même but : fournir des biens et services légaux (tabac, alcool de contrebande), ou illicites (narcotiques...) à des marchés illégaux.

Dès ce niveau, la bande est structurée. Elle est capable de dissimuler ses activités, imposer des règles internes, et d'influencer la politique et l'économie dans leurs fiefs. Pour alimenter le marché, elle établit et maintient des liens avec de multiples fournisseurs et sous-traitants, peut se procurer et affecter des fonds ; transporter, stocker et distribuer des biens illicites ; obtenir divers documents, authentiques ou falsifiés ; et sécuriser des opérations complexes et, parfois transcontinentales. Les cartels colombiens de drogues et les cartels de trafiquants d'armes russes en sont des illustrations.

Une mafia, quant à elle, est une société secrète et fraternelle à caractère criminel, permanente et hiérarchisée, fondée sur l'obéissance, à recrutement ethnique, contrôlant un territoire, développant une activité polycriminelle, dominant les autres espèces criminelles et s'adossant à une mythologie.

« *Les neuf mafias qui parasitent l'économie mondiale* »⁸⁸ ont en commun leur essor à partir de centres urbains portuaires. Point stratégique pour l'import/export et pour la migration. Encore une fois, la mondialisation et la libéralisation des échanges leur ont permis de se développer.

À la différence des groupes terroristes, les mafias ne poursuivent pas de but idéologique ou politique. Pour autant, elles sont devenues de véritables puissances politiques, et économiques, dont l'objectif est de faire du profit. Jean-François Gayraud les compare non pas à des prédateurs, mais à des parasites qui s'invitent dans un hôte sain pour en vivre à ses dépens. « *Ils s'installent sur le territoire de l'autre afin de lui ponctionner, par la violence ou l'intimidation, sa richesse* »⁸⁹.

Jean-François Gayraud, commissaire divisionnaire de la police nationale et docteur en droit, recense neuf mafias. L'Italie est un des centres névralgiques du crime organisé, puisque y sont implantées quatre entités criminelles : Cosa Nostra de Sicile, Sacra Corona Unita des Pouilles, Ndrangheta de Calabre, Camorra de Campanie, auxquelles s'ajoute la branche de la Cosa Nostra aux États-Unis. Quatre autres mafias existent : la *maffya* turque, la mafia albanophone (Albanie, Kosovo), les Triades chinoises et enfin, les Yakusa du Japon. La plupart ont investi l'Europe.

B. Les activités criminelles classiques

Le crime organisé ont recours diverses activités illégales. En voici un aperçu non-exhaustif : rackets et extorsions de fonds ; enlèvement crapuleux ; contrebande de cigarettes, tabac, alcool, parfums, matières précieuses ; captage criminel des services publics (ordures ménagères...) ; truquage d'adjudication d'État ; production et trafic de narcotiques ; trafic d'armes ; trafic d'êtres humains (migrants, exploitation sexuelle de mineurs ou d'adultes,

⁸⁸ Gayraud (Jean-François), « Les neuf mafias qui parasitent l'économie mondiale », in *Les Grands dossiers des sciences humaines*, n° 2, mars-mai 2006, page 8.

⁸⁹ Ibid.

tourisme sexuel, pornographie...) ; trafic de voitures volées ; contrôle de jeux de hasard légaux ; vols à main armée ; trafic d'objets d'art ; contrefaçon de marques ; fraudes commerciales et financières ; escroqueries diverses ; contournement d'embargos ; fraudes à « l'argent plastique » (carte de crédit...) ; fraudes aux subventions de l'Union Européenne ; piraterie maritime ; faux divers (monnaie, document...).

De plus en plus, la criminalité organisée s'intéresse aux autres secteurs d'activité : l'environnement et le patrimoine.

En effet, « *l'industrie des ordures et des déchets toxiques est dominée dans de nombreuses régions du monde par de purs entrepreneurs mafieux* »⁹⁰. Ce nouveau champ d'activité de la criminalité organisée s'est particulièrement développé en Italie. Une enquête du magazine *Business Week* en mars 2003 démontrait l'ampleur du phénomène dans le sud de ce pays. Les journalistes mentionnent les chiffres significatifs avancés par la Commission antimafia du parlement italien : 30 % des entreprises de retraitement des déchets sont contrôlées par le crime organisé. Les mafias détiendraient 705 décharges illégales de déchets hautement toxiques dans tout le pays couvrant presque 7 millions de mètres carré ; 4 000 décharges de toutes sortes ; un coût de nettoyage définitif de ces déchets se chiffrant en milliards de dollars ; 11 millions de tonnes de déchets industriels disparaissant chaque année dont 300 000 tonnes très toxiques ; une seule décharge illégale a pu générer jusqu'à 500 000 dollars de revenu journaliers à la Camorra. Les mafias italiennes ont petit à petit accentué sa mainmise sur les entreprises de traitement ou de recyclage des déchets. Elles ont également mis sur pied un trafic de biens usagés comme les frigos ou les ordinateurs, à destination des pays pauvres du continent africain.

La préservation du patrimoine et de l'urbanisme est le deuxième domaine d'activité dans lequel se sont engouffrées les mafias, en particulier en Italie et dans le Sud-Est de la France. Le phénomène est visible à Palerme et dans le Mezzogiorno. Les organisations criminelles s'assurent de la destruction volontaire de bâtiments afin que les entreprises BTP qu'elles détiennent obtiennent les contrats de reconstruction.

⁹⁰ Gayraud (Jean-François), *Le monde des mafias : géopolitique du crime organisé*, Odile Jacob, Paris, 2005, vol. 1, page 16.

C. Les organisations criminelles se sont approprié cinq pôles de transit en Europe

La criminalité organisée utilise des routes spécifiques pour acheminer leurs productions vers les marchés. L'Union européenne a pris conscience du rôle fondamental de ces voies dans la seconde moitié des années 1990, selon Alain Labrousse, directeur de l'Observatoire géopolitique des drogues.

Prenons justement l'exemple du narcotrafic. La drogue écoulée sur le marché européen provient essentiellement d'Amérique du Sud et d'Asie. Acheminée par voies terrestres, maritimes et/ou aériennes, ces productions illicites empruntent des « *antiroutes* »⁹¹, telles que les chemins de montagne, les voies fluviales ou la jungle, afin de contourner les obstacles que sont les polices, les armées, les guérillas et les groupes criminels concurrents.

Ainsi, la cocaïne latino-américaine arrive en Europe par voie maritime via les Caraïbes ou par voie aérienne. En décembre 2005, la police espagnole a saisi 2,2 tonnes de cocaïne en provenance d'Amérique du Sud. Produite en Colombie, elle avait été transportée jusqu'au Venezuela par la route, puis a été embarquée sur un vol pour Amsterdam après avoir fait escale à Miami. De là, la livraison a été acheminée jusqu'à Madrid par voie terrestre. Ce sont certainement les cartels colombiens qui auraient réceptionné la drogue et l'auraient distribuée en collaboration avec diverses organisations criminelles comme les réseaux galiciens en Espagne, la Ndrangheta de la Calabre en Italie, des anciens de la French connection, ou des petits réseaux maghrébins, antillais ou gitans en France.

Il en est de même pour l'opium qui produit pour la plus grande partie en Afghanistan, surtout depuis l'intervention militaire américaine dans le pays à la fin de l'année 2001. L'export d'opiacés vers l'Europe occidentale emprunte deux axes majeurs est-ouest : la voie iranienne prolongée par la route des Balkans et la route du « nord » ou « route de la soie » qui traversent les pays d'Asie centrale (Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan) et le Caucase jusqu'à l'Europe de l'Est, via la Russie et l'Ukraine.

Ainsi, chaque trafic utilise des « routes » plus ou moins similaires pour atteindre les pays d'Europe occidentale. La porosité des frontières explique en partie cette recrudescence. Certains

⁹¹ Terme employé par Alain Labrousse : « Les routes de la drogue », in *Les Grands dossiers des sciences humaines*, n° 2, mars-mai 2006, page 15.

ports européens comme celui d'Anvers (40 000 conteneurs pr jour) sont stratégiques. Mais il faut aussi compter sur des trafiquants qui rivalisent d'ingéniosité pour que leurs produits passent les douanes.

Les cinq pôles d'activités criminelles en Europe



Source : carte réalisée par l'auteur.

Les rapports annuels d'Europol sur la criminalité mettent en évidence cinq pôles d'activités criminelles. Au nord-est de l'Europe, aux confins des pays baltes, transitent des produits illicites en provenance du territoire russe. Le nord-ouest du vieux continent (Belgique et Pays-Bas) coordonne le trafic de stupéfiants. Le sud-est (Bulgarie, Roumanie et Grèce) voit s'étendre le commerce de marchandises illicites et l'immigration illégale grâce au trafic croissant via la Mer Noire. Le sud (Italie), quant à lui, voit prospérer les activités criminelles liées aux entreprises, à la contrefaçon des articles de luxe et au trafic d'êtres humains Enfin, le sud-ouest (Espagne et Portugal) est une plaque tournante pour les trafics de cocaïne et d'êtres humains.

Par ailleurs, les groupes criminels locaux, bien établis dans leur pays, profitent de leurs bonnes connaissances des structures culturelles, légales et économiques. Ils cherchent à développer des liens avec les mafias et les cartels. Parmi ces groupes locaux, nous pouvons penser aux néerlandais, réputés pour la production de drogues synthétiques, ou aux lituaniens impliqués de stupéfiants, la traite d'êtres humains, l'immigration illégale, le trafic de véhicules volés et surtout dans la contrefaçon de devises. Nous pouvons aussi mentionner les groupes polonais qui

mettent en œuvre des procédures de blanchiment d'argent « efficaces » selon Europol, et pratiquent la corruption et la violence. Enfin, n'oublions pas la réputation des groupes roumains et bulgares, notamment liée à la traite des femmes, des mineurs et à la contrefaçon.

2. L'évolution du crime organisé depuis dix ans

Au cours des vingt dernières années, la criminalité organisée a connu un essor considérable grâce à la mondialisation des échanges, la mobilité des personnes et des biens, l'évolution des nouvelles technologies d'information et de communication et l'ouverture des frontières au sein de l'espace Schengen. En même temps, le crime organisé a progressé « *tant sur le plan quantitatif (augmentation des actes de violence et d'intimidation, des affaires de fraude et de corruption, des trafics illicites et de recyclage de leurs produits, etc.), que sur le plan qualitatif (professionnalisation, rationalisation et internationalisation des réseaux)* », indiquait l'OTAN en 2003. Le chiffre d'affaires mondial du crime organisé est estimé par les instances internationales à 500 milliards d'euros chaque année, un chiffre certainement sous-estimé.

Les gouvernements français, allemand, belge et britannique ont dû prendre en compte la progression dans la criminalité organisée. La lutte contre ce fléau représentait déjà une part importante de l'activité leurs services de renseignement et de sécurité. Mais certains d'entre eux ont tout de même décidé de réorganiser leur appareil national de renseignement. C'est notamment le cas du Royaume-Uni qui a créé une « *super agence* » de lutte contre la criminalité, la Serious and Organised Crime Agency en 2004. Le gouvernement français a quant à lui crée en 2009 le Service d'Information, de Renseignement et d'Analyse Stratégique sur la Criminalité Organisée.

Aujourd'hui, les observateurs devinent les nouvelles tendances qui s'installent dans ce domaine. Outre le blanchiment d'argent facilité par le développement des banques en ligne, des casinos en ligne et des entreprises spécialisées dans les transferts internationaux d'argent liquide (comme *Western Union*), de nouvelles formes de contrefaçon se développent de façon inquiétante. Une autre tendance que les services de renseignement et de sécurité doivent prendre en compte est l'usage de plus en plus important de l'Internet par les organisations criminelles pour étendre leur marché, recruter ou trouver des sources de financement.

A. Le développement de la contrefaçon

Ces dernières années ont également vu se développer l'investissement du crime organisé dans la contrefaçon. En France, la perte fiscale liée à la contrefaçon est estimée à six milliards d'euros, pour l'année 2006. À ce sujet, Pierre Delval, conseiller auprès du vice-président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe pour la politique de prévention et de dissuasion techniques de lutte anti-contrefaçon, indique que « *aujourd'hui, la contrefaçon industrielle et le crime organisé ne font plus qu'un. 85 % des produits industriels contrefaits sur le marché international sont sous contrôle du crime organisé* »⁹².

Le directeur du Centre technique opérationnel anti-contrefaçon international note aussi un changement de tendance dans la criminalité organisée, en matière de contrefaçon. La contrefaçon ne s'attaque plus autant au luxe et aux produits de haute valeur ajoutée, au profit des biens de consommation courante, matériels (pièces détachées d'automobiles ou d'avions, médicaments, etc.) ou immatériels (musique, cinéma, logiciels). « *Le luxe ne représente plus que 8 % des contrefaçons du crime organisé, contre 75 à 80 % dans les années 1980. Tous les produits sont désormais contrefaits : les médicaments, les produits parapharmaceutiques, le textile, les brosses à dents, les vins, les eaux minérales, etc.* » Aidée par l'Internet, la contrefaçon est plus rentable que le trafic de drogue et moins pénalisée. Ce qui inquiète surtout Pierre Derval, c'est moins le crime organisé que les crimes du crime organisé. « *Il y a 40 000 morts par an en Russie après absorption de vodka frelatée, selon l'Organisation Mondiale de la Santé !* »

B. Internet, un outil qui facilite l'essor de la criminalité organisée

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication, et en particulier Internet, contribuent à faciliter les activités du crime organisé. La toile constitue à la fois une source d'information, un marché, un lieu de recrutement et un moyen des trouver des sources de financement. Qui plus est, elle assure un certain anonymat aux contrevenants par le biais des e-mails, des messageries instantanées, des logiciels de téléphonie VoIP comme *Skype*. Ils arrivent ainsi à échapper aux systèmes de surveillance mis en place par les services de sécurité des différents États. En effet, il a été avéré que des associations criminelles ont recours à certains réseaux sociaux tels que *Facebook* pour procéder à des recrutements ou communiquer avec leurs

⁹² Propos tenus par Pierre Delval lors de la conférence sur *La contrefaçon industrielle* organisé par le DRMCC, le 4 juin 2007, à l'Université Panthéon-Assas Paris II.

différents partenaires. De même, *Skype* est devenu le moyen téléphonique le plus utilisé, selon Europol⁹³, par la plupart des grandes organisations criminelles.

Force est de constater que la criminalité sur Internet ne se limite plus à ce jour à la cyberdélinquance comme la fraude aux cartes bancaires. Il constitue un nouveau terrain pour recruter et la commercialiser des victimes de la traite des êtres humains. Il représente également un support de choix pour développer le trafic de drogue, l'immigration clandestine, la vente de contrefaçons ou encore le trafic d'espèces animales rares ou menacées, d'armes et de déchets toxiques. Il en est de même pour le blanchiment d'argent, les casinos en ligne étant de bon moyen d'écouler l'argent sale.

C. Le rapprochement entre le crime organisé et le terrorisme

August Hanning, alors président du Bundesnachrichtendienst allemand, avait déclaré sur une chaîne de télévision allemande le 6 octobre 2004, que ses services avaient constaté un rapprochement entre le terrorisme international et la criminalité organisée aux regards « *des enlèvements en Irak, des falsifications de passeports, des infiltrations de clandestins et, en Afghanistan, le trafic de drogue...* ». Le blanchiment d'argent est également concerné puisqu'il peut être une source de financement du terrorisme. Cette manipulation qui consiste à donner à des capitaux un aspect légal pour masquer leur origine délictueuse, est un phénomène de grande ampleur puisque le Fonds Monétaire International (FMI) estime qu'elle s'élève entre 2 et 5 % du produit intérieur brut mondial, selon ses dernières statistiques.

Les ministres de l'Intérieur d'Allemagne, d'Espagne, de France, du Royaume-Uni et d'Italie ont reconnu en octobre 2003 que des liens existaient entre le terrorisme et les réseaux d'immigration clandestine. Interpol a également tiré la sonnette d'alarme. L'organisation internationale a récemment rappelé que « *l'utilisation de documents frauduleux par des terroristes et d'autres malfaiteurs reste l'une des failles les plus dangereuses des dispositifs de sécurité au niveau mondial, les passeports volés vierges étant l'un des outils privilégiés de ceux qui veulent pénétrer dans un pays sous une fausse identité* ». Ces nouvelles tendances compliquent évidemment le travail des services spécialisés.

⁹³ Europol, *EU organised crime threat assesment 2011*, La Haye, page 34.

Pour autant, il semblerait que le rapprochement entre ces deux types de groupes criminels reste encore sporadique et est motivé par des besoins logistiques ou financiers ponctuels. Leur démarche reste très divergente. En effet, les groupes terroristes sont par essence clandestins et subversifs, mais se place dans une logique de confrontation. Ils émergent à un moment T pour fomenter des attentats et afficher leurs revendications, afin de s'affirmer dans une dimension politique de contestation. La clandestinité n'est qu'une étape, une parenthèse face aux périls et à la répression. Les organisations mafieuses quant à elles, sont parasites, de long terme et dissimulées. La discrétion permanente est une condition de survie. Elles ne suivent pas une logique de confrontation mais d'intégration au système politique et économique.

III. L'espionnage à diverses fins

Les services de renseignement et de sécurité doivent parer les risques d'espionnage et d'activités clandestines de renseignement. Il ne s'agit pas d'une menace nouvelle. La pratique est courante depuis l'Antiquité, et plus proche de nous, la Guerre froide et la redistribution des rôles au sein de la communauté internationale depuis 1991 l'ont exacerbée. Ils doivent faire face à la fois à des réseaux d'espionnage légal, qui s'appuient sur des agents légaux tels que les attachés militaires ou les diplomates, et à des réseaux d'espionnage illégal qui est mené par des agents illégaux (taupes).

Pour se prémunir contre cette menace séculaire, l'État dispose de services de contre-espionnage. Leur rôle est de détecter les agents illégaux et de surveiller les agents légaux mais aussi de prévenir les entreprises et leurs personnels contre les stratagèmes fallacieux que pourraient développer des compagnies concurrentes ou autres.

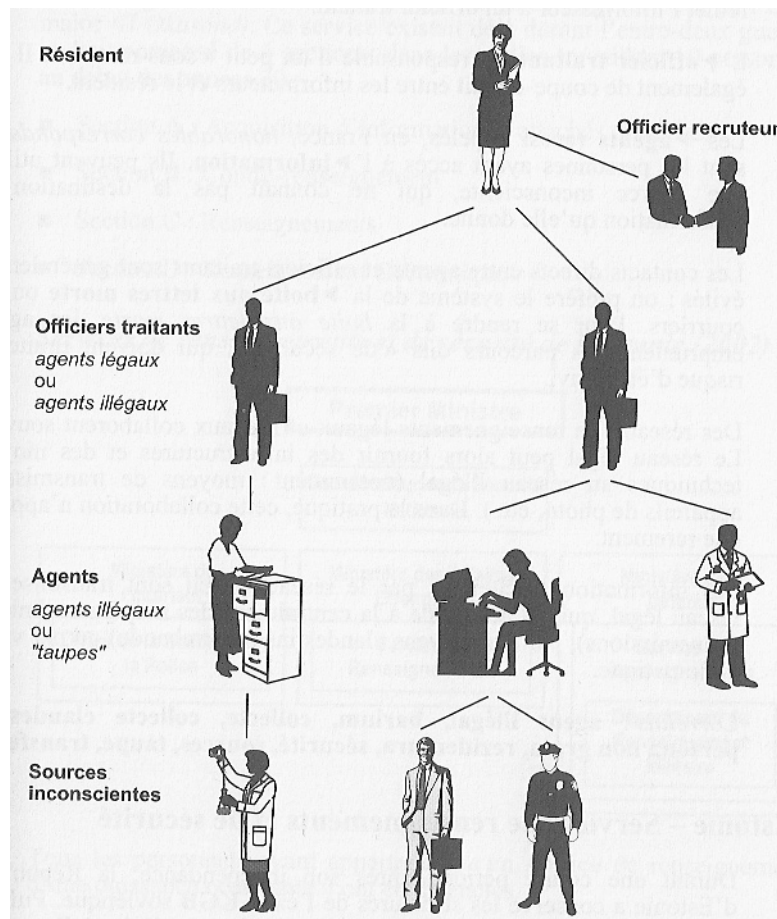
Les commanditaires sont de natures diverses : des puissances étrangères, des entreprises peu scrupuleuses, des organisations criminelles, *etc.* Ceux-ci cherchent à obtenir des informations diverses : la position ou stratégie politique que pourrait adopter un État selon les circonstances, les secrets de fabrication ou les projets d'une entreprise, les données classifiées d'un ministère, *etc.*

1. Ingérence étrangère : les services de renseignement étrangers espionnent pays amis et pays ennemis

Les grandes nations, très actives sur la scène internationale, constituent une cible privilégiée des autres États. De nombreux services de renseignement étrangers opèrent sous couverture, diplomatique ou autres, sur le territoire de ces États influents.

Les réseaux d'espionnage les plus sophistiqués sont ceux mis en œuvre par un État. Grâce aux importantes ressources dont ce dernier dispose, ils peuvent s'appuyer sur une infrastructure et des moyens financiers, humains et techniques considérables.

Organisation d'un réseau d'espionnage type



Source : Baud (Jacques), Encyclopédie du renseignement et des services secrets, Lavauzelle, Panazol, 2002, page 271.

Les États qui en espionnent d'autres sont à l'affût de renseignement concernant de nombreux domaines : politique, stratégique, diplomatique mais aussi économique, industriel et technologique.

A. Quand les États espionnent les autres à des fins politiques

Dans le dessein de protéger les intérêts nationaux, les services de renseignement espionnent des puissances voisines, partenaires et rivales pour devancer leurs choix stratégiques et développer une politique anticipative. Il s'agit de recueillir du renseignement politique, diplomatique mais aussi économique et militaire. L'objectif est d'être capable d'appréhender le plus précisément possible les forces politiques nationales en présence, les grands programmes de financement et de réformes en cours ou à venir, la stratégie diplomatique à l'égard de tel ou tel État ou organisation internationale, mais aussi les capacités économiques du pays et son potentiel militaire en temps de crise.

Cela concerne également les institutions et organisations internationales comme l'Union européenne, le G20, l'OTAN, l'OMC, le FMI, *Greenpeace*, etc. Ce sont des lieux de décision et des organismes d'influence. Toutes les parties d'une négociation internationale, qui peut avoir des conséquences politiques, militaires ou économiques importantes, sont susceptibles de faire l'objet de l'attention des services de renseignement.

Par exemple, les services de renseignement sont particulièrement actifs à Bruxelles en Belgique. Le centre politique de l'Union européenne est un lieu de décisions majeures, où se retrouvent les personnalités politiques des 27 États membres. Outre les institutions européennes, le siège de l'OTAN se situe également dans la capitale belge. Kristof Clerix, journaliste d'investigation, parle même de Bruxelles comme d'un « *aimant pour les services secrets étrangers* »⁹⁴.

La France, l'Allemagne et le Royaume-Uni constituent également des cibles de grande intérêt au sein de l'Union européenne. De grandes puissances comme les États-Unis, le Canada, la Russie, sont évidemment aussi victimes de tels actes, tout comme des États un peu plus modestes comme Israël, le Pakistan, l'Arabie Saoudite ou la Libye. Tous sont victimes d'espionnage, mais tous aussi en sont commanditaires.

B. Quand les États s'adonnent à l'espionnage industriel, économique et commercial

Outre les enjeux de sécuritaires et diplomatiques qui intéressent en premier lieu les services de renseignement, nombreuses ont été les occasions où ils se sont vus confier des directives concernant le recueil d'informations dans le domaine économique.

En effet, parce que l'on se trouve un contexte de guerre économique très vive, les États multiplient leurs efforts pour protéger leur patrimoine économique et industriel, voire pour le développer. Il s'agit donc pour chaque État de se doter un arsenal législatif et normatif afin de durcir les conditions de vente des productions. Les gouvernements cherchent aussi à encourager les entreprises nationales à conquérir de nouveaux marchés ou simplement de nouvelles parts de marché dans une économie globalisée, mondialisée, concurrentielle et frénétique.

⁹⁴ Clerix (Kristof), *Les services secrets étrangers en Belgique : en toute impunité ?*, Racine, Bruxelles, 2008, page 7.

Force est de constater par ailleurs que la pratique de ce type d'espionnage ne se limite pas à un enjeu économique. Il s'accompagne aussi d'un enjeu politique puisque du poids économique d'un État dépend en partie sa puissance politique et diplomatique sur la scène internationale.

Le risque d'espionnage et de vols de données sensibles ou confidentielles au sein des entreprises est donc une menace à laquelle doit faire face les services de renseignement et de sécurité. Les firmes nationales ou privées dont le domaine d'activité concerne la technologie de pointe, l'aéronautique, l'automobile, la chimie, l'énergie ou encore les entreprises travaillant dans l'armement sont en première ligne. En effet, de nombreuses firmes en ont fait les frais, notamment pendant la Guerre froide, alors que les Soviétiques cherchaient à se procurer des secrets industriels américains et que les Américains espéraient en savoir davantage sur les connaissances de l'URSS en matière aérospatiale. Mais un tel espionnage perdure aujourd'hui encore.

L'espionnage économique est une notion assez large. En fait, il recouvre deux réalités distinctes car il concerne autant un aspect industriel qu'un aspect commercial. L'espionnage industriel consiste en l'acquisition de données confidentielles sur les procédés de fabrication, les techniques et les technologies employées, les projets de R&D, le recrutement du personnel cadre, l'orientation stratégique de l'entreprise, *etc.* Quant à l'espionnage commercial (ou *business intelligence*), il se concentre sur les informations liées aux stratégies de gestion de marchés et aux choix marketing, sur les entreprises concurrentes et sur la biographie de leurs cadres dirigeants. Les réponses des sociétés concurrentes aux appels d'offre, les négociations et les conclusions de contrats constituent également un objet d'intérêt majeur.

Le rapport du Parlement européen sur l'existence d'un système d'interception mondial des communications privées et économiques (système d'interception Échelon)⁹⁵ distingue deux types d'États ayant recours à l'espionnage.

Il y a d'une part les pays très avancés sur le plan technologique comme la France, les États-Unis, l'Allemagne ou le Canada. Les auteurs du rapport estiment que les pays très industrialisés peuvent « *en se renseignant sur l'état de développement d'un secteur, prendre des mesures (économie extérieure ou aide financière) qui améliorent la compétitivité de leur industrie ou leur permettent*

⁹⁵ Rapport A5-0264/2001 du Parlement européen sur l'existence d'un système d'interception mondial des communications privées et économiques (système d'interception Échelon), Bruxelles, juillet 2001.

d'économiser des subventions »⁹⁶. Certaines informations relatives à des marchés à valeur élevée peuvent également se révéler cruciales. Par exemple, l'intervention des services de renseignement britanniques a fortement contribué à ce que la ville de Londres obtienne l'organisation des Jeux olympiques en 2012.

Il y a, d'autre part, les pays moins avancés sur le plan technique et qui cherche à se développer rapidement et combler le retard de leurs industries. Les investissements dans le secteur de la recherche et du développement sont très lourds et l'acquisition d'un savoir-faire prend du temps. Il arrive que les États choisissent de se procurer les informations sur des méthodes de fabrications et sur des produits afin de pouvoir mettre en vente dans des délais très courts et à moindres coûts des reproductions sur le marché mondial et dans des conditions fortement concurrentielles. Le même rapport affirme que « *les services russes se sont vus confier cette tâche. La loi n° 5 de la Fédération de Russie relative aux renseignements étrangers mentionne l'acquisition d'informations économiques et technico-économiques parmi les missions des services de renseignements* »⁹⁷. De même, nombreux ont été les États ont cherché à se procurer des informations, en particulier dans les domaines du nucléaire et de l'armement comme l'Iran, la Syrie, la Libye, Inde, le Pakistan ou la Corée du Nord.

Ces dernières années, les Occidentaux se méfient particulièrement des velléités chinoises, en particulier dans le domaine de l'industrie et de la haute technologie. Le gouvernement chinois a été ouvertement accusé d'espionnage économique ou industriel par plusieurs États européens. C'est le cas de l'Allemagne. En 2009, un spécialiste de la protection des données contre l'espionnage de l'antenne du BfV du Land de Baden-Württemberg, Walter Opfermann, affirmait que la Chine était une menace particulièrement dangereuse et que ses agents avaient recours à « *un éventail de méthodes raffinées pour voler des secrets industriels allemands* ». Il estimait ainsi que les sociétés allemandes perdaient de cette façon environ 50 milliards d'euros et 30 000 emplois chaque année. « *La Chine veut être la première puissance économique mondiale d'ici 2020. Elle a besoin pour ce faire d'un rapide et massif transfert de technologies de haut niveau, disponible dans les pays développés, dans la mesure où elle peut y mettre la main* ». Walter Opfermann évoquait une enquête menée par la police allemande qui avait perquisitionné chez une femme chinoise suspecte de vol

⁹⁶ Idem, page 109.

⁹⁷ Ibid.

de secrets de fabrication, et avait découvert 170 CD-roms contenant des informations sensibles sur des produits d'une entreprise allemande.

Les Russes sont également dans le collimateur dans États de l'Europe de l'Ouest. Les États-Unis ne sont pas non plus en reste. Le gouvernement étasunien a d'ailleurs reconnu y avoir eu recours depuis la Chute du mur de Berlin, en particulier lors des tractations entre entreprises. L'interception de communications a joué et continue de jouer un rôle important dans ce domaine. De cette manière, la NSA a contribué à l'obtention d'un certain nombre de contrats commerciaux par des entreprises étasuniennes.

Le même rapport du Parlement européen mettait, en 2001, Échelon à l'index et accusait les États-Unis d'utiliser ce « réseau » à des fins économiques. Le rapport parlementaire français sur les systèmes de surveillance et d'interception électroniques **pouvant mettre en cause la** sécurité nationale évoquait également cette hypothèse : « *Alors que la disparition du Pacte de Varsovie et l'effondrement du bloc soviétique auraient pu amener le système global d'interceptions des communications à disparaître, il semble qu'avant même la fin des années 80, Échelon ait été orienté à d'autres fins, y compris le renseignement économique, voire utilisé avec des objectifs politiques entre Alliés* »⁹⁸.

Les médias et les titres spécialisés ont fourni à plusieurs reprises des exemples pour lesquels le gouvernement des États-Unis a été très fortement soupçonné d'avoir utilisé le réseau Échelon à des fins économiques, au cours de négociations de contrats lorsque les entreprises américaines se trouvaient en concurrence avec des firmes étrangères. Quelques cas ont fait grand bruit :

- Dans le secteur des télécommunications en 1994 : *Thomson-CSF* contre *Raytheon* pour un marché de radars (construction d'un système de surveillance de la forêt amazonienne) au Brésil ;
- Dans le secteur de l'aéronautique en 1994 : *Airbus* contre *Boeing/MacDonnell Douglas* pour la vente d'avions de ligne à la *Saudi Arabian Airlines* en Arabie Saoudite,
- Dans le secteur des télécommunications en 1997 : *Thomson-CSF* contre *Northrop Grumman* pour la vente d'un système de contrôle du trafic aérien au Pérou.

⁹⁸ Rapport d'information sur *les systèmes de surveillance et d'interception électroniques*
Commission de la Défense nationale et des forces armées à l'Assemblée nationale, le 11 octobre 2000, page 15.

De même, la NSA a été soupçonnée d'avoir voler à la société allemande Enercon en 1994 des informations techniques sensibles liées à la construction d'éoliennes de haute technologie⁹⁹.

2. Quand les entreprises utilisent des méthodes peu scrupuleuses et les groupes criminels espionnent

Il serait bien naïf de le croire que seuls les services de renseignement et de sécurité ont recours à l'espionnage. Les entreprises peu scrupuleuses et les groupes criminels ne sont pas en reste, et ce pour développer leur marché et assurer leurs arrières.

Une nouvelle fois, la Chine et ses entreprises ont été à plusieurs reprises accusées d'espionnage industriel. Par exemple, en décembre 2007, une jeune stagiaire chinoise a été condamnée en France pour avoir sorti des documents confidentiels de chez *Valéo*, l'entreprise dans laquelle elle effectuait un stage. Autre exemple : en 2008, une enquête a révélé que l'entreprise chinoise, *Changhong-Orion PDP-Chaihong (COC)*, avait payé et retourné un cadre de *LG France* pour obtenir des données capitales sur la fabrication des écrans plasma. Le porte-parole du groupe affirmait que cette fuite pourrait faire perdre jusqu'à 1,4 milliard de dollars à *LG*¹⁰⁰.

La menace ne provient pas seulement de la Chine, mais de toute entreprise peu scrupuleuse, qu'elle soit un concurrent dans le même secteur et la même zone géographique, qu'elle soit un partenaire commercial ou qu'elle ait l'ambition de racheter des sociétés en dehors de son champs d'activité traditionnels.

Les services de renseignement et de sécurité comme la DCRI et la DPSD en France tiennent de plus en plus de conférences destinées aux chefs d'entreprises pour les sensibiliser à ces risques. En 2009 encore, les services d'outre-manche mettaient en garde les hommes d'affaires britanniques sur les tentatives d'espionnage émanant de la Chine. Le MI5 aurait transmis aux dirigeants d'entreprises des recommandations pour prévenir tout risque. Certains d'entre eux avaient en effet été victimes de « cadeaux » piégés (cartes mémoires, clés USB, appareils photos numériques contenant des failles pouvant être exploitées par la suite). Le rapport

⁹⁹ Ström (Olivier), « Verrat unter Freuden », in *Die Zeit*, publié en octobre 1999.

¹⁰⁰ « LG victime d'un espionnage industriel à 1,4 milliard de dollars », in *L'Expansion*, publié le 6 mars 2008.

précise aussi : « *Les services secrets chinois sont aussi connus pour faire preuve d'une hospitalité considérable, pour flatter, mais aussi pour fournir des prestations sexuelles et autres activités aux hommes d'affaires qui permettent, ensuite, de faire pression sur eux* »¹⁰¹.

Les services de renseignement veillent aussi à la sécurité des sites et à la sécurisation des infrastructures. Ils mènent des enquêtes d'habilitations pour leurs personnels, en particulier pour les sociétés travaillant dans le domaine de la Défense.

¹⁰¹ Martin (Cyriel), « Espionnage industriel : ce rapport secret britannique qui accuse la Chine », in *Le Point*, publié le 1^{er} février 2010.

IV. La cybercriminalité fait peser de lourdes menaces sur les NTIC

La cybercriminalité, autrement dit l'ensemble des infractions pénales qui sont commises via les réseaux informatiques, s'est diversifiée avec les avancées technologiques : usurpation d'identité, déni de service distribué, téléchargement illégal, *etc.* Celle qui intéresse les services de renseignement et de sécurité concerne les attaques et les piratages informatiques des administrations et des entreprises. L'espionnage d'entreprises, le vol de données sensibles, l'attaque d'infrastructures critiques constituent des menaces majeures qui connaissent une croissance exponentielle. Cela est d'autant plus vrai qu'aujourd'hui les sociétés dépendent de l'informatique pour vivre. Tous les processus de vitaux autour de l'énergie, de la distribution de la l'eau, du monde médical, du monde militaire, *etc.*

Les commanditaires peuvent être non seulement des hackers isolés ou des groupes de pirates indépendants mais aussi et surtout des entreprises concurrentes ou des États.

Ces dernières années, plusieurs attaques ont fait grand bruit dans les médias comme celles contre l'Estonie, la Géorgie et la Corée du Sud.

En 2007, l'Estonie a été victime de cyberattaques visant des sites de l'administration, des banques et des journaux nationaux. La page d'accueil de ces sites Internet est demeurée inaccessible (déni de service) plusieurs semaines durant. Pire, alors que de nombreuses institutions estoniennes ont adopté une bureaucratie entièrement informatisée, les fonctionnaires ont rencontré des difficultés pour effectuer assurer leurs tâches. Ces cyberattaques ont lieu quelques semaines après la crise diplomatique entre l'Estonie et la Russie qui concernait un projet de déplacement du Soldat de bronze. Les services estoniens ont rapidement suspecté la Russie d'être à l'origine de ces attaques virtuelles.

En 2008, la Géorgie a connu une grande vague de cyber-attaques qui a gravement porté atteinte à toutes les infrastructures du pays. Celle-ci est intervenue à peine quelques semaines avant que la Russie ne lance une invasion militaire classique. Pour cela et du fait de l'ampleur, la coordination et la sophistication de ces cyber-attaques, les soupçons se sont rapidement portés sur Moscou.

En juillet 2009, la Corée du Sud a subi des cyberattaques à grande échelle. Vingt-cinq sites Internet ont été touchés par celles-ci. Parmi eux, des sites institutionnels comme ceux de la

Présidence, des ministères de la Défense et des Affaires étrangères, ainsi que des sites de grandes entreprises tel que ceux de la *Shinhan Bank* et *Korea Exchange Bank*. Dans un contexte de fortes tensions avec la Corée du Nord, le National Intelligence Service sud-coréen aurait sous-entendu la responsabilité de Pyongyang.

Dans les pays de notre étude, le nombre d'attaques contre les entreprises ou les administrations publiques sont en nette augmentation. Pas plus tard qu'en février 2007, Hans Elmar Remberg, vice-président du Bundesamtes für Verfassungsschutz (BfV), confiait au *Financial Times Deutschland* que l'Allemagne était confrontée à une inflation des cas de pirateries « en provenance de Chine, la Russie et la Chine étant les nations les plus offensives, sur le sol allemand, en matière d'espionnage industriel ».

En 2009, les services de renseignement et de sécurité mettaient en garde contre la Chine qui était en capacité de paralyser les télécommunications et les services publics¹⁰². En février 2010, le *Times* rapportait que, selon un document titré *Les menaces de l'espionnage chinois* rédigé par le centre des services secrets britanniques du MI5, des représentants du Ministère de la sécurité publique de la République populaire de Chine auraient approché des hommes d'affaires britanniques lors de différentes conférences à qui ils avaient offert plusieurs cadeaux de bienvenue¹⁰³. Parmi ceux-ci, des appareils photo numérique, des clés USB ou des cartes de mémoire contenaient des failles de sécurité exploitables par la suite. Ainsi, plusieurs entreprises britanniques spécialisées dans la défense, l'énergie ou les communications avait subi des intrusions.

La France n'est pas en reste. En effet, une étude sur la sécurité informatique¹⁰⁴ conduite par Symantec, entreprise étasunienne spécialisée dans l'édition de logiciels utilitaires et notamment pour la sécurité et la protection des données, révélait que 73 % des entreprises françaises interrogées déclaraient avoir été victimes de cyberattaques, dont 40 % qualifiées d'« assez ou très nuisibles ». C'est dans ce contexte d'accentuation de la menace que la France a mis en place une Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) dont la mission

¹⁰² Smith (Michael), « Spy chiefs fear Chinese cyber attacks », in *The Times*, publié le 29 mars 2009.

¹⁰³ Leppard (David), « China bugs and burgles British business executives », in *The Times*, publié le 4 février 2010.

¹⁰⁴ Symantec, *2010 State of enterprise security*, 2010.

est de proposer des réponses pratiques, administratives et législatives pour annihiler toute cybermenace.

PARTIE 2 : L'HISTOIRE DU RENSEIGNEMENT ET DES SERVICES, TERREAU D'UNE CULTURE POLITIQUE ET PUBLIQUE

Chapitre 1 : UNE HISTOIRE GENERALE DU RENSEIGNEMENT

La naissance du renseignement moderne et sa structuration furent lentes et douloureuses. Outil subversif, insidieux et ambigu, il se fit difficilement accepter et assumer par les dirigeants politiques. Avant d'aboutir au renseignement tel que nous le connaissons aujourd'hui en tant que produit élaboré et répondant à une demande exprimée, il s'agissait d'un matériau somme tout primaire. Il résultait de l'espionnage, de la reconnaissance, de l'interrogatoire des prisonniers. Les informations ainsi recueillies demeuraient brutes. Elles n'étaient guère recoupées, ni savamment analysées. Elles servaient essentiellement des fins militaires jusqu'au XIX^e siècle.

Les Grecs et les Romains, et plus tard les Anglo-saxons, furent les principaux utilisateurs de ces techniques. Ils contribuèrent à leur développement, aussi lent fut-il, de l'Antiquité à la fin de la Renaissance.

Le tournant entre le XIX^e et le XX^e siècle marqua un pas dans l'histoire du renseignement. Les conflits successifs accélérèrent la prise en considération du renseignement par les politiques et les militaires, sa structuration administrative, l'amélioration des techniques de recueil et son évolution intrinsèque. Encore une fois, les Anglo-saxons avaient un temps d'avance en ce début de siècle.

La Première Guerre mondiale a vu le renseignement aérien naître et la cryptographie progresser. La Seconde Guerre mondiale a assisté à l'émergence de services structurés et au progrès des techniques de subversion, de cryptographie, de communication, *etc.* La Guerre froide, enfin, fut le théâtre de jeu par excellence des espions et des agents doubles. Les capacités d'analyses furent été améliorées, les opérations clandestines multipliées, les techniques encore perfectionnées. C'est au cours de ces 40 années que les dirigeants politiques ont commencé à assumer l'usage du renseignement. Des services de renseignement ont officiellement et

légalement été mis en place dans la plupart des puissances européennes. De véritables appareils de renseignement ont ainsi été créés pour lutter contre un ennemi identifié.

I. De l'Antiquité à la fin du XIX^e siècle : d'un usage parcimonieux à une première structuration du renseignement

Dès l'Antiquité, d'aucuns avaient recours à l'espionnage. Bien que sommaire, la pratique avait cours en Egypte, en Perse, en Grèce, à Rome ou encore en Chine comme en témoignent les écrits de Sun Tzu au IV^e siècle avant Jésus-Christ. Il écrivait dans son *Art de la guerre* : « *Ayez des espions partout, soyez instruit de tout, ne négligez rien de ce que vous pourrez apprendre ; mais quand vous aurez appris quelque chose, ne la confiez pas indiscretement à tous ceux qui vous approchent* »¹⁰⁵. Et d'insister : « *Punissez sévèrement, récompensez avec largesse : multipliez les espions, ayez-en partout, dans le propre palais du prince ennemi, dans l'hôtel de ses ministres, sous les tentes de ses généraux ; ayez une liste des principaux officiers qui sont à son service ; sachez leurs noms, leurs surnoms, le nombre de leurs enfants, de leurs parents, de leurs amis, de leurs domestiques ; que rien ne se passe chez eux que vous n'en soyez instruit. Vous aurez vos espions partout : vous devez supposer que l'ennemi aura aussi les siens. Si vous venez à les découvrir, gardez-vous bien de les faire mettre à mort ; leurs jours doivent vous être infiniment précieux. Les espions des ennemis vous serviront efficacement, si vous mesurez tellement vos démarches, vos paroles et toutes vos actions, qu'ils ne puissent jamais donner que de faux avis à ceux qui les ont envoyés* »¹⁰⁶.

Bien évidemment, le renseignement n'était pas structuré comme aujourd'hui. Il relevait du coup par coup et des affinités des dirigeants politiques et militaires avec la matière. Celle-ci concernait essentiellement le domaine militaire et était finalement assez proche des objectifs des services de renseignement militaire actuels : connaître la position de l'adversaire, découvrir sa stratégie de déploiement et d'attaque, intoxiquer l'ennemi avec de fausses informations, *etc.* Il s'agissait alors de d'espionner des conversations, d'intercepter des messages et d'utiliser des éclaireurs.

L'usage de l'espionnage à des fins militaires, et de plus en plus politiques, ne fut pas linéaire. Au Moyen Age, les principaux royaumes d'Europe ne lui vouèrent que très peu

¹⁰⁵ Tzu (Sun), *L'art de la guerre*, Éditions Ebooks libres et gratuits, page 95.

¹⁰⁶ Idem, pages 99-100.

d'intérêt, à l'exception des Vikings et des Anglais. À la Renaissance, ce qui devint petit à petit du *renseignement* connut un nouveau souffle : le Saint-Empire germanique et les Italiens s'initiaient à de telles techniques. En France, il faut attendre XVII^e siècle pour que le renseignement connaisse un certain essor, sous l'impulsion de Richelieu, principal ministre de Louis XIII. Sous l'Empire, la pratique connut une stagnation même si Napoléon y eut recours. C'est surtout la défaite de 1870 qui, en France, impulsa les prémices d'une considération pour le renseignement alors même que ses voisins n'avaient pas manqué de prendre de l'avance dans ce domaine.

1. Une activité qui avait déjà cours dans l'Antiquité

Rares sont les études sur le renseignement antérieur au XIX^e siècle. Pourtant, on avait déjà recours à certaines pratiques relevant du renseignement dans l'Antiquité. Celles-ci étaient loin d'être systématiques et organisées. Elles étaient l'ouvrage de mercenaires, d'hommes peu scrupuleux ou d'officiers de confiance. Il s'agissait essentiellement d'espionnage, mais aussi d'intoxication de l'ennemi comme le montre l'exemple romain.

A. Espionnage et opérations de reconnaissance dans la Rome antique

Jules César semble avoir fréquemment utilisé ces méthodes. En effet, Suétone écrit dans *Vie des douze Césars* : « Au cours de ses expéditions, on ne saurait dire s'il l'emportait en prudence ou en témérité ; jamais il n'emmena son armée par des routes semées d'embûches sans avoir bien examiné la disposition des lieux, et ne la transporta en Bretagne qu'après avoir étudié par lui-même les ports, la navigation, et les moyens d'aborder dans cette île »¹⁰⁷. À ceci près que c'est l'un de ses officiers, Caius Volusenus Quadratus, qui était parti en mission de reconnaissance en Grande-Bretagne, et non en personne. Bien qu'il ne quittât pas son bateau et restât au large, Caius transmet des indications suffisamment précises à l'empereur romain pour que celui-ci et ses généraux établissent des plans de bataille rigoureux.

À en croire les paroles de cet historien romain, César préparait toujours méticuleusement chaque mouvement. Auprès des marchands, ce dernier ou les hommes sous ses ordres recueillait du renseignement d'intérêt militaire : des données stratégiques comme les points d'accostages et

¹⁰⁷ Suétone, *Vie des douze Césars*, Librairie générale française, Paris, 1961, pages 23-24. In *Histoire de l'espionnage mondial : les services secrets de l'antiquité à la Seconde Guerre mondiale*, tome 1, Éditions du Félin, Bruxelles, 2000, page 48.

les techniques de combat des futurs adversaires mais aussi des informations liées à la géographie, à la vie politique et sociale (coutumes, institutions, population).

Pour autant, l'Antiquité ne voit émerger au fil de ces siècles qu'un renseignement primaire, souvent incomplet et superficiel. L'essentiel des informations était recueilli en opération, *via* le recrutement d'agents dans la population et l'interrogatoire des prisonniers et des déserteurs. D'ailleurs, dans ses *Commentaires sur la Guerre des Gaules*, César faisait des allusions fréquentes aux informations collectées auprès de prisonniers, le plus souvent grâce à la torture. Si les différents écrits de l'époque n'apportent qu'une connaissance limitée de la pratique de l'espionnage et du renseignement de César, il semblerait tout de même que celui-ci confiait ces activités de renseignement à ses plus proches lieutenants.

B. Une cryptologie somme toute basique

Il semblerait que les Chinois et les Indiens aient recours à cette technique. C'est du moins ce qu'indiquent les écrits de Kautilya, alors Premier ministre de Chandragupta Maurya qui fut le premier dirigeant de l'empire Maurya au sud de l'Inde à la fin du IV^e siècle avant Jésus-Christ. Il fut l'auteur de l'un des premiers traités du gouvernement, dans lequel il conseillait au Prince de se doter d'un solide service de renseignement et de faire déchiffrer les écritures secrètes.

Plus à l'Ouest, les maîtres stratèges et fins tacticiens usaient aussi de la cryptologie. Les empereurs romains utilisaient un système de substitution rustique dans leurs correspondances destinées à l'armée. À chaque lettre était substituée celle qui se trouvaient trois lettres plus loin dans l'alphabet (le A = D, le B = E, *etc.*).

Quant aux Grecs, ils avaient réfléchi à diverses techniques pour dissimuler leurs correspondances stratégiques. Par exemple, les Spartiates utilisaient-ils la scytale¹⁰⁸. L'ensemble des procédés cryptographiques employés par les Grecs ont été recensés par le tacticien Enée dans *Poliorcétique* (chapitre 31), au IV^e siècle avant Jésus-Christ.

¹⁰⁸ Le scytale était un bâton autour duquel est enroulé en spirale un ruban de cuir ou de papyrus. Sur celui-ci, l'auteur écrivait dans le sens de la longueur. Une fois le ruban défait, il était donc impossible de reconstituer l'ordre des lettres, sans posséder le scytale ou du moins, sans en connaître le diamètre.

2. Une activité peu développée au Moyen Age

De la chute de l'Empire romain d'Occident à la Renaissance, le renseignement n'a guère eu les faveurs des hommes de pouvoir. Il fut le plus souvent ignoré et rejeté au nom de l'éthique chevaleresque. L'analphabétisme de la population – hormis les hommes d'Église et une partie de la classe commerçante – en est sans doute l'une des explications, comme le suggèrent Genovefa Étienne et Claude Moniquet. « *Cette caractéristique empêche évidemment les capitaines et autres chefs de guerre de développer la solide culture historique et militaire qui est à la base de toute conception stratégique* »¹⁰⁹. Seuls quelques peuples, comme les Vikings ou les Normands, avaient alors recours à des techniques, quoique encore sommaires, de renseignement.

A. Vikings et Normands, un usage quasi-systématique

La stratégie a fait la puissance et la réputation des Vikings. Ceux-ci ne commençaient guère leurs conquêtes sans avoir mené au préalable des missions de reconnaissance. « *Ils débarquent de petites patrouilles légères chargées de la reconnaissance en profondeur* ». Ils avaient également recours à l'espionnage. Se faisant passer pour des scaldes¹¹⁰ vikings dont le rôle était de chanter les exploits des rois et des grands de leur monde, plus d'un ont réussi à pénétrer le camp ennemi, à l'instar du roi Alfred le Grand. Peut-être peut-on y voir là aussi les débuts de la propagande à des fins stratégiques.

Leurs descendants normands, quant à eux, firent du renseignement une pratique quasi-systématique. C'est ce que montre les historiens à propos de la conquête de l'Angleterre par ces derniers au début du XI^e siècle. L'implantation d'agents et le recrutement de sources devinrent monnaie courante, notamment grâce aux mariages avec de jeunes aristocrates normandes. Ceux-ci firent circuler des renseignements vers la Normandie, « *où ils sont centralisés, traités et analysés par le sénéchal du duc, Guillaume de Crépon* », selon les recherches de Genovefa Étienne et Claude Moniquet. Ces renseignements dépeignaient d'ailleurs une armée et une marine anglo-saxonnes puissantes.

¹⁰⁹ Étienne (Genovefa) et Moniquet (Claude), *Histoire de l'espionnage mondial : les services secrets de l'antiquité à la Seconde Guerre mondiale*, tome 1, Éditions du Félin, Bruxelles, 2000, pages 61-62.

¹¹⁰ Les scaldes bénéficiaient d'une protection absolue car leur art était censé avoir été créé par le dieu Ondin ; ils étaient dès lors sacrés.

Dans la perspective d'un conflit avec le nouveau roi d'Angleterre Harold II, Guillaume de Crépon multiplia les actions de diversion et d'intoxication en direction de son adversaire. Alors que les Anglais bataillaient du côté de York contre les Norvégiens, les troupes de Guillaume de Crépon mirent pied-à-terre au sud de la grande île. Cette diversion au nord lui donna quelques jours de répit pour déployer ses moyens de renseignement opérationnels : éclaireurs, postes de surveillance en hauteur et patrouilles légères pour s'infiltrer en profondeur derrière les lignes ennemies. Ce fut une armée anglaise épuisée et démoralisée par les rumeurs sur la puissance des Normands que les troupes de Guillaume écrasèrent à l'automne 1066. Harold II d'Angleterre fut tué. Guillaume fut couronné roi à Westminster deux mois plus tard. Si cette victoire fut imputable à la puissance normande, le renseignement politique, stratégique et tactique ainsi que le contre-espionnage et les actions de diversion et d'intoxication y contribuèrent largement.

B. La Guerre de Cent Ans (1337-1453)

Bien entendu, la guerre de Cent Ans a été le témoin de complots, de trahisons et d'espionnage. Mais l'espionnage, justement, était loin d'être systématique. Pour autant, cette période et son contexte politique complexe a donné lieu à un sursaut de l'activité de renseignement. Les princes et chefs de guerre prirent petit à petit conscience de la nécessité de bâtir des outils de connaissance politique et militaire préalable.

Edouard III d'Angleterre fut un important utilisateur de renseignements recueillis par des taupes et des espions, comme le signale la comptabilité de la Cour anglaise. La majorité des espions de Londres sur le continent européen n'auraient pas été anglais, mais français ou flamands. Cela présentait des avantages non négligeables : ils connaissaient parfaitement la langue des régions et leurs us et coutumes locaux. Ils pouvaient aussi user de leurs propres relations pour recruter des informateurs fiables, voire même se hisser à des postes importants qui pouvaient rendre leurs informations encore plus précieuses.

Dans le Royaume de France, l'activité du renseignement était moins développée. Pour autant, les arrestations d'agents français en territoire anglais attestent de son existence. A l'instar des Britanniques, des natifs d'Angleterre étaient aussi recrutés au profit de la France. Ces agents se livraient au recueil de renseignements militaires et politiques, mais aussi et surtout, ils pratiquaient la désinformation et la subversion. Genofeva Étienne et Claude Moniquet indiquent

que « *en 1393, plusieurs citoyens anglais sont ainsi arrêtés à Londres et à Norfolk pour avoir répandu de fausses nouvelles et autres rumeurs de nature à inquiéter le royaume et à le désorganiser* »¹¹¹. Toutefois, il fallut encore attendre quelques siècles pour que les techniques d'espionnage et de renseignement ne commencent à s'affiner considérablement.

3. Les Anglais dominant l'usage jusqu'après la Renaissance

A. La Guerre entre l'Angleterre et l'Espagne encouragea l'usage du recueil de l'information

C'est sur fond de guerres de religions que le renseignement britannique se développa, se structura et se modernisa. Les autres royaumes de la région restaient quant à eux à la traîne, à l'exception notable du Vatican.

Le contexte politique et religieux de ce XVI^e siècle était très tendu. L'Inquisition tourmentait alors le continent. Les Pays-Bas se rebellaient contre le trône d'Espagne et les ports anglais servaient ouvertement de refuge aux navires flamands. Par ailleurs, l'Angleterre était en froid avec la Papauté et subissait l'agressivité d'une Espagne qui se voulait la championne de la contre-réforme.

La reine Elisabeth eut alors recours à l'espionnage, et ce, à grande échelle, pour se tenir informée de l'intention de ses ennemis. La supervision des actions clandestines fut confiée au jeune Francis Walsingham. Ainsi, ce dernier participa avec son mentor William Cecil, baron de Burgley et chef du Conseil privé de la reine, à la formation progressive du premier service secret moderne en Europe¹¹². Force est de constater que le mode de recrutement des hommes de l'ombre n'a guère changé entre le règne d'Elisabeth I et celui d'Elisabeth II. En effet, les agents sortaient majoritairement des plus prestigieuses universités du pays – cela est encore le cas aujourd'hui, du moins en partie –, et étaient issus d'un milieu social relativement circonscrit et aisé.

¹¹¹ Idem, page 79.

¹¹² C'est la thèse que défendent Genovefa Étienne et Claude Moniquet.

B. En France, une formation tardive de son premier service d'espionnage et de recueil de l'information

En France, il fallut attendre le XVIII^e siècle pour voir naître un service de renseignement aussi organisé qu'outre-manche. En 1590, Henri IV, premier souverain Bourbon, avait bien créé la Poste aux Lettres. Ce fut certainement le début de l'institutionnalisation d'un renseignement primaire. Le personnel de cette Poste était spécialisé dans le décachetage de la correspondance. Cela lui permit de recueillir des informations sur les frasques sexuelles de ses courtisans, mais surtout des renseignements liés au climat et aux opinions politiques. C'est surtout avec Richelieu que le renseignement connaît un certain essor.

C'est pour atteindre un triple objectif que le cardinal Richelieu mit en place ce qui s'apparente à un service de renseignement. Sa première volonté était de défaire la Réforme et faire tomber le protestantisme. Son deuxième souhait est de renforcer un pouvoir central, affaiblit par la rivalité entre Marie de Médicis et son fils Louis XIII. Enfin, Richelieu voulait établir la prépondérance de la France en Europe, en minant la prospérité des voisins. Ses missions du renseignement sont confiées à des hommes de confiance, dirigés par François Le Clerc du Tremblay. Le réseau des Capucins constituait une source précieuse. Il semblerait qu'un rapport quotidien était fait à Richelieu jusqu'à sa mort en 1642. Toutefois, les ressources étaient réduites, la hiérarchie minimaliste et l'organisation officieuse et personnelle.

Ainsi, le recueil du renseignement se faisait de plus en plus sur le terrain politique et diplomatique, alors qu'il concernait essentiellement le domaine militaire et stratégique jusqu'alors.

Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, le renseignement ne connut aucune évolution majeure, que ce soit au profit des techniques utilisées ou vis-à-vis de la formation de services organisés et performants. Et ce, même si Napoléon eut fréquemment recours au renseignement pour préparer ses campagnes militaires.

4. Un renseignement toujours primaire sous l'Empire napoléonien

Au regard des travaux de nombreux historiens, le recours régulier au renseignement daterait de l'époque napoléonienne. Il semblerait que Louis Napoléon Bonaparte disposait

d'hommes de renseignement, auxquels il faisait appel de façon régulière pour un profit non plus personnel mais militaire.

Toutefois, c'est l'importance qu'accordait Napoléon au renseignement qui constitue un point de désaccord entre les historiens. Si certains affirment que le renseignement n'influa guère dans la prise de décision, d'autres comme Alain Montarras estiment au contraire que l'empereur était un adepte du renseignement.

Il est d'autant plus difficile de trancher le débat que Napoléon n'a pas laissé de textes spécifiques à ce sujet, ni d'ouvrage sur l'art de la guerre, ni d'écrits sur la pratique de l'espionnage. Par contre, les historiens trouveront quelque indice dans les correspondances et autres ordres dont il était l'auteur, ou dans les remarques de ces proches ministres.

Pour être rigoureux, il faut envisager le renseignement comme une activité de pré-reconnaissance et d'espionnage. Par ailleurs, il était tributaire des moyens de communications et de transmissions de l'époque. Outre le temps d'acheminement de l'information, son recueil en période de guerre était éminemment dangereux puisque seule l'observation directe fournissait des renseignements sur l'ennemi.

Alain Montarras rapporte, dans *Il n'est point de secret que le temps ne révèle* : « À partir du moment où il assumait le commandement en chef d'une armée, en 1796, il attachait une grande importance au recueil d'informations sur les forces, les positions et les mouvements des armées ennemies ». Napoléon avait essentiellement recours à deux types de renseignement : opérationnel et stratégique. Pour le premier, il envoyait la cavalerie légère ou se rendait lui-même sur les sites, futurs champs de bataille potentiels, afin d'étudier la topographie de la région. Il recueillait également l'information dans les interrogatoires des prisonniers, des déserteurs, des autochtones et des voyageurs. Le renseignement stratégique, quant à lui, comprend des données politiques, diplomatiques, économiques et militaires. Pour le recueillir, Napoléon avait recouru à différents moyens : le réseau diplomatique et consulaire, les services de police, des agents secrets et les interceptions de courriers, grâce au Directeur général des Postes.

Cependant, l'exploitation des renseignements n'était pas systématique, et les décisions – quand elle reposait sur des renseignements – se fondaient sur des données brutes. Les informations étaient rarement recoupées et les sources pas toujours fiables. Les résultats obtenus ont été variables.

5. L'organisation des premiers services de renseignement modernes à la fin du XIX^e siècle : le temps d'avance des anglo-saxons

A. La naissance du MI5 et du MI6 au Royaume-Uni

À la fin du XIX^e siècle, l'armée britannique connut quelques déboires à force de se reposer sur les lauriers de sa victoire à Waterloo. La guerre de Crimée (1853 – 1856) met en évidence les lacunes du renseignement anglais, sinon l'impréparation de la coalition franco-anglo-turque dans cette campagne. Les troupes ne disposaient d'aucune estimation fiable des capacités en équipement et en hommes de l'armée russe ni de données topographiques et géographiques précises de la région. Faute de renseignements disponibles et fiables, les troupes britanniques reçurent quelques corrections comme lors de la bataille de Balaklava (1854). Il en fut de même lors de guerre contre les Zoulous (1879). Si cette fois le commandement militaire avait pris soin de préparer les opérations à l'aide du renseignement, celui-ci ne sera plus mis à contribution après le début de l'offensive. L'intérêt limité voué au renseignement provoqua, du moins en partie, l'échec sanglant du Général Charles Gordon face aux troupes du Mahdi¹¹³ à Khartoum. C'est dans ce contexte que les services de renseignement et de sécurité britanniques virent le jour au début du XX^e siècle. Ce furent les premières agences fondées en Europe. Le Directory of Military Intelligence fut étoffé mais restait miné par des rivalités interpersonnelles. Le pouvoir politique se décida alors à créer des services de renseignement civil. C'est ainsi qu'en 1909 le MI5 et le MI6 virent le jour.

Les autres États européens mirent plus de temps pour organiser de la sorte leur appareil de renseignement. Au-delà du vieux continent, les Japonais, les Russes et les États-Unis ont pris également de l'avance dans la formation de services de renseignement structurés.

B. La réorganisation du renseignement militaire étasunien

Les toutes premières prémices d'un service étasunien apparurent pendant la guerre de l'indépendance. Instigués par George Washington, ils disparurent en même temps que ce dernier. Si bien que les États-Unis ne disposaient d'aucune unité de renseignement pendant la guerre de

¹¹³ Muhammad Ahmad ibn Abd Allah Al-Mahdi était un chef politique religieux (1844 – 1885). « Mahdi » est un prénom musulman désignant le Bien-guidé, le Sauveur de l'islam devant apparaître à la fin des temps.

Sécession entre 1861 et 1865. Le Sud, pétri par l'agriculture et l'esclavagisme, et le Nord, empreint de l'industrialisation et de l'abolitionnisme, firent appel à des aventuriers et des officines privées de renseignement. En 1863 néanmoins, le Bureau of Military Information vit le jour du côté nordiste et fut placé sous le commandement du Colonel George H. Sharpe. Son rôle est de recueillir des informations tactiques. Il fut cependant dissout à la fin de la guerre civile.

L'État-Major étasunien ne prit conscience de l'utilité d'un service renseignement permanent que quelques années après la fin de la guerre de Sécession. Deux services furent alors créés. Le premier prit forme en mars 1882, l'Office of Naval Intelligence. Le Second fut créé en 1885 au sein de l'Armée de Terre, le Military Information Department (MID). La première mission de ces services fut la déstabilisation des Anglais au Canada, puis s'attachèrent à contrer la puissance coloniale espagnole à Cuba, à Porto Rico et aux Philippines. La naissance de ces deux services marqua le début du renseignement militaire étasunien puisqu'il n'a cessé de se développer depuis. Il eut d'ailleurs l'occasion de s'illustrer durant la Première Guerre mondiale.

II. Une pratique de plus en plus systématique au XX^e siècle

Les deux conflits mondiaux de 1914-1918 et 1939-1945 ont durement touché les pays engagés, mais ils ont aussi constitué des accélérateurs dans le développement des techniques de renseignement. La Première Guerre mondiale vit la cryptologie se sophistiquer et le renseignement aérien naître grâce aux progrès techniques liés à l'armement. Car l'enjeu n'était plus régional mais mondial, les services ont aussi dû mettre en place des techniques d'espionnage et de contre-espionnage à grande échelle en quelques années. La Seconde Guerre mondiale fit de la cryptologie une donne majeure du conflit tandis que se multipliaient les services spéciaux. Les opérations d'intoxication tinrent également une place de premier plan. C'est aussi durant ces années que les capteurs techniques qui contribuaient à la collecte du renseignement se perfectionnèrent et de nouveaux apparaissaient. Puis la Guerre Froide constitua un terreau fertile pour l'imagination des services de renseignement qui cherchaient à percer les secrets de l'ennemi, ses projets, ses intentions. Le monde voyait alors s'opposer deux grandes puissances et leurs alliées respectives : les États-Unis à la tête d'un bloc de l'Ouest et l'URSS, chef de file d'un bloc de l'Est. Au cours de ces quatre décennies, le renseignement devint essentiel non plus seulement en matière militaire et politique mais également dans le domaine économique et scientifique. En effet, la Guerre Froide a été un conflit d'influence et de domination politique, idéologique et économique plus qu'une confrontation militaire. C'est aussi à cette époque que le degré de professionnalisme des services de renseignement et de sécurité augmenta considérablement et que ces derniers se sont structurellement organisés.

1. La Première Guerre mondiale voit l'émergence de nouvelles techniques

La veille de la Première Guerre mondiale fut marquée par des querelles franco-allemandes à propos du Maroc. Le climat entre Berlin et Londres était délétère suite à la décision des Allemands d'armer une flotte destinée à concurrencer la primauté maritime du Royaume-Uni. Enfin, la situation dans les Balkans où s'illustraient les influences russes et austro-hongroises pourrissait insidieusement. C'est dans ce contexte de tensions diplomatiques que les services de renseignement européens ont évolué en ce début de XX^e siècle et mettre en œuvre de nouvelles approches pour contrecarrer les diverses menaces.

De plus, la Première Guerre mondiale fut comme tout conflit porteuse de progrès. Ce dernier contribua à développer des techniques utiles aux services de renseignement dans plusieurs domaines. Progrès technique avec l'amélioration de la photographie et le développement de l'aviation. Progrès stratégique avec la naissance de la cryptologie dite moderne et l'invention de la guerre psychologique.

A. Les débuts du renseignement aérien

Grâce au développement de l'aviation militaire, l'armée de chacun des deux camps pouvait désormais survoler les zones de conflits et les différents points du front. Parallèlement, la photographie s'était améliorée. Les clichés deviennent de plus en plus précis. La conjugaison de ces deux avancées techniques donna naissance au renseignement aérien.

Embarqué dans un avion ou dans un ballon dirigeable, l'appareil photo pouvait mémoriser les données géographiques, topographiques et stratégiques. Cela permit aux États-majors de réaliser des cartes précises du terrain et des futurs théâtres d'opération. Les informations ainsi acquises étaient obtenues beaucoup plus rapidement qu'auparavant. « *Les observations à vue et photographiques ont notamment permis de détecter en 1916 le changement de direction des armées allemandes et de lancer une contre-offensive victorieuse sur la Somme* », indiquait Pierre Warmé, Général de corps aérien et ancien conseiller du Président-Directeur Général de Dassault-Aviation lors d'une conférence en 2005¹¹⁴. « *On disposait de la stéréoscopie et les techniques d'interprétation étaient parfaitement au point [...]. Les états-majors disposèrent alors d'un outil très efficace pour distinguer amis et ennemis et préparer les assauts en tenant compte des positions les plus actualisées des réseaux de tranchée.* » Les Britanniques testèrent les premiers avions préparés pour la reconnaissance comme les Royal Aircraft Factory RE5 et RE7 à partir de 1915. La France, quant à elle, n'eut recours d'un avion de ce type qu'en 1917, le Breguet XIV A-2.

La surveillance aérienne permit de repérer les mouvements de troupes, les convois ferrés et les regroupements de véhicules, et de détecter tout autre indice d'une offensive en préparation. Il s'agissait là d'une véritable évolution dans la préparation des opérations, d'un gain de temps important et d'un gain de fiabilité considérable.

¹¹⁴ Conférence organisée le 17 novembre 2005 par le ministère de l'Intérieur dans le cadre des *Jeudis du CHEAR*, sur le thème : « *Histoire du renseignement aérien : les années multispectrales* ».

B. La sophistication de la cryptologie/cryptographie¹¹⁵

a. *L'amélioration des techniques de cryptage*

La cryptologie n'était pas nouvelle puisqu'elle était déjà utilisée dans l'Antiquité. Mais il fallut d'autant plus l'adapter à l'aube du XX^e siècle que les technologies de communication ne cessaient d'évoluer. En effet, la transmission des messages longue distance (télégraphie, radio) s'était améliorée depuis le début du siècle. À partir de 1914, la dimension mondiale du conflit imposa la généralisation des moyens de transmission dans les armées et dans la diplomatie. C'est pourquoi l'interception des communications devint très vite essentielle pour connaître les intentions de l'ennemi tandis que l'écoute de la radio adverse permettait de filtrer les informations émises par les États-majors et celle du téléphone de tranchée d'obtenir des informations sur l'activité en première ligne. L'interception des communications joua un rôle majeur dans la collecte du renseignement.

Les belligérants ont de fait été amenés à se doter de services de renseignement performants, associant spécialistes militaires et civils disposant de compétences techniques. La collaboration entre militaires et civils conduisit à des progrès rapides en matière d'écoutes, de cryptage, de décryptage et d'analyse.

b. *L'expérience française de la cryptologie : un train d'avance en 1914*

La France avait fait de grandes avancées en matière de cryptologie grâce aux initiatives du Général Lewal dès 1886. L'interception des télégrammes diplomatiques des États belligérants et neutres était systématique. Celle-ci permettait de mettre en perspective les jeux d'alliance et d'imaginer des ruptures d'équilibre stratégiques dès 1915.

Avant même la création de la Section du chiffre au ministère de la Guerre en juillet 1912, la France arrivait déjà à reconstituer les chiffres turc, espagnol, italien, et monégasque ainsi que celui des agents financiers russes, serbes et roumains opérant à Paris. Pour organiser le domaine de la cryptologie, l'État mit rapidement en place une section chargée de protéger et de

¹¹⁵ « La cryptographie est l'opération de chiffrement qui rend inintelligible un texte clair à l'origine, par des modifications diverses le transformant en texte chiffré ou cryptogramme. Le déchiffrement modifie un texte codé en texte clair », Olivier Forcade, *Secret d'État : pouvoirs et renseignement dans le monde contemporain*, Armand Colin, Paris, 2005, page 100.

transmettre la correspondance secrète et d'interception et de décrypter les communications adverses.

À l'été 1914, les Français installèrent une station d'écoute au sommet de la Tour Eiffel. Celle-ci permit d'intercepter des messages en clair ou chiffrés qui contribuèrent plus tard à deviner la manœuvre allemande dans la Marne.

Pour autant, malgré l'héritage laissé par Richelieu puis Louis XV en matière de cryptographie, la France ne disposait pas de service au cryptage et au décryptage « *digne de ce nom* »¹¹⁶. La Section du chiffre ne fut pas aussi efficace au cours de la guerre qu'elle aurait pu l'être. En témoigne le rapport rendu par le directeur de la Sûreté générale au ministre de l'Intérieur sur l'organisation et le fonctionnement du service cryptographique de la Sûreté générale¹¹⁷, le 7 juillet 1917.

c. Le retard des autres pays

En 1914, l'Allemagne, l'Italie et le Royaume-Uni accusaient, quant à eux, un retard dans ce domaine. Un retard qu'ils rattrapèrent rapidement pendant le conflit. Si bien qu'en 1917, la Room 40 britannique parvint à intercepter et à déchiffrer un télégramme que l'Allemand Zimmermann avait envoyé à l'ambassadeur allemand en poste aux États-Unis. Le premier informait le second de la prochaine guerre totale sous-marine planifiée par l'État-major et de la procédure à suivre pour créer des alliances avec le Mexique et le Japon si besoin était. L'analyse de ce télégramme a été un des grands succès du renseignement britannique au cours de la Première Guerre mondiale. De même, la connaissance des codes navals allemands permit à la Royal Navy de suivre les déplacements des navires ennemis et de bloquer toute sortie en haute mer à la flotte adverse. Quant à l'Allemagne, elle ne prit véritablement conscience de l'importance de l'interception qu'en 1916. Elle créa alors l'Abhorchdienst, une organisation militaire des écoutes radioélectriques, alors même qu'Anglais et Français recouraient de plus en plus aux communications radios.

¹¹⁶ Étienne (Genovefa) et Moniquet (Claude), *Histoire de l'espionnage mondial, tome 1 : les services secrets de l'Antiquité à la Seconde Guerre mondiale*, Éditions du Félin, Bruxelles, 2000, page 263.

¹¹⁷ Document conservé aux Archives nationales française, série F, carton 14605.

C. Le développement des techniques de découragement de l'ennemi

À l'aube de la guerre, les gouvernements avaient fait l'effort d'organiser leur renseignement, comme en Allemagne et au Royaume-Uni. Les effectifs avaient été renforcés dans les mois qui précédèrent l'assassinat de l'archiduc François Ferdinand d'Autriche. Les budgets avaient également augmenté. Ceci permit d'accroître quelque peu la performance des services.

Ils purent ainsi peaufiner des techniques et des stratégies. Tout d'abord, certaines pratiques se systématisèrent comme le dépouillement de la presse adverse afin de déceler des informations sur les mouvements de troupes, sur le moral de l'armée et celui de la population. Il en fut de même pour l'interrogatoire des prisonniers de guerre ainsi que pour l'examen des cartes et des documents que les agents avaient interceptés ou dérobés.

Ensuite, la guerre psychologique devint une stratégie considérée par les services. Avec les informations sur le moral des troupes obtenues dans la presse ou auprès des déserteurs, ils purent mettre en place une tactique dont l'objectif était de démoraliser l'ennemi, mais aussi de le tromper. Les services de renseignement s'engouffraient de fait dans la propagande, la désinformation et la censure. Par journaux interposés, créés de toutes pièces ou rachetés, ils diffusèrent de fausses bonnes nouvelles ou de vraies mauvaises nouvelles auprès de la population de l'adversaire et des pays neutres comme la Suisse ou la Hollande. Les services de contre-espionnage veillaient également à la sûreté des armées et au moral des militaires. Pour cela, ils utilisaient la censure ainsi que le contrôle des courriers écrits par les épouses et les enfants afin de s'assurer du moral et de la motivation des troupes. Pour la première fois, le conflit fut un champ de bataille de l'information.

À cela s'ajoutaient enfin les actions clandestines, en dehors des théâtres d'opération. Allemands et Britanniques, notamment y ont eu recours : les premiers pour perturber le ravitaillement des forces anglaises et françaises via les navires américains ; les seconds pour ouvrir de nouveaux fronts et disperser l'armée de l'ennemi.

Grâce aux progrès techniques, le renseignement put progresser et s'imposer comme une donnée essentielle au cours de la Première Guerre mondiale. Pour autant, l'Entre-deux-guerres marqua un recul de cette activité, en particulier chez les vainqueurs. En Allemagne par contre, le désir de revanche conduisit à la mise en place d'un service de renseignement, d'action et de propagande.

2. La Seconde Guerre mondiale : une structuration grossière des services

À la différence des périodes historiques antérieures, la littérature consacrée à l'espionnage, aux réseaux clandestins, aux taupes ou aux techniques entre 1939 et 1945 est très dense. La plupart des ouvrages qui prétendent en faire la synthèse tombent inexorablement dans l'étude de cas, à travers une opération ou le rôle d'un agent secret ou d'un réseau. Ceux-ci permettent néanmoins de discerner plusieurs tendances majeures dans l'évolution du renseignement et de l'action des services. En effet, si la Première Guerre mondiale avait déjà marqué un tournant dans l'histoire du renseignement, la Seconde Guerre mondiale constitua plus que la précédente une véritable rupture. Force est de constater que les services de renseignements des belligérants s'améliorèrent sans commune mesure jusqu'alors.

Tout d'abord, parce que la guerre touchait un espace géographique plus vaste que toutes les autres, ils durent développer leurs réseaux d'agents aux quatre coins du monde. À ce titre, la maîtrise des systèmes de communication devint un enjeu déterminant.

Ensuite, il s'agissait autant pour l'État que pour ses troupes de connaître l'ennemi, ses intentions, ses capacités, ses ambitions et plans militaires, de manière encore plus poussée qu'en 1914. De plus, outre la neutralisation de services, d'agents et de réseaux ennemis, les opérations d'intoxication et de désinformation furent initiées pour déstabiliser et tromper l'adversaire afin d'assurer l'effet de surprise. Plus encore, les services n'eurent de cesse de soutenir les réseaux de résistants, sources précieuses d'information et pions indispensables pour contrarier les plans de l'ennemi. De cette manière, les services de renseignement ont joué un rôle prépondérant dans la conduite des opérations militaires et politiques.

Enfin, il est tout à fait notable que les civils vont prendre une part active à la guerre. Les réseaux de résistants vont être des sources précieuses de renseignement et les figures de proue d'actions clandestines. La participation massive de civils va constituer une nouvelle donne pour les services de renseignement.

A. L'émergence de véritables services structurés et performants

L'imminence d'un conflit puis sa réalité ont favorisé la naissance de services de renseignement, organisés et réactifs, du côté de l'Alliance comme du côté de l'Entente.

En Europe, plusieurs États fondèrent une communauté nationale du renseignement, ou du moins un ensemble de services plus ou moins coordonnés.

Le Royaume-Uni disposait déjà du Secret Intelligence Service (SIS) ou MI6, chargé du renseignement, du MI5 responsable du contre-espionnage et du MI9, en charge des filières d'évasion. Quant au renseignement militaire, la Naval Intelligence Division (NID) et la Royal Air Force (RAF) s'affairent à la reconnaissance aérienne et aux interceptions radioélectriques. À ceux-ci s'ajouta le Special Operations Executive (SOE) le 22 juillet 1940. Son rôle était de coordonner les activités paramilitaires (sabotage de la production industrielle allemande, de lignes de chemin de fer, *etc.*) des réseaux clandestins actifs derrière les lignes ennemies. Il déploya des hommes sur tout le continent européen, et jusqu'en Asie du Sud-Est. Le Political Warfare Executive vit aussi le jour pendant la guerre. Sa tâche était les actions de propagande. L'exécutif britannique a ainsi renforcé les services déjà existants en moyen humain et financier et a mis en place de nouvelles structures aux missions spécifiques. Cela n'a pas été sans générer des rivalités et des doublons.

La France, quant à elle, se situe dans une position un peu particulière. D'un côté, le gouvernement de Vichy développa des polices politiques et des services (le service des Menées Antinationale – MA¹¹⁸), mais se reposa beaucoup sur les services de l'Allemagne nazie. De l'autre côté, le gouvernement de la France libre commença à organiser ses propres services de renseignement à l'instar du Bureau Central de Renseignement et d'Action (BCRA).

Outre-Atlantique, les États-Unis fondèrent l'Office of Strategic Services (OSS) en juin 1942. Il s'agissait de rassembler un renseignement jusqu'alors fragmenté qui n'avait pas réussi à prévenir l'attaque contre Pearl Harbor. L'OSS fut le premier service de renseignement étasunien à être indépendant de tout ministère. À sa tête, William Donovan dirigeait un service qui avait une double fonction : recueillir du renseignement, en particulier sur les continents européen et asiatique, et mener des opérations clandestines. L'OSS fut finalement dissoute par Harry Truman le 1^{er} octobre 1945.

Il est également notable que l'organisation d'un ensemble de services a conduit à une professionnalisation de leur personnel. Des spécialistes de telle région, de telle langue, des ingénieurs ont été recrutés et des hommes ont été spécifiquement formés à l'action spéciale ou à

¹¹⁸ Le service fut créé le 25 août 1940 par le colonel Rivet et autorisé par les Allemands et les Italiens dans le cadre des accords d'armistice.

la collecte de renseignement. De même, le recours de l'exécutif et de l'État-Major aux données fournies par les services de renseignement devient plus systématique. Non pas que le renseignement avait partout acquis ses lettres de noblesse, mais les dirigeants politiques et militaires avaient constaté les avantages qu'il procurait.

B. Le rôle inédit des réseaux humains

Jusqu'alors les civils ne prenaient pas part aux activités de renseignement. Non pas qu'ils ne reposaient que sur des professionnels du domaine, mais essentiellement sur des militaires et des policiers. La Seconde Guerre mondiale était idéologique et a, de ce fait, mobilisé les populations. Des réseaux clandestins s'étaient formés dans toute l'Europe pour combattre le fascisme et le nazisme.

Les réseaux de la Résistance dans les zones de maquis se cantonnaient essentiellement à une activité politico-militaire, autrement à des actions de propagande et des opérations de terrain. En zone urbaine, le rôle des réseaux était plus diversifié. Ils pouvaient mener des actions sur le terrain politique comme l'impression et la diffusion de journaux et de tracts, l'alimentation de la propagande dans les troupes allemandes ou l'organisation d'activités syndicales. Ils pouvaient également exécuter des opérations de type militaire comme des sabotages ou des attentats. Ils étaient également disposés à des activités de renseignement.

Les services britanniques et de la France libre purent se reposer sur eux. Des réseaux de sympathisants communistes dans toute l'Europe se sont aussi spontanément constitués en réseaux pour transmettre des informations à Moscou. Cela n'a pas été sans poser des problèmes aux services de renseignement. Les maillons des réseaux n'étaient pas des professionnels du renseignement. Les données qu'ils recueillaient étaient d'une fiabilité moindre. Le démantèlement de réseau était aussi un risque considérable.

Quant aux services de l'URSS, ils disposaient à la veille de la guerre d'un vaste réseau qu'il avait commencé à mettre en place dès le début des années 1930. « *Le service secret de l'Armée a implanté dans plusieurs pays clés des réseaux à long terme. Son objectif n'est pas de collecter immédiatement informations et renseignements, mais plutôt d'attendre, de pénétrer le terrain en profondeur afin d'être plus*

efficace demain »¹¹⁹. Parmi les animateurs de ces réseaux les plus célèbres, l'URSS compte sur Richard Sorge au Japon, Leoppold Trepper¹²⁰ en Belgique et en France, ou encore Sandor Rado¹²¹ en Suisse. Par ailleurs, un renseignement de masse prit forme au profit de l'URSS. Spontanément, les sympathisants communistes se constituèrent en réseaux pour transmettre leurs informations à Moscou.

C. La guerre cryptographique : l'allemande *Enigma* face à la *Bombe* britannique

« *La guerre des codes* », c'est ainsi que les historiens dénomment cette compétition acharnée entre les camps. Comme lors de la Première Guerre mondiale, la cryptologie joua un rôle important. Les services de renseignement ont dû prendre en considération l'évolution des technologies de communication. Si toutes les nations avaient mis sur pied des systèmes de cryptages, autant les Étasuniens, que les Japonais, les Britanniques ou les Soviétiques, le plus célèbre est celui utilisé par les Allemands.

Inventée en 1919 par Hugo Koch¹²² à des fins commerciales, la gamme de machines à chiffrer et déchiffrer les messages secrets a été baptisée *Enigma*. Par le biais du courant électrique et de roues électromagnétiques, la machine *Enigma* utilisait le principe de transposition des lettres de l'alphabet. Adaptée à des fins militaires, la Kriegsmarine l'adopta à partir de 1926, avant l'Armée de Terre en 1928, l'Armée de l'air et l'Abwehr, service de renseignement de l'État-Major allemand, en 1935.

Les Alliés entreprirent la reconstitution de la machine allemande dès le début des années 1930. Ce n'est qu'en 1943 grâce à divers documents récupérés que les Britanniques aboutirent avec le GC&CS au décryptage systématique des messages. Ils disposaient alors de la *Bombe*, une machine automatique, permettant d'accélérer le décryptage de ces messages. L'interception

¹¹⁹ Faligot (Roger) et Kauffer (Rémy), *Histoire mondiale du renseignement, tome 1 : 1870 – 1939*, Robert Laffont, Paris 1993, page 446.

¹²⁰ Il faisait partie de l'Orchestre rouge, dont la mission était d'étendre et d'unifier les réseaux soviétiques implantés dans les pays européens, afin de pouvoir ultérieurement faire remonter des informations collectées à Berlin et ailleurs jusqu'au Centre (c'est-à-dire le quartier général du GRU) – Roger Faligot et Rémi Kauffer.

¹²¹ Ce hongrois était l'une des chevilles ouvrières des Trois rouges. Ce réseau mit en place trois émetteurs radios en Suisse pendant la guerre.

¹²² Aumale (Geoffroy), *Guide de l'espionnage et du contre-espionnage : histoire et techniques*, Éditions du Cherche Midi, Paris, 1998, 509 pages.

d'informations militaires allemandes facilita la mise à mal des attaques sous-marines allemandes et l'anticipation des stratégies du commandement ennemi.

3. La Guerre froide vit s'affronter deux blocs de renseignement

Pendant la longue Guerre froide, l'espionnage, le contre-espionnage et les actions clandestines ont continué à s'imprégner des innovations en sciences et en techniques appliquées à la guerre. Les progrès en la matière connurent une forte accélération dans un conflit Est-Ouest où la guerre du renseignement était une des principales stratégies indirectes entre les deux blocs. Surtout, les États purent désormais s'appuyer sur des services de renseignement et de sécurité organisés et performants, dotés d'un personnel de plus en plus qualifié et professionnel. C'est au début de la Guerre froide que furent fondés les services de renseignement qui sont toujours aujourd'hui des poids lourds sur la scène internationale. En effet, la CIA et le Mossad prirent forme après la Seconde Guerre mondiale. Dans le même temps, le renseignement intérieur et extérieur français s'organisa tandis que les services soviétiques acquéraient leurs lettres de noblesse avant de disparaître lors de la dislocation de l'URSS, du moins pour le KGB. D'ailleurs, force est de constater que la CIA et le KGB furent très certainement les services renseignement et de sécurité qui laissèrent l'empreinte la plus profonde dans l'histoire mondiale du renseignement.

A. Vers une plus grande maîtrise du renseignement

L'ancien Chef d'État-Major du Joint Intelligence Committee britannique, devenu historien des services de renseignement de Sa Majesté, Michael Herman affirmait lors de la 13^e rencontre de l'International Intelligence History Association (IIHA) en avril 2007, que la Guerre froide avait été une « *guerre des espions* », dans la mesure où les gouvernements tirèrent une bonne partie de leur légitimité des informations ainsi produites sur la « *partie adverse* ». C'est ainsi que les États avaient constitué de véritable appareil de renseignement pour garder l'avantage face à l'adverse. Il ne faut pas négliger pour autant tout l'aspect technologique, dont les innovations dans le domaine se révélèrent indispensables.

a. L'amélioration des techniques

Les innovations industrielles et techniques permirent au renseignement de faire des progrès considérables.

D'abord, la **reconnaissance aérienne** devint un enjeu crucial, à plus forte raison après l'érection du Mur de Berlin en 1961. De fait, les Occidentaux ne pouvaient plus se contenter des traditionnelles missions de reconnaissance aérienne. L'innovation la plus importante fut les drones, grâce aux avancées dans les domaines de l'automatique et des transmissions. Ils prirent véritablement leur envol lors des guerres de Corée et du Vietnam, même si plusieurs prototypes avaient déjà été mis au point antérieurement. Les États-Unis développaient depuis plusieurs années cette technologie de façon confidentielle. Il s'agissait alors d'un nouveau moyen pour la surveillance et l'intervention militaire chez l'ennemi tout en n'occasionnant aucune perte humaine que l'opinion nationale ne supportait plus.

Puis l'**observation spatiale** a connu des progrès, permettant de dépasser les limites de la reconnaissance aérienne. Les progrès en la matière furent encouragés par les autorités des États-Unis devant la menace que représentaient les capacités de satellisation de l'URSS. Depuis 1958, l'URSS et les États-Unis ont lancé quelque 3 000 satellites militaires, dont peut-être un millier utile à l'observation. Ces satellites devinrent pour les services de renseignement un moyen important de collecte de *roim*. Les satellites d'observation permirent dès le début des années 60 de recueillir des données topographiques précises. Ainsi, les États-Uniens purent établir des cartes de l'URSS, détecter de nouveaux objectifs autres que les villes, et suivre l'évolution de l'arsenal nucléaire soviétique.

b. Le recours aux opérations clandestines

Les actions clandestines furent petit à petit structurées au sein d'un département ou d'une branche. De cette manière, les services de renseignement pouvaient influencer un gouvernement étranger, une organisation, une personne, un événement. Les « *covert actions* » ou « *clandestine actions* » pouvaient relever de trois types d'activités. Tout d'abord la propagande, qui comprenait aussi la corruption de certaines personnes influentes et de journalistes. Ensuite, l'action politique, comme le fit la CIA en Italie, qui visait à changer les rapports de force entre les partis politiques en les finançant ou en soutenant des groupes de pression. Enfin, les opérations paramilitaires clandestines, comme les coups d'État et autres putschs.

Ce fut pendant la Guerre froide que la plupart des services d'actions clandestines furent fondés. Aux États-Unis, une telle section vit le jour au sein de la CIA en 1952. En France, il existe un service action dès la fin de la Seconde Guerre mondiale. Celui-ci fut toutefois réformé et redynamisé en 1971 sous la houlette d'Alexandre de Marenches, directeur du SDECE. Au

début des années 1970, le Mossad s'adjoint lui aussi d'un service action, le Kidon. Ce dernier fut notamment l'auteur de l'assassinat de plusieurs membres de Septembre noir, groupe terroriste responsable de la prise d'otages et du massacre de onze athlètes israéliens aux Jeux Olympiques de Munich en 1972. En avril 1988, une unité spéciale du Kidon tua dans une résidence sous surveillance à Tunis, Abou Jihad, le bras droit de Yasser Arafat.

c. Les capacités d'analyse

Les capacités d'analyse des services de renseignement occidentaux se développèrent plus rapidement que chez les Soviétiques, opprésés par une idéologie et un régime forts. La qualité de l'information recueillie par les Occidentaux sur les objectifs militaires en Allemagne était réelle grâce tant au *humint* qu'au *techint*.

Toutefois, une limite venait amoindrir ces capacités. Le jeu de l'espionnage et du contre-espionnage avait amené chaque camp à développer une représentation intellectuelle de l'autre. L'analyse était souvent biaisée par l'image générale de l'ennemi, que ce soit côté Ouest ou côté Est. Et l'historien Michael Herman de confirmer cette idée : les limites du renseignement pendant la Guerre froide « *trouvent leur origine dans l'action diplomatique, qui généra une image générale de l'Union soviétique non fondée sur les résultats du renseignement, mais sur une peur suffisamment imprégnée en Occident qu'elle discréditait tous les apports des services américains et britanniques* ».

B. Le renseignement étasunien s'organise face au « péril rouge »

La Seconde Guerre mondiale puis la Guerre froide donnèrent lieu à d'importantes réorganisations du renseignement dans de nombreux pays. Les États-Unis n'y échappèrent pas et une communauté nationale du renseignement se forma petit à petit.

En effet, les plus grosses agences étasuniennes virent le jour durant la Guerre froide. Hormis le FBI qui vit le jour au début du XX^e siècle, la CIA fut mise en place en 1947. Elle fut particulièrement active pendant la Guerre froide. Quant à la National Security Agency (NSA – Agence de sécurité nationale), elle naquit le 4 novembre 1952, à la suite de la réorganisation de l'Armed Forces Security Agency, elle-même fondée en 1949. La NSA demeura très secrète

jusqu'en 1957, avant le gouvernement ne reconnut officiellement son existence. C'est à cette période que les journalistes étasuniens lui attribuèrent le surnom de « *No Such Agency* »¹²³. Le National Reconnaissance Office (NRO – Bureau national de reconnaissance) fut établi en 1960, tandis que la Defense Intelligence Agency (DIA – Agence du renseignement pour la défense) fut créée un an plus tard en octobre 1961.

a. La Central Intelligence Agency dans la Guerre froide

La naissance de la CIA eut lieu à l'issue de la Seconde Guerre mondiale. Le conflit avait mis en lumière les dysfonctionnements du renseignement étasunien et l'attaque de Pearl Harbor en fut le point d'orgue. Jusqu'alors, les États-Unis n'avaient pas eu à faire face de façon aussi palpable à une agression extérieure. Son éloignement des lieux de conflits internationaux et ses abords océaniques les avaient protégés jusqu'alors. En 1947, il s'agissait ainsi de se prémunir contre cette nouvelle menace.

Le 26 juillet 1947, le président Harry Truman signa le National Security Act. Ce texte fusionna en premier lieu les Department of War et Department of the Navy au sein du National Military Establishment, rebaptisé par la suite Department of Defense afin de réunir toutes les composantes militaires (terre, marine, air). Un National Security Council (NSC – Conseil national de sécurité), chargé de guider la politique étrangère et militaire des États-Unis était aussi considéré par ce texte fondamental.

La 104^e clause du National Security Act prévoyait en second lieu la création de la Central Intelligence Agency.

Extrait de la clause 104 du National Security Act :

RESPONSIBILITÉS – Le Directeur de la Central Intelligence Agency doit :

(1) recueillir des renseignements auprès de sources humaines et par d'autres moyens appropriés, sauf que le directeur de la Central Intelligence Agency n'a pas de pouvoirs de police, d'assignation ou répressifs ni de fonctions de sécurité intérieure ;

(2) corrélérer et évaluer les renseignements liés à la sécurité nationale et fournir une diffusion appropriée de ces renseignements ;

¹²³ Traduction : « *Une telle agence n'existe pas* ».

(3) *assurer la direction générale et la coordination de la collecte du renseignement national en dehors des États-Unis grâce à des sources humaines grâce à des éléments de la communauté du renseignement autorisés à entreprendre la collecte et, en coordination avec d'autres ministères, des organismes du gouvernement des États-Unis qui sont autorisés de procéder à une telle collecte, pour s'assurer que l'utilisation la plus efficace des ressources est faite et que soit pris en considération les risques aux États-Unis et ceux qui participent à cette collecte,*

(4) *exercer les autres fonctions et devoirs liés au renseignement touchant à la sécurité nationale, tel que le président ou le directeur du renseignement national peut ordonner.*

Celui qui allait devenir chef de la CIA en 1953, Allen Dulles, insista pour faire inscrire dans ce texte la mention suivante : « *Le directeur de la CIA doit [...] exercer les autres fonctions et charges dans le domaine du renseignement qui concerne la sécurité nationale, que le président ou le directeur du renseignement national peut ordonner* ». Celle-ci est suffisamment imprécise pour assurer à la CIA une liberté assez large pour mener des actions clandestines à l'étranger. C'est ainsi que ce service de renseignement laissa une empreinte à Cuba, en Iran, au Chili, au Guatemala ou encore en Afghanistan. Elle fut très active pendant toute la guerre froide, et encore aujourd'hui.

La première directive du NSC concernait l'Italie. Émise le 14 novembre 1947, elle fait état des inquiétudes de Washington sur la possible victoire du parti communiste italien aux élections du printemps 1948 : « *La montée des communistes au pouvoir en Italie menacerait sérieusement les intérêts américains [...]. Un régime communiste en Italie pourrait annuler les réussites des objectifs américains en Grèce et en Turquie* ». Pour les membres du NSC, les États-Unis se devaient de soutenir le gouvernement italien, notamment en bataillant contre la propagande communiste et en assistant les forces armées nationales dans la lutte contre les menaces de sécurité intérieure et d'intégrité nationale. Un mois plus tard, la directeur NSC 4-A du 19 décembre 1947 confiait à la CIA de Roscoe Hillenkoeter, la mission de mener des actions psychologiques clandestines en Italie afin de réduire les chances de victoires électorales du Parti communiste italien. Les actions de la CIA durant les quatre mois précédant cette échéance portèrent leurs fruits. Les tracts, les émissions radios, les manifestations communistes et les aides financières aux partis du centre ont fortement contribué à la défaite de la coalition du parti communiste et du parti socialiste italiens.

Le 18 juin 1948, la directive NSC 10/2 précisa les compétences de la CIA afin de mettre fin à une querelle bureaucratique interne et le Département d'État. La CIA fut autorisée par la présente à effectuer des opérations clandestines dans le monde entier : « *Le NSC a estimé que, dans*

l'intérêt de la paix mondiale et de la sécurité nationale américaine, les activités étrangères ouvertes du gouvernement américain devaient être complétées par des opérations clandestines ». Cette directive secrète plaça donc la responsabilité des opérations clandestines en temps de paix entre les mains de l'Office of Policy Coordination (OPC – Bureau de coordination de la politique). Ce bureau se trouvait au sein de la CIA et donc sous la tutelle de son directeur. Toutefois, le chef de l'OPC était nommé par le Département d'État et agréé par le NSC.

Frank Wisner, ancien de l'OSS, fut nommé à la tête de l'OPC lorsqu'elle vit officiellement le jour, le 1^{er} septembre 1948. En 1949, son service comptait 302 employés, 7 stations à l'étranger et un budget de 4,7 millions de dollars¹²⁴. L'OPC grandit très rapidement dans un contexte de guerre et d'internationalisation des échanges. En 1952, il disposait de 2 812 employés, 47 stations à l'étranger. Son budget, qui avait été multiplié par 17, s'élevait à 82 millions de dollars¹²⁵.

À ses début, l'OPC porta une grande attention à l'Europe de l'Ouest qui était alors considérée comme une région particulièrement vulnérable aux vellétés soviétiques. La première crise de Berlin (1948-1949) avait déjà donné le ton de la ligne de conduite de Moscou. Son objectif était d'amenuiser la force des partis communistes dans tous les pays d'Europe de l'Ouest.

En 1950 éclate la guerre de Corée. Cet événement conduisit à des changements au sein de l'OPC ainsi que de la CIA. Cette dernière n'avait pas su avertir et anticiper ce conflit interposé entre l'URSS et les États-Unis. Son directeur Hillenkoetter fut démissionné de son poste et remplacé par Walter Bedell Smith le 7 octobre 1950. Ce dernier entama une réorganisation de la CIA. Il déposséda progressivement le Département d'État et de la Défense de leur autorité sur le chef de l'OPC. En janvier 1951, il plaça l'OPC et l'Office of Special Operations (OSO) sous la responsabilité de son sous-directeur du Plan, Allen Dulles, avant de les fusionner en août 1952.

En 1953, Allen Dulles accéda la tête de la CIA. Celle-ci prit une dimension nouvelle et joua un rôle primordial dans la conduite des opérations tout au long de la Guerre froide. Dès lors, elle s'attacha à faire naître des réseaux « *stay-behind* » en Europe de l'Ouest et à s'assurer de la non-extension du communisme et de l'influence de l'URSS dans le monde. Parmi les actions

¹²⁴ Données avancées par l'historien John Kenneth McDonald, « Les premières actions de la CIA vers l'Europe », in Delmas (Jean) et Kessler (Jean), *Renseignement et propagande pendant la guerre froide, 1947-1953*, Éditions Complexe, Bruxelles, 1999, page 106.

¹²⁵ Chiffres disponibles dans Karalekas (A.), « History of the Central Intelligence Agency », in Leary (W.), *The Central Intelligence Agency : History and Documents*, University of Alabama Press, Alabama, 1984, pages 26-27.

clandestines de la CIA, quelques unes sont aujourd'hui de notoriété publique : le coup d'État qui rétablit le shah d'Iran en 1953 ; le coup d'État qui chassa le président Arbenz du Guatemala en 1954 ; l'épisode de la baie des Cochons pour renverser Castro en 1961 ; le renversement du régime socialiste d'Allende et le soutien au Général Pinochet en 1973 ; le soutien aux Moudjahidines afghans avec des armes et de l'argent pour contrer l'invasion soviétique en 1979. Dans les années 1980, les opérations clandestines pour soutenir des pays ou factions en conflit avec l'URSS se sont multipliées. Le Yémen, l'Éthiopie, le Tchad, le Liban, le Salvador ou encore le Cambodge en furent le théâtre. De même, la CIA soutint secrètement le syndicat polonais Solidarnosc, à hauteur d'au moins quelque 50 millions de dollars entre 1982 à 1989.

b. Les Alliés occidentaux et le réseau Échelon

Parallèlement, la CIA et la NSA surent s'entourer d'alliés dans le monde entier dès le début de la Guerre froide. Les Alliés d'hier durant la Seconde Guerre mondiale demeurent jusqu'en 1989, à une exception près : l'URSS.

Le Royaume-Uni est très certainement le plus fidèle d'entre eux. De fait, les États-Unis ont pu s'appuyer sur toutes les puissances du Commonwealth pour établir un maillage dans le domaine du renseignement. La France du Général de Gaulle, quant à elle, si elle avait pris de la distance avec les États-Unis, il n'en demeurait pas moins que les services de renseignement extérieur et intérieur des deux pays communiquaient et travaillaient régulièrement ensemble.

De plus, grâce à la création de l'OTAN en 1949, ils ont pu instaurer une relation tout à fait formelle avec les services de renseignement militaires et civils de tous les pays de l'Europe de l'Ouest.

Enfin, les États-Unis furent à l'origine du réseau Échelon (voir page 52-53). Ce réseau s'appuyait dans un premier temps sur la collaboration des signataires du pacte UKUSA, à savoir le Royaume-Uni, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Puis, d'autres États les ont rejoints comme la Norvège ou la Corée du Sud.

C. L'URSS, maître espion

a. Le KGB

Le Komitet Gosudarstvennoï Bezopasnosti (KGB – Comité pour la Sécurité de l'État) fut finalement créé assez tardivement par rapport au service de renseignement extérieur des États-Unis. Le Conseil des ministres de l'URSS adopta le 13 mars 1954 un décret fondant le KGB et nomma Ivan Alexandrovitch Serov à sa tête.

Ce nouveau service de sécurité venait remplacer partiellement le Komitet Informatsionnoï (KI – Comité d'information) qu'avait mis en place Staline à l'issue de la Seconde Guerre mondiale. Il s'était inspiré du modèle de la CIA. Le KI regroupait le renseignement extérieur politique et le Glavnoï Razvedyvatel'noï Upravleniye (GRU – Direction générale des renseignements) de l'État-major des forces armées soviétiques, mais il ne dura guère longtemps. Comment ne pas mentionner pour finir qu'avant cela, ces missions étaient assurées par la fameuse Tcheka, fondée en 1917 par Lénine.

La nouvelle structure fut chargée du contre-espionnage, de la surveillance des frontières, du renseignement extérieur, de la lutte contre les opposants, de la protection des personnalités et de la lutte contre le terrorisme et le crime organisé. Police politique et service de renseignement, le KGB était indépendant de toute tutelle ministérielle. À ses côtés se trouvaient le GRU, qui était rattaché à l'Armée rouge, et le ministère de l'Intérieur (MVD – Ministerstvo Vnutrennikh Del) qui avait en charge la fonction de police. Le GRU, le MVD et le KGB se trouvaient régulièrement en situation de concurrence, puisque rien n'empêchait, par exemple, le KGB de recueillir des renseignements d'ordre militaire à l'instar du GRU. Rien n'interdisait non plus le KGB de mener des enquêtes dans les affaires de crime organisé, de terrorisme et de lutte contre la corruption, comme le MVD. Mais il fut vain pour les deux premiers de réduire le poids du KGB sur le plan intérieur comme tenta de le faire Nikolaï Chtchelokov, ministre de l'Intérieur sous Brejnev. Le 5 juillet 1978, Youri Andropov, alors ancien directeur du KGB et Secrétaire général du Parti communiste de l'Union soviétique, établit même par décret le service de sécurité comme Comité d'État de l'URSS. La conséquence de cette initiative fut de donner au KGB un statut quasi-ministériel, sous le contrôle direct du premier secrétaire du Parti.

L'organisation du KGB changea quelque peu entre 1954 et 1991. Toutefois, il est possible d'en brosser un trait grossier. Ainsi, une quinzaine de Directions formait le KGB, au moins les dernières années de son existence. Parmi elles, la première Direction Principale (PGU), considérée comme la plus prestigieuse, était chargée du renseignement extérieur. Au sein de celle-ci, la Direction R se décomposait en départements géographiques. Par exemple, le Département 1 était dédié aux États-Unis et au Canada, tandis que le Département 5 s'occupait

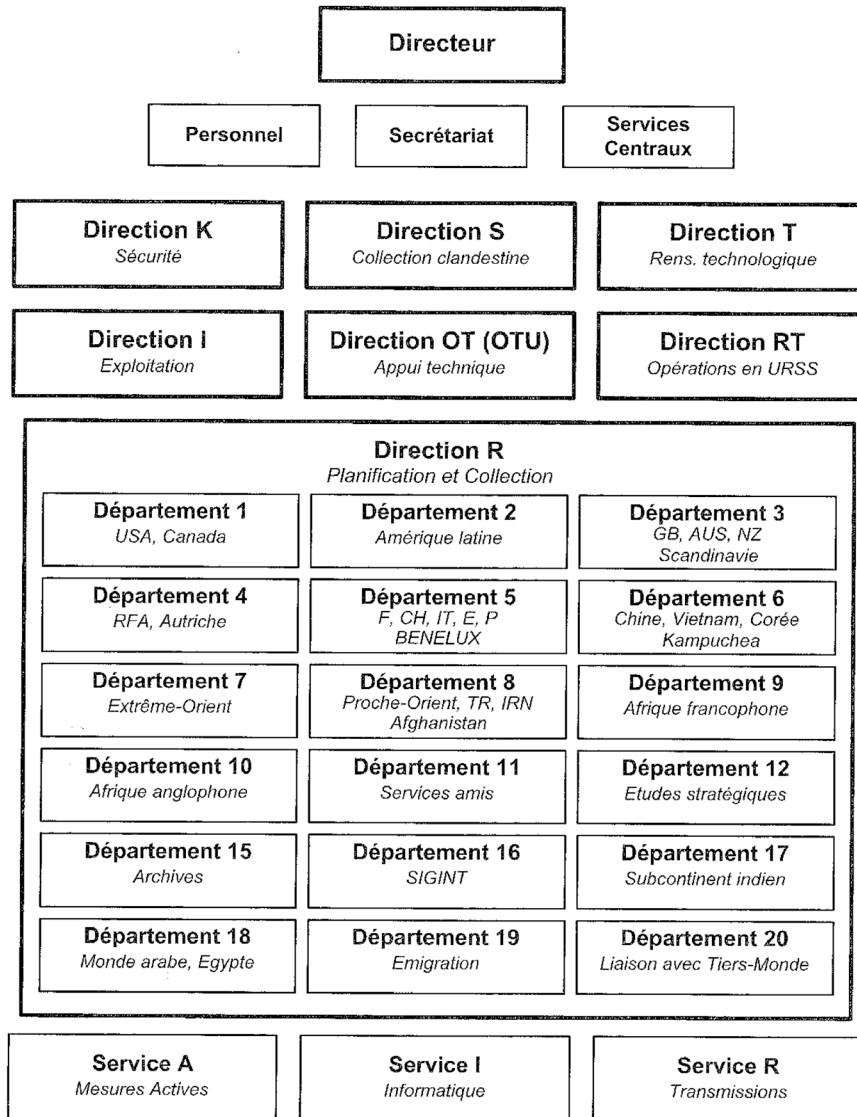
de la collecte de renseignement en France, en Suisse, en Italie, en Espagne, au Portugal, en Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas. La deuxième Direction Principale était responsable de la sécurité intérieure et du contre-espionnage en URSS. La troisième Direction assurait la sécurité au sein des forces armées, ce qui n'était pas sans générer des tensions avec le GRU. La septième Direction était responsable de la surveillance des étrangers qui résidaient sur le sol soviétique, et en particulier les personnels d'ambassade. La huitième Direction était chargée, à l'instar de la NSA aux États-Unis, des transmissions et de leur sécurité ainsi que du renseignement électronique. La quinzième Direction avait pour mission d'assurer la sécurité des installations sensibles comme les sites de lancement de missiles nucléaires, les dépôts d'armes et de munitions et les bases aériennes stratégiques.

Certains experts estimaient que le service de renseignement et de sécurité soviétique comptait quelque 1,5 million de collaborateurs. Eric Denécé évoque un effectif de « 500 000 personnes, dont 217 000 gardes frontières et 60 000 personnes travaillant à Moscou dans les services centraux, auxquels s'ajoutent un nombre indéterminé (mais sans doute supérieur au million) d'informateurs »¹²⁶. Le gouvernement de l'URSS affirmait quant à lui que le KGB s'appuyait sur 480 000 employés dont 217 000 gardes-frontières.

Le KGB fut particulièrement performant en matière d'infiltration et de retournement d'agents. Les Soviétiques réussirent ainsi à infiltrer des milieux très divers, qu'ils soient intellectuels, politiques, religieux, militaires, étudiants, industriels, maçonniques. Parmi les succès en matière de retournement, il y eut les cinq de Cambridge au service du Royaume-Uni, Aldrich Ames, qui était responsable de la surveillance des agents soviétiques au sein de la branche du contre-espionnage de la CIA, ou encore Robert Hanssen qui travaillait au FBI aux États-Unis.

L'organisation de la première Direction Principale du KGB

¹²⁶ Denécé (Éric), *Renseignement et contre espionnage*, Hachette, Paris, 2008, page 213.



Source : Baud (Jacques), Encyclopédie du renseignement et des services secrets, Lavauzelle, Panazol, 2002, page 429.

Le KGB fut aussi à l'origine de vastes campagnes de désinformation et de manipulation de l'opinion publique en Europe. Par exemple, le KGB soutint des courants antimilitaristes en Occident et la campagne pacifiste en décembre 1979, pour contrer la décision de l'OTAN de déployer des missiles Pershing 2 sur le continent en Europe. À l'instar de la CIA, le KGB soutenait également les partis politiques dans de nombreux pays d'Europe mais aussi d'Asie. Les partis communistes bénéficiaient ainsi de ressources financières et de propagande importantes pour tenter de se hisser au sommet du pouvoir dans leur pays.

En matière de police politique, le KGB maintenait une vive pression sur les opinions publiques de l'Est et de l'URSS. Ses agents surent contrôler, intimider, enfermer dans des

goulags, voire tuer des dissidents politiques, accusés de « *subversion idéologique* ». Ce fut le cas de milliers de personnes. Parmi elles, Alexandre Soljenitsyne et Andreï Sakharov.

Malgré les succès incontestables que le KGB ait pu rencontrer, il est certain que l'absence d'un service d'analyse des renseignements collectés par ses agents le pénalisa considérablement. Il faut dire que les opinions contraires ou différentes à celles des dirigeants étaient souvent écartées, créant un climat de peur lorsqu'il s'agissait de faire remonter les informations. De fait, les renseignements technologiques et scientifiques disposaient d'une considération bien plus importante que les renseignements d'ordre politique. C'est d'ailleurs pourquoi le KGB excellait dans le domaine.

À partir des années 1980, une tendance réformiste et communiste orthodoxe traversa l'URSS, le Parti et le KGB. Ce dernier entama alors sa « *Perestroïka* », initiée par Mikhaïl Gorbatchev en 1985 comme le reste du pays. Le KGB de Kryoutchkov était conscient de l'épuisement de son pays marqué par la hausse de la criminalité organisée, et notamment du trafic de drogue, le retard technologique important dans de nombreux domaines, l'affaiblissement de l'économie soviétique, *etc.* Les affaires délicates furent transférées petit à petit au MVD afin de réorienter le KGB vers la lutte contre de nouvelles menaces comme la lutte contre le crime organisé. Sa structure connut quelque changement.

La Direction chercha à améliorer l'image de son service. Pour cela, elle lança à la fin des années 1980 une campagne de relations publiques. Elle se montra régulièrement dans les médias nationaux. Si bien qu'en 1989, elle créa un département des relations publiques. Le Major-Général Aleksandr Karbaïnov fut nommé à sa tête. Au mois de septembre, ce dernier accepta même le tournage d'un film intitulé *Le KGB aujourd'hui* pour la télévision. Le musée qui avait été créé en 1984 par Youri Andropov pour la formation interne et qui retraçait les activités en matière de contre-espionnage, fut ouvert aux touristes.

b. L'implantation soviétique dans les pays satellites : les tentacules du KGB et les services locaux

Dans ce contexte de Guerre froide et de jeux d'influence politico-économique, l'URSS avait étendu les tentacules de ses services à ses pays satellites. Ainsi, dans tous les pays de l'Europe de l'Est coexistaient un service de sécurité, responsable du renseignement intérieur et extérieur, et un service de renseignement militaire, principalement tourné vers l'extérieur du Traité de Varsovie. Le KGB avait veillé à la formation des agents de ces services et à leur

allégeance. Ceux-ci étaient tout à fait dévoués aux services de renseignement et de sécurité soviétiques.

C'est ainsi que la Securitate roumaine, par exemple, entretenait une collaboration très étroite avec le KGB, d'autant que les deux directeurs adjoints de celle-ci étaient des officiers soviétiques. C'est également l'URSS qui insista pour que fût créée une Direction générale des opérations techniques au sein de la Securitate en 1954. Cette direction était chargée de surveiller toutes les communications vocales et électroniques passées à l'intérieur de la Roumanie ou en direction de l'étranger. La Securitate fut dissoute peu de temps après la chute du Mur de Berlin, en décembre 1989.

Autre exemple, ce fut le Narodni Komissariat Vnoutrennikh Diél (NKVD – Commissariat du peuple aux affaires intérieures) – qui est l'équivalent du futur KGB – en décembre 1944 qui mit en place le service de renseignement en Hongrie, parallèlement à l'avènement du régime communiste. Le premier directeur du AllamVédelmi Oszráli (AVO) fut un collaborateur du NKVD, Gábor Péter. L'AVO fut « *l'instrument des purges qui [permet] au Parti Communiste d'asseoir son pouvoir en Hongrie* »¹²⁷.

Le KGB possédait également des antennes importantes dans tous les pays de l'Europe de l'Est. De cette façon, il pouvait mener facilement des actions de propagande, conduire des enquêtes sur les dissidents présumés et soutenir l'implantation du communisme.

c. La chute de l'URSS et la fin du KGB

En novembre 1989, le Mur de Berlin tomba. S'en suivirent la fin de l'URSS et la renaissance de la Russie. Tous les organes gouvernementaux et administratifs furent mis à plat. Cela marqua la fin du KGB.

Qui plus est, le service avait été compromis en août 1991. Son directeur Vladimir Krioutchkov avait utilisé les ressources internes du KGB pour organiser un putsch qui visait à renverser Mikhaïl Gorbatchev. La tentative échoua. Le KGB avait signé son arrêt de mort. Krioutchkov fut arrêté le 22 août et le Général Vadim Bakatine fut nommé à la tête du KGB. Ce dernier eut pour mission de dissoudre le service ; ce qui fut effectif le 4 décembre 1991.

¹²⁷ Baud (Jacques), *Encyclopédie du renseignement et des services secrets*, Lavauzelle, Panazol, 2002, page 360.

En réalité, le KGB fut divisé en plusieurs branches. La première direction principale, le PGU, qui était responsable du renseignement extérieur, devint le Sloujba Vnešnej Razvedki (SVR – Service des renseignements extérieurs). Le service de protection des personnalités fut rattaché au président de la Fédération de Russie, sous le nom de Federal'naya Sloujba Okhrani (FSO). Enfin, le Federalnoje Agentstvo Prawitelstwennoi Swjasi i Informazii (FAPSI – Service de création de codes et de décryptage) vit le jour en 1992, sur les fondements de la huitième Direction principale du feu KGB.

Les départements chargés de la sécurité intérieure (deuxième Direction principale du KGB) qui œuvraient pour la protection des secrets économiques et industriels, en matière de contre-espionnage, lutte contre le terrorisme et le crime organisé, furent rassemblés au sein d'une seule entité : le Federalnaïa Sloujba Kontrrazvedki (FSK – Service fédéral de contre-espionnage). Il fut remplacé en avril 1995 par le Federalnaïa Sloujba Bezopasnosti (FSB – Service fédéral de sécurité).

D. La Guerre froide est terminée, *quid* pour l'avenir ?

Alors que certains observateurs, universitaires ou anciens professionnels, avancent l'idée que la Guerre froide était le théâtre d'une intense activité du renseignement, d'autres soutiennent la thèse que cette époque était marquée par une certaine normalisation des relations et des activités de renseignement. C'est ce qu'estime Rémy Pautrat, directeur de la DST de 1985 à 1986 : « *lorsque j'ai dirigé la DST, alors que la Guerre froide se terminait, il n'y avait pas beaucoup d'incertitudes ni de surprises. Tout cela était bien normalisé* »¹²⁸.

À l'issue de cette Guerre froide, les services de renseignement des deux blocs se sentirent souvent dépourvus par l'absence d'un ennemi clairement identifié ou identifiable. Avec la mondialisation qui s'accéléra après la chute du Mur, la menace devint diffuse et omniprésente. Les appareils de renseignement et de sécurité nationaux durent s'adapter et prendre en considération la nouvelle multipolarité du monde, tandis que les puissances émergentes se dotaient de systèmes performants, à l'image de la Chine.

¹²⁸ Propos tenus lors du séminaire de recherche du groupe Métis, le 14 avril 2008.

Chapitre 2 : EXPERIENCES NATIONALES DU RENSEIGNEMENT

La prise en considération du renseignement au sommet de l'État et sa structuration sous la forme d'agences, de directions ou de services au cours du XX^e siècle ne se sont pas opérées à la même vitesse ni de la même façon en France, au Royaume-Uni, en Allemagne et en Belgique. Le développement et l'acceptation du renseignement dans ces pays ont été influencés par les réussites militaires, les affaires et autres scandales, l'appréciation des dirigeants politiques et des États-Majors ainsi que par la culture publique.

En la matière, les Britanniques ont conforté leur avance dans le domaine, malgré une tardive reconnaissance législative de leurs services de renseignement et de sécurité. En Allemagne, les services ont pris forme avec l'arrivée d'Adolf Hitler au pouvoir. À l'issue de la Seconde Guerre mondiale, ils ont été dissous par les Alliés. Dans l'Allemagne divisée, les puissances étrangères ont créé des organes de renseignement à leur botte. L'usage du renseignement durant ces soixante années laissa des stigmates sur les moyens dédiés au renseignement et sur les modalités de contrôle de ces activités, mais aussi sur la perception publique des services concernés.

En France, la structuration du renseignement a rencontré de nombreux obstacles. L'affaire Dreyfus et la méfiance des politiques ont retardé le développement du renseignement. Les premiers services de renseignement ont vu le jour à la fin du XIX^e siècle mais ont longtemps été tenus à l'écart. La Seconde Guerre mondiale marqua un tournant. Au cours de la Guerre froide, l'appareil de renseignement a été renforcé, malgré la perplexité des dirigeants politiques successifs. En Belgique enfin, la mise en place de services de renseignement primaire intervint immédiatement après la déclaration d'indépendance du pays en 1830. La Seconde Guerre mondiale fit table rase des institutions publiques belges. La réinstallation de services de renseignement 'est faite dans la discrétion au cours de la Guerre froide, avant qu'ils soient officiellement reconnus en 1994.

Ces héritages historiques ont des répercussions sur les cultures nationales du renseignement et de la sécurité. Ils expliquent les attitudes que tant les gouvernants que les gouvernés adoptent en la matière. La reconnaissance politique et législative, les débats parlementaires, les modalités du contrôle des services et la hiérarchie administrative du renseignement sont autant d'indices de la culture nationale du renseignement, très différente

d'un pays à l'autre. Tel le paradoxe de l'œuf et de la poule, Histoire et culture sont si intrinsèquement liés qu'il est impossible déterminer si l'un intervient avant l'autre. Ils s'autoalimentent et s'enrichissent l'un et l'autre.

I. La France : des services de renseignement en proie aux doutes et aux scandales

Bien que l'usage du renseignement par les dirigeants politiques et militaires français remonte au moins à la Renaissance, la structuration de véritables services de renseignement modernes n'intervint qu'après la Seconde Guerre mondiale.

En effet, le renseignement fut utilisé dans un premier temps dans le domaine militaire. Cela fut d'abord fait avec parcimonie et méfiance jusqu'après la Première Guerre mondiale, puis avec un intérêt nouveau au cours au lendemain de l'armistice signé entre la France et l'Allemagne en 1940. Dans un second temps, ce fut le Général de Gaulle qui, conscient de la valeur de la connaissance anticipée, mit en place et développa l'activité de renseignement au sein de véritables services.

Il n'en demeure par moins que le renseignement a longtemps été perçu de façon très négative tant par les militaires que par le pouvoir politique. L'enfantement tardive et difficile des services français, tout comme la valse de leurs directeurs et les réformes à répétition en témoignent.

1. La difficile naissance des services de renseignement français

A. De la Renaissance à 1870, le renseignement est une question d'affinité personnelle

Il faut remonter à la période de la Renaissance pour trouver des traces d'une utilisation assez marquée du renseignement en France. Richelieu avait des espions sous ses ordres, qui lui rendaient compte de la situation dans le royaume et par-delà ses frontières. Puis, Napoléon Bonaparte eut lui aussi recours de façon symptomatique à cet outil. Les renseignements recueillis concernaient essentiellement le domaine militaire. Petit à petit, la sphère politique devint source d'intérêt. Cependant, les renseignements recueillis n'étaient pas systématiquement exploités et recoupés. À cette époque, deux figures se détachent : Charles Louis Schulmeister et le Général Anne-Jean-Marie-René Savary. Le premier était un civil. Il fut placé sous les ordres du Général. Il devint un habile agent au sein de la police et fut chargé de missions restées mystérieuses

Le Premier consul confia au Général Savary plusieurs missions spéciales, dont le commandement d'une petite unité de renseignement militaire. Cette unité particulière entra rapidement en concurrence avec le ministère de la police de Joseph Fouché. Le Général Savary récupéra le portefeuille de celui-ci en 1810, lorsque Joseph Fouché fut poussé vers la sortie.

Malgré tout, la II^e République et le Second Empire, confrontés à des difficultés internes et des jalousies politiques, perdront l'esprit et la pratique du renseignement. Jusqu'à la guerre franco-allemande, les renseignements recueillis au coup par coup concernaient le territoire national. Or, la cuisante défaite de 1870 fit saisir aux autorités militaires le caractère indispensable d'un service de renseignement extérieur, dont la mission serait de se renseigner systématiquement sur les intentions et les activités de l'adversaire. C'est à partir de ce constat que le renseignement militaire français a commencé à se construire, autour d'un organisme au sein de la Défense.

Le 8 juin 1871, le Deuxième Bureau prit forme au sein de l'État-Major des Armées. Ce dernier fut alors chargé de l'espionnage et du contre-espionnage militaire. Rapidement, ce bureau devint un organe d'orientation et d'analyse, et non pas d'opération de recherche.

La même année fut formée la Section de statistique, chargée du contre-espionnage militaire. Pour cela, elle espionnait les ambassades étrangères présentes à Paris comme celles d'Allemagne, d'Italie, d'Espagne, du Royaume-Uni ou de Russie. Elle surveillait aussi les attachés militaires et recueillait du renseignement. Les informations sont transmises sans avoir été analysées. Son rattachement de tutelle est flou. Il semblerait qu'elle était rattachée directement au Chef d'État-Major des Armées même si elle était présentée comme une fraction du Deuxième Bureau. La Section ne comptait qu'une poignée d'hommes, même sous la période Boulanger (ministre de la Guerre en 1886-1887) qui chercha à lui donner de l'ampleur en brandissant la menace militaire allemande. Le ministre rédigea une instruction sur *l'Organisation du SR*¹²⁹ en temps de guerre en date du 1^{er} janvier 1887. Celle-ci définit comme l'une des branches du service de renseignement le « *service à l'intérieur* » qui « *fonctionne au ministère en temps de guerre comme en temps*

¹²⁹ Service de Renseignement.

de paix »¹³⁰. Il a « pour but la surveillance des étrangers et agents de l'ennemi, la surveillance des voies ferrées, lignes télégraphiques et établissements d'intérêt militaire ».

Malgré la mise en place de structures spécifiques, le renseignement joue un rôle modéré même si son utilité commençait à être considérée par la classe politique. En effet, Jean Develle, ancien ministre français des Affaires étrangères, déclara devant la Chambre des députés en décembre 1898, alors que les relations entre le ministère de la Guerre et celui des Affaires étrangères étaient très tendues : « Je puis exprimer l'opinion qui est celle de tous les ministres des Affaires étrangères et de l'Intérieur, de tous les préfets de police, qui sont unanimes à dire que les service de renseignement du ministère de la Guerre est l'un des plus mal organisés de l'administration française [...]. L'absence de contrôle a conduit fréquemment les agents de ce service à des imprudences qui pouvaient gravement compromettre le pays. Les correspondances recueillies ou envoyées par eux son souvent insignifiantes et ne paraissent pas toujours sincères »¹³¹.

B. Un renseignement militaire mal-aimé et entaché par l'affaire Dreyfus

Le renseignement avait davantage de faveur auprès du Quai d'Orsay qu'auprès du ministère de la Défense. Le *humint* était déconsidéré car il exigeait un travail dans l'ombre, loin des idéaux militaire prônant l'autorité charismatique, la franchise, l'éventualité d'une mort héroïque. Quant au *sigint*, il n'avait pas encore démontré sa valeur en ce début de XX^e siècle (les interceptions des télégrammes par Garnet Wolelsey ne semblaient alors pas représenter un avantage probant). De plus, le renseignement tactique ou opérationnel est une denrée éphémère. Le temps de transmission était long et relevait souvent de la chance à l'époque. Plus encore, le temps de pénétration des codes était également long.

En 1899, l'affaire Dreyfus fit grand bruit et intensifia la méfiance des militaires et de l'opinion publique à l'égard du renseignement. L'affaire Dreyfus commença en fait à la fin de l'année 1894. Ce capitaine de l'armée française et d'origine juive fut accusé d'avoir fournit aux Allemands des documents secrets. Cette accusation fit suite à des informations recueillies par la Section de statistique et transmises au ministère de la Guerre. Ce dernier souffrait d'une

¹³⁰ Warusfel (Bertrand), « Histoire de l'organisation du contre-espionnage français entre 1871 et 1945 », in Vaisse (Maurice) (dir.), *Il n'est point de secrets que le temps ne révèle - Études sur l'histoire du renseignement*, Centre d'Études d'Histoire de la Défense, Éditions Lavauzelle, 1998, page 99.

¹³¹ Laurent (Sébastien), *Politiques de l'ombre, État, renseignement et surveillance en France*, Fayard, Paris, 2008, page 456.

mauvaise image et profita de cet élément pour redorer son blason. C'est ainsi qu'Alfred Dreyfus fut condamné au bagne à perpétuité pour trahison et déporté sur l'île du Diable. Même si certaines incohérences étaient notables dans ce dossier, l'opinion publique tout comme la classe politique française étaient défavorables au capitaine. Et même si, en mars 1896, le colonel Georges Picquart, alors chef du contre-espionnage, avait compris que le vrai traître avait été le commandant Ferdinand Walsin Esterházy, l'État-Major refusa de revenir sur son jugement et le dossier Dreyfus ne fut pas réouvert. Il fallut l'opiniâtreté de la famille Dreyfus, du sénateur Auguste Scheurer-Kestner, du député et journaliste Georges Clémenceau, et d'Émile Zola qui écrivit le célèbre *J'accuse...* pour voir naître dans l'opinion publique des cercles de contestation. L'affaire engendra des émeutes ainsi que des manifestations antisémites. Pour faire revenir l'ordre, une nouvelle enquête est ouverte. À son issue, le jugement condamnant Dreyfus est cassé une première fois par la Cour de cassation. Lors du nouveau conseil de guerre réuni à Rennes en 1899, Dreyfus fut de nouveau condamné pour trahison, à dix ans de travaux forcés. Ce n'est qu'en 1906 que son innocence fut officiellement reconnue par un arrêt sans renvoi de la Cour de cassation du 12 juillet.

À la suite de l'affaire Dreyfus – sans oublier l'affaire Schnoebelé en 1887 –, le renseignement militaire fit les frais d'une réorganisation, sans qu'elle ne solutionne quoique ce soit. Le gouvernement français décida de dissoudre, avant même que le Conseil de Guerre ne se réunisse en 1899, la Section de statistiques et de rattacher toutes les activités de contre-espionnage aux services de la Sûreté générale, de telle façon qu'ainsi « *le ministre de l'Intérieur, seul responsable de la sûreté publique, a repris en totalité les services du contre-espionnage, de la surveillance des frontières, du littoral et des établissements militaires et maritimes* »¹³². Dès lors, les activités de contre-espionnage furent assumées par les « *commissariats spéciaux* » de la Sûreté générale du ministère de l'Intérieur. Par ailleurs, le décret du 20 août 1899 créa un Contrôle général des services de la Surveillance du Territoire pour coordonner le travail de ces fonctionnaires. Toutefois, ce Contrôle général ne perdura pas au-delà de l'année 1907 faute de moyens suffisants. Il renaquit au milieu des années 30, du fait de l'augmentation des ingérences allemandes en France.

Force est de constater que la création de la Surveillance du Territoire marquait une petite révolution car, pour la première fois en France, le contre-espionnage échappait au contrôle de l'armée.

¹³² Extrait de l'exposé des motifs du décret du 20 août 1899, *Bulletin Officiel du Ministère de l'Intérieur*, 1899, pages 153-154.

2. La Première Guerre mondiale

A. La performance française dans le domaine du déchiffrement

Au cours de la Première Guerre mondiale, les techniques de cryptage se sont considérablement améliorées. La France en a été l'un des précurseurs grâce au développement de l'œuvre de Bazeris et l'adaptation de la radiotélégraphie.

Légalement autorisée, l'interception des courriers diplomatiques était le moyen privilégié par le gouvernement français, à la différence de son homologue anglo-saxon. Par exemple, le déchiffrement a tenu une place prépondérante de la crise de Fachoda. Le déchiffrement était devenu un élément essentiel de l'action diplomatique et « *peut-être même la pierre angulaire d'un dessein politique* »¹³³.

En dépit de moyens modestes, la cryptographie, et plus globalement le renseignement français, enregistrèrent des succès considérables. L'unité arriva à reconstituer les chiffres turc, espagnol, italien, et monégasque ainsi que celui des agents financiers russes, serbes et roumains opérant à Paris. En 1909, la Sûreté générale étendit sa surveillance aux télégrammes diplomatiques envoyés à Lyon, Nice et Lille car un certain nombre de chancelleries y faisaient expédier leurs messages dans l'espoir d'échapper au contrôle du ministère des Postes à Paris. Son département de déchiffrement était plus performant que celui des Affaires réservées au sein du ministère des Affaires étrangères. Celui-ci subissait de plein les conséquences des rivalités interministérielles au cœur du gouvernement français.

La création de ces deux cabinets noirs au sein des ministères de l'Intérieur et des Affaires étrangères plaça la France au niveau de la Russie et de l'Autriche-Hongrie, si ce n'est en tête du peloton de tête européen du déchiffrement.

Cependant, le déchiffrement était souvent utilisé à l'exclusion d'autres moyens, ce qui constituait un sérieux handicap et faisait négliger tout recoupement des informations. En 1912, un diplomate du quai d'Orsay déplorait que l'habitude de prendre connaissance du courrier d'autrui. Selon lui, cette méthode avait complètement faussé les perspectives de la diplomatie française : « *On basait toute notre politique sur les verts (c'est-à-dire le déchiffrement du Quai, ainsi*

¹³³ Louis (Georges), *Les Carnets*, F. Riedea, Paris, 1926, pages 18-19.

nommé parce qu'ils étaient écrits sur du papier vert). Les rapports de nos ambassadeurs ne comptait pour rien ».

B. Les rivalités interministérielles affectent les performances du renseignement français

Les tensions entre les ministères de tutelle étaient prégnantes à l'époque. Le Quai d'Orsay méprisait les autres services de renseignement et comptait bien conserver le domaine des relations extérieures comme sa chasse gardée. Cet apanage de la Présidence de la République et du ministère des Affaires étrangères sur la diplomatie décourageait toute tentative de coordination du renseignement extérieur, civil et militaire.

Il n'existait aucune structure de centralisation ou de coordination, ce qui favorisait la cacophonie des informations transmises aux ambassadeurs et aux attachés et la rétention des informations vitales par chacun des ministères. L'absence de coordination entre la Défense et les relations extérieures conduisit à une parcellisation de la communauté du renseignement et à un compartimentage de l'information. Cela encourage une politisation et pesa jusque sur les progrès du déchiffrement.

À cela s'ajoute l'instabilité interministérielle. Avant 1914, les gouvernements avaient une moyenne de vie de neuf mois. Il était d'autant plus difficile dans ces conditions de donner une orientation claire et durable au renseignement français.

C. L'émergence des Renseignements Généraux

Dans les années 1890, la France était confrontée à de virulentes oppositions politiques émanant des royalistes, des bonapartistes, des boulangistes, des anarchistes et autres révolutionnaires socialistes. Le gouvernement français décida de renforcer le rôle de ses commissaires spéciaux qui existaient déjà sous la II^e République et l'Empire. Outre leur mission de contre-espionnage assignée après la retentissante affaire Dreyfus, ces organismes étaient aussi chargés de la surveillance de « *l'état d'esprit de l'opinion publique* ».

En 1911, le directeur de la Sûreté générale, Célestin Hennion, qui avait été nommé par Georges Clémenceau, créa une Brigade des Renseignements généraux. Toutefois, peu de

documents attestent du détail de l'activité de cette brigade pendant la Première Guerre mondiale et l'Entre-deux-Guerres.

En 1936, le Front populaire remporta les élections législatives. Léon Blum fut nommé président du Conseil par le Président de la République Albert Lebrun, en juin. Quelques mois plus tard, le gouvernement afficha sa volonté de centraliser encore davantage les services de renseignement français. Ainsi, il créa en 1937 une Direction des services de renseignements généraux et de la police administrative, qui devint l'année suivante l'Inspection générale des services de renseignements généraux et de la police administrative. Mais un manque de financement met à mal les ambitions de ce nouveau service de renseignement.

D. La surveillance du territoire renaît en 1937

Ce sont les décrets des 28 avril et 13 juin 1934, adoptés sous le gouvernement de Gaston Doumergue, qui firent renaître le Contrôle général des services de la Surveillance du Territoire (ST). La France devait alors faire face à une recrudescence des ingérences allemandes dans l'hexagone. Ses agents contribuèrent à l'arrestation de plusieurs espions allemands avant le début du conflit.

Sous l'impulsion du Front populaire, les moyens de la Surveillance du Territoire furent renforcés à partir de 1937, à l'instar de ceux des Renseignements généraux. Cela s'inscrivait dans la politique autour de la notion de « *sécurité nationale* » initiée par le Président du conseil Léon Blum et du ministre de l'Intérieur, Marx Dormoy. Ils ont mis en place une commission interministérielle du renseignement, qui s'est réunie toutes les semaines pendant un an à partir de février 1937.

3. La Seconde Guerre mondiale

A. Vichy réorganise le renseignement intérieur

Malgré la défaite de 1940, la Surveillance du Territoire survit en zone libre et poursuit sa mission de contre-espionnage, en arrêtant par centaines des agents allemands. Mais, après l'invasion de la zone libre française en novembre 1942, les autorités allemandes dissolvaient officiellement la ST.

Par ailleurs, le gouvernement pétainiste instaura le service « *menées antinationales* ». Il était chargé de la lutte contre les communistes, les résistants et les francs-maçons.

À l'inverse de la Surveillance du territoire, les Renseignements Généraux n'ont pas été dissout par le régime de Vichy. Au contraire, le gouvernement renforça le service. La loi du 23 avril 1941 dota le service des Renseignements généraux de « *services régionaux des renseignements généraux* », placés auprès des intendants de police. Qui plus est, à partir des services de ces RG, des Brigades spéciales ont été mises en place. Elles se devaient de collaborer avec les diverses polices nazies (Abwehr, Gestapo, *etc.*). Elles étaient plus spécialement chargées de la traque aux « *ennemis intérieurs* », aux dissidents, aux prisonniers évadés, aux Juifs, et plus tard, aux réfractaires au Service du Travail Obligatoire (STO).

B. La Résistance organise son renseignement

a. L'office des Travaux ruraux, un service clandestin de renseignement militaire

Si les services de renseignement militaires français, aussi petits eurent-ils été, ont officiellement été dissous après la signature de l'armistice en 1940, ils se sont clandestinement restructurés. Les efforts de certains militaires ont mené à la formation d'unités dans la Marine, l'Air et la Terre. Par exemple, derrière les Travaux ruraux se dissimulaient un service de contre-espionnage militaire offensif. Le capitaine Paillole, mis en congé en 1940 par les autorités allemandes, dirigeait ce service depuis une grande ville de la zone libre, Marseille.

Les Travaux ruraux fournissaient ainsi de nombreux renseignements aux Britanniques sur les ordres de bataille des troupes allemandes et italiennes. Ils pouvaient aussi organiser une lutte contre les services de renseignement de ces deux puissances grâce à l'implantation de postes en zone libre comme en zone occupée. Ils possédaient également des postes à l'étranger, notamment à Alger, à Tunis, à Rabat et en Espagne.

En novembre 1942, l'armée allemande envahit la zone libre. Les Travaux ruraux entrèrent alors dans la complète clandestinité.

b. Juillet 1940, la naissance du Bureau Central de Renseignement et d'Action Militaire (BCRA)

Alors en exil au Royaume-Uni, Charles de Gaulle créa le Bureau Central de Renseignements et d'Action (BCRA) en juillet 1940. Il en confia la direction au commandant Dewavrin, alias Passy.

Cet organe de renseignement et d'action de la France libre avait pour mission de collecter des renseignements sur les ennemis nazis et fascistes. Pour cela, il s'appuyait entre autres sur les réseaux de résistance qui s'étaient spontanément formés depuis l'armistice, comme la Confrérie Notre-Dame fondée par le « Colonel Remy » ou l'Alliance fondée en 1942 en zone libre par Georges Loustaunau-Lacau. Le BCRA soutenait la Résistance et essayait de coordonner ses efforts sur tout le sol français. Il s'appuyait également sur ses relations étroites avec les services de renseignement des pays alliés, et en particulier avec les Britanniques. Ces derniers ont fréquemment répondu à ses besoins logistiques.

Cet organe était toutefois précaire et sans structure véritable. Il s'est vu désigner sous différentes appellations au fil des mois, jusqu'en 1943 où il fut fondu au sein de la Direction Générale des Services Spéciaux (DGSS) dans le but d'unifier et de coordonner l'ensemble du renseignement de la France libre.

En novembre 1944, cette même DGSS devint la Direction Générale des Études et de la Recherche (DGER). La réforme est « *purement cosmétique et se limite pour l'essentiel à un changement de nom* »¹³⁴. Mais, jusqu'à la création du SDECE, la situation demeura toutefois assez confuse.

c. De la section de contre-espionnage du BCRA à la Direction de la surveillance du territoire

Ce ne fut qu'à l'issue de ce conflit particulièrement meurtrier que RG et ST prirent une dimension nouvelle.

Les missions de contre-espionnage de la feue ST ont alors été réaffectées au BCRA, auprès du gouvernement de la France libre à Londres. La section contre-espionnage fut confiée au lieutenant Roger Warin dit Wybot.

Dès la libération, le Général de Gaulle signa une l'ordonnance 16 novembre 1944 qui créa la Direction de la Surveillance du Territoire (DST). Elle fut chargée de lutter contre les activités

¹³⁴ Étienne (Genovefa) et Moniquet (Claude), *Histoire de l'espionnage mondial, tome 2 : de la Guerre froide à la guerre antiterroriste*, Éditions du Félin, Bruxelles, 2002, page 53.

d'espionnage et contre l'ingérence des puissances étrangères en France et sur tous les autres territoires qui relevaient de la souveraineté française.

Ce dernier accentua les efforts de son service sur l'exploitation du renseignement. Pour cela, il créa de sa propre initiative une section « *documentation* ». Son personnel était dévolu à l'exploitation des informations transmises par les agents de terrain, à la mise à jour d'un fichier nominatif et à la préparation des schémas d'interrogatoire lorsqu'un suspect était arrêté. Il s'occupait également de l'identification de résidents étrangers suspectés de se livrer à des activités d'espionnage et de terrorisme.

d. Les Renseignements Généraux survivent à la Seconde Guerre mondiale

En ce qui concerne les Renseignements Généraux, leurs missions ont été clarifiées après la Seconde Guerre mondiale. Le service conserva ses compétences dans le domaine politique, économique et social et de la surveillance des hippodromes et des établissements de jeux. Son champ d'activité s'élargit rapidement les années suivantes, dans un contexte politique marqué par l'agitation sociale, le début de la Guerre froide ainsi que les conflits coloniaux, et surtout les violences issues de la Guerre d'Algérie.

4. De 1945 à nos jours, le renseignement cherche à s'organiser et à gagner une crédibilité auprès de l'exécutif

A. Le renseignement extérieur : du SDECE à la DGSE¹³⁵

a. Le SDECE, son Service Action et ses dossiers

Le 19 avril 1945, « *après que divers scandales ont continué à dégrader l'image de la DGER* »¹³⁶, le colonel Passy fut rappelé à la tête des services secrets français et les réforma en profondeur. Tout d'abord, le nombre de fonctionnaires, militaires dans leur grande majorité, passa de 10 000 à 1 500 fonctionnaires. Ensuite, les services liquidèrent 101 des 105 immeubles dont ils

¹³⁵ Annexe France n° 7 : Liste des directeurs généraux des principaux services de renseignement et de sécurité français.

¹³⁶ Étienne (Genovefa) et Moniquet (Claude), *Histoire de l'espionnage mondial, tome 2 : de la Guerre froide à la guerre antiterroriste*, Éditions du Félin, Bruxelles, 2002, page 53.

disposaient et se recentrèrent pour l'essentiel dans la légendaire caserne du 141, boulevard Mortier dans le XX^e arrondissement de Paris. La présence, tout proche, d'une piscine municipale donna à l'endroit un nom largement popularisé par la littérature populaire et le cinéma : la « piscine ». Le 28 décembre 1945, le renseignement extérieur français était fin prêt pour changer de nom et fut baptisé Service de Documentation Extérieure et de Contre-Espionnage (SDECE). Le service, toujours sous la direction du colonel Passy, n'était plus rattaché à l'État-Major. Il était désormais confié à la Présidence du Conseil sous la IV^e République, puis au Premier ministre sous la V^e République, du moins jusqu'à l'affaire Ben Barka.

Le SDECE a vu ses missions élargies par rapport à son prédécesseur. Son champ d'action n'était plus limité au domaine militaire, mais concernait désormais tous les renseignements susceptibles d'intéresser le gouvernement, et en particulier sur le monde soviétique. Le SDECE était également mobilisé sur les théâtres des conflits internationaux. Il apportait d'ailleurs sa contribution à l'Alliance atlantique.

Si le SDECE apportait une attention croissante à la menace de plus en plus sérieuse que représentaient l'URSS et ses pays satellites à l'égard du bloc occidental, le service français fut également accaparé par les conflits d'Indochine (1946-1954) et d'Algérie (1954-1962).

C'est d'ailleurs au cours de la guerre d'Indochine que fut créé le Service Action. Le général de Lattre de Tassigny, haut-commissaire et commandant en chef de l'armée française en Indochine, signa le 7 avril 1951 la décision 174 : « *En accord avec la direction générale du SDECE de la présidence du Conseil, et par analogie avec l'organisation métropolitaine, un "service action" est créé à compter du 10 avril 1951 et intégré aux services déjà existants du SDECE en Indochine* ». Le Service Action était une section chargée de la planification et de la mise en œuvre des opérations clandestines. Il s'agissait alors de contrecarrer les actions du Vietminh en utilisant des unités spéciales entraînées à la guerre non-conventionnelle. Il œuvra également pendant la guerre d'Algérie.

Il faut dire que de nombreux agents du SDECE et de son Service Action ont été mobilisés en Algérie pour surveiller et prévenir les actes du Front de Libération Nationale (FLN) formé en octobre 1954. Le FLN appelait alors à la rébellion contre la France afin que l'Algérie retrouve son indépendance. La France et d'autres pays occidentaux ont dû faire face à des attaques terroristes à l'encontre de leurs ressortissants vivant en Algérie. Le SDECE était évidemment très actif sur le terrain et montait des opérations, entre autres, contre les marchands d'armes qui fournissaient le

FLN et contre leurs bateaux. La DST était également présente sur la terre algérienne et a permis de démanteler plusieurs réseaux du FLN. Par la suite, le SDECE s'est vu critiqué quant à son action et aux méthodes employées pendant le conflit, en particulier la torture.

Le service de renseignement extérieur prêta également le flanc aux critiques lorsque l'affaire Ben Barka éclata à l'automne 1965. Opposant politique au roi Hassan II, le marocain Mehdi Ben Barka fut enlevé à Paris, le 29 octobre 1965. Le SDECE fut indirectement mis en cause dans cette disparition. Cette retentissante affaire provoqua une décision politique majeure : le SDECE était désormais placé sous la tutelle du ministère de la Défense et non plus sous celle du Premier ministre.

b. La DGSE, le plus loin possible des yeux de l'exécutif

Le 2 avril 1982, le SDECE céda sa place à la Direction Générale de la Surveillance Extérieure. Cette réorganisation est intervenue alors que François Mitterrand avait été élu Président de la République un an auparavant.

Son « Programme commun » défendu lors de la campagne présidentielle en 1981 prévoyait la dissolution pure et simple du SDECE. Cette mesure avait été intégrée dans le programme à la demande des communistes, sans que l'ensemble des socialistes n'ait partagé ce choix. À son arrivée au pouvoir, François Mitterrand fit nommer Pierre Marion à la tête du SDECE. De cette manière, il entend « civiliser » le service. Civil, Pierre Marion se heurte à une forte opposition interne émanant d'un personnel majoritairement militaire. Le SDECE est dissous.

Pierre Marion consolida la nouvelle structure et la cohésion du service par la création d'une Direction générale supervisant les sous-directions Recherche, Contre-espionnage, Personnel et la Division action. La DGSE ne fut pas habilitée, comme l'avait été le SDECE, à opérer à l'intérieur des frontières françaises.

Force est de deviner que François Mitterrand était méfiant à l'égard des services, en particulier de la DGSE. En témoigne ses décisions en la matière. Par exemple, le premier septennat de François Mitterrand fut marqué par une succession de directeurs généraux à la tête de la DGSE. Après l'éviction d'Alexandre de Marenches à son arrivée au pouvoir, il rencontra

quatre directeurs différents (Pierre Marion, Pierre Lacoste, René Imbot et François Mermet). Deux ans après le début de son second mandat, il nomma Claude Silberzahn qui prit la tête de la DGSE, puis Jacques Dewatre en 1993. Ce défilé de directeurs est le signe d'une certaine instabilité et traduit certainement le malaise séculaire de la gauche vis-à-vis du renseignement.

De même, il a toujours instauré une distance avec les directeurs des services¹³⁷. Pour exemple, ni le Général Mermet ni le préfet Claude Silberzahn n'ont reçu de directives claires, orales ou écrites, de la part du Président de la République lors de leur unique rencontre. L'anecdote rapportée par Maurice Chalet, directeur de la DST de 1975 à 1982, conforte cette idée : « *Il était capital de convaincre [le Président de la République] que nous devons poursuivre l'affaire [Farewell], même si elle était hors du champ de notre compétence. J'ai insisté sur la sécurité nécessaire pour notre taupe. Il y aurait des difficultés si le SDECE traitait le dossier. Mitterrand m'a interrompu d'un grand éclat de rire, et a dit : "surtout pas!"* »¹³⁸. Bien qu'il s'agisse de propos rapportés, ceux-ci illustrent bien la défiance du Président vis-à-vis du renseignement extérieur.

Il faut dire que l'affaire du Rainbow Warrior ne contribua pas à l'amélioration des relations entre l'exécutif et le renseignement extérieur. En effet, trois ans après sa naissance, la DGSE fut mise en cause dans l'affaire dite « Greenpeace » ou « Rainbow Warrior ». Cette histoire fit couler beaucoup d'encre en France comme à l'étranger.

En juillet 1985, l'association Greenpeace avait organisé un rassemblement en Nouvelle-Zélande pour protester contre les essais nucléaires français dans le Pacifique. Son objectif était d'emmenner d'autres bateaux, autour du bateau *Rainbow Warrior* de l'organisation écologiste, du port d'Auckland vers l'atoll de Corky Bucek. La DGSE monta une opération pour neutraliser l'embarcation et faire avorter le projet de l'association. Des agents furent chargés de poser des charges explosives sur la coque du bâtiment, la première pour faire sortir les occupants du bateau alors à quai, la seconde pour le couler. L'opération se déroula le 10 juillet et fit un mort : un photographe, s'il en est, portugais, venu récupérer son matériel après la première explosion et l'évacuation des personnes à bord. Grâce notamment à un concours de circonstances, l'enquête

¹³⁷ Pierre Lethier, chef de cabinet de trois directeurs successifs de la DGSE (Pierre Marion, Pierre Lacoste, René Imbot), témoigne dans un article publié janvier 2001 : « *En retour de ses demandes d'instructions, [le directeur de la DGSE] ne reçoit du sphinx de l'Elysée que des sourires et des hochements de tête. Jamais des ordres clairs ne viennent de ce chef qui n'aime pas en donner. Cette absence de retour est à l'origine du mal qui va ébranler le service* ». Guisnel (Jean), « Les coups tordus de la maison Mitterrand », in *L'Express*, publié le 05 janvier 2001.

¹³⁸ Ceaux (Pascal) et Pontaut (Jean-Marie), « L'ex-patron de la DST raconte les coulisses de l'affaire Farewell », in *L'Express*, publié le 23 septembre 2009.

menée par la police néo-zélandaise avança à grands pas et deux agents de la DGSE (Alain Mafart et Dominique Prieur, connus comme les époux Turenge), munis de faux passeports, furent arrêtés.

Le ministre de la Défense, Charles Hernu, nia toute implication de son service dans cette affaire, mais le Président de la République François Mitterrand demanda un rapport au conseiller d'État Bernard Tricot. Ce dernier le lui remit le 6 août 1985. La DGSE fut blanchie. Le Premier ministre, Laurent Fabius, fit part de ses doutes et réclama la vérité sur les plateaux de télévision. Le 17 septembre, le quotidien *Le Monde* fit voler en éclat la thèse de l'État, qui reposait sur l'impossibilité matérielle des faux époux Turenge et des agents de l'Ouvéa d'opérer contre le *Rainbow Warrior*. Le quotidien, lui, affirmait que le sabotage avait été perpétré par une troisième équipe. Le scandale rebondit. Trois jours plus tard, Charles Hernu démissionna tandis que le directeur de la DGSE, l'amiral Pierre Lacoste, fut limogé. Le 22 septembre, le Premier ministre Laurent Fabius admit, toujours sur les plateaux de la télévision, que les services secrets français avaient bien mené l'opération à l'encontre du *Rainbow Warrior*.

Pour autant, la DGSE avait atteint l'objectif de l'opération, à savoir couler le *Rainbow Warrior* afin d'empêcher une manifestation, malgré la mort d'un civil. Mais la mauvaise gestion politique de la crise concourut à dégrader l'image du service de renseignement extérieur. Le successeur de l'amiral Lacoste trouva une maison en convalescence. Le général René Imbot dut calmer les esprits politiques échaudés par ce scandale et rassurer les agents du service qui n'avaient pas manqué de s'émouvoir du fait que les noms des exécutants avaient été livrés en pâture à la presse.

Après l'éviction du Général François Mermet, Claude Silberzahn, civil, fut nommé à la tête du service en 1989. Il poursuivit la réforme de la DGSE. Il réorganisa la maison en créant une Direction de la Stratégie, à la tête de laquelle est nommé un diplomate, et une direction Renseignement¹³⁹. Cette réforme a également conduit la scission entre la sécurité extérieure et le renseignement militaire. En 1992, la compétence de renseignement militaire fut confiée à une nouvelle structure, également placée sous l'autorité du ministère de la Défense : la Direction du Renseignement Militaire (DRM).

¹³⁹ Précision apportée par Claude Silberzahn lors du séminaire de recherche du groupe METIS, le 19 mai 2008.

Depuis, la DGSE s'illustra positivement à plusieurs reprises, comme au cours de la Guerre du golfe, de la guerre en Afghanistan après les attentats du 11 septembre 2001, de la libération d'otages en Iraq et dans le golfe d'Aden au large de la Somalie. Mais dans le même temps, la DGSE continua à être entachée par des échecs rendus publics ou de nouvelles « affaires » qui l'impliquèrent à tort ou à raison (Angolagate, affaire Karachi, affaire *Clearstream*, les interrogatoires à Guantanamo, l'enlèvement à Mogadiscio en Somalie de deux officiers de la DGSE, officiellement en mission de formation pour le compte du gouvernement somalien de transition, *etc.*).

B. Le renseignement intérieur : un système bicéphale, spécificité hexagonale

Jusqu'en 2008, la France disposait de deux services de renseignement de sécurité intérieure : la Direction de Surveillance du Territoire (DST) et la Direction Centrale des Renseignements Généraux (DCRG). Directions de la Police nationale, la quasi-totalité de leurs effectifs était policier. Cette dualité était une spécificité française, souvent regardée de travers par nos voisins. Les deux organes connurent leurs moments de gloire et de honte avant d'être réunis en 2008 au sein d'une structure unique : la Direction Centrale du Renseignement Intérieur (DCRI).

a. La Direction de la surveillance du territoire : sa naissance, son rôle, ses succès et ses frasques

Le service de la Surveillance du Territoire ayant été dissout en 1942 par les autorités allemandes, la France ne disposait plus de service de contre-espionnage et de sécurité intérieure. Le 16 novembre 1944, une ordonnance relative à l'organisation du ministère de l'Intérieur est signée par le Général de Gaulle. Celle-ci créa la Direction de la Surveillance du Territoire. Ce nouvel organe fut alors chargé de lutter contre les activités d'espionnage et contre l'ingérence des puissances étrangères sur les territoires qui relevaient de la souveraineté française. Son personnel provenait principalement de la ST d'avant guerre, mais aussi de la résistance et du BCRA. La direction du service fut confiée à Roger Wybot, celui-là même qui avait dirigé la section de contre-espionnage du BCRA à partir de décembre 1941.

Roger Wybot resta quatorze ans à la tête de la DST. Il résista aux innombrables crises que connut la IV^e République. Il faut dire que le « *fichier à Wybot* » suscitait l'appréhension du monde politique de l'époque. Sous sa houlette, la DST démasqua le ferrailleur milliardaire Joseph

Joanovici comme un ancien de la Gestapo, démêla l'affaire des généraux et mit au jour une machination dirigée contre le Président du Conseil et son ministère de l'Intérieur, François Mitterrand. Elle s'engagea habilement dans la lutte contre le FLN en France et en Algérie. Seulement, l'assise de Wybot inquiéta le général de Gaulle lorsque ce dernier revient au pouvoir en juin 1958. Les accusations portées à l'égard du premier ont sans aucun doute joué en sa défaveur. En effet, plusieurs journaux avaient affirmé que Wybot était soupçonné d'avoir posé des micros dans les appartements du général de Gaulle à l'hôtel parisien Lapérouse. Celui-ci nomma alors le directeur de la Surveillance du Territoire au poste d'inspecteur général des services et écoles de police de la Sûreté nationale.

À l'instar du regard qu'il portait sur le SDECE, François Mitterrand se méfiait de la Direction de la Surveillance du Territoire. Dans une interview, le directeur de l'époque, Marcel Chalet, revint sur sa relation avec la nouvelle présidence et son gouvernement après 1981 : « *Il y avait un contentieux sérieux et de multiples attaques contre le service. Il n'était donc pas question pour moi d'aller immédiatement à l'Élysée. Il me fallait d'abord convaincre le ministre de l'Intérieur, Gaston Defferre, que la DST était fiable. [...] Il pensait que nous avions brûlé des archives et fait disparaître des documents concernant le président Mitterrand. Il m'a même demandé si celui-ci avait une fiche. Je lui ai répondu : il en a plusieurs ! Et je lui ai proposé de lui livrer une synthèse des fiches manuelles sur lesquelles il apparaissait. Aucune d'entre elles ne mentionnait d'enquête ou d'écoutes téléphoniques sur le président. J'ai aussi fait le point sur les affaires qui nous valaient des soupçons. À partir de là, les rapports ont changé* »¹⁴⁰. Marcel Chalet n'a toutefois pas fait long feu après l'arrivée du socialiste au pouvoir, puisqu'en 1982, il fut remplacé par Yves Bonnet.

Ce fut d'ailleurs sous la direction de Marcel Chalet que se déroula l'affaire Farewell. Au début des années 1980, la DST a su profiter de la défection d'un Soviétique travaillant au KGB, le service de renseignement extérieur soviétique. Farewell, de son vrai nom Vladimir Vetrov, fournissait à la DST de nombreux renseignements concernant l'organisation du KGB et sur les informations que ce dernier avait recueillies dans les domaines économiques, scientifiques et industriels. Nombre de ces indications concernaient les États-Unis. Vladimir Vetrov travaillait au KGB. Il semblerait que ce fut l'absence de perspectives professionnelles qui le conduisit à transmettre des données confidentielles à la France, pays qu'il affectionnait particulièrement.

¹⁴⁰ Ceaux (Pascal) et Pontaut (Jean-Marie), « L'ex-patron de la DST raconte les coulisses de l'affaire Farewell », in *L'Express*, publié le 23 septembre 2009.

Farewell donna également une liste d'agents du KGB résidant sur le territoire français. Cela donna lieu à l'expulsion de 47 Soviétiques en avril 1983, ce qui ne manqua pas d'avoir des répercussions sur les relations entre la France et le URSS mais aussi entre la France et les États-Unis. Ces derniers étaient quelque peu méfiants à l'égard du nouveau gouvernement composé de socialistes et communistes. François Mitterrand rassura les alliés étasuniens lorsqu'il leur transmit ces données importantes. Vladimir Vetrov avait choisi de transmettre ces informations à un Français lambda car il supposait que l'ensemble des services occidentaux d'espionnage extérieur était infiltré par le KGB. Arrêté pour l'assassinat de sa maîtresse en 1985, Vladimir Vetrov fut identifié par le KGB comme la source qui avait fourni aux Français la liste de noms des espions soviétiques. La source disparut.

Il faut reconnaître qu'il s'est agi là d'un succès mitigé. L'opération Farewell fut le fruit d'une défection spontanée, animée par un système bricolé à l'aide d'un simple commercial français travaillant dans une entreprise française de télécommunication implantée à Moscou. Qui plus est, la source basée à Moscou aurait dû être récupérée par la DGSE conformément à son champ de compétence.

Un autre succès se compte à l'actif de la DST : l'arrestation de Carlos, en août 1994. Alors que Pascal Parant était aux commandes de la DST, son service procède à l'arrestation du terroriste Carlos, traqué depuis des années. Celui-ci avait assassiné deux inspecteurs rue Toullier, dans le 5^e arrondissement de la capitale, et leur informateur en 1975. Pour cela, il fut condamné à la détention à perpétuité par contumace. Ilich Ramírez Sánchez dit Carlos était également l'auteur d'un attentat à la grenade dans le drugstore Publicis Saint-Germain à Paris en septembre 1974. Il avait perpétré d'autres actions terroristes : l'attaque de l'aéroport d'Orly et la prise en otage de deux personnes en janvier 1975, la prise d'otages des ministres de l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP) à Vienne en décembre 1975 et l'attentat dans un train reliant Paris à Toulouse, qui fit 5 morts et 27 blessés en 1982. Membre du FPLP (Front Populaire de Libération de la Palestine), il recevait le soutien des services spéciaux de certains pays arabes et d'Europe de l'Est. Il trouva refuge dans ces pays, notamment à Bucarest, Budapest, Beyrouth, qu'il doit quitter après la défaite des Palestiniens contre les Israéliens en 1982, puis au Yémen du Sud, en Libye, à Damas et au Soudan. Daniel Martin, ancien chef du Département des systèmes d'information de la DST, raconte son arrestation de cette manière : « *Par l'entremise du général Philippe Rondot, [la DST] négocie son arrestation. Le 14 août 1994, Carlos est enlevé sur ordre du ministre de l'Intérieur Charles Pasqua au cours d'un épisode rocambolesque : Carlos qui doit subir une opération*

chirurgicale bénigne est anesthésié, les hommes de la DST le transportent dans un avion qui décolle pour Paris. Rien n'aurait été possible sans l'accord des autorités politiques soudanaises »¹⁴¹.

Outre ces actions, la DST, avec l'aide d'autres services, ont également procédé à plusieurs arrestations majeures et déjoué des attentats comme l'arrestation de Georges Pâques et celle de la taupe du KGB à l'OTAN, en 1963 ; le démantèlement du Chaos Computer Club (CCC) de Hambourg accusé d'espionnage au milieu des années 1980 ; la neutralisation du groupe de Francfort qui préparait un attentat sur le marché de Noël et dans la cathédrale à Strasbourg en décembre 2000 ; ou encore le démantèlement en 2002 de la filière tchétchène qui prévoyait des attentats contre des cibles parisiennes symboliques (tour Eiffel, le Forum des Halles, un commissariat de police...). Cela n'est pas tout, mais il n'en fut pas systématiquement fait publicité.

De même, la DST connut plusieurs échecs. À plusieurs reprises, elle se trouva impliquée dans des affaires et des scandales (l'Angolagate, l'affaire Hernu, l'affaire Curiel...). Les « *micros du Canard* » firent aussi beaucoup de bruit. En 3 décembre 1973, des agents de la DST ont été surpris dans les bureaux du journal du Canard enchaîné alors qu'ils étaient en train d'installer des micros. Les journalistes ont crié au scandale. À la suite de ces accusations, un procès est ouvert. Raison sera donnée à l'administration française. Mais cette décision de justice restera très controversée. Cette affaire, aussi appelée ironiquement « *Watergaffe* », vaudra au ministre de l'Intérieur Raymond Marcellin de se faire transférer au ministère de l'Agriculture et du développement durable lors de la formation du troisième gouvernement de Pierre Messmer.

À la fin des années 1970, la DST dut s'adapter à deux phénomènes majeurs : d'une part, la réalité de l'espionnage s'étendait de plus en plus aux secteurs économique, scientifique et technologique ; et d'autre part, de nouvelles formes de terrorisme et des nouveaux acteurs émergeaient. Le 22 décembre 1982, un décret fixa les nouvelles attributions de la DST, à savoir « *la recherche et la prévention sur le territoire de la République française, des activités inspirées, engagées ou soutenues par des puissances étrangères et de nature à menacer la sécurité du pays, et plus généralement, la lutte contre ces activités* ». Ainsi le service s'attela-t-il à combattre ces menaces en mutation.

Les attentats du 11 septembre 2001 n'eurent pas de conséquences majeures sur les priorités du service, à la différence de celles du renseignement étasunien. En effet, la DST était

¹⁴¹ In *Questions internationales*, n° 35, janvier-février 2009, page 28.

déjà très sensibilisée à la menace terroriste avec la question basque et les attentats perpétrés sur le sol français, en particulier entre 1982 et 1986 et en 1995. De fait, la DST portait déjà ses efforts sur la lutte contre le terrorisme, tout en se mobilisant dans le domaine du contre-espionnage et de la protection du patrimoine économique, technique et scientifique ainsi que de la prolifération des armes nucléaires, bactériologiques, chimiques et balistiques et du crime organisé.

Avant de disparaître, la DST était organisée autour de cinq sous-directions en plus du Cabinet Relations nationales et internationales (Services techniques, Administration générale, Sécurité et protection de patrimoine, Contre-espionnage, et Terrorisme international) et de six directions régionales. En 2008, elle fut remplacée par la Direction Centrale du Renseignement Intérieur (DCRI). La compétence de police judiciaire qui faisait la spécificité de la DST a été conservée dans la nouvelle organisation du renseignement intérieur.

b. Les Renseignements Généraux

À l'issue de la guerre, les Renseignements Généraux, rattachés à la Sécurité nationale, perdurèrent sur le modèle créé sous le régime de Vichy. Outre le suivi de la vie politique, économique et sociale, et la surveillance des hippodromes et des établissements de jeux, les RG virent leurs compétences s'étendre rapidement. Cette évolution s'explique par un contexte politique difficile, marqué par l'agitation sociale et les conflits coloniaux d'une part et par la Guerre froide d'autre part.

Comme la DST, les RG furent conduits à porter leurs efforts sur la question algérienne, notamment après la création de l'Organisation de l'Armée Secrète (OAS) en 1961. Sous la direction de Jules Plettner, le service dut adapter sa structure et ses méthodes à la lutte contre cette organisation française clandestine engagée dans le militantisme, la propagande et les actions violentes. Furent ainsi créés des groupes régionaux de renseignement (devenus plus tard « Section Recherche ») qui subsistèrent jusqu'à la disparition des RG en 2008. En décembre 1961 un Bureau De Liaison (BDL) fut mis en place pour coordonner la lutte contre l'OAS entre les différents acteurs qu'étaient la DST, les RG, la police judiciaire, la gendarmerie nationale et la Sécurité militaire de métropole. Cette cellule permanente était en relation directe avec le ministre de l'Intérieur Roger Frey, le conseiller du ministre chargé de la lutte anti-OAS Alexandre Sanguinetti, et le conseiller spécial du Premier ministre chargé de coordonner l'action des services de renseignement et de sécurité Constantin Melnik. Ce fut une des quelques tentatives de coordination entre les services.

Puis, les Renseignements Généraux ont été à pied d'œuvre lors des mouvements de contestation de 1968. Syndicats, partis politiques, groupes de contestation furent placés dans le collimateur des RG. L'année suivante, la direction des RG devient la Direction Centrale des Renseignements Généraux, avant d'être amputée de sa mission de surveillance des frontières et de contrôle de l'immigration, au début des années 70. Celle-ci fut transférée à la Police de l'Air et des Frontières (aujourd'hui Direction Centrale de la Police aux Frontières). Seule la Direction Régionale des Renseignements Généraux d'Ile-de-France, qui observait un statut particulier, conserva cette compétence à Paris et dans la petite couronne.

En 1981, les Renseignements Généraux survivent à l'arrivée de François Mitterrand au sommet de l'État. Rappelons que le candidat socialiste avait exprimé des velléités quant à une refonte du renseignement français. Les années 90 marquèrent un tournant dans les compétences, alors que François Mitterrand avait été réélu en 1988. Le service de renseignement intérieur connut plusieurs réformes successives, comme s'il était en quête d'identité et de conformité aux volontés du pouvoir politique en place.

La menace de subversion politique par les groupes extrémistes de gauche, qui avait mobilisé les agents des RG dans les années 70 et jusqu'au début des années 80, n'était plus. À partir de 1989, les domaines d'analyse ont été étendus, sous l'impulsion du préfet socialiste Jacques Fournet, aux phénomènes de société (sectes, banlieues, hooliganisme, *etc.*) et aux extrémismes en tous genres. Des sections de recherche de renseignement en « *milieu fermé* » furent alors créées pour surveiller les activités d'autonomistes bretons, corses et basques, puis les actions d'islamistes.

En 1991, les RG virent leurs missions précisées une nouvelle fois. Une circulaire indiqua que le service devait se concentrer sur « *la prévision et à la mesure des évolutions de l'opinion publique au travers de ses multiples canaux d'expression ; à l'examen attentif de l'expression des revendications sociales dont le caractère multiforme exige une vigilance constante ; à une intervention accrue dans les secteurs économique et financier, en particulier pour aider au repérage des circuits de recyclage des capitaux illicites ; à une étude approfondie des tensions et des évolutions au sein de la société civile* ». Le 20 février 1992, un arrêté relatif à l'organisation à la Direction Générale de la Police Nationale de la Direction Centrale de la Police Territoriale précisa cette fois l'organisation des Renseignements Généraux.

Extraits de l'arrêté du 20 février 1992 relatif à l'organisation à la Direction Générale de la Police Nationale

Article 1^{er} – La direction centrale de la police territoriale comprend :

- la sous-direction de l'organisation et des moyens ;*
- le service central des renseignements généraux ;*
- le service central de la police urbaine ;*
- le service central de la police de l'air et des frontières.*

Article 3 – Le service central des renseignements généraux comprend trois sous-directions :

- la sous-direction de l'analyse et de la synthèse chargée de rassembler les informations d'ordre politique, économique et social utiles au gouvernement ;*
 - la sous-direction de la recherche chargée d'assurer le recueil des renseignements nécessaires à la prévention des atteintes à l'ordre et à la sécurité publics ;*
 - la sous-direction des courses et jeux chargée de la police des champs de courses et des établissements de jeux.*
-

En 1995, le rôle des RG fut de nouveau reconsidéré. Sept mois après l'arrivée de Jean-Pierre Pochon à la tête du service, le décret du 16 janvier 1995 signé par Édouard Balladur lui définit de nouvelles missions.

Extrait du décret n° 95-44 du 16 janvier 1995 portant création à la Direction Générale de la Police Nationale de la Direction de l'Administration de la Police Nationale et de la Direction Centrale des Renseignements Généraux

Article 3 – La Direction Centrale des Renseignements Généraux est chargée de la recherche et de la centralisation des renseignements destinés à informer le gouvernement ; elle participe à la défense des intérêts fondamentaux de l'État ; elle concourt à la mission générale de sécurité intérieure. Elle est chargée de la surveillance des établissements de jeux et des champs de courses.

La compétence du suivi de la vie des partis politiques fut supprimée, alors que les élections présidentielles approchaient. Cette réforme fut, en plus de la démission du directeur des RG à la préfecture de police de Paris, Claude Bardon, la conséquence des accusations portées contre le service. Celui-ci était accusé d'avoir écouté les débats du conseil national du Parti socialiste qui s'étaient déroulés à huis clos, à la cité des sciences de la Villette en juin 1994. À la suite de ce décret, le Premier ministre Alain Juppé signa un arrêté qui précisait la nouvelle organisation des Renseignements Généraux (*voir ci-contre*).

Ainsi les RG durent-ils se concentrer encore davantage sur les violences urbaines, le hooliganisme, mais aussi sur les dérives sectaires et les nouvelles formes de contestation sociale comme l'altermondialisme et la défense des précaires. Le service s'investit également dans la détection de réseaux de soutien d'action terroriste en Algérie, à l'instar de la DST. La plus importante menace provenait du Groupe Islamique Armé (GIA) qui menait des actions à l'encontre des intérêts français en Algérie et en France. On se souvient du détournement de l'*airbus* d'*Air France* à Alger à Noël 1994 et des attentats perpétrés en France en 1995.

Ce fut aussi au cours de cette année 1995 qu'éclata le scandale des écoutes téléphoniques. Il s'était avéré qu'une équipe, sous les ordres du Président de la République François Mitterrand, avait procédé à des écoutes illégales entre janvier 1983 et mars 1986. Cette cellule antiterroriste de l'Élysée, dirigée par Christian Prouteau, aurait enregistré trois milliers de communications téléphoniques. De nombreuses personnalités d'horizons diverses avaient été mises sur écoute, à l'instar d'Edwy Plenel et du compagnon de Carole Bouquet. Cette cellule, dissoute en 1988, comprenait entre autres du personnel de la DST et des RG, comme Pierre-Yves Gilleron et Dominique Mangin, anciens commissaires de la DST, ainsi que Jean Orluc et Michel Tissier, anciens commissaires des RG. C'est à ce moment-ci que les RG ont reçu le sobriquet de « *grandes oreilles* » du gouvernement.

Arrêté du 6 novembre 1995 relatif à l'organisation et aux missions de la Direction Centrale des Renseignements Généraux et de ses services déconcentrés

La Direction Centrale des Renseignements Généraux est placée sous l'autorité du directeur général de la police nationale.

départementales.

gouvernement ; elle participe à la défense des intérêts fondamentaux de l'État ; elle concourt à la mission générale de sécurité intérieure. Elle est chargée de la surveillance des établissements de jeux et des champs de courses.

Les services centraux de la Direction Centrale des Renseignements Généraux sont composés de quatre sous-directions :

-la sous-direction de la recherche, chargée de la recherche et de la centralisation des renseignements nécessaires à la prévention et à la lutte contre le terrorisme, ainsi que de la surveillance des groupes à risque agissant sur le territoire national ;

-la sous-direction de l'analyse, de la prospective et des faits de société, chargée de l'analyse et de la synthèse des renseignements dans les domaines social, financier et des faits de société ;

Elle compte des services c

Elle est chargée de la recherche

-la sous-direction des courses et jeux, chargée de la surveillance des établissements de jeux et des champs de courses ;
-la sous-direction des ressources et des méthodes, chargée de la gestion des ressources humaines, des moyens logistiques, de la documentation et du suivi de la déconcentration budgétaire.

Il s'agit également un état

rôle opérationnel de liaison et de coordination avec la direction générale de la police nationale, les services déconcentrés des Renseignements Généraux, la préfecture de police et les autres administrations ou autorités et une inspection technique opérationnelle chargée de veiller au respect des règles déontologiques et de favoriser la communication.

Les services centraux de la Direction Centrale des Renseignements Généraux sont chargés d'animer, d'orienter, d'évaluer et de contrôler l'activité des services déconcentrés.

Les directions départementales des renseignements généraux mettent en œuvre les instructions des préfets de département et, sous l'autorité de ces derniers, celles transmises par les services centraux et les directeurs régionaux dans le cadre des attributions définies à l'article 5, premier alinéa.

Le directeur régional des renseignements généraux anime, contrôle et coordonne les directions départementales des renseignements généraux implantées dans le ressort de sa région et leur transmet toutes instructions émanant de l'échelon central, sous l'autorité du préfet de région et, pour l'Ile-de-France, du préfet de police.

Il peut

disposer, en tant que de besoin, d'unités spécialisées ayant vocation à exercer leur activité dans les limites géographiques de la région.

Le directeur régional des renseignements généraux en résidence au chef-lieu de la zone de défense centralise les informations relatives aux affaires de la compétence du préfet de zone. Pour l'exécution de cette mission spécifique, il coordonne l'activité des autres directeurs régionaux de la zone de défense.

Le directeur général de la police nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal Officiel de la République Française.

Au cours des années 2000 enfin, les trois missions prioritaires qui avaient été assignées aux RG par le ministre de l'Intérieur étaient d'abord la lutte contre le terrorisme, puis la lutte contre les violences urbaines et les économies souterraines, et enfin l'anticipation et la gestion des crises d'ordre public. Les agents du service ont été fortement mobilisés pendant les mobilisations étudiantes entre 2003 et 2005 ainsi que lors des émeutes dans la banlieue parisienne et dans les grandes villes françaises en 2005. La Direction Centrale des Renseignements Généraux disposait alors de 23 directions régionales, lesquelles étaient dotées d'une section recherche à vocation opérationnelle, et de 99 directions départementales.

Au cours de ces dernières décennies, seul Yves Bertrand resta à la tête des RG aussi longtemps : 12 ans. Il survécut à deux Présidents de la République et neuf ministres de l'Intérieur, de droite comme de gauche, et à deux cohabitations entre 1992 et 2004. Il tint aussi malgré toute les redéfinition des contours du service. Cela est suffisamment rare pour être souligné. Il faut reconnaître que son mandat ne fut pas de tout repos. Il hérita d'un service qui était considéré par l'opinion publique comme une police politique. Cela s'explique par le fait que

leur principale mission avait pendant longtemps été la surveillance des acteurs et des activités politiques et syndicales. Et cette même opinion publique les restreignait souvent à l'une de leurs tâches : le fichage. Ils étaient parfois appelés les « *météorologues de l'opinion* ». De plus, deux ans avant son arrivée à la tête des Renseignements Généraux, un scandale avait considérablement affecté le service : l'affaire du pasteur Doucé.

Outre les multiples changements imposés par les gouvernements successifs, le service de Yves Bertrand dut faire face à de nombreuses accusations. Par exemple, les RG ont été soupçonnés de mener une enquête politico-financière parallèle à celle du juge Halphen en 1997 sur les fonds occultes du RPR. Ce scandale conduisit le nouveau Premier ministre Lionel Jospin à condamner les Renseignements Généraux dans son discours d'investiture devant l'Assemblée nationale, le 19 juin 1997 : « *L'action des services de sécurité intérieure exclura désormais tout renseignement sur la vie politique démocratique. Dans la République, il n'y a pas de place pour une police politique* ». Des accusations ont également été portées contre les RG dans l'affaire du préfet Érignac (assassiné en 1998) et des enquêtes sur les nationalistes corses comme Yvan Colonna, et dans l'affaire de Plévin en 1999. Si bien qu'en 2006, l'ancien commissaire de Police Patrick Rougelet sort un livre intitulé *RG, la machine à scandales*.

Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur, finit par écarter Yves Bertrand de son poste de directeur en 2004 pour le remplacer par le directeur adjoint, Bernard Squarcini. L'affaire fut ardue car celui-là avait les faveurs de Jacques Chirac. Le Président de la République avait d'ailleurs bloqué par un veto la première tentative de limogeage orchestrée par Nicolas Sarkozy.

L'accession de Nicolas Sarkozy à l'Élysée en mai 2007 signa l'arrêt de mort des RG. Déjà en tant que ministre de l'Intérieur, puis en tant que candidat à l'élection présidentielle et enfin en tant que Président de la République, Nicolas Sarkozy remit à l'ordre du jour le vieux projet de fusion des RG et de la DST. Il essuya un refus du président Chirac avant de pouvoir le mettre en œuvre après son élection en 2007. Le conseil des ministres du 20 juin 2008 annonça « *la fusion des deux services* » avec 100 % de la DST et 80 % des RG. Cela ne manqua pas de provoquer une levée de boucliers des syndicats de police. La section course et jeux des RG, qui surveillait les casinos et l'origine des fonds, dut intégrer la police judiciaire au sein de la Sous-Direction de l'Information Générale (SDIG). Les RG qui suivaient les manifestations, les violences urbaines et le hooliganisme perdurèrent, mais au sein des commissariats de sécurité publique. Malgré ses réticences, la ministre de l'Intérieur Michèle Alliot-Marie dut annoncer le 13 septembre 2008, la création de la Direction Centrale du Renseignement Intérieur (DCRI), afin de « *renforcer la*

performance de la lutte antiterroriste ».

c. La DST et la DCRG fusionnent pour devenir la Direction Centrale du Renseignement Intérieur (DCRI)

L'idée d'une réorganisation des services de renseignement français avait progressivement fait son chemin dans les esprits des dirigeants et des spécialistes du renseignement depuis quelques années.

Le 28 mars 2006, peu avant son départ de la DCRG, Pascal Mailhos transmet une note qui évoquait l'idée d'une fusion des services de la DST et des RG à Claude Guéant, chef de cabinet de Nicolas Sarkozy alors ministre de l'Intérieur, et à Michel Gaudin, directeur de la police nationale. L'ancien directeur des Renseignements Généraux prévenait : « *Les structures existantes ne sont en situation de prévenir de façon optimale les menaces auxquelles notre pays est confronté* ». Et de recommander la création d'un service unique dédié au renseignement intérieur. Nicolas Sarkozy, candidat à l'élection présidentielle en 2007, en a fait un point de son programme lors de la campagne électorale.

Force est de constater que la coexistence de deux services de renseignement intérieur était une spécificité française. Il n'y avait aucun autre État au sein l'Union Européenne qui disposait d'une telle organisation concernant le renseignement intérieur. D'ailleurs, cette dualité compliquait la coopération avec les services de renseignement et de sécurité intérieure européens et pouvait générer des conflits de compétences entre les deux.

Aucun texte légal ne définissait les limites de compétences respectives en matière de lutte contre le terrorisme islamiste. Il faut toutefois admettre que l'internationalisation de ce terrorisme rend très difficile le tracé de contours stricts. De fait, DST et RG travaillaient de plus en plus sur la même matière, de façon parfois concurrentielle sur le terrain.

La création d'un service unique n'a pas été sans alimenter le débat, notamment dans les rangs socialistes. La méfiance traditionnelle de la gauche vis-à-vis du renseignement, et plus généralement à l'égard des forces de l'ordre, avait poussé un certain nombre de socialistes à contester un tel projet : « *Certains se méfient des effets pervers d'une fusion et du côté usine à gaz. Il ne faut pas perdre les spécificités de chacun* », admettait Delphine Batho, secrétaire nationale aux

questions de sécurité au Parti socialiste en mai au quotidien *Le Monde*¹⁴². Levée de bouclier également du côté des syndicats, qui présageaient des réaffectations malheureuses et mettaient en avant la différence de culture dans les deux corps de police.

En septembre 2007, la fusion des services se met en marche avec l'intégration de nouveaux locaux à Levallois-Perret par les effectifs de la DST et des RG. À l'occasion de ce déménagement, Michèle Alliot-Marie, ministre de l'Intérieur, a affirmé à la presse que « *Cette réorganisation va garantir une meilleure complémentarité et une communication sans failles de tous les acteurs du renseignement* ». Et d'ajouter, « *dans le contexte actuel mondial, la nation a besoin d'un renseignement fiable et efficace. C'est une exigence absolue de notre sécurité* ». Les deux services font désormais pallier commun, également rejoints par la Division Nationale AntiTerroriste (DNAT).

C. Le renseignement militaire

a. La naissance de la DPSD

Le 1^{er} octobre 1944, la Sécurité Militaire fut instituée en organisme indépendant, en même temps que la Direction de la Surveillance du Territoire. La première se composait alors des services de sécurité des trois Armes. Elle était chargée de « *la protection du moral, du secret et des points sensibles, ainsi que de la lutte préventive contre l'espionnage* »¹⁴³.

En 1953, la Sécurité militaire vit ses attributions s'élargir. Elle devint également responsable de la protection des entreprises civiles travaillant pour la défense nationale. Huit ans plus tard, le service est réorganisé et devint la Direction de la Sécurité Militaire (DSM).

Extrait du décret n° 61-323 du 5 avril 1961 portant réorganisation de la Direction de la Sécurité Militaire

Article 5 – La direction de la sécurité militaire est le service spécialisé dont disposent les différents échelons du commandement pour leur permettre d'assurer la protection des personnels, des documents, des matériels et des établissements contre les inférences et les menées subversives de tous ordres.

¹⁴² Smolar (Piotr), « La création d'un service unique pour le renseignement intérieur se précise », in *Le Monde*, publié le 15 mai 2006.

¹⁴³ Historique du service disponible sur le site Internet de la DPSD : www.defense.gouv.fr/dpsd, visité pour la dernière fois le 2 mai 2012.

À cette fin, et selon les directives reçues, ce service :

- Élabore les dispositions en matière de sécurité, veille à leur exécution, vérifie les mesures prises et effectue l'instruction, l'inspection et le contrôle des personnels spécialisés ;*
- Prévient et recherche à l'intérieur des enceintes militaires et en tous lieux auprès des personnels des armées les menées pouvant porter atteinte à la discipline et au moral des personnels, au secret ou à l'intégrité des documents, des matériels, et des établissements ;*
- Assure les liaisons techniques avec les autres services de recherche et recueille auprès d'eux les renseignements utiles aux forces armées, en particulier, dans les domaines intéressant la défense intérieure.*

En 1981, un vaste plan de réorganisation des services français est engagé par le Président de la République, François Mitterrand, dès le début de son mandat. Ce plan fut marqué par d'une part la transformation de la Direction de la Sécurité Militaire en Direction de la Protection et de la Sécurité de la Défense (DPSD), le 20 novembre 1981, et d'autre part celle du SDECE en DGSE, le 2 avril suivant.

Extrait du décret n° 81-1041 du 20 novembre 1981 fixant les attributions de la direction de la protection et de la sécurité de la défense et portant suppression de la direction de la sécurité militaire

Article 3 – La direction de la protection et de la sécurité de la défense est à la disposition des différents échelons du commandement pour l'exercice de leurs responsabilités en matière de sécurité.

À ce titre, elle est chargée de :

- Participer à l'élaboration et à l'application des mesures à prendre en matière de protection et de sécurité ;*
- Prévenir et rechercher les atteintes à la défense nationale telles qu'elles sont définies aux articles 70 à 85, 100 et 418-1 du code pénal ;*
- Contribuer à assurer la protection des personnes susceptibles d'avoir accès à des informations protégées ou à des zones, des matériels ou des installations sensibles. En particulier, elle met en œuvre la procédure d'habilitation prévue par l'article 8 du décret n° 81-514 susvisé.*

En outre, la direction de la protection et de la sécurité de la défense participe à l'application des dispositions du décret-loi de 1939 susvisé concernant la répression du commerce illicite des matériels de guerre, armes et munitions.

Pour remplir ces missions, la direction de la protection et de la sécurité de la défense établit les liaisons nécessaires avec les autres services concourant à la sécurité de défense.

Petit à petit, la DPSD a pris sa place et a marqué sa différence avec la Direction du Renseignement Militaire. En 2001, elle devint le service de « *contre-ingérence* » du ministère de la défense. En 2007, elle obtint le statut de « *service de renseignement* » à part entière.

b. La création d'un service dédié au renseignement militaire à la suite du retour d'expérience de la Guerre du Golfe

Le 10 mai 1989, le ministre de la Défense, Jean-Pierre Chevènement confia au général d'armée aérienne François Mermet qui venait de quitter ses fonctions de directeur à la DGSE, une « *mission sur le renseignement militaire et ses perspectives d'évolution au cours de la prochaine décennie* ». Les États-Majors et les autorités publiques avaient déjà commencé à prendre conscience des insuffisances du renseignement militaire français quand la guerre du Golfe de 1991 mit encore davantage en évidence ses lacunes.

Le renseignement militaire relevait alors de la Direction Générale de la Sécurité Extérieure et de la Direction de la Protection et de la Sécurité de la Défense (DPSD). À celles-ci, s'ajoutaient les unités de renseignement des trois armées (Terre, Air, Mer) et les attachés militaires en poste à l'étranger, coordonnés par le Centre d'Exploitation du Renseignement Militaire (CERM), créé en mars 1977 sous l'impulsion du Chef d'État-Major des Armées, Guy Méry. Il bénéficiait aussi des capacités du navire d'écoutes *Berry* et des avions d'interceptions électromagnétiques (DC-8 Sarigue, Transall Gabriel) et de celles du Centre d'information sur le renseignement électromagnétique (CIREM) et de la Direction générale de l'armement. L'appareil de renseignement militaire, éclaté, fonctionnait mal. Claude Faure, un ancien de la DGSE, affirme même que « *certaines des renseignements envoyés à Paris pour analyse mettent trois à quatre semaines pour revenir vers l'unité qui les a émis, rendant obsolète leur exploitation opérationnelle* »¹⁴⁴. En outre, l'incapacité à anticiper un évènement et la faiblesse des moyens propres accentuaient les carences de l'appareil de renseignement militaire français. Cela constituait des indices de son inadaptation. Pendant la Guerre du Golfe, ces dysfonctionnements et le manque de coordination entre tous les acteurs du renseignement ont fini de convaincre d'une profonde réforme dans le

¹⁴⁴ Faure (Claude), *Aux services de la République : du BCRA à la DGSE*, Fayard, Paris, 2004, page 671.

domaine. Qui plus est, cet état de fait rendait la France trop dépendante des informations tactiques et des images satellite transmises par les États-Unis. Ce qui ne manqua pas d'agacer le pouvoir politique d'autant plus que les analyses des services étasuniens, en particulier quant aux suites que Saddam Hussein entendait donner à l'invasion du Koweït, s'étaient révélées fausses.

Mis à mal par les répercussions politiques de la Guerre du Golfe, le ministère de la Défense vit Pierre Joxe arriver à sa tête le 29 janvier 1991. Il commença par reprendre tous les rapports des services de renseignement ayant trait à la Guerre du Golfe ainsi que le rapport de François Mermet. Conscient des problèmes existants, Pierre Joxe mit sur pied une réforme du renseignement militaire. *« Pour l'ancien ministre de l'Intérieur de l'époque de l'affaire Greenpeace, il était tant de mettre fin aux ambiguïtés entourant le renseignement militaire »*¹⁴⁵. En mai 1991, il présentait déjà son ambition de créer une *« arme du renseignement »* devant les auditeurs de la 43^e session nationale de l'Institut des Hautes Études de la Défense Nationale (IHEDN). Il déplora aussi que *« le renseignement n'[était] pas pris suffisamment en compte dans le processus décisionnel »*. Le ministre de la Défense confia au Général Jean Heinrich, issu de la DGSE, le soin d'élaborer une direction du renseignement militaire et d'en définir le cadre administratif, réglementaire et financier. En cette période d'austérité budgétaire, le mot d'ordre était la rationalisation et la mutualisation des moyens. Le 16 juin 1992, François Mitterrand signa le décret n° 92-523 (*ci-contre*) portant création de la Direction du Renseignement Militaire. Ainsi naissait une structure spécifique qui regroupait l'ensemble des unités de renseignement militaire français jusque-là dispersées au sein des différents états-majors. Un nouveau service venait certes s'ajouter à la DGSE, au SGDN et à la DAS, mais *« l'unification du renseignement militaire permet[tait] par elle-même une concentration et une rationalisation des moyens au bénéfice d'une plus grande efficacité »*¹⁴⁶.

Ce texte, très sommaire, fait du *« renseignement d'intérêt militaire »* son champ officiel de responsabilité. *« À l'époque de la guerre froide, dans le contexte de la veille permanente vers l'Est, on pouvait "se contenter" d'un renseignement militaire qui revenait surtout à une analyse des forces en présence. Il n'est guère difficile d'imaginer aujourd'hui que, pour intervenir au Rwanda, il faille connaître l'antagonisme hutu-tutsi, la composition ethnique du gouvernement et de l'armée, que pour intervenir en*

¹⁴⁵ Arboit (Gérard), « La Direction du Renseignement Militaire a quinze ans : les moyens d'une ambition ratée », on *cf2r.org*, le 15 décembre 2007.

¹⁴⁶ Élie (Bruno), « La direction du renseignement militaire », in *Défense nationale*, n° 1, janvier 1998, page 8. Bruno Élie a assuré les fonctions de directeur de la DRM de novembre 1995 à mars 1998.

Albanie on ait besoin de connaître le rôle des mafias locales, le jeu du gouvernement et ses soutiens ethniques, etc. : sans compréhension globale de la situation, il ne peut y avoir d'action militaire efficace »¹⁴⁷.

Trois ans après sa création, la DRM comptait quelque 1 600 civils (12 %) et militaires issus de l'Armée de Terre (50 %), de l'Air (23 %), de Mer (12 %), de la DGA (2 %), la gendarmerie (1 %). Cinq ans plus tard, elle accueillait 300 personnes de plus.

Décret n° 92-523 du 16 juin 1992 portant création de la Direction du Renseignement Militaire

Article 1^{er} – Il est créé au sein du ministère chargé des armées une direction du renseignement militaire. Le directeur du renseignement militaire assiste et conseille le ministre chargé des armées en matière de renseignement d'intérêt militaire nécessaire à l'exercice des responsabilités qui sont confiées à celui-ci par l'article 16 de l'ordonnance du 7 janvier 1959 susvisée.

Article 2 – La direction du renseignement militaire relève du chef d'État-Major des armées dont elle satisfait les besoins en renseignement d'intérêt militaire. Elle satisfait, en outre, en ce domaine les besoins des autorités et organismes du ministère, des commandements opérationnels et des commandements organiques ainsi que ceux des autorités et des organismes gouvernementaux concernés.

Article 3 – Pour l'accomplissement des missions définies aux articles 1^{er} et 2 du présent décret, la direction du renseignement militaire dispose du concours de l'ensemble des organismes contribuant au renseignement d'intérêt militaire, notamment de ceux qui relèvent de la gendarmerie nationale et de la délégation générale pour l'armement.

Article 4 – La direction du renseignement militaire élabore et met en œuvre les orientations en matière de renseignement d'intérêt militaire. Elle exerce en ce domaine une fonction d'animation et de coordination. Elle définit en liaison avec les états-majors et les autres organismes concernés du ministère la formation spécialisée du personnel concourant directement à la fonction de renseignement; elle participe à la gestion de cette formation.

Article 5 – Le Premier ministre, le ministre d'État, ministre de la fonction publique et des réformes administratives, et le ministre de la défense sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

À l'issue de la guerre du Kosovo en 1999, la DRM s'est vue une première fois reformée. Il s'agissait alors de recentrer ses activités sur l'appui aux opérations. La seconde mutation intervint

¹⁴⁷ Élie (Bruno), « La direction du renseignement militaire », in *Défense nationale*, n° 1, janvier 1998, page 9.

après les attentats du 11 septembre 2001 sur le sol américain. « Elle vise à mieux prendre en compte les menaces asymétriques de type terroriste, mais aussi l'appui du renseignement à des opérations où défense et sécurité se rejoignent [...]. Il s'agit par exemple de la lutte contre la piraterie comme l'illustre la prise du *Ponant*, contre l'orpaillage clandestin en Guyane ou les narcotrafics, pour ne citer que des opérations récentes ou en cours »¹⁴⁸.

Il est vrai que la création de la DRM généra des tensions au sein de l'appareil de renseignement, la DGSE perdant une partie de ses attributions. Qui plus est, la DRM empiétait, sous le seing du « *renseignement d'intérêt militaire* », sur le domaine réservé de la DGSE, à savoir le renseignement extérieur politique et stratégique. Hormis cela, la vie du service ne fut guère mouvementée et s'est tenue loin des scandales et autres affaires. La DRM s'imposa assez rapidement dans la sphère du renseignement français, alors que sa reconnaissance dans les rangs militaires fut plus longue.

En 2008, le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* donna une nouvelle impulsion au renseignement militaire. En élevant le renseignement au rang de fonction stratégique, au même titre que la dissuasion, la protection, la prévention et l'intervention, les autorités publiques ont reconnu l'importance qu'il convenait de conférer au renseignement.

D. La difficile mise en place d'un contrôle parlementaire

En 1995, la commission des Affaires étrangères et de la Défense évoquait, dans l'avis n° 80 sur le projet de loi de finances pour 1996¹⁴⁹, l'éventualité de la création d'une représentation restreinte de députés et de sénateurs, issus aussi bien de la majorité que de l'opposition. Elle proposait que celle-ci soit habilitée à connaître un certain nombre d'informations touchant au domaine du renseignement. L'exécutif fit la sourde oreille à toutes ces évocations pendant plus d'une décennie. Par la suite, l'idée a été régulièrement évoquée par des élus parlementaires ou des avocats. Quelques articles ont été publiés sur le sujet. Plusieurs projets de loi constituant une délégation parlementaire ont été déposés devant le Sénat et l'Assemblée nationale sans que ceux-là n'aboutissent.

¹⁴⁸ Masson (Michel), « Les défis du renseignement militaire », in *Sécurité globale*, n° 4, été 2008, page 11.

¹⁴⁹ Avis n° 80 (Tome IV - 1995-1996) sur le projet de loi de finances pour 1996, rédigé par , fait au nom de la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées, déposé au Sénat, page 81, 82 et 98.

Les auteurs de l'avis n° 69 sur le projet de loi de finances pour 1999 avaient eux aussi consacré plusieurs paragraphes à la promotion de la mise en place d'un tel organe¹⁵⁰. Le dessein mis en avant par les parlementaires était d'éviter « *que par indifférence, méconnaissance ou méfiance, un fossé ne s'établisse entre la communauté nationale et les services de renseignement* » et de permettre « *à la fois une meilleure prise en compte du rôle du renseignement et l'instauration d'un climat de confiance à l'égard de services essentiels pour la sécurité nationale.* » Dans le chapitre « *Parlement et renseignement : une indispensable évolution* », les auteurs mettent en avant leur « *souci de mieux impliquer le Parlement dans le domaine du renseignement* ». Il est indiqué que le Premier ministre a manifesté à deux reprises¹⁵¹ « *son souci d'un renforcement de l'information du Parlement sur la politique du renseignement* ». Aucune initiative n'a pour autant su concrétiser cette attente.

Jean Faure lança même quelques pistes de réflexion desquelles pourrait s'inspirer la future structure parlementaire pour les questions de renseignement : un cadre restreint pour assurer la confidentialité, l'audition de responsable de services, l'élaboration de rapports périodiques par les services, des attributions très précises, le caractère interministériel de la structure afin d'inclure l'ensemble des services de renseignement et de sécurité dans son giron. Ce fut là quelques-unes des lignes directrices de la proposition de loi tendant à la création d'une délégation parlementaire pour les affaires de renseignement¹⁵² déposée par les sénateurs Nicolas About et Serge Vinçon en 1999. Sans suite. Cette même année, Paul Quilès et six de ses collègues dépose une nouvelle proposition de loi¹⁵³ du même acabit. Celle-ci fut adoptée par la commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale le 23 novembre 1999, mais elle ne fut jamais inscrite à l'ordre du jour de la chambre basse.

Cette inquiétude soulevée à plusieurs reprises par les parlementaires sur l'absence d'une Délégation parlementaire aux affaires du renseignement obligea le pouvoir politique français à assortir la réforme des fonds spéciaux réalisée en 2001 d'un organe de contrôle. C'est dans cette perspective qu'un

¹⁵⁰ Avis n°69 (Tome IV - 1998-99) « Défense, nucléaire, espace et services communs » sur le projet de loi de finances pour 1999, rédigé par Jean Faure, fait au nom de la commission des affaires étrangères et de la défense, déposé au Sénat.

¹⁵¹ D'abord à Saint-Mandrier le 3 avril 1998, puis à l'IHEDN le 3 septembre 1998.

¹⁵² Proposition de loi n° 1 497.

¹⁵³ Proposition de loi n° 492.

amendement gouvernemental¹⁵⁴ proposant de créer une commission de vérification des dépenses réalisées par les services de renseignement à partir des fonds spéciaux a été soumis.

Une nouvelle fois, les sénateurs s'émeuvent de l'absence d'un contrôle parlementaire sur l'activité des services de renseignement français dans le Projet de loi de finances pour 2006. D'abord, ils regrettent d'une part que cette commission ne s'intéresse en pratique qu'à la DGSE puisque celle-ci est le destinataire quasi-exclusif des fonds spéciaux, et d'autre part que cette vérification demeure somme toute partielle. En effet, elle ne concerne que les activités en rapport avec les fonds spéciaux et non pas les questions plus générales de la politique du service et des moyens humains et techniques dont il dispose. Ensuite, les sénateurs saluent les trois amendements, déposés le 24 novembre 2005 par Alain Marsaud, par Jacques Floch et Julien Drayet par Pierre Lellouche, relatifs au projet de loi relatif à la lutte contre le terrorisme. Ceux-là visaient à mettre en place un organe réunissant des parlementaires des deux assemblées pour assurer une fonction de suivi ou de contrôle des services de renseignement du pays. C'est alors que le ministre de l'intérieur s'est déclaré favorable à ce que « *la représentation nationale exerce un droit de regard sur les services de renseignement* ». Ce dernier a proposé la création d'un groupe de travail composé de parlementaires et de hauts fonctionnaires des services visant à œuvrer à un texte législatif de cet ordre.

Pour autant, les auteurs de l'avis n° 102 sur le projet de loi de finances pour 2006¹⁵⁵ insistent sur la nécessité d'un organe. Qu'il s'agisse d'« *information* », d'« *association* » ou de « *contrôle* », les parlementaires souhaitent s'enquérir de ce domaine d'action de l'État. Ceux-ci connaissent la réticence de l'exécutif sur cette affaire et sont fait très timide quant à la nature de l'action du Parlement, comme le montre le choix des mots opéré par les auteurs. Par contre, il reste intransigeant sur l'existence d'un tel organe, qu'ils justifient par les expériences des démocraties voisines : « *Alors que la plupart des démocraties occidentales – États-Unis, Allemagne, Royaume-Uni, Italie, Pays-Bas, Belgique notamment – disposent, sous une forme ou sous une autre, d'instances parlementaires en charge du renseignement, on ne peut se satisfaire de la situation actuelle qui laisse le Parlement français pour l'essentiel à l'écart des questions de renseignement.* » Et d'ajouter : « *Cette situation est anormale d'un simple point de vue démocratique, car sans chercher à interférer avec le domaine opérationnel ou à connaître des méthodes utilisées, il est légitime que dans le respect des règles de confidentialité, des représentants de la Nation dûment mandatés puissent bénéficier d'une information générale sur les*

¹⁵⁴ L'amendement est devenu l'article 154 de la loi de finances pour 2002 après adoption par l'Assemblée nationale.

¹⁵⁵ Avis n° 102 (2005-2006) du sénateur Didier Boulaud, fait au nom de la commission des Affaires étrangères, déposé le 24 novembre 2005 au Sénat.

missions, les moyens et l'organisation des services de renseignement. » Les sénateurs concluent de la sorte sur la question : « *La situation actuelle porte également préjudice aux services de renseignement eux-mêmes, puisqu'elle risque d'entretenir soit des suspicions injustifiées, soit une indifférence particulièrement inopportune à un moment où notre sécurité est très étroitement liée à l'efficacité des services de renseignements et aux moyens qui leur sont dévolus.* »

Le Projet de loi de finances pour 2007 enfonça le clou. La question du contrôle exercé par le Parlement français à l'égard du renseignement est à nouveau soulevée au sein du chapitre consacré au renseignement de sécurité dans l'avis n° 81 rédigé par Didier Boulaud¹⁵⁶. Le titre du chapitre concerné est évocateur « *Parlement et renseignement : une nouvelle occasion manquée ?* ». Le sénateur socialiste regrette que « *le gouvernement n'aie pas été au bout d'une démarche qui paraissait consensuelle et répondait à une nécessité du point de vue démocratique, mais pouvait aussi favoriser une meilleure prise en compte des impératifs liés au renseignement. Il espère qu'il ne s'agira pas d'une nouvelle occasion manquée* ». En effet, un groupe de travail avait bien été formé, conformément à l'annonce du ministre de l'Intérieur. Un texte avait été élaboré par ce dernier. Si bien que le 8 mars 2006, le gouvernement avait, enfin, déposé un projet de loi portant création d'une délégation parlementaire pour le renseignement¹⁵⁷ à l'Assemblée nationale. Mais le projet de loi n'avait à cette date toujours pas été mentionné sur l'ordre du jour prévisionnel de la législature courante.

Finalement, un texte fut adopté le 9 octobre 2007 par le Parlement. Les modalités du contrôle parlementaire ont été affaiblies par rapport aux propositions faites jusqu'alors. Les groupes UMP et centristes votèrent pour, tandis que la gauche s'abstint, jugeant le texte nettement insuffisant.

¹⁵⁶ Avis n° 81 (2006-2007) « Défense : environnement et soutien de la politique de défense », rédigé par Didier Boulaud, fait au nom de la commission des affaires étrangères, déposé le 23 novembre 2006 au Sénat.

¹⁵⁷ Document n° 2941 de l'Assemblée nationale (12^e législature).

II. Le temps d'avance du Royaume-Uni

Nous ne pouvons pas ne pas remonter au Moyen Age pour esquisser le portrait historique du renseignement britannique. Ce fut au sein de cette nation que se développèrent de la manière la plus significative sur le continent européen les activités de renseignement. Il faut reconnaître que la géographie et la tradition maritimes du Royaume-Uni ont fortement contribué à nourrir très tôt leur expérience du renseignement. C'est pourquoi les Britanniques possèdent à ce jour la plus longue tradition en la matière et leur culture s'en ressent sans conteste.

1. Les premiers pas du contre-espionnage britannique au XIV^e siècle et les prémices de sa structuration à la fin du XIX^e siècle

Les îles britanniques furent, pendant plusieurs décennies, en proie à l'espionnage des Vikings. Ce peuple marin, marchand et guerrier avait des visées d'expansion et de richesses. Pour cela, la reconnaissance des terres (côtes, ports, flotte, autres accès maritimes) et la connaissance de leurs ennemis étaient primordiales pour assurer le succès de leurs expéditions. Leurs assauts s'orientèrent à partir de la fin du VIII^e siècle vers les côtes de la mer du Nord, de la Manche et de l'océan Atlantique. Et les îles britanniques furent durement touchées du fait de leur division en de multiples royaumes.

Puis le Royaume-Uni subit l'espionnage français jusqu'au XIV^e siècle. Nous nous souviendrons du chevalier anglais Sir Thomas Tuberville qui espionnait pour le compte du roi de France, Philippe IV.

Ce fut ainsi que, progressivement, le Royaume-Uni mit en place des garde-fous et des réseaux d'informateurs afin de protéger la couronne et la nation des ambitions impérialistes de leurs voisins.

A. Les premières expériences du renseignement au sommet de l'État

Ce fut sous le premier règne de la dynastie Tudor (Henri VII d'Angleterre, 1485-1509) que le contre-espionnage britannique fit ses premiers pas. Le monarque employait des agents sur le territoire national et à l'étranger pour recueillir des informations, notamment sur le complot ourdi par Perkin Warbeck. Ce dernier se fit passer pour Richard d'York, fils d'Édouard IV, alors

que celui-ci avait probablement été assassiné vers 1483. En novembre 1491, il réclama la couronne d'Angleterre. La manœuvre échoua, grâce aux renseignements recueillis par le réseau d'informateurs et remontés aux oreilles du roi. Toutefois, ces missions d'espionnage n'étaient aucunement structurées. Aucun service avait à proprement parlé été fondé. De plus, ces missions servaient davantage un intérêt personnel qu'une ambition nationale.

Puis, sous Henri VIII (1509-1547), l'interception et l'ouverture des dépêches diplomatiques se systématisèrent petit à petit. Il confia les questions de renseignements à ses ministres Thomas Wolsey, puis Thomas Cromwell. Ce fut ce dernier qui donna à cette activité un nouvel élan, en augmentant le nombre d'agents. Il s'agissait toujours de contre-espionnage. Il est vrai que l'espionnage offensif à l'étranger n'était pas encore de mise, d'autant que l'Angleterre prônait à cette époque une politique d'isolement. Il fallut attendre 1535 pour que Thomas Cromwell consentît à quelques efforts dans ce domaine. Cette démarche eut surtout pour objectif de trouver de nouveaux alliés à son pays.

Cet intérêt de la royauté pour le renseignement contribua à remporter des succès pendant plusieurs siècles, principalement en Irlande. Les agents britanniques déployés en Irlande étaient en permanence sur la brèche contre les rebelles irlandais mais aussi contre les agents français et espagnols qui utilisaient les Irlandais pour intriguer et fomenter des troubles contre le pouvoir anglais. Ainsi, les méthodes de renseignement se sont progressivement affinées à partir de la fin du XV^e siècle. De même, la cryptographie se développa, notamment avec l'utilisation du système de la grille Cardan¹⁵⁸. Plus encore, d'un espionnage à caractère personnel, l'usage glissait vers un espionnage en faveur l'intérêt de la sécurité nationale.

Ce fut ainsi que vers la moitié du XVI^e siècle que le renseignement prit une véritable importance. Il commença alors à se structurer peu à peu. Certains agents ou responsables des questions de renseignement furent des acteurs majeurs dans le domaine, à l'instar de Nicholas Throgmorton, William Cecil, Francis Walsingham ou encore Edward Stafford. Il y eut aussi Thomas Phelippes, John Dee et Gilbert Gifford. Mais pour autant aucun service de renseignement ne fut formé avant le milieu du XIX^e siècle. L'armée britannique en pâtit d'ailleurs. De la guerre de Waterloo jusqu'à la Guerre de Crimée, le renseignement militaire fut volatile et aléatoire

¹⁵⁸ Cette grille a été inventée par Jérôme Cardan (1501-1576), mathématicien, philosophe, juriste et médecin italien.

jusqu'à ce que fusse mis en place le Département topographie et statistiques au sein du ministère de la Guerre.

B. En 1855, la création du Département topographie et statistiques

La Guerre en Crimée mit en évidence les lacunes du renseignement militaire anglais. Les Britanniques ne disposaient que de peu de renseignements sur la force de l'ennemi russe et d'informations sur les côtes de la région. Cette carence de données somme toute élémentaires fut l'une des causes majeures de l'anéantissement de la brigade légère britannique lors de l'assaut de Balaklava (25 octobre 1854).

C'est ainsi qu'en 1855, le gouvernement de Sa Majesté Victoria se résolut à créer le Département topographique et statistique, au sein du ministère de la Guerre. Comme son nom l'indique, il était chargé de fournir des cartes et des études topographiques des pays étrangers à l'État-Major. Toutefois, cet organe ne fonctionna guère avant la fin du siècle. À ce propos, le Major Général Sir George Aston indiquait : « *L'organisation et la force des armées étrangères étaient alors considérées comme matières négligeables et reléguées à l'arrière-plan. Ce service avait joui d'un long sommeil à partir du moment où le souvenir des scandales de Crimée s'était évanoui dans le passé. Il fut réveillé par l'intérêt que soulevèrent dans le public, les succès remarquables de l'armée allemande remportés sur l'Autriche en 1886 et sur la France en 1870* »¹⁵⁹. Au début des années 1870, le département fut réorganisé sous le titre de l'Intelligence Branch et rattaché directement à l'État-Major. Il fit ses premières armes pendant la guerre des Boers entre 1899 et 1902. Ses résultats furent tout de même médiocres.

Après plusieurs réformes et plusieurs sièges, celui qui se nommait dorénavant le Directory of military intelligence s'installa définitivement à Whitehall, Queen Ann's Gate, en 1884. Il se trouvait ainsi aux côtés des plus hautes autorités militaires. Le département se divisait en huit sections : cinq dédiées à la géographie ; l'ancienne topographique ; les archives et la documentation ; et les opérations. Il ne comptait que quelques dizaines d'officiers, mais bénéficiait du réseau des attachés militaires à l'étranger.

Malheureusement, les rivalités intestines nuisirent aux activités de renseignement militaire et ses fonctions restèrent très limitées : « *préparation des renseignements concernant le*

¹⁵⁹ Sir Aston (George), *Secret Service*, Éditions Payot, Paris, 1932, page 333.

système militaire de l'Empire et les aspects stratégiques de tous les plans de défense ; recueil et diffusion des informations concernant la géographie militaire, les ressources et les forces armées des pays étrangers et des colonies et possessions britanniques ; établissement des cartes et traduction des documents étrangers »¹⁶⁰.

2. Le renseignement s'organisa véritablement au début du XX^e siècle

A. La naissance du MI5 et du MI6

Le 1^{er} octobre 1909, les ministères de la Guerre et l'Amirauté créèrent le Secret Service Bureau afin de coordonner les efforts de renseignement au sein de l'Armée. Cette réorganisation, recommandée par le Premier ministre d'alors, Herbert Henry Asquith, visait en premier lieu à lutter contre l'espionnage allemand dans les ports britanniques. Le Secret Service Bureau fut placé sous la codirection du Capitaine Vernon G.W. Kell, issu du Régiment du Staffordshire sud, et du Capitaine Mansfield Cumming de la Royal Navy.

Dès l'année suivante, le service se scinda en deux entités. Il se constitua d'une part un Home Office, placé sous la tutelle de Kell et chargé du contre-espionnage sur le territoire britannique. Il se forma d'autre part une Foreign Section sous la houlette de Cumming, qui devait s'assurer du recueil du renseignement à l'étranger sur les ennemis potentiels du Royaume-Uni.

Ces préoccupations en matière de sécurité nationale et de protection de l'intérêt britannique aboutirent également, en 1911, au vote de l'*Official Secret Act* par la Chambre des Communes. Ce texte avait pour objet la protection des informations sensibles. Était ainsi considérée comme une infraction pénale la divulgation de « *toute information officielle* », sans autorisation légale. D'autres infractions, comme l'espionnage en général et l'espionnage dans les ports, sont citées dans ce texte et accolées d'une peine.

Ce fut en janvier 1916 que ces deux divisions deviendront respectivement la Directorate of Military Operations ou MO5 (puis MI5¹⁶¹) et le MI(c) (puis le MI6). Comme il convient de le

¹⁶⁰ Deacon (Richard), *Histoire des services britanniques*, Buchet-Chastel, Paris, 1976, page 118.

¹⁶¹ Celui qu'on appelle communément MI5 a changé de nom à plusieurs reprises. Octobre 1909 : Home Section of the Secret Service Bureau. Avril 1914 : Directorate of Military Operations, section 5 (MO5). Septembre 1916 : Military Intelligence section 5 (MI5). 1929 : le Defence Security Service. 1931 : Security Service.

deviner, le MI5 devint compétent en matière de sécurité nationale et de contre-espionnage, tandis que le MI6 fut dévolu au renseignement extérieur.

B. Le MI5, service de renseignement intérieur et de sécurité, face à l'IRA et aux espions allemands

Rapidement, le MI5 fut confronté à la menace que faisaient peser sur le royaume des groupes paramilitaires en Irlande. En effet, pendant la guerre d'indépendance irlandaise entre janvier 1919 et mars 1922, les groupuscules Irish Citizen Army et Irish Volunteers étaient très actifs. Dès lors, le MI5 s'employa à juguler cette menace en coopération avec la Special Branch du Metropolitan Police Service.

De la fusion de ces deux organisations naquit l'Irish Republican Army (IRA – Armée républicaine irlandaise) en 1922. Les agents du MI5 eurent maille à partir avec ces Irlandais qui refusaient le Traité anglo-irlandais. Ce dernier divisait l'Irlande entre d'une part l'État libre d'Irlande et d'autre part l'Irlande du Nord. Ceci marqua le début de la guerre civile irlandaise.

Le MI5 était également très attentif aux velléités des Russes en matière d'espionnage et d'actions subversives. En effet, après la révolution de 1917 en Russie, le MI5 fut chargé de la lutte contre la subversion communiste dans les forces armées.

C. Le MI6, service de renseignement extérieur et d'actions clandestines, face aux ambitions allemandes

Au cours des années qui précédèrent la Première Guerre mondiale, les États européens furent témoin de l'ambition, de l'agressivité et des rêves impérialistes grandissants de l'Allemagne. À cette époque, le Royaume-Uni était l'une des nations les plus puissantes, qui avait su se doter d'un empire immense et florissant. Toutefois, le climat économique s'était quelque peu dégradé et les concurrents comme la France, la Russie ou l'Allemagne étaient aux aguets. Si la formation de la Triple Entente rassura l'opinion publique britannique, la menace que faisait peser l'Allemagne alimentait ses craintes. Ces dernières furent accentuées par des rumeurs sur des espions allemands et des organisations clandestines prêtes à entrer en action lors d'une attaque de l'Allemagne. Le MI6 s'enquit de se renseigner sur cette puissance en devenir mais ses résultats ne furent pas probants.

3. Les services britanniques dans la Première Guerre mondiale et l'entre-deux-guerres

A. La Première Guerre mondiale

Avant la Première Guerre mondiale, les pouvoirs du MO5 concernaient le contre-espionnage. Le service ne disposait que de faibles ressources. En avril 1914, il ne comptait que 14 personnes et tout au plus une vingtaine lors de l'entrée en guerre en août 1914. Malgré cela, ses agents réussirent à identifier et arrêter plus de vingt espions allemands entre 1909 et le début de la Première Guerre mondiale.

La législation en ce temps de guerre augmenta les responsabilités du MI5. Dorénavant, le service de renseignement intérieur se devait d'assurer la coordination de la politique gouvernementale concernant les étrangers et de veiller au respect des mesures de sécurité dans les usines de munitions. MI5 commença à superviser les actions de contre-espionnage à travers tout l'Empire britannique.

Bien évidemment, les agents du MI5 avaient pour principale mission de démasquer les espions allemands. La tâche fut ardue tant le contexte tournait à la paranoïa et l'hystérie antiallemande. Il ne faut pas oublier que des magasins qui appartenaient à des Allemands et des Autrichiens ont été attaqués et pillés par des foules effrayées. C'est ainsi que de nombreuses personnes furent faussement dénoncées et accusées de trahison ou d'espionnage. Nombreuses ont été celles qui blanchissaient les suspects. Toutefois, 35 agents allemands furent arrêtés et 11 exécutés. Parmi eux, Carl Hans Lody et Carl Friedrich Muller nourrirent un certain nombre de commentaires dans la presse britannique à cette époque. Les enquêtes menées furent de fait très nombreuses, fastidieuses et gourmande en temps et en moyens. L'effectif du service fut alors considérablement augmenté et s'élevait à la fin de la guerre à 850 personnes.

Du côté du MI6, la Première Guerre mondiale fut le premier test pour le service de renseignement extérieur. Toutefois, lui non plus ne disposait pas de moyens considérables. Ses agents furent incapables de pénétrer l'Allemagne.

À l'issue de la Première Guerre mondiale, le Government Communications Headquarters (GCHQ) fut créé en 1919 sous le nom de Government Code and Cypher School, avant de prendre son actuelle dénomination en 1946. Ce sont ces succès pendant la seconde guerre

mondiale qui on fait connaître le service, alors qu'il était installé à Bletchley Park. Le GCHQ a déménagé à Cheltenham en 1952.

B. L'Entre-deux-guerres

À l'issue de la guerre, les services de renseignement britanniques conservèrent leur ligne de conduite. Le MI6 restait vigilant à l'égard d'une Allemagne meurtrie et revancharde. Il constitua des réseaux à Prague et à Vienne pour continuer à surveiller cette Allemagne ainsi que la Russie. Il commença aussi à bâtir un réseau à Gibraltar pour observer le déroulement des événements en Méditerranée occidentale.

Quant au MI5, il devait relever le défi croissant de l'espionnage de l'Union soviétique et de l'Allemagne nazie. Il fut aussi confronté à l'émergence d'une autre menace interne : la subversion fomentée par les communistes et les fascistes. L'action du British Union of Fascists (BUF) a longtemps retenu l'attention du MI5. Fondé en octobre 1932 Sir Oswald Mosley, ce parti politique d'inspiration fasciste s'était rapidement développé et s'était doté d'un service d'ordre militarisé : les Blackshirts (Chemises noires).

Malgré l'importance de sa tâche, le MI5 vit ses effectifs se réduire considérablement. De 850 personnes à la fin de la Première Guerre mondiale, le service n'en comptait plus qu'une douzaine en 1929. Cette année-là, le MI5 fut rebaptisé Defence Security Service avant de devenir en 1931 le Security Service – le nom qu'il porte aujourd'hui.

En 1936, le Joint Intelligence Committee est mis sur pied en tant Sub-committee of Committee of Imperial Defense. Il s'agit de coordonner les efforts de renseignement et de défense alors que l'Allemagne commence à monter en puissance. Après la guerre, en 1957, il sera rattaché au Cabinet Office.

À l'aune de la Seconde Guerre mondiale, les services de renseignement britanniques recommencèrent à recruter à tour de bras. Les recrues provenaient principalement des rangs des anciens officiers. Toutefois, si les enquêtes sur les candidats étaient toujours de mise, *« elles étaient sommaires. Les noms de famille comptaient plus qu'il n'aurait fallu [...]. Beaucoup [de] recrues, après des enquêtes aussi sommaires sur leur passé, furent introduites d'une façon similaire dans le MI6 entre*

1936 et 1940 »¹⁶². C'est une des raisons pour laquelle le MI6 en particulier connut plusieurs déboires durant la Guerre froide.

4. La Seconde Guerre mondiale bouscule l'organisation des services britanniques

A. Juillet 1940, la création du Special Operations Executive (SOE)

Quelques semaines après l'armistice en France, le Premier ministre Winston Churchill et le ministre de l'économie de guerre, Dalton Hugh, mirent en place le Special Operations Executive (SOE). C'était le 22 juillet 1940. Ce nouvel organe devait mener la guérilla contre les puissances de l'Axe et se charger de l'aide des mouvements de résistance locaux. Ce fut lors d'une des réunions qui visaient à préparer la création du SOE que Churchill lança cette sentence devenue célèbre pour résumer le rôle de ce nouvel organe : « *And now, set Europe ablaze !* »¹⁶³.

À l'origine, ces missions étaient assumées séparément par trois départements distincts qui avaient été formés peu de temps avant le début de la Seconde Guerre mondiale. En effet, juste après l'annexion de l'Autriche par l'Allemagne (Anschluss) en mars 1938, le Foreign Office avait créé une organisation connue sous le nom de propagande Département EH.

Le SOE a été formé par la fusion de trois départements existants, qui avait été formé peu avant le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale. Immédiatement après l'Allemagne a annexé l'Autriche (l'Anschluss) en Mars 1938, le Foreign Office a créé une organisation connue sous le nom de propagande Département EH. Quelques jours plus tard, le MI6 mit en place la section D, sous le commandement du major Lawrence Grand, pour enquêter sur le potentiel que présentaient le sabotage, la propagande et d'autres moyens irréguliers pour affaiblir un ennemi. Enfin, à l'automne de la même année, le War Office ouvrit un département, en charge de la guérilla et connu d'abord comme GS (R) puis de MI R.

L'organisation du SOE évolua continuellement pendant les années de guerre. Initialement, il se composait de trois départements principaux. Le SO1 traitait de la propagande afin de désinformer et de démoraliser l'ennemi tandis que le SO2 était en charge des opérations

¹⁶² Deacon (Richard), *Histoire des services britanniques*, Buchet-Chastel, Paris, 1976, pages 247-248.

¹⁶³ Traduction : « *Et maintenant, mettez le feu à l'Europe !* »

telles que les sabotages d'installations militaires, industrielles ou ferroviaires ou des actions subversives comme des attentats, des assassinats, ou des déraillements de convois de troupes. Le SO3 quant à lui, s'occupait de la recherche des renseignements. Toutefois, des querelles persistaient entre le ministère de la Guerre et celui de l'Information. C'est la raison pour laquelle le SO1 fut retiré du SOE et devint une organisation indépendante nommé Political Warfare Executive.

Le SOE opéra dans toute l'Europe, et en particulier en Allemagne, en France, en Albanie, au Danemark, en Norvège, aux Pays-Bas, en Tchécoslovaquie, en Belgique ou encore en Roumanie. Il semblerait que le SOE soit à l'origine de nombreuses actions comme, entre autres, de la destruction d'une petite centaine d'usines de guerre françaises mais aussi de la découverte de la base secrète d'expérimentation des fusées V2 de Peenemünde et de la destruction du stock d'eau lourde norvégienne, qui aurait pu servir à la confection d'une bombe atomique.

La création du SOE ne fut pas sans contrarier le MI6. Tous deux agissaient sur le même terrain, les territoires occupés, et se trouvait en concurrence pour le recrutement d'agents. Si bien que lorsque le SOE fut dissout le 30 juin 1946, son personnel et ses équipements, furent absorbés par le MI6.

B. La développement du MI5 et la perte de vitesse du MI6

Le MI5 a joué un rôle clé dans le combat contre l'espionnage ennemi, l'interception des communications allemandes et la désinformation en Allemagne. Sur l'actuel site Internet du service, il est écrit : *« le service a remporté de grands succès en découvrant des agents ennemis sur le sol britannique, dont certains ont d'ailleurs été retourné et devinrent des agents doubles. Ceux-ci ont permis de transmettre de fausses informations aux Allemands quant à la stratégie militaire tout au long de la guerre »*.

Pas peu fier de ses succès, le MI5 semble oublier qu'ils sont intervenus après une période de confusion. Le service n'était pas bien préparé pour faire face à une considérable augmentation du travail venue avec le début de la guerre, ne serait-ce qu'en terme de ressources humaines. En 1938, le service comptait 30 officiers et 103 secrétaires et personnels d'enregistrement (*registry staff*). Ce n'était toutefois pas suffisant pour traiter tous les rapports, les demandes de contrôle et les enquêtes. Au cours du deuxième trimestre de l'année 1940, le service recevait environ 8 200 demandes par semaine ! Qui plus est, le service britannique s'inquiétait d'une « *cinquième*

colonne » de sympathisants nazis, s'activant à la préparation d'une invasion allemande du Royaume-Uni. Cela eut pour conséquence de multiplier encore les rapports et les enquêtes.

En mai 1940, le chef du service, Vernon Kell, fut remercié sur ordre du nouveau Premier ministre, Winston Churchill. Lui succéda le général de brigade Oswald Allen Harker, lui-même remplacé par David Petrie à peine un an plus tard, en avril 1941. Sous sa direction, le service subit d'importantes transformations qui lui permirent d'améliorer sa capacité de traiter les demandes. Force est de reconnaître que ses méthodes et son efficacité ont contribué à la réussite du débarquement en Normandie des forces alliées en juin 1944.

Quant au MI6, « *l'incident de Venlo* » en octobre 1939 l'affaiblit considérablement. Des officiers allemands de la Gestapo avaient organisé une rencontre avec des agents britanniques dans la ville de Venlo (Pays-Bas). Ils avaient prétendu être des réfugiés et vouloir fomenter un complot contre Hitler. Le but des Allemands était d'essayer de cerner les méthodes de travail des services de renseignement britanniques et de leur transmettre de fausses informations. Deux agents britanniques, Sigismund Payne Best et Richard H. Stevens, furent enlevés lors d'une de ces rencontres. Plus grave, l'un des deux Britanniques avait à ce moment-là une liste d'agents britanniques. D'autres noms lui furent encore soutirés par la suite, lors d'interrogatoires. Grâce à ces informations, la Gestapo put faire arrêter plusieurs espions de Sa Majesté dans les territoires occupés, et notamment en Tchécoslovaquie.

De plus, le MI6 se trouva concurrencé par un SOE et un Government Code and Cypher School (GC&CS) en plein croissance, voire même par le MI5. En effet, le premier fut dépassé par les efforts entrepris par le GC&CS, ainsi que par le système de double-jeu mis au point par le MI5 afin de fournir des informations erronées aux Allemands.

C. La naissance d'une communauté du renseignement pendant la Seconde Guerre mondiale

C'est durant la Seconde Guerre mondiale que l'État britannique renforça son appareil du renseignement et fabriqua les premières pierres d'une communauté. Toute d'abord, le JIC, créé en 1936, a permis d'améliorer la coordination entre les principaux services et de coordonner leurs efforts.

Le MI5 et le MI6, complété par le SOE en juillet 1940, ont acquis leurs lettres de noblesse grâce à leur succès en matière de décryptage et de recueil de l'information. Ils

acquièrent rapidement un avantage non négligeable sur le III^e Reich. Un certain nombre d'agents infiltrés au Royaume-Uni ont été neutralisés dès le début de la guerre. Cela permit aux Britanniques de dresser assez précisément les contours de l'organisation, des effectifs et des méthodes de l'Abwehr. De cette façon, le service de contre-espionnage britannique continuait à recevoir les messages transmis par Berlin à l'attention de ses agents et transmettait en retour de fausses informations.

Le renseignement militaire, assuré par le Naval Intelligence Division (NID) et la Royal Air Force (RAF) s'affairent essentiellement à la reconnaissance aérienne et aux interceptions radioélectriques. Les succès d'Enigma en est le point culminant.

5. La délicate période de la Guerre froide mit plusieurs fois les services britanniques à mal

Les services de renseignement britanniques durent affronter des menaces autant internes qu'externes au cours des 42 années de Guerre froide. En effet, à l'intérieur de ces frontières, les espions russes et l'IRA représentaient des menaces de premier ordre. À l'extérieur du territoire, le Royaume-Uni se devait de maintenir son influence tant en Europe dans un climat de Guerre froide, que vis-à-vis de son pré carré en Afrique et en Asie dans un contexte de vaste mouvement de revendications identitaires et de décolonisation.

A. Le MI5 et l'IRA

L'Operation Harvest contre l'Irlande du Nord commença le 12 décembre 1956, lorsque le conseil de l'IRA appela la population à se soulever : *« La résistance à l'occupation britannique est maintenant entrée dans sa phase décisive. Tôt aujourd'hui, les unités du Nord de l'Irish Republican Army, notre peuple dans les six comtés a porté le combat contre l'ennemi. Il est la victime directe de l'impérialisme britannique, mais aussi la colonne vertébrale de l'insurrection révolutionnaire nationale. Nous en appelons aux Irlandais dans les forces armées britanniques à soutenir leur mère patrie et à refuser de porter les armes contre leurs concitoyens. Nous en appelons aux membres des RUC et des B-Specials à cesser d'être des instruments de l'impérialisme britannique et de se mettre de côté ou bien de nous rejoindre dans la lutte contre la tyrannie »*.

Cette campagne qui dura jusqu'à un cessez-le-feu unilatéral décidé par le conseil de l'IRA le 26 février 1962. L'Irish Republican Army enterra ses armes. En 1969, l'organisation fut

dissoute du fait de nombreux désaccords internes. Elle fut immédiatement remplacée par l'Official Irish Republican Army d'un côté et la Provisional Irish Republican Army de l'autre côté. Ces organisations paramilitaires cherchèrent jusqu'en 1997 à renverser le gouvernement d'Irlande du Nord et la République d'Irlande afin de les remplacer par un État socialiste souverain sur toute l'île. Entre décembre 1969 et mai 1972, ils perpétrèrent de violentes attaques.

L'Official Irish Republican Army (Official IRA) fut moins active que sa concurrente mais perdit tout de même 21 de ses membres et causa la mort de 52 personnes. Elle ne déposa totalement les armes qu'en février 2010.

En ce qui concerne la Provisional Irish Republican Army (PIRA), elle subit des vagues d'arrestations pendant plusieurs mois après la campagne de 1969-1972. L'organisation paramilitaire décida de revoir son organisation pour se protéger de la répression et de l'infiltration policière. Les brigades furent conservées et des petites cellules de trois à quatre personnes, et très cloisonnées, virent le jour. Cela compliqua le travail du MI5 et de Scotland Yard.

Au début de l'année 1973, elle prépara un attentat. Une bombe explosa à Londres le 8 mars. Ce fut le début d'une série d'attaques meurtrières. La PIRA organise aussi des opérations pour afficher le soutien populaire qu'elle reçoit : défilé en arme dans Andersonstown (dans la banlieue de Belfast) en février 1974, blocage des axes de circulation de Belfast le en avril 1974, grève dans le secteur de l'électricité à Newry (au sud de l'Irlande du Nord) août 1974, etc.

Des négociations eurent lieu entre le gouvernement britannique et la PIRA et débouchèrent sur un cessez-le-feu en décembre 1974. Mais celui-ci fut de courte durée. Les attentats finirent par reprendre et la lutte se répandit jusque dans les prisons, où les membres du PIRA qui avaient été arrêtés organisaient des troubles (la Blanket protest).

À partir de 1978, le Conseil du PIRA décida d'étendre son terrain d'action au delà des frontières maritimes du Royaume-Uni. Des bases militaires britanniques furent ainsi visées en République fédérale d'Allemagne, en Belgique ou encore aux Pays-Bas. Il prit aussi le parti de cibler des personnalités politiques de premier plan, à commencer par l'assassinat de l'ambassadeur britannique aux Pays-Bas Richard Sykes, en février 1979. Le 16 octobre 1984, la PIRA perpétra un attentat dans le Grand Hôtel de Brighton où s'étaient réuni le Parti conservateur. Margaret Thatcher y échappa de peu.

L'organisation était difficile à infiltrer mais le MI5 réussit laborieusement à retourner plusieurs membres. Grâce à ces « *supergrass* » (*super-indicateur*), plusieurs vagues d'arrestations purent être organisées par les forces de sécurité britanniques. En 1983 notamment, Ivor Bell, alors chef de l'État-major de la PIRA, fut mis aux arrêts.

Au milieu des années 1980 cependant, les Provisoires s'interrogèrent sur la possibilité d'une solution politique, par la voie des urnes. Des négociations s'ouvrirent et aboutirent à un cessez-le-feu à Noël 1990.

B. La brèche soviétique au cœur du MI6 et du MI5

a. Les cinq de Cambridge

Les services secrets de l'URSS avait réussi à infiltrer les services de renseignement britanniques et leur causèrent beaucoup de tort. Le démantèlement d'un groupe de cinq espions soviétiques dans les années 1950 révéla le degré de réussite du KGB et mit fortement à mal le MI6. Les « *cinq de Cambridge* » étaient composés de cinq anciens étudiants de l'Université britannique de Cambridge. Ils se rencontrèrent pour la première fois au Trinity College avant de se retrouver ultérieurement au cours de leur carrière professionnelle.

Le premier et le plus connu à ce jour était Kim Philby. Nom de code : *Stanley*. Fils d'un orientaliste célèbre, il entra au MI6 en 1940 après une expérience dans le secteur du journalisme. Il fut affecté au sein de la nouvelle section IX chargée de lutter contre le communisme. Mais il travaillait déjà pour les Soviétiques. Il leur transmit de nombreuses informations confidentielles sur des opérations britanniques ou étasuniennes et sur les espions en poste en URSS. Il leur donna notamment des renseignements qui leur permirent d'écraser une insurrection anticomuniste en Albanie. En 1949, Philby fut affecté à Washington et y retrouva deux de ses anciens camarades d'université : Donald McLean et Guy Burgess. Il se réfugia à Moscou en 1963.

Le deuxième se prénomma donc Donald Maclean. Nom de code : *Homer*. Il avait déjà été recruté par les Soviétiques quand il entra dans le service diplomatique britannique en octobre 1935. En 1938, il fut nommé en poste à l'ambassade du Royaume-Uni en France. Au printemps 1944, il fut envoyé à Washington pour occuper le poste de premier secrétaire au sein de l'ambassade britannique. En février 1947, il fut appelé au poste de co-secrétaire du comité politique mixte qui coordonnait la politique nucléaire (civile et militaire) anglo-américano-

canadienne. Lui aussi transmet des informations de haute importance aux Soviétiques. Il partit à Moscou juste avant d'être démasqué, en 1951.

Le troisième s'appelait Guy Burgess. Nom de code : Hicks. Après une carrière de journaliste au *Times* et à la *BBC*, il entra en janvier 1939 à la section D du MI6. Cette section créée en 1938 était en charge des opérations spéciales. Il retourna ensuite à la *BBC* où il traita de thématiques liées à la propagande de guerre. Après la Seconde Guerre mondiale, il devint secrétaire du ministre d'État aux Affaires étrangères, Hector McNeil. Il commença à transmettre des documents secrets du Foreign Office au KGB. En 1947, il fut nommé à l'ambassade de Washington où il retrouva Kim Philby deux ans plus tard. Pour éviter l'arrestation en 1951, il passa à Moscou avec Donald Maclean.

Le quatrième se dénommait Anthony Blunt. Nom de code : Johnson. Historien d'art, celui-ci devint Directeur des collections royales britanniques. Recruté en 1934 après un voyage en URSS, il travaillait aussi pour le contre-espionnage britannique. En 1963, le MI5 découvrit son passé d'agent double au service de l'Union soviétique. Anthony Blunt finit par se confesser, en échange de l'impunité. Il détailla les secrets militaires qu'il avait transmis aux Soviétiques et donna les noms d'autres espions en échange de l'immunité.

Enfin, le cinquième était très certainement John Cairncross. Nom de code : List. Il travaillait pour le Foreign Office et le Trésor. Il fut accusé d'avoir fourni des informations sur le programme nucléaire britannique. Il fut plusieurs fois interrogé, mais jamais démasqué. En 1990 cependant, un transfuge du KGB, Oleg Gordievski, le dénonça comme le cinquième homme de Cambridge. Cairncross réfuta ces accusations.

b. Michael Bettaney, une énième taupe

Outre le fameux cercle de Cambridge, d'autres taupes soviétiques furent découvertes dans les services de Sa Majesté. Ce fut le cas de Michael Bettaney au début des années 1980. Diplômé de l'Université d'Oxford, il travaillait alors en tant qu'officier du renseignement dans la branche contre-espionnage du service de renseignement intérieur britannique. Il fut condamné à Old Bailey, en 1984, pour avoir transmis des documents sensibles à l'ambassade soviétique à Londres. Il avait déjà été soupçonné de trahison par des agents internes à deux reprises, mais il avait été blanchi et reconnu comme un agent loyal à chaque fois. C'est grâce à un agent du MI6 infiltré chez les Russes, Oleg Gordievsky, que la trahison de Bettaney fut découverte en 1982. Cela mit en émoi la communauté du renseignement mais aussi l'opinion publique nationale. Elles

ont été particulièrement sévères à l'égard du directeur en poste à ce moment-là, John Jones (1981-1985). Il fut taxé d'incompétence avant d'être remplacé par Tony Duff. Celui-ci, lorsqu'il était à la tête du Joint Intelligence Committee, avait participé à rendre le produit du travail des services de renseignement plus utile au gouvernement. C'était donc une personnalité de choix qui était envoyée à Gower Street pour laver l'image du MI5. Il inaugura une nouvelle période au sein du service de renseignement intérieur, teintée de sérénité. Lors de sa première semaine de prise de fonction, il fit le tour de la maison et alla à la rencontre de tous les employés et collaborateurs. C'était tout à fait inédit, si l'on en croit l'historien Gordon Thomas¹⁶⁴. La crainte de découvrir de nouvelles taupes s'estompa. Ce fut le début d'une « *forte loyauté collective* », selon les termes de Stella Remington, et d'une coopération resserrée entre les services de renseignement britanniques, le Joint Intelligence Committee et leurs homologues étrangers.

Pour pallier ses carence en moyens humains face à la virulence de l'URSS dans les années 1970, le MI5 « *recrutait à tour de bras pour lutter contre le communisme intérieur* ». Le service de renseignement intérieur britannique avait déjà fiché 50 000 citoyens, supposés être membre du parti communiste. « *On rappela des agents de carrière qu'on avait laissés partir à la fin de la guerre. [...] La campagne de recrutement était focalisée sur des universités telles que Cambridge et Oxford* »¹⁶⁵. Le recrutement se faisait surtout par les amis et les contacts.

6. De l'après-Guerre froide à la guerre contre le terrorisme : les services s'adaptent tant bien que mal

A. La légalisation des services de renseignement britannique

Les services de renseignement et de sécurité britanniques ne disposaient jusqu'alors d'aucun fondement légal. Ce ne fut qu'en avril 1989 que le Parlement vota le *Security Services Act*. Toutefois, leur existence n'avait pas été totalement niée auparavant. En effet, en 1952, le Premier ministre transféra officiellement la responsabilité du MI5 au Home Secretary, sans que le service ne devienne pour autant une partie du ministère. Sir David Maxwell Fyfe, alors ministre de l'Intérieur, réalisa cette année-là un examen des services britanniques. À l'issue de ce travail,

¹⁶⁴ Thomas (Gordon), *Histoire des services secrets britanniques*, Éditions Nouveau Monde, Paris, 2008, 614 pages.

¹⁶⁵ Idem, pages 115-116.

une directive définit les premières orientations générales pour guider le MI5 ainsi que le rôle du directeur général du service. Ces orientations furent d'ailleurs révélées dans le rapport sur l'affaire Profumo¹⁶⁶, rédigé par Lord Denning en 1963. Il contient *in extenso* les différentes orientations données au MI5.

Deux controverses avaient en fait propulsé les services de renseignement et de sécurité britanniques à l'attention du public et amené les parlementaires à voter un texte législatif qui encadre leurs activités.

La première concernait la pénétration soviétique au Royaume-Uni et dans les services de renseignement britanniques. D'aucuns disaient qu'il y avait encore des taupes dans les départements du ministère de l'Intérieur, même depuis la chute du Mur de Berlin en 1989. La seconde était relative aux méthodes des services. Les révélations d'anciens officiers du MI5 ne manquèrent pas de susciter l'émoi dans l'opinion publique anglo-saxonne. Ces derniers affirmèrent que le MI5 surveillait et procédait à des écoutes téléphoniques sur un large éventail de militants politiques et syndicalistes. Ils avancèrent aussi que le choix de ces cibles avait été influencé par la droite politique. Ces pratiques ainsi mises en lumière par les médias sous le sobriquet « *Spycatcher affair* », le gouvernement fut contraint de présenter une loi pour encadrer ces méthodes.

Au milieu des années 1980 déjà, le Gouvernement avait dû se défendre devant la Commission européenne des Droits de l'Homme à la suite d'une plainte. En 1985, Cathy Massiter, un ancien officier du MI5 avait fourni la preuve que Patricia Hewitt et Harriet Harman, respectivement Secrétaire général et juriste du Conseil national pour les libertés civiles, ainsi que d'autres personnes avaient pendant longtemps fait l'objet d'une surveillance. Après que l'affaire avait été déclarée recevable, mais avant que le rapport de fond ne fût publié, le gouvernement britannique fit adopter le *Security Services Act of 1989*.

En 1984 également, M. Malone porta lui aussi plainte auprès de la Cour européenne des droits de l'homme après avoir découvert que son téléphone était sur écoute. Ce dossier passa

¹⁶⁶ Du nom de John Profumo, Secrétaire d'État à la Guerre. Le scandale reposait sur la suspicion d'une brève liaison du Secrétaire d'État avec une call-girl, Christine Keeler. Celle-ci était également connue pour être la maîtresse d'un espion russe. John Profumo fut poussé à la démission du fait du retentissement de ce scandale.

entre les mains de la Cour qui conclut que son droit à la vie privée avait été violé¹⁶⁷. C'est dans ce contexte que le gouvernement se pressa d'adopter l'*Interception of Communications Act*.

Les services de renseignement et de sécurité britanniques obtinrent ainsi un cadre légal entre 1985 et 1989. Ce fut en réalité le début d'un processus de reconnaissance formelle et d'une volonté d'encadrer leurs activités. En mai de la même année, le gouvernement adopta l'*Official Secrets Act*. Ce texte alourdit notamment la peine accolée à l'infraction qui consistait en la divulgation d'informations, de documents ou d'autres articles relatifs à la sécurité ou au renseignement. La nomination officielle de Stella Remington en 1992 fut un nouvel acte politique qui constitua une fois de plus une reconnaissance publique de l'existence des services de renseignement intérieur et extérieur. En 1994 enfin, l'*Intelligence Service Act* fut approuvé.

B. Les services durent prendre en compte la nouvelle donne géopolitique et les menaces post-Guerre froide

a. Les services de renseignement se réorientent, un peu

Tous les services de renseignement durent se réapproprier de nouveau contexte géopolitique en Europe et dans le monde. Il n'était pas pour autant question de tourner le dos à l'ennemi communiste d'hier. Lorsque Colin McColl prit la tête du MI6 en 1989, le Premier ministre britannique Margaret Thatcher lui demanda de faire en sorte que le MI6 « ait sa place dans la conquête de ces nouvelles frontières de l'espionnage et en fasse usage pour exploiter la chute de l'Union soviétique et l'unification de l'Allemagne »¹⁶⁸.

Les services de renseignement et de sécurité britanniques s'attachèrent également à développer leur position et leur influence dans les démocraties naissantes à l'est du rideau de fer. À cette fin, ils participèrent à la création des nouveaux services de renseignement en Tchécoslovaquie, en Roumanie, en Bulgarie, en Pologne et en Hongrie et à la formation de leur personnel.

¹⁶⁷ Arrêt Malone de la CEDH du 2 août 1984.

¹⁶⁸ Thomas (Gordon), *Histoire des services secrets britanniques*, Éditions Nouveau Monde, Paris, 2008, page 343.

De plus en plus, les services de renseignement britanniques furent sensibilisés à la menace terroriste et au crime organisé et mobilisèrent des moyens pour les anéantir. Dans ce cadre, ils subirent quelque réforme sans que le détail ne fût connu du public.

Enfin, des changements furent opérés en matière de recrutement. Les enquêtes sur les candidats furent de plus en plus minutieuses. Le recrutement se diversifia quelque peu : ingénieurs en télécommunications, informaticiens, interprètes, *etc.* Les grandes écoles et les écoles spécialisées furent une source privilégiée de recrues tandis que les cooptations s'amenuisèrent. Les campagnes de recrutement furent même médiatisées que ce soit dans les grands quotidiens, les journaux de petites annonces ou la presse spécialisée. Au MI5, ce fut Stella Remington qui incarna ce changement à partir de 1992. « *Quand Stella Remington devint directrice du contre-espionnage, l'un des changements qu'elle encouragea – non sans rencontrer quelque résistance – fut celui des méthodes de recrutement du MI5. [...] Elle insista pour que le MI5 place des annonces soigneusement rédigées dans les journaux et les magazines afin qu'il soit clair que les candidatures féminines étaient les bienvenues [...]. Néanmoins, elle restait convaincue que, pour que le MI5 se développe, il faudrait en engager davantage et les encourager à briguer les plus hauts postes* »¹⁶⁹.

b. Le terrorisme intérieur, l'espionnage et le crime organisé

La chute du mur de Berlin mit en évidence ou exacerba des menaces qui existaient déjà, comme le terrorisme islamiste ou le crime organisé. De même, la liste des États adversaires ou ennemis d'hier n'était plus tout à fait la même. La Russie demeurait dans la ligne de mire britannique, mais d'autres puissances émergentes s'ajoutèrent au tableau de chasse, à l'instar de la Chine.

Le MI5 commença donc à réorienter ses activités dès le début des années 1990 en se concentrant sur la lutte contre les terrorismes extrémistes islamistes et l'IRA. À cette fin, les sections F3 (terrorisme international) et F5 (lutte contre l'IRA) du MI5 furent détachées de la Division F, chargée du renseignement politique, au profit d'une nouvelle sous-direction T.

¹⁶⁹ Thomas (Gordon), pages 354-355.

En effet, la PIRA restait une menace interne de taille malgré le cessez-le-feu de Noël 1990. Il fut rompu le 7 février 1991 lorsque la résidence du nouveau Premier ministre britannique du 10 Downing Street fut visée par des tirs de mortier. En 1992, la PIRA entama une campagne d'attentats à la bombe en Angleterre et poursuivit ses opérations en Irlande du Nord (attentats de Warrington, de Bishopsgate, de l'Ulster Defence Association à Belfast, *etc.*). Une fois de plus, l'organisation déclara un cessez-le-feu le 31 août 1994 à minuit avant de le rompre le 9 février 1996. Ce scénario recommença plusieurs fois jusqu'en 2001. Au lendemain des attentats du 11 septembre qu'elle condamna, la PIRA décida de déposer une partie de son arsenal de façon très officielle. Les attentats de Londres en juillet 2005 finirent de la convaincre de mettre un terme à sa campagne armée. Le 28 juillet, elle déclara ne plus agir que « *par des moyens exclusivement pacifiques* » et rendit toutes les armes qui lui restaient.

La PIRA est tout de même soupçonnée d'avoir causé la mort de 1 824 personnes entre juillet 1969 et décembre 2001.

Quant à la menace du terrorisme islamiste, elle était prégnante et renforcée par les attentats de 2001. Les moyens humains, techniques et financiers des services de renseignement et de sécurité britannique furent considérablement augmentés depuis 2001. Les attaques terroristes de juillet 2005 accentuèrent encore la dynamique. Il faut dire que d'une part, le Royaume-Uni apparaît comme un allié fidèle de l'ennemi juré des groupes terroristes, les États-Unis. D'autre part, les îles anglo-saxonnes accueillent une forte population immigrée du Pakistan, de l'Iran, *etc.* Le terreau moulu par la crise économique et l'expansion de l'intégrisme islamique est favorable au recrutement de « *combattants* ». Ainsi, la menace du terrorisme islamiste provient à la fois de l'extérieur et de l'intérieur du territoire.

Le MI5 a dû aussi être particulièrement attentif à la menace de l'espionnage chinois, notamment dans le domaine économique. En 1992, le MI5 estimait que le Chinese Secret Intelligence Service, le service de renseignement extérieur chinois, disposait de 84 agents au Royaume-Uni. Ces derniers bénéficiaient de couverture diplomatique à l'instar des pratiques de tous les autres services de renseignement, mais pouvaient aussi opérer à partir de sociétés commerciales et des agences de voyages chinoises. En 2007, le service de renseignement intérieur britannique évaluait à une cinquantaine d'agents chinois sur le territoire. Un chiffre certes en baisse, mais qui reste le plus élevé par rapport à toutes les autres nationalités présentes au Royaume-Uni.

C. Londres touché en plein cœur par le terrorisme, les services de renseignement britanniques accusés de défaillance

Le 7 juillet 2005, la capitale anglaise fut touchée par une série d'attentats meurtriers. Dans la matinée, quatre explosions affectèrent les transports publics en heure de pointe. Cinquante-six personnes ont été tuées et sept cents blessées. Après les frontières des États-Unis en 2001 et de l'Espagne en 2004, le terrorisme franchissait une seconde fois celles de l'Europe.

À peine quelques jours après les attentats, Scotland Yard identifia quatre suspects à partir des enregistrements des caméras de surveillance du métro londonien. Il s'agissait de quatre musulmans britanniques. La police réussit ainsi à démanteler une partie du réseau dès la mi-juillet.

De nombreux reproches furent adressés aux Autorités politiques et aux services de renseignement et de sécurité britanniques, tandis que les médias n'hésitèrent pas à les condamner sévèrement. Les gros titres accusateurs ont déferlé dans les quotidiens et hebdomadaires nationaux. Tous dénoncèrent la défaillance des services. Ils accusaient le MI5 d'Élisa Manningham-Buller de ne pas s'être aperçu que les islamistes radicaux avaient opéré « *sous le nez des espions* », ainsi que l'écrivirent les journalistes.

De plus, d'aucuns affirmèrent que les services n'avaient pas su utiliser les informations fournies par les services étrangers. En effet, selon un article publié le 17 novembre 2004 sur le site de *Newsweek*, les autorités américaines avaient la preuve que les terroristes préparaient de possibles attentats contre des symboles économiques et politiques à Londres, comme l'aéroport Heathrow, le Parlement ou l'abbaye de Westminster. Ce même article indiquait que « *les craintes d'attentats terroristes ont incité les agents du FBI basé à l'ambassade américaine à Londres à ne pas emprunter le réseau ferroviaire de Londres* »¹⁷⁰.

Plus encore, les services de renseignement britanniques avaient commencé à surveiller Mohamed Sidique Khan avant les attaques. Ce dernier se révéla par la suite être le chef des kamikazes. Mais sa surveillance avait été délaissée, les services invoquant un manque de moyens humains et le fait qu'il n'était alors pas considéré comme un suspect prioritaire.

¹⁷⁰ « *According to a U.S. government official, fears of terror attacks have prompted FBI agents based in the U.S. Embassy in London to avoid travelling on London's popular underground railway (or tube) system* ». Mark Hosenball and Michael Isikoff, « *Terror watch : the real target ?* », in *Newsweek*, publié le 17 novembre 2004.

En 2007, l'ISC (la commission parlementaire en charge du renseignement et de la sécurité) rendit son rapport. Son enquête conclut qu'en 2004, le MI5 n'assurait qu'une surveillance faible ou inexistante de 60 % des présumés terroristes. Seuls 6 % des suspects étaient placés efficacement sous surveillance. Pour autant, les services de renseignement britanniques furent excusés de toute faute majeure.

Force est de constater que le mandat d'Elisa Manningham-Buller à la tête du MI5 d'octobre 2002 à avril 2007 ne fut pas de tout repos. Outre les attentats de juillet 2005 et les accusations à l'encontre de son service, elle dut aussi faire face à de nombreuses critiques émanant du Parlement et des médias à la suite de plusieurs opérations manquées. De plus, les fuites sur les désaccords persistants entre le MI5 et le commandement de Scotland Yard contribuèrent à la mise en accusation. Plus encore, d'anciens agents ou directeur du MI5 comme Stella Remington s'interrogèrent aussi sur les choix de la direction : « *Le recoupement de toutes les informations, petites ou grandes, provenant de toutes sortes de sources, la poursuites des pistes, toutes les techniques classiques d'espionnage, sont également nécessaires dans la lutte antiterroriste. Apparemment, vu de l'extérieur, il se pourrait que les investigations de ce type n'aient pas été suffisamment rigoureuses* ».

Le mandat de son homologue au MI6, John Scarlett (2004-2009), prit un chemin similaire, semé d'embûches. Il dut notamment gérer l'affaire Litvinenko et les accusations à l'encontre de son service quant à une complicité avec la CIA vis-à-vis des « *vols secrets* ».

D. Un réaménagement de la communauté nationale du renseignement pour pallier les failles

Les attentats du 11 septembre 2001 eurent l'effet d'une douche froide aux États-Unis comme en Europe. À la suite de ces événements, plusieurs États européens engagèrent des réformes structurelles pour contrer une menace qui venait de se concrétiser cruellement. Un mouvement similaire fut également déclenché par les attentats de mars 2004 à Madrid et de juillet 2005 à Londres.

a. La création du Joint Terrorism Analysis Centre

Au Royaume-Uni, cela se traduisit par la création du Joint Terrorism Analysis Centre (JTAC) en juin 2003. L'objectif de ce centre d'analyse commun était de devenir le centre britannique d'excellence et d'expertise de l'évaluation de la menace que faisait peser le

terrorisme international. Il réunit aujourd'hui des représentants des onze ministères et agences et est installé dans la Thames House, à côté du Security Service.

En juillet 2006, le gouvernement britannique envisageait la mise en place d'un système d'alerte contre le terrorisme. Jusqu'alors, le MI5 observait un système d'alerte caractérisé par sept niveaux allant de « *négligeable* » à « *critique* ». Or, ce système, géré par le JTAC, fut revu et corrigé car le niveau de menace avait été abaissé un mois avant les attentats. Il fut mis en place très rapidement.

b. Le vote de Terrorism Act 2006

Au lendemain des attentats du mois de juillet 2005, le gouvernement britannique déposa à la hâte un projet de loi visant à favoriser les moyens de la lutte contre le terrorisme. Malgré la controverse qu'il suscitait, la Chambre des Lords approuva définitivement le projet de loi le 22 mars 2006. Ce texte introduisait de nouvelles incriminations à l'encontre des « *actes préparatoires* », de « *l'entraînement* » ainsi qu'à « *l'encouragement au terrorisme* ».

La garde-à-vue et la mise en détention de suspects furent facilitées à raison d'un motif lié au terrorisme, comme cela fut fait par le *Patriot Act 2001* aux États-Unis. Le temps de garde-à-vue fut également allongé, au grand dam des associations de défense des libertés civiles et individuelles.

c. La mise en place du Counter Terrorism Command

Un deuxième changement intervint dans l'organisation de la communauté britannique du renseignement. Ce sont sans doute les attentats qui eurent lieu à Londres en juillet 2005 qui le précipita. Jusqu'en 2006, la Special Branch et l'Antiterrorist Branch de la Scotland Yard opéraient parallèlement dans le domaine de la lutte contre le terrorisme.

Le principal département de la police métropolitaine était le SO12 Unités et opérations ou Special Branch comptait 850 personnes. Celui-ci était divisé en deux Unités opérationnelles, l'une chargée essentiellement des opérations contre-terroristes et contre-extrémistes, l'autre assurant la sécurité dans les ports et la protection des personnalités nationales et internationales qui ne tombaient pas sous l'égide du SO14 Protection de la famille royale ou du SO16 Protection

du personnel diplomatique. Cette Special Branch fit d'ailleurs la une des manchettes britanniques lors de l'enquête sur les attentats de Londres en 2005.

À ses côtés, l'Antiterrorist Branch (SO13) avait des fonctions similaires, mais était originellement concentrée sur la menace proliférée par les groupes anarchistes violents.

Le 2 octobre 2006, la Special Branch et l'Antiterrorist Branch furent fusionnées pour former le Counter Terrorism Command (SO15), qui se trouve toujours au sein du département Special Operations de la police métropolitaine. Il rassemble aujourd'hui l'analyse et le développement du renseignement avec les investigations et le support opérationnel. Le MI5 poursuit son étroite collaboration avec cette nouvelle section car elle seule a la compétence judiciaire et peut donc procéder à l'arrestation des individus soupçonnés d'espionnage ou de terrorisme.

E. Des impairs à répétition au cours de ces dernières années

Pendant longtemps, le MI5 resta focalisé sur la lutte contre l'IRA, alors même que progressait un islam radical dans le monde arabe mais aussi sur le territoire britannique. Cette menace ne fut considérée avec toute l'attention nécessaire qu'au début des années 2000. On assista alors à un « *rattrapage* ». De nombreuses actions ont alors été menées dans cette perspectives si bien que le Secrétaire à l'Intérieur, David Blunkett, présenta en août 2002 des excuses publiques aux Britanniques de confession musulmane quant aux « *descentes d'investigation conduites par le MI5 dans les communautés musulmanes* ».

Par ailleurs, le Royaume-Uni ne fut pas épargné par le scandale de Guantanamo. En effet, l'organisation non gouvernementale Amnesty International dénonça de graves violations des droits de l'homme sur des citoyens britanniques détenus au centre de détention de Guantanamo Bay. De même, l'engagement des forces armées britannique et l'action du MI6 dans la seconde guerre du golfe furent remis en cause par l'opinion publique. Les méthodes des agents du service de renseignement extérieur furent dénoncées. D'après débats sur les droits de l'homme vinrent s'ajouter d'autres scandales, affaires ou imprudences : la complicité supposée du Royaume-Uni vis-à-vis des vols secrets de la CIA, le rôle du MI6 dans l'affaire Litvinenko ou encore la perte de données classifiées par les services britanniques.

a. Les vols secrets de la CIA et les accusations de complicité à l'encontre du MI6

À la suite d'un litige autour d'une compagnie privée de transport aérien, il fut avéré que l'agence étasunienne de renseignement extérieur avait transporté par voie aérienne des suspects arrêtés dans le cadre de la « *guerre contre le terrorisme* ». Cette « *guerre* » lancée après les attentats du 11 septembre 2001 par les États-Unis de Georges W. Bush, lui avait permis de procéder à des arrestations, à des enlèvements et à des transferts secrets de personnes soupçonnées de terrorisme vers des pays connus pour pratiquer la torture. Le Président étasunien reconnut le 6 septembre 2008 que la CIA avait effectivement utilisé des centres de détention à l'étranger dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

En Europe, ces révélations suscitèrent l'émoi. Le Royaume-Uni, fidèle allié des États-Unis, fut rapidement pointé du doigt et suspecté d'y avoir participé, comme d'autres pays en Europe. Le gouvernement britannique fut confronté à des pressions politiques et publiques afin qu'une enquête indépendante soit ouverte sur l'implication du pays dans les « *secret CIA torture flights* »¹⁷¹. Tony Baldry, le président du Commons International Development Committee, monta notamment au créneau et appela le ministère des Affaires étrangères à demander des réponses aux États-Unis quant à ces allégations.

Bien avant que l'enquête du rapporteur du Conseil de l'Europe Dick Marty ne mît en cause le Royaume-Uni à la fin de l'année 2008, l'opinion publique s'interrogea sur les pratiques d'interrogatoire utilisées par les services de renseignement et de sécurité britanniques et sur leur coopération avec la CIA. Plusieurs accusations de torture furent formulées. Par exemple, Benyam Mohammed al Habashi, 27 ans, affirma en 2005 avoir été remis à la CIA par des officiers du MI6 après avoir été arrêté au Pakistan alors qu'il tentait de monter à bord d'un vol à Karachi muni d'un faux passeport. Quelques mois plus tôt, Craig Murray, l'ancien ambassadeur du Royaume-Uni en Ouzbékistan (2002-2004), avait accusé son pays de complicité de torture, en raison de l'utilisation que le MI6 faisait des renseignements ainsi recueillis par la CIA. En septembre 2007, un ancien détenu britannique du camp de Guantanamo déclencha une action judiciaire civile contre le MI5 et le MI6. Les politiques ne manquèrent pas de monter aux créneaux pour dénoncer tout actes de torture et rassurer l'opinion publique.

b. L'affaire Litvinenko

¹⁷¹ Russel (Ben), « Calls for inquiry over secret CIA flights », in *The Independent*, publié le 16 février 2006. Traduction : les vols secrets de torture de la CIA.

Le MI6 n'avait pas besoin d'un nouveau scandale. Pourtant, en 2006, il fut une nouvelle fois mis en cause. La mort d'Alexandre Valtérovitch Litvinenko dans d'étranges circonstances défraya la chronique et souleva de nombreuses interrogations.

Cet ancien agent du service de contre-espionnage russe, le FSB, avait quitté la Russie pour s'établir à Londres en 2000. Deux ans plus tard, ce détracteur de Vladimir Poutine publia un livre dans lequel il accusait les services russes d'avoir ourdi la vague d'attentats en Russie en 1999. Une série d'attentats qui avait été attribuée à un groupe terroriste tchéchène.

Au début du mois de novembre 2006, l'ancien officier russe tomba gravement malade. Ces problèmes de santé intervinrent après un dîner à Londres avec un « contact ». Il lui aurait confié détenir des preuves reliant le gouvernement de Vladimir Poutine à l'assassinat de la journaliste et opposante russe, Anna Politkovskaïa. Il décéda quelques jours plus tard. Sa mort aurait été provoquée par un empoisonnement au polonium 210.

Les autorités judiciaires britanniques soupçonnèrent alors Andreï Lougovoï, un homme d'affaires russe et également ancien agent du KGB, d'avoir un lien avec cet empoisonnement. Ce dernier nia toute implication dans le décès de Litvinenko et jeta l'opprobre sur le MI6. Il accusa le service de renseignement extérieur britannique d'avoir cherché à recruter cet ancien officier du KGB puis du FSB, afin d'obtenir des informations sur le président russe. Il incrimina aussi le MI6 d'avoir voulu se débarrasser d'un enquêteur encombrant. Les médias britanniques, et en particulier les tabloïds, surent se délecter de cette information qui suggère la trame d'un roman d'espionnage. L'idée que Litvinenko eut été un agent du MI6 fut reprise par le journal à scandale, le *Daily Mail*, dans son édition du 26 octobre 2007¹⁷².

c. Opérations inutiles, pertes de données classifiées et imprudences

Toujours en 2006, Scotland Yard et le MI5 organisaient une opération conjointe à partir d'informations jugées fiables, qui indiquaient l'existence d'une bombe de cyanure dans une maison au sud de Londres. Les services déployèrent massivement leurs agents pour une descente dans la maison de Forest Gate. Toutefois, aucune bombe n'a été découverte. Cette opération ne

¹⁷² « Litvinenko aurait été un agent des services secrets britanniques, selon Le Daily Mail », in *Le Monde*, publié le 27 octobre 2006. Wright (Stephen) et Willams (David), « Revealed : Poisoned ex-Russian spy Litvinenko WAS a paid-up MI6 agent », in *The Daily Mail*, publié le 27 octobre 2007. WOMACK (Helen), « Head of Russian secret service accuses MI6 of plotting against Putin », in *The Daily Mail*, publié le 10 octobre 2007. « Litvinenko suspect: 'British secret services killed Litvinenko' », in *The Daily Mail*, publié le 1^{er} juin 2007.

passa pas inaperçue et les médias ne manquèrent pas de tourner une nouvelle fois en ridicule les services britanniques¹⁷³.

Au cours de l'année 2008 cette fois, les services de renseignement et de sécurité connurent à plusieurs reprises des pertes de données. Une fois en juin, un officier de renseignement avait égaré, en juin dans un train à Londres des dossiers secrets sur Al-Qaïda et les forces de sécurité en Irak. Une autre fois à la fin du mois de septembre, un ordinateur portable utilisé par le MI5 fut subtilisé au cours d'un cambriolage dans une maison de Manchester. Cet ordinateur contenait des données cryptées.

C'est sans compter sur cette nouvelle révélation faite en mai 2009. Le service de renseignement extérieur reconnut avoir été contraint d'abandonner une opération d'infiltration entrant dans le cadre de la lutte anti-drogue, après qu'un de ses agents eut perdu son sac à main en Colombie. Dans ce sac à main se trouvait une clef USB qui contenait une liste d'agents en opération.

Enfin, les détails de la vie privée de celui qui allait prendre la tête du MI6, John Sawers, en novembre 2009, avaient été rendus disponibles sur le site internet communautaire Facebook. La fuite n'était pas l'œuvre d'espions malveillants, mais le fruit de l'imprudence de sa propre épouse, Lady Shelley Sawers. Cette dernière n'avait pas protégé ses données privées. Ceci ne fut pas sans compromettre la sécurité du futur directeur ni nourrir la risée de tout à chacun.

Force est de constater que ces impairs contribuèrent à ternir quelque peu la réputation d'efficacité et de rigueur des deux principaux services de renseignement et de sécurité britannique.

¹⁷³ Knightley (Phillip), « MI5, the police and the inside story of a raid that went wrong », in *The Daily Mail*, publié le 6 juin 2006.

III. Deux Allemagnes, deux appareils de renseignement en jusqu'en 1989

Au lendemain de la défaite d'Hitler et de ses troupes nazies, il était inconcevable pour les Alliés que l'Allemagne dispose d'un quelconque système de renseignement. Toutefois, ces derniers se ravisèrent lorsque la Guerre froide commença à prendre une ampleur considérable. Chacune des deux Allemagnes s'était vue dotée des services de renseignement dans un climat politique et diplomatique très tendu. Étroitement contrôlés par les leaders des blocs occidental et soviétique, ils furent réciproquement leur cible principale.

1. La création et la confrontation des services de renseignement de la RDA et de la RFA

Les historiens datent les prémices de la Guerre froide en 1947. Rappelons qu'au mois de mars de cette année-là, le président étasunien présentait au Congrès la « doctrine Truman » qui consistait en une aide économique et militaire destinée notamment à la Grèce et à la Turquie. Cette doctrine devait permettre l'endiguement de l'expansion rapide de l'Union soviétique en Europe. En mars également, la France, le Royaume-Uni, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg signaient un traité de défense et de sécurité. En juin, les États-Unis présentaient publiquement le plan Marshall, dont l'objectif était de concourir au rétablissement de l'Europe et de contrer l'influence grandissante de l'Union soviétique. Cette dernière riposta trois mois plus tard en dévoilant la doctrine Jdanov, qui visait à freiner les ardeurs « *antidémocratiques et impérialistes* » des États-Unis. Quelques jours après cette annonce, le Kominform fut créé. Son rôle était de favoriser la coopération entre les Partis communistes européens. Les événements de 1948 n'avaient fait qu'aggraver les relations déjà délicates entre les États-Unis et l'Union soviétique, en particulier le coup de Prague en février.

Souvenons-nous que les « grands » vainqueurs du conflit de 1939-1945 s'étaient accordés pour le partage l'Allemagne en trois zones d'occupation selon les termes du Protocole de Londres (septembre 1944), puis en quatre zones en intégrant la France lors de la conférence de Yalta (février 1945). L'Allemagne tout comme sa capitale Berlin était ainsi occupée par les États-Unis, l'Union soviétique, le Royaume-Uni et la France. L'occupation était justifiée par la volonté de ces derniers d'« *anéantir le militarisme et le nazisme allemands et de faire en sorte que l'Allemagne ne puisse*

plus jamais troubler la paix mondiale »¹⁷⁴. L'incessante dégradation des relations entre les quatre partenaires de l'accord conduisit au blocus de Berlin le 24 juin 1948.

Le blocus fut levé le 12 mai 1949, mais les Alliés d'un côté et l'Union soviétique de l'autre s'étaient déjà clairement engagés dans un processus de partition de l'Allemagne. Ainsi, en 1949, deux États allemands virent le jour : d'une part la République fédérale d'Allemagne (mai) et d'autre part la République démocratique allemande (octobre). Dans ce contexte de vives tensions entre ce qui allait devenir les deux « blocs », le recours au renseignement devenait indispensable pour chacune des parties.

A. Les services ouest-allemands sous la houlette des Alliés

À l'Ouest, les Alliés occidentaux avaient besoin d'outil performant sur le terrain pour contrer les velléités soviétiques. C'est pourquoi ils mirent en place des services de renseignement et de sécurité dont la cible principale fut, pendant toute la période de Guerre froide, les services est-allemands et soviétiques.

a. Le Bundesamt für Verfassungsschutz (BfV)

Les circonstances ont ainsi conduits les occupants de la zone occidentale de l'Allemagne à mettre en place un service de renseignement, malgré leurs réticences premières. Alors même que l'Union soviétique n'avait pas encore levé le blocus à Berlin, le gouvernement militaire Alliés autorisait en avril 1949 la création d'un organe de renseignement à des fins de sécurité intérieure.

D'abord subordonné au chancelier fédéral, cet embryon de service fut rattaché en septembre 1950 au ministère fédéral de l'Intérieur, de peur d'une hégémonie du premier. Dès lors, le service fut dénommé Bundesamt für Verfassungsschutz (BfV – Office fédéral de protection de la constitution). Créé sur le modèle britannique du MI5, le BfV était tourné vers la résurgence du nazisme et les activités des communistes. Puis, il fut de plus en plus utilisé comme un service de contre-espionnage pour faire face aux menaces subversives communistes menées par les services de renseignement de la RDA.

¹⁷⁴ Extrait des accords de Yalta du 11 février 1945.

Le BfV a fait l'objet de nombreuses infiltrations par le service de renseignement est-allemand (Ministerium für Staatssicherheit – MfS), à la fois service de police politique et service de renseignement, d'espionnage et de contre-espionnage. Plus connu sous le nom de Stasi, le service était chargé de récolter des informations sur l'Allemagne de l'Ouest au profit de l'ensemble des services du Pacte de Varsovie. Entre juin 1984 et août 1985, « *le MfS aurait arrêté quelque 768 agents ouest-allemands* »¹⁷⁵. Parmi les infiltrations les plus spectaculaires, nous pouvons citer celle de Otto Jahn, premier président du BfV qui fit défection en 1954 ou celle de Hans Joachim Tiedge, chef du contre-espionnage, qui fit défection en 1985.

À partir de 1972, le BfV s'intéressa de plus en plus aux activités des ressortissants étrangers en Allemagne de l'Ouest. Son attention se porta notamment sur les cellules terroristes et les groupes extrémistes comme le Parti des travailleurs kurdes (Partiya Karkerên Kurdistan – PKK). Il faut dire qu'à peine le PKK fut fondé (1978), la police criminelle de la République fédérale allemande le considéra comme « *une organisation dangereuse* ».

Le service a connu d'autres types de déboires à l'image de l'affaire Vulcan en avril 1953. Une quarantaine de suspects avaient été arrêtés pour espionnage en RDA, avant d'être relâchés faute de preuves suffisantes pour pouvoir les traduire en justice. Quelques mois plus tard, un scandale éclatait. Il fut publiquement révélé qu'un certain nombre d'employés qui travaillaient pour le BfV avaient appartenus à la Gestapo sous le Troisième Reich.

Par ailleurs, en 1972, ni le BfV ni le BND n'a réussi à détecter et empêcher la préparation de la prise d'otages qui eut lieu le 5 septembre lors des Jeux olympiques de Munich. Plusieurs activistes palestiniens de l'organisation Septembre noir avaient pris en otage des membres de l'équipe sportive israélienne, afin d'obtenir la libération et le passage en Égypte de quelque 230 activistes Palestiniens.

De même, ni le BfV ni le BND n'a pu déjoué l'attentat perpétré le 5 avril 1986 à Berlin-Ouest. Cette nuit-là, une bombe explosa dans une discothèque, tuant trois personnes et en blessant 229. Très vite, les services allemands soupçonnèrent la Libye d'avoir commandité l'attentat.

¹⁷⁵ Baud (Jacques), *Encyclopédie du renseignement et des services secrets*, Lavauzelle, Panazol, 2002, page 90.

Toutefois, le BfV avait aussi été efficace à de multiples reprises. Par exemple, le service fournit des éléments déterminants qui ont permis aux Alliés de faire interdire le parti communiste allemand par la Cour constitutionnelle fédérale de la RFA en août 1956. De la même façon, le BfV contribua à l'interdiction des diverses associations et groupes politiques tout au long de la Guerre froide.

b. De l'organisation Gehlen au Bundesnachrichtendienst (BND)

La mise en place du service ouest-allemand de renseignement extérieur fut plus complexe. En effet, le Bundesnachrichtendienst ne fut officiellement fondé que le 1^{er} avril 1956, soit six ans après le BfV. Avant le BND, les Alliés s'étaient appuyés sur l'Organisation Gehlen. À l'origine de cette organisation se trouvait le lieutenant-colonel Reinhard Gehlen. Pendant la Seconde Guerre mondiale, il dirigeait l'un des deux services de l'armée allemande, la Fremde Heere Ost (FHO), en charge de la collecte de renseignements sur les forces armées de l'Union soviétique (l'armée rouge). Entre mars 1944 et avril 1945, date à laquelle il fut démis de ses fonctions par Hitler, il entreprit de copier et de microfilmer une grande quantité de données issues des archives de la FHO.

Lorsque le lieutenant-colonel fut arrêté par les États-Uniens, il leur offrit de collaborer avec eux et de leur remettre cette précieuse documentation sur l'Union soviétique. En août 1945, il commença ainsi à travailler à l'organisation d'un futur service de renseignement allemand, en collaboration avec le service de renseignement militaire étasunien. En 1946, Reinhard Gehlen revint en terres germaniques et reforma la FHO sous le nom de l'Org, avec ses anciens collaborateurs issus de la Gestapo, des SS ou de l'armée de Wilhelm Canaris. À la fin de l'année 1947, le nouveau service s'installa à Pullach. Le siège du BND réside toujours aujourd'hui dans cette ville.

À partir de 1949, l'armée étasunienne confia à l'Office of Policy Coordination la mission de coordonner les activités de l'Org. Cela ne changea rien aux missions de l'Org qui travaillait exclusivement pour la CIA. Il fut financé jusqu'en avril 1956 par le service américain. De fait, est-il utile de préciser que l'Org puis le BND eurent comme principal adversaire les services de renseignement de l'URSS et de l'Allemagne de l'Est ?

En effet, pendant ces quelques années d'existence, l'Org joua un rôle majeur dans la conduite d'opérations clandestines en Europe de l'Est. Ses activités allaient de l'observation et la surveillance des flux ferroviaires, des aéroports et des ports soviétiques aux infiltrations dans les

pays baltes, dans les pays de l'Europe de l'Est ou encore en Ukraine. Entre autres, l'Org mena avec succès l'opération *Crossword*, qui consistait en l'infiltration de quelque 5 000 anti-communistes en Europe de l'Est et en Russie qui avaient reçu une formation en espionnage dans le camp d'Oberammergau.

c. Le Bundesnachrichtendienst, outil capital des Alliés pendant la Guerre froide

Le 5 mai 1955, les Alliés reconnaissent la souveraineté de l'Allemagne de l'Ouest. Les autorités de la RFA décidèrent alors de réorganiser ses institutions, entre autre pour marquer le renouveau de l'État allemand. Elles décidèrent aussi, quatre jours plus tard, l'entrée de la RFA dans l'OTAN. Deux mois plus tard, le cabinet du chancelier Konrad Adenauer prit la décision de remplacer l'Org, sous la coupe américaine, par un Service fédéral de renseignement. Ainsi, l'Org devint le BundesNachrichtenDienst (BND – Service fédéral de renseignement) le 1^{er} avril 1956 et le service fut rattaché au gouvernement ouest-allemand. Le service de renseignement extérieur continua d'être dirigé par Reinhard Gehlen jusqu'en 1968. Dans les premières années de son existence, le BND marcha dans les pas de l'Organisation Gehlen.

Toutefois, la création du BND reposait non pas sur une loi mais sur une décision du cabinet de la chancellerie en vertu du pouvoir gouvernemental d'organisation des institutions. Autrement dit, le gouvernement pouvait « *modeler les organes de fonctionnement de l'État et de leur attribuer des compétences et des obligations* »¹⁷⁶. La création du service de renseignement extérieur ouest-allemand se fit loin du débat parlementaire et « *sans attirer l'attention de l'opinion publique* »¹⁷⁷. L'opposition le reprocha au Chancelier. Pour assurer un contrôle des services tout en rassurant le Parlement, il demanda la même année la mise en place d'une commission parlementaire. Trois hommes de confiance de Konrad ADENAUER formèrent cette commission. Ils seront six en 1964. Ce n'est pourtant que le 9 mars 1978 que le Bundestag vota une loi sur le contrôle démocratique des services secrets allemand. Ceci est paradoxal lorsque l'on sait que le BND ne disposait toujours pas de fondement législatif. Il fallut attendre l'année 1991 pour que le service reçoive un cadre légal.

¹⁷⁶ Walde (Thomas), *ND-Report, Die Rolle der geheimen Nachrichtendienst im Regierungssystem der Bundesrepublik Deutschland*, München, 1971, cité dans Mueller (Michael) et Schmidt-Eenboom (Erich), *Histoire des services secrets allemands*, Nouveau Monde Éditions, Paris, 2009, page 138.

¹⁷⁷ Mueller (Michael) et Schmidt-Eenboom (Erich), *Histoire des services secrets allemands*, Nouveau Monde Éditions, Paris, 2009, page 138.

Alors que les tensions s'intensifiaient entre les États-Unis et l'URSS, et par contrecoup, entre l'Allemagne de l'Ouest et l'Allemagne de l'Est, le BND a dans un premier temps porté son attention sur la RDA et les pays liés par le Pacte de Varsovie. La collecte de renseignements fut alors centrée sur les infrastructures de communication, les capacités militaires et le champ politique de la RDA. Dans ces activités de contre-espionnage, le BND eut comme principaux adversaires les services de renseignement soviétiques et la *Staatssicherheitsdienst* (Stasi). La majorité des tentatives d'infiltration et de retournement étaient le fruit de ces services.

À la fin des années 1950, les Autorités de l'Allemagne de l'Ouest envoya des agents du BND dans plusieurs pays du Proche-Orient, comme l'Égypte et la Syrie, mais aussi au Soudan, pour former leurs armées, leurs polices ainsi que leurs services de renseignement et de sécurité.

L'érection du Mur de Berlin dans la nuit du 12 au 13 août 1961 fut une surprise pour l'Allemagne de l'Ouest. Le BND n'avait pas su avertir les autorités de la RFA, ce qui mit en évidence les graves lacunes du service. Paradoxalement, le BND fournit une grande quantité d'informations fiables à l'OTAN concernant l'Union soviétique et les pays d'Europe de l'Est et sur leurs actions à son encontre. Il semblerait même que le service de renseignement extérieur allemand avait averti les États-Unis d'un possible déploiement de missiles soviétiques à Cuba en 1962. Le BND avait également détecté quelques jours avant les prémices de la Guerre des six jours au Moyen-Orient au mois de juin 1967.

En 1968, le départ de Reinhard Gehlen marqua un tournant dans l'histoire du BND. Son successeur, le général de brigade Gerhard Wessel fut appelé à mettre en place un programme de modernisation et de rationalisation du service. Le BND connut une profonde réforme pour pallier son manque d'efficacité.

Le service allemand a toujours conservé de bonnes relations avec les services des États membres de l'OTAN. Il avait par exemple des antennes à Londres et à Washington. Il ne faut pas oublier que le BND fut l'instrument de la CIA au sortir de la Seconde Guerre mondiale. Si le prédécesseur du BND avait travaillé exclusivement pour la CIA jusqu'en 1956, le service américain conservera une très grande influence sur les orientations du BND par la suite.

Toutefois, il y eut des différends à plusieurs reprises entre les deux services, par exemple en ce qui concerne la collecte d'informations entre 1956 et 1959 sur le quartier-général soviétique à Berlin, Karlshorst. Le chef de la base d'opération berlinoise de la CIA, David

Murphy, ne partageait pas la stratégie définie par Reinhard Gehlen et craignait même un anéantissement des efforts de son service.

Le BND subit lui aussi les opérations d'infiltration d'agents est-allemands et soviétiques, à l'image de Heinz Felfe. Ce dernier avait gravi les échelons au sein de l'Org à partir de 1951, puis du BND, pour devenir en 1958 chef du contre-espionnage contre l'URSS. Il se révéla être une taupe au profit de l'URSS. L'enquête interne mit plusieurs mois à aboutir à l'arrestation de Heinz Felfe en 1961. Le procès qui débuta le 8 juillet 1963 devant la Cour suprême fédérale mit en évidence les dégâts provoqués par cet agent double. En effet, le département du contre-espionnage contre l'URSS se révéla n'être qu'un château de carte. De plus, Heinz Felfe avait fourni aux Soviétiques des informations recueillies tant par la BND que par la CIA. Par exemple, le KGB avait connaissance, du moins en partie, des renseignements détenus par les Alliés sur Karlshorst. Cette affaire provoqua un scandale retentissant. Les journaux relayèrent les critiques faites à l'encontre du Bundesnachrichtendienst. Le 10 juillet 1963, *Der Abend* de Berlin-Ouest titra « Situation scandaleuse au service de contre-espionnage de Gehlen ». *Die Abendzeitung* à Munich titra quant à lui le 16 juillet « Le chef des services secrets ne se doutait de rien ». Les journalistes de *Die Welt*, dans leur article intitulé « Les unités noires et brunes de Gehlen » publié le 18 juillet, écrivirent : « *Voici le revers d'une politique de recrutement qui a fourni à des nazis et des membres de la SS et du SD de plus ou moins haut rang un abri sûr dans les services secrets au sein desquels ils ont entretenu et tenté d'étendre leur propre réseau relationnel.* » L'opinion publique réclama le départ de Reinhard Gehlen. Des rumeurs sur une possible fusion des trois services de renseignement circulèrent. Le gouvernement resta sans mot dire jusqu'en septembre 1963, date à laquelle les responsables des groupes parlementaires de la CDU, du SPD et du FDP amorcèrent une enquête parlementaire pour s'informer sur le personnel controversé du BND. Le ministre de l'Intérieur, Hermann Höcherl consentit à ce qu'une enquête parlementaire soit également entreprise à l'égard de l'Office pour la protection de la Constitution.

d. Le Militärische Abschirmdienst (MAD)

En vue du réarmement, un service de renseignement militaire a été déployé à partir de 1951. Ce service est devenu par la suite le 30 janvier 1956, l'Amt für den Militärischer Abschirmdienst (Service de protection militaire de la Défense), juste après la création des forces armées allemandes.

De 1957 à 1984, le service était dénommé Amt für Sicherheit der Bundeswehr (ASBw – Bureau pour la sécurité de l’armée allemande). Sa mission, selon le texte du 3 octobre 1957, était alors d’apporter une contribution efficace au maintien de la sécurité militaire au sein de l’armée allemande face aux risques d’attaques de forces ennemies.

En 1982, le MAD avait déjà constitué 357 000 fichiers de renseignement grâce à ses ressources propres et aux renseignements fournis par le BfV, le BND et les services de défense d’États amis. C’est ainsi que le MAD émit des doutes de sécurité dans quelque 3 148 cas concernant aussi bien des militaires que des civils appartenant au corps de l’armée allemande.

En septembre 1984, le service entama une profonde réforme, recommandée par le rapport de Hermann Höcherl¹⁷⁸. Ainsi, le 1^{er} octobre 1984, le Bureau pour la sécurité de l’armée allemande changea de nom et devint le Bureau pour le service de protection militaire (MAD-Amt). Par ailleurs, la direction du service, qui avait été jusque-là assurée par le général de brigade Helmut Behrendt, revint au général de brigade Hubertus Senff. L’organisation du service a également été restructurée puisque, d’abord, le service de protection militaire fut rattaché et subordonné au secrétaire d’État du ministère fédéral de la Défense. Ensuite, le nombre de civil fut considérablement augmenté au sein du service qui comptait alors quelque 2 000 collaborateurs. C’est ainsi que plusieurs militaires haut-gradés durent céder leur place à des fonctionnaires civils. Enfin, un nouvel agencement des départements fut décidé.

Cette réforme faisait suite à un scandale qui éclata en 1983 : « *l’affaire Kießling* ». En effet, à l’issue des investigations du MAD, des allégations furent portées à l’encontre de Günter Kießling, un général de la Bundeswehr qui travaillait en liaison avec l’OTAN. À l’époque, plusieurs sources provenant entre autres du quartier général de l’OTAN avaient attesté aux enquêteurs du MAD des orientations homosexuelles de Günter Kießling. Sa supposée homosexualité fut considérée comme un risque de sécurité. Il fut dès lors contraint de prendre une retraite anticipée en décembre 1983, par le ministre de la Défense Manfred Wörner. Le scandale percola dans la presse allemande au début de l’année 1984 lorsqu’un journaliste du *Welt am Sonntag* publia un entretien avec le général Kießling sur les raisons de son renvoi. Le sujet fut repris par le *Süddeutsche Zeitung*. Rapidement, le Parlement s’empara du sujet. Les partis

¹⁷⁸ Hermann Höcherl (1912-1989) était un homme politique allemand qui débuta sa carrière politique en 1931 lors qu’il rejoignit le parti nazi. En 1942, il s’engagea dans la Wehrmacht. En 1961, il fut élu au Bundestag et assuma les fonctions de ministre de l’Intérieur jusqu’en 1965, puis de ministre de l’agriculture et des forêts jusqu’en 1969.

politiques d'opposition n'ont pu poser leurs questions à ce sujet lors de la traditionnelle séance de questions orales, celle-ci ayant été annulée par le secrétaire d'État au ministère de la Défense, Peter Wurzbach Kurt.

L'affaire prit fin en mars 1984 lorsqu'il était devenu évident tant au Parlement que dans l'opinion publique que les affirmations sur le lien entre l'homosexualité de Kiebling et les risques pour la sécurité étaient infondées. Le général fut alors réhabilité. Ce scandale secoua la classe politique et mit même le gouvernement en difficulté, et en particulier le ministre de la Défense, si bien que le Chancelier Helmut Kohl dû intervenir publiquement pour soutenir son ministre. Ce dernier ne démissionna pas malgré les nombreuses demandes. Une commission parlementaire fut nommée et confiée à l'ancien ministre de l'Intérieur Hermann Höcherl (CSU) pour enquêter sur la manière dont le MAD avait opéré en la matière, sur ses méthodes et sur l'organisation de ses départements.

Quatre ans plus tard, en 1988, le service fut touché par un nouveau scandale. Lors de la mort du colonel Joachim Krase, directeur adjoint du MAD, son passé en tant qu'agent de la Stasi fut révélé.

B. Le renseignement est-allemand sous la coupe soviétique

a. Le renseignement militaire au sein de l'Armée populaire nationale

L'Armée populaire nationale (Nationale Volksarmee – NVA) était le corps militaire de la République Démocratique d'Allemagne fondé le 1^{er} mars 1956. Au sein de l'armée est-allemande, les départements de renseignement militaire portaient évidemment leur intérêt sur les pays de l'OTAN au profit des États liés par le Pacte de Varsovie. Les trouées communistes dans plusieurs États du continent africain mobilisèrent également leur attention.

Toutefois, peu d'informations sont disponibles, aujourd'hui encore, sur le renseignement militaire est-allemand. Cela rend difficile l'élaboration d'un portrait complet et précis.

b. La Staatssicherheitsdienst, dite la Stasi

La Staatssicherheitsdienst, plus connue sous la dénomination Stasi, fut créée le 8 février 1950 sur les fondements de la Direction principale pour la protection de l'économie du ministère de l'Intérieur. La Stasi fut établie sur le modèle du ministère soviétique à la Sécurité

gouvernementale (MGB). Les missions de la Stasi ne se cantonnaient pas au contrôle de son réseau d'agents en Allemagne de l'Ouest et dans d'autres pays du bloc occidental. Elles consistaient également, en sa qualité de police politique, en l'espionnage des citoyens de l'Allemagne de l'Est. Entre 1950 et 1989, la Stasi disposait de 17 prisons préventives où étaient détenus tout opposant au régime mis en place à la fin de la Seconde Guerre mondiale par l'URSS. La Stasi se reposait sur un vaste réseau d'informateurs officieux (*Inoffizieller Mitarbeiter*), souvent recrutés sous la menace du service. À la dissolution du service, environ 109 000 collaborateurs officieux tenaient la Stasi informée.

Entre 1953 et 1955, la Stasi fut embarquée dans des pérégrinations administratives. En juin 1953, elle perdait sa tête, Wilhelm Zaisser, et son statut de ministère. Le service fut rattaché au Bureau politique du Parti en tant que Secrétariat d'État pour la Sécurité (*Staatssekretariat für die Sicherheit – Sfs*). Cette décision fut prise à la suite d'un soulèvement populaire de grande ampleur. En effet, à partir du 11 juin 1953, plusieurs grèves démarrèrent dans les usines est-allemandes pour protester contre l'augmentation des cadences de travail et le durcissement du régime. Cinq jours plus tard, une manifestation se forma à l'initiative des ouvriers qui travaillaient sur la Stalinallee à Berlin-Est. Un appel à la grève générale fut lancé pour le lendemain. Le 17 juin, la grève s'entendit dans d'autres entreprises sur l'ensemble du territoire de la RDA. Des manifestations s'organisèrent dans les grandes villes comme Dresde et Leipzig. Ces manifestations finirent par se transformer en révolte. Des locaux de police furent attaqués et des sièges médiatiques incendiés. Des soldats de l'Armée rouge furent pris à partie. Le soulèvement populaire est finalement réprimé dans le sang par les troupes d'occupation soviétiques et par la police est-allemande. S'en suivit une épuration du Parti socialiste unifié d'Allemagne (*Sozialistische Einheitspartei Deutschlands – SED*). La rétrogradation sonna donc comme une sanction à l'égard de la Stasi qui ne fut capable ni de prévoir ces mouvements de foule ni de gérer la crise sans faire appel à l'armée soviétique. Le départ de Wilhelm Zaisser se justifia également et surtout par le fait que ce dernier essaya de renverser le Secrétaire général du SED, Walter Ulbricht, au lendemain des événements de juin 1953. La direction du service fut confiée à Ernst Wollweber.

Cette sanction ne fut cependant que temporaire et la Stasi retrouva son statut de ministère en 1955, tant ses missions étaient d'une importance primordiale pour le régime. En attestent ses effectifs qui avaient plus que doublé durant ces deux années, passant de 4 000 à 9 000 employés.

Le quartier-général de la Stasi résidait dans un ensemble de 60 bâtiments à Berlin-Est. La Stasi, en tant que ministère, s'organisait en divisions principales (*Hauptabteilung*), puis en divisions (*Abteilung*), et enfin en groupes de travail (*Arbeitsgruppe*). En plus de ses 15 administrations régionales, cinq divisions principales étaient directement subordonnées au ministre :

- le Groupe central d'exploitation et d'information (*Zentrale Auswertungs- und Informationsgruppe – ZAIG*), comme son nom l'indique, était chargé de l'exploitation des informations et des renseignements recueillis par la Stasi et fournissait des rapports réguliers au gouvernement de la RDA.
- la Division principale de la protection (*Hauptabteilung Personenschutz – PS*) s'affairait à la protection des personnalités, ainsi qu'à la sécurité des communications gouvernementales et des bâtiments (militaires, économiques, politiques) du régime. Elle comprenait le régiment de garde Feliks Dzierzynski, du nom ce révolutionnaire russe qui fonda et dirigea la Tchéka, la police politique du régime bolchévique en 1917. Elle comptait 6 000 hommes¹⁷⁹, dont l'allégeance politique était fiable, et pouvait être déployée pour supprimer toute rébellion populaire.
- la Division principale des cadres et de la Formation (*Hauptabteilung Kader und Schulung*) avait pour principales missions le recrutement et la formation des agents. Pour former le personnel de la Stasi, elle s'appuyait sur son École supérieure de droit, sur l'École technique de Gransee et sur son Service médical.
- la Division X était responsable des liaisons et de la coopération avec les services de renseignement et de sécurité des autres États d'Europe de l'Est.
- la Division principale du renseignement (*Hauptabteilung Aufklärung – HVA*), avec la Division principale de la protection, était la plus importante des divisions principales, avec 4 000 collaborateurs permanents. Elle était en charge de l'espionnage et du contre-espionnage. Autrement dit, il s'agissait du service de renseignement extérieur et intérieur de la RDA.

En 1957, à la suite de différends avec Walter Ulbricht et son secrétaire de la sécurité du comité central du SED, Erich Honecker, Ernst Wollweber fut remplacé par Erich Mielke à la tête de la Staatssicherheitsdienst et ce pour les trente-deux années à venir.

¹⁷⁹ Selon Jacques Baud, in *Encyclopédie du renseignement et des services secrets*, Lavauzelle, Panazol, 2002. D'autres sources évoquent un effectif allant jusqu'à 11 200 personnes.

c. La Hauptabteilung Aufklärung (HVA) et les années Markus Wolf

En 1956, Markus Wolf fut nommé à la tête de la HVA¹⁸⁰. Cette dernière bénéficiait d'un statut bien particulier puisqu'elle fonctionnait de manière indépendante du ministère. Comme nous l'avons vu, la HVA était l'organe chargé des activités de contre-espionnage et d'espionnage, et en particulier du recueil de renseignement politique, économique et technologique. Ses activités d'espionnage tout comme les actes de sabotage et les missions d'infiltration étaient dirigés contre les pays du bloc occidental et contre leurs services secrets.

Sa structure était articulée à l'image du MfS, bien que cette organisation ne fût jamais figée. Cinq organes dépendaient directement du chef de la Division principale :

- la Division VII exploitait les informations et les renseignements fournis par les autres pôles de la HVA et produisait des rapports et des appréciations sur la situation en RDA et RFA.
- le Groupe de travail Sécurité veillait au respect des règles de sécurité au sein même de la HVA, menait les enquêtes d'habilitation des recrues et luttait contre les tentatives d'infiltration.
- la Division IX était responsable des opérations clandestines de collecte et d'infiltration au cœur de l'OTAN. Ses activités concernaient également le recueil des informations sur des services de renseignement et de sécurité occidentaux. Pour cela, elle disposait entre autres de cinq ou six centaines d'agents en Allemagne de l'Ouest.
- La Division X, en coopération avec la Division IX, s'occupait spécifiquement des mesures actives à l'encontre de l'OTAN.
- L'État-Major de la HVA était responsable de l'aspect logistique pour l'ensemble des organes de la HVA.

Outre ces organes, quatre « remplaçants du chef de la HVA » répondaient également aux ordres du chef de la HVA. Ceux-ci se répartissaient les tâches de la manière suivante :

- le secteur Science et technique était responsable de la collecte et de l'exploitation des renseignements ayant trait à l'industrie ouest-allemande, en particulier dans les domaines de l'électronique et de l'armement. Au regard de ces analyses, il fournissait périodiquement des

¹⁸⁰ Avant la création de la HVA en 1956, les activités de renseignement extérieur étaient assurées par l'Außenpolitischer Nachrichtendienst (APN). Fondé en 1951 sous l'impulsion d'Anton Ackermann, il était connu publiquement sous le nom d'Institut de Recherche Économique (Institut für wirtschaftswissenschaftliche Forschung – IPW). Il était rattaché au ministère des Affaires étrangères.

rapports et formulait des recommandations pour les orientations technologiques que devrait suivre la RDA.

- le secteur Personnel était en charge du recrutement, de la formation et de la gestion du personnel de la HVA. La HVA est la seule division principale qui s'occupait elle-même de la gestion de ses ressources humaines et qui disposa, du moins temporairement, de centres de formation spécifiques : l'école des langues étrangères, basée à Grossen, et l'école de la HVA (*Zentralschule der Gesellschaft für Sport und Technik Edkar André*) installée à Beelitz.
- le secteur Renseignement militaire était responsable du recueil et de l'exploitation des renseignements d'intérêt militaire, en particulier sur les forces armées étrangères, notamment celles qui composaient l'OTAN.
- le secteur Renseignement politique assumait des missions de collecte et d'exploitation des renseignements ayant trait aux structures, aux personnalités et aux décisions politiques des pays membres de l'OTAN. À celles-ci s'ajoutaient la préparation et la réalisation d'actions subversives sur le sol de ces mêmes pays.

Comme les agents qui étaient sous sa coupe, Markus Wolf opérait sur le terrain, au moins jusqu'en 1979. Si rares ont été les photographies de son faciès, qu'on lui prêta le surnom de « *l'homme sans visage* ».

On lui reconnut de spectaculaires opérations d'infiltration au sein du système étatique de l'Allemagne de l'Ouest. C'est lui, semble-t-il, qui fut l'origine du retournement de Rainer Rupp, dit Topaze, qui travaillait alors au quartier général de l'OTAN. De même, il joua un rôle dans le recrutement de Günter Guillaume, conseiller au service de la politique économique, financière et sociale de la Chancellerie fédérale à partir de 1970, puis conseiller du chancelier fédéral Willy Brandt à partir de 1972. En 1973, les services de renseignement de la RFA avaient déjà formulé des doutes sur la loyauté et l'intégrité du conseiller du Chancelier et de sa femme. Néanmoins, il fallut attendre le 24 juin 1974 pour que Guillaume Günter soit arrêté à Bonn pour espionnage. Les aveux de ce dernier provoquèrent un tel scandale qu'ils conduisirent à la démission de Willy Brandt une quinzaine de jours plus tard. Un mois après le retrait du chancelier, le 6 juin 1974, une commission d'enquête parlementaire fut mise en place afin de faire la lumière sur cette affaire et sur la faillite des services de renseignement et de sécurité ouest-allemand. Guillaume Günter fut condamné à treize ans de prison pour trahison et sa femme à huit ans.

Markus Wolf se retira en 1986. Werner Grossman fut alors nommé à la tête de la Division principale du renseignement.

d. L'influence de l'URSS sur la Stasi

L'Union soviétique se devait de conserver une mainmise sur les territoires qu'elle occupait et les régimes qu'elle avait mis en place en Europe de l'Est. Il est donc congru de deviner l'emprise du Parti et du KGB sur les activités des services de renseignement et de sécurité est-allemands, outil indispensable dans un contexte de Guerre froide et d'instabilité politique intérieure de la RDA. Cette influence fut particulièrement patente au sein du ministère de la Sécurité d'État, même si celui-ci s'affichait comme un organe indépendant des administrations est-allemande et soviétique.

C'est ainsi que le KGB, principal service de renseignement de l'URSS, conserva plusieurs agents de liaison dans toutes les divisions de la Stasi jusqu'en 1989. De plus, en 1978, Erich Mielke accorda aux agents soviétiques les mêmes droits et les mêmes pouvoirs que ceux dont ils jouissaient en URSS. Plus encore, l'espionnage militaire prit une place de plus en plus considérable parmi les missions de la HVA au début des années 1980. Cette orientation fut prise notamment à la demande de l'Union soviétique qui s'inquiétait de l'aggravation des tensions avec les États-Unis. À cela s'ajoutait un protocole secret signé le 10 septembre 1982 qui établissait noir sur blanc le soutien tant logistique que technique que le ministère de la sécurité d'État se devait d'assurer au KGB sur le sol de l'Allemagne de l'Est. Force est donc de constater que l'URSS était toujours influente dans les choix stratégiques et les décisions politiques de l'administration est-allemande. Celle-ci était semble-t-il admise au regard de l'allégeance quasiment outrancière du MfS à l'URSS et au KGB. Ces deux derniers considéraient même la Stasi comme le service de renseignement et de sécurité le plus loyal et le plus efficace de l'Europe de l'Est.

2. La restructuration des services après la réunification de l'Allemagne

Le 3 octobre 1990, l'Allemagne était officiellement réunifiée, onze mois après la chute du Mur de Berlin. L'intégration de la RDA au sein de la RFA conduisit à une harmonisation des institutions, des administrations, des entreprises publiques, du système monétaire, *etc.* Les prérogatives des services de renseignement ouest-allemands furent donc réaménagées.

A. Le démantèlement de la Stasi à partir de 1989

Le démantèlement administratif de la Stasi intervint à partir de 1989 dans le cadre du processus de réunification des deux Allemagnes. Le ministère de la Sécurité d'État fut officiellement dissout le 17 novembre 1989, soit un peu plus d'un mois après la chute du Mur de Berlin. Il fut remplacé par l'Amt für Nationale Sicherheit (AfNS) le 23 novembre, avant d'être lui-même dissoute moins d'un mois plus tard et transformé en deux entités distinctes : le NachrichtenDienst (ND – Service de renseignement) et la Verfassungsschutz Behörde (VD – Autorité de protection de la Constitution). Finalement, le 8 février 1990, l'ensemble des entités en charge d'activités de renseignement de la RDA était fondue à partir de l'Office pour la dissolution de l'ancien AfNS.

Outre ces considérations administratives, le démantèlement généra diverses réactions et conséquences.

Tout d'abord, les services de renseignement tant des États-Unis que de l'Europe de l'Ouest n'avaient pas réussi à deviner l'organisation et l'importance de la Stasi. Ce n'est qu'au moment de la dissolution du ministère qu'ils en prirent violemment conscience. En effet, il s'était avéré que la Stasi s'appuyait sur un effectif de 105 000 fonctionnaires permanents, dont 33 000 travaillant au siège de Berlin-Lichtenberg et 20 000 autres évoluant dans d'autres ministères. À ceux-là s'ajoutaient les quelque 109 000 informateurs officieux dont nous avons déjà évoqués l'existence. Ses ressources logistiques étaient également impressionnantes avec, entre autres, 125 000 pistolets, 76 600 pistolets mitrailleurs, 3 600 fusils, 20 000 véhicules¹⁸¹.

Ensuite, le démantèlement de la Stasi donna lieu à divers scandales politiques. L'activité de certaines personnalités, en RDA comme en RFA, fut révélée et suscita de très vives polémiques si bien que se posa notamment la question de l'opportunité de juger Markus Wolf, dont les aveux et les révélations auraient pu avoir de très lourdes conséquences dans les sphères politique, économique et militaire. De même, la révélation de l'existence d'un fichier comportant les noms quelque 2 000 informateurs de la Stasi vivant en Allemagne de l'Ouest provoqua l'effroi.

Enfin, la dissolution du ministère de la Sécurité d'État impliqua la découverte et la gestion des archives de la Stasi. En effet, si la Stasi avait commencé à détruire de nombreux documents, de nombreuses archives demeuraient encore intactes au lendemain de sa dissolution officielle. Pour éviter toute destruction de fichiers, les bâtiments de la feu Stasi furent pris d'assaut

¹⁸¹ Chiffres avancés par Jacques Baud, in *Encyclopédie du renseignement et des services secrets*, Lavauzelle, Panazol, 2002, pages 459-460.

par la population allemande à Erfurt, à Dresde et à Berlin entre la fin de l'année 1989 et au début de 1990. Certains ont évoqué l'hypothèse selon laquelle l'offensive populaire avait été le fruit d'une manipulation orchestrée par le BND.

Nul ne peut contester le fait que les archives de la Stasi constituaient pour le moins un héritage encombrant pour plus d'un. En effet, celles-ci contenaient entre autres les noms de suspects, d'agents permanents et d'informateurs officieux. Il s'est avéré, plus tard, que le ministère de la Sécurité d'État détenait des fichiers d'information sur environ six millions des quelque 16 millions d'habitants de la RDA. Autrement dit plus d'un tiers de la population est-allemande était fiché. Un certain nombre de personnes vivant en RFA ou dans d'autres pays était également concerné par cette entreprise de fichage.

Ces archives, riches en information, avaient inévitablement suscité les plus vives convoitises des autres services de renseignement. Si les services soviétiques réussirent à en réunir un grand nombre avant et après la chute du Mur, la CIA sut également en récupérer une partie au moment de la réunification. Le service de renseignement américain les rendit à l'Allemagne en 2003.

De nombreux débats sur le devenir des archives ont émergé tant dans la classe politique que dans l'opinion publique. Finalement, les archives, pour celles qui ne furent pas détruites sur les ordres des hauts responsables du ministère ou livrées aux services de l'URSS, furent confiées au Bundesbeauftragte für die Unterlagen des Staatssicherheitsdienstes (BStU) autrement dit le Mandataire fédéral pour la documentation du service de sécurité de l'État de l'ex-République Démocratique Allemande. Ce dernier fut créé en janvier 1992. Parmi les documents détruits, un certain nombre d'entre eux avaient été simplement déchirés et stockés dans des poubelles. Ceux-ci furent récupérés par le BStU et leur reconstitution informatisée fut entreprise en 2007.

B. Le BND

Si depuis sa naissance, le BND assurait une surveillance du commerce international d'armes au regard des traités de désarmement et de son analyse sur les menaces émanant des États du traité de Varsovie, il a vu cette activité prendre une importance croissante à partir des années 1990. Le crime organisé a vu son opportunité dans la fin de la Guerre froide et : le trafic d'armes grâce à la liquidation des stocks, en particulier à l'Est. Le crime organisé a notamment écoulé ces stocks dans les Balkans alors que la région connaissait une grave crise. Le BND évaluait en 1996

que « *les bénéfices du crime organisé venant du commerce illégal d'armes avoisinent les 1,5 milliard de dollars chaque année en Europe* »¹⁸².

Le BND était aussi attentif à la prolifération d'armes nucléaires. Le 10 août 1994, trois trafiquants de produits nucléaires furent arrêtés à l'aéroport, en possession de quelque 350 grammes de plutonium, prêt à être utilisés pour la conception d'armes nucléaires en Bavière. Le succès du BND avait été relevé par les politiques allemands. Cependant, tous les médias ne l'entendirent pas de cette oreille. *Der Spiegel* titra en une de son édition « Der Bomben-Schwindel des BND »¹⁸³, autrement dit « Le canular de la bombe du BND » en avril 1995 et s'indignait sur l'hypothèse de la mise en scène de cette arrestation par le BND.

Le BND assurait en outre une surveillance des exportations d'armes. Les deux principaux acteurs sur ce marché étaient naturellement les États-Unis, dont le volume d'exportation s'élevait, selon le service allemand, autour de 14 milliards de dollars (avec la Pologne et les autres pays de l'Est), et la Russie, dont le volume d'exportation atteignait à peine les quatre milliards de dollars (avec la Malaisie, la Corée du Sud, l'Indonésie). En 2001, 20 % du personnel en opération du BND était affecté à cette activité, ainsi que l'indiquait le chef du service I, Ludwig Mundt, lors de la 7^e conférence de l'*International Intelligence History Study Group* en juin 2001.

Dans les Balkans, le BND fut semble-t-il particulièrement actif au début des années 1990, en particulier en Albanie, en Croatie et en Serbie. Il fut également un acteur majeur dans l'arrestation de plusieurs criminels de guerre, notamment celle du Serbe Radomir Kovac en août 1999. Il était également présent en Israël, en Afghanistan depuis 2001, en Syrie. Le BND s'illustra aussi au printemps 2003 lors de la prise en otage de 32 touristes allemands, autrichiens, suisses, hollandais et suédois au sud de l'Algérie par des membres du Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat (GSPC). La première libération tentée en mai par l'armée algérienne ne se conclut que par un succès partiel. Seuls 17 otages furent libérés, les autres ayant été emmenés par les kidnappeurs en fuite au-delà de la frontière malienne. Le BND aurait participé aux négociations qui débouchèrent sur la libération des derniers otages, trois mois plus tard.

¹⁸² Extrait d'un rapport du BND cité par Mueller, in *Histoire des services secrets allemands*, Nouveau Monde Éditions, Paris, 2009, page 535.

¹⁸³ « Panik made in Pullach », in *Der Spiegel*, 15/1995, publié le 10 avril 1995, page 37.

En juin 2008, un couple allemand qui voguait à bord d'un yacht au large des côtes somaliennes fut pris en otage par des pirates du Puntland. Le BND négocia avec les ravisseurs qui réclamaient deux millions de dollars. Le 9 août, le ministère allemand des Affaires étrangères rendit publique la libération des deux otages.

Depuis la chute la chute du Mur de Berlin et la réunification de l'Allemagne, le BND et les services américains ont conservé des rapports bienveillants. Ils ont notamment travaillé en étroite coopération pendant la guerre dans les Balkans des années 1990. Certains affirment même que le BND et la CIA ont secrètement soutenu l'Armée de libération du Kosovo, qui militait pour l'indépendance de la région, et ce, afin d'asseoir leur autorité dans la région balkanique. Ils auraient également joué un rôle important dans l'établissement du gouvernement de Franjo Tudjman en Croatie. De même, les officiers du BND ont fourni, à partir de 2003, de nombreux renseignements aux forces armées étasuniennes engagées en Irak.

Malgré tout, force est de constater que le BND dut faire face à plusieurs scandales ces dernières années. En 2005 par exemple, les médias révélèrent l'existence d'un système de surveillance de plusieurs journalistes allemands mis en place par le service de renseignement. Si le BND se justifia par la nécessité de trouver l'origine d'une fuite provenant de l'intérieur du service, le « *Journalistenskandal* » défraya longuement la chronique.

De même, fin novembre 2008, trois officiers du BDN en poste à Pristina, au Kosovo, furent démasqués et arrêtés par les services de sécurité albanais, au motif d'une accusation de complicité dans une opération terroriste. Rappelons que le 14 du mois, une bombe avait explosée devant les bureaux du représentant spécial de l'Union Européenne, Peter Feith à Pristina. Cette explosion avait provoqué des dégâts matériels mais n'avait pas fait de victimes. Cette arrestation généra de vives tensions entre l'Allemagne et l'Albanie, à l'image des propos du Premier ministre albanais Hashim Thaci. Ce dernier accusa ouvertement les autorités allemandes d'avoir voulu comploter contre la sécurité de son pays. Le gouvernement allemand riposta quelques jours plus tard en parlant d'affabulation. Thomas Oppermann, président de la commission parlementaire chargée de contrôler les activités des services de renseignement allemands, déclara que « *rien n'indique que les trois fonctionnaires allemands au Kosovo soient liés à l'attentat* »¹⁸⁴ et réclama leur libération. Ce scandale marqua le début d'une crise diplomatique entre les deux États.

¹⁸⁴ « Des espions allemands arrêtés au Kosovo », in *Le journal du dimanche*, publié le 22 novembre 2008.

C. Le BfV

Après la chute du Mur de Berlin, les champs d'action du BfV se sont quelque peu déplacés. En effet, l'Allemagne connaissait alors une recrudescence des mouvements d'extrême-droite et une montée du racisme. C'est une des raisons pour lesquelles en 1992, le BfV vit ses moyens renforcés. Le service put ainsi accroître sa surveillance en particulier vis-à-vis des groupuscules néo-nazis. Cela ne les empêcha cependant pas de mener à bien plusieurs actions violentes sur le sol allemand, notamment en 1991 et 1992.

De même, le PKK demeurait une menace importante. Comme nous le disions précédemment, le BfV avait déjà accentué son attention à l'égard des ressortissants étrangers au début des années 1970, et en particulier à l'égard du parti kurde à partir de 1978, date de sa création officielle. Après la chute du Mur, plusieurs arrestations de membres du PKK eurent lieu. Néanmoins, le service de renseignement et de sécurité allemand n'a pas su anticiper en 1999 les violentes manifestations des partisans du PKK en soutien à son fondateur Abdullah Öcalan, qui venait d'être arrêté au Kenya par les services secrets turcs et israéliens et condamné à mort. Ce jour-là, quatre militants, venus protester contre le rôle du Mossad dans cette arrestation, furent tués devant le consulat général d'Israël à Berlin.

Par ailleurs, tout comme le BND qui estimait en 1996 que le crime économique était le secteur criminel qui se développait le plus, le BfV consacra des moyens à la protection du patrimoine allemand, à la lutte contre le crime organisé et contre le blanchiment d'argent.

Au cours de années 2000, l'Allemagne ne fut pas épargnée par les attentats qui touchèrent l'Europe. En effet, le 9 juin 2004, une bombe remplie de clous explosa dans une rue commerçant de Cologne et fit un mort et 16 blessés. C'est dans ce contexte de menaces terroristes que les moyens du BfV dédiés à la lutte contre le terrorisme international furent réévalués, comme dans tous les services de renseignement occidentaux au cours des années 2000.

D. La réunification des deux Allemagnes donna lieu à une réorganisation du renseignement militaire

En ce qui concerne le domaine militaire, une Verwaltung Aufklärung (VA – Direction du renseignement militaire) fut fondée et rattachée au ministère de la Défense. Celui-ci fut remplacé dès le 1^{er} janvier 1990 par la Militärische Abwehr (MA – Sécurité militaire).

La loi du 12 décembre 1990 en spécifia les conditions de l'intégration des hommes du renseignement de la National VolksArmee (NVA) de l'ex-RDA dans le Militärische Abschirmdienstes Amt (MAD-Amt – Service de contre-espionnage militaire). Ainsi, le MAD qui disposait jusque-là de sept départements et de 28 bureaux régionaux (MAD-Stellen) vit ses effectifs se réduire. En 1994, alors que les forces armées connaissaient elles aussi une forte diminution de ses forces vives, le MAD ne comptait plus que six départements au sein du siège et 14 bureaux régionaux.

En 2004 et en 2008, le MAD fit l'objet de nouvelles réformes. En 2008 notamment, dans le cadre du processus de transformation de l'armée allemande, il subit une nouvelle réduction d'effectifs. Désormais, il se repose sur cinq départements et douze MAD-Stellen (Amberg, Hannovre, Hilden, Kiel, Coblenche, Leipzig, Mainz, Munich, Rostock, Schwielenssee, Stuttgart, Wilhelmshaven).

IV. L'émergence du renseignement en Belgique animée par l'affirmation politique de la nation

Avant la proclamation d'un État de Belgique, il ne pouvait exister de renseignement belge. Ce dernier naquit donc en 1830. Seuls la Seconde Guerre mondiale et les événements meurtriers des années 1980 chamboulèrent profondément ce qui avait été mis en place à cette époque-ci.

1. Le premier service de renseignement naquit avec la création de l'État de Belgique en 1830

Il faut remonter à la proclamation de l'indépendance de la Belgique pour trouver et comprendre les origines des services nationaux de renseignement et de sécurité. En effet, c'est dans un contexte politiquement mouvementé que les services belges ont vu le jour dans la première moitié du XIX^e siècle. Il s'agissait alors de signifier l'indépendance de la Belgique aux puissances française et néerlandaise installées dans la région depuis 1794 et de consolider un État naissant.

Le 26 septembre 1830, le gouvernement provisoire proclama la fondation de l'État de Belgique après le début de la révolution contre le pouvoir hollandais qui éclata à Bruxelles quelques jours plus tôt. Dès le 4 octobre 1830, un congrès national fut installé. Ce gouvernement instaura alors cinq administrateurs généraux. L'un d'entre eux fut nommé à la tête de la Sûreté publique. Celle-ci reçut de larges compétences par le décret gouvernemental du 16 octobre 1830. Elle s'est vue notamment attribuer des responsabilités dans les domaines de la sûreté intérieure, de la police générale, des prisons, des maisons d'arrêt et de la délivrance des passeports.

Le 20 janvier 1831, la Belgique fut reconnue indépendante par les grandes puissances européennes. Le nouvel État se dota alors d'une constitution. Celle-ci ne prévoyait pas l'existence de la Sûreté publique comme entité distincte. Le service était certes maintenu, mais rattaché alternativement aux ministères de l'Intérieur, de la Justice et de la Défense nationale. Outre sa tutelle administrative et politique, ses missions furent également revues.

Cependant, le 9 janvier 1832, un arrêté royal vint réduire le champ de compétence de la Sûreté publique. Son rôle fut alors restreint à la surveillance de l'exécution des lois et à une mission de police générale.

La Constitution belge ne mentionnait donc pas en tant que telle l'existence de la Sûreté publique. C'est en se fondant sur cet argument que, plusieurs parlementaires considérèrent, en 1884 le dernier arrêté royal comme illégal. Une tentative pour réformer la Sûreté publique. Le ministre de la Justice d'alors, Charles Woeste, répliqua que le Parlement avait déjà voté le budget du service de renseignement public à trente-cinq reprises. La Sûreté publique fut maintenue.

Rappelons que la Belgique connaissait à ce moment des troubles politiques. En juin 1884, le raz-de-marée catholique avait mis fin à la longue domination politique des libéraux. La volonté de changements de la nouvelle force politique provoquait des agitations dans tout le pays, et en particulier à Bruxelles, ancien fief du libéralisme. La contestation atteint son paroxysme lors de la présentation, par le ministre de l'Intérieur Victor Jacob, d'un projet qui ôtait à l'État sa prérogative fondamentale en matière d'enseignement primaire. Plusieurs manifestations violentes eurent lieu en août et septembre 1884. C'est dans ce contexte que des débats sur la question du maintien de l'ordre eurent lieu au sein du Parlement belge¹⁸⁵.

Pour ce qui est du renseignement militaire, celui-ci se constitua quelques mois après l'éclatement de la Première Guerre mondiale. La Sûreté de l'Armée fut créée par l'arrêté royal en 1915, pour toute la durée de la guerre. Son personnel fut doté des mêmes compétences que les officiers de police judiciaire (à la différence des agents de renseignement civil). Le 16 octobre 1916, la Sûreté de l'Armée changea de nom et devint le Service militaire de sûreté. Celui-ci était composé d'une première section de renseignement militaire et d'une seconde section de renseignement de l'armée sur les champs de bataille.

Le 30 septembre 1919, le service fut dissout, du moins de manière formelle. En effet, la compétence de renseignement militaire persista au sein de l'État-Major de l'Armée. Moins de trois mois plus tard, cette cellule se voit confier une mission de contre-espionnage « *sous toutes ses formes* » et de surveillance des groupes subversifs au sein de l'armée.

¹⁸⁵ Keunings (Luc), « Le maintien de l'ordre en 1884 : les manifestations d'août et de septembre à Bruxelles », in Lamberts (Emiel) (dir.), *1884, un tournant politique en Belgique*, Publications des Facultés universitaires Saint-Louis, Bruxelles, janvier 1986, pages 99-149.

En 1929, la Sûreté publique s'organisait en trois directions. La première était chargée de la Sûreté de l'État, la deuxième de la police des étrangers (le futur Office des Étrangers) et la troisième constituait l'École de criminologie et de police scientifique.

Ni le renseignement civil, ni le renseignement militaire ne connurent de changements majeurs jusqu'à la Seconde Guerre mondiale.

2. 1939 – 1945 : les réseaux de résistants remplacèrent tant bien que mal les services de renseignement disparus

Le 10 mai 1940, la Belgique était envahie par les troupes d'Hitler. Et comme dans tous les pays occupés, les services de renseignement et de sécurité belges rencontrèrent des difficultés à fonctionner pleinement au nom de leur nation. Ce fut les réseaux clandestins qui pallièrent ces carences. De fait, la Sûreté de l'État fut chargée de récolter des renseignements sur le territoire occupé pendant la Seconde Guerre mondiale. Elle assumait également la responsabilité d'organiser les réseaux d'évasion, de propagande secrète et de sabotage.

De nombreux agents entrèrent en résistance, comme André Moyen, sans doute plus connu sous son pseudonyme Freddy Bastogne. Ce « Capitaine Freddy » créa alors le Service 8 (liquidation des traîtres et agents nazis) et devint le numéro un du réseau clandestin Athos (réseau lié à l'OSS étasunien). À la Libération, André Moyen travailla de nouveau sous les ordres du colonel René Mampuy, patron de la 2^e Direction du ministère de la Défense nationale qui se transforma peu après en SGR/SDRA (Service général de renseignement/ Service de documentation, de renseignement et d'action).

Le 20 juillet 1946, le service de renseignement militaire fut de nouveau placé sous l'égide de l'État-Major des Armées et réorganisé en trois sections : Renseignement militaire, Contre-espionnage militaire, et Analyse et exploitation des rapports transmis par les attachés militaires en poste à l'étranger. Mais, les agents du service perdirent leur mandat d'officiers de police judiciaire.

3. Après 1945 : du péril rouge à l'Est de la Belgique au péril rouge interne

Comme ses homologues d'Europe de l'Ouest, la Sûreté de l'État concentra son activité sur la collecte de renseignements visant des personnes et des groupements extrémistes subversifs

dans le pays et sur le suivi étroit des activités, entre autres, de membres d'ambassades et de diplomates des anciens pays du bloc de l'Est. Dès 1946, la 2^e Direction du ministère de la Défense nationale s'attela à la constitution de réseaux immergés à l'Est, « *ébauche d'une armée secrète de résistance en cas d'invasion russe* »¹⁸⁶.

En 1964, l'administrateur-directeur général de la Sûreté publique, Ludovicus Caeymaex, rédigea une note qui détaillait une doctrine générale pour la Sûreté de l'État. « *Avant toute chose, il nota qu'il ne s'agissait pas d'une institution mais d'une fonction à laquelle participaient non seulement les agents les forces de police, mais aussi tout fonctionnaire. Les problèmes de sécurité peuvent se produire dans tous les espaces de la société* »¹⁸⁷. À ce titre, Ludo Caeymaex distinguait quatre types d'activités. La première d'entre elles était la lutte contre la subversion interne, effective ou potentielle, du fait de Belges ou d'étrangers. La deuxième concernait le contre-espionnage. Le service devait s'attacher à repérer les espions à la recherche d'information militaire, politique, économique, technique ou scientifique ainsi que les individus projetant de déstabiliser l'État par des sabotages. Il devait également prévenir toute ingérence étrangère dans le processus de prise de décision belge. La protection des personnalités était la troisième activité du service civil de renseignement intérieur. La dernière était le contrôle des comportements politiques des étrangers résidant en Belgique.

Cette même année, la Sûreté de l'Armée devint le Service Général de Renseignement et de la sécurité (SGR/SDRA), dont le nom perdure en partie aujourd'hui. Cependant, il fallut attendre 25 ans pour que ses missions soient clairement identifiées. Cela fait l'objet de l'arrêté royal du 19 décembre 1989. En matière de sécurité, le service était chargé de définir des dispositions de sécurité du territoire pour l'usage des forces armées qui ont pour mission de protéger le secret. En ce qui concerne sa mission de renseignement, le SGR s'occupait du recueil des informations stratégiques, tactiques et d'importance internationale. Enfin, le service était également compétent en matière de sécurité nucléaire. À ce titre, il contrôlait les personnes travaillant dans le secteur nucléaire, menait des enquêtes sur le trafic national et international de

¹⁸⁶ Faligot (Roger) et Kauffer (Rémy), *Histoire mondiale du renseignement, tome 2 : de la guerre froide à nos jours*, Robert Laffont, Paris 1994, page 51.

¹⁸⁷ Van Outrive (Lode), « Intelligence Services in Belgium : A Story of Legitimation and Legislation », in Brodeur (Jean-Paul), Gill (Peter) and Töllberg (D.) (dir.), *Democracy, Law and Security, Internal Security Services in Contemporary Europe*, Hampshire, Ashgate (Royaume-Uni), 2003, page 32.

matières nucléaires, assurait la protection des infrastructures nucléaires et représentait la Belgique dans les inspections internationales sur la non-prolifération.

Parallèlement à la menace que faisait porter la Guerre froide sur l'équilibre international, et en particulier les velléités soviétiques en Europe de l'Ouest, les services de renseignement belges se trouvèrent confrontés au milieu des années 1980 à une menace extrémistes qui provenait du territoire national, incarnée par les Cellules Communistes Combattantes (CCC).

4. Révélations et attentats mirent les services de renseignement sur la sellette au cours des années 1980

« *Montée des violences politiques, attaques sur la gendarmerie, tueries du Brabant, attentats terroristes ont marqué les années 80* »¹⁸⁸, notait le journaliste et essayiste belge René Haquin en novembre 2005 dans *Le Soir*. Ces événements ont très souvent mis en avant les services de police et le renseignement belge au cours de cette décennie.

A. La montée des violences politiques extrémistes

Les Cellules Communistes Combattantes (CCC) prirent forme dans la clandestinité à partir de 1983. Entre 1984 et 1985, une trentaine d'attentats ont été attribués à cette organisation révolutionnaire marxiste. Le premier avait eu lieu le 2 octobre 1984 à Evere, à l'encontre des locaux de *Litton Industries*, une multinationale américaine d'électronique et un important pourvoyeur en armement de l'OTAN.

Entre 1982 et 1985, ceux qui ont été appelés les « *tueurs fous* » ont aussi sévi en France et en Belgique, et particulièrement dans la province de Brabant en Wallonie. Au moins 19 attaques et 27 morts leur ont été attribués. Les autorités suivirent plusieurs pistes, et soupçonnèrent les Cellules Communistes Combattantes et le groupe néo-nazi Westland New Post (WNP). Ce dernier avait d'ailleurs été infiltré par la Sûreté de l'État. Pour l'heure, l'affaire n'a toujours pas été élucidée, malgré les nouvelles découvertes faites en 2005.

Il est ici opportun de s'intéresser à l'enquête parlementaire conduite par Renaat Landuyt et Jean-Jacques Viseur en 1996. Le rapport suivant l'enquête parlementaire sur « *les adaptations*

¹⁸⁸ Haquin (René), « Retour sur la tuerie de Brabant », in *Le Soir*, publié le 11 novembre 2005.

nécessaires en matière d'organisation et de fonctionnement de l'appareil policier et judiciaire, en fonction des difficultés surgies lors de l'enquête sur "les tueurs du Brabant" » mit en lumière une coordination très aléatoire entre les services de police, de renseignement et de sécurité, voire une concurrence entre eux. Ainsi, lors des auditions, le Général Georis, responsable du SGR du 19 décembre 1994 au 13 janvier 1997, confiait : « J'aurais voulu éviter la question mais après tout je pense que ce n'est pas un secret : à l'époque, les relations entre la Sûreté de l'État et le Service Général de Renseignement n'étaient pas au beau fixe. Je ne sais pas si vous avez suivi cela de près, mais il a fallu beaucoup de temps pour reconstruire des relations correctes. Je crois pouvoir dire maintenant que le problème est réglé. Un peu avant que je ne quitte le service, fin 1996, des relations normales ont à nouveau été établies entre les deux services de renseignements. Je crois que maintenant, tout va très bien. Mais à l'époque, nous connaissions une atmosphère de méfiance réciproque – si je puis dire – et il faut y replacer l'ensemble de ces événements »¹⁸⁹. Et de poursuivre : « Dans une certaine mesure, nous nous demandions : "Est-ce que ce ne serait pas un coup de la sûreté contre le SGR ?". Une partie des réactions proviennent de ce problème qui nous a malheureusement embêtés pendant une bonne année et demie : depuis le mois de juillet, quand s'est déclarée l'affaire sur le rapport du Rwanda, jusqu'en fin 1996, en octobre ou novembre, lorsque nous avons commencé à parler sérieusement et à mettre les choses au point... ».

B. Le scandale des réseaux *stay-behind* en Europe

Révlée en Italie le 24 octobre 1990 par le président du Conseil, Giulio Andreotti, sous le nom Gladio (*Glaive* en italien), l'existence d'un réseau *stay-behind* en Belgique a provoqué un scandale. Ces réseaux d'agents dormants répartis dans toute l'Europe de l'Ouest et coordonnés par l'OTAN, avaient pour mission de « mener des actions de guérillas et de sabotage sur les arrières du Pacte de Varsovie »¹⁹⁰, en cas d'offensive soviétique. En Belgique, ces réseaux avaient été mis sur pied dès 1946, sous l'égide du colonel René Mampuy, patron de la Deuxième Direction du ministère de la Défense nationale.

Le premier réseau établi en Belgique, en collaboration avec le MI-6 britannique, était rattaché à la Sûreté d'État. Cette section, dite Section Training and Communication/Mobilisation (STC/Mob), avait pour mission principale de recruter et de former des agents qui, « en cas

¹⁸⁹ Rapport n° 573 / 12 - 95 / 96 sur l'enquête parlementaire à propos des « adaptations nécessaires en matière d'organisation et de fonctionnement de l'appareil policier et judiciaire, en fonction des difficultés surgies lors de l'enquête sur "les tueurs du Brabant" », déposé le 14 octobre 1997 devant la Chambre des représentants, page 69.

¹⁹⁰ Baud (Jacques), *Encyclopédie du renseignement et des services secrets*, Lavauzelle, Panazol, 2002, page 664.

d'occupation du territoire, devaient transmettre au Gouvernement en exil les informations nécessaires »¹⁹¹. La STC/Mob devait également gérer le planning de l'évacuation du service de la Sûreté (personnel et documents) en temps de crise ou en temps de guerre vers un autre lieu en Belgique ou à l'étranger. La STC/Mob se composait de trois branches. La première (section E) se consacrait à l'espionnage avec des agents de renseignement. La deuxième (section N) était en charge de la transmission des renseignements à l'aide « *d'agents-radio* »¹⁹². La troisième (section P) enfin, composée par les agents d'infiltration et d'exfiltration, s'occupait de l'évacuation des personnes.

Chargé de la sécurité militaire, le deuxième réseau, du nom de SDRA VIII, était une des branches du (SGR), ce dernier n'obtenant un statut officiel par arrêté royal que le 30 décembre 1989 au sein du ministère de la Défense. La mission du SDRA VIII consistait à « *recueillir des informations à l'intention du Gouvernement en exil et à organiser les filières d'évacuation dans l'hypothèse d'une occupation* »¹⁹³. Une partie du réseau devait, en temps d'occupation, « *accompagner le gouvernement à l'étranger et établir la liaison avec les agents clandestins restés en Belgique* ». Ce réseau travaillait en collaboration avec le SOE britannique et l'OSS étasunien.

En 1953, un autre réseau, mené par l'ancien parachutiste et agent du 2^e Bureau Roger Gueysens, aurait vu le jour. Avec ses 20 agents, il était chargé d'aider le gouvernement belge à se réfugier au Congo en cas d'invasion soviétique.

Face à la réaction de l'opinion publique, le gouvernement belge décida le 23 novembre 1990 de supprimer le réseau secret. Ainsi que le rapporte le rapport de la commission d'enquête parlementaire, « *depuis lors, on a largement fait allusion, principalement dans les médias, à l'existence d'un lien entre les activités de ce réseau secret et les actes de terrorisme commis en Belgique dans les années 80, sans que l'on pût appuyer cette hypothèse sur des faits concrets* ». En effet, les articles du quotidien *Le Soir*, publiés au mois de novembre, étaient très incisifs. Par exemple, le journal titrait le 12 du mois : « *L'affaire Gladio secoue l'Europe toute entière : tempête de rumeurs et d'hypothèses* » et « *Comment pratiquer la démagogie du secret* ». Le 16, un des papiers sur le sujet s'intitulait « *Gladio : l'État des secrets s'inquiète du secret d'État* ».

¹⁹¹ Rapport n° 1117-4 fait au nom de la Commission d'enquête parlementaire sur l'existence en Belgique d'un réseau de renseignement clandestin international, déposé le 1^{er} octobre 1991 au Sénat belge, page 56.

¹⁹² Id. Rapport du Sénat belge 1991, page 56.

¹⁹³ Id. Rapport du Sénat belge 1991, page 33.

Trois jours avant que le gouvernement ne décida de supprimer ce réseau, une proposition tendant à constituer une commission d'enquête chargée d'examiner les révélations quant à l'existence en Belgique d'un réseau de renseignement clandestin international avait été déposée devant le Sénat. Tous les groupes politiques ont signé cette proposition qui fut adoptée le 20 décembre 1990 à une très large majorité. Les conclusions du rapport ne seront rendues publiques qu'un an plus tard, le 1^{er} octobre 1991. « *Les gouvernements, pour des raisons de sécurité et de liaison avec les services de renseignement amis, n'ont pas soumis au contrôle parlementaire les plans visant la création de réseaux stay-behind. L'organisation de réseaux correspondait aussi aux conceptions de l'époque sur la conduite de la guerre.* »¹⁹⁴

C. Les tueries du Brabant-Wallon

Entre 1982 et 1985, la Belgique fut frappée par une série d'assassinats, de vols et de braquages sanglants. Ces faits se produisirent en deux vagues : une première de 1982 à fin 1983 et une seconde à l'automne 1985, essentiellement dans la province du Brabant. Les Belges se souviennent particulièrement des trois attaques très meurtrières contre des supermarchés Delhaize.

Les journaux nommèrent les auteurs de ces actes les « *tueurs du Brabant* » ou les « *tueurs fous du Brabant* ». Une vingtaine d'actions violentes leur sont attribuées. Ils ont tué 28 personnes, sans que les auteurs ne soient jamais identifiés par la police belge.

5. Réformes et mise sous surveillance de l'appareil de renseignement belge

La dernière décennie du XX^e siècle fut marquée par le vote d'une série de loi organisant le renseignement et prévoyant un système de contrôle de l'activité des services. En effet, jusque-là aucune loi ne définissait clairement le cadre d'action des services de renseignement et de sécurité belges. Cela ne veut pas dire pour autant que la Sûreté de l'État en particulier opérait dans un vide juridique jusqu'à cette date. De nombreux arrêtés royaux, arrêtés ministériels et directives, dont certaines secrètes, avait été signés par les gouvernements successifs. Certains textes sont encore en application aujourd'hui.

¹⁹⁴ Id . Rapport du Sénat belge 1991, page 102.

C'est dans un contexte très particulier que les réformes sont entrées en gestation. En effet, la Belgique fut secouée, entre 1982 et 1985, par une série d'actes criminels, communément appelée « *les tueries du Brabant-Wallon* ».

A. Un plan de la Pentecôte pour mieux coordonner les services de maintien de l'ordre

Tous ces événements meurtriers qui ont eu lieu au cours des années 1980 (1981-1987) ont véritablement ébranlé la Belgique. Ceux-ci ont poussé les dirigeants belges à repenser l'organisation des services compétents en matière de sécurité afin de les adapter aux défis contemporains. La question du contrôle de ces services se devait également d'être étudiée.

Le 24 mai 1988, une commission d'enquête parlementaire sur « *la manière dont la lutte contre le banditisme et le terrorisme est organisée* »¹⁹⁵ fut créée auprès de la Chambre des représentants. Son objectif était l'amélioration de la collaboration et du travail des différents services de police et de renseignement belges. Son rapport final pointait plusieurs dysfonctionnements au sein des forces de l'ordre comme la méfiance entre les enquêteurs, le chevauchement des compétences et la rivalité entre les différents services de police ou encore certains aspects peu démocratiques des méthodes policières. Les rédacteurs soulignaient également que « *il apparaît que certains manquements auraient été rendus possibles vu l'absence d'un véritable contrôle des services de police et de renseignements* »¹⁹⁶. Par ailleurs, la commission invoquait déjà le vote d'une loi conférant aux services existants une base légale et des missions clairement identifiées.

Ce rapport a inspiré le « plan de la Pentecôte », présenté par le gouvernement le 5 juin 1990. Ce « *programme en matière de maintien de l'ordre, de sécurité des citoyens et de répression des délits* » synthétisait les initiatives gouvernementales relatives à la problématique de sécurité. Surtout, le plan de la Pentecôte accordait la priorité, entre autres, aux adaptations structurelles pour le fonctionnement des services de police et de renseignement ainsi qu'au respect des libertés démocratiques et des droits de l'homme. C'était

¹⁹⁵ Rapport sur l'enquête parlementaire sur « *la manière dont la lutte contre le banditisme et le terrorisme est organisée* », fait en commun au nom de la commission d'enquête, soumis à la Chambre des Représentants de Belgique le 30 avril 1990 (Rapports n° 59/8-1988; 59/9-1988, 59/10-1988, 59/11-1988).

¹⁹⁶ Rapport sur l'enquête parlementaire sur « *la manière dont la lutte contre le banditisme et le terrorisme est organisée* », tome 4, page 622.

dans ce cadre que le gouvernement déposa en 1991 une proposition de loi visant la création d'un organe de contrôle des services de police et des services de renseignement belges.

B. La création du Comité R pour surveiller les services de renseignement

De nombreuses rumeurs et accusations circulaient alors au sujet du fonctionnement des services de police et des services de renseignement. De plus, des enquêtes parlementaires avaient été ouvertes à plusieurs reprises sur des événements ou des affaires dans lesquelles les services belges avaient été impliqués. Les défaillances en terme collaboration et la coordination entre ces services avaient posé de nombreux problèmes et avaient sans nul doute altérer leur efficacité. Cela suscita de virulentes critiques de la part des élus et de l'opinion publique.

À la suite des rapports des différentes commissions d'enquête parlementaire, les législateurs furent amenés à créer un organe de contrôle externe et permanent, à l'image de plusieurs autres pays démocratiques, au sein desquels existaient des organes indépendants pour contrôler les services de renseignements.

Le Comité permanent de contrôle des services de renseignements (Comité R) fut institué par la loi organique du 18 juillet 1991 sur *le contrôle des services de police et de renseignements*. La même loi a également institué le Comité permanent de contrôle des services de police (Comité P).

La situation était alors tout à fait singulière. En effet, un organe de contrôle est créé sur le fondement d'une loi tandis que les services, dont ils suivent l'activité, ne disposaient pas de base législative. Dès sa première année de fonctionnement, le Comité R mit en lumière cette anomalie. Ce dernier préconisa une uniformisation des diverses dispositions liées au renseignement et une réorganisation des services afin de mettre fin aux chevauchements et aux contradictions. Dans son premier rapport d'activité publié en 1994, le Comité R indiquait : « *Une délimitation claire des missions des services de renseignements à ce sujet, serait certainement de nature à leur permettre de mieux axer leurs actions de collecte et d'exploitation du renseignement, de mieux organiser l'échange d'informations et d'éviter les doubles emplois de services publics œuvrant en définitive pour les*

mêmes autorités gouvernementales »¹⁹⁷. Il fallut toutefois attendre quelques années avant qu'une loi organique portant des services de renseignement et de sécurité belges ne fût votée.

Depuis sa création, il y a maintenant vingt ans, le Comité R a mené plusieurs enquêtes de contrôle, à la suite desquelles il a publié des rapports précisant ses conclusions à propos des directives, des activités ou des méthodes des services contrôlés. Ces documents ont pu mettre en exergue des problèmes de coordination et d'efficacité de ces services ou la mise en péril des droits et les libertés des citoyens.

Les rapports du service Enquête du Comité permanent R depuis 2006

Rapports rendus en 2008 :
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Enquête de contrôle sur une plainte d'un particulier concernant l'intervention de la Sûreté de l'État à son égard ▪ Enquête de contrôle sur la manière dont les services de renseignement suivent les activités des néonazis et, plus particulièrement, celles ayant trait à la sélection et à la gestion des informateurs dans ce contexte ▪ Enquête de contrôle sur le suivi éventuel par les services de renseignement de la vente d'une firme belge à un groupe étranger ▪ Enquête de contrôle sur la manière dont le SGRS a suivi la campagne électorale en République démocratique du Congo (RDC) au cours du premier semestre de l'année 2006 ▪ Enquête de contrôle sur les dossiers dits « réservés » à la Sûreté de l'État
Rapports rendus en 2007
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Enquête relative au suivi de l'islamisme radical par les services de renseignement

¹⁹⁷ Rapport d'activité 1994 du Comité R, Bruxelles, 1995, page 28.

Rapports rendus en 2006

- Enquête de contrôle sur la manière dont la Sûreté de l'État a mené sa mission de surveillance à l'égard de Mme F. Erdal

Source : tableau récapitulatif réalisé par l'auteur à partir des archives du Comité R.

C. La reconnaissance législative des services de renseignement belges

Outre la loi du 18 juillet 1991, les parlementaires créèrent deux organes politiques du renseignement, ce qui marqua le début de la construction d'un environnement solide dans le champ du renseignement. Deux arrêtés royaux furent signés le 21 juin 1996. Le premier donnait naissance à un Comité ministériel du renseignement et de la sécurité. Le second fondait le Collège du renseignement et de la sécurité.

Le Comité ministériel du renseignement, composé des ministres de la Justice, de la Défense nationale, des Affaires étrangères, de l'Intérieur et des Affaires économiques, fut chargé par le Parlement belge de définir une politique du renseignement, en fonction des besoins en renseignement et des moyens disponibles. De cette manière, ils établissaient un contrôle politique sur les services de renseignement du pays. La création du Collège du renseignement relevait, quant à elle, d'un souci administratif. Il s'agissait de veiller à l'exécution des décisions du Comité ministériel mais aussi à la coordination entre les services de renseignement.

Ces deux textes citaient les deux organes de collecte et d'analyse du renseignement qu'étaient la Sûreté de l'État et le Service Général de Renseignement. Mais ces derniers ne faisaient toujours pas l'objet d'une loi spécifique. Seuls des arrêtés royaux définissaient leur cadre d'action et leurs fins. Par exemple, un arrêté royal signé en décembre 1989, modifié en mars 1992, en juin 1995 et en juillet 1996, décrivait les missions du SGR. En ce qui concerne la Sûreté de l'État, un certain nombre de textes faisaient état de l'existence de ce service de façon explicite ou allusive. C'était notamment le cas dans les articles 2-40 de l'arrêté royal du 18 avril 1990 permettant son accès au registre national des personnes physiques ; 2-20 de l'arrêté royal du 17 octobre 1991 fixant sa participation au Groupe Interforces Antiterroriste ; 3-20 de la loi organique du contrôle des services de police et de renseignements du 18 juillet 1991. La loi budgétaire consacrait chaque année son existence. Enfin, les rapports de commission d'enquête faisaient également état de l'activité des deux services de renseignement belges. Pendant longtemps, nul besoin n'avait été de reconnaître l'existence de ces derniers dans un texte

législatif, selon le gouvernement. En témoigne la réponse fournie par le ministre de la Justice en 1955 lors de la discussion des projets de loi contenant le budget du ministère de la Justice : « *la consécration de son existence [la Sûreté de l'État] se trouve dans la loi budgétaire, les règlements et l'organisation de ses cadres* »¹⁹⁸.

Entre temps, la Sûreté de l'État et l'Office des Étrangers constituaient l'Administration de la Sûreté publique jusqu'en 1993. Les deux entités changèrent de tutelle le 1^{er} janvier 1994. Une administration autonome de la Sûreté de l'État a alors été créée et placée directement sous l'autorité du ministère de la Justice, tandis que l'Office des Étrangers fut transféré au ministère de l'Intérieur.

Ce n'est que sept ans après la création du Comité R que les législateurs belges entendirent les vœux exprimés par celui-ci. Les recommandations de la commission d'enquête sur « *la manière dont la lutte contre le banditisme et le terrorisme est organisée* » finirent sans doute de convaincre les parlementaires perplexes. Un projet de loi fut déposé en 1991. Dans le rapport de cette proposition de loi, la sénatrice Anne-Marie Lizin notait : « *Ici se pose donc la question fondamentale de savoir comment établir un équilibre satisfaisant entre liberté individuelle et raison d'État, entre vie privée et sécurité collective [...]. Le projet de loi organique a pour objet de conférer enfin une base légale à l'existence et à certaines activités des services de renseignement. À ce titre, il fait partie d'un ensemble beaucoup plus vaste de normes qui ont pour objet de définir le cadre normatif dans lequel s'inscrit la politique du renseignement en Belgique* »¹⁹⁹. La Belgique adopta le projet de loi sur les services de renseignement et de sécurité le 30 novembre 1998. Pour la première fois depuis sa naissance, la Sûreté de l'État a vu ses missions et ses compétences légalement définies tandis que le SGR devenait le Service Général de Renseignement et de Sécurité, tout en gardant les mêmes attributions.

D. La naissance de l'OCAM

Comme nous l'avons vu précédemment, les attentats du 11 septembre 2001 ont provoqué une remise en question de l'appareil de renseignement dans de nombreux pays

¹⁹⁸ Rapport sur l'enquête parlementaire sur « *la manière dont la lutte contre le banditisme et le terrorisme est organisée* », tome 1 (59/8 -1 988), page 280.

¹⁹⁹ Rapport n° 1 758/10 sur le projet de loi organique des services de renseignement et de sécurité, fait au nom des commissions réunies de la justice et des affaires étrangères par Anne-Marie Lizin, déposé le 9 juillet 1998 au Sénat.

occidentaux. Ce fut le cas en Belgique et les attentats du 11 mars 2004 à Madrid et le conflit irakien parachevèrent une prise de conscience politique tant ceux-ci avait soulevé le problème crucial d'une bonne communication des renseignements concernant la menace aux Autorités.

Une nouvelle fois, ce fut les recommandations du Comité R qui décidèrent l'exécutif à se doter d'un organe qui centraliserait et analyserait les renseignements recueillis par les services de renseignement et de sécurité belge. Dans son rapport d'activité 2003, le Comité précise son sentiment : *« le potentiel des renseignements produits par les services n'est pas suffisamment préparé et spécifiquement accompagné pour que les autorités puissent les utiliser d'une manière optimale »*²⁰⁰. Et d'ajouter : *« Cette problématique amène incidemment le Comité permanent R à envisager la piste de réflexion suivante : les services de renseignement, les organes de coordination (ou encore mieux, un coordinateur) n'ont-ils pas également une sorte de "mission pédagogique" à l'égard des autorités ? Une telle fonction de sensibilisation aux produits du renseignement pourrait davantage aider à éviter, dans la phase de communication, les deux pièges que sont d'une part, le désintérêt et la non-utilisation du renseignement par l'autorité et d'autre part, l'éventuel usage du renseignement pour une fin non conforme à sa finalité (comme par exemple un objectif purement médiatique) »*.

Les recommandations du Comité R, qui courrait depuis 2001, ont ainsi conduit le Conseil des ministres à approuver le 25 mars 2005 un avant-projet de loi qui visait à réformer le Groupe Interforces Antiterroriste (GIA) en vue de le faire évoluer vers un organe de coordination pour l'analyse de la menace. Lors de la séance de questions-réponses au Sénat le 24 mai 2005, M. Noreilde s'interrogeait : *« Le Comité I juge nécessaire la création d'une instance faîtière chargée de recueillir les informations et les analyses en provenance tant de la Sûreté de l'État que du SGR. Le Comité I estime qu'une amélioration est surtout possible dans la communication des informations. À l'heure actuelle, les ministres reçoivent des analyses mais aucun aperçu synthétique. Une instance faîtière pourrait synthétiser en connaissance de cause les données disponibles et fournir ainsi une information plus utile aux ministres responsables. Une telle instance pourrait aussi contribuer à réduire les tensions entre les services »*²⁰¹. À la question du sénateur, la ministre de la Justice répondit : *« Les évaluations de cet organe de coordination devraient permettre aux autorités et services compétents de mieux déterminer la menace et sa prise en charge par des mesures plus appropriées, et au Comité ministériel du renseignement et de la sécurité*

²⁰⁰ Rapport d'activité 2003 du Comité R, Bruxelles, 2004, page 15.

²⁰¹ Question n° 3-2 726 de Stefaan Noreilde du 24 mai 2005, in *Bulletin 3-44*, session de 2004-2005 du Sénat belge.

d'établir des lignes directrices afin de définir la politique du renseignement et de la sécurité qui lui incombe ».

L'Organe de Coordination de l'Analyse de la Menace (OCAM) vit le jour le 10 juillet 2006. Conformément au projet de loi adopté par le Conseil des ministres, il succéda au GIA. Ce nouvel organe, moins ambitieux que la fonction de coordonnateur national espérée par les membres du Comité R, eut pour mission d'entreprendre des évaluations stratégiques et ponctuelles sur les menaces terroristes et extrémistes à l'encontre de la Belgique à partir des renseignements collectés par tous les services d'appui : la Sûreté de l'État ; le Service Général du Renseignement et de la Sécurité ; les polices locale et fédérale ; l'Administration des douanes et accises du SPF Finances ; l'Office des Étrangers du SPF Intérieur ; le SPF Mobilité et Transports ainsi que le SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement.

6. Années 2000 : quand les scandales mirent à mal l'image de la Sûreté de l'État

Ces dernières années, la Sûreté de l'État a connu plusieurs échecs et scandales qui n'ont pas été sans effet sur son fonctionnement et sur son image des dix dernières années. Le SGRS et l'OCAM furent quant à eux épargnés de tout lynchage, d'autant plus qu'ils sont nettement moins médiatisés.

A. L'affaire *Epsi* (2004-2006)

L'affaire reposait sur la livraison d'une presse isostatique à froid par la société *Epsi* à une entreprise d'aéronautique iranienne. D'aucuns pensaient que ce matériel aurait pu servir à l'élaboration d'une arme nucléaire par l'Iran. C'était en 2005 et l'Iran avait annoncé son intention de reprendre ses activités nucléaires, suspendues depuis novembre 2004 en accord avec l'UE-3 (France, Allemagne, Royaume-Uni). Les médias belges n'ont pas manqué de relayer cette information et d'accuser la Sûreté de l'État d'avoir failli. Une enquête fut alors ouverte par le Comité R afin de déterminer si la Sûreté belge avait correctement assuré son rôle et si la vente d'une presse isostatique à l'Iran ne constituait pas un danger.

En 2006, un nouveau déferlement médiatique poussa l'Administrateur général de la Sûreté de l'État, Koen Dassen, à la démission au début du mois de février alors que son mandat

courrait jusqu'en 2007. Cette démission intervint juste avant la publication du rapport du Comité R qui était annoncé « *accablant pour Koen Dassen* »²⁰². Finalement, l'enquête du Comité R aboutit à la conclusion selon laquelle la vente d'une presse isostatique ne participait pas à la prolifération nucléaire et ne constituait pas un risque dans le domaine de la prolifération nucléaire. En effet, le Comité souligna que la Sûreté de l'État avait prévenu la Commission d'avis pour la non-prolifération des armes nucléaires (la CANPAN) le 6 septembre 2004, qu'une presse isostatique pourrait être exportée vers l'Iran sans l'autorisation nécessaire. Cette dernière relaya l'information vers les Douanes auxquelles elle demanda d'être vigilantes au sujet de l'exportation de presses isostatiques vers l'Iran. Or, les caractéristiques de la presse isostatique vendue par la firme *Epsi* permettaient d'exporter la machine sans autorisation. Mais les médias ne mirent guère en avant cette information...

Toutefois, le rapport pointait le défaut de communication entre les différents services belges ainsi qu'entre la Sûreté de l'État et les diverses autorités : « *N'ayant pas correctement informé les autorités compétentes ni son ministre de tutelle, la Sûreté de l'État a assurément manqué à sa mission d'information des autorités et s'est dès lors montrée inefficace dans cette affaire* »²⁰³.

B. L'affaire Erdal (2006)

En 2006, éclate un nouveau scandale dans lequel les médias et les parlementaires taxèrent la Sûreté de l'État d'incompétence et de négligence. Quelques mois auparavant, une procédure judiciaire avait été engagée à l'encontre des membres du DHKP-C, un parti extrémiste turc de gauche qui avait un bureau à Bruxelles.

L'avant-veille du jugement, Fehriye Erdal, l'une des militantes présentes sur le banc des accusés, prit la fuite alors qu'elle était sous la surveillance des agents de la Sûreté de l'État. Celle-ci avait pourtant été renforcée : huit équipes de 4 personnes se relayaient pour mener la filature. Ces derniers ne réussirent pas à la retrouver avant l'annonce du verdict le 28 février 2006. La justice ne put mettre sa peine de quatre ans d'emprisonnement et de 2 500 euros d'amende en application. La polémique explose, les médias en font leurs choux gras. Dès le lendemain de la condamnation, la télévision flamande VTM épinglait la Sûreté de l'État comme responsable de la

²⁰² *Démission de Koen Dassen*, on RTBF.be, le 31 janvier 2006.

²⁰³ Rapport annuel 2006 du Comité R, Bruxelles, 2007, page 28.

fuite d'Erdal. L'opposition quant à elle réclama la démission des ministres de l'Intérieur, accusé de n'avoir pas réagi face aux informations qui lui étaient fournies, et de la Justice, duquel dépend le service de renseignement civil. « *La Sûreté de l'État passe une nouvelle fois pour un objet inutile et mal en point* »²⁰⁴, raconte Roland Planchar, journaliste belge au quotidien *Le Soir*. Pourtant l'enquête ouverte par le Comité R aboutit plusieurs mois plus tard au blanchiment de la Sûreté de l'État.

C. L'affaire Belliraj (2008)

En février 2008, un réseau islamiste est démantelé au Maroc. Quelques jours plus tard, le ministre marocain de l'Intérieur, Chakib Benoussa, annonça que le chef de ce réseau, Abdelkader Belliraj, avait commis six assassinats entre 1986 et 1989 en Belgique. En effet, ce dernier fut soupçonné d'avoir tué en octobre 1989 un représentant de la communauté juive, Joseph Wibran, président du Comité de Coordination des Organisations Juives de Belgique (CCOJB), ainsi que le recteur de la Grande Mosquée de Bruxelles et son adjoint, en mars 1989, qui avaient contesté la fatwa contre Salman Rushdie.

Or, il s'avéra par la suite qu'Abdelkader Belliraj était un informateur de la Sûreté de l'État depuis au moins l'an 2000. Celui qui était considéré comme un dangereux terroriste était connu des services de renseignement belge et était devenu une de leurs sources. Le scandale éclata et émut les médias, la classe politique et l'opinion publique belge. Or, la police belge, qui avait soupçonné Belliraj pour ces faits, avait mené une enquête. Celle-ci avait finalement blanchi le suspect.

Mais, comme le raconte Roland Planchar, cette histoire est sortie « à un moment où la police fédérale a en quelque sorte "déclaré la guerre" à la Sûreté de l'État en ce qui concerne le terrorisme. C'est-à-dire que, là où prévalait au préalable une franche coopération, la police a décidé de jouer cavalier seul en matière de terrorisme en décembre 2007 [...]. C'est ainsi qu'on apprend, non sans stupéfaction, que Abdelkader Belliraj était un informateur de la Sûreté de l'État depuis au moins l'an 2000, année où il fut naturalisé belge [...]. La nouvelle est sortie dans la presse de manière vraiment bizarre. Belliraj est donc considéré comme un dangereux terroriste. De plus, fait savoir le Maroc, il serait l'auteur, ou à tout le moins le commanditaire, de six assassinats à connotation antisémite ou directement antisémite ou de défense de la

²⁰⁴ Annexe Belgique n° 10 : Entretien avec Roland Planchar, journaliste à *La Libre Belgique*.

morale musulmane, commis en région bruxelloise à la fin des années 80. À l'époque des faits que le Maroc reproche à Belliraj, Belliraj avait déjà été suspecté. Le détail des faits avait été publié dans la presse belge. Il était donc facile de connaître ce contexte, surtout pour un service de renseignement. Une enquête avait été menée. À l'issue de celle-ci, il avait été blanchi par l'ancienne gendarmerie belge (l'actuelle police fédérale) [...]. Malgré tout, la police fédérale lance des accusations contre la Sûreté de l'État, ceci de manière informelle voire même par des chemins de biais ou de traverses »²⁰⁵.

Ces trois affaires récentes ne manquèrent pas de tenir l'image de la Sûreté de l'État en particulier, mais aussi des autres services de renseignement belges par répercussion.

²⁰⁵ Annexe Belgique n° 10 : Entretien avec Roland Planchar, journaliste à *La Libre Belgique*.

Chapitre 3 : CULTURES NATIONALES DU RENSEIGNEMENT

Ces éléments historiques nous a permis de comprendre que l'évolution du renseignement n'a pas été à la même vitesse de chaque pays. Elle a connu des soubresauts, des accélérations, des remises en question. Cet héritage historique n'est pas sans peser sur la culture du renseignement, et réciproquement. Nous allons maintenant nous attacher à dresser un portrait de cette culture et à saisir les différences qu'ils existent entre la France, le Royaume-Uni, l'Allemagne et la Belgique.

Il est temps de définir ce que l'on entend par « culture ». Si l'on se réfère à la définition de la Déclaration de Mexico du 6 août 1982 sur les politiques culturelles et retenue par l'UNESCO, « *la culture, dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances* ». Si l'on tente d'appliquer cette notion au renseignement, il s'agit alors d'un ensemble de traits particuliers qui caractérisent le renseignement au sein d'une société donnée. Ceux-ci repose sur un socle théorique de la fonction renseignement, des valeurs collectives comme la sécurité et la liberté, des normes (système législatif, modalités de contrôle et de sanction), des institutions (services de renseignement, organe de contrôle, hiérarchie administrative et politique) et des artefacts (représentation dans les arts et les médias).

Comment pouvons-nous mesurer cette culture ? La culture peut-elle être quantifiable ? Certes non, mais nous pouvons à défaut établir une liste de critères, à partir des traits qui peuvent caractériser une « culture ». Ceux-ci indiqueront le degré d'imprégnation de valeurs et d'usages du renseignement afin de pouvoir les comparer d'une nation à l'autre.

Pour avoir une lecture aussi précise que possible des cultures nationales du renseignement, les critères doivent relever de plusieurs ordres en plus de l'héritage historique : politique (relation entre l'exécutif et les services, hiérarchie administrative, politique publique, législation...), culturel (littérature, cinéma...), publique (recherche universitaire, médias, relation à la sécurité...), professionnelle (existence d'une communauté, association de métiers...). Ce sont là autant de caractères qui auront sans conteste une influence sur l'image du renseignement et des services concernés.

I. Une culture française du renseignement très faible

Les propos de l'Amiral Lacoste, directeur de la DGSE de 1982 à 1985 sont sans équivoque : « *En dépit de mes efforts et de ma volonté de dialogue, je n'ai pu modifier le climat général de méfiance et d'incompréhension si caractéristique de la conception qu'on a en France des services de renseignement. Pour une majorité de nos concitoyens, cela relève de l'ignorance teintée d'un rejet pour tout ce qui est secret* »²⁰⁶. Force est de constater que si l'utilité du renseignement n'est plus à démontrer aujourd'hui, encore faut-il la faire accepter en France, non seulement par la population mais encore et surtout par les élites politiques. Ce constat a certes été dressé il y a à peine quinze ans, mais il reste toujours valable aujourd'hui, du moins en partie.

En effet, les observateurs étrangers notent bien cette relation ambiguë entre l'exécutif français et son renseignement à l'image de Peter Jackson qui évoque une « *relation particulière en France entre les agences de renseignement d'État et les divers lieux de l'autorité politique* »²⁰⁷.

Il n'est pourtant pas faute qu'un certain nombre de politique et de professionnels du renseignement milite en faveur d'une réhabilitation du renseignement dans notre pays et de l'émergence d'une véritable culture en la matière. En effet, la plupart d'entre eux estiment, comme Jean Pichot-Duclos, que pour les « *Allemands servir le renseignement est un "métier de seigneurs", pour les Anglais c'est une activité de "gentleman", et aux États-Unis, le Président des États-Unis est un ancien directeur de la CIA. [...] Français, Réveillons nous !* »²⁰⁸.

Il convient ici de s'attarder sur le degré d'imprégnation de la culture du renseignement aujourd'hui en France et sur les éléments desquels cet état de fait découle.

²⁰⁶ Lacoste (Pierre), *Un amiral au secret*, Flammarion, Paris, 1997, 220 pages.

²⁰⁷ Jackson (Peter), « Intelligence and the State : an emerging French School of Intelligence Studies », in *Intelligence and National Security*, décembre 2006. Peter Jackson est maître de conférences de politique internationale à l'Université d'Aberystwyth (Pays de Galles).

²⁰⁸ Pichot-Duclos (Jean), « Pour une culture du renseignement », in *Défense Nationale*, mai 1992, pages 9-20.

1. Le difficile chemin du renseignement en France

A. Un renseignement toujours tenu à l'écart

L'absence d'une profonde culture du renseignement en France est à chercher dans notre histoire. Si les jalons d'une culture nationale du renseignement n'ont pu être posés, c'est parce que ce n'est que très tardivement que la France a commencé à envisager le renseignement comme une ressource indispensable à la préservation de l'intérêt général.

En effet, il faut attendre le début du XX^e siècle pour que le renseignement devienne une ressource considérée comme utile à l'art de la guerre. Jusqu'alors, son utilisation demeurait primaire comme sous pour Napoléon III qui nourrissait des fois ses prises de décision grâce à un système de renseignement militaire, diplomatique, policier et économique. Son usage était avant tout militaire. Mais le renseignement n'avait guère été envisagé comme une richesse politique, économique ou militaire. Toutefois, l'homme qui se chargeait de la collecte des informations n'était pas jugé vertueux comme le souligne cette affirmation de Napoléon à propos de Schülmeister, considéré comme l'un des plus grands espions de l'histoire : « *On récompense les espions avec de l'or, pas avec des médailles* »²⁰⁹.

Sous la Troisième République, on assista à une tentative d'organisation du renseignement. Mais cette entreprise tourna court avec l'affaire Dreyfus. Celle-ci discrédita les services de renseignement français encore embryonnaires. Qui plus est, le renseignement restait très mal accepté au sein d'un corps d'officiers modelé par l'honneur et la droiture.

Même après la Première Guerre mondiale, la classe politique et le corps militaire se cantonnèrent à un usage très limité du renseignement, car ils ne lui vouaient aucune confiance. Tous deux se refusaient à lui donner une place de choix malgré les dangers qui grandissaient à l'Est. Si bien que l'État-major et les gouvernements successifs d'Édouard Daladier à Léon Blum ne portèrent guère attention aux informations, lorsque toutefois elles parvenaient au sommet de la hiérarchie, sur les menées du nouveau chancelier allemand.

Rappelons que plusieurs scandales avaient déjà émaillé l'histoire des services de renseignement français aussi inconsistants fussent-ils été. Le climat de suspicion autour des

²⁰⁹ Callot (Jean-Pierre), *L'espionnage, histoire et méthodes*, Lavauzelle, Panazol, 1987, 466 pages.

activités des services était ainsi invariablement alimenté. Après la Seconde Guerre mondiale, la méfiance des dirigeants politiques comme de l'opinion publique française perdura à leur égard. Jean-Louis Gergorin, ancien directeur de la coordination stratégique d'EADS, regrettait il y a peu : « *la condescendance ironique avec laquelle la classe dirigeante française traite le monde du renseignement était à la fois injuste et néfaste. Injuste, parce que de l'affaire Dreyfus à l'affaire Ben Barka, les politiques ont trop souvent reporté sur un métier honorable et patriotique des responsabilités qui étaient les leurs. Néfaste car bien des guerres et bien des souffrances auraient pu être évitées si nos espions avaient été écoutés* »²¹⁰.

La défaite de 1940 marqua un autre tournant dans l'Histoire nationale du renseignement. Pendant la guerre, la France libre se dota d'un service de renseignement qui se vit accoler différentes désignations avant de se nommer le Bureau Central de Renseignement et d'Action (BCRA). Depuis lors, la France s'est toujours dotée de services de renseignement. Toutefois, la prise en considération du renseignement dans le processus de prise de décision n'a pas été instantanée. Aujourd'hui encore, le renseignement pourrait être mieux exploité par les décideurs politiques qui restent encore quelque peu méfiants ou frileux.

B. Une dénomination hypocrite des services

Les dénominations attribuées aux services de renseignement témoignent d'un certain malaise vis-à-vis du renseignement. La plupart des services évitait soigneusement de comportaient le mot « *renseignement* » dans leur nom. Seuls le BCRA et les RG l'ont porté. Il en est de même pour le vocable « *espionnage* ». Les termes « *sécurité* », « *protection* » et « *surveillance* » leur sont largement préférés. Par exemple, le sigle SDECE signifiait « *Service de Documentation Extérieure et de Contre-Espionnage* ». Le « *renseignement* » est habilement et hypocritement remplacé par la « *documentation* ». Autrement dit, les services français ne se livrent pas à des activités répréhensibles d'espionnage ou de renseignement comme d'autres agences étrangères. Au contraire, ils ont la noble tâche de se « *documenter* » au sein du SDECE, de « *surveiller le territoire* » au sein de la DST, « *d'étudier et de rechercher* » au sein de la DGER, ou encore « *de protéger et d'assurer la sécurité* » au sein de la DPSD.

²¹⁰ Gergorin (Jean-Louis), *Rapacités*, Fayard, Paris, 2007, 346 pages.

Dans les années 1990, on observe un revirement, plus décomplexé vis-à-vis du vocable. La DNRED créé en 1988, TRACFIN en 1990, et la DRM en 1992, se sont vus affubler de « *renseignement* » dans leur désignation. Plus récemment, la DCRI a suivi le même chemin. Peut-on y voir le signe d'un renseignement politique assumé ?

C. Une organisation soumise à critiques

Jusqu'en 1945, le renseignement s'est cherché. Son organisation a été maintes fois reconsidérée. À l'issue de la Seconde Guerre mondiale, l'État s'est doté de services de renseignement pour plusieurs dizaines d'années. La DST a vécu 63 ans (1944-2007), les RG 70 ans (1937-2007), le SDECE 37 ans (1945-1982) avant d'être remplacé par l'actuelle DGSE en 1982. Toutefois, ces soixante dernières années ne se sont pas écoulées sans des incertitudes récurrentes, des remaniements internes ou des réorganisations.

Au cours de cette période, de nombreuses réformes ont été amorcées dans le renseignement intérieur. La Sécurité Militaire a été repensée en 1981. Le renseignement extérieur a subi un profond changement en 1982 et a vu passer plusieurs réformes internes. De plus, plusieurs services ont vu le jour : TRACFIN en 1990 et la Direction du Renseignement Militaire (DRM) en 1992.

Certains ont même émis l'idée que le modèle français subissait une crise d'identité, à l'instar de Michel Klen ou de Bruno Mignot. Ce dernier remettait en question, dans un article publié en 2005, l'organisation du renseignement français par le biais d'une série d'interrogations et de constatations. « *Quand une affaire leur est commune [ndla : communes aux différents services de renseignement et de sécurité français], il leur revient de s'entendre entre eux, à l'amiable. Est-ce satisfaisant ? Quand une crise éclate, certains services rechignent devant le dispositif ad hoc mis en œuvre, considérant qu'ils sont capables de répondre, seuls, à la question. Est-ce acceptable ? [...] Puisque le renseignement d'intérêt militaire, au cœur du métier de la DRM, est, selon le Secrétaire général de la défense nationale, "une combinaison de renseignement militaire et de renseignement civil dont le recueil n'est pas du ressort des systèmes de renseignement militaires", il est nécessaire que les services civils apportent leur contribution ; mais rien ne les y contraint ! Comment est possible ?* » Et de conclure avec véhémence :

« *Ne nous y trompons pas, l'organisation du dispositif actuel ne permet pas de répondre complètement aux enjeux de défense et de sécurité de notre temps* »²¹¹.

2. L'absence de culture politique

A. La méfiance des politiques français à l'égard des services de renseignement

Loin s'en faut, l'histoire française n'a pas été un terreau favorable à l'émergence d'une culture nationale du renseignement. Les décisions et les événements passés n'ont fait que créer une atmosphère de méfiance à l'égard des services et de l'utilisation du renseignement. Cette méfiance subsiste aujourd'hui et participe de l'absence d'une culture politique du renseignement en France.

a. L'organisation du renseignement français, indice du malaise politique

En effet, on peut considérer l'éclatement du renseignement intérieur français entre plusieurs services comme une preuve tangible de cette méfiance. L'existence de deux services de renseignement intérieur, jusqu'à peu, était une spécificité française qui dénotait ce manque de confiance des politiques dans leurs propres organes de sécurité.

De même, le renseignement est confié, en France, à des « *services* » puis des « *directions* » et non à des agences comme au Royaume-Uni ou aux États-Unis. Ce choix organisationnel permet, il est vrai, de contrôler de plus près l'activité de ces dits services alors que l'agence bénéficie d'une certaine indépendance.

b. Des relations tumultueuses entre l'exécutif et le renseignement

Les élites françaises méfient des services de renseignement, comme si c'était inné. Ce malaise des politiques se reflète aussi dans l'attitude que les Présidents de la République successifs de notre pays ont adoptée à l'égard des hommes du renseignement et de leur utilisation. En effet,

²¹¹ Mignot (Bruno), « Refondre le renseignement », in *Défense nationale*, n° 12, décembre 2005, pages 87-96.

les relations entre les dirigeants politiques et les services ont souvent été tumultueuses sous la V^e République. Outre de la méfiance, les élites ont souvent montré un désintérêt, voire un dédain, vis-à-vis de ce métier.

Charles de Gaulle. Affirmer que l'homme du 18 juin 1940 entretenait une relation conforme à un « *je t'aime, moi non plus* » est approprié. Le Général de Gaulle cultivait une méfiance à l'égard des services extérieurs et la guerre d'Algérie cristallisa ce sentiment. De même, le renseignement n'a guère eu de place dans ses choix en matière de politique étrangère.

En effet, les autorités françaises réorganisèrent le renseignement en toute hâte dès 1944. Si les services de renseignement intérieur et de sécurité français ont été reconduits sous une autre appellation, les Services spéciaux et le Service Action furent démantelés. Une nouvelle Direction Générale des Études et Recherches (DGER) vint les remplacer et fut placée sous la tutelle du ministre de la Guerre. Elle fut cependant dissoute quelques mois plus tard en conseil des ministres le 28 décembre 1945 et remplacée par le Service de Documentation Extérieure et de Contre-Espionnage (SDECE). Cette énième restructuration semble attester d'un malaise du chef de l'État vis-à-vis du renseignement extérieur. Quant à la Sécurité Militaire, elle était détachée du contre-espionnage et intégrée au service dépendant du Président du Conseil. De cette façon, Charles de Gaulle confirmait aussi son souci de conserver la haute main tant sur le plan opérationnel que politique.

Après son élection à la Présidence de la République, le 8 janvier 1959, Charles de Gaulle incorpora le SDECE dans son domaine réservé. Il eut recours aux services de renseignement français dans les conflits de décolonisation ou post-coloniaux, en particulier en Algérie mais aussi en Afrique noire. À cette époque, les dérapages barbouzards se sont multipliés aux dépens du professionnalisme qu'exige le renseignement. Ceci explique en partie que Charles de Gaulle ait voulu par la suite tenir les services à l'écart. Il s'entoura dès lors d'intermédiaires de confiance comme Jacques Focart, surnommé le Monsieur Afrique de la France, ou Constantin Melnik, qui devint conseiller du Premier ministre Michel Debré pour la sécurité et le renseignement de 1959 à 1962. La disparition du leader de l'opposition marocaine, Mehdi ben Barka, en 1965 finit de le décider à poursuivre dans cette voie. Ce fut ainsi qu'il éloigna de sa fonction la responsabilité

politique en transférant cette dernière du Premier ministre au ministre de la Défense le 19 janvier 1966²¹², estimant que le premier ne « *tenait pas ses services* ».

Georges Pompidou. En 1969, le Premier ministre Georges Pompidou succéda à Charles de Gaulle à la présidence de la République française. Lui qui avait été dépossédé de toute responsabilité politique en matière de renseignement cinq ans plus tôt. Dès le 15 juin, il nomma un nouveau directeur à la tête du SDECE, Alexandre de Marenches, ancien aide de camp du maréchal Juin. Il reçut pour mission d'entreprendre le grand nettoyage au sein du service. Le ménage fut renouvelé quatre ans plus tard afin d'évacuer les « *barbouzes* » et tout ceux qui étaient liés de près ou de loin à divers scandales, et notamment l'affaire Markovic. Alexandre de Marenches fut l'un des directeurs de la DGSE à rester en fonction longtemps (1970-1981). Malgré cela, ce dernier « *n'a pas réussi à engendrer la confiance nécessaire entre le pouvoir politique et le SDECE pour que ce dernier devienne un outil à part entière de la politique étrangère* »²¹³ de la France.

François Mitterrand. La gauche politique s'était traditionnellement affichée méfiante, voire hostile, face à l'existence de services de renseignement. Le candidat socialiste à l'élection présidentielle, François Mitterrand, ne dérogea pas à la règle et s'aventura même jusqu'à inscrire le principe de dissolution du SDECE dans son programme politique de 101 propositions pour les élections présidentielles de 1981. Par la suite, le réalisme et la nécessité de la sécurité s'imposèrent durement.

La relation entre le chef de l'État et le celui de la DGSE n'était pas définie de manière institutionnelle. Elle s'est établie de façon variable, mais jamais directe. Voilà encore un indice de la méfiance de l'exécutif. Elle se réalisait au travers du ministre de la Défense ou du chef de l'État-major particulier du Président (comme Jean Saulnier de 1981 à 1985). D'autres canaux de l'Élysée ont constitué un relais entre le Président et le Directeur de la DGSE à l'instar de la cellule diplomatique, de la cellule Afrique, du secrétariat général de la Présidence ou du directeur de cabinet. Jean-François de Grossouvre, conseiller de François Mitterrand au début de son premier mandat, assura ce relais.

La plupart des directeurs des services de cette époque confirment l'éloignement, voire le désintérêt du Président socialiste pour les questions ayant trait au renseignement. Rémy Pautrat,

²¹² Décret n° 66-66 du 22 janvier 1966.

²¹³ Faure (Claude), *Aux services de la République : Du BCRA à la DGSE*, Fayard, Paris, 2004, page 444.

ancien directeur de la DST de 1985 à 1986, rapportait lors d'une conférence à Paris en 2008 : « *Lorsque j'ai pris mes fonctions, j'attendais du Président de la République qu'il me donne des orientations claires et précises. Il m'a répondu : "Il n'y pas de directives particulières. Faites-vous oublier"* »²¹⁴. Et d'insister : « *En France, le politique se méfie du renseignement* ».

Comme nous pouvons l'imaginer, l'année 1985 constitua un point d'orgue. L'affaire du Rainbow Warrior ne manqua pas d'ébranler durablement la relation entre le renseignement et le politique. Le Président de la République demanda des sanctions urgentes dès septembre 1985. De façon officieuse. Dans une lettre adressée au Premier ministre Laurent Fabius, François Mitterrand formule expressément sa demande : « *Cette situation ne peut plus durer. Le moment est venu de procéder sans délai aux changements de personnes et le cas échéant, de structures qu'appellent ces carences* »²¹⁵. Une lettre qui arriva mystérieusement entre les mains des journalistes.

Par contrecoup, l'image du renseignement, et plus précisément des services, qui percolait de cette situation se dégradait. Dans la presse, des commentaires négatifs se multipliaient à l'instar des propos tenus par le journaliste Jean Guisnel dans un article du 20 septembre 1985 : « *Le pouvoir politique a toujours connu des difficultés à tenir ses services secrets. D'autant que de l'Élysée au ministère de la Défense, chacun met la main dans les affaires de la "piscine"* »²¹⁶.

Jacques Chirac. Une fois encore, on note une certaine distanciation opérée par Jacques Chirac vis-à-vis des services de renseignement. Peut-être plus par désintérêt que par méfiance : « *Jacques Chirac ne les aimait pas. Même dans l'armée, le renseignement n'a jamais vraiment été considéré comme une fonction majeure* »²¹⁷. Il n'y eut aucune réforme majeure sous son mandat. Il était hostile au rapprochement entre la DST et les RG. Le « *printemps du renseignement* »²¹⁸ initié au début des années 1990 s'est toutefois poursuivi sous la présidence de Jacques Chirac. Les budgets de la DRM et de la DGSE bénéficiaient d'une croissance régulière et les événements de 2001 leur a assuré une certaine pérennité.

²¹⁴ Propos tenus lors de la conférence « *La Guerre froide est-elle vraiment finie ?* », organisée le 15 mai 2008 à Paris par le CF2R et les éditions Ellipses.

²¹⁵ Propos retranscrits par *Libération* et *L'Événement* dans leur édition du 20 septembre 1985.

²¹⁶ Guisnel (Jean), « *Service de contre-espionnage cherche son maître* », in *L'Événement*, publié le 20 septembre 1985.

²¹⁷ Lasserre (Isabelle), « *La France remet le renseignement à l'honneur* », in *Le Figaro*, publié le 16 juin 2008.

²¹⁸ Pannetier (Jean-Marc), « *The springtime of French intelligence* », in *Intelligence and national security*, vol. 11, n° 4, octobre 1996, pages 790-798.

Son ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy n'avait cependant pas la même perception des services de renseignement que lui. Celui-là fut l'artisan d'une reconnaissance politique affichée des services de renseignement et de sécurité intérieure. Le *Livre blanc sur la sécurité intérieure face au terrorisme* en est la démonstration parmi d'autres actes. Ce dernier, publié en février 2006, prêchait le renforcement de leurs moyens et l'amélioration de leur coordination.

Pour autant, il est difficile d'attribuer une couleur politique à l'appréciation du renseignement, tant la position des deux principales tendances politiques françaises a été fluctuante sur la question. Si la droite, auteur d'un discours sécuritaire, semble plus encline à utiliser le renseignement de manière fondamentale pour protéger les citoyens, les choix de ses représentants au pouvoir indiquent que la position n'est pas figée. De même, c'est sous une présidence de gauche que d'importantes réformes ont été mises en œuvre dans le domaine afin d'améliorer le système alors même que le parti socialiste était l'héritier d'une méfiance séculaire à l'égard des services à cause notamment à l'affaire Dreyfus puis au rôle politique des RG. La gauche entent même d'effacer les tracs de la suspicion passée. Le député Delphine Batho s'y emploie en fait valoir son intérêt pour le renseignement et son rôle fédérateur au sein du parti socialiste autour de cette thématique. C'est sans doute aussi l'une des raisons qui poussa Jean-Jacques Urvoas à animer une réflexion au cœur du Groupe d'Études et de réflexions sur le renseignement (GERR). Le fruit de son travail qui a réuni anciens directeurs de la DGSE et de la DST, des diplomates et des parlementaires socialistes, est une synthèse des propositions et remarques émises publiées par la Fondation Jean Jaurès.

c. La nomination du directeur général de service : usages et caractéristiques à la française d'une certaine méfiance

Preuve est encore l'usage qui veut que le directeur général d'un service soit souvent un proche du Président de la République, politiquement ou personnellement. Rappelons que, comme pour toute administration centrale, son directeur est nommé par le Président de la République sur proposition du ministre de tutelle. L'usage dicte aussi que cette personne soit extérieure au monde du renseignement, sans doute de peur d'une quelconque manipulation ou esprit communautaire. L'usage veut enfin que l'occupation d'un tel poste soit limitée dans le temps. Cette pratique est valable à gauche comme à droite de l'échiquier politique.

C'est pourquoi de nombreux préfets ou diplomates ont occupé ces postes, à l'instar de Pascal Mailhos à la DCRG, Pierre de Bousquet de Florian, Philippe Parant, Yves Bonnet, à la

DST, Erard Corbin de Mangoux, Pierre Brochand ou Claude Silberzahn à la DGSE. Jean-Claude Cousseran, toutefois, avait rempli les fonctions de Directeur de la Stratégie de la DGSE de 1989 à 1992 avant d'assurer la direction générale du service. Mais aucun d'entre eux n'avait approché le terrain dans le domaine du renseignement. Il en est de même à la Direction du Renseignement Militaire où le poste de commandement est occupé par un Général qui n'a pas nécessairement fait ses armes dans le renseignement, comme le Général Masson ou le Général Ranson. Le Général Christian Quesnot reconnaissait justement il y a peu que « *les politiques français se méfient des services de renseignement. Ils estiment, souvent à tort, que les avantages qu'ils procurent sont inférieurs aux inconvénients qu'ils suscitent. C'est la raison qui les fait nommer à la tête des organismes des directeurs sur des critères où la fidélité au chef de l'État l'emporte sur le professionnalisme, le cas où un individu cumule les deux critères demeure exceptionnel. Il s'agit là d'un particularisme et d'un handicap national qui contrastent fortement avec les modalités en usage dans d'autres pays comme la Grande-Bretagne* »²¹⁹.

Il existe bien sûr des exceptions. Yves Bertrand est resté 11 ans aux commandes de la Direction Centrale des Renseignements Généraux après une carrière débutée 22 ans auparavant au sein du même service. Il en est de même pour le premier directeur de la Direction Centrale du Renseignement Intérieur (DCRI), Bernard Squarcini, qui a fait ses classes aux Renseignements Généraux. Toutefois, tous deux étaient proches du Président de la République, le premier de Jacques Chirac, le second de Nicolas Sarkozy.

B. Une absence de politique publique, d'orientation et de coordination des services

Dans la même perspective, le fonctionnement de l'appareil de renseignement tel qu'il existait en France générait une ambiguïté politique majeure. En effet, jusqu'à la création du Conseil National du Renseignement, il n'y avait pas d'organe de coordination à proprement parler. Le Comité Interministériel du Renseignement (CIR), chargé d'assurer l'orientation et la coordination des activités des services de renseignement et de sécurité n'a guère fonctionné. La fréquence biannuelle des réunions ne permettait pas une coordination en temps réel. Quant au SGDN, rattaché au Premier ministre, il n'a pas réussi à construire une enceinte de coordination entre les différents producteurs et destinataires gouvernementaux du renseignement. Il était

²¹⁹ Quesnot (Christian), « Perception, utilité et usage de la fonction connaissance et anticipation par le Président de la République, chef des armées », in *Les Cahiers de Mars*, n° 198, décembre 2008.

difficile aux services de renseignement de savoir à quel saint se vouer entre les deux têtes de l'exécutif. Cela n'est pas valable au Royaume-Uni ou en Allemagne où l'organisation veut que le renseignement soit rattaché à un seul responsable politique.

Cette ambivalence permanente était évidemment exacerbée en période de cohabitation gauche-droite, mais perdurait aussi lorsque Président de la République et Premier ministre étaient du même bord politique. Le Général François Mermet l'illustre très bien avec l'exemple du tandem Jacques Chirac – Michel Rocard : « *Pour enlever cette ambiguïté, Michel Rocard a lancé une réforme du renseignement et a réactivé le CIR. Il voulait toutefois aller plus loin et mettre en place une sorte de JIC, issu du modèle britannique. Celui-ci aurait été placé au niveau du Premier ministre. Mais le Président n'avait pas du tout envie de voir un Premier ministre, avec lequel il avait des relations tendues, concentrer les services de renseignement dans sa main* »²²⁰.

Ce jeu politique, voire politicien, a provoqué la mise à l'écart de certains directeurs de services et la nomination de nouvelles personnalités. Ce fut particulièrement le cas vis-à-vis de la DGSE, qui, « *parce qu'elle dispose de moyens d'écoutes et autre, est tout de suite considérée avec suspicion* »²²¹. Ces conditions ne favorisent pas la mise en œuvre d'une politique publique.

a. Pour une politique publique du renseignement

Rappelons qu'une politique publique correspond « *aux interventions d'une autorité investie de puissance publique et de légitimité gouvernementale sur un domaine spécifique de la société ou du territoire* »²²². Le renseignement s'inscrit *a priori* dans ce cadre puisque les services répondent à un ordre intimé par l'autorité exécutive. Toutefois, le constat *a posteriori* infirme cette idée. En effet, les politiques publiques fleurissent en matière de santé, d'emploi ou de sécurité tandis que la politique publique du renseignement semble inexistante, en particulier dans le domaine du renseignement extérieur.

Il a bien été question de Plan National d'Orientation du Renseignement (PNOR). Son élaboration était de la responsabilité du Comité Interministériel du Renseignement, que Michel

²²⁰ Annexe France n° 18 : Entretien avec le Général François Mermet, ancien directeur de la DGSE.

²²¹ Idem.

²²² Boussaguet (Laurie), Jacquot (Sophie), Ravinet (Pauline), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences po, 2004, 518 pages.

Rocard a tenté de réanimer en 1989 : « *Le Comité Interministériel du Renseignement prévu à l'article 13 de l'ordonnance n° 59-147 du 7 janvier 1959 portant organisation générale de la défense est chargé d'assurer l'orientation et la coordination des activités des services qui concourent au renseignement. À cette fin, il élabore un plan national de renseignement. Ce plan est soumis à l'approbation du Président de la République.* »²²³. Or, ce PNOR tenait davantage d'une convenance administrative que d'une réflexion stratégique et aboutie. D'une part, les présidents successifs de la V^e République française ne considéraient pas le renseignement comme un outil stratégique. D'autre part, le CIR n'a jamais tenu un rôle important depuis sa création en 1959. Les réunions en pointillé, le manque d'intérêt politique et le rejet de toute responsabilité l'ont mené à la léthargie.

b. Des chefs de services en attente de directives

Depuis 1945, rares ont été les discours d'un chef de l'État sur le renseignement. Aucune trace de discours programmatique en matière de renseignement n'apparaît dans les archives officielles de la République française. Les visites officielles dans les services de renseignement n'ont pendant longtemps pas existé non plus. La première semble avoir été celle de Jacques Chirac à la DGSE le 24 juin 2003. Mais aucun discours officiel n'a été prononcé à cette occasion.

En l'absence de politique publique, on aurait pu attendre du Président de la République qu'il formule des directives, ne serait-ce qu'à titre officieux. Or, les anciens directeurs généraux confirment qu'ils n'en reçurent aucune.

En effet, rares ont été les présidents à donner des orientations stratégiques précises en matière de renseignement extérieur. Prenons l'exemple de François Mitterrand. En ce qui concerne le renseignement intérieur, la relation entre ce dernier et ses services était plus flegmatique. Les informations rapportées par la DST grâce à Farewell y contribuèrent sans aucun doute.

L'affaire du Rainbow Warrior, quatre ans à peine après son arrivée au pouvoir, accentua la méfiance séculaire que François Mitterrand nourrissait à l'égard du service de renseignement extérieur, plus que tout autre service de renseignement français. François Mitterrand ne fera d'ailleurs aucune déclaration officielle sur cette affaire, laissant à son Premier ministre Laurent Fabius le soin de régler cette affaire.

²²³ Article 1^{er} du décret du 20 avril 1989.

Les entretiens des chefs des services avec le Président de la République étaient peu fréquents, en particulier du côté de la DGSE. Pierre Marion indiqua qu'il avait passé « quatre mois sans voir le Président de la République »²²⁴. Quant à l'Amiral Pierre Lacoste, il ne fut reçu qu'à 15 reprises par le chef de l'État au cours de ses trois ans de fonctions²²⁵. Rémy Pautrat, ancien directeur de la DST, se souvenait aussi d'une relation inexistante : « Le Président Mitterrand m'a dit lors de notre rencontre : "votre maison ne m'aime pas et depuis longtemps. Un conseil : faites vous oublier" »²²⁶.

Les responsables du renseignement étaient pourtant en quête de positionnement et de directives politiques. Le préfet Rémy Pautrat revient régulièrement sur ce marasme politique lors des conférences auxquelles il participe régulièrement. En 1992 déjà, il s'indignait de cet état de fait : « dans une démocratie, le renseignement est une composante à part entière de la décision politique »²²⁷. D'autres anciens directeurs du service de renseignement extériorisent cet état de fait comme Pierre Marion²²⁸, directeur du SDECE en 1981 puis la DGSE en 1982 ou pour le préfet Claude Silberzahn²²⁹, directeur de la DGSE de 1989 à 1993. Le Général Mermet était aussi de ceux-là. Dans un article publié en 1993, il pointait publiquement du doigt le manque de volonté politique en faveur de la mise en place d'une « véritable communauté du renseignement coordonnée au plus haut niveau de l'État »²³⁰ et proposait la création d'un « comité du renseignement réunissant les chefs des différents services », sur le modèle étatsunien, afin de combler les faiblesses du renseignement hexagonal. L'Amiral Pierre Lacoste, directeur de la DGSE de novembre 1982 à septembre 1985, a aussi pris la parole pour dénoncer les faiblesses du renseignement français. Mais jamais le Président de la République ne voulut engager sa responsabilité politique en la matière et se garda le plus souvent de donner des orientations claires.

²²⁴ Marion (Pierre), *La mission impossible*, Calmann-Lévy, Paris, 1991, 259 pages.

²²⁵ Lacoste (Pierre), *Un amiral au secret*, Flammarion, Paris, 1997, 220 pages.

²²⁶ Propos tenus lors d'une journée d'étude organisée par l'IRSEM, le 4 mai 2011 à l'École militaire (Paris).

²²⁷ Pautrat (Rémy), « Le renseignement aujourd'hui ou les nouveaux moyens de la puissance », in *Le Débat*, février 1992, pages 150-161.

²²⁸ Marion (Pierre), *La mission impossible*, Calmann-Lévy, Paris, 1991, 259 pages.

²²⁹ Conférence Métis du 19 mai 2008, au Centre d'études et de recherches internationales de Sciences po à Paris.

²³⁰ Mermet (François), « Quelques réflexions sur la fonction renseignement », in *ENA Mensuel*, novembre 1993, pages 10-12.

Michel Roussin, ancien chef de cabinet du SDECE, résumait ainsi le relation entre exécutif et renseignement : « *En France, le service du renseignement est un mal nécessaire dont on attend surtout qu'il ne fasse pas de vagues* »²³¹.

c. Les ministres et le renseignement

L'échelon inférieur de l'exécutif dut s'en accommoder et assumer cette responsabilité. Cela fut très aléatoire.

Certains, cependant, portèrent un intérêt réel au renseignement. Parmi eux, le Premier ministre Michel Rocard qui s'exprime d'ailleurs encore régulièrement à ce sujet. Il entreprit de réanimer le CIR et de réhabiliter un renseignement laissé de côté. C'est d'ailleurs le seul Premier ministre qui s'est rendu officiellement en visite à la DGSE, la première fois en décembre 1988 et la seconde fois en août 1990.

Si la plupart des ministres de la Défense se sont rendus au 20 boulevard Mortier à Paris, peu d'entre eux ont affiché leur intérêt pour la question. Deux d'entre eux toutefois ont défendu et soutenu le service de renseignement extérieur, alors même que le Président affichait son désintérêt. En effet, Charles Hernu, ministre de la Défense de mai 1981 à septembre 1985, semble avoir ardemment milité pour le maintien d'un organe de renseignement extérieur. Pierre Joxe, ministre de la Défense de février 1991 à juin 1993, a quant à lui été l'artisan de la création d'un organe de renseignement militaire indépendant du renseignement extérieur. Il a également reconnu publiquement la nécessité indubitable du renseignement lors d'un discours devant les auditeurs de l'IHEDN à Paris le 6 mai 1991. Il dressait alors un bilan des carences en matière de moyens techniques de recueil et de coordination sur le terrain, lesquelles s'étaient traduites par une dépendance du corps militaire et du renseignement français vis-à-vis des agences étatsuniennes. Pierre Joxe se donnait alors pour ambition de remettre le renseignement au premier plan : « *le renseignement est une arme [...] J'entends lui conférer, à part entière, ce statut. [...]*

²³¹ Roussin (Michel), *Le gendarme de Chirac*, Albin Michel, Paris, 2006, page 91.

Cette ambition repose sur l'idée que le renseignement est un instrument de survie, d'influence, de puissance et de cohérence de la défense »²³².

En 1994 toutefois, le Président de la République française fit un pas en avant. En effet, dans le *Livre blanc sur la Défense*, le renseignement extérieur est inclus dans l'une des quatre grandes fonctions stratégiques de la doctrine de défense du pays, à savoir la prévention. La relation entre l'exécutif et le renseignement tend à changer depuis quelques années. Cela n'a d'ailleurs jamais été autant d'actualité que sous le mandat présidentiel de Nicolas Sarkozy.

d. Cependant, des réorganisations majeures à dimension politique ou stratégique ont été opérées

On s'aperçoit que les réorganisations dans la sphère du renseignement ont été bon train sous les deux mandats successifs de François Mitterrand. Celles-ci traduisent-elles un malaise ou autre chose ? Le renseignement fut concerné en premier lieu puisque François Mitterrand avait prôné sa suppression dans son programme commun de gouvernement de la gauche de mars 1972 et lors de sa campagne pour les élections présidentielles. Comme nous l'avons vu, dans un premier temps, le SDECE, inchangé depuis sa création en 1946, fut supprimé. Il fut ensuite remplacé par une Direction Générale de la Sécurité Extérieure en avril 1982. Cela eut pour effet d'une part de faire disparaître le symbole d'un SDECE de barbouzard, et d'autre part de réhabiliter politiquement le renseignement extérieur. Il s'agit aussi contrôler plus étroitement les activités de cette organisme, le faisant passer du statut de « service » à celui de « direction générale ». Toutefois, François Mitterrand se bien garda de rapprocher ce nouvel organe du sommet du pouvoir exécutif. Le DGSE demeure sous la tutelle du ministère de la Défense, ce qui permet au chef de l'État de se dégager de toute responsabilité politique.

En deuxième lieu, la Direction de la Sécurité Militaire (DSM) fut dissoute le 20 novembre 1981. Elle fut immédiatement remplacée par la Direction de la Protection et de la Sécurité de la Défense (DPSD), dont les missions étaient sensiblement identiques.

En troisième lieu, le renseignement militaire a connu une vaste réorganisation avec la création d'une direction propre en 1992. Cette fois-ci, ce changement ne revêtait pas une dimension politique, mais une dimension stratégique puisqu'il s'agissait d'avoir à disposition un

²³² Discours de Pierre Joxe lors de la conférence du 6 mai 1991 à l'École militaire de Paris, publié sous le titre « Défense et renseignement », in *Défense Nationale*, juin 1991, pages 9-21.

outil de renseignement d'intérêt militaire adapté aux enjeux de nouvel ordre mondial issu de la dislocation de l'URSS.

En quatrième lieu enfin, le président signa un décret en avril 1989 qui visait à redynamiser le CIR en lui confiant une fonction « *d'orientation et de coordination des activités des services qui concourent au renseignement* »²³³. Cette initiative revêtait à la fois une dimension politique et opérative. Inspiré par Rémy Pautrat, ce décret n'eut pas l'effet escompté puisque le CIR n'a que rarement été réuni de façon plénière. Son artisan en vint même à estimer que « *cette réforme pragmatique n'avait pas tenu ses promesses* »²³⁴.

La prise en considération du renseignement dans les prises de décision n'a pas été de mise dès la structuration administrative de services de renseignement. Comme l'indique Bruno Mignot, « *une première caractéristique du système français est que les autorités gouvernementales, se satisfaisant des notes de renseignement régulièrement diffusées par les services et des synthèses rédigées à l'occasion des réunions de haut niveau, expriment peu leurs besoins, notamment sur le long terme. Une seconde est que l'État ne s'est pas donné les moyens de sa politique en matière de renseignement* »²³⁵. La progression de sa prise en considération a été le fruit du travail de quelques personnalités convaincues, et non un lent mouvement continu. Michel Rocard est l'un de ces artisans, tout comme le Général Heinrich qui a persuadé l'exécutif de la nécessité de séparer le renseignement militaire du renseignement extérieur, ou encore Nicolas Sarkozy.

C. La faible compétence des élus parlementaires en matière de renseignement

a. Les élus s'estiment insuffisamment informés

Preuve est enfin le niveau d'information des élus parlementaires sur les questions de renseignement. Les élus parlementaires estiment avoir un niveau d'information faible voire nul vis-à-vis de l'activité des services de renseignement et de sécurité²³⁶.

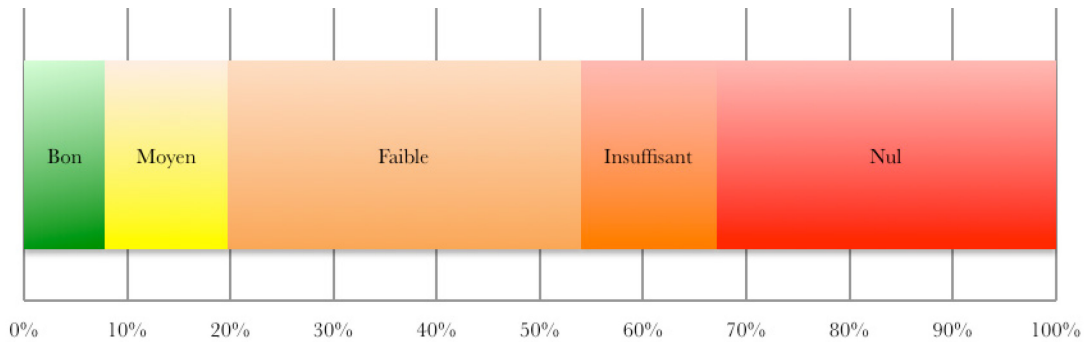
²³³ Décret n° 89-258 du 20 avril 1989.

²³⁴ Pautrat (Rémy), « La coordination politique du renseignement : le CIR suffit-il ? », in Warusfel (Bertrand), *Le renseignement français contemporain : aspects politiques et administratifs*, L'Harmattan, Paris, 2003, page 81-90.

²³⁵ Mignot (Bruno), « Refondre le renseignement », in *Défense nationale*, n° 12, décembre 2005, page 89.

²³⁶ Voir le détail dans l'enquête d'opinion menée auprès des parlementaires français sur les services de renseignement et de sécurité en France (Annexe France n° 10).

Le niveau d'information des élus parlementaires sur les questions ayant trait au renseignement, selon eux



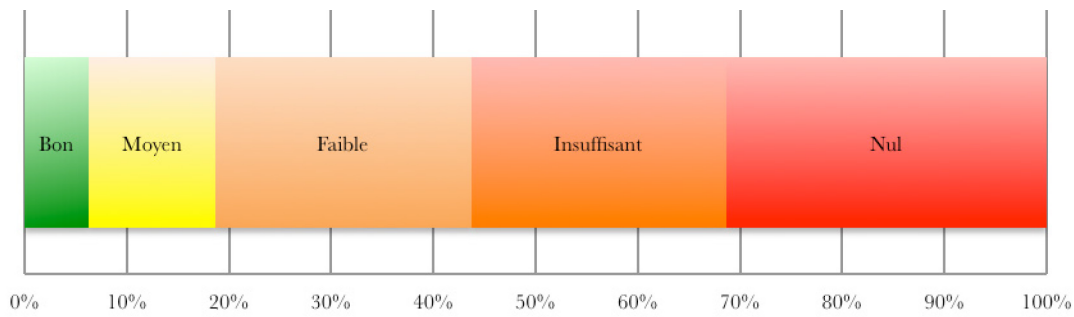
Source : graphique réalisé par l'auteur à partir des résultats de l'enquête menée auprès des parlementaires français.

Quelques députés et sénateurs voient en la nouvelle Délégation Parlementaire au Renseignement le moyen d'être davantage informés sur ces questions. Cependant, les élus pourraient d'ores et déjà être plus au fait de la matière puisque plusieurs sources et moyens d'informations, et même de contrôle, sont à leur disposition tels que les lois de finances, les lois de programmations militaires, les rapports annuels de la CNCIS et de la CNDIS, les rapports d'informations des commissions, *etc.*

Il est étonnant que si peu d'élus connaissent les moyens d'informations disponibles et comptent sur la vigilance des élus en commission. Cependant, même ces derniers, membres de la commission de la Défense de l'Assemblée nationale, s'estiment eux-mêmes insuffisamment informés en matière de renseignement.

Le niveau d'information des députés membres de la commission de la Défense sur les

questions ayant trait au renseignement, selon eux

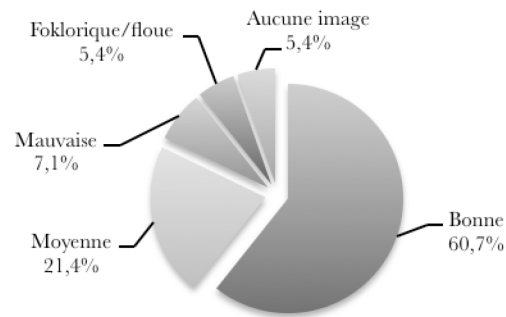


Source : graphique réalisé par l'auteur à partir des résultats de l'enquête menée auprès des parlementaires français.

Ne soyons toutefois pas trop sévères avec les élus de nos assemblées tant l'activité parlementaire est devenue une charge à part entière. Toutefois, sur ce sujet sensible, nous pourrions attendre de nos représentants qu'ils soient d'autant plus attentifs à ces questions qu'elles touchent à la sécurité de la population, du territoire et des intérêts nationaux. Ce manque d'information est évidemment facteur de méfiance.

De fait, la perplexité des dirigeants politiques et des parlementaires déteint logiquement sur l'opinion publique. Les citoyens semblent néanmoins davantage sensibles à certaines thématiques qu'à d'autres. Par exemple, les débats suscités autour du fichier Edvige confortent cette idée. La protestation, dont l'origine se circonscrit à un microcosme gauchiste, a petit à petit réuni une partie des politiques et des citoyens. Cette hostilité cultivée à l'égard d'un fichage à visée sécuritaire est encore une fois à chercher dans notre histoire et nos médias. Les Renseignements généraux sont la police politique par excellence dont l'activité principale était le fichage. Du moins, telle est l'image du service la plus fréquemment proposée dans les médias de masse. Edvige n'ayant reçu que critiques et courroux en 2008, il fallait un prétexte pour justifier un décret sur la création de fichiers automatisés. Les anciens RG, dont les missions sont aujourd'hui assumées par la SDIG, ont été accusés de ne pas avoir su anticiper les heurts qui ont eu lieu à Poitiers en octobre 2009. Le ministre de l'Intérieur, Brice Hortefeux, a alors jugé que leurs méthodes de travail étaient obsolètes et a estimé que l'utilisation et la modernisation des fichiers étaient capitales afin d'améliorer l'efficacité des services.

L'image des services de renseignement auprès des députés



Source : graphique réalisé par l'auteur à partir des résultats de l'enquête menée auprès des parlementaires français.

Lors des entretiens avec les députés²³⁷, la difficulté de ces derniers à utiliser un terme précis pour désigner le personnel des services de renseignement était flagrante. De même, ils éprouvaient un certain égarement vis-à-vis des différentes notions.

b. Une poignée de parlementaires sensibilisés

À propos des membres qui composent la Délégation parlementaire au renseignement : Tous semblent sensibles aux questions ayant trait au renseignement. Par exemple, Jean-Michel Boucheron avait publié un rapport d'information sur le renseignement par l'image en juillet 2001. Guy Tessier était en charge en 2002 du rapport sur le projet de loi n° 187 relatif à la programmation militaire pour les années 2003 à 2008. Le député est également l'auteur d'une proposition de loi constitutionnelle n° 350 visant à un meilleur contrôle par le Parlement des questions de Défense et de sécurité déposée le 30 octobre 2007. Le sénateur Didier Boulaud est membre de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées depuis. Il a été vice-président de la commission de la Défense à l'Assemblée nationale de 1997 à 2001. Il a d'ailleurs été désigné par le Sénat pour siéger à la commission chargée de l'élaboration du *Livre blanc sur la défense et la sécurité* de 2008. Mais son intérêt pour la Défense est plus ancien. En effet, il a suivi la 48^e session de l'IHEDN. Au cours de leur parcours, ils ont sans aucun doute été sensibiliser aux questions du renseignement que ce soit dans le cadre de la Défense ou des relations internationales.

Toutefois, aucun d'entre eux n'avait participé à quelque'une des précédentes initiatives

²³⁷ Annexes France n° 11 à 14 : Entretiens avec les députés Jean-Michel Boucheron (PS), Delphine Batho (PS), Jean Michel (PS) et Jean-Michel Fourgous (UMP).

législatives tendant à la création d'une structure parlementaire dédiée au contrôle du renseignement.

c. Les propositions de création de commission d'enquête indiquent un malaise certain

Le nombre de commissions d'enquête révèle aussi un certain questionnement des parlementaires français à l'égard du renseignement.

Celles-ci ont pour mission de « *recueillir des éléments d'information soit sur des faits déterminés, soit sur la gestion des services publics ou des entreprises nationales, en vue de soumettre leurs conclusions à l'assemblée qui les ont créées* »²³⁸. Elles constituent en conséquence l'un des modes du contrôle du gouvernement exercé par le Parlement, et de fait une forme de contrôle indirect de l'activité des services de renseignement.

En France, les commissions d'enquête parlementaire ne se compte pas par centaines, quoique tendent à se multiplier ces dernières années. Par exemple, sous la XII^e législature, huit ont été créées, 15 sous la XI^e. Il est intéressant de constater sur les quelque 50 commissions d'enquête ouverte depuis 1981, cinq concernait un domaine lié à l'action des services de renseignement français. Avant cette année-là, aucune commission d'enquête n'avait évoqué le rôle des services renseignement français.

En 1981, une commission d'enquête fut consacrée aux activités du Service d'Action Civique (SAC). En décembre 1995, les députés Alain Gest et Jacques Guyard remettent un rapport sur les sectes à l'Assemblée nationale. Ils mettent en question l'évaluation de la menace sectaire et les méthodes mises en place par les RG. En mai 1999, une proposition de création d'une commission d'enquête sur « *le fonctionnement des forces de sécurité en Corse* » était soumise à l'Assemblée nationale par le socialiste Raymond Forni. Celle-ci s'interroge sur le rôle et le dysfonctionnement des Renseignements Généraux sur l'île.

En juin 2003, M. Bernard Plasait et Mme Nelly Olin rendaient au Sénat leur rapport d'enquête sur la politique nationale de lutte contre les drogues illicites (rapport n° 321 déposé le 3 juin 2003). Dans le rapport de la commission d'enquête, « *le développement d'une nouvelle politique du renseignement* » est abordé, tout comme le rôle de la DNRED et de TRACFIN en

²³⁸ Article 6 de l'ordonnance n° 58-1 100 du 17 novembre 1958.

matière de lutte contre les trafics et de dispositif répressif de lutte contre le blanchiment. En 2007 enfin, une commission d'enquête s'est constituée pour faire la lumière sur « *les conditions de libération des infirmières et du médecin bulgares détenus en Libye* ».

Cependant, les deux dernières propositions de création d'une commission d'enquête sur les Renseignements Généraux sont restées sans suite. Toutes deux ont été soumises par le parti socialiste à l'Assemblée nationale. La première, déposée le 31 janvier 2007 portait sur « *l'activité de la direction des renseignements généraux, les méthodes employées pour établir des fiches individuelles, leur utilisation en dehors de la défense des intérêts de l'État, leur finalité réelle et leurs destinataires ainsi que sur les modes de contrôle existants* ». Le seconde, soumise le 30 octobre 2008 par Delphine Batho, Jean-Marc Ayrault, Manuel Valls, Arnaud Montebourg, Daniel Vaillant, Gérard Charasse, Sylvia Pinel projetait de s'intéresser au « *fonctionnement des renseignements généraux et l'évolution des missions des services de renseignement intérieur* ».

d. Un contrôle parlementaire du renseignement en souffrance

Ce n'est que très tardivement que la France s'est dotée d'un contrôle parlementaire attendant au renseignement. Les autres grandes démocraties occidentales ayant fait le pas dans les années 1970. Quelques sénateurs centristes avaient pourtant de conduire la France dans cette voie en 1971 lors de la discussion de la loi de finances. En vain. Les diverses propositions déposées en 1995, 1997, 1999 et 2005 n'ont pas été suivies, ni même parfois inscrites à l'ordre du jour des assemblées.

Le projet de loi soumis par le gouvernement fut adopté par le Parlement, sans le soutien de la gauche qui s'était pourtant battue jusqu'à présent pour la mise en place d'un organe parlementaire de contrôle. Elle jugea ce nouveau texte vidé de sa substance²³⁹, ôtant tout pouvoir de contrôle à la nouvelle délégation au renseignement.

Ainsi, jusqu'à la loi n° 2007-1443 du 9 octobre 2007, il n'existait pas de commission parlementaire de contrôle des service de renseignement à proprement parler. Il est évident que cette question était source d'un certain malaise en France, seul État d'Europe à ne pas disposer d'une telle instance. Pourtant, rare ont été les débats parlementaires. Inexistants ont été les débats populaires. Ni l'exécutif, ni la majorité des parlementaires, ni les services de

²³⁹ Annexe France n° 12 : Entretien avec Delphine Batho, député (PS).

renseignement n'étaient fermement attachés à l'idée d'instaurer un contrôle parlementaire sur un domaine, qui par tradition, était strictement réservé à l'exécutif.

3. Une culture professionnelle cloisonnée

« *Le renseignement, longtemps cantonné à la connaissance d'un ennemi identifié, s'est ouvert à d'autres horizons pour parvenir désormais à une vision centrée sur la menace en général. De "l'instrument privilégié de prévention et de gestion de crises", selon le Livre blanc sur la défense de 1994 qui rompt déjà avec le silence de celui de 1972, le renseignement est passé, selon l'expression de M. Warusfel, "au premier rang des moyens et des armes de la politique de défense et de sécurité nationale"»²⁴⁰. Il l'est encore davantage dans le Livre blanc sur la défense et de la sécurité nationale de 2008. Cette reconnaissance politique a de quoi ravir les hommes du renseignement. Pour autant, qu'en est-il de leur culture et de leur savoir-faire ?*

A. Une culture professionnelle fragilisée par une intégration insuffisante du renseignement dans le dispositif décisionnel de la nation

Il est certain que la culture professionnelle du renseignement a été affaiblie par le manque de reconnaissance des autorités politiques, mais davantage encore par une intégration insuffisante du renseignement dans le dispositif des décisions. Cela a été valable non seulement sur le plan politique mais aussi militaire. Plusieurs directeurs de services s'en sont émus à l'image de l'ancien directeur Rémy Pautrat : « *Ce qui frappe dans notre pays, c'est que nous n'avons pas suffisamment intégré le renseignement comme projection de la volonté de puissance de l'État* »²⁴¹.

Ce manque de confiance politique et l'absence d'orientations définies a alimenté un certain marasme au sein de l'appareil de renseignement. Ce n'est pas faute aux différents artisans qui ont tenté de redonner ses lettres de noblesse au renseignement comme Claude Silberzahn. Nommé en 1989 à la tête de la DGSE, le préfet de la région Franche-Comté s'était donné trois objectifs : tourner définitivement la page du *Rainbow Warrior*, moderniser le service de renseignement extérieur et rompre avec un passé militaire trop marqué. Au terme de son

²⁴⁰ Mignot (Bruno), « Refondre le renseignement », in *Défense nationale*, n° 12, décembre 2005, page 87.

²⁴¹ In *Le Débat*, février 1992, pages 151-160.

mandat, Claude Silberzahn regrettait²⁴² en 1995 : « *L'échec majeur de la réforme engagé à la DGSE depuis 1989 concerne l'intégration du renseignement dans le dispositif décisionnel de la nation* ».

La culture professionnelle reste fragile. Si le savoir-faire est réel, le manque de reconnaissance, voire le désintérêt ou la méfiance des politiques pour le renseignement freine l'ambition des services et leur cohésion. Dans un tel schéma, le renseignement ne peut être au centre de la prise de décision et les services doutent de leur viabilité. « *À la DGSE, la Direction générale de la sécurité extérieure, le malaise est palpable. Insuffisamment sollicités par les politiques, les agents ne se sentent plus acteurs. La Direction stratégique s'estime sous-exploitée. Faute de se voir assigner de véritables objectifs par le pouvoir politique comme le fit par exemple de Gaulle lorsqu'il décida de redonner à la France son rang de puissance mondiale* »²⁴³ écrivait Isabelle Lasserre en 2008 dans *Le Figaro*.

La place du renseignement au sein de l'appareil d'État n'est donc pas sans conséquence. Son degré pèse non seulement sur un sentiment d'utilité au sein du personnel des services mais aussi sur la qualité des échanges et de la coopération entre les différentes entités du système.

B. L'absence de communauté du renseignement

a. La concurrence entre les services de renseignement

« *Les chroniqueurs se réfèrent souvent à l'époque où le Général de Gaulle, avant de fonder la V^e République, fustigeait ceux qui, dédaignant l'intérêt national, préfèrent leur "leur petite popote cuite sur leur petit réchaud". Cette boutade pourrait s'appliquer à la communauté du renseignement où la multiplicité des organismes de traitement de situations et de prise en compte des menaces engendre un chevauchement des missions, une concurrence inévitable et donc une certaine confusion* »²⁴⁴. Effectivement, la multiplicité et la courte durée de vie des services au sortir de la Seconde Guerre mondiale n'ont pas favorisé l'émergence d'une communauté de renseignement. Pis, cela a attisé les dissensions et la concurrence entre les acteurs du renseignement qui se battaient pour assurer leur longévité et être dans les petits papiers de l'exécutif.

²⁴² À ce sujet, lire aussi : Isnard (Jacques), « Entretien avec le "patron" des services secrets : "L'Europe du renseignement se construit plus vite que l'Europe politique" déclare Claude Silberzahn », in *Le Monde*, publié le 31 mars 1993.

²⁴³ Lasserre (Isabelle), « La France remet **le renseignement à l'État** », *Le Figaro*, publié le 16 juin 2008.

²⁴⁴ Klen (Michel), « La crise d'identité du renseignement », in *Défense nationale*, n° 3, mars 1999, page 97.

Les directions font tout pour ne rien laisser paraître... Si elle n'est pas aussi exacerbée que le relatent les médias, une certaine concurrence est bien réelle. La coopération existe mais n'est pas systématique. Elle passe sans doute plus souvent par le plus haut degré hiérarchique et par des relations interpersonnelles. Sans nul doute que les structures bureaucratiques l'étrangle aussi. Le cloisonnement des informations a été vivement critiqué. Bernard Bajolet reconnaît d'ailleurs cette carence de l'appareil de renseignement français : « *les services n'ont jamais autant travaillé ensemble* »²⁴⁵.

Chemin faisant, chaque acteur a développé sa propre culture. Il n'est d'ailleurs pas anodin d'utiliser le vocable « *maison* » pour désigner tel ou tel service. Ce substantif renvoie à des valeurs communes, à un esprit de famille, à une culture singulière. Il se retrouve fréquemment dans la bouche des directeurs de services, en poste aujourd'hui ou précédemment.

Par exemple, les Renseignements Généraux jouissaient d'une culture professionnelle de terrain et de proximité. « *Les policiers des Renseignements Généraux ont été formés à écouter beaucoup et à parler peu. La culture de leur "maison" les pousse souvent à considérer leurs activités, même les plus anodines, comme des secrets d'État* »²⁴⁶. La DST, quant à elle, a développé un savoir-faire remarquable dans le domaine du contre-espionnage et de lutte contre le terrorisme. Le culte de la discrétion était beaucoup plus présent au sein de la DST que chez les RG. La création de la DCRI a (ou aurait ?) d'ailleurs dû prendre en compte cette composante culturelle.

b. Le pansement des réformes : une académie et un coordonnateur

En 2010, le Président de la République Nicolas Sarkozy a signé le décret n° 2010-800 portant création de l'Académie du renseignement. C'est la première fois qu'un tel établissement voit le jour en France, alors qu'en Allemagne, il existe depuis plusieurs années des infrastructures dédiées à l'apprentissage pour les futurs fonctionnaires du BfV et du BND.

Cette nouvelle académie constitue le troisième volet de la réforme du renseignement français visée par le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*. L'objectif est d'offrir une formation complète, de la centraliser et de rapprocher les différents services de renseignement. De cette manière, la mobilité du personnel entre les services devrait être facilitée. Il semblerait

²⁴⁵ Annexe France n° 21 : Synthèse de la conférence de l'ANAJ-IHEDN sur le Conseil National de Renseignement (CNR) avec Bernard Bajolet.

²⁴⁶ Zamponi (Francis), *Les RG à l'écoute de la France : police politique de 1981 à 1997*, La Découverte, Paris, 1997, page 5.

que le programme de formation repose sur un tronc commun comprenant culture générale, panorama des menaces, règles du secret, sciences politiques ou encore cadre juridique.

La volonté est politique et vise à stimuler l'interpénétration des services afin de créer une communauté du renseignement. « *La coordination des services ne peut être une simple entreprise administrative. Elle doit être forte du partage des valeurs, des expériences, des savoirs qui sont propres aux militaires de la DRM ou de la DPSD, aux agents de la DGSE, aux douaniers de la DNRED, aux policiers de la DCRI, et aux experts de TRACFIN. Dans le respect de l'identité, des règles et des compétences spécifiques à chacun de vos services, l'Académie du renseignement sera le creuset de ces échanges* »²⁴⁷.

Si « *dans l'amélioration de la formation des membres des services et le renforcement de notre communauté du renseignement, son rôle sera fondamental* »²⁴⁸, la création de la fonction de coordonnateur national du renseignement y participe également. Il n'est pas anodin que ce dernier emploie à l'envi l'expression « *communauté française du renseignement* »²⁴⁹.

La France a longtemps souffert de l'absence d'une organe central de coordination. Alors que le Royaume-Uni disposait du JIC, les tentatives similaires en France ont échoué. Le CIR et le SGDN qui prétendaient à une telle action n'ont pas su administrer les forces, les demandes, les dissensions. « *Dès qu'il s'agit de partager des analyses et de produire des documents de synthèse, des réticences peuvent se faire sentir chez les participants, plus enclins au donnant-donnant, ce qui fait que tous les documents utiles n'y sont pas toujours échangés. Ce dysfonctionnement s'explique par le fait que le SGDN ne dispose pas de moyens juridiques ou réglementaires de contrôle. Sa marge de manœuvre est donc singulièrement restreinte* »²⁵⁰. La tâche du nouveau coordonnateur est donc ardue. Accorder les volontés de l'ensemble des services, faire remonter leur message au sommet de l'État, créer une cohésion et une coopération cohérente entre tous les acteurs seront certaines de ses missions. Il est d'ailleurs logique que, dans la recherche d'une communauté française du renseignement, le coordonnateur national du renseignement préside le comité d'orientation et d'évaluation de l'Académie.

²⁴⁷ Discours du Premier ministre François Fillon à l'occasion de l'installation de l'Académie du renseignement, le 20 septembre 2010 à l'École militaire.

²⁴⁸ Discours du Premier ministre François Fillon à l'occasion de l'installation de l'Académie du renseignement, le 20 septembre 2010 à l'École militaire.

²⁴⁹ Annexe France n° 21 : Synthèse de la conférence de l'ANAJ-IHEDN sur le Conseil National de Renseignement (CNR) avec Bernard Bajolet.

²⁵⁰ Mignot (Bruno), « Refondre le renseignement », in *Défense nationale*, n° 12, décembre 2005, page 89.

C. La bonne réputation des professionnels français au niveau mondial

L'efficacité des services de renseignement et de sécurité français est tout de même reconnue dans le monde entier. Cela s'explique par plusieurs raisons. D'abord, la compétence et l'indépendance technologique de la France a permis en mettre en évidence à plusieurs reprises les données erronées rendues disponibles par des homologues étrangères. Les cas les plus connus ont eu lieu pendant la guerre du Kosovo et pendant la première guerre du Golfe. Grâce aux satellites, le renseignement militaire français a pu contester l'analyse étatsunienne de situation.

Ensuite, les services de renseignement ont fait le choix de conserver une part importante de *humint* dans la collecte d'informations. À l'heure où plusieurs États avaient massivement investi dans le *techint*, aux dépens du *humint*, le savoir-faire français et la qualité des renseignements, issues d'une analyse alliant *humint* et *techint*, sont admis.

Enfin, les services français obtiennent de bons résultats alors même qu'ils bénéficient de moyens plus faibles que les autres services des grandes puissances mondiales²⁵¹.

4. Une culture publique du renseignement moribonde

A. Les fictions anglo-saxonnes 1, les fictions françaises 0

Si des films comme *Les barbouzes*²⁵² de Georges Lautner sont encore programmés sur les chaînes nationales de télévision française, les fictions britanniques et étatsuniennes leur sont largement préférées. James Bond est l'archétype de l'espion, à la cheville duquel les espions français n'arrivent sans doute pas à le cheville dans l'imaginaire de l'opinion publique française.

À l'image de la culture du renseignement, la littérature, les reportages, les séries, les films sur les services de renseignement français n'inondent pas les étals des libraires et les écrans. Dessiner le portrait des services de renseignement français dans une histoire d'espionnage ou sociale ne semble ni être admis dans la sphère artistique ni être attendu par le public.

²⁵¹ Annexe Synthèse n° 1 : Tableau comparatif des ressources des services de renseignement et de sécurité des quatre pays.

²⁵² Film franco-italien d'espionnage réalisé par Georges Lautner en 1964. Il met en scène Lino Ventura, Francis Blanche, Bernard Blier et Mireille Darc. L'histoire : En mourant, Constantin Benarshah, un riche marchand de canons, a laissé en déshérence tous les brevets d'armes – atomiques, bactériologiques et autres – dont il faisait de son vivant, ses choux gras. Francis Lagneau, le meilleur agent des services secrets français, est dépêché au château de défunt (selon le programme tv de Ouest-France).

À l'inverse, la police française est souvent présente dans les séries françaises et est appréciée par les téléspectateurs. *Julie Lescaut*, *RIS : police scientifique*, *Profilage* sont quelques exemples de l'offre télévisuelle en la matière. Le cinéma est un peu plus sévère avec cette police qui ne manque pas d'être tournée en ridicule comme dans *Taxi*. Si la police conserve malgré toute une image correcte et continue à nourrir l'imagination des scénaristes, les policiers de la DST et des RG ne sont pas logés à la même enseigne. La DST et les RG n'étaient pas perçus comme des composantes de la Direction Générale de la Police Nationale.

B. Les services français n'inspirent guère les romanciers

Les romans qui mettent en scène les services de renseignement et de sécurité français sont peu nombreux. Une tendance curieuse est d'ailleurs à relever. Les quelques romanciers qui font de la DST ou de la DGSE des acteurs de premier plan dans leurs scénarii, sont souvent d'anciens professionnels du renseignement à l'image de Bernard Besson, ou des journalistes comme Philippe Madelin.

Ce dernier a travaillé à la Sous-direction des courses et des jeux des Renseignements Généraux, puis au SGDN auprès du Haut Responsable à l'intelligence économique. Il est aussi l'auteur de plusieurs thrillers dans lesquels œuvrent les services de renseignement français. Par exemple, dans *L'imam bleu*, la DST reçoit des renseignements de la CIA qui laisse à croire qu'un attentat imminent à l'encontre des intérêts français est en préparation. Le service de renseignement intérieur mène l'enquête. Le récit haletant est émaillé de références à l'actualité et met en scène une certaine réalité du renseignement français. Au final, cette histoire laisse un ressenti plutôt positif à l'égard du service et de ses hommes, investis et dévoués, à l'instar de nombreux romans anglo-saxons.

Bernard Besson et Philippe Madelin ne sont pas les seules plumes françaises à nourrir cette nouvelle tendance. Cette production littéraire se démarque des très célèbres opus de S.A.S. signé par Gérard de Villiers. Nous ne pouvons pas passer sous silence cette série bien qu'elle n'entre pas dans le même catégorie. En effet, le héros de ses romans est un agent de la CIA et non pas de l'un des services français. Malgré cela, il s'agit là d'une collection à succès produite par un auteur français. Le décor de ses intrigues dénote des romans comme *L'imam bleu* ou *23 heures pour sauver Paris*. Elle se déroule souvent sur fond de sexe et de violence, à l'image des couvertures de ces livres. Cela n'enlève cependant rien à la précision dont cette plume fait preuve quant au contexte

politique et géopolitique, qui font écho à une actualité bien réelle et qui sert de toile de fond à ses histoires.

Pour conclure, les romans dans lesquels les services de renseignement français tiennent le premier rôle sont très peu nombreux. Encore une fois, ce constat est l'indice de l'absence de culture publique du renseignement en France.

C. Le renseignement n'est pas perçu comme un service public

Outre le faible nombre de productions littéraires, télévisuelles et cinématographiques, un autre élément vient conforter l'absence ou le très faible degré de culture publique du renseignement en France : les différents services de renseignement et de sécurité ne sont pas perçus comme parties prenantes du service public. Ainsi, la DGSE et TRACFIN par exemple sont loin d'être identifiés de la sorte, au même titre que le Pôle Emploi, la Poste, la Sécurité sociale ou la police. L'opinion publique ne perçoit pas immédiatement l'action de ces organes spéciaux à son service.

D. Des relations chaotiques entre les médias et les services de renseignement

S'il y a une idée commune à retenir des entretiens avec les élus parlementaires et les services de renseignement est que les journalistes sont des poils-à-gratter. Cela explique sans aucun doute les relations houleuses qu'ils ont pu entretenir.

L'ouverture très limitée des services conjuguée à la méconnaissance des journalistes ont donné lieu à un traitement médiatique guère favorable aux premiers. Pendant longtemps et aujourd'hui encore avec certains des services, le dialogue avec les journalistes est quasiment nul. Plusieurs directeurs de la DGSE avaient d'ailleurs clairement annoncé qu'ils ne communiqueraient en aucune façon comme l'amiral Pierre Lacoste²⁵³. Toutefois, d'autres ont joué le jeu médiatique, de façon modérée, et ont accordé quelques interviews et transmis certaines informations.

Les journalistes sont les premiers à déplorer le manque de volonté de communiquer des services de renseignement français. En l'absence d'informations fiables ou recoupées, ils sont

²⁵³ Annexe France n° 17 : Entretien avec Pierre Lacoste, ancien directeur de la DGSE.

conscients de leurs approximations et de leurs erreurs. Malgré ces lacunes, ils publient tout de même leurs articles, au risque de diffuser de fausses informations et d'induire en erreur leur lectorat. Depuis quelques années, les services commencent à répondre à cette demande. Par exemple, la DGSE dispose désormais d'un porte-parole, reçoit les journalistes dans la cadre de la préparation d'articles et de reportages ou encore conseille des scénaristes.

5. Vers l'émergence d'une culture publique et politique

La culture française a ceci de caractéristique : le rejet physique du secret et l'exigence de la transparence. Les mots du Professeur Guy Carcassonne résume très bien cette idée : « *la discrétion est suspecte, la pudeur malade, l'opacité illégitime et le secret monstrueux* »²⁵⁴. Toutefois, depuis quelques années, il semblerait qu'un vent nouveau souffle sur le renseignement. Bernard Bajolet s'en réjouissait d'ailleurs lors d'une conférence de l'ANAJ-IHEDN : « *Je suis heureux de constater qu'il y ait une évolution profonde de la société française à l'égard du renseignement. Jusqu'à il y a peu, c'était considéré comme quelque chose de pas propre* »²⁵⁵. Plusieurs signes politiques positifs ont été donnés par l'exécutif comme l'appelait de ses vœux le sénateur Nicolas About : « *Il serait bon que les pouvoirs publics participent à leur "démythification", afin que se diffuse dans le pays une certaine culture du renseignement* »²⁵⁶. Par ailleurs, la sphère publique tend à s'emparer, même timidement, de cette thématique particulière, et toujours un peu tabou en France. Travaux universitaires, conférences, ouvrages se sont multipliés.

A. Le vent tourne : vers une nouvelle relation entre l'exécutif et le renseignement

Roger Faligot et Rémi Kauffer écrivait au début des années 80 que « *depuis quelques années, les services de renseignement semblent peser plus lourdement dans les centres de décision de l'appareil de l'État. De simples outils d'une politique, ils semblent se métamorphoser en artisans* »²⁵⁷. Cela se confirme d'autant plus par l'attention portée au renseignement depuis quelques années. Les autorités

²⁵⁴ Guy Carcassonne, « Transparence et secret », in *Pouvoirs*, avril 2001, n° 97, page 17.

²⁵⁵ Annexe France n° 21 : Synthèse de la conférence de l'ANAJ-IHEDN sur le Conseil National du Renseignement (CNR) avec Bernard Bajolet.

²⁵⁶ About (Nicolas), « Le contrôle parlementaire des services de renseignement », in *Défense nationale*, n° 1, janvier 1998, pages 20-26.

²⁵⁷ Faligot (Roger) et Kauffer (Rémi), *Au cœur de l'État, l'espionnage*, Autrement, Paris, 1983, page 9.

politiques françaises ont donné plusieurs signes forts. Tout d'abord, la réforme du renseignement menée sous la présidence de Nicolas Sarkozy ne s'est pas faite sous le manteau. Même si certains parlementaires déplorent le manque de réflexion en amont, cette réforme nécessaire a été politiquement assumée et abondamment publicisée.

En l'absence d'une vraie politique publique, des initiatives pour définir de grandes orientations ont été prises par le pouvoir politique. Un – vrai – Plan National d'Orientation du Renseignement a été élaboré. Ce dernier est d'ailleurs évoqué à l'envi par les responsables politiques et les directeurs de services. Cité dans les projets de loi de finances comme en 2010 : « *Ces orientations sont confortées par la réorganisation de la fonction renseignement qui a suivi le Livre blanc, sous l'égide du Conseil national et du coordinateur national du renseignement. Un plan national d'orientation du renseignement, visant à mieux hiérarchiser les priorités assignées aux services, a été arrêté avant l'été. Des missions d'évaluation ont été menées sur la problématique des ressources humaines et sur les moyens budgétaires des services, ainsi que sur le projet d'académie du renseignement qui vise à développer des formations communes* ». D'autre part, bien plus qu'en 1994, la place du renseignement dans le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* devrait lui donner une nouvelle impulsion si ces grandes orientations sont suivies par le gouvernement français.

Bertrand Warusfel estimait en 2003 que le renseignement restait « *une activité plutôt mal intégrée au reste du système politico-administratif* »²⁵⁸ de la France. La création de la fonction de coordonnateur du renseignement devrait améliorer le fonctionnement politico-administratif. Pensé comme « *facilitateur* », ce poste devrait contribuer à une meilleure compréhension des besoins de part et d'autre. Sa mise en place est par ailleurs propice à l'émergence d'une communauté du renseignement.

Enfin, dans un contexte commercial et économique extrêmement concurrentiel, ces dernières années ont conduit les autorités françaises à donner une place plus importante à l'intelligence économique dans les milieux institutionnels et d'affaires. Alors que la Chine, l'Inde, le Brésil, *etc.*, montent en puissance, la prise en considération d'un travail de veille et d'information dans le domaine économique progresse tant au niveau de l'État que des entreprises françaises. Les services de renseignement de tous les pays occidentaux se rejoignent sur les velléités chinoises et sur la réalité de ses actes d'espionnage. La protection du patrimoine

²⁵⁸ Warusfel (Bertrand), *Le renseignement français contemporain : aspects politiques et administratifs*, L'Harmattan, Paris, 2003, page 10.

économique, scientifique et technologique est devenue une priorité. Pour coordonner une action au niveau national et sensibiliser les chefs d'entreprise, la fonction de Haut Responsable à l'Intelligence Économique (HRIE). Des cellules de veille ont été installées dans les préfetures. Les services de renseignement interviennent dans les entreprises pour les sensibiliser et les conseiller.

Jusqu'à présent, « *l'éclosion d'une vraie culture du renseignement ne s'est jamais produite en France* »²⁵⁹, estimait Éric Denécé. Néanmoins, ces récents choix politiques pourraient modifier la donne, d'autant plus que la sphère publique semble vouloir s'emparer de la question.

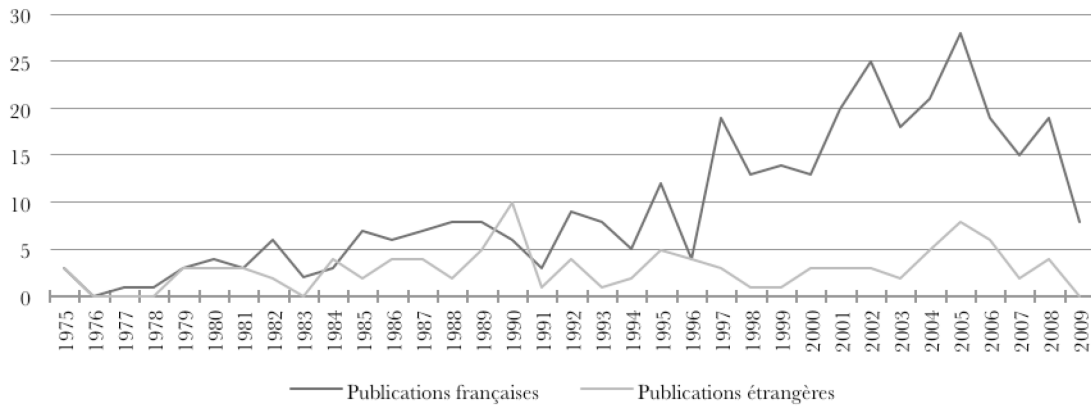
B. Une recherche universitaire qui s'empare de ce sujet

Timidement, des centres de recherche français se sont emparé de la thématique du renseignement. En 2009, Éric Denécé et Gérald Arboit ont dressé un panorama des études sur le renseignement en France²⁶⁰. En introduction, les auteurs indiquent qu'« *à partir du milieu des années 1990 s'est peu à peu manifesté, en France, un intérêt nouveau et marqué du monde académique pour le renseignement* ». Effectivement, le renseignement a commencé à intéresser la recherche universitaire et les *think tanks*. Le nombre de publications qui ceux-ci ont générées a considérablement augmenté ces dix dernières années.

Les publications de livres sur le renseignement en France (1975-2009)

²⁵⁹ Denécé (Éric), *Renseignement et contre-espionnage : actions clandestines, technologies, services secrets*, Hachette, Paris, 2008, page 162.

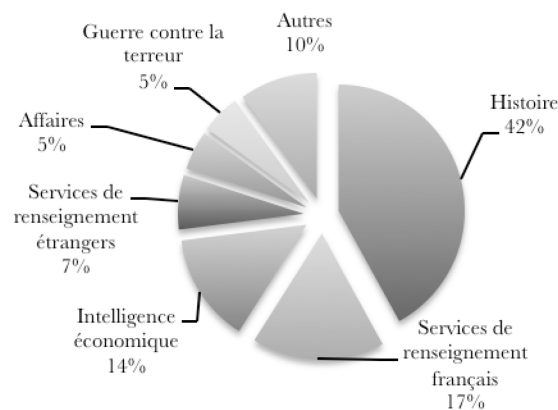
²⁶⁰ Denécé (Éric) et Arboit (Gérald), *Les études sur le renseignement en France*, Cf2r.org, 2009.



Source : graphique réalisé par l'auteur à partir du rapport Les études du renseignement en France du CF2R.

Jusqu'à la fin des années 2000, la majorité des travaux a été menée à travers deux disciplines : l'histoire et l'intelligence économique. L'ouverture des archives et la disponibilité de matériaux historiques s'expliquent l'intérêt de la première. La concurrence commerciale acerbée, la montée de nouvelles puissances mondiales et la nécessité de protéger le patrimoine économique et technique national correspond à la seconde. Toutefois, les approches organisationnelles, juridiques et politiques prennent de plus en plus de corps ces dernières années.

État des publications françaises sur le renseignement (1975-2009)



Source : graphique réalisé par l'auteur à partir du rapport Les études du renseignement en France du CF2R.

Plusieurs initiatives ont vu le jour mais n'ont pas perduré. Par exemple, le Centre d'Études d'Histoire de la Défense (CEHD) avait créé en son sein une Commission d'histoire du renseignement en 2000. Animée par Bertrand Warusfel, ce groupe de chercheurs s'attachait à encourager la recherche et les débats sur cet objet particulier. Mais, cette commission fut dissoute huit ans plus tard, après avoir publié un ouvrage collectif issu des conférences qu'elle avait organisées. Le Centre de recherche des écoles de Coëtquidan a proposé à ses officiers un séminaire de recherche sur le renseignement entre 1997 et 2002. Celui-ci fut supprimé lorsque son initiateur Olivier Forcade s'envola vers d'autres horizons. L'Agence Nationale de la Recherche (ANR) a soutenu un programme « Information ouverte/Information fermée (IOIF) » entre 2006 et 2009. Initié par Sébastien Laurent, maître de conférences à Bordeaux III et enseignant à Science Po Paris, il a rassemblé vingt-deux chercheurs de disciplines diverses (histoire, science politique, droit) autour de la thématique du renseignement en France. Ceux-ci ont organisé des conférences comme en octobre 2008 sur le thème « *Information, renseignement et diplomatie dans la politique étrangère* ».

A contrario, d'autres initiatives se sont pérennisées. Ainsi, le CF2R a vu le jour en 1999. Il réunit chercheurs, experts, anciens professionnels français et étrangers en son sein. Le centre de recherche alimente la réflexion sur le France à travers des approches variées : historique, organisationnelle, éthique, *etc.* Il est l'auteur d'ouvrages collectifs, de rapports et de notes et organise, sous la houlette de son directeur Éric Denécé, des conférences à Paris et en province. Le CF2R a tenté de lancer une revue scientifique consacrée au renseignement, comme il en existe dans d'autres pays. Éditée chez L'Harmattan, *Renseignement et opérations spéciales* a publié 12 numéros de 180 pages entre 1999 et 2002, contenant témoignages, analyses de fond, interviews et comptes rendus de colloques sur le monde du renseignement.

En 2008, Philippe Hayez, ancien cadre de la DGSE, et les deux chercheurs Sébastien Laurent et Olivier Forcade ont ouvert un groupe de réflexion *Metis*. Ils organisent chaque semestre un cycle de conférences sur une thématique définie comme « *Le renseignement contemporain : au risque des libertés publiques ?* » ou « *Le contrôle parlementaire des activités de renseignement* ». Des professionnels et des chercheurs, français et étrangers, sont invités à donner leur point de vue, exposer leurs travaux de recherche ou apporter leur témoignage.

L'ANAJ-IHEDN n'a pas créé de comité renseignement, aux côtés des comités Asie, Intelligence économique ou Défense, mais a tout de même mis en place un cycle de conférences. François Mattens et Alexia Goloubtsoff, à la tête de l'association, ont invité des responsables

actuels et d'anciens professionnels du renseignement pour sensibiliser un public averti et engager une réflexion à la place du renseignement en France. Le directeur de la DPSD Antoine Creux, le coordonnateur national Bernard Bajolet, le directeur de la DCRI Bernard Squarcini, l'ancien directeur de la DRM André Ranson et d'autres ont ainsi pris la parole à l'École militaire.

La multiplication des conférences grand public et des publications scientifiques sur le thème du renseignement témoigne d'un intérêt croissant de la recherche académique pour cet objet d'étude singulier. Les rendez-vous organisés de l'ANAJ-IHEDN attirent les foules puisque les amphithéâtres Lacoste et Desvallières de l'École militaire sont systématiquement comblés. Si, « *comme le reconnaît volontiers l'amiral Lacoste, l'indispensable soutien des citoyens à l'égard de la politique de renseignement ne peut résulter que d'une démythification des services spéciaux* »²⁶¹, il est certain que le travail de ces *think tanks* et de ces centres de recherche sont le vecteur d'une culture publique du renseignement.

C. Les Français sont conscients que les services de renseignement sont nécessaires

Il est inimaginable aujourd'hui de lire dans le programme d'un candidat à l'élection présidentielle la suppression de la DGSE ou de la DCRI. L'utilité de ces institutions pour préserver la sécurité de la population et des intérêts nationaux est acquise tant par les politiques que par l'opinion publique française. Peu nombreux sont les Français qui estiment que les services de renseignement constituent une nuisance et une menace totalitaire. Ils sont conscients que les services sont indispensables.

L'enquête d'opinion publique²⁶² que nous avons menée confirme cet état de fait. A la question « *Pensez-vous que l'existence de services de renseignement et sécurité est justifiée au sein d'une démocratie ?* », 86 % des sondés ont répondu oui, 7 % d'entre eux non, et 7 % n'expriment pas d'opinion.

Pour conclure, la France, *a contrario* de nos voisins anglo-saxons, ne jouit pas à ce jour d'une profonde « *culture du renseignement* ». Cela peut paraître étonnant pour la cinquième puissance mondiale et acteur de poids dans les relations internationales. Néanmoins, des

²⁶¹ Brunot (Patrick), « Le contrôle parlementaire des politiques de renseignement », in *Défense nationale*, février 1997, pages 55-63.

explications historiques ont été entrevues. La pratique politique l'a confirmé. En effet, alors que la culture du renseignement est depuis très longtemps intégrée au fonctionnement des élites dirigeantes chez nos voisins britanniques ou suisses, le renseignement n'a été envisagé que tardivement en France comme indispensable à la préservation de l'intérêt général. Le désintérêt et la méfiance des politiques a considérablement freiné l'émergence d'une culture publique et politique du renseignement et fragilisé une culture professionnelle. Toutefois, le renseignement bénéficie ces dernières années d'une considération politique nouvelle qui déteint sur la sphère publique.

²⁶² Annexe France n° 9 : Enquête auprès de l'opinion publique française sur les services de renseignement et de sécurité français en France.

II. La culture britannique du renseignement

La plupart des experts et des professionnels du renseignement s'accordent pour affirmer qu'il existe une profonde culture du renseignement au Royaume-Uni. De nombreux indices en attestent. Toutefois, celle-ci n'empêche pas quelques biais par excès de confiance ou de manipulation. Ainsi, John Morrison, ancien officier du Defense Intelligence Staff et ancien secrétaire du Joint Intelligence Committee est très critique à l'égard du rôle des dirigeants politiques. Il les blâme pour sans cesse distordre le renseignement afin que celui-ci corresponde et justifie des décisions purement politiques. Mais il invite aussi la communauté du renseignement britannique à se remettre elle-même en cause²⁶³.

Le tableau de la culture britannique du renseignement que nous tentons de dresser ici est plus complexe que nous avons pu l'imaginer. Elle n'est pas très homogène.

1. La culture historique et politique du renseignement au Royaume-Uni

A. Un renseignement légitimé

a. Des îles, des marins, des explorations... la géographie et l'impérialisme saxons ont ancré une culture du renseignement

L'histoire du renseignement britannique remonte aisément jusqu'au Moyen Âge. Très tôt, la Cour anglaise a perçu les avantages que pouvait procurer la recherche d'informations en amont. Il faut dire que leur expansionnisme et leur tradition maritime ne furent pas étrangers à cette prise de conscience. En effet, pour assurer le développement de leur empire mais aussi et surtout de leur commerce, les Britanniques devaient s'assurer la maîtrise des mers. Les systèmes d'information étatiques ont constamment soutenu les intérêts économiques de la Couronne. Les royaumes de France, d'Espagne et de Hollande furent de dangereux rivaux. Les multiples conflits que les îles anglo-saxonnes ont connus ont attisé la pratique de l'espionnage et de la reconnaissance, tout comme leur volonté de briser le monopole des compagnies des Indes hollandaises.

²⁶³ « Intelligence and Strategic Culture : Essays on American and British Praxis since the Second World War », in *Intelligence and national security*, vol. 26/4, 2011.

En Europe, ce sont ainsi les Britanniques qui ont dominé l'usage. William Cecil en est une figure. Ce sont eux également qui, les premiers, instituèrent de façon durable des services de renseignement extérieur et intérieur. Le MI6 et le MI5 furent fondés en 1909 et demeurent encore aujourd'hui, sous une autre appellation. Ce fut à cette période que la conception du renseignement a changé. En effet, loin de l'exploration de terres inconnues des temps plus anciens, le renseignement devint à l'aube du XX^e siècle une réponse aux menaces belliqueuses. Alors que le Royaume-Uni prenait conscience de la montée en puissance de la Prusse sur les plans militaire, industriel et économique, il institutionnalisa le renseignement. Les services ont perduré après la Première Guerre mondiale, afin de faire face aux menaces représentées par le Parti communiste de Grande-Bretagne et par l'Union britannique des fascistes, de mouvance d'extrême-droite. Tout cela a contribué à ancrer le renseignement, plus offensif que défensif, dans le processus de décision politique.

Le patriotisme a également été un facteur important dans l'ancrage de l'utilisation du renseignement tant au niveau politique que militaire. Du Royaume d'Angleterre jusqu'au Royaume-Uni, la Cour royale a su entretenir un profond patriotisme à l'aide d'une tradition de droit oral, de rituels royaux comme marque de la permanence du pouvoir et de la communauté nationale, ainsi que d'un impérialisme nourri. Cette valeur, âprement développée outre-manche, a permis de faire accepter toute mesure de préservation de l'intégrité du territoire et des intérêts nationaux.

b. Un renseignement aujourd'hui assumé

Cette culture ancrée dans la tradition britannique a conféré au renseignement sa légitimité, sa raison d'être et une aura positive. Le renseignement britannique est aujourd'hui assumé par les autorités nationales et les services eux-mêmes. Il continue d'être un outil d'aide essentiel dans la prise de décision.

C'est la raison pour laquelle sont édités pléthore de publications officielles. Aujourd'hui, tout à chacun a accès aux rapports annuels du JIC, à la plateforme web sur le renseignement britannique²⁶⁴, aux sites Internet des services, aux rapports de l'Intelligence and Security

²⁶⁴ Site Internet : www.cabinetoffice.gov.uk/security_and_intelligence/community.aspx, visité la dernière fois le 30 avril 2012.

Committee ou encore au livret intitulé *The National Intelligence Machinery*²⁶⁵ qui présente l'ensemble des organes de renseignement qui composent la machine du renseignement du pays.

De même, la recherche de nouveaux collaborateurs est parfaitement assumée. La publication d'annonces de recrutement par le MI5 et le MI6 dans les grands quotidiens nationaux tels que *The Guardian* ou *Times*, et dans les hebdomadaires est tout à fait révélatrice de cet état d'esprit.

Plus encore, l'Imperial War Museum de Londres abrite une exposition consacrée à l'histoire du renseignement britannique. Elle retrace les événements marquants et les actions des SOE, SAS, MI5 et MI6 depuis le début du XX^e siècle et rappelle les menaces passées et actuelles. Une partie de l'exposition est construite sur un schéma de questions-réponses ou de questions ouvertes. Par exemple, les visiteurs peuvent obtenir une réponse aux questions « *Avons nous besoin d'une protection de l'État ?* » ou « *Avons-nous encore besoin des espions ?* » ou s'interroger sur la problématique « *Une mesure de sécurité nécessaire ou une atteinte outrageuse aux libertés civiles ?* ».

c. « L'essence d'un service secret, c'est qu'il doit être secret »²⁶⁶

Il n'en demeure pas moins qu'il existe un profond culte du secret. Celui-ci imprègne aujourd'hui encore toute la communauté professionnelle du renseignement – agents et responsables des services –, mais aussi la classe politique et l'élite administrative du pays. La sécurité des intérêts britanniques prime sur l'exigence d'une complète transparence sur les profits éventuels d'une meilleure compréhension publique de cette activité spéciale. Dans les autres démocraties occidentales, le mouvement est inversé puisque la transparence de l'administration publique tend à s'imposer comme nouvelle règle de gouvernance.

Il y a certes des rapports annuels d'activité rédigés par des organes qui évoluent dans la sphère du renseignement et des rapports délivrés par les commissions d'enquête parlementaire. Toutefois, rares sont les détails concernant une opération, les activités ou la gestion des services qui transpirent dans les médias. Rares également sont les mémoires d'anciens agents ou de responsables des services à la retraite. La publication des mémoires de Peter Wright, un ancien n° 2 du MI5, avait suscité une vive polémique à la fin

²⁶⁵ The Stationery Office, *The National Intelligence Machinery*.

²⁶⁶ L'auteur de cette phrase, prononcée à la Chambre des Communes en 1924, n'est autre que Austen Chamberlain, ministre des Affaires Étrangères du Royaume-Uni de 1924 à 1929.

des années 1980. Ce dernier racontait, dans son livre *Spycatcher*²⁶⁷, sa mission de découvrir une taupe soviétique et les soupçons qui avaient été portés à l'encontre Roger Hollis, ancien directeur général du MI5. Il revenait également sur une intrigue pensée par le service de renseignement extérieur britannique pour assassiner Nasser, en plein cœur de la crise de Suez ou encore sur les modes d'actions et les techniques employées par le MI5. Le gouvernement de sa Majesté tenta de le faire interdire, mais cela ne fit que le rendre plus attractif.

B. Les relations entre l'exécutif et le renseignement : « je t'aime, moi non plus »

a. Des relations étroites entre l'exécutif et le renseignement depuis longtemps

Les relations entre l'exécutif et les services de renseignement sont depuis longtemps très étroites. Le chapitre sur l'histoire du renseignement le relate en bas-relief. S'il fallait encore s'en convaincre, il suffit de lire les mémorandums que le directeur du renseignement naval adressait au Secrétaire du Cabinet du Premier ministre comme celui du 22 mars 1921 (ref. LG/F/25/1/20). De même, le Political Intelligence Department du ministère des Affaires étrangères était très actif et écouté. Par exemple, il produisit au lendemain de la Première Guerre mondiale (entre 1919 et 1920), un certain nombre de mémorandums sur la puissance soviétique et le bolchévisme. Le *Memorandum on two tendencies in the Soviet Government*, le *Memorandum on the aims and strategy of Bolshevism*, le *Memorandum on Lenin's Internal Programme* font partie de cette liste.

Aujourd'hui, le renseignement est toujours un élément important de la prise de décision politique, économique et stratégique. Les contacts entre les services et le Cabinet du Premier ministre sont quotidiens. La composition du Cabinet Office en est la preuve ultime. Ce dernier se compose d'une part, de comités intrinsèques et d'autre part, de comités indépendants, dont il assure l'administration.

Les comités ayant trait au renseignement du Cabinet du Premier ministre

Comité	Président en 2010	Vice-Président en 2010
Comités internes		
Conseil National de Sécurité (National Security Council)	David Cameron	Nick Clegg
→ Sous-comité du NSC (Menaces, Risques, Résistance et Prévention)	David Cameron	Nick Clegg

²⁶⁷ Wright (Peter) et Greengrass (Paul), *Spycatcher : The Candid Autobiography of a Senior Intelligence Officer*, Heinemann (Australie) et Penguin Viking (États-Unis), 1987, 392 pages.

→ Sous-comité du NSC (Sécurité et Dissuasion nucléaire)	David Cameron	Nick Clegg
→ Sous-comité du NSC (Pouvoirs émergents)	William Hague	Vince Cable
Comités indépendants		
Joint Intelligence Committee (dirige et supervise les services de renseignement et de sécurité du Royaume-Uni)	Alex Allan	-
Intelligence and Security Committee*	<i>Dr. Kim Howells</i> <i>puis</i> <i>Sir Malcolm Rifkind</i>	-

Source : tableau réalisé par l'auteur.

* Pendant longtemps, le Cabinet office assurait le secrétariat de l'ISC. Ce n'est plus le cas depuis 2010.

Il est tout à fait intéressant de remarquer que David Cameron, Premier ministre, et Nick Clegg, vice Premier ministre, assurent eux-mêmes les plus hautes fonctions du Conseil national de sécurité en 2010. Cela confirme le lien étroit entre l'exécutif et tous les acteurs concernés par la sécurité du Royaume-Uni.

Pour autant, la relation entre le pouvoir et les services de renseignement britanniques n'a pas échappé aux tumultes, du fait des scandales, des défections, des échecs. Ceux-ci ont pu générer des tensions à plusieurs reprises au cours de l'expérience britannique.

b. Les défections pendant la guerre froide ont mis en doute l'efficacité des services de renseignement

Les défections, notamment celle de Kim Philby, ont été très mal vécues aussi bien par les services que par la classe politique et l'opinion publique. En effet, Kim Philby travailla pendant onze ans au service de sa Majesté, et occupa des fonctions importantes. D'expert de la propagande nazie, il passe à la section de contre-espionnage du SOE avant d'être nommé directeur de la section anti-soviétique et officier de liaison auprès de la CIA à Washington. Alors qu'il se retrouve dans la capitale des États-Unis, les Étatsuniens portent leurs soupçons sur ce haut responsable britannique. Kim Philby fait alors l'objet d'une enquête approfondie. Il fut toutefois blanchi par Harold Macmillan, Secrétaire au Foreign Office, devant la chambre des Communes en octobre 1955. En janvier 1963, l'homme s'installa définitivement en Union soviétique après avoir révélé sa défection. Il publia en 1968 un livre intitulé *My silent war* pour justifier ses actes. Ainsi estimait-il que les démocraties occidentales étaient trop faibles et trop corrompues pour pouvoir mettre en place une lutte efficace contre l'Allemagne d'Adolf Hitler.

Si cette défection a fait date dans l'histoire du renseignement britannique, bien d'autres se sont produites au cours de la guerre froide. Ses amis du cercle de Cambridge étaient également

des transfuges : Donald Maclean, Guy Burgess, John Cairncross et Anthony Blunt. Ils ont été surnommés les « *cinq de Cambridge* » par la presse. De même, Geoffrey Arthur Prime, un traducteur russe au service du MI6 à Cheltenham, transmet aux Soviétiques des informations sensibles interceptées par les stations d'écoutes britanniques et étasuniennes entre 1968 et 1981, avant d'être arrêté et condamné à 35 ans de prison en 1982.

Ces défections ont créé un climat de suspicion généralisée non seulement au sein même des services mais aussi entre ces derniers et les autorités britanniques. Celui-ci s'est peu à peu résorbé depuis la chute du Mur de Berlin en 1989 et la dislocation du bloc soviétique. Il semblerait que ces trahisons n'ont pas affecté la conscience collective britannique aussi durablement que nous aurions pu le croire. Si elles sont évoquées en cours d'histoire au collège ou au lycée, elles appartiennent au passé. Le contexte de la Guerre froide n'est plus et ne peut donc plus alimenter la crainte d'une pénétration soviétique au sein des services de renseignement britanniques.

c. Saddam Hussein et ses armes de destruction massive en Irak : quand le politique se sert des services pour justifier publiquement ses décisions

Les armes de destruction massive en Irak n'étaient qu'un mirage alimenté par les services de renseignement états-uniens et britanniques. À l'origine, il y eut un dysfonctionnement dans le cycle du renseignement qui conduisit les services de renseignement à être abusés consciemment et inconsciemment par le pouvoir politique. La pression étatsunienne sur les autorités britanniques n'a pas manqué de fausser le processus, tout comme la mauvaise formulation de la demande exprimée par le Cabinet du Premier ministre et la primeur des intérêts nationaux.

La polémique suscitée à la suite la mort du Dr David Kelly n'a pas été non plus sans conséquence. Ce dernier était un employé du ministère de la Défense britannique et inspecteur de l'ONU en Irak. Il mena une enquête sur la falsification par les autorités politiques britanniques d'un rapport de septembre 2002 sur les armes de destruction massive irakiennes. Cela fut dans la presse et conduisit la commission parlementaire des affaires étrangères à le convoquer. L'expert en guerre biologique fut l'objet d'attaques virulentes et dut répondre à des nombreuses questions. Il fut retrouvé mort deux jours plus tard, le 17 juillet 2003. L'enquête confiée au Lord James Hutton par le gouvernement de Tony Blair pour faire la lumière sur les circonstances de la mort de David Kelly conclut à un suicide.

C. Le législateur britannique et le renseignement

a. Une reconnaissance tardive

Comme en Belgique, le pouvoir politique britannique a mis longtemps avant de reconnaître l'existence des services de renseignement du pays, alors même que leur légitimité était acquise. En effet, il fallu attendre 1989 et 1994 pour que le Parlement adopte le *Security Service Act* et l'*Intelligence Services Act*.

L'annonce de la préparation du *Security Service Act* dans le discours de la Reine en novembre 1988 fut une surprise. Pourtant, c'est bien le contexte qui conduisit à la rédaction d'une telle loi.

Deux raisons poussèrent le législateur britannique à adopter un texte qui encadrait l'activité publique du renseignement. La première fut la problématique de la pénétration soviétique au cœur du MI5. La suspicion et la découverte de taupe comme Anthony Blunt, la trahison de Sir Roger Hollis, directeur général du service de 1956 à 1965, conduisirent les parlementaires à s'interroger. La seconde fut la révélation par d'anciens agents du MI5 des actions de surveillance et d'interception des télécommunications d'un large éventail d'activistes politiques et de syndicalistes. En effet, si l'une des raisons d'être du MI5 avait été la lutte contre l'espionnage étranger, et en particulier soviétique, son action glissa rapidement vers la surveillance et la pénétration de mouvements politiques nationaux. Jusqu'alors, il revenait au ministre de tutelle de définir les limites qu'il jugeait bon d'imposer aux pouvoirs et aux activités du MI5. Cela prit forme sous les traits de la Maxwell-Fyfe Directive de 1952. C'est ainsi qu'aucun tribunal ne pouvait intervenir en la matière. Cet état de fait suscita la polémique lorsque les activistes du CND tentèrent lors de leur procès de faire reconnaître l'illégalité et la non-recevabilité des enregistrements du MI5. Même si le demandeur perdit, le sujet avait mobilisé les médias et l'opinion publique.

Qui plus est, on peut deviner une pression de l'Union Européenne sur le gouvernement et le parlement britanniques pour encadrer les activités du MI5. Plusieurs cas de surveillance du MI5 avaient déjà été déclarés recevables par la Cour européenne des droits de l'homme²⁶⁸. Cette dernière n'avait pas caché son mécontentement à l'égard de l'habitude des Britanniques de

²⁶⁸ Malone vs. Royaume-Uni (Arrêt de la CEDH du 2 août 1984).

s'appuyer sur un pouvoir discrétionnaire administratif non réglementé dans les questions touchant aux droits individuels.

Les révélations faites dans le livre de Peter Wright, *Spycatcher* finirent de décider suffisamment d'élus pour voter le Security Service Act en 1989.

Après les élections générales de 1992, John Major indiqua son intention de décliner le *Security Service Act* pour le Government Communications Headquarters (GCHQ) et le Secret Intelligence Service (SIS ou MI6). Avant même que cela ne fût fait, deux brochures relatives au Security Service et à la Central intelligence machinery avaient été éditées. La première était riche en information sur les ressources du service et sur ses trois principaux mandats qu'étaient l'espionnage, la subversion et le terrorisme. La seconde, à l'inverse, ne reprenait que des informations qui avaient déjà été rendues publiques.

Il fallut donc attendre 1994 pour que le MI6 et la GCHQ soient également reconnus par la loi : l'*Intelligence Services Act 1994*. Le ministre de l'Intérieur Douglas Hurd avait plaidé en faveur d'un système de surveillance et d'examen dès 1988, mais il ne fut pas suivi. Ce fut un texte technique détaillant le fonctionnement du Security service qui fut adopté. En 1994, pour la première fois fut établi un système de suivi parlementaire sur les trois services.

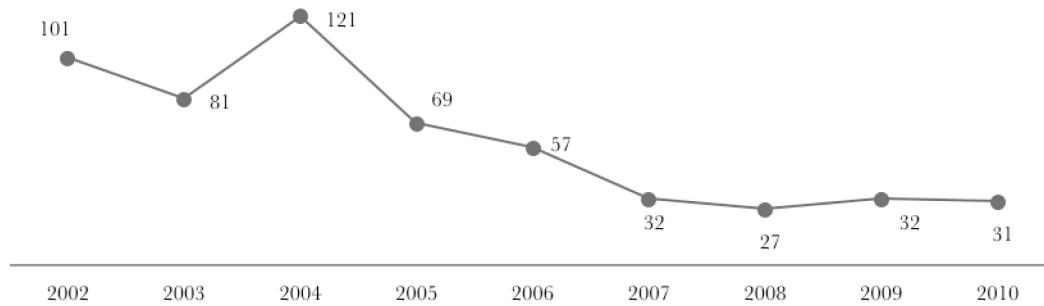
a. Un arsenal législatif constitué dans les années en une vingtaine d'années

S'il n'y avait aucun texte spécifique aux services de renseignement britanniques, plusieurs textes avaient déjà établis un certain nombre de règles dans les domaines qui les concernaient comme le secret, les peines encourues en cas d'espionnage, la classification des documents, etc. Depuis le début des années 2000 et encore plus depuis 2005, date des attentats de Londres, le législateur britannique s'est emparé de plusieurs thèmes comme la lutte contre le terrorisme, la criminalité organisée ou les pouvoirs d'investigation des acteurs de la sécurité, touchant directement les principaux services de Sa Majesté (*voir le tableau page suivante*).

b. L'intérêt des parlementaires pour le renseignement

En 2008, le renseignement a fait l'objet d'une trentaine de débats au Parlement britannique pendant les séances de questions-réponses ou celles précédant un vote, au travers de différentes thématiques telles que les fichiers de renseignement, la pratique de la torture ou encore la modernisation des moyens techniques du GCHQ.

L'évolution du nombre de débats dans les deux chambres du parlement ayant trait au renseignement ou aux services de renseignement et de sécurité britanniques



Source : graphique réalisé par l'auteur à partir des archives des comptes rendus de séances et des questions du Parlement britannique.

Liste des principaux textes de loi concernant le renseignement britannique

Texte	Année	Numéro	Type
Official Secrets Act 1911	1911	c. 28	UK Public General Acts
Official Secrets Act 1920	1920	c. 75	UK Public General Acts
Official Secrets Act 1939	1939	c. 121	UK Public General Acts
Interception of Communications Act 1985	1985		UK Public General Acts
Security Service Act	1989	c. 15	UK Public General Acts
Official Secrets Act 1989	1989	c. 6	UK Public General Acts
Intelligence Services Act 1994	1994	c. 13	UK Public General Acts
Security Service Act 1996	1996	c. 35	UK Public General Acts
Regulation of Investigatory Powers Act 2000	2000	c. 23	UK Public General Acts
Antiterrorism, crime and security Act 2001	2001		UK Public General Acts
The Regulation of Investigatory Powers (Covert Human Intelligence Sources: Code of Practice) Order 2002	2002	No. 1932	UK Statutory Instruments
The National Criminal Intelligence Service (Secretary of State's Objectives) Order 2002	2002	No. 778	UK Statutory Instruments
The Regulation of Investigatory Powers (Directed Surveillance and Covert Human Intelligence Sources) Order 2003	2003	No. 3171	UK Statutory Instruments
Retention of Communications Data (Code of Practice) Order 2003	2003		UK Statutory Instruments
The Regulation of Investigatory Powers (Directed Surveillance and Covert Human Intelligence Sources) (Amendment) Order 2005	2005	No. 1084	UK Statutory Instruments
Prevention of Terrorism Act 2005	2005		UK Public General Acts
Terrorism Act 2006	2006		UK Public General Acts
The Serious Organised Crime and Police Act 2005 (Application and Modification of Certain Enactments)	2006	No. 987	UK Statutory Instruments

to Designated Staff of SOCA) Order 2006			
The Regulation of Investigatory Powers (Directed Surveillance and Covert Human Intelligence Sources) (Amendment) Order 2006	2006	No. 1874	UK Statutory Instruments
Counter-terrorism Act 2008	2008		UK Public General Acts
The Serious Organised Crime and Police Act 2005 (Disclosure of Information by SOCA) Order 2008	2008	No. 1908	UK Statutory Instruments
The Regulation of Investigatory Powers (Covert Human Intelligence Sources: Matters Subject to Legal Privilege) Order 2009	2009	No. 3404	UK Statutory Instruments
The Regulation of Investigatory Powers (Directed Surveillance and Covert Human Intelligence Sources) Order 2010	2010	No. 521	UK Statutory Instruments
The Regulation of Investigatory Powers (Covert Human Intelligence Sources: Code of Practice) Order 2010	2010	No. 462	UK Statutory Instruments
The Regulation of Investigatory Powers (Covert Human Intelligence Sources: Matters Subject to Legal Privilege) Order 2010	2010	No. 123	UK Statutory Instruments
The Serious Organised Crime and Police Act 2005 (Disclosure of Information by SOCA) Order 2010	2010	No. 1955	UK Statutory Instruments

Source : Tableau réalisé par l'auteur à partir du site www.legislation.gov.uk

Il n'y a pas eu de commissions d'enquête parlementaire à proprement parler. Ce fut systématiquement l'Intelligence Security Committee (ISC) qui s'est vu confier les enquêtes de ce genre. L'ISC a ainsi publié neuf rapports d'enquête depuis sa création en 1994 :

- « Report on Security Service Work Against Organised Crime » (décembre 1995)
- « Sierra Leone » (avril 1999)
- « The Mitrokhin Inquiry Report » (juin 2000)
- « Inquiry into Intelligence, Assessments and Advice prior to the Terrorist Bombings on Bali 12 October 2002 » (décembre 2002)
- « Iraqi Weapons of Mass Destruction – Intelligence and Assessments » (septembre 2003)
- « The Handling of detainees by UK Intelligence Personnel in Afghanistan, Guantanamo Bay and Iraq » (mars 2005)
- « Report into the London Terrorist Attacks on 7 July 2005 » (mai 2006)
- « Rendition » (juillet 2007)
- « Review of the Intelligence on the London Terrorist Attacks on 7 July 2005 » (mai 2009)

Il est tout à fait remarquable que la plupart des membres de l'ISC a eu, dans le cadre de leurs fonctions antérieures, à travailler avec les services britanniques de renseignement et de sécurité. Il n'est pas curieux que, dans un pays réputé pour sa culture du renseignement, les élus parlementaires appelés à veiller au bon fonctionnement des services aient quelque compétence en la matière, ou du moins un intérêt particulier via le prisme de la Défense, des Affaires étrangères ou de l'Intérieur.

La composition de l'Intelligence Security Committee (ISC) en 2008

Personnalité	Carrière
Kim Howells <i>Labour Party</i>	A occupé de nombreux postes au sein du gouvernement depuis son élection en 1997 jusqu'à sa prise de fonction à l'ISC en octobre 2008 : 1997 - 1998 : ministère de l'Éducation et de l'Emploi. 1998 – 2001 : ministère du Commerce et de l'industrie 2001 – 2003 : ministère de la Culture, des médias et du sport 2003 – 2004 : ministre d'État 2004 – 2005 : ministre de l'enseignement supérieur 2005 : ministre pour le Moyen-Orient au sein du Foreign and Commonwealth Office 2005 – 2008 : ministre d'État des Affaires étrangères Octobre 2008 – 2010 : Président de l'ISC > a travaillé avec le MI6, en tant que ministre de tutelle du service.
Michael Ancram <i>Conservative</i>	A été un parlementaire actif depuis son élection en 1974 2005 : Secrétaire d'État de la Défense du cabinet fantôme de l'opposition Janvier 2006 – 2010 : ISC > A pu être en contact avec le Defence Intelligence staff
Sir Menzies Campbell <i>Liberal Democrats</i>	Après diverses fonctions au sein de son parti politique, il est nommé Chancelier de l'Université de Saint Andrews en 2006 Décembre 2008 – 2010 : ISC > n'a pas eu de contact avec les services de renseignement dans le cadre de ses fonctions
Ben Chapman <i>Labour Party</i>	Avant sa carrière politique, il a assumé la charge de Premier secrétaire à la British High Commission à Dar es Salaam (Tanzanie) et à Accra (Ghana) entre 1974 et 1981. Après son élection en 1997, il a assumé diverses fonctions au sein du gouvernement : 1997 – 2001 : Secrétaire privé parlementaire auprès du ministre d'État au sein du ministère de l'Environnement, des Transports et des Régions. 2001 – 2005 : Secrétaire privé parlementaire auprès du Secrétaire au Sport au sein du ministère de la Culture, des médias et du sport. 2005 – 2010 : ISC. > a dû avoir des contacts avec le MI6 et le MI5 avant sa carrière politique
Lord Foulkes of Cumnock <i>Labour Party</i>	Au cours de sa carrière, il a entre autres assumé des fonctions au sein du Foreign Affairs Select Committee et du Conseil de l'Europe, avant son élection au Parlement : 1997 : Sous-Secrétaire d'État parlementaire au ministère du Développement international. 2001 – 2002 : ministre d'État pour l'Écosse. 2003 – 2005 : délégué auprès de l'assemblée parlementaire du Conseil de

	l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale (UEO). 2007 – 2010 : ISC > a dû avoir eu des contacts avec le MI6 lorsqu'il était membre du Foreign Affairs Select Committee
George Howarth <i>Labour Party</i>	Depuis 1986, il a exercé plusieurs fonctions au sein de son parti politique avant d'être nommé, en 1997, Sous-Secrétaire d'État parlementaire au ministère de l'Intérieur, puis au Northern Ireland Office en 1999. 2005 – 2010 : ISC. > a dû avoir des contacts avec le MI5 au cours de ses fonctions.
Michael Mates <i>Conservative Party</i>	Élu en 1974, il est intègre le gouvernement en 1992. 1992 – 1993 : ministre d'État au Northern Ireland Office. Il démissionne après un scandale révélant ses liens avec le businessman en fuite Asil Nadir. 1987 – 1992 : Président du comité restreint de la Défense. 2001 – 2005 : Président du Northern Ireland select committee 2005 – 2010 : ISC > a dû avoir des contacts avec le MI5 et le DIS au cours de ses fonctions
Richard Ottaway <i>Conservative</i>	1988 – 1995 : directeur de <i>Coastal States Petroleum Ltd.</i> 2005 : ISC 2010 : Président du comité restreint des Affaires étrangères de la Chambre des communes. > a pu eu avoir des contacts avec les services de renseignement dans le cadre ses fonctions
Dari Taylor <i>Labour Party</i>	2001 – 2003 : Secrétaire privé parlementaire au sein du ministère de la Défense 2003 – 2005 : Secrétaire privé parlementaire auprès du ministre de l'Intérieur 2008-2009 : Secrétaire privé parlementaire au sein du ministère de la Santé 2005 : ISC > a dû avoir des contacts avec le MI5 et le DIS au cours de ses fonctions

Source : document réalisé par l'auteur à partir des informations disponibles sur les sites Internet des quotidiens d'information et www.publicwhip.org.uk.

c. Quel contrôle parlementaire ?

Thorsten Wetzling affirme que l'Intelligence Security Commission, organe dédié au suivi parlementaire du renseignement, est « très sous-équipé » pour assurer sa mission de surveillance et de contrôle comptables²⁶⁹. Il estime même que dans les faits, le contrôle judiciaire est plus important que celui du parlement britannique²⁷⁰. Qui plus est, les guerres intestines auxquelles se livrent l'ISC et le Foreign Affairs Committee (FAC), comme cela s'est vu dans l'élaboration du le rapport « *Rendition* », ne facilite en rien le bon fonctionnement du contrôle parlementaire sur le renseignement britannique.

²⁶⁹ Wetzling (Thorsten), *Intelligence accountability in Germany and the United Kingdom: same myth, different celebration ?*, thèse de doctorat de l'Institute of International and Development Studies, Genève, 2010.

²⁷⁰ Analyse présentée lors du séminaire du groupe Métis organisé le 17 mai 2010, au CERI à Paris.

Il faut bien reconnaître que l'Intelligence Security Committee dispose d'un pouvoir limité pour examiner les dépenses de l'administration et des orientations des services de renseignement. Tout d'abord, ses membres ne sont pas élus mais sont nommés par le Premier ministre britannique après avoir consulté le leader du plus important parti politique de l'opposition. Ensuite, l'ISC adresse son rapport au Premier ministre et non au Parlement. La version diffusée par la suite au Parlement est largement censurée. Les pouvoirs d'investigation de l'ISC ont été élargis depuis sa mise en place. La commission peut appeler des ministres et d'autres représentants officiels pertinents à témoigner. Depuis 2003, la propension d'enquête de la commission parlementaire fut étendue au Defence Intelligence Staff et au Joint Intelligence Committee. Qui plus est, l'ISC a obtenu d'avoir accès aux documents classifiés et le droit de convoquer les directeurs des services. Toutefois, le ministre de tutelle peut limiter cet accès afin de ne pas transmettre des informations sensibles qui pourraient révéler des renseignements sur les opérations ou les sources et méthodes des services de renseignement.

Ces quelques constats démontrent la volonté de l'exécutif britannique de détenir tous les leviers ayant trait au renseignement. Le Premier ministre est le premier plus important interlocuteur de l'ensemble des organes qui évoluent au sein de la communauté du renseignement ainsi que leur premier destinataire.

2. Une culture professionnelle du renseignement très ancrée au Royaume-Uni : l'élite au service du pays

A. Un recrutement à l'issue des grandes écoles

Quoi qu'il soit advenu, officier de renseignement reste une profession noble, un métier au service de sa patrie. Or, le patriotisme est une valeur très prégnante au Royaume-Uni et confère au renseignement une aura positive. L'image du renseignement britannique et celui de la profession ne se mélange pas.

Nombreux sont les hommes et les femmes recrutés à la sortie des prestigieuses universités britanniques, comme Cambridge, Oxford, le King's College à Londres, le Trinity College à Dublin ou encore à l'Université de St Andrew en Ecosse.

Le recrutement est publiquement assumé et permet de bénéficier d'un large éventail de candidatures. Des petites annonces prennent régulièrement place dans les colonnes des quotidiens

et hebdomadaires britanniques. Ainsi, les services de ressources humaines peuvent sélectionner les profils les plus pointus.

B. Les directeurs ont d'abord fait leur carrière au sein des services de renseignement

Contrairement à la tradition française, les directeurs de services proviennent du renseignement. En effet, nombre d'entre eux ont effectué une longue carrière avant d'accéder à la fonction de direction. Par exemple, Jonathan Evans a été diplômé de l'Université de Bristol avant d'entrer au MI5 en 1980. Il œuvra au sein du service de protection, puis au sein de celui dédié au contre-terrorisme intérieur à la fin des années 1980. En 1999, il fut affecté à la G-Branch qui s'occupe de la lutte contre le terrorisme international où il devint un expert ès Al Qaïda et des autres branches du terrorisme islamiste. Il prit la tête de la section quelques jours avant les attaques du 11 septembre 2001, puis devint le directeur général du MI5 en 2007.

C. Une communauté du renseignement

Au Royaume-Uni, il existe un esprit de corps entre tous les acteurs publics de la sécurité. L'ensemble des professions sont reconnues et nobles. Il n'est pas rare que les agents passent d'un service à l'autre au cours de leur carrière. Il en résulte une communauté de la sécurité qui n'est pas cloisonnée. La longévité des agents est aussi un facteur à l'existence d'une *communauté*.

Il arrive qu'une concurrence s'instaure entre les différentes agences de renseignement britanniques, toutefois cela reste épisodique. Les missions des acteurs du renseignement britannique sont suffisamment distinctes et organisée de telle manière que les risques de doublons sont peu élevés. En effet, les Britanniques ont une conception du renseignement tout à la fois opérationnelle et offensive. Autrement, les services de renseignement proprement dit, que sont le MI6, le MI5 et le DIS, sont chargés du recueil du renseignement. Le GCHQ couvre l'aspect technique. L'ensemble des informations remonte vers le Joint Intelligence Committee (JIC) dont la mission est l'analyser les données recueillies.

3. Une culture publique du renseignement

A. L'image romantique d'un espion « *so british* »

a. La figure mythique de James Bond

Il faut dire que les Britanniques ont un espion de marque : James Bond. La culture britannique du renseignement en est grandement empreinte. Cet espion « *made in Britain* » est l'instigateur d'un mythe romantique qui entoure le monde du renseignement. Il incarne l'espion par excellence.

Les journalistes britanniques aussi y font régulièrement référence, en particulier dans les articles évoquant là encore les questions de recrutement. Les exemples sont nombreux. Ainsi, dans un article sur la campagne de recrutement du MI5, un journaliste affirmait : « *Le site web du MI5, lancé en 2002, lance un appel aux candidats qui sont "résilients, sensibles aux autres et ouvert aux idées nouvelles", qui ressemble plus à une annonce pour un travailleur social que pour un agent secret impitoyable dans le moule de James Bond* »²⁷¹. Le titre d'un article du *Daily Telegraph* en 2009 sur le recul de l'âge de la retraite des agents de Secret Intelligence Service était là encore une bonne illustration : « *Why ageing James Bonds should never say again* »²⁷².

James Bond est aimé, encensé, adulé. Les films remportent systématiquement un grand succès à leur sortie en salle. L'exposition « *For your eyes only* » d'avril 2008 à mars 2009 a connu un franc succès. Hébergée à l'Imperial War Museum de Londres, elle retraçait la vie de Ian Fleming, le père littéraire de James Bond, et son œuvre. Or, dans l'imaginaire collectif, la fiction rejoint la réalité, comme le laisse à penser l'article du *Times* intitulé « *MI6 boss Sir Richard Dearlove denies ordering Diana assassination* »²⁷³. Le journaliste Will Pavia y relatait les déclarations du directeur du MI6 à propos de la non-implication de son service dans la mort de Lady Diana. Il rapporte, sur un ton humoristique, que les fans de James Bond étaient déçus d'apprendre que les agents n'étaient pas entraînés et n'avaient pas les mêmes missions que James

²⁷¹ Macintyre (Ben), « *Why MI5 comes out of the shadows* », in *The Times*, publié le 07 janvier 2009. « *The MI5 website, launched in 2002, calls for applicants who are "resilient, sensitive to others and open to new ideas", which sounds more like an advert for a social worker than a ruthless secret agent in the James Bond mould* ».

²⁷² « *Why ageing James Bonds should never say again* », in *The Daily Telegraph*, publié le 6 mars 2009.

²⁷³ Pavia (Will), « *MI6 boss Sir Richard Dearlove denies ordering Diana assassination* », *The Times*, publié le 20 février 2008.

Bond. Loin des figures héroïques nationales dans les pays voisins, ce héros britannique, et même international, est un agent de renseignement.

b. Plus récemment, le MI5, ou comment les agents britanniques gagnent toujours

MI5, connue aussi sous le titre de *Spooks*, est une série « *made in England* », écrite par David Wolstencroft. Comme nous l'avons déjà mentionné précédemment, la série met en scène des agents du célèbre MI5 anglo-saxon, qui œuvre à la protection du territoire et des citoyens contre de multiples menaces. Les personnages principaux sont à l'image de la réputation des services britanniques : efficaces et dévoués. Jusqu'à présent, huit saisons ont été diffusées sur la chaîne de la BBC.

Tout comme James Bond, les agents du MI5 sont caractérisés par leur dévouement à la patrie, leur courage, leur savoir-faire et leur ingéniosité. Ils déjouent très souvent les intentions criminelles. À cette fin, ils n'hésitent pas à mettre leur vie en danger. La structure de laquelle ils dépendent apparaît de taille modeste. Toutefois, elle bénéficie d'une technologie de pointe et de ressources suffisantes pour mener à bien toutes les opérations. L'équipe se compose de moins de 10 personnes et se caractérise par la solidarité entre ses membres.

À la différence de James Bond, les agents sont également vus sous le jour de leur vie privée. Souvent leurs conditions de travail et leur dévouement professionnel génèrent des difficultés au sein de leur famille, quand famille il y a. De fait, la plupart des agents sont célibataires. Leur cercle d'amis est restreint à leurs collègues de travail. C'est d'ailleurs la trame de la première saison. Les scénaristes ont tenu à mettre en avant l'aspect « *humain* ». Ils ont pris les traits d'un « *monsieur tout-le-monde* » si bien que les téléspectateurs peuvent facilement s'identifier à eux. Il ne s'agit pas de héros surhumains et séducteurs à l'instar du personnage de Ian Fleming. Ces agents sont héroïques certes, mais avec toute l'humanité d'un quelconque patriote.

La série constitue un support pour faire passer un certain nombre de messages et dénoncer des dérapages. Un item récurrent est le renoncement et la dénonciation des actes de tortures dans le cadre d'un interrogatoire. Cela faisait quelque peu écho à la polémique qui a éclaté au sujet de l'implication des services britanniques dans l'affaire des « *vols secrets de la CIA* ». Un autre marronnier de la série est les petites frictions entre le MI5 et le MI6, en particulier dans le domaine de la lutte contre le terrorisme international. Un autre sujet revient régulièrement

dans les scénarii des épisodes, à savoir les enjeux cachés et les manipulations politiques. Bien d'autres éléments s'ajoutent à cette énumération non exhaustive : les méthodes employées par les services et les actions illégales, le paradigme sécurité-liberté qui se déséquilibre invariablement en faveur du premier, l'importance du risque terroriste. Il est à souligner par ailleurs que la série a été lancée en 2002, soit peu de temps après les attentats du 11 septembre 2001. Nous pouvons nous demander si cela n'est pas une forme de réponse et une tentative de rassurer l'opinion publique.

Les principales menaces mises en avant dans les épisodes de la première saison de *Spooks*

Saison	Épisode	Les menaces mises en scène
1x1	Tu ne tueras point (Thou Shalt Not Kill)	Un attentat à la voiture piégée et des projets d'attentats plus importants par un groupuscule extrémiste <i>pro-life</i>
1x2	Infiltrations (Looking After Our Own)	Les connexions entre des groupes extrémistes racistes, des hommes politiques et des massacres à grandes échelles d'immigrants
1x3	La Griffes du passé (One Last Dance)	1 ^{er} plan : Le siège de l'ambassade turque à Londres par un groupe de rebelles kurdes 2 nd plan : le vol d'informations classifiées sur l'identité et les missions des agents sous couverture du MI5 et du MI6.
1x4	Question de confiance (Traitor's Gate)	Les méthodes non conventionnelles et la trahison d'un agent infiltré (opération conjointe MI5-MI6) dans un groupe anarchiste
1x5	Révélation (The Rose Bed Memoirs)	1 ^{er} plan : la publication des mémoires d'un député impliqué dans des ventes illégales d'armes et qui mettent en cause le gouvernement britannique. Les agents du MI5 sont chargés de détruire ces mémoires qui pourraient faire tomber l'actuel gouvernement. 2 nd plan : affaires de corruption d'agents des services britanniques
1x6	Protection rapprochée (The Lesser of Two Evils)	Le terrorisme nord-irlandais

Source : tableau réalisé par l'auteur à partir des synopsis disponible sur le site internet de la BBC et du visionnage de plusieurs épisodes.

La série a remporté un grand succès auprès des téléspectateurs du Royaume-Uni. Dix saisons ont été tournées. La première saison de six épisodes a réuni 7,5 millions de Britanniques derrière leur petit écran. La série a remporté de nombreux prix et a été souvent nommée lors des compétitions dédiées à ce format. *Spooks* a notamment gagné à ses débuts le prix du « *Best drama serie* » aux BAFTA Television Awards, aux BBC Drama Awards, aux Broadcast Awards et aux Royal Television Society Awards en 2003.

Force est de constater que ce type de série n'existe pas dans les autres pays qui sont étudiés dans cette thèse. Une tentative a eu lieu en France à l'été 2007 mais la fiction n'a pas remporté le succès escompté. Plus encore, la série *MI5* a été diffusée en France et a su réunir une audience suffisante pour programmer les sept saisons (sur *France 2*, *France 4* et *Canal plus*). Faut-il en déduire que le Royaume-Uni bénéficie d'un terreau plus favorable pour qu'une série mettant en scène un service national soit appréciée et regardée ? Faut-il croire que les services français,

belges, allemands ou espagnols n'ont pas une image suffisamment bonne pour être l'objet d'une fiction à succès ?

c. Une production littéraire et cinématographique très riche

Contrairement à la réalité belge ou française, les auteurs britanniques sont très inspirés par les services de renseignement de leur propre pays, en particulier le MI6 et le MI5. Cela vaut également pour les scénaristes et réalisateurs.

Nous pouvons citer de nombreux auteurs britanniques de renommée mondiale qui se sont prêtés à cet exercice. Ian Fleming et John Le Carré arrivent bien évidemment en tête de liste. Ces deux auteurs proposent une image des services bien distincte. Le premier a créé un personnage principal sous les traits d'un héros quasiment surhumain et séducteur, issu de l'*upper-class*. Dans le premier opus *Casino Royal* (1953), Ian Fleming dépeint James Bond tel un mélange entre un assassin et un agent de contre-espionnage. *A contrario*, le second auteur à succès fait reposer ses intrigues un George Smiley, issu de la middle-class. Il s'agit d'un homme entre deux âges, petit et rondouillard, doté d'une intuition suraiguë tournant à la paranoïa : « *Ma foi, c'était vrai qu'il ressemblait un peu à un crapaud. Court et trapu, il portait des lunettes à verres épais qui lui grossissaient les yeux* »²⁷⁴. C'est l'antinomie de James Bond. Len Deighton, quant à lui, est aussi très connu des Britanniques. Ses personnages d'officier de renseignement sont là encore très différents, tirant sur l'anti-héros aux tactiques immorales.

De nombreux écrivains britanniques rodés aux romans d'espionnage pourraient être nommés tels que Kenneth Benton, John Bingham, Manning Coles, Desmond Cory, Stephen Coulter, Charles Cumming, Lionel Davidson, John Gardner, Michael Gilbert, George Markstein, James Mitchell, Christopher Nicole, Anthony Price, Desmond Skirrow, Peter Townend, Elleston Trevor, Alan Williams, David Wolstencroft, *etc.* La période de la Guerre froide a copieusement constitué le décor de leur intrigue. Par ailleurs, quelques auteurs et/ou journalistes britanniques se sont mesurés au défi d'intégrer des personnages de fiction aux événements historiques. De nombreux romans politico-militaires ont ainsi vu le jour à l'instar de *The Day of the Jackal* (1971) de Frederick Forsyth et *Eye of the Needle* (1978) de Ken Follett.

²⁷⁴ Le Carré (John), *Chandelles noires*, Gallimard, 1990, Paris, page 45.

Si les romans et les articles scientifiques sur le renseignement sont nombreux, il n'en demeure pas moins que le nombre de mémoires d'anciens professionnels est maigre. Il convient de rappeler que la publication des mémoires de Dame Stella Remington, sous le titre *Open Secret*²⁷⁵, avait attiré les foudres de la classe politique et administrative du pays. Pourtant, l'ouvrage de cette ancienne directrice générale du MI5 (1992-1996) avait été scrupuleusement vérifié par les services concernés avant tirage. Depuis, aucun autre responsable ne s'est soumis à cet exercice. Comme nous l'avons vu plus tôt, *Spycatcher* avait également créé un scandale de grande ampleur. Il n'est pas de bon au Royaume-Uni de publier des mémoires de ce type. D'ailleurs, les hommes et femmes politiques qui s'adonnent à l'écriture de mémoires escamotent systématiquement les questions ayant trait au renseignement ou à l'activité des services du pays.

Tout comme la série *MI5 / Spooks* ou le sériel consacré à James Bond, les romans d'espionnage rencontrent un grand succès auprès du lectorat britannique. Il existe également des bandes dessinées dans le genre. Les films d'espionnage « *made in Britain* » ne se comptent plus et attirent toujours autant les spectateurs. C'est sans compter sur l'industrie des jeux vidéo qui ont aussi su profiter de ce filon. James Bond a ainsi été décliné dans de nombreux jeux sur Playstation 2 depuis le début des années 2000 : *Agent Under Fire* (2001), *GoldenEye : Rogue Agent* (2004), *Everything Or Nothing* (2004), *From Russia With Love* (2005), *Quantum of Solace* (2008), *GoldenEye 007* (2010).

B. Girouettes, les médias britanniques ne savent à quel sein se vouer

Force est de constater que les médias nationaux sont souvent critiques à l'égard des services de renseignement intérieur et extérieur du pays. Les journalistes n'hésitent plus à se délecter de tout scandale pouvant impliquer les agences britanniques. La pratique est certes plus courante dans la presse gratuite, people et à scandales, mais les « grands » journaux s'y adonnent aussi mais avec une certaine modération.

Une illustration flagrante est la polémique sur l'implication du MI6 dans la mort de la princesse de Galles en 1997 à Paris. Depuis plusieurs années, cette hypothèse a été relayée par la presse quotidienne nationale, et en plus largement dans la presse gratuite (*Metro*) disponible dans les stations des transports en commun des grandes agglomération britanniques. Toutes les

²⁷⁵ Remington (Stella), *Open Secret : The Autobiography of the Former Director-General of MI5*, Hutchinson, London, 2001.

semaines, les quotidiens gratuits injectent des articles qui impliquent le MI5, le MI6 ou d'autres services de Sa Majesté dans une affaire de meurtre de la Princesse de Galles. Les Britanniques pouvaient lire des titres incisifs comme « *Spy bosses 'regularly bugged' Diana's calls* »²⁷⁶.

L'exagération de la menace irakienne avait également été largement traitée par les journalistes britanniques, et plus sérieusement que la fumeuse théorie du complot sur la mort de la princesse de Galles.

Toutefois, depuis les attentats du 11 septembre 2001, l'attitude adoptée par les médias et les citoyens britanniques vis-à-vis de leurs services de renseignement s'est temporairement modifiée. Une confiance nouvelle leur a été octroyée. Il est certain que la lutte contre le terrorisme a été le vecteur d'une unification. La remise en question des ressources des services et de leurs méthodes s'est faite alors plus discrète. La critique laissa place dans beaucoup de titres à la célébration du renseignement anglo-saxon.

Il a fallu quelques mois pour que les preuves qui indiquaient les défaillances du renseignement britannique dans la période qui a précédé la guerre en Irak et la lumière faite par l'enquête Hutton effritent la bienveillance des médias. Si les succès des services quand ils sont rendus publics sont amplement félicités par la presse britannique, celle-ci ne manque toutefois pas de faire preuve de retenue et même de scepticisme. « *Il existe une culture de représentation des services de renseignements dans les médias anglais, qui adoptent traditionnellement une position ambivalente en évoquant aussi bien leur rôle au sein de la société que celui qu'ils jouent dans la protection des intérêts de l'Etat britannique* », affirmait Mark Phythian²⁷⁷ en 2005 à l'occasion d'une conférence annuelle de l'*International Studies Association*²⁷⁸. Il note également une critique de plus en plus fréquente relayée par les médias quant aux « *conséquences de leur champ d'activité potentiel sur les libertés civiles* ».

²⁷⁶ McGuinness (Ross), « *Spy bosses 'regularly bugged' Diana's calls* », in *Metro*, publié le 10 janvier 2010.

²⁷⁷ Mark Phythian est Professeur à l'université de Leicester et chef du Département Relations internationales et politique.

²⁷⁸ Phythian (Mark), « *Still a Matter of Trust : Intelligence and Political Culture in Post-9/11 British Politics* », présenté lors de la conférence annuelle de l'*International Studies Association*, Honolulu, Hawaii, le 05 mars 2005.

C. Une recherche universitaire très active

a. Une production scientifique très dense

On compte aujourd'hui de nombreux universitaires qui réalisent des travaux et des études dans le champ du renseignement. Mais Michael S. Goodman²⁷⁹ rapporte que les premières traces d'un intérêt académique pour le renseignement remontent au début du XX^e siècle, en 1909. Nombre de mémoires, biographies ou récits ont été publiés. Mais celui-là ne prit véritablement une consistance que dans le milieu des années 1970. Selon lui, les ouvrages²⁸⁰ de John Cecil Masterman et Frederick C. Winterbotham constituent le réel point de départ du développement des « *intelligence studies* » outre-manche. Depuis lors, le champ de recherche multidisciplinaire n'a cessé de grossir. Cela s'est accompagné d'une prise de conscience croissante du public quant au renseignement.

Dans les années 1990-2000, la recherche académique et les diplômes au sein des universités britanniques ont pris corps. L'offre de formation s'est considérablement développée. Ainsi, le Royaume-Uni compte quelque cinq centres de recherche et diverses formations consacrées totalement ou en partie au renseignement. L'université d'Aberystwyth (Pays de Galles) accueille le Centre for Intelligence and International Security Studies ainsi que le groupe Security and Intelligence Studies (SISG) au sein du British International Studies Association (BISA). Depuis 2008, l'Université de Buckingham abrite le Buckingham University Center for Security and Intelligence Studies (BUCSIS) et propose un MA en *Security and Intelligence Studies*. L'Université de Manchester, quant à elle propose un MA ou PgDip de *Intelligence and Security Studies*. L'université de Brunel à Londres loge le Brunel Centre for Intelligence and Security Studies, et fournit une formation de Master de *Intelligence and Security Studies*. Peuvent aussi être ajoutés à la liste les *think tanks* comme le Center for Defense and international security studies (www.cdiss.org) au sein de l'université de Lancaster, les Defence Studies Department et War Studies Department au sein du King's College de Londres, ou encore le Center for the Study of Terrorism and Political Violence de l'université de Saint-Andrews.

²⁷⁹ Goodman (Michael), « Studying and Teaching about Intelligence : The Approach in the UK », in *CIA Studies in Intelligence*, volume 50, n° 2, 2006, pages 57-66.

²⁸⁰ Masterman (J.C.), *The Double-Cross System in the War of 1939-1945*, Yale University Press, Londres, 1972, et Winterbotham (F.C.), *The Ultra Secret*, Weidenfeld and Nicolson, Londres, 1974.

Plusieurs universitaires ont réussi à se faire un nom comme Christopher Andrew, Paul Wilkinson, Michael Goodman, Richard Aldrich, Lawrence Freedman, Sir David Oman, Christina Goulter, William Walker, Magnus Ramstorp, *etc.* Ian Leigh pour le droit et Peter Gill pour la criminologie.

Si on trouve comme aux États-Unis, des travaux à répertorier dans l'*Intelligence studies* (qui fait du renseignement un objet d'étude en tant que tel), on recense davantage de travaux marqués par une forte interdisciplinarité : histoire, sciences politiques, droit, criminologie, *etc.* Par ailleurs, les recherches concernent en premier lieu l'aire anglo-saxonne, et en particulier le Royaume-Uni puis les États-Unis. Dans un second lieu, elles s'arrêtent sur les expériences française, allemande, soviétique et israélienne. Pour ce qui est des thématiques, les chercheurs se sont essentiellement intéressés au contrôle parlementaire et démocratique, aux doctrines nationales et aux acteurs inclus dans un schéma décisionnel. Les débats d'experts sur les *intelligence failures* se sont d'ailleurs développés ces dernières années, en particulier sur le dossier irakien.

On peut penser que le dynamisme et la richesse de la recherche sont des preuves que le renseignement est un objet culturellement assumé.

b. Des Histoires officielles

Depuis la fin des années 2000, les services de renseignement britanniques se sont lancés dans l'élaboration de leur histoire officielle. Deux ouvrages en ont résulté.

L'expérience débuta en 2001 ou 2002 lorsque le directeur du MI5 nommé Christopher Andrew, historien britannique de renom et bien au fait de la thématique du renseignement pour écrire l'histoire officielle du MI5. En effet, il avait alors déjà plusieurs ouvrages à son actif comme *The Missing Dimension: Governments and Intelligence Communities in the Twentieth Century* (1984), *Secret Service: The Making of the British Intelligence Community* (1985), *Her Majesty's Secret Service : The Making of the British Intelligence Community* (American Edition 1986, 1987), *Codebreaking and Signals Intelligence* (1986), *Intelligence and International Relations 1900-1945* (1987). Afin de réaliser cet ouvrage dont la publication était prévue pour marquer le centenaire de la maison, le Professeur de l'Université de Cambridge a obtenu un accès illimité aux archives, aux documents sensibles et

l'autorisation de mener de nombreux entretiens. Ces travaux ont donné lieu à *Defend the Realm : The Authorized History of MI5 (Défendre le Royaume : L'Histoire autorisée du MI5)*²⁸¹ en 2009.

Le MI6 entreprit la même démarche en 2006. Son directeur confia cette mission à Keith Jeffery. Ce professeur de la Queen's University à Belfast s'est attelé à retranscrire l'histoire du service de renseignement extérieur entre 1909 et 1949. Ceci dit, la période couverte est suffisamment lointaine pour ne pas provoquer de scandale majeur. Cet ouvrage parut en 2010 sous le titre *MI6 : The History of the Secret Intelligence Service 1909-1949*²⁸². Il fut également publié à l'occasion du centenaire du MI6.

Il semblerait qu'une histoire officielle du Joint Intelligence Committee soit également en préparation, sous la plume de l'historien britannique Michael Goodman, ainsi que celles du GCHQ et du Defence Intelligence Staff.

Cette expérience n'est pas unique dans son genre puisque cela se pratique également en Allemagne, en Espagne ou encore aux États-Unis. Cela traduit la nouvelle direction qu'ont choisi d'emprunter certains services de renseignement, à savoir l'ouverture vers la recherche académique et l'opinion publique britannique. L'exigence démocratique de transparence de plus en plus forte ainsi que les récentes polémiques ne sont pas étrangères à cette démarche.

D. L'intelligence économique : une démarche acquise dans les grandes entreprises britanniques

L'intelligence économique n'a guère été évoquée jusqu'à présent dans nos travaux de recherche. Celle-ci peut se placer sur les plans tant politique que de la stratégie nationale et de la démarche d'entreprise. Elle constitue une capacité de compréhension des enjeux et des réalités de l'environnement économique, culturel, social et politique. Elle entre ainsi dans un processus d'aide à la décision et au pilotage des stratégies, notamment par des démarches d'anticipation et d'influence.

Les promoteurs de l'intelligence économique en France regardent envieusement le Royaume-Uni. Outre-Manche, cette donne de l'activité industrielle et commerciale est bien plus

²⁸¹ Andrew (Christopher), *Defence of the Realm: The Authorized History of MI5*, Penguin, Londres, 2009, 1 088 pages.

²⁸² Jeffery (Keith), *MI6 : The History of the Secret Intelligence Service 1909-1949*, Bloomsbury Publishing, Londres, 2010, 832 pages.

profondément intégrée par les entreprises nationales et par les autorités publiques. La gestion de la candidature de Londres auprès du Comité international olympique pour accueillir les Jeux en 2012 en est la démonstration.

Les Britanniques sont considérés comme les précurseurs en la matière. Et leur culture du renseignement n'y est pas étrangère. Le célèbre rapport d'Henri Martre, publié en 1994 en France et qui marque les prémices de l'intérêt français, souligne cet aspect : « *La Grande-Bretagne a été la première puissance économique mondiale de la révolution industrielle [...]. Dès la création des premières manufactures textiles, l'intelligence économique a joué un rôle fondamental dans la maîtrise de l'innovation technique. Ainsi, pour protéger la machine à filer le coton, les manufactures du Lancashire faisaient peser sur les ouvriers de métier des menaces de sanctions draconiennes au cas où ils dévoileraient les caractéristiques de cette invention à des marchands étrangers (ainsi l'amputation de la main)* »²⁸³.

Cette démarche s'est aussi visiblement traduite dans la sphère de l'industrie pétrolière depuis le début du XX^e siècle. C'est ainsi que le Royaume-Uni plaça astucieusement un ancien cadre du renseignement britannique à la tête de l'*Anglo-Perisan Oil Company* (rebaptisée *British Petroleum Company* en 1954), première société à exploiter les réserves pétrolières du Moyen-Orient. L'objectif était de développer une stratégie pour contenir les ambitions européennes de la multinationale étatsunienne *Standard Oil*. Les enjeux étaient en réalité multiples : économiques et commerciaux (concurrence avec les États-Unis, contrôle des gisements et des concessions) ; géostratégiques (contrecarrer la puissance russe et son ambition sur l'Iran) ; politiques (protection des intérêts britanniques face aux autres empires coloniaux) ; culturelles (la gestion des tensions inter-arabes). Il semblerait même, selon le rapport Martre, que « *la Grande-Bretagne obtint pendant un demi-siècle l'exclusivité des gisements du pétrole iranien grâce à une opération de ses services de renseignement* ».

À l'inverse du Royaume-Uni, bien des pays, comme la France, n'arrivent pas à une telle mobilisation des forces. L'élite britannique a très tôt su intégrer la démarche de l'intelligence économique dans leur système de décision et développer une culture offensive du renseignement économique. Elle s'est petit à petit formalisée à travers la mise en place d'un dispositif d'appui à la stratégie nationale d'innovation et d'exportation. C'est ainsi qu'en 1995, le gouvernement britannique mit en place les *business links*. Il s'agissait d'organiser un vaste réseau d'appui et de

²⁸³ Rapport du groupe de travail « Intelligence économique et stratégie des entreprises » du Commissariat général au plan, *Intelligence économique et stratégie des entreprises*, février 1994.

diffusion de pratiques et d'informations utiles aux entreprises. Ces business links mettent à disposition des fiches méthodologiques, des témoignages de dirigeants de PME et de grands groupes, des indications sur les techniques de management offensif de la concurrence. Les entrepreneurs peuvent s'informer sur le site internet mis en ligne sur la plateforme gouvernementale : www.businesslink.gov.uk. Tant par les entreprises que les administrations et les autorités politiques, l'intelligence économique est largement assimilée grâce notamment à cette culture du renseignement.

4. La sécurité avant la liberté

A. Sécurité, plus que la liberté

Les Britanniques entretiennent un rapport particulier à la sécurité, du moins à travers le prisme français. Se surveiller mutuellement au sein d'un quartier est légitime. La délation n'est pas une crime. Les forces de sécurité sont respectées. C'est pourquoi les mesures prises en matière de lutte contre le terrorisme n'ont pas été mal accueillies alors même que l'extension des pouvoirs des services de renseignement empiètent sur les libertés individuelles et collectives.

a. Le vote de l'Anti-Terrorism, Crime and Security Act en 2001

Au lendemain des attentats du 11 septembre 2001, plusieurs États ont jugé bon de revoir leur législation en matière de lutte contre le terrorisme. *Pour sa part, le gouvernement britannique déclara l'« état d'urgence menaçant la vie de la nation »*. Très rapidement, le Parlement britannique vota un nouveau texte destiné à renforcer les pouvoirs et multiplier les moyens des forces de l'ordre afin de lutter efficacement contre les auteurs d'actes terroristes : l'*Anti-Terrorism, Crime and Security Act*.

Plus précisément, ce texte envisageait, entre autres, la détention sans procès d'étrangers résidant au Royaume-Uni s'ils étaient soupçonnés d'être liés à des milieux terroristes sans qu'ils puissent se faire expulser au nom de la protection des droits de l'Homme. Ce fut l'une des dispositions les plus controversées. Ces dispositions privilégient la sécurité des citoyens sur leur liberté individuelle. Plusieurs autres articles avaient pour conséquence la remise en cause de certaines libertés fondamentales. Voici un autre exemple de mesures qui suscita la perplexité du législateur britannique : la conservation par les opérateurs mobiles ou les fournisseurs d'accès à internet d'informations sur leurs clients. Celles-ci peuvent inclure l'identité et l'emplacement de

l'utilisateur qui appelle, qui envoie des messages ou qui consulte internet. Pour justifier cette disposition, le gouvernement de Tony Blair souligna sobrement que les données ainsi conservées étaient un outil essentiel pour les services de renseignement et de sécurité, pour sauvegarder la sécurité nationale et indispensable pour enquêter sur la criminalité.

Ce texte ne passa pas inaperçu. Plusieurs députés et sénateurs ont opposé une levée de boucliers face à des mesures trop liberticides. Le projet de loi a été activement soutenu par le ministre de l'Intérieur, David Blunkett. Ce texte fut également défendu par le Premier ministre Tony Blair ainsi que par les leaders de l'opposition conservatrice, Oliver Letwin et Iain Duncan Smith.

Pour justifier l'adoption de mesures d'exception, David Blunkett a mis en avant la grave menace qui pesait sur les intérêts britanniques et ses citoyens. *The Guardian* rapporte : « [David Blunkett] a insisté sur le fait que la loi était nécessaire car la menace terroriste s'était dramatiquement accrue depuis le 11 septembre : "Ils ont déclaré que la chasse était ouverte contre nous tous" »²⁸⁴. À plusieurs reprises, David Blunkett a dû monter au créneau pour défendre cette loi. Par exemple, à la fin du mois de septembre 2001, il déclara que « en temps de guerre ou d'autre urgence publique menaçant l'intégrité de la nation, un état doit prendre des mesures dérogatoires requises par les exigences de la situation »²⁸⁵.

Le vote de cette loi a fait l'objet de vives discussions au cœur du Parlement, à l'image de l'intervention de Mark Fisher, ancien ministre de la Culture et député Labour MP du Stoke-on Trent Central (Centre de l'Angleterre), qui prévenait que « quand cette maison agit rapidement, elle agit rarement à bon escient ». De nombreux parlementaires partageaient l'opinion de Jeremy Corbyn, député Labour de Islington North (district de Londres), qui avait affirmé lors d'une séance de débat au Parlement que « beaucoup de ceux qui ont été consternés par le 11 Septembre ne croyaient pas que la réponse était la suspension des droits traditionnels ».

Des concessions ont dû être faites par le ministre de l'Intérieur comme l'ajout d'une clause selon laquelle des dispositions d'urgence seront abolies au bout de cinq ans. Malgré tout,

²⁸⁴ « He insisted that the bill was necessary because the terrorist threat has increased dramatically since September 11 : "they have declared that it is open season on all of us" ». Wintour (Patrick), « MPs savage terror bill », in *The Guardian*, publié le 20 novembre 2001.

²⁸⁵ Berlins (Marcel), « Watch out judges, derogation is on its way », in *The Guardian*, publié le 25 septembre 2001.

force est de constater que l'opinion, sous le choc des attentats du 11 septembre et terrorisée par la menace d'Al Qaïda, ne s'émut guère des implications de ce texte.

Toutefois, le 16 décembre 2004, le gouvernement dû se résoudre à revoir certaines dispositions de cette loi temporaire suite à l'appel formulé par neuf étrangers qui avaient été détenus dans la prison de Belmarsh pendant près de trois ans. Un comité spécial de neuf Lords fut nommé pour statuer sur le fait que la détention des étrangers sans procès viole la Convention européenne des droits de l'homme. Les Lords ont conclu qu'il s'agissait là d'une mesure discriminatoire car elle ne s'appliquait qu'aux ressortissants étrangers et qu'elle violait le droit à la liberté garanti par l'article 5 de l'Human Rights Act 1998 et la convention européenne. Les juristes ont aussi été particulièrement cinglants dans leurs conclusions. Le Lord Nicholls affirma que « dans tout pays qui respecte la primauté du droit, une peine d'emprisonnement à durée indéterminée, sans inculpation ni procès est un anathème ». Le Lord Hoffman quant à lui, conservateur de son état, formulait ainsi son indignation : « Cette affaire remet en question l'existence même d'une liberté ancienne dont ce pays était jusqu'à présent très fier : la liberté contre les arrestations et détentions arbitraires »²⁸⁶. À la nécessité d'une telle loi pour protéger la vie de la nation avancée par le gouvernement de Tony Blair, Lord Hoffmann déclara : « La véritable menace pour la vie de la nation ne vient pas du terrorisme mais de lois comme celles-ci [...] C'est la vraie mesure de ce qu'est le terrorisme peut atteindre. C'est au parlement de décider de donner aux terroristes une telle victoire ».

Mais les attentats qui touchèrent le cœur de Londres en juillet 2005 contribuèrent à écarter ces critiques qui commençaient à se faire de plus en plus pressantes.

b. Deux nouveaux textes discutés et votés en 2005 et 2006

En 2005 et 2006, le Parlement dut se prononcer sur deux nouveaux textes soumis par le gouvernement travailliste portant sur la prévention et la lutte contre le terrorisme. Les deux textes proposaient des mesures fortes en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme.

Les principales mesures étaient les suivantes : l'allongement de la durée de détention provisoire des suspects dans le cadre d'une enquête sur des activités en lien avec le terrorisme ; l'instauration d'ordonnances civiles rédigées par le ministre de l'Intérieur contre des individus

²⁸⁶ Verkaik (Robert) et Grice (Andrew), « Law lords condemn Blunkett's terror measures », in *The Independent*, publié le 17 décembre 2004.

britanniques étrangers que les services de renseignement soupçonnent d' « implication dans une activité en lien avec le terrorisme » dans un cadre national ou au niveau international ; la création de toute une série de restrictions de libertés sur la résidence surveillée, l'utilisation du bracelet électronique, sur les autorisations ou interdiction de contact, de déplacement, d'usages du téléphone mobile ou d'internet ; la mise en place d'une procédure spéciale à huis clos, au cours de laquelle des « avocats spéciaux » pourront représenter les intérêts de l'accusé, et la possibilité de ne pas porter à connaissance aux accusés et à leurs avocats les preuves contre eux. Ces preuves peuvent par ailleurs consister en des renseignements fournis par les services secrets de Sa Majesté, ainsi que des informations obtenues par la torture, à condition que la torture ait eu lieu en dehors du Royaume-Uni.

Le texte reçut le contreseing de Sa Majesté le 11 mars 2005 sans que le texte suscita de vifs débats tant à l'assemblée, que dans les think tanks, les médias ou l'opinion publique. Ce ne fut toutefois pas le cas du texte présenté quelques mois plus tard, tout juste quelques semaines après les attentats de Londres.

En août 2005, le Premier ministre Tony Blair avait avisé ses concitoyens d'un nouveau projet de loi pour renforcer la lutte contre le terrorisme. La couleur avait été annoncée : « Les règles du jeu ont changé », avait-il affirmé. Le Terrorism Act fut dévoilé 15 septembre 2005. Immédiatement, deux des douze points évoqués ont suscité la polémique, à savoir l'allongement de la durée de détention à 90 jours et de la reconnaissance comme infraction de la « glorification du terrorisme ». À cet égard, le juriste Geoffrey Bindman affirmait que cette loi était une « incursion dangereuse sur la liberté d'expression ».

Si une vive opposition se manifesta dans de nombreux milieux, y compris dans les camps des travaillistes, le projet de loi du gouvernement Blair a reçu un large soutien public. Une enquête d'opinion réalisée par l'Institut YouGov en novembre 2005, indiquait que 72 % des Britanniques soutenaient le projet gouvernemental qui autorisait la police à détenir des suspects terroristes pour un maximum de 90 jours. Le projet de loi fut finalement adopté en mars 2012 sans modification de la plupart des dispositions initiales, à l'exception des deux mesures les plus controversées par l'élite britannique. En effet, la détention par la police des suspects terroristes a été étendue jusqu'à 28 jours sans inculpation.

L'adoption de ces différents projets de loi montre la propension d'acceptation de mesures coercitives et fortes par la société civile britannique. S'il fallait encore nous en convaincre, il

suffit de voir les panneaux qui fleurissent dans les quartiers résidentiels au Royaume-Uni, invitant les habitants à signaler tout comportement délictueux ou criminels aux forces de l'ordre. A l'évidence, cela constitue une autre illustration du rapport particulier qu'entretiennent les Britanniques avec la notion de sécurité. Il existe une culture de sécurité, qui alimente par ailleurs celle du renseignement. Ils acceptent, plus facilement que les latins, de réduire temporairement le spectre de leurs libertés individuelles pour le bien de la communauté. C'est ainsi que les mesures votées dans le cadre de la lutte contre le terrorisme furent plus facilement admises par l'opinion publique britannique.

B. L'essor fulgurant du renseignement privé au Royaume-Uni

Depuis une dizaine d'années, le renseignement privé s'est développé de façon exponentielle au Royaume-Uni comme aux États-Unis. Les « officines » et les sociétés militaires privées se sont multipliées.

Les premières œuvrent essentiellement dans le secteur économique et commercial. Elles appuient les entreprises en matière d'intelligence et de renseignement économique, d'analyse de risques et de stratégie de développement. Les sociétés qui opèrent dans ce domaine d'activité ont pignon sur rue à Londres comme *Research & Intelligence Support Centre* (RISC), l'*International Institute for Strategic Studies* (IISS) ou *European Intelligence Centre Limited* (EIC Ltd).

Les secondes fournissent des services dans le domaine de la sécurité et de la défense à des gouvernements, des organisations internationales, des ONG ou encore des entreprises privées. Elles interviennent dans les zones à fort risque sécuritaire et parfois même en zone de conflit. De nombreuses sociétés militaires privées britanniques opèrent en Afghanistan et en Irak, mais aussi au Bahreïn, au Nigeria ou au Kenya. D'ailleurs, le Royaume-Uni leur délègue quasi systématiquement la sécurité des ambassades britanniques, consulats et autres bâtiments dans les pays à risque. La plus connue était sans doute *Sandline International*, avant qu'elle ne ferme en 2004. Fondée au début des années 1990 par l'ancien lieutenant-colonel de l'armée britannique Tim Spicer, elle proposait divers services tels que des entraînements militaires, un soutien opérationnel (équipement, fourniture en armes, activités militaires restreintes), la gestion des relations publiques avec les gouvernements et les entreprises concernés et, bien évidemment la collecte d'informations. La plupart de ses employés travaillent désormais pour *Aegis Defence Services*.

Ces entreprises sont davantage acceptées et reconnues au Royaume-Uni qu'en France. La culture britannique du renseignement n'y est sans doute pas étrangère. Le renseignement offensif est considéré comme une affaire de spécialistes, indispensable à la protection des intérêts de la Couronne.

Tout ceci montre bien qu'il existe une culture du renseignement profondément ancrée au Royaume-Uni, dans toutes les strates des sphères de la société. C'est pourquoi les services de renseignement et de sécurité britannique peuvent se tarder depuis longtemps de recevoir le soutien et l'estime des citoyens et des dirigeants politiques. Leur action est politiquement reconnue et félicitée par les politiques comme le montre les discours officiels et les discussions au sein du Parlement. En attestent par exemple, les propos de Adam Holloway prononcés devant le Parlement britannique le 25 mars 2009 : « *L'invasion en Afghanistan, bien sûr, a été brillamment exécutée et nos troupes ainsi que de nos services de renseignement ont fait un travail incroyable* ». Toutefois, à la suite de différentes affaires, rumeurs ou scandales qui ont affecté les services de renseignement britanniques, l'exigence de transparence est aujourd'hui un peu plus pressante de la part des citoyens. Cela tend petit à petit à battre en brèche le culte du secret des élites politico-administrative Et l'image n'est pas sans en pâtir.

III. Une culture allemande du renseignement à deux visages

Joël-François Dumont résumait ainsi un colloque organisé par la Fondation Hanns Seidel en 2007 : « *Les professionnels estiment non sans fierté que “l’Allemagne n’a pas de tabou”. Pas même dans le domaine du renseignement, où les Allemands assument à la fois un savoir-faire légendaire et une très forte tradition démocratique : Nachrichtendienst ist Herrendienst ! La vieille maxime prussienne reste d’actualité dans un pays où le Renseignement reste avant tout “un métier de seigneur”* »²⁸⁷. Qu’en est-il aujourd’hui ?

1. Un héritage historique douloureux pour une profession noble

Le rapport que les Allemands entretiennent avec le renseignement est difficile à cerner tant il est complexe et changeant. L’histoire mouvementée de l’Allemagne, de l’empire germanique à l’Allemagne unifiée d’aujourd’hui, en passant par les Première et Seconde Guerres mondiales ont altéré cette relation et l’ont rendue paradoxale.

Le renseignement demeure un métier noble dans l’imaginaire allemand. L’officier est un homme dévoué à sa patrie, loyal et humble. Au service du pays, il participe à la sécurité de ses concitoyens. Ce sentiment profond demeure encore aujourd’hui dans la conception allemande. Et le romantisme véhiculé par les séries étatsuniennes et britannique participe de cette perception.

Toutefois, l’héritage laissé par l’appareil hitlérien ou est-allemand soviétique pendant la guerre froide en RDA rongé ce capital sympathie. En effet, les fichiers, les délations, les arrestations abusives, les interrogatoires musclés, la surveillance permanente ont laissé un mauvais souvenir, et c’est peu dire, aux Allemands. Leur peur d’une nouvelle dérive dans ce sens reste latente malgré toutes les garanties apportées par le gouvernement et les garde-fous. La mise en place de fichiers de renseignements, les perquisitions en ligne, l’attribution de nouveaux moyens susceptibles de compromettre les libertés individuelles font l’objet d’âpres débats au sein de la communauté politique et civile. Il semblerait d’ailleurs que la menace que font peser les mouvements d’extrême-droite et néonazis sur l’Allemagne plus que tout autre danger peut justifier une quelconque contraction des libertés. Les Allemands sont très pusillanimes quant à un déséquilibre entre sécurité et liberté qui serait en faveur du premier.

²⁸⁷ Dumont (Joël-François), « Les services et la prise de décision politique », in *Défense*, n° 144, janvier-février 2008.

2. Une culture politique du renseignement sous le sceau de l'ambiguïté

Le personnel politique allemand d'aujourd'hui est convaincu de l'utilité du renseignement et de sa plus-value dans la prise de décision à tous niveaux. Il fallut gravir un long chemin pour en arriver à cette prise de conscience. Rappelons que, jusqu'en 1998, les Verts inscrivait dans leur programme électoral le démantèlement progressif de tous les services secrets allemands. Par le passé, plusieurs groupes politiques ont régulièrement demandé la suppression des services de protection de la constitution.

Si l'utilité du renseignement est reconnue, les dirigeants politiques n'en sont pas moins mal à l'aise à l'égard des services. Le *turn-over* des présidents de services, le manque d'attrait des politiques pour la matière et le contrôle étroit des activités des services en ont été autant d'indices. Cela tend toutefois à s'estomper depuis quelques années.

A. L'exécutif et les services de renseignement

a. Des hommes d'expérience à la tête des services

Le passé des derniers directeurs du BfV et du BND nous indique que le choix des dirigeants politiques est guidé par la compétence en matière de renseignement. Heinz Fromm, Peter Frisch, August Hanning et Hansjörg Geiger ont tous eu des fonctions en lien avec la sécurité intérieure, le renseignement ou la protection.

Appelé à exercer les fonctions du président du BND en 2005, Ernst Uhrlau occupait le poste de coordinateur du renseignement au bureau du Chancelier. Avant d'être nommé à la tête du BfV en 2000, Heinz Fromm avait été directeur du Landesamt für Verfassungsschutz du Land de Hesse de 1991 à 1993 puis Secrétaire d'État au ministère de l'Intérieur de Hesse jusqu'en 1999. Peter Frisch (SPD) avait passé toute une partie de sa carrière professionnelle au BfV avant d'être appelé aux plus hautes responsabilités du service en 1996. Ce spécialiste de l'extrême-droite travailla d'abord au service de la protection de la constitution en Basse-Saxe puis au siège en tant que Vice-Président de 1987 à 1996. Hansjörg Geiger, quant à lui, fut conseiller au ministère de la Justice bavarois (1977-1980), conseiller auprès du responsable du Land de Bavière pour la protection des données (1980-1990) et directeur auprès du Commissariat fédéral pour les documents de la Stasi de l'ancienne RDA à partir de 1991. En 1995, il est nommé président du BfV avant d'être transféré à la tête du BND en 1996. Poste auquel il restera trois ans. August

Hanning, enfin, côtoya longtemps le renseignement extérieur allemand avant d'en devenir le chef en 1998. En effet, il assumait les fonctions de Responsable des renseignements à la représentation permanente de la RFA à Berlin-Est (1986-1990). À ce poste, il était aussi chargé du programme d'échanges de prisonniers. Il revint en 1990 au Bureau du Chancelier, où il devint un collaborateur proche du coordinateur des services secrets, Bernd Schmidbauer.

Ces quelques exemples démontrent bien que le souci de l'expérience domine sur les préférences personnelles et politiques du Chancelier. L'allégeance n'a pas autant d'importance qu'en France. Ici, il convient de nommer des hommes du sérail, compétents et au fait des rouages et conscients des exigences du métier, pour diriger efficacement un service.

Rappelons aussi que l'Allemagne est un pays du consensus. Les commissions parlementaires sont très puissantes. Il semblerait que les députés allemands sont assez jaloux de leurs prérogatives. Le Chancelier et les ministres ne peuvent imposer leurs visions sans discussion. Le choix des présidents des services se doit donc être consensuel. Que d'autres que l'expérience professionnelle peut susciter l'adhésion la plus grande ?

Les chanceliers successifs ou les chefs du cabinet de la chancellerie se sont affichés auprès des présidents de services pour les assurer publiquement de leur soutien et d'une reconnaissance politique. Plusieurs photographiques ont immortalisés ces rencontres.

b. Les directeurs de service, soupape de sécurité politique

Il faut bien garder à l'esprit que les services de renseignement réinstallés après la Seconde Guerre mondiale par les Alliés restèrent sous la coupe d'influence de ces derniers. La nomination des présidents était réalisée avec leur consentement jusqu'à la fin de la Guerre froide. Le premier président du BfV a d'ailleurs été un ancien agent secret britannique, Otto John.

Entre 1950 et aujourd'hui, douze personnes ont occupé le poste de Président du Bundesamt für Verfassungsschutz. La moitié d'entre eux a été démissionnée ou démissionnaire à la suite de scandales ou d'affaires.

Otto John, président du BfV de 1950 à 1954, fut à l'origine d'un grand scandale politique en RFA. Après une apparition en RDA et plusieurs interventions radiophoniques sur les ondes est-allemandes, il revint en Allemagne de l'Est en décembre 1955 et fut condamné à une peine de quatre ans de prison. Hubert Schrübbers resta 17 ans à la tête du service (1955-1972). Il dut

démissionner après la révélation de ses activités sous le régime nazi. Günther Nollau (1972-1975) démissionna après que l'espion est-allemand Günter Guillaume, employé à la Chancellerie fédérale sous Willy Brandt, eut été découvert. Le 5^e président du BfV, Richard Meier (1975-1983), renonça à ses fonctions après avoir été condamné pour homicide involontaire lors d'un accident automobile. Pour la première fois, le scandale tenait du domaine personnel. Le cas de Heribert Hellenbroich est particulier. Après deux années passées à la tête du BfV (1983-1985), il fut nommé président du BND en juillet 1985. Il dut se défaire de son nouveau poste à peine un mois plus tard (29 août). La fuite en RDA de son ancien subordonné et responsable du contre-espionnage, Hansjoachim Tiedge, fit scandale et porta l'opprobre sur Heribert Hellenbroich. Le départ de Eckart Werthebach, 9^e président du BfV (1991-1995), fut provoquée par la reprise d'une enquête pour présomption de divulgation de secrets.

B. Le législateur a encadré strictement l'activité des services et posé des garde-fous très attentifs

En souvenir du passé et parce que les citoyens allemands sont très soucieux de la préservation de l'intégrité de leurs libertés, le législateur allemand ne pouvait laisser un flou législatif quant aux outils et aux méthodes vers lesquels les services de renseignement pouvaient se tourner. C'est pourquoi il a adopté plusieurs textes qui encadrent les outils que les services de renseignement allemand peuvent utiliser sur le territoire allemand et mis en place un certain nombre de garde-fous. Par exemple, les interceptions téléphoniques, l'ouverture des courriers postaux, et depuis peu les perquisitions en ligne font l'objet de loi. Ainsi le BfV se doit-il de respecter la loi sur la limitation du secret de la correspondance et des télécommunications (G10 2001) lorsqu'il opère des interceptions dans le cadre d'une investigation.

a. Un contrôle étroit pour ne pas revivre le passé

Une prudence que Joël-François Dumont, journaliste accrédité défense et auteur de nombreux articles dans la Revue Défense, confirme et à laquelle il ajoute un soupçon de zèle des élus. Il écrivait en 2010 à propos du contrôle parlementaire allemand : « *Qui dit confiance dit aussi contrôle. Dans un pays où le contrôle parlementaire s'exerce de manière très satisfaisante depuis de longues années, les Allemands ont toujours été soucieux de faire en sorte qu'aucune « dérive » ne soit possible, même au nom de la guerre contre le terrorisme, comme cela a pu être le cas en Grande-Bretagne ou aux États-Unis. Ceci n'empêche pas les éléments opérationnels de rester secrets pour des raisons évidentes. Si les commissions parlementaires sont aussi puissantes, c'est parce que les députés allemands sont jaloux de leurs prérogatives.*

Même les membres allemands du Parlement européen exigent d'être tenus au courant de la situation internationale. Ils n'entendent pas se contenter de la lecture des journaux. »

Dans la première partie de cette thèse, nous avons vu que le contrôle des activités des trois services de renseignement allemand était assuré par la commission PKGr, en coopération avec le Vertrauensgremium, commission budgétaire du Bundestag. Celle-ci est autorisée à auditionner quiconque, à mener des enquêtes ponctuelles, s'inviter dans les locaux des services. Le PKGr dispose de moyens intrusifs, bien que l'accès à certaines informations puisse lui être refusé.

La création de commission d'enquête est également une option à laquelle les parlementaires allemands peuvent recourir pour faire la lumière sur quelque problème ou dysfonctionnement. Le plus souvent, ces derniers y ont fait appel sur des sujets qui prêtaient à scandales. Les dernières en date sont celle sur la mise sur écoute de journalistes allemands par le BND et celle sur l'implication du BND dans l'affaire des vols de la CIA. Les questions au gouvernement sont également un moyen d'être informé en la matière. À cela s'ajoutent les rapports annuels comme celui du Commissaire fédéral à la protection des données et accès à l'information.

De cette manière, le législateur allemand a voulu prémunir l'Allemagne des excès du Bundesamt für Verfassungsschutz, du Bundesnachrichtendienst ou du Militärische Abschirmdienst. Sans doute, la question d'y inclure le BKA – au regard des moyens d'enquête qui lui ont été attribués dernièrement – se posera d'ici quelques mois.

b. Les membres de la commission de contrôle parlementaire

Depuis le 14 décembre 2005, les membres de la commission parlementaire sont : Thomas Oppermann (SPD), Norbert Röttgen (CDU), Fritz-Rudolf Körper (SPD), Bernd Schmidbauer (CDU), Max Stadler (FDP), Hans-Christian Ströbele (Bündnis90/Grüne), Joachim Stünker (SPD) et Hans-Peter Uhl (CSU).

L'Allemagne est réputée pour son pragmatisme. Il nous semblait logique que des spécialistes de la défense ou de la sécurité intérieure, ou du moins des personnes qui ont eu affaire au renseignement au cours de la carrière, siègent au PKGr. Or, ce n'est absolument pas le cas. Seul Fritz-Rudolf Körper, Secrétaire d'État parlementaire auprès du ministre fédéral de l'intérieur (de 1998 à 2005) a dû connaître une expérience prolongée avec le renseignement

intérieur. Bernd Schmidbauer (CDU), en tant Secrétaire d'État parlementaire auprès du ministre fédéral de l'environnement, de la conservation de la nature et de la sécurité nucléaire et (janvier à décembre 1991), a sans doute dû travailler avec les services de renseignement dans le domaine de la sûreté des infrastructures nucléaires du pays.

C. Les parlementaires intéressés mais peu avisés

Il est certain qu'un certain nombre d'élus du Bundestag s'intéresse à la thématique du renseignement au regard des discussions au sein de l'hémicycle, des questions posées au gouvernement ou des rapports d'information étudiés par les groupes politiques. L'intérêt que les élus accordent au renseignement s'exprime aussi par le dépôt de projets de loi par les groupes politiques. Le 17 juin 2008, le CDU/CSU et SPD ont soumis un texte relatif à la lutte contre les menaces du terrorisme international par l'intermédiaire de la BKA.

Traditionnellement, les Verts sont très attentifs à cette thématique. En 2008, ils ont été l'auteur de neuf questions au gouvernement ou information. Toutefois, la gauche semble de soucier de plus en plus du rôle des services. Die Linke a adressé dix questions aux ministres et rédigé une proposition en 2008. Ce sont aussi ces deux groupes politiques qui amorcent le plus souvent les débats en la matière au sein du Bundestag.

Toutefois, il ressort des questions posées par les élus du Bundestag que ces derniers ont une connaissance approximative du rôle des services de renseignement. À plusieurs reprises, il est demandé si tel service s'inquiète bien de telle menace.

a. Les discussions mettent en lumière les sujets d'intérêt des élus

Le renseignement a fait l'objet de discussion à douze reprises au cours des débats parlementaires. Au cœur des sujets ou en périphérie, l'action des services et la délimitation du renseignement ont fait l'objet de vives discussions.

Il est notable que tous les événements sujets à polémique dans les médias nationaux ont été abordés²⁸⁸ : les méthodes employées par le BND dans le cadre de son enquête sur les fraudes de contribuables allemands grâce à une banque basée au Liechtenstein, la participation des

²⁸⁸ Session parlementaire du 20 février 2008, Plenarprotokoll n° 16/144.

services de renseignement à la formation des forces de sécurité libyennes, la mise sur écoute de journalistes allemands par le BND, *etc.* Les élus ne sont évidemment pas sourds aux sirènes médiatiques.

En outre, la question du contrôle parlementaire et de son efficacité revient de façon régulière dans les débats. Ainsi, Gesine Löttsch (Die Linke) et Fritz Kuhn (Bündnis 90/Die Grünen) demandait au Parlement d'exercer son pouvoir de contrôle alors que la polémique sur les méthodes du BND dans cette enquête d'évasion fiscale. De nouveau, le Bundestag a également été le lieu le 06 mars d'une réflexion sur l'amélioration du contrôle parlementaire, à laquelle pris part tous les partis politiques²⁸⁹. Norbert Röttgen (CDU/CSU), Michael Hartmann (SPD), Max Stadler (FDP), Wolfgang Nešković (Die Linke), Hans-Christian Ströbele (Bündnis 90/Die Grünen) ont tour à tour pris la parole pour défendre le système existant ou critiquer ses carences. Le pouvoir de contrôle parlementaire est évidemment un sujet qui tient à cœur les élus. Il l'est sans doute encore davantage vis-à-vis du renseignement.

Les rapports en lien avec les services de renseignement enregistrés au Bundestag en 2008

²⁸⁹ Session parlementaire du 06 mars 2008, Plenarprotokoll n° 16/148.

Date	Numéro	Rapports de synthèse préalable au vote du parlement et Informations	Service
08.04	16/8500	Information sur le rapport annuel sur la liberté d'information pour les années 2006 et 2007 Fait par la Commissaire fédéral à la protection des données et accès à l'information	BfV
15.10	16/10650	Rapport sur « <i>La maltraitance de l'ancien détenu de Guantánamo Murat Kurnaz, contre des membres du Commandement des forces spéciales à la province de Kandahar US camp de détention, en Afghanistan</i> » Fait par la commission de défense comme une première commission d'enquête	BND, (ZNBw), BfV, MAD
10.11	16/10822	Rapport sur : 1. Sur le projet de loi du groupe CDU/CSU et SPD : « <i>Projet de loi pour la lutte contre les menaces du terrorisme international par l'intermédiaire du Bundeskriminalamt</i> » 2. Sur le projet de loi du gouvernement fédéral : « <i>Projet de loi pour la lutte contre les menaces du terrorisme international par l'intermédiaire du Bundeskriminalamt</i> » Fait par la commission des libertés civiles	BND, BfV, LfV
12.11	16/10850	Rapport sur : 1. Sur le projet de loi du gouvernement fédéral : « <i>Projet de loi sur la réforme et la modernisation de la réglementation des administrations fédérales (Dienstrechtsneuordnungs-gesetz – DNeuG)</i> » 2. Sur le projet de loi du gouvernement fédéral : « <i>Projet de loi sur la modification des lois disciplinaires et du code du travail de la fonction publique et autres lois</i> » 3. Sur la proposition de Max Stadler, Gisela Piltz, Ernst Burgbacher, d'autres députés et le parti du FDP « <i>Pour une fonction publique moderne</i> » Fait par le comité des Affaires intérieures	BND, BfV, MAD
24.11	16/10425	Rapport sur le projet de loi du gouvernement fédéral : « <i>Projet de loi sur l'adoption du budget fédéral pour l'exercice 2009</i> » Fait par le comité du Budget	BND
17.12	16/11419	Rapport sur : 1. Sur le projet de loi du gouvernement fédéral : « <i>Projet de loi sur les papiers d'identité et le système d'identification électronique et modifications d'autres règles</i> » 2. Sur la proposition de Wolfgang Wieland, Silke Stokar von Neuforn, Volker Beck, d'autres députés et le parti Bündnis 90/Die Grünen : « <i>La non-inclusion des données biométriques dans les papiers d'identité</i> » Fait par le comité des affaires intérieures	BND
23.12	6/11570	Rapport sur « <i>les médias et les communications du gouvernement fédéral 2008</i> » Fait par le commissaire du gouvernement fédéral pour la culture et des médias	BND, MAD

Tableau réalisé par l'auteur à partir des archives du Bundestag.

Enfin, les parlementaires se sont aussi interrogés sur la limite entre police et renseignement. Le projet de loi sur le BKA a mis en évidence le flou qui réside en la matière et cela n'a pas échappé aux élus. L'utilisation de méthodes qui relèvent du renseignement par le BKA et la mutualisation des moyens entre ce dernier et les trois services de renseignement telles que proposées par le gouvernement ont fait l'objet de discussion à plusieurs reprises.

b. Les rapports et autres documents

Les rapports indiquent que l'intérêt des parlementaires allemands porte aussi sur le respect de la constitution, des lois et des libertés. Ces documents peuvent être ad hoc ou réglementaire. Ils émanent des commissions parlementaires ou des commissaires fédéraux. Ils sont remis au Parlement et étudiés par l'ensemble des élus. Par exemple, l'année 2008 a vu sept documents ayant trait de près ou de loin à l'un des services de renseignement enregistrés au Bundestag.

3. Culture professionnelle du renseignement

A. Une communauté de renseignement ?

Peut-on parler de communauté de renseignement en Allemagne ? S'il est vrai que l'efficacité et le professionnalisme des services de renseignement allemands sont reconnus, l'ensemble de l'appareil de renseignement ne partage pas un esprit communauté unifié. En effet, le BfV se revendique plus proche de police et de ses savoirs, au côté du Bundeskriminalitätamt, alors que le MAD campe sur sa culture militaire. Le BND enfin paraît être un électron libre.

Qui plus est, même si elle est moins vivace et visible dans les autres États, la concurrence entre les services n'est pas complètement fantomatique. Par exemple, la réforme du renseignement militaire en 2007-2008 a été source de tension entre le BND, qui a récupéré une partie des compétences du service disparu, et le MAD, nouveau fleuron du ministère de la Défense.

Toutefois, il y a une volonté de créer une osmose entre l'ensemble des services. En ce qui concerne le civil du moins, le transfert d'employés d'un service vers les autres et la mise en place d'un tronc de formation commun y contribuent.

B. Une école de formation spécifique à la sécurité

Si les employés du MAD sont issus du sérail militaire et sont formés dans les rangs, ceux qui rejoignent le BfV et le BND ont pu faire leurs classes à l'École spéciale supérieure d'administration publique fédérale (Fachhochschule des Bundes für öffentliche Verwaltung – FH Bund). Sa faculté de sécurité publique assure la formation des fonctionnaires des deux services civils.

Ces derniers disposent également de leur propre école qui est rattachés à la FH Bund, dans son antenne de Swisttal-Heimerzheim en Rhénanie du Nord-Westphalie. Les mémoires des étudiants et les retranscriptions de certains séminaires animés par des cadres de la profession sont publiés dans une collection de la FH Bund, *Beiträge zur inneren Sicherheit (Contributions à la sécurité intérieure)*, et en partie disponibles en ligne²⁹⁰. Ces mémoires portent essentiellement sur les menaces auxquelles les services sont confrontés, l'Afghanistan où sont présents le BND et le MAD, ainsi que l'histoire du renseignement.

C. Une association d'anciens

Le Gesprächskreis Nachrichtendienste in Deutschland²⁹¹, a vu le jour en juillet 2003. Leur président honoraire est Wolbert Smidt, qui a œuvré pendant 40 ans au BND.

Le but officiel de l'association est de susciter et d'animer « *un débat constructif et public sur les services secrets* ». Ils ont contribué à la réalisation du documentaire *Top Secret : Die Geschichte der Spionage*. Elle accueille d'anciens cadres du renseignement allemand mais aussi des scientifiques, des hommes et des femmes politiques, des représentants de la magistrature, de l'économie, des médias et des organismes gouvernementaux. En son sein, deux groupes de travail se sont constitués. Le premier planche sur le terrorisme, tandis que le second s'intéresse au renseignement au niveau des institutions européennes.

Chaque année, le GNKD organise une dizaine de colloques sur des thématiques toute aussi diverses que les services de renseignement et de sécurité privés (21 janvier 2008), la transformation des services européens et le contrôle démocratique (08 avril 2008), la nouvelle architecture de la sécurité en Allemagne (25 novembre 2008), l'espionnage économique et industriel (20 mai 2010) ou encore l'éthique du renseignement dans la démocratie (18 octobre 2011).

Ce n'est pas en France qu'on peut voir une association d'anciens professionnels, mêlés à la société civile, être aussi active dans le domaine scientifique et public.

²⁹⁰ Site Internet officiel : www.fhbund.de, visité la dernière fois le 11 avril 2012.

²⁹¹ Site Internet officiel : www.gknd.de, visité la dernière fois le 11 avril 2012.

4. Une réelle culture publique de la sécurité

A. Plus d'essais sur le renseignement allemand que de romans

Comme en Belgique, il n'existe aucune série nationale ou œuvre cinématographique dont l'acteur principal est l'un des services de renseignement allemands.

Côté littérature, la situation n'est guère différente. Les romans d'espionnage sont loin d'être aussi abondants qu'au Royaume-Uni. Qui plus est, ce sont le plus les services est-allemands fonctionnant pendant la Guerre froide qui sont mis en scène par les auteurs comme Nicole Glocke qui a signé en 2010 *Im Auftrag von US-Militäraufklärung und DDR-Geheimdienst. Die Lebensgeschichten zweier gegnerischer Agenten im Kalten Krieg*²⁹².

De même, les mémoires d'anciens cadres ou d'agents des services allemands sont un exercice peu pratiqué en Allemagne. Les plus connues sont sans aucun doute celles de l'homme sans visage, Markus Wolf.

Restent les essais et les travaux de recherche. Plus riche que l'on aurait pu croire, ils révèlent certains traits culturels quant à l'appréciation du renseignement allemand. Cela n'est pas nouveau. Déjà dans les années 1970 en Allemagne de l'Ouest, le renseignement, ou du moins la sécurité, constituait une source d'intérêt pour les historiens et les chercheurs. Et la publication d'essais s'est faite de plus en plus importante depuis. Les thématiques abordées par les auteurs allemands ces dix dernières années peuvent être réparties en quatre catégories grossières.

La première concerne le contrôle des activités de renseignement. Parmi ces ouvrages, Wolbert K. Smidt²⁹³ fait un travail remarquable sur la question, dans lequel il retrace l'historique du contrôle des services de renseignement en Allemagne, étudie les différents types et modalités de suivi, compare avec les systèmes mis en place dans d'autres pays.

La deuxième s'intéresse à l'organisation des appareils de renseignement et aux missions des services allemands, tandis que la troisième réunit les écrits sur l'histoire politique et

²⁹² Glocke (Nicole), *Im Auftrag von US-Militäraufklärung und DDR-Geheimdienst. Die Lebensgeschichten zweier gegnerischer Agenten im Kalten Krieg*, Verlag Dr. Köster, Berlin, 2010, 280 pages.

²⁹³ Smidt (Wolbert K.), *Geheimhaltung und Transparenz : Demokratische Kontrolle Der Geheimdienste Im Internationalen Vergleich*, vol. 1 de Demokratie und Geheimdienste, LIT Verlag, Münster, 2007, 365 pages.

administrative de ces organes. Le Bundesnachrichtendienst constitue l'objet d'étude le plus fréquent.

La dernière porte sur les affaires. Très fructueux, les éditeurs des pays occidentaux sont friands de ces initiatives qui émanent le plus souvent de journalistes. Toutefois en Allemagne, cette catégorie est loin d'être la plus abondante. Peu nombreux sont les ouvrages sur l'affaire d'espionnage des journalistes du Spiegel par le BND ou l'implication du BND dans la guerre en Irak.

À cette production essayiste sur les services de renseignement allemands, s'ajoutent des ouvrages qui évoquent de façon secondaire leur travail. Ils portent notamment sur les menaces, terroristes et d'extrême-droite, ainsi que sur la liberté d'expression comme l'essai de Julia Weber²⁹⁴.

Finalement, ce rapide panorama de cette production littéraire montre que, encore une fois, l'encadrement des activités des services et leur contrôle démocratique captivent les Allemands, tant l'opinion publique que les chercheurs, journalistes ou experts.

B. Une recherche universitaire embryonnaire

L'Allemagne compte un certain nombre d'associations, fondations ou d'instituts de recherche. Parmi eux, l'International Intelligence History Association (IIHA) à Berlin organise chaque année un grand colloque sur l'histoire mondiale du renseignement. Elle édite également une revue intitulée *The Journal of intelligence history*.

Mais plus généralement, les études sur le renseignement sont davantage le fruits de chercheurs isolés, qui font partie d'institut de recherche comme l'Akademie für Politik und Zeitgeschehen, académie spécialisée dans le traitement des grands dossiers de politique étrangère, l'Institut für Zeitgeschichte. Ils sont aussi professeurs d'universités comme Wolfgang Krieger, professeur à l'université de Marburg, Jost Dülffer de Cologne, Klaus-Dietmar Henke de Dresden et Rolf-Dieter Müller de Potsdam-Berlin.

²⁹⁴ Weber (Julia), *Pressefreiheit in Deutschland- Illusion oder Realität ?*, GRIN Verlag, Munich, 2009, 56 pages.

La recherche est encore timorée en Allemagne, et son principal angle d'approche demeure l'histoire. Outre l'IIHA, il n'existe pas encore d'institut de recherche dédié au renseignement ou de département d'université qui propose une formation sur le sujet. Toutefois, la prise en considération de ce nouveau champ disciplinaire est progressive.

C. Liberté vs sécurité

Le société civile allemande participe activement au débat et à l'action démocratique. Le consensus est le plus souvent recherché pour s'assurer l'adhésion de l'opinion publique. « *Il faut savoir qu'en Allemagne, il n'y a pas de tabou, particulièrement en politique, dans un pays où la recherche du consensus le plus large est une vieille tradition. Convaincre, informer, écouter, sont des qualités qui ne sont pas limitées outre-Rhin au monde de l'entreprise. Les Allemands ne demandent qu'à être convaincus, et souhaitent que les décisions importantes soient collégiales. Pour avoir d'abord été débattue, combattue et finalement acceptée, une décision aura toutes les chances ensuite d'être respectée par le plus grand nombre. D'où cette recherche permanente du dialogue, les services de renseignements allemands ne faisant pas exception à la règle* »²⁹⁵. Il faut ajouter à ce constat, pour bien comprendre la culture allemande, que la primauté du bien et de l'intérêt commun est concédé par l'opinion publique.

a. Les citoyens garants du bon équilibre entre sécurité et liberté

Inutile de revenir une nouvelle fois sur l'héritage historique de l'Allemagne pour expliquer l'attention des Allemands quant au respect des libertés individuelles et collectives. Dans les années 1980, tout abus des forces de l'ordre et de sécurité était traqué par les citoyens ouest-allemands. Un certain nombre d'entre eux se sont constitué en association pour défendre les droits de leurs concitoyens et veiller au bon fonctionnement des institutions. Parmi elles, *Bürger beobachten die Polizei* (Des citoyens observent la police) suivait les activités du BfV. *Humanistische Union* (Union Humaniste), mouvement de défense des droits civiques, animait activement en son sein un débat sur le rôle et le cadre d'action du BfV, tout comme le *Komitee für Grundrechte und Demokratie* (Comité pour les droits fondamentaux et la démocratie). Le magazine *Bürgerrechte & Polizei*²⁹⁶ (Droits civiques et police) propose régulièrement des articles sur des sujets en lien avec le rôle et les missions du ressort du BfV.

²⁹⁵ Dumont (Joël-François), « Renseignement et démocratie : le modèle allemand », in *Défense*, n° 119, janvier-février 2006.

²⁹⁶ Site internet : www.cilip.de (de l'anglais : Civil Liberties and Police - CILIP), visité la dernière fois le 12 avril 2012

En ce début de XXI^e siècle, les associations de défense des libertés et les citoyens se sont toujours actifs et sont emparé des initiatives gouvernementales en matière de lutte contre le terrorisme pour décortiquer toutes les mesures susceptibles de porter atteinte aux libertés. Si la Terrorismusbekämpfungsgesetz adoptée au lendemain des attentats du 11 septembre 2001 n'a pas rencontré une vive opposition, la prolongation de ces mesures exceptionnelles et temporaires en 2006 n'a pas manqué d'interroger les citoyens. Le nouveau prolongement demandé en 2011 a été difficilement digéré.

Tous les services n'ont sans doute pas la même attention. C'est logiquement le service qui opère sur le sol national qui est regardé à la loupe : le BfV. Toutefois, il est allègrement confondu avec les autres services qui relèvent de la police fédérale, comme la BKA.

Cette attention reste le fruit de petits groupes de personnes, mais ils semblent être l'émanation de l'attitude générale. Reste que cette vigilance de remet pas en cause la fierté que les Allemands éprouvent leur forces de l'ordre.

b. Les médias, dépositaires du respect de cet équilibre par les services allemands

En Allemagne, le contrôle des activités des services de renseignement passe également par les médias. Considérés contre un véritable quatrième pouvoir dans ce pays où la liberté d'expression est plus que chérie, les journalistes sont les gardiens de la ligne des libertés et du respect des lois par les services nationaux. Les citoyens attendent d'eux qu'ils soient une sonnette d'alarme en cas de dérapage.

De fait, le renseignement ne peut être un sujet tabou dans l'espace public. Les parlementaires s'en saisissent de façon régulière, les médias proposent des sujets de la même manière. S'il n'y a sans doute pas de véritable culture publique du renseignement, il existe tout du moins une culture de l'intérêt public et de la sécurité.

IV. Une culture politique et publique du renseignement inexistante que le Comité permanent R tente de combler en Belgique

1. Une culture politique du renseignement qui peine à émerger

A. L'exécutif et le renseignement : l'absence de responsabilité politique

Comme en France, l'intégration du renseignement dans la prise de décision au sommet de l'État ne semble pas innée. Les relations entre l'exécutif et ses services semblent teintées de méfiance et deviennent parfois houleuses.

a. *Les directeurs de services, fusible politique*

D'une part, les services de renseignement, et en particulier la Sûreté de l'État, ont servi de fusible politique à plusieurs reprises. En 2002, Godelieve Timmermans fut poussée vers la sortie alors que la Sûreté était critiquée et que le résultat de l'audit commandé par le Comité R n'est pas positif. En 2006, Koen Dassen fit les frais des critiques d'incompétences qui visaient la Sûreté. Mais ce n'est pas la règle, puis qu'à l'inverse, la carrière d'Albert Raes à la tête de la Sûreté de l'État (1958-1990) est d'une longévité aussi surprenante que rarissime.

Toutefois, l'inconstance à la tête des services de renseignements et de leurs départements depuis les années 1990 démontre, elle aussi, l'incertitude des autorités politiques. Dans son rapport de 1994, le Comité R indique qu'elle « *n'a rencontré à la tête des services de renseignements que des responsables intérimaires, ou qui après leur nomination, n'ont exercé leur fonction que pour une courte durée* », tant à la Sûreté de l'État qu'au SGRS. Il dénonce « *l'absence de continuité à la tête des services de renseignements* »²⁹⁷.

b. *Une absence d'intérêt et d'orientation claires*

D'autre part, l'exécutif a pendant longtemps rechigné à donner des orientations claires aux services de renseignement et de sécurité belges. Ainsi peut-on lire dans le rapport de la

²⁹⁷ Rapport du Comité R de 1994, Bruxelles, 1995, page 49.

commission sénatoriale chargée du suivi du comité permanent de contrôle des services de renseignements et de sécurité de 2002 : « *On pourra encore se plaindre pendant des années que les services de renseignements ne remplissent pas correctement leur mission de protection du potentiel économique et scientifique. C'est pourquoi les commissions du suivi, et le Parlement dans son ensemble, doivent d'abord insister pour que le Comité ministériel remplisse correctement ses missions légales* »²⁹⁸.

Pour illustrer l'absence d'orientations claires définies par le gouvernement, le plan d'action de protection du Potentiel Économique et Scientifique (PES) est pour le moins représentatif. En 1998, l'exécutif confia à la Sûreté de l'État une mission de protection de ce patrimoine sans l'assortir d'un plan d'action concret. Ce dernier n'évoquait que les grandes lignes du programme en identifiant trois domaines d'action prioritaire : dresser l'inventaire des services de renseignement privés (des entreprises privées auxquelles on confie la mission de percer les secrets de concurrents), tenir à l'œil les agents secrets étrangers qui se livreraient à l'espionnage économique et sensibiliser les entreprises belges aux menaces. Ce dernier n'est pas actualisé chaque année. Il semblerait toutefois que la Sûreté de l'État reçut en 2008 un plan d'action plus concret, approuvé par le Comité ministériel du Renseignement et de la Sécurité. Pour autant, le ministre de la Justice précisait en 2010 à la tribune du Sénat que le plan d'action « *donne une orientation générale visant à la mise en œuvre de la mission de renseignement incombant à la Sûreté de l'État en ce qui concerne la protection du Potentiel Économique et Scientifique (PES). En fonction des moyens disponibles, la Sûreté de l'État établit un calendrier sur une base annuelle* »²⁹⁹.

L'absence d'orientations claires et concrètes est perçue par les services de renseignement et de sécurité belge comme une marque de désintérêt de l'exécutif. Cela entache bien évidemment leurs relations.

²⁹⁸ Rapport d'activité 2001 du Comité permanent de contrôle des services de renseignements et de sécurité (Comité R), fait au nom de la commission chargée du suivi du comité permanent de contrôle des services de renseignements et de sécurité (Sénat) et de la commission spéciale chargée de l'accompagnement parlementaire du comité permanent de contrôle des services de police (Chambre), rédigé par les sénateurs Anne-Marie Lizin et Hugo Vandenberghe et les députés Tony Van Parys et Daniel Bacquelaine, déposé le 19 juillet 2002 devant les deux chambres, page 20.

²⁹⁹ Réponse délivrée le 6 mai 2010 à la question écrite n° 4-7 467 déposée par Paul Wille au Sénat, le 8 avril 2010.

B. Des services de renseignement méfiants à l'égard des autorités politiques : un profond malaise

Le constat dressé par le Comité R et la Commission sénatoriale est sans équivoque : « *Le Comité R doit bien constater que le monde du renseignement reste très difficilement accessible au monde extérieur, en ce compris l'organe de contrôle* »³⁰⁰. Pour quelles raisons les services belges cherchent-ils à rester autant imperméables ? Depuis la fin des années 1980, le malaise était en effet palpable au sein des services de renseignements. Il régnait un climat d'incertitude quant à leur reconnaissance et la volonté des autorités politiques à intégrer la dimension du renseignement. Plusieurs raisons ont pu et peuvent toujours aujourd'hui expliquer et alimenter cela.

a. Un schéma législatif inversé, perçu par les services de renseignement

Tout d'abord, la loi s'est longtemps tu sur l'existence et le fonctionnement des services, laissant les actes royaux édicter les règles. Qui plus est, la première loi qui y fit référence s'intéressait à la mise en place d'un organe de contrôle, en juillet 1991. Cela a pu être ressenti comme une marque de désintérêt, voire même de défiance du législateur. Ce n'est pas faute d'avoir alerté à plusieurs reprises les parlementaires et l'exécutif de la nécessité d'un texte validant leur existence et jalonnant leur organisation. Les services de renseignement belges furent enfin entendus en 1998 par le législateur.

b. Des mises à l'index trop fréquentes

Mis à l'index fréquemment par les autorités politiques, les services de renseignement et de sécurité réprouvent l'attitude de l'exécutif. Cette dernière génère évidemment une méfiance à l'égard de la classe politique politicienne.

Dans un contexte de manque de confiance, il leur est difficile d'ouvrir les vannes d'information. Bien que les relations entre le Comité permanent R et les services de renseignement se sont quelque peu détendues, la coopération des services reste néanmoins inégale selon les dossiers et les questions. Le Comité affirme : « *Le Comité R doit bien constater que le monde du renseignement reste très difficilement accessible au monde extérieur, en ce compris l'organe de contrôle. Cette inaccessibilité n'est pas propre aux services de renseignements belges mais apparaît dans tous*

³⁰⁰ Rapport général d'activités 2004 du Comité permanent de contrôle des services de renseignements et de sécurité, fait au nom de la commission chargée du suivi du comité permanent de contrôle des services de renseignements et de sécurité, déposé le 9 mars 2006, document n° 3-1150/1, page 3.

les pays. Il faut donc être conscient de ce phénomène et rester vigilant. La culture propre aux services de renseignements comporte des freins importants au contrôle qu'il ne faut pas négliger »³⁰¹. Avant de poursuivre : « *Dans ce dossier précis, la coordination et le suivi du dossier n'ont pas fonctionné correctement. Les deux services de renseignements sont mis en cause pour absence de communication et absence de coordination. Le Comité R recommande, dès lors, de veiller à ce que la culture propre aux services de renseignements évolue, afin qu'on ne soit plus confronté à une telle opacité* »³⁰².

▪ **Les enquêtes parlementaires**

Les deux enquêtes parlementaires menées en 1988 et 1990 n'ont pas été sans conséquence sur le moral des agents de la Sûreté de l'État et du Service Général du Renseignement. La première, réalisée par la commission de la Chambre des Représentants, était chargée d'enquêter sur la manière dont la lutte contre le banditisme et le terrorisme est organisée. Elle s'est particulièrement intéressée au le sort de la Sûreté de l'État. La seconde, dirigée par la commission du Sénat, a porté sur l'existence en Belgique d'un réseau de renseignements clandestin international. Le rôle du Service Général du Renseignement à cet égard a été passé au crible. À l'issue de ces deux enquêtes, des conclusions négatives ont été apportées. Des lacunes, notamment organisationnelles, ont été pointées du doigt sans qu'aucune recommandation ne soit faite pour améliorer l'état de fait qui y été dénoncé, si ce n'est la mise en place d'un Comité permanent de Contrôle des services de renseignement.

Pour ce qui est de la création de commissions d'enquête parlementaire, aucune n'a directement concerné un ou des services de renseignement belges. Certaines cependant ont traité des sujets annexes (menaces) et ont pu s'intéresser au travail de ces derniers (enquêtes particulières...). Ainsi, en 1997, une telle commission s'est penchée sur les événements du Rwanda ; en 1995, une autre fut chargée d'examiner la criminalité organisée en Belgique, en 1987, une autre encore dut enquêter sur les conditions dans lesquelles la Belgique se serait trouvée impliquée, directement ou indirectement, dans le trafic et le transport d'armes et de munitions vers les pays à l'égard desquels un embargo a été décidé par le gouvernement. Celle est s'est intéressé au plus près des services belges a été ouverte en 1990 pour examiner des

³⁰¹ Rapport général d'activités 2004 du Comité permanent de contrôle des services de renseignements et de sécurité, fait au nom de la Commission sénatoriale chargée du suivi du Comité permanent de contrôle des services de renseignement et de sécurité, déposé le 9 mars 2006, document n° 3-1150/1, page 3.

³⁰² Rapport général d'activités 2004 du Comité permanent de contrôle des services de renseignements et de sécurité, fait au nom de la Commission sénatoriale chargée du suivi du Comité permanent de contrôle des services de renseignement et de sécurité, déposé le 9 mars 2006, document n° 3-1150/1, page 7.

révélations quant à l'existence en Belgique d'un réseau de renseignements clandestin international connu sous le nom de « *Glaive – Gladio* ».

Liste des enquêtes parlementaires ayant trait directement ou indirectement au renseignement belge

Année	Sujet	Chambre
1981	Rapport de la Commission d'enquête parlementaire sur les milices privées	Sénat
avril 1990	Rapport de la Commission d'enquête parlementaire sur la manière dont la lutte contre le banditisme et le terrorisme est organisée	Chambre des représentants
28 mars 1997	Rapport de la Commission d'enquête parlementaire belge sur les pratiques illégales des sectes	
octobre 1997	Rapport de la Commission d'enquête parlementaire belge sur les adaptations nécessaires en matière d'organisation et de fonctionnement de l'appareil policier et judiciaire, en fonction des difficultés surgies lors de l'enquête sur les « tueurs du Brabant »	Chambre des représentants

Source : tableau réalisé par l'auteur à partir des archives de la Chambre des représentants et du Sénat belges.

Toutefois, un certain nombre de propositions de création de commission d'enquête ont été soumises au Parlement belge mais n'ont pas été adoptées :

- 15 février 1988 : proposition instituant une commission d'enquête sur le fonctionnement des services de l'État chargés de la sécurité publique et sur les lacunes évidentes constatées dans des enquêtes sur des affaires criminelles, déposée par Xavier Winkel.
- 24 mars 1988 : Rapport sur la proposition visant à instituer une commission d'enquête chargée d'enquêter sur l'existence d'un ou de plusieurs groupements ayant pour but de démanteler nos institutions démocratiques ou d'en déstabiliser le fonctionnement, sur l'implication de ces groupements dans des actes criminels graves perpétrés récemment, notamment dans ceux qui sont attribués aux « tueurs du Brabant », ainsi que sur la manière dont ont été conduites les enquêtes concernant ces actes, au nom de la commission de la Justice, par Claude Eerdeken.
- 14 mars 2006 : Proposition visant à instituer une commission d'enquête parlementaire chargée d'enquêter sur l'intervention de la Sûreté de l'État et d'autres services de police dans l'affaire « Erdal » en particulier, ainsi que sur le fonctionnement, d'éventuels dysfonctionnements et la nécessité d'adapter l'organisation et le fonctionnement de la Sûreté de l'État en général, déposée à la Chambre des représentants, par Gerolf Annemans et Bart Laeremans.

- 06 mars 2008 : Proposition visant à instituer une commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner l'action des services de renseignement et de police dans l'affaire Belliraj, déposée à la Chambre des représentants par Bart Laeremans (VB), Filip De Man (VB), Bert Schoofs (VB), Bruno Stevenheydens (VB), Peter Logghe (VB).

- **Les audits**

La Sûreté de l'État a fait l'objet de nombreux audits, dont la publicité n'a pas manqué d'être faite dans les médias nationaux. Au **début des années 1990**, un premier audit fut lancé. Il faut dire que la Sûreté connaissait alors une période mouvementée. Les années 80 avaient été marquées par toute une série d'événements criminels meurtriers. Si bien qu'une commission d'enquête parlementaire fut mise en place en mai 1998 pour s'interroger sur la manière dont la lutte contre le banditisme et le terrorisme est organisée.

L'administrateur général de la Sûreté de l'État eu maille à partir avec le baron Benoît de Bonvoisin, qui accusait le premier d'être un agent du KGB et de l'avoir injustement désigné comme un membre de l'extrême droite. Tous les procès intentés par le baron de Bonvoisin se soldèrent par des non-lieux ou des relaxes en faveur d'Albert Raes. Pourtant, le départ d'Albert Raes en juin 1990 n'a pas manqué de faire jaser et spéculer les journalistes. Peu de temps après (la date exacte n'a pu être déterminée), un audit visant la Sûreté de l'État est lancé.

En 1993, avant même que le rapport d'audit eut été remis au gouvernement, des fuites perlaient dans la presse belge. *Le Soir* rapportait le 22 janvier que « l'étude prétend remarquer quantité d'incongruités, d'anachronismes, de double-emplois à la Sûreté. Vrai aussi qu'elle suggère le démantèlement (ou la fusion avec d'autres services) de pans entiers de l'institution. Mais peu de ces recommandations devraient être suivies par le gouvernement. [...] Ce qui ne signifie pas pour autant que rien ne changera (par exemple les futures nominations) au square de Meeus. En attendant, chez les "barbouzes" belges, on tremble (certains) et on rit (d'autres) déjà à la perspective du retour possible de celui que la rumeur - elle court même chez les espions - surnommait "Le Roi Albert" »³⁰³.

En **2000**, un nouvel audit a été ordonné par le Comité R. Celui-ci s'est dit « *contraint de recourir au système de l'audit, étant donné qu'une série d'enquêtes de contrôle montraient des signes évidents de dysfonctionnement et surtout de malaise* »³⁰⁴. Cet audit avait été commandé d'abord pour des

³⁰³ Guillaume (Alain), « Albert Raes, de retour à la Sûreté », in *Le Soir*, publié le 22 janvier 1993.

³⁰⁴ Rapport d'activité 2001 du Comité permanent de contrôle des services de renseignements et de sécurité (Comité R), fait au nom de la commission chargée du suivi du comité permanent de contrôle des services de renseignements et de sécurité (Sénat) et de la commission

raisons politiques et politiciennes. La première phase de l'audit s'acheva en 2001 et la seconde phase en 2002. Ce dernier mit en évidence un certain nombre de dysfonctionnements internes comme la lourde bureaucratie, la croissance des services centraux au détriment des services extérieurs, les problèmes en matière de gestion du personnel, l'inexistence de la communication interne, le cloisonnement entre sections, l'insuffisance de la politique du personnel. Toutefois, les élus se gardent bien d'être dupes vis-à-vis des manœuvres politiques de l'exécutif. Le rapporteur Tony Van Parijs écrit qu'il ne peut « *pas admettre que l'on commence par affaiblir la Sûreté de l'État en ne lui donnant ni les instructions ni les moyens nécessaires, pour ensuite mettre son avenir en question* ». Cet audit très critique, voire « *impitoyable* »³⁰⁵, à l'égard du fonctionnement de la Sûreté de l'État entraîna le départ de son Administratrice générale Godelieve Timmermans, au terme de deux ans de mandat.

L'alerte terroriste du 21 décembre 2007 qui s'est révélée fumeuse et une polémique autour de l'arrestation d'Abdelkader Belliraj et de son passé/passif. Cela en était trop pour le ministre de la Justice Jo Vandeurzen (CD&V). Attaqué par les médias et l'opposition, il a décidé de réagir en commandant en **octobre 2008** un nouvel audit au Comité R³⁰⁶. Cette fois-ci, il devait évaluer la gestion et l'efficacité du travail de la Sûreté au vu de ses moyens.

Enfin, un nouvel audit a été commandé au début de l'année **2010**, en pleine crise politique et après les soubresauts de l'affaire Belliraj. Au mois d'août 2010, les premières conclusions de cet audit qui n'avait pas encore été rendu public sont relayées par la presse belge. Ainsi a pu-t-on lire le 11 août que « *le personnel de la Sûreté de l'État a peu confiance en son comité de direction et le climat de travail n'est pas positif au sein du service de renseignement* » mais aussi qu'« *une partie du personnel a qualifié d'« absentes » la vision, la gestion, la communication et la gestion du personnel au sein de la Sûreté de l'État ou à tout le moins qu'elles comportent de "graves lacunes"* »³⁰⁷.

spéciale chargée de l'accompagnement parlementaire du comité permanent de contrôle des services de police (Chambre), rédigé par les sénateurs Anne-Marie Lizin et Hugo Vandenberghe et les députés Tony Van Parys et Daniel Bacquelaine, déposé le 19 juillet 2002 devant les deux chambres, page 13.

³⁰⁵ Terme employé par l'agence de presse *Belga* et repris par *Le Soir* : « Un nouveau boss à la Sûreté », publié le 27 septembre 2002. Borloo (Jean-Pierre) et De Muelenaere (Michel), « Quel patron pour la Sûreté ? », publié le 2 février 2006.

³⁰⁶ Planchar (Roland), « Vandeurzen a commandé un audit de la Sûreté de l'État », in *La Libre Belgique*, publié le 16 octobre 2008.

³⁰⁷ « Un audit épingle le sommet de la Sûreté de l'Etat », in *Le Soir*, publié le 11 août 2010.

Outre les audits, les services de renseignement et de sécurité belge se sont trouvés en première ligne lorsque les récents scandales Epsi, Erdal ou Belliraj ont éclaté. Jamais le ministre de tutelle n'a assumé ses responsabilités politiques et protéger les services des critiques, souvent infondée. Les propos du ministre de la Justice, prononcés lors d'un débat au Sénat en janvier 2006 durant lequel l'opposition et le MR ont estimé ne pas connaître la vérité dans le dossier Epsi malgré le rapport du Comité R, l'illustrent bien : « *l'avenir de la Sûreté de l'État faisait l'objet de discussions, à son initiative, depuis plusieurs semaines avec le Premier ministre et le ministre de l'Intérieur* »³⁰⁸, laissant sous-entendre que la Sûreté de l'État n'était pas à même de remplir ses missions fondamentales.

c. Des fuites à répétition : chat échaudé craint l'eau chaude...

Qui plus est, la Sûreté de l'État, plus ses homologues belges, eut à souffrir de plusieurs fuites récurrentes. Combien de fois les médias, en particulier *Le Vif* ou *Le Soir*, ont publié des informations qui n'avaient pas été rendues publiques.

À l'issue des audits, les grandes lignes des rapports ont été obtenues par les journalistes, ainsi que nous venons de la voir. De la même façon, des informations liées aux cas Erdal et Belliraj ont également été diffusées sans le consentement de la Sûreté de l'État ou du ministère de tutelle.

L'Administrateur général du service de renseignement intérieur et extérieur est d'ailleurs monté au créneau pour regretter ces fuites : « *La Sûreté de l'État remercie la Commission du suivi de lui permettre de réagir brièvement au rapport annuel 2004 du Comité permanent de contrôle des services de renseignements (Comité R), qui, avant même d'être examiné par la présente commission, a déjà fait l'objet d'un battage médiatique présentant la Sûreté sous un jour très défavorable. Le personnel de la Sûreté de l'État a manifestement été choqué, lui qui s'efforce, dans des conditions de travail difficiles, de se mettre au service du gouvernement et de contribuer ainsi à la sécurité du pays, et ce, avec un certain succès* »³⁰⁹.

³⁰⁸ « L'Etat a dysfonctionné, confirme Laurette Onkelinx », in *La Libre Belgique*, publié le 2 février 2006.

³⁰⁹ Rapport général d'activités 2004 du Comité permanent de contrôle des services de renseignements et de sécurité, fait au nom de la Commission sénatoriale chargée du suivi du Comité permanent de contrôle des services de renseignement et de sécurité, déposé le 9 mars 2006, document n° 3-1150/1, page 14.

C. Le renseignement et le législateur : le jeu du chat et de la souris

a. Les derniers scandales ont généré la méfiance de la classe politique à l'égard du renseignement belge

Il est évident que les récents scandales impliquant les services de renseignement ont nourri la méfiance de la classe politique à l'égard de ces services, à l'image de l'affaire Erdal qui a été copieusement relayée par les médias et même conduit Gerolf Annemans et Bart Laeremans à déposer devant la Chambre des représentants une proposition « *visant à instituer une commission d'enquête parlementaire chargée d'enquêter sur l'intervention de la Sûreté de l'État et d'autres services de police dans l'affaire "Erdal" en particulier, ainsi que sur le fonctionnement, d'éventuels dysfonctionnements et la nécessité d'adapter l'organisation et le fonctionnement de la Sûreté de l'État en général* ».

Cette méfiance n'est pas nouvelle. Elle s'est par le passé traduit dans les rapports des parlementaires et par la création de commissions d'enquête parlementaire visant le mode opératoire des services de renseignement ou sur la manière de s'investir dans la lutte de certaine menace. Outre les scandales qui peuvent ternir l'image des services belges, des raisons à cette attitude hostile doivent être recherchées dans la méconnaissance du monde du renseignement.

En effet, les élus parlementaires semblent ne pas bien connaître l'appareil de renseignement belge. Une élue belge, en réponse à une sollicitation de son opinion sur le renseignement belge, a avancé ceci : « *Je me dois de vous dire que je ne me considère absolument pas comme la spécialiste en la matière au sein de mon groupe politique, et je crains de n'avoir que des connaissances assez élémentaires dans ce domaine* ». Tandis que tous les autres élus contactés dans le cadre de cette thèse n'ont pas souhaité répondre.

Cette méconnaissance est également notable lors la gestation des lois portant sur le renseignement. Les propos de la sénatrice Martine Taelman (Open Vld) de la discussion en juillet 2009 de la proposition de loi relative aux méthodes de recueil des données en séance plénière au Sénat sont pour le moins symptomatiques : « *La raison pour laquelle nous avons dû attendre aussi longtemps la discussion sur la loi concernant les méthodes particulières de recherche des services de renseignement a beaucoup à voir avec la relation difficile qu'entretiennent les services de renseignement avec ce qui leur est extérieur, y compris le monde politique. Les services de renseignement agissent dans l'ombre et*

de l'ombre surgissent, souvent à tort, des fantômes. Un manque de confiance réciproque fit que l'octroi de la possibilité d'user de méthodes particulières n'allait pas de soi »³¹⁰ affirmait-elle.

Toutefois, services de renseignement et parlementaires cherchent à se connaître et à s'approprier. En effet, en juin 2007, Didier Reyners (fonction) avait organisé une rencontre (9^e jour) dans le cadre d'une mission d'information³¹¹ que lui avait confiée le Roi. Une des tables rondes organisées lors de la 9^e journée de cette mission était consacrée aux « *Renseignements et à la Sécurité de l'État* ». Alain Winants, administrateur général de la Sécurité de l'État, Michel Hellemans, chef du SGRS, Guy Rapaille, président du Comité permanent R et Jean-Claude Delepiere, président du CETIF et de l'OCAM étaient présents à cette conférence (cf. rapport).

b. Le schéma inversé du législateur

Force est de constater, si nous nous intéressons de près à la législation belge en matière de renseignement, que la Belgique a longtemps entretenu un rapport ambigu avec ses services de renseignement. En effet, ce n'est que très tardivement que l'État s'est doté d'une loi organique reconnaissant de façon très officielle l'existence de deux services de renseignement et de sécurité. Cette loi est entrée en vigueur en 1998. Il est tout à fait étonnant de remarquer que cette loi fut votée sept ans après une loi créant un comité permanent de suivi des services de renseignement (1991). Cela traduit un malaise de l'exécutif quant à sa relation avec les services de renseignement et de sécurité. Cette connexion était sans doute perçue comme immorale et amoral, tant par l'exécutif que par la population.

Cette relation est aujourd'hui assumée sur le plan législatif puisque la Belgique s'est dotée depuis une vingtaine d'années d'un arsenal législatif. Néanmoins, elle ne l'est pas encore sur le plan politique. Il est encore fréquent que les ministres ou les élus parlementaires montrent du doigt les services de renseignement belges. Par ailleurs, les lois sont systématiquement encouragées par le Comité permanent R et non par le gouvernement ou le Parlement. Plus

³¹⁰ Discussion sur la proposition de loi relative aux méthodes de recueil des données des services de renseignement et de sécurité déposée par Hugo Vandenberghe et consorts (document législatif n° 4-1053), dans les annales de la séance plénière du 16 juillet 2009, page 42.

³¹¹ La mission d'information confiée Didier Reyners consistait en une présentation au souverain de l'État de la situation économique et sociale du pays. À l'issue des divers entretiens et tables rondes organisés en juin 2007, l'informateur a dû présenter les différentes thèses et préoccupations que le prochain gouvernement devrait aborder, tout en tenant compte des priorités des partis politiques et des attentes de la société civile.

encore, le délai entre les recommandations émises par le Comité et le vote d'un texte de loi est singulièrement long.

C'est pour l'ensemble des raisons que nous venons d'évoquer que nous pouvons légitimement penser qu'il n'y a aujourd'hui encore qu'une très faible culture politique du renseignement au sein non seulement de la population belge mais aussi de la classe dirigeante. Cette déficience n'est pas sans conséquence l'image des services et sur les choix politiques en matière de renseignement.

c. Un arsenal réglementaire autour du renseignement

Paradoxalement, le corps législatif belges concernant totalement ou en partie les services de renseignement et de sécurité belges est de façon paradoxale assez dense. En effet, un recensement des textes aboutit à 29 lois votées entre 1808 et 2009 (il faut rajouter 2010), 61 arrêtés royaux, 18 arrêtés ministériels, 22 protocoles d'accords et 7 varia (règlements et statuts).

Il est à rappeler que l'existence de services de renseignement n'a été reconnu en tant que tels et à part entière qu'en novembre 1998. Depuis, le Parlement belge a adopté un certain nombre de textes. Parmi ceux-ci, les plus importants sont la loi organique du 30 novembre 1998 des services de renseignement et de sécurité, la loi du 11 décembre 1998 qui désigne le Comité permanent R comme organe de recours en matière d'habilitations de sécurité, la loi du 3 avril 2003 modifiant les articles 42 à 44 de la loi du 30 novembre 1998 qui fixe les modalités des interceptions de communication par le Service Général du Renseignement et de la Sécurité et qui fixe les modalités de contrôle par le Comité permanent R, la loi du 10 juillet 2006 relative à l'analyse de la menace a créé l'Organe de coordination pour l'analyse de la menace ou encore la loi du 4 février 2010 relative aux méthodes de recueil des données par les services de renseignement et de sécurité.

Liste des propositions de loi déposées devant la chambre des représentants qui n'ont pas été adoptées depuis novembre 1998

Date de dépôt	Sujet	Auteur
26 mars 2008, à la Chambre des représentants	Proposition de loi modifiant la loi du 30 novembre 1998 organique des services de renseignement et de sécurité, en ce qui concerne la suppression de la Sûreté de l'État	Filip De Man (VB) Bart Laeremans (VB)
31 juillet 2008, au Sénat	Proposition de loi visant à compléter l'article 33 de la loi organique du 18 juillet 1991 du contrôle des services de police et de renseignement et de	Paul Wille (Open Vld)

l'Organe de Coordination pour l'Analyse de la Menace		
10 décembre 2008, au Sénat	Proposition de loi relatif aux méthodes de recueil de données par les services de renseignement et de sécurité	Hugo Vandenberghe (CV&V) Armand De Decker (MR) Paul Wille (Open Vld) Christiane Vienne (PS) Francis Delpérée (cdH) Tony Van Parys (N-VA) Christine Defraigne (MR) Patrik Vankrunkelsven (Open Vld).
21 janvier 2009, au Sénat	Proposition de loi modifiant l'article 8 de la loi du 30 novembre 1998 organique des services de renseignement et de sécurité, visant à exclure des organisations criminelles, les organisations dont l'objet est exclusivement d'ordre politique, syndical, philanthropique, philosophique ou religieux	Philippe Mahoux (PS)
10 décembre 2009, au Sénat	Proposition de loi modifiant les articles 11 et 12 de la loi du 10 juillet 2006 relative à l'analyse de la menace, en vue d'améliorer la procédure d'embargo en cas d'alerte terroriste	Paul Wille (Open Vld) Philippe Monfils (MR) Christiane Vienne (PS) Francis Delpérée (cdH) Martine Taelman (Open Vld) Patrik Vankrunkelsven (Open Vld)

Source : tableau réalisé par l'auteur à partir des données recueillies à partir des archives de la Chambre des représentants et du Sénat belges.

Par ailleurs, de nombreuses propositions de loi ont été déposées. Pas moins de huit textes ont été présentés à la Chambre des représentants ou au Sénat depuis la reconnaissance légale des services de renseignement belges (voir *tableau page précédente*).

d. L'intérêt des parlementaires pour les questions de sécurité

Qui plus est, on note une constance des membres de la Commission sénatoriale chargée du suivi parlementaire du Comité permanent de contrôle des services de renseignements et de sécurité (Comité permanent R) au moins depuis la fin des années 1990. Cela pourrait être considéré comme un élément positif dans le sens où les parlementaires sont aguerris à cette matière et peuvent de fait mieux percevoir les besoins et les dysfonctionnements des services de renseignement et du Comité R.

Les membres de la commission de suivi du Comité R

Législature	Présidence	Membres
1999-2003	Armand De Decker (MR)	Marc Hordies (Ecolo) Martine Taelman (Open Vld) Hugo Vandenberghe (CD&V) Anne-Marie Lizin (PS)
2003-2007	Anne-Marie Lizin (PS)	Ludwig Vandenhove (SP.A-SPIRIT) Paul Wille (Vld) Christine Defraigne (MR) Hugo Vandenberghe (CD&V)
2007-2010	Armand De Decker (MR)	Hugo Vandenberghe (CD&V) Tony Van Parys (N-VA) Paul Wille (Open Vld) Christiane Vienne (PS)
2010-2012	Sabine de Bethune (CD&V)	Dirk Claes (CD&V) Armand De Decker (MR) Philippe Mahoux (PS) Danny Pieters (N-VA)

Source : tableau réalisé par l'auteur à partir du site Internet du Sénat.

En gras, les sénateurs qui ont fait plus d'un mandat dans cette commission ou qui avait siégé auparavant à la Commission spéciale chargée de l'accompagnement parlementaire du comité permanent de contrôle des services de Police

Il est remarquable également que les députés qui étaient membres de la Commission du Comité P (Police) poursuivent leur engagement dans le domaine de la sécurité au sein de la Commission du Comité R quand ils sont élus au Sénat, au gré de leur carrière politique. La plupart d'entre eux ont également participé à l'élaboration d'une proposition de loi concernant le renseignement belge.

Les membres de la Commission spéciale chargée de l'accompagnement parlementaire du comité permanent de contrôle des services de Police (Comité P)³¹²

Législature	Présidence	Membres
1999-2003	Herman De Croo (VLD)	Guy Larcier (PS) Hugo Coveliers (VLD) Tony Van Parys (N-VA) Géraldine Pelzer-Salandra (Agalev-Ecolo) François-Xavier de Donnea (MR) Filip De Man (VB) Patrick Lansens (SP)
2003-2007	Herman De Croo (VLD)	Martine Taelman (VLD) Claude Marinower (VLD) Charles Picqué (PS) François-Xavier de Donnea (MR) Jan Peeters (SP.A-SPIRIT) Tony Van Parys (CD&V)

³¹² Commissions et délégations aux assemblées internationales, documents législatifs n° 0008/001 pour les législatures 40, 51, 52 et 53.

2007-2010	Herman Van Rompuy (CD&V-NV-A)	Filip De Man (VB) Filip De Man (VB) Ludwig Vandenhove (sp.a-spirit) Guido De Padt (Open Vld) François-Xavier de Donnea (MR) Thierry Giet (PS) Servais Verherstraeten (CD&V-NV-A) Katrien Schryvers (CD&V-NV-A)
2010-2012	André Flahaut (PS)	François-Xavier de Donnea (MR) Koenraad Degroote (N-VA) Ben Weyts (N-VA) André Frédéric (PS), Rachid Madrane (PS) Servais Verherstraeten (CD&V) Peter Vanvelthoven (sp.a)

Source : tableau réalisé par l'auteur à partir du site Internet de la Chambre des représentants.

Le sujet n'est toutefois plus tabou dans l'hémicycle du Parlement. Des questions concernant directement ou indirectement les services de renseignement belge sont régulièrement posées aux ministres de tutelle. La question portant sur la Sûreté de l'État arrive en premier lieu, suivi de celle sur l'OCAM et enfin celle sur le SGRS. Il est intéressant de constater qu'un nombre restreint de parlementaires sont les auteurs de nombreuses questions, à savoir les sénateurs Paul Wille et Dirk Claes (membres de la commission de suivi du Comité R) et les députés Daniel Ducarme, Francis Van den Eynde, Jean-Pierre Viseur et Filip De Man. Les thématiques sources d'inquiétude ou de demande d'éclaircissement sont bien évidemment les affaires mais aussi des menaces spécifiques.

Questions sur le renseignement belge au Parlement

Les questions posées au Sénat

Année	Nombre de questions	Auteurs	Thématique
1995	0	-	-
2000	4	Josy Dubié Frans Lozie Georges Dallemagne M. Kelchtermans	Le programme d'espionnage Echelon (3), les archives et leur classification (1)
2008	7	Christine Defraigne Margriet Hermans (4) Hugo Coveliers Yves Buysse	Le rôle des SR dans l'affaire Belliraj (1), les menaces de groupes d'extrême-droite (3) et islamistes (1), la cybercriminalité (1), l'état des connaissances de la SE sur l'action de l'ISI pakistanais (1)
2009	7	Paul Wille (5) Dirk Claes (2)	Les ressources humaines et budgétaires de la SE (1), la sécurisation des protocoles de l'OCAM (1), la concurrence des SR belges (1), la sécurisation des télécommunications parlementaires, (1) la menace terroriste en Belgique (1), le rôle de la SE dans l'affaire Belliraj (1) et ses relations avec les services marocains (1)

2010	3	Nele Jansegers Paul Wille Dirk Claes	Le rôle de la Sûreté de l'État vis-à-vis des instances marocaines opérant sur le territoire belge, le plan d'action contre l'espionnage économique mis en œuvre par la Sûreté de l'État, l'indemnisation des informateurs de la Sûreté de l'État.
------	---	--	---

Source : tableau réalisé par l'auteur à partir des archives de la Chambre des représentants et du Sénat belges.

Entre parenthèses, la récurrence des auteurs ou des thématiques ; en gras, les auteurs redondants.

Les questions posées à la Chambre des représentants

Année	Nombre de questions	Auteurs	Thématique
1995	2	Gerolf Annemans Jean-Pierre Viseur	L'enquête du SGRS à propos d'actions subversives d'officiers et de soldats qui auraient des liens avec le Vlaams Blok (1), le transfert des fichiers d'information rédigés par les services de renseignement belges au nouveau système d'information de Schengen (1)
2000	4	Francis Van den Eynde Jean-Pierre Viseur Koen Bultinck Lode Vanoost	Les modalités du fichage opéré par la Sûreté de l'État (1), les organisations sectaires dangereuses (1), l'enquête de la Sûreté de l'État sur le possible recrutement en Europe de musulmans pour combattre en Tchétchénie, en Afghanistan et au Cachemire (1), les relations du service de renseignement militaire belge avec ses homologues iraniens et les autorités de ce pays (1)
2008	1	Guido De Padt	L'aide supposée de certaines ONG islamiques fournies à des groupes islamistes radicaux en Afghanistan (1)
2009	9	Olivier Maingain Filip De Man (3) Renaat Landuyt Claude Eerdekens Daniel Ducarme Annick Ponthier, Roel Deseyn	La pénurie de cadres linguistiques au sein de la Sûreté de l'État (1), l'espionnage marocain en Belgique (1), l'avis de la Sûreté de l'État sur la reconnaissance de la mosquée "El Mouslimine (1), la concurrence des services en matière de lutte antiterroriste (1), le fichage de la Sûreté de l'État (1), la coopération européenne des services de renseignement en matière de lutte contre le terrorisme islamisme (1), l'utilisation de Facebook dans le recrutement de la SE (1), la compétence des services de l'État dans la surveillance des écoles coraniques (1), la protection de la vie privée (1).
2010	10	Daniel Ducarme (5) Francis Van den Eynde (4) Bart Laeremans	La coopération entre les services de renseignement européens en matière de lutte contre le terrorisme (3), le cyberespionnage (1), l'existence éventuelle de prisons non officielles utilisées par la CIA en Union européenne (1), la menace d'un nationalisme flamand (1), la notion d' « extrême-droite institutionnelle » et cette menace évoquée dans le Rapport annuel de la Sûreté de l'État (2), l'enquête de la Sûreté de l'État sur les organisations fondamentalistes turques (1),

Source : tableau réalisés par l'auteur à partir des archives de la Chambre des représentants et du Sénat belges.

Entre parenthèses, la récurrence des auteurs ou des thématiques ; en gras, les auteurs redondants.

D. L'action positive du Comité R

a. Le rôle du comité R assumé en intelligence

En 1994, le tout nouvel organe de contrôle des activités de renseignement soulignait la pauvreté des textes législatifs relatifs aux services de renseignements. Il regrettait également que les publications en la matière restent généralement fragmentaires.

La mise en place d'une instance parlementaire contrôle des activités des services de renseignement et de sécurité belges a été faite avant même que l'existence de ces derniers. On aurait alors pu croire que la démarche de cette première serait intrusive et inquisitrice. Ce ne fut pas le cas, au regard du premier rapport de son premier rapport. En effet, le Comité R a indiqué dans son premier rapport annuel que les « *débats et exposés ont porté sur des questions structurelles (missions, méthodes, moyens, fonctionnement, etc.)* » et que « *les difficultés que pourraient rencontrer les mêmes services dans l'exercice de leurs missions ont également été abordées* ». Tant la hiérarchie que les agents de terrain ont été sollicités par les membres du Comité. Preuve en est également que l'ensemble des requêtes formulées par ce dernier pour prendre connaissance de documents et avoir accès à certains locaux et installations, ont été satisfaites.

b. Le comité R plaide pour une promotion d'une « culture du renseignement » belge

Il semblerait que le Comité R s'attache à jouer un rôle non négligeable quant à l'éveil d'une culture du renseignement mais aussi quant à la reconnaissance de l'action des services belges dans l'opinion publique et la classe politique. Celui-ci a créé une collection dédiée à la thématique du renseignement. Intitulée « *Quis custodiet ipsos custodes ?* », cette série de publications a pour objectif de « *stimuler la réflexion sur le fonctionnement, les compétences et le contrôle des services de renseignement* ». Elle met en avant des études académiques, diffuse les rapports annuels du Comité permanent R et propose des rapports de colloques. En 2006, le Comité R a aussi publié un *Code des Services de Renseignements. Fonctionnement, compétences et contrôle*.

Outre les publications, le Comité R fournit des communications pour des journées d'études et participe à des colloques. Toutefois, ceux-ci se tiennent essentiellement à l'étranger. Ainsi, en 2008, il a signé au moyen cinq papiers. Seule une communication a été proposée sur le territoire belge, lors de la conférence « *Community of Interest on the Practice and Organisation of Intelligence Belgium* » (décembre 2008). Les autres l'ont été à l'étranger, à savoir en Suède, en Nouvelle-Zélande, en Norvège et au Portugal. De même, le directeur du Comité R Guy Rapaille a participé en 2009 au cycle de séminaires sur le contrôle parlementaire des activités de renseignement initié par le groupe Métis – Sciences po et à une conférence sur la même thématique à Tallinn en Estonie (mai 2009). En mars 2010, il a aussi présenté une communication sur le rôle de ce comité lors d'une conférence à Sydney.

2. Une culture professionnelle mais pas de communauté nationale du renseignement

A. Une culture professionnelle face à la problématique du recrutement

Les services ont eu une existence suffisamment longue pour qu'une culture professionnelle du renseignement se soit développée. Pour autant, celle-ci reste circonscrite au sein de chaque service qui assure lui-même la formation de ses agents.

Il faut souligner toutefois que la Sûreté de l'État connaît des problèmes quant au recrutement de son personnel : « *Les services de renseignements ont beaucoup de mal à recruter du personnel disposant d'une connaissance suffisante des langues et des cultures étrangères, en sorte qu'il s'impose de revoir certaines conditions de recrutement statutaire* », ainsi que l'indique les auteurs de la commission sénatoriale chargée du suivi du Comité permanent de contrôle des services de renseignement et de sécurité dans leur rapport d'activité 2007³¹³. Comme ses homologues anglo-saxons ou français, l'ensemble des services de renseignement et de sécurité belges est confronté à une pénurie de cadres linguistiques et techniques, faute d'un revenu alléchant, de conditions de travail ordinaire, d'attractivité de l'enseigne et d'un système de recrutement pertinent. En effet, la Sûreté de l'État et le SGRS doivent passer par le système Selor, le Bureau de sélection fédérale, pour recruter du sang neuf. Ce processus n'est sans doute pas le plus adapté du fait de la

³¹³ Rapport général d'activités 2007 du Comité permanent de contrôle des services de renseignements et de sécurité, fait au nom de la Commission sénatoriale chargée du suivi du Comité permanent de contrôle des services de renseignement et de sécurité, déposé le 9 juillet 2008, document n° 4-874/1 (Senat), page 4.

spécificité des métiers et de l'engagement requis. Les deux services se retrouvent « *noyés de candidats parmi lesquels certains dont la motivation, les compétences et le profil ne correspondent pas toujours aux attentes des services* »³¹⁴.

Le recrutement constitue à ce jour une problématique à laquelle les services belges doivent trouver une solution rapide afin que leur efficacité ne soit pas remise en cause durablement. Conscient de ce problème, ceux-ci ont décidé de s'ouvrir quelque peu.

B. Le désamour entre les services nuit à l'émergence d'une communauté nationale du renseignement

Il est facile de deviner que l'absence d'une culture nationale du renseignement et d'une culture professionnelle commune à tous les services publics œuvrant pour la sécurité et l'intégrité des intérêts de la Belgique ne favorise pas l'existence d'une communauté nationale du renseignement dans le pays.

C'est pourquoi les services de renseignement belges sont à ce jour encore loin de travailler en étroite collaboration. Des problèmes de coordination entre ceux-ci ont été soulevés à plusieurs reprises par le Comité R et les parlementaires ainsi que par les médias.

Plus encore, une vive concurrence pique au vif les rapports entre certains services, et en particulier entre la Sûreté de l'État, l'OCAM et la police. La réaction de ces services face à une menace terroriste à la fin de l'année 2007 illustre de façon symptomatique la réalité de la concurrence entre eux. En effet, le 17 décembre 2007, le parquet fédéral avait informé le directeur de l'OCAM de l'état d'avancement d'une enquête effectuée par la police judiciaire fédérale de Bruxelles. Celle-ci lui indiqua que plusieurs sources policières faisaient état d'un attentat en préparation à l'encontre de la Belgique. La Grand-Place de Bruxelles et les rues et les places avoisinantes auraient été leurs cibles au moment des fêtes de fin d'année. Considérant ces informations comme sérieuses et crédibles, le procureur fédéral prit l'initiative d'organiser une réunion avec la police fédérale et l'OCAM afin de permettre à ce dernier de procéder à une analyse ponctuelle de la menace. Or les services de renseignement n'y avaient pas été invités alors

³¹⁴ Loore (Frédéric) et Tistaert (Jean-Yves), *Belgique en sous-sol : immigration, traite et crime organisé*, Éditions Racine, Bruxelles, 2007, page 154.

que la question est de leur ressort. Cette guerre de chapelle a suscité le sourire narquois de la population belge.

Les parlementaires se sont d'ailleurs inquiétés de la situation à plusieurs reprises³¹⁵. Le Comité R évoqua lui aussi plusieurs fois le manque de coordination entre les services. Ainsi dans le cadre de l'enquête parlementaire menée sur la manière dont les services de renseignements belges fonctionnent et collaborent dans le cadre de leur nouvelle mission légale concernant les menaces d'organisations criminelles (1995), le Comité R avait mis en évidence les difficultés de coordination entre les services de police et les services de renseignements. De même, dans le rapport de la commission chargée du suivi du Comité R, les auteurs rapporte que « *le Comité R a déjà constaté à de nombreuses reprises qu'il y avait des difficultés de coopération concrètes [...] Les deux services de renseignements sont mis en cause pour absence de communication et absence de coordination. Le Comité R recommande, dès lors, de veiller à ce que la culture propre aux services de renseignements évolue, afin qu'on ne soit plus confronté à une telle opacité* »³¹⁶. C'est d'ailleurs dans l'optique d'une meilleure coopération entre tous les acteurs de la sécurité que l'OCAM vit le jour.

3. Quelle culture publique du renseignement ?

A. Une recherche universitaire timide

La recherche universitaire est souvent perçue comme un indice culturel. En matière de renseignement, on a pu s'apercevoir qu'elle est très fluctuante d'un pays à l'autre et souvent liée au degré d'imprégnation d'une culture nationale du renseignement.

Au cours de son mandat d'Administrateur général de la Sûreté de l'État, Koenraad Dassen avait amorcé plusieurs projets à long terme avant d'être poussé vers la sortie en 2006. Parmi ceux-ci figurait la création du *Belgian Intelligence Studies Association* (BISA). Elle vit le jour au cours de l'été 2004 et fut l'initiatrice, avec le professeur Simon Petermann et son Observatoire

³¹⁵ Questions ministre de la Justice n° 555 du 12 mars 2009 du député Renaat Landuyt au sur le rôle de la Sûreté de l'État dans la lutte antiterroriste et une concurrence existant entre les différents services de sécurité qui nuirait à l'enquête sur la cellule belge d'Al-Qaida, cellule gravitant autour de Malika El Aroud et n° 4-4 331 du 7 septembre 2009 du sénateur Paul Wille sur le manque de coordination entre les services de police, de renseignement et de sécurité dans l'alerte à la menace terroriste en décembre 2007.

³¹⁶ Rapport général d'activités 2004 du Comité permanent de contrôle des services de renseignements et de sécurité, fait au nom de la commission chargée du suivi du comité permanent de contrôle des services de renseignements et de sécurité, déposé le 9 mars 2006 au Parlement belge, pages 3 et 7.

géopolitique de la criminalité internationale de l'Université de Liège, du colloque inédit sur les services de renseignement. C'est ainsi qu'en décembre 2004, 300 personnes se sont réunies à l'École royale militaire pour évoquer le thème du renseignement et des nouvelles menaces (terrorisme, espionnage industriel, grandes organisations criminelles). Experts belges et étrangers ont participé à cet échange comme Anne-Marie Lizin, présidente du Sénat et présidente de la Commission chargée du suivi parlementaire du Comité permanent de contrôle des services de renseignements et de sécurité (Comité permanent R), Koen Dassen, administrateur général de la Sûreté de l'État, et trois agents de son institution, et le vice-amiral Michel Hellemans, directeur du Service général du renseignement et de la sécurité), Jean-Claude Delepière, le président du Comité R, mais aussi Gijs de Vries, coordinateur de la lutte antiterroriste au conseil de l'Union européenne et Jean-Pierre Pochon, ancien directeur à la DGSE. Ce colloque donna un ouvrage conséquent intitulé « *Essai sur les 175 ans de la Sûreté de l'État* », premier et dernier du genre. Ce fut là, en effet, les seules émanations de cet institut de recherche. Ce dernier ne semble pas avoir survécu³¹⁷ au départ de Koen Dassen.

Par ailleurs, plusieurs chercheurs ont investi ce domaine à l'image de Emmanuel Debruyne, qui a fait une thèse en histoire sur les services de renseignement, Simon Petermann et Lode Van Outrive. Mais ils sont encore très peu nombreux à s'y aventurer, faute de matériaux suffisants et d'intérêt public. Au cours des années 2000, une dizaine d'articles a été publiée sur le thème du renseignement par des universitaires. La recherche universitaire demeure ainsi très pauvre dans ce domaine, malgré l'ouverture timorée, mais progressive, des professionnels et des services belges.

Plus nombreux sont les textes signés par des parlementaires et par le président du Comité R au cours de cette dernière décennie. Parmi eux, Guy Rapaille et Jean-Claude Delepière, respectivement actuel et ancien présidents du Comité R, se sont prêtés à cet exercice tout comme Koenraad Dassen, ancien directeur de la Sûreté de l'État, ou encore l'homme d'État Willy Claes. Cette tendance esquisse une volonté politique de susciter l'intérêt pour la chose et développer une culture du renseignement.

Ceux qui font autorité commencent à peine à s'intéresser ou à partager leur connaissance et leurs réflexions sur le renseignement et les services belge. À cela s'ajoute la volonté de ne pas

³¹⁷ À partir de 2006, l'institut n'a plus été mentionné et son site internet www.bisa-intelligence.be a été fermé.

communiquer tant de la Sûreté, que du SGRS. C'est pourquoi aujourd'hui il n'y a pas de culture publique du renseignement en Belgique et les médias nationaux le reflètent bien.

B. Il n'y a pas de James Bond belge (dans les médias)

a. Ni fiction, ni documentaire sur le renseignement

Aucun documentaire sur le renseignement belge n'a, semble-t-il, jamais été réalisé et diffusé. De même, aucune fiction, télévisée ou cinématographique, n'a jamais mis en scène les services de renseignement nationaux. Aucune émission radiophonique n'est consacrée au renseignement. Enfin, il semblerait qu'aucun roman n'utilise l'un des services de renseignement et de sécurité belge dans leur intrigue. Le paysage médiatique est visiblement stérile en la matière.

De fait, l'inexistence d'une culture politique du renseignement proscrit l'émergence d'une culture de l'opinion publique. Aucun intérêt n'est suscité vis-à-vis du renseignement national.

b. Un traitement médiatique partial

L'absence de culture du renseignement transparaît également dans les articles de presse. Les approximations et les erreurs se multiplient dans les colonnes. Rares sont les articles de fond sur le renseignement belge et nombreux sont les articles factuels et qui se font l'écho d'« affaires ».

Il faut bien reconnaître que les médias belges semblent être particulièrement méfiants à l'égard des services de renseignement de leur pays. Tous les journalistes ne sont évidemment pas à loger à la même enseigne. Toutefois un certain nombre d'entre eux, à partir d'un postulat erroné, diffuse des approximations et des erreurs d'analyse grossières. Ils alimentent de cette manière le fantasme autour des services tels une masse informe et incontrôlable. Le journaliste Roland Planchar s'est ému de cet état de fait³¹⁸. Le Comité R également : « *M. Delepière, président du Comité R, formule, à titre préliminaire, le regret qu'il y ait à nouveau eu des fuites dans la presse. Force est de constater que ce qui a été reproduit dans la presse ne concerne qu'une part infime du rapport et ne*

³¹⁸ Annexe Belgique n° 10 : Entretien avec Roland Planchar, journaliste à *La Libre Belgique*.

reflète en aucun cas l'esprit général du rapport annuel. Le Comité R regrette particulièrement que ces constatations aient été présentées comme des attaques ad hominem alors que le Comité R s'est contenté de relever un problème récurrent »³¹⁹.

En 2009, le journaliste et écrivain Kristof Clerix affirmait d'ailleurs dans un quotidien belge : « *En Belgique, nous n'avons pas de culture du renseignement. En France ou aux Pays-Bas, on étudie le renseignement, on fait des recherches académiques... En Belgique, nous n'avons pas d'ONG qui surveille en particulier la balance entre sécurité et vie privée. Nous n'avons pas de parlementaire qui en fasse sa spécialité. Même ceux qui font partie de la commission de suivi du Comité R ne font pas, à mes yeux, leur travail de parlementaires »³²⁰. Ce constat peut sembler sévère. Malheureusement, au regard de l'ensemble de ces éléments, on en déduit qu'il n'existe pas de culture du renseignement à proprement parler en Belgique, tant politique que publique. Il est manifeste qu'une méfiance s'est installée autant entre les services et l'exécutif qu'entre les premiers et le législateur.*

Cela s'explique en partie par une méconnaissance des pouvoirs publics belges quant au fonctionnement et des activités des services de renseignement et de sécurité de leur pays. Une nuance doit toutefois être apportée en ce qui concerne les sénateurs membres de la commission de suivi du Comité R. Ces derniers sont de fait davantage intéressés et informés.

Dans un ce contexte, l'émergence d'une culture politique du renseignement semble délicate et lointaine. Qui plus est, l'actuelle crise politique que connaît la Belgique compromet pour l'heure cette évolution qui ne peut se faire qu'avec des institutions solides et un gouvernement serein.

Pourtant, les services belges, en particulier la Sûreté de l'État, ainsi que le Comité R sont bien conscient qu'il est indispensable qu'une culture du renseignement prenne corps en Belgique pour favoriser un meilleur fonctionnement des services ainsi qu'une meilleure compréhension politique et publique des enjeux en la matière. Des choix ont été opérés pour accélérer l'éveil de ce socle, comme la publication d'un rapport d'activité annuel de la Sûreté de l'État. Dans le premier opus, le directeur écrit d'ailleurs : « *À plus long terme, cette communication pourrait aussi*

³¹⁹ Rapport général d'activités 2004 du Comité permanent de contrôle des services de renseignements et de sécurité, fait au nom de la Commission sénatoriale chargée du suivi du Comité permanent de contrôle des services de renseignement et de sécurité, déposé le 9 mars 2006, document n° 3-1150/1, page 3.

³²⁰ Lallemand (Alain), « Bruxelles est devenu un pôle d'attraction pour les espions », interview de Kristof Clerix, in *La Libre Belgique*, publié le 9 décembre 2009.

s'avérer bénéfique pour le développement d'une culture du renseignement qui, il faut bien l'admettre, fait encore trop souvent défaut actuellement »³²¹.

³²¹ *Rapport annuel 2008 de la Sécurité de l'Etat*, Bruxelles, 2009, page 10.



Partie 3 : L'image des services de renseignement et ses enjeux

Chapitre 1 : IMAGES NATIONALES DU RENSEIGNEMENT ET DES SERVICES

Qu'est-ce que l'image ? Cette question a déjà trouvé une réponse dans l'introduction de cette thèse que nous nous remémorons ici : l'image est l'impression globale, positive ou négative, que l'opinion publique peut avoir d'une personne ou d'une organisation, créée et alimentée par la mémoire personnelle et collective, l'environnement médiatique et les campagnes de communication. L'image est considéré dans notre étude comme le produit d'éléments culturels, médiatiques et politiques.

Il est évident que les caractéristiques des cultures nationales du renseignement, tout comme l'histoire, ont des répercussions sur la manière dont les médias en parlent ainsi que sur l'image du renseignement elle-même. Une véritable culture du renseignement permet sans aucun doute au citoyen curieux de se forger une image plus précise et plus juste de cet objet particulier. Au contraire, l'absence d'une telle culture donne le citoyen en pâture à toutes les informations disponibles et à toutes les rumeurs.

De même, les médias d'information ont une influence considérable sur cette image. À ce jour, ces médias d'information jouent un rôle considérable dans les sociétés occidentales que nous étudions. Comme l'écrivait Rémy Rieffel dans l'introduction de *Que sont les médias ?* : « *Compagnons de notre vie quotidienne, sentinelles de notre curiosité à l'égard du monde, les médias nous sont aujourd'hui devenus aussi familiers et indispensables que d'autres outils ou objets domestiques* »³²². Ces institutions sociales que sont les médias peuvent se vanter de leur influence significative sur les débats, tant leur poids est important.

³²² Rieffel (Rémy), *Que sont les médias ?*, Gallimard, Paris, 2005, page 9.

Jean-Marie Cotteret écrivait dans *Magie du discours* à propos de la recherche d'une légitimité cathodique des hommes politiques : « *le pathos produit un raisonnement par analogie qui débouche sur l'approximation et la démocratie cathodique repose sur le vraisemblable, car le public de la télévision [...] est plus enclin à croire qu'à comprendre* »³²³. Cela n'est-il pas valable, non seulement aux hommes et aux femmes politiques, mais aussi à toute sphère du public ? Cela n'est-il pas valable, non seulement pour la télévision, mais aussi pour la radio, la presse écrite et l'Internet ? À l'heure où un certain nombre d'émissions télévisées délivrent des informations comme du prêt-à-penser, où les journalistes versent de plus en plus dans l'approximation quand le sujet est technique, où les entreprises médiatiques favorisent la logique de scoop, les médias semblent imposer aux citoyens une représentation du monde, ordonnancée et mise en forme par eux-mêmes et présentée comme s'il s'agissait là de la vision objective et naturelle du monde. Les médias sont ainsi des acteurs majeurs de la production d'une image ou d'une réputation. C'est pourquoi ils constituent un corpus important dans cette étude, durant laquelle nous garderons à l'esprit que, de l'information à sa mise en récit médiatique, il y a un cheminement particulier opéré par le journaliste. Celui-ci est confronté à des obstacles inhérents au renseignement tel que le manque de données ou l'absence de sources multiples mais aussi à des impératifs aux entreprises médiatiques comme le coût du traitement de l'information, les délais courts à respecter ou la domination du scoop.

Le cinéma et la littérature sont tout autant des vecteurs d'une image. Certes fictionnelle, la représentation des choses qu'ils offrent à leur public se confond souvent avec la réalité. Ces productions imprègnent l'inconscient collectif. Les essais et les travaux de recherche le sont également, mais dans une moindre mesure car ils touchent un public bien moins large. Enfin, les documentaires, qui prétendent offrir une vision fouillée ou réaliste du monde, véhiculent eux aussi une certaine image à laquelle le public fera facilement confiance.

Pour notre matière plus précisément, d'autres agents d'influence sont à prendre en considération. Les politiques et stratégies de communication que les services eux-mêmes pour les ministères de tutelle ont élaborées, sont également des producteurs d'image. Leur but est d'ailleurs le plus souvent de rectifier l'image qu'en diffusent les médias d'information.

³²³ Cotteret (Jean-Marie), *La Magie du discours*, Michalon, Paris, 2000, page 213.

Enfin, si les médias ont un poids considérable dans notre société, et de ce fait constituent un quatrième pouvoir, il ne faudrait pas négliger le premier pouvoir : l'exécutif. Les actions et les réactions du Président et du gouvernement sont scrutées avec attention. Elles ont le pouvoir de légitimer et de créer le consensus. Les attitudes adoptées par le politique à l'égard du renseignement participe à la fabrique de l'image.

Il convient donc d'étudier tous ces éléments si nous voulons tenter de dresser les traits de l'image du renseignement et des services dans chacun des quatre pays.

I. L'image des services de renseignement français évolue assez favorablement depuis quelques années

Culturellement et historiquement, les services de renseignement et de sécurité français ne disposent pas d'une bonne image en France. La faible culture du renseignement, l'organisation des services et le culte de la discrétion entretenu de ces derniers ont largement contribué à cet état de fait. Il faut toutefois relativiser ce constat car les productions cinématographiques et les fictions télévisuelles tendent à conférer aux services de renseignement ou du moins à leurs officiers une dimension fantasmée et romantique. Il en est de même pour la littérature d'espionnage francophone, sur laquelle nous ne nous étendrons pas. Bien des travaux universitaires l'ont déjà étudiée.

Néanmoins, l'image des services de renseignement français tend aujourd'hui à s'améliorer tant auprès de la classe politique que de l'opinion publique. Cette tendance n'a pas été initiée par les médias français qui perpétuent encore une certaine méfiance à l'égard de cette chasse gardée de l'exécutif. Elle a été amorcée par un changement d'attitude à la fois des dirigeants politiques et des services de renseignement eux-mêmes qui ont pris le parti de communiquer davantage.

1. Aperçu historique de l'image des services français

A. Une organisation bicéphale des services de renseignement intérieur qui favorisait la méfiance publique

Jusqu'à la réforme entreprise en 2007, l'organisation du renseignement intérieur en France était le produit de la méfiance de la classe politique à l'égard de cette activité. Pendant de nombreuses années, les Renseignements Généraux et la Direction de la Surveillance du Territoire assuraient cette mission. Dans aucune autre démocratie occidentale contemporaine, il n'existait un système bicéphale de la sorte. Cette dualité particulière a contribué à entacher l'image des services de renseignement, et ce pour deux raisons.

D'une part, les RG, et parfois la DST, étaient assimilés, dans l'opinion publique, à une « *police politique* ». Leur activité était vue comme un travail de fichage et de surveillance des

personnes vivant sur le sol français, et en particulier celles qui étaient impliquées ou en contact avec la vie politique, les groupes de pression et autres associations.

D'autre part, cette organisation a été la source non seulement d'une mauvaise coordination mais aussi de compétition entre les RG et la DST. Les médias français, et même étrangers, ont relaté ces dysfonctionnements comme une guerre de chapelles. Quoi qu'il soit, cela a été néfaste autant pour leur efficacité que pour leur réputation. Si bien que les services de renseignement étrangers ne savaient à quel saint se vouer pour transmettre des informations importantes. L'amélioration des relations entre les deux services était nécessaire. C'est pourquoi l'idée d'une fusion entre les RG et la DST a germé il y a au moins deux décennies. À la fin des années 80, Jacques Fournet, successivement directeur des RG et de la DST, avait soumis cette option. Lionel Jospin l'avait discrètement reprise à son compte en 2002, au nom de la rationalisation des moyens et d'une meilleure efficacité. Toutefois, aucun gouvernement n'avait eu jusqu'à présent le courage politique de mettre en œuvre une telle réforme. Ce ne fut qu'en 2007 que le Président de la République, Nicolas Sarkozy, engagea la refonte du renseignement intérieur, avec une ambition affichée : « *il s'agit, en replaçant le renseignement au centre du débat, de pallier les insuffisances des services français, notamment le manque de coordination et la mauvaise coopération entre agences* »³²⁴.

B. Le culte de la discrétion a desservi l'image des services de renseignement français

L'Amiral Pierre Lacoste écrivait que « *les règles de déontologie propres aux Services Spéciaux reposent sur des obligations professionnelles spécifiques. La discrétion et même le "culte du secret" s'imposent à l'évidence [...]. Winston Churchill, qui était un expert en la matière, disait qu'en temps de guerre la vérité est tellement précieuse qu'il faut l'entourer d'un "garde du corps de mensonges"* »³²⁵. Et d'ajouter : « *la sécurité d'un service contre les attaques et les pénétrations adverses implique à la fois vigilance, discipline, protections et, simultanément, sens de la mesure pour éviter les pièges de la paranoïa et les dérèglements du soupçon systématique. Il faut se méfier des ambiances d'intrigues et de complots qui faussent le jugement* ». L'Amiral Lacoste, lorsqu'il était aux commandes de la DGSE, refusait de répondre aux questions

³²⁴ Lasserre (Isabelle), « La France remet

le renseignement à l'étranger », publié le 16 juin 2008.

³²⁵ Pierre Lacoste, « Missions et déontologie des Services Spéciaux », in *Per Aspera ad Veritatem Rivista di intelligence e di cultura professionale*, revue n° 11 mai-août 1998, Servizio per le Informazioni e la Sicurezza Democratica. Note tirée de la conférence tenue par l'Amiral (CR) Pierre Lacoste à l'Académie des Sciences Morales le 5 février 1996.

des journalistes et n'appréciait guère que la DGSE fasse l'objet d'articles. Toutefois, il était conscient du fait qu'un équilibre était nécessaire entre d'un côté la discrétion et le secret, et de l'autre côté l'exigence de la transparence du service public de plus en plus accentuée dans les démocraties occidentales.

Jusque récemment, la discrétion recherchée par chacune des directions des services de renseignement français a sans doute été trop poussée de sorte que l'opinion publique a fini par le leur reprocher. Cette attitude a contribué à faire émerger une image sulfureuse et menaçante.

En effet, pendant longtemps, aucun des services de renseignement et de sécurité français ne disposait d'un service de presse ou d'un chargé de communication. Les contacts avec les journalistes étaient très limités et soumis au bon vouloir du directeur en place. Il en a découlé plusieurs états de fait.

Tout d'abord, les journalistes ne pouvaient avoir une connaissance approfondie du renseignement et des services français. Par conséquent, les articles de fond et à visée pédagogique sur les services de renseignement français ont été peu nombreux dans les colonnes des quotidiens et des hebdomadaires de l'Hexagone.

Ensuite, les articles qui concernaient les services français traitaient de fait de sujets pour lesquels les journalistes pouvaient obtenir des informations. C'est ainsi que plusieurs thématiques ont été récurrentes, à savoir le changement de la tête d'un service et les réformes institutionnelles, les affaires dans lesquelles ils étaient impliqués, et leurs échecs opérationnels.

Enfin, les journalistes n'ont pas hésité à mettre en lumière, et même amplifier parfois, ce culte de la discrétion. Cela s'est notamment traduit dans le champ lexical qu'ils ont choisi. L'expression « *services secrets* » a été très souvent utilisée, tout comme les termes « *voile* » et « *ombre* ». Plusieurs articles ont d'ailleurs spécifiquement mis le doigt sur cette question, à l'image de cet article publié dans *Libération*, le 22 octobre 2002, titré « *Les services secrets entendent bien le rester* » ou de celui paru dans *Ouest-France*, le 11 juin 2005 : « *Le travail trop secret des services* ». Les habitudes ont la vie dure puisqu'aujourd'hui encore, cela est valable au détour de petites phrases malgré les premiers efforts d'ouverture des services de renseignement. « *Afin d'illustrer la priorité qu'il entend accorder au renseignement, le président français se rendra demain après-midi sur la base aérienne de Creil, là où niche la DRM, la très secrète Direction du renseignement militaire* »

³²⁶. Plus loin, la journaliste parle de « *nébuleuse du renseignement* ». Autres exemples : le 21 septembre 2008, Hervé Chambonnière titre son article « *RG : lumière sur les flics de l'ombre* » dans *Le Télégramme*, tandis que Georges Malbrunot évoque « *l'univers opaque du renseignement* »³²⁷ dans un article du *Figaro* du 27 mai 2008 sur l'arrivée de Bernard Bajolet au poste de coordonnateur national du renseignement.

Il est facile de deviner qu'en de telles circonstances, ce « *culte du secret* » ou de « *la discrétion* » n'a pas été sans affecter l'image des services de renseignement et de sécurité français. Cela a même été un frein à l'émergence d'une culture du renseignement en France.

2. Entre désenchantement et romantisme : cinéma, télévision et radio entretiennent une image paradoxale

Nous avons vu que la littérature dans le domaine du renseignement était, en dehors des romans d'espionnage, finalement abondante. Néanmoins elle est pleine d'ambiguïté, de par la diversité du type de travaux et de par la fiabilité des auteurs. Les directeurs français sont rompus à l'exercice des mémoires. D'anciens agents se sont aussi prêtés à l'art de raconter leur vécu. Les historiens se sont aussi emparés de cet objet d'étude, ainsi que quelques universitaires issus d'autres disciplines. Un certain nombre de journalistes ont publié des « enquêtes ». Enfin des « experts ès renseignement » se sont aussi adonnés à l'écriture d'ouvrages, sans pour autant qu'ils aient tous un niveau d'expertise équivalent.

Bien souvent sous couvert de « *révélations* » qui n'en sont pas, les ouvrages contribuent à alimenter les fantasmes. Ainsi Pierre Marion prend-il la plume pour rédiger ses mémoires et commence par ces mots : « *L'exercice dont je n'ai jamais été fervent, a pour moi le mérite de mettre les choses à plat, de plonger dans le passé pour dévoiler quelques affaires d'hier, mais surtout d'en tirer des leçons pour demain* »³²⁸. Les mémoires en particulier, se reposent sur des tranches de vie qui, lorsqu'elles sont couchées sur le papier quelques années plus tard, sont approximatives, atrophiées, mises en scène, voire réinventées. La réalité se mêle bien souvent au romantisme induit et exigé par les maisons d'édition.

³²⁶ Lasserre (Isabelle), « La France remet

le renseignement à l'ère de la télévision », *Le Figaro*, publié le 16 juin 2008.

³²⁷ Malbrunot (Georges), « Le diplomate qui va surveiller les espions », in *Le Figaro*, publié le 27 mai 2008.

Le titre de ces ouvrages qui prétendent révéler la vérité vraie sont pour le moins défavorable au renseignement et aux services. Ainsi, vous pourrez trouver dans les rayons d'une quelconque librairie : *RG : 20 ans de police politique* de Jacques Harstich et Fabrizio Calvi, *Je ne sais rien... mais je vous dirai (presque) tout* de Yves Bertrand, *Section manipulation : de l'antiterrorisme à l'affaire Doucé* de Jean-Marc Dufour, *RG : la machine à scandales* de Patrick Rougelet, *Au cœur du secret* de Claude Silberzahn ou encore *Mémoires de l'ombre : un homme dans les secrets de l'État* de Pierre Marion. L'image du renseignement français en est marquée d'autant. Mais qu'en est-il à la télévision et à la radio ?

A. Les fictions sur le renseignement français

Force est de constater que les œuvres cinématographiques et télévisuelles françaises, qui abordent la thématique du renseignement, sont bien moins abondantes que les productions anglo-saxonnes, et en particulier étasuniennes. Jusqu'en 2008, peu nombreux ont été les téléfilms et les films sur le sujet. Toutefois, il semblerait que cette année-ci marque une rupture puisqu'une petite dizaine de réalisations ont vu le jour.

Il n'en demeure pas moins que les téléspectateurs français connaissent mieux les principaux services américains que sont la CIA, le FBI et la NSA, que ceux de l'Hexagone. Ils les connaissent de nom, et savent même que le centre de formation des agents du FBI se situe à Quantico (Virginie) et que le siège de la CIA se trouve à Langley. Qu'ils soient britannique, étasunien, russe, du MI6, de la CIA, du KGB, les agents bénéficient d'une image romantique et héroïque. Plus que les agents fictifs de services français, ils laissent une impression positive dans l'esprit des téléspectateurs français à l'image d'un *James Bond*, d'un *James Bourne*³²⁹, ou d'une *Sidney Bristow*³³⁰.

Si l'image du renseignement ne semble pas des plus positive en France, le cinéma tout comme la littérature diffusent néanmoins un souffle de romantisme et de fantasmagorie. C'est ainsi

³²⁸ Marion (Pierre), *Mémoires de l'ombre : un homme dans les secrets de l'État*, Flammarion, Saint-Armand-Montrond, 1999, page 9.

³²⁹ Personnage d'ancien agent de la CIA, incarné par Matt Damon, dans la trilogie de *La mémoire dans la peau*.

³³⁰ Personnage d'agent double de la CIA et du SD6, incarné par Jennifer Garner, dans la série *Alias*.

qu'ils octroient une image paradoxale, étiré entre la barbouzerie et l'héroïsme, aux officiers du renseignement. Les services, quant à eux, n'apparaissent qu'en arrière-plan en tant que soutien logistique, centre de décision ou catalyseur des lourdeurs et de la rigidité administratives.

*a. Sur le petit écran français : le téléfilm **Rainbow Warrior** et la série **Sécurité intérieure***

L'expérience télévisuelle française en la matière est faible, et notamment dans le domaine de la fiction. Seuls un téléfilm et une série ont été proposés aux téléspectateurs de l'Hexagone, systématiquement sur la chaîne cryptée.

Un téléfilm a été produit sur l'affaire Greenpeace. *Rainbow Warrior*, écrit par Dan Franck et réalisé par Pierre Boutron, a été diffusé sur *Canal plus* en prime en avril 2006. Ce drame politique d'une heure et demie met en scène l'échec de l'opération spéciale préparée par le Service Action de la DGSE dont l'objectif était de faire en sorte que le navire affrété par Greenpeace ne puisse pas ne rendre sur le site où allaient se dérouler les essais nucléaires.

Synopsis du téléfilm *Rainbow Warrior* :

Le 10 juillet 1985, le Rainbow Warrior, bateau de l'organisation écologiste Greenpeace, est coulé dans le port d'Auckland, en Nouvelle-Zélande. Le navire était en partance pour Mururoa, afin de dénoncer les essais nucléaires de la France en Polynésie. Parmi les passagers, un photographe trouve la mort. Les faux époux Turenge, Alain Mafart et Dominique Prieur, deux agents de la DGSE déguisés en touristes suisses, sont très vite arrêtés. L'affaire du Rainbow Warrior prend alors une certaine ampleur médiatique quelques jours plus tard, lorsque les enquêteurs néozélandais révèlent l'implication de la France, aux plus hauts sommets de l'État, dans cette affaire...

Source : site Internet de Canal plus.

Sécurité intérieure a été, quant à elle, la seule série du genre à être diffusée sur le petit écran. Qui plus est, seuls huit épisodes de 52 minutes ont été programmés à l'été 2007 sur la chaîne cryptée *Canal plus*, puis en septembre 2008 sur *Canal Jimmy*. La diffusion fut suspendue, sans doute faute d'audience suffisante.

Écrite par Olivier Gorce, Gérard Carré et Marie Montarnal, la série raconte le quotidien de la cellule éponyme, fleuron du contre-espionnage français. Deux synopsis disponibles sur

Internet décrivent brièvement le fil conducteur de la série. Le premier, proposé sur www.allocine.fr, indique : « *La cellule de crise de la sécurité intérieure opère dans l'ombre pour contre-espionner les organisations susceptibles de mettre en danger la nation, dans le domaine du terrorisme ou du pillage du patrimoine. Toute l'équipe doit travailler en coordination car chaque membre possède sa propre spécialité, essentielle pour la réussite des missions.* » La description est objective et donne une image neutre du renseignement dont la mission principale est de protéger la nation. Le second, sur www.serieslive.com, annonce : « *Attentat à la bombe, liquidation d'un diplomate étranger, prise d'otage, espionnage économique, autant d'affaires traitées par la cellule de la Sécurité intérieure, fleuron du contre-espionnage français. Plongée au cœur de la raison d'État, la série nous dévoile l'univers secret du renseignement, ses rapports de force, ses jeux de pouvoir, ses pièges et ses trahisons...* ». À la lecture de cette présentation, le téléspectateur s'attend vraisemblablement à découvrir un monde de coups tordus et d'enjeux cachés. L'image du service semble déjà moins reluisante et rejoint quelque peu la méfiance de l'opinion publique à l'égard du renseignement.

L'École de Guerre économique mentionne également cette série dans une étude consacrée aux séries télévisées françaises³³¹. La série met en scène « *une sorte de DST fictionnelle chargée de lutter contre des organisations (terroristes, mafieuses, criminelles, etc.) menaçant l'intégrité de la Nation. Les différents personnages ont chacun leur spécialité, nécessaire à la réussite de la mission, et travaillent en équipe. La série présente également les conflits internes de ces personnages, parfois prêts à renier leurs propres valeurs, et les ambiguïtés qui existent au sein de la cellule (luttres de pouvoir, trahison, etc.)* ».

b. Sur les toiles : Secret Défense et les autres

Les années 2008 et 2009 ont été marquées par un engouement des réalisateurs français pour la thématique du renseignement et de l'espionnage. Parmi les œuvres cinématographiques françaises³³² sorties récemment, on en dénombre plusieurs qui mettent en scène de façon plus ou moins réaliste des « *espions* » ou des « *agents* », comme :

- *Agents secrets* de Frédéric Schoendoerffer (2003) ;
- *OSS 117* de Michel Hazanavicius (2006 et 2008) ;
- *Une affaire d'État* de Éric Valette (2008) ;

331 Harbulot (Christian) dir., Bevernage (Lydia), Sainseaux (Laurence), Steines (Claudia), Ouizeman (Brice), Schneider (Erick), *Les séries TV françaises : pourquoi ça ne marche pas (raisons idéologiques et techniques de la crise)*, École de guerre économique, décembre 2007, 35 pages.

332 Annexe France n° 27 : Liste des films, téléfilms et séries françaises sur le renseignement.

- *Secret Défense* de Philippe Haïm (2008) ;
- *Affaire Farewell* de Christian Carion (2009) ;
- *Espion(s)* de Nicolas Saada (2009).

À l'exception du sériel *OSS 117* qui se place dans le segment de la parodie, les œuvres cinématographiques se veulent assez réalistes. Toutefois, *Espion(s)* est initialement une histoire d'amour qui utilise le renseignement comme prétexte pour porter l'intrigue. Nicolas Saada cherche à faire le parallèle entre l'amour et le renseignement, sphères où le mensonge est omniprésent.

Secret Défense, *Affaire Farewell*, *Agents secrets* et *Une affaire d'État*, quant à eux, s'intéressent davantage à la problématique du renseignement. Pour autant, ces films sont loin de refléter une réalité qui n'est absolument pas télégénique. Le travail de bureau n'est guère montré. Les directeurs de bureaux assument dans ces scénarii des fonctions disproportionnées. Le recrutement, la formation, le rôle des agents ainsi que la gestion de sources sont considérablement déformés pour les besoins de l'intrigue et les exigences cinématographiques. Par conséquent, l'image qu'ils offrent du renseignement et des services français est en décalage avec la réalité. Elle est fantasmée et romantique et de fait imprègne beaucoup les spectateurs.

Prenons l'exemple du film *Secret Défense* pour analyser non seulement le fond et la forme mais aussi la perception des spectateurs. Ce film de Philippe Haïm est sorti dans les salles le 10 décembre 2008. Gérard Lanvin, Vahina Giocante, Simon Abkarian, Nicolas Duvauchelle, Richada Brakni sont à l'affiche de cette production à gros budget. Le scénario est simple : les services secrets français cherchent à déjouer un attentat contre les intérêts français fomenté par un groupe de terroristes islamiques.

Le synopsis sur le site officiel du film :

Chaque jour dans notre pays, mouvements terroristes et services de renseignements se livrent une guerre sans merci au nom d'idéologies que tout oppose. Pourtant, terroristes et agents secrets mènent presque la même vie.

Condamnés à la

clandestinité, ces stratèges de la manipulation obéissent aux mêmes méthodes. Alex et Al Barad sont deux d'entre eux. A la tête du contre-terrorisme de la DGSE (Direction Générale de la Sécurité Extérieure) pour l'un et d'un réseau terroriste pour l'autre, ils s'affrontent en utilisant les armes dont les plus redoutables : les êtres humains.

Secret défense raconte leur

secrète à travers les destins de Diane, une étudiante recrutée par les services secrets français, et de Pierre, un paumé qui croit trouver son salut dans le terrorisme.

Famés et endoctrinés p

engrenage auquel ils ne semblent pas pouvoir échapper.

Secret un et l'autre, sacrifiés au nom de leurs "nobles" causes ?

Source : secretdefense-lefilm.com/site-officiel.html

Décliné sur un rythme haletant et haché, le film met en évidence la similarité du processus de recrutement des deux protagonistes opposés : celui de la Direction Générale de la Sécurité Extérieure et celui d'un groupe terroriste international. L'un recrute de manière vicieuse Diane, une jeune étudiante en langue et culture arabe, qui se prostitue pour payer ses études ; l'autre recrute de façon sournoise Pierre, un Français incarcéré dans une prison de la région parisienne, qui croit trouver son salut dans l'islamisme radical. Le réalisateur tente de montrer la proximité entre ces deux mondes : manipulation des individus, personnalité, clandestinité, formation, prostitution, prudence... Philippe Haïm évoque l'idée de mettre en scène la similarité de « *deux machines de guerre, d'un côté la DGSE, de l'autre un groupe terroriste* »³³³.

Le point de vue proposé par ce film est très critique vis-à-vis les services français. La DGSE est montrée à l'écran tel un service de barbouzes, dont les missions reposent sur des agents à la personnalité fragile et sur des méthodes de brics et de brocs. Le chef de l'opération, Alex, n'hésite pas à trahir sa source. Le portrait fait de ce dernier est très noir.

Présentation d'Alex, cadre de la DGSE, sur le site officiel du film

À la D.G.S.E, il mène avec calme et détermination un combat de chaque instant contre les terroristes susceptibles de frapper la France. Ses armes ? Les agents de terrain (le terme exact est « agent de pénétration ») qu'il envoie au contact direct de l'ennemi afin de l'infiltrer. Ce qui l'oblige à calculer plusieurs coups à l'avance. En devenant un stratège, Alex a laissé le mensonge devenir sa langue maternelle et a appris à chasser ses émotions comme autant de parasites susceptibles d'affecter son travail. Mais ces méthodes dérangeantes ne sont-elles pas celles-là mêmes qui permettent à Alex de sauver des vies ?

Source : secretdefense-lefilm.com/site-officiel.html

Si Philippe Haïm s'est appuyé sur une équipe de consultants et experts ès renseignement (Jean Guisnel, Éric Denécé, Alain Chouet, et des anciens employés de la DGSE), le produit fini reflète-t-il la véritable personnalité de la DGSE ? Sans doute pas. Et bien que le film s'achève sur la phrase « *depuis le 11 septembre 2001, les services français ont déjoué plus de 15 tentatives d'attentats sur le territoire national* », l'image des services a été considérablement écornée. Ainsi que nous venons de le constater à travers toute une série de considérations scéniques et

³³³ Propos de Philippe Haïm à l'occasion de la conférence sur le cinéma et le renseignement, organisée par l'ANAJ-IHEDN à l'École militaire, le 25 octobre 2011.

cinématographiques, l'image de la DGSE délivrée par le film est peu flatteuse, voire assez négative, et ce, même si le service réussit avec perte et fracas à déjouer un attentat dans le métro parisien. Surtout, l'image du rôle des officiers de renseignement est particulièrement fantasmée, du fait de l'ingéniosité et la résistance de personnages principaux, de leur héroïsme et de leur patriotisme à toute épreuve.

Les commentaires des internautes sur un site Internet de référence en matière de cinéma, www.allocine.fr, illustrent la perception qu'ils ont eu du film, du renseignement et des services français.

Quelques avis de spectateurs sélectionnés sur le site Internet www.allocine.fr³³⁴

Neopolis – Sa note : ★★☆☆ - Ecrire le 19 déc. à 01h15.

« Bon film sur le monde de l'espionnage. Le titre peut sembler racoleur, mais Philippe Haim nous présente un film au scénario solide, secondé d'une bonne mise en scène. On a le destin parallèle de deux jeunes, qui sinon paumés ont un avenir plus qu'incertain, et qui se retrouvent alors au moins d'organisations secrètes, par pour le plus grand des bonheurs. C'est un parallèle intéressant, que le cinéaste utilise pour mettre sur un pied d'égalité organisations d'États et de terroristes en tant que broyeuses d'êtres humains, auxquels il n'oublie pas de rendre hommage. En découle une certaine démythification des services secrets, qui loin des héros à la James Bond, doivent consentir de nombreux sacrifices (d'une vie personnelle absente aux confidences sur l'oreiller). Sur l'idée de sacrifices, ce film rejoint "Agents Secrets" de Shoendoerffer. Mérite d'être vu, pour un autre regard sur l'espionnage. »

sam1982 – Sa note : ★★☆☆ - Ecrire le 29 nov. à 14h23.

« "Un agent n'est plus un être humain, c'est une arme" affirme Alex (Gérard Lanvin), l'un des pontes et recruteurs de la DGSE. Et peu importe la cause que sert cet agent. C'est ce que s'attache à nous montrer Secret Défense. Diane est recrutée par les Services secrets français. Pierre, petit loubard, après son passage en prison deviendra Aziz et se perdra dans l'Islam dur. Leurs trajectoires sont différentes, l'embrigadement est le même. Le film de Haim est bien séparé (histoires parallèles), jusqu'à la confrontation finale. Tons jaunes et presque ocres lorsque l'on suit Pierre, dans le désert, pour sa formation aux attaques terroristes. Tons bleus, froids, lorsque Lisa se trouve dans le centre de la DGSE. C'est assez malin, on sait rapidement que les deux histoires vont se chevaucher. L'un finissant forcément par poursuivre l'autre. Au nom d'une noble cause, on justifie les pires méthodes. Un sentiment de mal-être face à ces scènes, pourtant elles s'intègrent bien dans l'histoire. Et Secret Défense suggère, sans le montrer combien il est facile de passer d'un camp à l'autre. »

Freaks101 – Sa note : ★★☆☆ - Ecrire le 10 oct. à 23h22.

« Ca lorgne du côté des blockbusters américains post 11 septembre mais en plus fauché, ça flirte avec les films d'espionnage des années 70 mais on en est loin, les personnages n'ont aucune épaisseur psychologique, ils semblent tous agir comme des pantins, malgré des comédiens qui tente de leur donner un peu de chair. Par-dessus tout ça le réalisateur enfiler les clichés comme des perles et accumule les invraisemblances (depuis quand la DGSE recrute t-elle des étudiants dans les universités ?) essaye de nous faire croire qu'une jeune fille paumée peu se métamorphoser en super agent secret, qu'un jeune dealer laisse tout tomber pour devenir Djihadiste sans lavage de cerveau idéologique. Bref la seule chose à sauver de tout ça c'est Vahina Giocante mais au final c'est bien peu. »

HommeMasque – Sa note : ★★☆☆ - Ecrire le 28 août à 03h05.

« Bof, se laisse regarder, mais pas de rebondissement, rien de spécial dans ce film, tout est téléphoné et prévisible à l'avance. Un remake de Nikita raté, sans saveur, plat, comme la voix de Lanvin durant tout le film. Il surfe sur la parano actuelle du terrorisme, en faisant une belle peinture des services secrets français. Un film de propagande raté. »

cristal – Sa note : ★★☆☆ - Ecrire le 14 déc. à 11h15.

« Certes on peut avoir un doute pour trois raisons : la première serait la présence derrière la caméra de Philippe Haïm, réalisateur du désastreux "Les Dalton". La deuxième, celle de voir pour la énième fois un film d'espionnage ayant pour cible les réseaux terroristes du Moyen-Orient. La troisième, imaginer le résultat d'une machine si complexe par un cinéma français complètement ignare en la matière du film d'action politique et d'espionnage. Pourtant, la réussite est de taille. En premier lieu, là où le film fait fort, c'est dans sa construction à priori banale (les personnages sont très schématiques) mais qui, en fait, révèle beaucoup d'astuces et joue d'une alternance serrée entre la DGSE et les mouvements terroristes au Liban. Les ellipses sont franches, le montage serré, très 'américain', et entre les deux stratégies qui se livrent une guerre, les personnages secondaires viennent renforcer le scénario et le complexifier de manière tout à fait réjouissante puisque chacun sert en effet le récit du début à la fin. L'intelligence de la forme n'est d'ailleurs pas seule à faire de "Secret Défense" un bon film. Sa mise en scène, froide et d'une précision chirurgicale, nous plonge directement dans l'obscurité et la peur de ces milieux douteux. La force du film est vraiment de savoir dépeindre avec justesse

³³⁴ Les commentaires des internautes ont été retranscrits tel quel, seules les fautes d'orthographe ont été corrigées.

plusieurs atmosphères (prison, manipulation terroriste, manipulation par la DGSE, etc...), de rendre tendue l'image quand il le faut (la séquence de la valise, d'environ 15 minutes, est en surtension). Son intelligence est aussi de ne pas se morfondre dans une idée préconçue et d'opposer à l'horreur des formations terroristes où règne la naïveté des manipulés, la dureté des services secrets français, certes très efficaces comme le rappelle les chiffres, mais montrés ici - et probablement à titre de réalité - comme une autre unité manipulatrice dans lequel l'agent censé infiltré l'ennemi n'est même plus considéré comme un être humain, utilisé comme un pantin de A à Z. »

Un internaute, Freaks101, évoque le recrutement en université et n'imagine pas qu'il puisse exister. Cette opinion indique que ce dernier en a une image faussée. En effet, les services de renseignement et de sécurité qu'ils soient français, britanniques ou autres, s'intéressent bien évidemment aux profils sortant des universités et des grandes écoles. Ils ont besoin de profils divers et de personnels hautement qualifiés.

Un autre internaute, Neopolis, affirme que le film permet : « *une certaine démythification des services secrets* ». Effectivement, le cinéaste a créé ses personnages loin de la mythologie bondienne. Toutefois, la démythification n'est pas véritable car le film reste dans le fantasme plus que dans la réalité. Il semblerait que l'internaute estime que le film est réaliste.

Quant à l'internaute HommeMasqué, il considère qu'il s'agit d' « *un film de propagande raté* ». Or la direction du service du renseignement extérieur français n'a ni influé sur le scénario du film ni subventionné cette production.

Enfin, le commentaire de Cristal cristallise l'attrait irréflecti d'une partie des spectateurs pour la représentation irréaliste des services français de renseignement : « *montrés ici – et probablement à titre de réalité – comme une autre unité manipulatrice dans lequel l'agent censé infiltré l'ennemi n'est même plus considéré comme un être humain, utilisé comme un pantin de A à Z* ».

Cette perception tronquée a une double conséquence. Premièrement, elle a une influence sur l'image de ces services français, de fait perçus tel des manipulateurs, des barbouzes, des d'agents sans scrupules prêts à tout pour réussir. Deuxièmement, celle renforce sans aucun doute la méconnaissance du grand public quant au renseignement.

c. Pourquoi si peu de fictions made in France ?

Le trou noir fictionnel en la matière n'est pas une spécificité française. Il se retrouve en Allemagne, en Belgique et en Espagne. *A contrario*, le Royaume-Uni peut se vanter de ses James Bond et de sa série *MI5 – Spooks*. Trois hypothèses peuvent être avancées pour expliquer cet état de fait.

La première relève de considérations purement esthétiques. En effet, force est de reconnaître que le spectateur et téléspectateur français moyen est davantage attiré par les productions étasuniennes en ce qui concerne le genre de l'espionnage, du thriller et du polar.

La deuxième tient à la culture du renseignement. Nous avons vu que cette dernière n'existait guère, du moins à part entière, en France. Le renseignement est pendant longtemps resté un sujet sensible, voire tabou. De fait, il est difficile pour les scénaristes de recueillir des informations sur les services de renseignement français, sur leurs méthodes, leur quotidien. De plus, il pourrait exister un certain malaise à la sortie du film car l'image des services français est souvent considérée comme péjorative. Ce contexte pourrait avoir un ascendant négatif sur l'audience du téléfilm ou sur le nombre d'entrées dans les salles de cinéma. Cela est d'autant plus risqué que de gros budgets sont habituellement utilisés pour ce type de film. En outre, il est possible que l'omniprésence d'une menace dans la conscience collective étasunienne permette l'adhésion des téléspectateurs du pays à des séries mettant en scène les services de renseignement nationaux œuvrant pour la protection de la Nation. À l'inverse, la conscience collective des Français se place plus en retrait vis-à-vis du patriotisme et de la sécurité nationale. Il semblerait que les Français soient capables de concevoir que les États-Unis sauvent le monde (*Alias, Mission Impossible*), mais pas la France.

Une troisième hypothèse peut être proposée : l'absence de marketing institutionnel des services de renseignement. Jusqu'à il y a peu, les services de renseignement ne disposaient pas de cellule de communication propre. Aucune volonté de communication n'émanait des services français, à la différence des services britanniques qui ont soutenu la production de la série *MI5 – Spooks*.

B. Les émissions et les documentaires

a. Sur les ondes, « Rendez-vous avec X » offre une image qui navigue entre le sulfureux, les coups tordus et l'espion héroïque

Voici une expérience radiophonique sans doute hors-norme si nous la comparons au reste des programmes du paysage audiovisuel français en la matière. « Rendez-vous avec X » est une émission hebdomadaire diffusée sur *France Inter*. Ses 14 années de diffusion sont l'indice de son succès auprès des auditeurs français, tout comme sa déclinaison en livres et recueils.

Présentation de l'émission sur le site Internet de *Radio France* :

Patrick Pesnot, écrivain, journaliste, travaillait à la Bibliothèque de l'Arsenal quand X est venu s'asseoir à côté de lui et, mine de rien, a engagé la conversation. La suite, c'est cette aventure que vous propose France Inter. Une série d'entretiens sur des affaires du XXème siècle à nos jours, que vous connaissez tous.

Mais X, lui, connaît les secrets que dissimulent ces dossiers. Et que l'Histoire, l'Histoire officielle, a curieusement passés sous silence. En somme, ce que X propose, c'est de révéler les dessous des cartes et de passer de l'autre côté du miroir.

Comment X a-t-il pu pénétrer ces secrets ? Mystère. Ce que l'on sait seulement, c'est qu'il a beaucoup flirté avec les services spéciaux. Sans doute a-t-il aussi occupé des fonctions politiques, lesquelles ?

L'émission repose sur une mise en scène de confiance : Patrick Pesnot discute avec un mystérieux interlocuteur de sujets d'actualité, de complots, de coups d'État et d'affaires de l'histoire contemporaine. Monsieur X, dont l'identité est soigneusement gardée secrète, est présenté comme un ancien officier de renseignement français qui distille, depuis qu'il est à la retraite, ses confidences et hypothèses aux auditeurs du service public. La ligne éditoriale de cette émission consiste à montrer la « *face cachée* » de l'histoire en insistant sur le rôle clé des officiers de renseignement.

À ses débuts en 1997, l'émission s'intéressait principalement aux questions d'espionnage et aux dossiers mystérieux de la Guerre froide, comme le cercle de Cambridge, l'affaire Farewell ou la mort de Ben Barka. Elle s'attachait à proposer des versions différentes de l'histoire officielle. Les travaux de recherche des universitaires Roger Faligot, Pascal Krop et Rémi Kauffer sur les services de renseignement français venaient étayer les propos de Patrick Pesnot et de son interlocuteur. Puis, le spectre des thématiques choisies s'est peu à peu élargi. Le Proche et Moyen-Orient, l'Asie centrale, l'Afrique, l'Amérique du Sud sont autant de zones géographiques considérées par le producteur de l'émission qui se soustrait à un exercice de vulgarisation géopolitique.

De fait, les thématiques évoquées relèvent souvent du complot, des coups tordus, de la manipulation, de jeux d'influence, des enjeux cachés et prennent le pas sur le professionnalisme et les orientations stratégiques des services de renseignement. L'action des services de renseignement, mais aussi des gouvernements, devient de la sorte sulfureuse, même si les succès des services de renseignement sont régulièrement mis en avant.

Les services étasuniens et soviétiques (puis russes) ont le rôle principal, du fait entre autre de la Guerre froide. Mais les français ne sont pas en reste. Toutefois, à y regarder de plus près, les sujets des émissions centrées sur les services français sont quelque peu orientés. Parmi d'autres sujets, « Rendez-vous avec X » a commenté « les frégates de Taïwan », « 1973 : les plombiers du Canard Enchaîné », « 1995 : les deux pilotes français otages en Bosnie », « Action directe », « l'affaire Ben Barka », « l'affaire Dominici », « Rainbow Warrior », « le génocide Rwandais et la France », « les otages français au Liban », « 1954, la guerre secrète franco-américaine en Indochine », « La Centrafrique ou la Françafrique ? », *etc.* Les affaires et les manipulations politiques franco-françaises sont nombreuses...

La mise en scène et le ton de la confidence renvoient aux notions de secret et de clandestinité qui sont attachées au domaine du renseignement. L'anonymat de Monsieur X renforce encore cette dimension. Ce jeu de scène alimente d'autant plus le fantasme. De plus, le vocabulaire utilisé par Monsieur X se veut tantôt professionnel, à travers l'utilisation d'expressions spécifiques au jargon du renseignement, tantôt approximatif, avec l'emploi de termes tels que « *espions* », « *barbouzes* » ou « *services secrets* ». Cela semble traduire la recherche d'une crédibilité et l'alimentation d'un imaginaire consensuel.

De tout ceci, s'en dégage ainsi une image du renseignement qui oscille entre la barbouzerie et le romantisme. En ce qui concerne les services français plus précisément, leur réputation tient davantage de la barbouzerie et de la manipulation sommitale que du professionnalisme.

b. Documentaires et docu-fictions

En matière de documentaires et de docu-fictions sur la thématique du renseignement, les initiatives demeurent rares. En effet, seules trois réalisations françaises sont à dénombrer entre 2008 et 2010 :

- *L’Affaire Farewell* (2008) ;

- *En bonne intelligence : les espions et le cinéma français* (2009) ;
- *Histoire des services secrets français* (2010).

Le synopsis de *L'affaire Farewell* :

Comment Vladimir Vetrov - alias Farewell - a livré aux services secrets français des milliers de documents ultrasecrets du KG B. Un vrai film d'espionnage qui mêle reconstitutions et entretiens.

*Au début des années 80, au moment où François Mitterrand et Ronald Reagan arrivent au pouvoir, une taupe soviétique révèle aux services secrets français que l'économie de l'URSS et son industrie militaire ne tiennent que grâce à l'espionnage pratiqué par le KGB. En deux ans, Vladimir Vetrov livre 3 000 documents stratégiques et les noms des principaux agents soviétiques opérant à l'Ouest... Mêlant reconstitutions, images d'archives, interviews et commentaire, *L'affaire Farewell* retrace le parcours de cet homme hors du commun, qualifié par Ronald Reagan, d'« espion du siècle ».*

Épisode 1 : Brillant ingénieur qui a complété sa formation dans les écoles du KGB, Vladimir Vetrov intègre le ministère soviétique du Commerce extérieur en 1965. Il est bientôt envoyé en France comme espion. À Paris, il se révèle un agent actif et doué. Mais l'officier du KGB est vite repéré par le contre-espionnage français...

Épisode 2 : Cela fait un an que Vladimir Vetrov livre des documents secrets à l'Ouest. Mais en février 1982, les événements se précipitent. La soupçonnant d'avoir deviné sa trahison, l'officier du KGB poignarde sa maîtresse. Et tue un passant venu à son secours. Il est arrêté le soir même par la milice de son quartier...

Source : disponible sur le site Internet d'Arte : www.arte.tv

L'affaire Farewell est un docu-fiction de Jean-François Delassus, réalisé en 2008. Il se décompose en deux épisodes de 52 minutes. Le premier est intitulé *L'espion de la vengeance*, le second, *L'espion du siècle*. Diffusé sur Arte en prime time en février et mars 2009 puis en matinale en octobre 2009, ce docu-fiction revient sur cette histoire qui se déroula pendant la Guerre froide.

En bonne intelligence : les espions et le cinéma français est, quant à lui, un documentaire. Il fut diffusé sur Canal plus en février 2010, à la suite de la sortie des films français *Secret Défense* et *Espion(s)* dans la salle de cinéma. Le documentariste Jérôme Chauvelot avait l'ambition d'analyser en 52 minutes la représentation des services de renseignement français dans le cinéma au travers de cinq œuvres *made in France* : *Agents secrets*, *Secret défense*, *Espion(s)*, *L'affaire Farewell*, et curieusement, *Les Patriotes*. Ce choix s'est porté sur ces cinq productions car leurs réalisateurs ont tous fait le choix d'un cinéma d'espionnage réaliste et à la française.

L'art de concilier liberté de création et réalisme du renseignement est passé à la loupe par des critiques de cinéma, des historiens des services, des responsables politiques et parlementaires,

ainsi que par des professionnels à la retraite. Jérôme Chauvelot a ainsi mis en lumière le décalage réel entre les films et la réalité, que ce soit vis-à-vis du recrutement des agents, de leur formation et de leur motivation, ou des missions des services. Toutefois, il conclut sur l'idée que cet écart est moins important depuis que le pouvoir politique communique davantage à propos de ses services de renseignement.

Enfin, Jean Guisnel et David Korn-Brzoza se sont eux aussi employés à réaliser un documentaire sur le renseignement français. Le premier est un journaliste du *Point* et spécialiste des questions de Défense et de sécurité. Le second est un réalisateur de documentaires, spécialisé dans les « affaires ». Ils ont donné forme à quatre épisodes de 52 minutes consacrés à l'*Histoire des services secrets français*. Ce quadriptyque fut diffusé sur *France 5* en février 2011.

Ces synopsis (*ci-contre*) annoncent un documentaire sans concession, particulièrement axés sur les dérives et les dysfonctionnements de l'appareil du renseignement français au cours de ces soixante dernières années. Des promesses qui sont somme toute tenues comme le laisse à croire l'entame du générique : « *Est-ce que pour la raison d'État, j'ai le droit de commettre un certain nombre d'actes ? Et, est-ce que je peux le faire face à ma propre conscience et à ma propre morale ?* », s'interroge Alain Juillet, ancien directeur de la DGSE. Puis Yves Bonnet, ancien directeur de la DST, de répondre : « *On a le droit de commettre toutes les turpitudes à condition de ne pas se faire prendre* ». Le ton est donné.

Synopsis des épisodes de *Histoire des services secrets français* :

Épisode 1 : L'heure des combats (1940-1960)

Après la Capitulation de 1940, avec l'appui des Britanniques, les Français libres vont construire de toutes pièces de "vrais" services spéciaux. Leurs exploits en France occupée sont légion : renseignement, sabotages, missions homicide, désinformation. Jamais depuis cette époque, le service Action ne s'est trouvé autant en première ligne, ni aussi peu regardant sur les moyens utilisés, notamment en Afrique. Cet épisode s'achève sur l'affaire Ben Barka et ses conséquences : le démantèlement des services secrets imposé par le général de Gaulle.

Épisode 2 : Les années chaudes de la Guerre froide (1961-1981)

L'édification du mur de Berlin a marqué en 1961 la séparation du monde en deux grandes sphères d'influence : à l'ouest, les démocraties avec l'économie de marché et à l'est, un ensemble de pays dirigé par l'URSS. Les deux blocs se lancent dans une course aux armements, y compris atomiques, inédite dans l'histoire du monde, qui fera régner entre eux l'équilibre de la terreur. Les espions sont partout et les contre-espions les traquent. La manipulation, l'intoxication, le retournement sont les craintes majeures de chaque service...

Épisode 3 : Le grand malentendu (1981-1989)

Avec l'arrivée de François Mitterrand à la présidence en 1981, la France va non seulement devoir faire face à la défiance de ses services secrets mais à celle de son partenaire américain. Si les services secrets relèvent le gant en s'illustrant à travers l'affaire Farewell, l'affaire du "Rainbow Warrior" les déstabilise durablement et jette le discrédit sur le gouvernement socialiste.

Épisode 4 : Nouvelles guerres d'un monde nouveau (1989-2009)

Au cours des dix ans qui suivent la chute du mur de Berlin, les services secrets français se concentrent sur l'espionnage économique (interceptions, imagerie, cryptanalyse). Le monde du renseignement bascule à nouveau lors des attentats du 11 septembre 2001. Cette fois, c'est une véritable révolution culturelle : l'ennemi n'a plus de visage et il est démultiplié...

Source : Site Internet de France 5 : documentaires.france5.fr

Qui est interviewé ? Est-ce un cadre de confession, de révélations, officiel ? Le décor souligne-t-il ce cadre ? Quels sont les sujets abordés ? Les réponses à ces questions montrent que le documentaire est orienté, peut-être malgré lui.

Les exigences d'un tournage de documentaires rejoignent celles d'un téléfilm ou d'une série. Le spectaculaire, le suspense, le rebondissement l'inédit sont quelques-uns des ingrédients indispensables à un programme destiné à être vendu à une chaîne de télévision. Le documentaire de Jean Guisnel et David Korn-Brzoza n'y échappe guère. Ambiance feutrée, petites phrases assassines, révélations scandent les quatre épisodes. Une musique dramatisante revient sans cesse. La voix off adopte un ton grave, dramatique. Les plans dans lesquels on voit les interlocuteurs s'expliquer, sont serrés, épurés et sur fond noir. Le décor est l'ambiance sont propices aux confessions.

Les deux journalistes ont certes pris soin de sélectionner un panel d'interlocuteurs reconnus des milieux du renseignement, de la justice, de la politique, afin de s'assurer une rigueur professionnelle et une crédibilité. Des hauts fonctionnaires et responsables politiques comme Yves Bonnet, l'Amiral Lacoste, Marcel Chalet, Claude Silberzahn, Charles Pasqua, Michel Rocard ou encore Alain Juillet ont accepté de se prêter à l'exercice. Mais, il n'est pas question ici de s'intéresser au fonctionnement des services de renseignement, aux moyens dont ils disposent, à leurs succès opérationnels ou à leurs champs d'action. Les sujets abordés concernent essentiellement des affaires, des scandales, des périodes de crises, de la concurrence entre les

services, des agents retournés, des changements qui se sont opérés au sein des services et des relations souvent difficiles entre les services et l'exécutif. Des matières peu favorables au renseignement français.

Le documentaire est certes émaillé de commentaires positifs à l'égard des services de renseignement français, comme ce propos d'Alain Juillet : « *contrairement à ce que les gens pensent, un officier de renseignement n'est pas un abruti total. C'est quelqu'un en général qui est capable de réfléchir, d'analyser, qui a un bon niveau intellectuel* »³³⁵. Yves Bonnet y commentait également l'issue de l'affaire Farewell ainsi : « *La DST s'est retrouvée dans ces années-là comme un des grands services de sécurité de l'Occident* »³³⁶. Toutefois, ces précisions élogieuses ne sont pas fréquentes et l'image globale qui découle de ce documentaire est, tout à la fois, sulfureuse et barbouzarde.

c. Les émissions de plateau : C'est dans l'air et Droit d'inventaire

Une nouvelle fois, peu fréquentes furent les émissions de plateau qui ont consacré un de leur numéro au renseignement français. Ce fut néanmoins le cas de *C'est dans l'air* qui s'est intéressée à quelques reprises, aux questions de renseignement et de sécurité intérieure. Yves Calvi, le présentateur de cette émission diffusée quotidiennement sur *France 5*, a invité des experts et des anciens professionnels du renseignement.

Un premier numéro intitulé pompeusement *La France fliquée autrement* fut diffusé le 17 septembre 2007. Avec quatre invités (Yves Bonnet, Éric Denécé, Jean-Pierre Pochon, Frédéric Helbert), il s'agit de faire le point sur la réforme du renseignement intérieur, au lendemain de l'annonce du projet de fusion de la DST et des RG. Yves Calvi s'interroge : « *Ils participaient de la légende des services secrets français. Désormais, les RG et la DST illustreront l'ancienne "police de papa", que Nicolas Sarkozy a décidé de réformer en profondeur [...]. Reste à savoir si le mariage de ces deux services mythiques, aux cultures dissemblables et souvent en forte concurrence, se déroulera sans encombres* »³³⁷.

Le numéro de *C'est dans l'air* du 16 octobre 2008 était intitulé : « *Les barbouzes sont parmi nous* ». Quatre invités y participaient : Frédéric Ploquin, Yves Bonnet, Patrick Baptendier et Jean-Michel Décugis. Cette émission était consacrée à plusieurs affaires distinctes. Il était question

³³⁵ Épisode 2.

³³⁶ Épisode 3.

³³⁷ Extrait de la présentation du numéro *La France fliquée autrement* sur le site www.france5.fr.

d'une part de l'affaire d'espionnage privé d'Olivier Besancenot, porte-parole de la LCR, et de la mise en examen consécutive de plusieurs personnes, dont le directeur de SMP Technologies, la société qui diffuse en France le pistolet à impulsion électrique *Taser*. Elle s'intéresse d'autre part à l'affaire Dieuleveult et aux fameux carnets de l'ancien directeur des RG, Yves Bertrand. Le débat est assez orienté, comme le titre de l'émission, sur les coups tordus, les accusations et l'idée d'un cabinet noir constitué par le Premier ministre d'alors, Dominique de Villepin. Cela donne une image guère reluisante des services français.

De même, au lendemain de la découverte d'explosifs dans le grand magasin Printemps-Haussmann à Paris, Yves Calvi appelle ses invités³³⁸ à se questionner sur le renforcement de la sécurité intérieure et la surveillance des sites sensibles dans les grandes villes décidés à la hâte par le gouvernement. L'émission est diffusée le 17 décembre 2008 sous le titre : « *Les services secrets face au terrorisme* ».

Quelques reportages qui évoquaient les services de renseignement ont aussi été diffusés au cours d'émissions qui portaient sur des sujets connexes comme le terrorisme, la mafia, les officines privées de renseignement, *etc.*

Le 1^{er} avril 2009, la journaliste Marie Drücker présentait sur *France 3* son numéro de *Droit d'inventaire* intitulé « Dans les secrets de la police » : « *Faits divers à la une des journaux, séries télé qui réalisent de très gros succès d'audience, ou romans best-sellers, la police nous fascine ! Indispensable au fonctionnement d'une société organisée, elle se trouve aussi soumise, depuis toujours, aux tentations : abus de pouvoir, manipulation politique, corruption... Raconter la police française au XX^e siècle, ses méthodes et ses dérives, c'est plonger dans les recoins sombres de l'histoire de France.* »

Cinq personnalités avaient été invitées sur le plateau, dont Bernard Squarcini, directeur central du renseignement intérieur (qui rassemble les RG et la DST) et Paul Quilès, ancien ministre de l'Intérieur. Quatre enquêtes ont été diffusées lors de l'émission : « *Des flics, des filles et des indics* » de Florence Troquereau, « *Confession d'un ripou* » de Jean-Edouard Choppin, « *R.G. : un siècle de police politique ?* » de Delphine Kargayan et Thierry Hornet, et « *Contre-enquête sur les experts* » de Jean-Edouard Choppin. Les trois premiers étaient visiblement à charge contre les

³³⁸ Ses quatre invités étaient Antoine Sfeir, directeur de la rédaction des *Cahiers de l'Orient* et président du Centre d'études et de réflexion sur le Proche-Orient ; Éric Denécé, directeur du Centre Français de Recherche sur le Renseignement et rédacteur en chef de la revue spécialisée *Renseignement et opérations spéciales* éditée par l'Harmattan ; Yves Bonnet, ancien directeur de la DST ; et Daniel Martin, fondateur et président de l'Institut International des Hautes Études de la Cybercriminalité.

services de renseignement et leurs pratiques supposées. De même, les questions de Marie Drücker posées à Bernard Squarcini, directeur de la DCRI, étaient orientées et agressives.

3. Le « renseignement » dans la presse française

A. Le nombre d'articles consacrés au « renseignement » a augmenté depuis 2008 dans les médias français

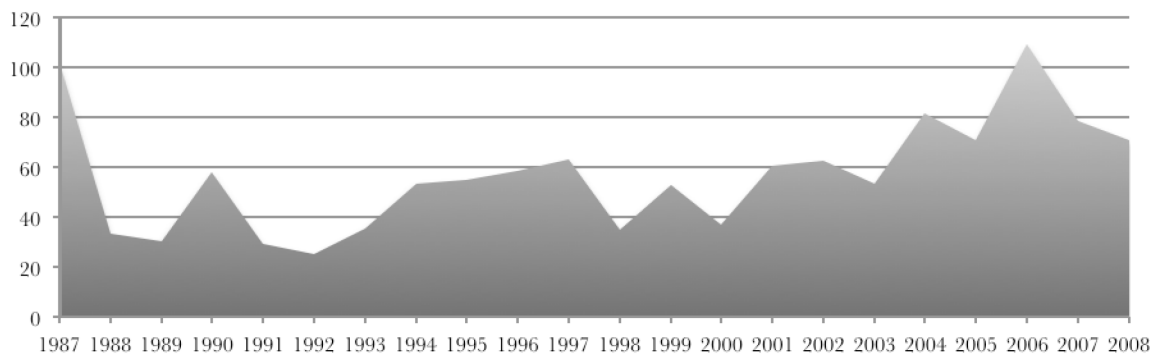
Secret oblige, les services font peu souvent la une de nos journaux, magazines, bulletins d'information radiodiffusés ou télédiffusés. Et pourtant, les médias français sont bien plus prolixes sur le sujet que nous aurions pu le penser. Les travaux universitaires de Sophie de Merveilleux du Vignaux sur la politique d'ouverture de la DGSE³³⁹ soulignaient déjà en 2003 l'abondance, toute relative, des articles consacrés au service de renseignement extérieur français. À partir d'une trentaine d'articles de presse, issus du *Point*, *Le Monde*, *L'Express*, *Valeurs actuelles*, *Libération*, *Le Parisien*, *Le Nouvel Observateur*, *Le Figaro*, *L'Humanité*, *Le Canard enchaîné*, et d'autres documents officiels, cette ancienne étudiante de l'École des hautes études politiques de Paris arrive à dresser un portrait rigoureux du service et de ses agents. Elle démontre de la sorte deux faits. D'une part, l'ensemble des articles de presse permettait dans une certaine mesure de se faire une idée du rôle et des actions de la DGSE. D'autre part, la DGSE semblait esquisser une démarche d'ouverture vers les médias et le grand public.

Une analyse quantitative et qualitative approfondie des articles de presse va permettre d'esquisser l'image des services de renseignement et de sécurité français que les médias du pays diffusent en ce début de XXI^e siècle. Pour cela trois quotidiens nationaux d'information générale ont été pris en compte dans cette étude. Le choix s'est porté sur *Le Monde*, *Le Figaro* et *Libération* parce qu'ils reflètent les tendances politiques qui s'étirent de la gauche socialiste à la droite républicaine et qu'ils disposent d'une notoriété certaine. Toutefois, d'autres publications ont été feuilletées comme les quotidiens *La Croix* et *La Tribune* ou les hebdomadaires *Le Point*, *Le Nouvel Observateur*, *L'Express* et *Marianne*. *Courrier international* a également été consulté.

³³⁹ Sophie de Merveilleux du Vignaux, « Aux frontières du secret : la politique d'ouverture de la DGSE (1990-2003) », mémoire de master dirigé par Christophe Hameau, mai 2003.

Nous avons également pris à cœur de relever les principaux articles publiés depuis les années 1970 dans l'ensemble de la presse écrite quotidienne qui concernaient les services de renseignement français, les projets de réforme, les opinions politiques afin d'appréhender plus précisément la publicité de ces derniers dans les médias français. C'est ainsi que nous nous sommes aperçu que la DGSE, la DST et les RG occupaient déjà les colonnes des quotidiens français, de façon assez régulière. Des photos des directeurs des principaux services français étaient également publiées lors de leur prise de fonction, et parfois pour d'autres occasions. Rares étaient les autres illustrations photographiques.

L'évolution du nombre d'articles mentionnant la DGSE, la DST ou les RG dans *Le Monde*

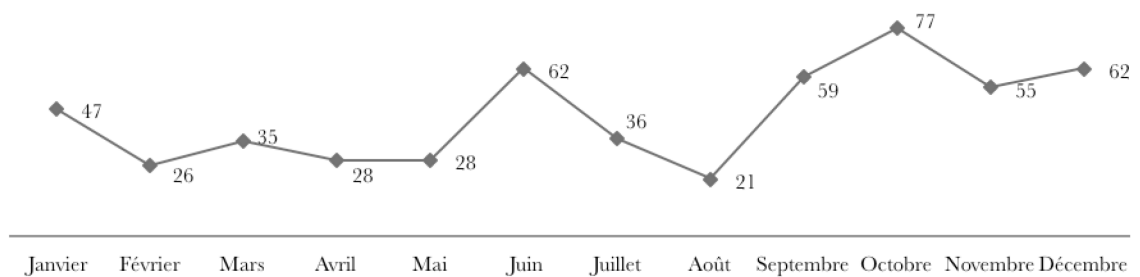


Indications : moyenne annuelle du nombre des articles mentionnant la DGSE, la DST et/ou les RG.

Source : graphique réalisé par l'auteur à partir des données disponibles sur le site Internet du Monde.

Le nombre d'articles a progressé de moitié en 20 ans. Outre l'actualité qui a pu donner matière à évoquer davantage les services de renseignement français en 2007 et en 2008, il semblerait que l'arrivée du Nicolas Sarkozy au ministère de l'Intérieur (2 juin 2005 – 26 mars 2007) puis à la Présidence de la République (depuis mai 2007) a sensiblement marqué cette progression.

L'évolution du nombre d'articles publiés dans trois grands quotidiens nationaux (*Le Monde, Le Figaro, Libération*) en 2008



Source : graphique réalisé par l'auteur à partir des données recueillies dans les archives de ces quotidiens nationaux.

En 2008, 536 ont été publiés dans trois éditions de la presse quotidienne nationale, à savoir *Le Monde*, *Le Figaro* et *Libération*. Cette année là, l'actualité rattachée aux services de renseignement français a été particulièrement riche. La fusion de la DST et des RG au sein de la DCRI, la publication du *Livre blanc*, le changement de directeurs opéré à la tête de la DGSE et de la DRM, certaines opérations comme celles destinées à libérer des otages au large de la Somalie ont été autant d'événements majeurs qui ont concerné les services de renseignement et de sécurité français et qui ont été traité par les médias de l'Hexagone. Ce sont aussi les scandales de *Clearstream*, de l'Angolagate et des carnets d'Yves Bertrand qui ont nourri la verve des journalistes. La controverse suscitée par la proposition de loi sur les fichiers utiles aux services de renseignement français a aussi été copieusement relatée. Enfin, il ne faut pas négliger la thématique de la menace terroriste ou extrémiste qui a considérablement alimenté la chronique.

Toutefois, les journalistes semblent avoir été plus prompts à relater l'affaire des carnets d'Yves Bertrand et *Clearstream* que la réforme du renseignement intérieur ou la publication du *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*. Les affaires faisaient partie du trio de tête des sujets abordés par les trois quotidiens nationaux six mois sur douze. Des sujets pourtant fort intéressants, mais peut-être moins vendeurs, ont été presque passé sous silence comme l'action de la Délégation parlementaire au renseignement au cours de sa première année d'existence, sur le rôle de la DRM en Afghanistan, théâtre d'opération extérieure dans lequel sont engagées les troupes françaises, ou sur les opérations de sensibilisation de la DST et de la DPSD auprès des entreprises françaises, sensibles ou innovantes, en matière de sécurisation de données par exemple. Aucun papier n'a été publié à l'issue des conférences de l'ANAJ-IHEDN, alors que les thématiques abordées dans cette enceinte pouvaient faire l'objet d'une analyse approfondie.

Petit décalage entre actualités et traitement médiatique du le renseignement dans les quotidiens nationaux français en 2008

Mois	Faits d'actualité concernant le renseignement et les services français	Palmarès des sujets³⁴⁰ abordés dans les quotidiens nationaux
-------------	---	--

³⁴⁰ Annexe France n° 24 : Liste explicative des thématiques d'actualité.

Janvier	<p>Réformes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Annonce de la création d'un Conseil de Défense et de Sécurité Nationale. <p>Menaces :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Annulation du <i>Dakar 2008</i> pour des raisons de sécurité. ■ Visite du ministre de la Défense à des militaires patrouillant sous la Tour Eiffel à Paris dans le cadre du plan Vigipirate. <p>Opérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Arrestation de deux suspects du meurtre de quatre touristes français en Mauritanie. ■ Perquisition du domicile de Yves Bertrand, ancien directeur de la DCRG dans le cadre de l'affaire <i>Clearstream</i>. <p>Politique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Dépôt du rapport d'enquête parlementaire sur « <i>les conditions de libération des infirmières et du médecin bulgares détenus en Libye et sur les récents accords franco-libyens</i> ». 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Menace terroriste (14 articles) ■ Opérations : arrestations, libérations d'otages, enquêtes en cours (10 articles) ■ Affaires : <i>Clearstream</i>, carnets de Yves Bertrand, <i>Dasquié...</i> (7 articles)
Février	<p>Opérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Action de sensibilisation de DST dans les grandes entreprises françaises. <p>Menaces :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Attentat contre le tribunal d'Ajaccio par un tir de mitraillette. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Menaces : terrorisme, sectes, espionnage industriel (5 articles) ■ Opérations (5 articles) ■ Réformes : Renseignement intérieur, coordination nationale et secret défense (4 articles)
Mars	<p>Opérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Convocation par la DST de Sébastien Lhomme, de l'association <i>Sortir du nucléaire</i>, accusé d'avoir compromis un secret de défense national. ■ Démantèlement d'une filière de vente de cannabis dans la région de Saint-Étienne. <p>Affaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en examen du commissaire Patrick Moigne, accusé d'avoir vendu des informations confidentielles. <p>Menaces / Justice :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Début du procès des jeunes soupçonnés d'avoir été recrutés par une filière djihadiste, arrêtés en 2005 par la DST. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Opérations : enquêtes, libération d'otages (10 articles) ■ Menaces : terrorisme, crime organisé, sectes (6 articles) ■ Affaires : UIMM, Moigne, compte de Jacques Chirac... (6 articles)
Avril	<p>Opérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Libération des otages du <i>Ponant</i>. ■ Arrestation de sept jeunes corses, soupçonnés d'y avoir participé à plusieurs attentats sur l'île de beauté. <p>Menaces :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Annonce de la baisse du nombre d'attentats en France sur le premier trimestre. ■ Publication d'un rapport sur les violences sur des élèves en milieu scolaire recensées dans les zones urbaines par la Direction Centrale de la Sécurité Publique (DCSP). ■ Attentats à la bombe contre trois bâtiments en Corse. <p>Fichiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Opposition du Collectif contre l'homophobie au recueil de certaines données sensibles par le nouveau logiciel ARDOISE. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Opérations : enquête, libération d'otages (11 articles) ■ Réforme du renseignement intérieur (3 articles) ■ Fichiers : polémique (3 articles) ■ Affaires : carnets de Yves Bertrand, <i>Clearstream...</i> (3 articles)
Mai	<p>Privatisation du renseignement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Olivier Besancenot, chef de file de la LCR, aurait été espionné par une officine privée de renseignement entre 2007 et 2008. <p>Opérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Démantèlement par la DST d'une filière d'Al Qaïda à Mulhouse et à Lyon. ■ Arrestation de quatre membres présumés de l'organisation séparatiste basque ETA à Bordeaux. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Opérations (5 articles) ■ Privatisation du renseignement (4 articles) ■ Orientation politique du renseignement (4 articles)

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Juin</p>	<p>Affaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Perquisition de la DGSE dans le cadre de l'enquête sur les supposés comptes japonais de l'ancien Président Jacques Chirac. <p>Orientation politique du renseignement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Publication du <i>Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale</i>. ■ Tribune dans <i>Figaro</i> du groupe Surcouf sur les mesures du <i>Livre blanc</i> qu'ils réfutent. ■ Visite du Président de la République à l'antenne de la DRM à Creil. <p>Fichiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Décret portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé EDVIGE. <p>Réformes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Suppression par arrêté des RGPP et crée d'un nouveau service dédié à la zone de Paris et de sa proche banlieue. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Orientation politique du renseignement (15 articles) ■ Affaires : comptes de Jacques Chirac, Clearstream, carnets de Yves Bertrand, relation Services de renseignement-officines (14 articles) ■ Réformes : renseignement intérieur et coordination (3 articles) ■ Menaces : terrorisme, extrémisme... (7 articles)
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Juillet</p>	<p>Réformes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Création de la Direction Centrale du Renseignement Intérieur (DCRI). ■ Création du Conseil National du Renseignement (CNR) et nomination de Bernard Bajolet à sa tête. <p>Opérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Libération d'Ingrid Betancourt et de quatorze autres otages retenus par le FARC en Colombie. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Fichiers : mise en place (3 articles) et polémique (7 articles) ■ Orientation politique du renseignement (8 articles) ■ Réforme du renseignement intérieur (3 articles)
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Août</p>	<p>Vie du service :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Nomination du Général de corps d'armée Didier Bolelli à la tête de la DPSD. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Opérations (5 articles) ■ Réformes : renseignement intérieur et coordination (4 articles)
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Septembre</p>	<p>Vie du service :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Nomination du Général de corps d'armée Benoît Puga à la tête de la DRM. <p>Opérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Libération des otages français du <i>Carré d'As</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Affaires : carnets de Yves Bertrand, comptes de Jacques Chirac, Clearstream, Angolagate (49 articles) ■ Fichiers : mise en place (11 articles) et polémique (21 articles)

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Octobre</p>	<p>Affaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Non-lieu général dans l'affaire des frégates de Taïwan. ■ Début du procès de l'Angolagate. ■ Renvoi en correctionnel de l'ancien Premier ministre Dominique de Villepin pour « <i>complicité par abstention de dénonciation calomnieuse</i> » requis dans le cadre de l'affaire <i>Clearstream</i>. ■ Publication d'extraits des carnets de Yves Bertrand, par l'hebdomadaire <i>Le Point</i>. ■ Affirmation de la revue <i>XXI</i> que Philippe de Dieuleveult aurait été assassiné en 1985 par les services de renseignement du chef de l'État zaïrois Joseph-Désiré Mobutu. ■ Plainte déposée par le président Nicolas Sarkozy contre Yves Bertrand, après la publication d'extraits de ses carnets. ■ Levée du secret défense sur les documents des services de renseignement concernant un possible compte bancaire de l'ancien président Jacques Chirac au Japon. <p>Menaces :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Tribune du ministre de l'Intérieur intitulée « Les démocraties face au terrorisme » dans le quotidien <i>Le Monde</i>. <p>Vie du service :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Nomination de Érarid Corbin de Mangoux à la tête de la DGSE. <p>Opérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Arrestation de jeunes soupçonnés de plusieurs destructions de caténaires de voies ferrées. <p>Politique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête, soumise par le PS, sur le « <i>fonctionnement des renseignements généraux et l'évolution des missions des services de renseignement intérieur</i> ». 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Vie du service : changement de direction et la DGSE, relation entre l'exécutif et les services (12 articles)
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Novembre</p>	<p>Menaces :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Enlèvement à Kaboul d'un Français qui travaille pour l'ONG <i>Solidarité laïque</i>. <p>Opérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Nouvelle arrestation de jeunes soupçonnés de plusieurs destructions de caténaires de voies ferrées, et présentés comme faisant partie de la « <i>mouvance anarcho-autonome d'ultra-gauche</i> ». ■ Arrestation d'un chef de l'ETA dans les Hautes-Pyrénées. <p>Affaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Renvoi de Dominique de Villepin et de quatre autres prévenus devant le tribunal correctionnel pour « <i>complicité de dénonciation calomnieuse</i> » dans l'affaire <i>Clearstream</i>. ■ Garde à vue de Jean-Louis Gergorin et de Imad Lahoud dans le cadre d'une enquête judiciaire pour « <i>escroquerie, faux et abus de confiance</i> » aux dépens d'EADS. <p>Fichiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Remplacement du fichier EDVIGE par le fichier EDVIRSP. <p>Vie du service :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Proposition de stages de fin d'études par la DGSE. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Affaires : <i>Clearstream</i>, carnets de Yves Bertrand... (21 articles) ■ Opérations (11 articles) ■ Menaces : extrémisme politique (8 articles)

Opérations :

- Arrestation de sept personnes, soupçonnées d'être proches ou d'appartenir à la « *mouvance islamiste radicale dite djihadiste* » en Ile-de-France.
- Libération de l'otage français qui travaillait pour l'ONG *Solidarité laïque*.
- Arrestation de trois membres présumés de l'ETA dans les Hautes-Pyrénées.

Affaires :

- Ouverture d'une enquête préliminaire sur Julien Dray pour « *abus de confiance* », à la suite d'un signalement de TRACFIN. Perquisition de son domicile et de son bureau.
- Ouverture d'une enquête préliminaire sur l'ancien directeur des RG, Yves Bertrand, à la suite de la plainte déposée le par le Président Nicolas Sarkozy.

Cinéma :

- Sortie du film *Secret Défense*.

Menaces :

- Découverte d'explosifs dans les toilettes d'un magasin du *Printemps*, à Paris.

■ **Affaires** : affaire Julien Dray, carnets de Yves Bertrand, comptes de Jacques Chirac... **(18 articles)**

■ **Opérations (14 articles)**

■ **Menaces** : terrorisme, extrémisme politique... **(13 articles)**

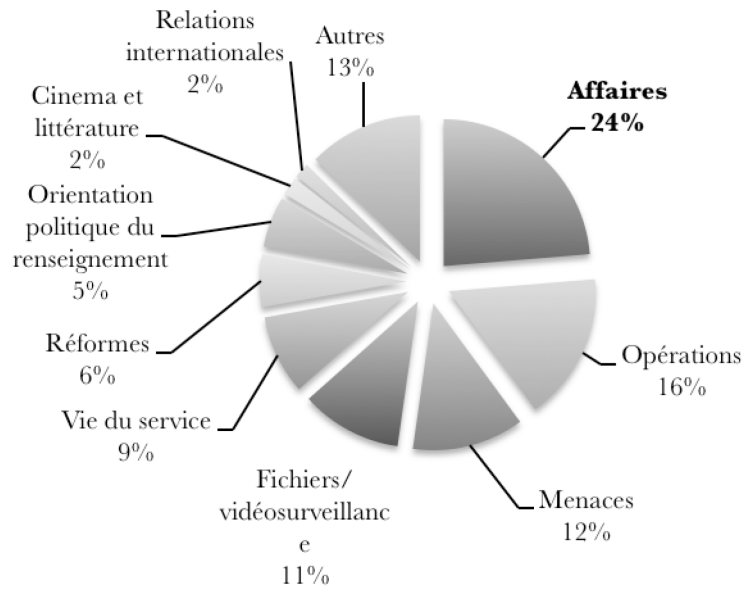
Source : tableau réalisé par l'auteur à partir de l'analyse des articles du Figaro, du Monde et de Libération.

B. Affaires, opérations, fichiers, menaces sont les principaux thèmes évoqués dans les articles de presse sur le renseignement français en 2008

Malgré l'effort opéré par les journalistes pour expliquer les modalités de la réforme du renseignement de l'intérieur ainsi que les enjeux du *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*, le thème le plus récurrent en 2008 fut les « affaires », les carnets d'Yves Bertrand en tête et *Clearstream* en tête. Les opérations réelles ou supposées se place en seconde position, suivies de près par les menaces telles que le terrorisme et l'extrémisme politique, et par le projet de loi sur les fichiers des services de renseignement et la vidéosurveillance.

Les thématiques³⁴¹ abordées dans les articles concernant le renseignement publiés dans *Le*

³⁴¹ Annexe France n° 24 : Liste explicative des thématiques d'actualité.

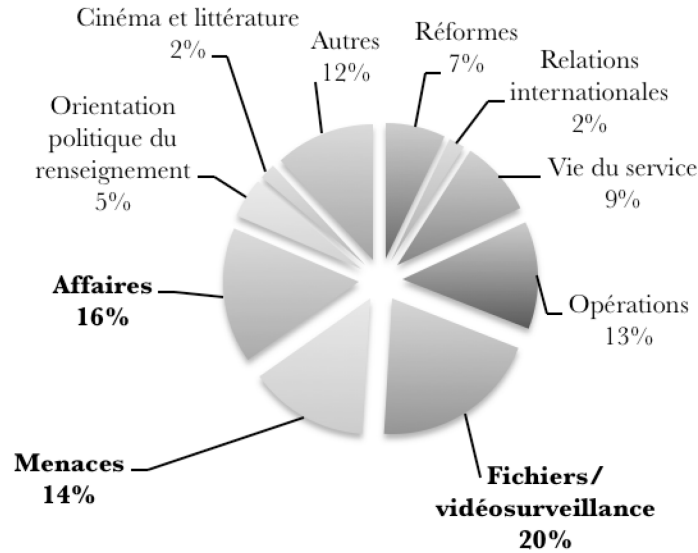
Monde, Le Figaro, Libération en 2008

Source : graphique réalisé par l'auteur à partir des données recueillies dans les titres de la presse quotidienne nationale française précités.

Le fait que les affaires soient autant mises en avant pose question. Cependant, les autres thématiques intrinsèques au renseignement que sont les opérations, la vie du service, les réformes et l'orientation politique du service représentent tout de même 37%. Il est étonnant de constater que, malgré les importants changements accomplis dans le domaine du renseignement intérieur et de la coordination du renseignement, le sujet des réformes et de l'orientation politique du renseignement a été finalement peu traité.

Il est vrai que le traitement médiatique opéré par les trois quotidiens n'est pas à placer sous la même enseigne. Chacun d'eux ont adopté une ligne éditoriale propre. *Le Monde* s'est amplement intéressé au projet de réforme des fichiers de renseignements. Rappelons ici que seuls les articles mentionnant un ou des services ou l'activité de renseignement n'ont été sélectionnés pour cette analyse. Bien d'autres articles sur le projet de loi portant sur EDVIGE ou CRISTINA ont été écrits par ailleurs. Il est à noter également que dans les articles étudiés, il y a autant d'articles sur les aspects techniques des projets de loi et de sa mise en application *stricto sensu* que sur la polémique qu'ils ont suscités. Les affaires sont le deuxième sujet le plus récurrent et les menaces qui pèsent sur la France le troisième.

Réurrence des principales thématiques abordées dans les articles publiés en 2008 dans *Le Monde*

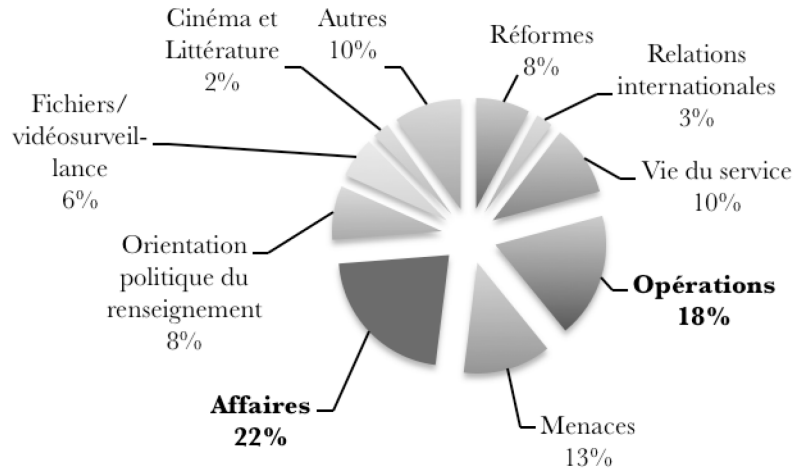


Source : graphique réalisé par l'auteur à partir des données recueillies dans les titres de la presse quotidienne nationale française précités.

Les journalistes du *Figaro* se sont, quant à eux, davantage intéressés aux affaires et aux opérations que leurs confrères du *Monde*. Ce quotidien, dont la ligne éditoriale correspond à la droite politique, a également accordé une place importante aux diverses réformes menées dans la sphère du renseignement de l'Intérieur et de la Défense.

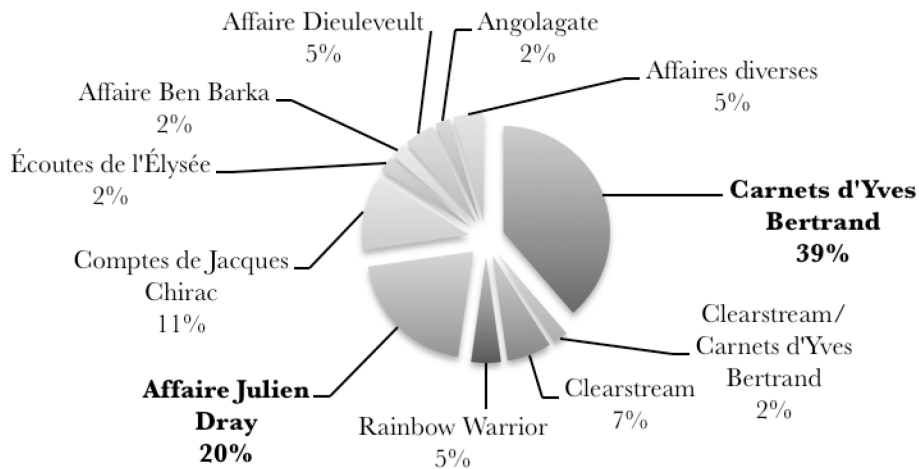
Pour ce qui est des affaires, les journalistes du *Figaro* ont beaucoup disserté sur la découverte et les implications des carnets de l'ancien directeur des Renseignements Généraux, Yves Bertrand. Contrairement à ses concurrents, *Le Figaro* a aussi mis l'accent sur l'affaire Julien Dray.

Récurrance des principales thématiques abordées dans les articles publiés en 2008 dans *Le Figaro*



Source : graphique réalisé par l'auteur à partir des données recueillies dans les titres de la presse quotidienne nationale française précités.

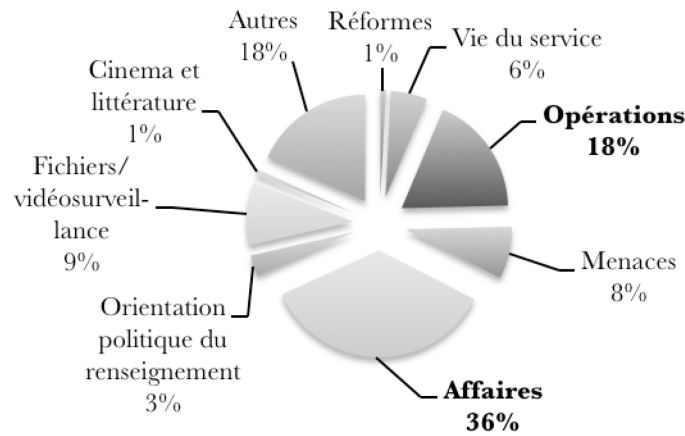
Les différentes affaires évoquées dans *Le Figaro* en 2008



Source : graphique réalisé par l'auteur à partir des données recueillies dans les titres de la presse quotidienne nationale française précités.

Le quotidien d'information générale *Libération*, de tendance politique de gauche, a plus facilement abordé la thématique des affaires (36 %) que les autres quotidiens. Il est surtout surprenant de constater que la réforme du renseignement intérieur n'a fait l'objet que de 1 % des articles publiés tandis que les prises de positions annoncées à l'égard du renseignement dans le domaine de la Défense ne représente que 3 %. Il semblerait par là-même que la ligne éditoriale de *Libération* soit fondée davantage sur le scoop et le scandale que sur la dimension pédagogique ou analytique en matière de renseignement.

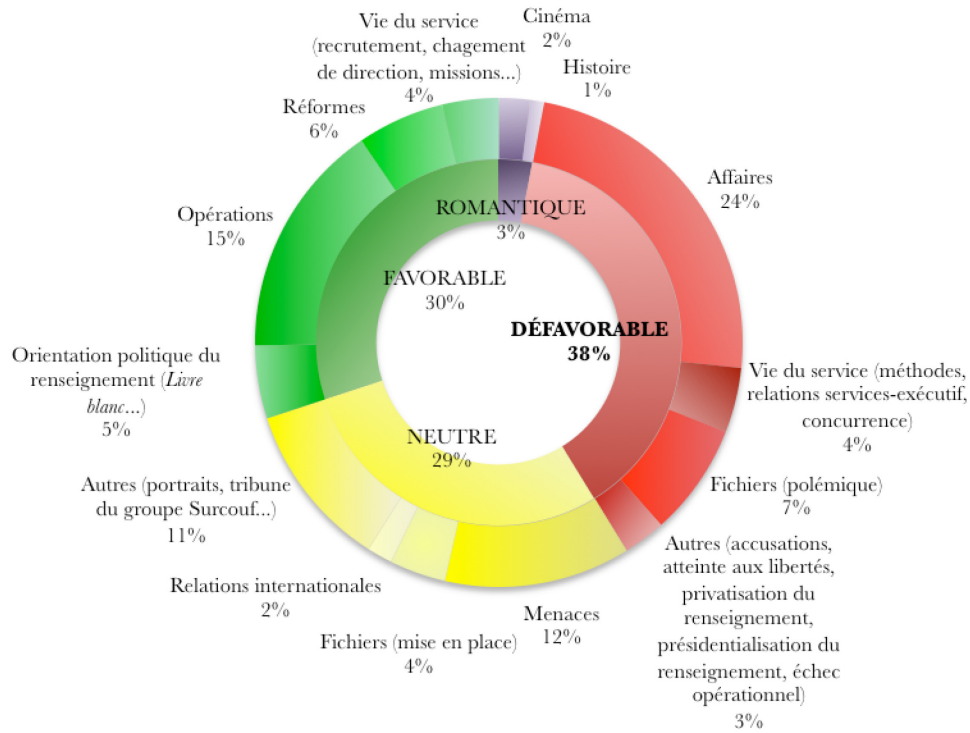
Récurrence des principales thématiques abordées dans les articles publiés en 2008 dans *Libération*



Source : graphique réalisé par l'auteur à partir des données recueillies dans les titres de la presse quotidienne nationale française précités.

En conclusion, l'image diffusée par les trois grands quotidiens français est ambiguë. Plus d'un tiers des 536 articles publiés en 2008 qui concernent le renseignement français lui est plutôt défavorable. *A contrario*, un petit tiers d'entre eux lui est favorable.

Répartition de la tonalité des 536 articles publiés dans *Le Figaro*, *Le Monde* et *Libération* en 2008



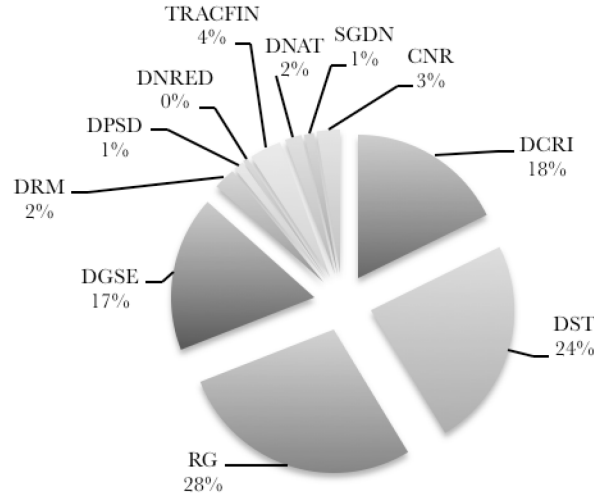
Source : graphique réalisé par l'auteur à partir des données recueillies dans les trois quotidiens.

C. Les RG, la DST, la DGSE et la DCRI plus médiatisés que les autres services de l'Hexagone

Tous les services de renseignement et de sécurité français ne bénéficient pas de la même lumière médiatique. Les statistiques montrent en effet que le nom des RG, de la DST, de la DGSE et de la DCRI ont été davantage mentionnés que tous les autres services au cours de l'année 2008 dans les articles du *Figaro*, du *Monde* et de *Libération*. Ainsi, dans le premier, il y a eu 223 mentions de noms des services de renseignement et de sécurité et d'organismes évoluant à proximité de la sphère du renseignement, tels le CNR ou le SGDN. 165 mentions ont été comptées dans *Libération* et 183 dans *Le Monde*. Les Renseignements Généraux sont le service le plus cité (28 %), suivi de la DST (24 %).

Régulièrement, les services sont aussi désignés par une périphrase, parfois inexacte, comme les « services secrets », les « services de lutte antiterroriste », les « services de renseignement de la Défense » ou les « services de renseignement français ».

Les services mentionnés dans les articles du *Figaro*, du *Monde* et du *Libération*

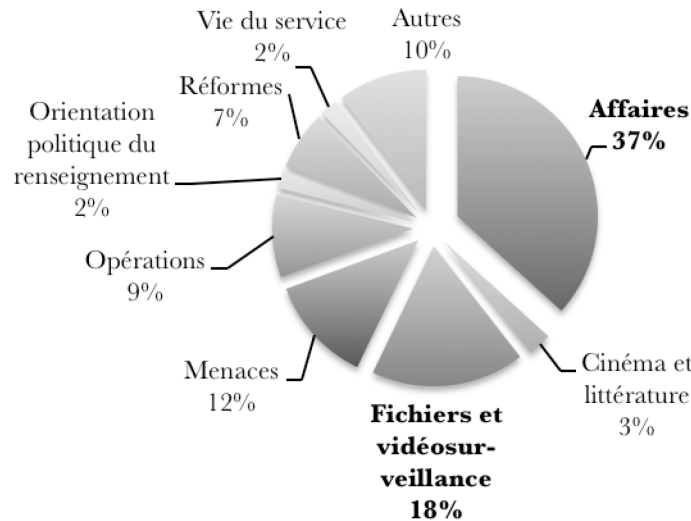


Source : graphique réalisé par l'auteur à partir des données recueillies dans les titres de la presse quotidienne nationale française précités.

L'exposition des services de renseignement dépend non seulement de l'actualité mais aussi du réseau de sources et de contacts des journalistes. Celui-ci peut être plus développé vis-à-vis d'un service spécifique que tous les autres et se reflète indéniablement dans le traitement du journal.

De même, les thématiques qui leur sont rattachées sont variables et orientent très certainement la perception des lecteurs. En effet, il est tout à fait remarquable que les Renseignements Généraux et la DGSE soient souvent évoqués dans le cadre d'affaires, tandis que la DCRI est logiquement citée dans les articles qui portent sur la réforme du renseignement intérieur. La DST, quant à elle, a une visibilité à travers les articles sur les fichiers de renseignement et sur les menaces qui pèsent sur les intérêts français.

L'exemple des Renseignements Généraux et des thématiques liées



Source : graphique réalisé par l'auteur à partir des données recueillies dans *Le Figaro*, *Le Monde* et *Libération*.

Outre le fait que la thématique des affaires représente 37 % des articles mentionnant les RG, celle des fichiers de renseignement EDVIGE et CRISTINA est également assez présente. Les articles relatifs au projet de loi de création de ces fichiers abordent soit ses caractéristiques et sa mise en place de façon factuelle et neutre, soit la polémique que ce dernier a suscitée. Mais force est de constater que les articles sur la polémique sont deux fois plus nombreux que ceux sur la mise en place de ce projet. Concrètement, les articles dans lesquels les RG sont mentionnés évoquent des thématiques négatives à hauteur de 49 %. Si l'on part du postulat selon lequel il est plus facile de détruire une réputation et d'en alimenter une mauvaise que de construire une image bonne et pérenne, les Renseignements Généraux sont dans une position visiblement défavorable.

D. Compétence et fluctuation des journalistes

Une autre donnée est intéressante à souligner. Comme pour tous les sujets, il semble qu'il y a quelques journalistes spécialisés dans les quotidiens nationaux, tel Christophe Cornevin et Jean-Marc Leclerc au *Figaro*, Isabelle Mandraud au *Monde* et Renaud Lecadre à *Libération*. Ils font partie des rubriques Police-Justice, Sécurité ou Défense. Toutefois, le nombre de journalistes qui traitent de cette thématique, de façon directe ou indirecte, sont très nombreux. Au *Figaro*, quelque 45 journalistes ont évoqué l'un des services de renseignement une seule fois au cours de leur production médiatique de l'année. Ils sont une quinzaine à avoir écrit ou co-écrit deux ou trois articles au cours de l'année 2008. Au sein de la rédaction de *Libération*, sur 27 journalistes qui ont signé un papier mentionnant le renseignement, 17 n'ont écrit qu'un seul article. En ce qui concerne *Le Monde*, ce sont quelque 45 journalistes qui n'ont signé qu'un seul article du genre.

Ces chiffres sont bien évidemment à prendre avec prudence car cela ne concerne que les articles signés. De plus, dans un certain nombre de cas, il s'agit d'une citation des services de renseignement qui n'intervient qu'en arrière-plan ou qu'en tant qu'information circonstancielle. Pour une autre partie cependant, il s'agit de papiers directement liés à l'activité des services de renseignement comme l'action de la DGSE en Mauritanie janvier 2008 ou le démantèlement de filières irakiennes quelques mois plus tard.

Il est arrivé quelques rares fois que le journal ouvre ses colonnes à des experts ès renseignement ou des responsables politiques intervenant en la matière, tel qu'Éric Denécé, Michel Rocard ou Michèle Alliot-Marie.

E. Un champ lexical orienté

a. Un vocabulaire péjoratif : *secret et barbouzeries*

Nous avons déjà constaté que les journalistes avaient recours au champ lexical du secret et de l'opacité. L'anonymat fréquent des sources renforce d'autant plus ce caractère. D'ailleurs, le ton de la confidence est souvent employé et mis en valeur par l'utilisation de verbe tel que « révéler », « confier », « avouer ». Il faut ajouter à cela l'ensemble des dénominations inexactes ou négatives des professionnels du renseignement et des services, tels que « *barbouzes* » ou « *police politique* ». Cela est loin de produire une aura positive autour des services de renseignement et de sécurité français, bien au contraire.

Un lexique péjoratif utilisé pour qualifier ou décrire les services français et leurs actions : exemples

Date de publication	Publication	Titre et extraits
21 janvier 2008	<i>Le Figaro</i>	Retour sur une machination d'État « Ils se sont passionnés pour “ le plus grand scandale politique de la V ^e République, une histoire emblématique des années 1960 qui mêle politique, mafia et espionnage” ».

13 juin 2008	<i>Libération</i>	Alors qu'il tombe seul, un barbouze balance tout
1 ^{er} juillet 2008	<i>Le Monde</i>	La direction centrale du renseignement intérieur fait ses premiers pas « La base a pourtant exprimé ses craintes face à une réforme inédite supprimant de facto deux services de police aux succès retentissants dans la lutte contre le terrorisme, mais parfois qualifiés de “barbouzes” à la suite de scandales [...].un “État dans l’État” qui a les pleins pouvoirs de sécurité sur la capitale et jusqu’en Ile-de-France ».
24 septembre 2008	<i>Le Télégramme</i> , Hervé Chambonnière	RG : La police des coups tordus ? « Quatrième volet de notre plongée dans les services de renseignement. Quand les RG dérapent. »
9 octobre 2008	<i>Le Figaro</i> , Jérôme Bouin	Les carnets secrets de du patron des RG « Pour obtenir ces renseignements confidentiels, “le patron des RG pouvait compter sur une poignée de fonctionnaires dévoués, des barbouzes et quelques journalistes affidés, parfois rémunérés” ».
31 décembre 2008	<i>Le Figaro</i> , Samuel Laurent	Une saboteuse du Rainbow Warrior chez les pompiers « L’opération, ordonnée par le ministre socialiste de la Défense Charles Hernu à l’amiral Pierre Lacoste, chef des services secrets français, malgré les réserves de ce dernier, est un fiasco ».

Source : tableau réalisé par l’auteur à partir des articles des quotidiens de notre corpus.

Ce constat peut s’étendre à l’ensemble de la presse écrite, nationale ou régionale, et même aux agences de presse. Ainsi nous pouvons lire dans l’une des dépêches de l’Agence France Presse en date du 25 juin 2008 : « La base a pourtant exprimé ses craintes face à une réforme inédite, qui supprime de facto deux services de police aux succès retentissants dans la lutte contre le terrorisme, mais parfois taxés de “barbouzes” à la suite de **scandales**. La suppression des RG, souvent qualifiée de “**police politique**”, était il y a peu jugée iconoclaste dans la police »³⁴². La série d’articles de Hervé Chambonnière dans *Le Télégramme* est tout aussi illustratrice, tant par ses titres tels que « RG : La **police des coups tordus** ? » que par son contenu : « *Quatrième volet de notre plongée dans les services de renseignement. **Quand les RG dérapent*** »³⁴³.

b. Des désignations imprécises des services, des hommes et des sources

La dénomination des services de renseignement et de sécurité semble être une tâche difficile pour les journalistes français. Ils sont ainsi qualifiés : « *Services secrets* », « *services de sécurité* », « *services de renseignement* », « *services de contre-espionnage* », « *le contre-espionnage français* », « *la communauté du renseignement* », « *le cénacle fermé du renseignement* », etc. La

³⁴² « La Direction centrale du renseignement intérieur voit officiellement le jour », in AFP, publié le 25 juin 2008.

³⁴³ Chambonnière (Hervé), « RG : La police des coups tordus ? », in *Le Télégramme*, publié le 24 septembre 2008.

caractérisation du personnel de ses services est aussi malaisée : « *agent* », « *agent secrets* », « *fonctionnaires* », « *militaires* », « *espions* », « *officiers* », « *hauts responsables policiers français* », « *hommes et femmes de l'ombre* », « *maître espion* », « *commissaires* ». Les journalistes rencontrent de réelles difficultés à désigner de manière précise le statut des hommes et des femmes au service du renseignement français. Des expressions alambiquées voient parfois le jour, le plus souvent dans le cadre des affaires : le « *maitre-espion* » et le « *scribe* »³⁴⁴ pour Philippe Rondot, le « *squale* » pour Bernard Squarcini, le « *Monsieur Renseignement* » pour Bernard Bajolet.

Les vocables utilisés sont parfois approximatifs, voire impropres. Souvent simplifiées, ces dénominations sont guidées par le souci d'être compris ou par le manque de compétence en la matière. Dans les deux cas, le choix de ces termes confère implacablement une image particulière au renseignement. Un service doté d'« *officiers* » n'est pas perçu de la même manière qu'un service composé d'« *hommes de l'ombre* ». Le premier inspire davantage de respect et de considération que le second.

c. Le lexique de la menace est présent mais n'est pas anxiogène

Nous l'avons vu, les menaces font l'objet de 12 % des articles des trois grands quotidiens nationaux. Cette thématique n'est donc pas omniprésente. Elle n'est pas non plus présentée de façon anxiogène, contrairement à ce qu'il se passe outre-manche. Les journalistes présentent les informations de façon tempérée, s'intéressant autant à la hausse qu'à la baisse des actes criminels et du niveau de menace.

Par exemple, lorsque le ministère de l'Intérieur annonce un risque d'attentat terroriste et relate l'inquiétude de la DST, les journalistes le retranscrivent de cette manière : « *Un vrai risque terroriste pèse-t-il à nouveau sur la France ? Depuis quelques jours, les ministères de l'Intérieur et de la Justice prennent au sérieux les menaces proférées sur le site salafiste al-Ekhllass, bien connu des services de renseignements occidentaux* »³⁴⁵. Il n'est pas question de crier haro ni de créer un mouvement de panique générale.

³⁴⁴ Annexe France n° 15 : Entretien avec Franck Cognard, journaliste à *France Info*.

³⁴⁵ Leclerc (Jean-Marc), « Menaces islamistes :

la DST, sur le qui

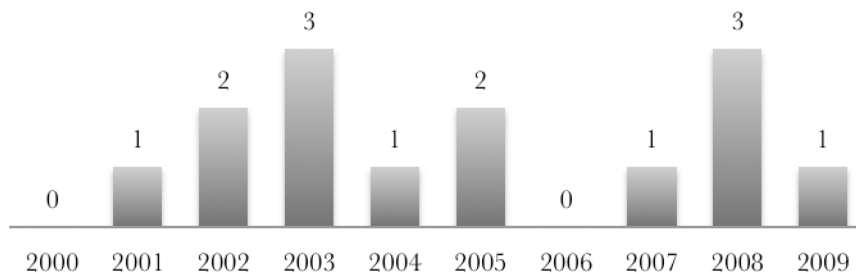
4. Peu d'ouvrages sur le sujet jusqu'à récemment

Si nous nous attardons sur la production littéraire et scientifique éditée en France de ces dernières années sur les questions du renseignement, nous nous apercevons que celle-ci, loin des préjugés, n'est pas négligeable. Romans mis à part, les universitaires et autres experts, les directeurs de services de renseignement à la retraite et les anciens officiers ont nourri les étals des librairies de leurs ouvrages.

Pour dresser une liste de ces productions, il est sans doute judicieux de les répartir en quatre catégories distinctes : les ouvrages universitaires ; les études historiques ; les essais ; les témoignages ou mémoires d'anciens directeurs et officiers issus des services de renseignement français. À tous ces ouvrages concernant les services de renseignement français, s'ajoutent ceux qui portent sur les services étrangers.

Dans la catégorie des travaux universitaires, peu nombreuses avaient été les publications avant les années 2000. En 2001, une quinzaine d'ouvrages ont été édités. Comme l'indique également le nombre de formations et de cours en la matière qui se sont mis en place ces dernières années, le renseignement semble devenir un champ disciplinaire. L'intérêt des chercheurs s'est en effet considérablement développé ainsi que l'atteste les travaux de Sébastien Laurent et Olivier Forcade. Il faut bien dire que ces travaux, qui se sont confrontés à la rareté des sources, sont de fait de qualité inégale.

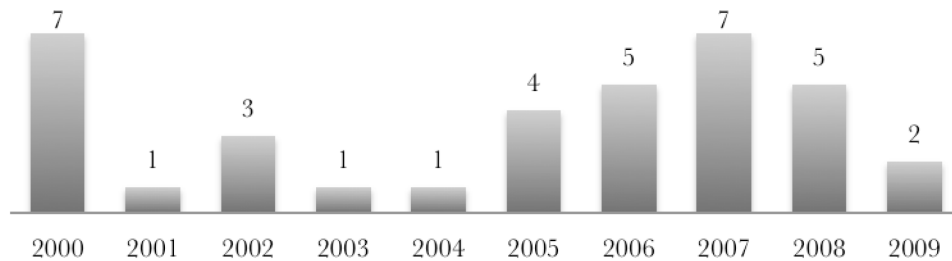
Le nombre de travaux universitaires sur le renseignement publiés en France entre 2000 et 2009



Source : graphique réalisé par l'auteur.

Les études historiques, quant à elles, ne sont pas une nouveauté. Une vingtaine de livres a été publiée dans les années 1980 et 1990. Depuis 2000, trente-six ouvrages ont pris place sur les étagères des librairies.

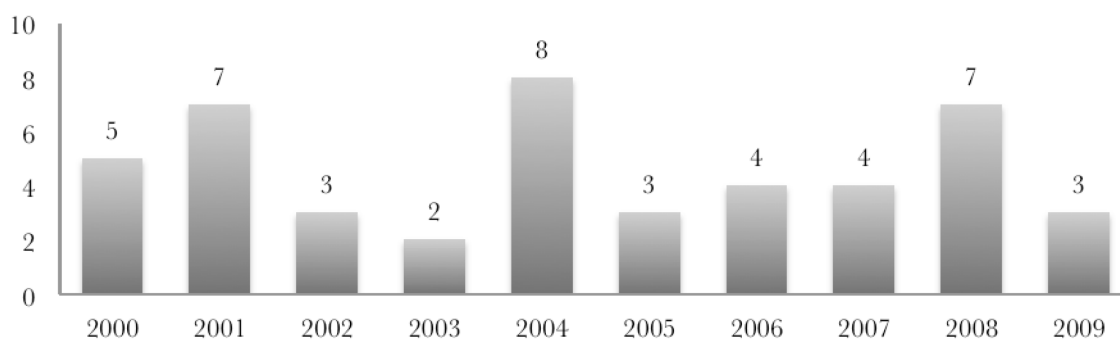
Le nombre d'études historiques sur le renseignement publiées en France entre 2000 et 2009



Source : graphique réalisé par l'auteur.

Les essais sont le genre littéraire le plus usité. Du milieu des années 70 à la fin des années 90, trente-cinq ont été édités. Entre 2000 et 2009, 46 ouvrages ont été publiés en France. Les thématiques sont très diverses : le renseignement et l'intelligence économique, le rôle du renseignement dans les conflits régionaux récents, les enjeux géopolitiques, le terrorisme ou encore les affaires comme les « écoutes de l'Élysée ».

Le nombre d'essais sur le renseignement publiés en France entre 2000 et 2009



Source : graphique réalisé par l'auteur.

Enfin, les témoignages et les mémoires d'anciens officiers ou directeurs du renseignement ont fait l'objet de quinze ouvrages entre 2000 et 2009. Comme les essais, ce n'est pas un exercice nouveau non plus. Mais il faut reconnaître que la publication des mémoires de plusieurs anciens directeurs a participé à la construction d'une image sulfureuse empreinte de magouilles. De plus,

les auteurs peuvent évoquer non pas les informations classifiées mais seulement les faits qui ont été rendus public, des opinions ou des données personnelles.



Source : graphique réalisé par l'auteur.

5. Les raisons du changement de l'image des services de renseignement

Il semblerait que depuis le passage de Nicolas Sarkozy au ministère de l'Intérieur, puis son accession à la fonction de Président de la République, le renseignement soit devenu un sujet beaucoup moins tabou. Dans le même temps, les services de renseignement et de sécurité français ont commencé à se soucier de leur image à plusieurs titres. Il s'est avéré en effet qu'en 2003, Pierre Brochant a commandé une enquête d'opinion pour jauger la notoriété et l'image du service qu'il dirigeait alors, la DGSE. Ces enquêtes ont été reconduites en 2004 et 2005 sans pour autant être utilisées comme des outils d'appréciation et d'action en matière de communication.

A. Un chef de l'État décomplexé à l'égard du renseignement

Depuis l'arrivée de Nicolas Sarkozy au pouvoir, il semblerait tout de même que le renseignement français jouisse d'une revalorisation de son action et par conséquent, de son image. Il est vrai que le gouvernement a évoqué sans tabou et sans complexe la question de la réforme du renseignement intérieur, de la réévaluation des moyens de renseignement pour les services dépendant du ministère de la défense ou encore du statut du personnel sous couverture.

Depuis qu'il a été élu à la présidence de la République française, Nicolas Sarkozy a évoqué le rôle des services de renseignement du pays ou les capacités de la France en la matière dans une dizaine de discours entre 2007 et 2009 :

- Allocution sur l'installation de la commission du *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*, au Palais de l'Élysée, le 23 août 2007 ;
- Discours à l'occasion de l'Université d'été du MEDEF, à Jouy-en-Josas, le 30 août 2007 ;
- Discours lors de la cérémonie à la mémoire des victimes du terrorisme, à Paris, le 19 septembre 2007 ;
- Discours à l'attention de la communauté française de Washington, à l'ambassade de France à Washington DC (États-Unis), le 6 novembre 2007 ;
- Discours lors de la rencontre « police-gendarmerie », à la Grande arche de la Défense (Hauts-de-Seine), le 29 novembre 2007 ;
- Discours au centre spatial guyanais (CNES), à Kourou (Guyane), le 11 février 2008 ;
- Discours sur la défense et la sécurité nationale, à Paris, le 17 juin 2008 ;
- Discours de clôture du Colloque sur la France, la défense européenne et l'OTAN au XXI^e siècle, à Paris, le 11 mars 2009 ;
- Discours sur la lutte contre les bandes et les violences, à Gagny (Seine-Saint-Denis), le 18 mars 2009 ;
- Discours lors de la réunion avec les principaux acteurs de la sécurité, de la chaîne pénale et de l'Éducation nationale, au Palais de l'Élysée, le 28 mai 2009.

En outre, les ministères de tutelle des services français, le cabinet du Premier ministre ou le Cabinet du Président de la République, ont élaboré à plusieurs reprises des stratégies de communication pour créer l'événement autour d'actions politiques. Deux exemples sont particulièrement éloquents, à savoir la création de la Direction Centrale du Renseignement Intérieur en septembre 2007 et la sortie du *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* en juin 2008.

Le ministère de l'Intérieur a fait du déménagement de la DST, de la DCRG et de la SDAT à Levallois-Perret en septembre 2007, un événement à forte dimension médiatique. À cet effet, une journée « *portes ouvertes* » – inédite dans un services de renseignement français – des locaux de la DCRI à Levallois-Perret et une conférence de presse du ministre de l'Intérieur ont été organisées. Un dossier de presse a également été remis aux journalistes. Ce dernier présentait de façon succincte les travaux d'aménagement et les avantages du site de Levallois-Perret, ainsi que la SDAT, la DCRG, et la DST. Ce rendez-vous fixé par le ministre de l'Intérieur visait à annoncer le rapprochement des services dédiés au renseignement intérieur et leur réorganisation, puis leur fusion prochaine au sein d'une Direction Centrale du Renseignement Intérieur.

En ce qui concerne le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*, un dossier de presse de 168 pages a été remis aux journalistes. Celui-ci présente les grandes lignes du *Livre blanc*, revient sur la stratégie de la France en matière de sécurité nationale et sur les relations avec l'Europe, l'OTAN et les Nations Unies. Y sont aussi développés les grands principes retenus par le comité de réflexion et de rédaction tels que l'anticipation, la prévention et la dissuasion. En outre, plusieurs discours et visites officielles ont été programmés pour accompagner la sortie du livre. Le Président de la République a fait un discours le 17 juin 2008, tout comme le Premier ministre. Par ailleurs, Nicolas Sarkozy s'est rendu en visite officielle à l'antenne de la DRM installée à Creil, le 17 juin 2008. Le président de la Commission de rédaction du *Livre blanc*, Jean-Claude Mallet, a également répondu aux questions du journaliste Jean-Dominique Merchet pour le quotidien national *Libération* (article publié le 23 juillet 2008). Enfin, en plus des communiqués de presse, tout un dossier thématique a été mis en ligne sur le site Internet du ministère de la Défense, et l'accès au *Livre blanc* en format numérique a aussi été rendu possible sur plusieurs sites Internet institutionnels.

Michèle Alliot-Marie et Brice Hortefeux, ministres successifs de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des collectivités territoriales, ont à plusieurs reprises évoqué l'action des services de renseignement qui dépendent de leur giron. Michèle Alliot-Marie a rappelé le rôle des services non seulement dans son discours à l'occasion du déménagement des services à Levallois-Perret en septembre 2007, mais aussi dans une intervention lors de la présentation des chiffres de la délinquance, le lundi 19 janvier 2009. Quant à Brice Hortefeux, il a également fait des déclarations sur cette thématique au cours de son exercice à la tête du ministère de l'Intérieur, comme dans son discours à l'occasion des 2^e rencontres de la sécurité intérieure, à l'Assemblée nationale, le 29 juin 2010. Un autre exemple peut être cité : alors qu'il était reçu sur le plateau de l'émission *La Tribune-BFM TV*, le 7 novembre 2010, il faisait le point sur les principaux sujets d'actualité en matière de sécurité. Il a notamment approuvé l'initiative de Claude Guéant, Secrétaire général de l'Élysée, de porter plainte contre le site Internet *Mediapart*. Ce dernier l'accusait, ainsi que Bernard Squarcini, Directeur Central du Renseignement Intérieur, de mener des opérations de pilotage et d'avoir des cellules de communication dans le cadre de l'affaire Bettencourt. À ce titre, Brice Hortefeux considéra la DCRI comme une « *institution absolument indispensable et très bien dirigée* », avant de faire le bilan des interpellations qu'elle a menées. Et le ministre de l'intérieur d'enfoncer le clou : « *la mission de la DCRI, ce n'est pas de tracasser les journalistes, c'est de traquer les terroristes et c'est très exactement ce qu'ils font* ». Au cours de l'interview, il revint aussi sur les analyses des services de renseignement français qui confirment

que la France est un pays particulièrement visé par la menace islamiste. Il avait tenu le même discours trois jours plus tôt, le 4 novembre 2010, lorsqu'il fut reçu par le journaliste Roland Sicard dans l'émission *Les 4 vérités* sur *France 2*.

L'énumération non exhaustive de ces interventions politiques montre que les responsables politiques de « l'ère Sarkozy » ne considèrent pas ou moins le renseignement comme un sujet tabou. Discours, conférences de presse, journée portes ouvertes, visites officielles, *etc.*, sont autant de preuves de cette attitude décomplexée inédite, loin de la tradition chiraquienne ou mitterrandienne.

B. Une politique de communication mise en œuvre par certains services de renseignement

Il semblerait aussi que les services de renseignement et de sécurité français aient récemment déployé une stratégie globale de communication à l'aide de sites Internet et de chargés de communication. Cela reste tout à fait inégal d'un service à l'autre. Seuls deux services ont véritablement mis en œuvre une telle démarche : la DGSE et la DCRI, sous la houlette de la Direction Générale de la Police Nationale.

a. Politique et stratégie de communication réfléchie mais encore timorée

La création d'un poste de « chargé de communication » au sein de la DGSE le 1^{er} juin 2010³⁴⁶, mais aussi au sein de la DRM et de la DCRI, sont l'indice de deux préoccupations récentes et intrinsèquement liées : l'image de l'institution et ses choix communicationnels.

Les objectifs de la politique de communication choisie sont similaires d'un service à l'autre : se faire connaître et se faire reconnaître tout en démystifiant et démythifiant le service et la profession. L'article publié dans *Armées d'aujourd'hui* (magazine spécialisé à destination des militaires et du personnel civil de la Défense) en 2003 illustre les prémices de cette prise en considération. Celui-ci, publié à l'initiative de la DGSE, insiste en tout premier lieu à effacer les préjugés en la matière : « Plus qu'ailleurs, il faut suivre le précepte cartésien et faire "table rase" des préjugés et connaissances supposées qui entourent le travail des services secrets [...]. Les seules

³⁴⁶ Interviewé le 15 septembre 2010 sur *Europe 1*, Nicolas Wuest-Famose expliquait les missions qu'il doit assumer en tant que chargé de communication au sein de la DGSE.

représentations que l'on puisse en avoir sont bien éloignées de la réalité. Exit James Bond. Si les services de renseignement extérieurs sont composés d'hommes et de femmes remarquables par leur intelligence, leur psychologie et leur adresse, ils ne sont pas des "surhommes" entraînés à piloter un avion de chasse en smoking. Et leur mission ne le leur demande pas. »³⁴⁷. Le deuxième axe de la politique de communication des services de renseignement, et en particulier celui la DGSE et de la DRM, est d'accompagner une campagne de recrutement.

Cette politique se décline en une stratégie de communication encore un peu timide, mais qui tend à se développer encore en 2012. Elle se traduit par la multiplication des interviews accordées à la presse généralistes et spécialisées, la mise en ligne d'un site Internet attrayant ou encore par les actions de sensibilisation auprès de différents publics.

b. Les directeurs passés sur le grill médiatique

Il y avait bien eu quelques tentatives par le passé. En 2002, Pierre Bousquet de Florian, directeur de la DST, avait donné une interview au *Monde*³⁴⁸. En 2005, Pascal Mailhos, directeur central des Renseignements Généraux, avait répondu aux questions de Piotr Smolar, journaliste au *Monde*³⁴⁹. Mais ces incursions dans la sphère médiatique étaient restées assez exceptionnelles.

Or, de la fin de l'année 2007 à 2009, plusieurs des directeurs de services de renseignement et de sécurité français, alors en fonction, ont bénéficié d'une visibilité plus importante dans les médias que les années précédentes. Cela se constate dans la presse généraliste, et davantage encore dans la presse spécialisée dans les questions de Défense ou de relations internationales.

Dans la presse quotidienne ou hebdomadaire nationale et généraliste, trois papiers ont été publiés. Tout d'abord, le visage de Bernard Squarcini, alors directeur de la DST, est apparu sur la couverture du magazine *Valeurs actuelles* du 6 juillet 2007 (n° 3 684), au-dessus du titre « *Terrorisme : menaces sur l'Europe. Le plan d'action de Bernard Squarcini, nouveau patron de la DST* ». Elle renvoie à un article de Jean-Michel Verne, qui résulte d'une interview. Deux photos du directeur illustraient le papier, l'une le montrant un téléphone à la main, l'autre avec le nouveau

³⁴⁷ « Des héros très discrets : l'univers de la DGSE », in *Armées d'aujourd'hui*, janvier 2003.

³⁴⁸ « Al Qaïda peut frapper "le moment voulu", selon le patron de la DST », in *Le Monde*, publié le 12 septembre 2002.

³⁴⁹ « L'antiterrorisme, selon le patron des RG », in *Le Monde*, publié le 24 novembre 2005.

Président de la République, Nicolas Sarkozy. Ensuite, le 8 octobre 2007, Bernard Squarcini et Joël Bouchité, alors directeur des RG, ont ensemble pris la pose pour faire la une du quotidien *Libération*. Cela est *a priori* inédit. Le titre qui surplombait la photographie est évocateur : « *Antiterrorisme : les patrons parlent* ». Les directeurs des deux services de renseignement et de sécurité intérieur qui sont à la veille d'une fusion, décrivent les menaces que fait peser sur la France la mouvance Al Qaïda. Enfin, l'hebdomadaire *Le Point* propose une interview de Bernard Squarcini dans son numéro du 12 mars 2009 (n° 1 904). Le titre de cet échange mené par le journaliste Hervé Gattego se veut vendeur : « *Comment on traque les terroristes ?* ».

De façon encore une fois tout à fait inédite, Bernard Squarcini a accepté l'invitation de la journaliste de *France 3*, Marie Drucker. C'est ainsi que le directeur de la DCRI est intervenu sur le plateau de l'émission *Droit d'inventaire*, diffusée le mercredi 1^{er} avril 2009, sous le titre : « *Dans les secrets de la police* ». Bernard Squarcini y a présenté ce nouveau service de renseignement intérieur et a tenté promouvoir une vision du renseignement différente de celle modelée par les scandales, les espions de la guerre froide et les échecs retentissants.

Mais ce sont surtout sur les revues spécialisées que l'effort de communication s'est porté. Outre la DCRI et la DGSE, deux directeurs de la DRM se sont pliés à cet exercice ainsi que Bernard Bajolet, coordonnateur national du renseignement. Entre 2007 et 2010, huit articles ou interviews de directeur de service de renseignement et de sécurité ont été publiés :

- Dans le numéro n° 4 de *Sécurité globale* de l'été 2008 consacré à « *La révolution du renseignement* », Michel Masson, directeur de la DRM sur le départ, paraphrait un article intitulé : « *Les défis du renseignement militaire* ».
- En décembre 2008, le directeur de la DGSE, Érarid Corbin de Mangoux signait « *Les nouveaux défis du renseignement extérieur* », dans *Les Cahiers de Mars*.
- Dans le hors-série n° 8 d'octobre-novembre 2009 de *Diplomatie*, Bernard Bajolet était l'auteur d'un papier intitulé : « *Coordination des renseignements : un an* ».
- Bernard Squarcini faisait la couverture du numéro de janvier-février 2009 de *Défense* (n° 137). Une citation se détachait de son portrait glacé noir et blanc : « *La DCRI est issue d'une réforme volontaire et sereine qui ne s'est pas faite sous la pression d'attentats ou de scandales* ».
- Dans le numéro 35 de janvier-février 2009 de *Questions internationales*, les directeurs de la DCRI et de la DGSE signaient un article. Le premier évoquait « *Les mutations du renseignement intérieur français* », tandis que le second s'attardait sur « *Les mutations du renseignement extérieur français* ».

- Dans le numéro de janvier-février 2010 de *Défense* (n° 143), Benoît Puga, directeur de la DRM, se prêta à l'exercice du grand entretien. Sur la couverture du magazine, une citation soulignait le portrait du directeur : « *Le Livre blanc élève le renseignement, au travers de la fonction connaissance et anticipation, au rang de fonction stratégique.* »
- Deux interviews menées par la journaliste Isabelle Lasserre ont été consécutivement publiées dans les numéros 127 et 128 de *Politique internationale*, en 2010. Le premier retranscrivait les réponses de Érarid Corbin de Mangoux sous l'intitulé : « *Le renseignement face aux nouvelles menaces* ». Le second reprenait un échange avec Bernard Bajolet sous le titre « *Le nouveau visage du renseignement français* ».

c. Une sensibilisation des services auprès des étudiants, des entreprises et des publics avertis

La DPSD et la DCRI interviennent régulièrement auprès des entreprises françaises pour les sensibiliser aux multiples risques auxquelles elles peuvent être confrontées comme l'espionnage, le vol de données stratégiques, le recueil de données personnelles concernant les employés librement disponibles en ligne à des fins d'influence ou de chantage, *etc.* Il est alors autant question de sécurité que d'intelligence économique.

Les ateliers de sensibilisation se multiplient comme à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) en décembre 2008 ou auprès du personnel de *Dassault* et de ses filiales en 2009 avant le salon international du Bourget consacré à l'aéronautique. Autre exemple, l'association *Meito* a organisé en mai et en novembre 2009 à Cesson-Sévigné (Ille-et-Vilaine) un atelier avec la Direction Centrale du Renseignement Intérieur (DCRI) pour sensibiliser les chefs d'entreprise à la sécurité économique active. Lors de ces rencontres, les conférenciers ont évoqué les missions de leur service, les adversaires potentiels en fonction des secteurs d'activité, les cibles possibles au sein des entreprises, les méthodes utilisées par les criminels, les parades institutionnelles, *etc.*

Les étudiants constituent une autre cible des services français. Au cours de l'année scolaire 2008-2009, la DGSE est intervenue dans une quinzaine de grandes écoles françaises. La DCRI fait de même. Par exemple, le 19 janvier 2011, les étudiants de l'Université Paris II et de l'IPAG ont pu assister à un séminaire de sensibilisation de trois heures sur les « *Enjeux de la sécurité et de la défense* ». Organisée par le Centre d'Études, de Documentation et de Conférences d'Actualité (CEDOCA) de l'IPAG de Paris, et en partenariat avec l'Association Nationale des Auditeurs Jeunes de l'IHEDN, cette séance a accueilli, entre autres, deux conférenciers de la

DCRI, en plus de Corine Bouteille, responsable de l'esprit de sécurité et de défense au sein du service du haut fonctionnaire de défense et de sécurité du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de Olivier Gohin, Professeur à l'Université de Paris II et responsable du Master 2 Sécurité et défense, et de Bertrand Warusfel, Professeur à l'Université de Lille II et intervenant du Master 2 Sécurité et défense. Les premiers ont une nouvelle fois pris le soin de présenter le rôle du service de renseignement intérieur français et de revenir sur les menaces qui pèsent sur la France, sur ses intérêts à l'étranger et sur l'Europe.

Cette pratique n'est pas nouvelle outre-manche et outre atlantique alors qu'elle commence seulement à faire ses premiers pas dans l'Hexagone. En France, la démarche aurait deux objectifs. Le premier est de sensibiliser les étudiants, peut-être une partie de l'élite politique ou économique de demain, à la thématique de la sécurité et du renseignement et de faire émerger les prémices d'une culture du renseignement. Le second est de sonder un espace de forces vives et formées. Malgré les restrictions budgétaires, les services français cherchent à recruter un personnel hautement qualifié et de compétences diverses.

Enfin, les responsables en poste dans les services de renseignement et de sécurité française proposent leur analyse auprès de publics avertis comme celui de l'IHEDN. En 2010, l'ANAJ-IHDEN a initié un cycle de conférence sur le renseignement, dans lequel est déjà intervenu Bernard Bajolet mais aussi Antoine Creux, directeur de la DPSD. Lors des sessions annuelles de formation de la même ANAJ-IHDEN, des fonctionnaires de la DCRI et de la DGSE font des présentations sur diverses thématiques comme la sécurité informatique ou les menaces actuelles.

d. La mise en ligne de sites Internet pour tous les services, sauf à la DCRI et la DNRED

En 2010, tous les services de renseignement et de sécurité français étaient présents sur Internet. Le contenu était néanmoins très inégal d'un site un l'autre. Internet sert-il de simple vitrine ou est-ce devenu un véritable outil de communication des services du pays ?

Certains services français bénéficiaient d'une visibilité sur Internet à l'aide de pages mises en ligne courant 2000-2001. C'était le cas de la Direction du Renseignement Militaire et de la Direction de Protection et de Sécurité de la Défense qui avaient chacune une courte page de présentation sur le site du ministère de la Défense. C'était également le cas de la Direction de la Surveillance du Territoire et la Direction Centrale des Renseignements Généraux qui disposait eux aussi d'une page chacun, non moins succincte. Depuis 2009, celles-ci ont été remplacées par

une unique page, tout aussi sommaire, qui présente la nouvelle structure du renseignement intérieur, la DCRI, aux détours de trois petits paragraphes sur « *l'historique* », « *les missions* » et « *le fonctionnement et l'organisation* ».

En 2007, la Direction Générale de la Sécurité Extérieure s'était dotée d'un site secondaire sur le site Internet du ministère de la Défense. Il s'agissait plutôt d'une vitrine extérieure, contrairement aux sites web spécifiques de nombreux services de renseignement et de sécurité étrangers comme le MI6, le Mossad ou la CIA. Il était toutefois plus complet que celui de ses homologues français. Le sous-site³⁵⁰ était composé d'une petite dizaine de pages qui décrivaient les missions de la DGSE, l'histoire du service et les problématiques du renseignement. Il proposait aussi un glossaire du renseignement, qui rappelait la définition de quelques termes techniques utilisés par les professionnels. Des informations sur la procédure de recrutement étaient également disponibles. L'apparence de ce sous-site était assez austère et rigide, et le contenu sommaire. Les journalistes de *Rue89* se sont même montrés particulièrement cyniques vis-à-vis de ce site web qu'ils comparaient dans un article à ceux de la CIA étasunienne, du Mossad israélien, du MI6 britannique et du FSB russe. Le site web de la DGSE fut alors considéré par les auteurs comme « *ringard* » et « *vieillot* »³⁵¹.

En 2010, le site web de la DGSE connut une refonte complète. Sa mise en ligne correspondait d'ailleurs avec la création d'un poste de chargé de communication au sein du service de renseignement extérieur français. Cette dernière version du site reste dans une logique administrative, mais est esthétiquement plus attractive. Les informations disponibles sont plus denses. L'accent a été mis sur les ressources humaines. Les modalités de recrutement sont davantage détaillées et les profils recherchés sont précisés. Une revue de presse des articles signés par le Directeur Général ou réalisé en collaboration avec le service est aussi proposée dès l'accueil.

La présentation en ligne de la DPSD a elle aussi été remaniée. À l'instar de la DGSE, le service de sûreté militaire dispose depuis 2010 d'un sous-site Internet similaire. Il rappelle les missions de celui-ci que sont la contre-ingérence dans le domaine de la Défense, la protection du secret de la Défense nationale, la sécurité économique, la surveillance du commerce des

³⁵⁰ Annexe France n° 8 : Les services de renseignement et de sécurité français sur Internet.

³⁵¹ Servenay (David), « CIA, Mossad ou DGSE ? Le top 5 des espions sur le Web », on *Rue89.com*, publié le 16 septembre 2009.

armements et la protection de nos forces en opérations. Le service est également présenté, tout comme le processus de recrutement et l'actualité qui concerne la DPSD.

TRACFIN dispose également d'un site Internet. Ce dernier est très simple et froid. Il guide les organismes qui se doivent de déclarer toute opération financière atypique, informe sur le processus de déclaration et met à disposition tous les documents nécessaires. Les premiers numéros de la lettre d'information aux professionnels sont également disponibles.

Les sites Internet des services de renseignement et de sécurité français tendent à évoluer. Pour plusieurs d'entre eux qui ont choisi de développer l'utilisation de cet outil de communication, ce dernier constitue en premier lieu une vitrine et un dispositif de premier ordre en matière de recrutement. Force est de constater cependant que l'alimentation d'un site Internet peut se révéler délicate et pauvre par nature. Le service ne communiquera pas sur les opérations en cours, ni même sur les opérations passées encore confidentiel ou secret défense. Proposer une mise à jour régulière semble donc compromis par le manque d'actualité diffusable. Pour autant, bien d'autres informations pourraient être proposées à l'image du site Internet de la CIA, sans toutefois que celui-ci devienne un fourre-tout superficiel.

e. Une campagne de recrutement plus visible de la DGSE

Jusqu'à récemment, les informations sur le processus de recrutement et les profils recherchés par les différents services étaient difficilement disponibles. Cela tend à changer. D'ailleurs, la DGSE communique plus qu'auparavant sur sa campagne de recrutement, contrairement à ses partenaires.

Depuis 2006, le service de renseignement extérieur mobilise les médias pour relayer ces informations aujourd'hui détaillées sur son site Internet. Plusieurs articles ont été publiés dans la presse écrite française, à l'initiative de la DGSE ou à l'initiative spontanée des journalistes :

- Cabirol (Michel), « La DGSE en panne de recrutement », in *La Tribune*, publié le 16 octobre 2007 ;
- Cohen-Grillet (Philippe), « Défense : Les services secrets doivent recruter des maîtres espions », on *FranceSoir.fr*, publié le 23 juillet 2008 ;
- Cornevin (Christophe) et Leclerc (Jean-Marc), « Les nouveaux profils des espions à la française », in *Le Figaro*, publié le 26 novembre 2008 ;
- « Services secrets cherchent scientifiques, James Bond et Mata Hari s'abstenir », *AFP*, publié le 8 décembre 2008 ;

- Faure (Guillemette) et Servenay (David), « Carrières d’espion (1/2) : entrer dans “la boîte” », on *Rue89.com*, publié le 18 mars 2009 ;
- Faure (Guillemette) et Servenay (David), « Carrières d’espion (2/2) : pas de James Bond à la DGSE », on *Rue89.com*, publié le 22 mars 2009 ;
- Maucourt (Rémy), « DGSE : quand les espions cherchent des ingénieurs », in *L’Usine nouvelle*, le 12 juillet 2010 ;
- Gourdon (Jessica), « Métiers d’espions : comme dans James Bond ? », in *L’Étudiant*, publié en février 2011 ;
- Buisson (Jean-Christophe), « Le nouveau visage des agents français », in *Le Figaro Magazine*, publié le 12 août 2011.

La DGSE et le ministère de la Défense diffusent également des annonces de recrutement dans les revues spécialisées comme *Armées d’aujourd’hui*.

Cette campagne de communication autour des besoins en ressources humaines a permis non seulement de remplir l’objectif premier, à savoir recruter, mais aussi de faire parler de la DGSE et de faire connaître ce service spécial de l’administration française. L’image se veut alors objective, voire positive, dans un cadre somme toute promotionnel. En septembre 2009, le député Éric Raoult posait justement une question au ministre de la Défense, Hervé Morin, sur la communication relative aux recrutements au sein de la DGSE³⁵² : « À l’image des actions de communication, notamment par encarts publicitaires dans la presse américaine, où la CIA publie régulièrement pour ses recrutements parmi les promotions d’étudiants les plus brillants, la DGSE pourrait s’en inspirer pour acquérir notamment une image nationale de grand service de documentation et de renseignements. Cette image irait d’ailleurs dans le même sens que les récents spots publicitaires sur l’armée qui sont diffusés à la télévision ces derniers mois. Cette communication sur le recrutement à la DGSE serait une initiative, certes tout à fait nouvelle, mais qui correspondrait à une nouvelle orientation des services de renseignements à travers le monde. Éric Raoult lui demande donc sa position sur cette suggestion. » Le ministre de la Défense lui répondit : « Afin de permettre le recrutement du personnel dont elle a besoin, la Direction Générale de la Sécurité Extérieure (DGSE) mène des campagnes de communication généralistes ou spécifiques qui, bien que discrètes, se révèlent particulièrement efficaces. Des campagnes d’information sont réalisées par le cabinet du Directeur Général de la Sécurité Extérieure dans bon nombre d’universités françaises afin de susciter les candidatures aux différents concours de la DGSE, en particulier celui de délégué

³⁵² Extraits. Question écrite n° 58 997 du 22 septembre 2009 déposée par le député Éric Raoult. Réponse publiée le 5 janvier 2010.

(corps de fonctionnaires de catégorie A). Des représentants de la DGSE se rendent également chaque année au sein de certaines écoles d'ingénieurs et universités, pour présenter ce service de renseignement extérieur du gouvernement français et proposer aux étudiants de dernière année des stages de fin d'études dans des domaines pour lesquels la DGSE a des besoins de compétences (traitement du signal, électronique, imagerie...). Au cours de l'année scolaire 2008-2009, cette démarche a concerné quinze écoles. Dix écoles ont par ailleurs fait l'objet de prospections par courriers. Au final, 60 élèves de dernière année ont effectué leur stage à la DGSE, dont 35 devraient être recrutés par la direction dans les mois prochains. Cette campagne de communication menée en 2009 a été relayée par le site de la DGSE sur le portail internet du ministère de la défense. Par ailleurs, dans le courant du mois de juin dernier, la DGSE a fait paraître une annonce dans deux magazines de presse écrite consacrés l'un à l'informatique, l'autre aux technologies. [...] En outre, plusieurs reportages réalisés ces dernières années, notamment dans le cadre d'émissions télévisées, qui ont montré la diversité des missions de la DGSE, ont à chaque fois été suivis d'un nombre important de candidatures spontanées. »

C. Succès versus échecs dans les médias

Un autre élément que la mise en place de stratégie de communication par les services renseignement et de sécurité peut également expliquer ce changement : la médiatisation des réussites des services de renseignement et de sécurité français sur le territoire national et à l'étranger.

Ces dernières années, plusieurs enquêtes et succès opérationnels des services français ont en effet été relatés par les médias français, pendant ou après coup. Il s'agit en premier lieu de la libération de plusieurs otages français en Afrique et au Moyen Orient qui, depuis une décennie, a été particulièrement mise en avant par les médias. Cela a permis de mettre en lumière l'action positive de la DGSE, même si la libération d'otages reste une part très mineure dans l'activité du service de renseignement extérieur. En second lieu, les arrestations et le démantèlement de réseaux criminels ont eux aussi mis en évidence le rôle de la DST dans la lutte contre le terrorisme et le crime organisé.

A contrario, rares ont été les échecs opérationnels récemment exploités par les médias français. Seules la mort de l'un des otages lors de la libération de plaisanciers français pris en otage sur leur voilier *Carré d'As* au large de la corne somalienne en 2008, la mort de deux officiers sur le terrain d'entraînement militaire d'Opoul, près de Perpignan, lors d'une manipulation d'explosifs en mars 2009, et l'arrestation de deux officiers de la DGSE en Somalie en août 2009

ont été relayées par les journalistes. Plus grave, l'identité de ces deux officiers a été révélée. Toutefois, ces éléments n'ont pas donné matière à une surexploitation de la part des journalistes.

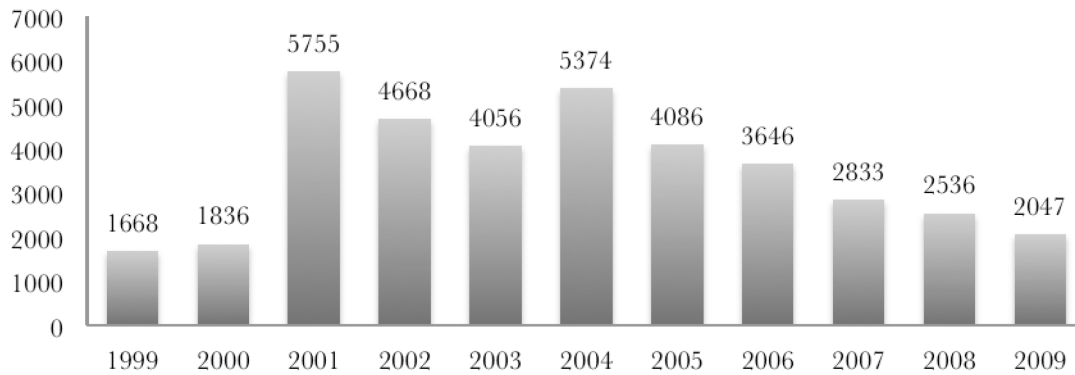
D. Un sentiment d'insécurité favorable à la reconnaissance de l'action des services de renseignement et de sécurité

Il règne en France, depuis les attentats terroristes de septembre 2001, un sentiment d'insécurité persistant. Tout ce qui a trait à la violence a été amplement alimenté par les médias et les politiques, que ce soit les violences urbaines, les agressions physiques ou les actes de terrorisme. Cela n'a pas été sans conséquence sur la perception des menaces au sein de l'opinion publique.

En premier lieu, l'inflation de la thématique du terrorisme dans la presse française illustre un emballement médiatique sur la question de l'insécurité. En effet, au cours de notre étude quantitative et qualitative des articles de presse mentionnant les services de renseignement français, force fut de constater que le thème de la menace était très présent. Cela s'est même constaté au-delà de notre corpus. Les titres d'articles étaient parfois particulièrement anxiogènes.

Dans la presse française, la récurrence du mot « *terrorisme* » ou « *terroriste* » explose à partir du mois de septembre 2001, à la suite des attentats perpétrés le 11 de ce mois sur le sol étasunien. Les médias alimentent un climat d'anxiété. Depuis la thématique du terrorisme, bien qu'elle reste prégnante, a progressivement diminué d'année en année. On observe un pic en 2004, qui correspond au traitement médiatique des attentats de Londres. Cela ne se reproduit pas en 2005, alors même que Madrid était touché par un attentat à la bombe. Il est difficile de s'expliquer cela. ETA fait-il moins vendre qu'Al Qaïda ? Le sujet du terrorisme n'était alors plus aussi prisé ? Les journalistes avaient-ils tiré une leçon des erreurs dans la proportion médiatique accordée aux actes terroristes ? Ont-ils reçu des consignes ?

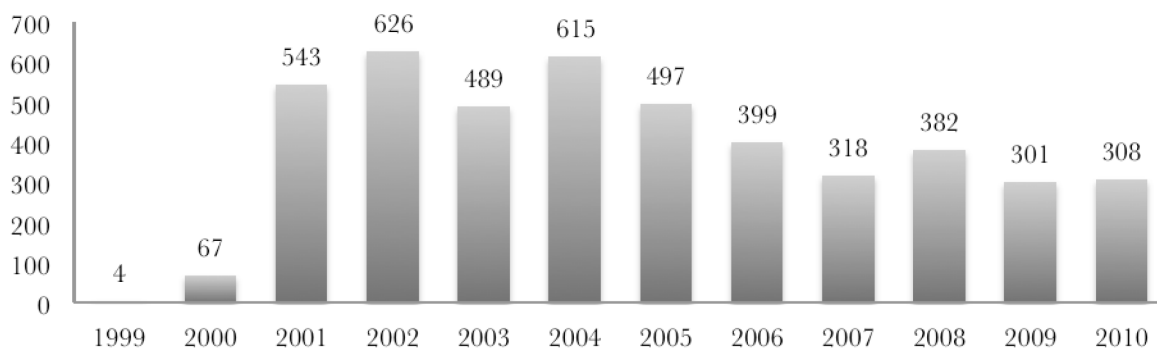
L'évolution du nombre d'articles contenant au moins une fois le mot « *terrorisme* » ou « *terroriste* » dans *Le Monde* et *Libération* depuis 1999



Source : graphique réalisé par l'auteur à partir de la compilation de données recueillies sur les sites www.lemonde.fr et www.liberation.fr

La presse hebdomadaire française, à l'image du *Nouvel Observateur*, a pris une voie similaire à la presse quotidienne. L'année 2001 a constitué une rupture dans le traitement médiatique de la menace terroriste. À l'inverse, le volume d'articles en 2009 reste plus de quatre fois supérieur au celui de 2000.

L'évolution du nombre d'articles contenant au moins une fois le mot « *terrorisme* » ou « *terroriste* » dans *Le Nouvel Observateur* depuis 1999



Source : graphique réalisé par l'auteur à partir de la compilation de données recueillies sur le site www.tempsreel.nouvelobs.com

En second lieu, les politiques se sont eux aussi emparés de la question du terrorisme. Rapports parlementaires, discours et publications officielles en attestent. En effet, le nombre de rapports parlementaires d'information rédigés depuis les attentats du 11 septembre 2001 s'élève à une dizaine :

- Rapport d'information sur *les mesures prises par l'Union européenne à la suite des attentats terroristes aux États-Unis*, déposé par la Délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne (Alain Barrau), le 15 octobre 2001.

- Rapport d'information déposé en conclusion des travaux d'une mission d'information sur *les conséquences pour la France des attentats du 11 septembre 2001* par la Commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale (Paul Quilès, René Galy Dejean, Bernard Grasset), le 12 décembre 2001.
- Rapport d'information sur *la lutte contre le terrorisme : un révélateur des progrès et des insuffisances de l'Union européenne*, déposé par la Délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne (Alain Barrau), le 20 décembre 2001.
- Rapport sur le *bioterrorisme* déposé au ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées, par Didier Raoult, le 09 juillet 2003.
- Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du règlement par la Commission de la défense nationale et des forces armées sur *le bioterrorisme*, Commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale (Pierre Lang), le 30 septembre 2003.
- Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du Règlement par la Commission des affaires étrangères en conclusion des travaux d'une mission d'information sur *la coopération internationale pour lutter contre le terrorisme*, déposé par la Commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale (Michel Delebarre), le 06 juillet 2004.
- Rapport d'information sur *l'Union européenne et la lutte contre le terrorisme*, déposé par la Délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne (Christian Philip), le 2 mars 2005 ;
- Rapport d'information sur *la mise en application de la loi n° 2006-64 du 23 janvier 2006 relative à la lutte contre le terrorisme et portant dispositions diverses relatives à la sécurité et aux contrôles frontaliers*, déposé par la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République de l'Assemblée nationale (Éric Diard et Julien Dray), le 5 février 2008.
- Rapport d'information sur *Vers la présidence française de l'Union européenne : blanchiment, protection civile, immigration, asile et terrorisme*, fait au nom de la commission des lois du Sénat (Pierre Fauchon, Jean-René Lecerf et Jean-Claude Peyronnet), le 20 mai 2008.
- Rapport d'information sur *la gestion par l'Établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires (EPRUS) des stocks de produits de santé constitués en cas d'attaque terroriste ou de pandémie*, déposé par la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation du Sénat (Jean-Jacques Jegou), le 6 mai 2009.

S'ajoutent à ceux-là les diverses publications institutionnelles. *Le Livre blanc sur la sécurité intérieure* publié sous le titre évocateur *La France face au terrorisme* par le SGDN le 15 octobre 2001 en témoigne. Mais il en va évidemment de même pour toutes les publications qui ont trait à la sécurité intérieure et extérieure (menaces diverses, contrefaçon, criminalité organisée, etc.).

En outre, la thématique du terrorisme constitue un élément récurrent des discours du Président de la République. Depuis son élection à la fonction sommitale, ce dernier n'a eu de cesse de rappeler que « *la lutte contre le terrorisme demeure une priorité absolument majeure pour la France* » comme à l'occasion de la XVIII^e conférence des ambassadeurs le 25 août 2010. Il a évoqué les efforts nécessaires pour lutter contre le terrorisme, la coopération des États dans cette matière ou la menace lourde et perpétuelle des groupes terroristes sur la France et l'Union européenne dans pas moins de 98 discours officiels entre mai 2007 et décembre 2010.

En ce qui concerne les débats parlementaires, le sujet du terrorisme a été l'objet de discussions, de commentaires ou de questions au cours de 210 séances au sein l'hémicycle de l'Assemblée nationale et de 146 séances au sein du Sénat du début de la 13^e législature jusqu'au mois de décembre 2010, que ce soit en relation avec la procédure pénale applicable en matière de terrorisme, au sujet de la menace portée sur les intérêts français, à propos de la lutte contre le terrorisme ou autres.

Cette agitation politique et médiatique autour de la menace terroriste n'est pas sans provoquer un certain sentiment d'insécurité, justifié ou non, en France. Ainsi, il est intéressant de s'attarder sur les sondages qui mettent en lumière les préoccupations conjoncturelles des Français. Le sondage « *Les Français et l'enjeu prioritaire de la rentrée 2010* »³⁵³ réalisé par IFOP pour *France Soir* pose la question : « *Quel est le problème qui vous paraît le plus important aujourd'hui pour la France ?* ». La sécurité des biens et des personnes est la préoccupation principale pour 14 % des sondés, après l'emploi et le pouvoir d'achat. Elle arrive tout de même en troisième position.

Les enjeux prioritaires des Français pour la rentrée 2010

(en %, à partir d'un échantillon de 1 009 personnes)

L'emploi	Le pouvoir d'achat	La sécurité des personnes et des biens	Les retraites	L'éducation et la recherche	L'environnement
----------	--------------------	--	---------------	-----------------------------	-----------------

³⁵³ Étude réalisée par Internet du 24 au 26 août 2010.

Sympathisants de droite	36	16	25	15	5	3
Sympathisants de gauche	44	22	4	12	9	9
Moyenne	38	22	14	14	6	6

Source : TNS-SOFRES.

Un autre sondage³⁵⁴ réalisé par l'institut BVA et commandée par la DICOD du ministère de la Défense en 2010 montre que le terrorisme est la première des menaces perçues par l'opinion française. À la question « à votre avis, quelles sont les menaces les plus probables dans les dix prochaines années au niveau mondial ? », 70 % personnes interrogées ont répondu « un accroissement des attaques terroristes ». Le développement de la criminalité organisée (mafia, trafic d'armes, trafic de drogue, etc.) effraie 52 % des sondés, tandis que le développement des attaques radioactives, biologiques et chimiques, tout comme les conflits régionaux localisés à l'étranger ou l'effondrement des États en raison de la corruption, de la faiblesse des institutions ou de guerres civiles alarment entre 35 et 40 % des interviewés.

L'insécurité n'est certes pas la première préoccupation des Français, mais il n'en demeure pas moins qu'elle est source d'inquiétude. De celle-ci résulte, par contraste, un changement d'attitude à l'égard des forces du maintien de l'ordre et des services de renseignement français. En effet, dans un tel contexte, l'existence de services de renseignement et de sécurité semble reconforter l'opinion publique qui éprouve le profond besoin d'un sentiment de sécurité.

6. La perception réelle du renseignement par l'opinion publique française

Il est commun et facile de dire que l'opinion publique française a une mauvaise image de leurs services de renseignement. « C'est culturel ». D'aucuns avancent comme justification l'absence de culture du renseignement en France et la récurrence des « affaires » qui mettent les services français en pâture sur la place publique.

³⁵⁴ Étude réalisée par l'institut BVA du 2 au 16 février 2010 en face-à-face auprès d'un échantillon de 1 001 personnes, représentatif de la population française âgée de 15 ans et plus.

Pour affirmer ou infirmer cette hypothèse, une enquête³⁵⁵ a été menée en 2008 sur un échantillon d'une soixantaine de personnes de nationalité française vivant en France métropolitaine. Jusqu'alors aucune initiative de ce type n'avait officiellement été prise par les services eux-mêmes, les ministères de tutelle ou leur direction de la communication (telle la DICOD pour le ministère de la Défense). Il s'est avéré en réalité que Pierre Brochant, lorsqu'il était directeur de la DGSE avait commandé une enquête d'opinion sur son service. Celle-ci fut réalisée en 2003, 2004 et 2005. Elle a également été reconduite en octobre 2010.

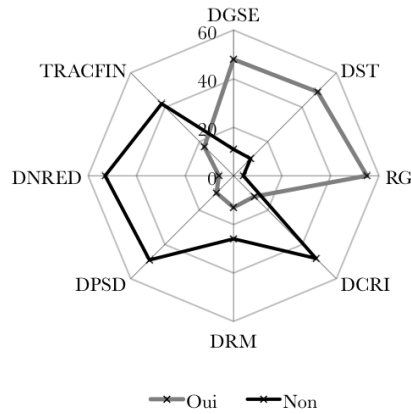
L'enquête de la DGSE et celle réalisée avec nos modestes moyens révèle toute une série de résultats intéressants, et parfois surprenants. Elles mettent surtout en porte-à-faux le postulat culturel selon lequel les Français ont une mauvaise image de leurs services.

A. Une méconnaissance des services de renseignement et de sécurité français

Il s'est avéré dans notre enquête que les Français ne connaissent pas précisément les services de renseignement et de sécurité français. S'ils avaient déjà entendu parler de la Direction Générale de la Sécurité Extérieure (DGSE), de la Direction de la Sécurité du Territoire (DST) et des Renseignements Généraux (RG), il était plus rare que l'existence de la DRM, de la DPSD, de la DNRED ou de TRACFIN eut été connue. Le cas de la DCRI est un peu particulier puisque cette dernière a été mise en place au milieu de l'année 2008. Il semblerait que les Français ne l'identifient pas encore spontanément, à l'inverse de la DST et des Renseignements Généraux qui remplissaient jusqu'alors les mêmes missions.

Les Français connaissent davantage la DGSE, la DST et les RG que tous les autres services de renseignement français

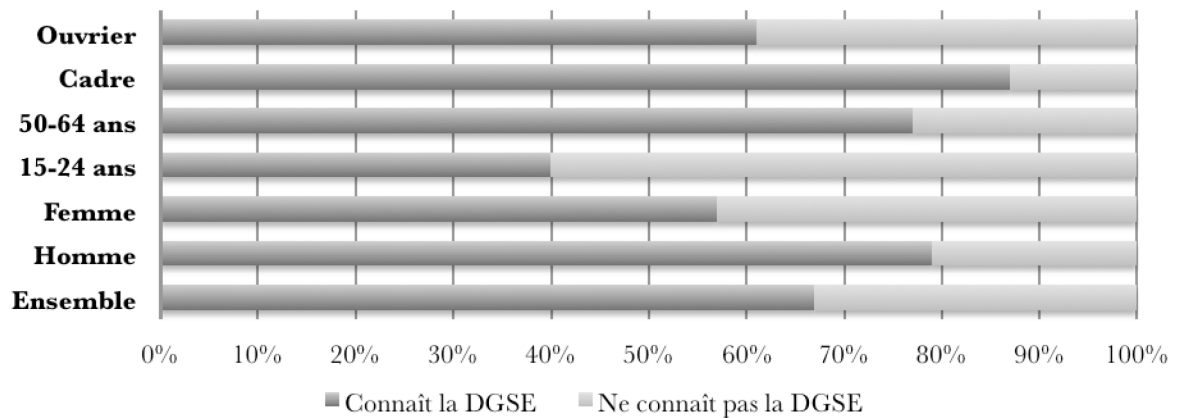
³⁵⁵ Annexe France n° 9 : Enquête auprès de l'opinion publique française sur les services de renseignement et de sécurité français en France.



Source : graphique réalisé par l’auteur à partir des résultats obtenus à l’issue de l’enquête d’opinion « Que pensez-vous des services secrets français ? » en 2010

L’enquête de la DGSE est tout aussi optimiste sur la notoriété de la DGSE. 67 % des Français avaient « déjà entendu parlé de la DGSE »³⁵⁶ en 2010, alors qu’ils n’étaient que 57 % en 2005 et 47 % en 2003. Elle met en évidence les disparités au sein de la population française.

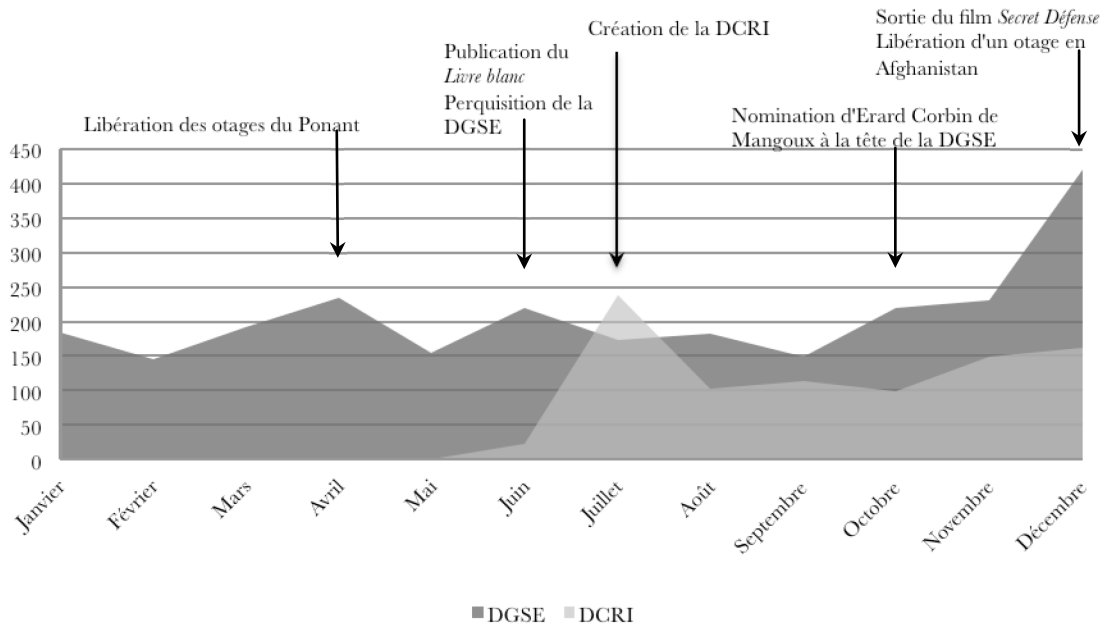
En 2010, les hommes, les 50-64 ans et les cadres connaissent davantage la DGSE



Source : graphique réalisé par l’auteur à partir de l’étude « Image de la DGSE auprès du grand public » commandée par la DICOD.

Les recherches des internautes français sur les services de renseignement français menées sur le moteur de recherche *Google* restent timorées et corolaires de l’actualité.

Les requêtes « DCRI » et « DGSE » sur le moteur de recherche Google à partir de la France en 2008



Source : graphique réalisé par l'auteur à partir des données statistiques de Google trends.

Si nous faisons le lien entre le nombre de requête et l'actualité, nous nous apercevons que les recherches sur la DGSE et la DCRI augmente lorsque l'actualité est positive. Lorsque les services bénéficient d'une couverture médiatique plutôt favorable, cela incite-t-il l'opinion publique à s'y intéresser ? Il est difficile de répondre à la question car ni la raison ni l'objet des requêtes ne sont pas connus. Cela empêche de fait de certifier la validité de ce lien de cause à effet.

En outre, notre enquête met en évidence que le rôle des services de renseignement et de sécurité connus est très mal appréhendé. Les Français ne perçoivent ni l'intégralité des missions qui sont leur confiées ni la spécificité de chacun d'eux.

³⁵⁶ La question posée était : « Au ministère de la Défense, un organisme s'occupe de la recherche des renseignements relatifs à la sécurité de la France, hors du territoire national. Il s'agit de la DGSE (Direction Générale de la Sécurité Extérieure). En avez-vous déjà entendu parler ? »

B. Les Français ne sont pas dupes mais se savent pas où se situe la frontière fiction – réalité

À la question « *le cinéma et la littérature décrivent-ils fidèlement la raison d'être et le quotidien des services ?* », les personnes qui ont répondu à l'enquête « *Que pensez-vous des services secrets ?* »³⁵⁷ hésitent mais ne semblent pas dupes. Aucune d'entre elles ne considère que cinéma et littérature reflètent parfaitement cette réalité. 13 % estiment qu'ils le font à peu près. 30 % jugent qu'ils ne sont « *pas vraiment* » fidèles à la réalité, et 8 % « *pas du tout* ».

Les sondés semblent donc conscients que les fictions télévisées ou littéraires ne proposent pas un reflet tout à fait réel de l'action des services de renseignement, sans toutefois savoir où se situe la frontière entre mythe et existant. Reste que James Bond demeure la représentation par excellence dans l'imaginaire collectif français.

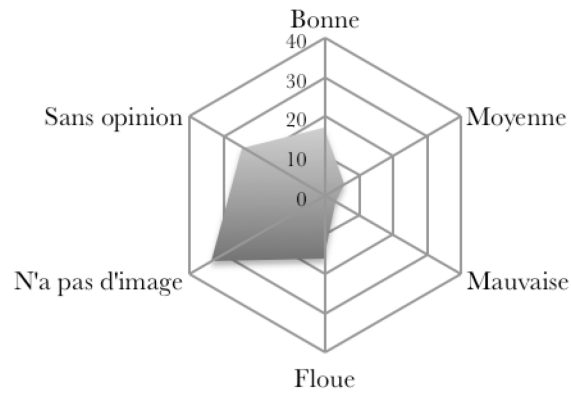
C. Une absence d'image pour la plupart des services français

L'image des services de renseignement et de sécurité français n'est pas aussi mauvaise que l'on aurait pu le croire. Il s'avère même qu'elle est plutôt bonne, bien que souvent floue, quand image il y a. La DGSE jouit d'une image plutôt bonne et assez floue. C'est le seul service, parmi ceux qui existent aujourd'hui, qui présente une tendance aussi marquée. De manière somme toute logique, les services les moins connus de l'opinion publique n'ont guère d'image. En ce qui concerne la DST et les RG, l'image du premier est bonne quoique floue, celle du second est moyenne.

L'image globale des services de renseignement

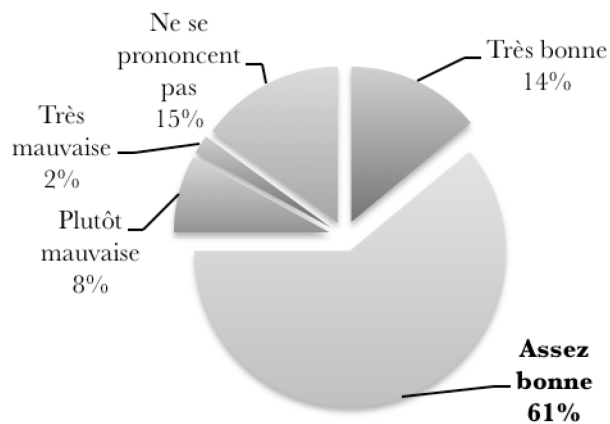
(résultats cumulés de tous les services)

³⁵⁷ Annexe France n° 9 : Enquête auprès de l'opinion publique française sur les services de renseignement et de sécurité en France.



Source : graphique réalisé par l'auteur à partir des résultats obtenus à l'issue de l'enquête d'opinion « Que pensez-vous des services secrets français ? » en 2010

Une assez bonne, voire très bonne, image de la DGSE pour ceux qui la connaissent



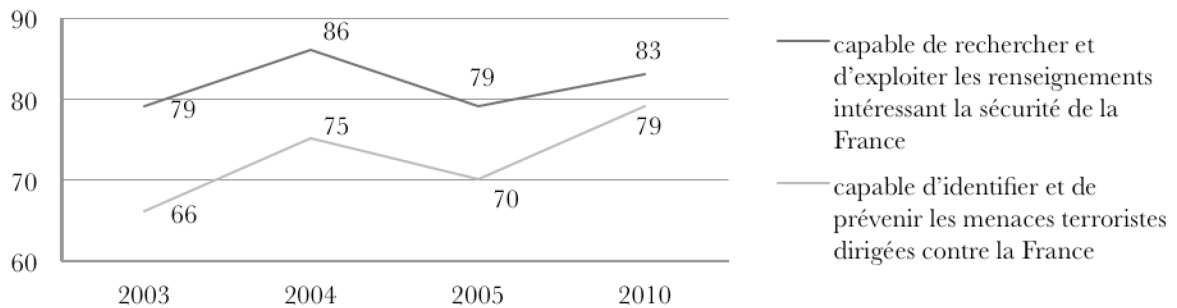
Source : graphique réalisé par l'auteur à partir de l'étude « Image de la DGSE auprès du grand public » commandée par la DICOD.

L'évolution de l'image de la DGSE s'est toutefois faite en dent de scie puisqu'en septembre 2003, 73 % des sondés la considéraient très bonne ou assez bonne, puis 75 % en septembre 2004, 71 % en septembre 2005 et de nouveau septembre 75 % en 2010.

Les sondés estiment également que la DGSE est « capable de rechercher et d'exploiter les renseignements intéressant la sécurité de la France » à hauteur de 83 %, et qu'elle est « capable d'identifier et de prévenir les menaces terroristes dirigées contre la France » pour 79 % d'entre eux. L'évolution de cette opinion est d'ailleurs similaire à celle de l'image.

L'évolution de l'opinion des Français sur les capacités d'action de la DGSE

(en %)

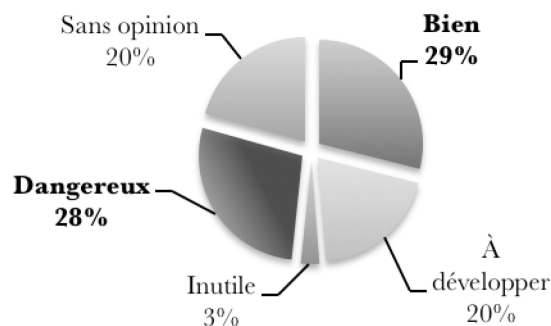


Source : graphique réalisé par l'auteur à partir de l'étude « Image de la DGSE auprès du grand public » commandée par la DICOD.

D. Les moyens à disposition des services sont perçus de façon disparate

Enfin, en ce qui concerne les moyens dévolus aux services de renseignement français qui ont été évoqués au cours de l'année 2008 par les médias, les personnes sondées ont un avis plutôt favorable. La moitié d'entre eux estiment que les fichiers de renseignement, la vidéosurveillance, les écoutes téléphoniques et les opérations clandestines sont de bons outils, qu'il faudrait même développer davantage pour 20 % d'entre elles. *A contrario*, un peu plus d'un quart jugent ces méthodes dangereuses. Ce sont les écoutes téléphoniques qui recueillent le plus de réprobation. Curieusement, les opérations clandestines réunit plus d'assentiment que de rejet. Est-ce le syndrome James Bond qui génère un prisme mélioratif ?

Le point de vue des Français sur les moyens mis à disposition des services de renseignement et de sécurité

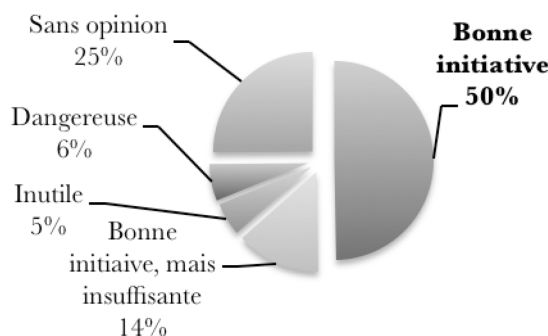


Source : graphique réalisé par l'auteur à partir des résultats obtenus à l'issue de l'enquête d'opinion

« Que pensez-vous des services secrets français ? » en 2010

Quant aux réformes structurelles qui se sont opérées au cours des années 2007 et 2008, elles ont été positivement accueillies. Les créations du Conseil National du Renseignement, de la Direction Centrale du Renseignement Intérieur et de la Délégation parlementaire au renseignement sont majoritairement considérées comme de bonnes initiatives.

Le bon accueil des réformes structurelles mises en œuvre en 2007-2008

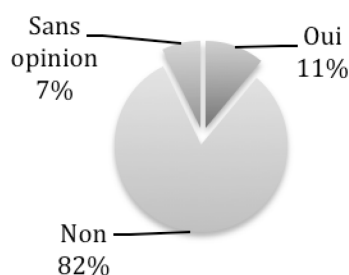


Source : graphique réalisé par l'auteur à partir des résultats obtenus à l'issue de l'enquête d'opinion

« Que pensez-vous des services secrets français ? » en 2010

Toutefois, il est notable que 25 % des sondés restent sans opinion. Plusieurs hypothèses peuvent être avancées pour expliquer ceci. La première tient au fait que les informations liées à ces réformes n'ont pas été reçues ou retenues. La seconde relève de l'incompréhension de ces réformes. Ils ne perçoivent pas les enjeux de la création de nouvelles structures au sein d'une communauté du renseignement qu'ils connaissent mal. À ce titre, il faut souligner que 82 % des sondés se considèrent mal informés sur les activités, les missions et le rôle des services de renseignement et de sécurité français.

Estimez-vous être suffisamment informé le rôle, les missions et les activités des services de renseignement français ?



Source : graphique réalisé par l'auteur à partir des résultats obtenus à l'issue de l'enquête d'opinion

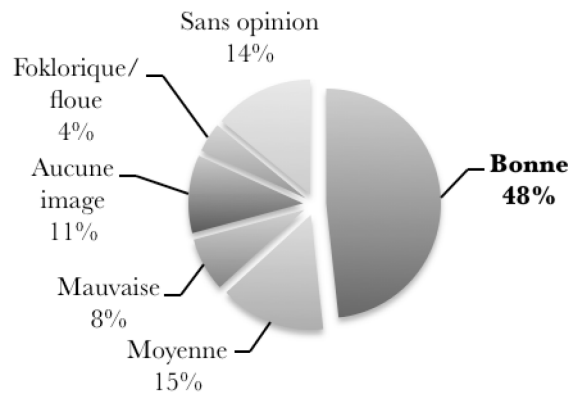
« Que pensez-vous des services secrets français ? » en 2010

7. L’image des services auprès des décideurs politiques

L’image des services de renseignement et de sécurité français de l’opinion publique nationale est une chose, celle auprès des députés et des sénateurs en est-elle une autre ?

L’enquête³⁵⁸ menée auprès des élus de l’Assemblée nationale et du Sénat en 2009 montre que près de 50 % d’entre eux ont une bonne image des services. Il y a une forte disparité entre députés et sénateurs. En effet, les premiers (62 %) en ont une meilleure image que les seconds (37 %).

La moitié des parlementaires français ont une bonne image des services de renseignement de leur pays

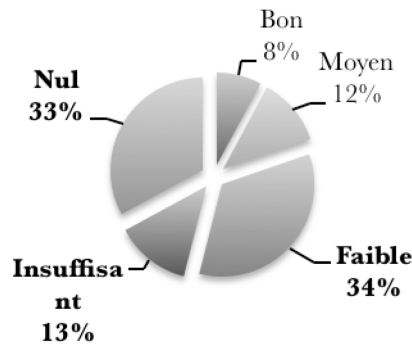


Source : graphique réalisé par l’auteur à partir des résultats obtenus à l’issue de l’enquête menée auprès des parlementaires français en 2009

Mais il est tout à fait patent que les élus estiment, tout comme la population, ne pas être suffisamment informés sur les questions de renseignement, alors que ceux-ci même doivent se prononcer sur des textes législatifs comme les projets de loi de finances ou la LOPSI.

Les élus estiment que leur niveau d’information en matière de renseignement n’est pas satisfaisant

³⁵⁸ Annexe France n° 10 : Enquête auprès des parlementaires français sur les services de renseignement et de sécurité en France.



Source : graphique réalisé par l'auteur à partir des résultats obtenus à l'issue de l'enquête menée auprès des parlementaires français en 2009.

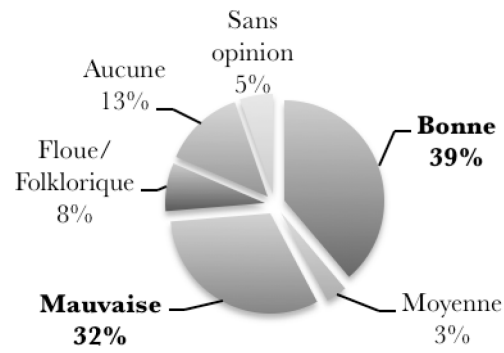
Même 80 % des élus membres de la Commission de Défense s'estiment trop faiblement informés. On aurait pu croire au contraire que ceux-ci étaient davantage documentés en matière de renseignement grâce à leurs sujets de discussion et aux moyens d'information qu'ils ont à disposition.

Il semblerait que les élus ne connaissent pas les divers moyens d'information institutionnels disponibles : les rapports d'information, le rapport du rapporteur spécial de la Commission des Finances, les projets de loi de finance, les lois de programmation militaire ou encore l'audition des responsables de services de renseignement. Désormais, le rapport de la Délégation parlementaire au renseignement s'ajoute à cette liste. Les élus considèrent d'ailleurs que la création de cette dernière en 2007 était une bonne initiative à hauteur de 53 % et une bonne initiative, mais insuffisante pour 35 % d'entre eux.

Cela soulève la question de l'intérêt des élus français pour les questions liées au renseignement. De fait, celui-ci semble faible alors même que la sécurité est une préoccupation non négligeable de leurs administrés. Est-ce là encore un témoignage de l'absence de culture du renseignement en France ? Sans aucun doute. Pour autant, cette carence d'informations ne semble pas nuire à l'image qu'ils ont des services de renseignement et de sécurité nationaux.

Ce décalage transparaît également dans l'image qu'ils pensent que l'opinion publique a des services de renseignement et de sécurité. Selon eux, les Français ont une moins bonne image des services nationaux qu'eux.

L'image des services de renseignement français auprès de l'opinion publique, selon les parlementaires



Source : graphique réalisé par l'auteur à partir des résultats obtenus à l'issue de l'enquête menée auprès des parlementaires français en 2009

II. L'image des services de renseignement et de sécurité britanniques

1. Aperçu historique de l'image du renseignement britannique

A. Une image culturellement positive

Le renseignement britannique relève d'une longue tradition. Il servit sagement lors des conflits et des guerres mais aussi pour construire un empire colonial qui fit de l'Angleterre une grande puissance économique et politique à l'échelle mondiale. Il faut noter par ailleurs que l'Histoire fait des espions à la solde britannique, des hommes courageux et patriotes. Cela procure déjà, sans nul doute, une bonne image au renseignement. Cela se traduit d'ailleurs par l'utilisation d'un vocable noble et positif en langue anglaise pour dénommer le renseignement : « *intelligence* ». Le renseignement est une affaire d'hommes cultivés, curieux et rusés.

Depuis longtemps, le renseignement « *repose au Royaume-Uni sur le fait que l'information doit nourrir la réflexion et précéder la prise de décision et l'action. Ce principe n'est pas seulement valable dans le domaine de la sécurité. Celui-ci est aussi appliqué dans tous les domaines d'activité : économie, finances, commerce, social, politique, défense, relations internationales, etc.* »³⁵⁹. Le fait que cela ne soit pas spécifique au renseignement fait presque de ce dernier une pratique banale et profondément ancrée.

Rappelons également que la culture britannique a été affectée par le terrorisme bien avant les attaques des années 1990 et 2000. Les actions de l'IRA notamment, ont créé un climat particulier au Royaume-Uni. Par ailleurs, la Seconde Guerre mondiale et la Guerre froide ont aussi influencé la représentation de la sécurité intérieure et les questions de police soulevées par ces conflits.

À cela s'ajoute enfin la relation particulière que les citoyens britanniques entretiennent avec la notion de sécurité intérieure et de paix. Dans la culture anglo-saxonne, la sécurité des citoyens et des intérêts nationaux conditionne l'exercice réel des libertés individuelles. L'État doit en être le garant au nom du contrat moral qu'il a passé avec ses administrés. Cela n'est pas

³⁵⁹ Annexe Royaume-Uni n° 8 : Échange avec Éric Battesti, attaché de sécurité intérieure à l'ambassade de France au Royaume-Uni.

sans faire écho au « *contrat social* » de Jean-Jacques Rousseau et aux thèses de Michel Foucault³⁶⁰ sur la légitimation de l'État. « *L'individu cède à l'État une partie important de son droit naturel à se protéger, à protéger ses biens et sa famille. En contrepartie, il attend que l'État lui assure la possibilité de vivre tranquillement sans être agressé, de circuler librement [...]. Pour autant, il revendique également le droit de vivre sans trop de contraintes ou de restrictions. Ils sont parfaitement conscients qu'un équilibre doit être trouvé entre ces deux objectifs et que ce point d'équilibre peut et doit être évolutif. Les mesures sont d'autant plus faciles à mettre en œuvre que la population est totalement acquise à ce principe* »³⁶¹. C'est pourquoi les lois relatives à la lutte contre le terrorisme adoptées depuis une décennie en réaction aux attentats terroristes qui ont été perpétrés en Europe et aux États-Unis ont été acceptées plus facilement qu'ailleurs par l'opinion publique. Celle-ci avait déjà vu des mesures d'exception fortement restrictives être prises par les autorités une trentaine d'années plus tôt. En effet, en 1973, une loi qui octroyait des pouvoirs renforcés aux forces de sécurité avait été votée par le Parlement britannique alors que la tension s'intensifiait en Irlande du Nord. Rédigé spécialement pour lutter contre les indépendantistes de cette région, ce texte permettait à la police d'arrêter, sans mandat, toute personne suspectée de terrorisme.

Cette relation particulière se concrétise également au quotidien. En France, l'idée de groupes de surveillance de quartier n'est pas pensable. Notre latinité et notre expérience vichyste nous fait percevoir l'épi et la dénonciation comme néfastes et vils. *A contrario* au Royaume-Uni, l'existence de comités de surveillance de quartiers, les Neighbourhood Watches, est commune. Ceux-ci organisent des tournées de groupes volontaires de résidents chargés de recueillir des renseignements de tout type sur des actions délictueuses, voire criminelles. Ces informations sont ensuite rapportées aux autorités publiques compétentes. Il s'agit là d'un comportement qui relève du civisme, et donc jugé positif.

Toutes ces raisons favorisent une aura positive autour des services de renseignement et de sécurité britanniques, d'autant plus que le renseignement est profondément ancré dans les pratiques politique, diplomatique et économique du Royaume-Uni.

³⁶⁰ À ce sujet, lire notamment *Sécurité, territoire, population*, Paris, Gallimard, 2004, 435 pages, ainsi que « La gouvernementalité », in *Dits et écrits*, tome III, Gallimard, Paris, 1994, pages 635-657, « Les mailles du pouvoir », in *Dits et écrits*, tome IV, Gallimard, Paris, 1981, pages 182-194.

³⁶¹ Annexe Royaume-Uni n° 8 : Échange avec Éric Battesti, attaché de sécurité intérieure à l'ambassade de France au Royaume-Uni.

B. Une culture du secret

« Q » et « M » sont des figures notoires dans la culture britannique. Ces derniers sont des personnages fictifs créés par Ian Fleming. Dans le sériel à la gloire de James Bond, « Q »³⁶² est le responsable de la division *Recherche et développement* du MI6. Il invente les célèbres gadgets utilisés par l'agent 007, comme l'*Aston Martin* à siège éjectable (dans *Goldfinger*) ou le stylo explosif (dans *GoldenEye*). « M », quant à lui, est le chef du service MI6. Amiral à la retraite, il apparaît dans toutes les adaptations cinématographiques, à l'exception de *Rien que pour vos yeux* (1981). Ces lettres ou initiales font partie de la culture britannique et sont même repris par les journalistes pour désigner le directeur du service de renseignement extérieur du Royaume-Uni. Il était convenu que l'identité du directeur général ou autres responsables du département ne soit pas divulguée.

Pendant longtemps, le secret n'a pas été perçu de façon péjorative. Il était même assumé par les autorités politiques. La sécurité en dépendait et les citoyens britanniques, au nom du contrat moral passé avec l'État, l'acceptaient. Cela s'identifie par exemple dans le nouveau nom du MI6 : le Secret intelligence service. Les services ne communiquaient guère et ne faisaient pas l'objet d'un engouement médiatique.

Cela tend à changer quelque peu. Cette culture du secret se heurte de plus en plus à l'exigence d'une certaine transparence qui émane de la société britannique. Les médias s'intéressent de plus en plus à la sécurité et au renseignement alors que le Royaume-Uni est confronté à une « menace élevée », selon les autorités du pays. Les deux dernières enquêtes publiques ont répondu à cette exigence tout comme les efforts en matière de communication des services britanniques depuis quelques années.

2. Une image fictive entre promotion et politique

La mythologie des espions est réelle au Royaume-Uni, alimentée par les romans et le cinéma. Elle est suffisamment prégnante pour que l'image de James Bond soit régulièrement associée aux services secrets britanniques, ne serait-ce que dans une logique de vulgarisation. Si bien que la frontière entre la réalité et la fiction arrive à disparaître dans l'esprit de certains, à

³⁶² « Q » est l'abréviation de « *quartermaster* ».

l'image de Walther Mitty³⁶³. Ce Britannique de 41 ans se prenait pour un agent du MI5, moulé à partir du héros de Ian Fleming. Cet « *homme d'affaire raté* » utilisait une sirène et un gyrophare de police, une fausse carte professionnelle d'officier et la réplique du pistolet de l'agent 007. Au regard de l'influence de ces fictions, il semble intéressant de s'attarder quelques instants sur les messages et images que ces dernières véhiculent auprès de l'opinion publique britannique.

A. L'équipe du MI5, James Bond et les autres touchent une large audience au Royaume-Uni et au-delà

Comme nous l'avons vu précédemment, les espions britanniques reviennent régulièrement sur les écrans et dans les livres. James Bond, l'équipe du département de contre-terrorisme dirigée par Harry Pearce et les autres espions dans le romantisme anglo-saxon participent de l'image positive du renseignement britannique. Dévoués et patriotes, les espions britanniques connaissent un large succès auprès de l'opinion publique. Chaque sortie d'une nouvelle adaptation d'un opus de Ian Fleming attire sans relâche les spectateurs de toute origine, de toute CSP, de tout âge. La série télévisée *MI5* a réuni des millions de téléspectateurs au Royaume-Uni. Celle-ci a ainsi su captiver le public dès la première saison, avec une audience de 7,5 millions de téléspectateurs en moyenne, selon le Broadcasters' Audience Research Board (BARB). L'audience s'est certes un petit peu effilochée au fil des saisons³⁶⁴ mais a suffisamment été élevée pour que la série perdurent depuis dix saisons déjà.

En comparaison, la série étasunienne *Desperate Housewives* très suivie tant aux États-Unis, qu'au Royaume-Uni et en France, a tenu ses téléspectateurs en haleine pendant huit saisons. De même, la série *NCIS : enquêtes spéciales* de même nationalité donna lieu à dix saisons. Le succès des deux côtés de l'Atlantique de cette dernière permet, soit dit en passant, à son acteur principal Mark Harmon (dans le rôle de Leroy Jethro Gibbs) d'être le plus cher payé des acteurs du petit écran aux États-Unis. *MI5* se place ainsi au même niveau que les séries les plus populaires ces dix dernières années. C'est dire son imprégnation dans l'inconscient collectif britannique.

Arrêtons-nous sur la série récente *MI5*. Nous ne reviendrons pas sur l'image des agents qui se dégage de cette fiction à succès. Il a déjà été démontré précédemment que les agents,

³⁶³ O'Shea (Gary), « Walther Mitty », in *The Sun*, publié le 1^{er} novembre 2008.

³⁶⁴ Saison 2 : 7,1 millions de téléspectateurs. Saison 3 : 5,8 millions. Saison 4 : 6 millions. Saison 5 : 6 millions. Saison 6 : 5,7 millions.

hommes et femmes, apparaissent tout autant héros qu'êtres humains proches du *quidam* britannique³⁶⁵. L'univers de la série se veut réaliste, loin des agents séducteurs, qui n'ont cure de garder leur identité secrète et qui provoquent imperturbablement des dégâts sur leur passage. Ici, ce sont les thèmes évoqués de façon récurrente dans cette fiction récente qui retiendront l'attention : les menaces prédominantes, l'usage de la torture ou encore les méthodes employées par les agents.

B. Les menaces : des messages politiques en filigrane

Le succès de la série *MI5* tient non seulement à la qualité des acteurs – s'il l'on en croit les critiques professionnelles – mais aussi à l'originalité du script. La trame fictionnelle est fondée sur un univers caractérisé par de multiples menaces imminentes.

L'action de la série se déroule sur le territoire britannique, et le plus souvent dans la capitale où se situent les bureaux du service. La menace est systématiquement oppressante et immédiate. Il est raisonnable de penser que la récurrence et la personnification de la menace contribuent à entretenir une certaine anxiété dans la population britannique qui a réellement été touchée en son cœur en 2005. Cela peut également alimenter une certaine méfiance ou haine à l'égard des Arabes, des Pakistanais, des Iraniens ou des musulmans. Plusieurs éléments peuvent expliquer ce phénomène.

Dans la première saison, la menace prend les traits d'un groupe anti-avortement, de l'idéologie néo-nazie, d'anciennes factions de l'IRA, de preneurs d'otages, d'un ancien agent devenu belliqueux et décidé à assassiner George W. Bush, d'un politicien sortant de prison bien décidé à faire tomber tout le monde avec lui, *etc.* Il est remarquable qu'il n'ait jamais été question de terrorisme islamiste lors de cette saison. Dans les saisons suivantes cependant, la donne change et les dangers sont de plus en plus vigoureux. Les menaces à la sécurité du Royaume-Uni prennent la forme à plusieurs reprises d'attaques criminelles et de terroristes kamikazes musulmans, ainsi que de hackers, de cambrioleurs, de trafiquants d'armes ou de drogue, de la mafia turque, de l'extrême-droite britannique, d'un activiste russe... Mais, force est de constater que les menaces incluses dans les scénarii des saisons suivantes font la part belle au terrorisme. De

³⁶⁵ Goodchild (Sophie) and Veevers (Lauren), « Forget Bond: MI5 wants cat-loving twentysomethings », in *The Independent*, publié le 19 novembre 2006. Les journalistes reviennent sur l'implication d'anciens agents du MI5 pour aider à concevoir les différents rôles de la série, notamment celui des femmes.

façon récurrente, cette menace est le fruit de personnes arabes, ou d'origine arabe, d'individus de confession musulmane ayant une interprétation fondamentaliste du Coran. La menace est personnifiée à l'aide d'hommes et de femmes d'origine étrangère, le plus souvent arabo-musulmane³⁶⁶. Par exemple, l'épisode 9 de la saison 4 (*The Sting*) met en scène un projet d'attentat à la bombe diligenté par un Iranien fondamentaliste.

Cette représentation relève évidemment du stéréotype, si bien que l'Islamic Human Right Commission (IHRC)³⁶⁷ s'est dite préoccupée par cette stigmatisation. En 2003, cette organisation britannique « *craint que le drame 'Spooks' diffusé par la BBC lundi prochain 9 juin, à 21h, servira à renforcer les stéréotypes dommageables pour les musulmans, en particulier depuis le 11 septembre 2001. L'IHRC estime que cela encouragera haine raciale attaques contre les musulmans [...] L'IHRC juge que l'avertissement de la BBC indiquant qu'il s'agit d'une simple fiction n'est pas suffisant pour remédier à la diabolisation des musulmans par ce scénario* »³⁶⁸. De même, plusieurs organisations catholiques ont critiqué la série. Une des intrigues de la saison 6 mettait en scène un commando de chrétiens évangéliques qui organisait l'assassinat des musulmans³⁶⁹.

La confusion entre fiction et réalité est de plus en plus fréquente si bien qu'en 2005, alors que le MI5 était vivement critiqué à la suite des attentats du 7 juillet, un tabloïd regrettait : « *Le MI5 aurait dû utiliser les méthodes de la série télévisée éponyme dans laquelle une poignée d'acteurs pouvait tout découvrir et tout résoudre* », ainsi que le rapporte Gordon Thomas³⁷⁰. Et le chef du MI5, Eliza Manningham-Buller, de répondre : « *Dans la réalité, le travail des services secrets ne se passe pas comme dans la série MI5, dans laquelle une demi-douzaine de personnes résolvent tout en enfreignant un nombre incalculable de lois pour parvenir à leurs fins – et tout cela en un seul épisode. Il est potentiellement néfaste que l'on nous croie totalement au-dessus des lois* ».

³⁶⁶ L'étude du Professeur Jack Shaheen sur la représentation des arabes, des musulmans et des arabo-musulmans dans le cinéma hollywoodien, arrive à des conclusions similaires à savoir que l'arabe tient de façon quasi systématique le rôle du terroriste, vil et bestial. Cette étude a fait l'objet d'un documentaire réalisé par *ZoneDoc* qui synthétise pertinemment ces travaux : *Hollywood et les arabes : comment Hollywood avilit un vote*. Jack Shaheen est professeur émérite de communication de masse à la Southern Illinois University aux États-Unis.

³⁶⁷ L'IHRC est une organisation à but non lucratif basée à Londres qui milite contre les violations de la Déclaration des droits de l'homme en islam envers les musulmans.

³⁶⁸ Communiqués de presse de l'IHRC, « Urgent media alert: Spooks - Suicide Bombers », publié le 4 juin 2003, et « The difference between freedom-fighters and terrorists is not perception but terminology », publié le 23 juin 2003.

³⁶⁹ Revoir (Paul), « Christian groups accuse BBC drama of inciting anti-Christian bias », in *The Daily Mail*, publié le 1er novembre 2006.

³⁷⁰ Thomas (Gordon), *Histoire des services secrets britanniques*, Nouveau Monde éditions, Paris, 2008, page 77.

La mise en scène des différentes menaces résulte non seulement des exigences artistiques mais aussi d'un message politique sous-jacent. Par exemple, le fait de mettre en scène une menace provenant de l'Iran n'était pas anodin à l'heure où les tensions politiques entre puissances occidentales et l'Iran s'accroissaient sur la question, entre autres, de l'énergie nucléaire.

La Russie figure également au rang des menaces qui sollicitent une scrupuleuse attention des services britanniques. Cela n'est pas inédit. De nombreux films et séries présentent cette nation comme un danger. Dans plusieurs chapitres de James Bond, les Russes représentent une menace à l'égard des intérêts anglo-saxons et américains. Lors de l'écriture de ces livres, Ian Fleming était le témoin de la Guerre froide alors que les épisodes du MI5 ont été rédigés hors d'un contexte de conflit ouvert est-ouest. Dans la saison 7 de la série *Spooks*, une bombe nucléaire est prête à exploser, armée par un agent dormant russe qui faisait partie de l'opération *Tirésias*. Le Parlement et la famille royale sont évacués. La menace nucléaire est éliminée lorsque les agents Ros et Lucas réussissent à retourner Connie James, agent double au profit des Russes, et à éviter d'être tués par les agents russes du FSB. L'épisode s'achève sur Harry Pearce, le chef du département contre-terrorisme et directeur du MI5, ligoté et bâillonné dans le coffre d'une voiture avant d'être enfermé dans un sac mortuaire par Viktor Sarkisian, le chef du bureau du FSB à Londres. Cette insertion n'est pas insignifiante alors que le MI5 dénonce l'activité des espions russes sur le territoire britannique.

C. Concurrence et collaboration entre services

Au rayon des messages politiques, nous pouvons également apercevoir les rivalités et clivages entre les services. À plusieurs reprises, le scénario évoque une concurrence ou une différence de point de vue entre le MI5 et le MI6, en particulier sur les méthodes adoptées et leur rayon d'action dans des domaines communs d'activité.

Plus encore, plusieurs épisodes soulignent les différends entre la CIA, service étasunien de renseignement extérieur, et le MI5. Les agents de la CIA y sont parfois tournés en ridicule comme dans l'épisode 9 de la saison 4 (*The Sting*). Les hommes de la CIA arborent costumes, cravates sombres et lunettes de soleil noires. Ils sont arrogants et revendiquent leur toute-puissance. Sous la forme d'un plaidoyer du directeur du MI5, une distance est prise vis-à-vis de leurs méthodes et des lois étasuniennes qu'ils appliquent à leur convenance partout dans le monde. Le respect des droits de l'homme est mis en avant. C'est ainsi que Harry Pearce téléphone à l'agent de la CIA pour lui rappeler que ses actes sont illégaux et que le citoyen britannique kidnappé a toujours des droits. Dans la saison 2, le clivage entre les deux services

apparaît lors de la visite officielle du Président étasunien Georges W. Bush au Royaume-Uni. Le MI5 critique à plusieurs reprises leurs méthodes illégales (kidnapping, non respect des droits individuels), tandis qu'il met en avant son sérieux et son éthique.

Pour conclure, la fiction repose sur un monde de menace, en particulier d'origine terroriste, croissante et non figée, et est fondée sur l'hypothèse que les armes chimiques, biologiques, nucléaires et radiologiques seront inévitablement utilisées par les terroristes et autres criminels. L'origine de la menace terroriste est relativement stéréotypée. C'est ainsi que le scénario de la série contribue à normaliser une culture permanente de l'anxiété.

D. Méthodes et efficacité du service : un besoin de légitimation

La série *MI5* est aussi le vecteur d'une légitimation des méthodes employées par les services de renseignement et de sécurité britanniques. Les messages sont clairement énoncés par les différents personnages, et en particulier dans les propos apposés sur les lèvres du directeur Harry Pearce.

Les moyens d'action et le cadre légal avec lesquels le MI5 doit composer, sont à plusieurs reprises mis en relief par rapport aux autres services nationaux ou étrangers. Il semble presque le parent pauvre de la communauté du renseignement en terme de ressources. Les locaux se veulent sobres, assez froids. Ils disposent d'une technologie de pointe considérable, mais qui ne relève pas des gadgets de James Bond. Toutefois, l'effectif et le budget ne semblent pas être à la hauteur des défis à relever. Il en est de même pour les méthodes légales disponibles alors que le MI6 est présenté comme un service presque tout-puissant, du moins libre de ses actes.

Comme nous venons de voir à l'instant, il en est de même vis-à-vis de leurs homologues étrangers du renseignement. Les méthodes de la CIA ou du FSB sont vivement dénoncées, toujours au nom du respect des droits de l'homme et des lois nationales.

La torture est évoquée, à l'heure où la communauté internationale s'interroge et ouvre des enquêtes sur les « vols de la CIA ». Rejetée en bloc par le directeur du MI5 au nom des droits de l'homme, elle pose toutefois question dans le cadre d'une menace imminente et de grande ampleur.

3. Une reconnaissance politique très modérée

Étant donné la profonde culture du renseignement au Royaume-Uni, il est intéressant de s'attarder sur la reconnaissance officielle accomplie à l'égard du travail des agences du pays par les autorités politiques à l'égard d'un organe aussi fondamental dans la définition de stratégie, tous domaines confondus. Il semblerait cohérent que cette reconnaissance publique soit importante. Or, force est de constater, au regard des discours politiques et autres visites officielles, que cela n'est pas aussi prégnant que supposé.

A. Peu de discours et de visites officielles

a. De rares visites officielles

Paradoxalement, les visites officielles au sein des services de renseignement et de sécurité britanniques ne semblent pas monnaie courante. Elles sont même rares si l'on se réfère aux archives médiatiques. En effet, seuls quelques rendez-vous ont été relayés par les médias nationaux.

L'un d'eux est la visite de la Reine Elisabeth II et de son mari, le Duc d'Edimbourg le 23 octobre 2009 sur le site du GCHQ. Sa précédente visite datait de 2004, lorsqu'elle inaugura les nouveaux bâtiments de siège. Elle avait également célébré l'ouverture des bâtiments de MI6 à Vauxhall Cross en juillet 1994. Cette seconde visite au GCHQ marquait une escale au cœur d'une semaine d'événements visant à célébrer le centenaire des services de renseignement et de sécurité du Royaume-Uni.

L'autre est la visite du Premier ministre David Cameron sur le site du GCHQ à Cheltenham, au Nord de Londres, le 10 février 2011. C'était la première visite du Premier ministre, qui a pu découvrir les bâtiments du « *doughnut* »³⁷¹ et appréhender l'ampleur de la cybermenace qui pèse sur le pays. À cette occasion, le directeur du GCHQ, Iain Lobban, affirma : « *J'ai été ravi d'accueillir le Premier ministre à GCHQ aujourd'hui et de lui donner des informations sur le travail vital que nous menons, en particulier face à la menace cybercriminelle qui grandit au Royaume-Uni. Obtenir un droit du numérique est vital pour les intérêts du Royaume-Uni. Nous ne sous-estimons pas*

³⁷¹ C'est le surnom donné au site du GCHQ à Cheltenham en raison de la forme de son bâtiment.

l'ampleur de ce défi, mais nous devons bien faire les choses, aux côtés de nos partenaires gouvernementaux et industriels ».

Il est curieux de constater que le gouvernement soutient les services de renseignement sans pour autant le faire valoir par le biais de visites officielles dûment préparées. À moins que celles-ci ne soient pas médiatisées. La relation entre l'exécutif et le renseignement est peut-être suffisamment étroite et continue pour que les ministres n'estiment pas nécessaire de multiplier les rendez-vous officiels à grand renfort médiatique.

b. Les discours des autorités politiques évoquent peu le mérite des services britanniques

Si la reconnaissance publique du travail des services de renseignement et de sécurité ne passe pas par des visites de terrain, on aurait pu croire qu'elle se traduirait dans les discours des autorités politiques, et notamment ceux du Premier ministre qui est la plus haute figure politique dans l'appareil du renseignement. Or, aucune des déclarations de Gordon Brown (juin 2007 – mai 2010) ou de David Cameron (depuis mai 2010) n'a été spécifiquement consacrée aux services britanniques.

Cependant, force est de constater que les thèmes de la sécurité, de la menace et du terrorisme sont fréquemment présents dans les discours du Premier ministre britannique. Lors de ses interventions publiques, entre sa prise de fonction en mai 2010 et le 31 décembre 2010, David Cameron évoque la thématique de la menace quelle qu'elle soit dans 19 discours, celle de la sécurité dans 23, et celle du terrorisme dans 20. Jamais cependant au cours de ses 64 interventions publiques, le chef du gouvernement britannique ne cite nommément les services de renseignement et de sécurité britanniques, mais il évoque le renseignement dans 7 d'entre eux. Il s'agit le plus souvent des services afghans ou de la coopération entre ceux-ci et les britanniques. Une seule fois au cours de cette période, il mentionne « *les agences de renseignement* » du Royaume-Uni. Ce fut au cours du discours de la nouvelle année, filmé et diffusé sous forme de *podcast*. Ses propos ont porté sur la menace face à laquelle le Royaume-Uni se tenait alors : « *Depuis de nombreuses années, nous avons sont conscients de la menace du terrorisme international qui nous guette. Les arrestations récentes montrent que cette menace est toujours bien présente. Et aujourd'hui, elle est grave plus qu'elle ne l'a jamais été. Comme nous entrons dans la nouvelle année, nos agents de police, en collaboration avec leurs collègues de la sécurité et du renseignement, travaillent sans relâche pour déjouer les complots qui nuisent considérablement à notre peuple et notre économie. Ce gouvernement sera sans faille dans le soutien*

qu'il leur donne. Mais elles dépendent aussi de l'appui du public alors qu'ils vaquent à leur travail : ensemble, nous défendrons nos valeurs et notre mode de vie et vaincrons ceux qui les menacent »³⁷².

David Cameron insiste ainsi sur l'importance d'accorder des moyens suffisants aux services britanniques afin qu'ils puissent lutter efficacement sur les menaces du moment, et, en l'occurrence, contre le terrorisme radical islamiste. Conformément à la culture nationale, il invite ses concitoyens à participer à ces efforts et à soutenir les autorités dans cette voie.

Toutefois, il est étonnant de constater ici que le travail des services de renseignement et de sécurité britannique ne soit pas plus reconnu et salué par le chef du gouvernement. Jamais aucun service n'est nommé et personnellement cité. Seul le National Security Council, qui participe à la définition de la politique nationale du renseignement, est convoqué à cinq reprises.

Il est vrai cependant que le Premier ministre n'hésite pas à se poser en garant du bon fonctionnement du renseignement et de ses mécanismes de contrôle. Ainsi est-il monté au créneau lorsque les accusations de complicités de torture ont été portées à l'encontre des services britanniques. La réponse du gouvernement prononcée le 6 juillet 2010 devant la Chambre (The House of Commons) par David Cameron en témoigne. Il annonça plusieurs décisions : la mise en place d'une enquête qui examinera si, et si oui dans quelle mesure, le gouvernement du Royaume-Uni et les agences de renseignement ont été impliqués dans un mauvais traitement de détenus par d'autres pays ; la publication des lignes directrices consolidées pour le personnel militaire et du renseignement sur les relations avec les personnes détenues par d'autres États ; la volonté du gouvernement à engager une médiation dans les cas en suspens qui impliquent des détenus ; ainsi que la publication d'un *Livre vert* exposant les propositions initiales du gouvernement sur la manière dont le renseignement doit être traité dans les procédures judiciaires. Son discours n'accuse jamais ouvertement les services de renseignement d'avoir failli.

Le seul discours qui semble avoir fait date est celui que Gordon Brown a prononcé à Chatham House : « *Meeting the terrorist challenge* ». Il a été prononcé le 10 octobre 2006 ! Dans cette allocution au cours de laquelle il souligne le doublement des investissements consacrés à la sécurité depuis le 11 septembre 2001 pour atteindre de deux milliards de livres sterling par an, le Premier ministre salue le travail des forces de sécurité du pays : « *Je tiens à rendre hommage à notre police et à nos services de sécurité et de renseignement pour leur dévouement à nous protéger ici en Grande-Bretagne, et à nos forces armées pour leur bravoure extraordinaire à travers le*

³⁷² Podcast enregistré par le Premier ministre britannique, David Cameron, à l'occasion de la nouvelle année, 31 décembre 2010.

monde : les fonctionnaires dont le courage est légendaire, et dont le travail est remarquable – le meilleur dans le monde –, ils nous rendent tous les jours très fiers ».

B. Une menace très présente dans les discours politiques : une assise de choix pour justifier une politique sécuritaire

Comme le montrent ces chiffres, la thématique de la menace et du terrorisme est présente dans un tiers des allocutions du Premier ministre David Cameron. Le terrorisme et la cybercriminalité sont les menaces les plus rappelées.

Liste des interventions des autorités politiques sur la thématique de la menace

Sourc

e :
tablea
u
réalisé
par
l'aut
ur à
partir
des
infor
matio
ns
dispo
nible
sur le
site
Intern
et du
MI5.
I
l
n'es
t
pas
ano
din
d'aïl
leur
s
que
le

Date	Sujet de l'intervention publique
12 mars 2009	Les ministres du gouvernement britannique et irlandais et des membres de l'Assemblée d'Irlande du Nord condamnent les meurtres de deux soldats et d'un policier et se sont engagés à faire avancer le processus de paix.
10 octobre 2007	Le Chancelier de l'Échiquier, Alistair Darling, annonce les changements apportés aux dépenses allouées à la lutte contre le terrorisme et à la sécurité. Dans son rapport budgétaire prévisionnel au Parlement, il indique qu'un montant supplémentaire de 220 millions de livres sterling par an d'ici 2010-2011 seront affectés au budget du Home Office. En outre, la gestion des dépenses consacrées à la lutte contre le terrorisme et au renseignement sera réformée.
15 novembre 2006	Sa Majesté la Reine présente les plans du gouvernement pour s'attaquer à la menace constante du terrorisme. Elle indique qu'un examen des capacités et des ressources, dirigé par le ministre de l'Intérieur, est déjà en cours et que le gouvernement avait annoncé que si l'examen identifie des lacunes, un texte de loi sera déposé devant le Parlement pour les combler, en tenant compte des enseignements tirés au cours des dernières opérations anti-terroristes.
11 novembre 2006	À la suite du discours du directeur du MI5, Dame Eliza Manningham-Buller, le Premier ministre Tony Blair déclare son soutien aux propos de celle-ci sur la menace terroriste. M. Blair a notamment déclaré que : « <i>Je crois qu'elle a tout à fait raison lorsqu'elle dit que cela va durer une génération et qu'il ne peut être combattu non seulement par des mesures appropriées en matière de sécurité [...] mais aussi par [un combat acharné] contre la propagande empoisonnée de [terroristes] qui déforme et pervertit les esprits, en particulier des jeunes.</i> » À cela, il ajoute que la menace terroriste est « <i>absolument réelle</i> », nécessitant une « <i>lutte très longue et profonde</i> » qui « <i>doit être prise au sérieux</i> ». Enfin, il annonce que le Gouvernement étudie les moyens de renforcer les lois sur le terrorisme.
10 octobre 2006	Le chancelier de l'Échiquier, Gordon Brown, annonce de nouvelles mesures pour lutter contre la menace du terrorisme. Il a souligné le travail que le ministère du Trésor a entrepris depuis les attentats du 11 septembre 2001 pour extirper le financement du terrorisme. Un nouveau décret donne au Trésor le pouvoir d'arrêter des fonds destinés à toute personne au Royaume-Uni soupçonnée de préparer ou de se livrer à des activités terroristes. Le prochain <i>Comprehensive Spending Review</i> (examen exhaustif des dépenses) devra examiner les ressources et le soutien donnés aux services de police, de sécurité et de renseignement dans la lutte contre le terrorisme.
10 août 2006	Le ministre de l'Intérieur, John Reid, fait une déclaration officielle à propos de l'opération antiterroriste majeure qui s'est déroulée dans la matinée même. Celle-ci a permis d'enrayer un complot terroriste important. Il annonce, par conséquent, le rehaussement du niveau de la menace au Royaume-Uni à « <i>critique</i> ».
10 juillet 2006	Le ministre de l'Intérieur, John Reid, fait une déclaration à la Chambre des communes sur la stratégie gouvernementale de lutte contre le terrorisme. Cette intervention présente le document, publié par le gouvernement, contenant les détails de la stratégie du Royaume-Uni pour lutter contre la menace du terrorisme international ainsi que ceux du système de niveau de menace utilisé pour évaluer le degré de menace.

site Internet du MI5 recense les interventions publiques de l'exécutif relatives aux différentes menaces qui pèsent sur le Royaume-Uni.

Le gonflement politique autour de la « *menace* » et de son pendant, la « *sécurité* », permet d'entretenir un climat d'anxiété, crédité par les discours des autorités publiques. La (sur)évaluation du premier encourage le renforcement du second. La mise en place de la vidéosurveillance est ainsi justifiée, tout comme l'accentuation des efforts dans le domaine du renseignement.

4. Les services britanniques soucieux de leur image

Ces dernières années, les actions de communication mises en œuvre par différents services de renseignement et de sécurité britannique laissent à croire que ces derniers sont de plus en plus soucieux de leur image tant dans l'opinion publique qu'auprès de la classe politique. Interviews, discours, expositions, événements se sont multipliés. Le contenu des sites Internet a été densifié. L'utilisation de porte-paroles s'est développée. Des ouvrages officiels ont été publiés. Cela semble répondre à une véritable stratégie de communication mise en œuvre tout récemment par les services (ou ministères de tutelle) alors même que leur image tendait à être écorner par une actualité peu flatteuse.

A. Des histoires soigneusement officielles

En 2002, le MI5 se lança dans une aventure inédite dans la perspective de son centième anniversaire : la publication de son histoire. Le service de renseignement intérieur, sous les ordres de Stephen Lander, commanda cet ouvrage à un historien réputé et bien au fait des questions de renseignement et de relations internationales : Christopher Andrew.

Pour cela, le MI5 lui donna accès à une partie de ses archives datant de sa création jusqu'au début du XXI^e siècle. Ce professeur d'histoire à l'Université de Cambridge a ainsi pu consulté 400 000 documents classés jusqu'alors « *secret défense* » et précautionneusement choisi par le service. L'historien pondit une somme de quelque 1000 pages sous le titre *The Defense of the Realm : the authorized history of the MI5*. Ce dernier revient sur des succès comme pendant la Seconde Guerre mondiale ainsi que sur des échecs comme le pénétration du cercle de Cambridge dans l'administration britannique. De ces événements recensés se dégagent les grandes lignes des stratégies mises en œuvre et la politique définies par les gouvernements successifs et le MI5.

À la fin des années 2000, le MI6 a emboité le pas au MI5. De façon inédite, il ouvrit lui aussi une partie de ses archives afin que son histoire soit dévoilée au grand public. Ainsi, le

service de renseignement extérieur britannique autorisa pour la première fois, la publication d'un livre relatant son histoire de sa création en 1909 jusqu'à 1949.

Ce fut l'historien britannique Keith Jeffrey qui releva ce défi pour aboutir en 2010 à l'édition d'un ouvrage de pas moins de 800 pages intitulé *MI6*. Bien évidemment, le manuscrit a été lu et relu avec attention et validé par le MI6 ainsi que par les autorités du pays avant d'être mis sous presse.

À l'issue de ce travail titanesque, le chercheur déclara que « *les vrais James Bond sont en fait plus intéressants que les personnages de fiction. Ce qui frappe vraiment quand on lit ces archives, c'est que ces gens se retrouvaient dans des situations très dangereuses et certains le payaient de leur vie* »³⁷³. L'un des objectifs de cet ouvrage était certainement une **démythification**. L'ouvrage, mais aussi la publicité qu'en a fait son auteur-nègre, en témoignent. Keith Jeffrey qualifie de « *mythe* » l'existence d'un « *permis de tuer* » comme en possède l'agent 007 dans les romans de Ian Fleming. « *Le MI6 n'a été impliqué que dans deux assassinats en dehors de tout cadre légal* », indiquait l'historien. Une phrase qui n'est toutefois pas des plus claires...

Cet exercice répond sans aucun doute à d'autres desseins, tant pour le MI6 que pour le MI5. L'un d'eux est de répondre à l'exigence de plus en plus accrue de l'opinion publique d'une **transparence** des services publics. Une tendance qui s'observe tant au Royaume-Uni que dans l'ensemble de l'Occident. Un autre objectif que le service de renseignement extérieur cherche à atteindre est l'amélioration de sa propre **image** alors même que celle-ci a été écornée au cours de la dernière décennie par des maladresses, des soupçons et des échecs. Il en était de même pour un MI5 qui n'avait pas su empêcher les attentats du 7 juillet 2005 qui avaient causé la mort de 52 personnes à Londres. L'hypothèse de la journaliste du *Figaro*, Cyrille Vanlerberghe, selon laquelle le MI5 cherche par le biais de cet ouvrage à « *mieux obtenir le soutien et la collaboration des Britanniques face à la menace des attentats islamistes après le 11 septembre 2001* »³⁷⁴ semble tout à fait pertinente.

³⁷³ AFP, « James Bond en vrai : les secrets des services secrets révélés », publié le 21 septembre 2010.

³⁷⁴ Vanlerberghe (Cyrille), « Le MI5 révèle cent ans de secrets », in *Le Figaro*, publié le 6 octobre 2009.

B. Des sites Internet aussi denses que pauvres³⁷⁵

a. Le site du Secret Intelligence Service (MI6)

Depuis octobre 2005, le MI6 a mis en ligne un site web officiel : www.sis.gov.uk. Ce dernier propose un historique du service, une description de son domaine de compétence et des indications générales sur son rôle. Surtout, ces pages présentent le profil des candidats recherchés et répertorie des offres d'emploi. Car c'est bien là l'un des objectifs du site : le recrutement. Les attentats de l'été 2005 à Londres ont mis en évidence la carence des ressources et des compétences humaines, telles que les langues étrangères locales. Il s'agit tout autant de cibler les spécialistes de haute facture de façon plus rigoureuse et d'éloigner les candidats farfelus. C'est ainsi que dans la rubrique « *Questions les plus fréquemment posées* » (FAQ), il est clairement précisé que « *le glamour et l'excitation des films du célèbre agent secret ne reflètent pas la réalité du travail des services britanniques* ». Avant de relativiser le propos, afin de ne pas décourager les talents en mal d'adrénaline : « *Toutefois, les personnes qui rejoignent les SIS peuvent envisager une carrière au cours de laquelle l'écart entre la vérité et la fiction se réduira parfois un petit peu, et ils auront la certitude d'une carrière stimulante et gratifiante qui, comme celle de Bond, sera au service de leur pays* ». Dans la même optique, le site Internet insiste sur le bien-être des employés sur MI6 comme le fait des grands groupes privés pour attirer des talents : « *Rejoignez-nous, et vous découvrirez que l'atmosphère de la communauté est renforcée par les installations sur place, dont un restaurant, un gymnase et une bibliothèque qui vous donnera de nombreuses occasions d'apprendre à connaître vos collègues. Enfin, vous trouverez que nous prenons au sérieux l'équilibre travail – vie privée, en vous donnant la possibilité de développer une carrière à côté du style de vie que vous avez choisi* »³⁷⁶.

Il est nécessaire de rappeler par ailleurs que le site Internet fut lancé alors même que le MI6 était en proie à une vive polémique. Les médias déversaient un flot de théories du complot, selon lesquelles le service de renseignement extérieur britannique serait impliqué ou responsable de la mort de la princesse Lady Diana, tuée dans un accident de voiture en 1997. Outre un outil de recrutement, le site Internet fut également une réponse du MI6 à l'ensemble de ces accusations. « *Il est important que le public connaisse davantage les services et d'expliquer pourquoi le MI6*

³⁷⁵ Annexe Royaume-Uni n° 5 : Les services de renseignement et de sécurité britannique sur Internet.

³⁷⁶ www.sis.gov.uk/careers/working-for-us/culture.html, visité la dernière fois le 12 mai 2012.

doit être secret quant à ses opérations et son personnel »³⁷⁷, avait déclaré le porte-parole du MI6, Nev Johnson avant l'ouverture du site Internet. Et d'ajouter : « *En outre, des allégations, mythes et rumeurs qui se sont développés autour des services, comme les théories du complot selon lesquelles la princesse Diana a été assassinée, sont si ridicules qu'ils doivent être corrigés* ».

Depuis sa mise en ligne, le site Internet a été modifié, densifié et agrémenté de nombreuses photographies. Aujourd'hui, il se compose d'un accueil résolument moderne et de trois rubriques : « *à propos de nous* », « *notre histoire* » et « *carrière* ». Chacune d'elles comportent entre huit et vingt entrées, la plus importante étant celle relative au recrutement. À première vue, le MI6 semble offrir à l'internaute une masse d'information. Toutefois, les éléments disponibles dans le chapitre « *à propos de nous* » demeurent superficiels et se retrouvent sur d'autres sites web comme *wikipedia* (version anglaise). De même, la partie consacrée à l'histoire ne renferme pas d'informations inédites. Seule la rubrique dédiée aux ressources humaines apportent des nouvelles indications.

Une visite virtuelle est proposée. Ne vous attendez pas à vous promener dans les couloirs du siège du service de renseignement extérieur. Cette animation est tournée vers le recrutement de nouveaux collaborateurs. Elle s'articule autour de quatre thématiques, traitées en une minute chacune : « *our team* », « *our facilities* », « *personnal development* » et « *clubs and societies* ». À l'issue de ce tour virtuel, vous avez obtenu toutes les informations relatives à la restauration, mais guère plus. Seules des images génériques défilent derrière la présentatrice : des livres aux belles reliures, un décor de cantine, des ordinateurs, des portraits. Il est certain qu'aucune de ces illustrations n'a été capturée à l'intérieur du bâtiment du MI6.

Sous son apparence moderne et dynamique, force est de constater que le contenu est moins riche que la forme. Celui-ci permet à l'internaute de se faire une première idée des missions, du cadre d'activité et de la culture officielle du service rendu mondialement célèbre grâce à James Bond. Il valorise son rôle et celui de ses employés : « *Au SIS, nous aidons à faire en sorte que le gouvernement ait la bonne information pour contrer efficacement ces menaces. Rejoignez-nous, et vous jouerez un rôle essentiel dans cette tâche* »³⁷⁸.

³⁷⁷ AFP, « Grande-Bretagne : les renseignements extérieurs sortent de l'ombre avec un site Internet », publié le 12 octobre 2005.

³⁷⁸ www.sis.gov.uk/careers/working-for-us.html, visité la dernière fois le 14 mai 2012.

Par ailleurs, le site est en partie traduit en cinq langues : russe, français, arabe, espagnol et chinois. La traduction se cantonne à quatre pages succinctes : « *À propos de nous* », « *Qui nous sommes* », « *Notre travail* », « *Nous contacter* ». Le choix des langues n'est sans doute pas anodin. Outre l'espagnol qui est la seconde langue la plus parlée dans le monde, les langues choisies sont corrélées à l'évaluation de la menace qu'opère le MI6. Les Britanniques ont, en effet, eu maille à partir avec les Russes au moins depuis le début de la Seconde Guerre mondiale. Les Chinois sont aussi considérés comme une menace considérable sur le plan économique et, de plus en plus, au niveau diplomatique. La France constitue historiquement autant un allié qu'un adversaire. Enfin, la plus importante menace terroriste prise en considération par le service britannique s'exprime en arabe. De cette manière, le MI6 peut s'afficher comme un organe qui « *recueille pour le Gouvernement britannique des renseignements secrets et mène des opérations secrètes outre-mer* ». Il s'agit là d'une façon d'affirmer sa présence et sa capacité d'actions à l'égard des nations ou groupes qui représentent un concurrent sérieux ou un adversaire de taille du Royaume-Uni.

b. Le site du Security Service (MI5)

Le MI5 est sans doute l'un des précurseurs en matière de communication Internet. En effet, il possède un site web depuis 1998. Depuis, ce dernier doté d'un contenu semble-t-il léger et une mise en page sommaire, a été rénové à plusieurs reprises.

Le premier remodelage du site a été opéré en 2004. Le correspondant de la BBC Daniel Sandford, s'enthousiasmait de celui-ci : « *Mais, pour la première fois sur le site qui vient d'être mis à jour, une évaluation publique des menaces auxquelles le Royaume-Uni doit faire face est donnée, ainsi que des conseils aux entreprises sur la façon de lutter contre ces menaces. Parcourir l'ensemble du site est fascinant pour tous les amateurs d'espionnage* »³⁷⁹. En décembre 2005, une nouvelle mise à jour du site intègre des informations supplémentaires sur l'histoire du MI5. En janvier 2007, le MI5 ajoute sur son site la possibilité pour l'internaute de s'inscrire afin de recevoir par email toute information sur les changements du niveau de menace nationale.

En septembre 2009, une nouvelle version du site www.mi5.gov.uk fut dévoilée au public. Un graphisme résolument moderne, de nouvelles pages et un contenu un peu plus consistant ont eu pour objectif de faciliter la navigation sur le site. De nombreuses photos, bien entendu

³⁷⁹ Sandford (Daniel), « MI5 one step closer to public life, sur le site Internet de la BBC », on www.bbc.co.uk, publié le 20 avril 2004.

génériques, agrémentent les pages et la cartographie du site web est très précisément partitionnée.

Aujourd'hui, les rubriques sont plus nombreuses sur le site Internet du Security Service que sur celui de son homologue dans le domaine du renseignement extérieur. Celles-ci dédiées aux thèmes suivants : « *Carrières* », « *Les menaces* », « *Ce que vous pouvez faire* », « *À propos de nous* », « *Histoire du MI5* » et « *Actualités* ». Le site peut être lu dans d'autres langues que l'anglais : français, arabe, farsi, ourdi, russe, chinois, et gallois.

Ici aussi, l'accent est porté sur les recrutements de nouveaux collaborateurs. « *Carrières* » est la première rubrique annoncée du site. Depuis les attentats de 2001, les services de renseignements britanniques ont pris en considération leurs carences en matière de compétences linguistiques et techniques. Plusieurs campagnes de recrutements ont eu lieu depuis, à grand renforts publicitaires. Sur le site, l'intéressé peut s'imprégner du quotidien des différents corps de métiers grâce à un large panel de témoignages d'employés du MI5. Au gré des rubriques, le MI5 distille les phrases pour susciter la fierté de travailler pour un service de renseignement intérieur ambitieux et réputé : « *Le Service a joué un rôle essentiel, mais nécessairement secret, au cours du siècle passé dans la lutte contre les activités des terroristes et les espions* »³⁸⁰.

Le site mise également sur une implication quotidienne et sincère du citoyen britannique en matière de sécurité. Il est expliqué à l'internaute ce qu'il faut faire en cas d'urgence ou encore la façon dont il peut venir en aide à son pays. Force est de constater d'ailleurs que la rubrique consacrée aux « *Menaces* » est extrêmement dense, et notamment le chapitre sur le terrorisme. Cette rubrique se veut très pédagogique à l'aide de questions telles que « *Qu'est-ce que l'espionnage ?* », « *Quelles informations les espions recherchent-ils ?* » ou « *Comment le MI5 combat l'espionnage ?* ». Les internautes sont de fait bien renseignés sur les éventuels dangers que le Royaume-Uni doit affronter quotidiennement.

Enfin, le MI5 cherche à évacuer plusieurs mythes et rumeurs qui circulent encore dans l'opinion publique britannique. D'une part, la rubrique « *Notre histoire* » constitue la plus importante partie du site. Les travaux de l'historien Christopher Andrew ont permis d'étoffer considérablement cette partie qui revient sur divers épisodes marquants de la vie du service, du pays et du globe. D'autre part, dans la rubrique « *FAQ* », une liste de dix-sept questions reprend

³⁸⁰ www.mi5.gov.uk/careers/what-we-do-1.aspx, visité la dernière fois le 14 mai 2012.

quelques sujets récurrents choisis avec soin tels que le fameux « permis de tuer », sur les fuites ou pertes d'informations sensibles, sur le complot visant Harold Wilson ou encore sur les modalités de recrutement. Le MI5 apporte une réponse qui dégage sa responsabilité, nie les accusations ou reprecise la marche à suivre.

Le MI5 explique son choix d'être présent sur la toile virtuelle et affiche ses ambitions au détour d'une question dans la rubrique « FAQ » : « *Ce site Internet est un élément important de la "politique d'ouverture" du Security Service. Cette politique, approuvée par le Premier ministre et ministre de l'Intérieur en 1992, vise à améliorer la compréhension du public vis-à-vis de notre rôle. Cependant, nous avons une approche prudente quant à la diffusion d'informations. Nous ne divulguons pas d'information qui pourrait compromettre nos sources et nos méthodes, ainsi que la sécurité de notre personnel et des agents.* » On peut encore y lire : « *Notre site Internet contribue à la stratégie de lutte contre-terroriste du Gouvernement en fournissant une description détaillée des menaces à la sécurité nationale et le niveau actuel de la menace nationale. Le site permet également au public de nous envoyer des informations qui, selon eux, pourraient nous aider dans notre travail* ».

Plus précisément, l'objectif de ce site Internet semble triple à savoir la recherche de nouveaux collaborateurs, la mobilisation des citoyens, une certaine démythification du renseignement intérieur britannique. Il s'agit par là-même de conférer à ce service de renseignement et de sécurité intérieur britannique une image reluisante et professionnelle. Il faut avouer que les incidents et les polémiques qui ont pris corps au cours de la dernière décennie n'ont pas manqué d'entacher la réputation de l'ensemble des acteurs de ce secteur.

c. Un site Internet consacré à l'Intelligence community

Le 1^{er} août 2006, un nouveau site Internet voit le jour. Celui-ci était consacré à l'« *intelligence community* » britannique³⁸¹. Il fournissait des éléments d'informations sur la « *national intelligence machinery* » du Royaume-Uni, autrement dit sur les différentes « *agences de renseignement et de sécurité* », leur coopération, les possibilités de carrières dans le secteur et les hyperliens vers les sites Internet de chacune d'entre elles. Curieusement, il a été fermé au cours de l'année 2012. Le sous-site de l'Intelligence and Security Committee semble avoir repris à ce jour son contenu.

³⁸¹ L'adresse du site Internet : www.intelligence.gov.uk.

C. Des publications officielles

Les rapports annuels de l'Intelligence and Security Committee et les réponses apportées par la suite par le gouvernement constituent déjà un premier volet des publications officielles concernant le renseignement britannique.

Les services de renseignement et de sécurité n'édictent pas eux-mêmes de rapports ou de brochures comme le fait par exemple l'AIVD néerlandais. En effet, le MI5 n'a pas de bureau de presse et ne fait pas de commentaires sur les questions de renseignement. Les publications officielles qui le concernent sont établies par le Home Office (ministère de l'Intérieur). Parmi celles-ci, les rapports annuels sur l'Intelligence and Security Committee et la réponse gouvernementale qui lui succède. Ponctuellement, d'autres documents sont publiés comme le rapport de la commission parlementaire des interceptions de communications. Il en est de même pour le MI6, le GCHQ et le DIS. Aucune publication n'est signée par l'un de ces services britanniques.

Le deuxième volet est constitué par le *National intelligence machinery*. Édité en 2000, ce document préfacé par le Premier ministre Tony Blair s'articule autour de trois points. Tout d'abord, les différents services de renseignement et de sécurité britanniques sont succinctement dépeints tout comme le budget global consacré au renseignement et la responsabilité des ministres en la matière. Ensuite, le rôle et le fonctionnement du Joint Intelligence Committee sont expliqués. Enfin sont précisés les différentes modalités du contrôle parlementaire, administratif et judiciaire de l'activité des services de Sa Majesté. Cette brochure d'une vingtaine de pages se veut résolument pédagogique. Le contenu demeure très sobre et n'a pas été renouvelé depuis dix ans.

D. La discrétion du directeur général

Dans les médias, le visage des directeurs des services de renseignement et de sécurité britanniques apparaît un peu plus souvent qu'avant.

Le 6 mai 2004, le directeur du Joint Intelligence Committee est nommé à la tête du MI6. John Scarlett était connu pour avoir témoigné dans l'enquête Hutton. À cette occasion, il fut fortement exposé dans les médias. Coutumier des écrans de télévision au Royaume-Uni, sa nomination à un poste où la discrétion est de mise pour des raisons de sécurité parut quelque peu inhabituelle. Le faciès de son prédécesseur Sir Richard Dearlove n'avait guère été diffusé dans les

médias britanniques. Dans les deux dernières années de son mandat, aucune photo de Richard Dearlove n'a été publiée dans le *Daily Mail* (du 1^{er} mai 2002 au 6 mai 2004). Jusque-là, cela avait contribué de façon tacite à nourrir un mystère de polichinelle. À ce titre, l'utilisation récurrente du surnom « M » dans les médias pour désigner le directeur du service n'est pas anodine. Il s'ajoute à l'absence ou du moins la rareté d'images publiques.

Pour ce qui est de John Sawers qui a pris ses fonctions en novembre 2009, la discrétion de ce haut fonctionnaire avait été mise à mal. En effet, après l'annonce de sa nomination en juin 2009, des photographies de ce dernier dans le cadre de sa vie privée avaient été publiées sur le site Internet communautaire *Facebook*. C'est sa femme qui avait diffusé des souvenirs de vacances en bord de mer sur son « mur », rapidement repris par une presse britannique bas de gamme. Le ministre des Affaires étrangères David Miliband a dû venir en aide au futur directeur du MI6 lors d'une interview sur la chaîne *BBC1* : « *Il a été nommé il y a 10 jours à la tête du MI6, c'est un professionnel remarquable qui va faire un très bon travail dans une organisation remarquable qui fait beaucoup pour notre pays [...]. Vous savez maintenant qu'il porte un maillot de bain Speedo, ce n'est pas un secret d'État* ». Il n'en reste pas moins que cela a fait grand bruit dans les médias car c'est la première fois qu'une telle chose arrivait.

Dans le cadre de ses fonctions de directeur du MI6 toutefois, ce diplomate de carrière a renoué avec une traditionnelle discrétion. Une certaine ouverture cependant a été amorcée comme le laisse à penser le premier discours public qu'un directeur du MI6 a prononcé. Cela fut fortement relayé par les médias, tant cela était inédit. Ainsi, le 28 octobre 2010, John Sawers prit la parole pour évoquer les menaces qui pèsent sur le Royaume-Uni mais aussi du centenaire de son service. À cette occasion, de nombreuses photos ont été publiées.

Depuis la nomination de John Sawers, la fonction de directeur général du service de renseignement extérieur britannique intéresse les médias. Ils évoquent l'aide qu'il a apporté à l'enquête sur l'Irak, ou encore indiquent le salaire annuel qu'il percevait³⁸².

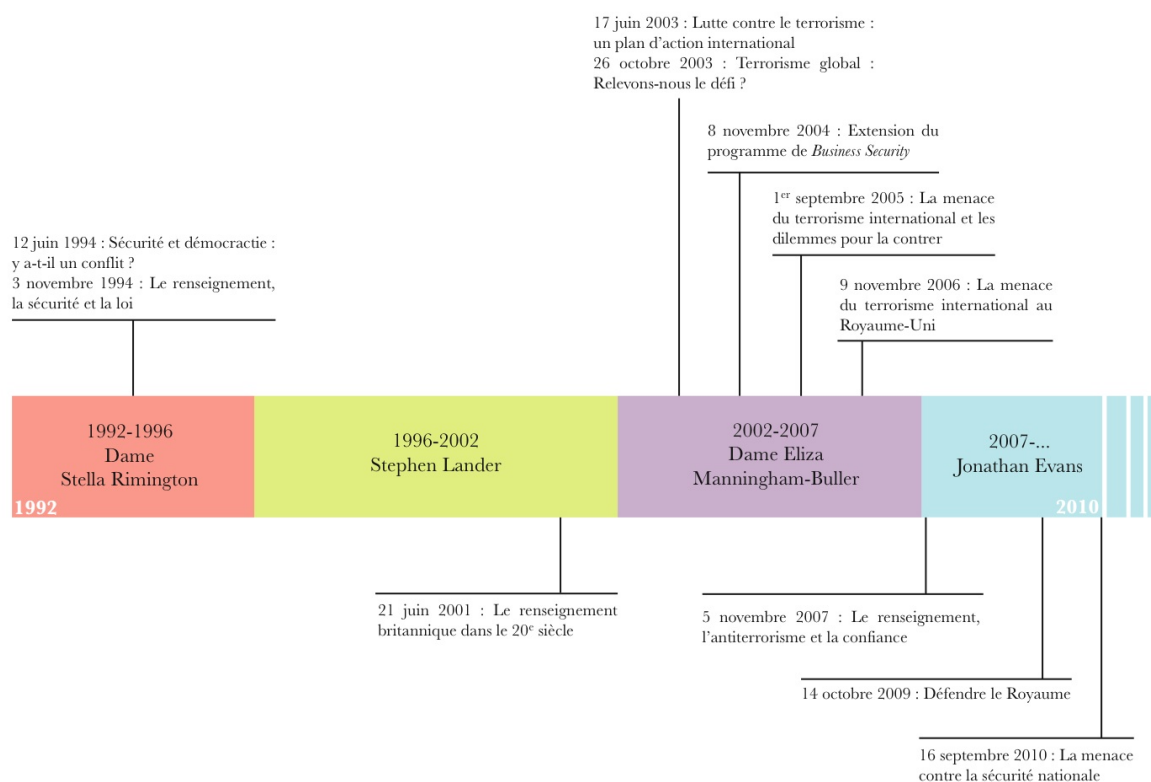
Les directeurs des services britanniques n'ont guère fait de discours ou de déclarations officielles ces dernières années. Le directeur du MI5 a pris la parole *via* des communiqués de presse, articles, allocutions ou interviews, à quatre reprises en 2010, une seule fois en 2009,

³⁸² En juillet 2010, *BBC news* indiquait que le salaire du directeur du MI6 s'élevait à 169 999 livres sterling dans un article sur les plus gros salaires au Royaume-Uni. « *Quango chiefs' salaries revealed* », in www.bbc.co.uk, publié le 2 juillet 2010.

comme en 2007, et deux fois en 2006. Le détenteur de cette fonction intervient avec parcimonie à la tribune. Rappelons, le MI5 ne dispose pas d'un service de relation presse (Press Office).

Pour la première fois, le 6 janvier 2009, le directeur en poste du MI5, Jonathan Evans, a donné une interview à plusieurs quotidiens nationaux : *The Guardian*, *The Daily Mail*, *The Daily Mirror*, *The Sun*, *The Daily Telegraph* et *The Times*. Tant les journalistes de la presse à scandale que ceux de la presse d'information générale y étaient conviés. Cet entretien fut organisé à l'occasion du centenaire du MI5. Jonathan Evans a articulé son propos autour de cinq principaux thèmes : le centenaire du Security Service ; la menace qui émane du terrorisme international, et en particulier Al Qaïda et les groupes rattachés ; la menace des groupes irlandais dissidents en Irlande du Nord ; les autres dangers auxquels doit faire face le Royaume-Uni ; ainsi que les défis futurs du MI5, dont les Jeux Olympiques de Londres de 2012 et les récents développements technologiques. Cette rencontre donna lieu à six articles³⁸³ dès le lendemain.

Les déclarations et discours des directeurs successifs du MI5



ce : frise chronologique réalisée par l'auteur.

³⁸³ « Opening up, but not lifting the lid », in *The Guardian* ; « "We've got the terror gangs in check" says casually-dressed MI5 head in first-ever interview », in *The Daily Mail* ; « UK is winning terror fight : MI5 chief Jonathan Evans talks to the Mirror », in *The Daily Mirror* ;

Il est clairement précisé sur le site Internet du MI6 dans la rubrique « *Autres FAQ* » que « *le chef [du MI6] n'est pas en mesure d'accepter les invitations à prendre la parole lors d'événements privés* »³⁸⁴ comme les conférences.

Le directeur du GCHQ est particulièrement discret. Aucun portrait de ce dernier n'a été publié, il ne prononce guère de discours public. Iain Lobban a proposé une communication sur la cybercriminalité à l'International Institute for Strategic Studies, le 12 octobre 2011. Il mit en lumière la menace à laquelle le Royaume-Uni est confronté dans le cyberspace. Selon lui, le gouvernement apporte déjà une réponse et doit poursuivre dans cette voie afin de procurer un avantage au Royaume-Uni dans les sphères de sécurité, militaire et commerciale.

E. Les relations publiques des services se développent

Rappelons que les relations publiques englobent les relations presse, le marketing direct et l'événementiel. Le dessein est de se faire connaître, mais aussi créer puis entretenir une image favorable de l'organisation, auprès de ses différents publics (usagers, partenaires financiers, leaders d'opinion, pouvoirs publics, employés, syndicats, médias presse...). Or depuis quelques années, force est de constater que les services ont développé ce pan de la stratégie de communication, avec une pratique toute fois hétérogène.

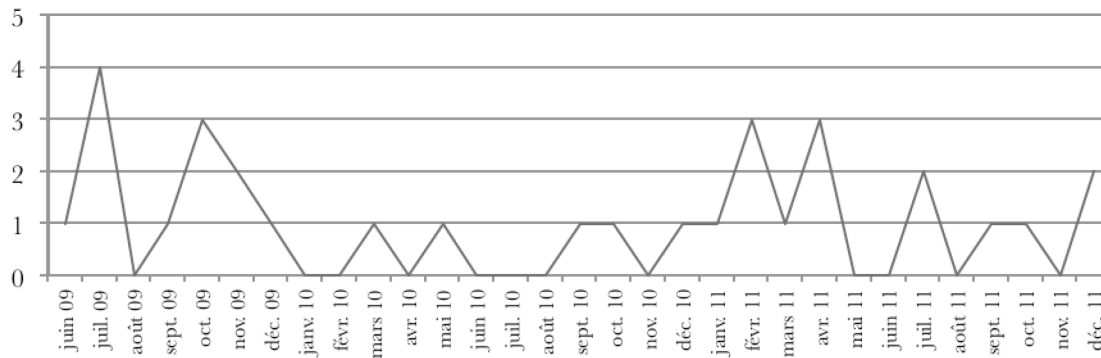
a. Focus sur les relations publiques du GCHQ

La politique de communication la plus active est sans doute celle du GCHQ. Tout d'abord, il est notable que ce dernier se fend régulièrement de communiqués de presse. Les sujets abordés sont divers : le recrutement, les événements organisés par le GCHQ, les visites officielles des représentants de l'autorité, la cybercriminalité, *etc.*

L'évolution du nombre de communiqués de presse depuis juillet 2009

« We're foiling terrorists - but threat remains », in *The Sun* ; « MI5 chief warns of threat from global recession », in the *Daily Telegraph* ; « MI5's spymaster Jonathan Evans comes out of the shadows », in *The Times*, tous publiés le 7 janvier 2009.

³⁸⁴ www.sis.gov.uk/about-us/faqs.html, visité la dernière fois le 14 mai 2012.



Source : graphique réalisé par l'auteur à partir des informations disponibles sur le site du GCHQ.

Ensuite, le GCHQ propose des « *challenges* » sur son site Internet. Les internautes sont invités à déchiffrer des codes et des puzzles. Outre l'idée d'amuser et de se faire connaître, le service chérit le dessin de détecter des nouveaux talents et de favoriser leur campagne de recrutement. Le service n'a pas beaucoup de visibilité. De fait, cela freine l'engouement professionnel d'autant.

b. Le centenaire du MI5 et MI6 en grande pompe

Les autorités politiques et les services ont décidé de faire du centenaire de ces derniers un événement public.

De son côté le ministre des Affaires étrangères a accepté la publication d'un ouvrage retraçant l'histoire du SIS de 1909 jusqu'au début de la Guerre froide, dont nous avons parlé précédemment. Le Home Office a fait de même.

Ce n'est pas là le seul élément du plan de communication du MI6. En effet, la *BBC Radio 4* a diffusé trois programmes consacrés au service britannique de renseignement extérieur entre le 27 juillet et le 10 août 2009. Le présentateur était Gordon Corera, le « *security correspondent* » de la chaîne. Au cours de ces émissions, ce dernier a visité l'histoire du service pour percevoir ce qui avait changé et ce qui avait perduré. Le rôle d'un service de renseignement au sein du gouvernement, les différentes natures du renseignement, les événements où le renseignement a fait une différence et les thématiques telles que la responsabilité, le secret et l'éthique ont été

évoqués. Par la suite, « C »³⁸⁵ a exceptionnellement accepté de donner une interview sur ces mêmes ondes, autour des principaux thèmes.

En outre, une plaque commémorative a également été inaugurée par la Reine Elisabeth II et le Premier ministre Gordon Brown le 14 octobre 2009 dans l'abbaye de Westminster. Les initiales des trois services SIS, MI5 and GCHQ y figurent ainsi que l'inscription : « *Recognising service at home and abroad protecting the United Kingdom since 1909* »³⁸⁶. Par ailleurs, la sépulture de Mansfield Cumming a été également restaurée en avril 2009, à l'occasion du 150^e anniversaire de la naissance du premier « C ». Enfin l'artiste James Hart Dyke a été invité à présenter une série de peintures à l'huile et de croquis qui illustrent le monde insolite et secret du MI6 lors d'une exposition exceptionnelle intitulée « *A Year with MI6* » à la Mount Street Galleries, à Londres. Ce projet unique a vu le peintre travailler en collaboration avec le SIS pendant un an. Compte tenu de la sensibilité de l'œuvre, James a dû observer un certain nombre de règles comme l'anonymisation des agents réels, des opérations et des événements.

F. Des expositions sur le renseignement, avec la contribution des services de Sa Majesté

Il existe plusieurs musées dans le monde consacré au renseignement. À l'instar du musée du KGB à Moscou ou du musée national de la cryptologie de la NSA, les services britanniques font eux aussi l'objet d'une exposition permanente au cœur de l'Imperial War Museum³⁸⁷. Cette dernière retrace l'histoire du renseignement britannique au gré des événements marquants de l'histoire britannique et des actions majeures des SOE, SAS, MI5 et MI6. Panneaux explicatifs, photographies en noir et blanc et petits accessoires tentent de donner une image aussi réaliste que romantique de l'espionnage et des actions spéciales. En 2008, une autre exposition avait pris corps à ses côtés : « *For Your Eyes Only : Ian Fleming and James Bond* »³⁸⁸. La fiction jouxtait subtilement la réalité, au fil des pages du romancier britannique qui entraîne son héros 007 au service de sa Majesté dans des aventures aux quatre coins du monde.

³⁸⁵ « C » est le surnom du directeur général du MI6, d'après l'initiale du nom de famille du premier directeur du service de renseignement extérieur, le capitaine Mansfield Cumming.

³⁸⁶ Traduction : Reconnaissant de protéger le Royaume-Uni chez lui et à l'étranger depuis 1909.

³⁸⁷ Annexe Royaume-Uni n° 6 : Expositions permanentes et temporaires.

³⁸⁸ Exposition du 17 avril 2008 au 1^{er} mars 2009.

En 2007, une autre exposition avait ouvert ses portes pendant quelques mois à Londres : « *The Science of Spying* ». Abrisée au Musée des sciences³⁸⁹, elle s'attardait sur l'histoire des services de renseignement britannique au XX^e siècle. Elle dévoilait les techniques d'espionnage auxquelles ils ont eu recours pendant la Seconde Guerre mondiale et la Guerre froide. « *C'est un sujet énorme qui intéresse tout le monde, tout le monde veut être un espion* », observe Sara Milne, directrice de la série d'expositions. « *Nous voulons examiner la réalité de l'espionnage. Ce n'est pas un film de James Bond, on traite des véritables outils de ce métier* ». D'anciens agents du MI6 et du DIS britannique et de la CIA étasunienne ont participé à l'élaboration de cette exposition. Le directeur général du Security Service, Dame Eliza Manningham-Buller, avait également apporté son soutien à ce projet éducatif et l'avait inauguré.

La plus grande partie de l'exposition était destinée aux enfants. Ces derniers peuvent tester leurs talents à déchiffrer un message codé, obtenir des informations secrètes ou se donner une couverture convaincante. Avec le sous-titre « *Wanted : the next generation of spies* », cet événement avait aussi pour dessein de sensibiliser les plus jeunes à cette carrière particulière. L'accroche « *As-tu ce qu'il faut pour être un espion ?* » l'atteste également.

Rappelons que cette exposition s'était ouverte alors qu'une polémique sur les dérives d'une surveillance systématique commençait à enfler. En 2006, deux rapports soulignaient le risque de dérive vers une « *société de surveillance* », à l'image d'un « *Big Brother* ». À ce titre, le développement de la vidéosurveillance en particulier à Londres avait fait débat.

5. L'ambivalence des médias nationaux vis-à-vis des services de renseignement et de sécurité britanniques

S'il est certain que la presse écrite quotidienne connaît depuis une quinzaine d'années une régression de sa diffusion partout en Europe, il n'en demeure pas moins qu'elle reste très suivie par l'opinion publique britannique. Les Britanniques restent de grands consommateurs de médias. Selon l'Association mondiale des journaux, le Royaume-Uni se place parmi les premiers pays d'Europe en terme de consommation de la presse écrite, avec quelque 260 exemplaires pour 1 000 habitants en 2008. Le lectorat est équilibré entre toutes les générations. Ce média touche

³⁸⁹ Exposition du 10 février au 2 septembre 2007.

donc plus largement qu'ailleurs les jeunes générations (alors que le lectorat français est parmi les plus âgés).

Le paysage de la presse écrite nationale britannique se compose traditionnellement de deux grands genres : d'un côté, les tabloïds et de l'autre, les journaux de référence grand format appelés les « *quality papers* » ou « *broadsheet* ». Les premiers, de format réduit, s'adressent à un lectorat plutôt populaire. Ils relèvent davantage de la presse à scandales et « *people* » qu'autre chose. Les seconds ont fait leur notoriété par la qualité de l'information diffusée et de leur analyse. C'est pourquoi ils sont dénommés « *quality papers* ». Il est vrai que la distinction entre les deux n'est plus toujours aussi franche, au moins au niveau du format. Si le second continue à peser sur l'opinion publique, force est de constater que le premier genre remporte le plus grand succès outre-manche. Il faut reconnaître également que les journaux gratuits, distribués dans les transports et les cœurs économiques ont bien pénétré le marché des grandes villes britanniques ces dernières années.

Quelque douze titres se partagent, certes inégalement, le marché de la presse écrite britannique, *The Sun* et *The Daily Mail* en tête. Ceux-ci se placent en tête de vente, largement devant la presse nationale dite « *de référence* ». Il convient donc de s'intéresser aux deux genres dans cette étude.

La diffusion des quotidiens britanniques en 2008

Titre	Genre	Diffusion
<i>The Sun</i>	Tabloïd	3 209 766
<i>Daily Mail</i>	Tabloïd	2 313 908
<i>The Times</i>	Quality papers	633 718
<i>The Guardian</i>	Quality papers	378 394
<i>The Independent</i>	Quality papers	250 641

Source : tableau réalisé par l'auteur à partir des données fournies par l'Audit Bureau of Circulation du Royaume-Uni.

Comment traite-t-il de la question du renseignement ? Quels sujets les journalistes choisissent d'aborder lorsqu'ils évoquent les services de renseignement et de sécurité du pays ? Le MI5, le MI6, le DIS, le GCHQ et la SOCA jouissent-ils d'un traitement médiatique homogène ? Quelle image de ceux-ci ressort de ces articles ? Ce sont là les questions que nous allons nous poser.

A. L'image des services de renseignement et de sécurité britanniques dans la presse à scandale nationale

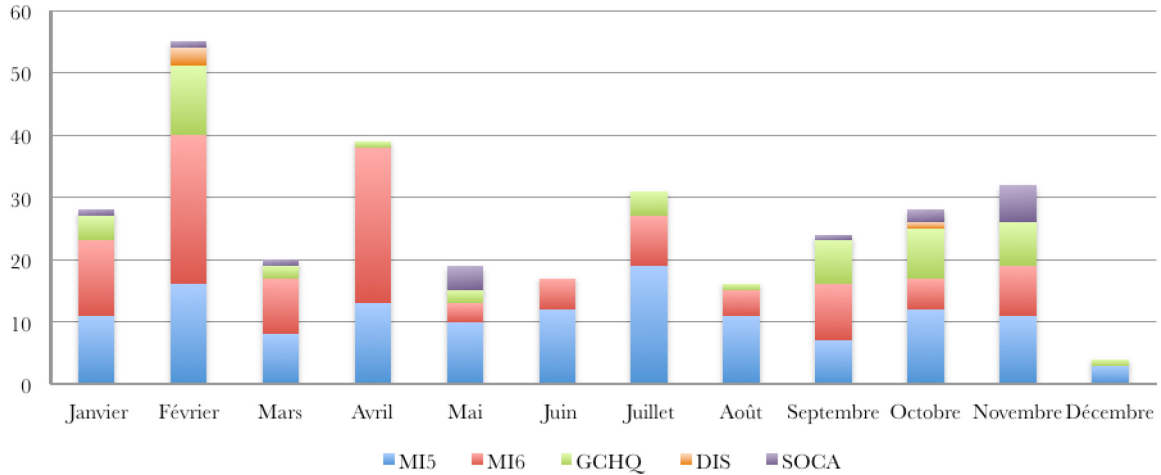
Fondé en 1963, le *Sun* adopte une ligne éditoriale populiste. Il a longtemps soutenu le parti travailliste, en particulier sous Tony Blair. Toutefois, il semblerait que le vent ait tourné quelque peu depuis l'arrivée de Gordon Brown à Downing Street en juin 2007. Ses éditoriaux ont été critiques à l'égard d'un bon nombre de décisions politiques prises par le nouveau Premier ministre, et *a contrario* plus favorables à celles du chef du Parti conservateur, David Cameron. *The Sun* est l'archétype du « *downmarket* », l'équivalent de la presse à scandales en France.

Le *Daily Mail*, quant à lui, se place au deuxième rang en nombre de ventes quotidiennes en Grande-Bretagne, juste après *The Sun* et ses trois millions d'exemplaires quotidiens. Fondé en 1896, sa ligne politique est conservatrice. Le *Daily Mail*, avec son tirage quotidien moyen de quelque deux millions d'exemplaires, est le journal du genre le plus lu dans la catégorie du « *middle-market* », à mi-chemin entre le « *upmarket* », que constituent les journaux qui publient des informations objectives et sérieuses, et le « *downmarket* ».

a. Le traitement médiatique du Daily Mail

Pas moins de 218 articles liés aux services de renseignement et de sécurité britannique ont été publiés dans les pages du *Daily Mail* en 2008, la plupart dans la rubrique *News*. Le MI5 d'abord (cité dans 43 % des articles), puis le MI6 (36 %), ont davantage reçu les faveurs des journalistes que le GCHQ (15 %), la Serious Organised Crime Agency (5 %) et le Defence Intelligence Staff (1 %).

L'évolution du nombre d'articles publiés dans le *Daily Mail* en 2008 qui citent les services britanniques



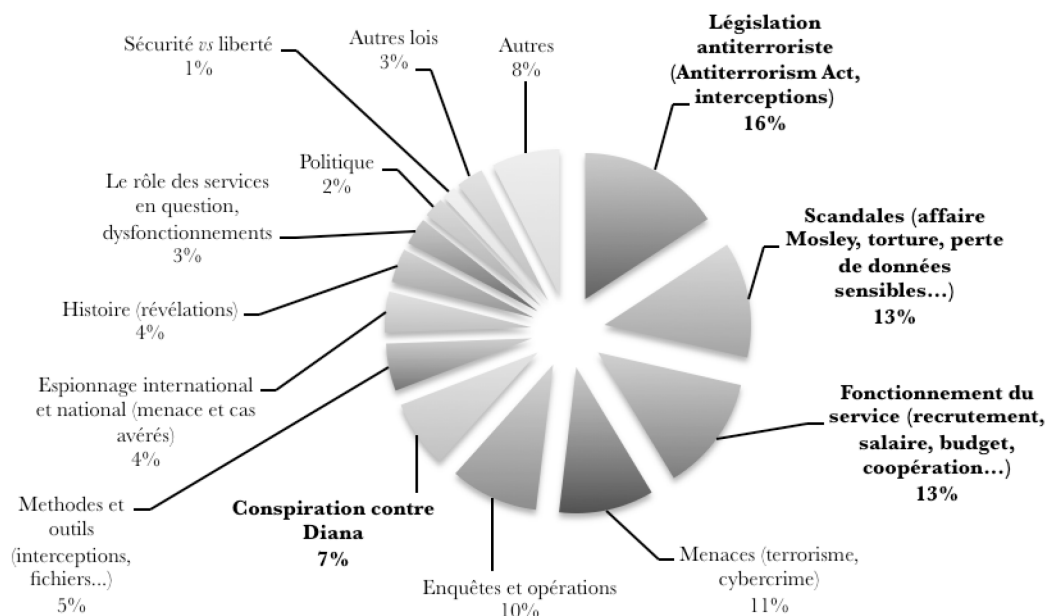
Source : graphique réalisé par l'auteur à partir des archives du Daily Mail.

Le renseignement britannique fut marqué en 2008 par le vote de l'*Antiterrorism Act* et d'autres textes législatifs, la vaste campagne de recrutement engagée par le MI5 et le MI6, la réduction de leur budget de fonctionnement respectif. À cela s'ajoute aussi l'enquête ouverte sur les soupçons portés à leur égard de torture, la préparation du centenaire des trois principaux services, plusieurs arrestations, etc.

Il s'avère que les journalistes du *Daily Mail* ont effectivement abordé ces sujets d'actualité. D'autres sujets ont toutefois alimenté de façon considérable les colonnes du quotidien britannique, et en particulier l'implication supposée des services de renseignement dans un complot visant à tuer la princesse Lady Diana.

La répartition des thématiques³⁹⁰ des articles qui citent le MI5 publiés en 2008 dans le *Daily Mail*

³⁹⁰ Annexe Royaume-Uni n° 10 : Liste explicative des thématiques d'actualité.



Source : graphique réalisé par l'auteur à partir des archives du Daily Mail.

Les scandales et autres polémiques sont les actualités les plus abondamment commentées par les journalistes du *Daily Mail*. Cela était somme toute prévisible. Ainsi, l'affaire Mosley, les accusations de torture à l'encontre des services britanniques, la perte de données sensibles ou encore la conspiration supposée contre la princesse de Galles ne représentent pas moins de 20 % du nombre d'articles dans lequel est cité le MI5. Soit quelque trente papiers.

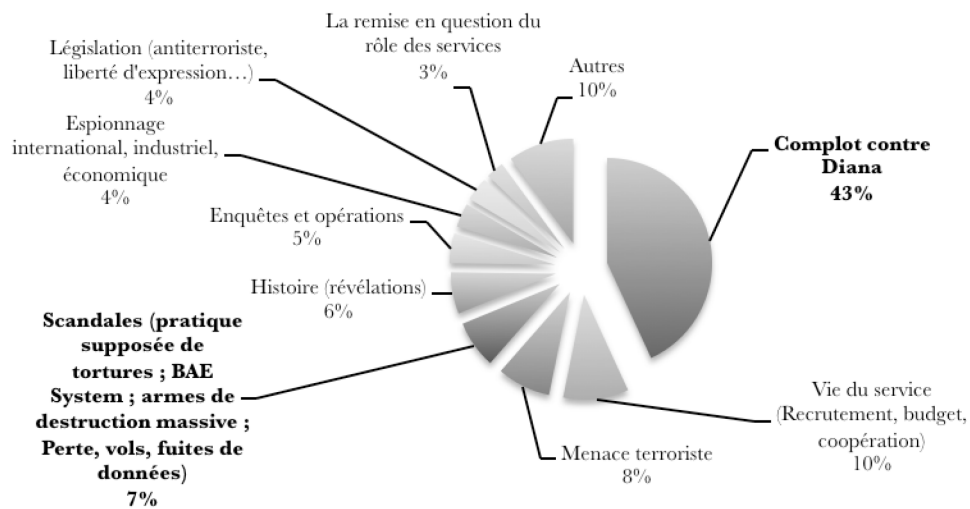
La loi antiterroriste a également fait l'objet de nombreux papiers. La question de l'allongement de la période de détention de 28 à 42 jours était au cœur de la polémique. Une part des parlementaires et les associations de défense des libertés publiques et individuelles ont vivement dénoncé certaines mesures du projet de loi. Pour faire accepter ce texte en l'état, le gouvernement a lourdement insisté sur l'importance et l'imminence de la menace terroriste. Et les médias ont amplement relayé cette dernière dimension. Cela a été fait de trois façons. L'insistance s'est portée d'abord dans les articles portant spécifiquement sur ce texte législatif, ensuite dans les articles consacrés justement à cette menace protéiforme, et pour finir dans les articles concernant les enquêtes menées par les services et les arrestations consécutives.

Il est à noter que la vie interne et le fonctionnement des services de Sa Majesté sont régulièrement abordés, tant pour le MI5 que pour le MI6. En effet, plusieurs papiers ont été réservés à l'équivalent de la RGPP britannique qui prône diminution du budget du MI6, ainsi

qu'au financement des retraites, à la campagne de recrutement des services ou encore aux relations entre les administrations.

Les enquêtes, arrestations, opérations spéciales, sont aussi régulièrement évoquées. Ils portent davantage sur les investigations en cours ou conclues par un succès. À ce niveau, les activités du service de renseignement intérieur sont davantage évoquées, car plus visibles et moins stratégiques. Ces informations sont de fait plus accessibles.

Les thématiques des articles du *Daily Mail* publiés en 2008 qui citent le MI6



Source : graphique réalisé par l'auteur à partir des archives du Daily Mail.

Nous pouvons constater que le MI6 est plus souvent la proie de scandales que le MI5. Cette thématique relève de la moitié des articles. Le premier a particulièrement été affecté par le supposé complot à l'encontre de la princesse de Galles. Les pics de février et d'avril 2008 dans le premier graphique correspondent à ce sujet. La presse gratuite comme *Metro* a, elle aussi, amplement relayé ces accusations. Les actes de tortures prétendument effectués par les services britanniques en Irak, en Afghanistan ou à Guantanamo ont à plusieurs reprises fait l'objet d'articles et ont sans doute fortement pesé sur l'image ou la réputation des services. Les vols, fuites ou pertes de données ont aussi été évoqués. Cela a pu en plus conférer une image d'amateurisme aux services britanniques.

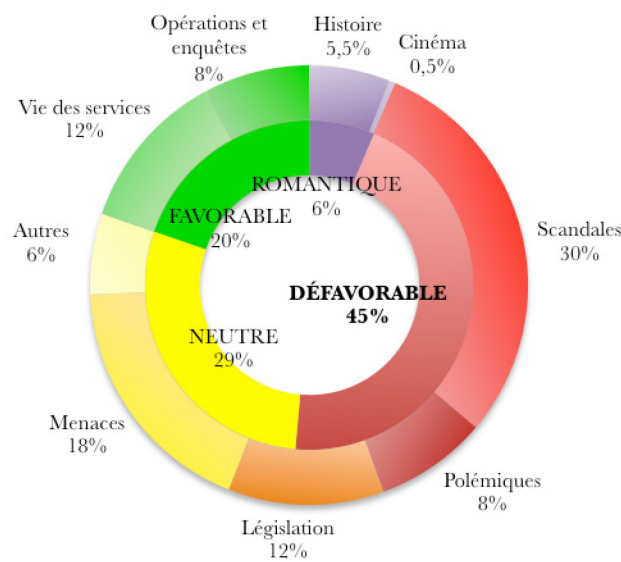
Le GCHQ a une certaine visibilité. Les articles qui mentionnent ce service concernent en premier lieu la conspiration contre la princesse Diana, les menaces qui pèsent sur la couronne et le fonctionnement des services de renseignement. Hormis ces thématiques qui se dégagent de façon nette, le reste des papiers couvre d'une actualité hétéroclite.

Le DIS n'est cité que dans quatre papiers. Ceux-ci concernaient pour la première moitié la menace terroriste, et pour la seconde moitié, le fonctionnement des services de renseignement et de sécurité britanniques. Ce service passe quasiment inaperçu dans les colonnes du *Daily Mail*.

Quant au traitement médiatique de l'actualité de la SOCA, elle se cantonne essentiellement aux enquêtes, en particulier sur le trafic de drogue et la fraude, à la coopération avec des services étrangers et aux menaces existantes.

L'analyse des 218 articles publiés dans *The Daily Mail* et concernant de près ou d'un peu plus loin les services de renseignement britanniques montre que le traitement médiatique leur est plutôt défavorable. Nous constatons bien une forte exploitation des « affaires » ou « scandales ». L'ensemble des graphiques atteste également d'un intérêt significatif du journal pour la question des menaces.

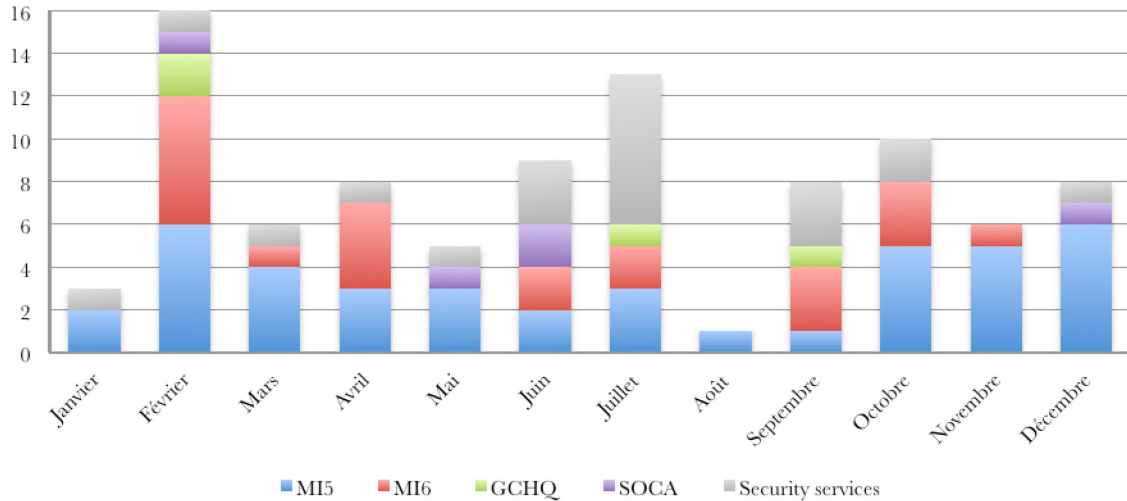
Répartition de la tonalité des 218 articles du *Daily Mail* en fonction de leur thématique



Source : graphique réalisé par l'auteur à partir de l'analyse quantitative et qualitative des archives du Daily Mail.

b. Le traitement médiatique du Sun

L'évolution de nombre d'articles qui citent les principaux services de renseignement britanniques publiés dans le Sun en 2008



Source : graphique réalisé par l'auteur à partir des archives du Sun.

Comme leurs confrères du *Daily Mail*, les journalistes du *Sun* ont davantage évoqué le sort du MI5 (cité dans 57 % des articles), que celui du MI6 (31 %), de la SOCA (7 %) ou du GCHQ (5 %). Le DIS n'est même jamais mentionné. Il est également notable que le *Sun* a moins parlé des services de renseignement britanniques que le *Daily Mail*. Notons que les services sont par ailleurs moins systématiquement identifiés, la terminologie générique « *Security services* » est alors utilisée. Ces articles seront donc inclus dans notre étude ci-après.

Les journalistes du *Sun* ne se sont pas égarés dans une multitude de thématiques. Ces derniers ont mis l'accent sur la menace terroriste, au travers des discussions autour du projet de loi en débat au parlement britannique, de l'évaluation du risque d'attentats évalués, de la stratégie de lutte antiterroriste, ou encore des enquêtes et arrestations de présumés terroristes. De cette manière, la menace terroriste pesant sur les intérêts britanniques est évoquée dans 53 % des articles sélectionnés.

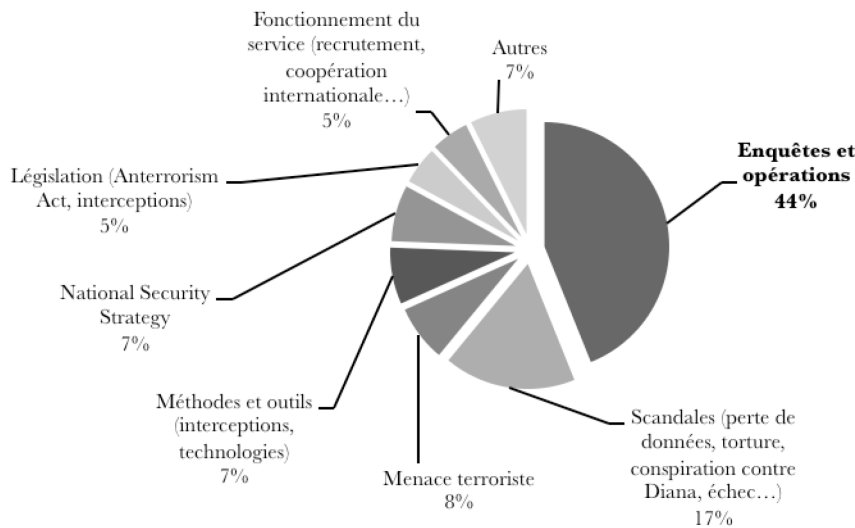
Si le champ de la recherche est étendu à l'ensemble de la production médiatique du *Sun* de l'année 2008, on s'aperçoit que les termes du champ lexical du terrorisme³⁹¹ ont été utilisés dans quelque 715 articles. La récurrence de cette thématique a nécessairement un impact insidieux sur l'inconscient collectif. Force est d'en déduire que le spectre de la menace terroriste est susceptible d'être omniprésent dans les opinions et les choix des citoyens.

³⁹¹ « *Terrorism* », « *terror* », « *terrorist* ».

Il n'est pas anodin de constater que les politiques n'hésitent pas à utiliser cette crainte pour justifier les nouvelles lois et l'extension des capacités d'actions des services de renseignement en matière de lutte anti-terroriste. Par exemple, les interceptions sont devenues une condition *sine qua non* à l'efficacité de l'action des services de renseignement et de sécurité britannique. Lors du débat sur l'utilisation des enregistrements des services dans les procès de suspects de terrorisme, Sir Chilcot affirma : « *L'utilisation des interceptions s'est révélée cruciale pour les efforts en matière d'antiterrorisme un peu partout ailleurs dans le monde* ».

Les enquêtes, opérations et arrestations représentent presque la moitié des articles qui citent le MI5. C'est autrement dit la thématique la plus traitée par le tabloïd britannique. Celles-là sont révélées une fois qu'elles sont terminées ou lors des procès. Cette part est trois fois plus importante que pour le MI6. Cela s'explique par la disponibilité des informations et la visibilité des actions. Par ce biais, la notion de terrorisme revient fréquemment dans les articles du Sun. Celle-ci est ainsi abordée dans 64 % des articles qui mentionnent le MI5.

Répartition des thématiques³⁹² des articles du Sun publiés en 2008 qui citent le MI5



Source : graphique réalisé par l'auteur à partir des archives du Sun.

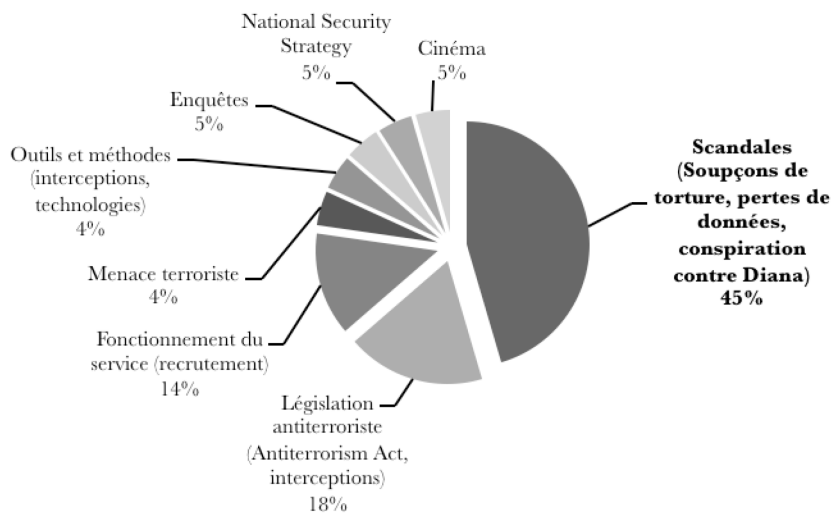
Les scandales, et notamment l'hypothèse du complot à l'encontre de la princesse Diana, n'ont pas été évincés dans les colonnes du journal. Toutefois, d'aucuns auraient pu croire que la

³⁹² Annexe Royaume-Uni n° 10 : Liste explicative des thématiques d'actualité.

presse tabloïds aurait davantage médiatisé les scandales et autres affaires relatives au MI5. Or, ceux-ci ne représentent « que » 17 % pour le MI5.

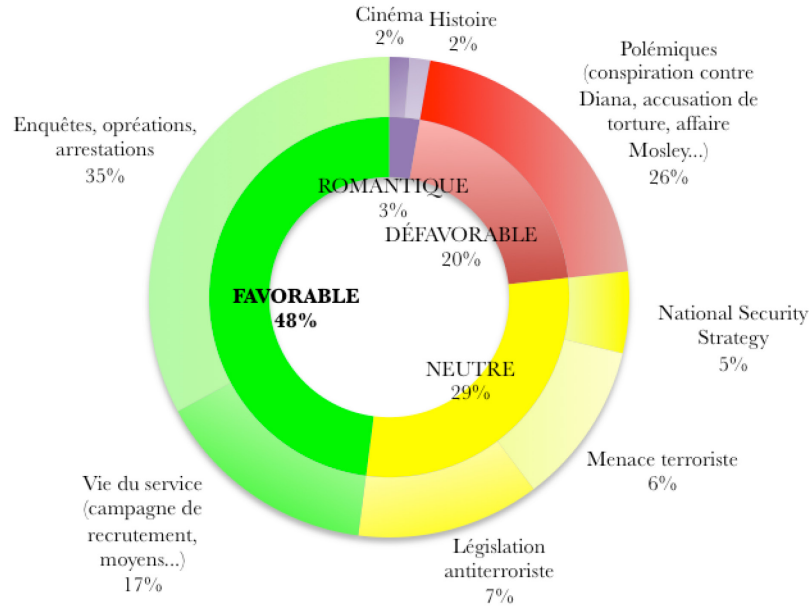
C'est une toute autre histoire pour le MI6. Les affaires scandaleuses, et en particulier la conspiration contre la princesse Diana, sont la thématique par la plus richement alimentée (45 %). Il faut toutefois relativiser ce pourcentage étant donné que seuls 21 articles au cours de l'année 2008 ont mentionné le MI6. La répartition des thématiques montre ici aussi que le terrorisme est mis en avant (22 %), de la même manière que pour le MI5.

Les thématiques rattachées aux articles du Sun qui citent le MI6 publiés en 2008



Source : graphique réalisé par l'auteur à partir des archives du Sun.

Répartition de la tonalité des 73 articles du Sun en fonction de leur thématique



Source : graphique réalisé par l'auteur à partir de l'analyse quantitative et qualitative des archives du Sun.

Une analyse globale des 73 articles référencés³⁹³ montre que *The Sun* diffuse dans l'ensemble une image plutôt positive des services de renseignement et de sécurité si l'on considère les thématiques traitées. Encore une fois, cela peut sembler paradoxal pour un tabloïd. Pourtant, les journalistes du quotidien n'ont consacré que 26 % de leurs papiers aux diverses polémiques et scandales qui ont ébranlé les services du pays. Cela démontre que le MI5 jouit d'une image positive dans le *Sun*, alors même que le MI6 est stigmatisé par les scandales et autres polémiques. Le GCHQ et la SOCA passent, quant à eux, inaperçus.

c. La menace terroriste omniprésente dans les tabloïds

Dans les deux quotidiens, la notion de « war on terror » est fréquemment présente. Si les États-Unis ont abandonné cette terminologie depuis l'élection de Barak Obama à la fonction sommitale, elle subsiste au Royaume-Uni.

Dans *The Sun*, le terrorisme est évoqué dans 715 articles qui ont trait à l'évaluation de cette menace, mais aussi à l'arrestation de suspects, aux textes législatifs en débat ou à des attaques à l'étranger. Dans le *Daily Mail*, 710 articles similaires ont été publiés sur la même

³⁹³ La SOCA n'étant pas perçue comme un service de renseignement par le quotidien, elle est exclue de cette macroanalyse. De plus, le DIS n'est mentionné dans aucun des articles publiés dans le *Sun* en 2008. Par conséquent, seuls le MI5, le MI6, le GCHQ et les « security services » britanniques ont été retenus ici.

période. Soit en moyenne, deux à trois articles par jour de parution (du lundi au samedi). Autant dire que la presse à scandales est susceptible d'alimenter amplement un climat d'incertitude et d'inquiétude au sein de l'opinion publique britannique.

La perception de la menace terroriste au Royaume-Uni est-elle anxiogène ? Nous proposons de nous reposer sur les travaux menés par Robin Goodwin, Michelle Willson et Stanley Gaines Jr. Il faut bien reconnaître que les événements du 11 septembre 2001 aux États-Unis ainsi que la médiatisation systématique des attentats dans le monde ont stimulé la recherche dans le champ disciplinaire de la psychologie, au point de faire naître une « *psychologie du terrorisme* ». Ces universitaires de l'école de sciences sociales et de droit de l'Université de Brunel au Royaume-Uni ont étudié la perception de la menace terroriste dans le pays en 2004. Ces études ont été menées indépendamment du rôle des médias sur cette perception, mais elles indiquent que la menace terroriste est réellement perçue. Dans la première étude, les facteurs considérés étaient le rôle des valeurs, du genre et de l'influence des autres (facteurs normatifs). Dans la seconde, ont été ajoutés l'influence du lieu géographique et l'âge.

Il en ressort que « *les répondants étaient relativement effrayés d'une attaque terroriste majeure* ». À la question « *quelle est la probabilité d'une attaque terroriste en Grande-Bretagne ?* », les répondants ont estimé à hauteur de 66 % et de 46 % qu'elle était élevée, respectivement dans le premier et second groupe. Les risques directs pour eux-mêmes ou pour leur famille étaient avancés par la moitié d'entre eux. Toutefois, si leurs valeurs pouvaient s'en trouver modifiées, leur comportement n'a étonnement guère changé. Par ailleurs, les chercheurs suggèrent que les médias et l'attention qu'ils portent à cette menace est susceptible d'augmenter la perception du risque personnel.

Plusieurs études anglo-saxonnes mettent en lumière le lien entre l'exposition médiatique de la menace criminelle et la perception de cette dernière³⁹⁴. Il s'en dégage une théorie des effets directs : ces théories soulignent que la télévision présente une distorsion systématique de la réalité et que l'exposition médiatique de la menace génère une augmentation de la perception du risque personnel des activités criminelles. Elles conviennent également que le flot médiatique ininterrompu que déversent des chaînes comme *CNN*, *ABC*, *CBS*, *NBC* et *FOX* vise à informer, mais peut-être également

³⁹⁴ Bryant (J.), Carveth (R. A.), Brown (D.). « Television viewing and anxiety : An experimental investigation », in *Journal of Communication*, n° 31, 1981, pages 106-119.

à créer un climat de peur³⁹⁵. La télévision et les tabloïds britanniques ont choisi cette même ligne éditoriale. Sans aller jusque-là et sans s'aventurer dans les théories de la réception qui font toujours débat au sein des sciences de l'information et de la communication, il est certain que cette forte exposition du terrorisme dans les médias participe au maintien d'un climat de peur.

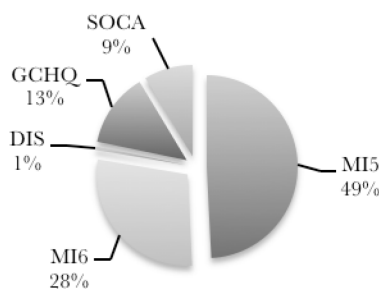
B. L'image des services de renseignement et de sécurité britanniques dans la presse de référence nationale

Il convient maintenant de s'intéresser à la presse de référence britannique. Si elle est moins lue que les tabloïds, son capital de crédibilité est cependant beaucoup plus élevé. Les lecteurs font davantage confiance à ses journalistes.

a. Le traitement médiatique du Guardian

Le *Guardian*, fondé en 1821, tire à près de 380 000 exemplaires. Ce quotidien anglophone d'information générale de centre-gauche a publié 249 articles qui évoquent un ou plusieurs services de renseignement et de sécurité britanniques. Là encore, le MI5 suscite davantage l'intérêt des journalistes, que tous ses homologues. Il est mentionné dans près de la moitié des articles.

La représentativité des principaux services dans les articles qui citent au moins un de ces services publiés dans *The Guardian* en 2008



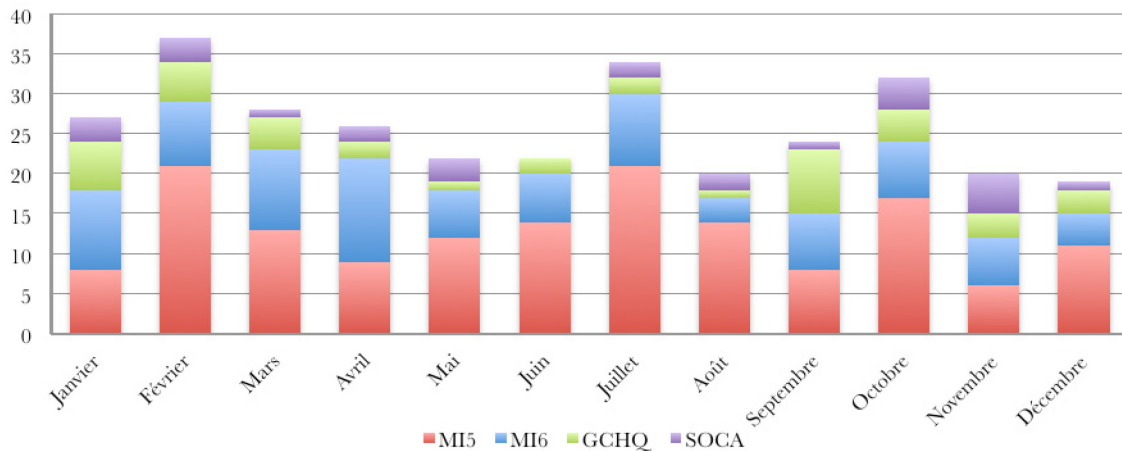
Source : graphique réalisé par l'auteur à partir des archives de *The Guardian*.

³⁹⁵ Romer (Daniel), Jamieson (Kathleen Hall), Aday, (Sean), « Television news and the cultivation of fear of crime », in *Journal of Communication*, n° 53, 2003, pages 88-104. Young (Jason R.), « The role of fear in agenda setting by television news », in *American Behavioral Scientist*, n° 46, 2003, pages 1673-1695. Lowry (Dennis T.), Nio, (Tarn Ching Josephine), Leitner (Dennis W.), « Setting the public fear agenda : A longitudinal analysis of network TV crime reporting, public perceptions of crime, and FBI crime statistics », in *Journal of Communication*, n° 53, 2003, pages 61-73. Pyszczynski (Thomas), Solomon (Sheldon), Greenberg (Jeff), *In the Wake of 9/11 : The Psychology of Terror*, APA, Washington D.C., 2003.

Le quotidien s’est moins focalisé sur les menaces qui pèsent sur le Royaume-Uni que la presse tabloïd. Par contre, les accusations à l’encontre du MI5, concernant la pratique de la torture lors d’interrogatoires de prisonniers, ont fait l’objet d’une trentaine d’articles. D’autres sujets qui ont pu ternir l’image du service de renseignement intérieur ont été abordés plus ou moins copieusement, comme l’affaire Mosley qui n’implique pourtant qu’indirectement le MI5, le complot soi-disant fomenté par les services de Sa Majesté contre Lady Diana, les suspicions sur les raisons de l’engagement du contingent britannique en Irak ou encore la perte de documents sensibles. L’ensemble de ces articles guère favorables au MI5 ne représente pas moins d’un quart de l’ensemble.

Les débats autour des mesures antiterroristes ont également été relayés, mais plus faiblement que dans la presse à scandale. Ils ont d’ailleurs largement nourri une réflexion sur l’équilibre entre sécurité et liberté.

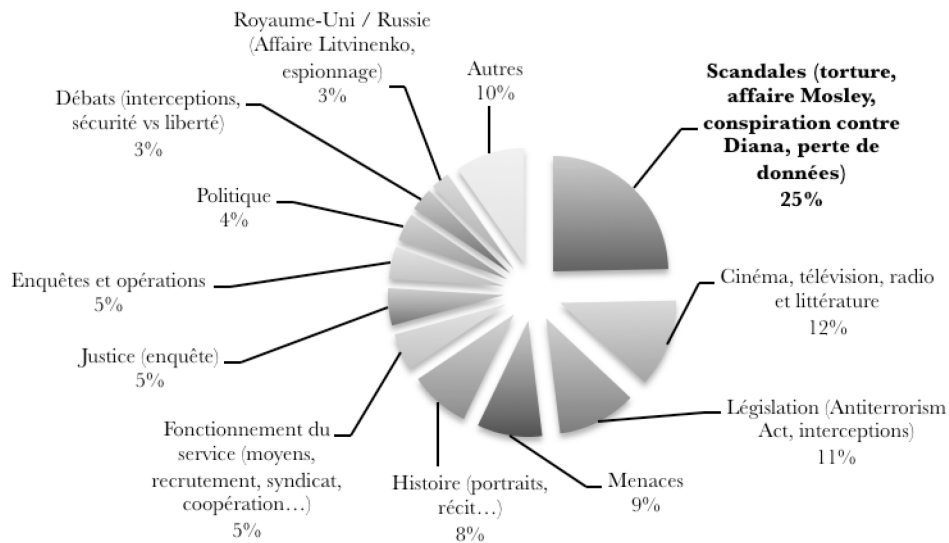
Évolution du nombre des articles citant les services de renseignement et de sécurité britanniques publiés dans *The Guardian* en 2008



Source : graphique réalisé par l’auteur à partir des archives de *The Guardian*.

Les principales thématiques³⁹⁶ des articles qui citent le MI5 en 2008 dans *The Guardian*

³⁹⁶ Annexe Royaume-Uni n° 10 : Liste explicative des thématiques d’actualité.



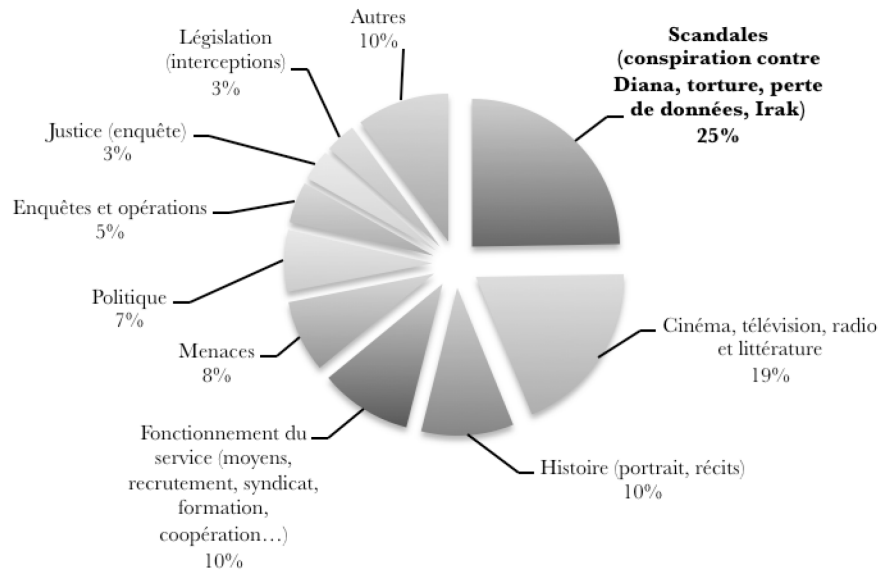
Source : graphique réalisé par l'auteur à partir des archives de The Guardian.

En ce qui concerne la répartition des thématiques liées au MI6, elle se rapproche de celle du MI5. En effet, les scandales demeurent le sujet le plus abondamment commenté par les journalistes du *Guardian*, et en particulier le complot contre la princesse Diana (9 %) et les accusations de complicité et de pratique de la torture lors d'interrogatoires (8 %). Il est également question de l'enquête publique sur les raisons de l'engagement des forces militaires britanniques en Irak et de la perte de données confidentielles par des agents des services britanniques.

Ensuite, les sorties d'œuvres cinématographiques ou littéraires ainsi que la programmation de série télévisée et d'émissions radiophoniques a également été un sujet d'inspiration. La sortie du dernier James Bond n'y est pas étrangère. Ainsi, ce n'est pas le véritable MI6 qui est mis en avant dans quelque 20 % des papiers mais un service fictionnel censé dépendre plus ou moins fidèlement le service de renseignement extérieur britannique.

Un autre angle d'approche est également adopté de façon récurrente par les journalistes du *Guardian* : l'Histoire. Le MI6 est ainsi mentionné dans les portraits nécrologiques ou dans des récits qui retracent tel ou tel événement.

Les principales thématiques des articles qui citent le MI6 en 2008 dans *The Guardian*



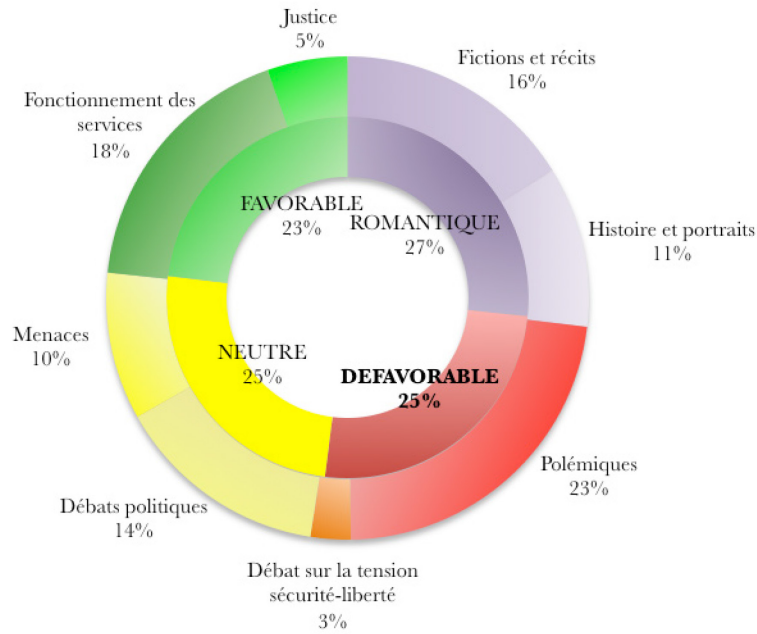
Source : graphique réalisé par l'auteur à partir des archives de The Guardian.

Il est remarquable que la SOCA ne soit pas identifiée par le *Guardian* comme un organe intégré dans l'appareil de renseignement britannique. Rare sont les fois où son travail est mis en lien avec les autres services et jamais elle n'est dénommée « service » ou « agence de renseignement ».

Une analyse globale des 249 articles référencés³⁹⁷ montre que *The Guardian* diffuse une image plutôt équilibrée des services si l'on considère les thématiques traitées. Notons qu'un quart des articles aborde le renseignement sous l'angle des récits fictionnels ou historiques. Cela contribue à donner une image romantique des services, ou du moins des agents britanniques.

Répartition de la tonalité des 249 articles du *Guardian* en fonction de leur thématique

³⁹⁷ La SOCA n'étant pas perçue comme un service de renseignement par le quotidien britannique, elle est exclue de cette macroanalyse. Seuls le MI5, le MI6, le GCHQ et le DIS ont été retenus ici.



Source : graphique réalisé par l'auteur à partir de l'analyse quantitative et qualitative des archives de The Guardian.

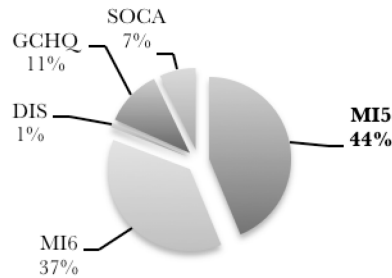
b. Le traitement médiatique de l'Independent

Quand il fut fondé en 1986, *The Independent* se réclamait du centre et se plaçait en concurrent du *Times* et du *Daily Telegraph*. À ce jour, il est davantage perçu comme penchant à gauche, du fait du recentrage du parti travailliste sous la direction de Tony Blair, même s'il compte encore des chroniqueurs conservateurs tels que Bruce Anderson et Dominic Lawson. Il tend même à grignoter le lectorat du *Guardian*. En 2010, *The Independent* a soutenu les démocrates-libéraux lors de l'élection générale, faisant valoir qu' « ils sont les champions, de longue date et sincères, des libertés civiles [...]. Ce sont tous les principes qui sont depuis longtemps chers à ce journal »³⁹⁸. Mentionnons également que le quotidien avait adopté une ligne éditoriale affirmée contre la guerre en Irak et l'engagement des forces militaires britanniques dans ce conflit en 2003. Cette ligne s'oppose également à la politique étrangère britannique et étasunienne placée sous le sceau de la guerre contre le terrorisme depuis les attentats du 11 septembre 2001. Enfin, la rédaction du quotidien s'est aussi dite contre la mise en place de la carte d'identité et des restrictions en matière d'immigration. Le traitement médiatique du renseignement est logiquement imprégné de ces prises de position.

³⁹⁸ « This historic opportunity must not be missed », in *The Independent*, publié le 5 mai 2010.

Force est de constater que la question du renseignement a moins été évoquée par le quotidien qui se veut euro-fédéraliste et pacifiste en matière de politique étrangère que par *The Guardian*. Seuls 140 articles mentionnent au moins l'un des services de renseignement et de sécurité britanniques.

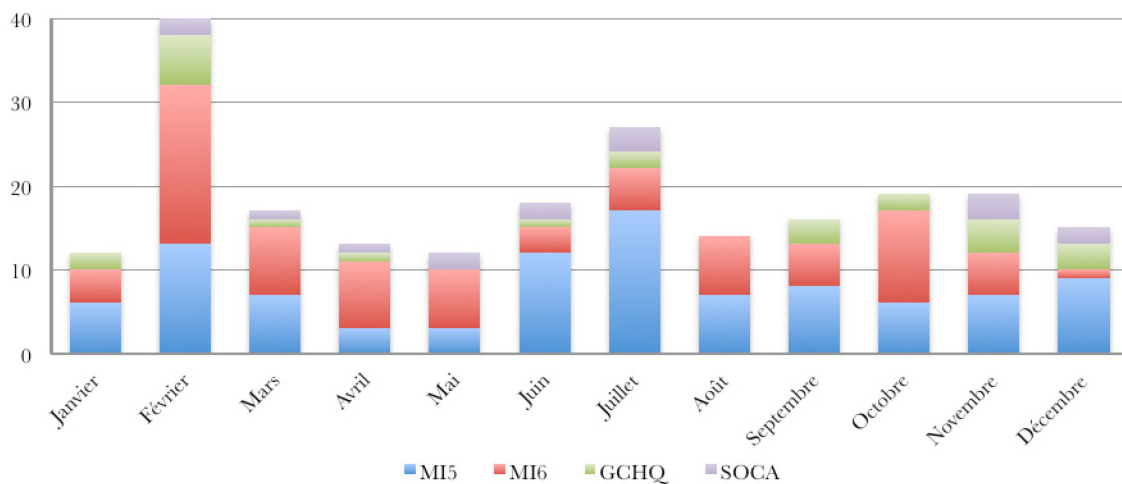
La représentativité des principaux services dans les articles qui citent au moins un de ces services, publiés dans *The Independent* en 2008



Source : graphique réalisé par l'auteur à partir des archives de *The Independent*.

Comme dans les autres quotidiens, c'est le service de renseignement intérieur qui tient le haut du pavé dans les colonnes dans *The Independent*. Cela se justifie entre autres par le volume plus maigre des informations disponibles sur l'activité du MI6. De même, le DIS est quasiment inexistant (il n'est cité que deux fois en 2008). À l'inverse, le GCHQ et la SOCA sont de plus en plus présents.

L'évolution du nombre d'articles citant les services britanniques publiés en 2008 dans *The Independent*



Source : graphique réalisé par l'auteur à partir des archives de *The Independent*.

Les articles dans lequel le MI5 est cité portent sur des thématiques très diverses, comme le laisse supposer le graphique ci-dessous. Celui-ci détaille de multiples sujets en faible quantité (3 ou 4 %) et une importante catégorie « *autres* » dans laquelle sont regroupés des sujets traités par un ou deux articles, comme le paradigme sécurité-liberté ou la stratégie nationale de sécurité.

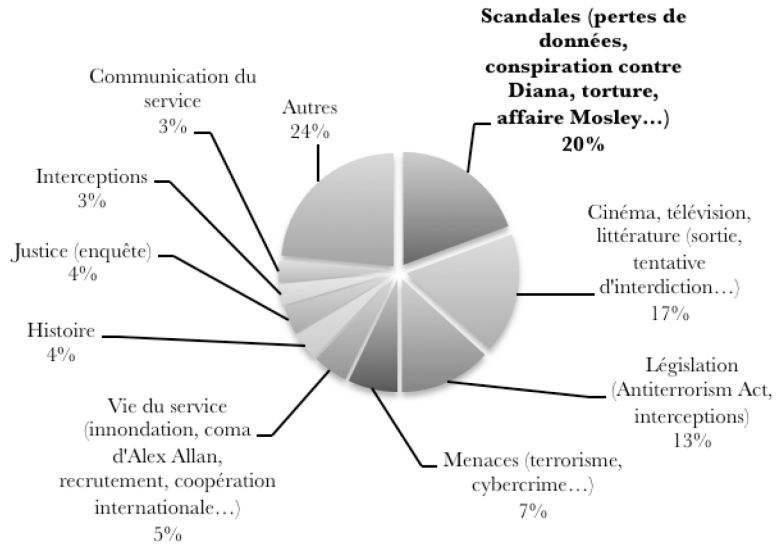
Toutefois, quelques thématiques se distinguent. Ainsi, la part réservée aux articles abordant des sujets qui mettent le service de renseignement et de sécurité intérieur britannique en mauvaise posture est la plus importante. Ceux-ci, allant des accusations de tortures de prisonniers à l'échec d'une opération, représentent environ 20 % des articles.

Les fictions cinématographiques ou télévisées, les documentaires, les émissions radiophoniques ou les livres, qui ont pour sujet les services ou qui en font un acteur de leur scénario, sont largement annoncés par *The Independent*, et la presse britannique en général. Cela n'est pas sans donner une image tronquée des services. La sortie du dernier opus de James Bond, *Quantum of solace*, a d'ailleurs fortement intéressé les journalistes de *The Independent*.

Enfin, les débats et commentaires des ministres en fonction et d'anciens directeurs généraux de services ont également été relayés dans 13 % des articles, posant la question de l'impérialité de ces nouvelles mesures dans la lutte contre le terrorisme à laquelle participe activement le MI5.

La répartition des thématiques³⁹⁹ des articles publiés dans *The Independent* en 2008 dans lesquels le MI5 est cité

³⁹⁹ Annexe Royaume-Uni n° 10 : Liste explicative des thématiques d'actualité.

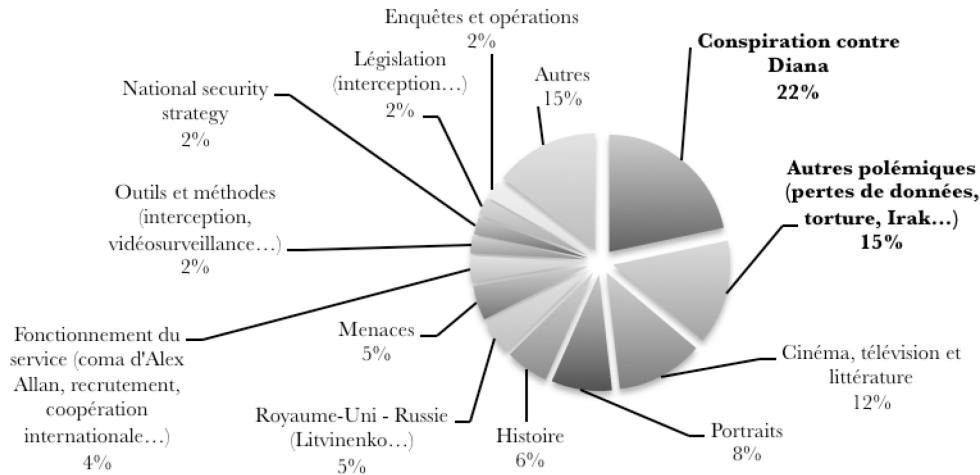


Source : graphique réalisé par l'auteur à partir des archives de The Independent.

Quant au MI6, il a attiré à lui les plumes critiques des journalistes. L'accusation tenace de complot contre la princesse Lady Diana a été copieusement commentée (22 %). Viennent ensuite les autres thématiques sujettes à polémiques : les accusations de pratique de la torture sur des prisonniers, les raisons de l'engagement des troupes britanniques en Irak, la perte malencontreuse de données sensibles, etc.

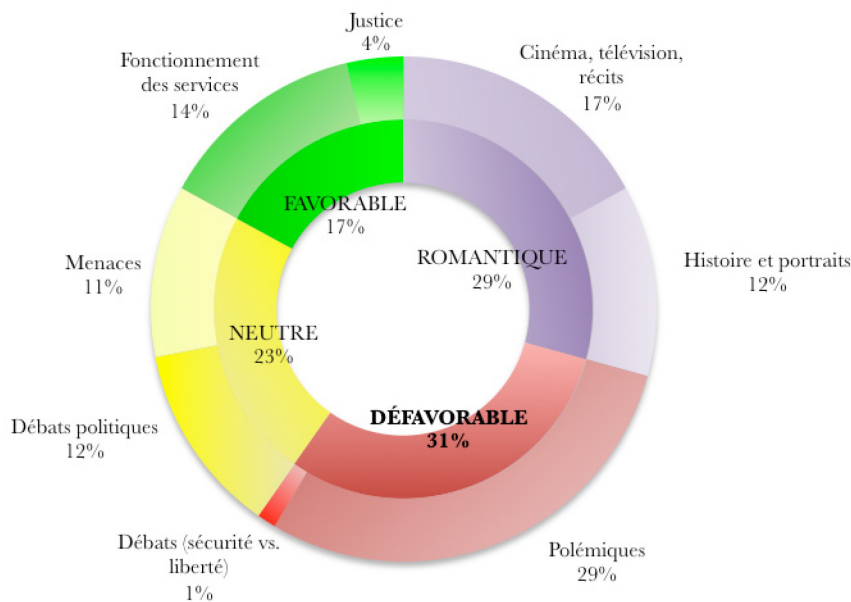
Il ressort également de l'analyse du traitement médiatique de la question du renseignement une hétérogénéité des thèmes abordés. À l'exception des sorties de films ou de la diffusion de séries à la télévision, les journalistes se sont intéressés à de nombreux domaines en lien avec le MI6. Aucun sujet d'actualité ne l'emporte nettement sur les autres.

Les principales thématiques des articles publiés *The Independent* en 2008 dans lesquels le MI6 est cité



Source : graphique réalisé par l'auteur à partir des archives de The Independent.

Répartition de la tonalité des 140 articles de *The Independent* en fonction de leur thématique



Source : graphique réalisé par l'auteur à partir de l'analyse quantitative et qualitative des archives de The Independent.

Une analyse globale des 140 articles référencés⁴⁰⁰ montre que *The Independent* diffuse une image plutôt romantique des services de Sa Majesté à travers les nécrologies et les récits d'événements passés. Nombreux aussi sont les articles qui se rapportent aux polémiques, et en

⁴⁰⁰ La SOCA n'étant pas perçue comme un service de renseignement par le quotidien, elle est exclue de cette macroanalyse. Seuls le MI5, le MI6, le GCHQ et le DIS ont été retenus ici.

particulier celle sur la conspiration supposée contre la princesse Diana. La conjonction de ces deux tonalités génère sans doute une image sulfureuse des services. Le tableau n'est toutefois pas complètement noir puisqu'un certain nombre de papiers évoquent des sujets ni vraiment positif, ni vraiment négatif comme les menaces qui pèsent sur la couronne britannique. Les articles qui diffusent une image tout à fait positive sont ceux qui relatent les procès de criminels et qui, par là-même, évoquent le travail opéré par les services de renseignement britanniques. Peuvent s'ajouter à ceux-là les articles sur le fonctionnement des services.

C. Une approche britannique caractéristique

Le traitement médiatique est également ambigu au regard du vocabulaire employé par les journalistes des quatre quotidiens. Cela se retrouve dans une grande partie de la presse quotidienne et hebdomadaire britannique. D'un côté, la thématique des menaces met le plus souvent en valeur le travail des services. À cet effet, le champ lexical du terrorisme est abondamment pompé. D'un autre côté, la parole qui émane des services est mise en doute ou distanciée. Enfin, nous pouvons observer un décalage entre l'actualité et son traitement médiatique.

a. L'omniprésence d'un vocabulaire menaçant

La menace – et la menace terroriste tout particulièrement –, est omniprésente dans les articles de presse des quatre quotidiens anglo-saxons. Les vocables « *terrorist* », et ses déclinaisons lexicales, et « *threat* », « *plot* », « *attacks* » sont récurrents. Les journalistes n'hésitent pas à employer des termes forts et à produire des titres parfois anxiogènes. Au cours de l'année 2008, les britanniques ont pu lire dans les pages du *Daily Mail* des papiers intitulés « *Islamic terrorists could be from any race, warns secret MI5 report* »⁴⁰¹, « *UK faces major terror plot, warns minister* »⁴⁰², « *Intelligence cuts "will leave Britain exposed to terror attack"* »⁴⁰³, « *Armageddon Britain: A detailed insight into how a terrorist attack on Britain could happen any day without warning* »⁴⁰⁴, « *Merchants of Hatred: On the anniversary of 9/11 this terrifying investigation*

⁴⁰¹ In *The Daily Mail*, publié le 21 août 2008.

⁴⁰² In *The Daily Mail*, publié le 15 octobre 2008.

⁴⁰³ In *The Daily Mail*, publié le 15 février 2008

⁴⁰⁴ In *The Daily Mail*, publié le 27 juin 2008.

reveals the hatred of Britain's enemies within »⁴⁰⁵. Le danger est d'autant plus grand que le fléau s'insinue imperceptiblement dans la société britannique et s'attaque à ses fondements comme le laisse à penser l'article « Multiculturalism is making Britain 'a soft touch for terrorists' » publié le 15 février 2008 *The Daily Mail*.

b. Un lexique qui remet en question la fiabilité des services

Le lexique se veut plutôt négatif à l'égard des services de renseignement une grande partie du reste du temps. Si le terme « *plot* » revient très régulièrement pour parler de la menace terroriste, il caractérise aussi les projets, que les médias estiment absolument machiavéliques, fomentés des services. Nous faisons référence bien entendu aux accusations de complot contre la princesse Diana. Les journalistes semblent mettre au même niveau, peut-être de manière inconsciente, les criminels et les services. La récurrence d'autres termes du même acabit poursuivent l'entreprise de décrédibilisation des services : « *failure* » et ses déclinaisons, « *inquiry* », « *criticised* », « *shame* ». Les associations de défense des libertés ont d'ailleurs souvent voix au chapitre dans les articles sur la législation antiterroriste, sur les débats entre liberté et sécurité, sur les sujets de la vidéosurveillance, sur l'introduction de la carte d'identité et des fichiers d'empreintes ou sur les arrestations que les médias jugent arbitraires. Ainsi, la publicité fréquente de la position des « *watchdogs* »⁴⁰⁶ par les quatre quotidiens britanniques participe à la remise en question de la fiabilité de l'action et de la parole des services.

La parole des services est parfois mise à distance. Cela peut se faire de façon directe comme l'illustre très clairement le titre d'un article du *Times* : « Every breath you take, every move you make, a camera will be watching you »⁴⁰⁷. Par ailleurs, les sources sont souvent anonymes ou anonymisées. Elles sont souvent définies par des expressions génériques comme « *whitehall officials* » ou « *security sources* ».

c. Un décalage entre l'actualité du renseignement et son traitement médiatique

⁴⁰⁵ In *The Daily Mail*, publié le 13 septembre 2008.

⁴⁰⁶ Les chiens de garde, comme nous avons les chiennes de garde en France qui revendiquent le féminisme et entendent défendre les droits des femmes.

⁴⁰⁷ Sean O'Neill, in *The Times*, publié le 6 février 2008.

L'analyse des 711 articles montre que l'image des services de renseignement que les quatre quotidiens diffusent est ambiguë, qu'il s'agisse des tabloïds ou de la presse de référence.

Il apparaît nettement que le traitement journalistique des événements touchant le renseignement britannique est un peu orienté. Par exemple en janvier, les scandales sont largement été mis en avant dans les tabloïds alors que la publication du rapport de l'ISC est absente.

Petit décalage entre actualités et traitement médiatique du le renseignement dans les tabloïds britanniques en 2008

Mois	Faits d'actualité concernant le renseignement et les services britanniques	Palmarès des sujets abordés dans les tabloïds	Palmarès des sujets abordés dans la presse de référence
Janvier	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le GCHQ, confronté à des avaries matérielles à cause des inondations. ■ Vol d'un Cd et d'un ordinateur contenant des informations sensibles. ■ Projet de loi de lutte contre le terrorisme en première lecture à la Chambre des communes. ■ Publication du rapport annuel pour l'année 2006-2007 de l'Intelligence and Security Committee et de la réponse du gouvernement 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Scandales : Conspiration contre Diana (12 articles) ■ Menaces : terrorisme, cyber, espionnage (5 articles) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Histoire (5 articles) ■ Vie du service : inondations, recrutement, interview du directeur du MI5 (4 articles) ■ Scandales : conspiration contre Diana (3 articles)
Février	<ul style="list-style-type: none"> ■ L'utilisation d'éléments de preuve recueillis lors des écoutes téléphoniques devant une cour, approuvée par le Premier ministre, Gordon Brown ■ Les services de renseignement inquiets de l'utilisation d'enregistrements en tant de preuve judiciaire devant une cour. ■ L'ancien directeur du MI6, Richard Dearlove, entendu dans le cadre de l'enquête judiciaire sur la mort de la princesse Diana. ■ Mohammed Hamid, dit « Osama ben London », reconnu coupable d'avoir constitué et dirigé des camps d'entraînement terroristes au Royaume-Uni et d'avoir appelé au meurtre de non-musulmans. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Scandales : Conspiration contre Diana (21 articles) ■ Menaces (8 articles) ■ Législation (6 articles) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Scandales : Conspiration contre Diana (14 articles) ■ Législation (7 articles) ■ Menaces (5 articles) ■ Débat Sécurité-liberté (3 articles) ■ Interceptions : moyens et polémique (3 articles)

Mars	<ul style="list-style-type: none"> ■ Annonce de l'augmentation des moyens humains services de renseignement par le Premier ministre lors de la présentation de la nouvelle stratégie de sécurité nationale. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Scandales : Conspiration contre Diana, BAE System (7 articles) ■ Menaces (6 articles) ■ National Security Strategy (2 articles) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Scandales : Conspiration contre Diana, torture, Irak (8 articles) ■ Histoire (4 articles) ■ Menaces (3 menaces)
Avril	<ul style="list-style-type: none"> ■ Accusations lancées par <i>The Guardian</i> qui affirme que des officiers du MI5 auraient indirectement torturé des individus suspectés d'activités terroristes. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Scandales : Conspiration contre Diana, accusation de torture, <i>etc.</i> (20 articles) ■ Législation (7 articles) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Scandales : Conspiration contre Diana, accusation de torture (15 articles)
Mai		<ul style="list-style-type: none"> ■ Scandales : Affaire Mosley (4 articles) ■ Menaces (3 articles) ■ Opérations (2 articles) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Russie-Royaume-Uni : relations, affaire Litvinenko (4 articles) ■ Scandales : affaire Mosley, accusations de torture (4 articles) ■ Opérations (4 articles)
juin	<ul style="list-style-type: none"> ■ Projet de loi de lutte contre le terrorisme en première lecture à la Chambre des Lords. ■ Perte de documents classés top secret sur Al Qaïda et les forces de sécurité en Irak. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Législation (7 articles) ■ Menaces : terrorisme, espionnage (3 articles) ■ Perte de données (2 articles) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Législation (10 articles) ■ Perte de données (8 articles) ■ Scandales : accusations de torture, affaire Mosley (5 articles)
juillet	<ul style="list-style-type: none"> ■ Hospitalisation du chef du Joint Intelligence Committee (JIC), Alex Allan. ■ Début d'une campagne de recrutement lancée par les services de renseignement britanniques. ■ Opposition de l'ancien directeur du MI5, Eliza Manningham-Buller, à l'allongement de la durée de détention provisoire de présumés terroristes. ■ La Russie, soupçonnée par les autorités britanniques, d'être soit impliqué dans le cas de Litvinenko, selon la BBC. ■ Ouverture d'une enquête sur les accusations portées à l'encontre du MI5 et du MI6 sur des actes de torture à l'étranger, demandée par deux députés. ■ Arrestation de l'ancien chef des Serbes de Bosnie, Radovan Karadzic, avec l'aide du MI6 et du GCHQ. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Scandales : rôle en Irak, accusation de torture, <i>etc.</i> (8 articles) ■ Législation (4 articles) ■ Vie du service (3 articles) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Scandales : affaire Mosley, accusations de torture (12 articles) ■ Législation (6 articles) ■ Vie du service (3 articles)

Août	<ul style="list-style-type: none"> ■ Perte de données confidentielles concernant des milliers de délinquants. ■ Soupçons portés à l'égard du MI5 quant à sa possible participation à l'interrogatoire illégal de Binyam Mohamed, quand il était détenu au Pakistan. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Vie du service (4 articles) ■ Menaces (2 articles) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Scandales : conspiration contre Diana, Irak, accusation de torture (11 articles)
Septembre	<ul style="list-style-type: none"> ■ Ouverture d'une enquête sur le GCHQ, qui avait procédé à des écoutes téléphoniques de la « <i>bombing team</i> » (Omagh). ■ Trois hommes reconnus coupables d'avoir projeté en août 2006 de commettre des attentats-suicides dans des avions reliant Londres avec le Canada et les États-Unis. ■ Perte de données confidentielles sur de suspects de terrorisme par un officier de renseignement britannique. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Scandales : méthodes des services dénoncées, enquête publique sur le GCHQ (6 articles) ■ Menaces (2 articles) ■ Législation (2 articles) ■ Histoire (2 articles) ■ Vie du service (2 articles) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Justice (6 articles) ■ Vie du service (5 articles)
Octobre	<ul style="list-style-type: none"> ■ Relèvement à « <i>sévère</i> » du niveau d'alerte du risque d'attaques terroristes. ■ Vol d'un ordinateur portable utilisé par le MI5 et contenant des données confidentielles. ■ Le projet <i>Interception Modernisation Programme</i> est en débat au Parlement. ■ Déclaration de l'ancien directeur du MI5, Stella Rimington selon laquelle la réponse des États aux attentats du 11 septembre 2001 avait été une « <i>surréaction énorme</i> ». ■ Ouverture d'une enquête, demandée par le ministre de l'Intérieur, Jacqui Smith, sur de possible « <i>actes criminels</i> » par le MI5 et la CIA à l'encontre d'un résident britannique détenu à Guantanamo. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Législation (4 articles) ■ Menaces (2 articles) ■ Opérations (2 articles) ■ Débat liberté – sécurité (2 articles) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Cinéma, télévision (7 articles) ■ Législation (4 articles) ■ Histoire (4 articles) ■ Scandales (4 articles) ■ Perte de données (3 articles)
Novembre	<ul style="list-style-type: none"> ■ Entrée en vigueur du <i>Counter-Terrorism Act 2008</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Menaces (5 articles) ■ Opérations (4 articles) ■ Relations Royaume-Uni/Russie (3 articles) ■ Perte de données (3 articles) ■ Coopération (2 articles) ■ Législation (2 articles) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Cinéma, télévision (11 articles)

-
- | | | | |
|---|--|--|--|
| D | <ul style="list-style-type: none"> ■ Condamnation du Royaume-Uni par la CEDH pour l'« atteinte disproportionnée au respect de la vie privée » que constitue la durée de conservation de données personnelles (empreintes digitales, échantillons biologiques et profils ADN). | <ul style="list-style-type: none"> ■ Opérations (9 articles) | <ul style="list-style-type: none"> ■ Cinéma, télévision
(5 articles) |
| c | <ul style="list-style-type: none"> ■ Annonce du directeur du MI6, Sir John McLeod Scarlett, à propos de son départ à la retraite à la veille du 100e anniversaire du service. | | |
| e | <ul style="list-style-type: none"> ■ Proposition du Premier ministre britannique au Président pakistanais, Asif Ali Zardari, d'un « pacte anglo-pakistanaï de lutte contre le terrorisme ». | | |
-

Source : tableau réalisé par l'auteur à partir de l'analyse des archives du Daily Mail, du Sun, du Guardian et de l'Independent.

Enfin, une autre caractéristique de la presse britannique est de rappeler dans les portraits et les nécrologies un lien quelconque que l'intéressé a pu avoir avec l'une des agences britanniques, aussi ténu soit-il. Qu'il ait travaillé pour ou qu'il ait eu un parent proche au service de Sa Majesté, cette indication sera précisée. Ceci est encore perçu comme une vertu, une qualité, un témoignage de patriotisme et de courage.

6. Des actualités qui prètent à polémique, effroi ou critiques depuis 2001

A. Les attentats contre l'Occident en son sein et au-delà

Pendant longtemps, le Royaume-Uni a souffert du terrorisme nord-irlandais. Il lui reste aujourd'hui de nombreux stigmates. Les attentats de 2001 aux États-Unis les ont fortement ravivés, si bien que des réflexions ont été amorcées dans le secteur du renseignement quant à l'efficacité et l'adéquation aux menaces contemporaines des services britanniques et de la coopération internationale.

Les attentats de juillet 2005 à Londres n'ont fait qu'ébranler un peu plus l'institution du renseignement britannique. Le choc assomma dans un premier temps le pays. L'horreur et la peur s'installèrent hâtivement. La rapidité de la progression de l'enquête policière et les arrestations dans de très brefs délais de suspects rassura l'opinion publique dans un second temps. Puis vient l'heure des critiques à l'égard de ceux qui « auraient dû prévoir et contrecarrer » les ambitions des cellules terroristes. Ont émergé des polémiques sur la réelle efficacité des services de renseignement. Des pistes de réflexion sur une profonde réforme ont été ouvertes.

La thématique du terrorisme a été omniprésente au Royaume-Uni : instauration de mesures spéciales de sécurité (comme le plan *Vigipirate* en France), discours politiques imprégnés, emballement médiatique, séries télévisées inspirées...

L'existence des services de renseignement n'a jamais été remise en cause au cours de ces moments de crise. Sous la pression de la menace terroriste, ceux-ci ont conservé le soutien indéfectible de l'opinion publique britannique, malgré les polémiques qui ont pu enfler.

Ce sont en réalité d'autres éléments qui ont le plus affecté l'image des services de renseignement : la perte de données classifiées de haute importance et les soupçons de torture pratiquée par des agents du MI6.

B. Pertes, vols et fuites de données à répétition

Ces dernières années, les deux principaux services de renseignement et de sécurité britanniques furent confrontés à des vols, des pertes ou des fuites de données confidentielles. Leur récurrence sur une courte période ne manqua pas de participer à la construction d'une image d'amateurisme.

En septembre 2008, un appareil photo numérique perdu par un employé du MI6 refit surface. La carte mémoire du Nikon contenait des informations confidentielles (noms de militants islamistes, empreintes, dossiers universitaires de suspects, photos) sur des membres d'Al Qaïda fut vendu aux enchères sur le site d'*Ebay*. Un peu plus tôt, un haut fonctionnaire avait oublié dans un train de banlieue londonienne des documents confidentiels qui portaient sur Al Qaïda et les forces de sécurité britanniques en Irak.

En 2007, plusieurs impairs de la sorte avaient été commis par l'administration outre-manche. Un fonctionnaire avait égaré des cédéroms. Ces derniers contenaient des données listes de noms, des adresses et des coordonnées bancaires de 25 millions de contribuables britanniques. En janvier 2008, un ordinateur portable du ministère de la Défense avait été perdu. Celui-ci renfermait des données personnelles sur 600 000 membres des forces armées du pays. En août 2008, le ministère de l'Intérieur indiquant que l'un de ses sous-traitants avait perdu les dossiers personnels de l'ensemble des détenus des prisons d'Angleterre et du Pays de Galles.

Des actes exogènes sont aussi à prendre en considération. En juin 2007, un ancien agent du FSB aurait révélé au service russe l'identité de quatre membres du MI6. Viatcheslav Jarko a

affirmé qu'il avait été retourné par le service britannique et qu'il était en contact avec ces quatre agents qui collectaient des informations sur la situation en Ukraine pendant la révolution orange et sur le FSB.

Tous ces faits posent question tant sur le sérieux des enquêtes menées par les agents des services de renseignement britanniques que sur le niveau de protection des données sensibles détenues par l'administration du Royaume-Uni. Rappelons, si besoin en est, que cette mission de protection est du ressort du MI5. Les problèmes de ce type n'ont pas disparu. Au début du mois de mai 2009, le service de renseignement extérieur britannique reconnaissait avoir dû abandonner une opération d'infiltration qui avait été montée dans le cadre de la lutte anti-drogue. Cette décision était la conséquence de la perte d'une clé USB par l'un de ses agents lors d'une correspondance dans un aéroport en Colombie...

C. Les soupçons de tortures

En 2009, les médias relayent des soupçons : le MI6 aurait participé à la torture de terroristes présumés. En l'occurrence, les accusations portées par Binyam Mohamed ont fait beaucoup de bruit. Ce dernier s'était vu accorder le statut de réfugié en 2002 par le Royaume-Uni. En 2002, cet Éthiopien fut fait prisonnier au Pakistan pour suspicion de participation au terrorisme. Guantanamo fut le lieu de sa détention et selon ses accusations, le lieu où il a subi des tortures perpétrées par les agents des services étasunien (CIA) et britanniques (MI6 et MI5).

Cela suscita évidemment la polémique tant sur les bancs du Parlement que dans l'opinion publique. Le ministre des Affaires étrangères William Hague annonça en mai 2010 l'ouverture d'une enquête sur la base de ces accusations. Mais ce ne fut pas les seules charges à l'encontre des services britanniques. En effet, l'organisme de contrôle des droits de l'homme avait évoqué l'existence d'au moins une vingtaine de cas.

III. L'image des services de renseignement allemands

Les services de renseignement et de sécurité allemands sont conscients que le postulat de départ est plutôt négatif, comme le souligne Hans Elmar Remberg, vice-président du BfV : « *On associe traditionnellement les services de renseignement au secret, ce qui ne prête guère à leur donner une bonne image et leur assurer une crédibilité certaine. Cet impératif de "l'action dans l'ombre" ouvre la porte à toutes les spéculations, voire des exagérations ou des campagnes de diffamation. L'Office fédéral de protection de la Constitution s'efforce de répondre aux interrogations, en pratiquant une politique d'information ciblée* »⁴⁰⁸. La presse nationale est assez caustique à son égard. C'est pourquoi les BfV et le BND se soucient de plus en plus de cet état de fait et mettent en place des actions de communication.

1. L'histoire du pays confère au renseignement une image entre deux eaux

Culturellement, le renseignement est une activité noble, destinée à protéger l'intégrité de la nation et à nourrir sa puissance. Être espion était honorable dans le principe, et pourtant peu avouable dans la pratique.

L'histoire récente a ébranlé l'image du renseignement. Hitler au pouvoir, les services de renseignement ont été l'instrument d'une politique meurtrière. La délation était plus qu'encouragée. Les fichiers ont été abondamment développés et complétés. Le recueil du renseignement était conduit le plus souvent par la violence. Cette période n'a pas manqué de créer un vif rejet du renseignement et des bases de données. Même si les services qui opéraient alors ont été dissous, même s'il fallut attendre quelques années après la fin de la Seconde mondiale pour voir un nouveau service de renseignement extérieur allemand prendre forme, même si toutes les garanties possibles ont été avancées par les Alliés, les services de renseignement actuels pâtissent de cet héritage. L'intégration d'anciens agents de la Stasi au sein du BND n'a pas favorisé l'émergence d'une réputation positive. Ce sont là quelques-unes des raisons qui font que l'image des services de renseignement allemands est aujourd'hui mitigée.

⁴⁰⁸ Remberg (Hans Elmar), « Protéger la Constitution par l'information et le renseignement », in *Défense*, n° 135, septembre-octobre 2008.

2. La littérature et le cinéma allemands ne forgent pas de héros nationaux

Markus Johannes « Mischa » Wolf (1923-2006) était est-allemand. Il dirigea le service des renseignements extérieurs, l'Hauptverwaltung Aufklärung (HVA) de la puissante Stasi de 1958 à 1987. À la tête d'une organisation qui comptait près de 3 000 agents, « *l'homme sans visage* » fut l'un des hommes les plus redoutés des services secrets des Alliés. Quelques années après son départ, il commença à publier ses mémoires et des ouvrages de réflexion⁴⁰⁹. Ses écrits présentent un aspect peu glorieux du renseignement. Si le service était efficace, ses fins n'étaient pas louables. C'est l'un des rares écrits autobiographiques d'un ancien professionnel du renseignement allemand qui ont été édités. À la différence de la France, il n'est pas de tradition en Allemagne qu'un ancien directeur ou officier couche ses mémoires sur le papier.

A. Mata Hari n'est pas une égérie en Allemagne

Faut-il rappeler que Mata Hari fut bien connue en Allemagne ? En effet, elle a été accusée par la France d'espionnage au profit de l'Allemagne en 1917, en plein cœur de la Première Guerre mondiale. Son rôle n'a jamais été clairement déterminé, même lors de son procès. Mata-Hari demeure un mythe, qui a donné lieu à une filmographie et à une littérature florissantes dans le monde entier.

Si l'article « *Sie nannte sich Mata Hari* »⁴¹⁰ publié en octobre 2007 dans le *Tagesspiegel* nous invite à penser que celle qui a été exécutée pour espionnage est aujourd'hui encore présente dans la culture allemande, Mata Hari n'a pas été l'objet de nombreuses productions filmographiques ou littéraires nationales. Seuls trois films ont été réalisés par des Allemands sur la dizaine traitant du sujet et moins de dix livres ont été publiés.

Il semblerait même que l'histoire de Mata Hari soit davantage ancrée dans la culture française, comme semble l'attester l'énorme ouvrage sur la belle espionne publié en 2010 sous le titre *Signé Mata Hari* aux éditions du Toucan ou celui, publié l'année précédente, intitulé de manière minimaliste *Mata Hari* aux Éditions Alan Sutton. Étrange, non ?

⁴⁰⁹ Parmi ces ouvrages : *L'Œil de Berlin : entretiens de Maurice Najman avec le patron des services secrets est-allemands*, Balland, 1992 ; *Mémoires d'un maître espion*, Pimilco, 1998 ; *Spionagechef im geheimen Krieg : Erinnerungen*, Econ & List, München, 1998 ; *L'homme sans visage : Mémoires du plus grand maître espion communiste*, Plon, 1998.

⁴¹⁰ « *Sie nannte sich Mata Hari* », in *Tagesspiegel*, publié le 07 octobre 2007.

B. Le désert fictionnel et documentaire

a. Les auteurs de romans, de séries ou de films ne sont pas inspirés par les services secrets allemands

À l'image de l'inspiration artistique allemande à l'égard de Mata Hari, la littérature allemande d'espionnage n'est guère opulente, à l'inverse de la France, du Royaume-Uni, des États-Unis et même de la Russie. Il n'y a pas de Ian Fleming ou de John Le Carré outre-rhin.

Il en est de même pour le cinéma et les séries télévisées. Il est étonnant de constater que, même sur *Wikipedia* (version allemande) dont les articles sont souvent emprunts de partialité ou de chauvinisme, l'article consacré aux films d'espionnage ne mentionne pas une seule œuvre cinématographique allemande.

De plus, s'il existe une multitude de séries et de films policiers allemands, comme la très célèbre série *Inspecteur Derrick* ou encore *Alerte Cobra*, *Berlin – police criminelle* et *Le Renard*, aucune production télévisuelle allemande, semble-t-il jusqu'à présent, ne met en scène des espions nationaux ou étrangers.

Il n'y a donc pas de héros allemand. Toutefois, la réputation d'un James Bond immortel, d'une Sydney Bristow ou d'un Jack Bauer, dont les missions se soldent irrémédiablement par un succès grâce au travail d'une minuscule cellule de soutien, est vivante outre-rhin. Ce sont ces figures qui vont apporter un certain romantisme à l'image de l'espion.

b. Quelques documentaires

Seuls quelques documentaires ont été diffusés sur les chaînes nationales de télévision. L'un d'entre eux a été réalisé par Jan Lorenzen, Michael Marten, John Goetz et Claudia Schön : *Krieg in den Wolken – Luftspionage über der DDR*. Ce documentaire de 45 minutes fut programmé en novembre 2007. Un autre retrace l'histoire de la Stasi : *Bespitzelt Springer : Wie die Stasi einen Medienkonzern ausspähte*. Il y est d'ailleurs question de la vie d'un agent double : Walter Barthel (1931-2003) était un journaliste allemand, mais aussi un agent double qui travaillait en même temps pour la Stasi et le BND de 1959 à 1969. Ce documentaire de Tilman Jens fut diffusé en octobre 2009 sur ARD 1.

Enfin, une trilogie documentaire a été réalisée par Ottonia Media GmbH et diffusé sur ARD en octobre 2007. *Top Secret : Die Geschichte der Spionage* est composé de trois opus de 45

minutes : *Helden und Verräter* (diffusé le 4 octobre), *Agenten im Kalten Krieg* (le 10 octobre), *Die globale Herausforderung* (le 11 octobre). Reste que ces épisodes ont été systématiquement diffusés à minuit... À croire que le renseignement allemand ne rassemble pas suffisamment les téléspectateurs pour être programmé en *prime time* ! Que James Bond se le tienne pour dit ! Ce documentaire a tout de même été récompensé par le prix du documentaire télévisé du Festival International du Film à Plovdiv en 2007. À cette occasion, le producteur exécutif Wolfgang Hinz déclarait : « *Ce projet était un défi particulier. Nous avons eu à pénétrer jusque dans les modes de vie normalement inaccessibles et secrets. Traiter avec des ex-espions, leurs patrons et d'autres experts du renseignement a été passionnant, mais étonnamment agréable* ».

3. La reconnaissance politique modérée des dirigeants : des pointillés à la ligne continue

La reconnaissance politique du travail et de l'efficacité des services de renseignement allemands prend différentes formes : des discours élogieux et des contributions aux documents officiels des services. Elle se traduit aussi, de façon plus anecdotique, par la mise en ligne sur le site Internet du gouvernement⁴¹¹, d'un porte-folio de photographies qui immortalisent des échanges entre des membres de l'exécutifs (Président, Chancelier, ministre) et les présidents successifs du BND de 1979 à nos jours.

A. Des discours positifs

Les discours du Chancelier et des ministres de tutelle n'ont pas été très fréquents. Toutefois, les occasions de ces discours montrent l'intérêt que les autorités portent à leurs services.

Les discours du Chancelier et des ministres de tutelle entre 2005 et 2009

Date	Auteur	Titre
07 mai 2008	Thomas de Maizière, Chausseestraße à Berlin	Discours du directeur de la Chancellerie fédérale lors de la pose de la première pierre du BND. Il salue la mise en œuvre du projet de construction du nouveau siège du BND. « <i>Notre objectif est de fournir au BND un bâtiment moderne, bien équipé, à proximité de ses commanditaires du gouvernement et du Parlement. L'intérêt pour le travail du BND est</i>

⁴¹¹ Site Internet : www.bundesarchiv.de/oeffentlichkeitsarbeit/bilder_dokumente/00691/index-0.html.de, visité la dernière fois le 10 mars 2012.

		<i>grand – et pas seulement dans les moments où la critique bat son plein ».</i>
12 octobre 2006	Thomas de Maizière, au symposium du BND	« Notre approvisionnement en énergie n'est pas garanti » Le directeur de la Chancellerie fédérale a parlé de la sécurité énergétique dans l'actuel contexte international et a souligné le risque de conflit généré par la concurrence croissante pour des ressources rares.
22 mai 2006	Wolfgang Schäuble, in Berlin	Discours sur le rapport annuel du Bundesamt für Verfassungsschutz Il insiste sur la menace du terrorisme islamiste en Europe et sur les succès des services de renseignement en la matière de lutte antiterroriste : « <i>La découverte d'attaques en préparation montre que nous possédons des agences de sécurité puissantes</i> ».
19 mai 2006	Thomas de Maizière, au Bundestag	Discours sur les affaires actuelles débattues devant le Parlement sur les activités du BND. Il revient sur l'utilisation de journalistes comme sources d'information par le BND. Il fustige les fuites et met en garde les journalistes sur la publications d'informations sensibles : « <i>Il n'y a aucune revendication de liberté illimitée de la presse</i> ».
11 mai 2006	Angela Merkel	« <i>50 Jahre Bundesnachrichtendienst</i> » Discours prononcé par le Chancelier à l'occasion du 50 ^e anniversaire du BND « <i>Nous ne pouvons pas accomplir la grande tâche de relever ces défis en Allemagne réunifiée et de rechercher des réponses adéquates sans nos services de renseignement. Dans ce contexte, les services jouent un rôle crucial. En ce qui concerne la sécurité extérieure, cela est particulièrement vrai pour le BND</i> ».
24 janvier 2006	Thomas de Maizière	Discours du directeur de la Chancellerie fédérale lors de la prise de fonction de Ernst Uhrlau à la tête du BND. Il rappelle les grands défis que doit relever le BND dans un climat international difficile : « <i>Vous avez tous vu comment le BND a dû s'adapter à de nouvelles réalités. Aujourd'hui, on peut trouver le BND présent là où vous en avez besoin [...]. Le BND est un conseiller compétent et expert non seulement pour le gouvernement, mais aussi pour une variété de partenaires d'affaires et de décideurs de la sphère politique</i> ».

Source : tableau réalisé par l'auteur à partir des données disponibles sur le site officiel du gouvernement fédéral, www.bundesregierung.de

Par ailleurs, jamais les autorités fédérales allemandes n'ont déconsidéré le service au cours des 25 conférences de presse où il a été question du BND entre 2005 et 2009. L'enquête sur les fraudes fiscales, l'aide du BND à l'échange de prisonniers entre le Hezbollah et Israël, l'espionnage d'un ministre afghan sont autant de sujets délicats abordés lors des interviews et conférences de presse. Dans les réponses fournies aux journalistes, le porte-parole du gouvernement n'a jamais remis en cause les choix du BND. Depuis 2009, elles se font plus rares.

Il y a donc une reconnaissance politique vis-à-vis du travail des services de renseignement, mais elle reste tout de même discrète. Il faut bien reconnaître que les 50 ans du BND, fêtés en 2006 ont été un catalyseur des marques de reconnaissance publique et politique.

B. La présence des politiques en chair et en papier

La contribution de l'exécutif aux événements organisés par les services de renseignement allemands ne peut que rassurer l'opinion publique, et même participer à la bonne image de ces organes dévoués à sécurité des intérêts et des citoyens du pays. Si cet affichage politique reste timide, il n'est en pas moins plus affirmé qu'il y a quelques décennies.

En effet, chaque année, un membre du gouvernement prononce le discours d'ouverture du symposium organisé par le Bundesnachrichtendienst. Ce fut le directeur de la Chancellerie fédérale en 2005, 2006 et 2008, le ministre de l'Intérieur en 2004 et 2007, le ministre de l'Éducation et de la recherche en 2000, le Secrétaire d'État aux Affaires étrangères en 2003 et le secrétaire d'État aux Finances en 2001.

Ensuite, des membres de l'exécutif assistent régulièrement aux colloques organisés par le Gesprächskreis Nachrichtendienste in Deutschland⁴¹². Même si la thématique de ces colloques remet parfois en cause les choix ou le manque d'assurance du politique vis-à-vis du renseignement comme en 2009⁴¹³, la présence de représentants officiels de la chancellerie aux côtés d'anciens présidents du BND et du BfV est remarquable.

Enfin, la reconnaissance politique passe aussi par la contribution de membres de l'exécutif aux diverses publications des services de renseignement et de sécurité allemands. Il n'est pas anodin que le Chancelier ainsi que les ministres de la Défense et des Affaires étrangères aient préfacé et signé des contributions dans la brochure sur les 50 ans du BND. Cette démarche est un gage de reconnaissance politique du travail réalisé par le service de renseignement extérieur au cours de ces cinq dernières décennies. Ils se veulent même plutôt élogieux.

Le BND cherche d'ailleurs à tirer partie encore davantage de cette reconnaissance politique en utilisant les photos de ces événements publics dans ses supports de communication (site internet et publications papier).

⁴¹² Le GKND est une association qui rassemble des anciens des services de renseignement et de sécurité allemands.

⁴¹³ Le thème de ce colloque organisé par la Fondation Hanns Seidel et le Gesprächskreis Nachrichtendienste in Deutschland était « *l'influence des services secrets dans la prise de décision politique* ».

4. Une actualité qui favorise la critique à l'encontre des services de renseignement allemands

Ces dernières années, les occasions de ternir l'image des services de renseignement et de sécurité allemands n'ont pas manqué. De nombreuses accusations ont été portées à leur encontre et des « affaires » ont été révélées par les investigations de journalistes. Parmi tout ceci, peuvent être évoquées : l'implication supposée du Bundesnachrichtendienst dans les opérations militaires étatsuniennes en Irak ; les accusations de complicité des services allemands dans le *Rendition program* mis en place par la CIA, et leur rôle dans le transfert du ressortissant allemand Khaled El-Masri ; l'utilisation à des fins contestables, par le gouvernement allemand, du rapport d'évaluation des services de renseignement sur la menace représentée par Murat Kurnaz (résident allemand et détenu dans la prison de Guantanamo de 2002 à 2006) ; la mise sur écoute de journalistes allemands ; ou encore les méthodes utilisées par le BND dans l'enquête sur la fraude fiscale massive *via* le Liechtenstein.

A. Le rôle des services de renseignement allemand dans la 2nde Guerre du Golfe

Dès le début du conflit engagé par les États-Unis en Irak en 2003, le Chancelier allemand Gerhard Schröder avait assuré que l'Allemagne ne participerait en aucune manière à cette guerre. Or, un peu plus tard, la presse allemande faisait état de la présence d'agents du BND sur le sol irakien. Pour attester leur découverte, les journalistes d'investigation ont également mis en évidence la gratitude de l'administration étatsunienne à l'égard du service qui lui aurait remis de précieux renseignements d'intérêt militaire au bénéfice de leurs opérations sur le sol irakien. Ces révélations nuisirent à la crédibilité du gouvernement allemand et à celle de sa politique étrangère.

Au pied du mur, le gouvernement a été contraint d'expliquer la présence de plusieurs agents du Bundesnachrichtendienst dans le Golfe. Il a alors avancé la nécessité d'obtenir des informations par des moyens propres. S'il semble normal, dans le cadre des activités d'un service de renseignement extérieur comme le BND, que des agents soient présents dans un pays fragile, instable et au centre des attentions de la communauté internationale, les justifications du gouvernement n'arrivèrent que trop tardivement. Cela a évidemment entamé la confiance du peuple allemand dans la gouvernance du renseignement par le gouvernement fédéral.

B. La complicité de l'Allemagne dans l'affaire des « vols secret de la CIA » et plus encore

Dans le même temps, le BND fut accusé de collusion avec des Etats-Unis, peu respectueux du droit international s'il en est. Dans son rapport sur les « *Allégations de détentions secrètes et de transferts interétatiques illégaux de détenus concernant des États membres du Conseil de l'Europe* », Dick Marty affirmait : « *C'est une véritable "toile d'araignée" à travers le monde que nous dévoile l'analyse du programme des "restitutions" de la CIA, analyse basée sur les données officielles fournies par les autorités de contrôle du trafic aérien, ainsi que sur d'autres informations. Cette "toile" se compose de plusieurs points d'atterrissage, que nous avons distingués en différentes catégories, reliés entre eux par des avions civils volant pour le compte de la CIA, ou par des avions militaires* »⁴¹⁴. Si cette vaste entreprise a été dénoncée, c'est parce qu'elle violait les droits de l'homme. Étaient bafoués tant le droit humanitaire international, et en particulier le droit des prisonniers de guerre, que la Convention Européenne des Droits de l'Homme et la Convention Européenne pour la Prévention de la Torture, dont l'Allemagne est signataire. Le rapport de Dick Marty est sévère : « *Nous pensons avoir établi que c'est seulement grâce à la collusion – intentionnelle ou gravement négligente – des partenaires européens que cette "toile" a pu s'étendre aussi à travers notre continent* ».

À plusieurs reprises, le rapport montre que l'enquête sur le cas allemand se confronte à divers obstacles, notamment la difficulté d'accès aux informations, et des incohérences.

Extrait du rapport sur les « *allégations de détentions secrètes et de transferts interétatiques illégaux de détenus concernant des États membres du Conseil de l'Europe* »

« *Il s'agit d'informations contenues dans le rapport du Gouvernement fédéral à la commission parlementaire de contrôle des services secrets (PKG) ; j'ai pu obtenir du Président de cette commission une version "publique" qui ne contient pas d'informations sur les cas individuels ; une version classée "confidentielle/seulement pour usage officiel" m'a été remise par un journaliste* ». (note de bas de page, page 28)

« *Dans un rebondissement récent de l'affaire, le BND a du admettre que l'un de ses agents a bien entendu parler, dans une cantine de fonctionnaires à Skopje, de la détention de M. El-Masri par les services macédoniens et sa remise aux Américains dès janvier 2004 (cf. Spiegel-online des 31 mai et 1^{er} juin 2006). Le ministre allemand de l'Intérieur s'est efforcé de minimiser l'importance de cette révélation en la qualifiant de simple panne de communication, les échelons supérieurs du BND n'ayant pas été informés. Mais il est intéressant de noter que la véracité du contenu de cette conversation n'a pas été mise en question* ». (note de bas de page, page 34).

« Suite à ma demande adressée au Président de la commission de contrôle parlementaire des services spéciaux du Bundestag, j'ai reçu copie de la version publique de ce rapport ; j'ai également reçu de source anonyme une version classée "confidentielle/pour usage officiel uniquement", dont je fais un usage responsable dans l'esprit de la décision de la commission des questions juridiques lors de la réunion du 13 mars 2006 relative à la réception d'informations confidentielles. On m'a aussi offert une copie d'une version encore plus détaillée classée "secrète", que j'ai choisi ne pas accepter pour des raisons déontologiques. Je fais confiance aux membres du Bundestag destinataires de ce document pour qu'ils tirent eux-mêmes les conséquences nécessaires, y compris de m'alerter de manière appropriée si l'un ou l'autre fait relaté dans cette version concerne directement mon mandat de rapporteur ». (note de bas de page, page 44)

« En Allemagne, des parlementaires d'opposition, bien que peu nombreux depuis les dernières élections, ont posé de nombreuses questions au gouvernement. Les réponses étaient chaque fois très générales. Le gouvernement s'est notamment systématiquement réfugié derrière la compétence de la commission parlementaire de contrôle (parlamentarisches Kontrollgremium, PKG) pour connaître des questions relatives aux activités des services secrets. Un certain nombre de sujets liés au thème de ce rapport ont effectivement été discutés au sein du PKG, mais le rapport détaillé du gouvernement adressé à ce groupe très restreint et travaillant dans un secret très bien gardé a été classé secret. En réponse à la demande que j'ai adressée au président de cette commission, M. Röttgen (CDU), j'ai reçu la version "publique" et franchement peu informative de ce rapport qui ne parle notamment pas des cas individuels évoqués dans les médias. Le gouvernement a tenté d'éviter la création d'une commission d'enquête en transmettant à tous les membres du Bundestag une version plus informative, classée "confidentielle", qui fournit des informations aussi sur certains des cas individuels susmentionnés. Grâce à l'insistance des trois partis d'opposition, une commission d'enquête a néanmoins été établie, qui a commencé son travail au mois de mai. Le mandat de cette commission d'enquête couvre, entre autre, les allégations de collusion entre les autorités allemandes avec la CIA dans le cas d'El-Masri ». (page 54)

Le rapporteur conclut que l'Allemagne peut être tenue responsable de violation des droits de l'homme dans les cas d'Abou Omar, du « groupe d'Algériens » et de Khaled El-Masri. De même, il pointe du doigt le rôle de « plateformes » pour les vols, liés à des transferts illégaux de détenus, assurés par l'Allemagne, au même titre que la Turquie, l'Espagne et Chypre.

Désormais confortées par le rapport de la Commission européenne des questions juridiques et des droits de l'homme, ces accusations ont été abondamment commentées par les journalistes allemands en 2004 et 2005.

⁴¹⁴ Rapport de la Commission européenne des questions juridiques et des droits de l'homme (Document n° 10 957 du 12 juin 2006 du Conseil de l'Europe).

Sur cette même période, il était aussi question dans les médias nationaux des activités d'agents du Bundesnachrichtendienst à Bagdad pendant la guerre d'Irak, de l'enlèvement de personnes de nationalité allemande ou de personnes vivant en Allemagne par des services étatsuniens, et de la surveillance de journalistes par le BND.

Et si cette complicité avec la CIA n'a pu que ternir l'image du BND, le manque de coopération de ce dernier et du gouvernement avec le PKGr a pu tout autant l'affecter. En effet, la commission de contrôle parlementaire du renseignement s'est heurtée au cours de son enquête à des restrictions apportées à l'autorisation de témoigner et au refus de communiquer les documents et les organigrammes demandés, tant par le BND que par le gouvernement fédéral. D'autant plus que ces derniers ont fait preuve de mauvaise foi si l'on en croit la Cour constitutionnelle fédérale, saisie par le PKGr⁴¹⁵. La deuxième chambre de la Cour a en effet estimé que les demandes adressées par le PKGr au BND étaient pour la plupart bien fondées...

C. BND et journalistes, de la relation incestueuse au crime de lèse-majesté

En 2005, le « *Journalistenskandal* » éclate en Allemagne à la suite de révélations : dans les années 1990, le BND aurait placé un certain nombre de journalistes allemands sous surveillance, afin de découvrir la source des fuites d'informations du BND.

Ces révélations firent grand bruit car, comme nous l'avons déjà vu, les médias sont l'une des modalités de contrôle des activités des services de renseignement du pays. Or, cette affaire a remis en cause le principe même de l'indépendance des journalistes, de la liberté d'expression et du secret des sources.

De plus, en mai 2006, des journalistes de l'hebdomadaire *Der Spiegel* ont reconnu avoir travaillé pendant plusieurs années pour le BND. L'un faisait partie d'une rédaction installée dans l'ouest de l'Allemagne, l'autre était un journaliste qui travaillait à son compte dans différentes zones de guerre dans le monde. Leurs aveux publics ont été confirmés par l'ancien directeur du BND, Volker Foertsch : « *L'objectif de ces contacts était d'empêcher la publication d'articles préjudiciables et de découvrir d'où, à l'intérieur du BND, les journalistes tiraient leurs informations* », a-t-il

⁴¹⁵ Procédure prévue en cas de litige relatif aux droits et obligations d'organes de l'État fédéral.

affirmé dans le quotidien *Berliner Zeitung*⁴¹⁶. Ces déclarations ont été faites à la veille de la publication du rapport de la commission parlementaire de contrôle du renseignement sur l'espionnage de journalistes dans les années 1990. L'enquête menée par le PKGr a montré que le BND avait surveillé des journalistes des périodiques nationaux *Spiegel*, de *Stern* et de *Focus*.

Nouveau rebondissement en avril 2008 : le président du BND présenta ses excuses à une journaliste du *Spiegel* pour avoir espionné son courriel au mépris de la loi, de juin à novembre 2006. Ce nouveau scandale plongea les médias dans la circonspection. D'autres journalistes allemands en Afghanistan ont-ils été espionnés ? La coupe est pleine pour le PKGr. Malgré ses avertissements, le BND n'a pas modifié son mode opératoire. Hans-Peter Uhl, membre CDU/CSU de la commission parlementaire, lâche dans le micro de *Deutschlandradio Kultur*, le 24 avril 2008 : « *Notre confiance dans le BND et dans sa direction est durablement ébranlée, et ce, au-delà des clivages des partis. [...] Si c'est ainsi, si le BND fait ce qu'il veut, qu'il dit à son président un peu, au gouvernement uniquement le nécessaire, et à l'instance de contrôle parlementaire rien du tout, alors il faudra prendre des mesures* ».

D. Les méthodes du BND dans l'enquête sur l'évasion fiscale via le Liechtenstein remise en cause

Les investigations entreprises par les autorités allemandes ont mené à l'interpellation de Klaus Zumwinkel en février 2008. L'ancien patron de *Deutsche Post* n'était pas le seul dans le viseur des limiers du fisc. De nombreux concitoyens, dont des entrepreneurs, des cadres dirigeants, des sportifs de haut niveau et des artistes, ont été concernés par les perquisitions qui ont eu lieu les jours suivants à Munich, Francfort, Hambourg, Stuttgart et Ulm.

Au fil des jours est né un débat annexe sur les méthodes employées alors par le BND. Avait-il le droit d'acheter le cédérom qui contenait les listes de noms à un informateur qui l'avait volé à la banque du liechtensteinoise LGT à Vaduz ? Pouvait-il déboursier une somme aussi colossale que cinq millions d'euros ? L'État allemand peut-il récompenser un vol par un aussi gros chèque ? La première réaction du quotidien économique *Handelsblatt* fut d'avancer que la démarche incriminée était sans doute « *juridiquement correcte* », en se demandant toutefois si elle était « *saine* » pour autant.

⁴¹⁶ Förster (Andreas), « BND bespitzelte Journalisten bis zum Herbst 2005 », in *Berliner Zeitung*, publié le 13 mai 2006.

Il est certain que ces événements et révélations diverses, sujets à polémique, qui ont souvent été suivis par l'ouverture d'enquêtes par le PKGr, ont affecté l'image des services de renseignement allemand, et précisément celle du BND. Reste à savoir comment les journalistes retranscrivent les faits d'actualité et analysent les informations sur la thématique du renseignement. Sont-ils intellectuellement honnêtes ? Impartiaux ? Analytiques ?

5. L'image des services dans les médias allemands

La presse écrite jouit, dans la société d'outre-rhin, d'une place plus grande que chez ses voisins. Les chiffres l'attestent. En 2008, l'Allemagne était le cinquième plus grands marchés de presse, avec quelque 20 millions d'exemplaires vendus chaque jour, après la Chine, l'Inde, le Japon et les États-Unis. Elle est également le septième pays européen en terme de densité des journaux (nombre de titres pour 1 000 habitants). Les Allemands passent en moyenne une demi-heure par jour à lire les quotidiens germanophones, qu'ils soient généralistes ou spécialisés, nationaux ou suprarégionaux.

Le marché de la presse écrite allemande présente une caractéristique : la presse suprarégionale domine celle nationale en terme de chiffres de diffusion. Parmi les 359 quotidiens recensés⁴¹⁷, 336 sont régionaux. Le *Süddeutsche Zeitung* de Munich, avec environ 440 000 exemplaires, et le *Frankfurter Allgemeine Zeitung* de Francfort, avec quelque 365 000 exemplaires, sont les journaux suprarégionaux les plus lus. Cela tient sans doute à la tradition fédérale allemande. Même certains titres qui se veulent nationaux restent essentiellement ancrés dans leur région d'origine, comme *Die Welt* (300 000 exemplaires) dont le lectorat est principalement localisé à Berlin. Seul *Das Bild* peut revendiquer une réelle couverture nationale du lectorat. En 2008, il tirait à 3 548 000 exemplaires. Les principaux thèmes qui y sont développés tournent autour de la criminalité, du sexe et du sport, et plus particulièrement le football. Comme tout *Boulevardzeitung* qui se respecte, *Das Bild* met souvent en avant les scandales impliquant une personnalité nationale ou étrangère et les affaires politiques, économiques ou autres. *A contrario*, les autres quotidiens d'information générale cités sont reconnus pour leur qualité et leur sérieux. Ils ont la réputation d'influencer l'opinion publique du pays.

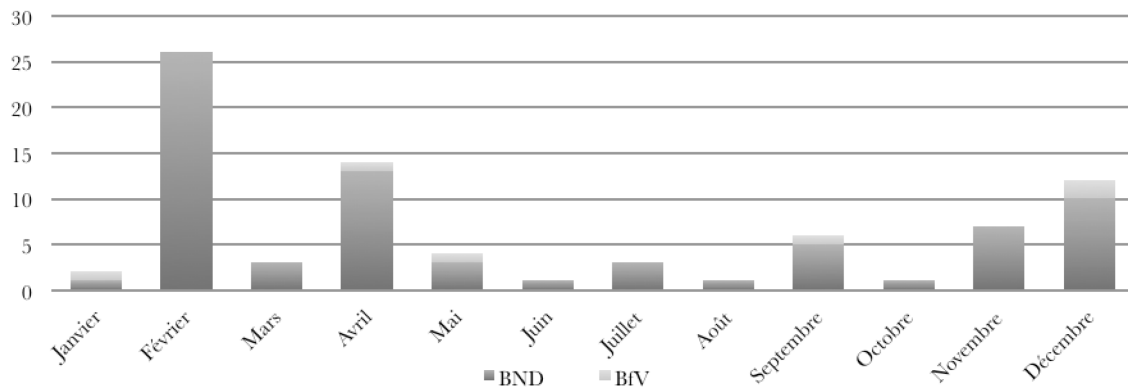
⁴¹⁷ Il n'existe pas de quotidiens gratuits en Allemagne. Lorsque la presse gratuite a commencé à s'implanter en Europe, les éditeurs allemands de presse quotidienne payante ont cherché à contrer leur développement en proposant leurs propres quotidiens gratuits et en refusant d'imprimer les journaux gratuits pour d'autres éditeurs. Une initiative qui a porté ses fruits.

Une autre caractéristique de la presse écrite allemande réside dans l'indépendance des titres vis-à-vis des partis politiques du pays ou du gouvernement. La liberté de la presse est un principe essentiel en Allemagne, inscrit dans la Loi fondamentale. Inutile de préciser que cela s'explique par les stigmates creusés au cours du XX^e siècle.

A. Le traitement médiatique du renseignement dans *Das Bild*

L'édition principale⁴¹⁸ du *Bild* retiendra donc notre attention dans cette étude. Bien qu'il soit sans doute le quotidien le plus critiqué outre-rhin, c'est aussi celui qui peut se vanter d'avoir la plus forte diffusion d'Europe occidentale. *Das Bild* représente environ 20 % de la diffusion totale de la presse quotidienne allemande en 2008.

L'évolution du nombre d'articles publiés dans *Das Bild* en 2008



Source : graphique réalisé par l'auteur à partir des articles publiés dans *Das Bild*.

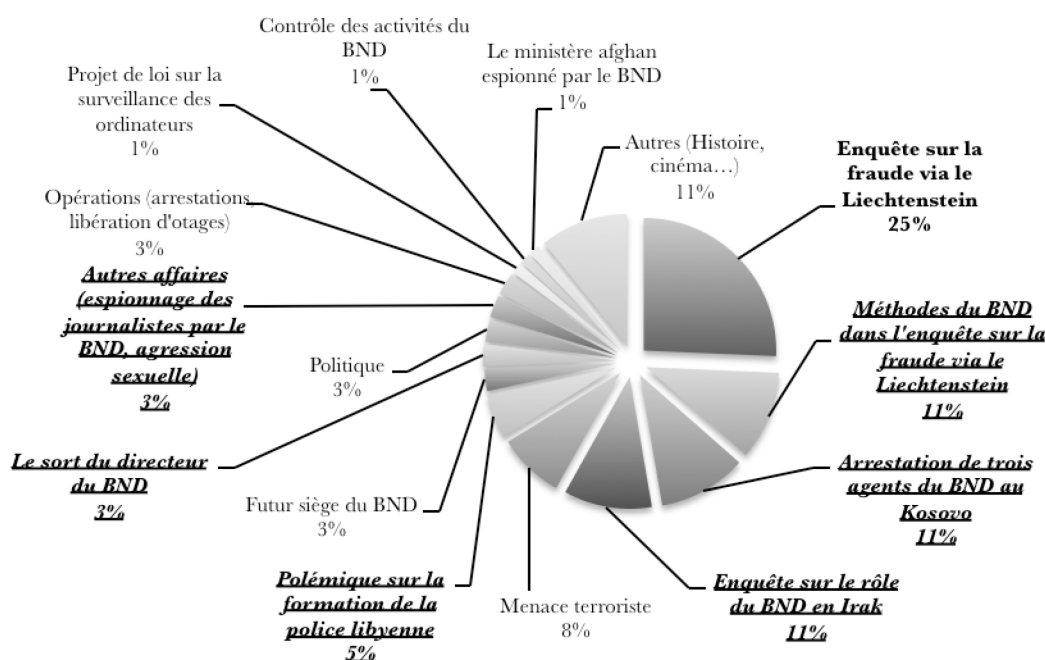
Ce tabloïd, fondé le en 1952 par le groupe de presse de Axel Springer, est connu pour sa couverture des scandales en tout genre. Le renseignement n'y échappe pas. En 2008, les journalistes du *Bild* ont d'ailleurs eu matière à traiter avec les révélations, les enquêtes publiques et les autres actualités du même acabit. Le BND est presque le seul service à faire les frais des projecteurs du *Bild* (cité dans 92 % des articles). Le BfV est, quant à lui, quasi inexistant dans ses colonnes (8 %) et le MAD n'est jamais mentionné.

Les fraudes fiscales de contribuables allemands grâce à une banque du Liechtenstein ont largement été couvertes par les journalistes, emmenés par Kai Diekmann, rédacteur en chef du

⁴¹⁸ Il existe 36 éditions différentes du *Bild* en Allemagne.

quotidien à sensation depuis 2001. L'affaire concernait des politiques, des hommes d'affaires et d'autres particuliers fortunés. Plusieurs hautes personnalités allemandes étaient dans le collimateur du fisc, ce qui donne une dimension appétissante pour un tabloïd. De nombreux papiers ont ainsi été consacrés à l'enquête *stricto sensu* (25 %), avant que ne soient évoquées les méthodes employées par le BND pour obtenir les informations incriminantes. Les autres scandales ou affaires impliquant le BND ont également inspirés les journalistes du *Bild*. 44 % des articles parus en 2008 dans les colonnes du quotidien en font leur sujet principal.

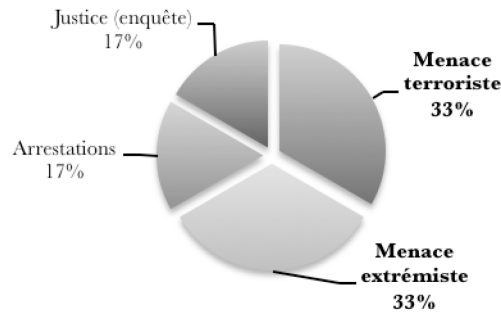
La répartition des thématiques principales des articles dans lesquels le BND est cité



Source : graphique réalisé par l'auteur à partir des articles publiés dans le *Bild* en 2008.

A l'inverse, le BfV ne suscite pas l'intérêt de la rédaction du *Bild*. Aucun des six articles référencés ne met le service en porte-à-faux. Ceux-ci évoquent les menaces terroristes et extrémistes contre lesquelles le BfV entend lutter. Rappelons que l'un des cinq piliers de la ligne éditoriale du *Bild* est le rejet de tout extrémisme politique.

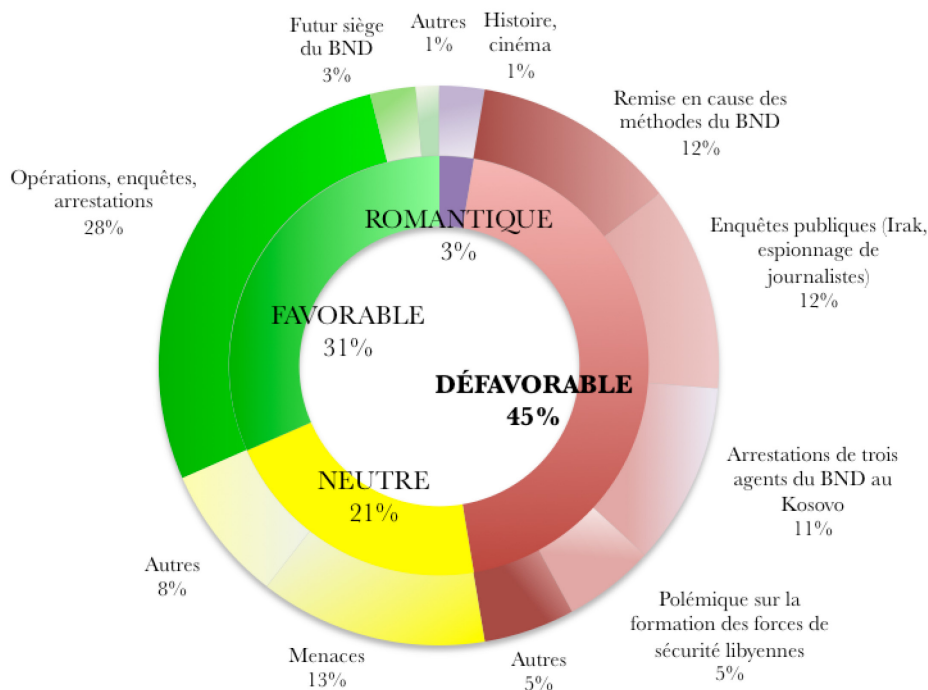
La répartition des principales thématiques des articles dans lesquels le BfV est cité



Source : graphique réalisé par l'auteur à partir des articles publiés dans le Bild en 2008.

Une analyse globale des 79 articles référencés montre que *Das Bild* assigne dans l'ensemble une image contrastée aux services de renseignement et de sécurité si l'on considère les thématiques⁴¹⁹ traitées. Comme il se doit pour un tabloïd, les scandales ont allégrement été exploités (45 %). Si le BND est la principale victime des diatribes des journalistes dans ces articles-ci, reste à savoir si l'image des autres services que sont le BfV et le MAD en pâtit par contrecoup.

La tonalité empreinte dans les 79 articles du *Bild*



Source : graphique réalisé par l'auteur à partir de l'analyse des articles publiés dans le Bild en 2008.

Au regard des thématiques traitées et des faits d'actualité rapportés par le quotidien, il est plus qu'évident qu'il existe un écart entre les faits réels qui concernent le renseignement allemand et la retranscription qui en est faite par l'équipe rédactionnelle du *Bild*.

Les faits d'actualité concernant le renseignement allemand et les principaux sujets évoqués dans *Das Bild* en 2008

Mois	Nombre d'articles	Faits d'actualité concernant le renseignement et les services allemands	Palmarès des sujets abordés dans le quotidien national
Janvier	2	<ul style="list-style-type: none"> ■ Enquête sur les fraudes via le Liechtenstein 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Menace terroriste (1 article)
Février	26	<ul style="list-style-type: none"> ■ Enquête sur les fraudes via le Liechtenstein 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Enquête sur les fraudes via le Liechtenstein (17 articles) ■ Polémique sur les méthodes du BND dans l'enquête sur les fraudes via le Liechtenstein (8 articles)
Mars	3	<ul style="list-style-type: none"> ■ Interview du Président du BND, Ernst Uhrlau, au <i>Spiegel</i>, sur le thème de la menace terroriste en Allemagne. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Menace terroriste (1 article) ■ Enquête sur les fraudes via le Liechtenstein (1 article)
Avril	12	<ul style="list-style-type: none"> ■ Arrestation d'un Allemand en Afghanistan par l'armée étatsunienne. ■ Aveu du BND quant à l'espionnage de journalistes du <i>Spiegel</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Polémique sur la formation de la police libyenne (4 articles) ■ Sort du président du BND (2 articles)
Mai	4	<ul style="list-style-type: none"> ■ Participation du BND en qualité de médiateur dans l'échange de prisonniers entre Israël et le Hezbollah. ■ Pose de la première pierre du nouveau siège du BND, avec un discours du Chefs des Bundeskanzleramtes, le ministre Thomas de Maizière. ■ Présentation du rapport annuel du BfV pour l'année 2007. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Scandale sexuel en Afghanistan (1 article) ■ Contrôle des activités du BND (1 article) ■ Futur siège du BND (1 article) ■ Menace terroriste (1 article)
Juin	1	<ul style="list-style-type: none"> ■ Dépôt d'une proposition de loi sur la lutte contre les menaces du terrorisme international par l'intermédiaire de la BKA par le groupe CDU/CSU et SPD ■ Annonce de l'envoi de renforts militaires en Afghanistan 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Futur siège du BND (1 article)

⁴¹⁹ Annexe Allemagne n° 11 : Liste explicative des thématiques.

Juillet	3	<ul style="list-style-type: none"> ■ Aide du BND à la libération d'otages en Turquie ■ Interview du ministre de l'Intérieur, August Hanning, sur les grandes orientations politiques en matière de renseignement 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Menace terroriste (1 article) ■ Libération d'otages en Turquie (1 article) ■ Enquête sur les fraudes via le Liechtenstein (1 article)
Août	1	<ul style="list-style-type: none"> ■ Modification du projet de loi sur la lutte contre les menaces du terrorisme international par l'intermédiaire du BKA, par le gouvernement. ■ Mise en garde du BfV contre l'espionnage économique et industriel. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Menace terroriste (1 article)
Septembre	6	<ul style="list-style-type: none"> ■ La nébuleuse terroriste « <i>n'est plus en situation de préparer et d'exécuter tranquillement des attentats d'une importance comparable à ceux du 11 septembre</i> », mais il faut s'attendre à des attentats aux « <i>conséquences énormes</i> » en Europe, selon le Président du BND. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Enquête publique sur le rôle du BND en Irak (3 articles)
Octobre	1	<ul style="list-style-type: none"> ■ Dépôt d'un projet de loi sur les cartes d'identité et les preuves d'identité électroniques, par le gouvernement. ■ Décision et rapport de recommandation rendus par la Commission de défense, en charge de la maltraitance de l'ancien détenu de Guantánamo Murat Kurnaz, contre des membres du Commandement des forces spéciales à la province de Kandahar US camp de détention, en Afghanistan ■ Organisation par le BND du 10^e Symposium international sur le thème : « <i>Globaler Jihad – Europa im Fokus?!</i> ». Il fut question des tendances actuelles du terrorisme inter-national islamiste. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le BND s'inquiète de la menace terroriste (1 article)
Novembre	6	<ul style="list-style-type: none"> ■ Arrestation de trois agents du BND au Kosovo ■ Libération de deux otages autrichiens enlevés par Aqmi en Tunisie, avec l'aide du BND. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Arrestation de trois agents du BND au Kosovo (6 articles)
Décembre	12	<ul style="list-style-type: none"> ■ Libération des trois otages allemands, enlevés quelques jours plus tôt au Yémen. ■ Adoption de la loi sur la lutte contre les menaces du terrorisme international par l'intermédiaire de la BKA. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Enquête publique sur le rôle du BND en Irak (5 articles) ■ Arrestation de trois agents du BND au Kosovo (2 articles) ■ Menace extrémiste (2 articles)

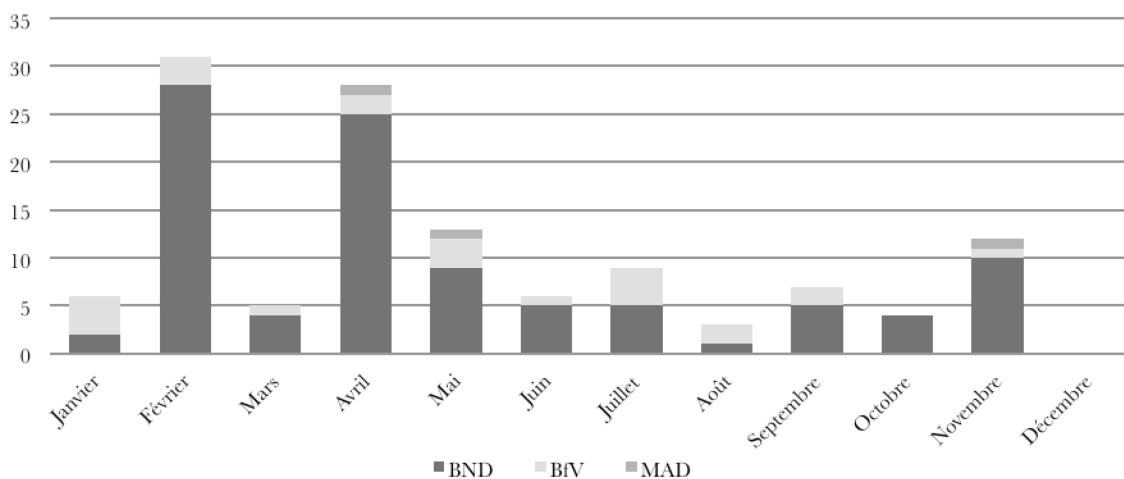
Source : tableau réalisé par l'auteur à partir de l'analyse des articles du Bild.

B. Le traitement médiatique dans *Frankfurter Allgemeine Zeitung*

Deuxième « *quality papers* » en Allemagne en terme de tirage, le *Frankfurter Allgemeine Zeitung* (FAZ) a été fondé en 1949. Ce quotidien régional, dont le siège est à Berlin, est très lu dans le grand Land de Hesse, ainsi qu'à l'étranger puisque le FAZ assure la plus large diffusion au-delà des frontières allemandes. Sa ligne éditoriale tend vers le centre-droit, voire libéral-conservatisme.

Le quotidien semble disposer de quelques plumes pressenties au renseignement : Peter Carstens et Markus Bickel. Mais ils sont loin d'être les seuls à suivre cette actualité. Bien d'autres journalistes abordent de façon tout à fait ponctuelle des thèmes touchant au renseignement. Se pose alors la question de la connaissance de ces derniers quant à l'appareil et au fonctionnement du renseignement en Allemagne.

L'évolution du nombre d'articles concernant le renseignement allemand en 2008



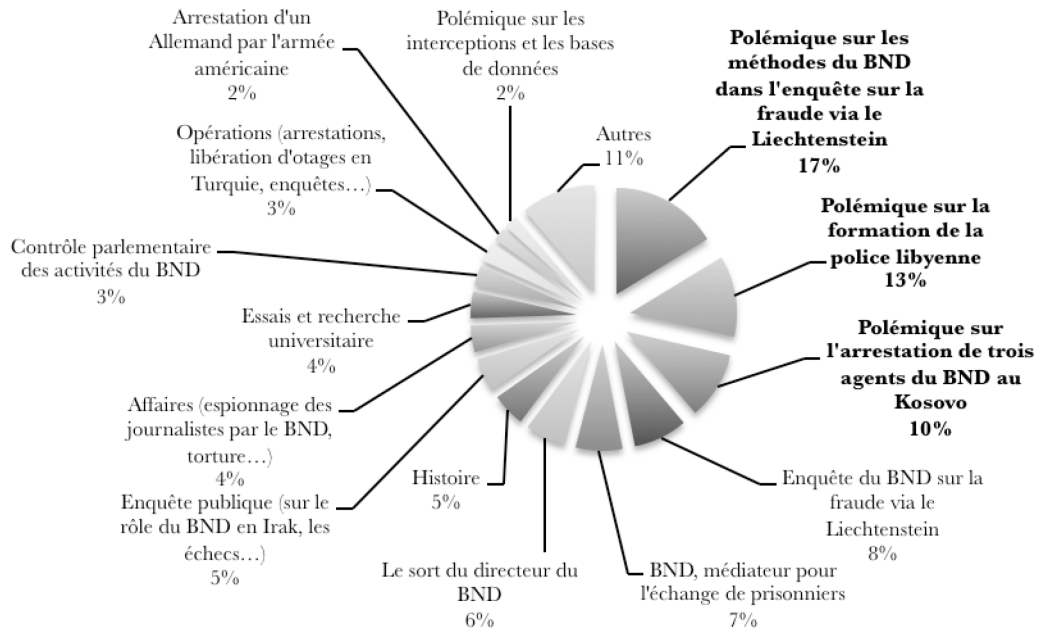
Source : graphique réalisé par l'auteur à partir des articles publiés dans le Frankfurter Allgemeine Zeitung.

Comme dans *Das Bild*, le BND a fait l'objet de plus de papiers (79 %) que le BfV (19 %) et le MAD (2 %) réunis. Ici aussi, les polémiques ont largement alimenté l'inspiration des journalistes. Le service de renseignement extérieur n'a pas échappé aux critiques en ce qui concerne l'arrestation de trois de ses agents au Kosovo, accusés d'avoir participé à un attentat, mais aussi la formation qu'il dispensait aux forces de sécurité libyennes alors même que la politique du dirigeant libyen était vivement critiquée. L'affaire d'espionnage de journalistes allemands par le BND n'a été qu'un élément supplémentaire dans la remise en cause de l'avenir de Ernst Uhlrau à la tête du renseignement extérieur.

La révélation de fraudes massives de contribuables allemands à l'aide d'une banque au Liechtenstein a été abondamment évoquée. Le traitement médiatique fut d'abord positif lorsqu'il était question de l'enquête en tant que telle, puis négatif lorsqu'il fut question des méthodes employées par le BND pour obtenir des preuves. Seuls son enquête sur les fraudes des

contribuables allemands et son rôle de médiateur dans l'échange de prisonniers entre Israël et le Hezbollah contraste avec une image quasi-sulfureuse.

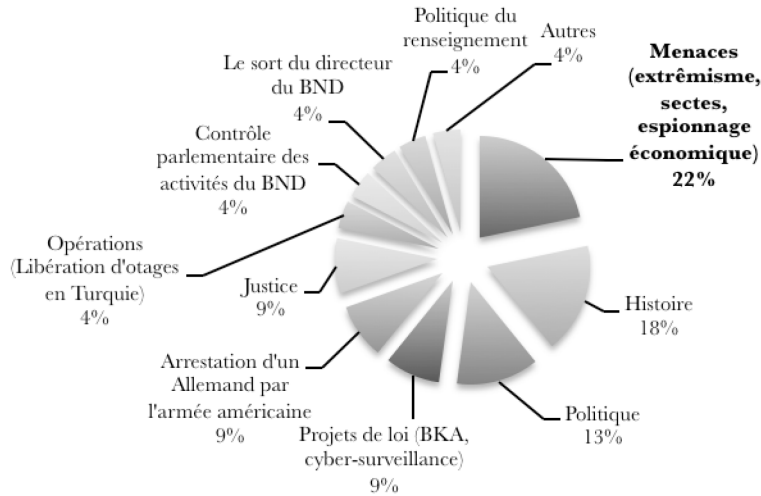
La répartition des thématiques principales des articles dans lesquels le BND est cité



Source : graphique réalisé par l'auteur à partir des archives du Frankfurter Allgemeine Zeitung en 2008.

Force est de constater que le traitement médiatique accordé au BfV est considérablement plus positif. Il est essentiellement question des menaces qui pèsent sur l'Allemagne. L'histoire tient également une place importante. Cela s'explique, entre autres, par la publication d'un « *feuilleton* », qui retrace des moments de l'histoire allemande.

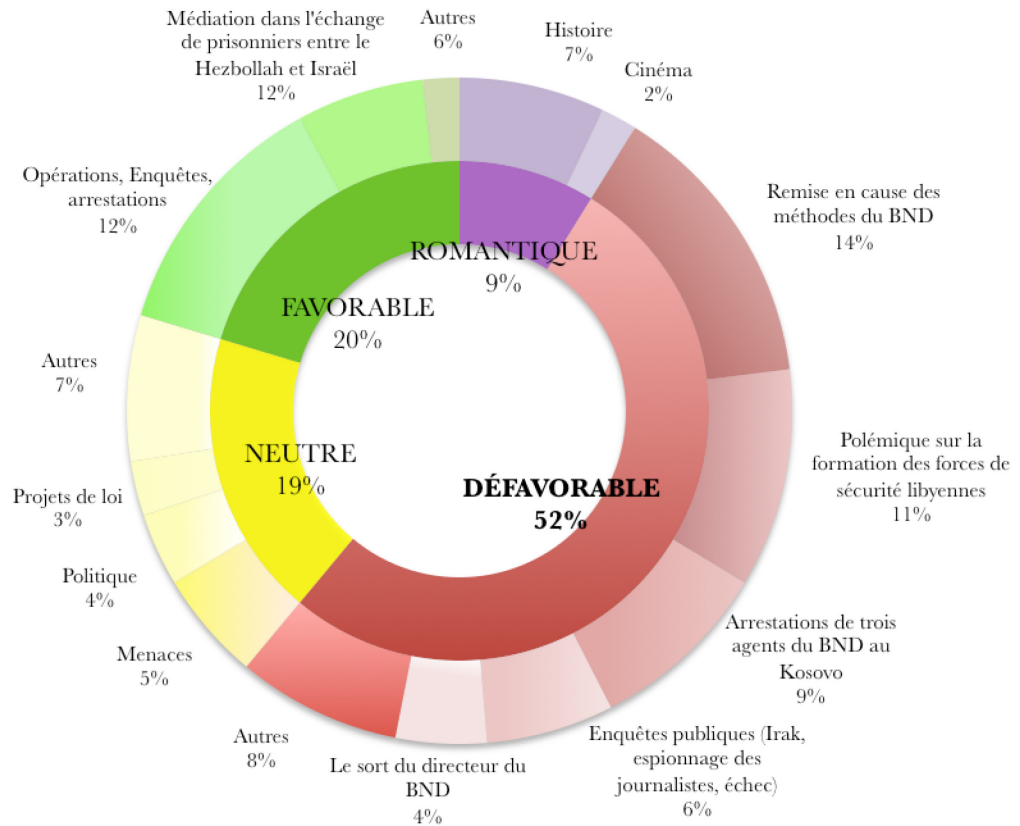
La répartition des principales thématiques des articles dans lesquels le BfV est cité



Source : graphique réalisé par l'auteur à partir des archives du Frankfurter Allgemeine Zeitung en 2008.

L'analyse globale des 117 articles référencés nous permet de croire que le *Frankfurter Allgemeine Zeitung* diffuse une image plutôt négative des services de renseignement et de sécurité. Comme le tabloïd *Das Bild*, il évoque abondamment les scandales, polémiques et autres affaires. Les journalistes sont d'ailleurs particulièrement critiques et contestent âprement leurs méthodes, au nom de l'intégrité ou de la légalité.

Répartition de la tonalité des 117 articles du *Frankfurter Allgemeine Zeitung* en fonction de leur thématique



Source : graphique réalisé par l'auteur à partir de l'analyse des articles publiés dans le Frankfurter Allgemeine Zeitung en 2008.

Le tableau ci-dessous permet de se convaincre, s'il en était besoin, du décalage entre les faits d'actualité et le traitement médiatique du renseignement allemand par le quotidien allemand. L'augmentation du nombre d'articles est visible, lorsque l'actualité est sujette à polémique ou source de scandales. *A contrario*, les journalistes passent quasiment sous silence la réforme du BfV et la publication de son rapport annuel, tout comme la construction du nouveau siège du BND ou la tenue du 10^e Symposium international. La libération des otages en Turquie ou l'aide apportée aux services autrichiens pour la libération de deux de leurs ressortissants kidnappés par Aqmi auraient pu bénéficier d'une couverture médiatique plus importante. Cela pose la question de l'objectivité et du professionnalisme des journalistes, qui semblent suivre aveuglément l'agenda politique.

Les faits d'actualité concernant le renseignement allemand en 2008 et les sujets évoqués dans le *Frankfurter Allgemeine Zeitung*

	Nombre d'articles	Faits d'actualité concernant le renseignement et les services allemands	Palmarès des sujets abordés dans le quotidien national
Janvier	6	<ul style="list-style-type: none"> ■ Enquête sur les fraudes via le Liechtenstein 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Interceptions : usages et illégalité (2 articles) ■ Réforme de la BKA (1 article) ■ Enquête sur l'échec du BND dans la détection de suspect (1 article)

Février	31	<ul style="list-style-type: none"> ■ Enquête sur les fraudes via le Liechtenstein 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Polémique sur les méthodes du BND dans l'enquête sur les fraudes via le Liechtenstein (15 articles) ■ Enquête sur les fraudes via le Liechtenstein (7 articles) ■ Contrôle parlementaire (2 articles)
Mars	5	<ul style="list-style-type: none"> ■ Interview du Président du BND, Ernst Uhrlau, au <i>Spiegel</i>, sur le thème de la menace terroriste en Allemagne. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Histoire (2 articles) ■ Enquête sur le rôle du BND en Irak (1 article) ■ Enquête sur les fraudes via le Liechtenstein (1 article)
Avril	25	<ul style="list-style-type: none"> ■ Arrestation d'un Allemand en Afghanistan par l'armée étatsunienne. ■ Aveu du BND quant à l'espionnage de journalistes du <i>Spiegel</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Polémique sur la formation des forces de sécurité libyenne par le BND (12 articles) ■ Le directeur du BND sur la sellette (5 articles) ■ Polémique sur l'espionnage de journalistes par le BND (3 articles) ■ Arrestation d'un Allemand en Afghanistan par l'armée étatsunienne (1 article)
Mai	10	<ul style="list-style-type: none"> ■ Participation du BND en qualité de médiateur dans l'échange de prisonniers entre Israël et le Hezbollah. ■ Pose de la première pierre du nouveau siège du BND, avec un discours du Chef des Bundeskanzleramtes, le ministre Thomas de Maizière. ■ Présentation du rapport annuel du BfV pour l'année 2007. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Médiation du BND dans l'échange de prisonnier (4 articles) ■ Le futur siège du BND (1 article) ■ Contrôle parlementaire des services de renseignement (1 article) ■ Torture (1 article) ■ Arrestation d'un Allemand en Afghanistan par l'armée étatsunienne (1 article)
Juin	6	<ul style="list-style-type: none"> ■ Dépôt d'une proposition de loi sur la lutte contre les menaces du terrorisme international par l'intermédiaire de la BKA par le groupe CDU/CSU et SPD ■ Annonce de l'envoi de renforts militaires en Afghanistan 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Médiation du BND dans l'échange de prisonnier (1 article) ■ Recherche universitaire (1 article)
Juillet	8	<ul style="list-style-type: none"> ■ Aide du BND à la libération d'otages en Turquie ■ Interview du ministre de l'Intérieur, August Hanning, sur les grandes orientations politique en matière de renseignement 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Médiation du BND dans l'échange de prisonnier (2 articles) ■ Libération d'otages en Turquie (2 articles) ■ Politique du renseignement
Août	3	<ul style="list-style-type: none"> ■ Modification du projet de loi sur la lutte contre les menaces du terrorisme international par l'intermédiaire du BKA, par le gouvernement. ■ Mise en garde du BfV contre l'espionnage économique et industriel. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Menaces (2 articles)
Septembre	6	<ul style="list-style-type: none"> ■ La nébuleuse terroriste « <i>n'est plus en situation de préparer et d'exécuter tranquillement des attentats d'une importance comparable à ceux du 11 septembre</i> », mais il faut s'attendre à des attentats aux « <i>conséquences énormes</i> » en Europe, selon le Président du BND. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Enquête sur le rôle du BND en Irak (3 articles)
Octobre	4	<ul style="list-style-type: none"> ■ Dépôt d'un projet de loi sur les cartes d'identité et les preuves d'identité électroniques, par le gouvernement. ■ Décision et rapport de recommandation rendus par la Commission de défense, en charge de la maltraitance de l'ancien détenu de Guantánamo Murat Kurnaz, contre des membres du Commandement des forces spéciales à la province de Kandahar US camp de détention, en 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le BND prévient d'une menace terroriste (1 article)

		Afghanistan <ul style="list-style-type: none"> ■ Organisation par le BND du 10^e Symposium international sur le thème : « <i>Globaler Jihad – Europa im Fokus?!</i> ». Il fut question des tendances actuelles du terrorisme inter-national islamiste.
Novembre	12	<ul style="list-style-type: none"> ■ Arrestation de trois agents du BND au Kosovo ■ Libération de deux otages autrichiens enlevés par Aqmi en Tunisie, avec l'aide du BND. <ul style="list-style-type: none"> ■ Polémique sur l'arrestation de trois agents du BND au Kosovo (10 articles)
Décembre	0	<ul style="list-style-type: none"> ■ Libération des trois otages allemands, enlevés - quelques jours plus tôt au Yémen. ■ Adoption de la loi sur la lutte contre les menaces du terrorisme international par l'intermédiaire de la BKA.

Source : tableau réalisé par l'auteur à partir de l'analyse des articles du Frankfurter Allgemeine Zeitung.

Les médias ont un statut particulier en Allemagne, qui ne se retrouve pas au même degré chez ses voisins. Ceux-ci sont considérés comme l'un des leviers de contrôle des activités de renseignement, au même titre que les élus parlementaires de la commission PKGr. C'est l'une des raisons pour laquelle la révélation de l'espionnage d'une journaliste du *Spiegel* par le BND a fait autant de raffut.

Cela explique peut-être la sévérité des journalistes allemands à l'égard du BND. Le vocabulaire et les tournures de phrases en attestent ici et là. Les titres sont parfois cinglants à l'image de «

évoquent, la plupart du temps, des éléments défavorables à ce dernier et font oublier toute rémission spontanée.

À la recherche d'une acceptation sociale et politique, les services de renseignement et de sécurité ont progressivement mis en place une stratégie de communication. Celle-ci n'est pas aussi récente que d'aucuns auraient pu croire, du moins en ce qui concerne le BND puisque ses 25^e et 30^e anniversaires du BND en 1981 et 1986, ses symposiums organisés depuis 1999, ses déménagements avaient déjà fait l'objet d'une communication réfléchie. Dans ces années-là, la politique de communication du BND relevait davantage de l'à-coup que du long terme et n'avait sans doute pas les mêmes desseins qu'aujourd'hui. Depuis le BND a peaufiné sa communication. Celle-ci illustre bien la prise en considération de l'importance de l'image du service auprès de l'opinion publique et politique allemande : « *bien que la guerre froide ait pris fin il y a 20 ans, l'image du Bundesnachrichtendienst auprès du grand public ne cesse d'être défigurée. Nonobstant le fait que, depuis le 11 septembre 2001, la discussion générale est menée avec moins de passion, les gros titres négatifs prennent toujours le dessus [...]. S'y ajoute, dans le cas des services secrets, l'aversion généralisée sur fond de clichés* »⁴²¹.

a. Un département des relations publiques : pour une communication de proximité et des relations formalisées avec les journalistes

En 1996, un département de relations publiques fut créé et rattaché à la direction du service. Celui-ci est chargé de la diffusion d'informations concernant ses activités, ses axes d'efforts, ses contraintes légales et les mécanismes de contrôle. Il a mis en place une stratégie de communication régie sous le slogan « *Transparence maximale – en conformité avec la protection nécessaire du secret* ». Celle-ci vise « *prendre en considération l'intérêt et la compréhension de la population, de corriger des perceptions erronées et de faire tomber les préjugés. L'objectif prioritaire consiste à promouvoir l'acceptation sociale nécessaire au service* »⁴²². Le département des relations publiques coordonne ainsi une politique de communication qu'il estime « *bien réfléchie et pro-active* ». Celle-ci se décline en plusieurs pans.

⁴²⁰ In *Der Berliner Zeitung*, publié le 08 avril 2008.

⁴²¹ Annexe Allemagne n° 9 : La stratégie de communication du Bundesnachrichtendienst, par le Bureau des relations publiques du BND.

Le département de relations publiques, directement placé sous l'autorité du président du BND, assure la gestion des contacts entre la direction du BND, les médias et le public. Ces relations sont formalisées par :

- des points de presse, lors desquels le service souhaite « *éclaircir la compréhension des faits* » ;
- des interviews et articles signés par le service, grâce auxquels la direction du Bundesnachrichtendienst précise « *la perception spécifique des choses de certaines tendances internationales de la part d'un service de renseignement, tout en exposant des dossiers internes d'importance* » ;
- des invitations individuelles en présence de cadres du service ;
- un symposium public, organisé une fois par an par le BND. Il est consacré à un sujet d'actualité et rassemble des représentants officiels de l'Allemagne et de l'étranger, des députés parlementaires, des représentants ministériels, des personnalités des milieux économiques, scientifiques ou de l'enseignement, ainsi que des médias.

Le BND s'est également doté d'un porte-parole. Celui-ci prend régulièrement la parole, comme au cours de l'année 2008 pour présenter la campagne de recrutement ou apporter des informations complémentaires sur les faits d'actualité qui enflammaient les journalistes.

b. Les nombreuses interviews et conférence de presse du directeur du BND

En 2008, le président du service de renseignement extérieur s'est exprimé à plusieurs reprises dans la presse. Seuls des quotidiens ou des hebdomadaires réputés pour leur sérieux ont été choisis pour relayer ses propos : *Handelsblatt*, *Hamburger Abendblatt*, *Der Tagesspiegel*, *Die Welt*, *Focus* et *Der Spiegel*. Il semblerait que le président du BND n'ait jamais accordé une interview exclusive au *Bild*.

Les interviews portent d'abord sur les menaces qui pèsent sur les intérêts allemands, mais aussi sur des sujets moins plaisants comme les méthodes du BND dans l'enquête sur les fraudes fiscales *via* le Liechtenstein et l'espionnage de journalistes de l'hebdomadaire *Der Spiegel*.

⁴²² Annexe Allemagne n° 9 : La stratégie de communication du Bundesnachrichtendienst, par le Bureau des relations publiques du BND.

Exercice préparé et très contrôlé, les interviews exclusives permettent de s'assurer du contenu final. Elles permettent de désamorcer certaines tensions et d'apporter un éclairage différent sur certains sujets. Elles sont l'occasion de redorer l'image du service, en évoquant des sujets positifs ou en battant en brèche l'attitude de l'opinion publique. Par exemple, dans l'interview du 27 juin 2008, les questions du journaliste sont sans détour : « *M. Uhlau, avez-vous l'impression d'être un bouc-émissaire de la nation ?* » ou « *Les Allemands ont finalement une relation névrotique avec les services de renseignement. Pourquoi cela ?* » ou encore « *La méfiance actuelle à l'égard du BND n'est-elle pas justifiée ?* ». Par cet échange, à l'apparence musclé, le BND espère désamorcer les points de contentieux avec le public, les politiques et les médias.

Il faut dire que le nombre d'interviews a été plus élevé au cours de l'année 2008 que les années suivantes. Cette inflation s'explique sans doute par le nombre de scandales, et secondairement par une activité plus importante du PKGr. Dans ce contexte, la demande des journalistes était certainement aussi plus pressante.

c. Le site internet du BND⁴²³

Le département des relations publiques s'occupe également de l'alimentation du site Internet du BND. Celui-ci a d'ailleurs été un outil privilégié dans la communication élaborée autour de la réorganisation du service en 2008-2009. Il constitue une vitrine du service et un outil de recrutement. L'internaute, accueilli par un « *mot de bienvenue* » du président du BND qui loue le travail du service, peut y trouver toutes les informations nécessaires pour préciser un éventuel projet professionnel et déposer une candidature.

Sur ce site sobre et de teinte bleue, le BND met en avant son histoire, son organisation, et les modalités de contrôle de ses activités. Les journalistes peuvent également y lire les discours et interviews du Président du BND ainsi que la synthèse des symposiums. Enfin, le site, égayé par quelques photographies génériques, arbore une architecture tout à fait classique, mais dense.

d. Des brochures d'informations

⁴²³ Annexe Allemagne n° 7 : Les services de renseignement et de sécurité allemands sur Internet.

Le département des relations publiques du BND s'attache aussi à éditer des brochures d'information à destination des citoyens allemands. Par exemple, il a préparé une plaquette⁴²⁴ sur la construction de son nouveau siège, chronologie, plan et vue 3D à l'appui.

Surtout, le BND dispose depuis quelques années d'une brochure de présentation de belle facture. Celle-ci détaille l'organisation du service, ses activités et son cadre d'action. Ce document d'une soixantaine de pages est construit de façon claire et pédagogique, richement illustré de graphiques et de photographies génériques, historiques ou d'événements récents.

e. Les événements « made in BND »

Depuis le 28 octobre 1999, le BND compose chaque année un symposium. Des personnalités du monde entier sont invitées à ce rendez-vous qui se veut prestigieux par la qualité de son programme. Outre les représentants officiels de l'État fédéral, y sont conviés non seulement des professeurs, des directeurs d'instituts de recherche et des rédacteurs en chef mais surtout de hauts fonctionnaires d'agences onusiennes, des institutions européennes ou d'autres États ainsi que des anciens professionnels de services allemands ou étrangers. Cette palette d'invités confère à l'événement et au BND une crédibilité nationale et internationale d'une part, et un symbole de qualité et de reconnaissance de ses pairs d'autre part.

Par ailleurs, le BND aime les anniversaires. Pour souffler ses 25 puis ses 30 bougies, le service avait concocté un programme spécial. Les photographies sur le site Internet en témoignent. À l'occasion de son 50^e anniversaire, le service de renseignement extérieur allemand a renouvelé l'opération, en plus grand. Une réception avec des invités triés sur le volet a été organisée. Des *goodies* ont été distribués. Une brochure qui narre les 50 années d'existence du service a été éditée. Ce livret sobrement intitulé *50 Jahre Bundesnachrichtendienst* retrace les principaux événements qui ont marqué l'Allemagne et la vie du service de la RFA. Ce livret, d'une belle manufacture, se compose de reproductions de documents historiques, d'une chronologie sélective et illustrée ainsi que de contributions des différents ministères allemands concernés. Il est surtout étonnant d'y trouver les contributions de directeurs de services de renseignement extérieur étrangers. Ainsi les directeurs de la DGSE (France), de l'ISIS (Israël), du GIS (Égypte), de l'Auslandsnachrichtendienst (Pologne), du SIS (Royaume-Uni) et de la CIA

⁴²⁴ Annexe Allemagne n° 8 : Livrets, dépliants et produits dérivés.

(États-Unis) se sont prêtés à l'exercice. Cela permet de mettre en avant, de façon tout à fait habile, l'excellente réputation du service dans le monde.

Enfin, le BND a fait de la construction de son nouveau siège à Berlin un événement. La pose de la première pierre avait été organisée à grand renfort de médias et de politique. Aujourd'hui, de nombreuses photos sont disponibles sur le site Internet du service de renseignement extérieur allemand et dans le livret du 50^e anniversaire.

B. Le BfV communique essentiellement sur les menaces

Il est surprenant que le BfV soit si peu visible dans les médias alors qu'il déploie une stratégie de communication soutenue. Celle-ci porte davantage sur les menaces contre lesquelles il entend lutter que sur son action ou son fonctionnement *stricto sensu*. Les interviews accordées par le directeur général en attestent puisqu'il est question du danger du néonazisme, de l'espionnage industriel chinois, du terrorisme islamiste, *etc.* D'ailleurs le vice-Président du BfV faisait l'inventaire des actions de communication déployées en ce sens : « *Le BfV informe le public de manière intensive sur les menaces pesant sur l'ordre démocratique libéral. Pour ce faire, l'Office organise des expositions, diffuse des brochures, dispose d'un site internet et publie chaque année un rapport annuel, présenté au public par le ministre de l'Intérieur* »⁴²⁵.

a. Un rapport annuel d'activité rendu public

Chaque année, le BfV édite un rapport d'activité et est traditionnellement présenté à la presse par le ministre de l'Intérieur et le Président du BfV. Celui qui a été publié en 2008 comptait plus de 300 pages – un volume qui ne cesse d'augmenter. 90 % d'entre elles sont consacrées aux multiples fléaux contre lesquelles le BfV met en place une stratégie de lutte : crimes à motifs politiques, extrême-droite et extrême-gauche, terrorisme islamiste, tout type d'espionnage, les sectes, *etc.* Pour chacun d'eux, le rapport détaille les acteurs, les revendications, leur évolution, les parades possibles.

Les 10 % restants font part des moyens humains et financiers dont ils disposent, rappellent leur rôle et listent les textes de lois qui encadrent leurs activités et ceux qui définissent leurs modalités de contrôle. Ce corpus législatif figure d'ailleurs à la fin du document.

À l'inverse d'un certain nombre de rapports annuels, celui du BfV intéresse, si l'on en croit les chiffres avancés par le vice président du BfV, Hans Elmar Remberg : « *En 2006, plus de 20 000 CD-ROM ont été produits pour le diffuser et 25 000 exemplaires imprimés. En un an, le rapport 2005 version internet fut téléchargé 60 000 fois* »⁴²⁶. Et de préciser que les destinataires sont divers : « *Le rapport annuel de l'Office pour la Protection de la Constitution, constitue une publication grand public qui met à la disposition des citoyens des informations fondées sur les dangers menaçant notre ordre démocratique libéral. Pour les journalistes spécialisés, ce rapport du BfV est une publication de référence qui contient de très nombreuses informations, des chiffres rarement contestés et des évaluations largement partagées* ».

b. De multiples publications

Le BfV multiplie les publications. L'initiative reste récente puisqu'elle n'a été systématisée qu'en 2006. Entre 2005 et 2010, ce ne sont pas moins de 49 brochures qui ont été éditées par le Bundesamt für Verfassungsschutz ou par l'une de ces déclinaisons dans les Länder.

Encore une fois, ces documents abordent essentiellement le sujet des menaces, comme l'extrême-droite ou l'espionnage industriel. Ils apportent des conseils aux directeurs d'entreprise ou aux particuliers pour se prémunir contre ces dangers. En 2006 par exemple, le BfV a publié *Wirtschaftsspionage in Baden-Württemberg und Bayern (L'espionnage industriel dans le Bade-Wurtemberg et la Bavière)*. Il y liste une série de protocoles pour lutter contre l'espionnage économique au sein d'une entreprise, applicable par « *chaque employé d'une entreprise, du chef de la direction aux stagiaires* ». Autre exemple : en juillet 2008, le service allemand signe *Verfassungsschutz gegen Rechtsextremismus (La protection de la constitution contre l'extrême droite)*. Au fil des pages, il évoque la violence de cette tendance politique, le danger extrême qu'elle représente ou encore la propagande qu'elle met en œuvre sur Internet.

Des analyses sous format numérique sont également disponibles sur le site. Sans périodicité précise, celles-ci portent sur un fait historique ou sur une menace particulière. En 2008, deux ont été mises en ligne : *Islamismus aus der Perspektive des Verfassungsschutzes* (18 mars

⁴²⁵ Hans Elmar Remberg, « Protéger la Constitution par l'information et le renseignement », in *Défense*, n° 135, septembre-octobre 2008.

⁴²⁶ Ibid.

2008) et *Gedenken an Rosa Luxemburg und Karl Liebknecht – ein Traditionselement des deutschen Linksextremismus* (08 mai 2008).

Enfin, le BfV a mis en place une lettre d'information en 2008. Rebaptisée *Newsletter zur Wirtschaftsschutz erschienen*⁴²⁷, elle est disponible sur le site Internet du service. A destination principalement des entreprises, elle recense des informations pour prévenir l'espionnage industriel et économique.

c. Des interviews de plus en plus nombreuses

Comme le président du BND, le chef du BfV accorde des interviews aux médias allemands. Néanmoins, leur nombre évolue en sens inverse puisque ses interviews à la presse ou à la radio sont de plus en plus nombreuses. Les menaces restent toujours le sujet privilégié des échanges, même s'il arrive de commenter les projets de loi déposés au Bundestag ou des faits d'actualité.

Les interviews du Président du BfV de 2008 à 2011

Date	Interviews
23.04.2008	« Interview avec Heinz Fromm sur le thème du terrorisme international : « Le protecteur de la Constitution Fromm : La propagande sur Internet radicalise les islamistes » <i>Deutschlandradio Kultur</i>
31.01.2009	« Interview avec Heinz Fromm : La menace terroriste en Allemagne est très importante » <i>Hamburger Abendblatt</i>
22.08.2010	« Interview avec Heinz Fromm : Le BfV continuera à surveiller le parti de gauche » <i>Hamburger Abendblatt</i>
30.09.2010	« Interview avec Heinz Fromm : “L’anticapitalisme peut être démocratique” » <i>Die Tageszeitung</i> (édition électronique)
17.02.2011	« Interview avec Heinz Fromm : “L’Allemagne reste la cible du terrorisme islamiste” » <i>Der Tagesspiegel Online</i>
24.03.2011	« Interview avec Heinz Fromm : “Les néonazis sont même dans la direction du parti » <i>Deutschlandradio Kultur</i>
15.04.2011	« Interview avec Heinz Fromm : “La menace demeure sérieuse” » <i>Neue Osnabrücker Zeitung online</i>
20.09.2011	« Interview avec Heinz Fromm : Le BfV met en garde contre l'espionnage industriel chinois » <i>Financial Times Deutschland Online</i>
18.12.2011	« Interview avec Heinz Fromm : “Nous n’avions pas cru ce genre de crime possible” » <i>Der Tagesspiegel Online</i>

Source : site Internet du BfV.

d. Un site Internet étoffé pour le BfV

⁴²⁷ Traduction : Lettre d'information pour la protection économique.

Le site Internet du BfV est similaire à celui du BND. Il reprend l'histoire du service, d'une manière toutefois moins détaillée, son organisation actuelle et les domaines dans lesquelles il intervient. Une partie importante est consacrée aux publications qu'il a signées et aux événements qu'il a organisés. *A contrario*, les informations sur le recrutement sont très modestes.

Agrément de bleu et d'orange, le site est tout de même plus austère et plus rigide que celui de son homologue du renseignement extérieur. Sur la page d'accueil, l'internaute peut regarder une vidéo de promotion du service. On retrouve cette proposition sur le site du MI5. Cela reste cependant peu fréquent pour des questions de coût, d'organisation et de sécurité.

Joël-François Dumont, contributeur à la revue *Défense*, estimait en 2009 qu'« avec une "capacité d'analyse" jugée satisfaisante et une recherche qui demeure une spécialité allemande, les services ont une image de marque positive dans l'opinion, malgré quelques affaires jugées "malheureuses". Au cours des trois dernières décennies, ils estiment même avoir été "plutôt bons" »⁴²⁸. Au regard de notre analyse, il faut nuancer quelque peu ce propos. Le renseignement conserve culturellement une dimension noble et romantique. Malheureusement, les services allemands ont eu à souffrir d'un certain nombre de scandales et d'enquêtes publiques. Les médias s'en sont faits abondamment échos. L'image des services de renseignement a nécessairement été affectée même si l'efficacité de ceux-ci n'est pas remise en cause. Face à cela, la stratégie de communication active du service de renseignement essaie de contrebalancer les assauts négatifs relayés par les médias.

⁴²⁸ Dumont (Joël-François), « Les services et la prise de décision politique », in *Défense*, n° 144, janvier-février 2008.

IV. L'image contrastée des services de renseignement et de sécurité belges

Les propos d'Alain Winants, administrateur général de la Sûreté de l'État, dans l'avant-propos du premier rapport annuel de son service, sont sans appel : « *Ne nous leurrons pas, la Sûreté de l'État est actuellement encore fort mal connue, aussi bien de la population en général que de nos dirigeants et responsables politiques en particulier. L'adage selon lequel ce qui est méconnu est généralement mal aimé s'est dès lors également vérifié pour notre service, qui à plusieurs reprises a fait l'objet de commentaires peu élogieux ou même franchement négatifs, souvent inexacts, tendancieux et faisant preuve d'un manque de connaissance de la matière* »⁴²⁹. Le constat qu'il fait était-il véritablement exact ? Vaut-il pour l'ensemble de la communauté du renseignement de la Belgique ?

1. La presse nationale donne une image inégale du renseignement belge

A. L'image de la Sûreté de l'État malmenée au gré des affaires

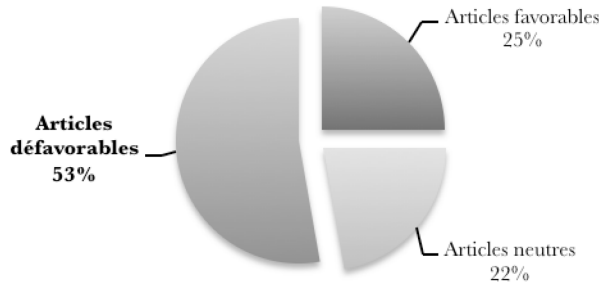
a. Des articles plutôt défavorables et les affaires mises en avant

En 2008, la Sûreté de l'État est citée dans quelque 35 articles de *La Libre Belgique*, quotidien national d'information générale belge. Soit sept fois plus que son homologue militaire, le SGRS.

Toutefois, ces articles sont le plus souvent défavorables au service de renseignement civil, comme le montre les graphiques ci-dessous. En effet, la thématique des « affaires » est très présente dans le quotidien. Douze articles citant la Sûreté de l'État a pour sujet majeur une « affaire », soit un tiers des papiers. Si l'on élude le thématique principale de l'article, on constate que l'Affaire Belliraj revient le plus souvent (dans 19 articles sur 35).

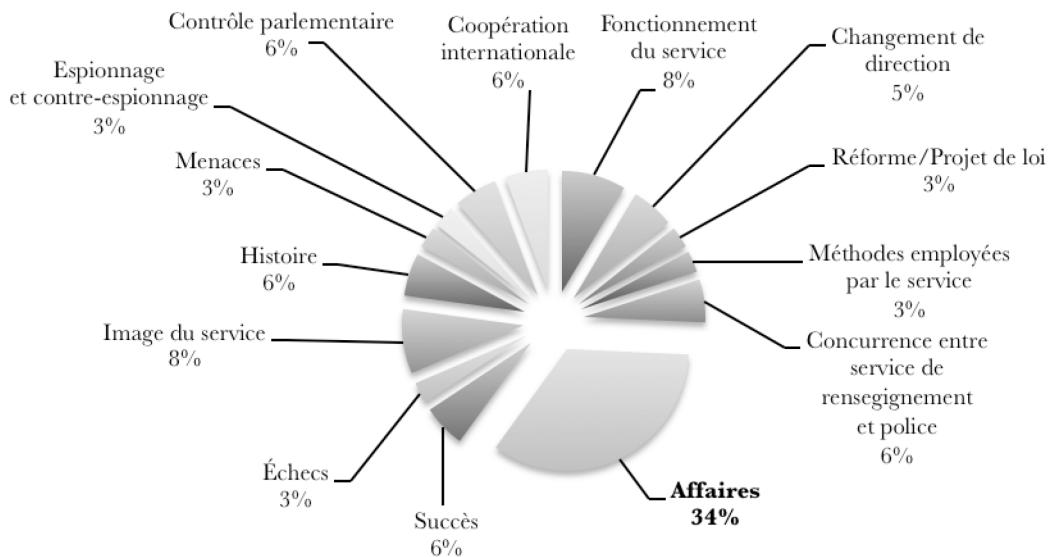
Tendance des articles publiés en 2008 dans *La Libre Belgique*

⁴²⁹ Rapport annuel 2008 de la Sûreté de l'État, Bruxelles, 2009, page 9.



Source : graphique réalisé par l'auteur à partir de l'analyse des articles publiés dans le quotidien national La Libre Belgique en 2008.

Thématiques⁴³⁰ principales des articles publiés en 2008 dans *La Libre Belgique*



Source : graphique réalisé par l'auteur à partir de l'analyse des articles publiés dans La Libre Belgique en 2008.

Par ailleurs, le vocabulaire employé par les journalistes ou leurs sources est plutôt véhément et accusateur. Par exemple, il est question de « *dénuement en matière de stratégie contre-terroriste* » ou de « *ce qui indiquerait que notre service de renseignement ne fonctionne pas comme il se doit* ». Le quotidien francophone suppose à haute voix que « *la Sûreté aurait traficoté des documents* » et affirme que celle-ci « *reste dans le collimateur de certains* ». Ce ne sont là que quelques exemples, relevés dans des articles publiés en 2008. Il est certain que ces articles jettent abondamment l'opprobre sur la Sûreté de l'État, mais aussi sur les autres services de renseignement belges, et ne favorisent pas leur image.

⁴³⁰ Annexe Belgique n° 12 : Liste explicative des thématiques d'actualité.

Quant aux articles offrant une image positive du service belge le plus connu par la population, ils sont majoritairement le fruit d'une interview avec l'administrateur général de la Sûreté ou d'un communiqué de presse émanant du service. À plusieurs reprises, Alain Winants, alors administrateur général de la Sûreté de l'État depuis 2006, a présenté son service comme une victime, donnée en pâture à des médias peu scrupuleux.

L'analyse des articles publiés dans le quotidien *La Libre Belgique* en 2008 montre qu'il n'y a aucun article sur le fonctionnement ou les missions générales du service. Les auteurs de ces articles n'adoptent jamais une approche pédagogique.

b. Un champ lexical péjoratif récurrent

Le vocabulaire utilisé par les journalistes est parfois virulent et négatif. Ce n'est pas sans conséquence sur les perceptions que les lecteurs vont retenir. En effet, ces derniers peuvent lire ceci dans les colonnes du quotidien : « *Les "CCC" avaient ridiculisé l'État belge* »⁴³¹, « *Des couacs dans l'antiterrorisme, ça existe...* »⁴³², « *une Sûreté dès lors un peu ridicule* »⁴³³, « *la Sûreté aurait traficoté des documents* »⁴³⁴, « *Pourquoi le doute mine la confiance* »⁴³⁵, etc.

Régulièrement, les journalistes rapportent les propos d'une personne anonyme et des qu'en dira-t-on. Le conditionnel est souvent employé, pouvant être l'indice de précaution, de la distanciation ou du soupçon. La terminologie du secret ou de la méconnaissance revient à plusieurs reprises. Ainsi pouvons-nous lire : « *le service de renseignement civil avait, dit-on, émis un avis négatif* »⁴³⁶, « *rétorque une source gouvernementale* »⁴³⁷, « *Quant à savoir ce qui s'est dit, c'est une autre histoire [...] "Et alors ?", nous dit un proche observateur de la Sûreté* »⁴³⁸. Ce

⁴³¹ Planchar (Roland), « De 1984 à 1985, 2 morts et 28 attentats », in *La Libre Belgique*, publié le 6 juin 2008.

⁴³² Planchar (Roland), in *La Libre Belgique*, publié le 25 juin 2008.

⁴³³ Planchar (Roland), « Armand De Decker : "scandaleux et inacceptable" », in *La Libre Belgique*, publié le 21 novembre 2008.

⁴³⁴ Planchar (Roland), « Les fausses "manips" de la Sûreté », in *La Libre Belgique*, publié le 21 novembre 2008.

⁴³⁵ Planchar (Roland), in *La Libre Belgique*, publié le 21 janvier 2008.

⁴³⁶ Planchar (Roland), « Les fausses "manips" de la Sûreté », in *La Libre Belgique*, publié le 21 novembre 2008.

⁴³⁷ Bu. (M.), « Vers une prolongation des mesures ? », in *La Libre Belgique*, publié le 3 janvier 2008.

⁴³⁸ Planchar (Roland), « Belliraj : le Comité R a entendu la Sûreté », in *La Libre Belgique*, publié le 5 mars 2008.

ne sont là que quelques exemples piochés dans les articles sélectionnés. Ce constat est également valable pour les années précédentes et suivants.

B. Le SGRS, le « *grand muet* »⁴³⁹ qui n'intéresse pas les médias

La situation est bien différente en ce qui concerne le SGRS. En effet, force est de constater que le SGRS est un sujet guère traité par *La Libre Belgique*. En effet, en 2008, seuls treize articles publiés dans le quotidien font référence au renseignement militaire belge. Le SGRS n'est cité qu'à six reprises. Cependant, aucun de ces articles n'est consacré exclusivement au service.

La plupart des articles qui évoquent les capacités de renseignement militaire belge sont neutres et factuels. 50 % d'entre eux abordent la volonté du gouvernement belge à impliquer ses forces militaires, dont le renseignement, sur des théâtres d'opération extérieurs (Afghanistan, Liban, République Démocratique du Congo).

Liste des articles publiés dans *La Libre Belgique* en 2008 dans lesquels le renseignement militaire belge est évoqué

Date de publication	Titre	Type
07/01/2008	Le retour des « enquêtes spéciales »	Article
09/01/2008	Cessez de respirer, nous pourrions être attaqués !	Article
07/02/2008	Contre-espionnage : Décès d'André Moyen	Brève
02/05/2008	Sûreté de l'État contre hackers chinois	Article
26/06/2008	Ducarme : « Pas assez précis sur la défense collective »	Article court
21/08/2008	Les soldats belges risquent peu en Afghanistan	Article
13/09/2008	Un francophone... et un seul	Article
25/11/2008	La Belgique réticente face à une participation à la MONUC	Article
25/11/2008	La Belgique veut commander la FINUL navale	Article
03/12/2008	La Belgique prendra part au renforcement de la MONUC	Article
03/12/2008	Renforcement en moyens de transport et de renseignement	Article
04/12/2008	Les Européens ont dit non à De Gucht	Article
12/12/2008	Le Chiffre 83	Brève

Source : tableau réalisé par l'auteur à partir des archives du quotidien national *La Libre Belgique* en 2008.

Le chef du renseignement militaire belge ne s'exprime guère dans les médias. Aucune politique de communication n'a été adoptée et mise en œuvre au SGRS. Ceci explique en partie le faible nombre d'articles à son sujet, en plus du fait que ce ne soit pas un sujet « vendeur ».

⁴³⁹ Expression employée par la journaliste Marie-Cécile Royen du *Vif/L'Express*.

C. L'OCAM, encore jeune, tend à se forger une image plutôt positive

L'Organe de Coordination de l'Analyse de la Menace est cité dans huit articles publiés en 2008 dans le quotidien *La Libre Belgique*. Plus jeune que le SGRS, il est pourtant davantage évoqué que lui dans ce journal.

Toutefois, il fait le plus souvent figure de second rôle, après la Sûreté de l'État. En effet, aucun papier publié cette année-là n'a décrit le fonctionnement ou les activités à proprement parlé de l'OCAM. Il est évident que l'image de l'OCAM est encore en construction. Au bout de deux ans d'activité, elle semble néanmoins trouver un accueil *a priori* assez favorable dans la presse.

D. La mauvaise image de la Sûreté dans les médias cache la forêt

La lecture d'autres titres de presse généraliste belge agrmente le constat selon lequel la Sûreté de l'État a, malgré elle, une mauvaise image. Ainsi *Le Vif/L'Express* – la déclinaison belge de l'hebdomadaire français *L'Express* –, affiche un discours sans concession quant à la Sûreté de l'État. En février 2006, le magazine a publié un dossier sur les services de renseignement belges intitulé « À quoi servent encore les services secrets ? ». La plume de Marie-Cécile Royen écrit sans détours « *Y a-t-il une fatalité qui pèse sur la Sûreté de l'État et qui la condamne à revivre toujours le même cycle de scandales, déstabilisations et démissions ? [...] Un service de renseignement est un élément clé de la souveraineté d'un État. En Belgique, on en use comme d'un Kleenex. Le Vif/L'Express a enquêté dans les services secrets d'un pays qui ne les aime guère* ».

Outre les articles de presse, le journaliste belge Roland Planchar, spécialiste des questions de renseignement à *La Libre Belgique*, conforte l'idée que la Sûreté de l'État a une mauvaise image : « *Il y a eu des scandales et ils ont considérablement terni l'image de la Sûreté [...]. Malheureusement, je crois très sincèrement que c'est à tort, mais l'image qui reste dans le public est négative* »⁴⁴⁰. Il faut dire que les scandales sont le sujet le plus traité par les médias belges. Guy Rapaille, le Président du Comité R, est conscient des traces qu'ils ont laissés : « *La Sûreté de l'État souffre toujours dans le public et dans le monde politique des conséquences d'affaires anciennes qui remontent*

⁴⁴⁰ Annexe Belgique n° 10 : Entretien avec Roland Planchar, journaliste à *La Libre Belgique*.

aux années 1970 et 1980 dans lesquelles ont été impliqués, à tort ou à raison, des agents et des responsables de la Sûreté de l'État »⁴⁴¹.

Ces scandales à répétition, largement exploités par les médias, et cette abondance d'articles négatifs participent au conditionnement de l'opinion publique belge. De fait, comme l'estime le journaliste de *La Libre Belgique*, « pour le public, la Sûreté de l'État est incompétente [...]. Les Belges en ont une très mauvaise image »⁴⁴².

En ce qui concerne le SGRS, il semble disposer d'une image neutre du fait du caractère factuel des articles dans lesquels il est cité. Son image est peut-être même quasiment inexistante tant le SGRS fait l'objet de peu d'articles. Il semblerait que « *le SGRS a échappé à ces critiques et a su rester "discret"* », selon Guy Rapaille.

Faute d'une discrétion exacerbée de la part des services et faute d'approche pédagogique de la part des médias, l'opinion publique ne dispose guère d'éléments pour se forger une opinion, voire même une connaissance, de ce service. Il en est de même pour l'OCAM. Il semblerait toutefois que l'abondance des articles négatifs sur la Sûreté de l'État conduise à produire un amalgame avec l'image des autres services, plus petits et moins connus.

Il est donc raisonnable de croire que le prisme des médias invite l'opinion publique belge à se fabriquer une image assez sulfureuse de la Sûreté de l'État tandis que les autres organes de la communauté belge du renseignement lui restent plus que méconnus.

E. Un traitement médiatique critiqué par les services de renseignement et le Comité R

Comme nous l'avons vu, le traitement médiatique des questions relatives au renseignement est vivement critiqué par le chef de la Sûreté de l'État qui le considère comme toute partial. Il s'avère que le Comité permanent R reproche, lui aussi, aux journalistes belges l'inexactitude des informations publiées et la partialité de leurs papiers. Jean-Claude Delepière, président du Comité R, exprimait, à propos de la publication de l'un de ses rapports annuels : « *le regret qu'il y ait à nouveau eu des fuites dans la presse. Force est de constater que ce qui a été reproduit dans*

⁴⁴¹ Annexe Belgique n° 9 : Commentaires de Guy Rapaille, Président du Comité R.

⁴⁴² Annexe Belgique n° 10 : Entretien avec Roland Planchar, journaliste à *La Libre Belgique*.

la presse ne concerne qu'une part infime du rapport [du Comité R] et ne reflète en aucun cas l'esprit général du rapport annuel. Le Comité R regrette particulièrement que ces constatations aient été présentées comme des attaques ad hominem alors que le Comité R s'est contenté de relever un problème »⁴⁴³.

2. Les relations entre les journalistes et les services de renseignement sont inexistantes

Comme en France, il n'existe de pas de relation institutionnalisée entre les médias et les services de renseignement. Seul l'article 19 alinéa 2 de la loi organique du 30 novembre 1998 mentionne la possibilité pour l'administrateur général de la Sûreté de l'État et le chef du Service Général du Renseignement et de la Sécurité de communiquer des informations à la presse, sans obligation aucune. Rares ont été jusqu'à présent, du moins semble-t-il, les occasions lors desquelles les services ont fourni des informations aux journalistes ou répondu à leurs requêtes. Roland Planchar, journaliste à *La Libre Belgique*, en témoigne : « *Les services de renseignement n'ont pas de relations avec les journalistes* », si bien que « *certain d'entre eux, qui ne sont pas habitués à avoir des informations car ne sachant pas comment les faire "percoler", écrivent parfois des choses inexactes ou fausses* »⁴⁴⁴.

Si les journalistes arrivent parfois à obtenir des informations sur la Sûreté de l'État grâce à leurs contacts, il leur est encore plus difficile d'en obtenir du SRGS, fidèle à sa politique de discrétion. Les journalistes doivent donc en premier lieu compter sur leur propre réseau pour obtenir et recouper les informations.

Le fait de n'avoir aucun contact formel avec les journalistes a, à coup sûr, joué en défaveur des services de renseignement. Les journalistes peu scrupuleux, ne pouvant pas recouper leurs informations, ont ainsi publié de fausses informations ou des informations approximatives qui ont nui aux services belges, et à la Sûreté de l'État en particulier. L'administrateur général du service de renseignement civil, Alain Winants, en a d'ailleurs tiré l'amère conclusion dans le premier rapport annuel de la Sûreté de l'État publié : « *Il faut néanmoins admettre que l'attitude générale du service quant à la communication a très probablement joué un rôle dans l'image qui a pu être*

⁴⁴³ Introduction du Rapport général d'activités 2004 du Comité permanent de contrôle des services de renseignements et de sécurité, fait au nom de la Commission sénatoriale chargée du suivi du Comité permanent de contrôle des services de renseignement et de sécurité, déposé le 9 mars 2006, document 3-1150/1 (Sénat).

⁴⁴⁴ Annexe Belgique n° 10 : Entretien avec Roland Planchar, journaliste à *La Libre Belgique*.

créée et véhiculée et qui combine des faits réels avec des récits imaginaires, des fantaisies ou même des fantômes »⁴⁴⁵.

3. Littérature, films et séries télévisées

La littérature sur les questions de renseignement est très pauvre en Belgique. Moins d'une vingtaine d'ouvrages en langue française a été publiée sur le territoire belge ces vingt dernières années, essais et études scientifiques confondus. Les ouvrages publiés en France et disponibles en Belgique, n'ont quant à eux peu souvent trait au renseignement belge. À ceux-là s'ajoutent les ouvrages en langue néerlandaise.

Il est également notable qu'il n'existe pas de films ou de séries télévisées belges évoquant les services de renseignement nationaux. Il en est de même pour les romans.

Finalement, force est d'en conclure que le renseignement belge n'est pas un sujet qui suscite l'intérêt des éditeurs et des producteurs ou même une demande du grand public. Seule une petite frange de spécialistes avertis, de politiques et de chercheurs universitaires s'y intéressent. En effet, la plupart des ouvrages publiés en Belgique sont le fruit des travaux de recherche d'universitaires, issus principalement des sciences sociales. Plusieurs articles scientifiques ont également été publiés depuis le début des années 2000 par des universitaires et des politiques dans les revues spécialisées telles que *Celsius*, *Cahiers d'Histoire du Temps présent* et *Espace de Libertés*. Ces derniers donnent une image contrastée des services de renseignement. Les dysfonctionnements et la quête d'une identité sont des thématiques fréquemment évoquées.

4. La politique de communication du renseignement belge

Pourtant, le renseignement n'est plus un sujet tabou en Belgique. Quand les médias belges en parlent, ils le font sans détour. Il fait l'objet de discussions sur les bancs du Parlement. Néanmoins, les questions de renseignement demeurent modérément abordées dans les médias d'information (35 articles seulement en 2008 dans *La Libre Belgique*). Il en est de même dans la littérature fictionnelle. Cela reste aussi encore vrai dans la recherche universitaire, même s'il y a

⁴⁴⁵ Rapport annuel 2008 de la Sûreté de l'État, Bruxelles, 2009, page 9.

eu un peu plus de publications. Et les services belges continuent à être particulièrement discrets. Cela pourrait vraisemblablement changer dans les prochaines années.

En effet, l'actuel administrateur général de la Sûreté de l'État s'est ému de la mauvaise image de son service dans la presse et dans l'opinion publique. Il semble à présent vouloir communiquer davantage pour redorer le blason de ce dernier. Dire que les services disposent d'une politique de communication précise et échafaudée serait toutefois inexact. Les actions de communication semblent davantage relever du coup par coup. Des efforts ont été réalisés dans le domaine de la communication tout récemment. Ils sont, pour la plupart, du fait du service de renseignement civil.

Tout d'abord, la Sûreté d'État et le Service Général du Renseignement et de la Sécurité (SGRS) disposent tous deux d'un site Internet. Ensuite, les directeurs de ces services semblent vouloir s'exprimer davantage dans les médias⁴⁴⁶, essentiellement en temps de crise. La Sûreté de l'État a également participé à des conférences de sensibilisation. Par exemple, elle a organisé en décembre 2010 une journée d'information à destination des communes de Belgique, contraintes depuis le 1^{er} septembre de l'année de lui transmettre des renseignements sur les comportements suspects de leurs administrés. En février 2011, Alain Winants a aussi prononcé un discours à l'Institut Royal Supérieur de la Défense à Bruxelles. À cette occasion, l'administrateur général y indiquait que l'engagement de la Belgique en Afghanistan et la loi sur la burqa accroissaient les risques d'attentats terroristes en Belgique. Enfin, la Sûreté de l'État a, pour la première fois, publié un rapport d'activité en novembre 2009. Reste à voir si ce document inédit fera des émules au sein du SGRS.

A. Les sites Internet des services belges

a. La Sûreté de l'État sur le web

La Sûreté de l'État dispose d'un site Internet officiel depuis plusieurs années à l'adresse : www.suretedeletat.be. Ce dernier est très pauvre en information. Il ne propose que six rubriques : Accueil ; Mission et vision ; Missions légales ; Contact ; Liens utiles ; FAQ.

⁴⁴⁶ Alain Winants a donné une conférence de presse relayée, entre autres, par *La Libre Belgique*, *Le Soir* et *Le Vif/L'Express* en novembre 2008, alors qu'un audit avait été commandé par le ministre de la Justice Jo Vandeurzen pour évaluer la Sûreté de l'État. En septembre 2009, il a pris la parole lors de l'émission *Terzake* sur la chaîne de télévision néerlandophone *Canvas*. Il a également répondu par écrit aux questions de *La Libre Belgique* en juillet 2011. Enfin, la Sûreté de l'État tout comme l'OCAM ont envoyé des communiqués de presse.

Contrairement aux sites Internet des services de renseignement des autres pays, il ne contient aucune information sur le processus de recrutement, ni sur l'actuel administrateur général, ni sur les grandes lignes de son organisation interne.

Force est de constater que le site web est sobre et clair mais très rigide⁴⁴⁷. Aucune illustration ne vient alléger le contenu et rendre les pages attrayantes. Il n'a, *a priori*, pas été conçu comme un outil de communication actif et réactif. Il s'agit seulement de quelques pages informatives.

Il faut souligner que le choix des liens hyperactifs vers d'autres sites web est étonnant. S'il y a des liens vers des services étrangers (la CIA, l'AIVD néerlandaise), il n'y a pas de lien vers le site Internet du SRGS ni vers le site du Service public fédéral de la Justice (www.just.fgov.be) qui propose pourtant des informations sur la Sûreté de l'État.

Dans un cadre tout aussi austère, ce dernier informe les internautes sur différents points, avec plus ou moins de détails :

- Le nom de l'actuel administrateur général.
- L'organigramme du service, qui est relativement sommaire.
- Ses missions, dans les grandes lignes.
- La mission de renseignement, qui détaille ses prérogatives dans plusieurs domaines : la sûreté intérieure de l'État et la pérennité de l'ordre démocratique et constitutionnel ; la sûreté extérieure de l'État et les relations internationales ; le potentiel scientifique ou économique ; les enquêtes de sécurité.
- La mission de protection de personnes.
- Les missions attribuées par ou en vertu de la loi.

Il n'en demeure pas moins que les informations proposées en terme de quantité comme de qualité sont rudimentaires. Le site officiel de la Sûreté de l'État est à l'image de sa politique de discrétion en vigueur jusqu'à présent.

b. Le SGRS présent sur Internet

⁴⁴⁷ Annexe Belgique n° 6 : Les services de renseignement et de sécurité belges sur Internet.

Il est étonnant d'observer que le SGRS met davantage d'informations à disposition sur la toile que son homologue civil. En effet, une partie du site Internet du ministère belge de la Défense est consacrée à la présentation du service de renseignement militaire. L'architecture du site est organisée autour de trois parties principales : l'organisation générale du service, les missions des différentes divisions qui le compose et le cadre légal dans lequel il agit.

La densité des informations disponibles sur le site Internet dénote quelque peu de leur discrétion coutumière. Celles-ci sont claires, formulées à l'aide d'un vocabulaire neutre, concis et professionnel. Hormis l'emblème du renseignement militaire, seule une photographie agrément le contenu des pages : celle de l'actuel chef du service, Michel Hellemans, accompagnée de sa biographie.

L'internaute est informé de la raison d'être de ce site : « *Le site constitue un guide dans la recherche d'informations des différents services de la Défense. Avec son site, la Défense entend vous offrir un accès simple et rapide aux informations de la Défense qui sont disponibles sur l'Internet* ». S'il s'agit d'un site d'information, ce n'est en aucun cas un outil de recrutement.

Notons également que ces pages web sont gérées, non pas par le SGRS, mais par la direction générale de l'Information et des relations publiques de la Défense. Les informations diffusées sont très contrôlées. Depuis la création du site, il est fort probable qu'aucune mise à jour n'ait été réalisée. Le site est traduit en français et en néerlandais comme celui de la Sûreté de l'État, ainsi qu'en anglais.

B. Communauté du renseignement et chercheurs publient une histoire de la Sûreté belge

En 2005, la Belgique a fêté ses 175 ans d'indépendance. Ceci constitua un prétexte pour publier un ouvrage intitulé *Essai sur les 175 ans de la Sûreté de l'État* qui retrace l'histoire du renseignement civil en Belgique. « *Le fait que le Gouvernement provisoire ait instauré, dès le 15 octobre 1830, la fonction d'administrateur général de la Sûreté publique revêt une signification historique. L'actuelle Sûreté de l'État – l'unique héritière de la Sûreté publique – est dès lors une institution qui, plus que jamais, mérite de faire l'objet d'une étude scientifique telle que celle reprise dans le présent recueil* »⁴⁴⁸.

⁴⁴⁸ Ponsaers (Paul), Cools (Marc), Dassen (Koenraad), Libert (Robin), *La Sûreté. Essais sur les 175 ans de la Sûreté de l'État*, Politeia, Bruxelles, 2005, quatrième de couverture.

Cet ouvrage, premier du genre en Belgique, compte de nombreuses signatures tout à fait honorables. En effet, Koenraad Dassen, alors administrateur général de la Sûreté ; Stefaan De Clerck, ancien ministre de la Justice ; Jean-Claude Delepière, alors président du Comité permanent R ; ou encore Stéphane Swewebachet, dernier administrateur en titre de la Sûreté publique, ont contribué à cet essai. Des chercheurs belges comme Paul Ponsaers et Emmanuel Debruyne ont également participé à sa rédaction. Plusieurs extraits de cet ouvrage ont d'ailleurs été mis en ligne sur le site web du Comité R, ce qui n'est pas sans leur conférer une importance toute particulière.

C. Le premier rapport annuel de la Sûreté de l'État

a. Ces événements qui exigent des explications de la Sûreté de l'État

En 2009, un rapport annuel a été publié pour la première fois par la Sûreté de l'État. Alain Winants notait en introduction : « *Il s'agit là d'un exercice particulièrement difficile, la première vocation d'un service de renseignement – un service secret – n'étant probablement pas celle de la communication vers l'extérieur. Je suis toutefois d'avis que la démarche qui consiste à faire preuve d'une certaine forme d'ouverture ne peut à terme qu'être bénéfique pour le service* »⁴⁴⁹.

Cette initiative inédite semble avoir été commandée par les événements qui se sont déroulés au cours des dernières années et qui ont affecté l'image du renseignement belge. En effet, le service de renseignement civil belge a été récemment confronté à plusieurs échecs ou scandales depuis 2004 (Erdal, Epsi, etc.). En 2008, d'autres éléments sont venus exacerber encore ce contexte délétère. D'abord, l'affaire Belliraj a provoqué des remous et les médias n'ont pas manqué d'en faire état dans leurs colonnes ou sur leurs ondes. Ensuite, la mauvaise évaluation de la menace à deux reprises (2007 et 2008) a continué de détériorer l'image du service. Enfin, le projet de loi concernant les méthodes particulières de recherche a fait l'objet d'un vif débat. La proposition de loi soumise au Parlement en juillet 2009 a dû attendre février 2010 et être retoquée avant d'être adoptée.

Le ministre de la Justice, Stefaan de Clerck, est bien conscient du malaise qui s'est installé autour du renseignement dans la société civile belge et se réjouit de la publication, même allégée, d'un premier rapport d'activité annuel de la Sûreté de l'État : « *Ce rapport répond à la nécessité d'informer correctement la population sur le fonctionnement de la Sûreté de l'État. L'ombre qui entoure le plus souvent les activités de ce service est source de toutes sortes d'hypothèses à ce sujet. C'est précisément cette image erronée que la présente publication entend rectifier. [...] Mon souhait est que ce rapport annuel contribue à en donner une image exacte, bien que nul ne peut assurer au lecteur curieux qu'il y trouvera réponse à toutes ses questions* »⁴⁵⁰.

Ce réel malaise transparaît non seulement dans l'opinion publique belge mais aussi au sein de la classe politique. Les élus ne sont pas très au fait des questions de renseignement. S'ils le sont davantage que leurs concitoyens, ils en ont une connaissance floue, à l'exception des membres de la commission sénatoriale du suivi du Comité permanent R et de ceux qui s'intéressent de près aux questions de sécurité ou de défense. Le liminaire de Alain Winants le confirme : « *La rédaction et la publication de ce premier rapport annuel est aussi l'occasion pour la Sûreté de l'État de se présenter, de décrire les domaines d'intérêt et d'activité du service, de dissiper des malentendus et également de sensibiliser nos dirigeants et le public en général à la nature du travail effectué par notre service* »⁴⁵¹.

b. Le contenu du rapport annuel de 76 pages

En guise d'introduction, le premier chapitre rappelle les missions légales du service et les différentes dispositions légales adoptées en 2008. Puis, le plan stratégique pour la période 2008-2012 est vaguement présenté. Enfin, un organigramme décrit sommairement l'organisation administrative du service. Ce dernier est d'ailleurs différent de celui proposé sur le site du ministère de la Justice.

⁴⁴⁹ Rapport annuel 2008 de la Sûreté de l'État, Bruxelles, 2009, page 11.

⁴⁵⁰ Rapport annuel 2008 de la Sûreté de l'État, Bruxelles, 2009, page 3.

⁴⁵¹ Rapport annuel 2008 de la Sûreté de l'État, Bruxelles, 2009, page 11.

Quant au deuxième chapitre intitulé « Le renseignement », il est l'objet d'un état des lieux des menaces qui pèsent sur la Belgique et sa population. Ce sont les deux chapitres les plus denses du rapport.

Les chapitres suivants sont consacrés successivement :

- aux enquêtes de sécurité effectuées dans le cadre de demandes d'habilitation de sécurité aux niveaux 'confidentiel', 'secret' et 'très secret' ;
- à la protection des personnalités politiques belges et étrangères et de certaines personnalités faisant l'objet de menaces ;
- aux autres missions confiées à la Sûreté de l'État (vérifications de sécurité, permis de port d'armes, naturalisations) ;
- et aux ressources humaines, financières et logistiques.

Sans conteste, ce premier rapport annuel reste assez vague, du moins dans les deux premières parties. Des statistiques permettent de se faire une idée de l'activité de la Sûreté de l'État en matière de protection des personnalités et des vérifications de sécurité. Et, pour la première fois, des chiffres précis concernant le recrutement et le budget du service sont évoqués.

Par ailleurs, le rapport revient subrepticement sur l'affaire Belliraj et dédouane le service de toute erreur : « *Belliraj Abdelkader a attiré l'attention de la Sûreté de l'État dès le début des années 1980 en tant que farouche opposant à Hassan II. La Sûreté de l'État n'avait pas connaissance du réseau Belliraj tel que présenté par les autorités marocaines. Toutefois, plusieurs de ses membres présumés nous étaient connus pour avoir gravité, dans les années 80 et 90, dans les milieux islamistes radicaux. Bien qu'elle ait eu vent de liens entre certains de ces individus, la Sûreté de l'État n'a cependant jamais été en possession d'éléments attestant leur implication commune dans une quelconque activité liée au terrorisme ou permettant d'établir un lien entre l'un d'eux et les six meurtres "belges" reprochés à ce réseau* »⁴⁵².

c. Se faire connaître et se justifier

Il semblerait que cet exercice inédit cherche à atteindre un triple objectif. Tout d'abord, il s'agit de faire connaître le service, son environnement, ses conditions de travail et ses contraintes pour « *contribuer à une meilleure compréhension de ce métier exigeant, délicat, parfois ingrat mais passionnant et indispensable pour la sauvegarde de la sécurité intérieure et extérieure de l'État et la protection de l'ordre*

⁴⁵² Rapport annuel 2008 de la Sûreté de l'État, Bruxelles, 2009, page 35.

démocratique ». Ensuite, il pourrait encourager le développement d'une culture du renseignement quasiment inexistante. Pour finir, la Sûreté de l'État compte par ce biais justifier les diverses dispositions légales adoptées en 2008 et les ressources dont ils disposent.

Il est très probable que le rapport ait aussi pour but de sensibiliser et d'alerter la population belge. En effet, le chapitre consacré aux menaces qui pèsent sur les intérêts et la population belges est dense et plus développé que les autres (30 pages). Le fait d'insister sur les dangers et les risques qu'encourt la Belgique permet de justifier l'action des services de renseignement et de rendre plus conciliants les citoyens belges à l'égard des moyens financiers et technologiques qui leur sont octroyés. Guy Rapaille le reconnaît : « *Les Belges sont en général attachés aux libertés individuelles qui leur apparaissent des acquis qui ne peuvent être remis en question. Certaines parties de la population et certains groupes y sont plus attachés que d'autres et mettent en avant la primauté des libertés individuelles, les risques pour la sécurité des citoyens étant présentés souvent comme des risques abstraits. Cependant, si la situation change et si les risques deviennent plus concrets, c'est le contraire qui apparaîtra. Un bon exemple est à trouver actuellement dans les commentaires suite aux "émeutes de Bruxelles", et aux agressions et hold-up violents commis en mars et avril 2009 à Bruxelles* »⁴⁵³.

D. De nouveau, un porte-parole de la Sûreté de l'État ?

Le poste de porte-parole de la Sûreté de l'État avait déjà existé il y a quelques années, mais il avait été supprimé. En effet, nous trouvons quelques indices de son existence dans la presse et les documents parlementaires. Les auteurs d'une proposition de loi⁴⁵⁴ déposée en novembre 2008 mentionnent les propos du « *porte-parole de la Sûreté de l'État, M. Desmedt* », tenus à la fin du mois de janvier 2002. Propos repris également dans une proposition de loi de mars 2002 sur le culte islamique. Une autre trace de l'existence d'un porte-parole apparaît dans le rapport d'activité de 2000 du Comité permanent de contrôle des services de renseignements et de sécurité. Les auteurs du rapport, Hugo Coveliers et Hugo Vandenberghe citent la phrase d'un journal belge : « *Le quotidien La Dernière Heure du 16 septembre 1999, rapporte ainsi les propos de la*

⁴⁵³ Annexe Belgique n° 9 : Commentaires de Guy Rapaille, Président du Comité R.

⁴⁵⁴ Rapport sur la proposition de loi modifiant la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes en vue de mettre fin à la reconnaissance du culte islamique et modifiant la loi du 2 août 1974 relative aux traitements des titulaires de certaines fonctions publiques et des ministres des cultes, déposée le 24 novembre 2008 par Yves Buysse et consorts, document législatif n° 4-1025/1 : « *Fin janvier 2002, le porte-parole de la Sûreté de l'État, M. Desmedt, déclarait au journal télévisé que, de fait, diverses mosquées abritaient des activités intégristes* ».

porte-parole de la Sûreté de l'État »⁴⁵⁵. Ce porte-parole reste toutefois peu visible dans la presse belge.

Même si cela n'a pas été annoncé formellement, plusieurs éléments laissent à croire que la fonction de porte-parole a été réhabilitée il y a peu au sein de la Sûreté de l'État. D'une part, nous noterons l'apparition d'une cellule Information et communication dans l'organigramme du rapport annuel 2008 de la Sûreté de l'État. D'autre part, les déclarations de l'administrateur général de la Sûreté de l'État ces deux dernières années confortent l'idée que celle-ci est devenue soucieuse de son image. Ainsi Alain Winants a-t-il déclaré dans un communiqué de presse, alors que l'affaire Belliraj faisait les unes des quotidiens : « *La Sûreté de l'État a pris connaissance de différents articles de presse, d'interventions politiques et de toutes sortes de déclarations qui ont été faites dans le cadre des arrestations au Maroc. Une fois de plus on se doit de constater que la teneur essentielle de ces communications et de ces déclarations sont de nature à donner une image négative à l'encontre de la Sûreté de l'État et laissent paraître une méconnaissance profonde des tâches spécifiques, missions et compétences de ce service* »⁴⁵⁶. De même, lors d'une interview en novembre 2008, il a affirmé : « *Ce que je regrette, regardez, et ce n'est qu'un exemple parmi beaucoup, l'affaire Erdal (ndla : en 2006), c'est que quand un rapport montre (en 2008) que la Sûreté avait raison, il n'a jamais la même publicité que ce qui avait été fait dans le sens négatif. Les effets néfastes ne sont donc jamais contrebalancés et, le plus souvent, il n'y a même pas de rectification. Et je crains que ce sera encore le cas pour l'affaire Belliraj* »⁴⁵⁷.

La mise en place d'un nouveau porte-parole, la création d'une Cellule information et communication tout comme la publication d'un rapport annuel sont sans aucun doute le résultat d'un changement dans la politique de communication du service de renseignement civil belge. La Sûreté de l'État semble dorénavant vouloir se préoccuper de son image auprès de l'opinion publique et de la classe politique de la Belgique.

E. Le Comité R communique beaucoup à propos des services belges

Dans cette entreprise de communication, il ne faut pas omettre le rôle du Comité permanent R. Ce dernier n'est certes pas un service de renseignement mais évolue avec eux au

⁴⁵⁵ Rapport d'activité 2000 du Comité permanent de contrôle des services de renseignements et de sécurité, déposé le 10 octobre 2001, document législatif n° 2-867/1.

⁴⁵⁶ « Le patron de la Sûreté porte plainte », in *La Libre Belgique*, publié le 5 mars 2008.

⁴⁵⁷ « Trois questions à Alain Winants », in *La Libre Belgique*, publié le 21 novembre 2008.

sein de l'appareil du renseignement belge. Grâce à ses nombreuses publications (rapports annuels d'activité, rapports d'enquête, rapports d'information) et à son éthique reconnue, il a contribué à faire mieux connaître les services de renseignement et de sécurité belges. Cette sensibilisation a certainement davantage touché la classe politique, les citoyens n'ayant sans doute pas l'usage de consulter ce type de documentation. Toutefois, les médias ont pu relayer un certain nombre d'informations relatives aux services de renseignement belges.

Chapitre 2 : LES POSSIBLES REPERCUSSIONS DE L'IMAGE SUR LE CADRE D'ACTIVITE DES SERVICES DE RENSEIGNEMENT

Nous venons de voir que l'image du renseignement et celle des services de renseignement et de sécurité ne sont pas homogènes entre les États étudiés ni au sein des États eux-mêmes. Un point commun cependant : l'image générale est globalement ambiguë. L'image de l'objet renseignement et celle des services entrent même parfois en contradiction. Une autre caractéristique est que cette image est variable dans le temps. Les événements, qu'ils soient extérieurs ou directement liés aux services, viennent la perturber de façon durable ou pour un temps limité.

L'image tout comme la réputation sont devenus des enjeux cruciaux dans nos sociétés à l'heure de l'ère informationnelle. Cela est vrai pour les entreprises privées et publiques qui y portent une attention tout particulière depuis quelques décennies.

Puis les hommes et femmes politiques ont petit à petit pris cette dimension en considération dans leur carrière, plus particulièrement lors des campagnes électorales. Ce souci, particulièrement ostensible aux États-Unis, a traversé l'Atlantique et constitue aujourd'hui un élément fondamental dans la vie politique française, britannique, allemande ou belge. En France, le premier candidat à une élection présidentielle à confier sa campagne à un publicitaire fut Jean Lecanuet en 1965. Nous nous souvenons aussi du rôle joué par Jacques Séguéla dans la campagne électorale de François Mitterrand en 1981. Plus récemment, nous avons également pris la mesure de la place que la communication a prise lors des dernières élections présidentielles.

Récemment en France et en Belgique, plus précocement au Royaume-Uni et en Allemagne, les services de renseignement ont commencé à prendre, eux aussi, cette dimension en considération. Ils ont mis en place une politique de communication afin de se construire une certaine image, aussi positive que possible, ou du moins d'essayer de modifier celle qui existait déjà. Mais pourquoi un tel souci pour ce pan atypique du service public ?

Dès lors, la question qui se pose est : quel est l'enjeu d'une bonne image pour les services de sécurité ? Dans quelle mesure l'image, qu'elle soit bonne ou mauvaise, peut-elle avoir des répercussions majeures et dans quels domaines ?

I. Une mauvaise image peut gravement affecter le fonctionnement d'un service et sa relation avec l'exécutif

L'usage veut que les pouvoirs publics réagissent et prennent des mesures compensatoires lorsqu'une erreur, un échec ou un scandale éclate vis-à-vis de ses administrations. Les services de renseignement et de sécurité n'échappent pas à la règle. Plus encore, les critiques et les sanctions semblent être quasi systématiques à leur égard. Théoriquement, ces mesures pourraient s'appliquer à divers niveaux : organisationnel, budgétaire, hiérarchique. Qu'en est-il concrètement ? Est-ce valable dans chacun des quatre pays ici étudiés ?

1. Des réformes en temps de crise décidée par les politiques

Comme nous avons pu le voir dans le chapitre consacré aux expériences nationales du renseignement, les réformes des services ont été nombreuses au cours de ces dernières années. Leur origine est souvent à chercher dans les échecs (à la suite d'attentats majeurs) et dans les scandales copieusement médiatisés.

A. Des réformes structurelles pour pallier les défaillances spectaculaires

Les États se doivent d'assurer la sécurité de leurs ressortissants et la paix. Pour cela, ils se sont dotés d'un système de sécurité et d'ordre, ainsi que d'un arsenal législatif. Toutefois, lorsque des événements tragiques se produisent, le gouvernement en place réagit pour remédier aux défaillances ou rassurer l'opinion publique.

Les attentats de 2001 perpétrés aux États-Unis furent le déclencheur d'un mouvement de réformes aux États-Unis, mais aussi dans bien d'autres pays. Face à cet événement meurtrier et hypermédiatisé, les autorités publiques des pays occidentaux ont dû réagir. Cela s'est d'ailleurs fait en toute hâte. Des textes législatifs relatifs à la lutte contre le terrorisme ont été rapidement adoptés par les Parlements français, belge, britannique et allemand. Cela visait à répondre à plusieurs attentes : répondre à la menace terroriste, se doter de moyens de sécurité supplémentaires dans un contexte de crise, rassurer les opinions publiques choquées.

Force est de constater que la plupart des épisodes de « *crise d'insécurité* » sont suivis d'une réponse législative ou institutionnelle des États, qu'ils soient directement ou indirectement

concernés. Par exemple, le Royaume-Uni a répondu aux attentats perpétrés à Londres en juillet 2005 par toute une série de mesures dès 2006. Parmi celles-ci, on retiendra notamment l'adoption de l'*Antiterrorism Act* en mars, la mise en place d'un nouveau système d'alerte en juillet, et la création du Counter Terrorism Centre en octobre.

L'hypermédiatisation de ces événements accélère sans nul doute le processus de réaction des pouvoirs publics. Elle conduit à ce que les citoyens exercent une pression d'autant plus grande sur ces derniers et sont plus que jamais en attente de résultats. Les citoyens de nos sociétés occidentales sont particulièrement soucieux de leur liberté mais aussi de leur sécurité et de la paix. C'est là le fondement *sine qua non* de nos sociétés démocratiques.

Ces crises sont considérées comme l'indicateur de l'échec du système de sécurité. En même temps, ce système est justement attendu pour contrecarrer tout nouvel épisode et pour détruire la cause de la crise. Il semble que ces événements dirigent les choix politiques en matière de sécurité et de lutte contre toute menace, plus que dans d'autres domaines – à l'exception de celui de la santé.

En Belgique, c'est encore un contexte d'insécurité qui a conduit l'État à modifier l'organisation de l'appareil de renseignement, plutôt que de dégager davantage de moyens financiers et humain. En effet, au début des années 80, la situation politique et économique que connaît la Belgique découle d'une crise sans précédent. Le gouvernement belge adopte une politique d'austérité qui mécontent la population. Les mouvements sociaux se multiplient et prennent de l'envergure à l'image des grèves dans la sidérurgie wallonne en 1982 et de la longue grève des services publics en 1983. Qui plus est, la Belgique comme ses voisins européens fait les frais du conflit israélo-palestinien. Un attentat a lieu le 18 septembre 1982 contre la synagogue de la rue de la Régence à Bruxelles. De plus, les tueries dans la province de Brabant à partir de 1982 attisent le sentiment d'insécurité. Plus encore, la Belgique n'a pas échappée aux années de plomb qui se sont abattues sur l'Europe entre la fin des années 1960 et la fin des années 80 et qui se sont caractérisées par la montée d'un activisme politique violent, recourant souvent à la lutte armée. La Cellules Communistes Combattantes en ont été l'émanation.

Les choix institutionnels et législatifs et les crises internationales

<u>Événements majeurs</u>	<u>Réactions institutionnelles et législatives</u>
1991 16 janvier 1991 Début de l'opération Tempête du désert en Irak	<i>Belgique</i> , 18 juillet 1991 : adoption de la loi relative au contrôle des services de police et de renseignement
1992	<i>France</i> , 16 juin 1992 : création de la Direction du Renseignement Militaire
1998 6 mars 1998 Début de la Guerre du Kosovo	<i>Belgique</i> , 30 novembre 1998 : adoption de la loi organique sur les services de renseignement et de sécurité
2001 11 septembre 2001 Attentats aux États-Unis 7 octobre 2001 Début de la guerre en Afghanistan	<i>France</i> , 15 novembre 2001 : ajout d'un volet antiterroriste à la lois sur la sécurité quotidienne <i>Royaume-Uni</i> , 19 novembre 2001 : Antiterrorism, Crime and Security Act <i>Belgique</i> , 21 décembre 2001 : adoption d'un arrêté royal modifiant la loi sur le SGRS (extension de son domaine d'action)
2002	<i>Allemagne</i> , 09 janvier 2002 : adoption de la loi relative à la lutte contre le terrorisme ((Terrorismusbekämpfungsgesetz) <i>Union européenne</i> , 13 juin 2002 : Décision-cadre du Conseil de l'Union européenne relative à la lutte contre le terrorisme
2003 20 mars 2003 Début de la guerre en Irak	<i>Belgique</i> , 6 janvier 2003 : adoption de la loi concernant les méthodes particulières de recherche et quelques autres méthodes d'enquêtes » <i>France</i> , 18 mars 2003 : adoption de la Lopsi <i>Belgique</i> , 3 avril 2003 : adoption du loi modifiant la loi du 30 novembre 1998 sur les services de renseignement et de sécurité <i>Royaume-Uni</i> , juin 2003 : création du The Joint Terrorism Analysis Centre <i>France</i> , Décembre 2003 : création de la fonction de Haut Responsable à l'intelligence économique <i>Belgique</i> , 19 décembre 2003 : adoption de la loi relative aux infractions terroristes
2004 11 mars 2004 Attentats à Madrid	<i>France</i> , 9 juillet 2004 : adoption de la loi sur les communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle (sur les interceptions)
2005 7 juillet 2005 Attentats à Londres	<i>Royaume-Uni</i> , 11 mars 2005 : adoption du Prevention of Terrorism Act <i>Belgique</i> , 27 décembre 2005 : adoption de la loi du portant des modifications diverses au code d'instruction criminelle et au code judiciaire en vue d'améliorer les modes d'investigation dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité grave et organisée
2006	<i>France</i> , 23 janvier 2006 : adoption de la loi relative à la lutte contre le terrorisme <i>Royaume-Uni</i> , 22 mars 2006 : adoption de l'Antiterrorism Act <i>Royaume-Uni</i> , Juillet 2006 : mise en place d'un nouveau système d'alerte <i>Belgique</i> , 10 juillet 2006 : création de l'OCAM <i>Royaume-Uni</i> , Octobre 2006 : création du Counter Terrorism Centre
2007 Multiplication des attaques d'Aqmi	<i>Allemagne</i> , 10 janvier 2007 : prolongation et renforcement de la loi relative à la lutte contre le terrorisme (Terrorismusbekämpfungsgesetz) <i>France</i> , 27 juin 2007 : création de la DCRI <i>France</i> , 9 octobre 2007 création de la DAR
2008 Forte hausse de la piraterie maritime au large de la Corne de l'Afrique	<i>Royaume-Uni</i> , Novembre 2008 : adoption du Counter Terrorism Act

Source : frise chronologique réalisé par l'auteur.

C'est dans ce climat d'agitation et d'insécurité que le ministre de la Justice de l'époque, Jean Gol, créa deux structures de lutte contre la violence organisée en juin 1983 : le groupe

mixte opérationnel, rebaptisé l'année suivante Groupe Interforces Antiterroristes (GIA) et un Collège pour la lutte contre le terrorisme. Le premier était chargé de centraliser les informations relatives au terrorisme disponibles dans les services de police et de renseignement. Il devait également évaluer la menace et soumettre des propositions pour lutter contre les menaces. Notons au passage que le GIA ne s'est vu doté d'une base réglementaire qu'en 1991 (arrêté royal du 1^{er} octobre 1991). Le second avait pour mission d'informer le gouvernement sur toutes les menaces et de proposer des mesures pour lutter efficacement contre le terrorisme. Celui-ci ne perdura guère longtemps.

On peut regretter que ces choix politiques relèvent de l'à-coup et attendent le plus souvent une crise pour être décidé. La plupart des grandes réformes ou lois depuis les années 2001 répondaient à un événement et à la pression médiatico-citoyenne.

Les crises d'insécurité ne sont pas les seuls moments qui cristallisent réformes et adoptions de loi en tout hâte. Les scandales, eux aussi hypermédiatisés, sont aussi à l'origine de ce processus singulier.

B. Des réformes internes pour assainir

Bien des scandales ont eu raison de l'organisation interne des services de renseignement et de sécurité. Selon l'importance de l'échec ou du scandale, le politique impose quasi systématiquement une réforme ou un audit qui conclura sur la nécessité d'une réforme.

C'est ainsi qu'en Belgique, la Sûreté de l'État a fait l'objet d'audits à quatre reprises. Annoncés publiquement, ils intervinrent après un scandale ou en raison de calculs politiques. Le premier audit fut lancé au début des années 1990, après une décennie marquée par une série d'événements criminels meurtriers, les démêlés judiciaires entre le baron Benoît de Bonvoisin et l'administrateur général de la Sûreté de l'État, Albert Raes, et le départ de ce dernier alors qu'il était à la tête du service depuis 1958. En 2000, le deuxième audit répond à des calculs politiques du ministre de l'Intérieur et du Premier ministre. En 2008, le troisième audit fait suite à l'alerte terroriste du décembre 2007 qui s'est révélée fumeuse et à l'émergence d'une polémique autour de l'arrestation d'Abdelkader Belliraj. Enfin, le quatrième audit fut commandé en 2010 après les derniers soubresauts de l'affaire Belliraj.

Il en est de même en France. À la suite du scandale du Rainbow Warrior, une réforme de la DGSE est exigée par l'exécutif. C'est le Général René Imbot qui fut commandé de ce processus de rationalisation

et modernisation alors que le service n'a que trois ans d'existence. Par la suite, les directeurs se succédèrent et tous tentèrent de réformer le service de renseignement extérieur. Ces réformes furent, semble-t-il, davantage l'initiative des directeurs des services de renseignement que du pouvoir politique. Il semblerait aussi que chacune d'elles soit intervenue à la suite d'un événement particulier. Mais, les transformations, les bouleversements et les modifications ont contribué à fragiliser la DGSE.

La première réforme fut menée par Pierre Marion au sein d'un SDECE puis de la DGSE. Le candidat Mitterrand avait promis de mettre fin à l'existence du service de renseignement extérieur. Le SDECE fut certes dissout mais un nouvel organe vit le jour peu de temps après. C'est ainsi qu'entre juin 1981 et novembre 1982, Pierre Marion s'est attaché à mettre en place une nouvelle organisation, dont les détails demeurent confidentiels. Il parvint à remplacer les « *directions* » par des « *divisions* », marque d'une volonté d'affaiblir la volatilité et l'indépendance relative des branches et de centraliser l'autorité.

La seconde réforme intervint après l'affaire du *Rainbow Warrior* et l'éviction de l'Amiral Lacoste du poste de directeur de la DGSE. Amorcée par Claude Silberzahn au cours de ces deux années de mandat, ce dernier se targue d'avoir entrepris une refonte du service afin de décloisonner les départements de la maison et d'accroître son efficacité. Sa volonté fut aussi d'éviter de nouveaux dérapages ou échecs médiatiquement très exploités comme l'affaire Ben Barka ou celle du *Rainbow Warrior*. Il réorganisa le service après l'avoir regardé fonctionner pendant six afin d'en apprendre les rouages et de percevoir les grippages. Les divisions redevinrent des directions. Il en créa même deux nouvelles, l'une dédiée à la Stratégie, l'autre aux Opérations. Il œuvra également sur à la civilisation du service.

La troisième, opérée par Jean-Claude Cousseran, intervint à la fin du premier mandat de Jacques Chirac. Le service fut une nouvelle fois réorganisé, l'objectif étant l'amélioration de la coordination du service. Une exigence renforcée par les attentats du 11 septembre 2001. Cela aboutit à la rédaction de l'arrêté du 4 décembre 2002 portant organisation de la Direction générale de la sécurité extérieure. Selon ses termes, le service comprend, outre les structures placées sous l'autorité directe du directeur général, cinq directions, à savoir Administration ; Opérations ; Renseignement ; Stratégie ; et Technique. Parallèlement fut mis en place un « *directeur de cabinet* », véritable numéro deux de la DGSE. Celui-ci assiste le directeur général et le remplace en cas d'absence ou d'empêchement. Un service de l'inspection générale fut créé afin d'évaluer et de conseiller l'ensemble des structures de la DGSE. Enfin, un service de sécurité chargé de la mise en œuvre des mesures destinées à assurer la sécurité du personnel et des

installations et d'assurer la protection de la confidentialité de ses structures, de ses moyens et de ses missions, vit le jour.

En Allemagne, par exemple, une réforme du BND a été amorcée en 2009. Il s'agissait de remettre à plat la structure et ses hommes après que le service eut à souffrir de plusieurs scandales en 2008. Nous l'avons vu, le service de renseignement extérieur a été affecté par la polémique sur les méthodes employées dans l'enquête sur les fraudes fiscales, le scandale sur la mise sur écoute de journalistes allemands, la remise en cause de son implication dans la formation des forces de sécurité libyennes et l'arrestation des trois agents au Kosovo. Toutefois, jamais la réforme n'a été présentée comme une conséquence de cela. Au contraire, le porte-parole du BND, Stefan Borchert, la présenta comme « *une réforme exhaustive* » et a précisé que « *ses structures vétustes seront rénovées* »⁴⁵⁸ afin d'adapter le BND aux défis futurs. Il reconnut néanmoins à demi-mots que les « *affaires* » ont rendu la réforme « *plus urgente encore* ». Cette remarque nous invite d'ailleurs à nous interroger sur les répercussions de l'image des services vis-à-vis de la relation entre l'exécutif et le renseignement.

2. Soutien et distanciation politique

Trois audits sur quatre ont été commandés par le ministre de tutelle ! Il faut bien reconnaître que les relations entre l'exécutif et le renseignement ne sont pas particulièrement posées en Belgique, comme dans d'autres États. En cas d'échec ou d'« *affaires* », le ministre de tutelle tend à prendre de la distance avec le service de renseignement, voire le montre du doigt, se dégageant de la sorte de toute responsabilité politique.

A. Une distanciation politique vis-à-vis du renseignement en France et en Belgique

En Belgique, le bilan du dernier audit sur la Sûreté de l'État révèle une absence de politique publique du renseignement et des relations malaisées entre l'exécutif et le service belge. Cela n'a pas manqué de créer des dissensions au sein même de l'organisation, qui ne sait pas dans quel sens avancer.

⁴⁵⁸ « BND wird bis 2009 umgebaut », in *Handelsblatt*, publié le 27 octobre 2007.

Le quotidien belge *Le Soir* publiait en août 2010 : « *Le personnel de la Sûreté de l'État a peu confiance en son comité de direction et le climat de travail n'est pas positif au sein du service de renseignement, ressort-il d'un audit de la Sûreté de l'État pour le compte du gouvernement sortant d'Yves Leterme* »⁴⁵⁹. Il rapporte également qu'une partie du personnel considérait qu'il n'y avait pas de vision globale définie. « *Le service n'a établi aucun plan d'action pour 2008. Et pour 2009, aucun plan d'action formel n'a été adopté* ». L'absence de communication interne sur les choix stratégiques et les problèmes de gestion du personnel ont même aggravé la situation. En l'absence de politique nationale et de stratégie clairement établies, il est difficile pour un service de renseignement de garder le cap.

Si la distanciation se ressent au cœur-même des rangs des services de renseignement, elle se ressent aussi au sein de l'opinion publique. Si le nombre d'audits de l'aura pas convaincu, la ligne politique adoptée en cas de scandales par le ministre de tutelle est bien souvent défavorable au service. Encore une fois, seule la Sûreté de l'État est concernée.

Dans le cadre de l'affaire Belliraj, le ministre de la Justice, Jo Vandeurzen, a demandé une enquête du Comité R sur le sujet dès le 29 février 2008. « *La loi du 11 décembre 1998 sur la classification des informations ne me permet pas d'en dire plus sur le statut des intéressés. J'ai cependant immédiatement demandé au Comité R de lancer une enquête sur la manière dont les services de renseignements s'y sont pris pour collecter et traiter leurs informations dans ce dossier. Je veux à présent attendre le résultat de l'enquête* », indiquait-il dans un communiqué de presse. Cette position tranche avec celle du président du Sénat belge, Armand De Decker, membre de la Commission sénatoriale chargé du suivi du Comité R. Au même moment, il avait rappelé que « *dans ce genre de dossier, il y a des tentatives de manipulation et embarrasser la Sûreté peut être un but en soi* »⁴⁶⁰. En octobre, Jo Vandeurzen commande un audit de la Sûreté de l'État au Comité permanent R...

La France adopte la même ligne. Il suffit de se remémorer l'attitude politique du Président de la République et du Premier ministre français quant au dossier du *Rainbow Warrior*. En effet, Laurent Fabius, Premier ministre de son état, a affirmé son ignorance quant à cette opération. Dans sa déclaration aux médias le 22 septembre 1985, il affirme : « *Ce sont des agents de la DGSE qui ont coulé ce bateau. Ils ont agi sur ordre. Cette vérité a été cachée au conseiller*

⁴⁵⁹ « Un audit épingle le sommet de la Sûreté de l'État », in *Le Soir*, publié le 11 août 2010.

⁴⁶⁰ Planchar (Roland), « Belliraj : des questions sans réponse », in *La Libre Belgique*, publié le 29 février 2008.

d'État Tricot. J'ai rendu compte au Président de la République de ces faits grave. Et nous avons estimé que des mesures immédiates s'imposent. Premièrement un nouveau chef de la DGSE sera nommé dès le prochain conseil des ministres. Il devra prioritairement réorganiser l'ensemble de ces services. Deuxièmement, le gouvernement est favorable à la création d'une commission d'enquête parlementaire. Il a dit : « *Lorsque des bruits au sujet de la responsabilité de nos services dans un attentat contre ce bateau ont pris corps, le Gouvernement, à la demande du Président de la République, a cherché sans délai à établir la vérité sur une action condamnable* ». Ces déclarations, faites tardivement, donne l'image de services de renseignement incontrôlables et en lesquels l'exécutif ne fait pas confiance. Une nouvelle fois, le directeur de la DGSE est le premier fusible de la réaction politique.

Michel Débré, du groupe RPR, a d'ailleurs eu des propos très sévère à l'égard de la ligne de conduite du gouvernement, lors de la séance de débats et questions au gouvernement du 2 octobre 1985 : « *Cette tache sur le renom de la France, ce coup dur pour nos services de renseignement et d'action ont été aggravés, monsieur le Premier ministre, par la manière dont le Gouvernement a laissé tout l'être courir un feuilleton qui n'avait d'autre motif, semble-t-il, qu'une volonté de fuite devant les responsabilités qui sont celles du pouvoir politique* »⁴⁶¹. À chaque scandale, l'exécutif réitère ce mode opératoire. L'image déjà égratignée du service, se détériore encore plus avec cette distanciation politique.

L'image négative des services de renseignement français n'incite pas l'exécutif à se montrer publiquement soudé avec ceux-ci. La reconnaissance politique et publique de leur travail est à la hauteur de cette attitude, jusqu'à récemment : chiche. Cette image sulfureuse a des conséquences en terme de fonctionnement. En effet, les politiques rechignent à accroître la place du renseignement dans la prise de décision. Si bien que les services de renseignement en souffrent quelque peu. Un article du *Figaro* s'en faisait justement écho en 2008 : « *À la DGSE, la Direction générale de la sécurité extérieure, le malaise est palpable. Insuffisamment sollicités par les politiques, les agents ne se sentent plus acteurs. La Direction stratégique s'estime sous-exploitée. Faute de se voir assigner de véritables objectifs par le pouvoir politique comme le fit par exemple de Gaulle lorsqu'il décida de redonner à la France son rang de puissance mondiale* »⁴⁶².

⁴⁶¹ Compte-rendu intégral de la première séance du mercredi 2 octobre 1985.

⁴⁶² Lasserre (Isabelle), « La France remet

le renseignement à l'Figaro, publié le 16 juin 2008.

B. Un soutien officiel en Allemagne et au Royaume-Uni

A contrario, en Allemagne ou au Royaume-Uni, le politique se désolidarise beaucoup moins du renseignement, même dans un contexte tumultueux. Si des réformes furent toutefois entreprises, elles ne sont pas publiquement attachées aux scandales.

Comme on l'a vu, les réformes et les changements à la tête des services ne sont pas le fruit d'une réaction politique à la suite d'un scandale. Au contraire, l'exécutif tend plutôt à soutenir son service en difficulté. La réponse aux crises, plus qu'aux scandales, se place davantage sur le plan législatif, des ressources ou de la coordination.

3. La direction des services, soupape de sécurité du responsable politique ?

Il s'avère que les réformes ne sont pas la seule forme de mesures prises par les autorités dans un contexte d'échec, d'absence de résultats ou de scandales. Les limogeages sans appel sont aussi un recours fréquents. Comme dans un certain nombre d'administrations publiques, le directeur constitue le fusible de sécurité politique.

Il est raisonnable de croire que l'éviction et la nomination de directeur sont soumises aux faits d'actualité en France. Par exemple, c'est ainsi que l'Amiral Lacoste fut débarqué quelques semaines après l'affaire du *Rainbow Warrior* en 1985. Le même sort avait été réservé à Henri Biard, chef de la DST, après la révélation de l'affaire des micros du *Canard Enchaîné*. En 1985, le directeur de la DST, Yves Bonnet, se fait débarquer après avoir rendu public les dessous de l'affaire Farewell. En effet, il avait, exceptionnellement, reçu les journalistes de *TF1* et du *Monde* dans les locaux de la DST afin de leur révéler le détail de cette opération et leur confier des documents confidentiels. Le reportage, diffusé le 4 avril 1985 sur la première chaîne, suscita de nombreuses réactions, mais surtout déplut à François Mitterrand...

La pratique se répéta au début des années 2000, sous la Présidence de Jacques Chirac. Une enquête sur les comptes bancaires japonais de Jacques Chirac est ouverte par Gilbert Flam, magistrat détaché à la DGSE, en 2001. Jacques Chirac comme une manipulation politique qui aurait été commanditée par Lionel Jospin. L'objectif de ce dernier aurait été de lui nuire à la veille de l'élection présidentielle. Quelques semaines plus tard, en janvier 2002, l'affaire *Clearstream* éclate. C'en est trop. Gilbert Flam et Jean-Claude Cousseran sont limogés en 2002, au lendemain des élections présidentielles.

De même, une règle tacite veut que l'on ajuste la tête des services lors des changements de majorité. Comme nous pouvons le constater dans le tableau ci-dessus, l'élection présidentielle est quasi systématiquement suivie de changements au sein de l'appareil de renseignement. Il en est de même lors des cohabitations. Cette nomination va à des hommes de confiance, qui ont éventuellement une affinité politique similaire.

Les changements de directions des trois principaux services de renseignement en fonction des changements politiques sous la V^e République

Année	Changement de l'exécutif	Changement de direction des services
1959	Charles de Gaulle	DST : Roger Wybot est remplacé par Gabriel Eriau
1969	Georges Pompidou	SDECE : Eugène Guibaud est remplacé par Alexandre de Marenches (novembre 70)
1974	Valérie Giscard d'Estaing	DST : Henri Biard est remplacé par Jacques Chartron DCRG : Eugène Camata est remplacé par Marc Buchet
Mai 1981	Élection de François Mitterrand	DGSE : Alexandre de Marenches est remplacé par Pierre Marion (juin) DST : Marcel Chalet est remplacé par Yves Bonnet (novembre) DCRG : Raymond Cham est remplacé par Paul Roux
Mars 1986	Première cohabitation J. Chirac devient Premier ministre	DST : Rémy Pautrat est remplacé par Bernard Gérard (avril) DCRG : Pierre Chassigneux est remplacé par Philippe Massoni
Mai 1988	Réélection de François Mitterrand	DCRG : Philippe Massoni est remplacé par Jacques Fournet
Mars 1993	Deuxième cohabitation J. Chirac devient Premier ministre	DGSE : Claude Silberzahn est remplacé par Jacques Dewatre (juin) DST : Jacques Fournet est remplacé par Philippe Parant (octobre 1993)
1995	Élection de Jacques Chirac	
Juin 1997	Troisième cohabitation L. Jospin devient Premier ministre	DST : Philippe Parant est remplacé par Jean-Jacques Pascal (août)
2002	Réélection de Jacques Chirac	DGSE : Jean-Claude Cousseran est remplacé par Pierre Brochand (juillet) DST : Jean-Jacques Pascal est remplacé par Pierre de Bousquet de Florian (juillet)
2007	Élection de Nicolas Sarkozy	DGSE : Pierre Brochand est remplacé par Erard Corbin de

Mangoux (octobre 2008), après la publication du *Livre blanc* et la réforme du renseignement intérieur
 DST : Pierre de Bousquet de Florian > Bernard Squarcini (juillet)

Source : tableau réalisé par l'auteur.

Cette pratique ne se répète pas dans les autres États. Elle semble spécifique à la France, comme si elle était révélatrice de l'absence d'une culture politique du renseignement. La stratégie gouvernementale semble ainsi relever de l'opportuniste et de l'à-coup, fonction d'une actualité défavorable. Par contre, aucun des directeurs n'ont été démissionnés à la suite d'actions criminelles majeures comme les attentats dans le RER à la station Saint-Michel à Paris, en 1995. On notera toutefois que le directeur du SDECE Paul Grossin a été remercié à l'issue de la Guerre d'Algérie.

En effet, la pratique est moins systématique au Royaume-Uni. Il n'est pas étonnant de constater que ce sont Margaret Thatcher, femme de poigne et de pouvoir, ait pris soin de remodeler la tête du renseignement britannique. Si nous chaussons les lunettes franco-françaises, il irait de soi que l'occupant du siège de chef du JIC soit automatiquement remercié lors de l'arrivée du nouveau Premier ministre. Harold Wilson, Margaret Thatcher, Tony Blair et Gordon Brown ont effectivement nommé un nouveau chef du JIC à leur arrivée, mais pas les autres.

Les Premiers ministres et les changements à la direction des services

Date	Prime minister	Changements induits
16 October 1964	Harold Wilson (Labour)	-
19 juin 1970	Edward Heath (Conservative)	JIC : Sir Edward Peck > Sir Stewart Crawford
4 mars 1974	Harold Wilson (Labour)	-
5 avril 1976	James Callaghan (Labour)	-
4 mai 1979	Margaret Thatcher (Conservative)	MI5 : Sir Michael Hanley > Sir Howard Smith MI6 : Sir Maurice Oldfield > Sir Dick Franks JIC : Sir Antony Duff > Sir Antony Acland
18 novembre 1990	Sir John Major (Conservative)	-
2 mai 1997	Tony Blair (Labour)	DIS : Sir John Paul Foley > Sir Alan West JIC : Sir Colin Budd > Sir Michael Pakenham
27 juin 2007	Gordon Brown (Labour)	JIC : Sir Richard Mottram > Sir Alex Allan
11 mai 2010	David Cameron (Conservative)	-

Source : tableau réalisé par l'auteur.

Cette pratique n'était pas non plus du fait des ministres de tutelle. En effet, seuls deux ministres de l'Intérieur ont nommé un nouveau directeur du MI5 à leur arrivée au 2 Marsham Street : Douglas Hurd et Kenneth Clarke. Au Foreign Office, ce ne sont également que deux ministres qui prirent le parti de remplacer le directeur du MI6 : Francis Pym et John Major.

Comme au Royaume-Uni, les Premiers ministres allemands et belges ne se préoccupent pas de nommer de nouvelles têtes à la direction des services de renseignement. A ce titre, la longévité de la carrière d'Albert Raes à la direction de la Sûreté de l'Etat est remarquable et peu fréquente.

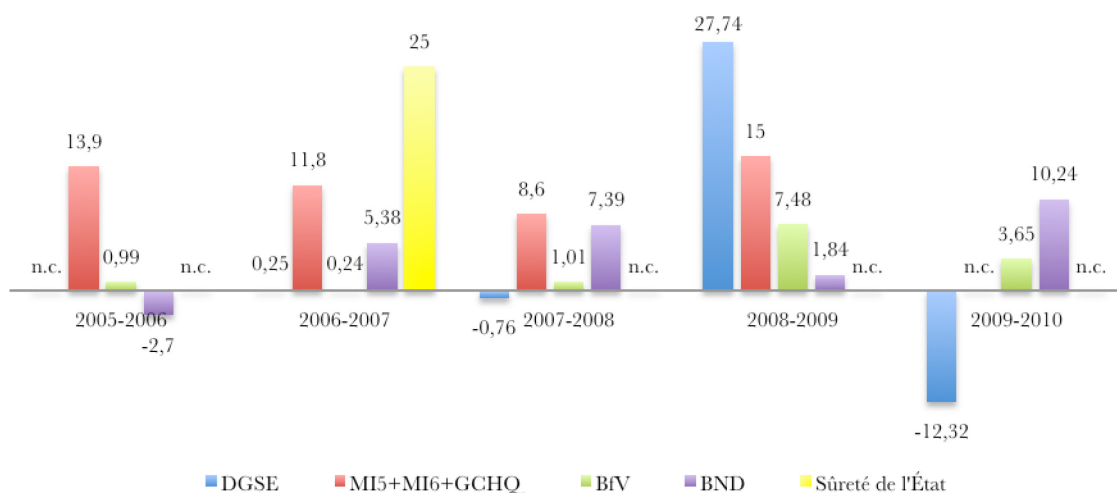
Par contre, plusieurs directeurs ont été mis sur la sellette à la suite de scandales et autres échecs. Koen Dassen, administration général de la Sûreté de l'Etat belge, a été remercié en 2005 après l'affaire Erdal. Godelieve Timmermans, son prédécesseur, a été démissionnée en 2002 après la révélation partielle des résultats de l'audit commandé par le Comité R sur la Sûreté belge. Ce rapport mettait en cause sa gestion du service.

4. Des budgets affranchis de sanctions politiques

D'une manière générale, les budgets publics conserve une tendance à la hausse dans les fonctions régaliennes comme la sécurité internationale, la défense ou le renseignement, tandis que leur croissance est plus aléatoire pour les postes périphériques.

Plus encore, et contrairement aux structures et à la direction des services, le budget annuel de ceux-ci semble être malgré tout sanctuarisé. L'actualité négative n'a pas d'influence sur les décisions budgétaires. Les scandales et les affaires qui ont écorché les services de renseignement n'ont pas eut de répercussions sur les budgets alloués. Ceux-ci n'ont d'ailleurs pas été contestés lors de leur vote au Parlement.

Le taux de croissances des budgets des services



Graphique réalisé par l'auteur.

Source pour les services français : les lois des finances.

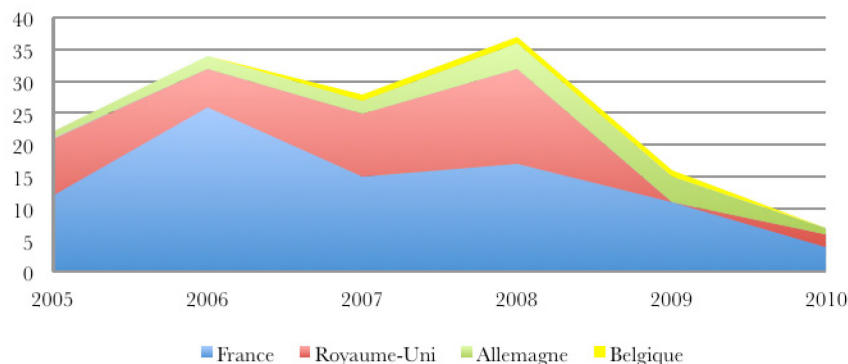
Source pour les services britanniques : les budgets des services de renseignement relèvent du secret défense, par conséquent, les taux de croissance ici sont une estimation à partir des graphiques disponibles dans le rapport de l'ISC de 2008-2009.

Source pour les services allemands : les rapports annuels d'activité du BfV.

On aurait aussi pu croire qu'un contexte de menace accrue pouvait conduire les pouvoirs publics à revoir à la hausse leurs ressources financières à la hausse, en particulier quand la menace est amplement visible ou médiatisée. Mais cela ne semble pas si évident.

L'analyse n'est pas facile car les données disponibles sont peu nombreuses. Nombre de budgets de services sont classés « *confidentiel défense* ». Ainsi, la seule indication pour la Belgique se résume à l'augmentation du budget de la Sûreté de l'État de 33,7 à 42 millions d'euros entre 2006 et 2007 (+24,6 %). De même, le budget de la DCRI française n'est pas public, tout comme ceux des services britanniques.

Les actes terroristes en France, au Royaume-Uni, en Allemagne et en Belgique



Source : graphisme, sous forme d'aires empilées, réalisé par l'auteur à partir des données fournies par Global Terrorism Database (GTD).

Un lien de cause à effet peut se deviner entre l'augmentation des actes terroristes et l'inflation des budgets, même s'il n'est pas systématique. De manière générale, l'augmentation du nombre d'actes terroristes contre les intérêts d'un État appelle l'année suivante à un taux de croissance plus élevé des budgets des services de renseignement intérieur et extérieur que la tendance. Par exemple, les attentats de Londres en 2005 ont conduit à une forte augmentation des budgets des services britanniques.

Quoiqu'il en soit, les États essaient d'impulser une augmentation régulière des ressources financières comme au Royaume-Uni, pour le moins, de le maintenir à un niveau stable comme en France. Les investissements sont certes lourds dans le domaine des technologies de l'information

et de la communication, mais nécessaires. Le traitement de l'information constitue également un poste onéreux. C'est ainsi que les ressources destinées à la lutte contre le terrorisme, qui inclue le renseignement, est passée d'un milliard de livres en 2001-2002 à 2,5 milliards de livres sterling en 2007-2008 au Royaume-Uni. Les pouvoirs publics estiment même que cette somme atteindra 3,5 milliards de livres sterling en 2010-2011, si l'on en croit la *National Security Strategy*⁴⁶³. Contre vents et marées, le budget anti-terroriste britannique a ainsi été multiplié par 3,5 en dix ans.

5. Des difficultés de recrutement

A. Travailler pour un service de renseignement n'est pas toujours attrayant

Pour recruter des cadres rigoureux, des spécialistes pointus, des talents de grande valeur, des employés loyaux, des techniciens hors pairs, l'entreprise doit séduire. Au sein des sociétés occidentales, le travailleur est devenu exigeant quant à ses conditions de travail, son salaire, ses horaires de travail, son espace de travail, *etc.*. Or, travailler pour un service de renseignement ne correspond pas aux nouveaux standards d'exigences dans l'inconscient collectif. L'image d'un James Bond qui ne compte pas ses heures et est toujours en proie aux risques est absolument romantique mais ne repousse souvent l'envie d'embrasser une carrière dans un tel service.

À cela s'ajoute, du moins en France, au Royaume-Uni et en Allemagne, une notoriété publique guère reluisante. Or, un candidat à l'embauche prendra en considération cette réputation dans sa recherche d'emploi. Si une entreprise n'est pas connue ou s'il n'a pas une bonne image dans l'opinion publique, il ne pensera sans doute même pas à la possibilité de candidater auprès d'elle. Elle est de même pour un service de renseignement.

Ce sont là les raisons pour lesquelles les services de renseignement se retrouve confronter à des problèmes de recrutement.

⁴⁶³ Cabinet Office, *National Security Strategy*, 18 mars 2008, page 5.

B. Une politique de ressources humaines inadaptée

Par ailleurs, la politique de ressources humaines de certains services s'est révélée ne pas être judicieuse, générant un déficit des compétences adaptées à la lutte contre les menaces contemporaines.

Un certain nombre de pays ont fait le choix d'investir plus que massivement dans les technologies de l'information et de la communication. Le choix de miser autant sur le *techint* a impliqué des choix budgétaires qui ne sont pas sans conséquence. Le coût de ces technologies est extrêmement élevé. Des ingénieurs compétents en sécurité informatique, en réseau, en interception électromagnétique et autres ont été recrutés. Le recueil des données s'opère désormais essentiellement grâce aux NTIC. Le traitement informatique des informations a été considérablement systématisé. D'autant plus que le nombre exponentiel des données recueillies par cette voie exigent une équipe d'analystes en conséquence.

Parallèlement, l'aspect humain en ce qui concerne le recueil et le traitement a été délaissé. Le nombre d'agents de terrain a considérablement diminué dans les services de Sa majesté britannique. Qui plus est, la politique de ressources humaines n'a pas su anticiper et s'adapter aux nouvelles menaces.

Prenons l'exemple le plus flagrant : le terrorisme islamique d'Afghanistan et du Pakistan. Pour être efficaces et performants, les services de renseignement ont besoin de traducteur de langues rares comme le farci ou le pachtoune, de spécialistes de langues rares et d'arabe afin de comprendre les allusions et les références culturelles des textes et des conversations, d'agents sur le terrain qui pourront jauger la tension ou obtenir des informations, *etc.* Or, les récents attentats aux États-Unis et au Royaume-Uni ont mis en évidence que leurs services n'avaient pas les moyens humains adéquats pour prévenir et contrecarrer les projets d'attaques.

En plus des revendications nouvelles des travailleurs, la notoriété des services de renseignement conjuguée à une politique de recrutement biaisée ont altéré la performance de ceux-ci. Les échecs ont mis en évidence cette carence et ont incité les services à mettre à plat les besoins.

Au Royaume-Uni, la reconsidération des besoins humains a constitué une réponse à la défaillance des services de renseignement et de sécurité. C'est ainsi qu'au lendemain des attentats de juillet 2005, le Security Service a mis en place un programme de recrutement considérable.

Celui-ci s'est poursuivi au moins jusqu'en 2011. En 2008, il comptait quelque 3 400 personnes, si l'on en croit les médias, et prévoyait d'en recrutement 700 de plus d'ici l'année 2011.

Toutes ces embauches ont permis de rajeunir le personnel et de renforcer les équipes affectées à la lutte contre le terrorisme, dans le domaine de la coordination des enquêtes, de la surveillance de suspects, de la présence sur le terrain. Un choix justifié par les pouvoirs publics britanniques par la nécessité d'accroître les capacités physiques afin d'« *enquêter et mieux couvrir la menace terroriste* »⁴⁶⁴.

En Belgique, la Sûreté également a revu sa politique de ressources humaines après avoir été secoué par un certain nombre de scandales entre 2006 et 2008. Au cours de l'été 2009, elle a établi un programme qui planifiait le recrutement de 180 personnes au niveau opérationnel. Il s'agit là d'une hausse de 50 % du personnel dédié au recueil de l'information.

Pour atteindre ces objectifs, le Security Service et la Sûreté de l'État ont mis en place une campagne de communication externe importante. En France et en Allemagne, cette démarche a également été entreprise par les services de renseignement et de sécurité en proie à un déficit de talents.

⁴⁶⁴ Rapport annuel 2007-2008 de l'ISC, page 19.

II. La prise en compte de l'exigence de transparence

Les contribuables français tout comme les politiques demande de plus en plus à être informés que le fonctionnement de l'État. Ils exigent que les administrations publiques fassent preuve de transparence. Curieusement, même si les services de renseignement ne sont pas partout perçus en tant que services publics, cette exigence leur est aussi demandée. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette tendance de plus en plus pressante. Parmi celles-ci, nous pouvons avancer sans nul doute les scandales de gestion financière qui ont affecté l'État ; la visibilité d'un train de vie des élus et des chefs d'entreprises publiques ; la gabegie financière de certaines réformes a priori inutiles ; ou encore la profondeur du déficit public. Les contribuables souhaitent, tout naturellement, s'assurer que l'argent récolté grâce aux impôts et aux taxes soit dépensé de façon raisonnable et responsable pour l'intérêt public. Enfin, une autre explication peut être trouvée : le besoin irrépensible des citoyens d'être informé, baigné dans une société « *hyperinformati*onnelle ».

Les services de renseignement et de sécurité ont dû prendre en compte cette demande politique et citoyenne afin de s'assurer de l'adhésion et du soutien de la société civile. Pour cela, ils essaient de se rendre plus visible à l'aide de différents artefacts.

1. Une exposition médiatique augmentée

Le développement effréné des médias a entraîné de nombreuses conséquences, positives et négatives, avec lesquels les services de renseignement et de sécurité ont dû composer. Une visibilité médiatique imposée, une logique de scoop, une hypermédiatisation (matraquage) de faits et d'événements, l'amélioration des techniques de persuasion (publicité commerciale et institutionnelle, marketing politique) en sont quelques-unes.

La compression du temps de travail en amont des journalistes en est également une. Celle-ci induit de nombreuses dérives dans un univers de l'immédiateté où le journaliste est parfois dépossédé de l'information par un individu *lambda* muni d'un téléphone mobile avec appareil photo. Englué dans une logique du scoop dans un environnement économique hyperconcurrentiel, le journaliste ne prend plus autant de temps pour vérifier les informations, pour les recouper, pour enquêter et pour prendre du recul. Désormais, « *la rumeur est une*

nouvelle »⁴⁶⁵, la photographie réalisée par cet individu *lambda* est une information fiable, reprise sans précaution dans un espace multimodal.

Dans le même temps, cette nouvelle donne a eu des répercussions sur les comportements sociaux. Il est devenu une exigence d'être (sur)informé sur tout. L'immédiateté et l'omniconnaissance sont devenues des revendications des citoyens de nos démocraties occidentales. Cela implique également une transparence total de l'ensemble des acteurs sociaux.

C'est ainsi que ces services de renseignement et de sécurité se sont trouvé projetés dans le tourbillon médiatique. La logique et scoop et l'exigence de transparence ont eu raison de leur discrétion légendaire.

Pour répondre à cette exigence de transparence, pour avoir une certaine maîtrise du flot information et pour tenter d'améliorer leur image, les services de renseignement ont dû se dévoiler progressivement et stratégiquement. Les interviews des directeurs généraux ont été un des outils rapidement adoptés. Les propos et les portraits de ceux-ci ont été diffusés. Rappelons que ce n'est qu'en juillet 1996 que la première photographie du directeur du MI6 a été publiée dans la presse britannique. En France, rares étaient les photos des directeurs de service. Celles qui étaient diffusées revenaient de façon récurrente, laissant supposant la pauvreté de la photothèque. Aujourd'hui, la porte est davantage entrebâillée, quoiqu'à des degrés hétérogènes selon les services. Le visage de Bernard Squarcini est désormais bien connu dans l'Hexagone, tout comme la figure de Jonathan Evans au Royaume-Uni et celle d'Alain Winants en Belgique. Il en est de même pour l'organisation interne du service ou pour la localisation de leurs infrastructures.

Les contributions de ces directeurs dans les revues spécialisées ont été multipliées, tout comme leur présence à des conférences et des colloques nationaux ou internationaux a été redoublée. Les actions de communication à forte potentialité médiatique sont organisées comme l'inauguration des nouveaux bâtiments. De cette manière, les services de renseignement tente d'occuper le terrain médiatique à l'aide de sujets cruciaux ou annexes, afin de répondre aux sommations des citoyens.

⁴⁶⁵ Balle (Francis), *Médias et sociétés*, Montchrestien, Paris, 11^e édition, 2003, page 793.

2. Publication de rapports annuels d'activité des services de renseignement

De plus en plus de services de renseignement se contraignent à publier un rapport d'activité annuel, au nom de cette « *transparence* » tant chérie par les citoyens. Comme bien d'autres services dans le monde, le Sûreté de l'État belge et le BfV allemand éditent un document qui synthétise les grands pans de leur action au cours d l'année écoulée. Le vice-Président du BfV Hans Elmar Remberg justifiait ainsi la publication d'un rapport annuel d'activité : « *Toute démocratie a besoin de citoyens informés, prêts à s'engager pour préserver la démocratie. Elle a besoin pour cela d'un service de renseignement qui tout en étant "secret" puisse bénéficier de la confiance pleine et entière de ses concitoyens. Ou, comme l'a rappelé le ministre de l'Intérieur en mai dernier lors de la présentation du dernier rapport du BfV : "Tous ceux qui résident dans notre pays sont en droit de vivre leur vie et de la concevoir librement et en sécurité. Sauvegarder ce droit, l'imposer contre des menaces extrémistes de toutes nature (...), voici une des tâches centrales de l'État et de ses représentants". Cette volonté d'informer, et au-delà d'éduquer les citoyens, légitime les moyens mis en œuvre pour l'établissement de ce rapport annuel et sa diffusion. La transparence que nous recherchons et que nous offrons n'abolit pas pour autant les contraintes liées au fonctionnement d'un service secret chargé de recueillir du renseignement, ceci dans un cadre global.* »⁴⁶⁶.

Le préambule, signé par le ministre belge de la Justice, du premier rapport annuel de la Sûreté de l'État insiste également sur cette dimension. Conscient de l'exposition médiatique et de la demande de transparence formulée par les citoyens, le service de renseignement belge a choisi de s'expliquer au travers d'un document donc il avait la plus complète maîtrise.

Si l'option du rapport annuel n'est pas retenue par les services, sus couvert de sa protection, les publications annexes sont souvent choisies. Celles-ci portent quasi systématiquement sur les menaces qui pèsent sur les intérêts de la nation.

Extrait du préambule du rapport annuel 2008 de la Sûreté de l'État :

« *Un rapport annuel traduit la capacité d'une organisation à s'analyser et à réfléchir de manière transparente, mais également à se tourner vers le futur.*

⁴⁶⁶ Hans Elmar Remberg, « Protéger la Constitution par l'information et le renseignement », in *Défense*, n° 135, septembre-octobre 2008.

Ce rapport répond donc à la nécessité d'informer correctement la population sur le fonctionnement de la Sûreté de l'État. L'ombre qui entoure le plus souvent les activités de ce service est source de toutes sortes d'hypothèses à ce sujet. C'est précisément cette image erronée que la présente publication entend rectifier. Trouver le juste équilibre entre la transparence et la discrétion n'est jamais simple. Car, et ce n'est plus à démontrer, la Sûreté de l'État ne peut mener à bien sa mission que si elle est à même d'organiser ses informations et ses activités avec la confidentialité qui s'impose. [...]

Par ailleurs, en 2008, la Sûreté de l'État a été plus que jamais le point de mire de la presse et du grand public. La menace apparue en fin d'année, l'affaire "Belliraj" ou encore le projet de loi concernant les méthodes particulières de recherche ont amplement retenu l'attention de la société.

À cet égard, l'an dernier a également représenté, pour le service, un tournant en matière de communication. Ces premières étapes ne resteront certes pas sans effet dans les mois qui viennent.

Le rapport annuel lève ainsi un pan du voile sur la profession et ses activités, qui sont aussi peu appréciées qu'elles sont méconnues. Personne n'ignore cependant que les collaborateurs de la Sûreté de l'État font preuve d'un sens aigu des responsabilités et de professionnalisme dans l'accomplissement de leur mission.

Mon souhait est que ce rapport annuel contribue à en donner une image exacte, bien que nul ne peut assurer au lecteur curieux qu'il y trouvera réponse à toutes ses questions. La société actuelle est le témoin de changements et de phénomènes sociaux au développement rapide. Il incombera sans cesse à la Sûreté de l'État de suivre les évolutions les plus récentes et d'y répondre de manière adéquate. [...] »

Stefaan De Clerck, Ministre de la Justice

3. Une ouverture politique imposée

Si l'ouverture des services de renseignement et de sécurité a été induite par l'évolution fulgurante de médias et les usages, elle a également été imposée par le politique. En effet, les parlementaires belges, allemands, français et même britanniques, recommandaient fortement une certaine transparence afin d'apprécier leur action et leur efficacité tout en repoussant les possibles dérives.

L'exemple de la Belgique procure une bonne illustration. Pendant longtemps, la question du renseignement était tabou dans ce pays, même au sein des instances du pouvoir. En effet, la structure des service de renseignement est demeurée longtemps méconnue aussi bien par l'opinion publique que par les parlementaires. Jusqu'à la fin des années 1980, le Parlement qui adressait des questions à l'attention des ministres compétents obtenait des fins de non recevoir, aux motifs du secret d'État et de la sécurité. Qui plus est, les Belges ont culturellement tendance

à se méfier d'une concentration de pouvoir au sein d'un service de maintien de l'ordre ou de sécurité. L'émergence d'une police politique y est fortement redoutée. Les tensions entre Flamands et Wallons n'y est peut-être pas étrangère.

Cependant, le début des années 1990 marque un tournant. D'une part, le directeur de la Sûreté de l'État, Albert Raes, est démissionné en juin 1990. Celui-ci évitait autant que possible tout contact avec les médias et interdisait à ses agents d'avoir des relations avec des journalistes. Le silence était également de mise lors des auditions de commission parlementaire d'enquête, en particulier devant celle sur les milices privées⁴⁶⁷. Le directeur du Service Général de Renseignement militaire avait quant à lui refusé de se présenter devant les membres de cette commission. Il ne consentit qu'à répondre par écrit et par l'intermédiaire du ministre de la Défense. D'autre part, des informations relatives à l'organisation des services, à leur budget et à leur personnel ont été divulguées, notamment par les rapports du Comité R et lors des débats parlementaires. En 1989, à l'occasion de l'examen du budget, les élus ont pu estimer que le nombre d'agents travaillant à la Sûreté de l'État entre 250 et 300. Quatre ans plus tard, le ministre apporta des informations plus précises en réponse à une question parlementaire : 386 personnes travaillaient à la Sûreté de l'État. De plus, la politique du nouveau directeur de la Sûreté de l'État est bien différente de celle de son prédécesseur Albert Raes. Bart Van Lijsebeth (1993-2000) mena une politique d'ouverture aux médias et milita pour davantage de transparence.

Les bancs du parlement s'exaspéraient du manque d'informations et des lacunes législatives autour de services qui opéraient sans base légale propre. Lors de la séance plénière du Sénat le 19 novembre 1998, Anne-Marie Lizin (PS), rapportait à propos du projet de loi relative à la classification et aux habilitations de sécurité : *« Monsieur le président, cette matière sans doute quelque peu technique aux yeux de certains est importante. Cette loi a été suggérée par bon nombre d'instances dans notre pays et en particulier par le Comité R. Notre commission de suivi du Comité R a déjà eu l'occasion d'analyser en détail la nécessité de légiférer en cette matière, nécessité devenue d'autant plus apparente à la lumière de certains problèmes et parfois de scandales. Rappelons qu'un cas précis a été à l'origine de l'accélération de la législation. Il s'agissait de fuites provoquées par une personne qui n'aurait pu dû avoir accès aux informations dans le système Sirène. D'autres événements récents montrent combien il*

⁴⁶⁷ Rapport sur l'enquête parlementaire sur les problèmes posés par le maintien de l'ordre et les milices privées, document parlementaire n°295/6 (1979-1980), déposé au Sénat le 24 juin 1981.

est important de bien classifier les documents, d'être précis sur leur qualité, de contrôler avec précision et fiabilité l'accès à ces documents. »

En mai 1998, un rapport mettait en évidence le besoin de légiférer dans plusieurs domaines liées au renseignement, et notamment le cadre légal des techniques spéciales d'enquête : *« Pour les divers motifs exposés à la section 3, la Belgique doit doter les techniques spéciales d'enquête d'un cadre légal. Pour répondre aux exigences de l'article 8, § 2, de la Convention et aux impératifs de sécurité juridique, cette loi devra être précise et circonstanciée quant aux principes qui doivent régir la mise en œuvre, l'exécution et le contrôle de chacune de ces techniques »*⁴⁶⁸. Le projet de loi a obtenu 58 voix pour, 9 contre et une abstention en novembre 1998. Le texte présenté en juillet 1998 et rejeté par 38 voix contre 13, a été revu et corrigé.

Pour s'assurer une certaine transparence, le législateur belge a inclus l'article 19 alinéa 2 dans cette loi organique, afin de permettre aux directeurs des deux services de renseignement et de sécurité ou à leurs représentants de communiquer avec la presse : *« Dans le respect de la vie privée des personnes, et pour autant que l'information du public ou l'intérêt général l'exige, l'administrateur général de la Sûreté de l'Etat et le chef du Service général du renseignement et de la sécurité, ou la personne qu'ils désignent chacun, peuvent communiquer des informations à la presse »*. Ceci indique bien la volonté du législateur de rendre le renseignement intelligible par l'opinion publique.

⁴⁶⁸ Rapport sur *L'impact de la lutte contre la criminalité organisée, entre autres par l'utilisation de techniques spéciales d'enquête, sur l'organisation des services de police et du ministère public*, deuxième rapport intermédiaire fait par Hugo Coveliers (VB) et Claude Desmedt (PRL-FDF), au nom de la Commission parlementaire chargée d'enquêter sur la criminalité organisée en Belgique, document législatif n° 1-326/8, 14 mai 1998.

III. Le renforcement du contrôle parlementaire

1. La mise en place d'un contrôle parlementaire plus étroit...

Divers éléments ont eu l'air de guider la mise en place d'un système de contrôle parlementaire : les défaillances des services d'un côté, et le renforcement de leurs ressources de l'autre côté.

A. ... pour compenser un renforcement des moyens alloués aux services

Le contrôle parlementaire a été instauré et raffermi lorsque des lois, qui octroyaient davantage de moyens d'action aux services, avaient été ou étaient sur le point d'être votées. Ce fut le cas en Allemagne et en France.

En Allemagne, l'année 2008 a été marquée par le débat et le vote de la BKA-Gesetz⁴⁶⁹, et celle de 2007 par l'adoption de la loi sur le complément de la loi sur la lutte contre le terrorisme. Peu de temps après, en mars 2009, le groupe politique des Verts a déposé un projet de loi portant sur l'amélioration du contrôle parlementaire du renseignement et de la loi sur l'accès à l'information⁴⁷⁰. Hans-Christian Ströbele et ses confrères avaient estimé que l'actuelle loi sur le contrôle parlementaire des activités de renseignement n'assurerait pas un contrôle suffisant sur les services de renseignement allemands, d'autant plus que ces derniers s'étaient vus octroyer des ressources plus importantes les années précédentes. Les auteurs du projet de loi soutiennent que « *l'évaluation des activités de la commission de contrôle parlementaire dans les dernières années a montré des lacunes manifestes* »⁴⁷¹.

En France, le vote de diverses mesures incluses dans la loi sur la lutte contre le terrorisme en 2006 a été conditionné par la mise en place d'une délégation parlementaire au renseignement quelques mois plus tard. Les propositions précédentes avaient pourtant été rejetées ou

⁴⁶⁹ Le BKA n'est pas un service de renseignement et ne fait pas partie du giron du contrôle du PKGr. Cependant, le débat qui a précédé l'adoption de la loi s'est appesanti sur une discussion à propos de la frontière entre police et renseignement, mettant en lumière la grande capacité d'action accordée à ce dernier.

⁴⁷⁰ Entwurf eines Gesetzes zur Verbesserung der parlamentarischen Kontrolle der Geheimdienste sowie des Informationszugangsrechts.

⁴⁷¹ Projet de loi n° 16/12 189, déposé le 04 mars 2009.

simplement ignorées : « *La discussion, en novembre 2005 à l'Assemblée nationale puis en décembre au Sénat, du projet de loi relatif à la lutte contre le terrorisme*⁴⁷², a relancé le débat sur cette question. Alors que le Parlement s'apprêtait à donner de nouveaux moyens juridiques aux services de renseignement (consultation de fichiers, accès aux données techniques concernant les communications, observation des déplacements internationaux), la spécificité française en matière d'absence de contrôle parlementaire dans ce domaine devenait de plus en plus difficile à justifier »⁴⁷³.

B. ... pour remédier à la défaillance des services

Dans ce cadre-ci, le cas belge est symptomatique. En effet, il peut sembler étrange que la Belgique se soit dotée d'un organe de contrôle du renseignement en 1991 alors même que la Sûreté de l'État et le Service Général du Renseignement et de la Sécurité n'avaient pas de base légale spécifique. En fait, la création du Comité R a fait suite aux répercussions du rapport de la Commission d'enquête parlementaire sur la manière dont la lutte contre le crime et le terrorisme est organisée⁴⁷⁴. Les auditions menées par la commission ont mis en évidence les problèmes de fonctionnement des services de renseignement et le manque de coordination non seulement avec le gouvernement mais aussi avec la justice. L'irrégularité de la transmission des informations au gouvernement ainsi que l'inexactitude ou la non-communication de certaines données ont été pointées du doigt par les auteurs. L'inexistence d'un code de déontologie et d'une réglementation spécifique a été par ailleurs réprouvée.

La publication de ce rapport conduisit la coalition de centre-gauche, qui était alors au pouvoir, à adopter le Plan de la Pentecôte. Il s'agissait d'un programme politique sur le maintien de l'ordre, la sécurité et la lutte contre la criminalité. Ce dernier prévoyait la mise en œuvre d'une réorganisation des services de renseignement et de sécurité. Il envisageait également la mise en place d'un cadre législatif de leurs activités afin de mettre fin à l'adoption de multiples arrêtés royaux ou ministériels et aux circulaires ministérielles qui visaient à assurer leur gestion.

⁴⁷² Devenu la loi n° 2006-64 du 23 janvier 2006 relative à la lutte contre le terrorisme et portant dispositions diverses relatives à la sécurité et aux contrôles frontaliers.

⁴⁷³ Rapport relatif à l'activité de la délégation parlementaire au renseignement pour les années 2008 et 2009, déposé le 17 décembre 2009 au Sénat (doc. 181) et à l'Assemblée nationale (doc. 2 170), pages 6-7.

⁴⁷⁴ Rapport sur *la manière dont la lutte contre le banditisme et le terrorisme est organisée*, fait au nom de la commission d'enquête parlementaire par Tony Van Parys et Philippe Laurent, déposé à la Chambre, document n° 59, 30 avril 1990.

Il faudra toutefois attendre novembre 1998 pour que les services de renseignement soient reconnus et encadrés par des textes législatifs spécifiques.

Entre temps, le Comité R a pris ses marques. Ses publications ont fait état des problèmes de fonctionnement au sein des services, de carences en terme aussi bien de moyens que de législation. Les médias ont d'autant plus relayé ces constats que les enquêtes menées par le Comité R faisaient souvent suite aux révélations d'un journaliste, d'un scandale, d'un échec ou de fuites.

Au Royaume-Uni, l'Intelligence and Security Committee a vu le jour avec l'Intelligence Services Act en mai 1994. Quel était le contexte d'alors ? D'une part, l'existence du MI5, du MI6 et du GCHQ avait été officialisée quatre ans plus tôt. Les services étaient de plus en plus visibles, d'autant plus le MI5 avait entrepris en juillet 1993 une campagne de communication. Le service de renseignement intérieur britannique avait en effet publié une brochure, dans laquelle il révélait, publiquement et pour la première fois, ses activités et ses missions, ainsi que l'identité et les photos du Directeur Général de l'époque, Stella Rimington. La question du contrôle de ces services qui étaient dotés de larges pouvoirs, émergea ainsi dans l'espace public. D'autre part, les services de renseignement britanniques rencontraient des difficultés à juguler la menace de l'IRA en Irlande du Nord et en Angleterre. Les 8, 10 et 13 mars 1994, l'IRA perpétra encore trois attaques successives au mortier sur l'aéroport d'Heathrow. Un peu plus de trois mois avant, l'IRA avait annoncé qu'elle ne renoncerait pas à son engagement de lutter contre la présence des Britanniques en Irlande du Nord. Les services britanniques étaient-ils en mesure de faire face à cette menace ? L'efficacité des services de renseignement britanniques semblait se détériorer, la Guerre froide venait de s'achever et l'existence des services était remise en question du fait de la disparition de l'ennemi soviétique. C'est alors que l'ISC fut mise en place afin de combler les lacunes du dispositif de renseignement et de veiller à son bon fonctionnement.

2. La quête de crédibilité des organes parlementaires de contrôle

La consolidation du contrôle parlementaire, plus que celle du contrôle administratif, a également eu pour rôle de garantir une certaine crédibilité non seulement aux organes qui en sont en charge mais aussi aux services de renseignement ainsi encadrés. Ce double niveau s'autoalimente, et ce, que la crédibilité soit ébranlée ou attestée. Si le cercle s'avère vertueux, l'image des services de renseignement tendra de plus en plus vers le curseur positif.

Utilisons le cas de l'Allemagne pour corroborer cette affirmation. Le contrôle parlementaire allemand s'est progressivement construit depuis 1978. Il semblerait toutefois que, jusqu'à il y a peu, le Parlement allemand n'avait porté qu'un faible intérêt à la responsabilité gouvernementale devant les parlementaires vis-à-vis des activités des services de renseignement et de sécurité du pays. Or, ce sont des « *affaires* » qui impliquaient les services qui ont mis en exergue cet aspect carenciel et alimenté un débat public.

En effet, au cours de l'année 2005, plusieurs scandales ont éclaté en Allemagne. Des accusations ont été portées à l'encontre des méthodes utilisées par les services de renseignement allemands. Il a été question, entre autres, d'une collusion entre l'Allemagne et la CIA étatsunienne, au sein d'un vaste programme de transferts de détenus (*Extraordinary Rendition Program*). L'accumulation de charges à l'encontre des services allemands a eu pour conséquence d'accréditer l'idée selon laquelle il existait une connivence « *entre la classe politique allemande et l'appareil de renseignement* »⁴⁷⁵. Ces accusations n'ont pas manqué de faire couler de l'encre dans la presse quotidienne et hebdomadaire nationale. Ces accusations publiques autant que la réaction de l'opinion publique ont poussé le Bundestag à se saisir de la question dans le cadre d'un renforcement du contrôle parlementaire des activités des services du renseignement.

Plus précisément, à l'issue d'une longue enquête et d'une série d'auditions menées à partir de décembre 2005, le Parlamentarisches Kontrollgremium avait publié un rapport spécial en février 2006 sur l'espionnage de journalistes allemands par le BND. Jusqu'alors, publier les résultats de son enquête n'était pas son habitude. Néanmoins, sous la pression de l'opinion politique et publique, il a choisi de faire part de ses conclusions, afin de s'assurer d'une légitimité et d'une crédibilité auprès des citoyens allemands.

Mais, par la suite, le Bundestag a mis en place une commission d'enquête *ad hoc* (*Untersuchungsausschuss*). Celle-ci a eu pour objectif de prolonger l'enquête du PKGr avec des prérogatives et des ressources différentes. Dans ce cadre, plus de 140 témoins ont été interrogés. De nombreux entretiens et rapports ont été rendus publics entre 2006 et 2009, avant la publication du rapport final en juin 2009⁴⁷⁶. C'était la première fois que le Bundestag entreprenait une telle démarche. Le souci de porter à la connaissance du public son rapport final correspondait

⁴⁷⁵ Thomas Wetzling, chercheur invité à Institut Français des Relations Internationales (IFRI), a avancé ces propos à l'occasion du séminaire Métis sur « Le contrôle parlementaire du renseignement dans le système politique britannique », le 17 mai 2010.

⁴⁷⁶ Deutscher Bundestag, 16 juin 2009 (document n° 16/13 400).

sans aucun doute à une recherche de transparence à l'intention tant que la classe politique que de l'opinion publique. De cette manière, les élus allemands comptaient amoindrir le discrédit jeté sur les relations entre le pouvoir allemand et les services de renseignement et de sécurité.

Pourtant, la mise en place de cette commission d'enquête *ad hoc* n'a pas manqué de discréditer un peu plus le PKGr, alors que le travail de cette commission permanente avait déjà été remis en cause par les différents scandales qui avaient fait les choux gras de la presse allemande entre 2005 et 2009 – même si les allégations n'ont jamais été prouvées depuis. Cette commission *ad hoc* a soulevé un certain nombre de défaillances dans le fonctionnement des services de renseignement ainsi que dans les procédures de contrôle de leurs activités.

Le 31 juillet 2009, une nouvelle loi sur le contrôle parlementaire du renseignement a été adoptée par le Parlement allemand. Celle-ci a étendu les pouvoirs d'enquête du PKGr. Désormais, la publication des rapports d'enquête ou d'activité pourra être votée à la majorité des deux tiers de la commission, à la demande d'un des membres du PKGr. Il s'agit là d'un moyen pour assurer l'opinion publique de sa bonne foi et de son impartialité. Cette initiative répondait ainsi à un souhait de transparence et de crédibilité.

Il faut dire que le processus de contrôle des activités de renseignement n'avait jamais été autant sollicité qu'au cours des années 2000. Seul le cas Hirsch en 1996 avait été étudié par le PKGr. Il faut attendre 2005 pour le voir s'investir de nouveau dans une enquête (vols de la CIA en 2005, Hansalek en 2006). Jusque-là, les allégations faites à l'égard des services de renseignement ne faisaient pas l'objet d'une enquête approfondie du PKGr. Loin de là, les représentants du peuple y préféraient voter quelque amendement à la loi sur les modalités de contrôle ou d'exercice du renseignement. *« Le législateur entendait ainsi exprimer son irritation au sujet d'un méfait potentiel, tout en évitant de faire la lumière sur le contenu des accusations. L'énerverment initial cédait le pas à un désintérêt bienveillant, avant qu'un autre scandale ne suscite une nouvelle réaction de l'opinion publique »*⁴⁷⁷. À la lumière de ce commentaire, il est tout à fait légitime de croire que c'est la médiatisation des scandales et l'exaspération de plus en plus pressante de l'opinion publique qui a suscité un changement dans l'attitude de la classe politique à l'égard du renseignement. Au-delà d'un souhait de transparence, ce changement s'opère également dans une

⁴⁷⁷ Wetzling (Thomas), *L'Allemagne et le contrôle parlementaire des services de Renseignement*, note du Cerfa n° 78, Ifri, octobre 2010, page 3.

mouvance qui tend à accentuer la responsabilisation de l'État face au Parlement, et donc face aux citoyens. Cela se ressent aussi dans les autres pays de l'Europe de l'Ouest.

En Belgique aussi, l'organe de contrôle parlementaire du renseignement a fait un effort de pédagogie afin de s'assurer une crédibilité. Dans leur premier rapport, les membres du Comité permanent R se sont attachés à avoir faire preuve d'un souci de définition et d'explication. Deux missions principales y sont distinguées, à savoir la sécurité et le renseignement. La sécurité y est définie comme une activité défensive (garantir la confidentialité des informations, garantir la sécurité des documents et des installations, *etc.*) tandis que le renseignement est considéré comme une activité préventive, qui consiste à informer le gouvernement des activités susceptibles de menacer la sécurité de l'État. C'est la première fois qu'un tel effort est consenti par l'un des acteurs du dispositif national du renseignement. La transparence est un souci permanent des membres du Comité R, sans pour autant porter atteinte à la confidentialité des informations.

La crédibilité des organes parlementaires de contrôle est aussi un des facteurs qui favorise une bonne image des services de renseignement. Une réhabilitation de ces derniers a davantage de poids lorsque l'impartialité et la rigueur du travail des premiers sont reconnues par les politiques et l'opinion publique. En France, plusieurs services de renseignement étaient depuis longtemps demandeurs d'une mise en place d'un organe parlementaire de contrôle pour cette raison. Bernard Carayon écrivait ainsi dans son rapport sur la création d'une délégation parlementaire au renseignement en 2007 : « *Les responsables des services de renseignement rencontrés par votre rapporteur [...] considèrent que leurs services ne profitent en rien de l'absence d'un suivi parlementaire de leurs activités [...]. Les services de renseignement n'ont ni la place dans l'État ni l'image dans l'opinion publique qu'ils méritent* »⁴⁷⁸.

⁴⁷⁸ Rapport n° 83 fait au nom de la commission des Lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur le projet de loi, adopté par le Sénat, portant création d'une délégation parlementaire au renseignement, rédigé par le député Bernard Carayon et déposé le 18 juillet 2007 à l'Assemblée nationale, page 13.

IV. L'utilisation d'un contexte de crise pour favoriser l'acceptation politique et sociale des lois

1. L'adoption de lois coercitives facilitée par la période de « crise »

A. Les attentats spectaculaires ont favorisé l'adoption sans encombre de dispositions sécuritaires

Au lendemain des attentats du 11 septembre 2001, les États de l'Occident se sont précipités dans l'élaboration de lois relatives à la lutte contre le terroriste. Le 15 novembre en France, le 19 novembre au Royaume-Uni, le 21 décembre en Belgique et le 9 janvier en Allemagne, les Parlements ou les gouvernements ont adopté de nouvelles mesures pour se prémunir contre les risques d'attaques terroristes. Les moyens des services de renseignement et de sécurité ont été élargis, repoussant un peu plus la frontière des libertés individuelles et collectives au profit de la sécurité des citoyens et des intérêts nationaux.

Ces dispositions « *antiterreur* » devaient être temporaires, les mesures exceptionnelles, une réponse limitée dans le temps à un problème ponctuel... Mais la plupart de ces dispositions sont toujours en vigueur à ce jour, voire ont été renforcées ou complétées dans le sens de la sécurité au cours de cette dernière décennie.

Le risque d'attaques terroristes, plus que toute autre menace, a été utilisé et mis en avant par les autorités politiques pour justifier ces mesures soi-disant exceptionnelles et temporaires. Le cas du Royaume-Uni est sans doute le plus symptomatique de tous.

Entre 2001 et 2008, les ressources financières, techniques, administratives et légales mises à disposition des services de renseignement et de sécurité britanniques ont été considérablement élargies et renforcées. Quatre textes majeurs ont été adoptés en ce sens en sept ans.

Le premier de cette période est l'*Antiterrorism, Crime and Security Act 2001* (voir page 378). Plusieurs dispositions de section 23 de cette loi décrites par ces détracteurs comme « *la législation*

la plus draconienne que le Parlement aient fait passer en temps de paix depuis plus d'un siècle »⁴⁷⁹, ont été déclarées incompatibles avec la Convention européenne des droits de l'homme par les Lords d'appel et ordinaires (*Law Lords*) le 16 décembre 2004. Pourtant ce texte, approuvé par les parlementaires britanniques, a pu s'appliquer durant ce temps sans susciter une contestation virulente des citoyens. Ce sont en réalité les associations de défense des droits de l'homme et quelques élus britanniques qui ont bataillé contre ce texte qu'ils jugeaient liberticide. Cette frange ne reflétait pas fidèlement, loin de là, l'avis de la plus grande partie de l'opinion britannique. Nous l'avons vu précédemment, celle-ci est plutôt prompte à accepter un certain recul de leur liberté afin que la sécurité de tous soit assurée. À la suite de cette décision, un nouveau texte a été soumis aux chambres : le *Prevention of Terrorism Act 2005*. Cette loi fut adoptée même si elle a été vivement dénoncée par les associations de défense des droits de l'homme comme Amnesty International, Human Rights Watch, Justice et Liberty. En 2006, le *Terrorism Act*, dont la rédaction fut entreprise immédiatement après les attentats de Londres, connut le même sort, tout comme le *Counter-Terrorism Bill* en 2007-2008. Malgré les réticences d'associations, de certains élus et de quelques chercheurs, ces textes ont été adoptés, dérogeant peu de leur version initiale. Une majorité confortable des parlementaires ont ainsi accordé leur assentiment à ces mesures. L'opinion publique également.

En France, le schéma est similaire. Entre 2001 et 2008, plusieurs lois et volets de loi dédiés à la lutte contre le terrorisme et à la sécurité intérieure ont été adoptés, en plus des décrets sur les fichiers et ceux relatifs aux missions et aux moyens de la nouvelle DCRI approuvés en 2008. Ces textes ont considérablement élargis les pouvoirs des services de renseignement et de sécurité français tout au long de la décennie. Le volet antiterroriste, ajouté à la LOPSI du 15 novembre 2001, a autorisé, de façon « temporaire », la fouille des véhicules dans le cadre de recherche ou de poursuite d'actes de terrorisme ainsi que la mise à disposition de l'autorité judiciaire des données sur les communications. Il a aussi élargi le cadre des perquisitions de domicile. Le 18 mars 2003, un nouveau texte est venu prolongé les dispositions temporaires adoptées en 2001. Il a aussi autorisé les contrôles, les vérifications et les relevés d'identité sur toute personne à l'encontre de laquelle existent une ou plusieurs raisons plausibles de la suspecter d'être en lien avec un groupe ou une action terroriste. Le 23 janvier 2006, un énième texte a entériné l'obligation pour tout opérateur de télécommunications et fournisseur d'accès de

⁴⁷⁹ Tomkins (Adam), « Legislating Against Terror : The Anti-Terrorism, Crime and Security Act 2001 », in *Public Law*, 2002, pages 205-220.

conserver les données de connexion pendant un an. Il a également assoupli les conditions d'installation de la vidéosurveillance et augmenté la durée de garde à vue de quatre à six jours. Malgré les protestations des associations de défense des libertés, les textes ont été adoptés sans qu'ils ne fassent l'objet d'une multitude de modifications profondes. Ces cheminements législatifs ont systématiquement eu lieu en temps de « *crise* ». Par la suite, les mesures ont été pérennisées alors que les circonstances que l'exigeaient pas nécessairement.

Ces deux exemples illustrent bien que les gouvernements ont profité de périodes de « *crise* » pour présenter des textes qui, en temps « *normal* », auraient sans aucun doute suscité une vive réprobation d'une grande partie de la société civile, en particulier dans un pays comme la France qui se veut le premier défenseur des droits de l'Homme et du respect des libertés. Si ces attentats avaient mis en lumière un certain nombre de dysfonctionnements et de carences qui appelaient à être comblés par des ajustements, les mesures adoptées allaient sans nul doute au-delà. Pourtant, l'opinion publique n'est pas montée au créneau pour dénoncer ces différentes dispositions pour le moins sécuritaires pour certaines d'entre elles.

B. Les politiques justifient les mesures exceptionnelles face un risque réel et imminent

Au Royaume-Uni, les ministres britanniques et les directeurs d'agences de renseignement ont fermement milité pour l'adoption de législations visant à renforcer les moyens disponibles pour lutter contre le terrorisme. Leurs discours et commentaires en témoignent. En novembre 2007, alors que le projet de loi sur l'antiterrorisme était en discussion, Lord Carlile, le dépositaire du gouvernement pour la législation antiterroriste (*the government's terror legislation watchdog*), déclarait pour défendre l'allongement de la durée de détention provisoire : « *Il y a un risque réel qu'un cas extrêmement grave de terrorisme puisse avoir lieu et implique un grand nombre de terroristes, pour lequel il serait difficile, voire impossible, de procéder à toutes les enquêtes nécessaires dans un délai de 28 jours* »⁴⁸⁰. Le ministre de l'Intérieur, Jacqui Smith, défendait le projet de la même façon : « *Depuis une année ou à peu près, nous voyons que cette menace [terroriste] ne cesse*

⁴⁸⁰ Mulholland (Hélène), « Labour MP attacks plans to extend detention limit », in *The Guardian*, publié le 05 novembre 2007.

d'augmenter »⁴⁸¹. Et de rappeler que le MI5 estimait à hauteur de 2 000 le nombre de personnes impliquées dans des activités terroristes qui se trouvaient sur le sol britannique.

La presse a relayé ces plaidoyers. L'article intitulé « Al Qaïda n'hésiterait pas à souffler une ville : c'est pourquoi nous avons besoin des 42 jours de détention, a déclaré l'ancien patron du MI6 »⁴⁸² publié en avril 2008 dans *The Daily Mail* illustre bien cette tendance. Or, en 2008, la menace terroriste était-elle aussi prégnante contre les îles anglo-saxonnes ? Dans le même temps, le nombre d'articles publiés qui évoquaient des cas, des risques ou des évaluations de la menace terroriste ne désemplissaient pas dans les quotidiens d'information générales britanniques.

En France, lors de la discussion générale du projet de loi relatif à la lutte contre le terroriste au Sénat en 2005, le ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy, avait choisi ses mots avec soin pour défendre les nouvelles mesures : « *La Haute Assemblée est aujourd'hui appelée à se prononcer sur les moyens de dissuader et de combattre l'une des formes les plus barbares et les plus pernicieuses de la violence : celle du terrorisme. Barbare, le terrorisme l'est, parce que sa logique de terreur est fondée sur le meurtre, et le meurtre d'innocents. Pernicieux, le terrorisme l'est, parce que ses modes opératoires n'obéissent à aucune des règles juridiques ou morales qui régissent la communauté internationale. La France a déjà été frappée par ce fléau. La France connaît le prix de cette épreuve sanglante. La France connaît ce sentiment de peur qu'il convient précisément de maîtriser* »⁴⁸³. Barbares, pernicieuses, violence, terreur, fléau, sanglantes : les termes provoquent l'effroi. Le ton de son intervention est grave et dramatique. La plupart des discours de l'exécutif vont dans ce sens. Toutefois, les médias français d'information ne jouent pas le rôle de caisse de résonance aussi docilement que les britanniques, dans un pays où, encore une fois, les libertés et les droits de l'homme sont érigés en valeur absolue. L'argumentaire des représentants politiques n'est pas relaté de façon aussi explicitée. La prégnance du terrorisme dans les journaux, à la radio ou à la télévision se suffit à elle-même.

En Allemagne, un premier texte a été voté par le Parlement dans les mois qui suivirent le 11 septembre 2001. Cet « *Anti-Terror Paket* » prévoyait toute une série de mesures visant à faciliter le travail des services de renseignement et de sécurité allemands et rallongeait de façon considérable leur budget pour l'année 2002. Le second texte, adopté en janvier 2007, validait le

⁴⁸¹ Le 30 novembre 2007, sur *Sky News*.

⁴⁸² « Al Qaeda wouldn't hesitate to blow away a city : That's why we need 42-day detention, says ex-MI6 boss », in *The Daily Mail*, publié le 26 avril 2008.

⁴⁸³ Compte-rendu intégral de la séance du 14 décembre 2005, Sénat, page 9 589.

renforcement de leurs moyens et modifiait des dispositions en matière de droit d'asile, de trafic aérien, de documents d'identité ainsi que de conservation des données des opérateurs de télécommunication et des fournisseurs d'accès. En Belgique également, des textes de loi similaires ont été adoptés. Dans les prises de paroles des autorités publiques de ces deux pays, nous retrouverons un argumentaire fondé sur le risque majeur d'attaques terroristes sur le sol national. En parallèle, nous notons que l'exécutif prend aussi soin de rassurer l'opinion publique sur la préservation des libertés contre toutes dérives que nous pourrions voir se profiler. Par exemple, le ministre belge de la Justice Laurette Onkelinx affirmait avoir « *particulièrement veillé à atteindre un bon équilibre entre la qualité d'un encadrement qui permette d'éviter les abus et les impératifs du renseignement et de la sécurité* »⁴⁸⁴ dans la rédaction de l'avant-projet de loi relatif aux nouvelles méthodes de recueil de données. Dans ces deux pays également, le terrorisme était quasi quotidiennement présents dans les colonnes des journaux d'information générale.

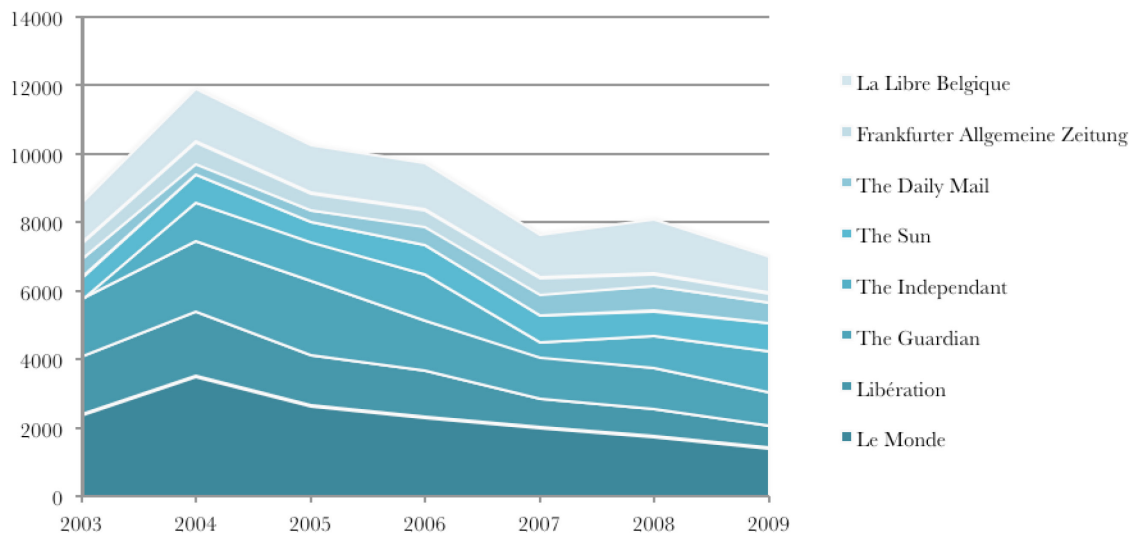
2. État de crise : de l'exception au permanent

A. L'omniprésence du terrorisme dans les médias

Il est certain que le terrorisme est omniprésent dans les médias, dans le temps et dans l'espace. Les journalistes parlent de lui tous les jours et dans des rubriques diverses telles que « *international* », « *société* », « *politique* » ou « *police-justice* ». Il faut dire que depuis les attentats du 11 septembre 2001, le sujet est beaucoup plus vendeur. De nombreuses unes de quotidiens et d'hebdomadaires ont été consacrées à ce thème. Néanmoins, cette exploitation médiatique commence un petit peu à s'essouffler alors qu'aucun n'attend majeur n'a touché l'Europe depuis juillet 2005. Quoiqu'il en soit, cet état de fait a favorisé un climat peu serein, voire une certaine psychose chez les personnes les plus fragiles.

Le terrorisme, un sujet qui reste d'actualité dans les médias de tout temps

⁴⁸⁴ Planchar (Roland), « La Sûreté jusque dans les domiciles », in *La Libre Belgique*, publié le 19 janvier 2007.



Source : graphique d'aires empilées réalisé par l'auteur à partir des archives des quotidiens considérés.

Tout est devenu terroriste : les attentats à la bombe, les détournements d'avions, les meurtres, les enlèvements à l'étranger, les cyberattaques. À l'intérieur des frontières comme à l'extérieur. En temps de guerre comme en temps de paix. Les mots « *terroriste* », « *terrorisme* » ou « *terreur* » sont présents tous les jours dans les pages des quotidiens nationaux français, allemands et britanniques, et un peu moins souvent dans les journaux belges. L'occurrence de la menace terroriste dans les médias alimente un climat d'inquiétude.

Si nous nous positionnons dans la logique behavioriste, qui veut que la répétition du message favorise la mémorisation et l'intégration de ce message, ce matraquage n'est pas sans avoir des conséquences sur les opinions, les choix et les comportements des citoyens. Même si l'école behavioriste est aujourd'hui obsolète quant à l'aspect mécanique du lien cause-conséquence, il n'en demeure pas moins qu'il est admis par la communauté scientifique que l'hypermédiatisation continue d'un fait ou d'une idée peut influencer, à des degrés divers, les opinions et les comportements de tout à chacun. Soit dit en passant, c'est le principe même de la publicité. Il n'est donc pas hérétique de croire que l'omniprésence du terrorisme et de la menace qu'il représente dans les médias est de nature à inquiéter plus que de raison l'opinion publique.

B. La « guerre contre le terrorisme » autorise un état d'exception quasi permanent

Il n'y a pas de fumée sans feu. Si le sujet du terrorisme est récurrent dans les médias, cela ne s'explique pas seulement par la logique commerciale. Cette thématique revient fréquemment

dans les discours et les interviews de membres de l'exécutif. Elle est également récurrente dans les interventions publiques et les publications des services de renseignement et de sécurité. Rappelons au passage que les menaces sont l'un des thèmes de prédilection des services dans le cadre de sa stratégie de communication.

La communication continue autour de la menace terroriste est propice à créer un état de crise permanent, autorisant de fait l'État à prendre des mesures exceptionnelles en tout temps. Les sociétés ne passent plus de crise en crise (guerre, attaque à un moment précis et limité dans le temps) mais vivent dans une crise perpétuelle, qui devient sa condition normale au long court.

Le champ lexical utilisé tant par les politiques que par les journalistes, participe de ce climat inhérent. « *Fléau* », « *danger imminent* », « *menace pernicieuse* », « *peur* »... Les termes utilisés par les journalistes sont connotés. Choisis par les dirigeants politiques, ils ont encore davantage un écho dramatique.

Par exemple, lorsque l'élaboration des lois relative à la lutte contre le terrorisme et les débats qui s'en sont suivis au Parlement et dans l'espace public ont été relatés, les journalistes ont parfois rebaptisé les textes « *loi antiterror* », du moins en France et au Royaume-Uni. Cette dénomination confère une connotation plutôt positive aux mesures, dans le sens où il s'agit de lutter contre la « *terreur* ». De même, les politiques ont régulièrement utiliser l'expression « *guerre contre le terrorisme* », et non plus « *lutte* ». Cette formulation, choisie par le Président étasunien George W. Bush au lendemain du 11 septembre 2001, a été reprise par les chefs d'État européens. Aujourd'hui, l'expression n'est plus utilisée mais a eu cours pendant plusieurs années et a permis de justifier une période d'exception.

Or, le terrorisme ne sera jamais éradiqué. Cette menace évolue, s'adapte, devient l'apanage d'un avant de devenir l'apanage d'un autre. L'état de guerre ne peut donc être que permanent. La crise, « *moment très difficile dans la vie de quelqu'un, d'un groupe, dans le déroulement d'une activité* » ou « *période, situation marquée par un trouble profond* »⁴⁸⁵, autorise de pérenniser des mesures d'exception. Celles-ci sont d'autant mieux acceptées s'il existe une confiance instaurée entre l'opinion publique et les utilisateurs de ces mesures d'exception, autrement dit les services de renseignement et de sécurité.

⁴⁸⁵ Définitions du Larousse.

Ainsi, l'image du renseignement et des services ainsi que toute la communication qui est déployée peuvent avoir des conséquences dans des domaines divers : l'organisation du renseignement, le contrôle parlementaire, l'acceptation sociale de lois coercitives mais aussi les efforts de transparence exigée par les citoyens. Tout cela semble faire partie d'un cercle qui peut être tout autant vertueux que vicieux.

Un autre élément participe à ce cercle : la recherche universitaire. Depuis quelques années, les chercheurs français, allemands et belges commencent à se saisir de cet objet visqueux. Cela fait plus longtemps au Royaume-Uni qui comptent un certain nombre de centre de recherche et de *think tanks* comme Security and intelligence studies, British intelligence studies association, Center for defence and international security studies, l'International Institute for strategic studies. Les services de renseignement ont commencé à prendre en considération les demandes émanant d'un corps avec lequel ils n'avaient pas l'habitude d'échanger. Cela se traduit par l'ouverture d'archives, par l'élaboration d'ouvrages en collaboration et par la participation des directeurs de services à des séminaires de recherche. La rédaction de cette thèse en est aussi le témoignage puisque plusieurs services ont pris le temps de nous recevoir et de répondre à nos questions. S'ils restent extrêmement prudents, ils font l'effort de s'ouvrir au monde de la recherche et de participer à la construction d'un savoir sur l'objet « renseignement ».

Les services de renseignement et de sécurité et un certain nombre de dirigeants politiques sont conscients des répercussions, positives ou négatives, que peut avoir l'image de ces mêmes services. En découle un récent souci de ceux-ci pour cette image qu'ils cherchent à améliorer, à redorer ou à créer. C'est ainsi que des politiques et des stratégies de communication ont commencé à être réfléchies au sein des services de renseignement ainsi qu'au sein l'exécutif, tant en France, qu'au Royaume-Uni, en Allemagne et en Belgique.

Chapitre 3 : VERS UN NOUVEAU MODELE DE COMMUNICATION ?

La problématique de cette thèse est pour le moins paradoxale. Accoler services secrets et communication dans la même phrase n'était sans doute pas pensable récemment. Or, de exigences et tendances nouvelles prennent corps dans nos sociétés occidentales comme la transparence, l'« *hyper-information* » ou la visibilité médiatique.

L'État, s'il ne veut pas faillir, se doit de répondre à ces exigences ou, au moins, donner l'illusion d'y répondre. Les administrations publiques se sont donc dotées d'une politique de communication comme les agences de l'emploi, l'armée ou les entreprises publiques. Les services de renseignement et de sécurité ont mis plus de temps à s'y conformer.

En Allemagne, comme en Belgique, au Royaume-Uni ou en France, les services de renseignement ont fait des efforts, plus ou moins timides et plus ou moins structurels, pour s'avancer dans cette voie. C'est ainsi que la plupart des services de renseignement intérieur et extérieur ont mis en place une politique de communication. Nous entendons par là, la communication externe et les actions tendant à développer et à favoriser les liens avec la nation. Les objectifs de communication des services de renseignement et de sécurité sont finalement assez similaires d'un pays à l'autre. Mais il leur faut composer avec la culture nationale du renseignement, prendre en considération l'hétérogénéité de leur image et la profonde méconnaissance de ce pan des institutions publiques par les citoyens.

Communication et secret sont antinomiques. Il a fallu trouver des parades pour être visible sans se dévoiler dangereusement. Il s'agit presque de donner l'impression d'en dire beaucoup en n'en disant finalement peu. C'est ainsi que les services de renseignement ont mis en place une politique de communication un peu plus atypique que les autres services publics.

Toutefois, les services ne sont pas les seuls à communiquer sur leur compte. En effet, les organes de contrôle du renseignement et le gouvernement sont aussi des acteurs de la communication publique autour du renseignement. Ceux-ci peuvent conforter la stratégie mise en place par les services ou la torpiller. Il s'agit donc en réalité d'une communication tripartite.

I. La vraie stratégie de communication des services de renseignement

Les services de renseignement et de sécurité doivent jongler entre plusieurs identités : service public, service secret, domaine réservé. Ils sont contraints de composer avec l'exigence de transparence des parlementaires et des citoyens et la confidentialité que nécessite leur charge.

Dans ces conditions, il n'est pas aisé de bâtir une politique et une stratégie de communication pertinentes et efficaces. Celles-ci s'apparentent à première vue à celles d'une entreprise ordinaire qui souhaite agir sur sa notoriété. Mais, comme elles doivent répondre à un cahier des charges contraignant, leur fonds de commerce est de ce fait limité. En effet, le volume restreint d'informations diffusables force les services à faire preuve d'imagination et à prévoir à des parades.

1. De multiples supports pour promouvoir le renseignement

La stratégie de communication mise en œuvre par les services est plus ou moins développée selon les pays. Nous ne sommes pas surpris de constater que les agences britanniques, et même allemandes, déploient des efforts plus importants que les services français et belges.

Dans les quatre pays, les services de renseignement qui ont choisi de communiquer plus avant ont élaboré une stratégie multimodale afin de toucher l'ensemble de la population, quelque soit l'âge, le sexe ou la catégorie socio-professionnelle. En fonction du support, le message est différent et son objectif varie.

Qui aurait pu concevoir, il y a trente ans que les services de renseignement installeraient en leur sein un service de communication ? Cette tâche était dévolue au ministère de tutelle, voire, occasionnellement, au directeur du service. Pourtant, plusieurs directions générales ont mis en place un « *service de presse* », un « *service de relations extérieures* », un « *service de relations publiques* » ou, de manière plus légère, un chargé de communication ou un porte-parole. Celui-ci met en œuvre la stratégie de communication de son service de renseignement, coordonne les actions de communication et centralise les demandes en provenance de l'extérieur. De cette manière, il peut construire une politique de communication pertinente et diffuser des informations de manière cohérente aux médias.

A. Un outil en vogue : Internet

Internet est un moyen de communication qui a le vent en poupe auprès des services de renseignement allemands et britanniques, un petit peu moins auprès des français et belges.

La plupart des services disposent de leur propre site Internet. Ceux-ci sont souvent denses et dotés d'un graphisme moderne, du moins au Royaume-Uni⁴⁸⁶ et en Allemagne⁴⁸⁷, un peu moins en France⁴⁸⁸ et encore moins en Belgique⁴⁸⁹.

Ils se caractérisent par la poursuite d'un double objectif : l'information et le recrutement. L'internaute y trouve des informations variées⁴⁹⁰ : leurs missions, leur cadre légal, les menaces contre lesquelles ils luttent, leur Histoire, les profils de candidats qu'ils recherchent. Pour autant, les informations diffusées restent pour le moins générales.

Les services de renseignement intérieur et extérieur se sont davantage engagés dans cette voie que les services de renseignement militaire et les autres acteurs de la « communauté » nationale.

Souvent, les sites sont partiellement traduits dans d'autres langues comme le français, l'anglais, l'espagnol, le russe, l'arabe, ou des langues plus rares comme le farsi ou l'urdu. Ce n'est pas sans importance. Cela indique une volonté d'offrir un certain nombre d'informations aux étrangers. Nous verrons à quels desseins ultérieurement.

B. Des publications papier à profusion

Les publications sont un support très appréciés outre-rhin et outre-manche. S'il y a un vecteur de communication chronophage, c'est bien celui-ci. L'élaboration du contenu, la création d'une base de données d'illustration et la mise en forme nécessitent un temps faramineux. Cela est d'autant plus vrai que les textes sont scrupuleusement lus, relus et contrôlés afin que toutes

⁴⁸⁶ Annexe Royaume-Uni n° 5 : Les services de renseignement et de sécurité britanniques sur Internet.

⁴⁸⁷ Annexe Allemagne n° 7 : Les services de renseignement et de sécurité allemands sur Internet.

⁴⁸⁸ Annexe France n° 8 : Les services de renseignement et de sécurité français sur Internet.

⁴⁸⁹ Annexe Belgique n° 6 : Les services de renseignement et de sécurité belges sur Internet.

⁴⁹⁰ Annexe Synthèse n° 4 : Tableau comparatif des sites Internet des principaux services de renseignement des quatre pays.

les informations soient savamment dosées et ne dévoilent pas les stratégies opérationnelles des différents départements des services.

Il s'agit là d'un moyen de communication classique mais qui présente un avantage de taille : son contenu est contrôlé et contrôlable de A à Z par le service, à la différence d'une interview par exemple, qui sera retravaillée par le journaliste.

Les services de renseignement intérieur et extérieur britanniques et allemands ont édité une grande quantité de rapports, de brochures d'information et de livres. Deux grandes thématiques ont leur préférence : les menaces et l'Histoire.

Le MI5, le MI6 et le BND se sont prêtés à l'exercice de l'Histoire officielle. Le mouvement est inédit. Il a été rendu possible par l'ouverture et la déclassification d'un certain nombre d'archives. Il était très perspicace de s'emparer de cette matière afin de présenter leur propre version, étayée par le travail d'historiens renommés. De cette manière, il est plus difficile de remettre en question l'ouvrage produit.

Enfin, plusieurs services produisent chaque année un rapport annuel. C'est le cas du BfV allemand ainsi que, depuis peu, de la Sûreté de l'État belge. Destiné au grand public, il est plus particulièrement lu par ceux qui portent un réel intérêt pour la matière, les parlementaires et les journalistes. Cet outil est promu par les services de renseignement comme la preuve d'une volonté de transparence.

C. Des rencontres avec le public

Les directeurs et les cadres des services de renseignement ne se cachent plus des citoyens. Si cela fait bien longtemps que ceux-ci participent à des colloques et des conférences au Royaume-Uni et même en Allemagne, la tendance est plus récente en France et toujours inexistante en Belgique.

Ces rencontres peuvent prendre la forme de colloques et de conférences ouverts à un public averti ou au grand public. Cette démarche revêt une dimension pédagogique, parfois politique. Elles se déroulent également lors des salons de l'étudiant ou de recrutement, ou prennent la forme de réunions de sensibilisation dans les universités et les grandes écoles. L'objectif est alors de se faire connaître auprès des jeunes diplômés et des chercheurs d'emploi et de les inciter à postuler.

Encore une fois, le Royaume-Uni est en avance sur ses trois voisins à ce niveau. La politique de recrutement du MI5, du MI6 et du GCHQ est depuis longtemps orientée vers la sortie des grandes écoles. Le fait que le renseignement soit une profession noble et reconnue les aide considérablement à démarcher des jeunes diplômés de haut niveau.

Enfin, les services se rendent dans les entreprises nationales – grandes, moyennes et petites – afin non seulement de les sensibiliser aux dangers de vols et d’espionnage, mais aussi de les conseiller sur les diverses modalités de protection qu’elles peuvent mettre en place. Ce type de rencontre s’est décuplé depuis plusieurs années, à l’heure où le patrimoine économique, scientifique et technologique des pays les plus développés subit les assauts et les velléités des puissances en devenir.

D. Expositions temporaires et permanentes

Cette pratique est plus répandue qu’on aurait pu le croire. Encore une fois, Allemands et Britanniques ont un temps d’avance.

Au Royaume-Uni, une partie de l’Imperial War Museum de Londres est consacrée à l’histoire de services de renseignement de Sa Majesté et à leur action quotidienne. Outre les panneaux explicatifs, des photos et d’anciens gadgets sont disposées dans les vitrines ainsi que divers objets, de haute technologie pour l’époque, comme la machine *Enigma*. Les visiteurs sont plongés dans un univers sombre grâce à une luminosité faible dans les allées. Ils découvrent ainsi les panneaux pédagogiques dans une ambiance feutrée qui n’est pas sans rappeler les romans d’espionnage. Des expositions temporaires ont également été organisées avec le concours de services britanniques comme *Wanted : the next generation of spies* à Londres en 2007⁴⁹¹.

En Allemagne, le BfV et ses antennes dans les Länder ont également organisé des expositions temporaires. Le thème des menaces est, une nouvelle fois, récurrent, qu’il s’agisse de terrorisme ou d’extrémisme politique.

⁴⁹¹ Annexe Royaume-Uni n° 6 : Expositions temporaires et permanentes.

E. Une démarche promotionnelle, presque comme une entreprise ordinaire

On peut tout à fait appliquer une dimension publicitaire aux vecteurs de communication choisis par les services pour se convaincre que leur stratégie présente des aspects promotionnels similaires à une organisation ordinaire.

Les différents vecteurs de la communication commerciale

Les vecteurs	Les outils traditionnels	Les objectifs traditionnels	Les outils choisis par les services	Les objectifs appliqués au renseignement
Publicité média	Presse, télévision, radio, affichage, cinéma, Internet	Information de masse ou ciblée, interactivité avec Internet	Internet (site propre, bannières publicitaires), presse généraliste et spécialisée (encarts publicitaires, petites annonces, interviews exclusives), livres et autres publications ponctuelles, télévision (émissions de plateau)	Information de masse ou ciblée
Publicité directe	Publipostage, imprimé sans adresse (ISA), catalogue, prospectus,	Transmission d'un message personnalisé sollicitant une	-	-

	annuaire, fax, e-mail, sms, etc.	réponse		
Publicité sur le lieu de vente	Affichette, présentoir, stand, animation, vendeur, démonstration	Rappel de la publicité média, contact direct avec le produit, argumentation	<i>Goodies</i> ⁴⁹²	Notoriété, rappel du nom du service
Publicité par l'événement	Sponsoring, mécénat, manifestations diverses	Action sur l'image de la firme ou du produit	Colloques (Symposium), Cérémonie d'anniversaire, expositions, inauguration	Action sur l'image du service, lobbying, pédagogie
Promotion	Jeux et concours, réduction de prix, échantillonnage, offre d'essai, prime, <i>street marketing</i>	Offres concrètes directes ou indirectes pour stimuler rapidement l'achat	Jeux, challenges du GCHQ, stages	Incitation à la candidature
Relations publiques	Dossiers de presse, conférences, visites, séminaires, lobbying	Informations et actions orientées vers des relais d'opinion ou vers les décideurs	Dossiers de presse, conférences de presse, rapports annuels, lobbying, colloques grand public, conférences auprès d'un public averti, séminaire dans les entreprises	Information et actions orientées vers un public spécifique, des relais d'opinion ou des décideurs
Foires et salons	Salons grand public ou professionnels	Contact physique direct et immédiat	Salons de l'étudiant et de l'emploi, interventions dans les grandes écoles et les universités	Contact physique direct et immédiat
Autres formes	Placement dans les films, etc.	Notoriété et rappel de la marque, lien à un contexte psychologique	Conseils aux scénaristes, placement dans les films	Notoriété et rappel du nom du service, lien à un contexte psychologique

Sources : les trois premières colonnes sont extraites du livre de

Daniel Caumont, *La publicité*, Dunod, Paris, 2^e édition, 2008, page 10.

2. Les parades de communication : la thématique des menaces et du recrutement

Les deux sujets de prédilection des services de renseignement et de sécurité sont les menaces auxquelles leur pays est exposé et les campagnes de recrutement. Sujets consensuels, ils permettent de faire valoir les services sous un aspect positif et honorable. Cela est perceptible dans les quatre pays de cette étude.

Outre les sites Internet, les brochures et les rapports annuels qui abordent en long, en large et en travers les différentes menaces qui pèsent sur les nations, en particulier celle du terrorisme islamiste, ainsi que les interviews des directeurs enfoncent le clou. Par exemple, le Président du service de renseignement extérieur allemand a copieusement évoqué les divers dangers qui menacent les citoyens et les intérêts allemands au cours de chacune des interviews publiées en 2008. C'est parfois même le sujet principal de son échange avec les journalistes

⁴⁹² Annexe Allemagne n° 8 : Livrets, dépliants et produits dérivés.

comme celui de février sur le recrutement de djihadistes en Allemagne⁴⁹³ ou celui d'octobre sur la menace terroriste dans le pays⁴⁹⁴. Dans le même temps, le Président du service de renseignement intérieur allemand avait également recours à cette thématique pour communiquer dans les médias. En plus de tous ces supports de communication, le BfV a même organisé des expositions sur les dangers de l'extrémisme politique violent, comme nous venons de le voir.

Les services de renseignement et de sécurité britanniques, belges et français utilisent également les menaces internes et externes dans leur stratégie de communication. Ce thème permet non seulement d'alerter la population, les entreprises, les politiques sur les menaces qui pèsent sur le pays mais aussi de justifier et de valoriser leur rôle au sein de nos sociétés démocratiques. Il s'agit d'une communication nécessairement positive, qui met ces organes au centre du dispositif de paix et de sécurité.

Il en va de même pour la communication autour du recrutement de nouveaux talents. Celle-ci est inéluctablement positive et permet de conférer aux services une vitrine attrayante afin d'attirer des candidats. Et ce malgré des conditions de travail particulières et un salaire souvent peu attractif. Cette stratégie de communication, développée par la plupart des services, participe par conséquent à l'amélioration de leur image.

3. Les grands objectifs de la stratégie de communication

La plupart des services qui se prêtent au jeu de la communication cherchent à atteindre des objectifs similaires. Ceux-ci sont souvent identifiés et assumés en tant que tels : informer l'opinion publique, la prévenir des dangers, recruter de nouveaux talents. Parfois, ces objectifs sont un peu moins évidents mais tout à fait réels comme l'envoi d'un signal aux criminels ou favoriser le consensus autour de textes législatifs ou des ressources qui leur sont allouées.

A. Informer : se faire connaître et se faire apprécier

Informen l'opinion publique et démystifier le renseignement. C'est le nouvel adage des services français, mais aussi allemands et belges. On a pu le lire dans la préface du premier

⁴⁹³ « Rekruten für den Dschihad », in *Der Spiegel*, publié le 24 février 2008.

⁴⁹⁴ « BND-Chef warnt vor Terror in Deutschland », in *Hamburger Abendblatt*, publié le 23 octobre 2008.

rapport de la Sûreté belge. On a aussi pu l'entendre de la bouche de Nicolas Wuest-Famose, chargé de communication de la DGSE. À l'heure où les citoyens sont particulièrement exigeants quant à la transparence des administrations publiques et du fonctionnement du pouvoir, les services de renseignement ont multiplié les efforts pour communiquer en leur direction. Le premier enjeu, pour les services récents ou guère connus, est de se faire connaître. Le second, pour l'ensemble des services cette fois, est d'informer la population sur leur rôle au sein de la société.

Pour cela, Internet est un outil privilégié car il permet de mettre en ligne un contenu organisé et contrôlé. Il permet de diffuser plus largement les rapports et autres publications qui sont de leur fait. Ces documents présentent les mêmes avantages, à ceci près qu'ils touchent un public beaucoup moins large lorsqu'ils sont uniquement sous format papier. Dans les propos liminaires de cette documentation multimodale, les services, en la personne de leur directeur, insistent sur leur souci de transparence et de démocratie et sur l'intérêt public de leurs missions.

Contrairement aux entreprises ordinaires, les services de renseignement et de sécurité n'ont pas créé de profil *Facebook*. Par contre, nombre de pages non officielles existent, comme pour la DGSE ou la DCRI. Il en est de même pour les services belges, allemands et britanniques. Ce ne sera certainement pas sans troubler les internautes qui pourraient croire qu'il s'agit d'un vrai profil. Mais la gestion d'une page *Facebook* prendrait un temps considérable. Qui plus est, le « *mur* » ouvrirait la voie à des revendications en tout genre, à des messages inopportuns et à des débats houleux.

L'information passe aussi par les colloques et les conférences « grand public » ainsi que par les expositions. Les interviews dans les médias généralistes et les articles de promotion sont aussi un moyen de diffuser des informations d'ordre général et de rappeler les missions des différents services. Les dossiers et communiqués de presse permettent également aux services de préciser le contexte d'un événement, un choix politique, le fonctionnement du service ou les grandes lignes d'une opération. Ces outils permettent d'éviter les erreurs de compréhension et la déformation des propos d'un interlocuteur.

Le dessein des stratégies de communication des services veut qu'en expliquant, à la population, ce que les services font, l'existence même des services de renseignement et de sécurité soit plus facilement acceptée. Tout comme les moyens qui leur sont alloués par les autorités publiques.

B. Alerter : sensibiliser la population à la menace...

Un deuxième objectif est d'alerter la population sur les menaces qui pèsent sur elle et sur les intérêts nationaux. Ce pan de la communication passe aussi par les rapports d'activité annuels dans lesquels les services de renseignement ont pris soin de recenser l'ensemble des menaces, du terrorisme à l'extrémisme violent, en passant par les sectes, le crime organisé et l'espionnage industriel.

Les rapports annuels d'activité et les brochures qu'éditent certains services de renseignement et de sécurité, comme le BfV allemand, détaillent la nature des menaces ainsi que nous l'avons montré. La menace terroriste de toute provenance est mise en avant dans tous les rapports et dans la plupart des actions de communication des services. Par exemple au Royaume-Uni, la mise en place du nouveau système d'alerte a été annoncée à grand renfort médiatique tout comme les arrestations de suspects dans des enquêtes liées au terrorisme. Des applications mobiles et des sites Internet ont été créés dans le but que les citoyens britanniques puissent donner des informations sur des suspects présumés d'avoir pris part aux attentats du 7 juillet 2005.

Le terrorisme est-il la menace la plus crainte par les services de renseignement ou la plus médiatisée ? La question est légitime car l'extrémisme politique violent, le crime organisé et l'espionnage constituent, eux aussi, des dangers de taille même s'ils sont beaucoup moins médiatisés. Cependant, il faut nuancer quelque peu le propos car la protection du patrimoine économique, industriel et technologique prend une place de plus en plus importante dans la communication médiatique et de proximité de la même façon en France, au Royaume-Uni, en Allemagne et en Belgique. Les sensibilisations auprès des entreprises de pointe et d'innovation se sont multipliées. L'intelligence économique est ancrée ou commence l'être dans la pratique des entrepreneurs occidentaux. En France, de nombreux colloques ont été organisés sur ce thème. De nombreux ouvrages et brochures institutionnelles ont été publiés. Malheureusement, ces efforts reposent sur un petit nombre de personnes, conscientes que cette démarche entre difficilement dans les rituels entrepreneuriaux.

C. ... pour justifier l'extension de leurs ressources

Depuis quelques années, un sentiment d'insécurité va croissant dans l'opinion publique. D'une part, les récents attentats terroristes qui ont touché les États-Unis en 2001, l'Espagne en

2004 et le Royaume-Uni en 2005 ont provoqué l'effroi dans la population européenne. D'autre part, l'engagement des forces britanniques, allemandes, belges et françaises en Afghanistan et celui du Royaume-Uni en Irak ont fait de ces pays une cible d'attaques terroristes. Mais ces choix politiques et ces événements dramatiques ne sont pas les seuls facteurs de l'inquiétude populaire.

La communication, faite autour de la menace terroriste par les services de renseignement et de sécurité *via* leurs brochures, les annonces des ministères de l'Intérieur et de la Défense, les communiqués de presse et autres, génère elle aussi un sentiment d'insécurité grandissant dans l'opinion publique. Il semble bien qu'il y est une sur-communication autour de la menace terroriste, intérieure et extérieure, qui n'est ni gratuite ni fortuite. Et les médias s'en font l'écho. Nous l'avons indiqué, la quantité d'articles dans les quotidiens nationaux qui évoquent le thème du terrorisme est considérable.

À cela s'ajoutent les plans de sécurité, comme *Vigipirate*, la mise en place ou la rénovation des systèmes d'alerte et les discours des Premiers ministres et ministres sur les dangers qui menacent les intérêts nationaux.

Au cœur de ce climat d'appréhension, les services de renseignement et de sécurité bénéficient d'un cadre d'action considérablement élargi de puis 2001. Régulièrement, les autorités nationales annoncent un renforcement des mesures de sécurité du fait de l'accroissement de la menace terroriste. D'une manière globale, les services ont vu leurs effectifs, leur budget et leurs moyens techniques et légaux être gonflés depuis 2001.

L'amplification des ressources a été diversement acceptée par l'opinion publique. Il y a eu des polémiques et des contestations autour des projets de loi, mais elles n'ont pas eu raison des projets de loi sur la lutte contre le terrorisme, sur la surveillance des ordinateurs ou sur les méthodes de recueil de données. La plupart des mesures ont été approuvées par le Parlement.

Nous pouvons supposer que la création d'un bruit médiatique autour des diverses menaces, et en particulier le terrorisme, au moment des discussions autour des projets de loi et de la mise en œuvre de réformes, a participé à la justification et à l'adhésion de la population aux différents textes législatifs et réglementaires. Ce bruit médiatique a été généré en partie par une communication qui émanait non seulement des services de renseignement, dont le travail est parfois rendu visible au moment d'arrestations, de saisies de stupéfiants et de stocks d'armes, ou d'interviews du directeur de l'un des services, mais aussi de l'exécutif au travers des discours, des déclarations et des tribunes publiées dans la presse nationale. La thématique des menaces qui

pèsent directement sur le pays et les concitoyens y est très présente. Cette constatation vaut pour la France, mais aussi pour l'Allemagne et pour le Royaume-Uni. Cela est moins perceptible en Belgique, tant la Sûreté de l'État est engluée dans les « *affaires* » ces dernières années.

Chronologie de la communication autour des menaces en Allemagne

Communication des services et du gouvernement sur les menaces

4 janvier : Interview du ministre des Affaires étrangères et européennes, Bernard Kouchner, sur *France Info*, sur l'annulation du rallye du Dakar 2008.

11 janvier : La DST, inquiète de l'aggravation de la menace terroriste. Visite du ministre de la Défense, Hervé Morin, à des militaires patrouillant sous la Tour Eiffel à Paris dans le cadre du plan *Vigipirate*.

23 janvier : Interview du ministre de la Défense, sur *Public Sénat*, notamment sur les risques terroristes.

1^{er} février : Interview du ministre de l'Intérieur, Michèle Alliot-Marie, dans *Le Figaro*, sur l'actualité des menaces terroristes, islamistes et d'extrême-gauche.

6 février : Déclaration du Président de la République, Nicolas Sarkozy, en hommage au Préfet Claude Érignac et sur la lutte contre le terrorisme corse.

14 février : Déclaration du ministre de l'Intérieur sur la lutte contre la cybercriminalité.

20 mars : Déclaration du ministre de l'Intérieur à l'occasion du Forum international de la cybercriminalité à Marcq-en-Baroeul (Nord), sur la lutte contre la cybercriminalité et l'espionnage industriel *via* Internet, et les objectifs de la politique d'intelligence économique.

1^{er} avril : Interview du ministre de l'Intérieur, sur *LCI*, sur le risque d'attentats terroristes et l'affaire de la banderole injurieuse envers les Ch'tis déployée lors d'un match de football.

9 avril : Déclaration du ministre de l'Intérieur, en visite en Corse, sur la baisse du nombre d'attentats sur le premier trimestre.

11 avril : Publication d'un rapport de la Direction Centrale de la Sécurité Publique (DCSP) à propos des violences sur des élèves en milieu scolaire recensées dans les zones urbaines.

21 mai : Communiqué de la Présidence de la République sur la lutte contre le terrorisme, à la suite de l'arrestation de plusieurs hauts responsables de l'ETA.

10 juin : Déclaration du ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des collectivités territoriales, sur la lutte contre la cybercriminalité, le blocage des sites pédopornographiques et la sécurisation des utilisateurs de l'Internet, lors de l'ouverture des Assises du numérique à Paris.

7 juillet : Interview du ministre de l'Intérieur, dans *Nice-Matin*, sur les coopérations policières européennes de lutte contre le terrorisme, la cybercriminalité, le trafic de drogue et la protection civile.

1^{er} septembre : Déclaration du ministre de l'Intérieur sur la coopération policière internationale pour lutter contre le terrorisme, le crime organisé et l'immigration illégale.

11 septembre : Déclaration du ministre de l'Intérieur à l'occasion du 7^e anniversaire des attentats du 11 septembre 2001, sur la lutte contre le terrorisme en France et l'état des lieux de la menace islamiste dans le pays.

11 septembre : Interview du ministre de l'Intérieur, dans *Le Figaro*, sur le recrutement et la formation de terroristes islamistes et sur le démantèlement de plusieurs filières.

17 septembre : Interview du ministre des Affaires étrangères et européennes, sur *France Info*, sur la lutte contre la piraterie maritime menée au niveau européen, avec la mise en place d'une cellule de coordination et d'une unité spéciale de navires dans le Golfe d'Aden.

30 septembre : Déclaration du ministre de l'Intérieur sur la radicalisation dans les prisons, sur une stratégie de modernisation de la lutte antiterroriste et sur la coopération entre polices européennes.

1^{er} octobre : Tribune sur « Les démocraties face au terrorisme » signée par le ministre de l'Intérieur dans *Le Monde*.

Lois, réformes et orientations du renseignement

3 janvier : Annonce du Président de la République, Nicolas Sarkozy, de la création d'un Conseil de Défense et de Sécurité Nationale.

4 janvier : Annulation du *Dakar 2008* en raison de troubles en Mauritanie et des menaces faites à l'encontre de cette compétition sportive.

Février : Actions de sensibilisation de la DST dans les grandes entreprises françaises.

17 juin : Publication du *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*.

27 juin : Adoption du décret portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé EDVIGE.

1^{er} juillet : Création de la Direction Centrale du Renseignement Intérieur.

23 juillet : Création du Conseil National du Renseignement.

E
n
F
r
a
n
c
e
n
2
0
0
8

Source : Chronologie réalisée par l'auteur.

Chronologie de la communication autour des menaces en France

Communication des services et du gouvernement sur les menaces

24 février : Le directeur du BND, Ernst Uhlrau, donne une interview au *Spiegel* sur le recrutement des djihadistes.

14 mai : Selon un rapport 2007 du BfV, les entreprises allemandes sont de plus en plus menacées par l'espionnage économique et industriel des Russes et des Chinois. Il indique que cet espionnage est conduit par des stagiaires, des étudiants, des scientifiques et des espions professionnels. « *Les attaques sur Internet représentent la menace la plus dangereuse* » et « *la plupart des agressions électroniques détectées en ce moment prennent leur source en Chine* ».

20 juillet : Dans une interview, le ministre fédéral de l'Intérieur, August Hanning, présente les grandes orientations politiques en matière de sécurité et de renseignement.

11 août : Le BfV met en garde les entreprises allemandes contre le zèle de la Chine et de la Russie en matière d'espionnage économique, quelques jours avant la visite officielle du Chancelier allemand, Angela Merkel, en Chine.

8 septembre : Le directeur du BND donne une interview au *Tagesspiegel* sur le danger que représentent les Talibans et Al Qaïda pour l'Allemagne et la communauté internationale.

22 octobre : Le directeur du BND donne une interview au *Abendblatt* sur la menace du terrorisme islamiste.

23 octobre : Le BND organise son 10^e Symposium international sur le thème : « *Globaler Jihad – Europa im Fokus ?!* ». Il est question des tendances actuelles du terrorisme international islamiste.

24 novembre : Pour lutter contre les pirates somaliens dans le Golfe d'Aden et au-delà, l'Allemagne propose de mettre à la disposition de la « *Mission Atalanta* » de l'Union européenne 1 400 militaires et une frégate, répartis en deux équipages et des commandos embarqués à bord des navires de commerce

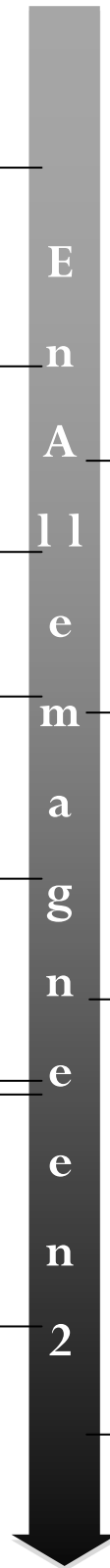
Lois, réformes et orientations du renseignement

17 juin : Le groupe de coalition CDU/CSU-SPD dépose un projet de loi sur la lutte contre les menaces du terrorisme international par l'intermédiaire du BKA (BKA-Gesetz).

13 août : Le projet de loi sur la lutte contre les menaces du terrorisme international par l'intermédiaire du BKA, retoqué par le gouvernement.

7 octobre : Le gouvernement dépose un projet de loi sur les cartes d'identité et les preuves d'identité électroniques.

19 décembre : Le Parlement adopte le projet de loi sur la lutte contre les menaces du terrorisme international par



Source : Chronologie réalisée par l'auteur.

La visibilité d'un contexte fragile et violent permet également aux services de renseignement et de sécurité de justifier et de conforter leur rôle dans nos sociétés démocratiques occidentales alors même que leur image souffre régulièrement des affaires.

D. Avertir : donner un signal aux puissances étrangères et aux groupes criminels

Les publications tout comme les sites Internet des services de renseignement et de sécurité, traduits en différentes langues, se destinent également aux autres pays et aux organisations criminelles, tel un signal qui leur est diplomatiquement adressé.

Dans les quatre pays européens, les mises en garde, nombreuses, valent pour tous ceux qui seraient susceptibles de menacer l'intégrité du patrimoine et du territoire national ou la sécurité de sa population. Certains sont davantage visés que d'autres, comme les Chinois et les Russes, ouvertement accusés d'espionnage économique ou industriel. Un certain nombre de groupes extrémistes et sectaires sont clairement identifiés et considérés comme des menaces. Les rapports annuels, les sites Internet, les interviews portent le message. L'avertissement est clair : les services ont connaissance de leurs agissements, les surveillent et mettent en place des contre-mesures pour y mettre fin.

E. La mise en place de campagnes marketing pour attirer les talents

À l'heure où les technologies de pointe utilisées à des fins de renseignement sont de plus en plus complexes, à l'heure où de nombreux services connaissent un déficit de compétences et de talents, et à l'heure où la sécurité et la paix sont toujours aussi fragiles, les services de renseignement et de sécurité ont besoin de recruter.

Or, quoi de plus normal pour une entreprise que de publier une offre d'emploi sur les sites Internet des structures publiques d'aide à la recherche d'emploi ou une petite annonce dans un journal ? Pourtant, cela ne fait pas si longtemps que les services de renseignement et de sécurité ont pris le même parti que les entreprises ordinaires.

Depuis plusieurs années, on peut lire, dans le *Guardian* et d'autres quotidiens généralistes britanniques, des petites annonces⁴⁹⁵ rédigées par le Security Service et Secret Intelligence Service. Depuis peu, la Sûreté de l'État fait de même dans la presse belge, ainsi que sur le site du bureau de sélection de l'administration fédérale, Selor⁴⁹⁶. En France, le processus de recherche de candidat a dû se décomplexer pour faire de même. « *Le recrutement, trop longtemps endogène et fondé sur le seul bouche-à-oreille, doit s'ouvrir à toutes les cultures. Notre service doit être diversifié au maximum, à l'image de la société* », confie Erard Corbin de Mangoux, patron de la DGSE⁴⁹⁷. Aujourd'hui, la DGSE publie ses offres d'emplois sur le site Internet du Pôle Emploi. Jusqu'à présent, les quelques encarts dédiés au recrutement étaient diffusés dans la presse spécialisée, comme *Armées*.

Mais cela n'est pas suffisant. Car un certain nombre de services de renseignement demeurent inconnus de l'opinion publique ou pire, ont une image peu reluisante, ceux-ci ont dû recourir à la publicité et aux autres artifices de la communication externe afin d'espérer satisfaire leur besoin dans le domaine des ressources humaines.

Tout l'enjeu des stratégies de communication mise en œuvre par les services de renseignement est de préciser les missions générales de l'organisation et de déconstruire les fantasmes autour des métiers au sein des services de renseignement. *Exit James Bond !*

a. Le premier objectif : la notoriété (faire connaître)

En marketing, l'objectif de notoriété pour une organisation traditionnelle consiste « à porter à la connaissance du public visé l'existence d'une offre commerciale et à présenter ses caractéristiques techniques qui permettent de la situer dans son univers de référence concurrentiel »⁴⁹⁸. Il s'agit, dans notre cas, de promouvoir non pas une offre commerciale, mais une organisation. Cette publicité institutionnelle a pour but de la rendre attractive, digne de confiance et intéressante au travers d'une identité particulière et une image positive. Par exemple, l'Armée de terre française, confrontée à un déficit de candidats, a mis en place une campagne de publicité à la fin des années 2000 afin d'améliorer la notoriété tant de l'armée que de l'arme. Plusieurs spots publicitaires ont

⁴⁹⁵ Annexe Royaume-Uni n° 7 : Campagne publicitaire pour le recrutement du MI5 et du MI6.

⁴⁹⁶ Annexe Belgique n° 8 : Offre d'emploi pour un poste au sein de la Sûreté de l'État sur le site Internet du Selor.

⁴⁹⁷ Buisson (Jean-Christophe) dir., « Le nouveau visage des agents français », in *Le Figaro Magazine*, publié le 12 août 2011.

⁴⁹⁸ Caumont (Daniel), *La publicité*, Dunod, Paris, 2^e édition, 2008, page 20.

été produits et diffusés sur les chaînes de télévision nationales. La réalisation était dynamique, au rythme d'un battement de cœur et d'un souffle court. Le slogan retenu se veut, évidemment percutant, mais surtout centré sur la dimension humaine et constructive : « *Devenez-vous même !* ». Autrement dit, entrer dans l'armée de terre peut vous permettre de vous accomplir.

Se faire connaître et améliorer son image est donc le premier objectif à atteindre ici. À cette fin, les services de renseignement se sont saisis de plusieurs modes de communication. Tout d'abord, des articles de promotion ont été publiés dans la presse généraliste. Préparé en collaboration avec des journalistes triés sur le volet, l'objectif de ces papiers est de présenter la réalité des compétences des services, donner l'impression d'une renaissance positive et d'inciter les talents à candidater. Par exemple en France, c'est ce que Nicolas Wuest-Famose, chargé de communication à la DGSE, s'est attaché à faire. Cela a donné lieu à la publication de deux doubles pages⁴⁹⁹ dans *Le Figaro Magazine* en août 2011. Cet article était axé sur le vent de nouveauté et de modernisation qui souffle sur le service de renseignement extérieur, ainsi que sur les profils recherchés. Les directeurs des services se font aussi les chantres des campagnes de recrutement lors des interviews qu'ils accordent aux médias nationaux.

Plusieurs services ont opté pour une rencontre directe avec des recrues potentielles. Pour cela, des délégations sont dépêchées à des salons de l'emploi et de formations supérieures. D'autres sont accueillies au sein des universités et des grandes écoles. Ainsi, la DCRI organise des réunions d'information et de sensibilisation auprès des futurs diplômés français dans les grandes écoles et les universités, tout comme la DGSE. À titre d'exemple, cette dernière est intervenue à 24 reprises au cours du premier semestre 2009. Les services français ne sont pas les seuls à entreprendre cette démarche. Cela se fait depuis longtemps outre-manche. Outre-rhin également, le BND et le BfV vont à la rencontre des étudiants allemands.

b. Le second objectif : l'incitation (convaincre)

Le premier objectif atteint, il s'agit dès lors de convaincre le prospect et l'inciter à s'informer davantage pour favoriser l'acte d'achat dans une perspective commerciale. Plus précisément, l'objectif d'incitation consiste à « *provoquer un comportement chez le prospect, mais un*

⁴⁹⁹ Buisson (Jean-Christophe) dir., « Le nouveau visage des agents français », in *Le Figaro Magazine*, publié le 12 août 2011.

comportement spécifiquement lié aux objectifs de communication dont relève la publicité »⁵⁰⁰. Autrement dit, il s'agit de pousser le prospect à rechercher des informations complémentaires sur l'offre concernée « pour le conduire à un degré de conviction tel qu'il ait envie de l'expérimenter ou de l'essayer ».

Dans notre cas, les services de renseignement et de sécurité ont mis en place des sources d'information fiables et officielles afin que les candidats potentiels puissent se renseigner très facilement sur le processus de recrutement, le type de postes proposés, les profils recherchés, les qualités requises, *etc.*.

Dans cette perspective, presque tous les services de renseignement ont mis en ligne sur leurs sites Internet des pages, des rubriques ou des sous-sites spécifiques consacrés à la procédure de recrutement. Les postes vacants sont parfois précisés⁵⁰¹.

Pour finir de convaincre les candidats potentiels à postuler, certains services proposent une vidéo qui vante les mérites et le confort proposés par cet employeur un peu particulier. Le MI5 britannique s'est prêté à cet exercice. La séquence vidéo, disponible sur son site Internet, donne à voir l'espace de vie et de travail de son personnel. La Sûreté de l'État a également opté pour une vitrine vidéo. La presse belge s'est d'ailleurs étonnée de cette démarche⁵⁰². La réalisation de trois minutes est visible sur *YouTube* et sur le site Internet de Selor. Ce dernier a, en réalité, mis en place une véritable stratégie avec toute d'une série d'action et de supports dans le but de pourvoir les postes de manière efficace et rapide : page *Facebook*, relations presse, bandeaux publicitaires sur plusieurs sites Internet, petites annonces classiques. Dans son rapport annuel 2009, Selor explique et justifie sa démarche⁵⁰³.

⁵⁰⁰ Caumont (Daniel), *La publicité*, Dunod, Paris, 2^e édition, 2008, page 23.

⁵⁰¹ Annexe Synthèse n° 4 : Tableau comparatif des sites Internet des principaux services de renseignement et de sécurité des quatre pays.

⁵⁰² Planchar (Roland), « La Sûreté recrute sur *YouTube* », in *La Libre Belgique*, publié le 13 août 2009.

⁵⁰³ Annexe Belgique n° 7 : Extrait du rapport annuel 2009 de Selor.

II. La communication à visée pédagogique des organes de contrôle du renseignement

Les organes de contrôle de renseignement communiquent également, à travers la publication de leur rapport annuel et de leurs divers travaux. Ceux-ci sont plus ou moins actifs et performants, mais leurs conclusions sont souvent très attendus.

Leurs publications ont un double rôle, qui participe de la communication tripartite autour du renseignement. Le premier est de développement ou d'ancrer une culture nationale du renseignement, d'abord auprès des politiques – premiers lecteurs des rapports – puis auprès de l'opinion publique. Le second est la crédibilisation de leur propre fonction démocratique et du travail des services de renseignement.

1. Inculquer une culture du renseignement

Éveiller une culture nationale du renseignement est l'un des objectifs ouvertement poursuivi par les comités et commissions parlementaires de contrôle des activités de renseignement. Cela est particulièrement visible en Belgique et en Allemagne où le degré d'imprégnation culturelle dans toutes les strates de la société est faible mais demande à se développer.

En Belgique, le Comité R rend public ses rapports d'activités annuels et ses rapports d'enquête. Par ailleurs, son président participe régulièrement à des conférences en Belgique et à l'étranger. Il y présente le fonctionnement et le travail de l'organe, à partir d'une volonté très pédagogique. Celle-ci a aussi guidé la création de la collection *Quis custodiet ipsos custodes ?* et la rédaction de divers rapports. Cette collection « est une série de publications qui a pour objectif de stimuler une discussion approfondie quant au fonctionnement, aux compétences et au contrôle des services de renseignements et du travail de renseignements », ainsi qu'il est indiqué en préface. Malheureusement, celle-ci réunit essentiellement les rapports annuels d'activité. Les articles scientifiques sont rares. Seules deux contributions de cet acabit ont été publiées : celle de Wauter Van Laethem, Dirk Van Daele et Bart Vangeebergen, *De Wet op de bijzondere inlichtingenmethoden, Antwerpen, Intersentia* et celle de D.irk Van Daele et Bart Vangeebergen, *Inlichtingendiensten en strafprocedure in Nederland*,

Duitsland en Frankrijk. Toutefois, cette collection demande à être complétée et augmentée. D'ailleurs, le Comité R invite les contributeurs à lui envoyer des propositions d'articles.

Son site Internet est également un outil de communication à prendre en considération. Édité lui aussi dans une visée pédagogique, il contient des informations sur les missions, la composition, les compétences du Comité permanent R, ainsi que les principaux textes législatifs concernant le dispositif du renseignement belge, ou encore les démarches à suivre pour tout citoyen qui estime être victime d'une atteinte à ses droits individuels par la Sûreté de l'État, le SGRS ou l'OCAM et souhaite déposer une plainte. Cette logique didactique est décelable dès la page d'accueil sur laquelle l'internaute peut cliquer sur toute une série de questions : *Qu'est-ce que le Comité permanent de contrôle des services de renseignement et de sécurité ? Que sont les services de renseignement et de sécurité ? Quelle est la différence entre le Comité permanent R et la Commission sénatoriale chargée du suivi du Comité permanent R ? Est-il possible de vérifier si un service de renseignement ou l'Organe de coordination pour l'analyse de la menace a recueilli des données vous concernant ?* Enfin, il met à disposition des internautes l'ensemble de ses rapports annuels d'activités, ses avis, ses rapports d'enquête et de ses autres publications.

Plus qu'un élément de la communication autour du renseignement, le Comité R peut devenir un acteur majeur de l'émergence d'une culture du renseignement en Belgique, tant dans la sphère politique que publique.

Au Royaume-Uni, le rôle de l'ISC est un peu différent car il existe déjà une culture du renseignement bien ancrée dans toutes les strates de la société britannique : particuliers, entreprises, État. En France, la délégation parlementaire au renseignement est encore trop pour prétendre faire quoi que ce soit à ce niveau. D'ailleurs dans son premier rapport, elle avertissait du résultat sommaire de cette tâche imposée : *« Le présent rapport public applique strictement ces dispositions législatives. En conséquence, il a pour unique objet de dresser un bilan factuel de l'activité de la délégation au cours de ses deux premières années de fonctionnement »*⁵⁰⁴.

Néanmoins, à ses débuts, l'ISC visait les mêmes desseins que ceux poursuivis par le Comité R aujourd'hui. Ainsi dans l'un de ses premiers rapports rendus publics, les auteurs déclarent : *« Il a été dit que la perception du renseignement par l'opinion publique tenait davantage de la*

⁵⁰⁴ Rapport relatif à l'activité de la délégation parlementaire au renseignement pour les années 2008 et 2009, déposé le 17 décembre 2009 au Sénat (document 181) et à l'Assemblée nationale (document 2 170), page 5.

fiction que de la réalité. Au Royaume-Uni, avec la popularité de Fleming et Le Carré, il n'y a pas eu de pénurie de fiction, mais il y a eu un approvisionnement régulier des faits aussi bien avec une séquence de défections notoires que de scandales d'espionnage. Ceux-ci ont suscité beaucoup de soupçons selon lesquels tout était loin d'être bien au sein de nos services de renseignement et de sécurité. Au même moment, ces affaires ont contribué à renforcer, dans l'esprit du public, que le pays vivait sous la menace, et que nous avons besoin de ces mêmes services pour nous protéger. Cette reconnaissance de la nécessité du renseignement et de sécurité n'a cependant pas été accompagnée par une meilleure connaissance ou compréhension de ce que les agences font en réalité »⁵⁰⁵.

2. Crédibiliser leur propre rôle et celui des services de renseignement

Alors que les services de renseignement et de sécurité à tort ou à raison d'être impliqués dans des scandales ou d'avoir failli, les organes de contrôle assurent un rôle d'enquêteur, de vérificateur. Leurs conclusions officielles permettent de blanchir, de dédouaner ou de pointer du doigt des dysfonctionnements.

Dans la plupart des pays, les organes exposent leurs méthodes de travail, leur fonctionnement, leur champ d'action dans leur rapport annuel. Leurs membres mettent un point d'honneur à leur indépendance politique, à la représentation de l'ensemble de tendances politique, leur représentativité démocratique. De cette façon, ils cherchent à s'assurer une certaine crédibilité afin que leurs recommandations et leurs conclusions soient prises au sérieux par les autorités publiques et les citoyens.

Après les attentats de Londres en 2005, diverses polémiques se sont développées, jetant le discrédit des services de renseignement et de sécurité britanniques pourtant réputés. L'opinion publique, les politiques, les médias ont posé la question d'une faillite des services. C'est pourquoi l'ISC s'est employé à mener une enquête pour répondre à ces interrogations. En mai 2009, il a diffusé un communiqué de presse pour annoncer la publication de ses conclusions. « *En l'écrivant, nous avons essayé d'expliquer comment fonctionnent les agences de renseignement, quels termes ils utilisent et ce qu'ils peuvent et ne peuvent pas faire – ce point est particulièrement important compte tenu des derniers mythes et les idées fausses qui ont émergé à la suite de films d'espionnage et de programmes de télévision* ». Ces mots laissent à penser que l'ISC cherche à réhabiliter l'image des services de renseignement

⁵⁰⁵ Intelligence and Security Committee, Annual report 1997-1998, Londres.

britanniques. Le communiqué de presse se poursuit ainsi : « *Cependant, il y a des informations qui nous ont été données, mais que nous ne pouvons publier – pour de très bonnes raisons. Par exemple, nous ne pouvons publier le nombre exact de personnes que le MI5 peut garder sous surveillance en tout temps, ce reviendrait à donner à nos ennemis la mesure des capacités du MI5 et ils pourraient être en mesure d'utiliser cette information à leur avantage. De la même façon, par exemple, nous ne pouvons pas publier le nom d'une personne si elle risquait de conduire à l'une des sources du MI5 en cours d'identification, car cela pourrait mettre des vies en danger. Je peux vous assurer cependant que notre intention a toujours été de publier de façon aussi complète et détaillée que possible le rapport – ont été censurés seulement les informations dont le Comité a estimé que la publication pourrait causer un préjudice grave à la sécurité nationale* ». De la sorte, l'ISC justifie le caractère secret d'un certain nombre d'informations et de document au moment où l'opinion publique population britannique reproche un manque de transparence à tous les niveaux du dispositif du renseignement.

En Allemagne également, le PKGr a publié son rapport d'information sur l'activité des services de janvier 2008 et août 2009⁵⁰⁶. Sous pression politique et publique, il a fait ce choix à des fins de transparence et de crédibilité.

De cette manière, les organes de contrôle des activités de renseignement cherchent à renforcer leur propre crédibilité mais aussi à réhabiliter, quand cela s'avère nécessaire, l'image et le rôle des services. Grâce à une transparence démocratique mise en avant, le PKGr allemand, le Comité R belge, la DAR français et l'ISC britannique espèrent que les opinions publiques et les communautés politiques adhèrent au travail de l'appareil national du renseignement.

⁵⁰⁶ Unterrichtung durch das Parlamentarische Kontrollgremium, déposé le 31 août 2009 au Bundestag (document n ° 16/13968).

III. La communication du gouvernement

L'exécutif est le troisième acteur à jouer un rôle dans la communication globale autour du renseignement. À ce titre, le Président de la République, le Premier ministre, les ministres de tutelle peuvent tout autant compléter, saborder ou renforcer la stratégie de communication mise en place par les services de renseignement.

Il ne faut absolument pas négliger cet élément de la communication tripartite car il dispose d'une légitimité démocratique forte et d'une forte caisse de résonance grâce aux médias et aux parlementaires. La parole de l'exécutif est écoutée, analysée, décortiquée et son poids politique est important. Qu'en est-il ?

1. Une reconnaissance politique du renseignement visible

Au Royaume-Uni, en France, en Allemagne, un petit peu moins en Belgique, la communauté politique rend de plus en plus hommage aux services de renseignement, de façon toute à fait publique. Même si cette reconnaissance politique est encore modérée, elle tend à augmenter depuis quelques années.

Les discours, les déclarations, les visites officielles en attestent. Comme nous l'avons vu précédemment, les Premiers ministres et ministres de tutelle participent à des événements organisés par les services de renseignement, se rendent en visite officielle dans leurs locaux, et évoque leur travail dans les médias. De même, les *Livres blancs* signés par les gouvernements corroborent le volonté de sanctuariser la place du renseignement dans la politique gouvernementale et budgétaire.

Les récentes lois montrent également qu'ils sont à l'écoute de leurs besoins et qu'ils prennent en considération leurs demandes. Les textes sur les méthodes particulières, la protection du statut des agents, la création d'organe de coordination, etc., ont été votés pour faciliter leur travail et leur permettent d'accroître leur efficacité.

Enfin, les nouvelles infrastructures offertes aux services, comme le bâtiment à Levallois pour la DCRI et le nouveau siège du BND à Berlin, sont aussi le fruit d'une reconnaissance politique. De plus, la création de ces édifices se fait à grand renfort de communication

institutionnelle. Par exemple, à Berlin, le Premier ministre a participé à la pose de la première pierre du futur siège du BND, acte tout à fait symbolique mais amplement médiatisé. Le fait que le BND soit transféré de Pullach à Berlin, capitale allemande, n'est pas anodin. Ce choix reflète également la volonté du gouvernement de donner au renseignement une place symboliquement plus importante. À cette occasion, les journalistes ont reçu un dépliant de trois volets, qui présentait le projet de construction. En France, l'inauguration du nouveau siège de la DCRI a fait l'objet d'un effort de communication gouvernementale important : visite officielle et discours du ministre de l'Intérieur, conférence de presse, dossier de presse et visite guidée des journalistes dans certaines parties du bâtiment sécurisé. De cette manière, cet événement a eu une forte visibilité médiatique.

2. La parade des menaces pour valider et justifier

Comme les services, le gouvernement utilise des subterfuges pour évoquer le travail des services de renseignement et de sécurité et justifier leurs décisions politiques corrélatives.

Outre les inaugurations et autres événements symboliques, la thématique des menaces revient très souvent dans les discours de l'exécutif. On l'a vu au début de ce chapitre pour la France, le nombre de discours liés aux dangers qui pèsent sur la nation, en particulier le terrorisme, sont pléthoriques. Il en est de même au Royaume-Uni par exemple. Le Premier ministre britannique, David Cameron, n'a fait pas moins de 20 discours évoquant la menace terroriste entre le 11 mai 2010, date de sa prise de fonction au 10. Downing Street, et la fin de l'année 2010. Au cours de ces sept mois et demi, la sécurité, la menace, quelle qu'elle soit, et le renseignement ont été abordés dans 27 déclarations publiques.

Cette stratégie de communication permet incontestablement d'insuffler une inquiétude latente au sein de l'opinion publique. Dans le même temps, elle fait en sorte de la rassurer par l'évocation du travail de services de renseignement grâce à des éléments tangibles comme le nombre d'arrestations opérées ou la baisse du nombre d'actes criminels. L'action des services est ainsi à la fois reconnue et validée par l'exécutif. Ce dernier peut ainsi motiver et légitimer plus facilement ses décisions en matière de renseignement.

Cette parade de communication autour des menaces est ainsi un autre des leviers pour souligner publiquement le travail des services et justifier les moyens mis à leur disposition.

IV. Les carences à réduire

1. La défaillance des journalistes

Nous l'avons le travail des journalistes sur la thématique du renseignement est tout à la fois très difficile et guère éthique. Il est extrêmement compliquer tant les informations officielles et les points d'accès à l'information sont inexistantes ou inaccessibles. La plus grande partie du temps, le journaliste ne peut se reposer que sur des réseaux personnels, construits au gré des rencontres, des affinités et des disponibilités de leurs interlocuteurs. De cette manière, il est difficile de recouper les informations et de s'assurer de leur véracité. Le journaliste se retrouve souvent dépendant de ses sources.

Trois cas de figure sont dès lors possibles : l'information est détenu par un journaliste naïf, un journaliste peu scrupuleux et un journaliste rigoureux. Dans le premier cas, l'information, qui n'aura pu faire l'objet de toutes les vérifications nécessaires, sera diffusée en tant que telle. Dans le deuxième cas, l'information sera également publiée sans pincettes dans une logique sensationnaliste. Dans le troisième cas, l'information sera retenue jusqu'à ce qu'elle soit validée par différentes sources et présenter avec précaution. Cela implique que le journaliste dispose d'un réseau fiable, et, en amont donc, qu'il soit spécialiste de la question. En France, le nom de Jean-Dominique Merchet revient souvent dans la bouche des services et de ses confrères, au titre de son sérieux et de son éthique.

Les deux premiers cas ne sont pas, bien souvent, sans nuire à l'image des services de renseignement. Par manque de connaissance sur le sujet, de sources ou de ressources, les journalistes publient de façon récurrente, des informations erronées, tronquées et fallacieuses.

S'ils ont déjà été amorcés à plus endroits, les services de renseignement et de sécurité ont à gagner à faire des efforts en matière d'information et de communication. Avoir à faire à des journalistes compétents constitue une plus-value non négligeable. Une entreprise de sensibilisation auprès de ces professionnels des médias, la mise en place de point d'entrée dans les services, la diffusion de communiqués de presse pourrait être les prémices d'une solution pour améliorer la couverture médiatique des affaires de renseignement. Cela est d'autant plus essentiel que les journalistes sont des faiseurs d'opinion majeurs.

2. Des outils de communication adaptés pour toucher un large public

Toucher un public plus large que la frange averti constitue un enjeu majeur si l'adhésion et le soutien de l'opinion publique est recherchée. Pour cela, plusieurs moyens de communication peuvent être utilisés par les services de renseignement, le gouvernement et les organes de contrôle dans le cadre d'une communication tripartite.

A. Réaliser des reportages ou des documentaires à visée pédagogique

La mise en ligne de site Internet constitue sans nul doute une avancée dans la visée pédagogique recherchée par un certain nombre de services de renseignement. Toutefois, elle implique la volonté de l'internaute de s'informer. L'action de visiter le site Internet n'est pas fortuite. Cet outil de communication ne touche donc quasiment que des personnes initialement intéressées.

C'est pourquoi cette démarche pourrait être prolongée par la réalisation de documentaire, de spots ou de reportages. La séquence réalisée sur la Sûreté est à ce titre une expérience intéressante. Diffusé sur *Youtube*, le site de Selor et sur dans les médias, elle a touché un public plus large.

Ces productions télévisuelles permettraient à la fois de mieux faire connaître les missions des organes de renseignement, de démythifier quelque peu le sujet et de faire adhérer davantage l'opinion publique à la politique gouvernementale et à l'action des services.

B. Une communication de proximité

Les séminaires de sensibilisation au sein des entreprises et auprès des étudiants sont sans aucun doute des outils de communication à développer. Ils participent d'une meilleure connaissance du dispositif de renseignement mais aussi au renforcement d'une culture de la sécurité et du renseignement.

Cette communication de proximité permet ainsi une meilleure prise en considération des menaces de toute sorte par les entreprises et, à moyen terme, d'améliorer leur compétitivité au niveau national et international. Si en Royaume-Uni, cette culture de veille et d'intelligence économique est assez bien ancrée, elle a un peu plus de mal à s'enraciner dans les trois autres pays.

De même, ce type de communication auprès d'étudiants et de jeunes diplômés favorise un recrutement plus diversifié et de qualité. Là encore, le service de renseignement peut y gagner même si cela implique une procédure de recrutement plus longue du fait de la multiplication des candidatures.

C. Le renseignement au cinéma, sans devenir un objet de foire

Enfin, le cinéma et les séries télévisées peuvent être un levier de communication comme aux États-Unis et en Russie.

Constantin Melnik, ancien conseiller technique du Premier ministre Michel Debré, pour la sécurité et le renseignement de 1959 à 1962, déclarait récemment : « *En URSS et aujourd'hui en Russie, les hommes du KGB sont respectés. Il y a de nombreux films sur les officiers des services de renseignement russes, mais ce ne sont pas des comédies comme OSS 117 en France* »⁵⁰⁷. Aux États-Unis, les services de renseignement font l'objet de nombreux films et séries, ainsi que nous l'avons vu. La CIA possède un bureau à Hollywood, dont le rôle est de conseiller les scénaristes et les réalisateurs. Elle dispose également d'un fonds pour participer financièrement à diverses productions.

L'avantage de cette démarche est de touché un public très large. Elle permet d'agir sur trois aspects. Tout d'abord, elle fait connaître des acteurs majeurs de la sécurité et d'avoir un impact sur leur image. Ensuite, elle permet de créer une certaine réputation au niveau national et mondial. Combien de fois la CIA a sauvé le monde ? Combien de fois le FBI a-t-il résolu une enquête en moins de trois jours ? Enfin, elle permet de banaliser le renseignement alors que celui-ci est longtemps resté tabou.

Le Royaume-Uni s'est doucement engagé dans cette voie. Il pourrait être intéressant que les services allemands, français et belges y songent. S'il est arrivé que la DGSE donne son opinion sur un scénario, cela est exceptionnel.

Toutefois, il ne s'agit pas de financer à grand renfort de millions des productions cinématographiques, mais plutôt d'apporter un conseil aux scénaristes sur la plausibilité de l'histoire, sur la personnalité des personnages ou encore sur le fonctionnement hiérarchique du

⁵⁰⁷ Propos tenus lors de la conférence « *La Guerre froide est-elle finie ?* », organisé le 15 mai 2008 à Paris.

service. Cela doit néanmoins se faire avec parcimonie et avec sérieux car les services doivent absolument se préserver de devenir un objet de foire médiatique. Ils doivent veiller à ce que cette entreprise favorise l'amélioration de leur image.

Pour répondre à l'exigence de transparence exprimée par les citoyens, ainsi que par les parlementaires, un certain nombre de services de renseignement et de sécurité ont décidé de communiquer davantage.

D'une communication par à coups, lorsque les circonstances l'exigeaient, ils sont passés à une politique de communication réfléchie à moyen terme. Ils ont dû élaborer une stratégie pertinente tout en prenant en considération les impératifs de leur activité.

Parce qu'ils ne peuvent trop en dire afin de protéger les intérêts du pays et de la population d'une part, ses hommes et ses opérations d'autre part, les services de renseignement ont dû faire preuve d'imagination pour construire une stratégie spécifique et efficace. Pour cela, ils « *mettent en scène* » les quelques sujets qu'ils peuvent ou qu'ils acceptent d'aborder. Ceux-ci correspondent aux missions générales de la structure, à son cadre légal d'activité, à sa place dans le dispositif national du renseignement. Ils peuvent aussi porter sur les modalités de candidatures pour celles et ceux qui souhaitent postuler. Il s'agit enfin des menaces contre lesquelles le service doit lutter. Ces deux derniers thèmes peuvent présenter l'avantage de drainer une image positive.

Aux fins de recrutements de nouveaux talents, des encarts publicitaires, et des spots de promotion apporte une plus-value aux classiques sites Internet. Quant à la communication autour de la thématique des menaces, elle prend d'autres formes. Des rapports, des articles de presse, des conférences et des expositions aspirent à mettre en garde la population et le tissu économique des pays.

Par ailleurs, cette communication multimodale peut offrir l'image d'une administration dynamique qui agit pour le bien et la sécurité des citoyens. S'agit-il pour autant d'un nouveau modèle de communication ? Les supports ne sont pas originaux. La stratégie de promotion n'est pas inédite non plus. Toutefois, les services de renseignement ont su adapter une stratégie de communication conventionnelle, aussi novatrice soit-elle, à leurs contraintes spécifiques.



Conclusion générale

Pour assurer la sécurité de leurs ressortissants, l'intégrité de leur territoire et les intérêts nationaux, les États se sont dotés de services de renseignement et de sécurité au fur et à mesure de leur propre structuration. C'est l'une des missions régaliennes de l'État au même titre que la monnaie. C'est aussi l'une des émanations ostensibles de son pouvoir politique.

Le rôle des services de renseignement et de sécurité est d'autant plus fondamental aujourd'hui que le spectre des menaces est extrêmement vaste et mouvant. La mondialisation et la globalisation ont donné aux menaces déjà existantes une nouvelle dimension et engendré de nouvelles formes de criminalité. Le terrorisme apatride existait avant 2001. Toutefois, l'effacement progressif des frontières physiques dans certaines régions du monde, la mondialisation des flux financiers, le développement des NTIC lui ont permis de se développer et de devenir mouvant, fugace, presque insaisissable.

Les actuels dispositifs nationaux du renseignement sont plus ou moins complexes et plus ou moins dissemblables d'un pays à l'autre. Ils sont à la mesure de leurs poids sur la scène internationale ainsi que de leurs ambitions. Ils sont surtout à l'image de la culture du renseignement et du pays. Bien souvent, ils reflètent les relations entre l'exécutif et ses services, entre le Parlement et le domaine réservé du gouvernement, entre les citoyens et le paradigme liberté-sécurité. Ainsi les dispositifs peuvent-ils compter un nombre réduit ou prolifique d'organes. Ces derniers peuvent être placés plus ou moins proches du Président de la République ou du Premier ministre selon le degré de confiance qu'ils leur accordent.

La culture du renseignement est un domaine vaste, qui implique de nombreux facteurs. Ainsi que nous l'avons vu, elle présente des aspérités selon le point de vue que nous adoptons. S'il est incontestable qu'une profonde culture professionnelle existe en France, au Royaume-Uni et en Allemagne, l'imprégnation d'une culture au niveau social, politique ou économique est plus contrastée. En effet, il est certain que les Britanniques possèdent une forte culture du

renseignement, héritée de son histoire et de l'intelligence de ses dirigeants. Cette culture est un petit peu moindre en Allemagne qui a eu à souffrir d'un usage du renseignement à des fins horribles. *A contrario*, elle est encore très faible en France. Enfin, la culture du renseignement est nulle ou quasiment nulle en Belgique.

Il n'est donc pas étonnant de constater des altérités entre les dispositifs français, britannique, allemand et belge, même si ces pays sont géographiquement proches et font tous partie de l'Occident. Le premier présente les caractéristiques d'une approche latine, le deuxième est le fruit du rationalisme britannique, le troisième arbore le pragmatisme germanique. Le quatrième est un pays plus petit, coincé entre plusieurs aires culturelles. De ce fait, il est à la mesure de ses caractéristiques géographiques : hybride.

Cette étude aura tenté de cerner l'image que le renseignement et les services ont dans ces quatre pays. De nombreux éléments participent à sa construction. L'un des aspects de ces deux images est généré par la littérature et le cinéma. Les romans de Ian Fleming ou de John Le Carré sont traduits et disponibles dans les quatre pays. Les adaptations du sériel James Bond au cinéma rencontrent invariablement un grand succès. Tout ceci donne une image romantique à l'« *espion* ». Il s'agit souvent d'un homme, fort, courageux et dévoué au service de sa patrie. En France, les mémoires d'anciens professionnels du renseignement viennent agrémenter le tableau. Cette image demeure dans l'inconscient collectif si bien qu'il est parfois difficile pour le « grand public » de savoir où se situe la frontière entre réalité et fiction.

Un autre aspect est, tout simplement, l'actualité. Les scandales ont une incidence sur l'image des services tout comme la libération réussie d'otages ou l'arrestation d'un groupe qui préparait un attentat. De même, le soutien des autorités politiques aux acteurs du dispositif du renseignement est un élément considéré par l'opinion publique, en particulier en temps de crise.

Enfin, un de ces aspects est produit par les médias d'information. Globalement, ceux-ci diffusent une image ambiguë et contrastée des services de renseignement et de leur action. Par les sujets abordés et le vocabulaire employé, une grande quantité d'articles nuit à leur image. Cela est un peu contrebalancé par les articles qui portent sur les enquêtes, les arrestations et les procès car ils mettent en lumière le travail de la police et des services de renseignement. Un autre aspect caractérise de façon générale le traitement médiatique du renseignement : la prégnance d'une dimension romantique par l'intermédiaire de papiers sur les sorties cinématographiques, les diffusions de séries d'espionnage, de romans ainsi que les récits historiques.

Le plus étonnant, finalement, est la proximité du traitement médiatique entre les tabloïds et les quotidiens de référence outre-manche et outre-rhin. Les scandales prennent souvent le pas sur les réformes organisationnelles ou la politique nationale du renseignement. Il faut dire que l'absence de journalistes spécialistes du renseignement dans nombre de journaux ne favorise pas les analyses en profondeur du système, des politiques et des stratégies ni les articles à vocation pédagogiques.

Pour conclure sur ce point, l'image du renseignement telle que la diffusent les médias n'est pas nette, ni homogène. Malheureusement, les aspects négatifs tendent à prendre le dessus, bien plus que les aspects positifs.

Toutefois, dans les pays où la culture du renseignement est développée, il semblerait que l'image des services soit moins mauvaise. En effet, il ressort de cette analyse qu'il existe parfois une dichotomie entre image du renseignement et image des services de renseignement. Il arrive que le premier soit perçu comme une activité fondamentalement utile et tout à fait noble, alors que les seconds souffrent d'un traitement médiatique défavorable. Cela est visible en Allemagne et au Royaume-Uni. En France, *a contrario*, le renseignement a pendant longtemps été considéré comme une activité vile, résumée à du fichage, de la surveillance et des coups tordus. L'image des services de renseignement français en a inévitablement pâtie.

Progressivement, les services de renseignement ont pris conscience que leur image pouvait avoir une influence sur leurs activités, mais aussi sur leurs relations avec le gouvernement, les parlementaires, les autres administrations et les citoyens. Plus précisément, nous avons pu nous rendre compte que cette image, qu'elle soit positive ou négative, pouvait avoir des répercussions, directes ou indirectes, sur la marge de manœuvre des services de renseignement et leur fonctionnement, sur le degré de contrôle – qu'il soit parlementaire, administratif ou judiciaire –, ou encore sur l'intérêt que portent les politiques, les citoyens et la recherche universitaire à leur égard.

Ce souci a également été motivé par des aspects simplement opérationnels. À des fins de bon fonctionnement, la plupart des services de renseignement ont eu besoin de renforcer leurs moyens humains et d'apaiser les crises de confiance entre eux et l'exécutif. Il s'agissait aussi de répondre à l'exigence de transparence exprimée par les citoyens.

Malgré l'antinomie *a priori* entre renseignement et communication, les services de renseignement ont ainsi pris en considération ou ressenti la nécessité de s'ouvrir un peu. Les

services français, belges, britanniques et allemands sont devenus, à partir de ce moment-là, plus visibles, même si le mouvement est plus timide et tardif dans certains pays que dans d'autres. Cette tendance ne se cantonne pas à ces quatre pays. Les États-Unis ont quelques longueurs d'avance en la matière. La Russie, le Canada, Israël, les Pays-Bas, l'Espagne, la Lituanie se sont aussi engagés dans cette voie, comme un certain nombre d'autres États. Par contre, force est de reconnaître que ce sont davantage les services de renseignement intérieur et extérieur qui sont concernés par cette évolution que les services de renseignement militaire, de sécurité militaire ou d'interceptions.

Cette visibilité ne doit pas être improvisée comme cela a pu se faire il y a une vingtaine d'années. La communication se faisait aux coups par coups, quand la situation ou l'exécutif l'exigeaient. Elle se doit d'être réfléchie et cohérente pour obtenir les résultats escomptés. C'est pourquoi les services de renseignement semblent avoir établi une politique de communication et une véritable stratégie pour atteindre les objectifs définis. Celles-ci ont pour dessein, le plus souvent, de valoriser leur image et leur action tout en répondant à des impératifs particuliers. L'exercice est ardu car il s'agit de ne pas dévoiler sa stratégie, ni ses modes opératoires, ni sa force d'action, ni ses sources. Des parades ont dû être trouvées pour assurer au renseignement une certaine présence auprès du « grand public », mais aussi, voire surtout, auprès des élites nationales.

Il s'agissait, pour valoriser leur image est leur action, de trouver des thématiques qui mettraient en avant et de façon positive leurs attributions et les résultats de leur travail. Que pouvaient-ils trouver de mieux que les thèmes du recrutement et des menaces ? Le premier, pour lequel il est difficile d'émettre une quelconque critique légitime dans un contexte de menace imminente, ne peut que positionner les services de renseignement sous le meilleur jour. Le second permet d'insister sur la fragilité de la sécurité de tout à chacun et montrer, par contraste, non seulement le rôle fondamental des services mais aussi la nécessité de leur octroyer un cadre d'action suffisamment large. Ce rôle de protection et de défense, toujours dans un contexte de crise, est là encore difficile à remettre en question.

Pour cela, la plupart des services se sont dotés d'un service de relations publiques afin de mettre au point des stratégies de communication et de coordonner les efforts. Mais, force est de reconnaître que le Royaume-Uni et l'Allemagne ont un temps d'avance dans le domaine. Le MI5, le MI6 et le GCHQ d'une part, le BfV et le BND d'autre part, ont accentué leurs efforts depuis plus longtemps que les services français ou belges. Ils ont choisi d'avoir recours à un vaste panel

de supports, comme des expositions, des jeux ou des produits dérivés, afin de toucher un large public. En France, les services de renseignement sont encore timides. Seules la DGSE et la DPSD font des efforts significatifs. La DCRI semble vouloir emprunter le même sillon, avec toutefois davantage de modération. Il en est de même pour la DRM. Les autres acteurs du renseignement français demeurent, quant à eux, encore peu visibles et n'ont pas l'air de vouloir changer leurs habitudes. En Belgique enfin, les actions de communication des services de renseignement belge sont très limitées. Ceux-ci sont certainement très méfiants vis-à-vis d'une presse qui ne semble pas beaucoup les apprécier.

Il faut miser sur le développement de la culture du renseignement dans toutes les strates de la société : politique, médiatique, économique et publique. Nous sommes convaincus qu'une prise en considération et une reconnaissance plus appuyée du renseignement par les autorités politiques ne pourront qu'être bénéfiques pour les services de renseignement, tant vis-à-vis de leur image que de leur efficacité. Cela est aussi conditionné par la normalisation des relations entre services de renseignement et représentants du peuple. L'essor de la culture du renseignement passe aussi par des relations entre les services et les journalistes et une sensibilisation de leur profession au domaine complexe du renseignement. Enfin, il dépend aussi de la capacité des parties prenante à valoriser le renseignement et le travail des services auprès du tissu économique et de la population.

Nous pouvons d'ores et déjà entrevoir que l'image des services de renseignement en France tend à s'améliorer depuis récemment. Grâce aux efforts de communication des parties prenantes, cette tendance semble même faire entrer l'image du renseignement, et non plus seulement celle des services, dans un cercle vertueux. L'intérêt croissant des scénaristes, des romanciers et de la recherche universitaire pour le renseignement français n'y est d'ailleurs pas étranger.

C'est, en réalité, un double processus intrinsèquement lié qui semble vouloir s'opérer dans notre pays : l'imprégnation progressive d'une culture du renseignement, tant au niveau politique que public, et dans le même temps, une amélioration de l'image du renseignement et des services français. La politique du Président de la République, Nicolas Sarkozy, y a sans aucun doute contribué. Il nous reste désormais à suivre les prochaines décisions du nouveau Président socialiste, François Hollande.

Sources documentaire

Nous avons tout d'abord fourni une liste des centres de recherche, séminaires et conférences que nous avons visités au cours de ce travail. En effet, pour cette thèse, nous avons pu nous appuyer sur les initiatives de plusieurs groupes de recherche et avons eu l'opportunité d'assister à plusieurs conférences et séminaires de recherche. Pour la plupart de ces rencontres, aucun acte de sera publié afin de préserver l'encontre dans laquelle les propos des invités ont été formulés.

Nous avons ensuite dressé et commenté une bibliographie, qui ne veut toutefois pas exhaustive. Elle recense les ouvrages, articles, site Internet, vidéos promotionnelles, émissions de radio ou de télévision les plus intéressants pour cette étude mais aussi pour se forger une idée précise l'objet « *renseignement* ».

Pour une meilleure lisibilité de ces éléments, nous vous proposons un classement des sources documentaires en six rubriques :

1. Centres de recherche, séminaires et conférences	647
2. Les ressources documentaires sur des problématiques générales ou transversales	652
3. La France	657
4. Le Royaume-Uni	664
5. L'Allemagne	666
6. La Belgique	669

Plusieurs centres de documentation ont été fréquentés :

- Bibliothèque de Beaubourg, Paris.
- La Documentation française, Paris.
- Bibliothèque universitaire et Bibliothèque de documentation internationale contemporaine de l'Université de Nanterre (Paris X), Paris.
- Bibliothèque Nationale de France, Paris
- Koninklijke Bibliotheek, La Haye.
- King's College Library, Londres.
- Centre de documentation de l'École militaire, Paris.
- Bibliothèque de Sciences po Paris, Paris.
- Centre de documentation du C2SD, Paris.

1. Centres de recherche, séminaires et conférences

A) LE CENTRE FRANÇAIS DE RECHERCHE SUR LE RENSEIGNEMENT (CF2R)

Le CF2R a été fondé en 2000 par Éric Denécé, docteur ès Science politique, ancien officier de renseignement au sein de l'armée française et ancien analyste à la direction de l'Évaluation et de la documentation stratégique du Secrétariat Général de la Défense Nationale (SGDN), entre autres.

Ce centre de recherche français compte une vingtaine de chercheurs associés. Ceux-ci abordent diverses thématiques afférant au renseignement : histoire du renseignement ; fonctionnement du renseignement ; opérations spéciales ; renseignement technique et nouvelles technologies ; actions psychologiques et désinformation ; privatisation des activités de renseignement et de sécurité ; intelligence économique et influence ; drogue, criminalité et mafias ; terrorisme et islamisme.

Nous avons eu l'occasion d'assister à plusieurs conférences et de participer à ses séminaires de recherche et ses dîners-débats organisés entre 2008 et 2010 à Paris.

Dîners-débats

- Le 27 janvier 2010 : « **Les années Chouet de la DGSE** »

Invité : Alain Chouet, ancien directeur du service de renseignement de sécurité de la DGSE, et aujourd'hui conseiller de Claude Guéant.

- Le 13 novembre 2009 : « **La culture et la tradition du renseignement en Russie** »

Invité : Igor Prélin, ancien colonel du KGB.

Séminaire de recherche

- Le 16 novembre 2009 : « **Le renseignement soviétique pendant la Guerre froide** »

Invité : Igor Prélin, ancien colonel du KGB.

Conférence publique

- Le 15 mai 2008 : « **La guerre froide est-elle vraiment finie ?** »

Invités :

- Pete Bagley (étasunien), ancien directeur adjoint du contre-espionnage de la CIA.
- Igor Prélin (russe), ancien professeur à l'École du renseignement du KGB de 1982 à 1988 et ancien colonel du KGB.
- Constantin Melnik (français), ancien conseiller du Premier ministre français Michel Debré pour la sécurité et l'espionnage de 1959 à 1952 et auteur de plusieurs romans et ouvrages.

B) GROUPE METIS

Olivier Forcade, Philippe Hayez et Sébastien Laurent ont mis en place depuis 2008 un séminaire intitulé « *Métis : Le renseignement et les sociétés démocratiques dans le système international* ». Il s'agit d'un séminaire de recherche interdisciplinaire, permettant d'aborder l'objet renseignement par différentes approches (historique, administrative, artistique...).

Olivier Forcade est professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Paris IV-Sorbonne. Sébastien Laurent est maître de conférences d'histoire contemporaine à l'Université Michel de Montaigne Bordeaux III et maître de conférences à Sciences-Po Paris. Il est également responsable du programme « *information ouverte, information fermée* » de l'Agence nationale de la recherche (voir ci-après). Philippe Hayez est conseiller-maître à la Cour des comptes, après avoir notamment été en fonction au ministère de la Défense et au ministère des Affaires étrangères et exercé des responsabilités au sein de la DGSE de 2000 à 2006.

Nous avons eu l'occasion d'assister à la plupart des conférences et séminaires de recherche et organisés entre 2008 et 2011 à Paris.

Programme 2008 : « 1988-1992 : Le printemps du renseignement français ? »

- Le 10 mars 2008 : « **Le Premier ministre et le renseignement en France, 1988-1991** »
Invité : Michel Rocard, Premier ministre sous la présidence de François Mitterrand de 1988 à 1991 et député du Parlement européen de 1994 à 2009.
- Le 14 avril 2008 : « **La réforme du renseignement français au début des années 1990** »
Invité : Rémy Pautrat, directeur de la DST de 1985 à 1986 et conseiller du Premier ministre Michel Rocard pour les questions de renseignement et de sécurité de 1989 à 1991.
- Le 19 mai 2008 : « **La structuration des Services spéciaux français en 1989** »
Invité : Claude Silberzahn, directeur général de la DGSE de 1989 à 1993.
- Le 16 juin 2008 : « **Le parti socialiste et les services de renseignement (1981-2006)** »
Invité : Floran Vadillo, doctorant en science politique à Sciences-Po Bordeaux.

Programme 2009-2010 : « Fiction(s) et réalité(s) de l'espionnage »

- Le 12 octobre ~~2009~~ **Les représentations cinématographiques de l'espionnage** »
Invité : Nicolas Saada, scénariste-réalisateur d'Espion(s) et critique de cinéma.
- Le 16 novembre 2009 : « **La géopolitique de SAS** »
Invité : Gérard de Villiers, auteur de la série SAS.
- Le 11 janvier 2010 : « **Le cinéma d'espionnage américain: reflet de la politique ?** »
Invité : Trudy Bolter, maître de conférences à l'Université de Bordeaux-IV et à l'IEP de Bordeaux.

Programme 2010 : « Les formes de contrôle parlementaire du renseignement en Europe »

- Le 15 mars 2010 : « **Le contrôle parlementaire du renseignement en Belgique** »
Invité : Guy Rapaille, avocat général et président du Comité permanent de contrôle des services de renseignements et de sécurité (Comité permanent R).
- Le 3 mai 2010 : « **Le contrôle parlementaire du renseignement en France** »
Invités :
 - Sébastien Laurent, maître de conférences habilité à l'Université de Bordeaux : « **Le Parlement et le contrôle du renseignement sous la Ve République : entre impuissance constitutionnelle, autocensure et instrumentalisation politique** »

- Bertrand Warusfel, professeur de droit à l'Université de Lille II : « **Le cadre juridique du contrôle du renseignement, depuis la loi de 1991 à la loi de 2007** »
- Le 17 mai 2010 : « **Le contrôle parlementaire du renseignement dans le système politique britannique** »
Invité : Thorsten Wetzling, doctorant en Science politique à l'Institut de hautes études internationales et du développement (Genève) et chercheur invité à l'IFRI.
- Le 14 juin 2010 : « **Le Bundestag et les activités de contrôle parlementaire du renseignement en Allemagne** »
Invité : Wolfgang Krieger, professeur d'histoire à l'Université de Marburg.
- Le 21 juin 2010 : « **Contrôler les activités de renseignement : la démocratie espagnole face aux services et à son histoire** »
Invité : Floran Vadillo, doctorant en science politique à Sciences-Po Bordeaux.

C) CONFERENCES PONCTUELLES

Centre d'études en sciences sociales de la défense (C2SD)

- Conférence du 10 mars 2009 à Paris « **Défense et renseignement** » (dans le cadre des Forums du C2SD dont le cycle 2008-2009 est consacré à « La Défense et son environnement social »).
Invité : Jean-François Clair, ancien directeur adjoint de la Direction de la surveillance du territoire (DST).

Centre des hautes études de l'armement (CHEAr)

- Conférence du 15 novembre 2007 à Paris : « **Le renseignement dans la république des fichés 1919-1939** » (dans le cadre des Rendez-vous du CHEAr).
Invité : Olivier Forcade, Professeur d'histoire contemporaine à l'Université Jules Verne de Picardie.

Département de Recherche sur les Menaces Criminelles Contemporaines (DRMCC)

- Colloque international du 30 octobre 2007 à Bruxelles : « **L'Europe et les nouvelles menaces criminelles** » (co-organisé avec la Fondation Robert Schuman).
Invités en lien avec notre sujet :
 - Pino Arlacchi, ancien secrétaire général adjoint des Nations Unies chargé du crime organisé : « **L'Europe et la menace du crime organisé transnational** »
 - Alain Bauer, président de l'Observatoire national de la délinquance en France : « **Lutter contre les nouvelles menaces en Europe : la dimension politique** »
 - François Farcy, criminologue, commissaire divisionnaire de la Police fédérale belge : « **Une voie européenne pour lutter contre le crime organisé** »
 - Fernando Reinares, professeur, directeur du programme terrorisme à l'Institut Royal Elcano à Madrid en Espagne : « **Une nouvelle tendance : le financement criminel d'entités terroristes** »
 - Max Taylor, directeur de recherche au Centre for the Study of terrorism and political violence, et Professeur à l'Université de Saint-Andrews en Grande-Bretagne : « **Une nouvelle menace : les entités hybrides terroristes/criminelles** »

École Supérieure de Commerce d'Amiens

▪ Colloque du 16 octobre 2007 à l'ESC Amiens : « **Littérature et espionnage, fiction et réalité** »

Invités en lien avec notre sujet :

- Gérard de Villiers, romancier, éditeur, auteur de la série SAS.
- Jacques Baud, consultant en politique de sécurité, ancien officier des services de renseignements suisses, ancien colonel d'État-Major général dans l'armée suisse.
- Bernard Besson, contrôleur général, Haut fonctionnaire au Secrétariat général de la Défense nationale, romancier.
- Daniel Hervouët, contrôleur général des Armées, ancien officier des forces spéciales et ancien officier de renseignement, romancier.
- Pascal Junghans, romancier, journaliste en intelligence économique à La Tribune.
- Philippe Madelin, journaliste, auteur d'essais politiques, spécialisé dans les affaires d'espionnage et de contre-terrorisme, a assuré la direction Sécurité - Police de TF1 de 1986 à 1995.
- Anne-Marie Lizin, présidente du Sénat de Belgique.

Information ouverte, information fermée (IOIF)

▪ Colloque international des 8 et 9 octobre 2008 à Bordeaux : « **Information, renseignement et diplomatie dans la politique étrangère** »

Invités en lien avec notre sujet :

- Diego Navarro Bonilla, professeur à l'Université Carlos III de Madrid : « **From Secretary to battlefield: An attempt to systematize whole secret intelligence activity during Spanish Modern Age** »
- Peter Jackson, Senior lecturer en politique internationale à l'Université d'Aberyswyth en Grande-Bretagne : « **La diplomatie française, le renseignement et le défi soviétique pendant l'entre-deux-guerres** »
- Cyril Gosme, doctorant en histoire à l'Université Panthéon-Sorbonne (Paris 1) : « **La branche "Recherche & Analyse" de l'Office of Strategic Services (1941-1946) comme entreprise de savoir sur le monde** »
- Emmanuel Debruyne, chargé de recherche FNRS/FRS à Bruxelles : « **Informers pour exister. La Sûreté de l'État belge ou les enjeux d'un service secret en exil** »
- David Kahn, historien et journaliste américain, « **The Rise of Sigint in Intelligence during the two World Wars** »
- Pierre Grosser, Professeur à Sciences po Paris et directeur des études de l'Institut diplomatique du ministère des Affaires étrangères : « **L'art et la méthode : comment croiser théorie de la décision, psychologie politique, histoire des représentations et historiographie du renseignement ?** »
- Frédéric Charillon, Professeur de science politique à l'Université d'Auvergne et à Sciences po Paris et directeur du C2SD : « **Renseignement et politique étrangère** »
- Marie-Christine Kessler, directrice de recherche au CNRS-CERSA : « **Diplomatie et renseignement en France hier et aujourd'hui** »
- Matthieu Trouvé, maître de conférences à Sciences po Bordeaux : « **Informers et communiquer : quelques réflexions sur la politique de l'information de la Commission européenne** »
- Étienne de Gonville, diplomate, conseiller Asie à l'ambassade de France aux États-Unis : « **La circulation de l'information dans le réseau diplomatique contemporain. Une expérience comparée France/États-Unis** »
- Maurice Botbol, fondateur d'Indigo Publications, directeur d'Intelligence Online : « **La création d'information à haute valeur ajoutée par les lettres confidentielles dans un cadre économique très strict** »

Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN)

▪ Colloque du 2 juin 2008 à Paris : « **L'Union européenne face au terrorisme** »

Invités en lien avec notre sujet :

- Francis Delon, Secrétaire général de la défense nationale : introduction sur « **Les menaces terroristes pesant sur l'Europe et les intérêts européens** »

- André Boutin, sous-directeur adjoint de la lutte anti-terrorisme (DST) : « **Le renseignement et la lutte contre le terrorisme** »
- Christophe Chaboud, chef de l'Unité de coordination de lutte antiterroriste (Uclat) au sein du ministère de l'Intérieur : « **La coopération policière** »
- Conférence du 9 février 2009 à Paris : « **Le renseignement est-il compatible avec l'Etat de droit ?** » (dans le cadre des Lundis de l'IHEDN)
Invité : Sébastien Laurent, maître de conférences habilité à l'Université de Bordeaux et enseignant à Sciences po Paris.

Programme Challenge

- Séminaire de recherche du 21 avril 2008 à Paris « Renseignement, frontières et surveillance » (dans le cadre du Programme international de recherche Challenge).
Invités :
 - Didier Bigo, Professeur à Sciences po : « **Collaboration européenne et transatlantique en matière de renseignement** »
 - Thierry Delpuech, chargé de recherche à l'ISPP/ENS Cachan et Jacqueline Ross, Professeur de l'Université de l'Illinois, College of Law, aux États-Unis : « **L'intelligence de sécurité publique en théorie et en pratique** »
 - Julien Jeandesboz, doctorant à Sciences po Paris : « **Échange d'information et frontières : le rôle et les limites de FRONTEX** »
 - Jean-Paul Hanon, Professeur de l'École de Saint-Cyr de Coëtquidan : « **Les architectures techniques de sécurité en Europe** »
 - Anthony Amicelle, doctorant en science politique à Sciences po Paris : « **Les pratiques européennes de surveillance financière** »
 - Philippe Bonditti, chercheur associé au Centre d'études sur les conflits et doctorant à Sciences po Paris : « **La structure du renseignement aux États-Unis** »
 - David Wood, Professeur à l'Université de Newcastle au Royaume-Uni : « **Renseignement militaire et renseignement civil : une relation complexe** »

Programme Prodoper

- Conférence du 28 mars 2008 à Paris « Écoutes et interceptions légales des communications »
Invité : François-Bernard Huygues, chercheur associé à l'Institut des Relations Internationales et Stratégiques (IRIS) et consultant.

2. Les ressources documentaires sur des problématiques générales ou transversales

A) OUVRAGES GENERAUX SUR LE RENSEIGNEMENT ET LA SECURITE

Baud (Jacques), *Encyclopédie du renseignement et des services secrets*, Lavauzelle, Panazol, 2002, 741 pages.

Comme son nom l'indique, cet ouvrage est une encyclopédie, quoique non exhaustive, du renseignement, des techniques et des services, disparus ou actuels, de nombreux pays. C'est un ouvrage de référence, presque une bible, pour quiconque s'intéresse au renseignement.

Baud (Jacques), *Le renseignement et la lutte contre le terrorisme : stratégies et perspectives internationale*, Lavauzelle, Panazol, 2005, 413 pages.

Jacques Baud brosse le portrait de l'objet renseignement. Il démontre aussi que la frontière entre renseignement intérieur et extérieur est de plus en plus floue aujourd'hui. S'il pose la question d'une possible fusion entre les deux, il rappelle immédiatement que les méthodes de travail sont très différentes puisque celles des services de renseignement intérieur sont soumises à des lois précises à la différence de celles des services de renseignement extérieur.

Berthelet (Pierre), *Le paysage européen de la sécurité intérieure*, Éditions Peter Lang, Bruxelles, 2009, 573 pages.

Cet ouvrage décrypte les instruments et les méthodes d'entraide entre les services de sécurité intérieure des Etats membres de l'Union européenne. Il décortique leur fonctionnement et analyse les différents mécanismes de collaboration, en portant un regard critique sur l'état actuel du droit et des pratiques.

Brodeur (Jean-Paul), Gill (Peter), Töllborg (Dennis), *Democracy, law and security : internal security services in contemporary Europe*, Ashgate, Burlington, 2002, 354 pages.

Campbell (Duncan), *Surveillance électronique planétaire*, Éditions Allia, Paris, 2001, 169 pages.

Le journaliste d'investigation Duncan Campbell publie l'enquête qu'il a menée sur le réseau anglo-saxon Échelon. S'il comporte un certain nombre d'approximation, cet ouvrage a le mérite de mettre en lumière l'étendue et les limites de ce système collaboratif, essentiellement au profit des États-Uniens. La présentation de ce rapport au Parlement européen a conduit à l'ouverture d'enquête au niveau de l'UE.

Cécile (Jean-Jacques), *Le renseignement à l'aube du XXI^e siècle*, Lavauzelle, Panazol, 2001, 255 pages.

Cette réflexion porte sur le devenir des différents services de renseignement français. L'auteur décrit la physionomie de la « communauté du renseignement » en France en cette fin de XX^e siècle et remarque qu'elle a considérablement évolué depuis un siècle. DGSE, DST, SGDN, RG et DRM sont, dans cet ordre passé en revue. Il pointe du doigt le manque de coordination entre tous les organes, qu'il estime trop nombreux, et regrette la faiblesse du contrôle de leurs activités.

Collet (André), *Défense et sécurité internationale face aux défis du XXI^e siècle*, Lavauzelle, Panazol, 2005, 186 pages.

Denécé (Éric), *Renseignement et contre-espionnage : actions clandestines, technologies, services secrets*, Hachette, Paris, 2008, 256 pages.

Éric Denécé balaie la notion de renseignement, ses traits caractéristiques et son histoire mondiale. C'est un ouvrage qui permet de dégrossir facilement un sujet complexe et opaque. L'auteur donne les clés pour différencier renseignement, contre-espionnage et actions clandestines, et pour offrir à un lecteur néophyte une connaissance primaire de cette matière.

Denécé (Éric), *Les services secrets : tout comprendre*, E/P/A, Paris, 2008, 255 pages.

Cet ouvrage, émaillé de références historiques et d'anecdotes, présente les aspects techniques du renseignement (*humint*, *techint*, cycle du renseignement...) et les différents métiers qui le compose. De cette manière, l'auteur entend tordre le cou à un certain nombre d'idées reçues. Il fait aussi le point sur ses enjeux actuels, alors que les menaces se multiplient ou évoluent.

Dewerpe (Alain), *Espion, une anthropologie historique du secret d'État contemporain*, Éditions Gallimard, Paris, 1994, 478 pages.

L'analyse de Alain Dewerpe n'est pas d'un abord facile. L'auteur s'interroge notamment sur la place du secret et sur la représentation de l'espion au sein de nos régimes démocratiques. Il met en lumière le développement d'un genre littéraire, le roman d'espionnage et un certain nombre de traits qui les caractérisent : un profil d'espion récurrent, une sexualité abondante et une distorsion de la réalité du renseignement.

Guelton (Frédéric), *Pourquoi le renseignement ? De l'espionnage à l'information globale*, Larousse, Bologne, 2004, 151 pages.

Frédéric Guelton s'attache à définir ce qu'est le renseignement et à analyser son évolution. Il valide la définition proposée par l'amiral Lacoste : « *Le renseignement est l'information utile à l'entreprise, à la tâche assignée, à l'objectif qu'on veut atteindre* ». Il s'interroge aussi sur les modalités de la lutte contre le terrorisme mises en place par les États-Unis après le 11 septembre 2001. Il s'inquiète d'un glissement de l'utilisation et de la gestion du renseignement d'un cadre démocratique vers un cadre totalitariste.

Handel (Michael), *Intelligence and military operations*, Franck Cass, Londres, 1990, 464 pages.

Herman (Michael), *Intelligence power in Peace and War*, Cambridge University Press, Cambridge, 1996, 436 pages.

Lacoste (Pierre) et Thual (François), *Services secrets et géopolitique*, Lavauzelle, Panazol, 2001, 182 pages.

Laqueur (Walter), *The uses and limits of intelligence*, Transaction publishers, Piscataway (New Jersey, États-Unis), 1993, 432 pages.

Peu de temps après la dislocation de l'URSS, l'historien étasunien cherche à démontrer que le renseignement joue un rôle essentiel dans les décisions politiques, diplomatiques, militaires, etc. Il s'interroge sur les méthodes de recueil, la qualité de l'analyse et l'évaluation du renseignement, mais aussi sur leurs limites et les erreurs faites par les États-Unis pendant la Guerre froide. Il porte un regard critique sur les orientations prises par les grandes agences étasuniennes du renseignement.

Pichot-Duclos (Jean), *Les guerres secrètes de la mondialisation : guerre économique, guerre de l'information, guerre terroriste*, Lavauzelle, Panazol, 2002, 325 pages.

Le Général met en avant l'importance de l'information et du renseignement dans un monde où la guerre économique touche de multiples enjeux mondiaux comme l'eau, l'énergie, la démographie ou encore la maîtrise des systèmes d'information. Il explique le concept de « *guerre de l'information* » et évalue les stratégies d'influence mise en œuvre par les États dans cette guerre économique mais aussi dans la lutte contre le terrorisme.

Warusfel (Bertrand), *Contre-espionnage et protection du secret*, Lavauzelle, Panazol, 2000, 496 pages.

B) OUVRAGES SPECIALISES

Images, médias et discours :

Charaudeau (Patrick), *Les médias et l'information : l'impossible transparence du discours*, De Boeck, Bruxelles, 2005, 250 pages.

Charaudeau (Patrick) et Maingueneau (Dominique) (dir.), *Dictionnaire d'analyse du discours*, Éditions du Seuil, Paris, 2002, 661 pages.

Lits (Marc), *Du 11 septembre à la risposte, les débuts d'une nouvelle guerre médiatique*, De Boeck, Bruxelles, 2004, 153 pages.

Denécé (Éric), *Renseignement, médias et démocratie*, Ellipse, Paris, 2009, 301 pages.

La partie qui nous intéresse le plus ici est le chapitre intitulé « Médiatisation et communication ». Les auteurs réfléchissent sur les modalités et les conséquences de la médiatisation du renseignement en France mais aussi sein des autres puissances mondiales. L'article de Patrice Ventura, « La communication des services de renseignement », offre un aperçu des initiatives des services de renseignement français, étasuniens, russes, allemands et britanniques en matière de communication. Signalons également l'article de Sophie Merveilleux du Vignaux sur « La politique d'ouverture de la DGSE » et de Coline Ferro sur « La communication des services de sécurité et de renseignement néerlandais ».

Histoire des services de renseignement :

Carlisle (Rodney) et Pesnot (Patrick), *Histoire de l'espionnage au XX^e siècle*, Marabout, Paris, 2007, 364 pages.

Delmas (Jean) et Kessler (Jean) dir., *Renseignement et propagande pendant la guerre froide (1947-1953)*, Éditions Complexe, Bruxelles, 1999, 319 pages.

Deuve (Jean), *Les services secrets normands : la guerre secrète au Moyen Age (900-1135)*, Éditions Charles Corlet, Condé-sur-Noireau, 1990, 369 pages.

Faligot (Roger) et Kauffer (Rémy), *Histoire mondiale du renseignement, tome 1 : 1870 – 1939*, Robert Laffont, Paris, 1993, 572 pages.

Faligot (Roger) et Kauffer (Rémy), *Histoire mondiale du renseignement, tome 2 : de la guerre froide à nos jours*, Robert Laffont, Paris, 1994, 557 pages.

Étienne (Genovefa) et Moniquet (Claude), *Histoire de l'espionnage mondial, tome 1 : les services secrets de l'Antiquité à la Seconde Guerre mondiale*, Éditions du Félin, Bruxelles, 2000, 445 pages.

Ce premier tome relate, à la manière d'un peintre pointilliste, l'histoire du renseignement de l'Antiquité dans le bassin hellénique et romain jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Les auteurs s'attardent longuement sur le renseignement européen (britannique, français, allemand et russe). Ils évoquent, de façon moins abondante, le renseignement étasunien et oriental. L'organisation de l'ouvrage sous forme d'épisodes historiques et d'anecdotes ne permet malheureusement pas une vue d'ensemble qui permettrait d'entrevoir une évolution quelconque du renseignement.

Étienne (Genovefa) et Moniquet (Claude), *Histoire de l'espionnage mondial, tome 2 : de la Guerre froide à la guerre antiterroriste*, Éditions du Félin, Bruxelles, 2002, 549 pages.

Ce second tome est construit de la même façon que le premier. Le spectre géographique de celui cependant est plus large puisque les auteurs évoquent le renseignement israélien, français, soviétique, étasunien, allemand et britannique depuis à guerre froide jusqu'au début du XXI^e siècle.

Melnik (Constantin), *Les espions : réalités et fantasmes*, Ellipse, Paris, 2008, 455 pages.

Soutou (Georges-Henri), Frémeaux (Jacques) et Forcade (Olivier), *L'exploitation du renseignement en Europe et aux États-Unis, des années 1930 aux années 1960*, Economica, Paris, 2001, 332 pages.

Cet ouvrage regroupe les actes du colloque international organisé à Saint-Cyr Coëtquidan, par le Centre de recherche des écoles de Saint-Cyr Coëtquidan, le Centre d'histoire de l'Europe et des relations internationales au XX^e siècle et le Centre de l'Islam contemporain, de l'Université de la Sorbonne (Paris IV), les 3 et 4 juin 1998. Les participants se sont intéressés à l'exploitation du renseignement par les grandes puissances de ces années-là et à son degré de prise en considération par le pouvoir dans les décisions politique, diplomatique et militaire.

C) ARTICLES SCIENTIFIQUES ET NUMEROS SPECIAUX

Hood (William), « Spy fiction through knowledgeable eyes », in *International journal of intelligence and counterintelligence*, vol. 3/3, 1989, pages 405-418.

Porch (Douglas), « French intelligence culture : a historical and political perspective », in *Intelligence and national security*, juillet 1995, vol. 10/3, pages 486-511.

Brunot (Patrick), « Le contrôle parlementaire des politiques de renseignement », in *Défense nationale*, n^o 2, 1997, pages 55-63.

Un contrôle permanent des politiques de renseignements s'avère de plus en plus nécessaire dans la plupart des démocraties. Un tour d'horizon de la situation pays par pays (États-Unis, Italie, Allemagne, Australie, Canada, Royaume-Uni, Israël, Biélorussie, Pologne, Suède et France) montre que la France et les États-Unis se placent aux deux positions opposées, la première ne connaissant aucun contrôle de la politique de renseignements, alors que les seconds ont poussé ce contrôle à son point extrême.

« Spying in film and fiction », in *Intelligence and National Security*, vol. 23/1, février 2008.

Numéro consacré à l'espionnage dans les œuvres cinématographiques et télévisuelles, essentiellement hollywoodiennes.

« L'Europe de la sécurité intérieure », in *Problèmes politiques et sociaux*, n^o 945, février 2008.

Coordonné par Anne Wyvekens et Jacques Maillard, ce numéro est consacré aux politiques de sécurité intérieure à l'échelon national et européen. Les auteurs reviennent sur les outils mis en place par l'Union européenne (mandat d'arrêt européen, Europol, Eurojust...) pour lutter, entre autres, contre la criminalité organisée et le terrorisme. Ils s'interrogent sur les difficultés de fonctionnement auxquelles ces outils sont confrontés et sur l'équilibre entre sécurité et liberté qui doit être préservé.

Kahn (David), « Intelligence Studies on the Continent », in *Intelligence and National Security*, vol. 23/2, avril 2008, pages 249-275.

D) REVUES CONSACREES AU RENSEIGNEMENT

Intelligence and national security, Cass, Londres (éditée depuis 1978).

International journal of intelligence and counterintelligence, Taylor & Francis, Philadelphie, (éditée depuis 1986).

Jane's intelligence review, Jane's Information Group, Londres (éditée depuis janvier 1989, d'abord sous le nom de *Jane's Soviet Intelligence Review*).

Journal of strategic studies, Cass, Londres (éditée depuis 1978).

Studies in intelligence, Andres Vaart, Pittsburgh, États-Unis (revue éditée par le Center for the Study of Intelligence de la CIA, depuis 1955).

The journal of Intelligence History, Berlin (édité depuis 2001).

E) RAPPORTS ET PUBLICATIONS INSTITUTIONNELLES

Kestelyn-Sierens (Mimi), au nom de la Commission pour les relations parlementaires et publiques, *Le contrôle parlementaire des services de renseignement dans les pays de l'UEO : Situation actuelle et perspectives de réforme*, UEO, Paris, décembre 2002, 22 pages.

Union interparlementaire, *Contrôle parlementaire du secteur de la sécurité : principes, mécanismes et pratiques*, DCAF, Guide pratique pour les parlementaire n° 5, Genève, 2003, 194 pages.

Commission européenne pour la démocratie par le droit, *Rapport sur le contrôle démocratique des services de sécurité*, juin 2007, 60 pages.

Wille (Paul) au nom de la Commission pour les relations parlementaires et publiques, *Services de renseignement et contrôle parlementaire*, UEO, Document A/1983, Paris, décembre 2007, 16 pages.

Europol, *EU Terrorism situation and trend report 2008*, La Haye, 2008, 51 pages.

Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, *Forces armées et services de sécurité : quel contrôle démocratique ?*, Éditions du Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2009, 286 pages.

F) SOURCES ELECTRONIQUES

Geneva Centre for the Democratic Control of Armed Forces (DCAF) : www.dcaf.ch

Cet institut de recherche suisse s'intéresse à la gouvernance du secteur de sécurité et publie sur son site Internet de nombreux travaux et réflexions.

Royal United Service Institute for Defence and Security Studies : www.rusi.org

Il s'agit d'un *think tank* britannique fondé en 1831. Ses travaux de recherche portent sur la Défense, la sécurité internationale et nationale, la résilience et le changement climatique.

Spyworld : www.spyworld-actu.com

Il s'agit d'un site francophone d'actualité qui sélectionne chaque jour des articles concernant la défense, l'intelligence économique et le renseignement.

3. La France

A) OUVRAGES GENERAUX

Arpagian (Nicolas), *L'État, la peur et le citoyen : du sentiment d'insécurité à la marchandisation des risques*, Éditions Vuibert, Paris, 2010, 256 pages.

Il propose une analyse prospective sur l'avenir de la société à partir d'une réflexion sur les enjeux des politiques de sûreté.

Forcade (Olivier), *Secrets d'État : pouvoirs et renseignement dans le monde contemporain*, Armand Colin, Paris, 2005, 238 pages.

Olivier Forcade utilise l'approche historique pour retracer la mise en place des appareils de renseignement au sein des États de notre société contemporaine. Il interroge l'utilité du renseignement aujourd'hui, la place qui lui est accordée dans la prise de décisions des autorités publiques et le rapport au secret.

Junghans (Pascal), *Les services de renseignements français*, Éditions Edmond Dantès, Paris, 2006, 120 pages.

Laurent (Sébastien) dir., *Politiques du renseignement*, Presses universitaires de Bordeaux, Pessac, 2009, 355 pages.

Cet ouvrage réunit les actes d'un colloque organisé les 18 et 19 mai 2007 dans le cadre du programme IOIF de l'Agence nationale de recherche. Les auteurs retracent au fil de 19 textes l'histoire du renseignement depuis 1588 sous l'angle politique. Ceux-ci envisagent le renseignement comme un outil politique utile à l'action publique et essaie de répondre à la question de Sébastien Laurent : la politique du renseignement peut-elle être considérée comme une politique publique ?

Lacoste (Pierre), *Approche française du renseignement : y a-t-il une culture nationale ?*, FED / La documentation française, Paris, 1997, 157 pages.

Ce livre restitue les travaux d'un an de séminaires de la Fondation pour les Études de Défense, auxquels ont notamment contribué les historiens Maurice Faivre, Georges-Henri Soutou, le juriste Bertrand Warusfel, les anciens cadres de service Marcel Chalet et Pierre Lacoste. À travers une approche méthodologique, les auteurs s'intéressent à la place de l'information dans la prise de décision, au fonctionnement technique et politique des services de renseignement, aux dimensions de l'éthique et des libertés. Pierre Lacoste regrette l'absence d'une culture du renseignement en France et les difficultés d'adaptation « *aux exigences de la civilisation de l'information* » que rencontrent l'État les services de renseignement.

Lacoste (Pierre) dir., *Le renseignement à la française*, Economica, Paris, 1998, 641 pages.

Bien qu'elle date, cette réflexion est la preuve que les préoccupations actuelles n'ont guère changé depuis la fin du XX^e siècle en France. Les auteurs s'accordent sur le fait que l'émergence d'une culture nationale du renseignement, à l'instar de la culture britannique, est indispensable dans notre pays.

Warusfel (Bertrand), *Contre-espionnage et protection du secret : histoire, droit et organisation de la sécurité nationale en France*, Lavauzelle, Panazol, 2000, 496 pages.

Il revient sur la naissance des services de renseignement en France entre 1871 et 1945 et le contre-espionnage français d'après-guerre, avant de s'attarder sur la pratique du contre-espionnage aujourd'hui au sein de la DST et la DGSE. Il confronte cette dernière au cadre juridique au regard de la protection du secret et des intérêts fondamentaux de la nation. Dans la dernière partie de son ouvrage, Bertrand Warusfel met en garde contre les abus possibles de l'Etat et du renseignement et milite pour un renforcement des contrôle afin d'assurer l'équilibre entre sécurité nationale et les libertés individuelles et collectives.

B) OUVRAGES SPECIALISES

Histoire des services de renseignement français

Faligot (Roger) et Krop (Pascal), *La Piscine : les services secrets français*, Éditions du Seuil, Paris, 1985, 426 pages.

Faligot (Roger) et Krop (Pascal), *DST : Police secrète*, Flammarion, Paris, 1999, 671 pages.

Les journalistes Roger Faligot et Pascal Krop, retrace l'histoire de la DST, s'attardant tant sur les opérations et que les affaires : la menace du FLN et les opérations d'infiltration dans ce réseau algérien, l'arrestation de Carlos, la mise sur écoute des bureaux du Parti communiste durant la Guerre froide, le « petit livre rouge » tenu par le service, les micros du Canard, etc. Toutefois, ce travail a été pensé comme une enquête sans précédent sur le contre-espionnage français, riche de scoops et d'informations inédites. Ce qui n'est pas sans nuire à la réalité et la véracité des faits.

Parvulesco (Constantin), *Secret défense : histoire du renseignement militaire français*, Éditions Etai, Paris, 2007, 143 pages.

La guerre de l'ombre, méconnue et fascinante, a souvent joué au cours de notre histoire un rôle aussi prépondérant que discret : du code secret de César durant la guerre des Gaules à la bataille du chiffre de la fin du XIX^e siècle, en passant par la guerre d'indépendance d'Amérique ou encore les grandes intrigues de la Fronde. Illustrations en couleurs, documents inédits et anecdotes nombreuses et précises rendent passionnante et vivante la lecture de cet ouvrage de référence dans un domaine rarement abordé sous un angle aussi didactique. L'auteur entrouvre ainsi les archives secrètes des services du renseignement militaire français des grandes heures de la monarchie à nos jours pour nous faire découvrir les dessous de l'espionnage d'état. Au travers des batailles de la guerre secrète l'épopée des "services" est ainsi narrée tant sous l'angle historique que sous celui des techniques contemporaines et des enjeux stratégiques du renseignement militaire.

C) ARTICLES

Numéros spéciaux

« Le renseignement », in *Cahiers de la sécurité intérieure*, n° 30, octobre-décembre 1997.

« Intelligence économique ou renseignement », in *Défense nationale*, n° 12, décembre 2004.

« Le renseignement dans tous ses états », in *Cahiers de Mars*, n° 184, avril-juin 2005.

« Terrorisme », in *Sécurité globale*, n° 1, automne 2007.

L'Institut Choiseul consacre le premier numéro de cette revue au terrorisme, un des problèmes de sécurité majeurs dans le monde. Les contributeurs se sont attachés à définir cette notion extensive et à montrer son actualité. Ils analysent aussi les systèmes mis en place pour contrer cette menace et s'interroge sur les conséquences de celle-ci en matière de stratégie, de sécurité, de prévention et de liberté.

- Laborde (Jean-Paul), « Relever le défi ! La stratégie des Nations unies contre le terrorisme ».
- Bednik (Anna), « Nouvelles technologies, lutte antiterroriste et libertés fondamentales en Europe ».
- Meerpoël (Matthieu), « L'application des principes de prévention et de précaution en matière de sécurité globale ».
- Daguzan (Jean-François), « Qu'est-ce que le terrorisme ? Catégories et concepts ».

« Le renseignement à l'épreuve de la mondialisation », in *Défense*, n° 130, novembre 2007.

« Connaissance et anticipation », in *Cahiers de mars*, n° 198, décembre 2008.

Ce numéro consacré à la dimension « connaissance et anticipation » développée dans le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale. Plusieurs acteurs du renseignement et de la sécurité s'expriment sur la place trop timorée qui est accordée au renseignement dans ce manifeste.

- Bajolet (Bernard), « Quelle coordination pour le renseignement national ? ».
- Squarcini (Bernard), « Le continuum défense – sécurité ».
- Corbin de Mangoux (Erard), « Les nouveaux défis du renseignement extérieur ».
- Puga (Benoît), « Le renseignement d'intérêt militaire : enjeux et perspective ».
- Lacoste (Pierre), « La prospective du renseignement ».

« Renseignement et services secrets », in *Questions internationales*, n° 35, janvier-février 2009.

Le dossier de ce numéro est consacré au renseignement, dans une perspective technique et internationale. À lire dans ce numéro, cinq articles en lien direct avec notre sujet :

- Hayez (Philippe), « Le renseignement : techniques, pratiques et organisation ».
- Corbin de Mangoux (Erard), « Les mutations du renseignement extérieur français ».
- Squarcini (Bernard), « Les mutations du renseignement intérieur français ».
- Laurent (Sébastien), « L'État secret, les "services" et les faux-semblants du contrôle parlementaire ».
- Forcade (Olivier), « La montée en puissance du renseignement dans les relations internationales aux XIX^e et XX^e siècle ».

« L'Union européenne face au terrorisme », in *Défense nationale*, n°719, mai 2009.

Ce numéro consacré à la lutte contre le terrorisme en Union européenne reprend les réflexions et les débats du colloque éponyme qui s'est déroulé le 2 juin 2008 à l'École militaire, à Paris.

- Coulloum-Labarthe (Jean), « Les menaces terroristes pesant sur l'Europe et les intérêts européens ». Il dresse un panorama géographique et dessine les nouveaux visages de la menace terroriste. Il revient également sur la démarche du *Livre blanc sur la sécurité intérieure face au terrorisme* de 2006 et la prise en compte du terrorisme par le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* de 2008.
- Boutin (André), « Le renseignement et la lutte contre le terrorisme ». Il remémore quelques opérations de lutte contre le terrorisme où la DST a été partie prenante et les quatre piliers de son action, avant de montrer que la coopération entre les services de pays membres de l'Union européenne fonctionne bien.

Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ), « Le défi du renseignement », in *Cahiers de la sécurité*, n° 13, juillet-septembre 2010.

Numéro consacré aux les défis et aux usages contemporains du renseignement dans nos sociétés. Chercheurs et professionnels s'expriment sur leurs dimensions stratégiques, économiques et diplomatiques, juridiques, institutionnelles, politiques, de défense de la sécurité nationale et internationale. André Ranson évoque le renseignement militaire, le président du comité R belge Guy Rapaille analyse le contrôle des activités de renseignement en Belgique, etc.

« État et sécurité », in *Cahiers français*, n° 360, janvier-février 2011.

Numéro consacré à cette fonction régaliennne. Outre l'article sur « Le renseignement : son importance, ses transformations », les points de vue développés sur la perception de la menace terroriste sont intéressants.

Articles

Joxe (Pierre), « Défense et renseignement », in *Défense nationale*, n° 7, juillet 1991, pages 9-21.

Discours du ministre de la Défense, le 6 mai 1991, devant les auditeurs de l'Institut des hautes études de défense nationale : le renseignement, étant à la fois un instrument de survie, d'influence, de puissance et de cohérence, doit être élevé au statut d'une arme véritable. Dans deux domaines technologiques prioritaires (l'espace et l'informatique de commandement), quatre missions primordiales doivent lui être assignées : intégration dans les processus de décision, décloisonnement de la défense, permanence de la couverture et surveillance anticipée des zones de menace.

Pautrat (Rémy), « Le renseignement aujourd'hui ou les nouveaux moyens de la puissance », in *Débat*, n° 68, février 1992, pages 150-161.

Entretien avec l'ancien directeur de la DST. Depuis une vingtaine d'années la sphère d'activité du renseignement s'est élargie. De principalement militaire, elle concerne aujourd'hui l'ensemble des secteurs où le pouvoir est en jeu. Elle s'étend au savoir-faire économique (compétitivité internationale) et évidemment aux organisations criminelles (mafias, groupes terroristes, etc.).

Lacoste (Pierre), « Responsabilités et éthique des services de renseignement », in *Revue des deux mondes*, avril 1996, pages 55-65.

L'ancien directeur de la DGSE regrette l'absence d'une culture du renseignement en France et encourage la « démythification » des services de renseignement.

Harbulot (Christian), Kauffer (Rémy) et Pichot-Duclos (Jean), « La République et le renseignement », in *Défense nationale*, n° 5, mai 1996, pages 63-81.

Un aperçu rapide de l'histoire du renseignement en France explique l'entêtement national à bouder une fonction devenue essentielle. Il faut liquider les schémas de pensée encore marqués par cinquante ans de guerre froide, trouver des logiques nouvelles, les coordonner, redécouvrir les vertus de l'offensive, réintégrer le renseignement dans le processus de décision et protéger sa fonction : il s'agit là, pour le politique, d'une quasi-révolution culturelle.

Pennetier (Jean-Marc), « The springtime of french intelligence », in *Intelligence and National Security*, vol. 11, octobre 1996, pages 780-798.

La publication, en 1995, des livres de Dominique Prieur, de Paul Paillole et de Claude Silberzahn rompt avec la tradition d'opacité du renseignement français. Leur analyse éclairée, en effet, les activités du plus secret des services de renseignements occidentaux depuis 1930. Elle confirme les efforts menés depuis les années 90 pour lever les tabous, la méfiance réciproque et l'indifférence qui entourent les relations complexes des services secrets et des responsables politiques français.

About (Nicolas), « Le contrôle parlementaire des services de renseignement », in *Défense nationale*, n° 1, janvier 1998, pages 20-26.

Face aux ennemis de la démocratie, la légitimation des services de renseignement ne saurait être complète en l'absence de tout contrôle parlementaire, comme c'est le cas en France. Associer le Parlement à la politique de défense, notamment en ce qui concerne le renseignement, permettrait de maintenir un lien étroit entre l'armée et

la nation. C'est dans ce sens que le sénateur Nicolas About a déposé une proposition de loi au Sénat fin octobre 1997.

Élie (Bruno), « La direction du renseignement militaire », in *Défense nationale*, n° 1, janvier 1998, pages 7-19.

Klen (Michel), « La crise d'identité du renseignement », in *Défense nationale*, n° 7, juillet 1998, pages 93-105.

Face à la soudaineté des séismes politiques et économiques qui ébranlent le monde, on peut opposer l'univers virtuel de la panique au monde de l'analyse réfléchi. Dans ce contexte, qu'en est-il des organismes de renseignement français ? Malgré un atout certain dans la bataille du renseignement (l'espace et ses satellites), le pays se heurte à l'indifférence polie de nombreux dirigeants, au manque de souplesse des circuits de diffusion de l'information et à une absence flagrante de coordination, toutes anomalies qui sont à l'origine de la crise d'identité du renseignement français.

Bousquet de Florian (Pierre) et Hofnung (Thomas), « DST : service secret ou service discret ? », in *Politique internationale*, n° 102, hiver 2003-2004, pages 225-246.

Entretien avec le directeur de la DST, dont le leitmotiv est « *transparence* », sur la lutte contre le terrorisme, la coopération entre la DST et des services de renseignement étrangers et ses projets de réformes pour la DST, notamment dans le renseignement économique.

Klen (Michel), Les services de renseignement français en quête d'une nouvelle identité, *Défense nationale*, n° 7, 2005, pages 125-134.

Après les affaires Ben Barka (1965) et *Greenpeace* (1985), qui ont contribué à discréditer les services français de renseignement, de graves dysfonctionnements perdurent, du fait de deux logiques antithétiques, véritable "péché originel" du renseignement : le secret et la transparence. Parallèlement, la lourdeur bureaucratique nuit à l'efficacité des services. Cependant, renseignement et démocratie doivent faire bon ménage, ce qui nécessite une culture et une pédagogie capables de promouvoir cette fonction indispensable.

Mignot (Bruno), « Refondre le renseignement », in *Défense nationale*, n° 12, décembre 2005, pages 87-96.

Le dispositif de renseignement dont dispose la France, beaucoup trop cloisonné (trois ministères étant concernés), réclame une cohérence et une coordination plus approfondies. Deux occasions de réforme se présentent : le besoin d'adaptation aux nouvelles menaces terroristes, et la loi organique relative aux lois de finances qui impose une logique de performance. Il est indispensable de créer une structure permanente chargée de la coordination du renseignement opérationnel.

Jackson (Peter), « Intelligence and the State : An Emerging "French School" of Intelligence Studies », in *Intelligence and National Security*, vol. 21/6, décembre 2006, pages 1061-1065.

Masson (Michel), « Les défis du renseignement militaire », in *Sécurité globale*, n° 4, été 2008, pages 9-18.

Hayez (Philippe), « La réforme du renseignement », *Défense nationale et sécurité collective*, n° 12, décembre 2008, pages 146-156.

Comme le reconnaissait en mars dernier un ancien Premier ministre dans un quotidien du matin, « *le renseignement est l'un des investissements les plus rentables de l'État. Il est l'une des fonctions fondamentales de la sécurité nationale de tout État de droit et constitue une condition nécessaire à la prospérité du pays* ». Pour autant, l'organisation nationale de notre pays, n'ayant que peu évolué depuis près de trente ans, pouvait inspirer des interrogations quant à son aptitude collective et sa légitimité globale. Il n'est donc guère surprenant qu'après la réforme de la défense introduite par le *Livre blanc sur la défense* de 1994, le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, adopté il y a quelques mois, annonce une réforme de l'organisation du renseignement français.

Clair (Jean-François) et Dahan (Paul), « La direction centrale du renseignement intérieure, un nouveau pôle de renseignement intérieur : un FBI à la française pour quoi faire ? », in Coll., *Annuaire française des relations internationales*, vol. 10, 2009, pages 467-482.

Masson (Michel), « L'avenir du renseignement », *Géoéconomie*, n° 51, automne 2009, pages 9-20.

L'ancien directeur de la DRM s'interroge sur l'avenir du renseignement militaire et extérieur en France, à la suite de la publication du *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*. Après avoir rappelé les legs de l'histoire et cet « indécrottable individualisme » qui caractérisent le renseignement français, le Général Michel Masson écarte toute nouvelle fusion de services et milite pour une meilleure coopération entre les acteurs du renseignement. Selon lui, le vrai défi réside maintenant dans les moyens que seront effectivement alloués aux services français, alors que la RGPP vise une réduction des budgets et effectifs dans l'administration publique.

Puga (Benoît), « La direction du renseignement militaire », in *Défense*, n° 143, janvier-février 2010, pages 8-13.

D) QUOTIDIENS, PERIODIQUES ET REVUES CONSULTES

Quotidiens et périodiques d'information générale

Le Monde, Le Figaro, Libération, La Croix, L'Express, Le Nouvel Observateur, Le Point.

Revues

Défense, Politique internationale, Défense nationale (rebaptisée *Défense nationale et sécurité collective* entre 2005 et 2009), *Armées, Les Cahiers de la sécurité intérieure, Sécurité globale, Les Cahiers de Chaillot, Les Cahiers de mars.*

E) RAPPORTS ET PUBLICATIONS INSTITUTIONNELLES

CNCIS, *Rapport annuel de la commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité*, de 2002 à 2008.

Tracfin, *Rapport d'activité 2005*, 2006, 143 pages.

Gouvernement, *Livre blanc sur la sécurité intérieure face au terrorisme : la France face au terrorisme*, La documentation française, octobre 2006, 136 pages.

Gouvernement, *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*, La documentation française, 2008, 350 pages.

Rapport relatif à l'activité de la Délégation parlementaire au renseignement pour les années 2008 et 2009, par le sénateur Jean-Jacques Hyst, document n° 2170 (Assemblée nationale) et n° 181 (Sénat), décembre 2009, 16 pages.

F) SOURCES ELECTRONIQUES

Sites de think tanks

Centre français de recherche sur le renseignement : www.cf2r.org

Groupe Metis : <http://chsp.sciences-po.fr/groupe-de-recherche/metis-le-renseignement-et-les-societes-democratiques-seminaire-de-recherche>

Site des services de renseignement

Direction de la Protection et la Sécurité de la Défense : www.defense.gouv.fr/dpsd

Direction du Renseignement Militaire : www.defense.gouv.fr/ema/interarmees/la-direction-du-renseignement-militaire

Direction Générale de la Sécurité Extérieure : www.defense.gouv.fr/dgse

Tracfin : www.economie.gouv.fr/tracfin

Sites institutionnels

Assemblée nationale : www.assemblee-nationale.fr

Légifrance : www.legifrance.gouv.fr

Ministère de l'Intérieur : www.interieur.gouv.fr

Ministère de la Défense : www.defense.gouv.fr

Premier ministre : www.premier-ministre.gouv.fr

Présidence de la République : www.elysee.fr

Sénat : www.senat.fr

Vie publique : www.vie-publique.fr

G) SOURCES AUDIOVISUELLES

Contre-courant, un œil sur les RG, documentaire de 52 minutes de Guy Girard et Francis Zamponi, diffusé le 28 novembre 2003 sur *France 2*.

« Les invisibles », in *Envoyé spécial*, diffusé le 5 mars 2004 sur *France 2*.

« La France fliquée autrement », in *C'est dans l'air* présenté par Yves Calvi, diffusé le 17 septembre 2007 sur *France 5*.

Invités : Yves Bonnet, Éric Denécé, Jean-Pierre Pochon, Frédéric Helbert.

« Les espions ont-ils changé ? », in *Ce soir (ou jamais !)*, présenté par Frédéric Taddeï, diffusé le 31 janvier 2008 sur *France 3*.

Invités : Yves Bonnet, Pierre Lorrain, Thierry Wolton, Frédéric Charpier, Jean-Paul Cruze, Anna Funder.

« Les barbouzes sont parmi nous », in *C'est dans l'air* présenté par Yves Calvi, diffusé le 16 octobre 2008 sur *France 5*.

« Dans les secrets de la police », in *Droit d'inventaire* présenté par Marie Drücker, diffusé le 1^{er} avril 2009 sur *France 3*.

En bonne intelligence : les espions et le cinéma français, documentaire de 52 minutes de Jérôme Chauvelot, diffusé en février 2012 sur *Canal plus*.

Histoire des services secrets français, documentaire en 5 épisodes de 52 minutes de Jean Guisnel et David Korn-Brzoza, diffusé en mars-avril 2011 sur *France 5*.

4. Le Royaume-Uni

A) OUVRAGES SPECIALISES

Andrew (Christopher), *The Defence of the Realm: The Authorized History of MI5*, Penguin Books, Londres, 2009, 1 088 pages.

Deacon (Richard), *Histoire des services britanniques*, Buchet-Chastel, Paris, 1976, 391 pages.

Jeffery (Keith), *MI6 : The History of the Secret Intelligence Service (1909-1949)*, Bloomsbury Publishing PLC, Londres, 2010, 832 pages.

Thomas (Gordon), *Histoire des services secrets britanniques*, Nouveau Monde éditions, Paris, 2008, 610 pages.

B) ARTICLES SCIENTIFIQUES

Watt (D. Cameron), « Intelligence Studies : The Emergence of the British School », in *Intelligence and National Security*, vol. 3/2, avril 1988, pages 338-341.

Gill (Peter) et Davies (Philip H. J.), « The intelligence services », in *Contemporary Political Studies*, vol. 1, 1994, pages 170-197.

Article sur l'évolution des services secrets britanniques, depuis 1939, et sur la réforme entreprise par John Major.

Wadham (John), « The intelligence services act 1994 », in *Modern Law Review*, vol. 57/6, novembre 1994, pages 916-927.

La Loi britannique de 1994 sur les services de renseignements est largement inspirée de la Loi sur les services de sécurité de 1989 et de celle sur l'interception des communications de 1985. Toutefois, son originalité est de spécifier pour la première fois le système de responsabilité parlementaire et d'admettre l'existence de trois services secrets. Malheureusement, l'influence des lois précédentes ne lui permet pas de faire la part entre l'impératif du secret et les droits individuels.

Maddrell (Paul), « Intelligence Studies at UK Universities : An expanding subject », Centre for Intelligence and International Security Studies, University of Wales Aberystwyth, 2003.

Goodman (Michael S.), « Studying and Teaching About Intelligence : The Approach in the United Kingdom », in *Studies in Intelligence*, vol. 50/2, 2006, pages 57-65.

Moran (Jonathan), Phythian (Mark), « Policing, intelligence and the war on terror in the UK, in Crime », in *Law and Social Change*, vol. 44, 2005, pages 327-489.

Numéro consacré aux mesures de police et de prévention, ainsi qu'au rôle du renseignement dans la lutte contre le terrorisme au Royaume-Uni, en particulier puis les attentats de Londres de 2005.

Détails :

- Moran (Jonathan), « State power in the war on terror : a comparative analysis of the UK and USA »
- Phythian (Mark), « Intelligence, policy-making and the 7 July 2005 London bombings »
- Walker (Clive), « Intelligence and anti-terrorism legislation in the United Kingdom »
- Doig (Alan), « Joining up a response to terrorism ?...And agency shall speak to agency »
- Sproat (Peter), « The social impact of counter terrorist finance policies in the UK »
- Rumney (Philip), « The effectiveness of coercive interrogation : scholarly and judicial response »

Goodman (Michael S.), « Learning to Walk : The Origins of the UK's Joint Intelligence Committee », in *International Journal of Intelligence and Counterintelligence*, vol. 21/1, 2008, pages 40-56.

C) QUOTIDIENS ET PERIODIQUES CONSULTES

The Times, The Guardian, The Daily Mail, The Sun, The Independent, Time.

D) SOURCES ELECTRONIQUES

Sites des services de renseignement et des commission de contrôle

Communauté du renseignement britannique : www.intelligence.gov.uk (n'existe plus en 2012)

Defence Intelligence Staff : www.mod.uk/defenceinternet/aboutdefence/whatwedo/securityandintelligence/dis/

Government Communications Headquarters : www.gchq.gov.uk

Intelligence and Security Community : <http://isc.independent.gov.uk>

Secret Intelligence Service : www.sis.gov.uk

Security service : www.mi5.gov.uk

Serious Organised Crime Agency : www.soca.gov.uk

Sites institutionnels

Cabinet office : www.cabinetoffice.gov.uk

Parlement : www.parliament.uk

Premier ministre : www.number10.gov.uk

E) SOURCES AUDIOVISUELLES

Vidéos de promotion des services disponibles sur Internet

Vidéo de présentation du MI5 : www.mi5.gov.uk/careers/working-at-mi5/video-spotlight-welcome-by-director-general.aspx

Vidéo de présentation du MI6 avec le directeur général du service John Sawers : www.sis.gov.uk/index.html

Vidéo de la visite virtuelle du MI6 : [www.sis.gov.uk/careers/working-for-us/virtual-tour/virtual-tour-\(flash\).html](http://www.sis.gov.uk/careers/working-for-us/virtual-tour/virtual-tour-(flash).html)

Vidéo de présentation du GCHQ : www.gchq.gov.uk/Careers/Pages/Careers.aspx

5. L'Allemagne

A. OUVRAGES SPECIALISES

Le contrôle des services de renseignement

Hansalek (Erik), *Die parlamentarische Kontrolle der Bundesregierung im Bereich der Nachrichtendienste*, Peter Lang, Francfort-sur-Maine, 2006, 312 pages.

Hörauf (Dominic), *Die demokratische Kontrolle des Bundesnachrichtendienstes - Ein Rechtsvergleich vor und nach 9/11*, Verlag Dr. Kovac, Hambourg, 2011, 426 pages.

Neumann (Volker), « Die parlamentarische Kontrolle der Nachrichtendienste in Deutschland », in Dörr (Nikolas) et Zimmermann (Till), *Die Nachrichtendienste der Bundesrepublik Deutschland*, Wissenschaftlicher Verlag Berlin, Berlin, 2007, pages 13-34.

Smidt (Wolbert), *Geheimhaltung und Transparenz : Demokratische Kontrolle Der Geheimdienste Im Internationalen Vergleich*, LIT Verlag, Münster, 2007, 365 pages.

Sujets abordés : Le développement historique du contrôle des agences de renseignement, Le contrôle des services de renseignement extérieur dans plus pays, le contrôle gouvernemental et parlementaire, le contrôle médiatique.

Spitzer (Patrick), *Die Nachrichtendienste Deutschlands und die Geheimdienste Russlands- ein Vergleich*, Volume 14 de Recht in Ostmittel-, Südost- und Osteuropa / GUS, LIT Verlag, Münster, 2011, 530 pages.

Histoire des services de renseignement allemands

Mueller (Michael) et Schmidt-Eenboom (Erich), *Histoire des services secrets allemands*, Nouveau Monde, Paris, 2009, 635 pages.

Plus riches de références médiatiques qu'officielles, cet ouvrage couvre la période allant de 1945 à 2008. Les auteurs reviennent sur le contexte difficile de la Guerre froide qui modeler le renseignement allemand, passent en revue plusieurs opérations et montre le rôle du BND dans la lutte contre le terrorisme depuis la chute du Mur de Berlin.

Mémoires, Récit d'agents

Felfe (Heinz), *Im Dienst des Gegners : 10 Jahre Moskaus Mann im BND*, Rasch und Röhring Verlag, Hambourg/Zürich, 1990, 384 pages.

Heinz Felfe était un ancien SS premier lieutenant, qui a travaillé après la Seconde Guerre mondiale pour le Service fédéral de renseignement (BND) jusqu'à ce qu'il soit démasqué comme un agent soviétique et arrêté.

B) RAPPORTS DE RECHERCHE ET ARTICLES SCIENTIFIQUES

Antje Fritz, *Watching the Watchdog : The role of the media in intelligence oversight in Germany*, DCAF, Working paper n° 138, avril 2004.

Smidt, (Wolbert), *Brauchen wir ein Nachrichtendienst-Kultur in eine Demokratie ? Fakten, Fragen, Forderung*, GKND, Berlin, juillet 2006.

Bücking (Anno) et Rotter (Maria Elisabeth), *Parlamentarische Kontrolle : Die Nachrichtendienste im demokratischen Rechtsstaat*, Fondation Konrad Adenauer, Berlin, 2008.

Remberg (Hans Elmar), « Protéger la Constitution par l'information et le renseignement », in *Défense*, n° 135, septembre-octobre 2008.

Remberg (Hans Elmar), « L'espionnage économique : un défi pour le BfV », in *Défense*, n° 144, mars-avril 2010.

Wetzling (Thorsten), *L'Allemagne et le contrôle parlementaire des services de Renseignement*, note du Cerfa n° 78, Ifri, octobre 2010, 33 pages.

C) PRESSE ECRITE D'INFORMATION GENERALE

Das Bild, Der Spiegel, Die Welt, Frankfurter Allgemeine Zeitung.

D) RAPPORTS, COMPTES RENDUS, ENQUETES PARLEMENTAIRES ET AUTRES DOCUMENTS OFFICIELS

Ministère de l'Intérieur, *Verfassungsschutz und Rechtsstaat : Beiträge aus Wissenschaft und Praxis*, Carl Heymanns Verlag, Cologne, 1981, 333 pages.

Bundesamt für Verfassungsschutz: *Verfassungsschutz in der Demokratie : Beiträge aus Wissenschaft und Praxis*, Carl Heymanns Verlag, Cologne, 1990, 434 pages.

Bundesamt für Verfassungsschutz, *50 Jahre im Dienst der inneren Sicherheit*, Carl Heymanns Verlag, Cologne, 2000, 374 pages.

Les rapports d'activités du BfV de 2003 à 2010.

Gouvernement, *Livre blanc sur la politique de sécurité et de défense et sur l'avenir de la Bundeswehr*, Berlin 2006.

E) SOURCES ELECTRONIQUES

Sites des services de renseignement :

Bundesamt für Verfassungsschutz : www.verfassungsschutz.de

Bundesnachrichtendienst : www.bnd.de

Militärische Abschirmdienst : www.mad.bundeswehr.de

Sites institutionnels

Bundestag (chambre basse) : www.bundestag.de

Bundesregierung (gouvernement fédéral) : www.bundesregierung.de

Sites de think tanks

International Intelligence History Association : www.intelligence-history.org

F) SOURCES AUDIOVISUELLES

Vidéos de promotion des services disponibles sur Internet

Vidéo de présentation du BfV : www.verfassungsschutz.de/de/das_bfv/video.html

6. La Belgique

A) OUVRAGES

De Valkeneer (Christian), *Le droit de la police : la loi, l'institution et la société*, Larcier Éditions, Bruxelles, 1991, 320 pages.

Debruyne (Emmanuel), *De la guerre de l'ombre aux ombres de la guerre : l'espionnage en Belgique durant la guerre 1914-1918. Histoire et mémoire*, Éditions Labor, Bruxelles, 2004, 316 pages.

Debruyne (Emmanuel), *C'était Tégale*, Éditions Labor, Bruxelles, 2003, 189 pages.

Haquin (René), *Des taupes dans l'extrême droite – La Sûreté de l'État et le WNP*, EPO, Bruxelles, 1984, 225 pages.

Mabille (Xavier), *Histoire politique de la Belgique*, Crisp, Bruxelles, 1997, 365 pages.

L'historien belge retrace notamment du contexte politique des années 1980 en Belgique, noircit par les Cellules combattantes communistes, les Tueurs du Brabant et d'autres groupes criminels.

Petermann (Simon) et Claes (Willy), *Les services de renseignements en Belgique et les nouvelles menaces*, Politeia, Bruxelles, 2005, 156 pages.

Ponsaers (Paul), Cools (Marc), Dassen (Koenraad), Libert (Robin), *La Sûreté. Essais sur les 175 ans de la Sûreté de l'État*, Politeia, Bruxelles, 2005, 390 pages.

B) ARTICLES SCIENTIFIQUES

Van Outrive (Lode), « Les services de renseignement et de sécurité », in *Courrier hebdomadaire*, n°1 660-1 661, CRISP, Bruxelles, 1999, page 88.

Van Outrive (Lode), « Intelligence Services in Belgium : A Story of Legitimation and Legislation », in Brodeur (Jean-Paul), Gill (Peter) and Töllberg (D.) (dir.), *Democracy, Law and Security, Internal Security Services in Contemporary Europe*, Hampshire, Ashgate, 2003, pages 30–60.

European strategic intelligence and security center, « Projet de loi sur les infractions terroristes : un pas en avant positif du gouvernement belge. Mais quid des victimes ? », on esisc.org, le 21 septembre 2003.

Van Laethem, (Wauter), « Un service de renseignement peut-il ou doit-il compter sur votre collaboration ? », in *Private veiligheid – Sécurité privée*, n° 23, Bruxelles, 2004, page 39.

Debruyne (Emmanuel), « Le nerf de la guerre secrète. Le financement des services de renseignements en Belgique occupée, 1940-1944 », in *Cahiers d'Histoire du Temps Présent*, n° 13-14, 2004, page 223-265.

Debruyne (Emmanuel), « Un service secret en exil. L'Administration de la Sûreté de l'État à Londres, novembre 1940 - septembre 1944 », in *Cahiers d'Histoire du Temps présent*, n° 15, 2005, page 335-355.

« Contrôle démocratique des services de renseignement. Rencontre avec Jean-Claude Delepière, président démissionnaire du Comité permanent de contrôle des services de renseignements », in *Journal de la Police & L'Officier de Police*, n° 3, Bruxelles, 2006, page 7.

Vanhorenbeeck (Maarten), « Belgium's intelligence community : new challenges and opportunities », in *Journal of Information Warfare*, vol. 5, n° 3, Perth (Australie), 2006, page 54-66.

Van Laethem (Wauter), « Les rapports entre les services de renseignements et la justice hier, aujourd'hui est demain », in *Vigiles* (revue du droit de police), n° 1, Bruxelles, 2007, page 1.

Van Laethem, (Wauter), « L'Organe de coordination pour l'analyse de la menace : une analyse ponctuelle », in *Vigiles*, n° 4, Bruxelles, 2007, page 109.

Paye (Jean-Claude), « Belgique : une "lutte antiterroriste" ordinaire », in *Pyramides*, vol. 16/1, 2008, pages 145-168.

Van Laethem (Wauter), « The Belgian civil intelligence service: roles, powers, organisation and supervision », in *EJIS*, vol. 2, 2008, pages 2-29.

Matthijs (Herman), « Intelligence services in Belgium », in *Intelligence and National Security*, n° 23/4, 2008, pages 552-576.

Denécé (Éric), « Communication autour du renseignement en Belgique et insuffisances françaises », on cf2r.org, mars 2010.

C) PRESSE ECRITE D'INFORMATION GENERALE

La Libre Belgique, Le Soir, Le Vif / L'Express

D) THESES ET MEMOIRES

Debruyne (Emmanuel), *La Maison de Verre. Agents et réseaux de renseignements en Belgique occupée : 1940-1944*, sous la direction du Professeur Laurence Van Ypersele, Université catholique de Louvain, 23 janvier 2006.

E) RAPPORTS, COMPTES RENDUS, ENQUETES PARLEMENTAIRES ET AUTRES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Les enquêtes parlementaires et les propositions pour instituer une commission d'enquête parlementaire concernant les services de renseignement belges, notamment :

- Enquête parlementaire sur « *la manière dont la lutte contre le banditisme et le terrorisme est organisée* », rapport final, 30 avril 1990, Chambre des représentants de Belgique.
- Enquête parlementaire sur « *les adaptations nécessaires en matière d'organisation et de fonctionnement de l'appareil policier et judiciaire en fonction des difficultés surgies lors de l'enquête sur les "tueurs du Brabant"* », rapport final, Chambre des représentants de Belgique, 14 octobre 1997.
- Enquête parlementaire sur « *l'existence en Belgique d'un réseau de renseignement clandestin international* », Rapport final, Sénat de Belgique, 1^{er} octobre 1991.

Les rapports annuels d'activité du Comité R de 1994 à 2009.

Comité permanent de contrôle des services de renseignement et de sécurité, *Code des Services de Renseignements : Fonctionnement, compétences et contrôle*, La Charte/Die Keure, Bruges, 2006.

Rapport de l'Informateur, Didier Reynders, à Sa Majesté Le Roi Albert II, Bruxelles, juillet 2007 (chapitre sur Les services de renseignement, page 58).

Les rapports annuels de la Sûreté de l'État à partir de 2008.

F) SOURCES ELECTRONIQUES

Sites des services et commission de contrôle

Comité permanent R : www.comiteri.be

Service général du renseignement et de la sécurité : www.mil.be/is

Sûreté de l'État : www.suretedeletat.be

Sites institutionnels

Le Moniteur belge : www.ejustice.just.fgov.be

G) SOURCES AUDIOVISUELLES

Vidéos de promotion des services disponibles sur Internet

Vidéo de présentation de la Sûreté de l'État : www.youtube.com/watch?v=PWFjQv2UTW4

Table des illustrations

Le cycle du renseignement	52
Carte du réseau Échelon	57
Les systèmes organisationnels du renseignement au sein de plusieurs États.....	63
Les types de contrôle des activités de renseignement dans plusieurs pays	72
L'évolution du nombre des interceptions opérées par les services français entre 2000 et 2008.....	124
Les cinq pôles d'activités criminelles en Europe	148
Organisation d'un réseau d'espionnage type.....	154
L'organisation de la première Direction Principale du KGB.....	192
Les rapports du service Enquête du Comité permanent R depuis 2006	289
Le niveau d'information des élus parlementaires sur les questions ayant trait au renseignement, selon eux.....	315
Le niveau d'information des députés membres de la commission de la Défense sur les questions ayant trait au renseignement, selon eux.....	315
L'image des services de renseignement auprès des députés	316
Les publications de livres sur le renseignement en France (1975-2009).....	329
État des publications françaises sur le renseignement (1975-2009).....	330
Les comités ayant trait au renseignement du Cabinet du Premier ministre	337
L'évolution du nombre de débats dans les deux chambres du parlement ayant trait au renseignement ou aux services de renseignement et de sécurité britanniques	342
Liste des principaux textes de loi concernant le renseignement britannique.....	342
La composition de l'Intelligence Security Committee (ISC) en 2008	344
Les principales menaces mises en avant dans les épisodes de la première saison de <i>Spooks</i>	350
Les rapports en lien avec les services de renseignement enregistrés au Bundestag en 2008	370
Liste des enquêtes parlementaires ayant trait directement ou indirectement au renseignement belge .	382
Liste des propositions de loi déposées devant la chambre des représentants qui n'ont pas été adoptées depuis novembre 1998.....	388
Les membres de la commission de suivi du Comité R	389
Les membres de la Commission spéciale chargée de l'accompagnement parlementaire du comité permanent de contrôle des services de Police (Comité P)	390
Questions sur le renseignement belge au Parlement	391
L'évolution du nombre d'articles mentionnant la DGSE, la DST ou les RG dans <i>Le Monde</i>	425
L'évolution du nombre d'articles publiés dans trois grands quotidiens nationaux (<i>Le Monde, Le Figaro, Libération</i>) en 2008	425
Petit décalage entre actualités et traitement médiatique du le renseignement dans les quotidiens nationaux français en 2008	426
Les thématiques abordées dans les articles concernant le renseignement publiés dans <i>Le Monde, Le Figaro, Libération</i> en 2008	430
Récurrence des principales thématiques abordées dans les articles publiés en 2008 dans <i>Le Monde</i>	431
Récurrence des principales thématiques abordées dans les articles publiés en 2008 dans <i>Le Figaro</i>	432
Les différentes affaires évoquées dans <i>Le Figaro</i> en 2008	433
Récurrence des principales thématiques abordées dans les articles publiés en 2008 dans <i>Libération</i>	433
Répartition de la tonalité des 536 articles publiés dans <i>Le Figaro, Le Monde</i> et <i>Libération</i> en 2008.....	434

Les services mentionnés dans les articles du <i>Figaro</i> , du <i>Monde</i> et du <i>Libération</i>	435
L'exemple des Renseignements Généraux et des thématiques liées.....	436
Un lexique péjoratif utilisé pour qualifier ou décrire les services français et leurs actions : exemples .	438
Le nombre de travaux universitaires sur le renseignement publiés en France entre 2000 et 2009	441
Le nombre d'études historiques sur le renseignement publiées en France entre 2000 et 2009	442
Le nombre d'essais sur le renseignement publiés en France entre 2000 et 2009	442
Les mémoires d'anciens professionnels publiés en France entre 2000 et 2009.....	443
L'évolution du nombre d'articles contenant au moins une fois le mot « <i>terrorisme</i> » ou « <i>terroriste</i> » dans <i>Le Monde</i> et <i>Libération</i> depuis 1999	455
L'évolution du nombre d'articles contenant au moins une fois le mot « <i>terrorisme</i> » ou « <i>terroriste</i> » dans <i>Le Nouvel Observateur</i> depuis 1999	456
Les enjeux prioritaires des Français pour la rentrée 2010.....	458
Les Français connaissent davantage la DGSE, la DST et les RG que tous les autres services de renseignement français.....	460
En 2010, les hommes, les 50-64 ans et les cadres connaissent davantage la DGSE.....	461
Les requêtes « DCRI » et « DGSE » sur le moteur de recherche <i>Google</i> à partir de la France en 2008.	462
L'image globale des services de renseignement	463
Une assez bonne, voire très bonne, image de la DGSE pour ceux qui la connaissent	464
L'évolution de l'opinion des Français sur les capacités d'action de la DGSE	465
Le point de vue des Français sur les moyens mis à disposition des services de renseignement et de sécurité	465
Le bon accueil des réformes structurelles mises en œuvre en 2007-2008.....	466
Estimez-vous être suffisamment informé le rôle, les missions et les activités des services de renseignement français ?.....	466
La moitié des parlementaires français ont une bonne image des services de renseignement de leur pays	467
Les élus estiment que leur niveau d'information en matière de renseignement n'est pas satisfaisant ..	467
L'image des services de renseignement français auprès de l'opinion publique, selon les parlementaires	468
Liste des interventions des autorités politiques sur la thématique de la menace.....	482
Les déclarations et discours des directeurs successifs du MI5.....	492
L'évolution du nombre de communiqués de presse depuis juillet 2009	493
La diffusion des quotidiens britanniques en 2008	497
L'évolution du nombre d'articles publiés dans le <i>Daily Mail</i> en 2008 qui citent les services britanniques	498
La répartition des thématiques des articles qui citent le MI5 publiés en 2008 dans le <i>Daily Mail</i>	499
Les thématiques des articles du <i>Daily Mail</i> publiés en 2008 qui citent le MI6.....	501
Répartition de la tonalité des 218 articles du <i>Daily Mail</i> en fonction de leur thématique.....	502
L'évolution de nombre d'articles qui citent les principaux services de renseignement britanniques publiés dans le <i>Sun</i> en 2008	502
Répartition des thématiques des articles du <i>Sun</i> publiés en 2008 qui citent le MI5.....	504
Les thématiques rattachées aux articles du <i>Sun</i> qui citent le MI6 publiés en 2008	505
Répartition de la tonalité des 73 articles du <i>Sun</i> en fonction de leur thématique	505
La représentativité des principaux services dans les articles qui citent au moins un de ces services publiés dans <i>The Guardian</i> en 2008	508
Évolution du nombre des articles citant les services de renseignement et de sécurité britanniques publiés dans <i>The Guardian</i> en 2008	509
Les principales thématiques des articles qui citent le MI5 en 2008 dans <i>The Guardian</i>	509
Les principales thématiques des articles qui citent le MI6 en 2008 dans <i>The Guardian</i>	510
Répartition de la tonalité des 249 articles du <i>Guardian</i> en fonction de leur thématique.....	511

La représentativité des principaux services dans les articles qui citent au moins un de ces services, publiés dans <i>The Independent</i> en 2008	513
L'évolution du nombre d'articles citant les services britanniques publiés en 2008 dans <i>The Independent</i>	513
La répartition des thématiques des articles publiés dans <i>The Independent</i> en 2008 dans lesquels le MI5 est cité.....	514
Les principales thématiques des articles publiés <i>The Independent</i> en 2008 dans lesquels le MI6 est cité.	515
Répartition de la tonalité des 140 articles de <i>The Independent</i> en fonction de leur thématique	516
Petit décalage entre actualités et traitement médiatique du le renseignement dans les tabloïds britanniques en 2008	519
Les discours du Chancelier et des ministres de tutelle entre 2005 et 2009	528
L'évolution du nombre d'articles publiés dans <i>Das Bild</i> en 2008	537
La répartition des thématiques principales des articles dans lesquels le BND est cité	538
La répartition des principales thématiques des articles dans lesquels le BfV est cité	538
La tonalité empreinte dans les 79 articles du <i>Bild</i>	539
Les faits d'actualité concernant le renseignement allemand et les principaux sujets évoqués dans <i>Das Bild</i> en 2008	540
L'évolution du nombre d'articles concernant le renseignement allemand en 2008	542
La répartition des thématiques principales des articles dans lesquels le BND est cité	543
La répartition des principales thématiques des articles dans lesquels le BfV est cité	543
Répartition de la tonalité des 117 articles du <i>Frankfurter Allgemeine Zeitung</i> en fonction de leur thématique	544
Les faits d'actualité concernant le renseignement allemand en 2008 et les sujets évoqués dans le <i>Frankfurter Allgemeine Zeitung</i>	545
Tendance des articles publiés en 2008 dans <i>La Libre Belgique</i>	556
Thématiques principales des articles publiés en 2008 dans <i>La Libre Belgique</i>	557
Liste des articles publiés dans <i>La Libre Belgique</i> en 2008 dans lesquels le renseignement militaire belge est évoqué	559
Les choix institutionnels et législatifs et les crises internationales.....	577
Les changements de directions des trois principaux services de renseignement en fonction des changements politiques sous la V ^e République	584
Les Premiers ministres et les changements à la direction des services.....	585
Le taux de croissances des budgets des services	586
Les actes terroristes en France, au Royaume-Uni, en Allemagne et en Belgique	587
Le terrorisme, un sujet qui reste d'actualité dans les médias de tout temps	607
Les différents vecteurs de la communication commerciale.....	617
Chronologie de la communication autour des menaces en Allemagne	623
Chronologie de la communication autour des menaces en France	625



Université Panthéon-Assas Paris II
École doctorale ECOGEINFOCOM – Sciences économiques et de gestion, sciences de
l'information et de la communication (ED 455)

Thèse de doctorat en sciences de l'information et de la communication
Soutenue publiquement le 17 octobre 2012

L'image des services de renseignement et de sécurité

France, Royaume-Uni, Allemagne et Belgique

TOME 2 (ANNEXES)

Présentée et soutenue par
Mademoiselle Coline Ferro

Dirigée par
Monsieur le Professeur Jacques Barrat
Professeur émérite de l'Université Panthéon-Assas (Paris II)

Membres du jury :

M. Francis Balle, professeur émérite de l'Université Panthéon-Assas (Paris II)
M. Jacques Barrat, professeur émérite de l'Université Panthéon-Assas (Paris II)
M. Jean-Marie Cotteret, professeur émérite de l'Université Panthéon-Sorbonne (Paris I),
rapporteur
M. Bernard Dézert, professeur émérite de l'Université de Paris-Sorbonne (Paris IV)
M. Bernard Valade, professeur émérite de l'Université Paris-Descartes (Paris V),
rapporteur

Liste des sigles et des abréviations utilisés dans ce texte

Liste des abréviations utilisées dans cette thèse, leur signification et, le cas échéant, leur pays d'origine (pour les administrations, les commissions parlementaires, les instituts de recherche, *etc.*) ou zones d'action parmi les pays de cette étude (pour les groupes criminels).

A

AfNS	Amt für National Sicherheit	RDA
AIVD	Algemene Inlichtingen-en VeiligheidsDienst (Service général de renseignement et de sécurité)	Pays-Bas
ANAJ	Association Nationale des Auditeurs Jeunes de l'IHEDN	France
AASSDN	Association des Anciens des Services Spéciaux de la Défense Nationale	France
ANR	Agence Nationale de Recherche	France
ANS	Autorité Nationale de Sécurité	Belgique
ARB	Armée Révolutionnaire Bretonne	France
ASALA	Armée Secrète Arménienne de Libération de l'Arménie	Plusieurs pays
ARDOISE	Application de Recueil de la Documentation Opérationnelle et d'Informations Statistiques sur les Enquêtes	France
ARE	Animal Rights Extremism	Plusieurs pays
ANSSI	Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information	France
AQMI	Al Qaïda au Maghreb Islamique	Afrique du nord, France
AVO	Allamvédelmi Oszráli (Département de Protection d'État)	Hongrie
ASBw	Amt für Sicherheit des Bundeswehr (Bureau pour la sécurité de l'armée)	RDA
AzA	Amt zur Auslösung des ehemaligen AfNS	Allemagne

B

BBC	British Broadcasting Corporation	Royaume-Uni
BCRA	Bureau Central de Renseignement et d'Action	France
BDL	Bureau De Liaison	France

ANNEXES

BfDI	Bundesbeauftragter für den Datenschutz und die Informationsfreiheit	Allemagne
BfV	Bundesamt für Verfassungsschutz (Office fédéral de la protection de la constitution)	Allemagne
BKA	Bundeskriminalamt (Office fédéral de police criminelle)	Allemagne
BND	Bundesnachrichtendienst (Service fédéral de renseignement)	Allemagne
BStU	Bundesbeauftragte für die Unterlagen des Staatsicherheitsdienstes der ehemaligen Deutschen Demokratischen Republik (Mandataire fédéral pour la documentation du service de sécurité de l'État de l'ex-RDA)	Allemagne
BUF	British Union Fascists (Union fasciste britannique)	Royaume-Uni

C

CADA	Commission d'Accès aux Documents Administratifs	France
CANPAM	Commission d'Avis pour la Non-Prolifération des Armes Nucléaires	Belgique
CCC	Cellules combattantes communistes	Belgique
CCC	Chaos Computer Club	Allemagne
CCOJB	Comité de Coordination des Organisations Juives de Belgique	Belgique
CDGAI	Comisión Delegada del Gobierno para Asuntos de Inteligencia (Commission déléguée du gouvernement pour les Affaires de renseignement)	Espagne
CDU/CSU	Christlich Demokratische Union Deutschlands (Union chrétienne-démocrate d'Allemagne) / Christlich-Soziale Union (Union chrétienne-sociale)	Allemagne
CEDH	Centre d'Études d'Histoire de la Défense	France
CF2R	Centre Français de Recherche sur le Renseignement	France
CF3I	Centre de Formation et d'Interprétation Interarmées de l'Imagerie	France
CF3E	Centre de Formation et d'Emploi relatif aux Émissions Électromagnétiques	France
CFIAR	Centre de Formation InterArmées au Renseignement	France
CGI	Comisaría General de Información (Commissariat général du renseignement)	Espagne
CGPJ	Comisaría General de Policía Judicial (Commissariat général du police judiciaire)	Espagne
CHEAr	Centre des Hautes Études de l'Armement	France
CIA	Central Intelligence Agency (Agence centrale du renseignement)	États-Unis
CICO	Centro de Inteligencia contra el Crimen Organizado (Centre du renseignement contre le crime organisé)	Espagne
CIFAS	Centro de Inteligencia de las Fuerzas Armadas (Centre de renseignements des forces armées)	Espagne
CIR	Comité Interministériel du Renseignement	France
CIREM	Centre Interarmées d'Exploitation du Renseignement Militaire	France
CNCA	Centro Nacional de Coordinación Antiterrorista (Centre national de coordination antiterroriste)	Espagne
CNCIS	Commission Nationale de Contrôle des Interceptions de Sécurité	France
CNI	Centro Nacional de Inteligencia (Centre national du renseignement)	France

CNIL	Commission Nationale Informatique et Libertés	France
CNR	Conseil National du Renseignement	France
CPHF	Centre Principal Helios Français	France
CPNI	Centre for the Protection of National Infrastructure	Royaume-Uni
CRF	Cellules de Renseignement Financier	Plusieurs pays
CRS	Collège du Renseignement et de la Sécurité	Belgique
CSP	Coordinación de Seguridad Penitenciaria	Espagne
CTC	Counter Terrorism Command	Royaume-Uni
CRISTINA	Centralisation du Renseignement Intérieur pour la Sécurité du Territoire et des Intérêts Nationaux	France

D

DAS	Délégation d'Analyse Stratégique	France
DCAF	Centre for the Democratic Control of Armed Forces	Suisse
DCRG	Direction Centrale de Renseignements Généraux	France
DCRI	Direction Centrale du Renseignement Intérieur	France
DCSP	Direction Centrale de la Sécurité Publique	France
DGA	Direction Générale de l'Armement	France
DGDDI	Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects	France
DGER	Direction Générale des Études et Recherche	France
DGPJ	Direction Générale de la Police Judiciaire	France
DGPN	Direction Générale de la Police Nationale	France
DGSE	Direction Générale de la Sécurité Extérieure	France
DGSS	Direction Générale des Services Spéciaux	France
DIA	Defense Intelligence Agency	États-Unis
DIAS	Defense Intelligence Analysis Staff	Royaume-Uni
DIS	Defence Intelligence Staff	Royaume-Uni
DISC	Defence Intelligence and Security Centre	Royaume-Uni
DHKP-C	Devrimci Halk Kurtulus Partisi-Cephesi (Parti-Front de libération du peuple révolutionnaire – turc)	Belgique, France
DNAT	Division Nationale Anti-Terroriste	France
DNR	Directive Nationale du Renseignement	France
DNRED	Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières	France
DPSD	Direction de la Protection et de la Sécurité de la Défense	France
DRM	Direction du Renseignement Militaire	France
DRMCC	Département de Recherche sur les Menaces Criminelles Contemporaines	France
DSM	Direction de la Sécurité Militaire	France
DST	Direction de Surveillance du Territoire	France

E

EDVIGE	Exploitation Documentaire et Valorisation de l'Information Générale	France
EDVIRSP	Exploitation Documentaire et Valorisation de l'Information Relative à la Sécurité Publique	France
ETA	Euskadi Ta Askatasuna	France, Espagne

F

FAPSI	Federalnoje Agentstvo Prawitelstwennoo Swjasi i Informazii (Service fédéral d'informations et de communications gouvernementales)	Russie
FBI	Federal Bureau of Investigation	États-Unis
FDP	Freie Demokratische Partei (Parti libéral-démocrate)	Allemagne
FHO	Fremde Heere Ost	RDA
FLN	Front de Libération Nationale	France, Algérie
FLNC	Front de Libération Nationale Corse	France
FLB	Front de Libération de la Bretagne	France
FMI	Fonds Monétaire International	International
FPLP	Front de Libération de la Palestine	Europe
FSB	Federalnaïa Sloujba Bezopasnosti (Service fédéral de sécurité)	Russie
FSK	Federalnaïa Sloujba Kontrrazvedki (Service fédéral de contre-espionnage)	Russie
FSO	Federalnaïa Sloujba Okhrani	Russie

G

GAT	Groupe AntiTerroriste	Europe
GC&CS	Government Code and Cypher School	Royaume-Uni
GCHQ	Government Communications HeadQuarters	Royaume-Uni
Gestapo	Geheime Staatspolizei (Police secrète d'État)	Allemagne
GIA	Groupe Islamique Armée	France, Algérie
GIA	Groupe Interforce Antiterroriste	France
GIZ	Gemeinsame Internetzentrum (Centre Internet commun)	Allemagne
GRU	Glavnoyé Razvédyvatel'noyé Upravléniyé (Direction générale des renseignements)	Russie
GSPC	Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat	France
GTAZ	Gemeinsamen TerrorismusAbwehrZentrum (Centre commun contre le terrorisme)	Allemagne

H

HRIE	Haut Représentant à l'Intelligence Économique	France
HVA	Hauptverwaltung Aufklärung (Division principale du renseignement)	RDA

I

ICG	Intelligence Collection Group	Royaume-Uni
IGPN	Inspection Générale de la Police Nationale	France
IGRS	Intelligence and Geographic Resources Staff	Royaume-Uni
IHEDN	Institut des Hautes Études de la Défense Nationale	France
IIHA	International Intelligence History Association	Allemagne
IRA	Irish Republican Army (Armée républicaine irlandaise)	Royaume-Uni
ISA	Intelligence Service Act	Royaume-Uni
ISC	Intelligence and Security Committee	Royaume-Uni

J

JARIC	Joint Air Reconnaissance Intelligence Centre	Royaume-Uni
JIC	Joint Intelligence Committee	Royaume-Uni
JTAC	Joint Terrorism Analysis Centre	Royaume-Uni

K

KGB	Komitet Gosudarstvennoï Bezopasnosti (Comité pour la Sécurité de l'État)	URSS, Russie
KI	Komitet Informatsionno (Comité d'information)	URSS

L

LfV	Landesbehörden für Verfassungsschutz	Allemagne
LOPSI	Loi d'Orientation et de Programmation pour la Sécurité Intérieure	France

M

MA	Menées Antinationales	France
MA	Militärische Abwehr (Sécurité militaire)	Allemagne
MAD	Militärische Abschirmdienstes Amt (Service de contre-espionnage militaire)	Allemagne
MfS	Ministerium für Staatssicherheit (ministère de la sécurité d'État)	RDA

ANNEXES

MGB	Ministerstvo Gossoudarstvennoï Bezopasnosti (Ministère à la sécurité gouvernementale)	URSS
MI5	Security Service	Royaume-Uni
MI6	Secret Intelligence Service	Royaume-Uni
MID	Military Information Department	États-Unis
MoD	Ministry of Defense (Ministère de la Défense)	France
MVD	Ministerstvo Vnoutrennikh Diel (Ministère de l'Intérieur)	Russie

N

NCIS	National Crime Intelligence Service	Royaume-Uni
NCS	National Crime Squads	Royaume-Uni
NCTC	National CounterTerrorism Center	États-Unis
ND	NachrichtenDienst (Service de renseignement)	Allemagne
NIAS	Nachrichtendienstlichen Informations- und AnalyseStelle	Allemagne
NID	Naval Intelligence Division	Royaume-Uni
NKVD	Narodnii Komissariat Vnoutrennikh Diél (Commissariat du peuple au Affaires intérieures)	URSS
NPD	Nationaledemokratische Partei Deutschlands (Parti national-démocratique d'Allemagne)	Allemagne
NRBC	Nucléaire, Radioactif, Biologique, Chimique	-
NRO	National Reconnaissance Office	États-Unis
NSA	National Security Agency (Agence de sécurité nationale)	États-Unis
NSC	National Security Council (Conseil de sécurité nationale)	États-Unis
NSO	National Sigint Organisation	Pays-Bas
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication	-
NVA	National VolksArmee	RDA

O

OAS	Organisation de l'Armée Secrète	France, Algérie
OCAM	Organe de Coordination de l'Analyse et de la Menace	Belgique
OCRGDF	Office Central de Répression de la Grande Délinquance Financière	France
OMC	Organisation Mondiale du Commerce	International
ONG	Organisation Non Gouvernementale	-
ONI	Office of Naval Intelligence	États-Unis
ONU	Organisation des Nations Unies	International
ONUDC	Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime	International
OPC	Office of Policy Coordination	États-Unis
OPEP	Organisation de Pays Exportateurs de Pétrole	Multinational
Org	Organisation Gehlen	RFA

OSO	Office of Special Operations	États-Unis
OSS	Office of Strategic Services (Bureau des services stratégiques)	États-Unis
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord	Multinational

P

PGU	Pervoye Glavnoye Upravleniye (Première Direction du KGB)	URSS
PIAS	Polizeilichen Informations- und AnalyseStelle	Allemagne
PIRA	Provisional Irish Republican Army (Armée républicaine irlandaise provisoire)	Royaume-Uni (Irlande du Nord)
PKGr	Parlamentarisches Kontrollgremium (Comité permanent de contrôle du renseignement)	Allemagne
PKK	Partiya Karkerên Kurdistan (Parti des travailleurs kurdes)	Allemagne
PNOR	Plan National d'Orientation du Renseignement	Allemagne
PS	Parti Socialiste	France

R

RAF	Royal Aircraft Factory, Royal Air Force	Royaume-Uni
RDA	République Démocratique d'Allemagne	Allemagne de l'Est
RFA	République Fédérale d'Allemagne	Allemagne de l'Ouest
RGPP	Renseignements Généraux de la Préfecture de Police de Paris	France
RIPA	Regulation of Investigatory Powers Act	Royaume-Uni
ROSC	Régiment d'Opérations Spéciales du Canada	Canada

S

SB	Special Branch de Scotland yard	Royaume-Uni
SCRC	Service Canadien de Renseignements Criminels	Canada
SCRS	Service Canadien du Renseignement de Sécurité	Canada
SDAT	Sous-Division AntiTerroriste	France
SDECE	Service de Documentation Extérieure et de Contre-Espionnage	France
SDIG	Sous-Direction de l'Information Générale	France
SDRA	Service de Documentation, de Renseignement et d'Action	Belgique
SE	Sûreté de l'État	Belgique
SED	Sozialistische Einheitspartei Deutschlands (parti socialiste unifié d'Allemagne)	RDA
SGDN	Secrétariat Général de la Défense Nationale	France
SGR	Service Général de Renseignement	Belgique

ANNEXES

SGRS	Service Général du Renseignement et de la Sécurité	Belgique
SIA	Single Intelligence Account	Royaume-Uni
SIGC	Servicio de Información de la Guardia Civil (Service de renseignement de la Garde civile)	Espagne
SIS ou MI6	Secret Intelligence Service	Royaume-Uni
SM	Sécurité Militaire	France
SOCA	Serious and Organised Crime Agency	Royaume-Uni
SOE	Special Operations Executive	Royaume-Uni
SPD	Sozialdemokratische Partei Deutschlands (Parti social-démocrate d'Allemagne)	Allemagne
SPF	Service Public Fédéral	Belgique
ST	Surveillance du Territoire	France
Stasi	Ministerium für Staatssicherheit (abréviation de MfS)	RDA
STC/Mob	Section Training and Communication / Mobilisation	Belgique
SVR	Sloujba Vneshnei Razvedki (Service de renseignement extérieur)	Russie

T

TKÜ	TeleKommunikationsÜberwachung	Allemagne
TRACFIN	Traitement du Renseignement et Action Contre les Circuits FINANCIERS	France

U

UCLAT	Unité de Coordination de la Lutte AntiTerroriste	France
UE	Union Européenne	Europe
UEO	Union d'Europe Occidentale	Europe
UMP	Union pour la Majorité Présidentielle	France
URSS	Union des Républiques Socialistes Soviétiques	URSS

V

VB	Verfassungsschutz Behörde (Autorité de la protection de la constitution)	Allemagne
VA	Verwaltung Aufklärung (Administration pour la reconnaissance)	RDA
VTM	Vlaamse Televisie Maatschappij (Société de télévision flamande)	Belgique

W

WNP	Westland New Post	Belgique
-----	-------------------	----------

Table des annexes

Les annexes ci-après sont le fruit de recherches, d'entretiens, de conférences et de deux enquêtes menées en France.

CHAPITRE 1 : LA FRANCE

Présentation du pays

ANNEXE N° France-1 : Fiche d'identité de la France.....	13
---	----

Présentation de l'organisation de l'appareil de renseignement

ANNEXE FRANCE N° 2 : Organigramme général de l'appareil de renseignement français.....	16
ANNEXE FRANCE N° 3 : Organigramme de la Direction Générale de la Sécurité Extérieure (DGSE)....	18
ANNEXE FRANCE N° 4 : Organigramme de la Direction Centrale du Renseignement Intérieur (DCRI).	17
ANNEXE FRANCE N° 5 : Organigramme de la Direction du Renseignement Militaire (DRM).....	19
ANNEXE FRANCE N° 6 : Organigramme de la Direction de la Protection et de la Sécurité de la Défense (DPSD).....	20
ANNEXE FRANCE N° 7 : Liste des directeurs généraux des principaux services de renseignement et de sécurité français.....	21

La communication des services de renseignement

ANNEXE FRANCE N° 8 : Les services de renseignement et de sécurité français sur Internet.....	24
--	----

Enquêtes

ANNEXE FRANCE N° 9 : Enquête auprès de l'opinion publique française sur les services de renseignement et de sécurité en France.....	38
ANNEXE FRANCE N° 10 : Enquête auprès des parlementaires français sur les services de renseignement et de sécurité en France.....	57

Entretiens avec des parlementaires

ANNEXE FRANCE N° 11 : Entretien avec Jean-Michel Boucheron, député (PS).....	78
ANNEXE FRANCE N° 12 : Entretien avec Delphine Batho, député (PS).....	84
ANNEXE FRANCE N° 13 : Entretien avec Jean Michel, député (PS).....	93
ANNEXE FRANCE N° 14 : Entretien avec Jean-Michel Fourgous, député (UMP).....	99

Entretiens avec des journalistes français

ANNEXE FRANCE N° 15 : Entretien avec Franck Cognard, journaliste à <i>France Info</i>	100
ANNEXE FRANCE N° 16 : Entretien avec Alain Guillemoles, journaliste à <i>La Croix</i>	108

Entretiens avec d'anciens directeurs de services de renseignement

ANNEXE FRANCE N° 17 : Entretien avec l'Amiral Pierre Lacoste, directeur de la DGSE de novembre 1982 à septembre 1985.....	115
ANNEXE FRANCE N° 18 : Entretien avec le Général François Mermet, directeur de la DGSE de décembre 1987 à mars 1989.....	117

Entretiens avec les services de renseignement et de sécurité français

ANNEXE FRANCE N° 19 : Entretien avec Bernard Squarcini, directeur de la DST de juin 2007 à juin 2008 puis directeur de la Direction Centrale du Renseignement Intérieur (DCRI)	119
ANNEXE FRANCE N° 20 : Entretien avec trois cadres de la Direction Centrale du Renseignement Intérieur (DCRI).....	127

Synthèse de conférences et de séminaires

ANNEXE FRANCE N° 21 : Synthèse de la conférence de l'ANAJ-IHEDN sur le Conseil National du Renseignement (CNR) avec Bernard Bajolet.....	133
ANNEXE FRANCE N° 22 : Synthèse de la conférence de l'ANAJ-IHEDN sur la Direction de la Protection et de la Sécurité de la Défense (DPSD) avec le Général Antoine Creux.....	135

Autres documents

ANNEXE FRANCE N° 23 : Chronologie.....	138
ANNEXE FRANCE N° 24 : Liste explicative des thématiques d'actualité.....	147
ANNEXE FRANCE N° 25 : Liste des mémoires et thèses soutenus en France depuis 1975.....	150
ANNEXE FRANCE N° 26 : Liste des mémoires d'anciens professionnels du renseignement français publiées.....	149
ANNEXE FRANCE N° 27 : Liste des films, téléfilms et séries françaises sur le renseignement.....	161
ANNEXE FRANCE N° 28 : Dossier de presse du documentaire <i>Histoire des services secrets français</i>	165

CHAPITRE 2 : LE ROYAUME-UNI

Présentation du pays

ANNEXE ROYAUME-UNI N° 1 : Fiche d'identité du Royaume-Uni.....	176
--	-----

Présentation de l'organisation de l'appareil de renseignement

ANNEXE ROYAUME-UNI N° 2 : Organigramme général de l'appareil de renseignement britannique.....	179
ANNEXE ROYAUME-UNI N° 3 : Organigramme du Security service.....	180
ANNEXE ROYAUME-UNI N° 4 : Liste des directeurs généraux des principaux services de renseignement et de sécurité britanniques.....	181

La communication des services de renseignement

ANNEXE ROYAUME-UNI N° 5 : Les services de renseignement et de sécurité britanniques sur Internet.....	183
ANNEXE ROYAUME-UNI N° 6 : Expositions temporaires et permanentes.....	190
ANNEXE ROYAUME-UNI N° 7 : Campagne publicitaire pour le recrutement du MI5 et du MI6.....	192

Entretiens et commentaires

ANNEXE ROYAUME-UNI N° 8 : Échange avec Éric Battesti, attaché de sécurité intérieure à l'ambassade de France à Londres.....	193
---	-----

Autres documents

ANNEXE ROYAUME-UNI N° 9 : Chronologie.....	200
ANNEXE ROYAUME-UNI N° 10 : Liste explicative des thématiques d'actualité.....	202

CHAPITRE 3 : L'ALLEMAGNE

Présentation du pays

ANNEXE ALLEMAGNE N° 1 : Fiche d'identité de l'Allemagne.....	205
--	-----

Présentation de l'organisation de l'appareil de renseignement

ANNEXE ALLEMAGNE N° 2 : Organigramme général de l'appareil de renseignement allemand.....	207
ANNEXE ALLEMAGNE N° 3 : Organigramme du Bundesnachrichtendienst (BND)	208
ANNEXE ALLEMAGNE N° 4 : Organigramme du Bundesamt für Verfassungsschutz (BfV)	209

ANNEXE ALLEMAGNE N° 5 : Organigramme du Militrische Abschirmdienst (MAD)	210
ANNEXE ALLEMAGNE N° 6 : Liste des directeurs gnraux des principaux services de renseignement et de scurit allemands.....	211
<i>La communication des services de renseignement</i>	
ANNEXE ALLEMAGNE N° 7 : Les services de renseignement et de scurit allemands sur Internet.....	212
ANNEXE ALLEMAGNE N° 8 : Livrets, dpliants et produits drivs.....	218
<i>Entretiens et commentaires</i>	
ANNEXE ALLEMAGNE N° 9 : La stratgie de communication du Bundesnachrichtendienst, par le Bureau des relations publiques du BND.....	221
<i>Autres documents</i>	
ANNEXE ALLEMAGNE N° 10 : Chronologie.....	224
ANNEXE ALLEMAGNE N° 11 : Liste explicative des thmatiques d'actualit.....	226

CHAPITRE 4 : LA BELGIQUE

<i>Prsentation du pays</i>	
ANNEXE BELGIQUE N° 1 : Fiche d'identit de la Belgique.....	229
<i>Prsentation de l'organisation de l'appareil de renseignement</i>	
ANNEXE BELGIQUE N° 2 : Organigramme gnral de l'appareil de renseignement belge.....	231
ANNEXE BELGIQUE N° 3 : Organigramme de la Sret de l'tat.....	232
ANNEXE BELGIQUE N° 4 : Organigramme du Service Gnral de Renseignement et de Scurit (SGRS)	233
ANNEXE BELGIQUE N° 5 : Liste des directeurs gnraux des principaux services de renseignement et de scurit belges.....	234
<i>La communication des services de renseignement</i>	
ANNEXE BELGIQUE N° 6 : Les services de renseignement et de scurit belges sur Internet.....	235
ANNEXE BELGIQUE N° 7 : Extrait du rapport d'activit de Selor.....	237
ANNEXE BELGIQUE N° 8 : Offre d'emploi pour un poste au sein de la Sret de l'tat sur le site Internet du Selor.....	239
<i>Entretiens et commentaires</i>	
ANNEXE BELGIQUE N° 9 : Commentaires de Guy Rapaille, Prsident du Comit R.....	244
ANNEXE BELGIQUE N° 10 : Entretien avec Roland Planchar, journaliste au quotidien <i>La Libre Belgique</i> ...	250
<i>Autres documents</i>	
ANNEXE BELGIQUE N° 11 : Chronologie.....	259
ANNEXE BELGIQUE N° 12 : Liste explicative des thmatiques d'actualit.....	261

CHAPITRE 5 : SYNTHES COMPARATIVES ENTRE LES QUATRE PAYS

ANNEXE SYNTHESE N° 1 : Tableau comparatif des ressources des services de renseignement et de scurit des quatre pays.....	263
ANNEXE SYNTHESE N° 2 : Tableau comparatif des modalits de contrle ou de suivi parlementaire du renseignement dans les quatre pays.....	264
ANNEXE SYNTHESE N°3 : Tableau comparatif des outils de communication utiliss par les principaux services de renseignement et de scurit des quatre pays.....	265
ANNEXE SYNTHESE N° 4 : Tableau comparatif des sites Internet des principaux services de renseignement et de scurit des quatre pays.....	266

ANNEXE FRANCE N° 1 Fiche d'identité de la France (2008)

I. Généralités

Géographie

Superficie	551 500 km ²
Situation géographique	Huit pays frontaliers : Belgique, Luxembourg, Allemagne, Suisse, Italie, Espagne, Monaco, Andorre. Grande façade maritime métropolitaine (ports principaux : Dunkerque, Calais, Le Havre, Rouen, Nantes-Saint-Nazaire, La Rochelle, Bordeaux, Marseille, Toulon)
Immigration	216 937 nouveaux immigrants ¹ Provenances : Afrique, Europe, Asie.

**Société**

Population	62 millions d'habitants
Langue	Français
Religion	1 ^e : catholicisme. Minorités : islam, judaïsme, protestantisme, orthodoxie.

Économie

Puissance mondiale	5 ^e rang
Produit intérieur brut	1 933 milliards d'euros

Vie politique

Régime politique	République
Pouvoir exécutif	Président de la République : Nicolas Sarkozy (UMP) Premier ministre : François Fillon, (UMP)
Pouvoir législatif	Assemblée nationale (577 députés), Sénat (343 sénateurs)
Partis politiques	Chasse Pêche Nature Traditions – CPNT (droite) Citoyenneté Action Participation pour le 21 ^e siècle – CAP 21 (gauche) Debout La République – DLR (gauche) Europe Écologie - Les Verts – EELV (gauche) Front National – FN (extrême-droite) Ligue Communiste Révolutionnaire – LCR (extrême-gauche) Lutte Ouvrière – LO (extrême-gauche) Mouvement Démocrate – MoDem (centre) Mouvement Pour la France – MPF (droite) Mouvement Républicain et Citoyen – MRC (droite) Nouveau Centre – NC (centre droit) Parti Radical de Gauche – PRG (extrême-gauche) Parti Socialiste – PS (gauche) Parti Communiste Français – PCF (gauche) Union pour la Majorité Présidentielle – UMP (droite)

¹ Source des statistiques : Office statistique de l'Union européenne Eurostats.

Sièges internationaux	Unesco, Parlement européen, Conseil de l'Europe, Cour européenne des droits de l'homme, Organisation de Coopération et de Développement Économiques, Interpol, <i>etc.</i>
-----------------------	--

II. Renseignement

Services de renseignement et organes périphériques

Direction Centrale du Renseignement Intérieur (DCRI)	Renseignement intérieur
Sous-Direction de l'Information Générale (SDIG)	Renseignement intérieur
Direction Générale de la Sécurité Extérieure (DGSE)	Renseignement extérieur
Direction du Renseignement Militaire (DRM)	Renseignement militaire
Traitement du Renseignement et Action contre les Circuits FINANCIERS (TRACFIN)	Renseignement financier
Direction de la Protection et de la Sécurité de la Défense (DPSD)	Renseignement d'intérêt militaire
Direction Nationale du Renseignement et de Enquêtes Douanières (DNRED)	Renseignement criminel

Principaux textes législatifs ayant trait au renseignement

Organisation du renseignement	Décret du 20 novembre 1981 créant la Direction de la Protection et de la Sécurité de la Défense Décret du 2 avril 1982 créant le Direction Générale de la Sécurité Extérieure Décret du 16 juin 1992 créant la Direction du Renseignement Militaire Décret du 27 juin 2008 créant la Direction Centrale du Renseignement Intérieur Arrêté du 27 juin sur les missions et l'organisation de la Direction Centrale de la Sécurité Publique Décret du 22 décembre 2003 sur le rôle du Secrétariat Général de la Défense Nationale en matière de coordination des actions d'intelligence économique Décret du 24 décembre 2009 relatif au conseil de défense et de sécurité nationale et au secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale Arrêté du 16 février 2010 portant sur l'organisation et fonctionnement de la direction du renseignement militaire
Contrôle	Loi du 9 octobre 2007 portant sur la création d'une délégation parlementaire au renseignement

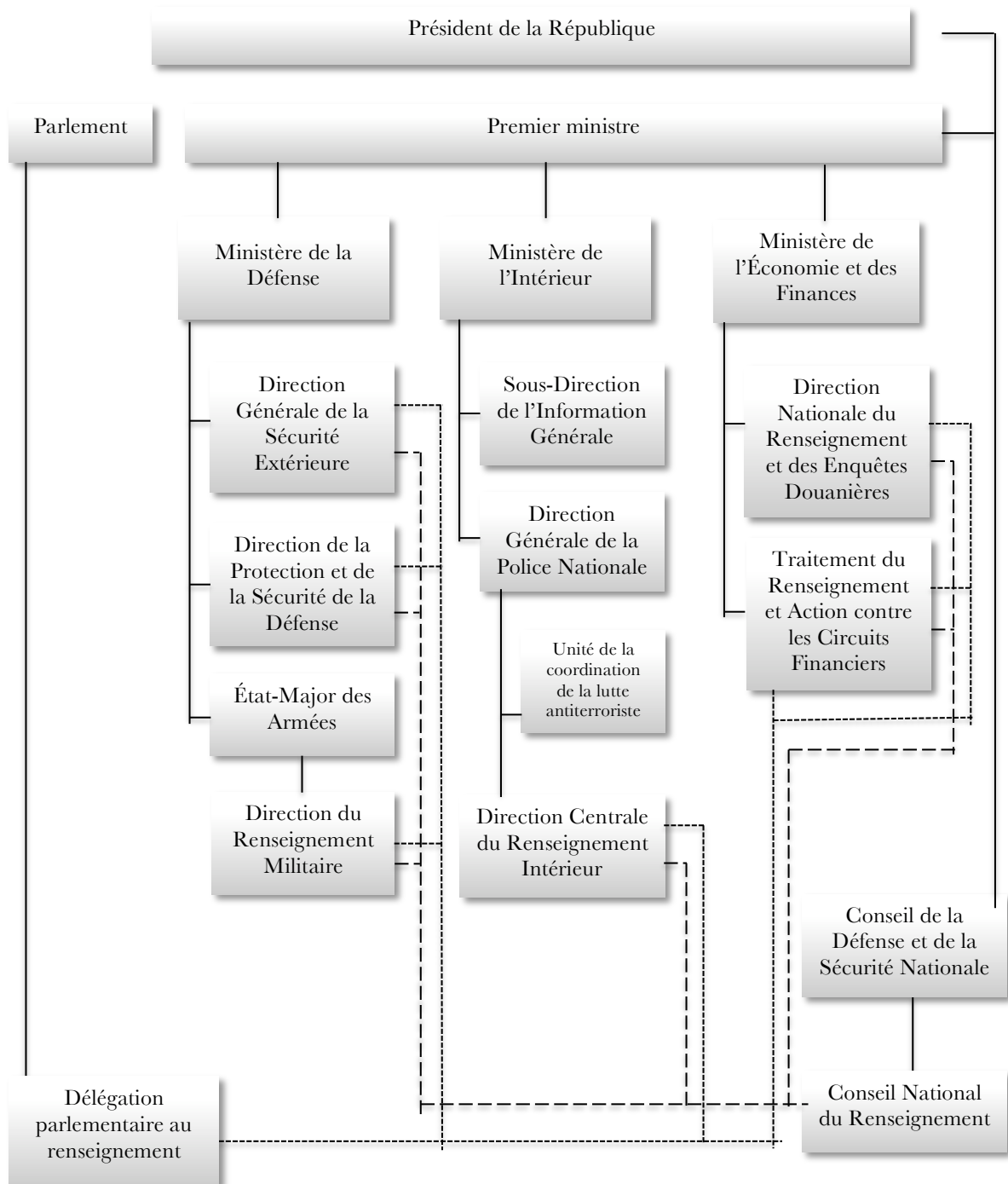
III. Quotidiens et hebdomadaires utilisés pour cette étude

Titre	<i>Le Figaro</i>
Date de création	1826
Type	Quotidien francophone d'information générale
Nombre moyen d'exemplaires vendus par jour	336 888 exemplaires (2008)
Tendance politique du journal	Droite
Journalistes spécialisés sur les questions de renseignement	Christophe Cornevin, Jean-Marc Leclerc, Mathieu Delahousse, Isabelle Lasserre

Titre	<i>Le Monde</i>
Date de création	1944
Type	Quotidien francophone d'information générale
Nombre moyen d'exemplaires vendus par jour	340 143 exemplaires (2008)
Tendance politique du journal	Centre
Journalistes spécialisés sur les questions de renseignement	Isabelle Mandraud, Laurent Zecchini

Titre	<i>Libération</i>
Date de création	1973
Type	Quotidien francophone d'information générale
Nombre moyen d'exemplaires vendus par jour	130 458 exemplaires (2008)
Tendance politique du journal	Gauche
Journaliste spécialisé sur les questions de renseignement	Jean-Dominique Merchet, Patricia Tourancheau

ANNEXE FRANCE N° 2 : Organigramme général de l'appareil du renseignement français (2009)

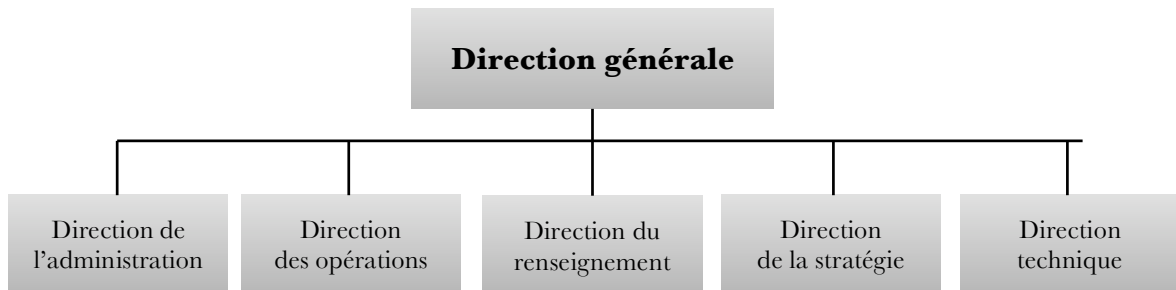


Source : organigramme réalisé par l'auteur.

Légende :

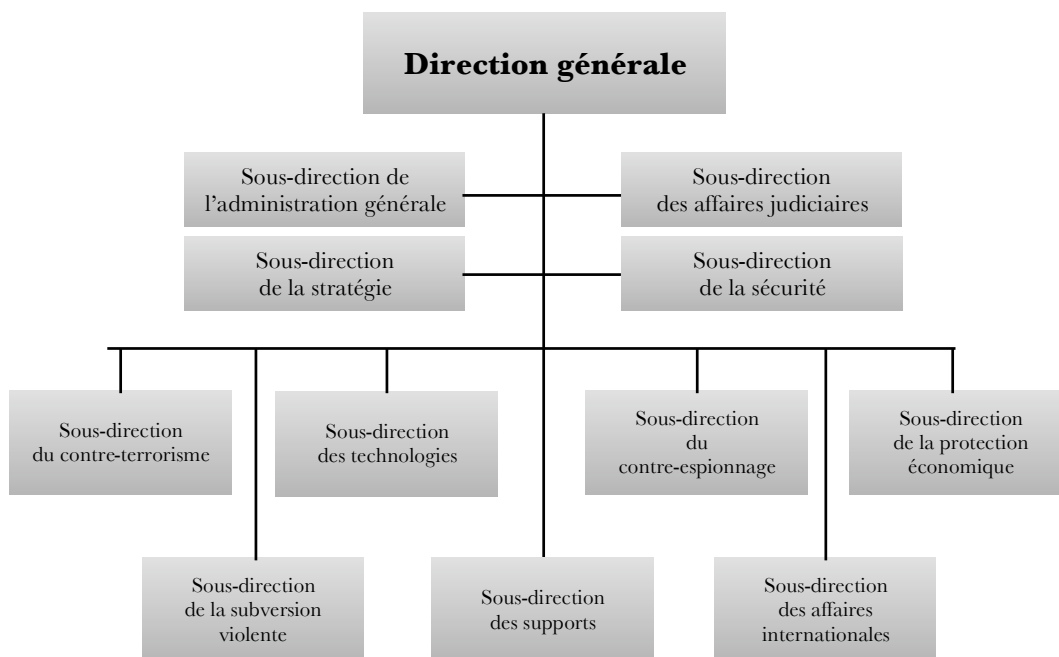
- Relation de tutelle
- - - Relation de coordination
- . - . - Relation de contrôle parlementaire

**ANNEXE FRANCE N° 3 : Organigramme de la Direction Générale
de la Sécurité Extérieure (2008)**



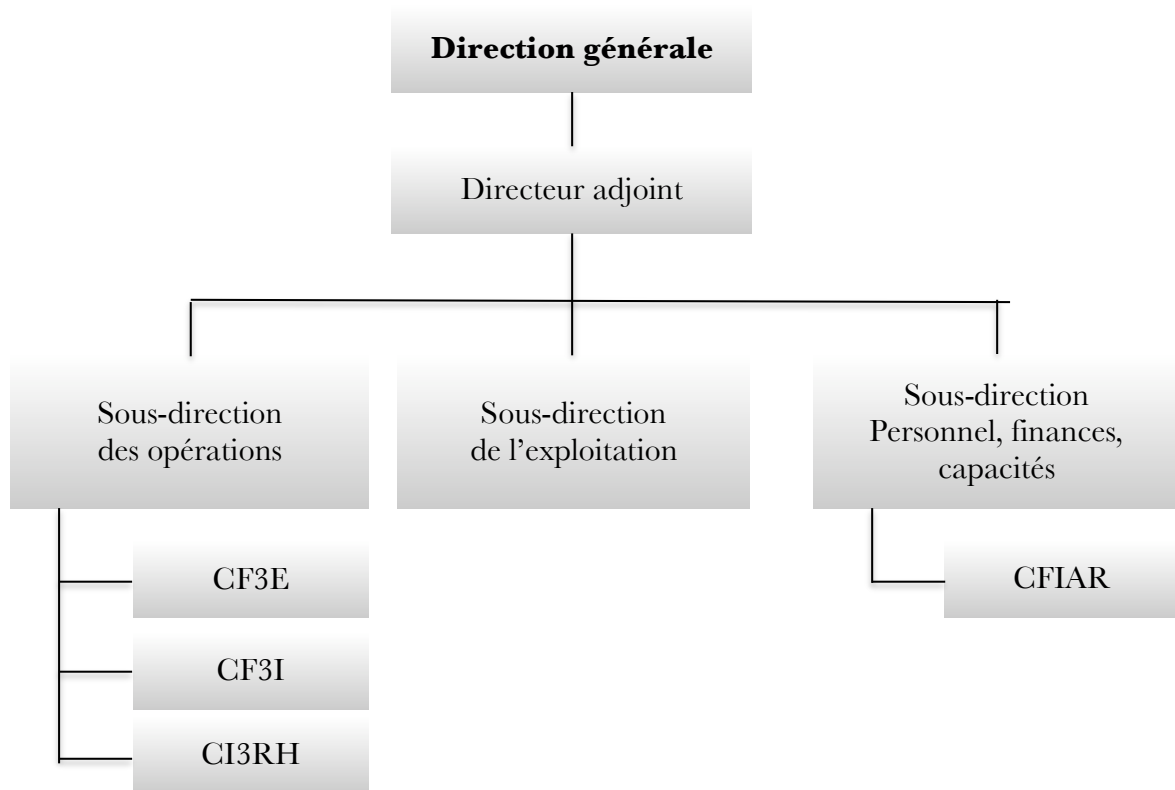
Source : organigramme réalisé par l'auteur à partir des informations disponibles sur le site Internet de la DGSE.

ANNEXE FRANCE N° 4 : Organigramme de la Direction Centrale du Renseignement Intérieur (2008)



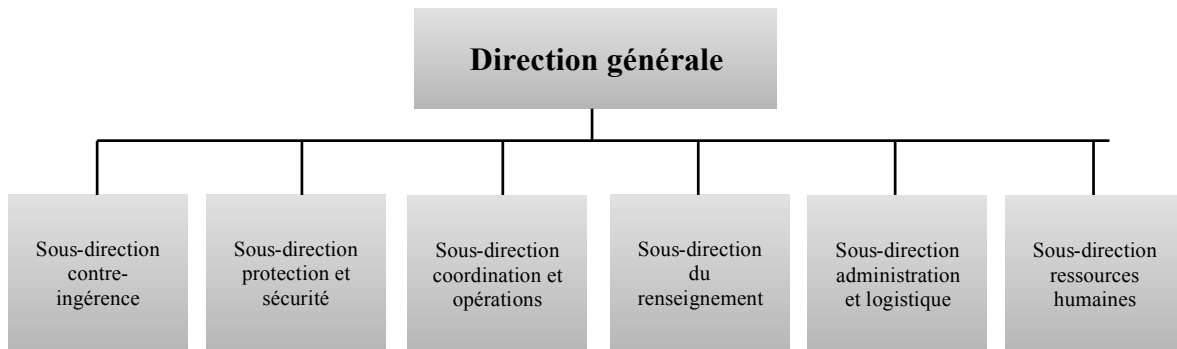
Source : organigramme réalisé par l'auteur à partir d'articles de presse.

**ANNEXE FRANCE N° 5 : Organigramme de
la Direction du Renseignement Militaire (2008)**



Source : organigramme réalisé par l'auteur à partir des informations disponibles sur le site Internet de la DRM.

ANNEXE FRANCE N° 6 : Organigramme de la Direction de Protection et de Sécurité de la Défense (2008)



Source : organigramme réalisé par l'auteur à partir des informations disponibles sur le site Internet de la DPSD.

ANNEXE FRANCE N° 7 : Les directeurs généraux des services de renseignement et de sécurité français

1. Les directeurs généraux du Service de Documentation Extérieure et de Contre-Espionnage puis de la Direction Générale de la Sécurité Extérieure

Directeurs généraux du Service de Documentation Extérieure et de Contre-Espionnage (SDECE), du 1^{er} janvier 1946 au 2 avril 1982 :

Nom	Période d'exercice
Colonel André Dewavrin	janvier 1946 – février 1946
Monsieur Henri Ribière	février 1946 – octobre 1950
Préfet Pierre Boursicot	octobre 1950 – décembre 1957
Général d'armée Paul Grossin	décembre 1957 – février 1962
Général de corps aérien Paul Jacquier	février 1962 – janvier 1966
Général de corps d'armée Eugène Guibaud	janvier 1966 – novembre 1970
Monsieur Alexandre de Marenches	novembre 1970 – juin 1981
Monsieur Pierre Marion	juin 1981 – 1 ^{er} avril 1982

Source : Internet.

Directeurs généraux de la Direction Générale de la Sécurité Extérieure (DGSE), du 2 avril 1982 à nos jours :

Nom	Période d'exercice
Monsieur Pierre Marion	2 avril 1982 – novembre 1982
Amiral Pierre Lacoste	novembre 1982 – septembre 1985
Général d'armée René Imbot	septembre 1985 – décembre 1987
Général de corps aérien François Mermet	janvier 1988 – mars 1989
Préfet Claude Silberzahn	mars 1989 – juin 1993
Préfet Jacques Dewatre	juin 1993 – mars 2000
Monsieur Jean-Claude Cousseran	mars 2000 – juillet 2002
Monsieur Pierre Brochand	juillet 2002 – octobre 2008
Monsieur Erard Corbin de Mangoux	depuis octobre 2008

Source : Internet.

2. Les directeurs généraux des Renseignements Généraux puis de la Direction Centrale des Renseignements Généraux

Directeurs de la Direction des Renseignements Généraux, de 1944 à 1969 :

Nom	Période d'exercice
Germain Vidal	1944 – 1951
Georges Moulins	1951 – 1955
Jean-Emile Vié	1955 – 1961
Jules Plettner	1961 – 1963
Henri Boucoiran	1963 – 1968
Joseph Lenoir	1968 – 1969

Source : Internet.

Directeurs de la Direction Centrale des Renseignement Généraux (DCRG), de 1969 à 2008 :

Nom	Période d'exercice
Joseph Lenoir	1969 – 1971
Louis Morel	1971 – 1972
Eugène Camata	1972 – 1974
Marc Buchet	1974 – 1977
Raymond Cham	1977 – 1981
Paul Roux	1981 – 1983
Pierre Chassigneux	1983 – 1986
Philippe Massoni	1986 – 1988
Jacques Fournet	1988 – 1990
Jean-Jacques Pascal	1990 – 1992
Yves Bertrand	1992 – 2004
Pascal Mailhos	2004 – 2006
Joël Bouchité	2006 – 2008

Source : Internet.

3. Les directeurs généraux de la Direction de la Surveillance du Territoire

Nom	Période d'exercice
Roger Wybot	1944 – 1959
Gabriel Eriau	1959 – 1961
Daniel Doustin	1961 – 1964
Tony Roche	1964 – 1967
Jean Rochet	1967 – 1972
Henri Biard	1972 – 1974
Jacques Chartron	1974 – 1975
Marcel Chalet	1975 – 1982
Yves Bonnet	1982 – 1985
Rémy Pautrat	1985 – 1986
Bernard Gérard	1986 – 1990
Jacques Fournet	1990 – 1993
Philippe Parant	1993 – 1997
Jean-Jacques Pascal	1997 – 2002
Pierre de Bousquet de Florian	4 juillet 2002 – 15 juillet 2007
Bernard Squarcini	depuis 16 juillet 2007

Source : Internet.

4. Les directeurs généraux de la Direction du Renseignement Militaire

Nom	Période d'exercice
Général Jean Heinrich	1992 – 1995
Général Bruno Élie	novembre 1995 à mars 1998
Vice-amiral d'escadre Yves de Kersauson de Pennendreff	mars 1998 – mai 2001
Général de corps d'armée André Ranson	mai 2001 – juin 2005
Général de corps aérien Michel Masson	juillet 2005 – août 2008
Général de corps d'armée Benoît Puga	août 2008 – mars 2010
Général de corps d'armée Didier Bolelli	depuis mars 2010

Source : Internet.

5. Les directeurs de la Direction de la Protection et de Sécurité de la Défense

Nom	Période d'exercice
Général de division Michel Jorant	1981 – 1982
Général de brigade Armand Wautrin	1982 – 1984
Général de brigade Jean Louis Deiber	1985 – 1987
Général de division Pierre Devemy	1987 – 1989
Général de division Antonio Jerome	1989 – 1990
Général de corps d'armée Roland Guillaume	1990 – 1997
Général de corps d'armée Claude Ascensi	1997 – 2000
Contrôleur général des armées Dominique Conort	2000 – 2002
Général de corps d'armée Michel Barro	2002 – 2005
Général de corps d'armée Denis Serpollet	2005 – 2008
Général de corps d'armée Didier Boelli	2008 – 2010
Général de corps aérien Antoine Creux	depuis 8 avril 2010

Source : Internet.

ANNEXE FRANCE N° 8 : Les services de renseignement et de sécurité français sur Internet

1. Le site Internet de la Direction Générale de la Sécurité Extérieure (DGSE) : www.defense.gouv.fr/dgse

A. La page d'accueil du site web en 2008

The screenshot shows the homepage of the Direction Générale de la Sécurité Extérieure (DGSE) website in 2008. The page features a header with the DGSE logo, the text "Direction générale de la sécurité extérieure", and navigation links for "English" and "Español". A search bar is located in the top right corner. Below the header is a horizontal menu with various service areas: FMA, DCA, SCA, Terre, Marine, Air, Gendarmerie, Santé, Escadres, CSFM, DAS, DTCoD, and Autres... The main content area is divided into several sections: "Actualité et dossiers", "Actualités des forces", "Médiathèque", "Découverte", "Positionnement", "Rôles et responsabilités", "Ressources", "Mémoire", "Enjeux défense", "Différents modes de recueil du renseignement", "Problématiques du renseignement", "Glossaire du renseignement", "Méthodologie du renseignement", "Votre espace", "Les métiers", "Le recrutement", "FAQ", and "Nous contacter pour un recrutement". The "Actu" section highlights two news items: "28 Novembre 2008 - La DGSE propose des stages de fin d'études aux scientifiques" and "11 Avril 2007 - Recrutement". The "Focus" section is titled "Les activités et les défis du Service" and discusses the "communauté française du renseignement". The footer contains links for "Accessibilité", "Archives", "Plan du site", "Aide en ligne", "FAQ", "Annuaire", and "Liens", along with the copyright notice "Copyright Ministère de la défense 2009/ Mentions Légales".

B. La page d'accueil du site web en 2010

En 2010, le site Internet de la DGSE a été complété, puis sa charte graphique repensée, alors que le site Internet du ministère de la Défense était lui-même amélioré. Depuis, le site Internet propose beaucoup plus d'informations et a été doté d'un graphisme dynamique et plus agréable.

AGENDA | MEDIATHEQUE | SALLE DE PRESSE | CONTACT | RECHERCHE [OK] Recherche avancée | FRANÇAIS | ENGLISH | ESPANOL

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS

DGSE

Pour une Défense d'avance

Actualités | Ministère | Accueil DGSE | Qui sommes-nous ? | Que faisons-nous ? | Profils recherchés | Rejoindre la DGSE

A la une

LES STAGIAIRES
La DGSE accueille des élèves ingénieurs (principalement ...)

HISTORIQUE
Près de 30 ans après sa création par le décret 82-306 ...

NOS BESOINS EN RECRUTEMENT
Avec la consécration du renseignement comme nouvelle ...

Reportage

the DGSE on the BBC (May 15, 2011)
Interview du chargé de communication de la DGSE
Lancement du satellite Hélios 2

Publication

→ Le Livre blanc de la Défense

Défense
Le Livre blanc
Nicolas Sarkozy
Président de la République

Dans un environnement international marqué par de grandes incertitudes et des préavis qui peuvent être très courts, les moyens de la connaissance et de l'anticipation constituent la première ligne de défense d'un pays. Ils doivent offrir au décideur, le plus en amont possible de l'irruption des crises, des éléments d'appréciation de situation (variété et gravité des risques et des menaces, opportunités pour les intérêts français et européens, etc.) qui lui donnent une capacité ...

Nous connaître

→ Qui sommes-nous ?

La DGSE est un service de l'État, placé sous l'autorité du pouvoir exécutif, qui opère dans un cadre juridique et déontologique très strict. Ses activités, définies par l'autorité politique, ont pour objectif exclusif la protection des intérêts français. Leur réalisation concourt, notamment, à la protection des citoyens français partout dans le monde. Pour cette mission spécifique, elle œuvre en partenariat étroit avec l'ensemble des services de sécurité nationaux. Son champ ...

A lire aussi

- "Le nouveau visage des agents secrets" (Le Figaro Magazine, 12 août 2011)
- Quel dialogue entre le Parlement et la DGSE ? (Défense - Sécurité et Parlement, mars 2011)
- Dossier : Métier d'espions, comme dans James Bond ? (Letudiant, Février 2011)
- DGSE: quand les espions cherchent des ingénieurs (Usine Nouvelle, juillet 2010)
- Le renseignement face aux nouvelles menaces (Politique Internationale, Printemps 2010)
- "Les mutations du renseignement extérieur français" (Questions Internationales, Jan-Fév 2009)
- "Les nouveaux défis du renseignement extérieur" (Les cahiers de Mars, déc 2008)
- "L'univers de la DGSE" (Armées d'aujourd'hui, janvier 2003)

Accès direct

Tout ouvrir

Principaux Organismes

EMA | DGA | SGA | Terre | Marine | Air

Autres organismes

Thématiques

- Parlons Défense
- Afghanistan
- Développement durable
- Egalité des chances
- JDC-JAPD - parcours citoyen
- Les écoles de la Défense
- Modernisation
- Recrutement
- Matériels en service

Profils

- Réservistes
- Monde combattant
- Journalistes
- Jeunes
- Familles
- Entrepreneurs
- Enseignants
- Correspondants Défense

JEUNEZ VOUS MEME COM

PILOTE BILBOULOU | ARMÉE DE TERRE | CLIQUEZ ICI

Accessibilité | Votre espace | Plan du site | Aide en ligne | FAQ | Annuaire | Liens

Haut
Copyright Ministère de la Défense 2011 | Mentions légales

C. L'architecture du site web en 2010

PAGE D'ACCUEIL : A LA UNE

- Actualité (les stagiaires, historique, nos besoins en recrutement)
- Nous connaître
- Publication : Le livre blanc de la Défense
- Reportage
- À lire aussi

QUI SOMMES-NOUS ?

- Le Directeur Général
- Le logo
- Historique

QUE FAISONS-NOUS ?

- Organisation
- Deux défis majeurs
 - Contre-terrorisme
 - Contre-prolifération

PROFILS RECHERCHÉS

- Ingénieurs
- Linguistes
- Stagiaires

REJOINDRE LA DGSE

- Recrutement par concours
 - Catégorie A
 - Catégorie B
 - Catégorie C
- Recrutement contractuel
- Affectation militaire
- Détachement

2. Le site Internet de la Direction Centrale du Renseignement Intérieur (DCRI) : www.interieur.gouv.fr/sections/a_1_interieur/la_police_nationale/organisation/dcricri

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Actualités A votre service Les élections Le ministre Le ministère Presse Métiers Publications

Vous êtes dans la rubrique : Accueil > Le Ministère > La police nationale > Organisation

Police nationale

- Présentation générale
- Déontologie
- Histoire
- Organisation
- Réserve Civile
- Service volontaire citoyen

La Direction Centrale du Renseignement Intérieur

Mis à jour le : 08/07/2009 15:08 [PARTAGER](#)

HISTORIQUE

Issue du rapprochement de la direction centrale des renseignements généraux née en 1907 et de la direction de la surveillance du territoire en 1944, la direction centrale du renseignement Intérieur (D.C.R.I.) est créée le 1er juillet 2008.

MISSIONS

Elles consistent dans la lutte contre toutes les activités susceptibles de constituer une atteinte aux intérêts fondamentaux de la nation. La DCRI est chargée de prévenir et réprimer, sur le territoire de la République, les activités inspirées, engagées ou soutenues par des puissances ou des organisations étrangères et de nature à menacer la sécurité du pays.

La contre-ingérence étrangère, traditionnellement associée au contre-espionnage, couvre un domaine élargi dans un contexte multipolaire. L'objectif de la DCRI est de déceler et de neutraliser toute menace résultant des activités de services de renseignement de pays adverses, d'organisations ou d'agents se livrant à l'espionnage, au sabotage ou à la subversion.

La menace terroriste, très évolutive, exige des services de sécurité une adaptation permanente. La DCRI, qui combine ses capacités de service de renseignement et de service de police judiciaire spécialisé, est en mesure de détecter, de surveiller et le cas échéant d'interpeller les individus, les groupes et les organisations de nature subversive susceptibles de se livrer à des actes de terrorisme ou d'atteinte à l'autorité de l'Etat.

Au titre des menaces émergentes, la lutte contre les proliférations des armes nucléaires, bactériologiques, chimiques ou balistiques s'inscrit dans une dynamique de coopération avec le secteur économique et industriel.

De surcroît, le développement d'une société dépendante des technologies de l'information et des communications justifie l'investissement consacré à la lutte contre la cyber criminalité. Enfin, la DCRI est inscrite dans une véritable politique publique d'intelligence économique initiée depuis 2003, et peut ainsi faire face à de nouveaux enjeux dans un esprit de partenariat avec les entreprises privées et publiques.

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Les structures et le fonctionnement de la direction sont couverts par le «Secret Défense». Les services de la DCRI relèvent du seul directeur central du renseignement intérieur, à l'exclusion de toute autre subordination territoriale.

Actualités

Collectivités territoriales
Cultes et laïcité
Démarches administratives
Elections
Europe et international
Métiers et concours
Ministère
Outre-mer
Préfectures
Sécurité intérieure
Sécurité civile
Sécurité routière

Le ministre

Biographie
Cabinet
Agenda
Interventions

A votre service

Aide aux victimes
La drogue
Les élections
Métiers et concours
Publications
Statistiques
Vos démarches
Votre sécurité

Le ministère

Présentation du ministère
Collectivités territoriales
Gendarmerie nationale
Immigration
Libertés publiques
Outre-mer
Police nationale
Préfectures
Secrétariat général
Sécurité civile
Sécurité routière

Vos démarches

Carte nationale d'identité
Carte professionnelle
Certificat de non-gage
Déclaration des quads et motos
Immatriculation des véhicules
Permis de conduire à points
Vidéo protection
Déclaration de perte de papiers
Passport biométrique

Métiers et concours

Calendrier des concours
Résultats des concours
Police nationale
Sécurité civile
Filière administrative
Filière systèmes information communication
Filière technique, immobilière et logistique
Travailleurs handicapés

Une seule page Internet sur le site du ministère de la Défense présente la DCRI. Le texte s'organise autour de trois thèmes : historique (trois lignes), missions (21 lignes), organisation et fonctionnement (3 lignes). La dernière mise à jour a été effectuée le 08 juillet 2009.

3. Le site Internet des anciens services de renseignement intérieur

A. La page web la Direction Centrale de Renseignement Généraux (DCRG) : www.interieur.gouv.fr/sections/a_1_interieur/la_police_nationale/organisation/dcrg/dcrg/view

La DCRG est logée à la même enseigne que l'actuelle DCRI. Les informations officielles qui la concernent sont rassemblées sur une page principale. À celle-ci s'ajoute une page succincte sur l'histoire du service et un organigramme sommaire. La dernière mise à jour a été opérée le 17 juillet 2006. Cette page était toujours accessible en 2012.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Actualités A votre service Les élections Le ministre Le ministère Presse Métiers Publications

Vous êtes dans la rubrique : Accueil > Le Ministère > La police nationale > Organisation > dcrg

Police nationale

- Présentation générale
- Déontologie
- Histoire
- Organisation
- Réserve Civile
- Service volontaire citoyen

La Direction Centrale des Renseignements Généraux

Mis à jour le : 17/07/2006 11:02

Les missions prioritaires

Apparus pour la première fois en 1911 sous cette appellation, les Renseignements généraux sont aujourd'hui chargés de la recherche et de la centralisation des renseignements destinés à informer le gouvernement ; ils participent à la défense des intérêts fondamentaux de l'Etat et concourent à la mission de sécurité intérieure. La direction centrale des renseignements généraux (DCRG) est également chargée de la surveillance des établissements de jeux et des champs de courses. Les services des renseignements généraux exercent leurs missions sur l'ensemble du territoire national, sous la double autorité des préfets et de la direction générale de la police nationale.

Les trois priorités fixées aux RG par le ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire sont la lutte contre les terrorismes, la lutte contre les violences urbaines et l'économie souterraine et l'anticipation et à la gestion des crises d'ordre public.

Le service prend par ailleurs une part active dans le dispositif d'intelligence économique.

Organisation

- **Lutte contre le terrorisme et les groupes à risques**
La sous-direction de la recherche centralise les renseignements en matière de prévention et de lutte contre le terrorisme et surveille les groupes à risques agissant sur le territoire national. Elle est également chargée de centraliser les renseignements relatifs aux dérives urbaines et d'identifier dans ce cadre les foyers de criminalité.
- **Suivi de l'opinion publique et des conflits sociaux**
La sous-direction de l'analyse, de la prospective et des faits de société opère la synthèse des informations recueillies dans le domaine social, financier ou des faits de société.
- **Courses et jeux**
La sous-direction des courses et des jeux est essentiellement chargée de veiller au respect de la réglementation, ainsi qu'à la défense des intérêts de l'Etat, des joueurs et des établissements de jeux. Police de renseignement, police administrative, police judiciaire, ce service atypique comprend 70 fonctionnaires, exerçant leur activité sur l'ensemble du territoire national et dans les départements d'outre-mer. Ils sont appuyés par une centaine de correspondants départementaux et autant de suppléants.
- **Structures de coordination et de soutien**
Le cabinet du directeur central comprend un service communication. Chargé de la communication interne, ce service est également le correspondant de la cellule communication de la direction générale de la police nationale et du cabinet du ministre pour les relations avec les médias.
L'état-major de la DCRG assure un rôle opérationnel de liaison et de coordination avec la direction générale de la police nationale, la préfecture de police et les autres administrations ou autorités et les services déconcentrés des RG.
La sous-direction des ressources et méthodes gère les ressources humaines, les moyens logistiques, la documentation et les affaires juridiques, et assure le suivi de la déconcentration budgétaire, ainsi que la formation des personnels.
- **Le maillage territorial**
Les services déconcentrés sont articulés en directions zonales, régionales et départementales, lesquelles comptent parfois des services d'arrondissements. Les directions régionales des RG sont dotées d'une "section recherche" à vocation opérationnelle.

Méthodes

Téléchargement
Organigramme
45.12 Ko

Voir aussi
Historique de la DCRG

Le travail de renseignement repose sur l'articulation entre milieu ouvert et fermé. En milieu ouvert, les fonctionnaires agissent en qualité auprès de correspondants libres de leur fournir les renseignements demandés, en fonction notamment de leurs propres impératifs de discrétion. En milieu fermé (hostile et potentiellement violent ou déviant), les recherches reposent sur des sources humaines et sur la mise en place de surveillances, de filatures et d'interceptions de sécurité.

Effectifs

La DCRG emploie quelque 4.100 fonctionnaires de police. La majorité d'entre eux sont affectés en services déconcentrés de province et banlieue parisienne (2.840), le reste se répartissant, à Paris, entre la direction centrale (560) et la direction des renseignements généraux de la Préfecture de police (700).

La DCRG recrute des fonctionnaires issus de tous les corps actifs et administratifs de la police nationale, dès la sortie d'école ou après une première expérience au sein d'une autre direction. Si les linguistes et les informaticiens sont particulièrement appréciés, les profils recherchés sont très variés, compte tenu de la diversité des missions de la direction.

On attend d'un fonctionnaire RG qu'il dispose de solides capacités rédactionnelles, d'une bonne culture générale, du sens du contact humain et qu'il sache faire preuve de discrétion. Les activités opérationnelles exigent en outre une très grande disponibilité, de la patience, des capacités d'observation particulières et le sens de l'initiative. Dans les services territoriaux, la polyvalence est privilégiée, et les "spécialistes" sont amenés à prendre part au suivi des manifestations de voie publique et aux services de protection de personnalités.

<p>Actualités</p> <ul style="list-style-type: none"> Collectivités territoriales Cultes et laïcité Démarches administratives Elections Europe et international Métiers et concours Ministère Outre-mer Préfectures Sécurité intérieure Sécurité civile Sécurité routière <p>Le ministre</p> <ul style="list-style-type: none"> Biographie Cabinet Agenda Interventions 	<p>A votre service</p> <ul style="list-style-type: none"> Aide aux victimes La drogue Les élections Métiers et concours Publications Statistiques Vos démarches Votre sécurité <p>Le ministère</p> <ul style="list-style-type: none"> Présentation du ministère Collectivités territoriales Gendarmerie nationale Immigration Libertés publiques Outre-mer Police nationale Préfectures Secrétariat général Sécurité civile Sécurité routière 	<p>Vos démarches</p> <ul style="list-style-type: none"> Carte nationale d'identité Carte professionnelle Certificat de non-gage Déclaration des quads et motos Immatriculation des véhicules Permis de conduire à points Vidéo protection Déclaration de perte de papiers Passport biométrique 	<p>Métiers et concours</p> <ul style="list-style-type: none"> Calendrier des concours Résultats des concours Police nationale Sécurité civile Filière administrative Filière systèmes information communication Filière technique, immobilière et logistique Travailleurs handicapés
--	--	--	---






Archives | Mentions légales | Plan du site | Contacts | Flux RSS | Presse | Répertoire des informations publiques | Accès réservé | Crédits : MIOMCTI / Dicom

B. La page web de la Direction de la Surveillance du Territoire (DST) : www.interieur.gouv.fr/sections/a_1_interieur/la_police_nationale/organisation/dst/dst/view

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Actualités A votre service Les élections Le ministre Le ministère Presse Métiers Publications

Vous êtes dans la rubrique : Accueil > Le Ministère > La police nationale > Organisation > dst

Police nationale

- Présentation générale
- Déontologie
- Histoire
- Organisation
- Réserve Civile
- Service volontaire citoyen

La Direction de la Surveillance du Territoire

Mis à jour le : 28/03/2006 16:07 PARTAGER

Créée en 1944 pour "lutter contre les activités d'espionnage et contre l'ingérence des puissances étrangères sur les territoires relevant de la souveraineté française", la direction de la surveillance du territoire a subi dès la fin des années 70, une importante évolution liée à l'apparition de deux phénomènes :

le glissement des activités d'espionnage du seul secteur militaire vers les domaines économique, scientifique et technique ;
l'apparition puis la diversification de la menace terroriste.

La DST se présente aujourd'hui comme un service de sécurité intérieure dont la fonction essentielle est de rechercher le renseignement de sécurité et de suivre l'évolution diversifiée et incertaine des formes de la menace.

L'organisation détaillée de la DST est couverte par la classification secret défense

Histoire

Le 1er mai 1899, le contre-espionnage est retiré aux militaires pour être confié au Ministère de l'Intérieur. Cette décision est la conséquence directe de l'Affaire Dreyfus qui a débuté en 1894. Le décret du 20 août 1899 crée un "contrôle général des services de la Surveillance du Territoire". Ce service, sans moyens autonomes, disparaît en 1907. Il renaît au début des années 30, avec la recrudescence des ingérences allemandes en France et l'arrivée au pouvoir de Hitler. Les décrets des 28 avril et 13 juin 1934 font renaître le "contrôle général des services de la surveillance du territoire". A partir de 1937, la Surveillance du Territoire (S.T.) se voit doter de réels moyens. Malgré la défaite de 1940, la S.T. survit en zone libre et poursuit sa mission de contre-espionnage, en arrêtant par centaines des agents allemands.

Après l'invasion de la zone libre en novembre 1942, la S.T. est dissoute par les autorités allemandes. A Londres, le commandant Dewavrin, alias Passy, crée le Bureau Central de Renseignements et d'Action (B.C.R.A.) dont la section de contre-espionnage est confiée au lieutenant Roger Warin dit Wybot. A la libération, l'ordonnance du 16 novembre 1944, signée du Général de Gaulle, donne naissance à la Direction de la Surveillance du Territoire (D.S.T.). Les policiers de ce jeune service viennent majoritairement de la S.T. d'avant guerre, de la Résistance et du B.C.R.A. Son premier directeur est Roger Wybot.

Depuis 1944, la D.S.T. a connu 15 directeurs :

Roger WYBOT (1944 - 1959)
Gabriel ERIAU (1959 - 1961)
Daniel DOUSTIN (1961 - 1964)
Tony ROCHE (1964 - 1967)
Jean ROCHET (1967 - 1972)
Henri BIARD (1972 - 1974)
Jacques CHARTRON (1974 - 1975)
Marcel CHALET (1975 - 1982)
Yves BONNET (1982 - 1985)
Rémy PAUTRAT (1985 - 1986)
Bernard GERARD (1986 - 1990)
Jacques FOURNET (1990 - 1993)
Philippe PARANT (1993 - 1997)
Jean-Jacques PASCAL (1997 - 2002)
Pierre de BOUSQUET (2002)

Missions

La Direction de la Surveillance du Territoire est un service de renseignement de sécurité disposant de pouvoirs de police judiciaire spécialisée.

Le décret du 22 décembre 1982 fixe les attributions de la D.S.T. La D.S.T. a compétence pour rechercher et prévenir, sur le territoire de la République française, les activités inspirées, engagées ou soutenues par des puissances étrangères et de nature à menacer la sécurité du pays, et plus généralement, pour lutter contre ces activités. A ce titre, la D.S.T. exerce une mission se rapportant à la défense.

Concrètement, les missions de la D.S.T. sont traditionnellement de trois types : contre-espionnage, contre-terrorisme, protection du patrimoine économique et scientifique. De nouvelles menaces de niveau stratégique apparaissent et sont d'ores et déjà prises en compte, telles la prolifération des armes nucléaires, bactériologiques, chimiques et balistiques ou la grande criminalité organisée.

Organisation

La Direction de la Surveillance du Territoire est une direction active de la police nationale comprenant des fonctionnaires appartenant à tous les corps de la police (commissaires, officiers, brigadiers et gardiens). L'organisation et le fonctionnement du service sont couverts par la classification du secret-défense.

Schématiquement, la D.S.T. s'appuie :

- A Paris sur des services centraux (cinq sous-directions) et un cabinet chargé des relations nationales et internationales.
 - En province, la D.S.T. est présente à travers 6 directions régionales (Lille, Rennes, Bordeaux, Marseille, Lyon, Metz) subdivisées en brigades.
 - La D.S.T. est également implantée dans les départements et territoires d'Outre-Mer avec 4 postes : Antilles-Guyane, Réunion, Polynésie et Nouvelle-Calédonie.
- Le siège du service est situé 7 rue Nélaton - 75 015 PARIS

Actualités

Collectivités territoriales
Cultes et laïcité
Démarches administratives
Elections
Europe et international
Métiers et concours
Ministère
Outre-mer
Préfectures
Sécurité intérieure
Sécurité civile
Sécurité routière

Le ministre

Biographie
Cabinet
Agenda
Interventions

A votre service

Aide aux victimes
La drogue
Les élections
Métiers et concours
Publications
Statistiques
Vos démarches
Votre sécurité

Le ministère

Présentation du ministère
Collectivités territoriales
Gendarmerie nationale
Immigration
Libertés publiques
Outre-mer
Police nationale
Préfectures
Secrétariat général
Sécurité civile
Sécurité routière

Vos démarches

Carte nationale d'identité
Carte professionnelle
Certificat de non-gage
Déclaration des quads et motos
Immatriculation des véhicules
Permis de conduire à points
Vidéo protection
Déclaration de perte de papiers
Passport biométrique

Métiers et concours

Calendrier des concours
Résultats des concours
Police nationale
Sécurité civile
Filière administrative
Filière systèmes information communication
Filière technique, immobilière et logistique
Travailleurs handicapés

4. Le site Internet de la Direction du Renseignement Militaire (DRM) : www.defense.gouv.fr/ema/interarmees/la-direction-du-renseignement-militaire

A. La page d'accueil du site web

The screenshot shows the homepage of the Direction du Renseignement Militaire (DRM) website. The layout includes a top navigation bar with links like 'AGENDA', 'MÉDIATHÈQUE', 'SALLE DE PRESSE', and 'CONTACT'. A search bar is also present. The main header features the 'Etat-major des armées' logo and the slogan 'Pour une Défense d'avance'. Below this, a horizontal menu lists various sections: 'Actualités', 'Ministère', 'Le chef d'état-major', 'L'état-major', 'Opérations', 'Forces prépositionnées', 'Transformation', and 'Interarmées'. The central content area is titled 'Direction du Renseignement Militaire' and includes a 'Mise à jour' timestamp. It contains several informational blocks with icons and text, such as 'Direction du renseignement militaire (DRM)', 'Historique', 'Le directeur du renseignement militaire', 'Missions', 'Organisation et fonctionnement', 'Servir à la DRM', and 'Contacts'. The right sidebar features a Facebook link, a video player for 'LE 14 JUILLET AVEC LES FORCES DÉPLOYÉES', 'Les opérations' section, 'Accès direct' to various organizations (EMA, DGA, SGA, Terre, Marine, Air), 'Autres organismes', 'Thématiques', and 'Profils'.

B. L'architecture du site web

Avant la refonte du site Internet du ministère de la Défense en 2010, la présentation de la DRM se résumait en une page intégrée à ce site. Le texte s'organisait autour des thèmes « missions » et « organisation ». Comme le sous-site de la DGSE, la page de la DRM a été revue, corrigée, complétée, augmentée en 2010.

DIRECTION DU RENSEIGNEMENT MILITAIRE

HISTORIQUE

LE DIRECTEUR DU RENSEIGNEMENT MILITAIRE

MISSIONS

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

SERVIR A LA DRM

CONTACT

5. Le site Internet de la Direction de la protection et de la sécurité de la Défense (DPSD) : www.defense.gouv.fr/dpsd

A. La page d'accueil du site web

The screenshot shows the homepage of the Direction de la Protection et de la Sécurité de la Défense (DPSD). The header includes navigation links (AGENDA, MÉDIATHÈQUE, SALLE DE PRESSE, CONTACT), a search bar (RECHERCHE), and language options (FRANÇAIS, ENGLISH, ESPANOL). The main banner features the title "Direction de la Protection et de la Sécurité de la Défense" and the slogan "Pour une Défense d'avance". Below the banner is a navigation menu with categories like "Actualités", "Ministère", "La DPSD", "Missions", "Servir à la DPSD", "Questions ?", "Retrouvez-nous !", and "Contactez-nous".

The main content area is divided into several sections:

- Actualités:** A large image showing military officials in uniform walking in a courtyard.
- LA DPSD : PARTENAIRE DES INDUSTRIES DE DÉFENSE:** A text block mentioning a partnership announcement from June 28, 2012.
- LA DPSD RECRUTE:** A text block inviting individuals to join the DPSD.
- LA DPSD : 30 ANS DE RENSEIGNEMENT:** A text block celebrating the 30th anniversary of the DPSD, established by decree in autumn 1981.

On the right side, there are several utility sections:

- Accès direct:** A section titled "Principaux Organismes" with icons for EMA, DGA, SGA, Terre, Marine, and Air.
- Autres organismes:** A section for other organizations.
- Thématiques:** A list of topics including "Parlons Défense", "Afghanistan", "Développement durable", "Égalité des chances", "JDC-JAPD - parcours citoyen", "Modernisation", "Recrutement", "Matériels en service", and "Accueil des tournages".
- Profils:** A list of profiles including "Réservistes", "Monde combattant", "Journalistes", "Jeunes", "Familles", "Entreprises", "Enseignants", and "Correspondants Défense".

At the bottom of the page, there is a footer with links for "Accessibilité", "Votre espace", "Plan du site", and "Aide en ligne", along with copyright information: "Copyright Ministère de la Défense 2012 | Mentions légales".

B. L'architecture du site web

En 2010, le site était organisé ainsi.

ACCUEIL : ACTUALITÉS

DÉCOUVERTE

Rôle et responsabilités

- Missions générales
- La DPSD dans la communauté du renseignement français
- Le Directeur

Ressources

- Le budget

Histoire

- Historique du Service
- Les Directeurs successifs

ENJEUX DÉFENSE

Connaître et anticiper

- Une nouvelle fonction stratégique
- Le renseignement de sécurité et de protection

Protection et aide au commandement

- Le périmètre d'action
- Organisation

VOTRE ESPACE

Recrutement

- Le personnel de la DPSD

Contact

- FAQ (foire aux questions)
- Nous contacter
- Sources

En 2011, le site a encore été modifié.

ACCUEIL

Agenda

FAQ

Annuaire

Liens

MEDIATHÈQUE

MISSIONS

La contre-ingérence défense

La protection du secret de la défense nationale

Sécurité économique

Surveillance du commerce des armements

Renseigner pour protéger nos forces en opérations

ACTUALITÉ ET DOSSIERS

ANNUAIRE

LA DPSD

Le Directeur

Organisation

Chiffres clés

Un Service de Renseignement

SERVIR À LA DPSD

Renseigner pour protéger au sein de la DPSD

Des profils diversifiés

Rejoignez-nous !

FAQ

LIENS

SERVICES

Aide en ligne

Aide et FAQ

Annuaire

Liens

QUESTIONS ?

FAQ (Foire Aux Questions)

Testez vos connaissances

RETROUVEZ-NOUS !

CONTACTEZ-NOUS

6. Le site Internet de TRACFIN : www.economie.gouv.fr/tracfin

A. La page d'accueil du site web

[Aller au menu principal](#) | [Aller au contenu](#) | [Aller au formulaire de recherche](#)

[Salle de Presse](#) | [Flux RSS](#) |

[Accéder aux espaces sociaux du ministère :](#) [Facebook](#) | [Twitter](#) | [Blogs](#)




Le portail de l'Économie et des Finances

[Afficher le menu du portail](#)

[Accueil](#) > [TRACFIN](#) > [Accueil](#) > [Accueil Tracfin](#)



Tracfin est la cellule française de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

[Accueil](#) | [Missions](#) | [Les circuits financiers clandestins](#) | [Les déclarants](#) | [Déclarer](#) | [Publications](#)

[International](#) | [FAQ](#)

Actualités

Tracfin - 07/11/2011



Créé en 1990, à la suite du sommet du G7, Tracfin concourt au développement d'une économie saine en luttant contre les circuits financiers clandestins, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Service à compétence nationale rattachés aux ministères financiers, Tracfin participe à la protection de l'économie nationale.

Tracfin a pour **mission de lutter contre les circuits financiers clandestins, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme**. Le service participe ainsi à la préservation et au développement de circuits financiers sains ainsi qu'à une meilleure régulation de l'économie.

A ce titre, Tracfin reçoit de la part de professions définies à l'article L.561-2 du code monétaire et financier des informations signalant des opérations financières atypiques.

Ces déclarations sont analysées, font l'objet, le cas échéant, d'investigations complémentaires et peuvent conduire Tracfin à transmettre une note d'information au procureur de la République territorialement compétent ou à certains services spécialisés.

Modifié le 07/11/2011

Nomination du nouveau directeur adjoint de Tracfin - 23/07/2012

M. Albert ALLO est nommé directeur adjoint de Tracfin par arrêté du Premier ministre et du ministre de l'économie et des finances du 20 juillet 2012.

[Pour en savoir plus](#)

L'activité chiffrée de Tracfin en 2011 - 15/03/2012

En 2011, Tracfin a reçu et analysé **24 090 informations** (+ 19 % par rapport à 2010). En outre, le Service a renforcé son activité de traitement de l'information qui s'est traduite par **26 091 actes** d'investigation et a conforté son rôle d'externalisation des informations à destination des destinataires habilités par le code monétaire et financier avec **1064 notes de transmissions** (+ 20% par rapport à 2010).

[Pour en savoir plus](#)

 **communiqué de presse activité Tracfin 2011.pdf** - 50.82 Ko

 **Dossier de presse resultats tracfin.pdf** - 79.69 Ko

Tracfin modernise sa déclaration en ligne

Depuis la mi-juin, Tracfin met progressivement à la disposition de **l'ensemble des déclarants un nouveau mode de déclaration en ligne** via le portail Ermes.

Plus conviviale et efficace, **la déclaration en ligne sera rendue obligatoire** par arrêté ministériel dès le mois de septembre pour les professionnels du secteur financier (professionnels visés aux 1° à 7° de l'article L.561-2 du code monétaire et financier) à l'exception des **intermédiaires d'assurance** mentionnés au point 2° et **des conseillers en investissements financiers** mentionnés au point 6.

[Pour en savoir plus](#)

La lettre de Tracfin n°6 est en ligne - 12/03/2012

Au sommaire de ce numéro :

- M. Philippe STEING, secrétaire général du Haut Conseil du Commissariat aux comptes présente le rôle du H3C en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
- Le point sur** : "Les établissements de paiement: quels impacts sur le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux?"

Télé déclaration - 09/12/2011



[Déclarez en ligne](#)

S'abonner au flux rss - 24/01/2012

 Flux des actualités Tracfin

Modifié le 24/01/2012

Agenda - 05/01/2012

Professionnels

- depuis la mi juin** : ouverture d'Ermes, nouveau système de déclaration en ligne
- 31 juillet** : fermeture définitive de la télé-procédure Télé-DS
- 21 mars** : **Rendez-vous Lab** avec les **notaires** en collaboration avec le Conseil Supérieur du Notariat

International

- du 8 au 13 juillet** : session plénière du Groupe Egmont à St Pétersbourg
- du 20 au 22 juin** : réunion plénière du Gafi

Modifié le 12/07/2012

Les circuits financiers clandestins

Tracfin publie régulièrement à destination des professionnels concernés par la lutte contre le blanchiment d'argent et le terrorisme des analyses typologiques qui consistent des circuits financiers clandestins. Principalement présentés sous forme de cas-type, ces typologies, s'appuyant sur l'analyse des informations reçues par le Service, sont des outils d'aides à la décision pour les professionnels.

► Lire la suite

Déclarer - 07/11/2011

Les professionnels visés à l'article L.561-2 du code monétaire et financier sont tenus d'effectuer une déclaration de soupçon à Tracfin dans les cas repris à l'article L.561-15 du code monétaire et financier. Ils ont l'obligation de déclarer au service les sommes ou opérations dont ils « **savent, soupçonnent ou ont de bonnes raisons de soupçonner** qu'elles proviennent d'une infraction passible d'une peine privative de liberté supérieure à un an ou **participent au financement du terrorisme** ».

► Pour consulter la rubrique

 **Formulaire de la déclaration au titre du code monétaire et financier** - 926.48 Ko

 **Formulaire de déclaration du correspondant déclarant à Tracfin.doc** - 37 Ko

 **Mode d'emploi du formulaire de déclaration au titre du code monétaire et financier .pdf** - 1.25 Mo

Télécharger le numéro 6:

 **Lettre n°6.pdf** - 220.01 Ko

Adoption par le Gafi de nouveaux standards internationaux - 24/02/2012

Le Groupe d'Action Financière a adopté les nouveaux standards internationaux en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, lors de son assemblée plénière qui s'est tenue le 16 février dernier. **Les nouvelles normes internationales, sont désormais constituées de 40 recommandations** que les Etats doivent mettre en place, afin de lutter contre le blanchiment de capitaux, mais également contre le financement du terrorisme et de la prolifération.

► Pour en savoir plus

Rejet par le Conseil d'Etat des requêtes de l'ordre des avocats du barreau de Paris - 10/01/2012

Le 14 octobre 2011, le Conseil d'Etat a rejeté les requêtes introduites par l'ordre des avocats au barreau de Paris

► Lire la suite

▲ Haut de page

Informations sur le portail :

- Évaluez le portail
- Répertoire des informations publiques
- data.gouv.fr
- Accessibilité
- Mentions légales
- Assistance aux utilisateurs
- Écrire au ministère

Les rubriques du portail :

- Actualités
- Le ministère
- Vous orienter
- webTV

Suivre l'information :

- Flux RSS
- Twitter
- Facebook
- Blogs
- Salle de Presse

S'informer pour agir :

- Créer une entreprise
- Connaître ses droits de consommateur
- S'informer sur la commande publique et concourir à un marché public
- Consulter les taux de chancellerie (avec frais de mission)
- Exporter, se positionner à l'international
- Consulter les ressources documentaires

Portails associés :

- artisanat-commerce-tourisme.gouv.fr
- commerce-exterieur.gouv.fr
- emploi.gouv.fr
- import-export.gouv.fr
- marches-publics.gouv.fr
- pme.service-public.fr
- redressement-productif.gouv.fr



B. L'architecture du site web

ACCUEIL

Actualités
Télédéclaration
S'abonner aux flux RSS
Agenda

LES CIRCUITS FINANCIERS CLANDESTINS

Les typologies TRACFIN
Les typologies GAFI
Les typologies EGMONT

LES DÉCLARANTS

Déclarants secteur financier

- Banques et assurances
- Changeurs manuels
- Autres professions financières

Déclarants secteur non financier

- Professions du chiffre
- Professions du droit
- Autres professions non financières

DÉCLARER

PUBLICATIONS

Les rapports annuels
Les lignes directrices
La lettre d'information
Les articles et interviews

INTERNATIONAL

Le GAFI
Le groupe EGMONT
Les travaux au sein de l'UE
La coopération bilatérale

FAQ

Le blanchiment
Faq TRACFIN
Les obligations de vigilance
Les obligations déclaratives
International

ANNEXE FRANCE N° 9 : Enquête auprès de l'opinion publique française sur les services de renseignement et de sécurité en France

Afin de dresser un panorama le plus complet possible et sans équivoque de l'image des services de renseignement et de sécurité en France, nous avons pris le parti de mener une enquête d'opinion auprès de la population française. Cette enquête, réalisée entre le 18 mars 2010 et le 19 avril 2010, n'a certes pas la rigueur et ni l'excellence d'un travail accompli par un institut de statistiques. Les résultats permettent toutefois d'avoir un aperçu de l'image des services de renseignement qu'en ont les Français ainsi que de leurs connaissances et de leurs convictions.

I. Présentation de l'opération

1. Caractéristiques

Type d'opération : enquête d'opinion.

Période de collecte : du 18 mars 2010 au le 19 avril 2010.

Aire géographique : France métropolitaine.

Mode de collecte : Internet.

Objectif : Cette enquête permet d'appréhender un thème récurrent dans notre société civile : la sécurité. Enjeu majeur des élections présidentielles et législatives de ces quinze dernières années en France, 13^e préoccupation des Français en novembre 2008 ainsi qu'en mars 2009¹, la sécurité est un thème d'actualité. L'objectif de cette enquête inédite est de déterminer le niveau de connaissance des Français quant aux services de renseignement et de sécurité du pays et l'image qu'ils s'en font.

Thèmes abordés :

- les missions des différents services de renseignement ;
- leurs moyens opérationnels ;
- l'actualité liée au renseignement ;
- l'image de ces services.

2. Le questionnaire soumis

Voici les questions qui ont été soumises par Internet, grâce à l'outil formulaire de *Google Documents*.

¹ Baromètre des préoccupations des Français, novembre 2008 et mars 2009, TNS-Sofres.

Que pensez-vous des services secrets ?

Ce sondage est réalisé dans le cadre d'une étude sur l'image des services de renseignement et de sécurité français, que je mène en tant que doctorante à l'Université Paris II Panthéon-Assas. Je vous remercie de bien vouloir répondre à ces quelques questions. Pour toute information, vous pouvez envoyer un courriel à colineferro@gmail.com. Merci de répondre à ce questionnaire AVANT LE 31 MARS 2010.

Vous êtes :

- une femme
- un homme

Age : ans

Profession :

Votre tendance politique (une seule réponse) :

- Extrême-gauche
- Gauche
- Centre
- Droite
- Extrême-droite
- Autre :

1 – Connaissez-vous les services de renseignement et de sécurité français suivants ?

	Oui	Non
Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE)		
Direction de la surveillance du territoire (DST)		
Renseignements généraux (RG)		
Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI)		
Direction du renseignement militaire (DRM)		
Direction de la protection et de la sécurité de la Défense (DPSD)		
Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED)		
Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins (TRACFIN)		

2 – Selon vous, quel est le rôle des différents services français ?

DGSE
DST
RG
DCRI
DRM
DPSD
DNRED
TRACFIN

3 – Quelle image avez-vous de ces mêmes services ?

	Très bonne	Bonne	Moyenne	Mauvaise	Très Mauvaise	Floue	N'a pas d'image	Sans opinion
DGSE								
DST								
RG								
DCRI								
DRM								
DPSD								
DNRED								
TRACFIN								

4 – Que pensez-vous des moyens dont disposent les services français ? *Une seule réponse par ligne.*

	Bien	Doit être développé	Inutile	Dangereux	Sans opinion
Les fichiers					
La vidéosurveillance					
Les écoutes téléphoniques					
Les opérations clandestines					

5 – Estimez-vous que les services français sont efficaces ?

	Oui	Non	Sans opinion
DGSE			
DST			
RG			
DCRI			
DRM			
DPSD			
DNRED			
TRACFIN			

6 – Pensez-vous que le cinéma et la littérature décrivent fidèlement la raison d'être et le quotidien des services de renseignement et de sécurité ?

Oui, tout à fait	
Oui, plutôt	
Non, pas vraiment	
Non, pas du tout	

7 – Estimez-vous être suffisamment informé sur :

	Oui	Non	Sans opinion
Le rôle des services			
Les différentes missions des services			
Les activités des services			

8 – Que pensez vous des dernières réformes concernant de près ou de loin le renseignement français ? Une seule réponse par ligne.

	Bonne initiative	Bonne initiative mais insuffisante	Inutile	Dangereux	Sans opinion
La loi antiterroriste, qui développe notamment les ressources des services en matière de lutte antiterroriste (2005)					
La fusion des RG et de la DST au sein de la DCRI. Désormais, un seul service s'occupe du renseignement intérieur (2007)					
La création du Conseil National du Renseignement pour coordonner le renseignement français (2008)					
La création de la Délégation parlementaire au renseignement (2008)					
L'extension du secret-défense aux locaux des services de renseignement (2009)					
La protection de l'identité des agents devant la justice (2009)					

9 – Pensez-vous que l'existence de services de renseignement et sécurité est justifiée au sein d'une démocratie ?

Oui	
Non	
Sans opinion	

10 – Commentaires libres sur les sujets évoqués dans ce questionnaire.

.....

.....

.....

.....

.....

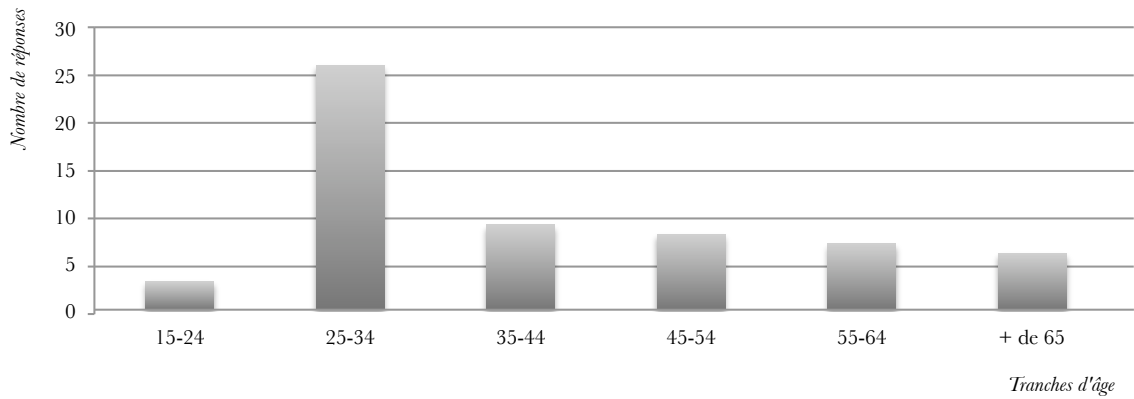
Merci d'avoir répondu à ce questionnaire.

3. Panel de réponses

Nombre de réponses : 59.

Âge des répondants : de 23 ans à 79 ans.

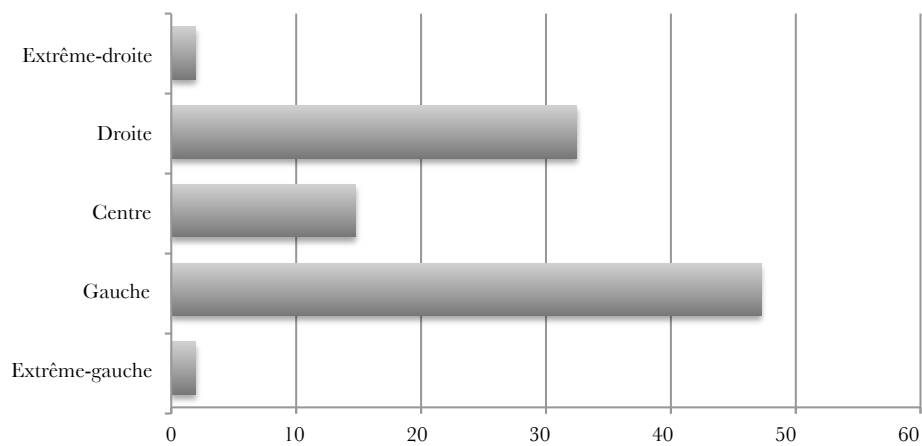
Graphique n° 1 : La répartition des répondants par âge



Graphique n° 2 : La répartition des répondants par sexe (en %)



Graphique n° 3 : La répartition des répondants par tendance politique (en %)



II. Résultats

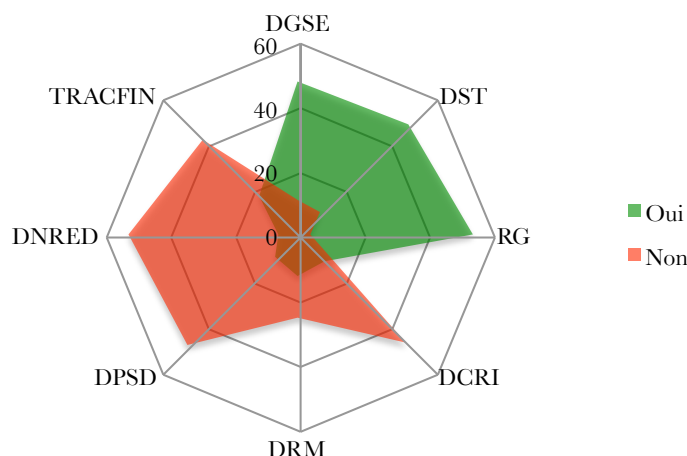
1. Les Français connaissent les services de renseignement traditionnels et ignorent l'existence des services les plus récents et plus spécialisés

Les résultats de l'enquête indiquent que les Français connaissent la Direction Générale de la Sécurité Extérieure (DGSE), service de renseignement extérieur refondé en 1982. Ils connaissent également les services intérieurs qu'étaient la Direction de la Sécurité du Territoire (DST) et les Renseignements Généraux (RG). Ces trois services sont les plus vieux services de renseignement français qui existaient au 1^{er} janvier 2008. Ils ont été souvent mentionnés dans les médias au cours des vingt dernières années.

Les autres services, plus discrets dans l'espace public, ne sont peu ou pas connus des Français qu'il s'agisse de la DRM, de la DPSD, de la DNRED ou de TRACFIN.

Enfin, l'existence de la DRCI, malgré toute la publicité dont elle a bénéficié, n'a pas encore été assimilée par l'opinion française. Sans doute trop jeune, les Français ne connaissent pas encore son nom. Cependant, il semblerait que nombre de Français savent qu'une réforme a été opérée dans le renseignement et que les RG et la DST ont disparu.

Graphique n° 4 : Les Français connaissent très partiellement les services de renseignement de leur pays



2. Une connaissance qui reste approximative

À la question ouverte « *Selon vous, quel est le rôle des différents services français ?* », nous nous apercevons que, si les trois principaux services français les plus connus (DGSE, DST, RG) sont identifiés par les Français, ces derniers ne connaissent que vaguement ou nullement leurs missions. En effet, de nombreuses réponses abondent dans le sens d'une ignorance, par exemple :

- « *je ne visualise pas très bien le rôle des services* »
- « *je n'ai pas connaissance de leurs rôles* »

- « je ne connais que très peu tous ces services à part les Renseignements Généraux dont on entend parler de temps en temps, mais je suis incapable de décrire leur rôle exact »
- « je connais quelques sigles mais à part quelques banalités, je suis bien incapable de dire ce qu'ils recouvrent »
- « franchement, ils veillent à la sécurité du territoire, mais ils sont tous tellement et volontairement dans l'ombre que leurs activités sont inconnues du grand public : c'est le grand secret »
- « je ne connais pas leurs missions »
- « aucune idée »
- « je ne sais pas »
- « complexe »
- « je ne sais pas, je ne les connais que de nom »
- « j'avoue avoir assez de mal à les définir en tant que tel et pense que les différents services français ne sont pas assez présentés aux citoyens »

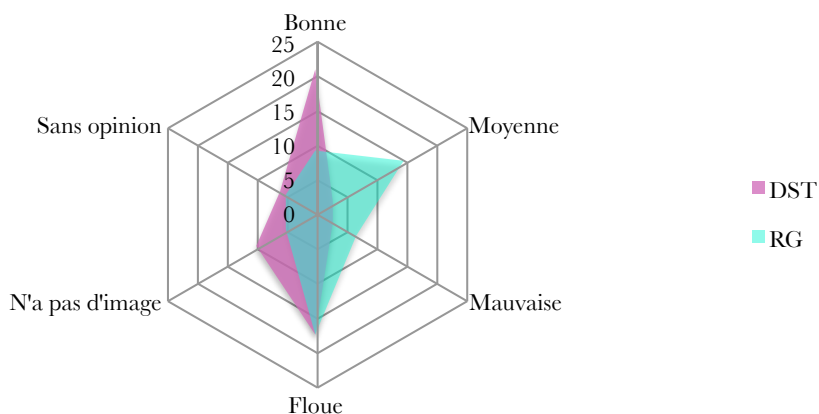
La plupart des autres réponses sont le signe d'une méconnaissance ou d'une connaissance limitée. Les répondants étaient invités à détailler eux-mêmes les différents services et d'en préciser la mission. Une nouvelle fois, DGSE, DST et RG sont les services qui reviennent le plus fréquemment dans les réponses. Les autres services ne sont que rarement cités, bien que TRACFIN et la DRM soient davantage mentionnés. La nouvelle DCRI n'est citée que trois fois, la DPSD une seule fois.

Seules trois personnes ont détaillé la quasi-totalité des services et précisé de façon plus ou moins juste leurs principales activités.

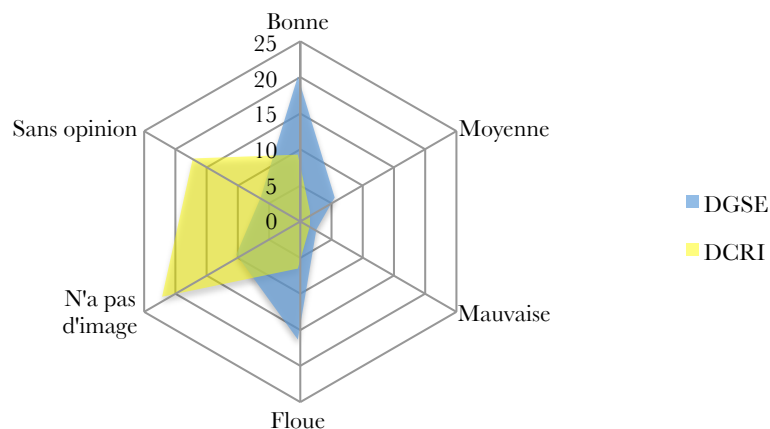
3. Les Français ont une image plutôt bonne mais floue des services, quand image ils ont

La DST et les RG, deux services de renseignement intérieur, avaient une image floue à l'instar de la DGSE. Toutefois, nous constatons qu'une image plutôt négative collait les Renseignements généraux. Leur rôle en matière politique et en matière de fichage était souvent perçu de façon péjorative. Qui plus est, ce sont certainement les scandales impliquant les officiers des RG qui ont amplifié ce sentiment.

Graphique n° 5 : L'image des anciens services de renseignement intérieur



Graphique n° 6 : L'image de la DCRI et de la DGSE, les deux principaux services français

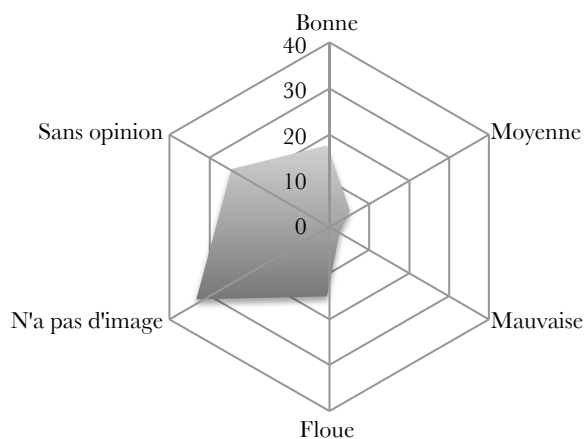


D'aucuns décrivent la DGSE comme un service de barbouzes. Toutefois, le service de renseignement extérieur semble jouir d'une image plutôt bonne. Les scandales qui l'ont mis en cause, comme l'affaire *Greenpeace*, semble avoir affecté son image, mais pas durablement. Pourtant, l'identité du service reste floue. L'opinion publique ne distingue qu'imprécisément ses missions.

Quant à la DCRI, nous le disions précédemment, elle est encore peu connue. Âgée d'à peine un an et demi, son image n'a pas encore eu le temps de se construire, bien qu'une forte médiatisation ait accompagné sa naissance. De plus, étant donné qu'elle est mal identifiée par l'opinion publique, elle ne porte pas une image ni une réputation héritées de ces prédécesseurs.

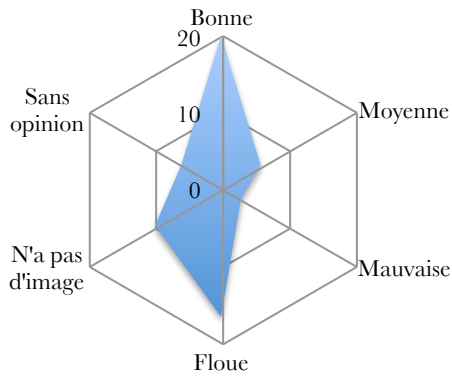
Qu'en est-il des autres services de renseignement français ? Il se dessine une tendance consensuelle et cohérente avec les réponses apportées auparavant. En effet, nous avons constaté que les Français ne connaissaient guère les autres services de renseignement. Il est somme toute logique que ces mêmes services n'aient « *pas d'image* ».

Graphique n° 7 : L'image cumulée de tous les services de renseignement français actuels

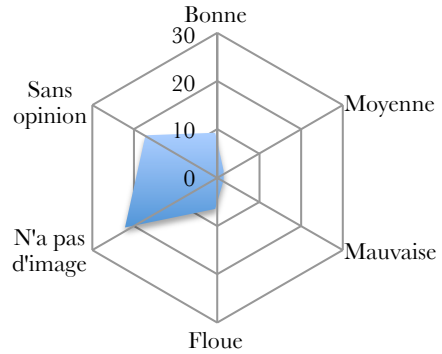


L'image de chacun des services de renseignement français actuels

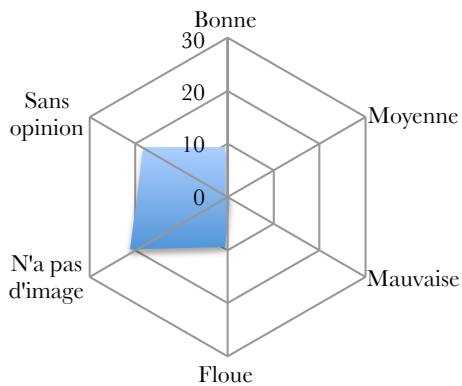
Graphique n° 8 : L'image de la DGSE



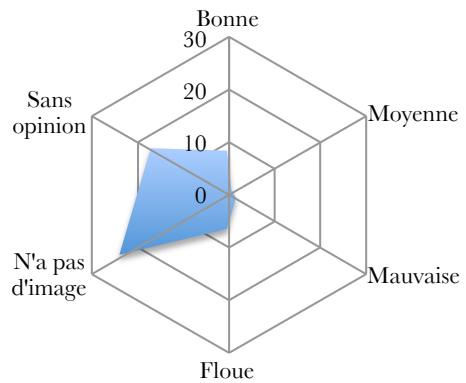
Graphique n° 9 : L'image de la DCRI



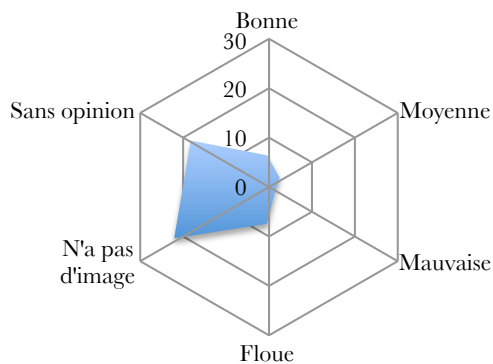
Graphique n° 10 : L'image de la DRM



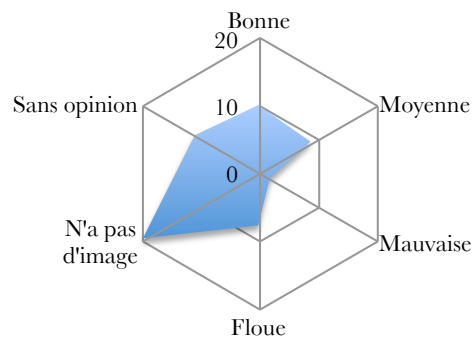
Graphique n° 11 : L'image de la DPSD



Graphique n° 12 : L'image de la DNRED



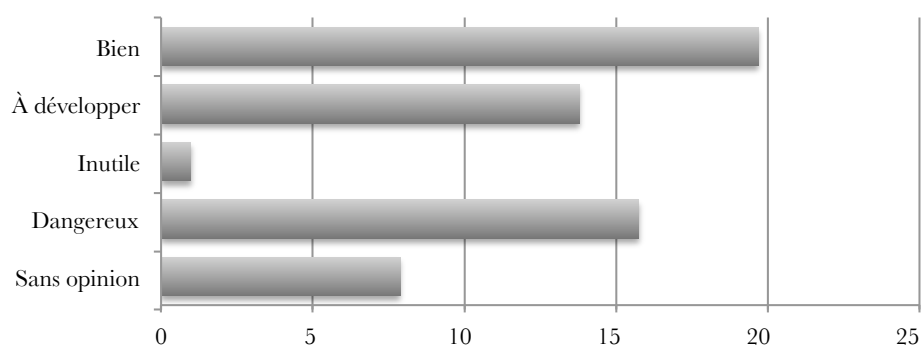
Graphique n° 13 : L'image de TRACFIN



4. Selon les Français, les services disposent de bons moyens opérationnels mais qui peuvent se révéler dangereux

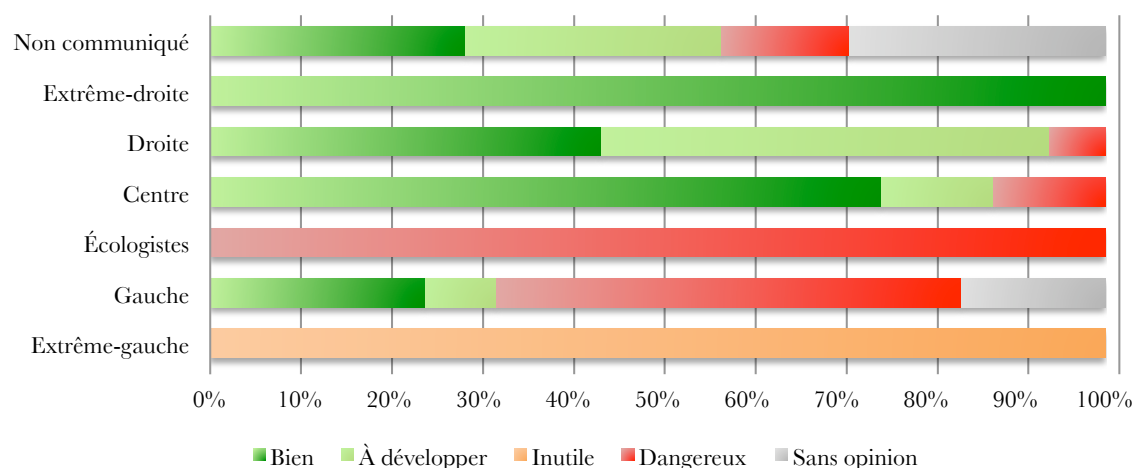
La question des **fichiers de renseignement** sur les personnes ont fait l'actualité il y a peu. En effet, en 2007, le ministère de l'Intérieur a souhaité réformer cette source d'information, parallèlement à la création de la DCRI. Outil jugé obsolète sous son format d'alors, il s'agissait de le moderniser et de le compléter tout en redéfinissant les conditions d'accès afin d'éviter toute dérive. Le projet de fichier nommé EDVIGE a fait l'objet de vifs débats. Cela conduisit à la modification du projet : EDVIGE laissa place à CRISTINA. Ce nouveau fichier relatif au terrorisme et à l'espionnage a été autorisé par la CNIL en juin 2008. Toutefois, le décret de création de ce fichier classé est « *secret-défense* » et n'a donc pas été publié au Journal officiel.

Graphique n° 14 : Les fichiers de renseignement



Comme on pouvait le conjecturer, les partisans de gauche ou d'extrême-gauche sont plus réfractaires aux fichiers de renseignement. En cela, les résultats sont proches de ceux des parlementaires.

Graphique n° 15 : Les fichiers de renseignement selon la tendance politique des répondants

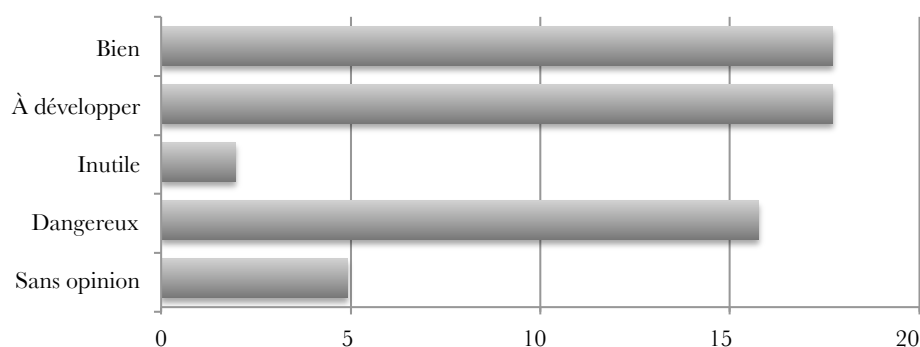


La **vidéosurveillance** a également fait l'objet de discussions au sein du Parlement et de l'opinion publique en 2008 et 2009. Rebaptisée « *vidéoprotection* » par le ministère de l'Intérieur, la mise en place d'un système de vidéosurveillance plus important dans les grandes agglomérations françaises a généré de vives polémiques. Le plan de vidéoprotection, sous la houlette de Michèle Alliot-Marie, consistait à raccorder les systèmes de vidéosurveillance gérés par les Centres de supervisions urbaines des communes aux locaux des forces de l'ordre. Ce raccordement permet depuis lors aux forces de police et à la gendarmerie de bénéficier d'un accès direct aux images enregistrées par ces caméras.

De même, le Plan de vidéoprotection concernant la capitale française n'a pas été sans faire de vagues. En 2009, ce projet proposé par la Préfecture de police de Paris a été validé par le conseil municipal de la ville de Paris. En plus des vifs débats que le projet a suscités, Bertrand Delanoë, maire PS de Paris, et Christophe Caresche, adjoint au maire, se sont vus décerner le prix Orwell dans la catégorie Localités, par l'antenne française de Privacy International lors des *Big Bother Awards*. Cette ONG dit avoir pour objectif de « *surveiller les surveillants, et montrer du doigt les personnes ou institutions qui représentent le mieux la société décrite par George Orwell dans son ouvrage de référence, 1984* ».

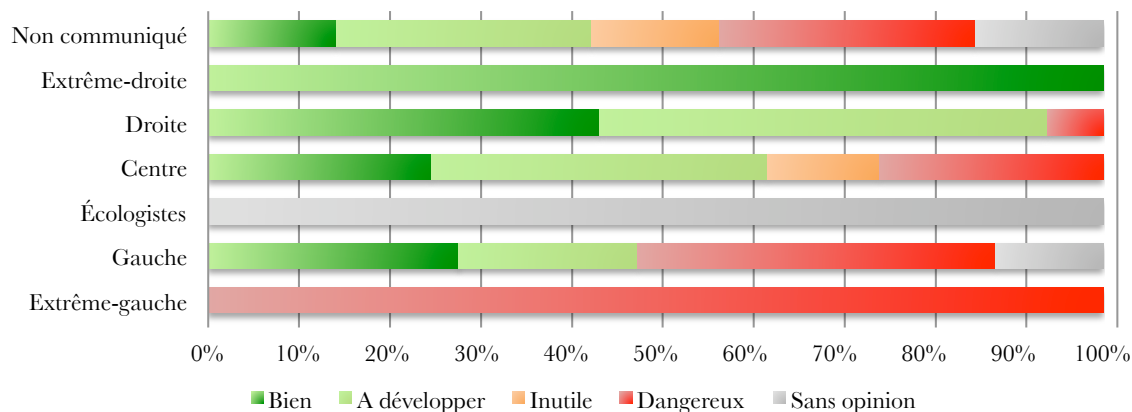
C'est une attitude ambiguë que semblent adopter les Français sur la question de la vidéosurveillance. D'un côté, ils estiment que l'installation de caméras pourrait avoir des conséquences sur la criminalité : baisse des crimes et délits, et aide pour rechercher et appréhender des criminels. De l'autre côté, ils estiment que c'est une atteinte importante aux libertés individuelles.

Graphique n° 16 : La vidéosurveillance



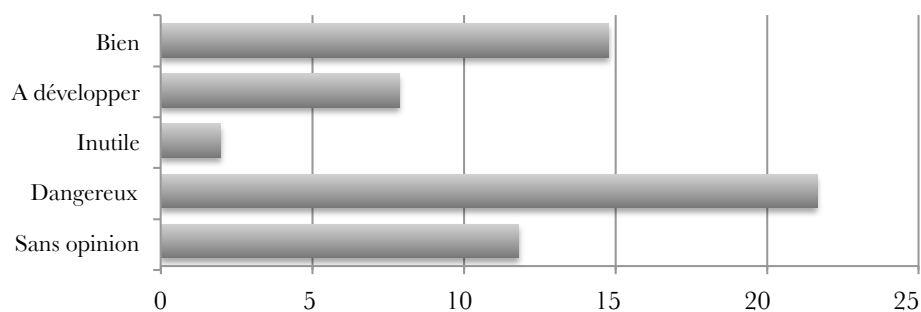
Les avis sont un peu moins tranchés sur l'utilisation de la vidéosurveillance que vis-à-vis du recours aux fichiers de renseignement. Les répondants qui se disent de gauche sont moins opposés à cet outil qu'aux fichiers de renseignement et aux écoutes téléphoniques. Cela s'explique peut-être par son caractère moins intrusif. Qui plus est, la vidéosurveillance est déjà considérablement répandue dans les *hubs* de transports (gares, aéroports, parking...) et dans les commerces.

Graphique n° 17 : La vidéosurveillance selon la tendance politique des répondants

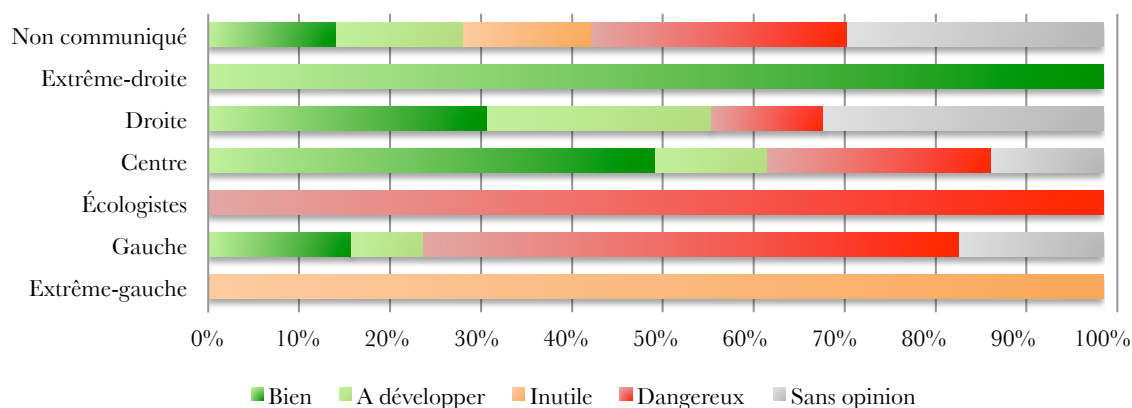


Les **écoutes téléphoniques** sont peut-être un sujet plus sensible que les autres, en France. En effet, les Français ont été tenus en haleine par « *l'affaire des écoutes téléphoniques* » pendant plusieurs années au cours et après la présidence de François Mitterrand. Cette affaire s'est soldée en novembre 2005 par la condamnation de sept anciens collaborateurs de l'ancien Président de la République. Une nouvelle fois, les partisans de la gauche sont plus réservés que ceux de la droite vis-à-vis de cet outil particulièrement intrusif.

Graphique n° 18 : Les écoutes téléphoniques



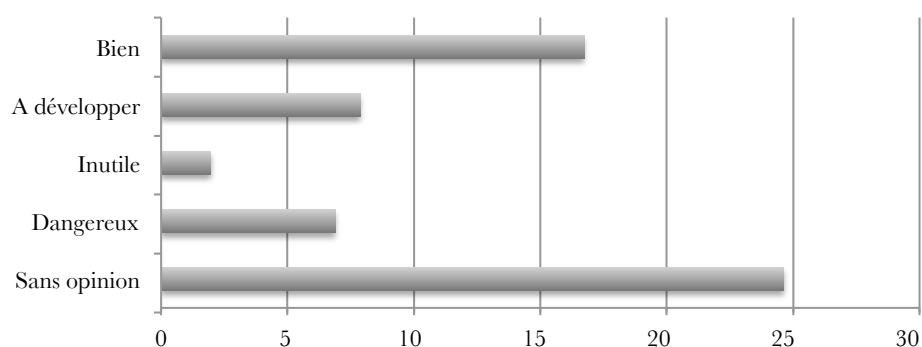
Graphique n° 19 : Les écoutes téléphoniques selon la tendance politique des répondants



Les **opérations clandestines** ne font pas, par la force des choses, l'objet d'une publicité médiatique. Rares ont été les occasions lors desquelles les médias ont pu évoquer une opération de ce type. Lorsque ce fut le cas (Rainbow Warrior, libération des otages Georges Malbrunot et Christian Chesnot en Irak, libération d'Ingrid Betancourt), les informations distillées dans la presse étaient loin d'être empreintes de précision.

Surtout, les Français perçoivent les opérations clandestines par le prisme de la littérature et de la filmographie. Les « *agents secrets* » sont des « *James Bond* » ou des « *Sydney Bristow* ».

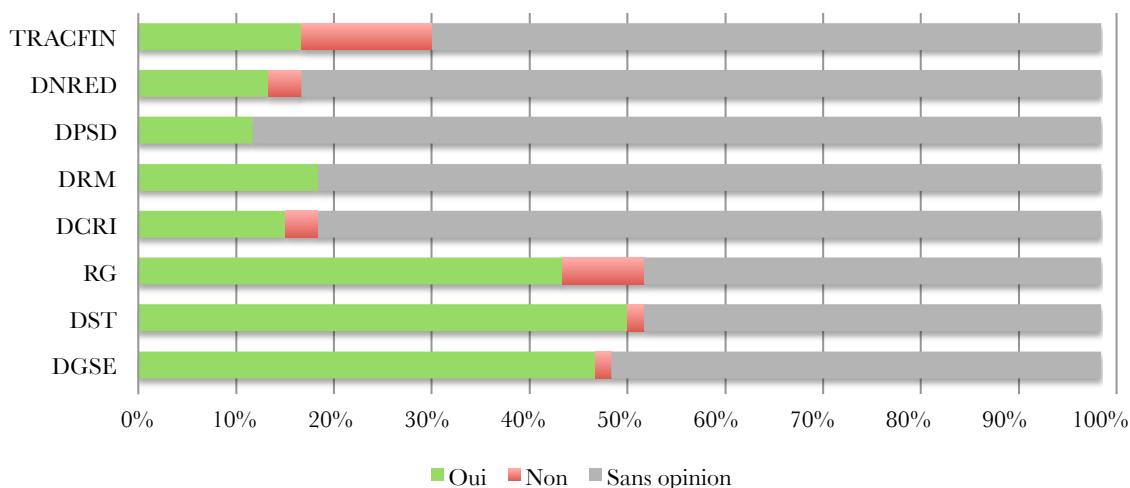
Graphique n° 20 : Les opérations clandestines



5. L'efficacité des services est reconnue par les Français

La DST et la DGSE ont depuis longtemps une très bonne réputation auprès de leurs homologues étrangers. Il est reconnu que les services français sont efficaces. Mais qu'en est-il de leur réputation en France ? Les Français, bien qu'ils ne connaissent que peu ou approximativement leurs services, estiment que les trois services piliers (DGSE, DST, RG) sont performants.

Graphique n° 21 : L'efficacité des services de renseignement et de sécurité français

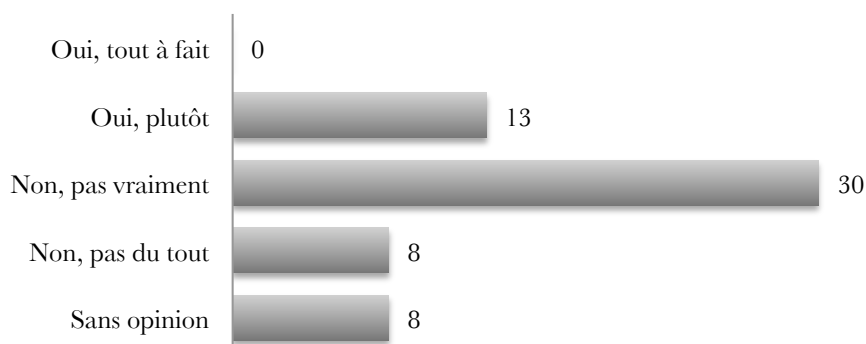


Cela est sans doute lié au fait que la France n'a pas été touchée par un attentat très meurtrier depuis plus de quinze ans, à la différence de nos alliés étasuniens et de nos voisins britanniques et espagnols. Par ailleurs, les médias évoquent régulièrement l'aide que les services français apportent à leurs partenaires étrangers, en particulier en matière de terrorisme local et international. Enfin, les ministres de l'Intérieur, de Charles Pasqua à Nicolas Sarkozy, en passant par Michèle Alliot-Marie, ont vanté les mérites de nos services à plusieurs occasions.

6. Les espions de la télévision ne sont pas vraiment conformes à la réalité, quoique...

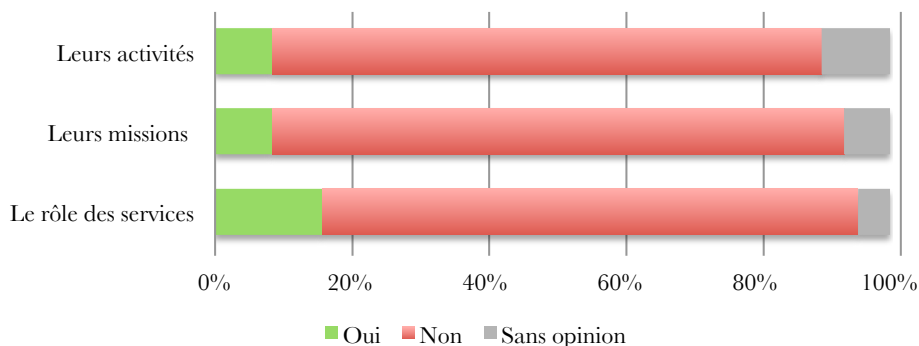
Les maisons d'éditions, les chaînes de télévision et les salles de cinéma nous abreuvent de productions mettant en scène des services secrets et des espions, des James Bond, des Jason Bourne, des Sydney Bristow, *etc.* Le plus souvent d'origine anglo-saxonne, ils remportent un grand succès. Mais les Français ne sont pas dupes et considèrent que ces productions artistiques ne sont pas parfaitement calquées sur la vie réelle de nos services.

Graphique n° 22 : Le cinéma et la littérature ne décrivent pas de manière tout à fait fidèle la raison d'être et le quotidien des services ?



7. Les Français considèrent qu'ils sont pas suffisamment informés sur les activités des services de renseignement

Graphique n° 23 : Les Français estiment être insuffisamment informés sur les services



Les services de renseignement ne communiquent pas beaucoup. Pourtant les articles de presse à leur sujet sont assez nombreux. Rares sont les débats parlementaires sur la question, même lors des discussions des projets de loi de finances. De fait, peu d'informations de première main parviennent jusqu'aux oreilles des Français et ces derniers s'estiment alors mal ou insuffisamment informés.

8. Les réformes en matière de renseignement sont de bonnes initiatives

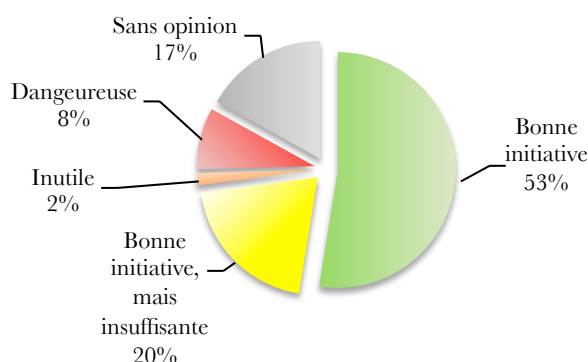
Interrogés sur quelques réformes récentes qui concernaient en partie ou totalement le renseignement, les Français semblent approuver la politique actuelle dans ce domaine, bien que certaines réformes soient jugées insuffisantes.

Le sentiment d'insécurité allant croissant ces dernières années n'est sans doute pas étranger à l'adhésion des Français aux réformes qui visent à faciliter et améliorer le travail des services de renseignement nationaux.

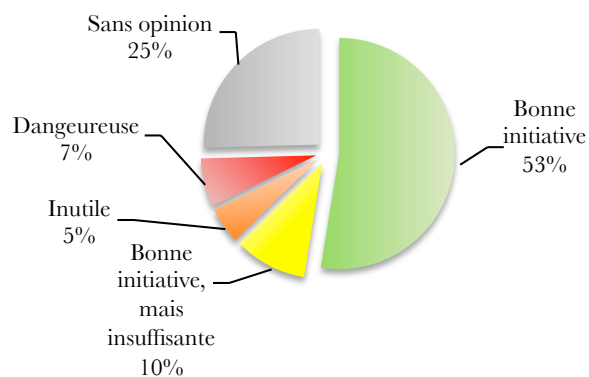
Cependant, les réponses paraissent étonnantes. Peu informés ou peu attentifs à l'actualité du renseignement, les Français se prononcent tout de même sur les réformes. Peu nombreuses sont les personnes interrogées qui ont choisi de ne pas se prononcer.

Les Français estiment majoritairement que les réformes engagées sont une « *bonne initiative* » ou une « *bonne initiative mais insuffisante* ». À la lecture de ces résultats, nous pouvons imaginer que les Français jugent que les services de renseignement ont besoin de moyens supplémentaires pour être efficaces et assurer la sécurité du pays.

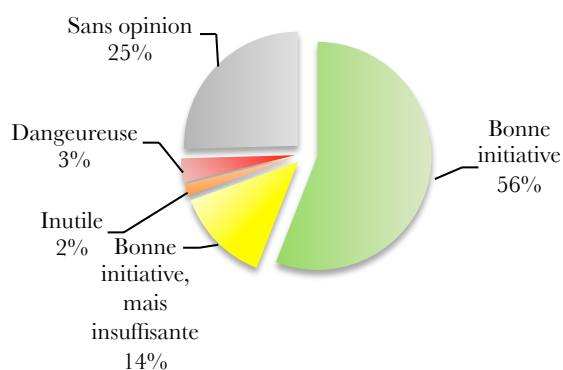
Graphique n° 24 : Le vote de la loi antiterroriste en 2005 est une « bonne initiative »



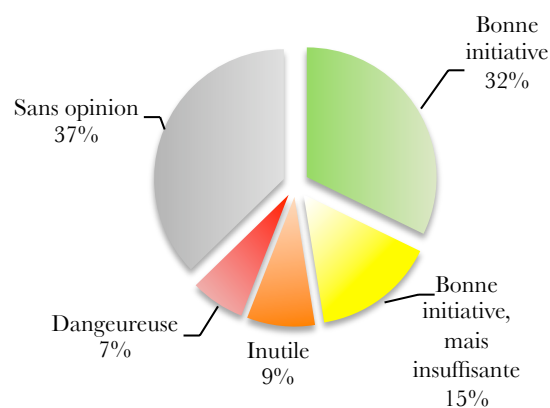
Graphique n° 25 : La fusion des RG et de la DST au sein d'un seul service en 2007 est bien accueillie



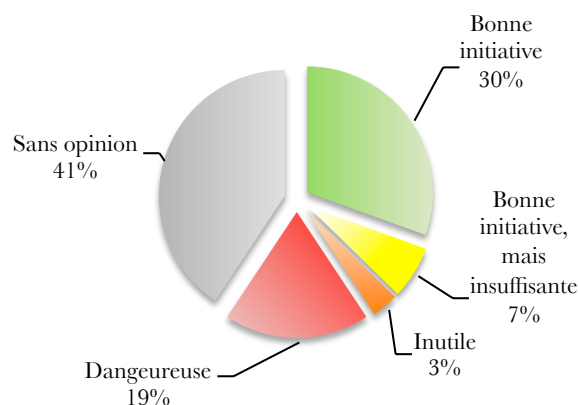
Graphique n° 26 : La création du Conseil National du Renseignement en 2008 était nécessaire



Graphique n° 27 : La création de la Délégation parlementaire au renseignement en 2008 est plutôt une bonne chose



Graphique n° 28 : L'extension du secret-défense aux locaux des services de renseignement en 2009 ne remporte pas que des suffrages favorables



9. Les services de renseignement sont nécessaires en démocratie

Les Français ont dépassé l'idée que les services de renseignement constituent une nuisance et une menace totalitaire. Ils sont conscients que les services sont indispensables pour préserver la sécurité de la population et des intérêts nationaux.

Il faut souligner que les services de renseignement ont été particulièrement actifs dans la libération d'otages français à l'étranger. Et cela a été visible dans les médias. D'autre part, les Français ont conscience que les menaces ont pris une dimension nouvelle avec la mondialisation et qu'elles sont plus oppressantes et insaisissables aujourd'hui. Les services sont un moyen incontournable pour protéger un territoire et une démocratie.

Graphique n° 29 : L'existence de services de renseignement au sein d'une démocratie est justifiée

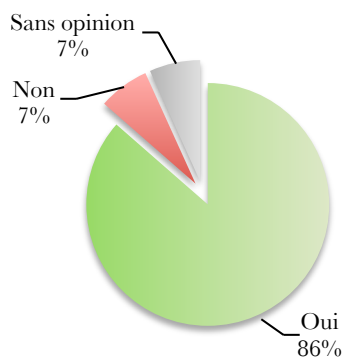


Table des matières de l'enquête d'opinion publique

I. Présentation de l'opération	38
1. Caractéristiques	38
2. Le questionnaire soumis	38
3. Panel de réponses.....	42
II. Résultats.....	43
1. Les Français connaissent les services de renseignement traditionnels et ignorent l'existence des services les plus récents et plus spécialisés	43
2. Une connaissance qui reste approximative	43
3. Les Français ont une image plutôt bonne mais floue des services, quand image ils ont	44
4. Selon les Français, les services disposent de bons moyens opérationnels mais qui peuvent se révéler dangereux	47
5. L'efficacité des services est reconnue par les Français	50
6. Les espions de la télévision ne sont pas vraiment conformes à la réalité, quoique... 51	
7. Les Français considèrent qu'ils sont pas suffisamment informés sur les activités des services de renseignement.....	51
8. Les réformes en matière de renseignement sont de bonnes initiatives	52
9. Les services de renseignement sont nécessaires en démocratie	54

Table des illustrations² de l'enquête d'opinion publique

Graphique n° 1 : La répartition des répondants par âge	42
Graphique n° 3 : La répartition des répondants par tendance politique (en %).....	42
Graphique n° 4 : Les Français connaissent très partiellement les services de renseignement de leur pays.....	43
Graphique n° 5 : L'image des anciens services de renseignement intérieur	44
Graphique n° 6 : L'image de la DCRI et de la DGSE, les deux principaux services français	45
Graphique n° 7 : L'image cumulée de tous les services de renseignement français actuels	45
Graphique n° 8 : L'image de la DGSE	46
Graphique n° 9 : L'image de la DCRI.....	46
Graphique n° 10 : L'image de la DRM	46
Graphique n° 11 : L'image de la DPSD	46
Graphique n° 12 : L'image de la DNRED	46
Graphique n° 13 : L'image de TRACFIN.....	46
Graphique n° 14 : Les fichiers de renseignement	47
Graphique n° 15 : Les fichiers de renseignement selon la tendance politique des répondants	47
Graphique n° 16 : La vidéosurveillance	48
Graphique n° 17 : La vidéosurveillance selon la tendance politique des répondants.....	49
Graphique n° 18 : Les écoutes téléphoniques	49
Graphique n° 19 : Les écoutes téléphoniques selon la tendance politique des répondants	49
Graphique n° 20 : Les opérations clandestines	50
Graphique n° 21 : L'efficacité des services de renseignement et de sécurité français	50
Graphique n° 22 : Le cinéma et la littérature ne décrivent pas de manière tout à fait fidèle la raison d'être et le quotidien des services ?	51
Graphique n° 23 : Les Français estiment être insuffisamment informés sur les services.....	51
Graphique n° 24 : Le vote de la loi antiterroriste en 2005 est une « bonne initiative ».....	52
Graphique n° 25 : La fusion des RG et de la DST au sein d'un seul service en 2007 est bien accueillie	53
Graphique n° 26 : La création du Conseil National du Renseignement en 2008 était nécessaire.....	53
Graphique n° 27 : La création de la Délégation parlementaire au renseignement en 2008 est plutôt une bonne chose	53
Graphique n° 28 : L'extension du secret-défense aux locaux des services de renseignement en 2009 ne remporte pas que des suffrages favorables.....	54
Graphique n° 29 : L'existence de services de renseignement au sein d'une démocratie est justifiée	54

² Toutes les illustrations ont été réalisées par l'auteur.

ANNEXE FRANCE N° 10 : Enquête auprès des parlementaires français sur les services de renseignement et de sécurité en France

Il n'est pas très fréquent que les parlementaires s'expriment publiquement sur le renseignement et le travail des services du pays. Pour connaître l'opinion de ceux qui votent les budgets et les lois, nous avons tenu à effectuer une enquête auprès de nos représentants nationaux. Cette enquête, réalisée entre avril et mai 2009, visait chacun des députés et des sénateurs en fonction. Même si cette enquête n'arbore pas la rigueur d'un travail exécuté par un institut de sondages, les résultats permettent toutefois d'avoir une idée plus précise du sentiment des élus du Parlement à l'égard des services de renseignement français.

I. Cadre de l'enquête d'opinion

1. Le déroulement

Un courrier de présentation, une lettre d'accompagnement de Monsieur le Professeur Jacques Barrat, directeur de cette thèse, et un questionnaire ont été adressés par courrier à l'ensemble des députés à la fin du mois d'avril 2009 et à l'ensemble des sénateurs en mai 2009. Une relance par courriel a été effectuée en octobre 2009.

2. Les objectifs de l'enquête

Le questionnaire a été pensé de telle sorte que nous puissions déterminer l'image des services de renseignement et de sécurité français retenue par les parlementaires ainsi que l'image que ces derniers pensent que les citoyens français ont de leurs services.

Le questionnaire est également considéré comme un moyen pour connaître l'intérêt que nos représentants élus portent aux questions du renseignement et leurs compétences dans ce domaine. C'est pourquoi nous avons notamment choisi une formulation générale pour les questions 1 et 2 du questionnaire à l'attention des Députés. Nous pensions que les Députés allaient détailler les services qu'ils connaissaient. L'expérience n'ayant pas obtenu les résultats escomptés, les questions 1 et 2 ont été quelque peu modifiées. Nous avons décidé de lister les services, en les désignant par leur sigle, sans les décliner pour la raison que nous avons évoqué au début du paragraphe.

3. Particularité : l'anonymat proposé aux élus

Le sujet pouvant être considéré comme sensible, il était proposé aux destinataires de remplir le questionnaire et de le retourner de façon anonyme, en indiquant seulement le parti politique d'affiliation.

II. Avertissements

1. Les Députés

À l'inverse de ce que nous pensions lors de l'élaboration du questionnaire, la plupart des Députés n'ont pas distingué l'image des différents services de renseignement et de sécurité. De fait, nous n'avons pu déterminer qu'une image globale des services français.

Notons que les onze députés du PRG, au sein du groupe SRC, ont proposé une réponse collective.

La quantité des réponses nous permettent d'avoir un bon aperçu des opinions, au moins pour les deux principaux partis politiques français : l'Union pour un Mouvement Populaire (UMP) et le Parti Socialiste (PS).

2. Les Sénateurs

L'enquête d'opinion auprès des Sénateurs a été entreprise après celle réalisée auprès des députés. Les questions sont les similaires, à une différence près. En posant une question générale telle que « *Selon vous, les services de renseignement et de sécurité français ont-ils une bonne ou mauvaise image en France ?* », nous pensions qu'ils détailleraient les services selon leur opinion. Il s'agissait là d'obtenir un aperçu de leurs connaissances. Or, rares ont été ceux qui ont fait cette démarche. C'est pourquoi il nous a semblé judicieux de distinguer formellement les services dans le questionnaire à l'attention des élus du Sénat.

La quantité des réponses ne nous permettent pas dessiner des tendances très précises. Pour autant, les opinions exposées dans ce questionnaire nous permettent de tracer une tendance générale au moins pour les deux partis politiques principaux de notre pays : l'Union pour un Mouvement Populaire (UMP) et le Parti Socialiste (PS).

III. Le questionnaire

Questionnaire à l'attention des élus du Sénat

Merci de renvoyer vos réponses par courriel à coline.ferro@etudiants.u-paris2.fr ou sur papier libre à « À l'attention de Mlle FERRO, Institut français de presse, 4 rue Blaise Desgoffe, 75006 Paris ».

Prénom * :

Nom * :

Parti politique de filiation :

1) Selon vous, les services de renseignement et de sécurité français ont-ils une bonne ou une mauvaise image en France ?

DGSE :

DPSD :

DCRI (et SDIG) :

TRACFIN :

DRM :

DNRED :

L'ancienne DST :

Les anciens RG : :

2) Selon vous, les services de renseignement et de sécurité français ont-ils une bonne ou une mauvaise image auprès de la représentation nationale ?

DGSE :

DPSD :

DCRI (et SDIG) :

TRACFIN :

DRM :

DNRED :

L'ancienne DST :

Les anciens RG :

3) Comment estimez-vous le niveau d'information des élus et quels sont les moyens d'information des élus sur les questions de renseignement ?

4) Que pensez-vous de la création de la délégation parlementaire au renseignement ?

5) Que pensez-vous de l'élaboration de fichiers comme CRISTINA ou comme EDVIGE pour l'usage des services de renseignement et de sécurité ?

6) Pensez-vous que les réformes concernant le renseignement français (création de la Direction centrale du renseignement intérieur, projets de loi renforçant le secret-défense) permettront de lutter plus efficacement contre les menaces à l'intérieur et à l'extérieur du territoire ?

7) La place accordée au renseignement dans le Livre blanc de la Défense en 2008 vous paraît-elle justifiée ?

8) Dans un contexte de crise économique et d'endettement public croissant, le budget des services de renseignement et de sécurité doit-il être sanctuarisé ?

9) Pensez-vous qu'il existe une « communauté du renseignement » rassemblant militaires, policiers et fonctionnaires des services (DGSE, DCRI, SDIG, DRM, DNRED, TRACFIN, DPSD) ?

10) Commentaire libre sur le questionnaire ou sur les thèmes du questionnaire.

** Si vous souhaitez retourner ce questionnaire de manière anonyme, n'indiquer ni nom ni prénom.*

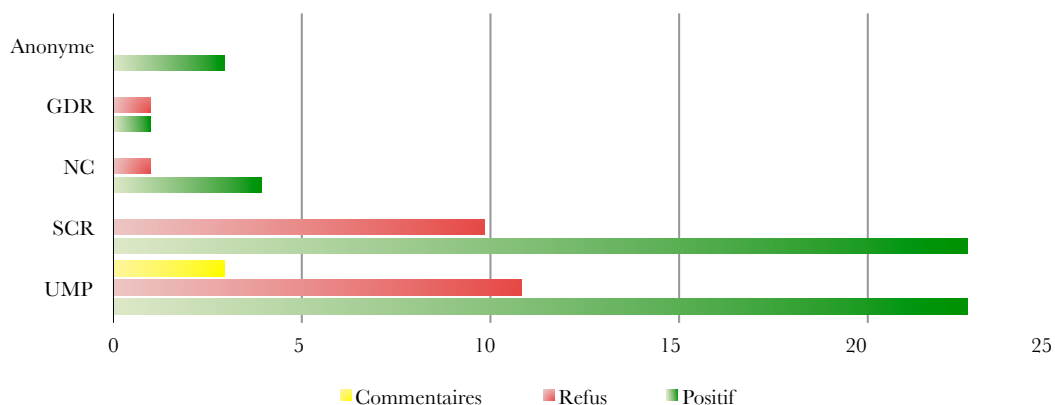
IV. Un échantillon représentatif

1. Taux de réponse, composition politique et commissions de l'Assemblée nationale

A. Un taux de réponse de 14 %

L'Assemblée nationale se compose de 577 élus. Nous avons obtenu un taux de réponse de 14 %, puisque 80 députés ont répondu. Nous avons essuyé 23 refus, recueilli trois commentaires et obtenu 54 questionnaires dûment remplis. Sept députés ont répondu anonymement, en précisant toutefois leur parti politique (4 UMP, 1 SCR, 1 NC et 1 PCF). Trois des questionnaires ont été transmis de manière complètement anonyme (le parti politique n'est pas indiqué).

Graphique n° 1 : Le taux de réponses des députés selon leur parti politique d'affiliation



B. Le taux de réponse par rapport à la composition politique¹ de l'Assemblée nationale

Les élus ayant rempli le questionnaire appartiennent aux partis politiques suivants :

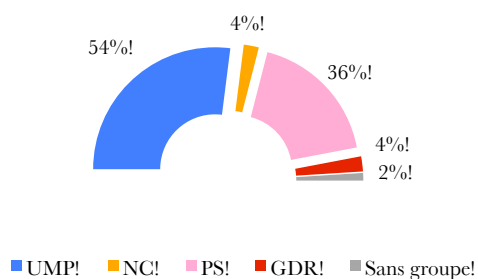
- 23 de l'Union pour le Mouvement Populaire (UMP) ;
- 23 du Parti Socialiste (PS) ;
- 5 du Nouveau Centre (NC) ;
- 1 de la Gauche Démocrate et Républicaine (GDR).

¹ Dans tous les graphiques sur l'opinion des élus selon leur tendance politique d'appartenance, d'affiliation ou de rattachement, les partis politiques seront représentés selon la gamme chromatique suivante :

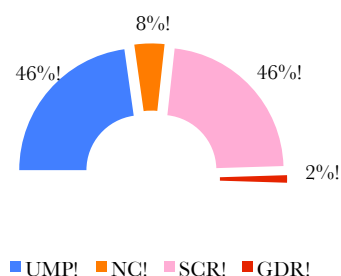
UMP ■ UC ■ PS et RDSE ■ Autres partis de gauche ■

La répartition des questionnaires remplis selon la tendance politique des élus ne correspond pas trait pour trait à la composition politique de l'Assemblée nationale. Elle reste toutefois assez proche malgré une légère surreprésentation des groupes socialiste et centriste.

Graphique n° 2 : La représentation politique de l'Assemblée nationale



Graphique n° 3 : La représentation politique de l'enquête



C. Le taux de réponse selon les commissions

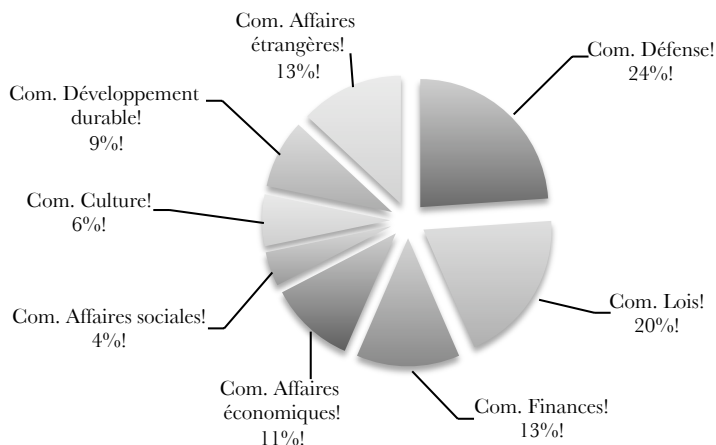
Nous pensons que les députés présents dans la Commission de la Défense nationale et forces armées seraient les plus nombreux à répondre au questionnaire. Tel est le cas (20,5 %) et ils représentent un quart des questionnaires remplis.

Les membres de la Commission des Affaires étrangères ont également été nombreux à répondre (16,6 %) mais ne représentent que 13 % des questionnaires complétés.

Tableau n° 4 : Le taux de réponses par commissions

Commissions permanentes	Ont répondu	Ont refusé	Total	Taux
Défense nationale et des forces armées (73 membres)	11	3 et 1 commentaire	15	20,5 %
Lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (73 membres)	9	0	9	12,3 %
Finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire (73 membres)	6	4	10	13,7 %
Affaires économiques (72 membres)	5	1	6	8,3 %
Affaires sociales (73 membres)	2	2 et 1 commentaire	5	6,8 %
Affaires culturelles et de l'éducation (70 membres)	3	2	5	7,1 %
Développement durable et de l'aménagement du territoire (73 membres)	4	5 et 1 commentaire	10	13,7 %
Affaires étrangères (73 membres)	6	6	12	16,6 %

Graphique n° 5 : La répartition des réponses selon les Commissions permanentes de l'Assemblée nationale



2. Taux de réponse, composition politique et commissions permanentes du Sénat

A. 8,5 % des sénateurs ont répondu

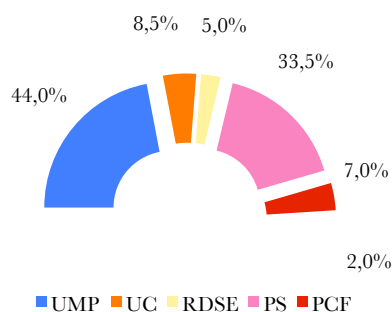
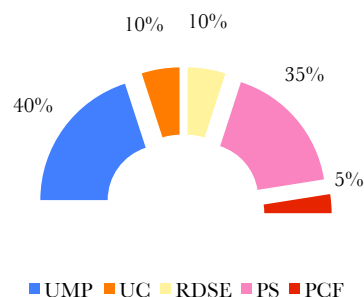
Le Sénat se compose de 343 élus. Nous avons obtenu un taux de réponse de 8,5 %, puisque 29 sénateurs ont répondu. Nous avons essuyé huit refus et recueilli 21 questionnaires dûment remplis. Trois sénateurs ont répondu anonymement, en précisant toutefois leur parti politique (2 UMP, 1 PS). Un des questionnaires a été transmis de manière complètement anonyme (le parti politique n'est pas indiqué).

B. Le taux de réponse par rapport à la composition politique du Sénat

Les parlementaires qui ont rempli et retourné le questionnaire appartiennent aux partis politiques suivants :

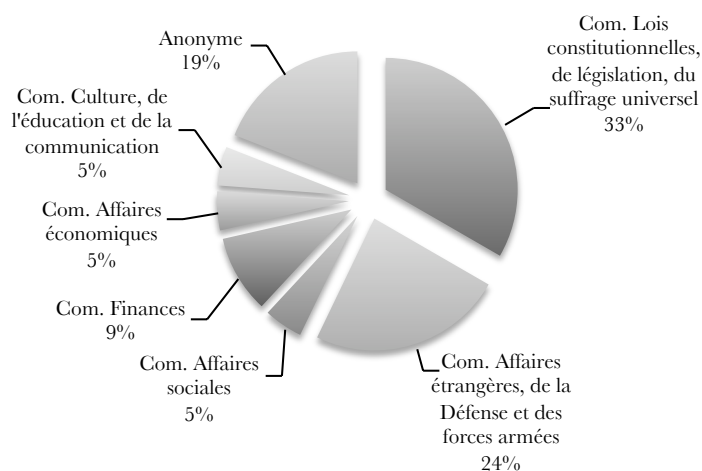
- Huit à l'Union pour le Mouvement Populaire (UMP) ;
- Sept au Parti Socialiste (PS) ;
- Deux au Rassemblement Démocratique et Social Européen (RDSE) ;
- Deux à l'Union Centriste (UC) ;
- Un au Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et des Sénateurs du Parti de Gauche (PCF).

La répartition des questionnaires remplis selon la tendance politique des répondants correspond approximativement à la composition politique du Sénat.

Graphique n° 6 : La composition politique du Sénat en 2009**Graphique n° 7 : La représentation politique de l'enquête**

C. Le taux de réponse selon les Commissions

Par ailleurs, nous pensons que les sénateurs présents dans la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des forces armées seraient les plus nombreux à répondre au questionnaire, et peut-être ceux de la Commission des Lois. En effet, les élus de ces deux commissions ont davantage répondu que leurs confrères. Cependant, ils ont été moins à peine un quart à émettre à un avis au sein de chacun de ces questions, comme nous pouvons le constater dans le tableau. Cela est très faible, sachant que ces élus sont plus sensibilisés à la thématique de la sécurité et des libertés publiques.

Graphique n° 8 : La répartition des réponses selon les Commissions permanentes du Sénat

3. L'absence de retour et les refus de répondre

Le faible taux de retour des élus des deux chambres parlementaires et, encore plus, le faible taux de réponse nous invitent à réfléchir au sujet évoqué par le questionnaire.

Plusieurs explications peuvent être apportées au faible taux de retour : le renseignement est un sujet sensible, voire tabou ; les élus ne cultivent pas de réel intérêt pour les questions de renseignement ; les élus ne s'estiment pas compétents sur le sujet ; les élus sont trop occupés par ailleurs pour répondre aux questionnaires. Toutes ses hypothèses sont difficilement vérifiables

Tous les refus n'étaient pas motivés. Toutefois, parmi les justifications avancées par les parlementaires qui ont eu la gentillesse de signifier le souhait de ne pas répondre, les deux plus fréquentes étaient le manque de connaissance sur le sujet puis le manque de temps.

Certains d'entre eux ont tout de même précisé leur opinion sur l'image des services de renseignement et de sécurité français, à titre tout à fait indicatif. Ainsi un sénateur PCF estimait : « *Il semble que ces services ont, dans l'ensemble, plutôt une mauvaise réputation. L'histoire récente a mis en lumière des agissements d'agents spéciaux juridiquement et moralement condamnables, même si, il est vrai, ceux-ci ont obéi à des décisions politiques plus que contestables* ». À l'inverse, un député UMP indiquait que, « *ancien auditeur de l'IHNES, j'ai pu constater et conforter ce point de vue selon lequel la qualité des services français est très remarquable* ».

Même de manière tout à fait formelle, les élus reconnaissent eux-mêmes ne pas foncièrement s'intéresser à cette matière. Dans le rapport sur le projet de la loi portant création d'une délégation parlementaire au renseignement, remis par le sénateur René Garrec en juin 2007, il est écrit : « *le Parlement français n'est pas en mesure actuellement de connaître de l'activité des services de renseignement. Bien entendu, aucun texte n'interdit aux deux assemblées de s'y intéresser* ». Les élus ont bel et bien la possibilité de s'informer, dans la limite du secret-défense. On peut donc imaginer un déficit d'intérêt des élus pour ces questions.

Plus encore, les commentaires libres à l'issue du questionnaire, laissés à l'envie des élus, confirment. Certains ont insisté que le fait qu'ils n'étaient pas spécialiste de la question quand d'autres, comme un sénateur PS, relèvent « *le côté paradoxal du questionnaire qui aborde des sujets souvent très méconnus* ».

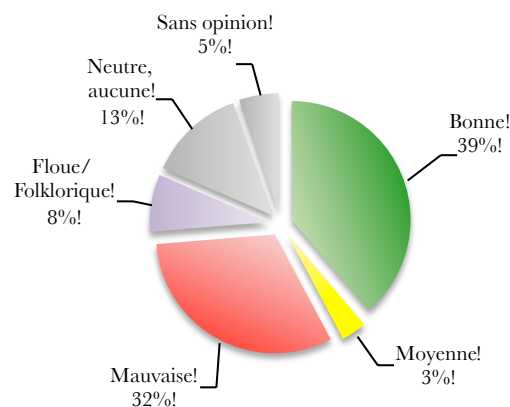
V. Présentation détaillée des résultats de l'enquête et son analyse

1. Une image disparate du renseignement en France

Les réponses à cette première question « *Selon vous, les services de renseignement et de sécurité français ont-ils une bonne ou une mauvaise image en France ?* » se répartissent en deux principales catégories. 39 % des parlementaires estiment que les services ont plutôt une bonne image, une bonne image ou une très bonne image ; tandis que 32 % pensent le contraire. Certains députés justifient cette deuxième réponse par les « *affaires* » qui ont marqué la vie des services de renseignement (Ben Barka, Rainbow Warrior). Ces derniers se situent majoritairement sur la gauche de l'échiquier politique. Ces résultats sont le reflet de l'opposition idéologique gauche-droite. Séculairement, la gauche se positionne sur une thématique de la liberté, tandis que la droite se place sur le segment de la sécurité.

Enfin, 13 % considèrent que les services n'ont pas d'image particulière et 8 % qu'elle est floue. Les citoyens ne font pas vraiment la distinction entre les services, selon les élus de l'Assemblée nationale.

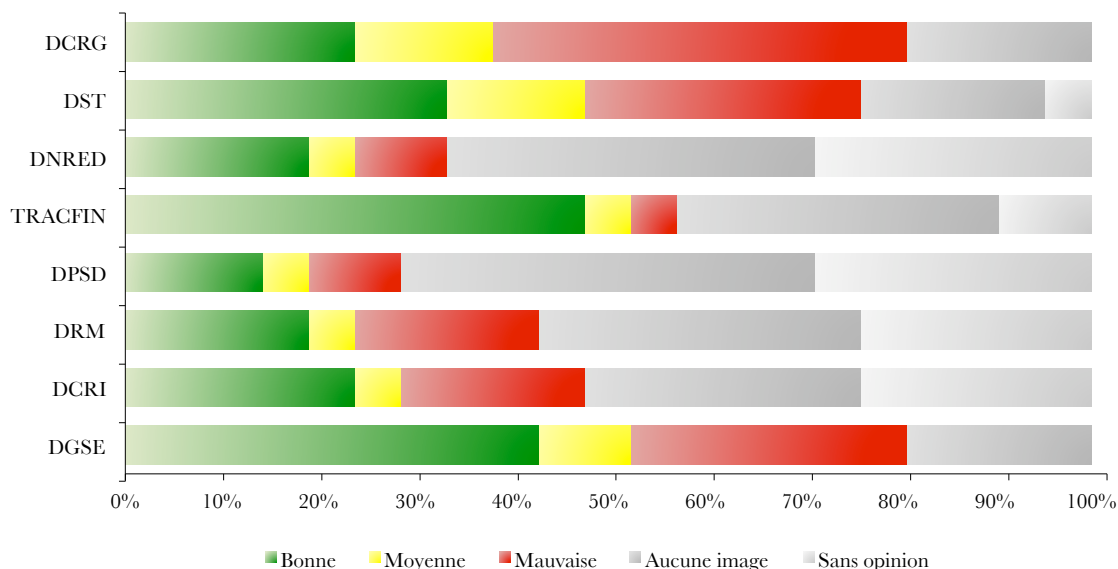
Graphique n° 9 : L'image des services de sécurité et de renseignement auprès des citoyens



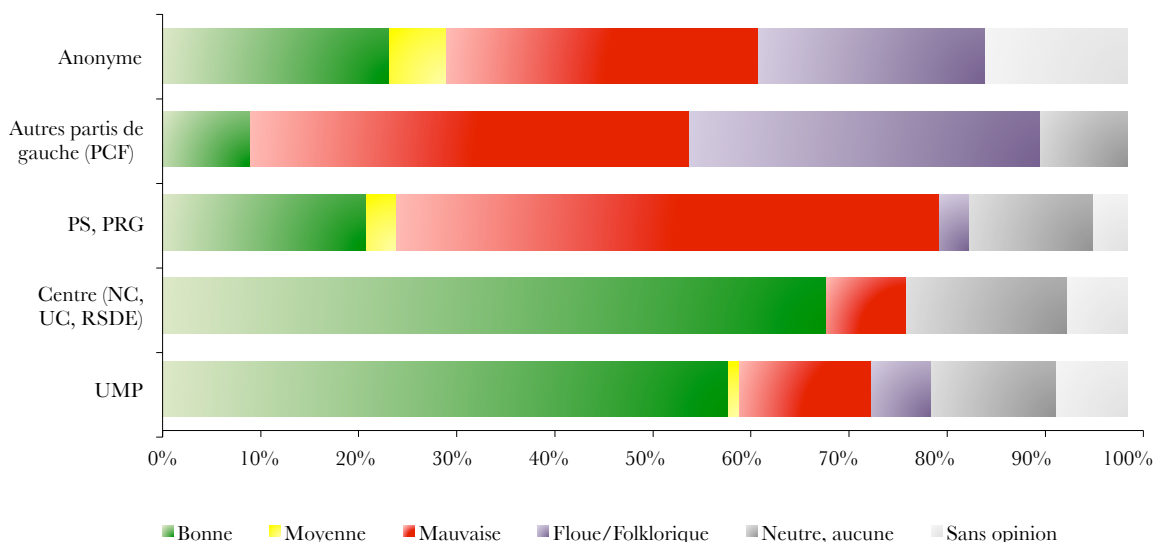
Il sera intéressant, dans le développement de cette thèse, de mettre en relation l'idée que les parlementaires se font de l'image des services de renseignement et de sécurité avec les résultats de l'enquête d'opinion.

Toutefois, les élus sont conscients que les services n'ont pas tous la même image auprès de l'opinion publique française. Les sénateurs estiment que seuls la DGSE et la DST ont les faveurs d'au moins un tiers des Français. Ils supposent également que plusieurs services n'ont majoritairement aucune image. Conjugés au nombre de « *sans opinion* », ces résultats pourraient indiquer que les sénateurs supputent une méconnaissance de l'appareil de renseignement de l'opinion publique française.

Graphique n° 10 : Une image hétérogène des services auprès de l'opinion publique, selon les sénateurs



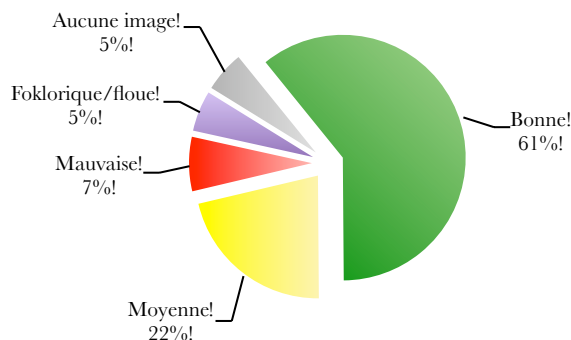
Graphique n° 11 : L'image des services de sécurité et de renseignement en France, selon la tendance politique des élus



2. Une bonne image du renseignement chez les parlementaires

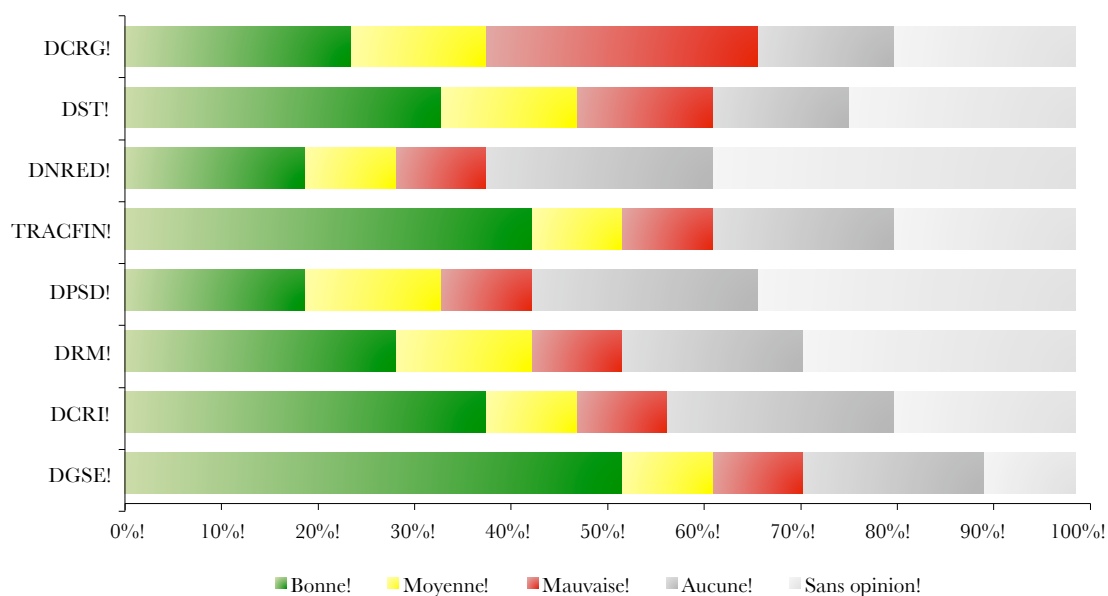
Il est intéressant de constater les différences de perception que les parlementaires estiment avoir les citoyens qu'ils représentent. À la question « *Selon vous, les services de renseignement et de sécurité français ont-ils une bonne ou une mauvaise image auprès de la représentation nationale ?* », 61 % d'entre eux répondent une bonne image. Si les services français sont perçus globalement d'une façon positive, il n'en reste pas moins que 22 % des élus en ont une image moyenne et 12 % une image floue ou mauvaise. Cela est bien moindre que pour l'opinion publique.

Graphique n° 12 : L'image des services de renseignement et de sécurité auprès des élus parlementaires



Comme on pouvait le deviner, tous les services de renseignement n'ont pas une image homogène. Pourtant, quand la liste des services n'est pas dressée dans le questionnaire, les répondants n'ont pas eu le souci de différencier l'image en fonction de chacun des services.

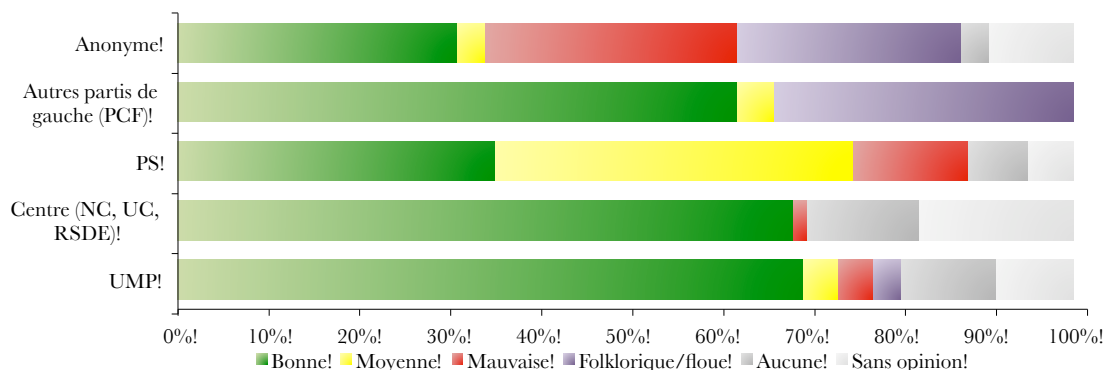
Graphique n° 13 : Une image hétérogène mais plutôt positive des services auprès des sénateurs



Une nouvelle fois, les Renseignements Généraux est le service le plus mal aimé des services de renseignement et de sécurité français. Ils amoncellent le plus grand nombre d'opinions négatives alors que la DGSE bénéficie d'une bonne image auprès des sénateurs à hauteur de quelque 50 %.

Conformément aux résultats de l'enquête réalisée auprès de l'opinion publique, les services les moins connus et les moins visibles dans les médias soit n'ont pas d'image, soit recueillent un nombre élevé de « *sans opinion* ».

Graphique n° 14 : L'image des services auprès de la représentation nationale, selon les tendances politiques des élus

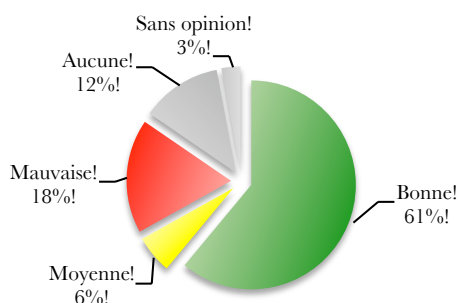


Comme nous l'avons noté pour la question précédente, la droite juge les services plus favorablement que la gauche. Une nouvelle fois, l'opposition gauche-droite est mise en évidence. Il est curieux que les « *autres partis de gauche* », traditionnellement très sensible aux questions de liberté et d'atteinte à la vie privée, ait une bonne image des services. Rappelons toutefois, qu'il s'agit de l'avis de trois élus seulement.

Nous remarquons une distorsion des réponses aux questions 1 et 2. 44,7 % députés estiment sur les Français une mauvaise opinion ou une image floue de leurs services alors que les Députés ne sont que 13 % à en avoir une telle perception. Cela s'explique en partie par l'acuité des élus quant au fonctionnement de nos administrations et à l'actualité. Les élus sont davantage sensibilisés aux questions de sécurité et conscients des menaces.

Cependant, nous sommes en droit de nous demander ce qu'il en est de la représentation nationale tant le décalage entre opinion des citoyens et des élus est large.

Graphique n° 15 : L'image des services de renseignement et de sécurité auprès des élus des commissions de la Défense



Davantage intéressés et informés, on aurait pu croire que la perception des députés de la Commission de la Défense nationale et des sénateurs de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des forces armées serait beaucoup plus positive. Or, ils ont à peu près la même image des services de renseignement et sécurité que leur collègues.

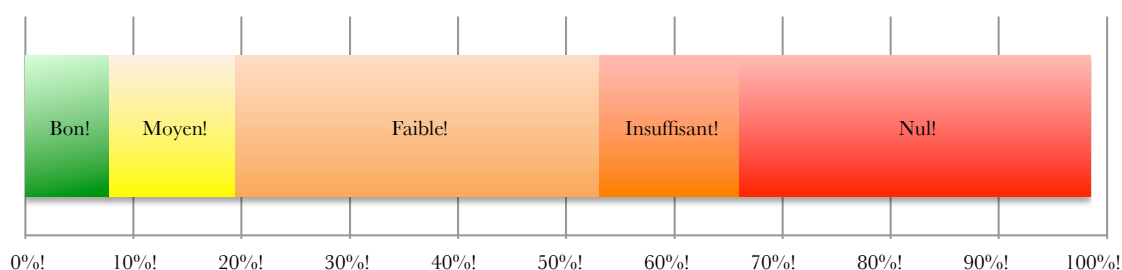
3. Un niveau d'information très plus que faible

Les réponses données à la troisième question « *Comment estimez-vous le niveau d'information des élus et quels sont les moyens d'information des élus sur les questions de renseignement ?* » sont sans appel et invite à la réflexion.

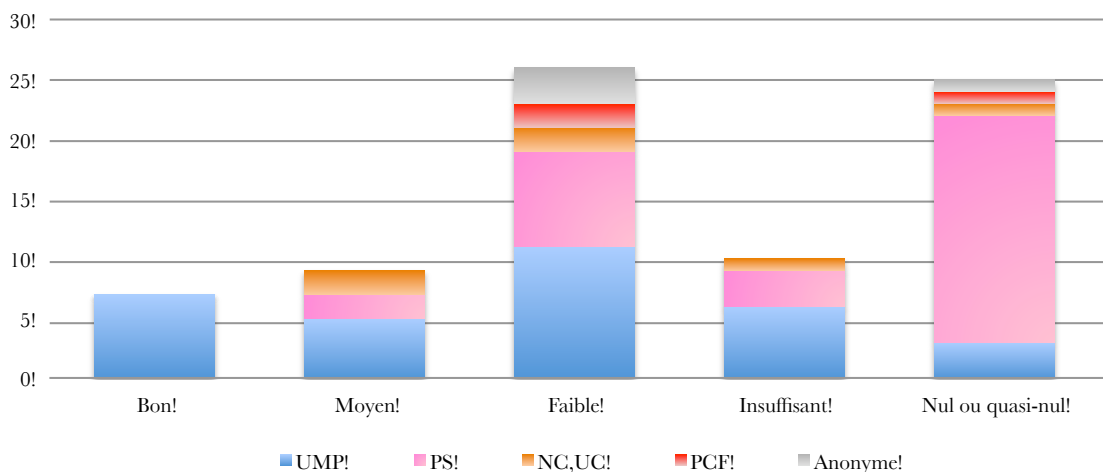
A. Le faible niveau d'information des députés et des sénateurs

Pas moins de quatre parlementaires sur cinq estiment que leur niveau d'information sur les activités et le fonctionnement des services est faible, insuffisant ou nul. Il est évident que les services ne peuvent pas évoquer l'ensemble des rouages de leur mode de fonctionnement ni leurs opérations. La transparence est entravée par le secret-défense. Toutefois, la politique nationale du renseignement – s'il y en a une –, les priorités (lutte contre le terrorisme, lutte contre la criminalité organisée, intelligence économique), les budgets alloués aux services militaires ne relève pas du secret. Où est-ce que le bât blesse ? D'abord, les services de renseignement et de sécurité communiquent très peu avec les élus et diffusent peu d'informations sur ces sujets. De même, les élus ne semblent pas porter un vif intérêt aux questions de renseignement et n'entament pas de démarche d'information. D'autant qu'ils ne paraissent guère connaître les moyens institutionnels qui sont à leur disposition.

Graphique n° 16 : Le niveau d'information que les élus estiment avoir

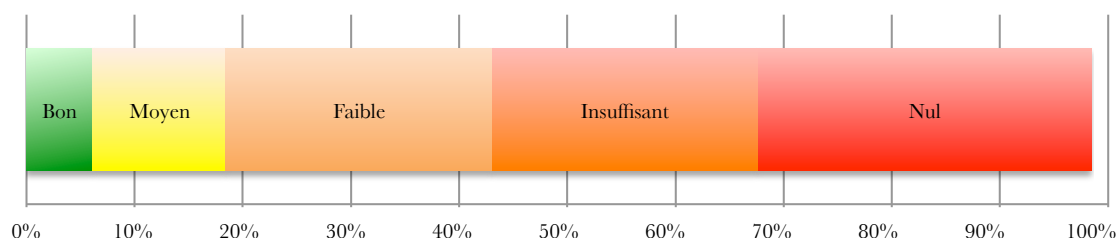


Graphique n° 17 : Le niveau d'information des élus selon leur tendance politique



Là encore, on aurait pu penser les membres des commissions Défense s'estimeraient plus informés que leurs confrères, de par les rapports qui sont à leur disposition, des dossiers traités et de leur affinité personnelle. Pourtant, ces derniers sont très sévères sur l'évaluation de leur niveau d'information. Moins de 7 % d'entre eux s'estiment correctement informés.

Graphique n° 18 : Le niveau d'information des membres des commissions de la Défense de l'Assemblée nationale et du Sénat



B. Des moyens d'information méconnus des élus

Seuls 11 députés ont répondu à la deuxième partie de la question : les moyens d'informations. Trois d'entre eux évoquent des moyens inexistant. Deux d'entre eux mentionnent les questions écrites et orales au cabinet ministériel. Un député souligne la possibilité d'interroger les directeurs des services concernés, tandis qu'un autre cite les enquêtes parlementaires et le contrôle de l'action gouvernementale. Deux députés signalent que l'information peut se trouver auprès des ministres compétents et des parlementaires en commission ou en délégation. Enfin, les deux derniers députés mentionnent les « *moyens d'information institutionnels* » sans préciser lesquels, la presse et les rumeurs. Pour autant, ces mêmes parlementaires considèrent que le niveau d'information est faible.

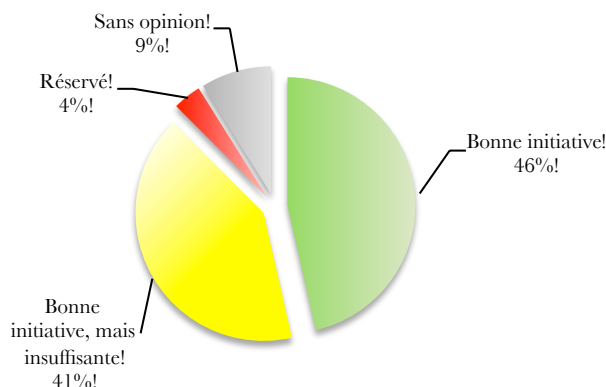
Rares sont les voix qui se satisfont du niveau d'information possible, à l'image la réponse teintée de cynisme de ce député UMP : « *Les parlementaires votent le budget. Ils ont donc les moyens d'information nécessaires. À eux de la utiliser* ». Par ailleurs, le fait d'avoir été auditeur de l'IHEDN et de l'IHNES constitue un avantage certain sur la connaissance en la matière.

Leurs réponses nous indiquent qu'ils connaissent mal, voire pas du tout, les moyens d'information qu'ils ont à leur disposition, aussi limités soient-ils. Cela explique en partie pourquoi les élus de l'Assemblée nationale estiment à 81 % que leur niveau d'information est limité. Deux d'entre eux jugent cependant cela comme une évidence du fait du caractère « *secret défense* » des activités des services.

4. La Délégation parlementaire au renseignement bien accueillie

La grande majorité de Députés s'accordent sur l'idée que la création de la délégation parlementaire au renseignement est une bonne initiative. Toutefois, 40 % d'entre eux estiment que les moyens conférés à cette délégation sont insuffisants pour qu'elle puisse mener à bien sa mission. Un député PS se montre même très sceptique : « *C'est une bonne chose théoriquement, mais sans effet pratiquement* ».

Graphique n° 19 : La création de la Délégation parlementaire au renseignement



Certains soulignent le fait que toutes les tendances politiques ne sont pas représentées au sein de ce groupe parlementaire et qu'il pourrait être plus large. D'autres estiment, comme ce député affilié au Nouveau Centre, que « *le travail de ses membres est obscur pour le moment* ». D'autres encore, comme ce sénateur PCF, considèrent que « *c'est une timide avancée par rapport à la tradition politique française selon laquelle le pouvoir exécutif exerce une autorité sans partage sur les services de renseignement* ».

Certains placent en cette délégation l'espoir d'être mieux informés à l'avenir sur les priorités des services, leurs activités ou leur fonctionnement.

5. Un avis mitigé sur les fichiers de renseignement

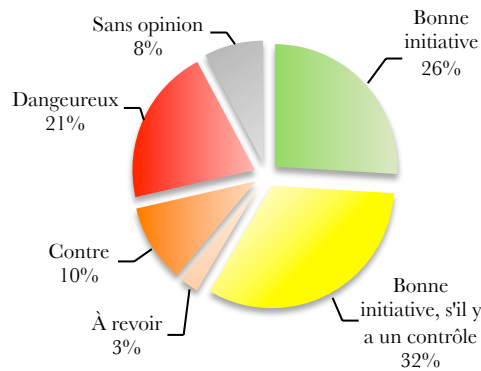
A. Des inquiétudes

Edvige et Cristina ont fait l'objet de nombreux débats au sein de l'hémicycle et de plusieurs rapports parlementaires. À l'image de cette profusion de discussions, les avis des députés et des sénateurs sur l'élaboration de fichiers de renseignement sont très tranchés. Quand un tiers des parlementaires voit la création de tels fichiers d'un mauvais œil, comme cet élu PCF qui précise qu'il est « *résolument contre l'établissement de ces fichiers qui représentent une menace aux libertés individuelles* », un peu plus de la moitié (58 %) se prononce favorable.

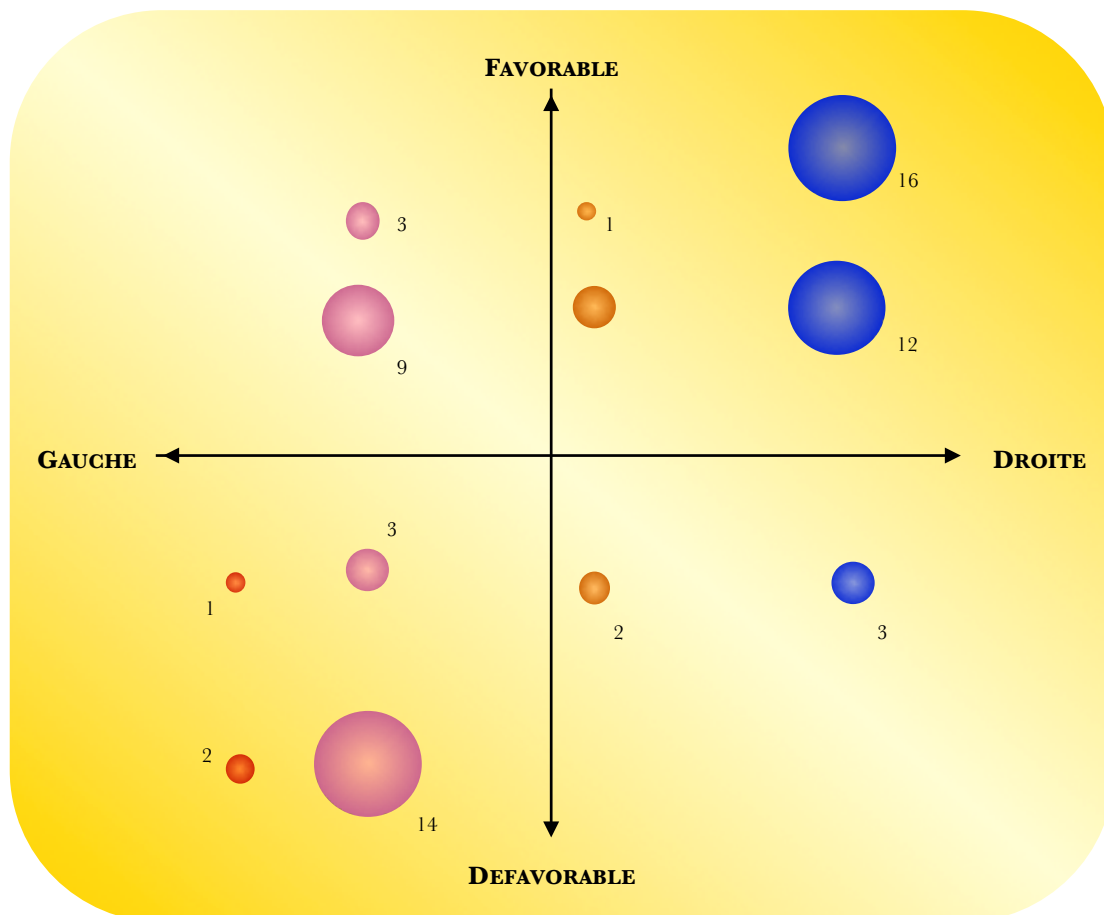
Toutefois, si 32 % des parlementaires affirment qu'il s'agit là d'une bonne initiative, ils jugent impératif la mise en place d'un contrôle rigoureux. C'est un contrôle significatif, un encadrement clair et un usage limité qu'ils exigent. Un député UMP considérerait que « *les formes multiples de la délinquance moderne réclament des moyens de lutte adaptés à ces différentes formes et à leur capacité d'absorption des technologies nouvelles. Dans ce contexte, et moyennant évidemment que les libertés publiques soient respectées, le recours à des fichiers spécifiques, encadrés par la loi et le CNIL, ne peut être choquant* ». Un autre député UMP rejoint cet avis : « *Il n'y a pas de sécurité sans renseignement, ni de renseignement sans fichier. Mais il faut veiller à ce que le contenu des fichiers corresponde strictement aux besoins du renseignement* ». La prudence est palpable dans ces réponses, sans doute liée à un héritage noirci par les scandales et par les pratiques en usage lors de la Seconde guerre mondiale.

Une vive polémique vis-à-vis du fichier Edvige s'est formée, mais se situait davantage sur la place publique que dans l'hémicycle. Les médias l'ont copieusement évoquée. Toutefois, un député UMP et membre de la commission des Finances, économie générale et contrôle budgétaire, ne mâche pas ses mots à l'égard de cette controverse : « la polémique provient d'un conglomérat marginal d'extrême-gauche. Les opposants utilisent l'argument de l'atteinte aux libertés individuelles pour se faire entendre ».

Graphique n° 20 : L'opinion des parlementaires sur l'élaboration des fichiers



Graphique n° 21 : L'opinion des parlementaires sur la création de fichiers selon leur tendance politique



Le prisme de tendances politiques se superpose facilement à la répartition de ces réponses à la cinquième question.

B. Un désaccord gauche – droite

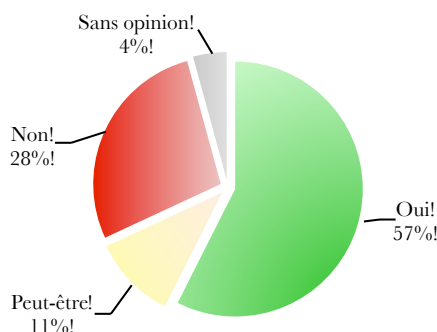
La gauche s'oppose traditionnellement à la constitution de fichiers. En 1991 déjà, le parti socialiste s'était déjà montré préoccupés par ces pratiques. Comment cela s'explique-t-il ? La gauche, parti fondé sur des principes de liberté, chères à Jean Jaurès, s'oppose classiquement à toute atteinte aux libertés fondamentales et aux libertés individuelles. Une autre explication provient de notre passé. Les dérapages liés à l'utilisation de fichiers ont été fréquents et ont souvent été étalés sur la place publique.

La droite est quant à elle un ardent défenseur de l'ordre public et de la sécurité des biens et des personnes. Du moins tel était le reflet des dernières campagnes des élections présidentielles. Il n'est pas très étonnant que la droite plébiscite l'usage de fichiers dans une perspective de maintien de l'ordre républicain.

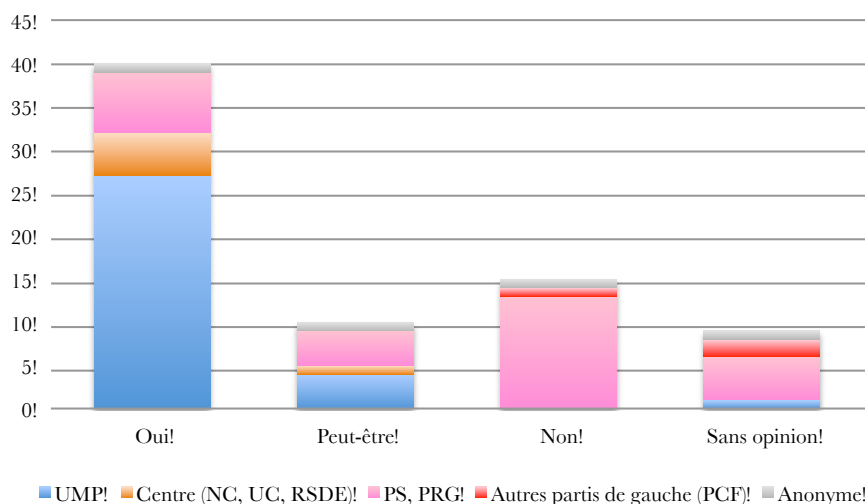
6. Les réformes du renseignement approuvées

Une majorité de parlementaires considèrent que les réformes concernant le renseignement français (création de la Direction centrale du renseignement intérieur, projets de loi renforçant le secret-défense) permettront de lutter plus efficacement contre les menaces à l'intérieur et à l'extérieur du territoire. Un sénateur UMP répond : « *elles engendreront une simplification, une meilleure visibilité et surtout une meilleure coopération entre plusieurs services qui ont du mal à travailler ensemble* ». Un sénateur PS précise : « *une meilleure coordination entre des services qui étaient souvent concurrents dans le passé peut être bénéfique* ».

Graphique n° 22 : L'effet des réformes sur l'efficacité des services de renseignement et de sécurité



Graphique n° 23 : L'effet des réformes sur l'efficacité des services de renseignement et de sécurité, selon les tendances politiques

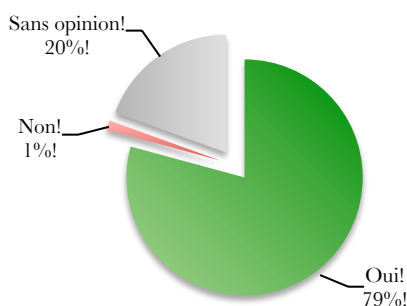


Les partis de gauche se montrent plus sceptiques que la majorité présidentielle sur ces réformes. Un sénateur PCF s'interroge : « *Sous couvert de moderniser les méthodes de travail et de créer une synergie entre services, la création de la DCRI, mais surtout celle, inscrite dans la loi de programmation militaire qui vient d'être votée, d'un Conseil de Défense et de Sécurité Nationale, manifestent une confusion entre la sécurité intérieure et la sécurité extérieure. Cette confusion implique une concentration pyramidale des pouvoirs du Président de la République où, sur les questions de sécurité et de renseignement, tout remonte à lui et tout procède de lui* ».

7. La place du renseignement dans le *Livre blanc* est justifiée

Le consensus des parlementaires n'aura jamais été aussi large dans les réponses proposées dans ce questionnaire. Seul un élu conteste, de façon négative, la place qu'occupe le renseignement dans le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* de 2008.

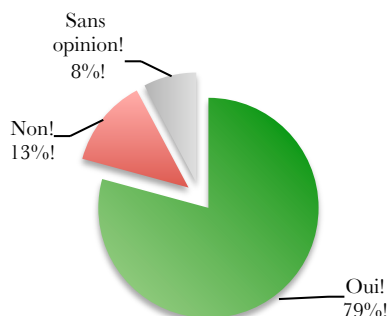
Graphique n° 24 : La place du renseignement dans le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* de 2008 justifiée



8. Le budget des services de renseignement doit être sanctuarisé

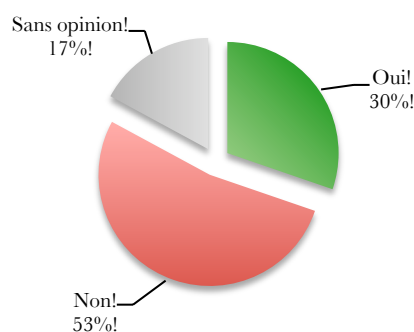
La majorité des députés, toutes tendances confondues, semblent être d'accord sur ce point. Le budget des différents services doit être sanctuarisé, qu'on soit en période de crise économique ou non.

Graphique n° 25 : Le budget des services doit-il être sanctuarisé ?



9. Il n'y a pas que communauté du renseignement en France

Graphique n° 26 : Une communauté française du renseignement ?



La moitié des élus de l'Assemblée nationale estime qu'il n'existe pas de réelle communauté du renseignement en France. Un tiers des députés prône ou espère l'existence d'une communauté du renseignement, à l'instar de l'américaine ou de la britannique. Sans doute la concurrence imaginée, supposée ou affichée entre les services de renseignement explique ce résultat. De plus, la publicité faite autour de la réforme du renseignement intérieur l'année passée a placardé l'existence de deux cultures bien différentes entre RG et DST. Plus souvent présentée comme opposé que comme complémentaire, cette hétérogénéité aura sans doute marqué les esprits. Enfin, il n'existait pas jusque-là de structure suffisamment active pour faire émerger un quelconque esprit communautaire. Certains espèrent que la création du Conseil National du Renseignement contribuera à l'émergence d'une communauté française du renseignement.

Table des matières

I. CADRE DE L'ENQUETE D'OPINION.....	57
1. Le déroulement	57
2. Les objectifs de l'enquête.....	57
3. Particularité : l'anonymat proposé aux élus	57
II. AVERTISSEMENTS	58
1. Les Députés	58
2. Les Sénateurs.....	58
III. LE QUESTIONNAIRE	59
IV. UN ECHANTILLON REPRESENTATIF.....	60
1. Taux de réponse, composition politique et commissions de l'Assemblée nationale	60
A. Un taux de réponse de 14 %.....	60
B. Le taux de réponse par rapport à la composition politique de l'Assemblée nationale	60
C. Le taux de réponse selon les commissions.....	61
2. Taux de réponse, composition politique et commissions permanentes du Sénat	62
A. 8,5 % des sénateurs ont répondu	62
B. Le taux de réponse par rapport à la composition politique du Sénat	62
C. Le taux de réponse selon les Commissions	63
3. L'absence de retour et les refus de répondre	64
V. PRESENTATION DETAILLEE DES RESULTATS DE L'ENQUETE ET SON ANALYSE	65
1. Une image disparate du renseignement en France	65
2. Une bonne image du renseignement chez les parlementaires	66
3. Un niveau d'information très plus que faible	69
A. Le faible niveau d'information des députés et des sénateurs.....	69
B. Des moyens d'information méconnus des élus.....	70
4. La Délégation parlementaire au renseignement bien accueillie.....	70
5. Un avis mitigé sur les fichiers de renseignement	71
A. Des inquiétudes	71
B. Un désaccord gauche – droite.....	73
6. Les réformes du renseignement approuvée	73
7. La place du renseignement dans le <i>Livre blanc</i> est justifiée	74
8. Le budget des services de renseignement doit être sanctuarisé	75
9. Il n'y a pas que communauté du renseignement en France.....	75

Table des illustrations²

Graphique n° 1 : Le taux de réponses des députés selon leur parti politique d'affiliation ..	60
Graphique n° 2 : La représentation politique de l'Assemblée nationale	61
Graphique n° 3 : La représentation politique de l'enquête	61
Tableau n° 4 : Le taux de réponses par commissions	61
Graphique n° 5 : La répartition des réponses selon les Commissions permanentes de l'Assemblée nationale	62
Graphique n° 6 : La composition politique du Sénat en 2009.....	63
Graphique n° 7 : La représentation politique de l'enquête.....	63
Graphique n° 8 : La répartition des réponses selon les Commissions permanentes du Sénat	63
Graphique n° 9 : L'image des services de sécurité et de renseignement auprès des citoyens	65
Graphique n° 10 : Une image hétérogène des services auprès de l'opinion publique, selon les sénateurs	66
Graphique n° 11 : L'image des services de sécurité et de renseignement en France, selon la tendance politique des élus	66
Graphique n° 12 : L'image des services de renseignement et de sécurité auprès des élus parlementaires	67
Graphique n° 13 : Une image hétérogène mais plutôt positive des services auprès des sénateurs	67
Graphique n° 14 : L'image des services auprès de la représentation nationale, selon les tendances politiques des élus	68
Graphique n° 15 : L'image des services de renseignement et de sécurité auprès des élus des commissions de la Défense	68
Graphique n° 16 : Le niveau d'information que les élus estiment avoir	69
Graphique n° 17 : Le niveau d'information des élus selon leur tendance politique.....	69
Graphique n° 18 : Le niveau d'information des membres des commissions de la Défense de l'Assemblée nationale et du Sénat	70
Graphique n° 19 : La création de la Délégation parlementaire au renseignement	71
Graphique n° 20 : L'opinion des parlementaires sur l'élaboration des fichiers	72
Graphique n° 21 : L'opinion des parlementaires sur la création de fichiers selon leur tendance politique	72
Graphique n° 22 : L'effet des réformes sur l'efficacité des services de renseignement et de sécurité.....	73
Graphique n° 23 : L'effet des réformes sur l'efficacité des services de renseignement et de sécurité, selon les tendances politiques	74
Graphique n° 24 : La place du renseignement dans le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2008 justifiée	74
Graphique n° 25 : Le budget des services doit-il être sanctuarisé ?	75
Graphique n° 26 : Une communauté française du renseignement ?	75

² Tous les graphiques et tableaux ont été réalisés par l'auteur.

ANNEXE FRANCE N° 11 : Entretien avec Jean-Michel Boucheron, député (PS)

Réélu député en Ille-et-Vilaine en 2007, Jean-Michel Boucheron est membre de la commission des Affaires étrangères et Vice-Président de la Délégation parlementaire au renseignement. Le député socialiste a longtemps été président de la commission de la Défense et rapporteur du budget de la Défense à la commission des Finances. À ce titre, il avait entre les mains le budget des services secrets. Jean-Michel Boucheron a accepté de répondre à nos questions, dans le cadre de l'enquête d'opinion menée auprès des parlementaires français. L'entretien s'est déroulé le 11 juin 2008 à l'Assemblée nationale.

C. Ferro : Selon vous, quelle est l'image des services de renseignement et de sécurité français auprès l'opinion publique française ?

J-M. Boucheron : « Il y a deux images différentes. La première est romanesque et fantasmée, c'est-à-dire que les services secrets sont confondus avec la barbouzerie, James Bond, *etc.* Le public aime fantasmer. Cette image romanesque perdure depuis toujours, de Lemmy Caution jusqu'à James Bond, en passant par le Deuxième Bureau, le SDECE, *etc.* Qui plus est, certains anciens responsables de services secrets ont écrit des livres qui sont souvent à leur gloire et finalement assez faux. »

« La deuxième image est un peu moins palpable : le public sait que les services secrets existent, il ne veut pas savoir qu'ils existent, mais il est content qu'ils existent. Le public ne veut pas savoir car cela le gêne intellectuellement. Les Français sont contents que les services secrets existent car cela les rassure. Lors d'une prise d'otages, lorsqu'il s'agit d'intercepter des terroristes qui s'appêtent à poser une bombe, les services sont présents. Il faut ajouter à ceci que le public fait un mélange entre les services secrets, le GIGN, le GIPN, le RAID... »

« Ainsi donc, il y a deux images : le romanesque et le non-dit. Quand il ne se passe rien, c'est l'image romanesque qui prend le dessus. Quand la situation est un peu difficile, c'est la seconde. »

C.F. : Pensez-vous que cette image, dans la seconde acception, est bonne ou mauvaise auprès de l'opinion publique française ?

J-M. B. : « Elle est ni bonne ni mauvaise. C'est l'approche judéo-chrétienne typique : à l'instar du sexe, on sait que ça existe, on est content que ça existe, mais il ne faut surtout pas en parler. »

C.F. : Les services français ne sont donc pas mal aimés, les affaires ne les ont pas entachés...

J-M. B. : « Non. Prenons l'exemple du Rainbow Warrior. Les Français étaient officiellement choqués et, au fond d'eux-mêmes, ravis. Ils étaient choqués parce que ce n'est pas bien de faire sauter un bateau, surtout celui des écologistes. Ils étaient fiers

également car il s'agissait dans le même temps d'une démonstration de puissance de la France. »

« L'image des services secrets est très mélangée dans l'esprit des gens. Ceux qui ont une mauvaise image des services secrets sont des éternels hypocrites. La gêne, le non-droit... « *De quel droit perce-t-on un coffre-fort à l'étranger ? Crocheter une porte d'hôtel pour photocopier des documents... c'est affreux !* ». Ce sont des moralistes et des hypocrites de la vie politique et de la vie tout court. »

C.F. : Selon vous, quelle est l'image des services de renseignement et de sécurité français auprès des parlementaires français ?

J-M. B. : « Les élus parlementaires ont une image plus concrète des services de renseignement, puisqu'ils sont au contact des problèmes. Ils savent que ces services existent, mais ils n'en connaissent pas le fonctionnement, encore moins le rôle et la répartition des missions entre les différents services. Sur 100 parlementaires, je suis sûr que 98 d'entre eux ne sont pas capables de citer les sept services de renseignement français. Par contre, ils sont très satisfaits de leur existence. Jamais quiconque n'a voté contre le budget, pas même les écologistes ou les communistes. Le budget passe toujours à l'unanimité. »

« Les parlementaires sont aussi beaucoup plus conscients que les citoyens de l'existence des dangers terroristes, des défis que pose la concurrence des puissances et du fait que nous entrons dans un monde où les sources d'énergie seront disputées. »

C.F. : Quels sont les moyens d'information des élus sur les questions de renseignement ?

J-M. B. : « Il n'y en a pas, parce que les services sont par définition secrets. Donc ceux-ci ne communiquent pas. Cependant, il y a eu une évolution. J'ai connu la période où le numéro de téléphone de la DGSE n'était même pas dans l'annuaire téléphonique. C'était ridicule ! C'était la période où officiellement les services secrets n'existaient pas. Ils apparaissaient dans le budget, mais n'existaient pas. Quand on parlait de tel nombre de millions pour la DGSE, les gens baissaient la voix. Ceci est terminé. »

« Aujourd'hui, il y a seize députés présents au sein de la Délégation parlementaire au renseignement, qui suivent les activités des services et leur budget. »

« Certains services secrets ne communiquent pas, mais ont aujourd'hui une façade publique : c'est le cas de la DGSE et la DCRI. Les autres se tiennent beaucoup plus en retrait. »

C.F. : De fait, les élus parlementaires discutent et votent les lois sans connaître les tenants et les aboutissements de l'objet du vote ?

J-M. B. : « Cela est une règle générale ! Ce n'est pas lié aux services secrets. La politique est devenue tellement compliquée que pour tout sujet, il existe un groupe de dix parlementaires (cinq de l'opposition, cinq de la majorité) qui suit de près les affaires. Cela

est vrai pour le budget de la santé, pour le budget de l'agriculture, pour le budget de la recherche... La société moderne et la législation sont d'une telle complexité, que pour chaque sujet, il existe un petit groupe de parlementaires spécialistes. C'est une bonne chose. »

C.F. : Pensez vous qu'il existe une culture du renseignement en France ?

J-M. B. : « Non, il n'y a pas de culture du renseignement au niveau du citoyen français, en ce sens qu'un chercheur qui invente ou découvre quelque chose d'intéressant va se précipiter pour faire deux bêtises : publier ses travaux et ne pas déposer de brevet. »

« Autre exemple : l'entrepreneur français qui accueille un stagiaire chinois dans son usine technologiquement avancée, ne va pas se méfier, au même titre que les employés, ni s'alarmer de voir le stagiaire faire beaucoup de photocopies. Le chef d'entreprise n'alertera pas non plus le service de contre-espionnage. De la même façon, le touriste français en voyage à l'étranger ne va pas avoir l'idée de prendre des photos et de les transmettre au service de renseignement extérieur français, s'il voit au cours de son périple d'énormes travaux de construction dans une vallée retirée. Le monde anglo-saxon est bien plus vigilant que nous à ce niveau. »

« Cela pose d'ailleurs d'énormes problèmes en matière d'intelligence économique. C'est un domaine en friche en France, même si certaines personnes essaient de le promouvoir. »

C.F. : Que pensez-vous du traitement journalistique des questions de renseignement ?

J-M. B. : « Deux solutions : soit le journaliste qui traite des questions de renseignement n'y connaît rien et enfile des perles ; soit des gens du service de renseignement lui ont abandonné un dossier. »

C.F. : Pensez-vous que les services de renseignement ont adopté une politique de fuites d'information ?

J-M. B. : « La politique de fuites peut être voulue ou non. C'est évidemment très compliqué. D'un côté, il y a des journalistes incompetents qui parlent du sujet. De l'autre, il y a des journalistes compétents, mais intégrés dans un processus dont ils sont prisonniers. »

« Si le public n'a pas une idée très précise de la chose, ce n'est pas de sa faute. Le sujet n'est pas traité honnêtement par la presse. Il n'y a pas d'analyse intellectuellement objective et pertinente des services secrets. Sans compter l'instrumentalisation et la communication. »

C.F. : Est-ce l'incompétence des journalistes ou la politique de fuites qui prend le dessus ?

J-M. B. : « Un travail d'investigation exige du temps et coûte cher. Or, les rédactions ne peuvent pas ou ne veulent pas dépenser autant. Les papiers prêt-à-publier lui sont préférés. »

Les journalistes d'investigation se retrouvent alors coincés. Leurs sources se réduisent alors au directeur des services de renseignement ou au ministre de la Défense. Il s'agit alors d'une communication de la source. »

« Je comprends donc que cela devient difficile de faire quelque chose d'objectif, et loin des fantasmes, car investiguer demande du temps, des relations, du travail, de l'argent. Tout le monde n'est pas Pierre Péan ! »

C.F. : Pensez-vous que l'image des services du renseignement a une influence sur les choix politiques en la matière ?

J-M. B. : « Aucune ! Les hommes politiques n'ont cure de l'image des services secrets. Je préfère évidemment que les services secrets aient une bonne image. Mais, ce n'est pas parce qu'ils ont une bonne ou une mauvaise image qu'on va leur couper les crédits. »

« Chacun des services a des objectifs très précis à atteindre pour lesquels leur sont donnés des moyens. On attend des services qu'ils attrapent les terroristes, qu'ils nous informent sur ce qu'il se passe dans la vallée de Swat (Pakistan), qu'ils infiltrent tel ou tel réseau de drogues, de prostitution ou de poseurs de bombes. C'est le seul service de l'État qui échappe à la diminution des postes de fonctionnaires ou du budget du personnel. »

C.F. : Quid des polémiques sur les fichiers ?

J-M. B. : « La polémique est le fait d'un microcosme ! Le citoyen français de base qui n'a absolument rien à se reprocher se fiche d'être filmé dans la rue. Il ne se sent pas plus libre dans la rue que dans le métro parisien où 25 000 caméras sont installées. »

« C'est donc encore un faux débat politique. Il faut distinguer le monde réel d'un côté, et le monde médiatique, le théâtre politique, de l'autre. Et aujourd'hui, toute l'attention se focalise sur le dernier. Certaines personnes vivent dans le monde médiatique et cherchent alors à faire parler d'elles-mêmes. Pour cela, elles créent de faux débats. Comme les associations spécialisées en leçon de liberté. Les jonctions entre monde réel et monde médiatique. Il est rare que les vrais grands sujets soient traités correctement par les médias. »

« Dire que le fichier EDVIGE porte atteinte aux libertés est une plaisanterie ! Si un jour un régime totalitaire se mettait en place, croyez bien qu'il fera autre chose que le fichier EDVIGE et le mettrait en place en quelques semaines. »

C.F. : Vous faites partie de la Délégation parlementaire au renseignement. Que pensez-vous de sa création et comment fonctionne-t-elle ?

J-M. B. : « J'étais moyennement partisan de cette création au départ car les logiques des services secrets et des parlementaires sont antagonistes : les premiers veulent cacher tandis que les seconds veulent savoir. »

« Or, je suis absolument opposé à un parlement « *pot de fleur* » et à l'idée d'un parlement qui ferait semblant de contrôler les services spéciaux. Cela serait très dangereux car le jour où il y aura un problème, le rôle des parlementaires sera remis en question. »

« Les citoyens doivent bien être conscients que les services secrets ne sont pas sous le contrôle du Parlement. Ce dernier se cantonne à leur budget, leur organigramme, leurs méthodes d'action, les moyens techniques à leur disposition. Pas grand-chose au-delà ! »

« La délégation parlementaire au renseignement fonctionne depuis un an maintenant. Cette première année a été employée à se connaître mutuellement. La délégation a ainsi reçu tous les chefs de service. Ceux-ci lui ont fait visiter leurs locaux, expliquer leur fonctionnement, exposé leurs problèmes. Aujourd'hui, elle peut commencer à plonger dans le détail. »

C.F. : Quel est l'enjeu de cette délégation ?

J-M. B. : « L'enjeu de cette délégation est que le système marche mieux. »

« Il s'agit d'abord de faire disparaître la zone de fantasme, notamment auprès de nos collègues parlementaires. »

« Il s'agit ensuite de mieux cerner les problèmes rencontrés par les services et d'envisager des solutions. »

« Il s'agit enfin de connaître les problèmes relationnels entre les services secrets étrangers et les nôtres, et surtout de suivre de prêt l'action antiterroriste. Le terrorisme est le problème numéro un. Le but est de protéger la population. Des attentats à la bombe ont eu lieu contre les Américains, les Anglais et les Espagnols, mais aussi en Turquie, au Maroc, en Egypte, en Inde, au Pakistan, *etc.* La France y a jusqu'à présent échappé. Certes un facteur chance est présent, mais il y a aussi un facteur compétence. »

« La délégation est utile, mais pas au sens où les gens le comprennent. Elle ne contrôle pas l'activité des honorables correspondants positionnés dans un pays improbable. Elle ne contrôle pas les modalités d'action et de renseignement. La délégation contrôle les objectifs, donne les moyens financiers et essaie de stimuler le développement des moyens techniques. Les membres de la délégation servent de filtre entre les services et le Parlement pour le vote des budgets. Et les autres élus leur font évidemment confiance. »

C.F. : Pensez-vous que les réformes menées sous la présidence de M. Nicolas Sarkozy concernant le renseignement français sont bénéfiques, efficaces, nécessaires ?

J-M. B. : « Les réformes sont positives. La création du Conseil supérieur du renseignement ou Conseil national de sécurité est une bonne chose. Je suis partisan que ces grandes questions remontent à l'Élysée. Qu'on le veuille ou non, l'Élysée est culturellement le seul endroit où les services acceptent que l'information remonte complètement. Seul le Président de la République, élu au suffrage universel, peut tout avoir entre les mains. »

« Le SGDN a échoué dans sa mission de coordonner le renseignement. J'appelais de mes vœux la réforme entreprise par Nicolas Sarkozy. J'ai toujours été partisan de la création d'un organe de coordination du renseignement. »

C.F. : Êtes-vous satisfait de la place qu'occupe le renseignement dans le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* ?

J-M. B. : « C'est une bonne chose, mais seule une toute petite partie de toutes les réflexions récoltées a été publiée. Ce *Livre blanc* a permis de rassembler en un même endroit toutes les idées qui pouvaient vagabonder en matière de Défense, même si les *lobbies* en tout genre ont altéré le contenu final. »

C.F. : Pensez-vous, qu'en cette période de crise, les budgets des services doivent être sanctuarisés ?

J-M. B. : « Oui ! La sécurité des citoyens est fondamentale. Elle passe avant tout. Les biens qu'on a dans la vie sont la paix, la santé, l'emploi, et peut-être l'amour. La paix vient en premier. Les budgets sont sanctuarisés de toute façon, même en temps de crise. »

C.F. : Pensez-vous qu'il existe une « communauté du renseignement » rassemblant militaires, policiers et fonctionnaires des principales services (DGSE, DCRI, DRM, DNRED, TRACFIN, DPSD...) ?

J-M. B. : « J'ai du mal à répondre à cette question. Il existe une communauté culturelle du renseignement. Les services forment une famille au sens intellectuel du terme, mais pas au sens physique. La coopération ou l'échange de service n'existe pas. Il n'est pas encore d'actualité de mettre en commun les moyens et les ressources. Cela devrait changer. La délégation au renseignement comme le Conseil National du Renseignement de Bernard Bajolet stimuleront l'émulsion entre les services. Il y a d'ailleurs un des services qui a essayé d'échapper à cette pieuvre. Pour la première fois, des organismes cohérents chapotent l'ensemble de l'appareil de renseignement et cela crée une "*dynamique*". »

« Jusque là, la SGDN n'avait pas réussi à coordonner les services. Chaque maison était indépendante et avait sa propre culture. »

ANNEXE FRANCE N° 12 : Entretien avec Delphine Batho, député (PS)

Député socialiste de la 2^e circonscription des Deux-Sèvres, Delphine Batho est membre de la commission des Lois constitutionnelles, législation et administration générale de la République de l'Assemblée nationale. Au cours de son mandat de député qui a commencé en juin 2007, elle a notamment déposé une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur le fonctionnement des renseignements généraux et l'évolution des missions des services de renseignement intérieur¹. Parmi les rapports dont elle a été le rapporteur, quatre d'entre eux² portent sur la sécurité intérieure et les fichiers de police. Encartée au PS depuis 1994, elle animait le groupe de réflexion sur la sécurité au sein du parti avant de devenir secrétaire nationale chargée de la Sécurité de 2003 à 2008. L'entretien s'est déroulé le 29 juin 2009 à l'Assemblée nationale.

C. Ferro : Selon vous, les services de renseignement et de sécurité français ont-ils une bonne ou une mauvaise image en France ?

D. Batho : « Je pense que globalement les services ont plutôt une bonne image, même si cela dépend de l'actualité. Cependant, leur image a eu à souffrir d'une certaine opacité et de scandales. Au grand dam, d'ailleurs, des policiers qui travaillent au sein de ces services car ce sont les premiers à en souffrir. »

« Le déficit de transparence démocratique pose problème et fait qu'il y a d'autant plus de suspicion sur leur rôle supposé dans telle ou telle manipulation. Une plus grande transparence serait le meilleur moyen d'assurer l'adhésion de la population française en faveur du travail qu'effectuent les services de renseignement. Leur action est indispensable et cruciale. »

C.F. : Selon vous, les services de renseignement et de sécurité français ont-ils une bonne ou une mauvaise image auprès de la représentation nationale ?

D.B. : « Tout d'abord, on ne peut mettre tous les services sur le même plan. Les RG ont pendant très longtemps été suspectés d'être une forme de police politique. Ils en ont beaucoup souffert au point, d'ailleurs, d'être supprimés. À mon avis, leur disparition est une erreur parce qu'une culture et un savoir-faire spécifiques sont de fait en train d'être détruits. La DST, quant à elle, a souffert de sa position de carrefour entre le renseignement, sa mission de police judiciaire et la commande politique. »

¹ Proposition de résolution n° 1229, déposée le 13 novembre 2008 à l'Assemblée nationale.

² Rapport d'information n° 1548 sur « les fichiers de police », déposé le 31 mars 2009 à l'Assemblée nationale. Rapport n° 1738 sur « la proposition de loi des députés Delphine Batho et Jacques-Alain Bénisti relative aux fichiers de police », déposé le 23 juin 2009. Rapport d'information n° 4113 sur « la mise en œuvre des conclusions de la mission d'information sur les fichiers de police », déposé le 29 décembre 2011. Rapport d'information n° 4271 sur « la mise en application de la loi n° 2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure », déposé le 14 février 2012.

« Ensuite, les parlementaires ont, par voie de nécessité, le même sentiment que les citoyens – heureusement – dans la mesure où ils ont été jusqu’ici tenus à l’écart de ces sujets. À la différence d’autres grandes démocraties, les autorités françaises n’ont jamais accepté un regard parlementaire sur leurs services de renseignement. Et les actuelles modalités de contrôle parlementaire le prouvent. La proposition de loi portant création d’une délégation parlementaire au renseignement déposée en juillet 2007 a été vidée de son contenu. C’est donc une délégation au rabais et sans pouvoirs qui a été créée. Elle n’a pas le droit de se mêler ni du travail en cours, ni des budgets, ni des relations avec les services étrangers... Bref, elle ne contrôle pas grand-chose. »

« Pourtant, les directeurs de services de renseignement étaient très demandeurs et très favorables à la mise en place d’un contrôle parlementaire dans un cadre relevant du secret-défense. Et depuis plus de 20 ans, du moins pour les services de renseignement du ministère de l’Intérieur. Il y a six mois, un haut responsable de la DCRI me disait justement : “*Je suis pour une loi sur le renseignement et le contrôle parlementaire mais pas sous la pression ni d’un attentat, ni d’un scandale*” ».

« De la même façon que j’ai défendu les fichiers de police, je défends l’idée selon laquelle une démocratie mature doit assumer les pouvoirs particuliers qu’elle donne à ses services de renseignement en contrepartie d’un vrai contrôle démocratique. »

« L’autre sujet qui nécessiterait une vraie investigation démocratique est celui du renseignement privé et de son utilisation comme sous-traitant par les services de renseignement publics. Mais ici encore, on se confronte à des réticences. Ce n’est pas faute d’avoir demandé la création d’une commission d’enquête parlementaire. Il en est de même pour les Carnets d’Yves Bertrand et l’affaire *Clearstream*. On est d’ailleurs en train de tirer les conséquences de ces affaires et de cette opacité en étudiant la question du secret-défense. »

C.F. : Comment estimez-vous le niveau d’information des élus et quels sont les moyens d’information des élus sur les questions de renseignement ?

D.B. : « Les députés ne sont pas suffisamment informés. »

« Il n’y a aucun moyen d’information à notre disposition. On peut certes convoquer les responsables, mais cela ne se place pas dans une logique de transparence. Or, c’est l’absence de transparence qui alimente la suspicion. »

« Je pense différemment de beaucoup de gens : parce que nos services de renseignement sont engagés dans un combat cruciale – la lutte contre le terrorisme – j’ai la conviction qu’il faut que la nation leur fasse pleinement confiance. Il est nécessaire qu’ils bénéficient de l’adhésion de l’ensemble des citoyens. Il est de fait très important de les mettre à l’abri de toute suspicion ou manipulation politique. »

« L’affaire Julien Coupat ne leur a pas rendu service. D’abord, les médias et les associations ont fait de Julien Coupat un héros. Puis, cette histoire a mis en évidence le problème que pose le lien entre le renseignement, le judiciaire et la commande politique. Peut-être les policiers avaient-ils de bonnes raisons de surveiller Julien Coupat ? Peut-être n’étaient-ils pas prêts à interpellé qui que ce soit. »

«Je pense que la France gagnerait à la tenue d'un débat démocratique sur le renseignement. Il n'y a jamais eu un débat parlementaire là-dessus, à l'exception de celui sur la délégation parlementaire au renseignement. Il est scandaleux que la réforme des services de renseignement n'ait fait l'objet d'aucune audition ni d'aucun débat parlementaire. Certes, il est du domaine de l'exécutif d'organiser ces services comme il l'entend, mais quand même ! Que je sache, les services de sécurité ont été pris au dépourvu lors de certaines manifestations au mois de janvier. Leurs prévisions étaient scabreuses. »

« Soi-disant, la réforme du renseignement permettrait d'éviter les doublons. Or, par exemple, il y a toujours deux services qui suivent l'islam radical. Soi-disant, le travail des ex-RG sur les violences urbaines ne serait pas déstabilisé. Or, ce n'est pas le cas, à cause notamment d'un manque de moyens humains. La réforme est passée en force, sans une réelle réflexion et sans débat démocratique. »

C.F. : Estimez-vous donc que la réforme menée dans le domaine du renseignement intérieure n'est pas satisfaisante ?

D.B. : « Non, je pense qu'elle est discutable. »

C.F. : Que pensez-vous de la place accordée au renseignement dans le *Livre blanc sur la Défense et la sécurité nationale en 2008* ?

D.B. : « Je connais très mal le côté militaire. »

« Il faut bien comprendre que, lors du débat sur la Délégation parlementaire au renseignement, deux camps s'opposaient : la Commission des Lois d'une part, la Commission de la Défense d'autre part. Il se passe actuellement la même chose à propos du texte sur le secret de la défense nationale au sein de la loi de programmation militaire. Les nouvelles dispositions sur le secret-défense font suite aux investigations qui avaient été menées à la DGSE dans le cadre de l'affaire *Clearstream*. Sur ces deux aspects, il y a eu une vraie bataille entre les deux commissions, toutes tendances politiques confondues. »

C.F. : Que pensez-vous du traitement journalistique des questions de renseignement ?

D.B. : « Il faut toujours avoir une double lecture des informations qui sont publiées. Elle ne sortent que rarement au hasard. Cela implique qu'on en questionne le pourquoi, l'origine et à qui cela profite. La publication des Carnets d'Yves Bertrand par un grand hebdomadaire, par exemple, n'était absolument pas anodine et désintéressée... Dans ce domaine, il est difficile pour les journalistes d'investigation d'être libres de leurs sources. »

C.F. : Vous pensez que cela est davantage lié au système de réseaux et à une « politique de fuites d'informations » des services de renseignement qu'à la compétence des journalistes ? Ou pensez-vous que les journalistes connaissent mal des services qui, par essence, communiquent peu ?

D.B. : « Les services communiquent plus que ce que l'on veut bien dire. Le problème est de savoir si les journalistes ont les moyens de recouper leurs informations. Ils sont très dépendants de la source. »

C.F. : Que pensez-vous, au sein du PS, de l'élaboration de fichiers comme Cristina ou comme Edvige pour l'usage des services de renseignement et de sécurité, sachant que la gauche est historiquement un fervent défenseur des libertés individuelles ?

D.B. : « Historiquement, le PS a légalisé tous les fichiers qui étaient illégaux. Cela fait suite à l'affaire des écoutes et est à l'initiative de Pierre Joxe. Il était urgent d'établir une transparence démocratique à ce niveau. C'est ainsi qu'est signé le décret sur le fichier des Renseignements Généraux, qui existait depuis des années mais de façon illégale. C'est aussi à ce moment-là que la Commission des interceptions de sécurité est créée afin de mettre en place un cadre légal à une pratique qui avait déjà cours. »

« À chaque fois, la logique a été celle que je défendais au début, c'est-à-dire de légaliser toutes les pratiques qui existent dans une zone grise : celles dont on affirme qu'elles n'ont pas cours, alors que leur existence est connue de tous. Il s'agit simplement d'instaurer un cadre et un processus de contrôle. »

« En ce qui concerne les actuels fichiers, il faudrait adopter la même démarche. Autrement dit, il est nécessaire de reconnaître que la police a besoin de fichiers : des bons fichiers, et non pas du fichage à tort et à travers de la toute la population. Les fichiers de renseignements, d'antécédents judiciaires, *etc.*, doivent être bien pensés et utilisés à bon escient. Ils doivent également être bien contrôlés afin que les fichiers ne recèlent pas d'erreurs. »

« Le rapport parlementaire sur « *les fichiers de police* » se place dans le même esprit : les fichiers doivent être créés par une loi, à l'issue d'un débat démocratique et politique, qui définit ce qui peut relever d'un fichier de renseignement (genre de personnes, type de données, temps de conservation, utilisateur, utilisation) et les modalités de surveillance. »

« En ce qui concerne Edvige, le gouvernement a court-circuité le Parlement et, par conséquent à éradiquer tout débat parlementaire sur la question. C'est dans ces circonstances que sont nées des inquiétudes légitimes. Une mobilisation citoyenne s'est constituée à juste titre et le gouvernement n'a eu d'autres choix que de reculer. Moralité : un an plus tard, il n'y a toujours pas de fichiers. Or je pense que tant la défense des libertés que la sécurité et les outils dont ont besoin les policiers ont à gagner d'un débat démocratique. »

C.F. : Pensez-vous que l'exécutif est mal à l'aise vis-à-vis du renseignement ?

D.B. : « Oui. Je vais prendre un contre-exemple : la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité. Celle-ci a été créée par l'article 6 de la loi sur le terrorisme en 2006. Il s'agit d'un dispositif transitoire, contrôlé par une personne référente qui autorisait ou non les services de renseignement à procéder à des écoutes administratives. C'est un dispositif très encadré par la loi et remarquablement bien appliqué. Il n'y a pas un seul dérapage, ni de scandales. Il y a d'ailleurs eu un débat parlementaire, qui a amendé le texte du gouvernement en tenant compte des observations de la CNIL. Mais il est rare qu'une pratique comme celle-ci soit assumée par les pouvoirs publics et que sa mise en place se déroule ainsi. »

C.F. : Pensez-vous que cela est lié à l'absence de culture du renseignement en France ?

D.B. : « Non. Au contraire, je pense qu'on a une profonde culture du renseignement en France. L'enjeu est justement de la préserver. »

« Cela fait longtemps qu'il n'y a pas eu d'attentats en France, et donc qu'il n'y a pas eu de débat sur le renseignement au Parlement. C'est d'ailleurs dramatique que ces débats n'aient lieu que sous la pression d'un attentat. Les mêmes qui affirment aujourd'hui que nos services sont formidables, crieraient au haro en cas de loupé. Vous savez comment ça marche ! »

« Je pense que dans le monde de l'après 11-Septembre, un débat sur notre stratégie en matière de renseignement était essentiel. Or, il n'a pas eu lieu, ni même autour du *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale...* »

C.F. : Pourquoi n'y a-t-il pas eu de débats en ces différentes occasions ?

D.B. : « Parce que ce n'est pas du domaine des débats parlementaires. Voici un autre exemple qui atteste du silence du gouvernement en la matière : alors qu'il était question de prolonger la loi sur le terrorisme de 2007, j'ai posé des questions à Michèle Alliot-Marie, notamment sur la proposition d'une commission d'enquête parlementaire. Je n'ai obtenu aucune réponse, hormis qu'elle était incompétente. Ce à quoi je lui ai répondu : « *Madame la ministre de l'Intérieur, je pense que quand un Président de la République en exercice porte plainte contre un ancien directeur central des Renseignements généraux, la représentation nationale peut légitimement demander à savoir ce qu'il se passe* ». Par ailleurs, est-ce que les pratiques que chacun attribue à Yves Bertrand ont cessé après son départ ? Je n'en suis pas sûre. Cela demande à être vérifié. »

« Que se passe-t-il du côté de l'intelligence économique ? Que sont ces affaires Jadot, Besancenot, etc. ? Ce ne sont que la partie émergée de l'iceberg. Les officines servent de sous-traitants aux services de renseignements publics. L'explosion du secteur du renseignement privé est un problème dans la mesure où il n'y a aucun cadre. Or, la volonté de l'État de réglementer ces activités est voisine de zéro... »

C.F. : Que pensez-vous des initiatives de communication des services de renseignement français, à l’instar du site internet présentant la DGSE ?

D.B. : « Je ne l’ai pas regardé. »

C.F. : Pensez-vous qu’il est pertinent que les services communiquent ?

D.B. : « Oui. »

C.F. : Vous pensez que cela pourrait contribuer à une certaine transparence des services de renseignement ?

D.B. : « Il n’y aura jamais une transparence totale. Il faut assumer qu’il y ait une partie qui demeure confidentielle. Par exemple, des députés voulaient que les textes réglementaires sur Cristina soient publics. Je pense au contraire que ces textes ne doivent pas être rendus publics. Par contre, ils doivent être connus de la Délégation parlementaire au renseignement. »

« C’est une question de crédibilité vis-à-vis de nos services ainsi que des services étrangers avec lesquels ils travaillent. Une coopération avec des partenaires étrangers n’est pas viable s’il n’y a pas de secret-défense en France. »

C.F. : Sur le site Internet de la DGSE, il s’agit non pas de communiquer sur les opérations du service, mais davantage de se faire connaître (histoire, missions générales, etc.) auprès de citoyens qui ne semblent pas connaître précisément le rôle de leur service. Qu’en pensez-vous ?

D.B. : « Je pense qu’avant de communiquer en direction de l’opinion publique – mais sans être nécessairement contre - ils doivent d’abord rendre compte à la représentation nationale. »

C.F. : Dans un contexte de crise économique et d’endettement public croissant, le budget des services de renseignement et de sécurité doit-il être sanctuarisé ?

D.B. : « Oui, plutôt. Je pense que, d’une façon générale, le budget de la sécurité et celui de l’éducation doivent être sanctuarisés. Celui de l’éducation devrait même être renforcé. »

« Il faut être très pragmatique sur cette question. Il faut prendre en considération les besoins réels de nos services. Il ne faut faire ni de la théorie budgétaire ni de l’affichage. De toute manière, nous-mêmes, qui votons la loi de finances, ne savons pas quel est leur budget ! Comme ça le problème est réglé ! »

C.F. : Vous avez tout de même une idée au travers de la loi de finances...

D.B. : « Non ! Dans les documents budgétaires, le nombre d'agents qui y travaillent n'y est pas précisé. Il y a trop peu d'informations. Eventuellement, le nombre de temps plein et les ressources financières correspondantes peuvent être indiqués si cela est demandé au cours des débats. Mais les parlementaires ne connaissent pas les montants alloués à telle ou telle opération. La délégation parlementaire au renseignement n'a pas non plus accès à ces informations car cela relève du domaine de l'exécutif. C'est le problème, car l'exécutif sera toujours suspecté d'utiliser ses services pour lui-même, non pas pour la France. »

C.F. : **Il a été dit que les réformes récemment menées sous l'égide de Nicolas Sarkozy présidentialisaient trop le renseignement. Pensez-vous que la réforme aurait dû prendre un autre chemin ? Pensez-vous que le Parlement aurait dû trouver une place plus importante dans cette réforme ?**

D.B. : « Le Parlement doit être dans le contrôle, pas dans la direction opérationnelle. Que le Parlement exerce un contrôle *a posteriori* ou en amont sur la loi de finances serait déjà une avancée. Je ne suis pas favorable à un mélange des casquettes, comme à l'américaine. »

« Toutefois, il faut trouver un équilibre des pouvoirs au sein de l'exécutif. Cette réforme renforce les inquiétudes par une hypercentralisation. Je ne comprends pas l'intérêt de rajouter des organes de coordination à la coordination existante (UCLAT). Éventuellement, quand la situation est très grave, le Premier ministre et/ou le Président de la République peuvent être impliqués davantage. Néanmoins, ce n'est pas au Président de la République de diriger les services de renseignement. Je pense que Nicolas Sarkozy a une vision trop américaniste. Or, la salle de crise de la Maison blanche ne correspond pas avec le modèle français. »

« Pour autant, je ne pense pas qu'il faille mélanger le rôle du législatif et de l'exécutif. Une réforme du renseignement est nécessaire mais celle-ci ne me semble pas pertinente à plusieurs titres. D'une part, ne valait-il pas mieux garder tout le monde au sein d'une seule et même direction, au lieu d'en transférer une partie à la sécurité publique ? L'amélioration de la lutte contre les violences urbaines que devait susciter la réforme avait été louée. Or, aujourd'hui, les moyens ne suivent pas. Ensuite, la suppression des RG était-elle indispensable ? Ce service avait une culture de terrain et du signal faible. La justesse de leur analyse des petits signaux par rapport à un phénomène de société (nombre de femmes portant la burqa dans la région lyonnaise, augmentation des chiens dangereux dans les cités, niveau de vente du livre de Julien Coupat, *etc.*) était souvent saluée. J'ai peur que cette culture soit entre train d'être détruite. »

C.F. : **Craignez-vous que la culture DST n'absorbe cette culture de RG ?**

D.B. : « Au sein de la DCRI, je le crains ! La culture DST est aussi utile. Une réforme comme celle-ci doit être une addition. Il ne faut pas que $1+1=1$. Le problème, c'est qu'on a un Président de la République qui n'aimait pas les RG, à cause d'Yves Bertrand. Il a fait une réforme pour les tuer ! Je pense qu'une réforme dont l'objet est le règlement de compte n'est pas valable. Et d'ailleurs, il y a eu des problèmes à la rentrée sur la surveillance des salles de prières. »

C.F. : Est-ce que vous pensez que l'image des services de renseignement pèse sur les choix politiques en matière de renseignement ? Autrement dit : lorsqu'un attentat a lieu, qu'un scandale impliquant les SR éclate ou que les citoyens estiment que les SR n'assurent pas correctement leur rôle, pensez-vous que cela peut avoir une influence sur les votes des élus parlementaires ou sur les choix de l'exécutif ?

D.B. : « Oui et non. L'affaire des carnets d'Yves Bertrand a forcément percuté et conforté une image installée depuis assez longtemps, celle d'une police politique impliquée dans diverses affaires par le passé (*Clearstream*, le Pasteur Doucé...). Cela est valable tant au niveau de l'opinion publique que des pouvoirs publics. Je pense que qu'une part de la réforme du renseignement intérieur est le fruit de vengeances vis-à-vis de la supposée fidélité des RG à Jacques Chirac du temps où Nicolas Sarkozy était ministre de l'Intérieur. »

« Si l'on se place sur le plan budgétaire ou parlementaire, je ne crois pas qu'il y ait une influence. Le débat sur les nouveaux pouvoirs octroyés aux services de renseignement dans la loi sur le terrorisme en 2006 n'a pas été influencé par l'image des services. En revanche, celle-ci joue sur les nominations et sur les réformes de nature administratives. »

« C'est au cours de ce débat parlementaire en 2006 que nous avons proposé des amendements pour créer une Délégation parlementaire. Un consensus a émergé. Nicolas Sarkozy s'est dit favorable à cette idée. Même si la délégation parlementaire au renseignement a, par la suite, été vidée de sa substance, les parlementaires constituent quand même un garde-fou. On ne peut pas nous demander de donner de nouveaux pouvoirs aux services de renseignement sans contrôle. »

« Quand il y a, malheureusement, un attentat, c'est toujours un échec. Et en général, un fusible est toujours recherché. »

« Pour éviter les échecs, il faut impérativement conserver le savoir-faire des services français que beaucoup de pays dans le monde nous envient. Ceux-ci nous jalouent également notre cadre juridique sur le terrorisme. Toutefois, il faut faire bon usage de cette loi sur le terrorisme. Les affaires comme celle de Julien Coupat, contribuent à donner l'impression qu'on dévoie une procédure. Le cadre est alors affaibli. Il est gênant que de plus en plus de citoyens n'adhèrent plus à notre législation antiterroriste et les trouvent attentatoires aux libertés publiques. »

C.F. : Pensez-vous que la création de la DAR, projet dans les tiroirs depuis plus d'une dizaine d'années, est une forme de contrepartie aux réformes menées autour du renseignement intérieur et de la loi antiterroriste votée en 2006 ?

D.B. : « C'était initialement une contrepartie que les parlementaires avaient arrachée lors d'un débat du 24 novembre 2005 alors même que tout l'hémicycle était unanime – ce qui est rare dans la vie parlementaire –. Les parlementaires ont accepté de donner les accès aux fichiers que les services de renseignement demandaient, à condition qu'il y ait une délégation parlementaire de contrôle. Mais, au moment du vote de l'amendement, le ministre de l'Intérieur de l'époque, Nicolas Sarkozy, a demandé quelques mois afin de

rédiger un bon texte. Entre temps, la commission de la Défense est intervenue et a édulcoré l'amendement. Le Sénat a fini de le vider de son sens. »

« J'avais âprement défendu l'idée d'une DAR au sein du groupe socialiste jusqu'à les convaincre en juillet 2007 qu'il s'agissait d'une avancée démocratique. Mais le projet qui fut finalement proposé au vote était un Canada dry de contrôle parlementaire. Le groupe socialiste ne pouvait pas voter pour. »

ANNEXE FRANCE N° 13 : Entretien avec Jean Michel, député (PS)

Jean Michel a été réélu député de la 6^e circonscription du Puy-de-Dôme en 2007. Il fait partie du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche. Cet avocat de profession est membre de la commission de la Défense nationale et des forces armées. Il a accepté de répondre à nos questions lors d'un entretien le 07 juillet 2009 à l'Assemblée nationale.

C. Ferro : Quelle image avez-vous, en qualité de député, des services de renseignement français ?

J.M. : « La première image que j'en ai est fort ancienne et se forge à partir des trois composantes classiques : le SDECE, la DST à l'intérieur du territoire, et le renseignement militaire. »

« L'image que le citoyen n'est pas, *a fortiori*, positive. En France, la méfiance est de mise pour tout ce qui est secret, y compris donc le renseignement. Je ne sais pas quelle en est la raison ni depuis quand cela date : est-ce suite à la Révolution française ? À l'Ancien Régime ? À Bonaparte et Napoléon ? »

« On n'a pas la même conception que les Anglo-saxons, pour qui le renseignement est une tâche noble. Les meilleurs étudiants issus des grandes écoles sont recherchés par les services de renseignement britannique. Leur personnel est très bien rémunéré. Ce n'est pas tout à fait le cas en France, du moins jusqu'à une date récente. »

C.F. : Jusqu'à une date récente... Est-ce à dire que vous pensez que l'image des services s'est modifiée récemment ?

J.M. : « Je ne sais pas si c'est l'image qui a changé. On a peut-être davantage conscience de l'utilité du renseignement, en particulier dans le domaine économique. Il ne s'agit plus de l'antagonisme Est-Ouest symbolisé par le Mur de Berlin ni de l'espionnage des basses œuvres. Aujourd'hui, il s'agit de défendre d'une part les entreprises françaises et, d'autre part, le savoir-faire français. La France doit se prémunir de tout pillage économique et technologique, autant que se tenir informée des évolutions technologiques qui ont cours dans le monde entier. »

C.F. : Donc aujourd'hui, vous et l'ensemble des députés avez une image plutôt positive des services ?

J.M. : « Oui, du moins en ce qui me concerne. »

C.F. : Pensez-vous que l'opinion publique française rejoint votre avis ?

J.M. : « Déjà, les députés ont une image souvent déformée parce qu'ils ne connaissent pas la réalité. L'opinion publique, c'est encore pire et n'a qu'une image très parcellaire. »

C.F. : Mais encore ? L'image que se forge l'opinion publique se rapproche-t-elle plutôt de la mythologie bondienne, des séries et autres romans d'espionnage ?

J.M. : « Oui. L'image que les Français ont du renseignement est comparable à celle qu'ils peuvent avoir de l'appareil police-justice au travers des séries policières : l'avocat à la cour interpelle le juge par « *Votre Honneur* ». Leur perception est modelée par un prisme américain, anglo-saxon. »

C.F. : Estimez-vous que le niveau d'information des élus parlementaires est suffisant ?

J.M. : « Non, absolument pas. J'ai fait d'ailleurs deux rapports. Le premier, avec Bernard porte sur la protection des entreprises³, notamment celles liées à la Défense, dans le cadre d'acquisition, de prise de contrôle, au niveau français et européen. Ce rapport fait suite à la prise de participation d'un fonds américain⁴ dans le capital de *Gemplus*, entreprise française et leader mondial des cartes à puce. L'entreprise s'est faite pillée sans que personne ne réagisse. C'était une catastrophe. À cette occasion, nous avons rencontré entre autres Alain Juillet qui Haut Responsable à l'intelligence économique ainsi que des gens du SDECE pour dresser un état de la protection de nos entreprises. »

« *Michelin*, qui est installé dans ma circonscription à Clermont-Ferrand, est certainement une des entreprises au monde les mieux protégées et depuis de nombreuses années. *A contrario*, nombreuses sont les entreprises qui disposent d'un savoir faire important, mais ne se préoccupe pas de sa protection. Aucune précaution n'est prise par exemple lorsque ces dernières accueillent des visiteurs qui peuvent photographier, rapporter ce qu'ils ont vu, etc.. »

« Une veille a été instituée au niveau départemental, dans chaque préfecture. Néanmoins, je ne sais pas si la professionnalisation de cette veille est suffisante. Il n'y a qu'à voir la liste des acquisitions opérées par les Américains dans les entreprises européennes de Défense, quelque soit les secteurs : naval, spatial, etc.. C'est impressionnant. On est un peu sous main mise américaine. »

³ Rapport d'information n° 2202 de la Commission de la Défense nationale et des forces armées sur « *la participation de capitaux étrangers aux industries européennes d'armement* », déposé le 23 mars 2005 à l'Assemblée nationale et présenté par Bernard Deflesselles et Jean Michel.

⁴ En 2005, le fonds étatsunien Texas Pacific Group (TPG) est entré au capital de *Gemplus* à hauteur de 26 %, et en est devenu le premier actionnaire.

« Le deuxième rapport portait sur la Défense au niveau européen⁵. On montre que d'un côté, on ne peut pas mettre les pieds aux États-Unis au nom du libéralisme et, de l'autre côté, l'Europe est une sorte de passoire. »

« Pour résumer, on peut catégoriser les pratiquants de l'espionnage en deux groupes : les Anglo-saxons et les autres. *Echelon* en est une bonne illustration. La commission qui a travaillé sur ce sujet et dont je faisais partie, a mis en évidence cela dans son rapport⁶. La plupart des membres de ce réseau mondial étaient anglo-saxons : États-Unis, Royaume-Uni, Australie, Canada... Cela pose problème au niveau européen, notamment. Qui plus est, Bruxelles, lieu des décisions européennes, fait l'objet d'un espionnage et d'un lobbysme intensifs de la part des Anglo-saxons. En France et en Europe, la démocratie a posé le principe d'égalité. Chez les Anglo-saxons, le principe est celui de l'argent-roi : quelqu'un qui a de l'argent n'est pas égal à celui qui n'en a pas. Dans cette optique, il est normal que les grands groupes paient des lobbyistes pour faire valoir leurs intérêts. »

C.F. : Que pensez-vous de la création de la Délégation parlementaire au renseignement ?

J.M. : « Le jour où le Parlement assumera la réalité de ses prérogatives et de ses pouvoirs, ce sera très bien. Encore faut-il avoir la volonté et une personnalité et ne pas être des cloportes et des couche-toi-là devant le gouvernement quel qu'il soit. »

C.F. : Pensez-vous que c'est une bonne chose que le Parlement se saisisse des questions de renseignement ?

J.M. : « Bien sûr ! Ça se fait dans les autres démocraties. Mais, comme chaque fois, on l'a fait *a minima*. Il est dommage qu'on ne prenne pas les problèmes à bras le corps. »

C.F. : Pensez-vous qu'on a une culture du renseignement en France ?

J.M. : « Non, on n'a pas de culture du renseignement en France. Je vous l'ai dit, c'est la différence entre les Anglo-saxons et nous. Pourtant, nos services de renseignement ne sont pas trop mauvais malgré les faibles moyens qui leur sont consacrés. Pourtant aussi, on dispose d'outils performants comme les satellites d'observation que beaucoup de nations n'ont pas. Ceux-ci nous ont d'ailleurs été très utiles pendant la guerre au Kosovo par exemple. On s'est aperçu que les informations fournies aux Anglais et aux Allemands par les Américains étaient erronées. »

« Mais, encore faut-il se donner les moyens de l'observation, et donc de la connaissance... »

⁵ Rapport d'information n° 2531 de la commission de la Défense nationale et des forces armées sur « *les nouveaux défis de la construction de l'Europe de la défense* », déposé le 27 septembre 2005 à l'Assemblée nationale et présenté par Jean Michel et Jérôme Rivière.

⁶ Rapport d'information n° 2623 de la commission de la Défense nationale et des forces armées sur « *les systèmes de surveillance et d'interception électroniques pouvant mettre en cause la sécurité nationale* », déposé et présenté par à l'Assemblée nationale et présenté par le député Arthur Paecht.

C.F. : Pensez-vous qu'en temps de crise économique, le budget des services de renseignement doit être sanctuarisé ?

J.M. : « Une nation qui ne sait pas consacrer l'argent nécessaire à sa sécurité extérieure et intérieure, même en période de crise, n'est pas une grande nation. C'est une nation qui baisse les bras. L'histoire de France montre qu'à chaque fois qu'elle a su consacrer de l'argent à sa sécurité, elle a réalisé d'énormes progrès scientifiques, et donc par la suite, économiques. »

C.F. : Que pensez-vous des dernières réformes liées au renseignement qui ont été menées en France ? Secret-défense, renseignement intérieur...

J.M. : « Il y avait besoin de réformes et d'adaptation. Malheureusement, les réformes n'ont pas suscité une réflexion en profondeur. C'est pourquoi l'adaptation a été souvent maladroite car d'une part, elle n'aillait pas au fond des choses et d'autre part elle pouvait mettre en péril certaines transactions qui étaient nécessaires à la vie économique du pays. »

C.F. : C'est-à-dire ?

J.M. : « Vouloir donner l'image de laver plus blanc que blanc n'était pas un choix adéquat. Si les transactions en matière d'armement étaient toutes transparentes, cela se saurait ! »

« Ce sont des réformes ni appropriées ni approfondies mais elles mériteraient une réflexion plus ouverte dans l'enceinte de l'Assemblée nationale et du Sénat pour aboutir à un projet plus concret et efficace. La réflexion aurait dû être plus grande tant au niveau de la commission des lois que de celle de la Défense. Le travail aurait pu se faire en commun pour aboutir à quelque chose de plus efficient. »

C.F. : Récemment, une polémique a éclaté autour des fichiers Edvige et Cristina. Que pensez-vous des fichiers, puis de cette polémique ?

J.M. : « On a une vision angélique du fichage en France. C'est pourquoi la CNIL a été créée. Cela est très bien. Néanmoins, elle peut parfois empêcher de faire des choses très utiles comme des fichiers en matière de délinquance sexuelle. À l'inverse, la Grande-Bretagne est beaucoup plus pragmatique. Cela permet de réunir des renseignements forts utiles dans des bases de données et de démasquer des gens qui sont souvent des récidivistes surtout dans le domaine de la délinquance sexuelle. Il y a une certaine hypocrisie dans notre pays. »

C.F. : Cette polémique était-elle le fruit d'un groupe restreint ou reflétait-elle ce que pensait l'opinion publique ?

J.M. : « L'opinion publique a bon dos. Il y a des gens qui pensent pour elle. L'opinion publique, on la fabrique. »

C.F. : Que pensez-vous du traitement médiatique des questions de renseignement ?

J.M. : « Bien souvent, les journalistes ne vont pas au fond des choses. L'apparence et le scoop comptent davantage. Ils rédigent leurs papiers sans connaître les tenants et les aboutissants et en fonction de leur opinion toute faite. Favorables ou défavorables, les journalistes orientent, malgré tout, leurs papiers et trouvent des arguments pour justifier leur propre position. »

C.F. : Selon vous, les SR ont-ils bonne presse ou mauvaise presse ?

J.M. : « Ils n'ont pas bonne presse. »

C.F. : La place du renseignement dans le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* de 2008 est-elle justifiée selon vous ?

J.M. : « La place octroyée au renseignement dans le *Livre blanc* est parfaitement justifiée, mais il faut en tirer les conséquences et se donner les moyens afin d'obtenir les informations nécessaires aux prises de décision. Alors rapporteur de la commission de la défense pour l'espace et la communication, j'avais dit qu'il fallait investir au moins un milliard d'euros dans cette perspective. Après l'arrivée de la droite au pouvoir, le budget est passé de 600 millions d'euros à 400 millions du temps du mandat de Michèle Alliot-Marie. On ne peut pas tenir un discours et faire son contraire. Mais, c'est la politique actuelle du gouvernement ! »

« Pourtant, ce domaine du renseignement est crucial. Si vous n'avez pas ce type de renseignement, vous jouez en deuxième division. Ceux qui ont le renseignement, même s'ils ne disent rien et ne veulent pas le partager, détiennent la réalité du pouvoir. »

« La question qui se pose aujourd'hui est : la France – et l'Europe – a-t-elle envie de savoir ? La collaboration au niveau européen est très difficile. Cela s'explique par deux raisons. D'un côté, il est compliqué de travailler avec les Anglais puisqu'ils font partie d'*Echelon*. De l'autre côté, l'Allemagne, qui fait souvent cavalier seul, manifeste des réticences. À l'inverse, la France collabore assez bien avec l'Italie, l'Espagne et quelques autres pays européens. Toutefois, le partage à ce niveau-là reste relativement difficile. Or, selon moi, si un programme en commun est mis en place, que la France investit 50 % et que les autres pays apportent 10 % chacun, le partage doit être total de leur part. Et non pas parcellaire comme aujourd'hui. Et ça, c'est difficile à faire passer. Ça prouverait d'ailleurs la volonté d'existence d'une Europe. »

« Alors que de la Chine, de l'Inde et d'autres pays montent en puissance, l'Europe peut-elle se passer d'avoir des yeux et des oreilles ? Je ne sais pas. Est-ce que l'Europe va se passer de l'espace ? Est-ce que l'Europe aura enfin une ambition de mettre un homme dans l'espace ? Des puissances qu'on traitait hier de pays sous-développés ne tarderont pas à accéder à tout cela... Aujourd'hui, ni la France, ni l'Europe ne font un effort financier suffisant en la matière. Le problème est le manque d'ambition collective au niveau européen, alors qu'on pourrait concurrencer les États-Unis. Un exemple : *Galileo*. Les Américains qui n'ont cessé de mettre des bâtons dans les roues de se projet pour essayer de

le faire capoter. Ils voulaient même interdire une utilisation militaire. De quel droit se mêlent-ils ? Il est malheureux de voir la France et les nations européennes se coucher devant les Américains. Il est triste de regarder la France se coucher devant les Américains en intégrant le commandement intégré de l'OTAN. On n'a vraiment aucune fierté au niveau de la présidence de la République, du gouvernement, et de la majorité actuelle ! Où sont passés les gaullistes ? J'ai honte pour le France. »

C.F. : Pensez-vous qu'il existe une communauté du renseignement en France qui rassemble l'ensemble des services de renseignement, militaires et civils ?

J.M. : « Je n'ai pas cette impression. »

C.F. : Pensez-vous que la nouvelle fonction de coordonnateur pourrait contribuer à la création d'une telle communauté ?

J.M. : « Il le faudrait. Il est indispensable que l'on se donne les moyens nécessaires à ce niveau-là et qu'on y affecte les meilleurs. La France est très performant en matière de chiffre par exemple. Ça ne se sait pas ça ! Les Français obtiennent souvent la médaille Fields, la plus prestigieuse récompense pour la reconnaissance de travaux en mathématiques. Il faut pouvoir repérer, démarcher, inciter les jeunes à envisager une carrière au service de la nation au sein de nos services de renseignement. Mais ce n'est pas dans nos habitudes. »

« En matière de renseignement, c'est la bourse aux échanges. Encore faut-il avoir quelque chose à échanger ! Est-ce que la France, à elle seule, peut obtenir toutes les informations au niveau planétaire ? À mon avis, non. Donc, l'obtention des informations doit aussi passer par un cadre de coopération. Et pourquoi pas dans le cadre européen ? »

C.F. : Pensez-vous qu'on peut absolument tout partager ? Le partage ne doit-il pas se restreindre à des domaines précis comme la lutte contre le crime organisé ou contre le terrorisme ? La coopération peut-elle concerner le renseignement économique ou diplomatique ?

J.M. : « Qu'on le fasse déjà à certain niveau ! On peut le faire au niveau militaire et dans d'autres domaines comme la criminalité organisée, le terrorisme, *etc.* Je pense que cette coopération ne fonctionne pas trop mal, mais sans que les moyens n'aient été mis en commun. À mon avis, il faut aller beaucoup plus loin que ce qui a été fait jusqu'à ce jour. »

ANNEXE FRANCE N° 14 : Entretien avec Jean-Michel Fourgous, député (PS)

Réélu député dans les Yvelines en 2007, Jean-Michel Fourgous est membre de la commission des Finances et est rapporteur spécial du budget de la Défense auprès de celle-ci. Il participe également à la mission d'évaluation et de contrôle de la commission des Finances. Jean-Michel Fourgous a accepté de répondre à nos questions, dans le cadre de l'enquête d'opinion menée auprès des parlementaires français. Il s'agit ici d'une synthèse de l'entretien qui s'est déroulé le 02 juillet 2009 à l'Assemblée nationale.

« L'image des services de renseignement est nulle car ils ne communiquent pas. Ils n'ont donc pas de réelle image tant auprès de l'opinion publique que des parlementaires. »

« Dans le rapport, fait pas la commission des Finances qui sera publié en octobre 2009, nous insistons sur trois éléments qui nous intéressent ici : l'information des parlementaires sur le renseignement et les nouvelles menaces, le déblocage de crédits supplémentaires, ainsi que l'inadaptation de la DGSE face aux nouvelles menaces qui oblige à la réformer. »

« La Délégation parlementaire pour le renseignement résulte d'une bonne initiative. Toutefois, je crains qu'elle ne modifie en rien la marche du renseignement ni ne participe à l'adaptation nécessaire des services de renseignement français aux nouvelles problématiques. »

« L'utilisation de fichiers comme Edvige et Cristina est indispensable La problématique suscitée autour du décret Edvige émane d'un conglomérat minoritaire d'extrême-gauche, qui utilise l'argument de l'atteinte aux libertés individuelles pour se faire entendre. »

« Les réformes initiées par le gouvernement français, que ce soit pour le renseignement intérieur ou le secret défense, sont bonnes à mon avis. Il ne fait pas de doute que le budget alloué au renseignement et à la sécurité doit être sanctuarisé. »

« Il y a une communication du renseignement en France. Elle regroupe 12 500 hommes et femme. Celle des États-Unis compte 100 000 personnes. Celle du Royaume-Uni est également plus étoffée que la nôtre. Je serais curieux de comparer les moyens humains, techniques et financiers dont disposent les services de renseignement et de sécurité étatsuniens, britanniques, russes, israéliens, chinois et français, et les résultats qu'ils obtiennent. Je ne suis pas certain que ce soit ceux qui ont le plus de moyens qui sont le plus performants. »

ANNEXE FRANCE N° 15 : Entretien avec Franck Cognard, journaliste à France Info

Franck Cognard était alors journaliste à France Info et traitait, depuis dix ans, les sujets de police-justice. L'entretien s'est déroulé le 14 octobre 2009, à la Maison de la Radio.

C. Ferro : Selon vous, quelle culture du renseignement avons-nous en France ? Y en a-t-il une ?

F. Cognard : « Il n'y a pas de culture du renseignement en France, à la différence de la Grande-Bretagne. On a un peu le renseignement honteux comme me l'avait expliqué un jour un homme de la DST. Chez nous, ce n'est pas un métier noble. C'est quelque chose qu'on cache, dont on ne parle pas sauf quand ça va mal. Pour moi, c'est là notre « *culture du renseignement* » en France. »

C.F. : Quel en est la ou les raison(s) ?

F.C. : « Il y a une part historique qui doit être due au rôle passé des services de renseignement et de sécurité. Par exemple, celui des Renseignements Généraux. Je ne pense pas seulement aux 20 dernières années, mais plutôt aux 60 dernières années et à son rôle durant l'occupation. Vient de là l'impression que les hommes du renseignement ne font que surveiller afin de dégoter les travers des uns et des autres et les exploiter à des fins peu nobles. »

C.F. : Pensez-vous que l'opinion publique a une bonne connaissance des services de renseignement français ?

F.C. : « Non, absolument pas. Je crois que le grand public en France ne fait pas la différence entre ce qu'est l'espionnage et le contre-espionnage, entre la DGSE et la DCRI. La réforme du renseignement intérieur a ajouté à la confusion. »

C.F. : Malgré tous les articles qui ont été publiés sur cette réforme ?

F.C. : « Tout ce qui a trait à une réforme structurelle du renseignement n'intéresse pas, à mon sens, la plupart des gens. D'autant que cette réforme n'est pas si simple. Je ne suis pas sûr que les papiers soient lus sur le beau métier que peut être le renseignement. À l'inverse, le renseignement n'intéresse les gens que quand il y a quelque chose de crapuleux. »

C.F. : Pensez-vous que les élus parlementaires ont le même niveau de connaissance du renseignement français ?

F.C. : « Sans doute connaissent-ils un peu mieux ce domaine. C'est du moins le cas pour ceux qui sont soit proches des services soit connaissent très bien l'appareil d'État. De fait, ils ont certainement une appréciation plus juste de ce qu'est un service de renseignement. »

C.F. : Selon vous, les services de renseignement et de sécurité français ont-ils une bonne image auprès des Français ?

F.C. : « Non, ils ont une mauvaise image des services de renseignement parce qu'on en parle dans des circonstances particulières. Quand il y a des ratés – le plus célèbre est l'affaire *Greenpeace*. Quand des hommes sortent du lot mais pour de mauvaises raisons – comme le général Rondot et Yves Bertrand. Quand des anciens des services qui sont impliqués dans des barbouzeries ou des magouilles – un certain nombre d'anciens de la DGSE, de la DST, des RG ont été mêlés dans de salles petites affaires de *tricoche*. Inévitablement, avec ce type d'information, l'image du renseignement ne peut pas être bonne en France. »

« La dernière fois que les médias ont parlé de la DGSE en une, c'était à propos de l'enlèvement de deux agents en Somalie. Deux agents d'un service de renseignement censé être un service d'élite, se font attraper : cela prête à sourire ! Pourtant, il y a des explications valables : la Somalie est un pays compliqué et il est difficile d'y évoluer. Mais ce n'est pas ce qui est retenu et l'image que cela renvoie devient alors négative, voire d'amateurisme. »

« Avant la disparition des Renseignements Généraux, les médias ont beaucoup parlé du fichier Edvige et de la pratique du fichage de ce service. Ce n'était pas non plus très bon pour l'image du service. »

C.F. : Qu'en est-il des élus parlementaires ?

F.C. : « Il n'en ont pas la même image, parce qu'ils ont une notion un peu plus précise de l'utilité d'un service de renseignement, quel qu'il soit. Néanmoins, lorsqu'une affaire défraie la chronique, les élus ne sont pas les derniers à taper sur les services. »

C.F. : Pensez-vous que tous les services de renseignement ont la même image ? Certains ne demeurent-ils pas inconnus du grand public ?

F.C. : « Les Douanes restent effectivement inconnues alors que leur service fonctionne extrêmement bien. Pour le reste, la refonte des services de renseignement policier brouille quelque peu cette image. Les Français avaient une idée que ce qu'étaient la DST, la DGSE et les RG. La DCRI ne correspond encore à rien dans leur esprit. »

« Les journalistes se doivent de l'expliquer dans leurs papiers. Mais ils simplifient : la DGSE fait de l'espionnage, la DCRI, du contre-espionnage. C'est réducteur. Qui plus est, la DGSE ne correspond pas à un seul métier. Il compte des analystes, des linguistes, des

ingénieurs, des militaires du service action, *etc.*. DGSE et DCRI peuvent tous deux travailler sur des affaires de terrorisme. Il faut bien dire que l'approche de l'appareil du renseignement n'est pas simple en France. Il est compliqué de donner une image claire des services de renseignement en France et nos simplifications peuvent finalement brouiller la perception du renseignement français. Pourtant, c'est à nous, journalistes, de faire de la pédagogie. »

« Les services de renseignement et de sécurité sont extrêmement utiles à un État au point qu'on devrait l'aborder à l'école, au même titre que les autres services de l'État. Qu'est-ce que la DGSE ? La DCRI ? Éventuellement la DRM et la DPSD ? Je ne suis pas persuadé que cela soit fait. »

C.F. : À votre avis, quelle image des services de renseignement diffuse les médias français ? Est-elle réaliste ? Fantasmagorique ? Orientée sur les scoops à scandales ?

F.C. : « C'est le propre des médias de parler des trains qui arrivent en retard et non de ceux qui arrivent à l'heure. Mais cela arrive quand même. Par exemple, à l'occasion de l'arrestation de cet ingénieur du CERN en Isère – les journalistes ont mentionné le travail de la DCRI dans de nombreux articles. Quand la brigade des stupéfiants réussit de belles affaires, les médias en parlent. »

« Je ne crois pas que les médias diffusent une image fantasmagorique. Cela s'explique par le sérieux d'un certain nombre de journalistes, comme Jean-Dominique Merchet. Les articles sur les questions de renseignement qu'il rédige dans *Libération* et sur son blog sont très pédagogiques. »

« Néanmoins, il reste certain que les médias évoquent davantage les ratés que les succès. Du moins, le traitement médiatique sera différent selon ces deux cas. Dans le premier, les journalistes s'intéresseront au dysfonctionnement qu'il y a pu avoir au sein du service pointé du doigt. Dans le second cas à l'inverse, les journalistes focaliseront leurs articles sur la personne qui a été interpellée et sur ce qu'elle préparait. Ce n'est pas sans effet. »

C.F. : Vous aviez fait une chronique avec des enfants qui vous posaient des questions sur le métier d'espion. Au cours de cette interview, vous avez quasi systématiquement utilisé le mot « espion ». Pourtant un service de renseignement n'est pas composé que d'espions...

F.C. : « Le cas est un peu particulier parce que je m'adressais à des enfants qui devaient avoir entre 8 et 12 ans. C'est compliqué d'essayer d'avoir des mots simples, d'avoir des mots qui leur parlent. Pour eux, il n'est pas question d' "agent de renseignement" ou d' "agent secret". Dans un service, ils sont tous "espions". Ce n'est sans doute pas ce que j'ai écrit de plus juste, mais je m'adressais à des enfants. »

C.F. : À les écouter, ils ont véritablement l'image du James Bond...

F.C. : « Oui, tout à fait. C'est une image qu'ils se forgent en regardant des films et des dessins animés où il y a des espions et des espionnes. C'est une image d'enfant. Il ne faudrait pas que les images d'adultes correspondent aux images d'enfants... »

C.F. : L'image des adultes ne rejoint-elle pas parfois l'image des enfants ?

F.C. : « Si, c'est vrai. En fait, ils ont soit l'image fantasmée issue des films, soit celle que nous, médias, diffusons. Le cas de Philippe Rondot, à travers l'affaire *Clearstream*, est assez édifiant. Philippe Rondot a travaillé quinze ans à la DGSE et à peu près autant à la DST. Au cours de sa carrière, il a su développer un réseau impressionnant de contacts. Il pouvait s'entretenir avec Yasser Arafat, rencontrer le chef des services secrets syriens, ou arrêter lui-même Carlos en collaboration la CIA. Il était respecté, comme me l'ont confié des militaires du 13^e RDP qui avaient travaillé avec lui en Bosnie sur la trace de criminels de guerre. Pourtant l'image que les Français ont de lui aujourd'hui est désastreuse tant pour lui-même que pour les services secrets. Quelle est-elle ? Celle de personnes qui remplissent des fiches bostols avec un petit crayon, comme disait Dominique de Villepin. L'image de l'espion ou de l'agent de renseignement en prend un sacré coup ! »

C.F. : Pourquoi l'avoir baptisé « maître-espion » alors que ce n'était pas un espion ?

F.C. : « Je ne sais pas d'où vient cette expression ! Je l'ai reprise avant de le rebaptiser « *le scribe* ». Je trouvais que ce surnom lui correspondait mieux. Peut-être que cela renvoie à une anecdote qui veut que Philippe Rondot ait pris un café assis à côté de Carlos, juste avant son arrestation, sans que ce dernier ne le reconnaisse. Les descriptions ou les surnoms sont souvent mal trouvés comme celui de « *l'informaticien* » pour Imad Lahoud alors qu'il ne l'était pas du tout. L'image des services que cela renvoie en creux n'est pas terrible. »

C.F. : Prenons l'affaire Farewell. Au moment de la sortie du film, les journalistes l'ont présenté comme « la plus grande affaire du XX^e siècle ». Ils ont évoqué une opération très bien montée par des professionnels aguerris et d'un russe retourné par la DST. Or, ce n'est pas conforme à ce qu'il s'est passé. Pourquoi un tel décalage ?

F.C. : « Sans doute la France et les médias se raccrochent à l'un des rares succès rendus publics. Ronald Reagan lui-même avait affirmé : « *C'est sans doute l'une des plus belles affaires d'espionnage de tous les temps* ». La reprise était facile. »

« De plus, l'affaire avait été médiatiquement surexploitée surtout parce qu'elle a été copieusement utilisée au niveau politique. François Mitterrand, alors Président de la République, s'en était beaucoup servi pour montrer qu'il prenait de la distance avec le communisme et les États communistes et qu'il ne voulait bolchéviser toute l'Europe, comme le pensaient les Américains. C'est pourquoi cette affaire est rentrée dans l'histoire plus qu'une autre. L'histoire est quasiment devenue légende, avec ses imprécisions, ses

raccourcis, ses imperfections... Cette histoire n'est pas forcément exemplaire, mais existe-t-il vraiment des histoires exemplaires dans le domaine du renseignement ? Je ne sais pas... »

« Dans tout ce qui arrive sur la place publique à propos des services de renseignement, il y a une énorme part de fantasme et de raccourcis. Les journalistes sont obligés de raccourcir de trouver des parades aux contraintes imposées par le support pour lequel ils travaillent (temps, place...). Il faut que ça tienne en 4 minutes en radio ! Forcément il y a des raccourcis, des imperfections et cette dimension d'histoire exemplaire, alors qu'elle ne l'est pas. »

« Traiter les questions de renseignement est compliqué pour les journalistes de radio et de télévision. On a besoin de sonores, et de visages pour télévision. On est souvent obligé de reprendre tout dans notre « voix » car ces sources sont réduites. À cela s'ajoute la contrainte de temps pour préparer mais aussi pour présenter le sujet. Il nous est difficile de réaliser des papiers simples, bien sourcés, bien charpentés et bien étayés. Qui plus est, on ne s'adresse pas à un public averti. Alors, il est vrai que nous, médias, participons certainement à véhiculer une image un peu fantasmée, dans le bon sens et le mauvais sens du terme. »

C.F. : Quelle relation entretenez-vous avec les services de renseignement ? Comment la décririez-vous ?

F.C. : « Les relations ne sont pas faciles et relèvent essentiellement du copinage qui repose sur la confiance et la reconnaissance. »

« En Grande-Bretagne, travailler au MI5 ou au MI6 fait partie d'un parcours professionnel prestigieux. On le précise sur un CV et cela permet de se faire ouvrir des portes. C'est un métier très noble. »

« À l'inverse en France, il n'y a pas de culture du renseignement. Le renseignement est un métier un peu honteux, on n'en parle pas. D'un côté, il y a une sorte de honte vis-à-vis de l'extérieur, un malaise à l'affirmer. Ceux qui travaillent à la DST disent simplement qu'ils sont policiers. D'un autre côté, ces mêmes gens ont une très haute opinion de ce qu'ils font et de ce qu'ils sont. Le résultat est qu'ils sont réticents à converser avec les journalistes. Ils répugnent un peu à partager, ou même à infirmer ou confirmer des informations que l'on a déjà de toute façon. »

« Les seuls moments où la DGSE accepte de communiquer des informations sont sur les sujets généralistes. Ce fut le cas lorsque que je préparais un sujet sur la zone grise subsaharienne-saharienne et les échanges de trafiquants, d'Al Qaïda au Maghreb, etc. Mais évoquer des affaires en cours avec la DGSE, c'est extrêmement compliqué. Mes relations sont plus faciles avec la DCRI, peut-être du fait que je travaille depuis plus longtemps avec la police qu'avec les militaires. J'y ai plus de contacts, croisés au gré de mes sujets ou de mon passage à l'IHNES. Mes relations avec les autres services comme DRM sont nulles. Je ne saurais même pas à qui m'adresser à la DRM pour avoir des informations. Je serais donc obligé de passer par des anciens qui ne sont plus militaires, qui peuvent éventuellement connaître quelqu'un qui connaît quelqu'un... Cela prendrait trop de temps. »

« À mon avis, il serait intéressant pour les services de renseignement, d'avoir des points d'entrée pour les journalistes. De cette façon, ceux-ci pourraient canaliser les demandes qui viennent de l'extérieur, et même avec un peu de cynisme, préparer une ligne de communication afin d'éviter que des sons de cloche différents polluent une mission importante ou autre chose. »

C.F. : La DGSE a pourtant commencé à mettre en œuvre une politique de communication. Vous n'en ressentez pas les effets en tant que journalistes ?

F.C. : « Effectivement, on a des numéros de portables. Mais il y a une différence entre avoir quelqu'un qui soit un point d'entrée officielle et un numéro de téléphone qui sonne dans le vide. La DGSE ne s'ouvre pas tant que ça. »

C.F. : *Quid* de la DCRI dont on voit de plus en plus le directeur dans les médias ? Sa politique de communication et d'ouverture va-t-elle également que dans un seul sens : une communication descendante ?

F.C. : « À la DCRI, je sais qu'on me répondra au téléphone. Du temps de la DST déjà, ils étaient plus ouverts aux journalistes même s'ils ne parlaient jamais au micro. On pouvait demander une aide sur des sujets comme l'intelligence économique ou les mesures de protection que les PME devraient mettre en place pour éviter les vols de secret. Des hommes du service nous parlaient, nous donnaient des pistes de travail, *etc.* C'est resté constant, même depuis la réforme du renseignement intérieur. »

C.F. : Pensez-vous que cette image, que vous dites plutôt mauvaise, a un impact sur la politique nationale du renseignement ?

F.C. : « Oui, bien sûr ! Quand l'image véhiculée est celle de personnes « *un peu limite* », d'agents qui foirent des missions, de missions avortées, *etc.*, cela a inévitablement des répercussions. Après, il est difficile de vendre l'importance du renseignement. Or, il n'y a pas de bonne police ou de bonne politique et sécurité s'il n'y a pas de bons renseignements. Sans cela, on n'est rien et on ne peut pas lutter contre le terrorisme. »

« De façon surprenante, le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* en 2008 a posé pour la première fois la question de la place du renseignement dans une politique de défense et de sécurité. L'image du renseignement a-t-elle évolué depuis ? Je n'en suis pas sûr. C'est encore trop tôt. Je n'ai pas le sentiment que cela ait fait beaucoup bouger les choses, hormis le fait que les hommes du renseignement, quelque soit leur métier, ont depuis le sentiment d'être reconnus, eux et leur spécificité de travail, par le politique, d'être soutenus et aidés. En revanche, du côté du grand public, l'image et la culture n'ont pas changé. Mais encore une fois, c'est sans doute encore trop tôt. Peut-être que dans quelques générations, les services iront recruter à la sortie des universités. Et les gens seront très contents de travailler au sein de ces services... »

C.F. : Dans un entretien publié dans la revue *Défense* en janvier 2009, Bernard Squarcini, directeur de la DCRI, commente la réforme du

renseignement intérieur : « Une fois n'est pas coutume dans l'histoire de notre pays, la DCRI est issue d'une réforme qui ne s'est pas faite sous pression d'attentats ou de scandales ! » Partagez-vous le point de vue de M. Squarcini selon lequel les réformes dans le domaine du renseignement ont été systématiquement engagées sous pressions politiques et médiatiques jusqu'à présent ?

« C'est assez juste. Même si la réforme de la DCRI ne s'est pas tout à fait bien passée – répercussions humaines détestables –, elle ne s'est pas faite dans l'urgence, ni sous la pression d'un scandale. Cette réforme politique a été voulue et assumée jusqu'au bout. »

« Pourtant, cette réforme connaît des ratés. Ce qui s'est passé dernièrement à Poitiers en est une illustration. Depuis plusieurs jours, des groupes suspects circulaient dans la ville. Ils avaient été remarqués par des habitants, des étudiants et d'autres personnes. Or les ex-RG, eux, n'ont rien vu et n'ont pu faire remonter quelque information jusqu'au DDSP⁷. Les émeutes n'ont pas été anticipées. Il y a eu un dysfonctionnement dont les conséquences ne sont pas négligeables. Cela me fait dire que la réforme n'a pas que du bon puisque, grosso modo, elle a distingué deux renseignements policiers en France. D'un côté, un renseignement noble qui englobe la lutte antiterroriste. Dans ce domaine, les services de renseignement français sont plus bons. D'un autre côté, un renseignement un peu « moisi », celui de province, avec ses casseurs, ses petites violences urbaines, *etc.* Qui plus est, ce dernier a été rattaché à la Sécurité publique, et non plus directement à une centrale du renseignement. »

C.F. : Au regard des polémiques suscitées autour des fichiers Edvige et Cristina, ou de la vidéosurveillance, pensez-vous que les Français soient plus frileux que d'autres sur une remise en cause de leur liberté au nom de la sécurité ?

F.C. : « On n'est pas issu d'une culture anglo-saxonne mais d'une culture latine. On a un double discours. On n'a pas envie d'être fiché, géolocalisé avec son portable ou vidéosurveillé quand on traverse la rue. En même temps, on comprend que ces méthodes peuvent être utiles pour surveiller un suspect. Par conséquent, ce type de mesures est difficile à faire accepter. »

« Cela dit, on peut discuter des moyens eux-mêmes. La vidéosurveillance est-elle vraiment un instrument intéressant, utile et nécessaire ? A-t-elle un impact réel sur la délinquance ? En Angleterre, la vidéosurveillance est répandue. Elle a prouvé son utilité plus dans des affaires au long court que dans des cas de petites délinquances. Plusieurs enquêtes en PJ ont pu être résolues grâce aux caméras de surveillance de la rue, du métro, *etc.* Elle peut servir à la lutte contre le terrorisme comme cela s'est vu lors des attentats de Londres. Les enregistrements vidéo ont permis de remonter la piste des kamikazes. Par contre, elle ne fait pas baisser le niveau de la délinquance, comme le montrent des travaux anglo-saxons. Tout instrument peut être utile mais la façon dont on l'utilise, les utilisateurs, son accès, la durée de conservation des données doivent être bien réfléchis. »

⁷ Direction Départementale de la Sécurité Publique.

C.F. : Vous ne pensez pas qu'il s'agit d'un héritage du renseignement français et que celui-là nous incite à la méfiance par avance ?

F.C. : « Oui. Les services de renseignement en France – ou plus exactement les RG car c'était le service le plus identifiable avant la réforme – avaient l'image d'une police de fichage. Ses agents étaient perçus comme fourbes et retors. Les RG n'ont jamais eu une bonne image. Forcément, cela joue dans l'inconscient de l'opinion publique et déteint sur les autres services du renseignement amalgamés. »

« Je ne sais pas dans quelle mesure le fait de supprimer les RG n'est pas aussi une façon de se débarrasser d'une image un peu « *moisie* » qu'incarne à tort ou à raison Yves Bertrand. Il y a peut-être une volonté de redorer le blason du métier. »

« Le jour où les services de renseignement en France auront une vraie volonté, non pas de transparence parce que ce n'est pas possible par définition, mais d'explication du métier, il y aura déjà un grand pas de fait. »

« Depuis peu, les anciens cadres des services tendent à faire office de porte-parole officieux. Cela permet aux journalistes d'avoir des voix pour leurs papiers et d'avoir une image un peu plus juste de ce que les services de renseignement font. Mais ces anciens ne doivent pas remplacer le rôle d'un vrai porte-parole au sein des services français. »

ANNEXE FRANCE N° 16 : Entretien avec Alain Guillemoles, journaliste à La Croix

Alain Guillemoles est journaliste au service étranger du quotidien La Croix. Spécialiste de l'Europe centrale et de l'ex-URSS, il s'intéresse aussi aux questions du renseignement. Il a contribué à des ouvrages, notamment dirigés par Éric Denécé. Il est également pigiste pour Intelligence online. Il a accepté de répondre à nos questions le 14 décembre 2009, au siège de La Croix à Montrouge.

C.F. : Selon vous, quelle culture du renseignement avons-nous en France ?

A. Guillemoles : « La culture du renseignement auprès de l'opinion publique est assez faible. Les Français connaissent mieux la police que les renseignements. Cela s'explique par le fait qu'il y a une forte tradition policière en France, depuis Vidoq jusqu'à aujourd'hui. Le ministre de l'Intérieur, premier flic de France, est visible, est une personnalité visible, connue et qui jouit d'un certain prestige. »

« Il n'en est pas du tout de même pour le renseignement. Qu'est-ce que les Français connaissent du renseignement ? Peut-être peut-on dire que son image s'est quelque peu redressée lorsqu'on a vu les services de renseignement agir utilement pour la libération de journalistes détenus en Irak (Christian Chesnot, Georges Malbrunot, Florence Aubenas). Hormis cela, la dernière grande occasion où l'on a vu à l'œuvre les services de renseignement, c'était toujours pour des raisons assez catastrophiques pour eux, comme l'épisode du Rainbow Warrior. C'est certes un peu la surface des choses, mais les grandes images sont celles-ci, je crois. »

C.F. : Pensez-vous qu'opinion publique et parlementaires ont la même image des services de renseignement ?

A.G. : « Non. D'abord parce que les parlementaires sont plus informés. Au-delà, c'est une question d'option politique. »

« Toutefois, pour l'un comme pour l'autre, l'image des services de renseignement français demeure très entachée par ce qu'on a appelé les « *barbouzes* », c'est-à-dire toute la période de la Guerre d'Algérie, du gaullisme, les affaires du SAC, l'affaire Ben Barka, *etc.* Renseignement et barbouzerie étaient souvent confondus. Et d'ailleurs, peut-être que les services se prêtaient un peu à cette caricature. Beaucoup de gens sont restés sur cette image-là, y compris dans la classe politique. »

« L'image change aussi à partir du moment où les hommes politiques se retrouvent dans l'appareil de l'État, c'est-à-dire en charge de responsabilités plus hautes. Plus encore lorsqu'ils en viennent à assumer des changes dans le domaine de la politique internationale. Ils reconnaissent alors que le bénéfice d'un outil de renseignement et d'aide à la décision est un apport parfois considérable. Cela est aussi valable pour ceux qui touchent aux affaires économiques. L'intelligence économique, que ce soit au niveau des entreprises ou au niveau de l'État, acquiert une place de plus en plus importante dans les missions des services de renseignement. Ils aident à la compréhension du monde économique et des

enjeux autour des grands contrats. L'actualité ramène de nombreuses histoires qui prouvent cette tendance... Par exemple, ces affaires de fraudes fiscales. C'est un agent de la DGSE qui aurait mis en contact cet informateur, parti de la succursale genevoise de la banque HSCB avec des fichiers et les noms d'un certain nombre de personnes qui ont fraudé le fisc notamment par cet intermédiaire. »

C.F. : Au-delà de l'image, pensez-vous que les Français ont une bonne connaissance des services de renseignement du pays ?

A.G. : « Les plus connus sont ceux qui n'existent plus aujourd'hui, à savoir la DST et les RG. Ceux qui sont un peu plus au courant connaîtront la DGSE. Mais il n'est même pas sûr qu'ils sachent ce que signifie ce sigle. Au-delà, aucun autre service n'est connu du grand public. Personne ne connaît ni ne sait à quoi sert la Direction du Renseignement Militaire par exemple, sauf les militaires bien sûr. »

C.F. : Prenons les services les plus connus : la DST, les RG et la DGSE. Pensez-vous qu'ils avaient une bonne image auprès de l'opinion publique française ?

A.G. : « La DST avait une assez bonne image du fait de son implication dans l'antiterrorisme. Les répercussions de l'affaire Farewell, qui doit être connue des plus informés, y ont contribué également. »

« *A contrario*, la DGSE est davantage connue au travers de ses échecs que de ses réussites. Toutefois, quelques opérations de communication ont été récemment entreprises par le service de renseignement extérieur comme le reportage dans *Envoyé spécial* sur *France 2*. Celui-ci était très bien fait et a été, je pense, assez bénéfique pour la DGSE. Y ont aussi concouru quelques dirigeants de la DGSE comme Pierre Marion et Alexandre de Marenches qui acceptaient de jouer le jeu d'une certaine visibilité. Cela a sans doute réussi à désenclaver un peu la DGSE. »

« Quant aux RG, ils avaient une très sale image. La dernière décennie a largement contribué à ternir l'image des RG, notamment le rôle un peu trouble qu'ils ont joué dans les affaires politiques des années Chirac et dans la lutte Villepin-Sarkozy. Derrière l'affaire *Clearstream* dont le procès s'est récemment déroulé, il y avait surtout les sombres manœuvres d'un cabinet noir dont beaucoup de fils remontent au directeur des RG. Ce dernier se plaisait à distiller des confidences à des journalistes, à manipuler une partie de la presse française qui jouait d'ailleurs le jeu avec complaisance parce qu'elle en tirait un certain bénéfice. »

C.F. : Quelle image des services de renseignement français pensez-vous que le quotidien *La Croix* diffuse auprès de son lectorat ? Quelle est sa ligne éditoriale ?

A.G. : « Il n'y a pas de ligne éditoriale particulière au renseignement. Nous, quotidien d'actualité, essayons de rendre compte de la marche du monde. Les services de renseignement sont une institution comme une autre. On n'a pas ni d'a priori contre, ni

d'a priori pour. C'est un organisme de l'État qu'on regarde avec les mêmes yeux avec lesquels on regarde le ministère de l'Agriculture ou un autre ministère.

« Il se trouve que les services de renseignement ne communiquent pas, ou très peu. Autrement dit, les journalistes n'ont à traiter que peu d'informations qui proviennent des services de renseignement. On ne se retrouve jamais avec un communiqué de presse émanant de la DGSE en main. C'est d'ailleurs regrettable. Par conséquent, si l'on en vient à écrire quelque chose sur la DGSE dans *La Croix*, c'est toujours dans des circonstances un peu exceptionnelles : soit parce qu'on a eu des documents qu'on est pas censé avoir mais qu'on a quand même et qu'on juge nécessaire d'en faire état ; soit parce que ces documents sont déclassifiés et tombent dans le domaine public ; soit parce que la DGSE, l'un de ses anciens ou l'un de ses membres, se trouve exposé à la lumière. Toutefois, ce dernier cas est très rare.

C.F. : Pourriez-vous être plus pédagogique dans votre approche ?

A.G. : « La ligne éditoriale du journal consiste à aborder l'information avec un souci pédagogique. Les sujets sur les services de renseignement sont traités de la même façon. Prenons l'exemple de cet important dossier que j'ai réalisé sur « *que reste-t-il du KGB aujourd'hui ?* » au moment de l'élection de Vladimir Poutine. Dans cette double page centrale, j'ai expliqué de façon très pédagogique je crois, comment Eltsine, arrivé au pouvoir, avait choisi de casser le KGB, de le faire éclater en une multitude d'agences. J'ai montré comment il avait fait en sorte que les services russes ressemblent aux services d'un pays développé « *normal* », en le dépolitisant, en le réorientant vers la défense des intérêts nationaux, en séparant activités de police et de renseignement, *etc.* L'article était accompagné de belles infographies qui représentaient les différentes directions du KGB et ce qu'elles étaient devenues.

« De la même manière, le quotidien a publié une interview avec un spécialiste, Éric Denécé, pour mettre en perspective la création d'un organe parlementaire de contrôle du renseignement en France.

« Ils nous arrivent aussi d'évoquer l'action des services de renseignement à d'autres occasions comme l'arrestation de criminels de guerre dans les Balkans. À ce moment là, on s'intéresse à ce que fait le COS, à ses missions et à ses moyens d'action.

« Voilà ce que font les journalistes de *La Croix* pour être pédagogique et offrir à ses lecteurs une approche claire.

C.F. : Quelles relations entretenez-vous, en tant que journaliste, avec les services de renseignement français ?

A.G. : « Moi, journaliste au service étranger, mes contacts avec les services de renseignement sont nuls, inexistants. Il m'est arrivé, sur le terrain, de me trouver en compagnie des personnes dont on se doute bien qu'elles ne sont pas ni attaché de presse ni diplomate, même si elles se présentent ainsi. Mais c'est tout. Depuis treize ans que je suis à *La Croix*, je n'ai jamais composé le numéro de la Caserne Mortier pour demander l'opinion d'une personne sur un sujet précis. Je ne le fais pas parce que j'ai le sentiment que je

n'obtiendrais rien. Il n'y a pas d'interlocuteur défini au sein de la DGSE pour servir d'interface comme il y en a dans n'importe quel autre organisme par ailleurs. Cela serait tout à fait utile d'avoir une parole venant de la DGSE.

« Je constate d'ailleurs que des services de renseignement étranger, disposent d'un porte-parole. Et, par exemple, il m'est arrivé de téléphoner à celui du FSB.

« Quid d'un journaliste qui travaille sur les questions justice-police-défense au service France ? J'imagine que lui doit obtenir des informations de façon sans doute indirecte et sur des domaines très précis. Ces informations concernent non pas les actions en cours mais des domaines plus génériques dans le cadre par exemple d'une enquête journalistique sur le fonctionnement des services de renseignement en France. Celles-ci seront d'ailleurs fournies plutôt par le porte-parole du ministère de la Défense que par la DGSE.

« Les RG, du temps où ils existaient, était plus ouvert. Il m'est arrivé de discuter avec des inspecteurs des RG à propos d'enquêtes sur lesquelles je travaillais. Par exemple, je préparais un article sur les liens entre une secte et une organisation de vente pyramidale russes qui s'implantait en France. Pour corroborer mes découvertes, j'ai contacté la section culte des RG. L'échange avec l'inspecteur des RG qui m'a reçu, était basé sur du donnant-donnant. Je montrais ce que j'avais découvert, il me disait un peu de ce qu'il savait. Ça me permettait de faire un article plus solide, et lui y trouvait aussi son intérêt. Cet échange de bons procédés est courant dans la police. Par contre, ce n'est pas dans la culture des militaires.

« De la même façon, il m'est arrivé de rencontrer quelqu'un de la DST qui s'occupait de la Russie et de discuter de façon assez ouverte, tout en sachant malgré tout que je reste un journaliste et lui, un fonctionnaire de la DST. Je considère que le travail d'un journaliste n'est pas de dénoncer auprès de la police quelque chose qui lui semble choquant. La dénonciation se fera dans un article, avant d'aller en parler aux autorités. Mais il faut être conscient qu'un journaliste ne doit pas devenir un auxiliaire des services de renseignement ou de la police. De la même façon, un fonctionnaire doit d'abord sa loyauté à son service. Il ne faut donc pas s'attendre à ce qu'il vous donne des informations à votre bon plaisir. S'il le fait, c'est qu'il y trouve un intérêt ou qu'il a été incité à le faire par la direction. Au profit de quoi ? C'est une question qu'il faut impérativement se poser, d'autant plus s'il s'agit d'un fonctionnaire d'un service étranger. On ne sait jamais où se termine l'échange de vues sympathique et où commence la tentative de recrutement. Moi-même, il m'est arrivé d'être en situation où j'avais le sentiment que l'ont était proche de cette limite.

C.F. : N'avez-vous pas l'impression que les journalistes opèrent régulièrement des amalgames ? Ne serait-ce qu'en matière de vocabulaire : « Philippe Rondot, maître-espion »...

A.G. : « Il y a des journaux de plus ou moins bonne qualité, il y a des journalistes plus ou moins sérieux... Mais oui, bien sûr. À la lecture de la presse, ceux qui connaissent un peu ces sujets-là ont le sentiment qu'il y a plein d'amalgames. Alors, j'imagine bien ce que doivent se dire les hommes de l'art quand ils lisent la presse...

« En même temps, il faut bien reconnaître que les services de renseignement ne font pas beaucoup d'efforts de leur côté pour dissiper les amalgames. S'ils étaient un peu plus

ouverts à la presse, le niveau des journalistes et de l'information s'élèverait quelque peu et ceci éviterait à ceux-là d'écrire des bêtises.

« Le problème est aussi que la thématique du renseignement n'appartient à aucun journaliste ni aucune rubrique au sein d'une rédaction. Le journaliste l'évoque à partir du moment où l'actualité du renseignement entre dans son champ de compétence : politique, sécurité, défense, affaires étrangères... Le journaliste politique qui couvre le procès *Clearstream* se trouve contraint d'évoquer le personnage de Philippe Rondot. C'est alors que des expressions comme « *maître-espion* » sont utilisées car le journaliste ne connaît guère l'organisation et le fonctionnement du renseignement en France. Il confond un policier et un militaire et n'opère pas de distinction entre contre-espionnage, renseignement, intelligence économique.

C.F. : Pensez-vous que si les services de renseignement communiquaient davantage, et en particulier en direction des journalistes, cela permettrait d'améliorer leur image ?

A.G. : « Évidemment ! La nature a horreur du vide, les journalistes aussi. Donc, quand les journalistes n'ont pas d'information, ils sont comme tout le monde, ils commencent à fantasmer. Et les fantasmes engendrent des approximations. Je suis journaliste, je ne vais pas les blâmer ! Bien sûr, je ne trouve pas ce choix glorieux, mais c'est dans la nature des choses.

C.F. : N'avez vous pas l'impression que, depuis quelques années, les médias parlent davantage des succès des services comme la libération d'otages en Irak ou dans le golfe d'Aden ?

A.G. : « Il y a peut-être eu un petit effort d'ouverture, de la part de la DGSE en particulier, pour faire en sorte que leurs succès soient plus aperçus. Cela s'est traduit par le fait que, effectivement, les médias parlent un peu plus des opérations réussies du service de renseignement extérieur français. Néanmoins, cela demeure très timide. Les informations arrivent au compte-gouttes. Qui plus est, ces informations sont souvent noyées dans un flot informationnel fantaisiste.

« Par exemple, la libération des otages [ndla : en Irak] a donné lieu à une communication – modérée – émanant des services impliqués. Ils nous ont laissé voir le rôle qu'ils ont joué dans la libération des otages. Mais, au même moment, le député Didier Julia partait en Colombie [ndla : pour négocier la libération d'Ingrid Betancourt retenue par les FARC] avec ses amis dont l'un se disait un ancien des services. Or, le grand public, et une bonne partie des journalistes d'ailleurs, ne font pas le *distinguo* entre d'une part les gens qui sont des vrais « fonctionnaires » des services de renseignement en activité et, d'autre part, les faux ou ceux que se prétendent tel ou ceux qui se parent d'une carrière au sein des services ou ceux qui se disent honorables correspondants. L'image et la communication des services de renseignement s'en trouvent brouillées. Or, si les journalistes disposaient d'un vrai interlocuteur identifié comme tel au sein de chacun des services de renseignement, ils ne se tromperaient pas.

C.F. : Pensez-vous que l'image des services de renseignement français a une influence sur la politique nationale du renseignement ? Par exemple, les scandales liés aux services de renseignement, et la mauvaise image des services qui en découle, conditionnent-ils les choix politiques en matière de renseignement ?

A.G. : « Évidemment ! Quand il y a un scandale, les pouvoirs politiques sont obligés d'avoir une réaction.

« En même temps, on s'aperçoit à y regarder de plus près que les changements sont aussi fonction des alternances politiques. Lorsque Nicolas Sarkozy est arrivé au pouvoir, il a eu le souci de nommer les siens aux postes clés du renseignement et d'adapter l'outil à la vision qu'il en avait. J'ai l'impression que dans le dispositif actuel du pouvoir, Nicolas Sarkozy donne une plus grande importance aux services de renseignement. Ne serait-ce que par le fait qu'il ait créé la fonction de coordinateur et orchestré la fusion des RG et de la DST.

« Avec le recul, je pense qu'on s'apercevra que la dissolution des RG est un gain d'image car le nombre de scandales attachés aux RG est considérable. On se souvient de l'affaire du pasteur Doucé, par exemple. C'est épouvantable. Tout ce qui venait des RG avait une odeur assez pestilentielle.

C.F. : Pensez-vous que les Français sont frileux quant aux méthodes utilisées par les services de renseignement telles que les fichiers, la vidéosurveillance, etc ?

A.G. : « Oui, il y a une tradition de vigilance sur les fichiers. Celle-ci est même assumée par l'État qui a créé un outil pour limiter ses propres ambitions à créer des fichiers : la CNIL. Cet organe a d'ailleurs une bonne image auprès des Français.

C.F. : Pensez-vous que les médias ont un rôle de contre-pouvoir vis-à-vis du renseignement comme en Allemagne par exemple ?

A.G. : « C'est très difficile de répondre à cette question en général. Oui, ils l'ont été dans un certain nombre de cas. Par exemple, les médias ont joué un rôle de contre-pouvoir dans l'affaire du Rainbow Warrior dans la mesure où ils ont attiré l'attention sur une histoire scandaleuse : il y a eu mort d'homme. Il s'agissait d'une opération, semble-t-il, très mal préparée. Avec le recul, on se demande si son ratage n'était pas volontaire afin de ternir l'image d'un gouvernement de gauche. De nombreuses questions peuvent être posées... Une certaine opacité règne sur ces affaires-là et ne permet pas de savoir si on va jusqu'au bout de l'enquête et dans quelle mesure on a pu être manipulé.

« Je prends un autre exemple : l'affaire Hernu. Les doutes sur le fait qu'Hernu ait été recruté par les services d'un pays de l'Est au début de sa carrière politique se sont insinués et n'ont jamais été vraiment levés. Les enquêtes réalisées par les journalistes ont plutôt conclu, pour ce que j'en ai retenu, que les traces qui existaient n'étaient pas probantes. Se pose la question de la provenance de ces allégations. Comment se sont-elles retrouvées sur la place publique ? A-t-on voulu ternir l'image d'un homme politique ? A-t-on voulu le

déstabiliser ? Si on pouvait faire notre travail jusqu'au bout, il faudrait se poser ces questions. Or, l'opacité qui existe nous en empêche.

ANNEXE FRANCE N° 17 : Entretien avec l'Amiral Pierre Lacoste, ancien directeur de la DGSE

L'amiral Pierre Lacoste fut le directeur de la DGSE de novembre 1982 à septembre 1985. Il est l'auteur de plusieurs réflexions (cf. sources documentaires) et participe à des colloques et des séminaires de recherche. Il intervient également à l'Université de Marne-la-Vallée depuis 1993 et est devenu président de la Fédération des professionnels de l'intelligence économique en 2006. Il a accepté de répondre à nos questions à son domicile le 16 octobre 2008.

C.F. : Quelles ont été vos relations avec les journalistes lorsque vous étiez directeur de la DGSE ?

P. Lacoste : « Dès mon arrivée, je me suis posé comme principe qu'il était incompatible d'entretenir des relations avec des journalistes alors que j'étais en charge des services secrets de mon pays. Ce n'était pas du tout par méfiance, mais simplement par hygiène, aussi bien pour eux que pour moi. Il n'y a que des inconvénients à se lancer dans cette voie-là, tant pour les que pour les autres. Je continue aujourd'hui encore à être fermement de cette opinion.

« À cette époque et le contexte aidant, que le renseignement est mal vu aussi bien dans les rouages de l'État qu'ailleurs. Avant de communiquer en direction des médias, il fallait d'abord gagner la confiance des politiques.

C.F. : À la lecture de la presse, estimez-vous que les journalistes connaissent à cette époque ou connaissent aujourd'hui bien les services français ?

P.L. : « Il y a quelques très grands journalistes, comme Roger Faligot, Rémi Kauffer et plusieurs autres, qui ont écrit sur les services et qui ont une connaissance tout à fait remarquable des services français et étrangers. Bien sûr, il y en a aussi d'autres qui sont très mauvais.

« J'ai toujours eu de bonnes relations avec les journalistes. D'ailleurs, j'écris souvent qu'il y a de très grandes similitudes entre les deux métiers. Ils ont, eux aussi, ont leurs sources. Mais ils exigent que leurs sources soient protégées, et pas les nôtres... C'est le monde à l'envers !

C.F. : L'ouverture que la DGSE opère depuis quelques années, notamment la mise en ligne de pages Internet sur le site web du ministère de la Défense, vous semble-t-elle une bonne chose ?

P.L. : « Oui, car la communication mise en place par la DGSE ne dévoile pas des secrets. Elle a une visée pédagogique. Il est nécessaire d'expliquer aux gens ce que les services de renseignement font car il y a un réel problème de formation et d'éducation au

renseignement en France. Démythifier le renseignement est essentiel et c'est tout l'effort que je fais depuis quinze ans. Malheureusement, on est loin d'atteindre le même niveau ce que chez les Britanniques qui ont 400 ans d'histoire du renseignement derrière eux.

« Néanmoins, depuis quatre ou cinq mois, la médiatisation de certaines opérations comme la libération des otages du Ponant au large de la Somalie a aidé l'opinion publique française à comprendre ici l'intérêt de la fonction renseignement et la fonction action clandestine. Même si tous les détails n'ont pas été fournis. Là, il y a un peu une éducation de l'opinion. Elle a aussi sensibilisée de plus en plus à la lutte anti-terroriste aussi.

C.F. : Le matraquage médiatique sur la lutte antiterroriste influence-t-il également l'image des services ?

P.L. : « La médiatisation de la lutte antiterroriste favorise une meilleure connaissance des acteurs de la sécurité et de leur fonctionnement en France. Il est tout de même nécessaire de faire le tri entre ce qui est important et ce qui ne l'est pas. Un certain nombre de journalistes sont capable de le faire, alors que le Canard enchaîné va toujours essayer de trouver la petite bête.

« Il y a une dimension sur laquelle j'insiste beaucoup : les sources ouvertes. Aujourd'hui, il est aisé faire une synthèse très détaillée sur des affaires à Kaboul ou sur un trafic d'armes. Je peux m'en remettre aux sources ouvertes. Toutes les sources ne sont pas forcément très fiables, mais on peut faire des recoupements, et retenir l'essentiel.

« Grâce à la numérisation, nous disposons d'outils extraordinaires. Cette dimension est tout aussi importante que la recherche technique. L'interception de millions de conversations toutes les 24 heures nécessite des outils d'analyses particulièrement performants. Tout cela fait partie des sciences de l'information et de la communication.

C.F. : Le renseignement a été pendant longtemps tabou en France. Depuis quelques années, les médias semblent s'intéresser davantage à ce sujet, notamment du fait de la politique du Président Nicolas Sarkozy. Quel est votre point de vue ?

P.L. : « Effectivement le renseignement est un peu moins tabou aujourd'hui en France. Il faut poursuivre dans cette voie.

« Je suis fondamentalement d'accord avec la réorganisation qui a été opérée depuis la fin 2007. Les réformes étaient absolument indispensables. J'espère qu'elle se complètera par une mise en ordre, qui déjà débuté avec la suppression des Renseignements généraux, pôle police politique.

ANNEXE FRANCE N° 18 : Entretien avec le Général François Mermet, ancien directeur de la DGSE

Le Général de corps aérien François Mermet fut directeur de la Direction Générale de la Sécurité Extérieure de décembre 1987 à mars 1989 (16 mois). Il a accepté de répondre à nos questions lors d'un entretien qui s'est déroulé le 12 janvier 2010 à Paris.

C.Ferro : Pourriez-vous rappeler le contexte de votre nomination ?

F. Mermet : « J'ai succédé au Général Imbot. Nous étions alors en période de cohabitation. La fonction de Président de la République était assumée par François Mitterrand (ndla : Parti socialiste), celle de chef du gouvernement était assurée par Jacques Chirac (ndla : Rassemblement pour la République). »

« Le ministre de la Défense de l'époque André Giraud⁸ me connaissait bien. En effet, en 1985, à la demande de Charles Hernu⁹, j'avais été nommé à la Direction des Centres d'Expérimentations Nucléaires (DirCEN) pour mener à bien une profonde réforme. L'objectif était alors de réorganiser les CEN et réduire de manière considérable les coûts de soutien aux expérimentations. C'est dans ce contexte que le ministre André Giraud m'a parlé de la Direction de la DGSE, un service qui avait également besoin d'être réformé. Quelle n'a pas été alors ma surprise ! J'ai certes eu à faire avec le renseignement incidemment à travers la DirCen et le *Rainbow Warrior*, mais cela n'était pas mon domaine d'activité. »

« La mission me semblait difficile car il s'agissait d'un travail de longue haleine. Le Général Imbot n'était pas en poste depuis longtemps. Qui plus est, nous étions à quatre mois des élections présidentielles. De plus, la DGSE était une maison en convalescence après l'affaire du *Rainbow Warrior*. Malgré tout, j'ai accepté ce poste. »

« André Giraud ne s'entendait guère avec le Général Imbot. Le Président de la République non plus. C'est pourquoi le Président était favorable à un changement de directeur. En décembre 1987, j'ai donc été nommé à la DGSE. »

« J'ai donc débuté mon mandat de directeur en période de cohabitation. Les quatre premiers mois ont été très pénibles. Une vraie tension était palpable, renforcée par l'affaire des otages au Liban et les événements en Nouvelle-Calédonie¹⁰. Cela a donné lieu à des tiraillements entre les deux niveaux de l'exécutif. »

⁸ Ministre de la Défense du 20 mars 1986 au 10 mai 1988.

⁹ Ministre de la Défense du 22 mai 1981 au 20 septembre 1985.

¹⁰ La Nouvelle-Calédonie voit s'affronter, au milieu des années 1980, opposants et partisans de l'indépendance de l'archipel. Entre 1984 et 1988, cette opposition dégénère en insurrection, marquée par la prise d'otages d'Ouvéa le 22 avril 1988.

C.F. : S'il y en a eu, quelles orientations ou objectifs vous a-t-on fixés à votre arrivée à la DGSE ? Et quelles ont été vos relations avec les destinataires du renseignement (Président de la République, Premier ministre, ministre de la Défense, ministre des Affaires étrangères...)?

F.M. : « Au début du mois de janvier, j'ai rencontré le Président de la République. Il m'a confié son opinion sur la DGSE et m'a encouragé à réformer la maison en profondeur, sans toutefois donner des orientations de travail précises. »

« Je n'ai pas rencontré Jacques Chirac à ce moment-là. Mais j'ai rencontré plusieurs personnes : Michel Aurillac, ministre de la Coopération ; Jacques Foccart côté Matignon ; François Durand de Grossouvre côté Élysée ; Jean-Louis Bianco, Secrétaire général de l'Élysée, le général Jean Fleury, chef d'État-Major de l'armée de l'air particulier du RPR ; Éric Desmarest, directeur de cabinet du ministre des Affaires étrangères ; Charles Pasqua, ministre de l'Intérieur. »

« Après avoir fait le tour de la maison, j'ai constaté qu'il y avait beaucoup à faire pour restructurer, repenser, réorganiser le service, malgré l'absence totale de directives écrites. J'ai certes reçu quelques directives générales orales, où chacun voyait avec son prisme de responsabilité. En l'absence d'un Conseil national de renseignement, il n'y avait pas du tout de politique coordonnée du renseignement. »

« En mai 1988, la gauche remporte les élections présidentielles. Pendant quelques temps, j'ai pas été mis à distance, notamment par le nouveau ministre de la Défense (ndlr : Jean-Pierre Chevènement), parce que j'avais été nommé pendant la cohabitation. »

« À l'inverse, Michel Rocard, désormais Premier ministre, a immédiatement affiché son intérêt pour le renseignement et m'a soutenu. Dès le premier entretien, il m'a dit « *Je viendrai vous voir. Votre maison a besoin de lustre* ». Cet homme d'État qui croyait à l'utilité du renseignement et qui souhaitait redonner toute leur place aux services de renseignement dans notre politique, était favorable au recrutement de personnes polyglottes (anglais, persan, slave...) et considérait le renseignement comme une partie intégrante du concept de dissuasion. »

« Nous nous sommes entendus sur la nécessité de mettre en place un plan de recherche. Le dernier, concocté par le SGDN, datait d'au moins quinze ans et, depuis, aucune directive n'avait été donnée à la DGSE. »

« Michel Rocard et moi nous sommes vus régulièrement. Je lui avais dit que nous devions réorganiser le renseignement « *à la britannique* ». Il ne s'agissait cependant pas de copier trait pour trait le modèle britannique car notre histoire, notre culture et nos institutions n'étaient pas adaptées. Tout le problème en France est le positionnement des services de renseignement vis-à-vis du politique : ils doivent composer avec deux niveaux de l'exécutif, à savoir le Premier ministre d'une part et le Président de la République d'autre part. Ceci est encore plus exacerbé en période de cohabitation droite-gauche. Mais il peut être aussi, voire surtout, question de la « *cohabitation* » entre deux membres du même bord politique. Celle-ci est davantage perverse car le Premier ministre se retrouve très rapidement présidentiable, tel un dauphin, en fin de mandat du Président de la République. On l'a vu avec le Général de Gaulle et Georges Pompidou, avec Georges Pompidou et Jacques

Chaban-Delmas, avec Valéry Giscard-d'Estaing et Jacques Chirac, avec François Mitterrand et Michel Rocard. »

« Parce qu'elle dispose de moyens d'écoutes et autres, la DGSE est tout de suite considérée avec suspicion. Autrement dit, quand on propose de réorganiser les services. La question qui se pose alors est la suivante : à quel niveau doit-on placer le coordinateur national du renseignement ? D'après les textes, la coordination se fait au niveau du Premier ministre avec le SGDN. Mais dans la réalité, c'est d'autant plus difficile à appliquer que la DGSE dépend du ministère de la Défense au lieu d'être placée au niveau politique le plus élevé. »

« Le rattachement pose un problème en France à cause de ces deux niveaux institutionnels instaurés par la V^e République alors qu'aux États-Unis, en Grande-Bretagne ou en Allemagne, le renseignement est rattaché à un seul responsable politique (respectivement le Président, le Premier ministre et le Chancelier). Pour enlever cette ambiguïté, Michel Rocard a lancé une réforme du renseignement et a réactivé le CIR. Il voulait toutefois aller plus loin et mettre en place une sorte de JIC, issu du modèle britannique. Celui-ci aurait été placé au niveau du Premier ministre. Mais le Président n'avait pas du tout envie de voir un Premier ministre, avec lequel il avait des relations tendues, concentrer les services de renseignement dans sa main. J'ai été victime de cette cohabitation. »

C.F. : Existe-t-il une politique nationale du renseignement en France ?

F.M. : « Il n'y avait pas de politique nationale du renseignement. De fait, il n'y a pas de coordination du renseignement, et c'est un défaut majeur du système français. »

C.F. : Peut-on parler de « communauté du renseignement » en France ?

F.M. : « Je pense qu'elle est en construction. La preuve en est qu'il y a de plus en plus de gens, même s'ils sont encore peu nombreux, qui s'intéressent à la question du renseignement outre les médias. »

« Aujourd'hui, des diplômés se mettent en place, des séminaires de recherche s'animent. Il y a de nombreuses initiatives qui sont prometteuses pour la constitution d'une communauté du renseignement. »

« Avant, la Défense était dans la même situation que le renseignement, c'est-à-dire très mal vue. Afin de réhabiliter la Défense, en particulier vis-à-vis de la gauche, Charles Hernu mit en place les "*débats de défense*". »

« Cette communauté du renseignement deviendra de plus en plus solide si la coordination, qui a été pendant longtemps simplement ponctuelle ou bilatérale, devient efficace. »

C.F. : A-t-on, aujourd'hui, une culture du renseignement en France ?

F.M. : « Je pense que la culture du renseignement est, elle aussi, en construction. Le *Livre blanc sur la Défense et la sécurité nationale* et la réorganisation du renseignement vont dans le bon sens. Ce sont des actes forts. »

« Un élément manque cependant : la relation entre le renseignement et le Parlement. On est l'un des rares pays à ne pas avoir de commission du renseignement, à la différence des États-Unis, de l'Allemagne et du Royaume-Uni. »

« Michel Rocard a été le premier Premier ministre à oser venir à la DGSE. Jean-Michel Boucheron, président de la Commission de la Défense nationale, est venu dans la foulée. Après qu'il eut visité la maison, il m'a confié que jamais il n'aurait imaginé que nous disions tout ce que nous faisons avec autant de franchises et de spontanéité. Il m'a demandé d'intervenir devant la Commission, ce que j'ai accepté à quelques conditions : l'accord du ministre de la Défense, le déroulement de cet entretien dans une période hors crise et le devoir de réserve et de confidentialité respectés par les députés de la commission. À l'époque c'était considéré comme révolutionnaire. D'ailleurs, cela ne s'est finalement pas fait. Le politique lui-même est souvent timoré dans ce cas-là. Depuis, il y a eu des auditions et je suis totalement favorable à cet exercice. »

« Entre parenthèses, je trouve anormal que d'anciens responsables de la DGSE publient des mémoires et fassent des révélations alors qu'ils sont tenus au devoir des réserves. Les propos sont nuisibles au service et à la République. Certains auraient dû être sanctionnés. C'est inadmissible ! »

C.F. : Quelle est l'image des services de renseignement français dans l'Hexagone ?

F.M. : « Si les services de renseignement disposaient d'une place à part entière comme dans les autres grandes démocraties, leur image n'en serait que meilleure. Mais, à partir du moment où les hommes politiques nourrissent une méfiance à leur égard, les tiennent à bout de garde, voire dans certains cas les manipulent, cela ne peut que nuire à cette image. Dans cette situation-là, chacun se renferme au-delà du devoir de renseignement. Parce que la relation entre services de renseignement et hommes politiques n'est alors plus normale, tout effort de communication est inéluctablement freiné. »

« À mon époque, toute communication était presque exclue. La priorité était de restaurer de bonnes relations avec la Commission et avec le Parlement. En ce temps, bon nombre de procès étaient en ce temps faits aux services alors qu'ils auraient tout aussi bien pu être faits aux hommes politiques. Ce sont ces derniers qui décident, qui nomment les directeurs, qui mettent en place les moyens. C'est à eux de les positionner. À partir du moment où le cadre politique est serein, il peut y avoir une communication. Des efforts ont été faits et vont dans le bon sens. Néanmoins, les films sur les services diffusés récemment ne plaident pas en leur faveur. Tous les films sur le Rainbow Warrior que j'ai vus étaient nuls. *Secret défense*, quant à lui, était tristement drôle. »

« Évidemment, les services secrets, ce n'est pas James Bond ! Un effort doit être fait au niveau de la communication, sans être dans la surenchère. Quelques émissions et reportages ont été réalisés, certains d'entre eux ont même été diffusés en *prime time*. Il y a deux ans, un reportage intéressant sur la DGSE montrait, même de façon sommaire, certains aspects de la réalité, en particulier les aspects techniques (comment on exploite le renseignement). C'est un premier pas, mais il date un peu désormais. »

« En Allemagne, les services de renseignement sont très discrets. Seuls les éléments négatifs ressortent dans les médias. Par contre, il est étonnant d'y constater la liberté démocratique avec laquelle le Parlement peut mener des investigations sur les services de renseignement. Par ailleurs, les anciens des services ont fondé une association et organisent un colloque chaque année. Lors du dernier colloque, le numéro deux du BND et le ministre chargé des relations entre le Parlement et les administrations y étaient présents, alors même que de nombreuses d'associations anti-services manifestaient. Pour l'heure, c'est difficilement imaginable en France. »

« Comment sommes-nous vus ? Entre services, la DGSE a une bonne réputation. Les services de renseignement étrangers nous demandent souvent de l'aide ou des informations, même les États-Unis. »

« La DGSE a une relation singulière avec nos voisins britanniques qui sont victimes de leur grand écart entre l'Europe et les États-Unis. Les Anglais ont abandonné les satellites d'observation et ont pris en échange des satellites d'écoutes, au profit de la grande communauté du renseignement anglo-saxonne (Commonwealth). Ce mauvais choix les a conduit à être dépendants des États-Unis. Or ceux-ci font de la rétention d'informations d'observation, selon leurs intérêts, comme pendant la guerre des Malouines ou lors de la guerre du golfe. Alors que Saddam Hussein cherchait à mettre les Américains dehors, les États-Unis ont utilisé des images satellitaires de la première guerre du golfe et ont trafiqué les dates de photographies pour induire des mouvements de l'armée iraquienne en direction du Koweït et justifier ainsi l'action américaine. À l'époque, la France disposait de Spot. Même si ce satellite d'observation n'était pas encore suffisamment précis pour distinguer les différents véhicules, il nous a permis de voir la réalité du terrain. Nous avons alors compris que les États-Unis cherchaient à manipuler les choix politiques des autres grandes puissances. L'histoire s'est d'ailleurs répétée dans les Balkans. »

« Il faut donc être particulièrement vigilant quant aux coopérations sur lesquelles nous nous appuyons. Nous ne pouvons certes pas posséder tous les moyens, mais il faut être capable de contrôler et de recouper les informations qui nous parviennent. Étant donné que les services français ont moins d'argent que d'autres grandes puissances, on est obligé de trouver des solutions plus astucieuses. »

C.F. : Pensez-vous que cette image a eu et continue d'avoir une influence sur les moyens attribués aux services de renseignement et de sécurité français ? Sur la politique nationale du renseignement ? Sur la place du renseignement dans la prise de décision ? Sur la coopération avec les services étrangers ?

F.M. : « Oui, indirectement. Des personnes comme Michel Rocard et Pierre Joxe ont poussé pour mettre en place des moyens au bénéfice du renseignement français. Malgré l'image désastreuse des services au lendemain du scandale du *Rainbow Warrior*, ils étaient convaincus de la nécessité de renforcer ses ressources. »

« L'image influe sur les parlementaires, ceux-ci même qui votent les lois. Elle a aussi des répercussions sur le recrutement. L'image doit être porteuse pour séduire les gens issus de formations diverses et des diplomates. C'est un métier noble et difficile. Les services de renseignement doivent communiquer pour améliorer leur image afin d'intéresser également les jeunes chercheurs. »

« Mais on en revient toujours à la boucle : plus les services de renseignement sont proches du politique, moins ils risquent de déraiper s'ils sont utilisés en bonne intelligence. Cela n'a pas été le cas sous George W. Bush aux États-Unis et sous Tony Blair au Royaume-Uni vis-à-vis de l'Irak. Les politiques ont demandé aux services qu'ils apportent des preuves de l'existence d'armes de destruction massive en Irak. La demande a été posée de façon à ce que les services trouvent des éléments dans un certain et seul sens. Que les politiques ne tiennent pas complètement compte de ce que disent les services, c'est normal. C'est à lui de décider. Mais, dans le cas présent, il s'est manipulé lui-même et a manipulé les services. Cela a causé des dégâts politiques importants. »

C.F. : Selon vous, les Français connaissent-ils bien leurs services de renseignement ?

F.M. : « Non, pas du tout. C'est la raison pour laquelle un effort doit être entrepris tant au niveau médiatique qu'au niveau des administrations publiques et privées. Il règne une invraisemblable naïveté dans les administrations et entreprises françaises vis-à-vis des services et des risques avérés ou potentiels. Les employés laissent trainer des documents, discutent avec les étrangers sans vérifier leur provenance et leurs intentions. La DST et la DGSE ont commencé à prendre ce problème en considération et à sensibiliser le tissu économique national. »

« Vous avez raison d'insister sur l'image, mais il ne faut pas faire de la propagande. Autrement dit, il faut montrer les aspects nobles et techniques du renseignement, en espérant ensuite que les médias voudront bien s'y intéresser. Un travail avec les médias ne s'improvise pas. »

ANNEXE FRANCE N° 19 : Entretien avec Bernard Squarcini, directeur de la DCRI

Bernard Squarini fut le directeur de la DST de 2007 à 2008, puis directeur de la DCRI jusqu'en 2012. Il s'agit ici d'une synthèse de l'entretien qui s'est déroulé le 27 janvier 2010 dans les locaux de la DCRI, à Levallois-Perret.

B. Squarcini : « Pendant longtemps, le renseignement a été ignoré par les citoyens et par les politiques, même s'il existait des besoins économiques, militaires et industriels. »

« Le renseignement a toujours eu une très mauvaise image dans la société française. Cela s'explique en grande partie par notre histoire nationale, comme la période Fouchet ou celle de l'occupation. En effet, sous l'occupation allemande, les Renseignements Généraux étaient considérés comme des « *balances* » au bénéfice de la Gestapo. Cela est patent dans l'ouvrage de Frédéric Courderc : *Les RG sous l'occupation : quand la police française traquait les résistants.* »

« La Seconde Guerre mondiale a montré l'efficacité du renseignement. À l'issue du conflit, alors que la France était sous influence britannique, la DST a été créée. Il s'agissait de faire du renseignement, au sens noble, sur une cible identifiée. »

« Les RG furent également maintenus pour faire face aux divers complots anarchiques qui sévissaient sur le territoire français. Le Bureau de liaison de l'OAS était de plus en plus menaçant. Il s'agissait alors de protéger la République de toute subversion et d'assurer un suivi de l'opinion publique et politique, principalement au sein des communautés étrangères. Mai 1968 est un événement majeur dans l'histoire de ce service. »

« Puis, les deux services de renseignement intérieur se sont rapprochés pour travailler sur le terrorisme d'État qui se développait. Action directe, les indépendantistes basques et corses et l'extrême-droite constituaient les principales menaces dans le domaine. Depuis quelques années, le terrorisme sur fondement religieux sunnite extrémiste représente un nouveau danger pour notre pays. »

« Une vague d'attentats a touché la France dans les années 1980 et au début des années 1990. On se souvient de la prise d'otages par des membres du GIA, des passagers du vol Marseille-Alger, sur le tarmac de Marignane, en décembre 1994 ! L'étiage de la menace terroriste est élevé et bien perçu par la population française. À ce niveau-là, le travail des services de renseignement est reconnu. Les services y mirent fin en 1995. Dès lors, les Français ont aspiré à retrouver une vie normale. »

« Toutefois, il était évident que la coordination entre les services n'était pas suffisamment étroite. Le Président de la République s'en est d'ailleurs plaint. L'opinion publique était en attente de résultats. »

« L'histoire de ces deux services de renseignement intérieur est émaillée de diverses fuites et autres scandales, comme « *les micros du Canard* ». Il y a également eu l'affaire Doucé, les

écoutes de la Villette, *Clearstream*, les carnets d'Yves Bertrand. Tout cela est nauséabond. Il ne faut pas oublier non plus les officines. Les services de renseignement ne sont pas là pour faire des coups tordus, mais pour avoir des résultats. »

« En 2004, le ministère de l'Intérieur a proposé une réforme. Les élections présidentielles étaient proches. C'est la raison pour la quelle le Président de la République a souhaité à ce moment-là conserver la proximité avec les « *mesureurs d'opinion* ». En 2008, la réforme a enfin été engagée alors que les deux services commençaient à s'essouffler. Une nouvelle génération était arrivée sur les bancs des deux services et voulait marquer une rupture. »

« Cette réforme a été un signal fort du Président de la République, Nicolas Sarkozy. Aujourd'hui, on parle davantage du renseignement. Le rôle des services de renseignement est de plus en plus marqué. L'intelligence économique, qui n'est autre que du renseignement, trouve sa place au sein des grandes entreprises françaises. Ce contexte est favorable à l'émergence d'une culture du renseignement dans notre pays. »

« Aujourd'hui, les services produisent un renseignement d'un type nouveau, loin du confort politique. Ses professionnels sont capables de riposter contre toutes les menaces à l'encontre du territoire français et des intérêts français à l'étranger. La France dispose d'un outil professionnel, adapté à la lutte contre l'islamisme radical, qu'il soit sunnite ou chiïte, au combat contre la prolifération, au contre-espionnage et à l'évaluation de la contestation sociale. Les services français ne travaillent pas dans l'optique d'un "si", mais d'un "quand" un attentat aura lieu à l'encontre des intérêts français. »

« Du fait de la caractéristique transnationale des menaces actuelles, le travail de la DCRI et celui de la DGSE se rejoignent. Il en est de même avec la DRM et la DPSD. C'est pourquoi l'organisation du dispositif de renseignement et de sécurité doit être complètement revue. Avec la publication du *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* et la création du CNR, vrai point d'entrée des services de renseignement auprès de l'Élysée, c'est le moment idéal pour mener à bien une réforme du renseignement. »

« Cette évolution traduit un besoin de reconnaissance du travail des services : une reconnaissance officielle, une meilleure coordination, un service de renseignement intérieur unifié et une mutualisation forte entre la DCRI et la DGSE. »

« Un besoin de transparence est manifeste. Le CNR, les différentes commissions de contrôle (CDSN, CNIL, Commission de déontologie), sans oublier les syndicats, le recours judiciaire et la nouvelle Délégation parlementaire au renseignement vont répondre à cette attente des politiques et des citoyens. Cela fait longtemps que les services de renseignement intérieur réclament une délégation parlementaire au renseignement. »

« De cette façon, une certaine luminosité est apportée sur nos activités, tout en assurant une discrétion, essentielle à l'efficacité des services et à la sécurité des hommes et des femmes y travaillant. Les objectifs doivent nécessairement rester confidentiels. Mais il arrive que la DGPN estime nécessaire d'apporter des explications sur tels ou tels sujets. »

« Les services de renseignement et de sécurité britanniques entretiennent un rapport plus étroit avec leurs élus parlementaires et leur population. Il existe une véritable osmose, excepté lorsqu'il y a discrédit. La Grande-Bretagne est un pays de liberté. Pourtant, le nombre de vidéosurveillance est le plus élevé d'Europe. Le renseignement est considéré

comme une mission noble. Néanmoins les tabloïds n'hésitent pas à éditer des papiers nauséabonds à leur rencontre. L'attitude des Britanniques reste ambiguë en permanence. Malgré tout, le modèle britannique est le modèle dont il faut s'inspirer. »

« Désormais, grâce à l'action du Président Nicolas Sarkozy en faveur du renseignement, les services de renseignement peuvent répondre lorsqu'un article négatif paraît dans la presse. Ce n'était pas le cas avant. »

« La DCRI agit dans un souci d'anticipation. Lorsque l'acte criminel s'est produit, il est trop tard. À l'instar d'un plan routier déclenché en prévision d'intempéries de neige, on met en place une surveillance et on agit en prévention. Anticiper une menace future repose sur des signaux, des intuitions, des informations échangées avec les services étrangers. Si les services de renseignement travaillent du côté des coulisses, il arrive de temps à autre qu'on soit mis en avant. »

C. Ferro : Il est rare en France, si ce n'est inédit, de voir un directeur de service en fonction sur un plateau de télévision. Quid de l'émission de Marie Drucker *Droit d'inventaire* à laquelle vous avez participé ?

B.S. : « Cette émission était une farce. Les reportages étaient tournés vers le passé. Seuls les coups tordus, les barbouzes et le côté opaque ont été mis avant. L'émission donnait l'image d'un simple travail de fichage et d'écoute, effectué par les services français. Or, ce n'est pas la mission de la DCRI. Il a été difficile pour moi de répondre après des reportages orientés, passéistes et parcellaires. »

C.F. : Selon vous, les Français connaissent-ils bien leurs services de renseignement et de sécurité ?

B.S. : « Les élus locaux connaissent très bien les Renseignements Généraux. Leur mission de sondage, d'analyse politique et d'évaluation des mouvements d'opinion était très utile aux élus. À la suite de l'affaire des écoutes de la Villette, Charles Pasqua a voulu éliminer les RG. Il a été confronté à une réaction hostile de ces élus locaux. »

« Par contre, la DST, dite "*la secrète*" était moins connue. Sa présence se concentrait sur des zones précises et limitées, comme à l'arsenal Toulon. RG et DST ne se parlaient pas, et encore moins avec la DGSE. »

« Aujourd'hui, les hommes politiques redécouvrent les services de renseignement et de sécurité avec qui ils entretiennent désormais des relations plus directes et plus professionnelles. Les élus n'hésitent plus à poser des questions au sein de leur assemblée. »

C.F. : Que pensez-vous de la publication de documents classifiés dans la presse française ?

B.S. : « Il y a diverses catégories de journalistes : les bons, ceux à la limite de l'imposture et les margoulins. Certains manquent cruellement de déontologie et de précision. Il n'est pas normal que des documents de cette nature soient rendus publics. »

« Le renseignement n'est pas un sujet vendeur pour la population. Seuls ceux qui nous observent avec attention lisent les papiers en la matière. »

C.F. : Certains services de renseignement étrangers publient des rapports annuels sur leur activité, comme l'AIVD et le MIVD aux Pays-Bas ou le BfV en Allemagne. Pourquoi cette pratique n'a-t-elle pas cours en France ?

B.S. : « Nous ne pensons pas que le fait de publier un rapport chaque année soit pertinent. Nous ne souhaitons pas communiquer sur nos cibles et nos priorités. Cela pourrait nous porter préjudice. »

« La publication de rapports annuels, comme tel est le cas en Europe du Nord et encore davantage aux États-Unis, a pour objet de justifier ou de réclamer des fonds supplémentaires. »

« La création d'une académie du renseignement permettra l'émergence et l'enracinement d'une culture du renseignement en France. On observe une évolution dans le recrutement de la police, qui se porte de plus en plus vers des jeunes très diplômés. Plus encore, une formation commune aux différents services de renseignement et de sécurité sera dispensée au sein de cette académie. La pénétration du renseignement au sein de la société civile sera un plus. Les structures, les hommes et les relations de confiance sont la base d'une culture du renseignement. Petit à petit, la coordination dépasse les cloisonnements culturels de nos différents services. Cela est inédit. Le discours des services est à l'unisson. »

« Surtout, la meilleure des reconnaissances est l'intérêt que nous suscitons auprès des services étrangers. »

C.F. : Selon vous, l'image des SR a-t-elle une influence sur le fonctionnement, sur les choix politiques en matière de renseignement, ou sur les ressources financières et humaines ?

B.S. : « Je ne le pense pas, du moins en ce qui concerne la France. La meilleure façon d'obtenir des moyens est d'avoir des résultats grâce à un travail technique et professionnel. Nos demandes obtiennent souvent des réponses, bien que les services soient astreints comme les autres à l'économie. La mutualisation des ressources entre les services est indispensable. »

« Pour une fois, les réformes menées dans le domaine du renseignement ont été conduites dans la sérénité et de manière intelligente. Il n'y avait aucune pression d'attentats. Le travail a pu poursuivre pendant la réforme. »

« Il existera toujours un fossé entre les services de renseignement et l'opinion publique, sauf lorsque qu'un attentat a lieu. »

ANNEXE FRANCE N° 20 : Entretien avec des cadres de la DCRI

Trois cadres de la DCRI ont accepté de répondre à nos questions : Mélisande Chevrillon, chef de cabinet du directeur de la DCRI ; Éric Méchoulan, chef du Bureau des affaires multilatérales à la DST puis à la DCRI ; Alexandra Hoffman, du Bureau des affaires multilatérales à la DST puis à la DCRI. Il s'agit ici d'une synthèse de l'entretien qui s'est déroulé le 27 janvier 2009, dans les locaux de la DCRI à Levallois-Perret. Elle a été relue et approuvée par la DCRI.

C. Ferro : Dans la revue *Questions Internationales* de janvier 2009, Bernard Squarcini affirme : « Trop longtemps, les services de renseignement se sont retranchés dans une trop grande discrétion ». Pourquoi avons-nous une telle culture de la discrétion ?

La DCRI est un service, c'est-à-dire une administration avec son passé, ses traditions, son héritage. Chaque administration hérite de la culture de son pays, selon laquelle le métier est plus ou moins noble.

En France, le renseignement n'a jamais eu très bonne presse. Cela tient à notre culture nationale. « *Bernard Squarcini veut changer cette perception trop sombre du renseignement* », indique Mélisande Chevrillon. Cette volonté vient également du Président de la République, Nicolas Sarkozy, qui, avec le *Livre Blanc sur la défense et la sécurité nationale*, a souhaité replacer le renseignement au cœur de l'objectif de sécurité et de défense nationale et lui redonner par là même ses lettres de noblesse. Les services de renseignement ne sont pas des cabinets noirs comme cela a pu exister dans l'Histoire, mais des services au service des citoyens. « *Les services de renseignement ne se composent pas d'affreux personnages qui ouvrent le courrier des gens* », ironise Éric Méchoulan.

Aujourd'hui, la communication des services est un peu plus ouverte mais pour autant, il est évidemment impossible de divulguer des informations sur nos activités opérationnelles. Ce serait mal compris au sein de la communauté du renseignement et mettrait nos opérations et nos hommes en danger. « *En France, on défend le secret médical. Pourquoi n'en serait-il pas de même pour le renseignement ?* », note Éric Méchoulan.

Il faut aussi garder à l'esprit que l'une des missions de la DCRI est de lutter contre les velléités d'espionnage que peuvent avoir des puissances étrangères. Notre service est, de ce point de vue, l'objet constant de leurs intérêts et doit donc veiller à s'autoprotéger. Moins les informations sur nos méthodes de travail, l'organisation interne et nos orientations stratégiques sont disponibles, moins des individus mal intentionnés pourront s'en servir.

Il existe un contrôle des activités de renseignement. « *La création – récente – de la Délégation parlementaire, s'est ajoutée à d'autres contrôles externes – d'une autre nature, mais aussi rigoureux – par exemple toutes nos interceptions de sécurité sont soumises au filtre de la CNCIS* », indique Mélisande Chevrillon. « *Pendant longtemps, la presse a dénoncé l'absence de contrôle parlementaire en France. Pourtant, les parlementaires ne sont ni les seuls ni les plus à même d'exercer ce contrôle* », ajoute Éric Méchoulan.

Selon les pays, l'image des services de renseignement est différente. En Hollande, en Grande-Bretagne, les services ne divulguent pas tout. Pendant longtemps, les chefs des services britanniques sont restés inconnus du public. Et cela ne posait pas de problème à la société civile qui avait confiance dans le système. Il n'en est pas de même en France qui ignore l'osmose entre diplomatie et renseignement telle qu'elle est pratiquée au Royaume-Uni.

C.F. : Est-ce les scandales qui donnent une mauvaise image au renseignement ?

Par essence, on ne voit que les scandales. Jamais les succès. On ne parle jamais des attentats déjoués, des espions mis dehors... On règle nos affaires en interne. Alors, « *quand on ne sait pas, il faut faire preuve de scepticisme !* », lance Éric Méchoulan. Il y a peu d'échecs en France comparé aux autres pays. Le mythe selon lequel les Français font moins bien que les autres a la vie dure.

C.F. : Selon vous, quelle était l'image en France de la Direction de la Surveillance du Territoire ? Celles des Renseignements Généraux ? Quelle est l'image de la DCRI aujourd'hui ?

Pour juger de l'image de la DCRI, il est un peu tôt bien que nous comptons déjà plusieurs succès à notre actif, relayés par les médias, notamment l'arrestation des deux chefs successifs de l'ETA militaire et le démantèlement de réseaux djihadistes.

La Direction de la Surveillance du Territoire avait, du temps de son existence, une image de rigueur, de sérieux et de discrétion.

Les Renseignements Généraux, quant à eux, ont toujours été traditionnellement plus ouverts que la DST. Ils avaient en effet davantage de contacts ouverts avec les journalistes et avec toutes les autres professions. Cela faisait partie de leur métier. Cela a contribué à véhiculer une image – en partie fautive –, de fonctionnaires méticuleux, tenant des fiches sur tout et tout le monde. La révélation de l'existence des carnets d'Yves Bertrand n'a pas amélioré cette image. Un véritable fantasme a toujours entouré les Renseignements Généraux : celui d'un service chargé de fichier le bon citoyen pour renseigner, souvent à mauvais dessein, le pouvoir politique. La croyance populaire les a confiné dans leur vieux rôle de suivi des partis politiques, des syndicats et même des scrutins électoraux – mission pourtant abandonnée dès 1981 –, en oubliant leurs nombreuses autres missions, parmi lesquelles, la lutte contre terrorisme corse et basque.

Aujourd'hui, la réorganisation des services de sécurité intérieure a clarifié ces missions : une partie des anciennes missions des RG ont tout simplement été abandonnées, car elles ne correspondaient plus à ce que l'on attend d'un service de renseignement moderne. Le reste s'est réparti entre la DCRI d'un côté (terrorisme, subversions violentes) et la Sous-Direction de l'Information Générale de l'autre (mission traditionnelle de suivi des mouvements sociaux, sous le prisme de l'ordre public).

C.F. : Comment qualifieriez-vous la connaissance du renseignement français par l'opinion publique ? Par les décideurs politiques ? Par les journalistes ?

Les hommes politiques français connaissent souvent mal les services de renseignement, et ont une connaissance approximative de leurs missions, sauf si leur carrière leur a donné des fonctions au sein du gouvernement. Certains relaient donc des images fausses, inspirées par une ou deux affaires qui ont, dans l'histoire des services, défrayé la chronique.

D'un autre côté, si certaines dérives ont existé, elles ont sans doute aussi été alimentées par des hommes politiques au pouvoir, qui ont contribué à nourrir le système. « *Si Yves Bertrand leur proposait ses services, c'est qu'il y avait une demande* », suppose Éric Méchoulan.

C.F. : La fusion de la DST et des RG au sein de la DCRI a-t-elle modifié l'image du renseignement français ?

Au sein de la communauté du renseignement, il a simplement fallu expliquer à nos interlocuteurs traditionnels les modalités de notre réorganisation. Mais la coopération ne posait pas de souci quand il existait la DST et les RG. Les services avec lesquels les services français travaillaient savaient à qui s'adresser en fonction du sujet.

« *Cette fusion donne tout de même une meilleure image de la France, pays démocratique et pluraliste, et de l'insertion du renseignement dans notre République* », affirme Éric Méchoulan. Deux services de renseignement intérieur pouvaient passer, en France, pour la marque d'une défiance du pouvoir politique à l'égard de ses propres services et de ses hommes.

Yasser Arafat disposait de dix-sept services de renseignement de sécurité. En Allemagne nazie, Hitler avait également multiplié le nombre de services. La multiplicité des services peut-être parmi d'autres, l'un des indices d'un régime totalitaire. La Russie dispose d'un seul service de renseignement intérieur mais avec des milliers d'hommes... « *Cela revient au même. Il n'y a pas besoin de milliers d'hommes dans les services au sein d'une démocratie pluraliste* », estime-t-il.

C.F. : Pensez-vous que l'image des services influe sur leur coopération ?

« *Il n'y a pas de raison que ce soit le cas !* », constate Éric Méchoulan. Les services se connaissent et se font confiance et ce qui se dit dans la presse ne perturbera pas ces relations.

« *Aujourd'hui, on constate, de notre point de vue, des confusions dans les articles de presse. L'actualité est tellement foisonnante qu'il est de plus en plus difficile pour des journalistes de se spécialiser, même si certains obtiennent des informations de très bonne qualité. Mais cela existe aussi pour d'autres sujets : les spécialistes critiquent les généralistes* ».

C.F. : L'arrivée de Nicolas Sarkozy à la Présidence de la République a marqué un tournant. Les médias parlent davantage du monde du renseignement. Le directeur de la Direction Centrale du Renseignement Intérieur, Bernard Squarcini, a donné à plusieurs reprises des interviews depuis le début de sa prise de fonction. Est-ce une nouvelle politique de

communication qui se traduit-là dans les médias ? Quelles sont vos relations avec les journalistes ?

« Les médias ont parlé de la création de la DCRI car il s'agit là d'une réforme historique. Il n'y avait pas eu de réforme de cette ampleur depuis de nombreuses années. Le ministère de l'Intérieur souhaitait naturellement communiquer sur le sujet pour faire connaître cette nouvelle structure », répond Mélisande Chevrillon.

Pour autant, il n'y a pas de politique de communication au sens propre du terme à la DCRI et notre recherche de discrétion n'a pas rendu jusqu'ici ce vide insupportable. Notre discrétion n'est pas acceptée pour tous les journalistes, mais la DCRI doit protéger ses opérations, ses hommes, ses locaux. Néanmoins, c'est vrai, il s'avère parfois utile de bien savoir communiquer pour expliquer à l'opinion publique que notre action se situe dans les limites de la déontologie et est animée par le sens de l'intérêt commun et de la défense du pays. La difficulté de l'exercice est de faire œuvre de pédagogie, sans pouvoir trop dévoiler nos méthodes de travail. Nos « ennemis » auraient tôt fait de s'en servir. Il faut donc trouver le juste milieu. C'est ce que fait Bernard Squarcini qui a accordé depuis sa nomination quelques interviews, en particulier sur l'état de la menace terroriste en France.

Le précédent directeur, Pierre de Bousquet de Florian, disait : *« Nous ne sommes pas un service secret, mais un service discret »*, rappelle Éric Méchoulan. *« La DCRI est réticente à multiplier les interviews et les reportages, malgré l'importance du nombre des demandes des journalistes de presse écrite, télévision et radio »*, précise Mélisande Chevrillon. Outre la protection du service, le manque de temps et la répétition des mêmes informations aux journalistes sont aussi des explications. *« Le directeur a bien évidemment le monopole des relations avec les journalistes, et il est surchargé »*.

Qui plus est, le service n'est pas maître de sa politique de communication. Elle est décidée par la Direction générale de la Police Nationale, de laquelle la DCRI dépend administrativement. Le service de communication de la DGPN décide, en accord avec le cabinet du ministre, de satisfaire ou non les demandes des journalistes. Cependant, la DCRI est consultée pour avis et peut demander à ce qu'il n'y ait pas de communication sur tel ou tel sujet afin de tenir compte des impératifs opérationnels.

C.F. : Dans le cadre de leur politique de communication, certains services des États membres de l'Union européenne publient un rapport annuel d'activité et éditent un site Internet. C'est par exemple le cas de l'AIJD aux Pays-Bas. De tels projets ne sont-ils pas envisagés pour la DCRI par le ministère de l'Intérieur ?

Les rapports d'activité ne sont lus que par des spécialistes qui ne sont pas nécessairement les journalistes intéressés par les questions de renseignement. *« Là encore, on touche à la formation et aux méthodes de travail des journalistes, remarque Éric Méchoulan. Le problème de communication ne vient pas que de notre côté »*.

D'autre part, les autres services toujours curieux s'empresseraient de rechercher des détails et des informations sur la DCRI dans ce genre de rapport. Cela est déjà fait dans les articles de presse. *« De cette manière, nous nous préservons »*, relève Mélisande Chevrillon. Il n'est

pas davantage question d'un site Internet sur la DCRI, comme peut le faire la DGSE qui dispose de moyens beaucoup plus importants.

« *La communication n'entre pas dans le champ d'activité de la DCRI, tout simplement* », conclue Éric Méchoulan. Notre métier est le renseignement. On informe les autorités qui, elles, décideront du message à faire passer.

Bernard Bajolet, nommé coordonateur du renseignement par le Président Nicolas Sarkozy, « *décide des grands arbitrages transversaux entre les services de renseignement et développe une stratégie. C'est lui qui porte les projets* ».

C.F. : Selon vous, pourquoi le renseignement a-t-il si mauvaise presse dans les médias ?

Selon Éric Méchoulan, la presse accepte mal l'idée selon laquelle les services de renseignement ont changé et n'ont plus l'essence de cabinet noir. Cette posture sert la presse. « *En présentant les services de renseignement comme des barbouzes, ils peuvent alors se placer comme les garants de la vérité et de la liberté, tels des protecteurs* », poursuit-il.

De plus, certains journalistes ne cherchent pas suffisamment, ne vérifient pas leurs informations, ne s'intéressent finalement qu'aux affaires et en font une généralité. Ils sont toujours figés dans une logique de scoop, sauf pour quelques-uns qui ont longtemps travaillé sur ces sujets et savent de quoi ils parlent.

C.F. : Pensez-vous que l'image des services de renseignement influence la politique nationale du renseignement ?

Les politiques lisent la presse comme tout monde. C'est aux parlementaires de répondre à cette question.

C.F. : Que pensez-vous de la lettre d'actualité *Intelligence on line* ?

Cette lettre est lue par plusieurs membres du service. Elle est intéressante et intelligemment faite, par ce qu'elle dit et ne dit pas.

C.F. : Que pensez-vous du film *Secret Défense* sorti le 10 décembre au cinéma ?

« *Il ne donne pas une image formidable des services de renseignement, à mon sens* », s'exclame Mélanie Chevillon. « *De plus, on a du mal à saisir la logique du scénario* ». Ce film est rempli d'aberrations et ne reflète pas la réalité du travail des services de renseignement, bien que le réalisateur eût été entouré de vrais conseillers.

Éric Méchoulan liste les inexactitudes et grossièretés mises en scène dans ce film qui l'a fait « *beaucoup rire* ». Tout d'abord, un service ne fait jamais rien pour rien. Recruter, former et envoyer un agent sur le terrain coûtent cher. Griller leur agent et faire échouer l'opération

est dénué de sens. Surtout, un service ne sacrifiera jamais un agent. Jamais. « *Qui voudrait travailler pour les services de renseignement si tel était le cas ?* » Enfin, la DGSE n'opère qu'à l'extérieur du territoire et non pas à l'intérieur. « *Bien d'autres erreurs truffent ce film. Cette fiction va à l'encontre de l'image des services de renseignement français. Je me demande ce qu'en a pensé la DGSE !* », conclue-t-il.

ANNEXE FRANCE N° 21 : Synthèse de la conférence sur le Conseil National de Renseignement avec Bernard Bajolet

Le 6 octobre 2010, l'ANAF-IHEDN a organisé une conférence sur le thème : « Quel rôle pour le coordonnateur au sein du nouveau dispositif national du renseignement ? » Bernard Bajolet, le coordonnateur qui était alors à la tête du Conseil National du Renseignement, a détaillé les missions et les objectifs de cet organe de coordination.

Les premiers mots de Bernard Bajolet, coordonnateur du renseignement depuis 2008, ont été les suivants : *« Je suis heureux de constater qu'il y ait une évolution profonde de la société française à l'égard du renseignement. Jusqu'à il y a peu, c'était considéré comme quelque chose de pas propre ».*

Le 23 juillet 2008, Bernard Bajolet reçoit sa lettre de mission, laquelle fixait les attributions du nouveau coordonnateur.

La première mission du Conseil National du Renseignement (CNR) est de faire travailler ensemble les services de renseignement et de sécurité. Cela n'est pas une tâche facile car ces services travaillent différemment et disposent d'un accès différent au Président de la République. Les services avec lesquels le coordonnateur est amené à travailler ne relèvent pas de la même hiérarchie : la Direction Centrale du Renseignement Intérieur dépend de la Direction Générale de la Police Judiciaire, qui elle-même dépend du ministère de l'Intérieur quand la Direction de Protection et de Sécurité de la Défense est sous la houlette du ministère de la Défense. Le coordonnateur s'assure du bon huilage des différents rouages.

Pour autant les services n'ont jamais autant travaillé ensemble. Le fait qu'il n'y ait plus de grand messe à 25 facilite les échanges. Les réunions se déroulent désormais à huit, même si elle est parfois à géométrie variable. Cette échelle de réunion permet de vrais échanges. Dans ce cadre, le rôle du coordonnateur se révèle être un « *chef d'équipe* », un « *facilitateur* ».

Une équipe de quinze collaborateurs entoure le coordonnateur. Une équipe qui peut sembler ridicule aux yeux des homologues étrangers. « *Quand j'annonce ce chiffre, certains de mes homologues étrangers me demandent si je n'ai pas oublié un, voire deux zéros à ce chiffre* ». Mais une équipe de cette taille est suffisante car il ne s'agit pas de recréer un service de plus.

La deuxième mission du CNR est de faire remonter le renseignement jusqu'au Président de la République et au Premier ministre. Jusque là, cela n'était pas suffisamment systématique et régulier.

La troisième mission du CNR est de définir les priorités en matière de renseignement. Un Plan National d'Orientation du Renseignement a été établi, avec des objectifs à moyen et long termes. Il ne s'agit pas des priorités de chacun des services ou d'une compilation de toutes celles-ci. Il ne s'agit pas non plus de supplanter les directions des services. Qui plus est, le coordonnateur n'a pas d'autorité sur les budgets. Ces orientations générales sont réajustées chaque année.

La quatrième mission est de veiller à ce que les services du renseignement aient les moyens nécessaires pour mener à bien leurs activités :

En terme de moyens humains : il s'agit d'une part de favoriser la mobilité du personnel entre les services, et d'autre part de veiller à la diversité du recrutement. C'est d'ailleurs dans cette optique que l'académie du renseignement (recommandée par le rapport de Florian Blazy) a été pensée.

En terme d'investissement.

En terme de budget, même s'il n'a aucune autorité en la matière. Seuls les investissements et les fonds spéciaux, qui relèvent du Premier ministre, peuvent être discutés.

En terme d'encadrement juridique : il exprime les besoins des services auprès des élus et du gouvernement (comme pour les articles concernant la protection des agents dans la Loi d'Orientation et de Programmation pour la Sécurité Intérieure – LOPSI).

En terme de relation avec la Délégation parlementaire pour le renseignement : selon le décret de création de la DAR, le coordonnateur est entendu par la délégation.

La cinquième mission du CNR concerne les relations extérieures. Le coordonnateur est en relation avec ses homologues étrangers, comme le Director of National Intelligence aux États-Unis ou le directeur du Joint Intelligence Committee au Royaume-Uni. « *Il est en quelque sorte le porte-parole de la communauté française du renseignement à l'étranger* ».

Avant d'achever son propos, Bernard Bajolet a souligné l'existence de deux faiblesses qui pourrait avoir raison du Conseil National du Renseignement. D'une part, le CNR est à l'image du coordonnateur. Qu'en sera-t-il de la personnalité du successeur de Bernard Bajolet ? Qu'en sera-t-il de la pérennité de cette fonction après un changement à la tête de l'État ? D'autre part, la bonne marche du CNR repose aujourd'hui sur la bonne entente entre les directeurs des différents services. Autrement dit, sur des affinités humaines. Cela fait pour le moment sa force, mais pourrait devenir demain son point faible du fait des aléas et des changements de directions.

ANNEXE FRANCE N° 22 : Synthèse de la conférence sur la Direction de la Protection et de la Sécurité de la Défense par le Général Antoine Creux

Le 20 janvier 2011, l'ANA7-IHEDN a organisé à l'École militaire une conférence sur le thème : « quel rôle pour la DPSD au sein du renseignement français ? ». À cette occasion, le Général de corps aérien Antoine Creux a présenté le service duquel il est directeur depuis mai 2010.

Le Général Antoine Creux a introduit ses propos par la remarque suivante : « *ce n'est pas parce que la DPSD est un service de renseignement qu'elle ne doit pas communiquer et se faire connaître* ».

Le rôle de la Direction de la Protection et de la Sécurité de la Défense a beaucoup évolué. Aujourd'hui, elle se place dans la communauté du renseignement français, comme le souligne le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale publié en 2008.

À la différence de la Direction du Renseignement Militaire, la DPSD n'est pas tournée vers le champ opérationnel. Son rôle est de protéger la communauté de la Défense, y compris les entreprises travaillant dans le domaine de la Défense. Cela concerne autant les infrastructures et les hommes, que les systèmes de communication et les matériels.

Les risques pour cette communauté de la Défense sont multiformes : terrorisme, sabotage, subversion, espionnage, criminalité organisée. Ces menaces sont regroupées sous le sigle TESSCO.

Le Plan National d'Orientation du Renseignement résume ainsi les missions de la DPSD :

- mieux identifier les menaces pour la sécurité des Français,
- soutenir le rôle de la France dans le monde,
- défendre les intérêts économiques de notre pays.

Plus précisément, les missions principales du service sont de trois ordres :

- la contre-ingérence pour s'opposer à toute menace liée au TESSCO,
- le conseil et le contrôle liés aux directives ministérielles en matière de protection et de sécurité au profit des forces armées et des industries de Défense,
- la surveillance des commerces d'armement.

Ses priorités, telles qu'elles ont été définies par le ministère de la Défense, sont :

- le renseignement de sécurité concernant les menaces TESSCO au profit des forces en opération,
- la protection du patrimoine économique, industriel et scientifique de la Défense,
- la protection du secret, en particulier par une meilleure sensibilisation des personnes et des entreprises aux compromissions.

Les destinataires du fruit de son travail sont le ministre de la Défense, le Coordonnateur du Conseil National du Renseignement, les Autorités militaires, la Délégation Générale de l'Armement et la Délégation Interministérielle à l'Intelligence Économique.

Le recueil du renseignement est essentiellement de source humaine, mais peut aussi être d'origine technique et provenir de sources ouvertes. Aujourd'hui, 350 inspecteurs de sécurité sont déployés sur tout le territoire français et dans le monde.

Les actions fondamentales du service

Action	Description
Alerter	Production de notes de renseignement, d'avis de sécurité (pour des habilitations), d'avis d'opportunité, d'avis d'exportation.
Conseiller et sensibiliser	Aide au décideurs et audit de sécurité.
Inspecter	Application des règles de sécurité physique.
Sécuriser	Détection et neutralisation des dispositifs d'interception (« dépoussiérage »).
Évaluer	Appui aux forces en opération extérieure (Kosovo, Guyane, Côte d'Ivoire, Afghanistan, République Centrafricaine, <i>etc.</i>) : renseignement de sécurité, conseil au commandement, détection des vulnérabilités, suivi du personnel civil de recrutement local.

La DPSD conseille et accompagne les entreprises car celles-ci sont vulnérables à plusieurs titres : leur savoir-faire, leur organisation, leur potentiel économique et financier, la recherche, leur système d'information et de communication, la sécurité de leur sites et les données classifiées qu'elles détiennent. Les menaces peuvent prendre diverses formes comme un stagiaire étranger ou une entreprise en assurances étrangère.

Environ deux milliers d'entreprises sont concernées. 4 000 contrats sont actuellement en cours. Le chiffre d'affaires annuel de ces entreprises s'élève à 10 milliards d'euros, sans compter les 8 milliards de mise en condition opérationnelle.

En matière de sécurité économique, l'objectif de la DPSD est de :

- Renseigner : identifier les vulnérabilités des entreprises, émettre des avis sur les décisions de l'entreprise et sur les demandes d'habilitation.
- Protéger : exploiter et analyser des renseignements, indiquer des préconisations de mise aux normes, mener des inspections et des visites.
- Lutter contre les ingérences : évaluer le niveau des menaces, anticiper, sensibiliser les entreprises.

Le cadre juridique de la DPSD est déterminé par le Code de la Défense, le Code pénal, la loi du 23 janvier 2006 [ndla : relative à la lutte contre le terrorisme], l'arrêté du 23 juillet 2010 [ndla : relatif à la protection du secret de la Défense nationale], les directives nationales de sécurité, *etc.*

La DPSD est en pleine réforme afin de renforcer les capacités dédiées aux missions prioritaires, améliorer encore la production du service, rationaliser et moderniser son fonctionnement, s'adapter au dispositif national et s'inscrire au sein de la communauté du renseignement. En terme d'effectif, la DPSD compte 1 230 personnes en 2010, dont 25 % de civils. Ce chiffre sera ramené à 1 130 en 2014.

C'est le seul budget de la défense qui connaît actuellement une réduction budgétaire alors que celui la Direction du Renseignement Militaire reste stable et celui de la Direction Générale de la Sécurité Extérieure est en augmentation de 12 % selon les prévisions de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP).

ANNEXE FRANCE N° 15 : Chronologie

Les faits marquants recensés ici dans une chronologie non exhaustive, sont susceptibles d'avoir un lien ou une répercussion, directs ou indirects, sur le renseignement et la sécurité de la France depuis 25 ans. L'année 2008 est davantage détaillée pour faciliter la lecture de la thèse.

1988

8 mai : François Mitterrand est réélu à la Présidence de la République française.

1989

Février : Le Général de division Antonio Jérôme succède au Général de division Pierre Devemy à la tête de la DPSD.

22 mars : Le préfet Claude Silberzahn succède au Général de corps aérien François Mermet à la tête de la DGSE.

20 avril : Le Premier ministre Michel Rocard signe un décret sur la réorganisation du Comité Interministériel du Renseignement (CIR).

19 septembre : L'attentat contre le vol 772 UTA au-dessus du Niger fait 170 morts dont 54 Congolais, 54 Français, 7 Américains et 4 Britanniques. La Libye n'a pas admis sa responsabilité mais a accepté en 2004 de verser 170 millions de dollars aux familles des victimes.

4 octobre : Claude Bardon est nommé directeur des Renseignements Généraux de la préfecture de Police de Paris (RGPP).

1990

4 février : Le Premier ministre Michel Rocard signe une série de décrets qui réorganisent plusieurs fichiers, dont ceux des RG.

1^{er} mars : Les protestations du *MRAP*, de *SOS Racisme*, du Syndicat de la magistrature, etc., contraint le gouvernement à retirer les décrets du 4 février.

Juin : Jean-Jacques Pascal succède à Jacques Fournet à la tête de la DCRG.

23 août : Le Premier ministre Michel Rocard visite le siège de la DGSE. À cette occasion, il présente un plan quinquennal de réforme du service de renseignement extérieur.

Septembre : Le pasteur Doucé est porté disparu.

Octobre : Le Général de corps d'armée Roland Guillaume succède au Général de division Antonio Jérôme à la tête de la DPSD.

1991

Janvier : L'opération de coalition internationale *Tempête du désert* commence afin de mettre fin à la Guerre du Golfe.

28 février : La circulaire Marchand précise que la Direction Centrale des Renseignements Généraux doit s'attacher à « la prévision et à la mesure des évolutions de l'opinion publique au travers de ses multiples canaux d'expression ; à l'examen attentif de l'expression des revendications sociales dont le caractère multiforme exige une vigilance constante ; à une intervention accrue dans les secteurs économique et financier, en particulier pour aider au repérage des circuits de recyclage des capitaux illicites ; à une étude approfondie des tensions et évolutions au sein de la société civile »¹.

14 octobre : Le décret qui prévoit le droit d'accès aux informations nominatives contenues dans un traitement, dont le fichier des RG, est signé.

4 novembre : Le Premier ministre Édith Cresson signe un décret qui modifie la Loi informatique et libertés de 1978, en autorisant « la collecte, la conservation et le traitement dans les fichiers des services des renseignements généraux d'informations nominatives relatives aux personnes majeures qui font apparaître » les « signes physiques particuliers, objectifs et inaltérables » ainsi que les « activités politiques, philosophiques, religieuses ou syndicales ».

1992

N.D. : Le projet « *Fort 2000* » est lancé. Il vise à doter la DGSE de nouveaux locaux. À son terme, son siège déménagera au fort de Noisy à Romainville (Seine-Saint-Denis), où se trouve déjà le quartier général de la Division Action.

¹ Citée par Claude Faure, dans « Bref historique des services de renseignement et de sécurité français contemporains », in *Revue historique des armées*, n° 247, 2007, pages 70-81.

Février : Yves Bertrand succède à Jean-Jacques Pascal à la tête de la DCRG.

20 février : Un arrêté relatif à l'organisation à la Direction Générale de la Police Nationale de la Direction Centrale de la Police Territoriale est signé. Il précise l'organisation des Renseignements Généraux.

16 juin : La Direction du Renseignement Militaire (DRM) voit le jour. Le Général de division Jean Heinrich est nommé directeur de la DRM.

Juin : Le ministère de la Défense annonce la création du Commandement des Opérations Spéciales (COS). Placé sous la responsabilité du Général Maurice Lepage, le COS est chargé de planifier et coordonner l'exécution d'opérations spéciales décidées par l'État-Major des Armées.

1993

28 mars : Sous la bannière Union pour la France (RPR, UDF, DVD), la droite gagne les élections législatives. La deuxième cohabitation débute avec la nomination de Édouard Balladur à la fonction de Premier ministre.

Printemps : Un groupe informel, constitué de hautes personnalités, se prononce en faveur de la création de deux organismes qui réuniraient, l'un, les services de sécurité intérieure tels que les RG, les RGPP et la DST, l'autre, les services de renseignement extérieur tels que la DRM et la DGSE. Mais le projet n'aboutit pas.

31 mars : Le directeur de la DGSE Claude Silberzahn donne une interview au quotidien *Le Monde*.

23 avril : La CIA dénonce le fait que le salon aérospatial du Bourget de juin serait le lieu des activités d'espionnage des services français.

1^{er} septembre : La Brigade de Recherche et de Guerre Électronique (BRGE) est créée.

6 octobre : Philippe Parant succède à Jacques Fournet à la tête de la DST.

1994

6 avril : Une guerre civile éclate au Rwanda.

1^{er} juin : Carlos est condamné à la réclusion à perpétuité par contumace en France pour le meurtre des deux policiers de la DST et de leur informateur commis le 27 juin 1975.

Juin : Le *Livre Blanc sur la Défense* est publié.

Fin juin : Les RG sont accusés d'avoir écouté les débats du conseil national du Parti socialiste qui se déroulaient à huis clos.

14 août : La DST arrête Carlos au Soudan.

Octobre : Le projet de loi de finances pour l'année 1995 revoit le financement du programme « Fort 2000 » pour la DGSE à la baisse, passant de deux milliards de francs à un milliard.

16 décembre : Jean-Pierre Pochon succède à Claude Bardon à la tête des RGPP.

24-26 décembre : Quatre algériens, membres du Groupe Islamique Armé (GIA), prennent en otages les passagers et le personnel du vol Air France 8969 qui reliait Alger à Paris. Détourné, l'avion se pose à l'aéroport de Marseille. Lors de l'assaut du GIGN, les quatre preneurs d'otages sont tués, après qu'ils aient exécuté trois passagers pour faire pression lors des négociations avec les gouvernements algérien et français. L'objectif présumé de l'attentat était de faire exploser l'avion en vol sur la Tour Eiffel.

1995

16 janvier : Un nouveau décret précise les missions des RG. Parce qu'ils concourent « à la mission générale de sécurité intérieure », ils ne doivent plus enquêter sur les formations politiques.

17 mai : Jacques Chirac est élu à la Présidence de la République française

Juillet : Le premier satellite européen de renseignement militaire, *Hélios I*, est lancé avec succès.

11 juillet : L'assassinat de l'imam Abdelbaki Sahraoui, cofondateur du Front islamique du salut, marque le début d'une vague d'attentats en France. Elle se poursuit jusqu'à mi-octobre et est l'œuvre du GIA.

25 juillet : Un attentat à la bombe fait huit morts et plus d'une centaine de blessés dans la station Saint-Michel - Notre-Dame de la ligne du RER B, à Paris. Cet acte est revendiqué par le GIA.

6 novembre : un nouvel arrêté portant sur l'organisation modifiée des RG est signé par Alain Juppé.

22 novembre : Le Général de division Bruno Élie succède au Général de division Jean Heinrich à la tête de la DRM.

22 décembre : Les députés Alain Gest et Jacques Guyard remettent un rapport sur les sectes à l'Assemblée nationale. Ils s'interrogent sur l'évaluation de la menace sectaire et les méthodes mises en place par les RG.

1996

Mai : Le programme « *Fort 2000* » est abandonné. À la place, la DGSE bénéficie de locaux supplémentaires, de l'autre côté du boulevard Mortier, en face des actuels bâtiments administratifs.

7 juin : La loi de programmation militaire 1997-2002 prévoit un renforcement progressif des effectifs de la DRM qui devront augmenter d'environ 20 % en cinq ans pour atteindre 2 000 agents environ. Elle annonce aussi une diminution d'environ 10 % des effectifs de la DPSD sur la même période.

3 décembre : Un attentat à la bombe fait quatre morts et 170 blessés dans la station Port-Royal de la ligne du RER B, à Paris. Le GIA est soupçonné.

1997

Avril : Alain Juppé ordonne une enquête sur les « *écoutes de l'Élysée* ».

21 avril : Le Président Jacques Chirac dissout l'Assemblée nationale.

1^{er} juin : La gauche gagne les élections législatives. La troisième cohabitation commence avec la nomination de Lionel Jospin à la fonction de Premier ministre.

1^{er} août : Le Général de corps d'armée Claude Ascensi succède au Général de corps d'armée Roland Guillaume à la tête de la DPSD.

Août : Jean-Jacques Pascal succède à Philippe Parant, à la tête de la DCRG.

30 septembre : Le sénateur Nicolas About dépose une proposition de loi portant création d'une délégation parlementaire dénommée Délégation parlementaire du renseignement.

12 décembre : Le procès de Carlos s'ouvre.

1998

6 février : Le préfet Claude Érignac est assassiné à Ajaccio.

Mars : Le vice-Amiral d'escadre Yves de Kersauson de Pennendreff succède au Général de division Bruno Élie à la tête de la DRM.

Septembre : Un indicateur des RG est assassiné.

1999

23 février : Le sénateur Serge Vinçon dépose une proposition de loi portant création de comités

parlementaires d'évaluation de la politique nationale de renseignement.

24 mars : La coalition de l'OTAN commence les frappes aériennes au Kosovo pour mettre fin à la guerre civile.

5 mai : Une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur « *le fonctionnement des forces de sécurité en Corse* » est soumise à l'Assemblée nationale par les députés Jean-Louis Debré, Philippe Douste-Blazy et José Rossi.

21-22 mai : La DNAT arrête un commando suspecté d'avoir perpétré l'assassinat du Préfet Érignac.

30 septembre : La DNAT découvre 2,5 tonnes d'explosifs à Plévin, en Bretagne.

10 novembre : Les députés Raymond Forni et Christophe Caresche remettent leur rapport sur « *le fonctionnement des forces de sécurité en Corse* ». Les auteurs s'interrogent sur le rôle et le dysfonctionnement des RG sur l'île.

3 décembre : Un nouveau satellite d'observation militaire est lancé.

2000

Février : Les médias révèlent que les RG ont espionné des réunions du PS à Bordeaux.

Mars : Jean-Claude Cousseran succède à Jacques Dewatre à la tête de la DGSE.

31 mars : Jean-Claude Bouchoux succède à Jean-Pierre Pochon à la tête des RGPP.

1^{er} septembre : Le Contrôleur général des Armées Dominique Conort succède au Général de corps d'armée Claude Ascensi à la tête de la DPSD.

Octobre : Le projet de loi de finances pour l'année 2001 prévoit que l'augmentation des effectifs de la DRM d'ici 2002 visera un renforcement de la sous-direction Armements-prolifération et des personnels affectés au renseignement d'origine électromagnétique (au CF3E et dans les détachements avancés de transmissions qui devraient bénéficier de la création de deux stations nouvelles dans les Antilles-Guyane et en Nouvelle-Calédonie).

Octobre : Une profonde réforme de la DGSE est entreprise sur proposition du directeur de la Stratégie Bruno Joubert, et sous l'impulsion du directeur général, Jean-Claude Cousseran.

11 octobre : Le député Arthur Paecht dépose son rapport d'information, fait au nom de la commission de la Défense nationale et des forces armées, sur « *les systèmes de surveillance et d'interception électroniques pouvant mettre en cause la sécurité*

nationale ». Le réseau anglo-saxon Echelon est pointé du doigt.

2001

N.D. : Une réforme interne est amorcée au sein de la DPSD.

N.D. : Le processus de rénovation des statuts particuliers des différents corps de fonctionnaires de la DGSE est achevé au terme de 18 décrets.

Mai : Le Général de corps d'armée André Ranson succède au vice-amiral Yves de Kersauson de Pennendreff à la tête de la DRM.

Juin : Le juge Renaud Van Ruymbeke ouvre une enquête sur l'affaire des frégates de Taïwan (début de l'affaire *Cleastreem*).

4 juillet : Le député Jean-Michel Boucheron remet son rapport parlementaire « *Des espions au service de la paix* ».

5 juillet : Après une polémique autour des fichiers, le STIC (Système de Traitement des Infractions Constatées) est officialisé par un décret.

11 septembre : À quelques heures d'intervalle, quatre attentats-suicides, commandités par Al Qaïda, ont touché la côte Est des États-Unis. Ils font plus de 3 000 morts.

7 octobre : La guerre en Afghanistan débute.

2002

12 mai : Jacques Chirac est réélu à la Présidence de la République française.

15 mai : Jacques Chirac signe un décret portant création du Conseil de Sécurité Intérieure (CSI), chargé de définir « *les orientations de la politique menée dans le domaine de la sécurité intérieure* ». La tête de cette nouvelle autorité est confiée à Philippe Massoni, ancien directeur des RG.

Juillet : Pierre Brochand succède à Jean-Claude Cousseran à la tête de la DGSE.

Juillet : Pour définir les relations entre le 2^e bureau de chacune des armées et les attachés de défense, le ministre de la Défense signe un arrêté qui stipule que le directeur de la DRM « *dirige et coordonne, dans le cadre des directives du Chef d'État-Major des Armées, l'action des attachés de défense et des attachés spécialisés en matière de renseignement militaire* ».

1^{er} août : Le Général de corps d'armée Michel Barro succède au Contrôleur général des armées Dominique Conort à la tête de la DPSD.

Septembre : Pierre de Bousquet de Florian succède à Jean-Jacques Pascal à la tête de la DST.

Octobre : Le ministère de l'Intérieur supprime les notes blanches au sein des RG.

4 décembre : Un arrêté portant sur la réorganisation de la DGSE est signé.

2003

27 janvier : La loi de programmation 2003-2008 prévoit l'amélioration des capacités d'observation par satellite et l'acquisition de drones de reconnaissance, ainsi que la poursuite du renforcement des effectifs des services de renseignement et des moyens de recueil de renseignement propres à chaque armée.

20 mars : La guerre en Irak commence.

3 juin : Les sénateurs Bernard Plasait et Nelly Olin déposent leur rapport d'enquête sur la politique nationale de lutte contre les drogues illicites. « *Le développement d'une nouvelle politique du renseignement* » y est abordé, tout comme le rôle de la DNRED et de TRACFIN en matière de lutte contre les trafics et de dispositif répressif contre le blanchiment.

2004

Janvier : Pascal Mailhos succède à Yves Bertrand à la tête de la DCRG.

9 janvier : Le ministre des Affaires étrangères, Dominique de Villepin, demande au Général Philippe Rondot, proche conseiller du ministre de la Défense, d'ouvrir une enquête pour vérifier l'existence des comptes bancaires attribués à des personnalités, dont Nicolas Sarkozy.

11 mars : Des attentats dans des trains de banlieue de Madrid font 191 morts et 1 400 blessés.

Mai-juin : Le juge Renaud Van Ruymbeke, qui enquête sur l'affaire des frégates de Taïwan depuis, reçoit plusieurs lettres anonymes et CD-Roms. L'expéditeur anonyme prétend révéler l'existence d'un réseau international d'influences et de malversations. Il fournit également une liste de 89 comptes bancaires occultes ouverts, par de nombreuses personnalités du monde des affaires ou de la politique (dont Alain Gomez, Pierre Martinez, Nicolas Sarkozy, Dominique Strauss-Kahn, Laurent Fabius, etc.), qui auraient permis de faire transiter l'argent des frégates.

20 août : Les journalistes Christian Chesnot et Georges Malbrunot, ainsi que leur chauffeur syrien Mohamed Al-Joundi, sont enlevés par l'armée islamique en Irak.

20 août : Bruno Laffargue succède à Jean-Claude Bouchoux à la tête des RGPP.

Septembre 2004 : Le gouvernement rejette l'idée d'une fusion RG-DST.

14 novembre : Le procès des « *écoutes de l'Élysée* » s'ouvre.

Décembre : Une polémique sur des interceptions autorisées par Paul Quilès, quand il était ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique, émerge.

21 décembre : Les journalistes Christian Chesnot et Georges Malbrunot, retenus en otage en Irak, sont libérés.

2005

5 janvier : La journaliste Florence Aubenas et son fixeur, Hussein Hanoun al-Saadi, sont enlevés à Bagdad, en Irak.

Fin janvier : La DST arrête, dans le quartier des Buttes-Chaumont à Paris, des jeunes soupçonnés d'avoir été recrutés par une filière djihadiste irakienne.

2 juin : Nicolas Sarkozy devient ministre d'État, ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire.

12 juin : La journaliste Florence Aubenas et son fixeur, Hussein Hanoun al-Saadi, retenus en otage en Irak, sont libérés.

1^{er} juillet : Le Général de corps aérien Michel Masson succède au Général de corps d'armée André Ranson à la tête de la DRM.

1^{er} juillet : Le Général de corps d'armée Denis Serpollet succède au Général de corps d'armée Michel Barro à la tête de la DPSD.

7 juillet : Des attentats à la bombe perpétrés dans le métro londonien font 56 morts et plus de 700 blessés.

27 septembre : Une cellule islamiste qui préparait des attentats dans le métro parisien, contre un aéroport de la capitale et contre le siège de la DST, est démantelée à Trappes (Yvelines) et à Evreux (Eure).

2006

Début 2006 : L'ancien directeur des RG, Yves Bertrand, est suspecté d'avoir fourni de faux listings dans l'affaire *Clearstream*.

23 janvier : La loi relative à la lutte contre le terrorisme est adoptée. Elle met notamment en place une procédure de réquisition administrative des données de connexions auprès des opérateurs pour permettre aux services spécialisés d'agir plus efficacement et plus rapidement prévenir les actes de terrorisme.

8 mars : Un projet de loi portant création d'une délégation parlementaire pour le renseignement est déposé à l'Assemblée nationale.

Avril : Joël Bouchité succède à Pascal Mailhos à la tête de la DCRG.

1^{er} juillet : La DGSE se dote d'une direction des Ressources humaines. Cette initiative est tout à fait inédite dans une institution habituellement marquée par un certain cloisonnement entre les directions.

Juillet : Le navire d'interception Dupuy-de-Lôme est mis en service.

Octobre : Le *Livre blanc du Gouvernement sur la sécurité intérieure : la France face au terrorisme* est publié.

Octobre : Le projet de loi de finances pour l'année 2006 évoque des problèmes de recrutement au sein services de renseignement du fait du manque d'attractivité de ces institutions.

Décembre : Une polémique enfle sur les venues supposées d'agents de la DGSE et de la DST dans le camp de détention de Guantanamo.

2007

N.D. : Un centre d'interception basé outre-mer est ouvert au profit de la DGSE dans le cadre d'un effort porté sur les capacités en la matière et leur adaptation aux nouveaux modes de communication.

31 janvier : Une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur « *l'activité de la direction des renseignements généraux, les méthodes employées pour établir des fiches individuelles, leur utilisation en dehors de la défense des intérêts de l'État, leur finalité réelle et leurs destinataires ainsi que sur les modes de contrôle existants* » est déposée par le groupe socialiste à l'Assemblée nationale.

Avril : La DGSE se dote d'un site Internet.

Mai : La DST neutralise une cellule du GSPC algérien dans la région parisienne.

Mai : Un officier des RG est mis en examen pour violation du secret professionnel, dans le cadre de l'affaire Rebelle.

16 mai : Nicolas Sarkozy est élu Président de la République française.

5 juin : Un projet de loi (n° 13) portant création d'une délégation parlementaire pour le renseignement est déposé au Sénat.

20 juin : Le sénateur René Garrec remet son rapport, fait au nom de la commission des Lois constitutionnelles, sur le projet de loi (n° 13) portant création d'une délégation parlementaire pour le renseignement.

27 juin : Bernard Squarcini succède à Pierre de Bousquet de Florian à la tête de la DST.

18 juillet : Le député Bernard Carayon dépose son rapport, fait au nom de la commission des Lois constitutionnelles, sur le projet de loi (n° 13) portant création d'une délégation parlementaire pour le renseignement.

8 août : Le groupe socialiste dépose une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur « *les conditions de la libération des infirmières bulgares en Libye et sur les accords franco-libyens* ».

Été : Les RG, la DST et la DNAT déménagent dans leurs nouveaux locaux à Levallois-Perret.

Septembre : La DRM fête ses quinze ans.

11 septembre : Le ministre de l'Intérieur, Michèle Alliot-Marie, déclare que « *la menace terroriste est réelle, permanente et constante en France* ».

13 septembre : Le ministre de l'Intérieur, Michèle Alliot-Marie, visite le siège commun de la DST et des RG à Levallois-Perret. À cette occasion, elle dévoile les grandes lignes de la réforme du renseignement intérieur.

9 octobre : La Délégation parlementaire pour le renseignement voit le jour.

15 octobre : Quelques pages d'un dossier de la DGSE, classifié « confidentiel défense », qui relatent un projet de détournement d'avion par Al Qaïda avant le 11 septembre 2001, sont publiés dans *Le Monde*.

7 décembre : Le journaliste Guillaume Dasquié est mis en examen pour avoir publié l'extrait d'une note de la DGSE classifiée « confidentiel défense » dans *Le Monde*.

Mi-décembre : La DST arrête huit personnes soupçonnées d'être à la tête d'une cellule islamiste parisienne en lien avec Al Qaïda au Maghreb islamique.

20 décembre : Un attentat à la grenade est perpétré contre la préfecture d'Ajaccio.

2008

3 janvier : Le Président Nicolas Sarkozy annonce la création d'un Conseil de Défense et de Sécurité Nationale.

4 janvier : Le *Dakar 2008* est annulé en raison de troubles en Mauritanie et des menaces faites à l'encontre de cette compétition sportive.

11 janvier : L'aggravation de la menace terroriste inquiète la DST. Le ministre de la Défense, Hervé Morin, rend visite à des militaires patrouillant sous la Tour Eiffel à Paris dans le cadre du plan

Vigipirate, après l'interception de plusieurs messages qui évoquent des actions terroristes contre la France. Plusieurs hauts responsables policiers français ont entamé un voyage dans certains pays du Maghreb pour « *resserrer les boulons* »² de la coopération antiterroriste.

12 janvier : Les policiers mauritaniens, en collaboration avec la DST et la DGSE, arrête deux suspects de meurtre de quatre touristes français en Mauritanie.

16 janvier : L'appartement de Yves Bertrand, ancien directeur de la DCRG, est perquisitionné dans le cadre de l'affaire *Clearstream*. 23 cahiers à spirale dans lesquels il avait consigné quelque information entre 1998 et 2003 sont saisis.

21 janvier : Le film *L'affaire Ben Barka* de Jean-Pierre Sinapi est diffusé sur *France 2*.

22 janvier : Les députés Pierre Moscovici et Axel Poniatowski remettent leur rapport au nom de la commission d'enquête sur « *les conditions de libération des infirmières et du médecin bulgares détenus en Libye et sur les récents accords franco-libyens* ».

Février : La DST mène des actions de sensibilisation dans les grandes entreprises françaises.

19 février : Un attentat à la mitrailleuse vise le tribunal d'Ajaccio.

Mars : Accusé d'avoir compromis un secret de défense national, Sébastien Lhomme, membre de l'association *Sortir du nucléaire*, est convoqué par la DST.

4 mars : Une filière de vente de cannabis est démantelée dans la région de Saint-Étienne. 71 personnes ont été arrêtées, 740 kg de résine ont été saisis ainsi que de l'héroïne, des voitures et de nombreuses armes de guerre.

14 mars : Le commissaire Patrick Moigne est mis en examen pour avoir vendu des informations confidentielles, issu du Système de Traitement des Infractions Constatées (STIC). L'enquête sur ses malversations met en lumière le rôle et les pratiques d'officines privées de renseignement.

19 mars : Le procès des jeunes soupçonnés d'avoir été recrutés par une filière djihadiste, arrêtés en 2005 par la DST, s'ouvre.

9 avril : En visite en Corse, le ministre de l'Intérieur, Michèle Alliot-Marie, fait état d'une baisse du nombre d'attentats sur le premier trimestre (34 contre 62 en 2007 pour la même période).

² Leclerc (Jean-Marc), « Menaces islamistes : la DST sur le qui-vive », in *Le Figaro*, publié le 11 janvier 2008.

11 avril : La Direction Centrale de la Sécurité Publique (DCSP) publie un rapport sur les violences sur des élèves en milieu scolaire recensées dans les zones urbaines.

14 avril : Les otages français du *Ponant*, capturés sur le voilier au large de la Somalie, sont libérés.

14 avril : Le Collectif contre l'homophobie saisit la Halde et la CNIL pour s'opposer au recueil de certaines données sensibles par le nouveau logiciel ARDOISE (Application de Recueil de la Documentation Opérationnelle et d'Information Statistique sur les Enquêtes) bientôt opérationnel au sein de la Police nationale. Parmi les données sensibles sujettes à caution figurent la possibilité de recueillir des informations sur l'orientation sexuelle, le handicap, l'appartenance syndicale ou sectaire des personnes apparaissant dans une affaire.

21 avril : Deux villas en construction à Conca (au nord de Porto-Vecchio) et une résidence hôtelière en réfection à Zonza (sud de la Corse) sont les cibles d'attentats à la bombe. Au même moment, sept jeunes corses, soupçonnés d'avoir participé aux attentats du 20 décembre 2007 contre la préfecture d'Ajaccio et du 19 février 2008 contre le tribunal, sont arrêtés.

5 mai : L'hebdomadaire *L'Express* révèle que Olivier Besancenot, chef de file de la LCR, aurait été espionné. D'octobre 2007 à janvier 2008, une officine privée de renseignement aurait décortiqué sa vie privée.

16 mai : La DST démantèle à Mulhouse et à Lyon une filière de neuf personnes, affiliée à Al Qaïda. Elle avait ouvert des magasins alimentaires et de vêtements afin de blanchir de l'argent provenant d'activités criminelles et destinées à financer les filières de recrutement de combattants.

21 mai : Quatre membres présumés de l'organisation séparatiste basque ETA sont arrêtés dans un appartement du centre-ville de Bordeaux. Parmi eux, Ainhoa Ozaeta, porte-parole de l'ETA, et Javier Lopez Pena, un des chefs de l'organisation recherché depuis près de 25 ans.

4 juin : Le juge Redonnet ordonne la perquisition de la DGSE dans le cadre de l'enquête sur les supposés comptes japonais de l'ancien Président Jacques Chirac.

17 juin : Le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* est publié et présenté par le Président de la République lors d'un discours sur la sécurité nationale.

17 juin : Le Président de la République visite l'antenne de la DRM à Creil.

19 juin : Un groupe d'officiers supérieurs et de généraux, qui se surnomme *Surcouf*, regrette de ne pas avoir été écouté lors de la conception du *Livre blanc*. Dans une tribune du *Figaro*, il réfute point par point les mesures qui y sont présentées. Le Président Nicolas Sarkozy exige une enquête de la sécurité militaire.

27 juin : Le décret portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé EDVIGE est signé.

27 juin : Un arrêté supprime les RGPP, qui n'ont pas été intégrés dans la Direction Centrale du Renseignement Intérieur, et crée un nouveau service dédié à la zone de Paris et de sa proche banlieue. Celui-ci reprend les missions des RGPP.

1^{er} juillet : La Direction Centrale du Renseignement Intérieur (DCRI) voit le jour.

2 juillet : Ingrid Betancourt et de quatorze autres otages retenus par le FARC en Colombie sont libérés.

23 juillet : Le Conseil National du Renseignement (CNR) voit le jour. Bernard Bajolet est nommé au poste de Coordonnateur national du renseignement.

Mi-août : Le Général de corps d'armée Didier Bolelli succède au Général de corps d'armée Denis Serpollet à la tête de la DPSD.

1^{er} septembre : Le Général de corps d'armée Benoît Puga succède au Général de corps aérien Michel Masson à la tête de la DRM.

16 septembre : Les otages français du *Carré d'As*, capturés sur le voilier au large de la Somalie, sont libérés.

1^{er} octobre : Le ministre de l'Intérieur, Michèle Alliot-Marie, signe une tribune sous le titre « Les démocraties face au terrorisme » dans le quotidien *Le Monde*.

1^{er} octobre : Le juge Renaud van Ruymbeke rend une ordonnance de non-lieu général dans l'affaire des frégates de Taïwan.

4 octobre : Le procès de l'Angolagate s'ouvre devant le tribunal correctionnel de Paris. 42 personnes dont de nombreuses personnalités politico-médiatiques doivent y comparaître, dont Pierre-Joseph Falcone, Jean-Charles Marchiani, Charles Pasqua, Jean-Christophe Mitterrand et Paul-Loup Sulitzer.

7 octobre : Le procureur de Paris, Jean-Claude Marin, requiert le renvoi en correctionnel de l'ancien Premier ministre Dominique de Villepin pour « complicité par abstention de dénonciation calomnieuse », dans le cadre de l'affaire *Clearstream*.

9 octobre : Érarid Corbin de Mangoux succède à Pierre Brochand à la tête de la DGSE.

9 octobre : L'hebdomadaire *Le Point* publie des extraits de carnets tenus par l'ancien directeur des RG, Yves Bertrand, sous le titre « Les carnets noirs de la République ».

15 octobre : La revue de reportages *XXI* affirme que Philippe de Dieuleveult, ancien animateur de l'émission télévisée *La chasse aux trésors*, aurait été assassiné lors d'un voyage Zaïre en août 1985 par les services de renseignement du chef de l'État zaïrois Joseph-Désiré Mobutu qui le soupçonnait d'être un espion.

16 octobre : Le président Nicolas Sarkozy porte plainte contre l'ancien directeur des RG, Yves Bertrand, après la publication d'extraits de ses carnets par l'hebdomadaire *Le Point*.

22 octobre : À la demande d'un juge d'instruction de Papeete (Polynésie française) qui enquête sur la disparition du journaliste Jean-Pascal Couraud en décembre 1997 sur l'île, le ministre de la Défense, Hervé Morin, lève le secret défense sur les documents des services de renseignement concernant un possible compte bancaire de l'ancien président Jacques Chirac à la *Tokyo Sowa Bank* au Japon. Le journaliste indépendant et rédacteur en chef du quotidien *Les Nouvelles de Tahiti*, a disparu alors qu'il travaillait sur d'éventuels transferts de fonds entre une grosse entreprise de Polynésie française et un compte qu'aurait détenu Jacques Chirac.

26 octobre : Un premier groupe de jeunes, soupçonnés de plusieurs destructions de caténaires de voies ferrées au cours du mois, est arrêté.

30 octobre : Une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête est soumise par Delphine Batho, Jean-Marc Ayrault, Manuel Valls, Arnaud Montebourg, Daniel Vaillant, Gérard Charasse, Sylvia Pinel, sur le « *fonctionnement des renseignements généraux et l'évolution des missions des services de renseignement intérieur* ».

3 novembre : Un Français qui travaille pour l'ONG *Solidarité laïque* est enlevé à Kaboul en Afghanistan, par trois hommes armés.

8 novembre : Un deuxième groupe de jeunes, soupçonnés de destructions de caténaires de voies ferrées, est arrêté. Ces jeunes sont présentés par le ministère de l'Intérieur comme faisant partie de la « *mouvance anarcho-autonome d'ultragauche* ».

15 novembre : Cinq des neuf suspects dans l'enquête sur les dégradations de caténaires de voies ferrées, ont été écroués, dont leur chef présumé Julien Coupat, placé en détention provisoire pour direction d'une structure à vocation terroriste.

17 novembre : Un important chef de l'ETA, Miguel de Garikoitz Asiazu Rubina, dit *Txeroki*, est arrêté dans les Hautes-Pyrénées.

18 novembre : Le ministre de l'Intérieur, Michèle Alliot-Marie, déclare que les services de sécurité ont arrêté sur le territoire français 36 militants de l'ETA depuis le début de l'année. Elle rappelle que l'ETA avait commis plus de 130 crimes et délits en France en 2007.

18 novembre : Les juges décident le renvoi de Dominique de Villepin et de quatre autres prévenus devant le tribunal correctionnel pour « *complicité de dénonciation calomnieuse* » dans l'affaire *Clearstream*. Selon l'ordonnance, la responsabilité de l'ancien Premier ministre débiterait par une réunion avec le Général Philippe Rondot et Jean-Louis Gergorin le 9 janvier 2004.

20 novembre : Le fichier EDVIGE est remplacé par EDVIRSP (Exploitation, Documentation et Valorisation de l'Information Relative à la Sécurité Publique). Ce nouveau fichier exclut le recueil de données sur la santé et la vie sexuelle ainsi que le fichage de personnalités qui exercent un mandat ou jouent un rôle institutionnel, économique, social ou religieux « *significatif* ».

26 novembre : Jean-Louis Gergorin, ancien vice-président d'EADS, et Imad Lahoud, ancien directeur scientifique de l'entreprise, sont placés en garde à vue et entendus comme témoins dans le cadre d'une enquête judiciaire ouverte en février 2007 pour « *escroquerie, faux et abus de confiance* » aux dépens d'EADS.

28 novembre : La DGSE propose des stages de fin d'études aux scientifiques sur son site Internet.

3 décembre : L'humanitaire français de l'ONG *Solidarité laïque*, retenu en otage depuis le 3 novembre, est libéré.

8 décembre : Trois membres présumés de l'ETA sont arrêtés dans les Hautes-Pyrénées. L'un d'eux était identifié comme le nouveau chef de l'organisation.

10 décembre : Le film *Secret Défense* de Philippe Haïm sort dans les salles de cinéma.

10 décembre : À la suite d'un signalement de TRACFIN, le parquet de Paris ouvre une enquête préliminaire sur Julien Dray pour « *abus de confiance* ». Les investigations portent sur des mouvements de fonds suspects à partir de comptes de l'association *Les Parrains de SOS Racisme* et de la Fédération indépendante et démocratique lycéenne (Fidl) depuis janvier 2006.

16 décembre : Des explosifs sont découverts dans les toilettes d'un magasin du *Printemps*, rue Haussmann à Paris. Le Front révolutionnaire afghan, jusque-là inconnu, avait indiqué l'endroit

dans une lettre de revendication reçue par l'AFP le matin-même, dans laquelle il exigeait le retrait des troupes françaises d'Afghanistan avant la fin de février 2009.

16 décembre : Sept personnes, soupçonnées d'être proches ou d'appartenir à la « *mouance islamiste radicale dite djihadiste* », sont arrêtées à Paris et en banlieue.

19 décembre : Le domicile et le bureau du député Julien Dray sont perquisitionnés dans le cadre d'une enquête préliminaire ordonnée par le parquet de Paris sur des faits présumés d'abus de confiance.

19 décembre : Une enquête préliminaire est ouverte contre l'ancien directeur des RG, Yves Bertrand, à la suite de la plainte déposée le 16 octobre par le Président Nicolas Sarkozy.

ANNEXE FRANCE N° 24 : Listes des thématiques d'actualité

La liste ci-dessous reprend les principales thématiques d'actualité mentionnées dans l'analyse des articles de presse extraits des quotidiens et des hebdomadaires français, afin de faciliter la lecture des graphiques.

Affaires

Affaire Ben Barka : Le 29 octobre 1965, l'opposant politique au roi Hassan II et leader du mouvement tiers-mondiste et panafricaniste, est kidnappé devant la brasserie Lipp à Paris. Le corps de Mehdi Ben Barka fut n'a jamais été retrouvé. Les services de renseignement et de sécurité français ont été soupçonnés d'y avoir pris part.

Affaire Clearstream : Il s'agit d'une affaire politico-médiatique complexe. Elle commence en juin 2001 lorsque le juge Renaud Van Ruymbeke ouvre une enquête sur l'affaire des frégates de Taïwan. Au printemps 2004, le juge réceptionne plusieurs lettres anonymes, des CD-Roms et une liste de comptes bancaires. Le corbeau prétend dévoiler l'existence d'un réseau international d'influences et de malversations. Il affirme que les comptes bancaires, ouverts par de nombreuses personnalités du monde des affaires et politique (dont Nicolas Sarkozy, Dominique Strauss-Kahn, Philippe Delmas, Laurent Fabius, Alain Madelin, Pierre Martinez et Jean-Pierre Chevènement), auraient servi au transit de l'argent des frégates. Cette manœuvre serait en fait une tentative de manipulation visant le juge Renaud Van Ruymbeke. Il semblerait que, de cette manière, un groupuscule de politiciens et d'industriels cherchait d'évincer des concurrents, en voulant faire croire à l'implication de ceux-ci, cités dans les courriers du corbeau, dans le scandale des frégates de Taïwan. Rappelons que, d'une part, cette affaire se déroule alors que le groupe EADS connaît une profonde dissension depuis sa création en 2000, et que le secteur de l'industrie française de l'armement est en proie à une vive concurrence. D'autre part, la rivalité politique entre Nicolas Sarkozy et Dominique de Villepin est exacerbée. Le premier y voit une tentative d'éviction orchestrée par le second à quelques mois de l'élection présidentielle de 2007. En juillet 2007, le second est mis en examen pour « *complicité de dénonciation calomnieuse, recel de vol, recel d'abus de confiance et complicité d'usage de faux* », avant d'être relaxé en 2010.

Affaire des carnets d'Yves Bertrand : Suspecté d'avoir fourni de faux documents dans l'affaire *Clearstream*, Yves Bertrand voit son appartement et son domicile perquisitionnés, le 16 janvier 2008. À cette occasion, 23 carnets sont saisis. Dans ces cahiers, l'ancien directeur des RG, Yves Bertrand, y couchait diverses notes personnelles sur des personnalités du monde politique, économique, industrielle, etc.. Des extraits ont été publiés par l'hebdomadaire *Le Point*, avant de faire l'objet d'un ouvrage d'entretiens intitulé *Yves Bertrand : ce que je n'ai pas dit dans mes carnets*. Le Président Nicolas Sarkozy porte plainte en octobre 2008 contre Yves Bertrand pour « *dénonciation calomnieuse, de faux et d'usage faux, de recel et d'atteinte à l'intimité de la vie privée* ».

Affaire des comptes japonais de Jacques Chirac : L'affaire porte sur l'existence supposée d'un compte secret de l'ancien Président Jacques Chirac à la banque japonaise Tokyo Sowa Bank. En 2001, le magistrat détaché à la DGSE Gilbert Flam ouvre une enquête pour vérifier des soupçons d'existence de ces comptes bancaires appartenant et des possibles liens entre Jacques Chirac et Shoichi Osada, condamné deux ans plus tard pour malversation financière. Jacques Chirac aurait été considérée cette démarche comme une manipulation politique visant à sa déstabilisation, à la veille de l'élection présidentielle française, orchestrée par son Premier ministre, Lionel Jospin. Les spéculations ont été relancées lorsque des documents à ce sujet ont été saisis au domicile du Général Philippe Rondot dans le cadre de l'affaire *Clearstream*.

Affaire des écoutes de l'Élysée : Il s'agit de la mise en cause d'une partie des écoutes réalisées par la cellule antiterroriste de l'Élysée, créée par François Mitterrand en 1982 et dirigée par Christian Prouteau. Ces conversations ont été enregistrées entre janvier 1983 et mars 1986 en dehors des écoutes administratives légales. Onze personnes ont été poursuivies pour « *atteinte à la vie privée* », dont Christian Prouteau, Gilles Ménage (ancien conseiller technique de François Mitterrand), Michel Delebarre (ancien directeur du cabinet de Pierre Mauroy et ancien ministre), Louis Schweitzer (ancien directeur du cabinet de Laurent Fabius). Le procès de l'affaire s'est ouvert le 15 novembre 2004. Ceux-ci ont été condamnés par le tribunal correctionnel de Paris.

Affaire Dieuleveult : Philippe de Dieuleveult, animateur de l'émission télévisée *La chasse aux trésors*, disparaît le 6 août 1985 lors d'une descente en raft du fleuve Zaïre dans le pays du même nom (actuel République démocratique du Congo). Les conditions de sa mort restent floues. Plusieurs hypothèses ont été avancées depuis, dont celle d'un assassinat par les services de renseignement sur ordre du chef de l'État zaïrois Joseph-Désiré Mobutu qui le soupçonnait d'être un espion de la DGSE.

Affaire Julien Dray : À la suite d'un signalement de TRACFIN, une enquête préliminaire a été ouverte le 10 décembre 2008 par le parquet de Paris sur Julien Dray pour « *abus de confiance* ». Cette enquête porte sur des mouvements de fonds suspects à partir de comptes de l'association *Les Parrains de SOS Racisme* et de la Fédération indépendante et démocratique lycéenne (Fidl) depuis janvier 2006.

Affaire Moigne : L'enquête sur les malversations du commissaire Le chef de la brigade des fraudes aux moyens de paiement, Patrick Moigne, est mis en examen le 14 mars 2008 pour avoir vendu des informations issu du Système de traitement des infractions constatées (Stic). Parmi ses « *clients* », il y aurait une société d'intelligence économique à qui il aurait fourni des informations relatives au groupe pétrolier *Total*. Cette affaire met en lumière le rôle et les pratiques d'officines privées de renseignement. Le politique s'en saisi du dossier.

Affaire Rainbow Warrior ou Greenpeace : Elle revoie à une opération de la DGSE qui a été menée le 10 juillet 1985. Celle-ci vise à couler le bateau de l'organisation écologiste *Greenpeace*, le *Rainbow Warrior*, qui faisait route vers Mururoa afin de protester contre les essais nucléaires français. L'explosion fait un mort. Les agents de la DGSE, les faux époux Turenge, sont arrêtés par la police néo-zélandaise et sont inculpés de meurtre le 23 juillet. Cet événement provoque des dissensions diplomatiques entre la France et la Nouvelle-Zélande.

Angolagate : Il est question d'une vente d'armes soviétiques pour 790 millions de dollars US au gouvernement angolais du Président José Eduardo dos Santos en 1994. Le pays était alors en proie à une nouvelle guerre civile dans laquelle s'opposaient le Mouvement Populaire de Libération de l'Angola (MPLA) au pouvoir et l'Union Nationale pour l'Indépendance Totale de l'Angola (UNITA). Plus largement, la justice française a reproché à plusieurs personnalités françaises du monde des affaires et de la politique d'avoir vendu des armes à l'Angola entre 1993 et 1995, sans avoir reçu d'autorisation de l'État français.

Cinéma et littérature

Cinéma : il est question notamment de la sortie du film *Secret Défense* et de la diffusion du documentaire *La chasse aux Canard* à la télévision.

Littérature : il s'agit de la publication de romans d'espionnage et des mémoires d'un ancien de la DST, Patrick Baptendier en juin, sous le titre *Allez-y, on vous couvre !*

Fichiers et vidéosurveillance

Les articles portent principalement sur la mise en place du fichier Edvige. Pour une part, ils évoquent de façon neutre le contenu de ce fichier. Pour une autre part, ils relaient les inquiétudes des associations de défense des libertés et de certains parlementaires.

Menaces

Menace terroriste : il s'agit de l'évaluation du niveau de la menace précisé par le ministre de l'Intérieur ou les services de renseignement, des actes terroristes contre les intérêts et les ressortissants français (bombe dans un des magasins du Printemps à Paris), les menaces ouvertes de groupes criminels (Aqmi contre le Dakar 2008).

Autres menaces : il s'agit aussi du crime organisé (trafic de drogue à Paris), d'extrémisme politique violent (ultragauche, droite ultra, indépendantiste corse) et des sectes.

Opérations

Cette catégorie englobe les arrestations réalisées par la DST, la DCRI ou la DNAT de criminels présumés (ETA dans les Hautes-Pyrénées, des djihadistes en région parisienne et en province, auteurs des dégradations d'infrastructures ferroviaires, *etc.*), les enquêtes menées par l'un des services français (sur le meurtres de quatre touristes français en Mauritanie) et des opérations (libération des otages du *Ponant*).

Politique nationale du renseignement

Livre blanc : les articles présentent les grands axes d'orientation retenus dans le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* et, dans une bien moindre mesure, les contestations qui en sont faites.

Orientation politique du renseignement : il s'agit d'articles, descriptifs ou analytiques, et de tribunes de personnalités (Michel Rocard, le Groupe Surcouf, Éric Denécé, *etc.*) sur la place du renseignement dans la stratégie de Défense et les grandes orientations en matière de renseignement.

Réformes

Réforme du renseignement intérieur : elle consiste en la fusion de la DST et d'une partie de la DCRG au sein de la Direction Centrale du Renseignement Intérieur. Elle poursuit les missions jusqu'alors dévolue à la DST : lutte contre le terrorisme, lutte contre la criminalité organisée, protection du patrimoine économique, L'autre partie des RG a été affectée à la Sous-Direction de l'Information Générale avec un domaine d'activité cantonné aux violences urbaines.

Création du Conseil National de Sécurité et d'un Conseil de Défense et de Sécurité Nationale : il s'agit des réformes menées dans le domaine de la coordination du renseignement.

Modification du secret-défense : il s'agit de la modification de la loi sur l'application du secret-défense aux documents et aux infrastructures.

Relations internationales

Il s'agit essentiellement d'articles sur la coopération entre les services français et étrangers sur une enquête précise ou dans la lutte contre une menace particulière comme le terrorisme.

Vie du service

Cette catégorie regroupe tout ce qui a trait au fonctionnement ou à la mission des services, en l'occurrence la nomination de Bernard Bajolet à la tête du CNR, le changement de direction à la tête de la DGSE et de la DRM, la politique de recrutement et les besoins en matière de ressources humaines, les moyens d'interception des services français, la simulation d'attaques terroristes en France, les actions de sensibilisation de la DST auprès des entreprises, les relations entre les services et l'exécutif, *etc.*

Autres

La privatisation du renseignement : cette question a fait l'objet de discussion sur les bancs du parlement, de la justice et des médias. L'existence d'« officines » ou agence privée de renseignement et leurs pratiques ont été mises en exergue par le dépôt de plainte de contre X de Olivier Besancenot, candidat aux élections présidentielles de 2007 sous la bannière de la Ligue communiste révolutionnaire. Il dénonçait ainsi le fait que sa vie personnelle ait fait l'objet d'une surveillance entre octobre 2007 à janvier 2008 et de fiches contenant le plan d'accès à son appartement et le détail de ses comptes bancaires. Consécutivement, la collusion entre les services de renseignement et ces entreprises, dans lesquelles travaillent souvent des anciens policiers ou officiers des services.

Portraits : il s'agit de portraits de personnalités, connues ou non, auquel se rattache de façon annexe une information liée au renseignement comme un parent proche, une rencontre, une expérience fortuite.

ANNEXE FRANCE N° 25 : Liste des thèses et mémoires soutenus en France depuis 1888

Année	Auteur	Sujet	Discipline	Diplôme	Université	Directeur
1888	Colonieu, Victor-Martin	Les actions populaires (Dr. rom.) ; L'espionnage au point de vue du droit international et du droit français	Droit	Thèse	Paris	
1897	Detourbet, Robert	L'espionnage et la trahison	Droit	Thèse	Paris	
1903	Violle, James-Nicolas-Gabriel	L'espionnage militaire en temps de guerre	Droit	Thèse	Paris	
1913	Routier, Fernand	L'espionnage et la trahison en temps de paix et en temps de guerre	Science Po	Thèse	Poitiers	
1926	Cavadia, Pierre	L'espionnage et la trahison	Droit	Thèse	Paris	
1935	Alteirac, Jean	La loi du 26 janvier 1934 sur la répression de l'espionnage	Droit	Thèse	Lyon	
1936	Bonté, Paul-Etienne	L'espionnage devant la loi pénale	Droit	Thèse	Lille	
1937	Hirt, Frédéric Wolfgang	Du délit d'espionnage : étude du droit français et de législation comparée	Droit	Thèse	Strasbourg	
1938	Raymond, Jean	La répression de l'espionnage	Droit	Thèse	Paris	
1955	Chakra Youssef	L'espionnage en droit syrien	Droit	Thèse	Paris	
1969	Wallet, Roselyne	Les renseignements français sur « la machine de guerre » allemande pendant la guerre 1914-1918	Histoire	Mémoire M1	Paris 1	Duroselle, Jean-Baptiste
1973	Nicolaus, M.-J.	Etude de la cinquième colonne : de septembre 1939 à juin 1940	Histoire	Mémoire M1	Paris 1	Duroselle, Jean-Baptiste
1975	Brissaud, Jean-Claude	Les Relations internationales à travers le roman d'espionnage	Science Po	Mémoire M2	Bordeaux 1	
1981	Neveu, Érik	L'idéologie dans le roman d'espionnage	Science Po	Thèse	Rennes	Braud, Philippe
1984	Arnoulet, Bertrand	L'érotisme littéraire dans un roman d'espionnage, aujourd'hui	Médecine	Thèse	Aix/Marseille 2	
1986	Montarras, Alain	Le général Bonaparte et le renseignement : la période révolutionnaire et la première campagne d'Italie	Histoire	Mémoire	EPHE	Tulard, Jean
1987	Bély, Lucien	Diplomates et diplomatie autour de la paix d'Utrecht	Histoire	Doc Etat	Paris 1	Roche, Daniel

Source : tableau réalisé par l'auteur à partir du catalogue Sudoc.

1990	Marquis, Hugues	L'espionnage britannique en France pendant la Révolution française (1789-1802)	Histoire	Thèse	Lille 3	Viguerie, Jean de
1993	Febbraro, Lionel	Trahisson et espionnage : chapitre I, titre I, livre IV du nouveau code pénal	Droit pénal	DEA	Aix/Marseille 3	
1993	Gautier, Agnes	La lutte contre l'espionnage et le terrorisme en Europe	Droit privé/public	Thèse	Lille 2	Pirotte, Olivier
1994	Warusfel, Bertrand	Le secret de la défense nationale : Protection des intérêts de la nation et libertés publiques dans une société d'information	Droit privé/public	Doc Etat	Paris 5	Chantebout, Bernard
1994	Boulant, Antoine	Les agents secrets du ministère des Affaires étrangères envoyés dans les départements (septembre 1792 - Nivôse An II)	Histoire	Doc Etat	Paris 4	Tulard, Jean
1994	Pin, Paul	Les services de renseignement dans la politique extérieure de Napoléon III	Histoire	Thèse	Paris 4	Tulard, Jean
1995	Perrin, Jean-Baptiste	« Quatre dans une ville ». Vienne, espions, gangsters et policiers : mythe et réalités de l'occupation de la capitale autrichienne, 1945-1955	Science Po	Mémoire	IEP Grenoble	Burdy, Jean-Paul
1995	Plaisance, Arnaud	Les services de renseignement et de contre-espionnage français dans la guerre économique mondiale	Science Po	Mémoire	IEP Grenoble	
1996	Hugon, Alain	Au service du roi catholique : « honorables ambassadeurs » et « divins espions » face à la France. Représentation diplomatique et service secret dans les relations hispano-françaises de 1598 à 1635	Histoire	Thèse	Caen	Zyzberg, André
1997	Andrei, Pascal	Approche de l'intelligence économique et de la veille stratégique à travers la production d'information élaborée	Info/Com	Thèse	Marne-la-Vallée	Paoli, Clément
1997	Ouatara, Oumar	La veille technologique, adaptation aux pays africains : information, environnement, moyens, culture	Info/Com	Thèse	Aix/Marseille 3	Dou, Henri
1997	Turki-Chichi, Fatma	Adaptation du concept de veille industrielle à la mise en place d'un système d'exploitation économique : vers l'innovation et le transfert	Info/Com	Thèse	Aix/Marseille 3	Dou, Henri
1997	Ndiaye, Souleymane	Une approche multi-agents pour l'aide aux processus décisionnels complexes : une application à l'intelligence économique	Mathématiques	Thèse	Toulouse 1	Barthet, Marie-France

Source : tableau réalisé par l'auteur à partir du catalogue Sudoc.

1997	Amabile, Serge	Contribution à l'ingénierie de l'organisation : de la veille stratégique à l'attention organisationnelle.	Science de gestion	Thèse	Aix/Marseille 3	Le Moigne, Jean-Louis
1998	Bernier, Claire	Espionnage industriel et protection pénale	Propriété industrielle	DEA	Paris 2	
1998	Dreano, Emilie	Biographie politique de William Duckett, patriote et espion irlandais sous la Révolution française	Histoire	Mémoire M1	Lyon 2	Bayard, Française
1998	Blanco, Sylvie	Gestion de l'information et intelligence stratégique : cas de la sélection des signes d'alerte précoce de veille stratégique	Science de gestion	Thèse	Grenoble 2	Lesca, Humbert
1998	Marcon, Christian	Intelligence économique : l'environnement pertinent comme variable stratégique : justification théorique et approche	Sciences économiques	Thèse	Poitiers	Massé, Christian
1998	Dielangard, Yann	Compression sélective d'images guidée par l'interprétation : application au codage d'images infrarouges pour le renseignement	Sciences et Techniques	Thèse	Paris 5	Stamon, Georges
1999	Godet, Pierre	L'arrière plan thématique et mythique du roman d'espionnage anglais pendant la Guerre froide	Anglais	Thèse	Bordeaux 3	Vigne, Marie-Paule
1999	Bereau, Philippe.	Traitements informatiques de l'information formelle et informelle pour l'aide à la veille technologique et à la planification stratégique	Info/Com	Thèse	Aix/Marseille 3	
1999	Rémy-Hospital, Jacqueline	La série de Gérard de Villiers : un cas de littérature populaire (1965-1997)	Littérature française	Thèse	Paris 3	Moati, Christiane
1999	Salles, Maryse	Méthode de conception de systèmes d'intelligence économique	Mathématiques	Thèse	Toulouse 1	Alquier, Anne Marie.
1999	Vasconcelos, Cesar Ricardo Maia De	L'intelligence économique et la stratégie de développement de la PME	Science de gestion	Thèse	Grenoble 2	
2000	Lempert, Emmanuel	Analyse comparée des programmes spatiaux français et japonais en matière de télédétection	Science Po	Mémoire M2	IEP Paris	Bouissou, Jean-Marie
2000	Demongot, Benoit	la médiatisation de l'espionnage : paradoxe et imaginaire du secret politique contemporain	Science Po	Mémoire	IEP Grenoble	Kaluszynski, Martine
2000	Dupré, Jérôme	Pour un droit de la sécurité économique de l'entreprise : de l'espionnage industriel à l'intelligence économique	Droit	Thèse	Nice	Martin, Gilles

Source : tableau réalisé par l'auteur à partir du catalogue Sudoc.

Année	Auteur	Titre	Droit privé/public	Type	Lieu	Directeur
2000	Martins Castro, Luiz Fernando.	Un système d'information pour le Mercosur : intelligence juridique et intégration		Thèse	Montpellier 1	Bibent, Michel
2000	Pacc, Jean-Paul	Les commandos du Tonkin (1951-1954)	Histoire	Thèse	Montpellier 3	Maurin, Jules
2000	Branche, Raphaële.	L'armée et la torture pendant la guerre d'Algérie : les soldats, leurs chefs et les violences illégales	Histoire	Thèse	IEP Paris	Sirinelli, Jean-François
2000	Bertacchini, Yann	Information et veille territoriales : représentation du complexe local et émergence d'un projet d'intelligence territoriale	Info/Com	Thèse	Aix/Marseille 3	Dumas, Philippe
2000	Hamon, Jean-Pierre	Conditions cognitives aux activités de veilles offensives : « La visibilité »	Info/Com	Thèse	Aix/Marseille 3	Dou, Henri
2000	Dewi Purusitawati, Pipih	Rôle de la veille technologique : L'intelligence économique pour le développement du système de paiement en Indonésie	Info/Com	Thèse	Aix/Marseille 3	Dou, Henri
2001	Bourgeois, Frédéric	Espions et renseignement dans l'Antiquité	Histoire	Mémoire M1	Reims	
2001	Brousse, Yann	Le réseau de renseignement européen de Louvois (1671-1691)	Histoire	Mémoire M1	Paris 1	Cabantous, Alain
2001	Pech, Yannick	Les services secrets républicains espagnols en France (1936-1939) : organisation, réseaux, action	Histoire	Mémoire M1	Toulouse 2	
2001	David, Michel	Les maquis autochtones face au Viet-Minh (1950-1955)	Histoire	Thèse	Montpellier 3	Domergue-Cloarec, Danielle
2001	Vazquez Rodriguez, José Manuel	Etude d'une démarche de veille et mise en oeuvre d'un système de gestion de l'information	Info/Com	Thèse	Marne-la-Vallée	Paoli, Clément
2001	Henry, Véronique	Elaboration d'une méthodologie et d'une plate-forme de gestion de l'information	Info/Com	Thèse	Lyon	Bouché, Richard
2001	Coelho, Gilda Massari.	La société de la connaissance et les systèmes d'information stratégique comme appui XXX	Info/Com	Thèse	Aix/Marseille 3	Dou, Henri.

Source : tableau réalisé par l'auteur à partir du catalogue Sudoc.

2001	Masson, Hélène	Les fondements politiques de l' « intelligence économique »	Science Po	Thèse	Paris 11	Le Morzellec, Joëlle
2001	Lhen, Jérôme	L'intelligence économique appliquée au marché de la propulsion spatiale	Info/Com	Thèse confid	Aix/Marseille 3	Dou, Henri
2002	Morel, Éric	Évolution du renseignement et innovations technologiques	Info/Com	Thèse	Marne-la-Vallée	Dallemagne, Jean-Luc
2002	Bulinge, Franck	Pour une culture de l'information dans les petites et moyennes organisations	Info/Com	Thèse	Toulon	Dumas, Philippe
2002	Silva, Cícera Henrique da.	Services d'information dans le monde globalisé : tendances et stratégies	Info/Com	Thèse	Aix/Marseille 3	Quoniam, Luc
2002	Hadi Kusuma, Ifan Kurnia	La création d'un centre de veille et d'intelligence compétitive	Info/Com	Thèse	Aix/Marseille 3	Dou, Henri
2002	Harra, Mohamed	Le renseignement : permanence et changement	Science Po	Thèse	Toulouse 1	Loubet del Bayle, Jean-Louis
2003	Dumont, Gérard	La coopération entre la gendarmerie et la police dans le traitement du renseignement	Droit	Mémoire M2	Lille 2	Lecocq, Pierre-André
2003	Charley, Vincent	Le contrôle des services de renseignement	Droit	Mémoire M2	Lille 2	Lecocq, Pierre-André
2003	Garcia Medina, Irène	L'intelligence économique : détection des informations stratégiques	Droit	Thèse	Nice	Balmond, Louis
2003	Miquelino, Fernando Luis de Castro	Application de l'intelligence compétitive (IC) par superposition de plans opérationnel	Info/Com	Thèse	Aix/Marseille 3	Quoniam, Luc
2003	Bisson, Christophe	Application de méthodes et mise en place d'outils d'intelligence compétitive au XXX	Info/Com	Thèse	Aix/Marseille 3	Dou, Henri
2003	Hatem, Fabrice	Construction d'un observatoire des investissements internationaux	Sciences éco	Thèse	Paris 10	Delapierre, Michel

Source : tableau réalisé par l'auteur à partir du catalogue Sudoc.

2003	Boulot, Franck	Le traitement offensif de l'information économique, comme instrument de la guerre	Sciences éco	Thèse	Grenoble 2	Fontanel, Jacques
2003	Cansell, Patrick	Management de l'information et connaissance du marché : développement	Info/Com	Thèse confid	Marne-la-Vallée	Paoli, Clément
2003	Soler, Richard	Amélioration des voies de compétitivité des PMI par une démarche d'intelligence	Info/Com	Thèse confid	Aix/Marseille 3	Dou, Henri
2004	Marliac, Oriane	Politisation du renseignement et crise politique : le gouvernement britannique face à la justification de la guerre en Irak : ou un dossier en guerre (janvier 2002 - juillet 2004)	Science Po	Mémoire M2	Paris 2	Venneson, Pascal
2004	Andriollo, Samuel	L'espionnage militaire et la protection du renseignement sous l'Empire romain (27 avant notre ère-fin du V ^e siècle)	Histoire	Thèse	Paris 12	Prévot, Française
2004	Ribera, Jean-Michel	Les ambassadeurs du roi de France auprès de Philippe II, du traité du Cateau-Cambrésis (1559) à la mort de Henri III (1589) : diplomatie et espionnage	Histoire	Thèse	Toulouse 2	Amalric, Jean-Pierre
2004	Gouilliard, Sylvain	Information formelle et informelle et gestion du risque économique dans le secteur	Info/Com	Thèse	Aix/Marseille 3	Dou, Henri
2004	Harroussi, Siham	Systèmes de veille stratégique basé sur un réseau d'experts : méthodes et outils	Info/Com	Thèse	Aix/Marseille 3	Dou, Henri
2004	Lafaye, Christophe	La phase de traque d'information sur internet dans un processus de veille stratégique	Science de gestion	Thèse	Lyon 3	Boulangier, Danielle
2005	Forcade, Olivier	Les Services spéciaux militaires, le renseignement et l'État en France, 1919-1939	Histoire	HDR	Paris 4	Soutou, Georges-Henri
2005	Robert de Rancher, Nicolas	Le Service des Renseignements français et l'Allemagne de 1906 à juillet 1914 : des hommes et des métiers, une histoire dans l'Histoire	Histoire	Maîtrise	Paris 12	Encrevé, André
2005	Pannier, Coline	Berlin, « nid d'espions » : Romains, films et affaires d'espionnage : regards croisés sur une ville emblématique de la guerre froide	Science Po	Mémoire	IEP Grenoble	Burdy, Jean-Paul
2005	Delecroix, Bertrand	La mesure de la valeur de l'information en intelligence économique	Info/Com	Thèse	Marne-la-Vallée	Paoli, Clément
2005	Manullang, Sri Damayanty	Pour un programme national d'intelligence compétitive en Indonésie pour le développement	Info/Com	Thèse	Aix/Marseille 3	Dou, Henri

Source : tableau réalisé par l'auteur à partir du catalogue Sudoc.

Année	Auteur	Titre	Info/Com	Thèse	Université	Présentateur
2005	Queyras, Joachim	L'intelligence économique territoriale dans un centre d'information du service	Info/Com	Thèse	Toulon	Quoniam, Luc
2005	Tafari, Christian	Pour une fondation de l'Intelligence Économique en France	Info/Com	Thèse	Aix/Marseille 3	Dou, Henri.
2005	Chouk, Souad	Veille anticipative stratégique : processus d'attention	Science de gestion	Thèse	Grenoble 2	Lesca, Humbert
2005	Ramarotafika, Lazaniaina Lala	Les enjeux des systèmes d'information stratégique : analyse des représentations	Science de gestion	Thèse	Lyon 3	Silem, Ahmed
2005	Oubrich, Mourad	La création des connaissances dans un processus d'intelligence économique	Sciences économique	Thèse	Aix/Marseille 2	Guilhon, Alice
2005	Cirilovic, Alexandre	La coopération antiterroriste entre les services de renseignement : les études et perspectives de lutte contre le terrorisme international	Droit	Mémoire	Paris 2	
2006	René, Hélène	La défaillance du renseignement sur les armes de destruction massive irakiennes : erreur humaine ou faiblesse institutionnelle ?	Science Po	Mémoire	IIEP Paris	Bouvet, Laurent
2006	Hoppe, Lars	Le statut juridique des drones	Droit privé/public	Thèse	Aix/Marseille 3	Scapel, Christian
2006	Albertelli, Sébastien	Les services secrets de la France Libre : le Bureau Central de Renseignement et d'Action (BCRA)	Histoire	Thèse	IIEP Paris	Azéma, Jean-Pierre
2006	Lahaie, Olivier	Renseignements et services de renseignements en France pendant la guerre de 1914-1918 : 2 ^e bureau et 5 ^e bureau de l'État Major de l'Armée. ; 2 ^e bureau du G.Q.G. (section de renseignement, section de centralisation des renseignements) : évolutions et	Histoire	Thèse	Paris 4	Soutou, Georges-Henri
2006	Chagneau, Vincent	Pour une maîtrise de l'information stratégique dans le développement des projets XXX	Info/Com	Thèse	Poitiers	Fayard, Pierre
2006	Bai, Ying	L'Intelligence Compétitive (IC) dans le cadre de la mondialisation influence des XXX	Info/Com	Thèse	Aix/Marseille 3	Dou, Henri
2006	Hanan, Malika	L'intelligence économique : approche culturelle des stratégies	Info/Com	Thèse	Bordeaux 3	Hotier, Hugues

Source : tableau réalisé par l'auteur à partir du catalogue Sudoc.

2006	Zouiouche, Mehdi	Le renseignement français face à une menace mouvante : le terrorisme	Droit	Mémoire	Paris 2	Raufe, Xavier
2006	Kriaa-Medhaffar, Salima	Veille anticipative stratégique : problématique de l'animation	Science de gestion	Thèse	Grenoble 2	Lesca, Humbert
2007	Laurent, Sébastien	L'Etat secret, l'information et le renseignement en France au XIX ^e siècle : contribution à une histoire du politique (1815-1914)	Histoire	HDR	IEP Paris	Sirinelli, Jean-François
2007	Badel, Laurence	L'État à la conquête des marchés extérieurs au XX ^e siècle : aux sources de la diplomatie économique de la France	Histoire	HDR	Paris 1	Franck, Robert
2007	Ferro, Coline	La coopération des services de renseignement dans l'Union européenne	Info/Com	Mémoire M2	IFP	Barrat, Jacques
2007	Kislin, Philippe	Modélisation du problème informationnel du veilleur dans la démarche d'intelligence	Info/Com	Thèse	Nancy 2	David, Amos
2007	Knauf, Audrey	Caractérisation des rôles du coordinateur-animateur	Info/Com	Thèse	Nancy 2	David, Amos
2007	Brasiliano, Antonio Celso Ribeiro	Prévenir les risques des entreprises par le pilotage de scénarios prospectifs	Info/Com	Thèse	Marne-la-Vallée	Dou, Henri
2007	Afolabi, Babajide	La conception et l'adaptation de la structure d'un système d'intelligence économique	Info/Com	Thèse	Nancy 2	Thiéry, Odile
2007	Al Abdulsalam, Mohamad	Le rôle d'intermédiation des syndicats professionnels dans l'accès des PME à l'intelligence	Science de gestion	Thèse	Lyon 3	Paturel, Robert
2007	Guechtouli, Manel	Contribution à l'ingénierie des systèmes d'information de veille stratégique	Science de gestion	Thèse	Aix/Marseille 3	Amabile, Serge
2007	Salvetat, David	Les Pratiques d'intelligence économique et leurs déterminants	Science de gestion	Thèse	Montpellier 1	Le Roy, Frédéric
2008	Ferro, Coline	La coopération des services de renseignement dans l'Union européenne	Info/Com	Mémoire M2	Paris 2	Barrat, Jacques
2008	Turpin, Barbara	Renseignement et preuve pénale en matière terroriste : droit français	Droit pénal	Mémoire M2	Paris 2	Haut, François

Source : tableau réalisé par l'auteur à partir du catalogue Sudoc.

2008	Leonetti, Xavier	État, entreprises, intelligence économique, quel rôle pour la puissance publique	Droit	Thèse	Aix/Marseille 3	Mathieu, Gilles
2008	Lumentut, Gustav S. V.	Application de l'Intelligence Compétitive au développement d'une stratégie pour	Info/Com	Thèse	Aix/Marseille 3	Dou, Henri
2008	Marchi, Sergio	Propositions pour l'évaluation de la performance d'un système d'intelligence compétitive	Info/Com	Thèse	Toulon	Quoniam, Luc

Source : tableau réalisé par l'auteur à partir du catalogue Sudoc.

ANNEXE FRANCE N° 26 : Liste des mémoires d'anciens professionnels du renseignement français publiées

Retirés de leurs fonctions, de nombreux directeurs de services de renseignement et de sécurité français ont choisi de publier leurs mémoires. Quelques agents se sont également prêtés à cet exercice. Voici une liste non-exhaustive de ces ouvrages, classés par ordre chronologique.

SDECE - DGSE

- Silberzahn (Claude), *Au cœur du secret*, Fayard, 1970.
 Paillole (Paul), *Services spéciaux : 1935-1945*, Laffont, 1975.
 De Marenches (Alexandre), *Dans le secret des princes*, Stock, 1986.
 Marion (Pierre), *La mission impossible*, Calmann Lévy, 1991.
 Dewerpe (Alain), *Espion*, NRF, 1994.
 Prieur (Dominique), *Agente secrète*, Fayard, 1995.
 Lacoste (Pierre), *Un amiral au secret*, Flammarion, 1997.
 Lévy (J-P), *Mémoires d'un franc-tireur*, Complexe, 1998.
 Mafart (Alain), *Carnet secret d'un nageur de combat*, Albin Michel, 1999.
 Marion (Pierre), *Mémoires de l'ombre : un homme dans les secrets de l'État*, Flammarion, 1999.
 Dewavrin (André, dit Colonel Passy), *Mémoires du chef des services secrets de la France libre*, Odile Jacob, 2000.
 Aussaresses (Paul), *Services spéciaux, Algérie 1955-1957*, Perrin, 2001.
 Aussaresses (Paul), *Pour la France : Services spéciaux 1942-1954*, Éditions du Rocher, 2001.
 Fonvielle (Dominique), *Mémoires d'un agent secret*, Flammarion, 2002.
 Faure Claude, *Aux services de la République : du BCRA à la DGSE*, Fayard, 2004.
 Martinet (Pierre), *Un agent sort de l'ombre : Au cœur du service action de la DGSE*, Éditions Privé, 2005.
 Aussaresses (Paul), *Je n'ai pas tout dit. Ultimes révélations au service de la France*, Éditions du Rocher, 2008.
 Siramy (Pierre), *25 ans dans les services secrets*, Flammarion, 2010.

DST

- Bernert (Philippe) et Wybot (Roger), *Roger Wybot et la bataille pour la DST*, Presses de la Cité, 1975.
 Rochet (Jean), *Cinq ans à la tête de la DST*, Plon, 1985.
 Burdan (Daniel), *DST, neuf ans à la division antiterroriste*, Robert Laffont, 1990.
 Chalet (Marcel) et Wolton (Thierry), *Les visiteurs de l'ombre*, Grasset, 1990.
 Bonnet (Yves), *Contre-espionnage : Mémoires d'un patron de la DST*, Calmann-Lévy, 2000.
 Baptendier (Patrick), *Allez-y, on vous couvre !*, Éditions du Panama, 2008.

RG

Harstrich (Jacques), Calvi (Fabrizio), *RG*, Calmann-Levy, 1994.

Rougelet (Patrick), *RG, la machine à scandales*, Albin Michel, 1997.

Lestavel (Christian), *Nom de code, la loutre : Comment j'ai infiltré le crime pour les RG*, Robert Laffont, 2006.

Bertrand (Yves), *Je ne sais rien... mais je dirai (presque) tout*, Plon, 2007.

Bertrand (Yves), *Ce que je n'ai pas dit dans mes carnets. Entretiens avec Frédéric Ploquin*, Fayard, 2009.

Rougelet (Patrick), *Les carnets noirs de la République*, Albin Michel, 2009.

ANNEXE FRANCE N° 27 : Liste des films, téléfilms et séries françaises

Année de sortie	Titre du film et affiche	Descriptif	Service évoqué
1964	Les Barbouzes <i>(film)</i> 	Un célèbre trafiquant d'armes lègue à sa jeune veuve un château et une importante collection de brevets qui intéresse les services secrets de plusieurs pays. Ainsi quatre barbouzes sont envoyés pour récupérer les précieux documents mais c'est l'agent français Lagneaux qui, recevant l'ordre de séduire la blonde héritière, accomplira sa mission jusqu'au bout.	(français)
1965	Furia à Bahia pour OSS 117 <i>(film)</i> 	L'agent OSS 117 est chargé de mettre la main sur une drogue particulièrement rare.	OSS (étasunien)
1996	Atout cœur à Tokyo pour OSS 117 <i>(film)</i> 	Hubert Bonisseur de la Bath, aristocrate et espion sous le nom d'OSS 117, enquête sur l'explosion d'une base américaine du pacifique. Envoyé à Tokyo, il y rencontre une employée du gouvernement américain, Eva Davidson, dont il ne tarde pas à découvrir ses liens avec l'attentat et la mafia japonaise. Confondue, Eva accepte de collaborer avec lui. Les deux se font passer comme mari et femme pour mieux infiltrer les gangs japonais...	OSS (étasunien)
1968	Pas de roses pour OSS 117 <i>(film)</i> 	L'agent OSS est chargé de démanteler un réseau de tueurs d'hommes politiques.	OSS (étasunien)


Source : tableau réalisé par l'auteur à partir des synopsis disponibles sur le site spécialisé www.allocine.fr.

1990	Nikita (film)	Le braquage d'une pharmacie par une bande de junkies en manque de drogue tourne mal : une fusillade cause la mort de plusieurs personnes dont un policier, abattu par la jeune Nikita. Condamnée à la prison à perpétuité, celle-ci fait bientôt la rencontre de Bob, un homme mystérieux qui contraint la jeune femme à travailler secrètement pour le gouvernement. Après quelques rébellions lors d'un entraînement intensif de plusieurs années, Nikita devient un agent hautement qualifié des services secrets, capable désormais selon Bob d'évoluer seule à l'extérieur. Celui-ci espère d'ailleurs s'en assurer lors d'une terrible mise à l'épreuve, dans laquelle Nikita doit éliminer un pilier de la mafia asiatique au beau milieu d'un restaurant bondé.	Service fictif
2004	Agents secrets (film)	Algeciras, au sud de l'Espagne. Un homme mystérieux - Eugène - est assassiné par des tueurs à gages russes. Sur son cadavre, la DGSE récupère une puce contenant des informations précieuses sur un réseau clandestin de trafic d'armes et de diamants en Afrique. Une mission se met en place. Son objectif : démanteler la filière et neutraliser le cœur du trafic, un homme d'affaires influent installé en Suisse, Lipovsky. Le capitaine Georges Brisseau et sa coéquipière Lisa, deux agents secrets, sont envoyés au Maroc, accompagnés de deux nageurs de combat, Raymond et Loïc, pour faire sauter le "Anita Hans", le navire affrété par Lipovsky. Le Colonel Grasset, Directeur de la DGSE, leur affecte un ange gardien assez particulier : Tony. La mission se déroule sans problèmes, mais au retour, Nadège se fait arrêter à la frontière suisse et Raymond se fait assassiner à Paris.	DGSE (français)
2004	OSS 117, Le Caire, nid d'espions (film)	Égypte, 1955, le Caire est un véritable nid d'espions. Tout le monde se méfie de tout le monde, tout le monde complotte contre tout le monde : Anglais, Français, Soviétiques, la famille du Roi déchu Farouk qui veut retrouver son trône, les Aigles de Kheops, secte religieuse qui veut prendre le pouvoir. Le Président de la République Française, Monsieur René Coty, envoie son arme maîtresse mettre de l'ordre dans cette pétaudière au bord du chaos : Hubert Bonisseur de la Bath, dit OSS 117.	OSS (étatsunien)
2006	Rainbow Warrior (téléfilm)	Le Rainbow Warrior : Le 10 juillet 1985, le Rainbow Warrior, bateau de l'organisation écologiste Greenpeace, est coulé dans le port d'Auckland, en Nouvelle-Zélande. Le navire était en partance pour Mururoa, afin de dénoncer les essais nucléaires de la France en Polynésie. Parmi les passagers, un photographe trouve la mort. Les faux époux Turenge, Alain Mafart et Dominique Prieur, deux agents de la DGSE déguisés en touristes suisses, sont très vite arrêtés. L'affaire du Rainbow Warrior prend alors une certaine ampleur médiatique quelques jours plus tard, lorsque les enquêteurs néozélandais révèlent l'implication de la France, aux plus hauts sommets de l'État, dans cette affaire...	DGSE (français)

Source : tableau réalisé par l'auteur à partir des synopsis disponibles sur le site spécialisé www.allocine.fr.

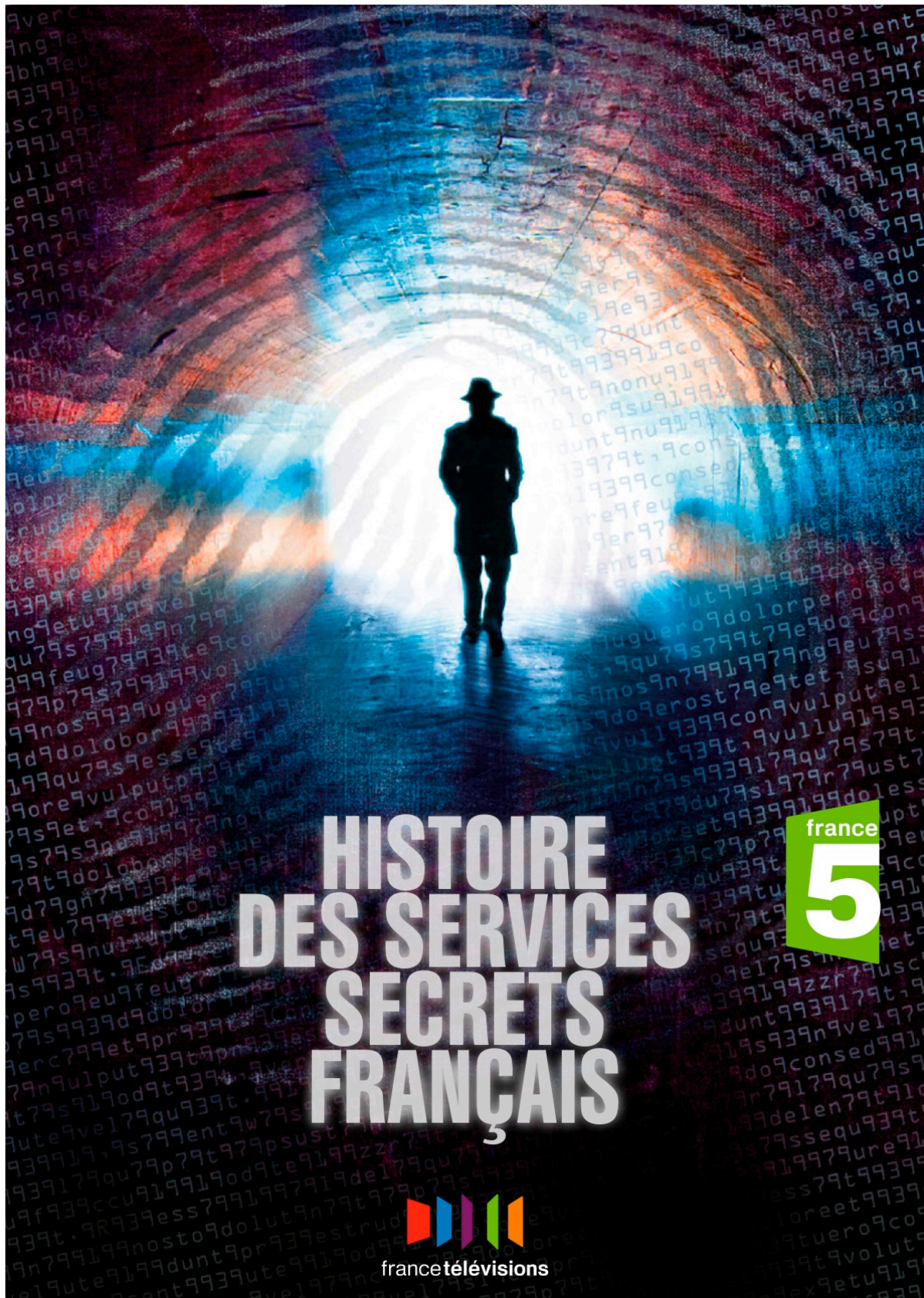
2007	Sécurité intérieure (série)	La cellule de crise de la sécurité intérieure opère dans l'ombre pour contre-espionner les organisations susceptibles de mettre en danger la nation, dans le domaine du terrorisme ou du pillage du patrimoine. Toute l'équipe doit travailler en coordination car chaque membre possède sa propre spécialité, essentielle pour la réussite des missions.	Service fictif
			
2008	Secret Défense (film)	Chaque jour dans notre pays, mouvements terroristes et services de renseignements se livrent une guerre sans merci au nom d'idéologies que tout oppose. Pourtant, terroristes et agents secrets mènent presque la même vie! Condamnés à la clandestinité, ces stratèges de la manipulation obéissent aux mêmes méthodes. Alex et Al Barad sont deux d'entre eux. À la tête du contre-terrorisme de la DGSE pour l'un et d'un réseau terroriste pour l'autre, ils s'affrontent en utilisant les armes dont les plus redoutables : les êtres humains. Secret défense raconte leur guerre secrète à travers les destins de Diane, une étudiante recrutée par les services secrets français, et de Pierre, un paumé qui croit trouver son salut dans le terrorisme. Formés et endoctrinés pour des missions qui les dépassent, tous deux sont pris dans un engrenage auquel ils ne semblent pas pouvoir échapper! Seront-ils, l'un et l'autre, sacrifiés au nom de leurs « nobles » causes ?	DGSE (français)
			
2009	OSS 117, Rio ne répond plus (film)	Douze ans après Le Caire, OSS 117 est de retour pour une nouvelle mission à l'autre bout du monde. Lancé sur les traces d'un microfilm compromettant pour l'Etat français, le plus célèbre de nos agents va devoir faire équipe avec la plus séduisante des lieutenants-colonels du Mossad pour capturer un nazi maître chanteur. Des plages ensoleillées de Rio aux luxuriantes forêts amazoniennes, des plus profondes grottes secrètes au sommet du Christ du Corcovado, c'est une nouvelle aventure qui commence. Quel que soit le danger, quel que soit l'enjeu, on peut toujours compter sur Hubert Bonisseur de la Bath pour s'en sortir...	OSS (étatsunien)
			
2009	L'Affaire Farewell (film)	Moscou, au début des années 80, en pleine Guerre Froide! Sergueï Grigoriev, colonel du KGB déçu du régime de son pays, décide de faire tomber le système. Il prend contact avec un jeune ingénieur français en poste à Moscou, Pierre Froment. Les informations extrêmement confidentielles qu'il lui remet ne tardent pas à intéresser les services secrets occidentaux! Mitterrand lui-même est alerté et décide d'informer le président Reagan : un gigantesque réseau d'espionnage permet aux Soviétiques de tout connaître des recherches scientifiques, industrielles et militaires à l'Ouest ! Les deux hommes d'État décident d'exploiter ces données ultra sensibles transmises par une mystérieuse source moscovite que les Français ont baptisée : <i>Farewell</i> . Homme sans histoires, Pierre Froment se retrouve alors précipité au coeur de l'une des affaires d'espionnage les plus stupéfiantes du XX ^e siècle.	KGB (russe) DST (français)
			

Source : tableau réalisé par l'auteur à partir des synopsis disponibles sur le site spécialisé www.allocine.fr.

2009	Espion(s) (film)		<p>Vincent, un jeune homme brillant mais referm� sur lui-m�me, travaille comme bagagiste dans un a�roport et refuse le parcours trac� que lui offraient ses �tudes. Avec son coll�gue G�rard, Vincent a l'habitude de voler dans les valises avant leur embarquement en soute. Alors qu'il fouille un bagage diplomatique, G�rard meurt brutalement suite � une explosion. Le propri�taire de la valise, un diplomate syrien, r�cup�re le bagage avant de dispara�tre. Vincent est alors coinc� par la DST qui lui propose un march� : lui �viter la prison et collaborer avec les services secrets fran�ais et anglais pour retrouver les hommes impliqu�s dans l'explosion. L'enqu�te conduit Vincent � Londres, qui, sous une fausse identit�, essaie de se rapprocher d'un homme d'affaires anglais, Peter Burton, apparemment manipul� par les services secrets syriens. La DST et le MI5 poussent alors Vincent � s�duire l'�pouse de Burton, Claire, une fran�aise au caract�re fragile. Vincent se rapproche de la jeune femme et la manipule pour la forcer � collaborer avec le MI5. D�stabilis� par les enjeux de la mission, Vincent va �tre bient�t rattrap� par ses sentiments.</p>	<p>DST (fran�ais) MI5 (britannique)</p>
------	---------------------	---	---	---

Source : tableau r alis  par l'auteur   partir des synopses disponibles sur le site sp cialis  www.allocine.fr.

ANNEXE FRANCE N° 28 : Dossier de presse du documentaire
Histoire des services secrets français



**HISTOIRE
DES SERVICES
SECRETS
FRANÇAIS**



HISTOIRE DES SERVICES SECRETS FRANÇAIS

Série documentaire

Diffusions

les dimanches 6, 13, 20
et 27 février à 21 h 30

Rediffusions

les dimanches 13, 20, 27 février
et 6 mars à 15 h 45

Format 4 x 52'

Auteurs Jean Guisnel et
David Korn-Brzoza

Réalisation David Korn-Brzoza
Une coproduction Program33 /
Planète / France Télévisions

Année 2010

Unité documentaires
France Télévisions

Patricia Boutinard-Rouelle /
Carlos Pinsky / Dana Hastier /
Barbara Hurel

Contact presse

Philippe Broussaud
01 56 22 92 54

philippe.broussaud@francetv.fr

Edité par la direction de la communication
de France Télévisions - Janvier 2011

Directeur de la publication : Rémy Pflimlin | Directeur de la
communication externe : Stéphane Bondoux | Réalisation :
Studio France Télévisions | Directeur délégué : Eric Martinet |
Responsable éditoriale : Isabelle Ducrocq | Responsable
du service rédaction : Marie-Jo Fouillaud | Rédaction : Isabelle
Ducrocq, Beatriz Loiseau, Anne-Laure Fournier | Secrétariat
de rédaction : Bénédicte Mielcarek | Responsable du service
photo : Violaine Petite | Photo : Valérie Blanchet, Catherine
Hertel | Responsable de la direction artistique : Philippe
Baussant | Responsable du service création graphique :
Nathalie Autexier | Graphisme : Antoine Vu Dinh Khiem |
Crédits photo : Couverture : Program33 - Page 3 : Program33 -
P. 4 : Program33 - P. 5 : DR - P. 6 : Animation Maurice Dejean /
Program33 - P. 7 : DR - P. 8 : Rue des Archives / AGIP ; Rue
des Archives / Tal - P. 9 : Philippe Charliat / Rapho ; Rue des
Archives / AGIP ; Animation / Program33 - P. 10 : AFP -
P. 11 : AP Archives ; Gilles Bassignac / Gamma

Program33


francetélévisions

france
5

Pour la première fois, le monde des services secrets accepte de raconter son histoire !

Qui contrôle véritablement les services secrets français ? Quel est leur rôle ? Quelle est leur marge de manœuvre et quel pouvoir détiennent-ils réellement ? Cette collection, en quatre volets de 52', lève le voile sur les arcanes d'un monde mystérieux et fascinant, et éclaire l'histoire de la France contemporaine.

« Histoire des services secrets français » propose une plongée exceptionnelle au cœur de l'espionnage hexagonal et des liens qu'il entretient avec le pouvoir. Cette série, riche en révélations, met sous le feu des projecteurs soixante-dix ans de renseignement, à travers de nombreux témoignages et des archives souvent inédites. Parmi les intervenants, des hommes de l'ombre et des personnalités politiques majeures ont accepté de parler pour la première fois. Ils livrent comme jamais auparavant leur vision sur de nombreuses affaires. Tels Pierre Joxe, Charles Pasqua, Paul Quilès, Michel Rocard, Stéphane Hessel, Jacques Vergès, Paul Aussaresses, Jean-Charles Marchiani, Jean-Louis Bruguière, Yves Bonnet, l'amiral Lacoste, le général Jean Heinrich, Alain Juillet, Bernard Bajolet...

Ces images uniques, parfois tournées au sein même des locaux de la DCRI, de la DGSE et de la DRM, sont le fruit d'une enquête et d'un patient travail d'approche de deux ans menés par le tandem Jean Guisnel et David Korn-Brzoza et par la société de production Program33.





Les principaux intervenants

La qualité des personnalités qui témoignent dans *Histoire des services secrets* est rare, et de nombreux intervenants ne s'étaient jamais livrés aussi longuement sur les « affaires » de l'espionnage français face aux caméras. Certains le font pour la première fois. Ils sont hommes de loi, politiques ou agents du renseignement.



1 Yves Bonnet, directeur de la DST (1982-1985)

2 Jean-Louis Bruguière, juge antiterroriste (1982-2007)

3 Général Jean Heinrich, directeur de la DRM (1992-1995)

4 Stéphane Hessel, agent des FFL (Forces françaises libres)

5 Pierre Joxe, ministre de l'Intérieur (1984-1986)

6 Alain Juillet, SDECE, Service Action (1962-1967) / DGSE (2002-2003)

7 Amiral Pierre Lacoste, directeur de la DGSE (1982-1985)

8 Jean-Charles Marchiani, agent du SDECE (1962-1970)

9 Gilles Ménage, directeur adjoint du cabinet du président de la République (1982-1988)

10 Raymond Muelle, SDECE, Service Action (1954-1964)

11 Raymond Nart, directeur adjoint, DST (1988-1997)

12 Charles Pasqua, ministre de l'Intérieur (1986-1988)

13 Michel Rocard, Premier ministre (1988-1991)

14 Michel Roussin, directeur de cabinet d'Alexandre de Marenches (1977-1981)

15 Tereska Torrès, secrétaire au BCRA

16 Jacques Vergès, avocat



Entretien avec Jean Guisnel, auteur de la collection

Comment êtes-vous parvenu à convaincre autant de personnalités et d'agents secrets de s'exprimer ?

Jean Guisnel : Retracer l'histoire du renseignement impliquait de faire parler des agents secrets et les hommes politiques leur ayant donné des instructions. Auteur de nombreux articles et ouvrages sur le sujet, je connaissais déjà les interlocuteurs qui pouvaient nous intéresser. Grâce à cela, ils avaient naturellement moins de réticences à s'exprimer. Nous avons cependant, bien sûr, essuyé quelques refus.

Ceux de qui par exemple ?

J. G. : Nous n'avons pas réussi à convaincre Edith Cresson, Valéry Giscard d'Estaing, Jacques Chirac ou Hubert Védrine. Je regrette surtout le refus de Giscard, dont la relation avec les services secrets fut difficile. Il n'a pas eu envie d'en parler. Il a toujours considéré l'espionnage comme quelque chose de sale. Travailler avec les services secrets, c'est pour lui comme coucher avec la bonne. Nous n'avons pas obtenu non plus d'interviewer les trois directeurs des services objets de notre enquête, à savoir la DGSE (Direction générale de la sécurité extérieure), la DCRI (Direction centrale du renseignement intérieur) et la DRM (Direction du renseignement militaire). Ils n'étaient pas vraiment opposés à cette idée. Je pense plutôt qu'ils n'étaient pas mûrs.

Quelles personnalités politiques avez-vous réussi à interviewer ?

J. G. : Pierre Joxe, Paul Quilès, Jean François-



Poncet, Charles Pasqua, Michel Roussin, Roland Dumas, etc. Nous avons eu du mal à obtenir l'accord de Michel Rocard, mais il a finalement admis l'intérêt historique de parler. Il est un des rares, avec Nicolas Sarkozy, à être vraiment intéressé par le sujet.

Quelle relation Nicolas Sarkozy entretient-il avec les services secrets ?

J. G. : En 2008, Nicolas Sarkozy a officialisé, dans le Livre blanc de la défense et de la sécurité nationale, une nouvelle fonction stratégique pour les organismes chargés de la sécurité des Français : la connaissance et l'anticipation. Quand on inscrit le renseignement comme une priorité du gouvernement avec autant d'ostentation, il

Jean Guisnel

Après avoir participé à la création du journal *Libération*, Jean Guisnel y occupe successivement les postes d'envoyé spécial, de journaliste au service politique et, enfin, de rédacteur en chef adjoint. Il s'y spécialise dans les questions de défense et de renseignement. Il quitte le quotidien en 1996 pour entrer au *Point*. Auteur de nombreux ouvrages sur ces questions (*Au cœur du secret*, *1 500 jours aux commandes de la DGSE*, en collaboration avec Claude Silberzahn ; *Les Pires Amis du monde — Les Relations franco-américaines à la fin du XX^e siècle...*), il est actuellement grand reporter au magazine *Le Point*.

« Valéry Giscard d'Estaing n'a pas eu envie de parler. Il a toujours considéré l'espionnage comme quelque chose de sale. Travailler avec les services secrets, c'est pour lui comme coucher avec la bonne. »



Entretien avec Jean Guisnel, auteur de la collection (suite)

■■■ est difficile de ne pas communiquer sur la question. Il a donné son accord pour que nous puissions filmer dans leurs locaux la DCRI, la DGSE et la DRM, et nous avons eu accès à des archives de ces trois établissements. Par ailleurs, nous avons pu nous entretenir avec Bernard Bajolet, le coordonnateur national du renseignement.

Les agents secrets parlent-ils facilement ?

J. G. : La France souffre d'une absence de culture du renseignement. Dans d'autres pays, il est naturel pour un citoyen de collaborer avec les services secrets et, parfois même, d'y faire des passages au cours de sa carrière. Dans notre pays, jusqu'à présent, on parlait d'espionnage en se bouchant le nez, les services eux-mêmes n'étant pas les derniers responsables de cette situation quand ils croyaient se protéger derrière un secret excessif. Désormais, ils acceptent de voir évoquer leurs activités, mais à certaines conditions. Il faut que ce soit sur des aspects culturels ou sur des choses anciennes. Plus on se rapproche de 2010 et moins les personnalités concernées par ces questions sont bavardes, c'est certain.

Cette série représente un énorme travail. Combien de temps vous a-t-il fallu ?

J. G. : J'ai été contacté par Program33 en février 2008 et nous avons terminé de tourner cet été. Mais je dirais que ça m'a pris vingt-cinq ans ! Vingt-cinq ans d'expérience professionnelle, de contacts, d'accumulation de connaissances. C'est la conclusion très provisoire d'un long travail.

Quelle est l'ambition de cette série ?

J. G. : L'histoire de l'espionnage, il faut le dire, est extrêmement lacunaire. Il y a encore beaucoup de choses que l'on ignore. L'idée de cette collection n'est pas de casser la machine, mais de montrer comment le renseignement fonctionne dans un système politique démocratique. J'avoue que nous avons bénéficié d'un contexte historique favorable pour mener à bien ce projet.

Qu'est-ce qui vous passionne tant dans les services secrets ?

J. G. : Je veux comprendre et aider à faire comprendre comment, dans un Etat de droit, on peut payer des gens à violer les lois de leur propre pays et d'autres nations, sans que cela soit illégitime ni contraire à l'esprit des lois. J'ai surtout envie de savoir exactement comment marche l'Etat de l'intérieur. ■



« La France souffre d'une absence de culture du renseignement. Dans d'autres pays, il est naturel pour un citoyen de collaborer avec les services secrets et, parfois même, d'y faire des passages au cours de sa carrière. »



Entretien avec David Korn-Brzoza, auteur et réalisateur de la collection

Pourquoi une série sur les services secrets français ?

David Korn-Brzoza : Ça fait longtemps que le sujet nous intéresse, Jean Guisnel (avec qui j'ai écrit la série) et moi. Il est l'auteur de livres éminemment respectables sur les services secrets, et moi-même j'avais déjà réalisé plusieurs films autour de cette question, dont *Echelon, le pouvoir secret*, une enquête sur un vaste système d'écoute développé par les Américains.

En France, il n'y a pas de culture du renseignement comme elle peut exister ailleurs, en Israël, aux Etats-Unis ou même en Allemagne. Chez nous, quand on évoque le mot espion, on pense immédiatement « barbouze ». Or, ce n'est pas si simple. Les services français ont une vraie histoire et il fallait la révéler au grand public. Nous avions envie d'explorer un domaine qui, s'il n'est plus entièrement tabou, demeure largement méconnu. Finalement, nous avons conçu une série de quatre épisodes d'une heure environ, mais nous aurions pu aisément faire le double.

Faire parler des agents secrets n'est pas forcément une mince affaire...

D. K.-B. : Certains, nous les connaissions déjà pour les avoir interviewés précédemment. D'autres ont accepté de nous parler parce qu'ils savaient que nous dominions notre sujet et que notre projet était sérieux. Ils ont bien compris que l'idée n'était pas de faire une caricature des services secrets ni de les mettre au pilori, mais, au contraire, de retracer leur histoire et d'en raconter les échecs et les succès. Evidemment, nous avons également essuyé des refus... Dans tous les cas, pour recueillir les témoignages, nous avons tourné des heures



durant. Il a fallu laisser le temps à chacun de se sentir en confiance et de se livrer progressivement. Le temps de réfléchir à ce qu'ils pouvaient dire tout en respectant leurs engagements et en veillant à ne mettre personne en danger.

La série est riche en documents et en images d'archives. Comment avez-vous effectué vos choix ?

D. K.-B. : Nous avons effectué un énorme travail de recherche et de tri. Certains intervenants nous ont donné accès à leurs archives personnelles. Lors de ces rencontres, je ne me déplace jamais sans un appareil photo et un scanner. Parfois, on trouve des merveilles, le document qu'il vous faut, au fin fond d'une vitrine de musée... Nous travaillons sur la série depuis 2008, mais en réalité elle représente l'aboutissement d'années d'enquête, de documentation, de recherches... Finalement, nous avons pu retracer soixante-dix ans d'histoire, même si, évidemment, des zones d'ombre demeurent. ■

David Korn-Brzoza

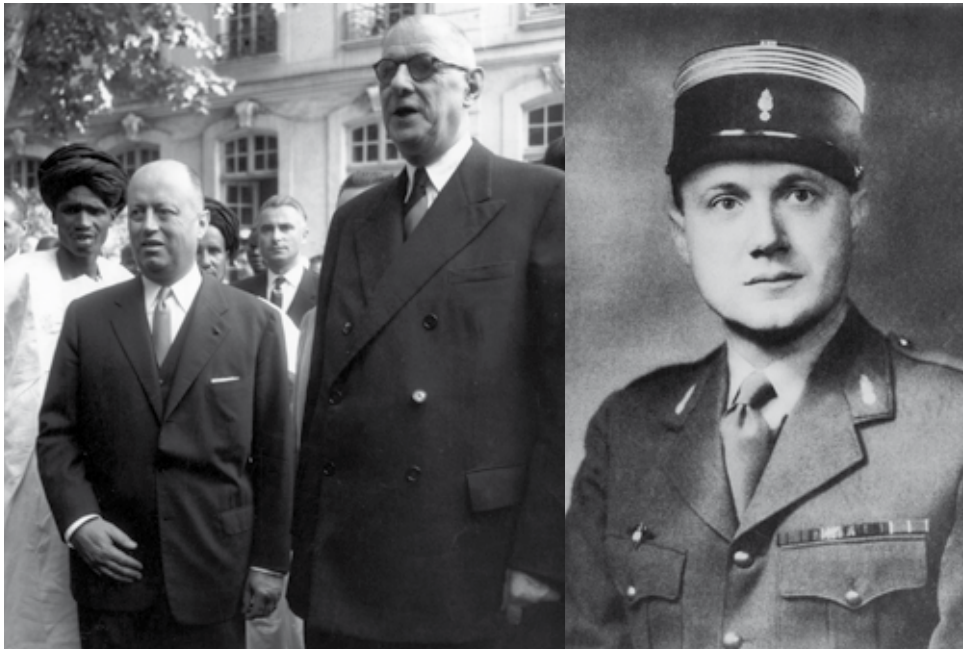
Monteur des principaux films de Patrick Rotman (*Eté 44, Chirac, François Mitterrand* ou le roman du pouvoir, *Les Survivants, 68...*), David Korn-Brzoza s'est ensuite spécialisé dans la réalisation de documentaires sur les « affaires ». En 2002, il s'intéresse au réseau américain Echelon dans un documentaire d'investigation pour France 2. En 2003, il réalise *French connection, une histoire de familles* pour France 5, avant de s'emparer en 2007 d'un sujet jusque-là peu traité : l'affaire Finaly.

« L'idée n'était pas de faire une caricature des services secrets ni de les mettre au pilori, mais, au contraire, de retracer leur histoire et d'en raconter les échecs et les succès. »



Episode 1 L'heure des combats : 1940-1960

Après la capitulation, et avec l'appui des Britanniques, les Français libres vont construire de toutes pièces de « vrais » services spéciaux. Leurs exploits en France occupée sont légion : renseignement, sabotages, missions homo (homicide), désinformation. A la Libération, les services spéciaux prennent le nom de SDECE (Service de documentation extérieure et de contre-espionnage) et s'engagent ardemment dans les guerres de décolonisation. Ils combattent le Viêt-minh en Indochine puis, pendant la guerre d'Algérie, assassinent dans toute l'Europe les fournisseurs d'armes du FLN. Ils feront de même en Afrique noire avec les opposants à la politique gaullienne.



« Sur le moment, on ne se pose pas de questions et puis après, en y repensant, on se dit : "Est-ce que c'était bien ou mal ?" Et puis on se dit : "C'était pour la France." »

Alain Juillet,
SDECE, Service Action (1962-1967)

« A partir du moment où vous êtes en train de vous battre contre des gens qui, sciemment, aident les ennemis de la France et font tuer des soldats français, je ne vois pas en quoi j'aurais le moindre scrupule. »

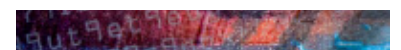
Alain Juillet,
SDECE, Service Action (1962-1967)

« Il y a eu des dérapages. Malheureusement, tout ce qui est dit dans la presse n'est pas toujours inexact... »

Constantin Melnik,
conseiller du Premier ministre (1959-1962)

« A mon avis, c'est moins immoral que le bombardement d'une ville civile par l'Air Force, où on tue des femmes et des enfants allègrement sans états d'âme. Là, au moins, au Service Action, on s'occupe de l'ennemi du pays ou de ses complices. »

Raymond Muelle,
SDECE, Service Action (1954-1964)





Episode 2 Les années chaudes de la guerre froide : 1961-1981

En 1961, l'édification du mur de Berlin marque définitivement la séparation du monde en deux grandes sphères d'influence : les partisans de la démocratie et de l'économie de marché d'un côté, de l'autre, le Rideau de fer et l'Est, dirigé par l'URSS. Les deux blocs se lancent dans une course aux armements — y compris atomiques — inédite dans l'histoire du monde, qui fera régner entre eux l'équilibre de la terreur. Les espions sont partout, les contre-espions les traquent. La manipulation, l'intoxication, le retournement sont les craintes majeures des services.



« Quand je suis en train de voir “James Bond” assis à côté de mon directeur général, je me dis : “Nous, on est des bricoleurs. Là, quel talent ! Si on pouvait arriver à ça !” »

Michel Roussin,
SDEGE (1977-1981)

« L'idéal, pour un maître espion, c'est que personne ne le connaisse, qu'on n'entende jamais parler de lui, ni de ses réussites ni de ses échecs. C'est le plaisir du gourmet. »

Général Christian Quesnot,
chef d'état-major particulier du président de la République (1991-1995)

« Le renseignement, c'est un métier de seigneur, parce qu'il faut que ce soit des gens vraiment bien pour faire ce métier de voyou sans devenir des voyous. »

Alain Juillet,
SDEGE, Service Action (1962-1967)

« Et Pâques de lui-même fait ce qu'aucun espion ne fait d'habitude, il dit : “Appelez un confesseur, donnez-moi une feuille de papier, je vais vous rédiger ma confession.” »

Constantin Melnik,
conseiller du Premier ministre (1959-1962)

« J'avoue que j'étais tout à fait surpris, interloqué même, d'avoir à organiser cette rencontre de Pâques avec un prêtre. »

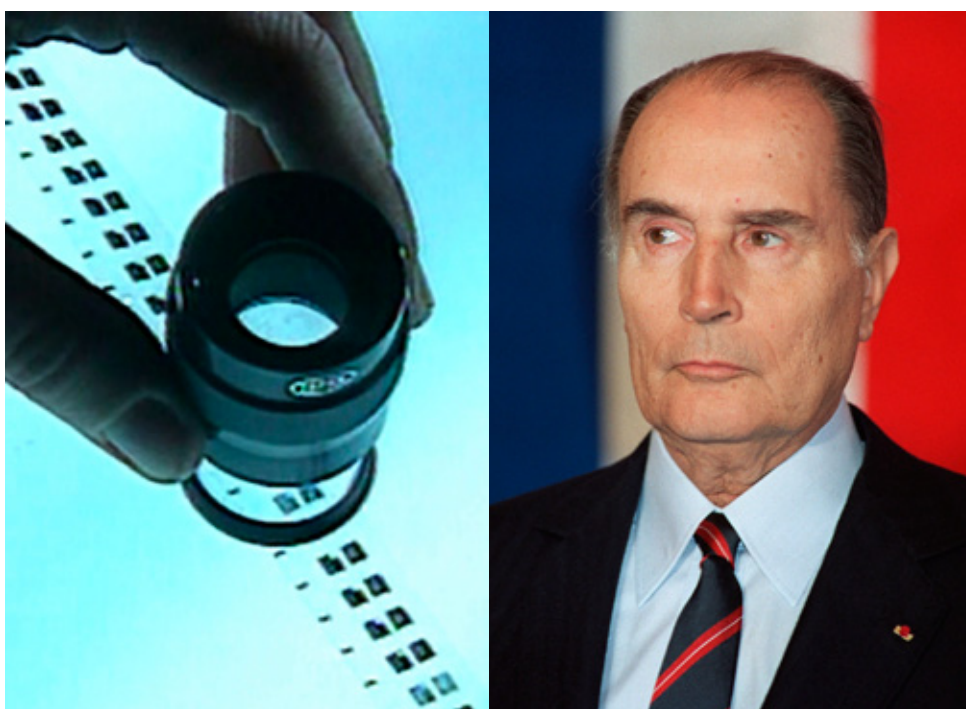
Marcel Chalet,
DST (1945-1982)





Episode 3 Le grand malentendu : 1981-1989

Avec l'arrivée de François Mitterrand et de la gauche au pouvoir, la France va non seulement devoir faire face à la défiance de ses services secrets, mais également à celle de son partenaire américain. Si les services secrets relèvent le gant en s'illustrant à travers l'affaire Farewell, celle du Rainbow Warrior les déstabilise durablement et jette un grand discrédit sur le gouvernement et son président, François Mitterrand.



« C'est ne rien comprendre que d'accuser les services de renseignements de faire dans l'illégalité. Bien sûr qu'ils font dans l'illégalité. Ils ne font même que ça ! Parce que pour les actions légales, l'Etat a suffisamment de fonctionnaires, de diplomates, de militaires, de juges, de policiers... Si tous les Etats du monde entretiennent des services spéciaux, c'est pour pouvoir faire des opérations spéciales, c'est pour pouvoir s'affranchir de la légalité et des engagements internationaux. »

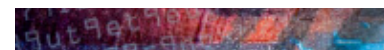
Alain Chouet,
DGSE (1972-2002)

« La DST s'est retrouvée dans ces années-là comme, très franchement, un des très grands services de sécurité de l'Occident. Et nous avons pu traiter vraiment d'égal à égal avec les meilleurs services occidentaux. »

Yves Bonnet,
directeur de la DST (1982-1985)

« Je me souviens de la réflexion d'un officier de la CIA qui nous a dit : "Avec vos gommes et vos crayons, vous êtes meilleurs que nous avec des ordinateurs dernière génération." »

Raymond Nart,
DST (1965-1997)





Episode 4 Nouvelles guerres d'un monde nouveau : 1989-2009

Après la chute du mur de Berlin, les services vont s'engager dans l'espionnage économique tout en modernisant leur structure et en se dotant de nouveaux outils comme les satellites d'observation. Mais, très vite, l'ensemble de l'appareil de renseignement bascule vers la lutte antiterroriste. Depuis le 11 septembre 2001, cette priorité demeure absolue.



« La chute du Mur est un chamboulement total non seulement pour notre maison, mais pour la plupart des services occidentaux. Vous avez dans les services de contre-espionnage une génération entière, voire deux qui ont été formées uniquement à la guerre froide et à la confrontation avec les très puissants services de l'Est. »

Alain Chouet,
DGSE (1972-2002)

« Dès le printemps 1998, nous avons adressé à nos autorités la première monographie sur Ben Laden. Si vous cherchez un peu dans vos souvenirs, il n'y avait pas grand monde qui parlait de Ben Laden à l'époque. »

Jean-Jacques Pascal,
directeur DST (1997-2002)

« [A propos du satellite Hélios] A partir de ce moment-là, la position de la France était totalement différente. Nous n'avions évidemment pas des renseignements sur l'ensemble du monde, mais la grande différence c'est que les autres ne savaient plus ce que nous savions et, par conséquent, leur attitude vis-à-vis de nous était totalement différente parce qu'ils pouvaient toujours s'imaginer qu'on savait, et nous on laissait toujours entendre qu'on savait. »

Général Jean Heinrich,
directeur de la DRM (1992-1995)



ANNEXE ROYAUME-UNI N° 1 : Fiche de présentation du Royaume-Uni (2008)**I. Généralités****Géographie**

Superficie	243 890 km ²
Situation géographique	Un pays frontalier : Irlande Grande façade maritime (principaux ports : Douvres, Grimsby, Milford Haven, Portsmouth, Southampton, <i>etc.</i>)
Immigration	590 242 nouveaux immigrants ¹ Provenances : Inde, Pakistan, Australie, Afrique du Sud, France, Allemagne, États-Unis, Philippines.

**Société**

Population	61,5 millions d'habitants
Langues	Anglais, gallois, écossais.
Religion	1 ^e : protestantisme. Minorités : catholicisme, islam, sikhisme, judaïsme, hindouisme, bouddhisme.

Économie

Puissance mondiale	7 ^e rang
Produit intérieur brut	1 800 milliards d'euros

Vie politique

Régime politique	Monarchie constitutionnelle
Pouvoir exécutif	Premier ministre : David Cameron (Conservative)
Pouvoir législatif	House of Commons (650 sièges) ; House of Lords (740 sièges)
Partis politiques	Conservative (droite conservatrice) Labor Party (gauche travailliste) Liberal Democrats (centre) Plaid Cymru – Pays de Galles (social-démocrate, indépendantiste) Scottish National Party (SNP) – Écosse (centre-gauche, indépendantiste) Democratic Unionist Party (DUP) – Irlande du Nord (protestant) Sinn Fein – Irlande du Nord (gauche) Social Democratic and Labor Party (SDLP) – Irlande du Nord (gauche catholique) Ulster Unionist Party – Irlande du Nord (droite conservatrice)

¹ Source des statistiques : Office statistique de l'Union européenne Eurostats.

II. Renseignement

Principaux services de renseignement et organes périphériques

Security service (MI5)	Renseignement intérieur
Secret Intelligence Service (SIS ou MI6)	Renseignement extérieur
Defence Intelligence Staff (DIS)	Renseignement militaire
Serious and Organised Crime Agency (SOCA)	Analyse de la menace en matière de crime organisé
Government Communications Headquarters (GCQH)	Interceptions

Principaux textes législatifs ayant trait au renseignement

Organisation du renseignement	Security service Act de 1989 Intelligence Services Act de 1994
Méthodes et moyens	Regulation of investigatory powers Act de 2000
Contrôle	Security service Act de 1989, amendé en 1996 Intelligence Services Act de 1994 Regulation of Investigatory Powers Act de 2000 Human right Act de 1998

III. Quotidiens utilisés pour cette étude

Titre	<i>The Guardian</i>
Date de création	1821
Type	Quotidien anglophone d'information générale
Nombre moyen d'exemplaires vendus par jour	378 394 exemplaires
Tendance politique du journal	Centre-gauche
Journaliste spécialisé sur les questions de renseignement	-

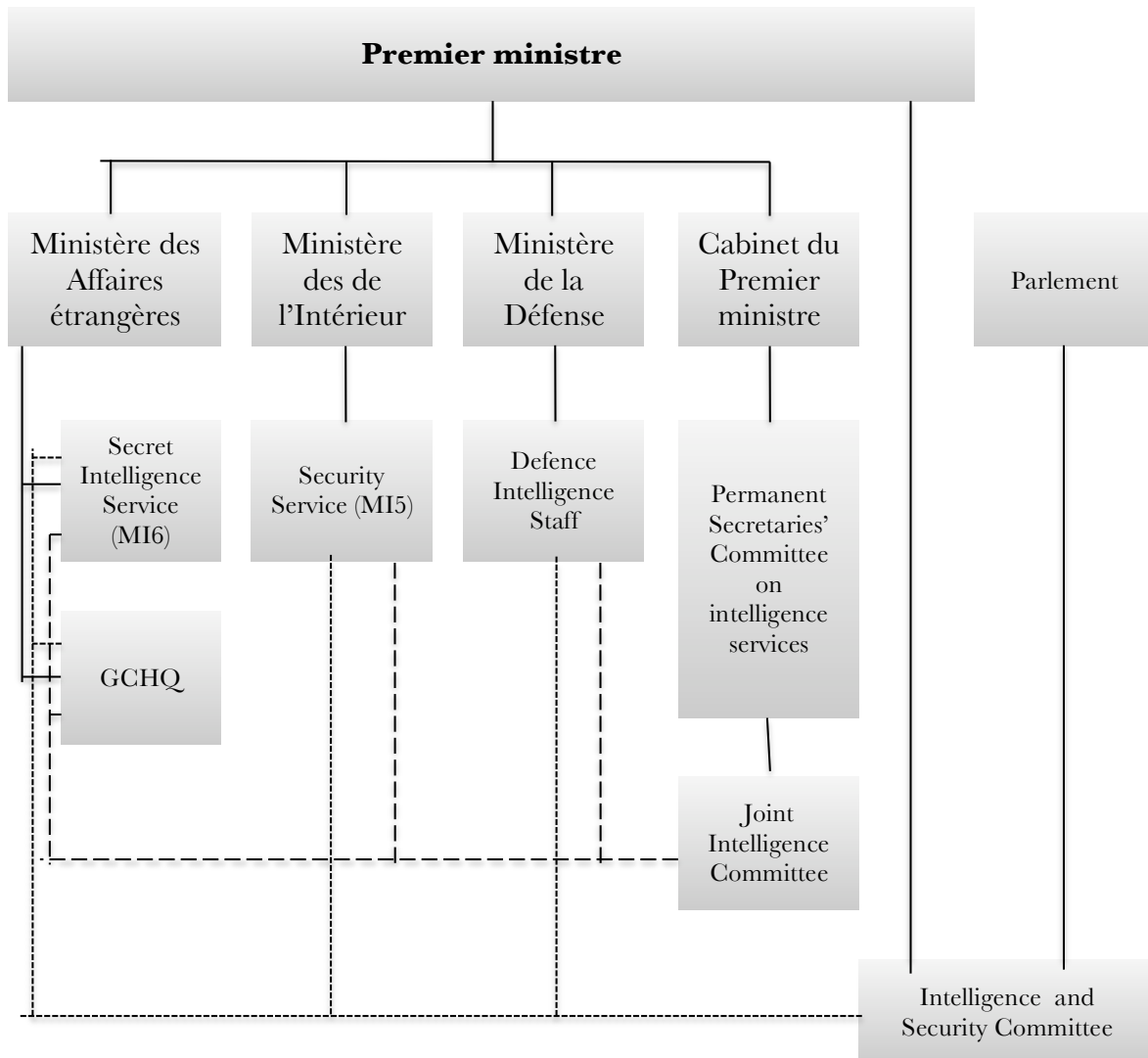
Titre	<i>The Independent</i>
Date de création	1986
Type	Quotidien anglophone d'information générale
Nombre moyen d'ex. vendus par jour	250 641 exemplaires
Tendance politique du journal	Centre-gauche
Journaliste spécialisé sur les questions de renseignement	-

ANNEXES (ROYAUME-UNI)

Titre	<i>The Daily Mail</i>
Date de création	1896
Type	Quotidien anglophone tabloïd
Nombre moyen d'ex. vendus par jour	2 313 908 exemplaires
Tendance politique du journal	Conservateur
Journaliste spécialisé sur les questions de renseignement	Aucun

Titre	<i>The Sun</i>
Date de création	1963
Type	Quotidien anglophone tabloïd
Nombre moyen d'ex. vendus par jour	3 209 766 exemplaires
Tendance politique du journal	Changeante
Journaliste spécialisé sur les questions de renseignement	Aucun

ANNEXE ROYAUME-UNI N° 2 : Organigramme général de l'appareil de renseignement britannique

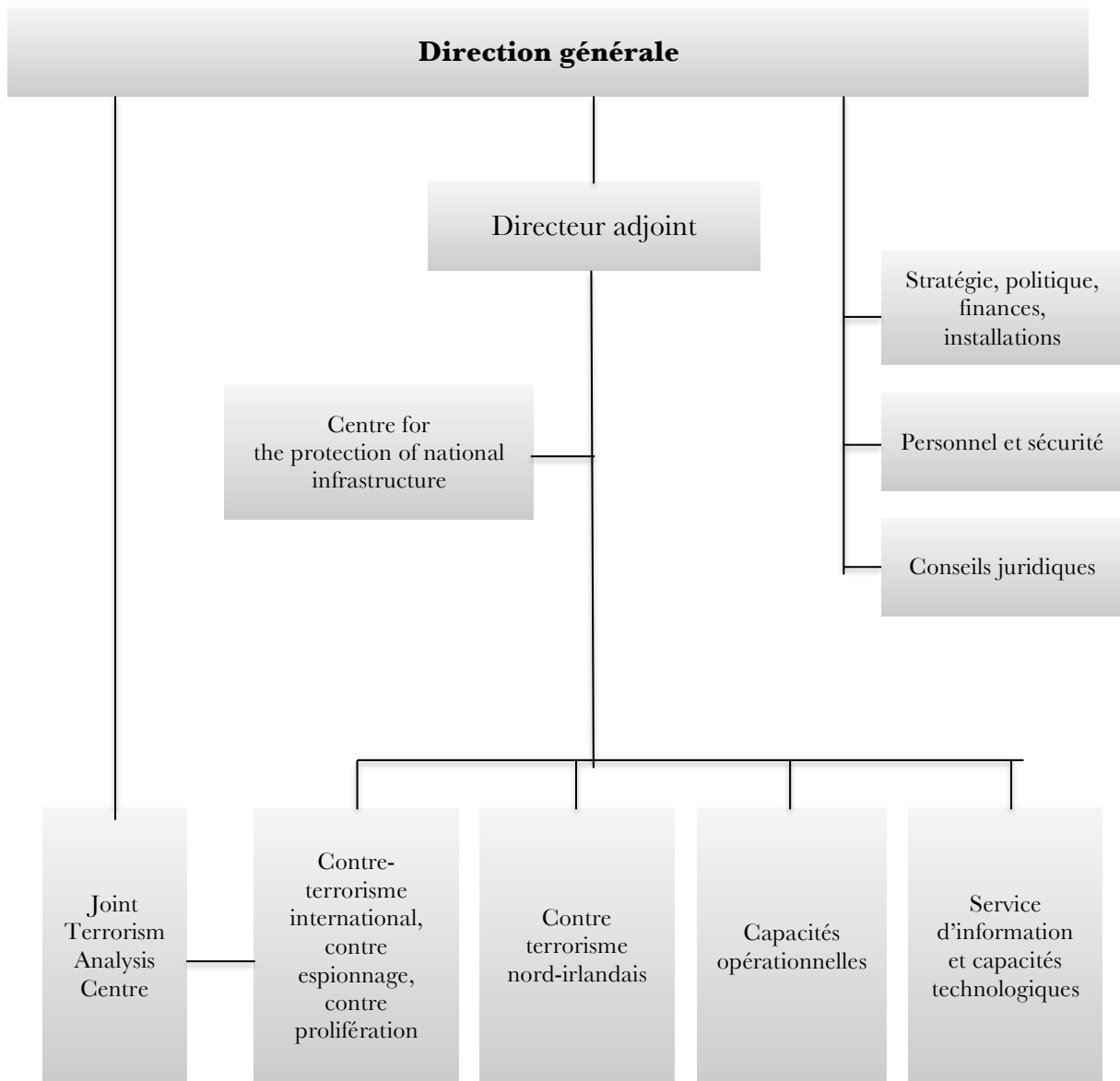


Source : organigramme réalisé par l'auteur.

Légende :

- Relation de tutelle
- - - Relation de coordination
- Relation de contrôle

ANNEXE ROYAUME-UNI N° 3 : Organigramme du Security Service



Source : organigramme réalisé par l'auteur à partir des données disponibles sur le site Internet du MI5.

**ANNEXE ROYAUME-UNI N° 4 : Les directeurs généraux
des principaux services britanniques**

1. Directeurs généraux du Security Service (MI5) :

Nom	Période d'exercice
Major-General Sir Vernon Kell	1909-1940
Brigadier Oswald Allen Harker	1940-1941
Sir David Petrie	1941-1946
Sir Percy Sillitoe	1946-1953
Sir Dick White	1953-1956
Sir Roger Hollis	1956-1965
Sir Martin Furnival Jones	1965-1972
Sir Michael Hanley	1972-1979
Sir Howard Smith	1979-1981
Sir John Jones	1981-1985
Sir Antony Duff	1985-1988
Sir Patrick Walker	1988-1992
Dame Stella Rimington	1992-1996
Sir Stephen Lander	1996-2002
Baroness Eliza Manningham-Buller	2002-2007
Jonathan Evans	21 avril 2007 - ...

Source : Internet.

2. Directeurs généraux du Secret Intelligence Service (MI6) :

Nom	Période d'exercice
Sir Mansfield Smith-Cumming	1909-1923
Amiral Hugh Sinclair	1923-1939
Lieutenant-colonel Stewart Menzies	1939-1952
Sir John Sinclair	1953-1956
Sir Richard White	1956-1968
Sir John Rennie	1968-1973
Sir Maurice Oldfield	1973-1978
Sir Dick Franks	1979-1982
Sir Colin Figures	1982-1985
Sir Christopher Curwen	1985-1989
Sir Colin McColl	1989-1994
Sir David Spedding	1994-1999
Sir Richard Dearlove	1999-2004
Sir John Scarlett	2004-2009
Sir John Sawers	Novembre 2009 - ...

Source : Internet.

3. Directeur du Defence Intelligence Staff (DIS) :

Nom	Période d'exercice
<i>Director-General Intelligence de 1964 à 1984 :</i>	
Major-Général Sir Kenneth Strong	1964-1966
Air Chief Marshal Sir Alfred Earle	1966-1968
Air Marshal Sir Harold Maguire	1968-1972
Vice-Admiral Sir Louis Le Bailly	1972-1975
Lieutenant-General Sir David Willision	1975-1978
Air Chief Marshal John Aiken	1978-1981
Vice-Admiral Sir Roy Halliday	1981-1984
<i>Chiefs of Defence Intelligence à partir de 1985 :</i>	
Air Marshal Sir Michael Armitage	1985-1986
Lieutenant-General Sir Derek Boorman	1986-1988
Vice-Admiral Sir John Kerr	1988-1991
Air Marshal Sir John Walker	1991-1994
Lieutenant-General Sir John Paul Foley	1994-1997
Vice-Amiral Sir Alan West	1997-2000
Air Marshal Sir Joe French	2000-2003
Lieutenant-General Andrew Ridgway	2003-2006
Air Marshal Sir Stuart Peach	2006-2009
Air Marshal C. M. Nickols	2009 - ...

Source : Internet.

4. Directeurs généraux du Government Communications Headquarters (GCQH) :

Nom	Période d'exercice
Edward Travis	1946-1952
Eric Jones	1952-1960
Clive Loehnis	1960-1965
Leonard Hooper	1965-1973
Arthur Bonsall	1973-1978
Brian Tovey	1978-1983
Peter Marychurch	1983-1989
Jahn Adye	1989-1996
David Omand	1996-1997
Kevin Tebbit	1998-1998
Francis Richards	1998-2003
David Pepper	2003-2008
Iain Lobban	Juillet 2008 - ...

Source : Internet.

ANNEXE ROYAUME-UNI N° 5 : Les services de renseignement et de sécurité britanniques sur Internet

1. Le site web du Security Service (MI5) : www.mi5.gov.uk

A. La page d'accueil du site web

The screenshot shows the homepage of the MI5 Security Service website. At the top, there is a navigation menu with links for HOME, CAREERS, THE THREATS, WHAT YOU CAN DO, ABOUT US, MI5 HISTORY, and NEWS. A search bar is located in the top right corner. The main banner features the MI5 logo and the text 'THE SECURITY SERVICE'. Below the banner, there is a paragraph describing the Security Service's role. The page is divided into several sections:

- Updates:** A section titled 'Updates' with a sub-heading 'Government responds to coroner's report on 7/7 bombings 20 July 2011'. It includes a brief summary of the report and a link to 'Sign up for RSS news feeds'.
- Threat levels:** A section titled 'Threat levels' with a sub-heading 'Current UK threat level SUBSTANTIAL'. It includes a gauge icon and links for 'Threat levels explained' and 'Get security advice'.
- CAREERS:** A section titled 'CAREERS' with a sub-heading '> CAREERS'. It includes a list of links: 'Find out more about careers at MI5', 'What is it like to work at MI5?', 'Graduate careers', and 'View current vacancies'.
- WHAT YOU CAN DO:** A section titled 'WHAT YOU CAN DO' with a sub-heading '> WHAT YOU CAN DO'. It includes a list of links: 'How you can help us', 'What to look out for', and 'What to do in an emergency'.
- MI5 HISTORY:** A section titled 'MI5 HISTORY' with a sub-heading '> MI5 HISTORY'. It includes a list of links: 'Find out more about our history', 'Where MI5 started', 'National Archives releases', and 'Eddie Chapman - Agent ZIGZAG'.
- ABOUT US:** A section titled 'ABOUT US' with a sub-heading '> ABOUT US'. It includes a list of links: 'Find out more about us', 'Who we are', 'What we do', and 'How we operate'.
- Report a threat:** A section titled 'Report a threat' with a sub-heading 'Report a threat'. It includes a list of links: 'To report an imminent threat call 999 or ring the Anti-Terrorist Hotline on 0800 789 321', 'To report non-urgent suspicions: Contact Us here', and 'IF YOU SUSPECT IT, REPORT IT'.
- Featured page:** A section titled 'Featured page' with a sub-heading 'Mobile Surveillance'. It includes a list of links: 'Learn more about what it takes to become a Mobile Surveillance Officer, why not take our challenge 'check your observation skills''.
- Information in other languages:** A section titled 'Information in other languages' with a list of language options: Farsi, Welsh, Arabic, French, Urdu, Russian, and Chinese.

At the bottom of the page, there are logos for GCHQ, SIS, and Directgov, along with a footer containing 'Terms and Conditions | Privacy Policy | Resources and Links | Glossary | © Crown Copyright 2011'.

B. L'architecture du site Internet

Le site est traduit en arabe, urdu, chinois, farsi, russe, français et en gallois.

ACCUEIL

CARRIÈRES

Notre travail

Emploi

Qui nous recherchons

- Habilitation
- Déclaration d'intention et les valeurs

Que pourriez-vous faire ?

Environnement de travail

- Formation et perfectionnement
- Avantages et soutien
- Diversité

FAQ

- Sur la candidature à un poste
- Sur la procédure de recrutement
- Sur la procédure d'habilitation
- Sur le fait de travailler pour le Security Service

Conditions d'utilisation et vie privée

Contactez-nous

Accessibilité

LES MENACES

Aperçu

Le terrorisme

- Extrémisme intérieur
- Terrorisme international
 - Le terrorisme international et le Royaume-Uni
 - Nature de la menace
 - Trajectoire de la menace
 - Les Attaques contre les citoyens et les intérêts à l'étranger du Royaume-Uni
 - Les complots terroristes au Royaume-Uni
 - Face à la menace
 - L'histoire Al-Qaïda
 - L'idéologie d'Al Qaïda
 - La structure d'Al Qaïda
 - Les alliés et les affiliés d'Al Qaïda
 - Al Qaïda et le Royaume-Uni
 - Les entraînements terroristes
 - Les autres groupes
 - Les extrémistes islamistes autonomes
 - Les groupes extrémistes sunnites basés au Pakistan
 - Les groupes terroristes non islamistes internationaux
- L'Irlande du Nord
 - Les groupes parlementaires loyalistes
 - Les groupes républicains terroristes
 - L'Armée républicaine irlandaise provisoire (PIRA)
 - Le terrorisme international en Irlande du Nord
 - Le Security Service en Irlande du Nord
 - FAQ sur le Security Service en Irlande du Nord
- Carte du terrorisme
- Méthodes terroristes
- Cibles terroristes
- Niveaux de menaces
 - Le système britannique du niveau de menace
 - Que sont les niveaux d'alerte ?
 - Comment décide-t-on du niveau d'alerte ?
 - Qui décide du niveau d'alerte ?
 - Où puis-je en savoir plus ?
 - Quels sont les niveaux d'intervention ?

- Comment le public devrait-il intervenir ?

Le flux RSS du niveau de menace

Recevez les mises à jour du MI5 par RSS

Recevez les mises à jour du MI5 par email

Espionnage

- Qu'est-ce que l'espionnage ?
- Quels États utilisent l'espionnage ?
- Quel type d'informations les espions recherchent-ils ?
- Comment les espions opèrent-ils ?
- Espionnage et législation
- Comment le MI5 lutte contre l'espionnage ?
- Cas d'espionnage connus

Prolifération des armes de destruction massive

Autres problèmes (menaces plus anciennes)

- Crime organisé
- Subversion

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

Comment vous pouvez nous aider

Que chercher ?

Plan d'urgence

Conseil de sécurité des affaires

Conseils aux voyageurs

Liens utiles

À PROPOS DE NOUS

Ce que nous faisons

- Objectifs et Valeurs
- Principaux domaines d'activité
 - Lutte contre le terrorisme
 - Contre-espionnage
 - Contre-prolifération
 - Protective security
- Protéger la sécurité nationale

Qui nous sommes

- Personnel et management
 - Le Directeur général
 - Galerie d'images
 - Discours du Directeur général
 - Les anciens Directeurs généraux
- Financement
- Organisation
 - Joint Terrorism Analysis Centre
 - Thames House
 - Galerie d'image Thames Maison
- Quel est ce nom ?

Comment nous opérons

- La collecte de renseignements
 - Covert human intelligence sources
 - Directed Surveillance
 - Interception des communications
 - Surveillance intrusive
- Gestion de l'information
 - Ouverture de fichiers
 - Conservation et destruction des fichiers
 - Accès à l'information
 - Information sur l'environnement
 - Vos droits selon le Data Protection Act 1998
- Preuve et divulgation (disclosure)
- Partenariats
- National Intelligence Machinery

Comment le MI5 est régi

- Cadre juridique
 - Convention européenne des droits de l'homme
- Surveillance
 - Surveillance ministérielle
 - Surveillance parlementaire
 - Rapports annuels de l'Intelligence and Security Committee
 - Rapports spéciaux de l'Intelligence and Security Committee
 - Surveillance judiciaire
 - Le Commissaire aux interceptions des communications
 - Le Commissaire aux services de renseignement
 - Les pouvoirs d'investigation du tribunal

FAQ sur le MI5

L'HISTOIRE DU MI5

De 1909 à la Première Guerre mondiale

- Origines
- Le réseau d'espionnage allemand
- La lutte contre l'espionnage allemand

L'Entre-deux-guerres

- La menace communiste
- Le fascisme et le nazisme

La Seconde Guerre mondiale

- La bataille de Gibraltar
- L'agent Garbo
- Les derniers jours d'Hitler

La Guerre froide

- Les années 1940 et 1950
- De 1960 à 1989
- Le complot Wilson
- Bad Nenndorf

De 1990 à aujourd'hui

Le Security Service dans les Archives

ACTUALITÉS

Actualité par catégorie

- Annonces
- Carrières
- Les affaires pénales
- Matériaux historiques
- Police ?
- Gouvernement
- Rapports et publications
- Discours et déclarations
- Mises à jour du niveau de la menace
- Mises à jour du site Internet

Archives des actualités

- 2011
- 2010
- 2009
- 2008
- 2007
- 2006

2. Le site web du Secret Intelligence Service (SIS ou MI6) : www.sis.gov.uk

A. La page d'accueil du site web

The screenshot shows the homepage of the Secret Intelligence Service (SIS) website. At the top, there is a navigation bar with 'Home' and 'Contact us' links. The main header features the SIS logo and the text 'SECRET INTELLIGENCE SERVICE MI6'. Below this, there are language options: 'Русский | Français | Español | 中文 | عربي'. A search bar with a 'Go' button is also present. The main content area is divided into several sections:

- WELCOME TO SIS:** A large video player with a 'PLAY' button. Text overlay: 'Often known as MI6, the British Secret Intelligence Service works overseas to make the UK safer and more prosperous. Explore this site to discover more.' Below the video is a 'SIS IN 60 SECONDS' button.
- Any Questions?** A link to visit the FAQs page now.
- SIR JOHN SAWERS:** A video player with a 'PLAY' button and a 'Transcript' link.
- DEFINING OUR GOALS, PLANS AND ETHOS:** A video player with a 'PLAY' button and a 'Transcript' link.
- Our strategy & values:** A link to explore the organization's strategy and values.
- CAREERS FAQs:** A link to 'Answers to your questions'.
- THE CHIEF:** A link to 'Sir John Sawers on SIS'.
- SIS MI5 & GCHQ:** A link to 'How we work together'.
- A YEAR WITH MI6 ART EXHIBITION:** A link to 'Find out more'.

At the bottom of the page, there is a footer with several columns of links:

- SECRET INTELLIGENCE SERVICE MI6:** Logo and text.
- MIS THE SECURITY SERVICE:** Logo and text.
- Directgov:** Logo and text.
- GCHQ:** Logo and text.
- ABOUT US:** Who we are, What we do, The Chief, SIS strategy and values, SIS in government, FAQs, Collaboration, Legislation.
- OUR HISTORY:** Official history, Bethell letter, SIS or MI6?, Buildings, GCHQ, Archive, Centenary, Previous chiefs.
- CAREERS:** Working for us, Who we're looking for, Security vetting, Culture, Benefits, Well-being, Training & development, Diversity, Virtual tour, Careers FAQs.
- Roles:** Operational Officers, Administrators, Technology, Corporate Services, Language Specialists, Trades & Services, Graduates.
- Apply:** A link to apply for roles.

At the very bottom, there is a 'Back to top' link and a footer with 'Sitemap / Glossary / Useful links / Crown copyright / User information / Accessibility' and a disclaimer: 'With the exception of Sir John Sawers and Prof Keith Jeffery, all people featured on this website are actors.'

B. L'architecture du site web

Le site est disponible en anglais, français, russe, arabe et espagnol.

ACCUEIL

À PROPOS DE NOUS

Qui nous sommes

Ce que nous faisons

- La sécurité nationale du Royaume-Uni
- Le contre-terrorisme
- La contre-prolifération
- La cyber sécurité
- L'instabilité et les conflits à l'étranger

Le directeur

- Le discours du directeur (28 octobre 2010)

La stratégie et les valeurs du SIS

Le SIS dans le gouvernement

FAQ

Collaboration

Législation

- La surveillance ministérielle
- La surveillance parlementaire
- La surveillance par les commissaires indépendants
- Les pouvoirs d'investigations du Tribunal
- Les contrôles des fonds et financier

NOTRE HISTOIRE

Histoire officielle

- Les principes de la communication

Lettre de Bethell

SIS ou MI6 ?

Les bâtiments

GCHQ

Archive

Centenaire

Anciens directeurs

CARRIÈRES

Travailler pour nous

- Qui nous recherchons
- Habilitation de sécurité
- Culture
- Avantages
- Bien-être
- Formation et perfectionnement
- Diversité
- Visite virtuelle
- FAQ

Postes

- Officiers opérationnels
- Administrateurs
- Technologie
- Services *corporates*
- Spécialistes des langues
- Métiers services
- Diplômés (compétences, profils, procédures pour postuler, test des compétences)

Postuler

GLOSSAIRE

LIENS UTILES

CROWN COPYRIGHT

ACCESSIBILITÉ

CONTACTEZ-NOUS

2. Le site web du Government Communications Headquarters (SIS ou MI6) : www.gchq.gov.uk

A. La page d'accueil du site web

Home **About Us** **History** **Challenges** **Careers**

Keeping our society safe and successful in the Internet age

GCHQ provides intelligence, protects information and informs relevant UK policy to keep our society safe and successful in the Internet age

Search
enter keywords

Latest news

- GCHQ creates first competition for Cyber Security Challenge UK
- Cyber Security Challenge UK Finalists Visits GCHQ
- UK's First Academic Research Institute to Investigate the "Science of Cyber Security"
- Archive

Vacancies

- Visit GCHQ's recruitment portal to view our current vacancies

The Olympics and Paralympics

- GCHQ's contribution towards the Olympics (Updated)

Directgov straight through to public services www.direct.gov.uk Directgov Gov news

The GCHQ website is maintained for your personal use and viewing. Access and use by you of this site constitutes acceptance of our terms and conditions.

[Site map](#) | [Contact us](#) | [Find us](#) | [Terms & conditions](#) | [Accessibility](#) | [CESG](#) | [SIS \(MI6\)](#) | [SS \(MI5\)](#) | [Intelligence & Security Committee](#) © Copyright Crown 2012

B. L'architecture du site web

Le site est disponible en anglais.

ACCUEIL

À PROPOS DE NOUS

Gestion comptable et législation
Le GCHQ dans la communauté
GCHQ – un regard à l'intérieur
Nos partenaires à Cheltenham
Politique environnementale
Ingénierie et technologie
Langues
Diversité and intégration
Contactez-nous
CESG
Vendre au GCHQ
Trouvez-nous
Trouvez-nous – Local
Possibilités d'approvisionnement au GCHQ

Principes des achats durables du GCHQ

CAREERS

Carrière au sein du GCHQ : Video

CHALLENGES

Festival des Sciences 2011
GCHQ Challenge - background
GCHQ Challenge : Pt 1
GCHQ Challenge : Pt 2
GCHQ Challenge : Pt 3
GCHQ Challenge : Pt 4
GCHQ Challenge :Pt 5
GCHQ Challenge : Pt 6
GCHQ Challenge (March 2011) - Pt 6: text-only
Challenge des langues
Challenge des langues: Solution

Mini Challenge 2008
 Mini Challenge 2008: Solution
 GCHQ Challenge (juillet 2005)
 GCHQ Challenge (juillet 2005): Solution
 GCHQ Challenge (décembre 2004)
 GCHQ Challenge (décembre 2004): Help
 GCHQ Challenge (décembre 2004): Solution
 GCHQ Challenge (juin 2004)
 GCHQ Challenge (juin 2004): Help
 GCHQ Challenge (juin 2004): Solution

- Cassez quelques codes
- Puzzle 1
- Puzzle 2
- Puzzle 3
- Puzzle 4
- Challenge Junior

HISTORY

Cheltenham
 Les débuts

La Première Guerre mondiale
 Le Telegramme de Zimmermann
 Entre-deux-guerres
 Conditions d'emploi au GC&CS
 Bletchley Park – Seconde Guerre mondiale
 La lettre de Churchill
 La plaque commémorative de Bletchley Park
 La plaque commémorative : questions et réponses
 Se souvenir...
 Bletchley Park – L'après-guerre
 Le GCHQ dans l'après-guerre
 Chiffrement à clé publique - comment le GCHQ
 est arrivé le premier
 Syndicats
 Chiffres clés du Sigint au Royaume-Uni
 Documents historiques et ouverture
 Attaque armée à Stribro
 Le GCHQ *Quilt*

PRESS

ANNEXE ROYAUME-UNI N° 6 : Expositions temporaires et permanentes

Ci-dessous, les plaquettes d'expositions et des photos prises dans l'espace de l'Imperial War Museum consacré à l'histoire des services de renseignement britanniques.

Plaquette de l'exposition
« *Wanted : the next generation of spies* » au Science Museum de Londres (2007)

GET RECRUITED NOW

Admission to the museum is FREE, but charges do apply for some attractions.

This is a timed entry event and booking is strongly recommended to guarantee tickets

Peak (school holidays)

Adult	£10.00
Concession	£8.00
Family (1 adult, 2 children)	£23.00
Family (2 adults, 2 children)	£32.00

Off peak (during term time)

Adult	£8.00
Concession	£6.00
Family (1 adult, 2 children)	£18.00
Family (2 adults, 2 children)	£25.00

Group discounts and combo tickets available. Term times vary. For further information and tickets visit any Science Museum ticket desk, call **0870 906 3890** (booking fee applies) or visit www.scienceofspying.com

Opening times:
Daily 10.00-18.00

WANTED
THE NEXT GENERATION OF SPIES



the science of...
SPYING
The new spy skills exhibition

sciencemuseum

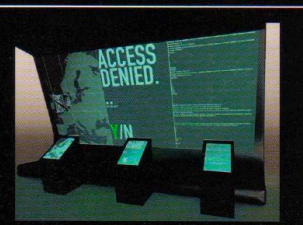
10 February - 2 September

WHO IN YOUR FAMILY COULD BE A SPY?

In this hands-on exhibition **you'll** be recruited as a trainee spy. In training you'll explore the skills and abilities that **are** used by real spies, from a test of nerve to disguise, and from code breaking to lie-detection. You'll have the chance to check out some of **the** latest technologies that help spies, including biometric face scanning and a **spy** plane. You will then undertake your first secret mission and infiltrate a shadowy organisation.

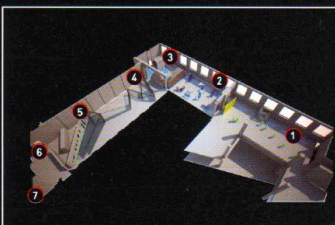
This interactive show was developed with input from real agents and is a unique insight into the world of the modern spy and how science and technology enhances their skills.

Come along and be trained.




THE EXPERIENCE

- 1. RECRUITMENT**
Your life as a spy starts here
- 2. SPYMAKER TRAINING BASE**
Test your basic spy skills including safe cracking, lie detection, disguise
- 3. TECHNOLOGY CENTRE**
Check out the latest in spy technologies and infiltrate high-tech computer systems
- 4. SPYWORLD**
Undertake your first mission and see if you discover the hidden clues
- 5. SPY FUTURE LAB**
Discover a secret lab of prototype spying technologies
- 6. ESCAPE**
In order to leave you must outwit the security systems
- 7. SPY STORE**
Buy your own unique Spy ID and stock up on your very own spy kit

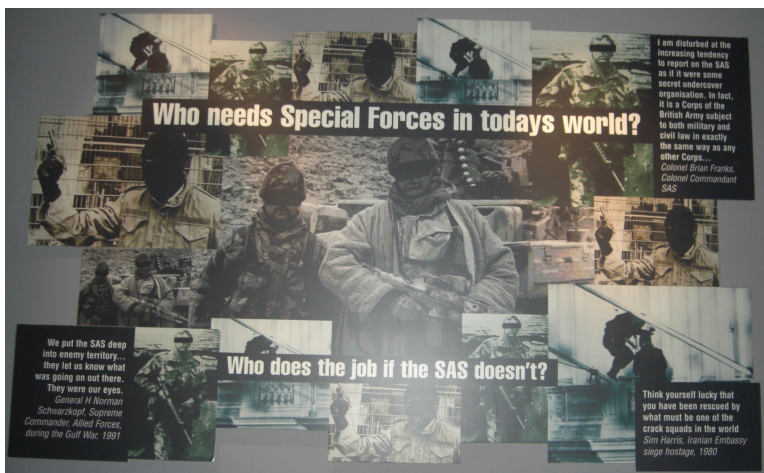
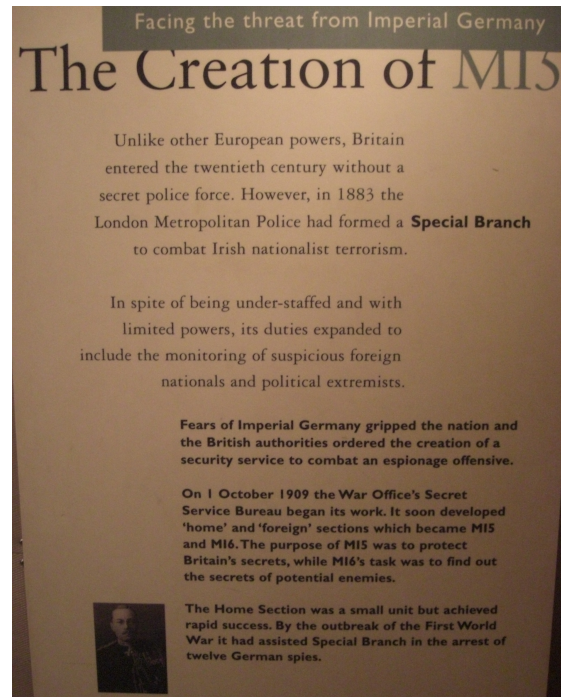


sciencemuseum
February - May 2007



Have **you** got what it takes to be a **spy**?

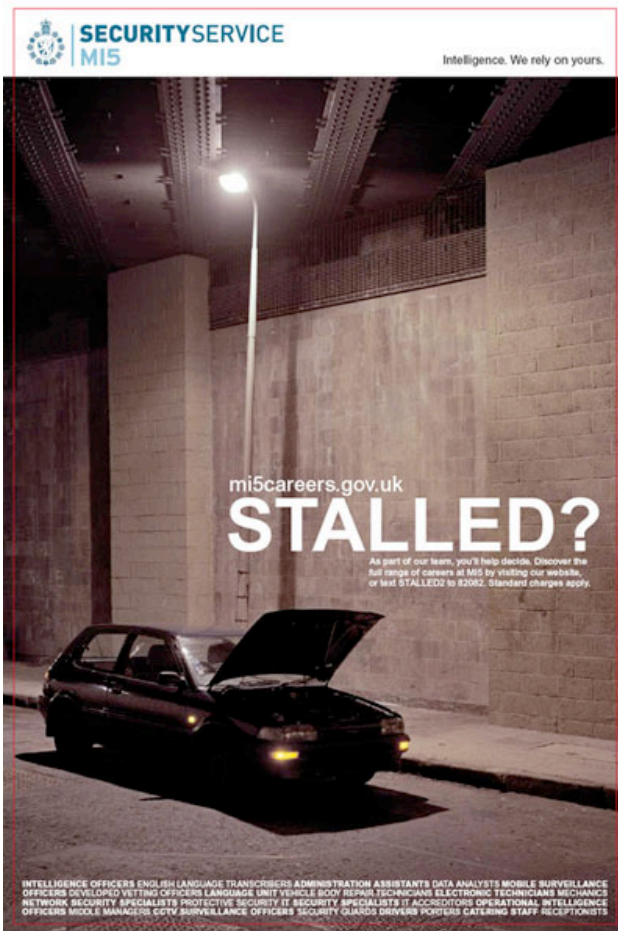
Photographies de l'exposition permanente à l'Impérial War Museum de Londres (2008)



Source : photographies prises par l'auteur à l'Impérial War Museum à Londres (Royaume-Uni)

ANNEXE ROYAUME-UNI N° 7 : Campagne publicitaire pour le recrutement du MI5 et du MI6

Les encarts publicitaires ci-dessous ont été publiés dans les quotidiens nationaux comme The Times et Metro entre 2007 et 2011.



Le pictogramme dans l'illustration de droite renvoie, lorsqu'il est scanné par le téléphone ou la tablette, au sous-site Internet du MI5 consacré au recrutement.



Source : Internet.

ANNEXE ROYAUME-UNI N° 8 : Échange avec Éric Battesti, attaché de Sécurité intérieure à l'ambassade de France à Londres

Cet échange avec l'attaché de sécurité intérieure à l'ambassade de France à Londres a été réalisé par email et téléphone en 2010. Quatre thématiques ont été abordées : la culture du renseignement au Royaume-Uni ; la relation que les Britanniques entretiennent avec la notion de sécurité ; l'image que les services du pays ont dans l'opinion publique et les décideurs politiques ainsi que celle renvoyée par les médias nationaux ; et, enfin, la politique nationale du renseignement.

C. Ferro : Comment la culture du renseignement se traduit-elle dans les faits ?

É. Battesti : « Le renseignement est étroitement lié à la culture anglo-saxonne. D'abord il se traduit par un vocable noble : "*intelligence*". Ensuite, la notion de renseignement est omniprésente dans tous les secteurs de la vie du pays. Le principe repose au Royaume-Uni que le fait que l'information doit nourrir la réflexion et précéder la prise de décision et l'action. Ce principe n'est pas seulement valable dans le domaine de la sécurité. Celui-ci est aussi appliqué dans tous les domaines d'activité : économie, finances, commerce, social, politique, défense, relations internationales, *etc.* En conséquence, les institutions britanniques prennent en compte ce principe, et l'action tant parlementaire que gouvernementale se traduit par des dispositions législatives et réglementaires appliquées au quotidien.

« Dans cette perspective, les pouvoirs publics ont mis en place des structures destinées à capter le renseignement de toute nature : the British Secret Intelligence Service (SIS ou MI6) ; the Security Service (MI5) ; the Government Communications Headquarters (GCHQ) ; SO 15 à New Scotland Yard ; les Special Branches dans les 52 Forces régionales de police, *etc.* »

« Les mesures sont d'autant plus faciles à mettre en œuvre que la population est totalement acquise à ce principe. À titre d'exemples – ils sont très nombreux –, on pourrait citer la CCTV (Closed-Circuit Television) implantée dans les villes britanniques en très grand nombre. On dénombre environ quatre millions de caméras sur tout le territoire. À Londres, on relève environ 300 000 caméras privées et 90 000 gérées par la police en partenariat avec des sociétés privées sous-traitantes. On pourrait également citer les comités de surveillance de quartiers (les Neighbourhood Watch), qui organisent des groupes volontaires de résidents pour recueillir des renseignements de toutes natures (crimes, terrorisme, comportements antisociaux, fraudes fiscales, fraudes aux prestations sociales, étrangers en situation irrégulière, *etc.*) à destination des autorités publiques. »

« Le mot délation est traduit par « *denouncement* » et n'a pas un caractère péjoratif comme en France. Au contraire, il raisonne comme la démonstration d'un comportement civique, conforme à l'intérêt général et à la protection du pays. On est ici très loin des mentalités hexagonales. Cependant, il faut admettre que les Britanniques n'ont pas eu à souffrir de l'occupation nazie et des injonctions de Vichy. »

C.F. : Quelle place semble occuper le renseignement dans la prise de décision politique ?

É.B. : « Pour les parlementaires et la population britanniques, le renseignement occupe une place fondamentale dans la vie du pays. Les gouvernements qui se sont succédés au pouvoir, qu'ils soient conservateurs ou travaillistes, ont mis en place des structures et des mécanismes destinés à informer le Gouvernement en exercice. Ils ont appliqué l'adage "*gouverner c'est prévoir et prévoir, c'est savoir*". Autrement dit, être informé. »

« À titre d'exemple, on peut citer le British Secret Intelligence Service (SIS ou MI6) – l'équivalent de notre DGSE – pour le recueil de renseignements à l'extérieur des frontières ; le Security Service (ou MI5) – l'équivalent de notre DCRI – pour le recueil du renseignement intérieur ; le Government Communications Headquarters (GCHQ) – l'équivalent d'Echelon et du G.I.C. (ndla : Groupement interministériel de contrôle) – pour le recueil du renseignement électronique et hertzien. »

« À noter que ces services gouvernementaux sont contrôlés par une instance parlementaire spéciale, l'Intelligence Security Committee (ISC), qui examine chaque année leurs rapports d'activité et leurs dépenses. »

C.F. : Quel rapport les Britanniques entretiennent-ils avec la sécurité ? Sont-ils frileux sur la question des libertés individuelles (empiètement des libertés au nom de la sécurité des citoyens et intérêts nationaux) ? Comment la population britannique a-t-elle réagi aux différentes mesures et lois en lien avec la sécurité, votées ces dernières années (*Anti-Terrorism, Crime and Security Act 2001, Prevention of Terrorism Act 2005, Terrorism Act 2006...*) ?

É.B. : « Les Britanniques considèrent que la sécurité au sein d'une société conditionne l'exercice réel des libertés individuelles. »

« Ceux-ci estiment d'abord qu'il y a un contrat moral, social, avec l'État. L'individu cède à l'État une partie importante de son droit naturel à se protéger, à protéger ses biens et sa famille. En contrepartie, il attend que l'État lui assure la possibilité de vivre tranquillement sans être agressé, de circuler librement, d'envoyer ses enfants à l'école sans crainte, d'acquérir des biens et de les conserver, d'exercer du commerce, *etc.* Pour autant, il revendique également le droit de vivre sans trop de contraintes ou de restrictions. Ils sont parfaitement conscients qu'un équilibre doit être trouvé entre ces deux objectifs et que ce point d'équilibre peut et doit être évolutif. »

« Les Britanniques sont particulièrement responsables et bénéficient de garanties offertes par la presse qui constitue un véritable contre-pouvoir au Royaume-Uni (malgré le monopole de groupes de presse, les journalistes ont une vraie liberté d'expression et d'investigation) et par une réelle démocratie parlementaire. »

« Les médias rendent compte chaque jour de l'action du gouvernement, des comportements et actions des parlementaires. Il n'est pas rare que les critiques soient violentes et que des comptes leur soient demandés publiquement (par exemple sur leurs dépenses injustifiées des élus parlementaires). On pourrait également citer la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire télévisée, donc publique, devant laquelle le chef

du gouvernement Gordon Brown, notamment, a dû répondre pendant quatre heures au feu nourri des questions sans complaisance sur sa position sur la prise de décision d'entrer en guerre contre l'Irak et sur les fautes qui lui sont reprochées. »

« Nous n'avons pas d'équivalent en France. Dans notre pays, chef du gouvernement et Président de la République sont intouchables ; les commissions d'enquête parlementaire se sont pas publiques. »

« À cet égard, pour comprendre la relation des Britanniques avec les contraintes parfois lourdes liées à la sécurité, il faut savoir que la clef de voûte de leurs institutions, l'élément fondamental qui cimente la population, est l'économie. La richesse, les échanges, l'économie et les finances sont la pierre angulaire de la société britannique, la clef de la réussite du pays qui conditionne tout le reste : les sphères politiques et sociales, la culture, le rayonnement international, la défense, la santé, les innovations, le progrès, *etc.* Sans une économie forte, le pays ne peut que subir. Et cet objectif ne peut être atteint que si le pays est sécurisé de façon stable et durable, que si les échanges et les investissements sont sécurisés. »

« La population sait que l'État seul ne peut combler le marché de l'emploi et que le secteur privé est en mesure de répondre aux attentes massives dans ce domaine. »

« C'est pourquoi, les gouvernements successifs se sont appliqués à expliquer pourquoi les mesures restrictives à certaines libertés ou les lourdeurs administratives parfois imposées pour la sécurité étaient, d'une part, réellement nécessaires et prises dans l'intérêt général et, d'autre part, non définitives car devant évoluer en fonction des situations rencontrées. La population britannique, dans sa grande majorité, approuve. »

« À titre de démonstration, la CCTV est partout. Les fichiers d'empreintes génétiques sont les plus importants du monde (4,5 millions de fiches) et peuvent contenir des fiches d'individus simplement suspectés d'avoir commis un délit. La garde à vue en matière de terrorisme est de 28 jours ; le délai de rétention administrative pour les étrangers en situation illégale est illimité dans le temps ; les vols retours vers l'Afghanistan d'illégaux par charters sont fréquents et réguliers ; les dispositions des textes antiterroristes donnent des pouvoirs coercitifs très importants aux forces de police ; les prisons contiennent environ 63 000 individus pour une population globale de 61 millions d'habitants (60 000 pour 63 millions en France). Les étrangers ayant commis une infraction sont automatiquement reconduits dans leur pays d'origine, *etc.* »

« Toutes ces mesures sont majoritairement approuvées par la population. Seule une minorité politique et quelques associations de défense des droits de l'Homme ou groupes altermondialistes protestent en invoquant "*Big Brother*". »

C.F. : Quelle est l'image des différents services de renseignement auprès des citoyens britanniques ?

É.B. : « Malgré une couverture médiatique importante critiquant la participation du MI5 à des actes de torture lors d'interrogatoires de prisonniers soupçonnés d'appartenir au réseau d'Al Qaïda, ce service continue de bénéficier du soutien massif de la population. »

	MI5	MI6	SOCA	GCHQ
Très bonne				
Plutôt bonne	x	x		
Plutôt mauvaise				
Très mauvaise				
Floue			x	x
Sulfureuse				
Romantique				
N'a pas d'image				
Sans opinion				

C.F. : Quelle est l'image des différents services de renseignement auprès des élus parlementaires britanniques ?

	MI5	MI6	SOCA	GCHQ
Très bonne				
Plutôt bonne		x	x	x
Plutôt mauvaise				
Très mauvaise				
Floue				
Sulfureuse	x			
Romantique				
N'a pas d'image				
Sans opinion				

C.F. : L' « affaire » des armes de destruction massive en Irak a-t-elle eu un impact sur l'opinion des Britanniques sur leurs services de renseignement et de sécurité ?

É.B. : « Non, la population en majorité accorde sa confiance aux services de renseignement et de sécurité du pays, même si les dernières révélations sur le comportement du MI5 dans la gestion de prisonniers torturés par les services étatsuniens ont quelque peu ébranlé le piédestal sur lequel elle les portait. »

« L'enquête parlementaire conduite sur l'existence supposée d'armes de destruction massive en Irak et télévisée tend à démontrer que les services de renseignement ont plutôt bien fait leur travail mais que le gouvernement en place a manifestement détourné les conclusions qui lui étaient présentées. »

É.B. : « Ainsi, la classe politique – et plus particulièrement les leaders du New Labour – a perdu de sa crédibilité et le niveau de confiance que la population lui accordait a été entamé. Cette manipulation des données objectives par les décideurs du nouveau parti travailliste jouera¹ certainement en leur défaveur lors des prochaines élections générales (législatives) du 6 mai 2010. »

¹ Le 6 mai 2010, les élections législatives ont été gagnées par le parti conservateur, emmené par David Cameron.

C.F. : Selon vous, les attentats de juillet 2005 à Londres ont-ils eu un impact sur l'image des services britanniques ? Sur l'appréciation de l'équilibre sécurité-liberté de l'opinion publique ?

É.B. : « Oui. Après la stupéfaction générale suite au constat que le Royaume-Uni n'était pas protégé contre le terrorisme islamique malgré la politique extrêmement laxiste vis-à-vis des prosélytes installés dans le pays, l'opinion publique a pu apprécier l'efficacité des services de renseignement et d'investigation britanniques après l'identification rapide des auteurs des attentats suicide et du démantèlement de leur réseau logistique. La stupéfaction a été d'autant plus grande que le Royaume-Uni a découvert que la plupart d'entre eux était des citoyens britanniques (d'origine pakistanaise). Ainsi, le modèle social et politique britannique d'intégration n'avait pas pu empêcher la radicalisation de ces individus. Ce constat a eu des conséquences immédiates sur l'opinion publique, sur la politique gouvernementale en matière de lutte contre le terrorisme d'origine islamique et sur la relation avec la communauté musulmane au Royaume-Uni. »

« Après ces attentats et les tentatives qui ont suivi, le gouvernement travailliste a dû proposer des textes de loi sous la pression de l'opinion publique et des services de sécurité du pays pour renforcer le dispositif national. Le point d'équilibre entre *sécurité* et *liberté* s'est donc considérablement déplacé en faveur de la *sécurité*. »

« Il convient de souligner que l'opinion publique admet sans difficulté des restrictions importantes dans l'exercice des libertés individuelles à condition que celles-ci soient justifiées et motivées. Elles doivent donc être instaurées seulement durant le temps de la crise. »

C.F. : Selon vous, quel est le niveau d'information des élus parlementaires sur les questions de renseignement ? Quels sont leurs moyens d'information ?

É.B. : « Le Parlement est informé à travers son comité mixte, l'Intelligence Security Committee (ISC), qui est habilité pour examiner et contrôler l'activité des services de renseignement britannique. Ce comité peut entendre toute personne et demander communication de tous les documents qu'il juge pertinent. Il est habilité « *top secret* », le plus haut niveau de confidentialité pour accéder à toute information. Ce comité adresse ensuite une conclusion aux médias en occultant les éléments sensibles dont la divulgation publique serait de nature à nuire aux intérêts fondamentaux du pays. »

« Cependant, il a été démontré que certains documents et informations étaient parfois écartés volontairement des rapports ou des pièces communiquées devant ce comité provoquant de violentes critiques de la presse et de certains parlementaires. Pour autant, le gouvernement travailliste n'entend pas lancer des réformes en la matière. Il n'est pas exclu que les conservateurs entreprennent quelques réformes pour leur part s'ils accèdent au pouvoir. »

C.F. : Selon vous, l'image des services de renseignement et de sécurité diffusée par les médias britanniques est-elle plutôt positive ou négative ?

É.B. : « Globalement, l'image des services de renseignement est très positive, si l'on met de côté la campagne médiatique actuelle contre le MI5, accusé d'avoir commis des actes de torture contre des prisonniers suspectés d'appartenir au réseau Al Qaïda. »

« L'image de la police est très positive au Royaume-Uni. Le "bobby" est presque une icône. Et ce, même si cette affirmation tend à disparaître peu à peu avec l'arrivée massive de populations d'immigrés qui ont une autre perception du "flic". »

« Les forces de police et les policiers sont jusqu'à présent très respectés au Royaume-Uni, à la fois par les parlementaires et par la population britannique. Ils sont perçus comme étant les gardiens de la paix, au vrai sens du terme, et les protecteurs du "temple économique" situé au cœur de Londres, la City. »

C.F. : Les journalistes britanniques vous semblent-ils compétents lorsqu'ils traitent des questions de renseignement ?

É.B. : « Le journaliste britannique est particulièrement bien informé et très incisif. Il l'est même trop parfois lorsqu'il dévoile des pans entiers de la vie privée sans que cela ne serve forcément le dossier traité. »

C.F. : Le mythe de James Bond vous semble-t-il aujourd'hui encore très prégnant dans la représentation populaire du renseignement ?

É.B. : « Oui, tout à fait. Qui plus est, les innovations technologiques de surveillance rendues parfois publiques nourrissent ce sentiment. »

C.F. : La série *MI5/Spooks* a-t-elle eu un quelconque effet sur l'image des services dans la conscience collective britannique ?

É.B. : « Je ne regarde pas ce genre de programme à la télévision. »

C.F. : Existe-t-il un plan national ou une politique nationale du renseignement, définie à intervalle régulier par le gouvernement ?

É.B. : « Oui. En effet, le gouvernement britannique, à travers le plan national de protection du pays contre le terrorisme baptisé *Contest 2*, a mis en place une stratégie nationale qui place le renseignement au cœur du dispositif. La stratégie qui repose sur les quatre piliers : "Prepare, Prevent, Protect, Persue"². Les piliers *Prepare* et *Prevent* sont alimentés essentiellement par le renseignement. »

² Préparer, empêcher, protéger, pourchasser.

C.F. : À votre avis, l'image des services de renseignement et de sécurité a-t-elle une influence sur le fonctionnement et les moyens de ces services ?

É.B. : « Bien entendu, dans une certaine mesure. Et cela est valable pour tous les services de l'État. »

ANNEXE ROYAUME-UNI N° 9 : Chronologie

Les faits marquants recensés ici dans une chronologie non exhaustive, sont susceptibles d'avoir un lien ou une répercussion, directs ou indirects, sur le renseignement et la sécurité du Royaume-Uni au cours de l'année 2008.

1^{er} janvier : The Privacy & Human Rights Report 2007, réalisée par les organisations *Privacy International* à Londres et *Electronic Privacy Information Center* à Washington, est publié. Ses auteurs, qui veillent aux niveaux de surveillance des citoyens de part le monde, estiment que la situation se dégrade au Royaume-Uni.

Janvier : Le GCHQ est confronté à des problèmes matériels provoqués par les inondations survenues dans ses locaux en 2007.

Janvier : Le rapport annuel pour l'année 2006-2007 de l'Intelligence and Security Committee est publié, quelques jours avant la réponse du gouvernement à ce rapport.

9 janvier : Un CD contenant des informations personnelles sur 600 000 personnes, notamment au service de l'armée britannique a été volé en même temps qu'un ordinateur appartenant à un jeune officier de la Royal Navy.

24 janvier : Le nouveau projet de loi de lutte contre le terrorisme est débattu en première lecture à la Chambre des communes.

5 février : Le Premier ministre, Gordon Brown, approuve l'utilisation d'éléments de preuve recueillis lors des écoutes téléphoniques et des interceptions dans les affaires pénales.

Début février : Les services de renseignement demandent à avoir le droit de poser un *veto* sur l'utilisation d'enregistrements en tant de preuve judiciaire devant la cour.

20 février : L'ancien directeur du MI6, Richard Dearlove, a été entendu dans le cadre de l'enquête judiciaire ouverte en novembre 2007 sur la mort de la princesse Diana.

26 février : À l'issue d'un procès de quatre mois, Mohammed Hamid, surnommé « Osama ben London », est reconnu coupable par la justice britannique d'avoir constitué et dirigé des camps d'entraînement terroristes au Royaume-Uni et d'avoir appelé au meurtre de non-musulmans.

19 mars : Le Premier ministre, Gordon Brown, annonce que le Royaume-Uni va augmenter le personnel de ses services de renseignement pour mieux lutter contre la menace extrémiste, lors de la présentation de la nouvelle stratégie de sécurité

nationale. Les effectifs seront doublés par rapport à ceux de 2001. Quatre nouvelles unités régionales antiterroristes et quatre centres régionaux de renseignement seront aussi créés.

29 avril : Le *Guardian* affirme que des officiers du MI5 auraient indirectement torturé des individus suspectés d'activités terroristes. Ils auraient « *sous-traité* » avec des agents secrets pakistanais pour cela. Le quotidien fonde ses accusations sur les témoignages de suspects de nationalité britannique, arrêtés au Pakistan.

12 juin : Le projet de loi de lutte contre le terrorisme est débattu en première lecture à la Chambre des Lords.

Mi-juin : Des documents classés top secret sur Al Qaïda et les forces de sécurité en Irak sont égarés dans un train par un fonctionnaire britannique. Celui-ci a été suspendu pour avoir sorti ces documents du Cabinet office et les avoir perdus. Quelques jours plus tard, un second paquet de documents classés secrets a été découvert à bord d'un train.

Juillet : Une campagne de recrutement est amorcée par les services de renseignement britanniques, dirigée plus particulièrement vers les minorités ethniques, ingénieurs, linguistes, *etc.* Le réseau social *Facebook* est pour la première fois utilisée à cette fin.

1^{er} juillet : Le chef du Joint Intelligence Committee (JIC), Alex Allan, tombe dans le coma à la suite d'un malaise.

8 juillet : Eliza Manningham-Buller, ancien directeur du MI5, se dit opposé à l'allongement de la durée de détention provisoire de présumés terroristes de 28 à 42 jours.

8 juillet : La BBC rapporte les propos d'un « *haut responsable des services de sécurité britanniques* » selon lesquels les autorités britanniques « *a de fortes raisons de croire que l'État russe soit impliqué dans le cas de Litvinenko* ». L'ex-agent russe Alexandre Litvinenko est décédé le 23 novembre 2006 à Londres.

15 juillet : Les députés John MacDonnell (travailliste) et Andrew Tyrie (conservateur) demandent à l'ISC d'ouvrir une enquête sur les

accusations portées contre le MI5 et le MI6 sur des actes de torture à l'étranger.

21 juillet : L'ancien chef des Serbes de Bosnie, Radovan Karadzic, accusé de génocide, de crimes contre l'humanité et de crime de guerre, est arrêté avec l'aide du MI6 et du GCHQ.

21 août : Le ministère de l'Intérieur britannique admet avoir égaré des données confidentielles concernant des milliers de délinquants. L'incident met en cause une entreprise sous-traitante, *PA Consulting*, qui venait d'informer les autorités de la perte d'une carte mémoire.

22 août : Dans un jugement, le tribunal de grande instance soulève de graves questions sur les conduites du MI5. Celui-ci est soupçonné d'avoir participé à l'interrogatoire illégal d'un résident britannique Binyam Mohamed, quand il était détenu au Pakistan.

Septembre : Une enquête est ouverte sur le GCHQ, qui avait procédé à des écoutes téléphoniques de la bombing team (Omagh).

8 septembre : Trois hommes sont reconnus coupables, par la justice britannique, d'avoir projeté en août 2006 de commettre des attentats-suicides dans au moins sept avions reliant l'aéroport londonien d'Heathrow avec le Canada et les États-Unis.

Fin septembre : La presse britannique rapporte que la police enquête sur la vente sur un site d'enchères Internet d'un appareil photo, perdu par un officier de renseignement britannique et qui contiendraient des images de suspects de terrorisme.

2 octobre : Le risque d'attaques terroristes est relevé au niveau « sévère », un niveau proche de celui du mois de juillet 2005.

2 octobre : Un ordinateur portable utilisé par le MI5 et contenant des données confidentielles est dérobé lors d'un cambriolage dans une maison de Manchester.

Octobre : Les parlementaires débattent autour du projet *Interception Modernisation Programme* qui permettra au CGHQ, au MI5, au MI6 et à la police d'accéder à une base de données contenant l'ensemble des SMS, emails et historique de navigation d'un utilisateur britannique.

18 octobre : L'ancien directeur du MI5, Stella Rimington affirme que la réponse des États aux attentats du 11 septembre 2001 avait été une « *surréaction énorme* ».

30 octobre : Le ministre de l'Intérieur, Jacqui Smith, demande au procureur général d'ouvrir une enquête sur de possible « *actes criminels* » par le MI5 et la CIA à l'encontre d'un résident britannique détenu à Guantanamo.

26 Novembre : Le *Counter-Terrorism Act 2008* entre en vigueur. Ce texte étend les pouvoirs de l'ensemble des services de renseignement et de sécurité dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Il allonge notamment la durée de détention de suspects de terrorisme de 28 à 42 jours en Angleterre et au Pays de Galles.

4 décembre : La Cour Européenne des Droits de l'Homme condamne le Royaume-Uni pour le « *caractère général et indifférencié* » de la conservation des empreintes digitales, échantillons biologiques et profils ADN des personnes soupçonnées d'avoir commis des infractions mais non condamnées. Elle estime qu'il s'agit là d'une « *atteinte disproportionnée au respect de la vie privée* ».

12 décembre : Le directeur du MI6, Sir John McLeod Scarlett, annonce qu'il prendra sa retraite à la veille du 100^e anniversaire du service de renseignement extérieur britannique. Cette annonce nourrit les spéculations sur les raisons réelles de son départ : l'incapacité du service de faire face à la menace terroriste grandissante contre le pays, sa gestion des missions secrètes en Irak et en Afghanistan, l'échec du service à contrer les actions de l'agence de renseignement extérieur russe.

14 décembre : Le Premier ministre, Gordon Brown, propose au Président pakistanais, Asif Ali Zardari, un « *pacte anglo-pakistanaï de lutte contre le terrorisme* », pour lequel sept millions d'euros devraient être débloqués. « *À travers ces mesures, nous espérons faire davantage pour briser la chaîne de la terreur qui lie les montagnes entre l'Afghanistan et le Pakistan aux villes du Royaume-Uni et d'autres pays dans le monde* », déclare Gordon Brown.

ANNEXE ROYAUME-UNI N° 10 : Liste des thématiques d'actualité

La liste ci-dessous reprend les principales thématiques d'actualité mentionnées dans l'analyse des articles de presse extraits des quotidiens britanniques *The Guardian*, *The Independent*, *The Sun* et *The Daily Mail*, afin de faciliter la lecture des graphiques.

Affaires et scandales

Affaire Litvinenko : La mort de l'ex-agent russe Alexandre Litvinenko en novembre 2006 à Londres suscite toujours de vives tensions entre le Royaume-Uni et la Russie. La cause de son décès est un empoisonnement. Le meurtre reste à ce jour non élucidé. À ce sujet, la *BBC* a rapporté les propos d'un « haut responsable des services de sécurité britanniques », selon lesquels les autorités britanniques ont « de fortes raisons de croire que l'État russe soit impliqué dans le cas de Litvinenko ».

Affaire Mosley : Un agent du MI5 a été contraint de démissionner après qu'il ait été révélé que son épouse avait pris part à une orgie sexuelle sur fond de décor nazi.

BAE System : L'entreprise britannique *BAE System*, principal fournisseur du ministère de la Défense en équipement aéronautique et militaire, est accusée d'avoir versé des pots-de-vin lors de ventes d'armes en Arabie Saoudite pendant les années Thatcher.

Conspiration contre Diana : La mort de la princesse Diana est toujours très présente dans les esprits britanniques et suscite encore de nombreuses spéculations sur ses causes et ses possibles commanditaires. Une enquête judiciaire a été ouverte en novembre 2007 pour faire la lumière sur sa mort. En 2007-2008, plusieurs médias ont accusé le MI6 d'avoir été impliqué dans un complot organisé contre la Princesse, sur ordre de la Reine Elisabeth. L'ancien directeur du MI6, Richard Dearlove, a été entendu dans le cadre de cette enquête.

Enquête publique sur le GCHQ : Une enquête publique sur le rôle du GCHQ dans l'affaire Omagh a été ouverte.

Irak et armes de destruction massive : La manière dont le gouvernement britannique a pris part à la guerre en Irak en 2003 et les justifications alors avancées sont de plus en plus remises en cause. La présence d'armes de destruction massive n'aurait pas été véritablement avérée. Une enquête publique a été ouverte.

Perte de données sensibles : À plusieurs reprises, des officiers et des fonctionnaires ont égaré des données sensibles, voire classifiées, mettant en danger un certain nombre de personnes.

Remise en question du rôle des services : Quentin Letts a rédigé plusieurs papiers véhéments sur les défaillances des services de renseignement et de sécurité britanniques et remis en question leur rôle réel. Dans d'autres articles, l'échec des services en amont des attentats de juillet 2005 est pointé du doigt.

Torture : Les officiers des services britanniques sont accusés d'avoir pratiqué la torture, directement ou par personnes interposées, dans des camps de détenus à l'étranger (Pakistan, Guantanamo). Plusieurs députés ont demandé à l'Intelligence Security Committee d'ouvrir une enquête sur ces accusations.

Cinéma, télévision, radio, littérature

Il est notamment question de la sortie au cinéma du film *Quantum of Solace*, qui met en scène James Bond, et de la série *MI5 / Spooks*, diffusée sur la chaîne *BBC*.

Enquêtes et opérations

Cette catégorie englobe les **arrestations** (de terroristes au Royaume-Uni), les **opérations** (libération d'otages en Turquie en juillet, médiation pour l'échange de prisonniers entre le Hezbollah et Israël), les **enquêtes** secondaires (sur des suspects de terrorisme à Bristol, sur un ancien soldat britannique soupçonné d'avoir été retourné par Al Qaïda, la disparition de Maddie...)

Histoire

Il s'agit souvent de la période de la Seconde Guerre mondiale et des actions menées par les services britanniques contre l'Allemagne nazie.

Justice (enquête)

Plusieurs procès de suspects de terrorisme se sont ouverts en 2008 (procès de Abdulla Ali, un Britannique accusé d'avoir fomenté un attentat à la bombe à l'aéroport, *etc.*). Leur déroulement a plusieurs fois mis en lumière le travail des services de renseignement du Royaume-Uni.

Législation antiterroriste

Antiterrorism Act : Un projet de loi de lutte contre le terrorisme a été déposé au Parlement en 2008. Certaines de ces mesures ont fait l'objet de contestations comme l'allongement de la durée de détention préventive des suspects de terrorisme de 28 à 42 jours et l'utilisation des interceptions réalisées par les services comme preuve au cours des procès.

Législation (autres lois)

Liberté d'expression : De nouvelles mesures pourraient contraindre les médias britanniques à ne pas publier certaines informations pour des questions de sécurité nationale. En 2008, un texte était en préparation au sein d'un comité supérieur des députés et des pairs.

Menaces

Terrorisme : Cette menace est évoquée au travers des arrestations, des évaluations de risques, des analyses et de projets de loi. Le risque d'attaques terroristes a par ailleurs été relevé au niveau « *sévère* » au cours de l'année 2008, un niveau proche de celui du mois de juillet 2005.

Cybermenace : La surveillance et la répression des sites Internet louant le terrorisme et facilitant l'organisation d'actions criminelles sont accentuées. Des cyberattaques contre les systèmes informatiques du gouvernement britannique et contre des parties vitales de l'économie nationale ont été rendues publiques et présentées comme l'une des plus grandes menaces à la sécurité nationale. Les services soupçonnent la Chine et la Russie d'être à l'origine de ces attaques virtuelles.

Espionnage international : Il s'agit autant de la mise en garde contre cette menace que des cas avérés d'espionnage. En janvier, le gouvernement s'apprêtait à expulser 34 espions russes.

Espionnage industriel et économique : Selon les autorités britanniques, la menace provient essentiellement de la France, qui aurait mis sur écoute des bureaux du ministère de la Défense, ainsi que de la Russie et de la Chine.

Méthodes et outils

Interceptions : Deux aspects sont à retenir ici. D'une part, le *Regulation of Investigatory Powers Act* (2000) est critiqué au nom des libertés individuelles, le nombre d'organismes publics autorisés à entreprendre des écoutes ayant été considérablement gonflé (prisons, police, Agence de l'environnement, pompiers, bureaux de poste, conseils locaux, *etc.*). D'autre part, il est question des interceptions effectuées dans le cadre d'enquêtes.

Fichiers : Il est question de la possibilité que le MI5 et la police soient prochainement autorisés à collecter secrètement des échantillons génétiques à partir d'éléments tels que des mégots de cigarette et des tasses à thé en vertu des nouvelles dispositions destinées à accroître la base de données ADN.

National Security Strategy

Il s'agit de la présentation de la stratégie de sécurité nationale faite par le Premier ministre, Gordon Brown, et de son analyse par les experts et les journalistes.

Politique

Il s'agit des débats politiques ou politiques. À noter, l'intervention de l'ancien directeur du MI5, Stella Rimington en octobre 2008. Elle a affirmé que la réponse aux attentats du 11 septembre 2001 avait été une « *surréaction énorme* ».

Sécurité vs liberté

Un débat politique a été engagé sur l'équilibre entre les libertés individuelles et les mesures prises au nom de la sécurité nationale, à l'occasion de la discussion sur le projet de loi relatif à la lutte contre le terrorisme, la vidéosurveillance et les nouvelles dispositions adoptées en faveur des services de renseignement et de sécurité britanniques.

Vie du service

Recrutement : Les services de renseignement britanniques ont ouvert une vaste campagne de recrutement, afin de dénicher des linguistes, des traducteurs, des ingénieurs, *etc.*

Moyens : Les articles évoquent essentiellement deux sujets. Premièrement, est annoncée l'augmentation des moyens dédiés aux services de renseignement (budget, personnel) pour mieux lutter contre la menace extrémiste, lors de la présentation de la nouvelle stratégie de sécurité. Deuxièmement, les autorités politiques et les services de renseignement mettent en avant un certain nombre de technologies très sophistiquées utilisées pour la guerre en Afghanistan ou dans la lutte antiterroriste (mise en place d'un laser capable de scanner et d'identifier les personnes qui transportent des explosifs, *etc.*).

Direction : D'une part, le chef du Joint Intelligence Committee tombe dans le coma après un malaise à son domicile. D'autre part, le directeur du MI6, Sir John Scarlett, annonce qu'il prendra sa retraite à la veille du 100^e anniversaire du service de renseignement extérieur britannique, à la fin de son mandat.

Coopération : Il s'agit de la coopération des agences britanniques avec leurs homologues étrangers, comme les Étatsuniens et les Espagnols.

Autres

Portraits : Il s'agit de portraits de personnalités, connues ou non, auxquelles se rattache, de manière plus ou moins anecdotique, un rapport avec le renseignement britannique : un passé professionnel, la profession d'un parent proche, une rencontre ou une expérience fortuite.

ANNEXE ALLEMAGNE N° 1 : Fiche de présentation de l'Allemagne (2008)

I. Généralités

Géographie

Superficie	357 026 km ²
Situation géographique	Neuf pays frontaliers : France, Luxembourg, Belgique, Pays-Bas, Danemark, Pologne, Autriche. République tchèque, Suisse. Petite façade maritime (principaux ports : Hambourg, Brême, Lübeck et Rostock)
Immigration	682 146 nouveaux immigrants Provenances : Europe de l'Est, Turquie.



Société

Population	82,3 millions d'habitants ¹
Langues	Allemand
Religion	1 ^e : catholicisme. Minorités : protestantisme, islam, judaïsme, orthodoxie.

Économie

Puissance mondiale	4 ^e rang
Produit intérieur brut	2 473 milliards d'euros

Vie politique

Régime politique	République fédérale, dirigée par Christian Wulff
Parti au pouvoir	Chancelier : Angela Merkel (CDU)
Pouvoir législatif	Bundestag – chambre basse (621 sièges), Bundesrat – chambre haute (69 titulaires)
Partis politiques	Die Linke (gauche) Sozialdemokratische Partei Deutschlands – SPD (Parti social-démocrate d'Allemagne – gauche) Bündnis 90/Die Grünen (Alliance 90 / Les Verts – écologiste) Freie Demokratische Partei – FDP (Parti libéral-démocrate – centre droit) Christlich Soziale Union in Bayern – CSU (Union chrétienne-sociale en Bavière – centre droit) Christlich Demokratische Union Deutschlands – CDU (Union chrétienne-démocrate – droite conservatrice) Nationaldemokratische Partei Deutschlands – NPD (Parti national-démocrate d'Allemagne – extrême-droite)
Sièges internationaux	Banque européenne (Francfort)

¹ Source des statistiques : Office statistique de l'Union européenne Eurostats.

II. Renseignement

Services de renseignement et organes périphériques

Bundesamt für Verfassungsschutz (BfV)	Renseignement intérieur
BundesNachrichtenDienst (BND)	Renseignement extérieur
Militärischen Abschirmdienst (MAD)	Renseignement militaire

Principaux textes législatifs ayant trait au renseignement

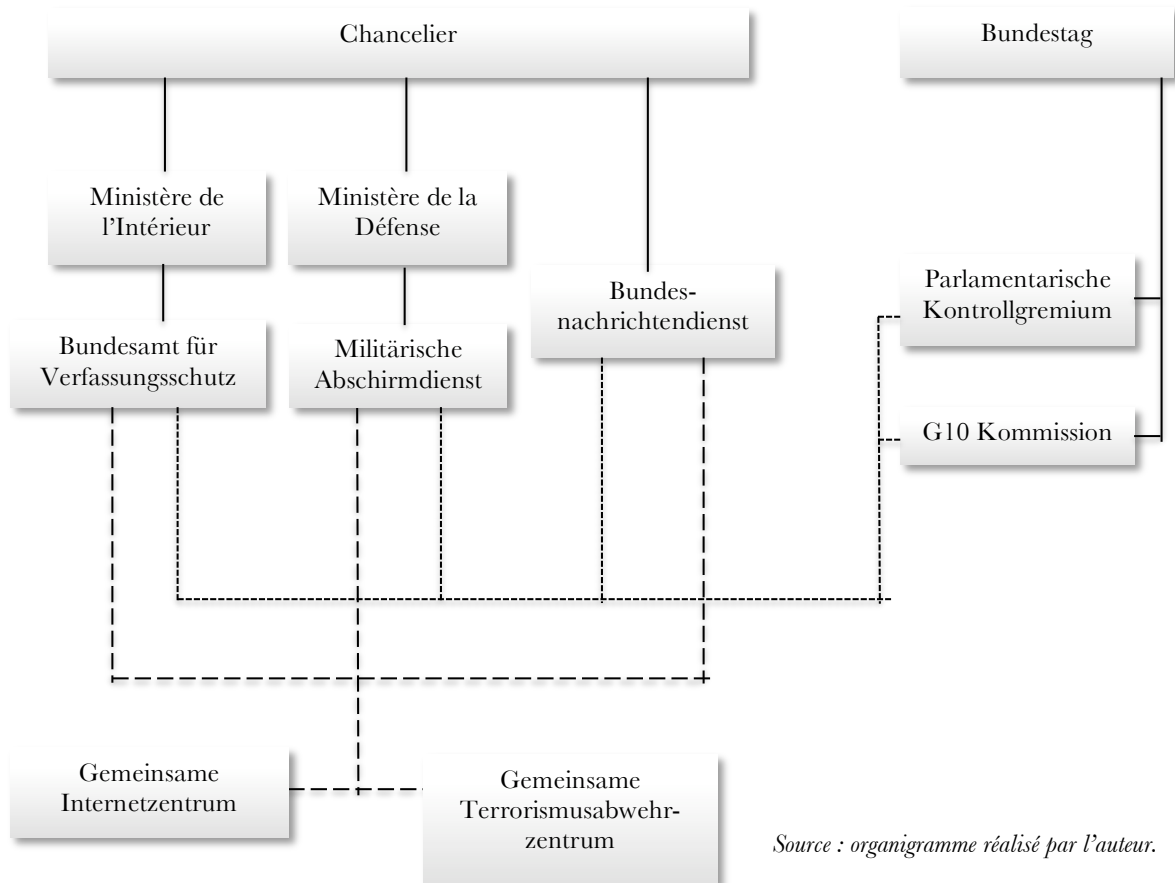
Organisation du renseignement	Loi du 20 décembre 1990 sur le Militärische Abschirmdienst Loi du 20 décembre 1990 sur le Bundesamt für Verfassungsschutz Loi du 20 décembre 1990 sur le Bundesnachrichtendienst
Contrôle	Loi du 13 août 1968 sur la Beschränkung des Brief-, Post- und Fernmeldegeheimnisses (article 5) Loi du 11 avril 1978 sur le Parlamentarische Kontrollgremium (PKGrG)

III. Quotidiens utilisés pour cette étude

Titre	<i>Das Bild</i>
Date de création	1952
Type	Quotidien germanophone tabloïd
Nombre moyen d'exemplaires vendus par jour	3 548 000 exemplaires (2008)
Tendance politique du journal	-
Journaliste spécialisé sur les questions de renseignement	-

Titre	<i>Frankfurter Allgemeine Zeitung</i>
Date de création	1949
Type	Quotidien germanophone d'information générale
Nombre moyen d'exemplaires vendus par jour	365 000 exemplaires (2008)
Tendance politique du journal	Centre-droit
Journaliste spécialisé sur les questions de renseignement	Peter Carstens

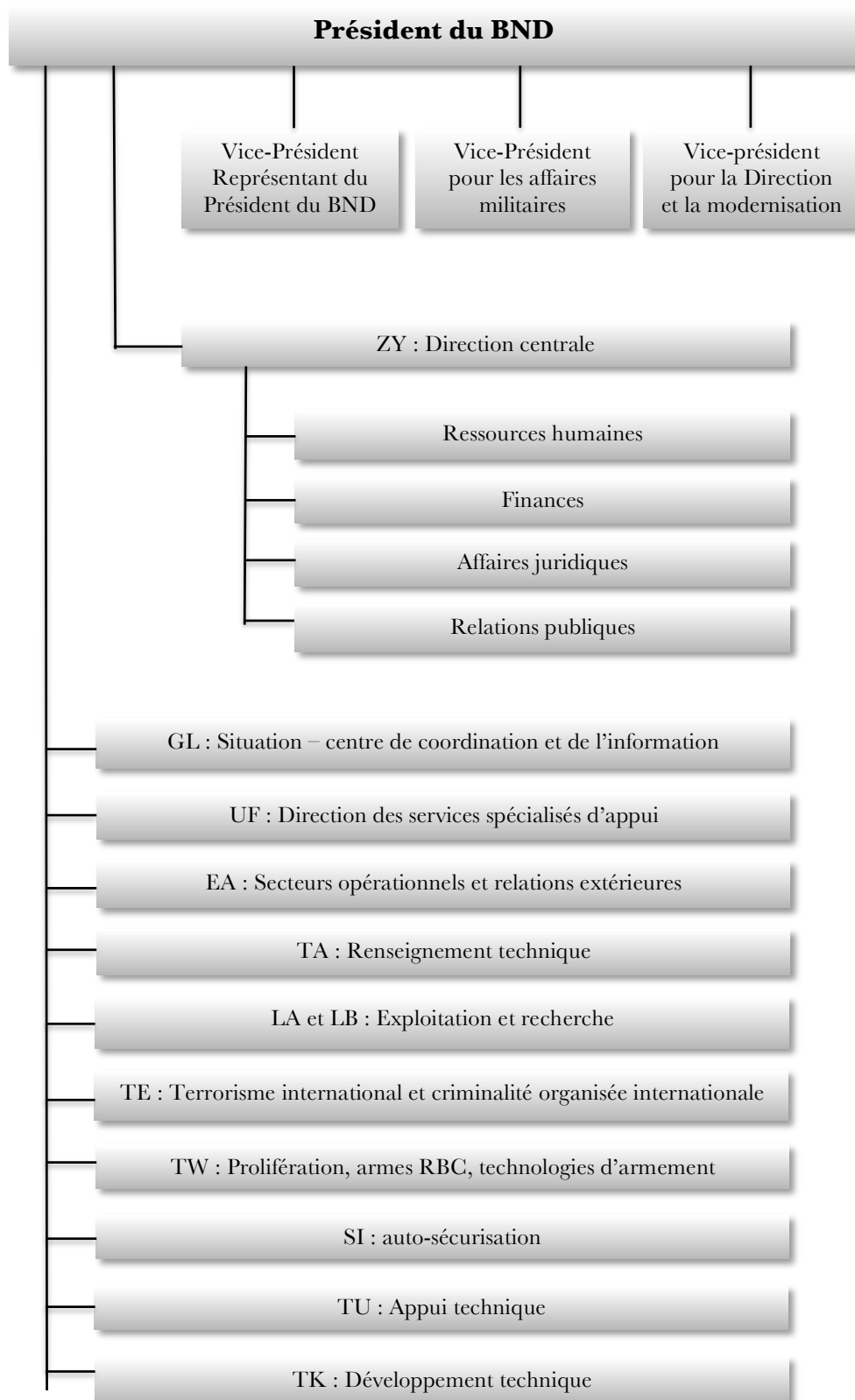
ANNEXE ALLEMAGNE N° 2 : Organigramme général de l'appareil du renseignement allemand (2009)



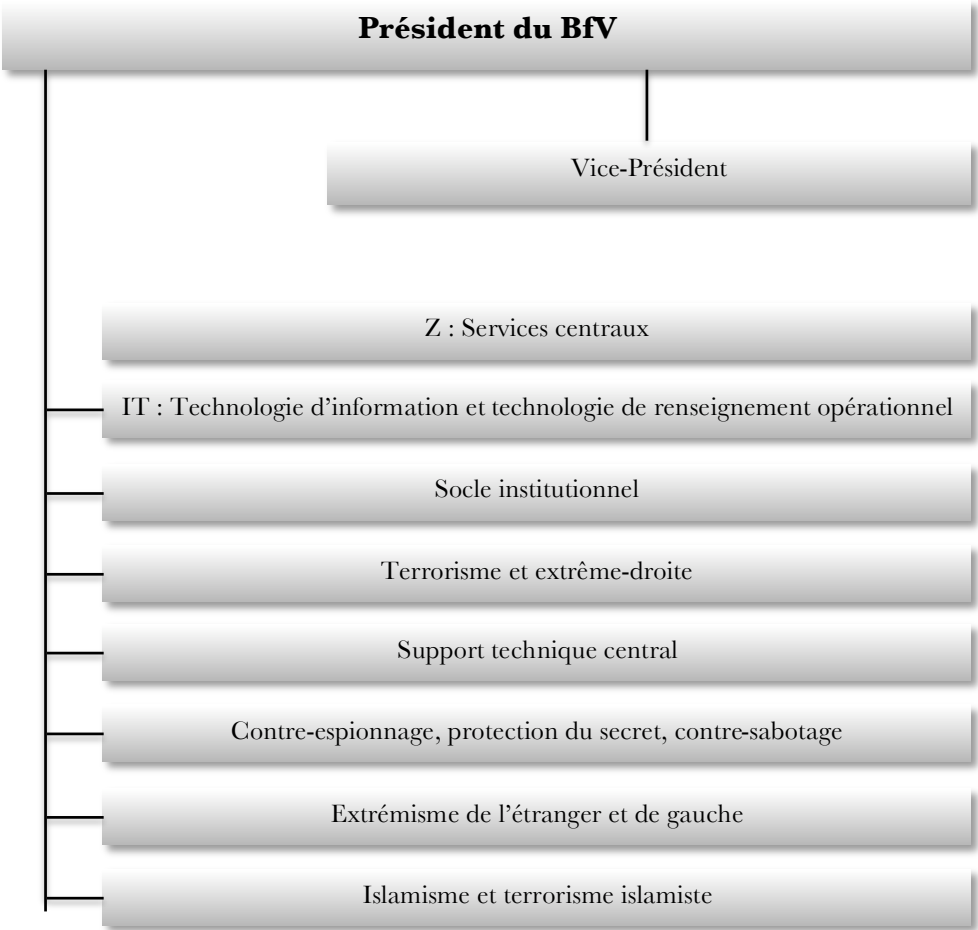
Légende :

- Relation de tutelle
- - - Relation de coordination
- - - - Relation de contrôle

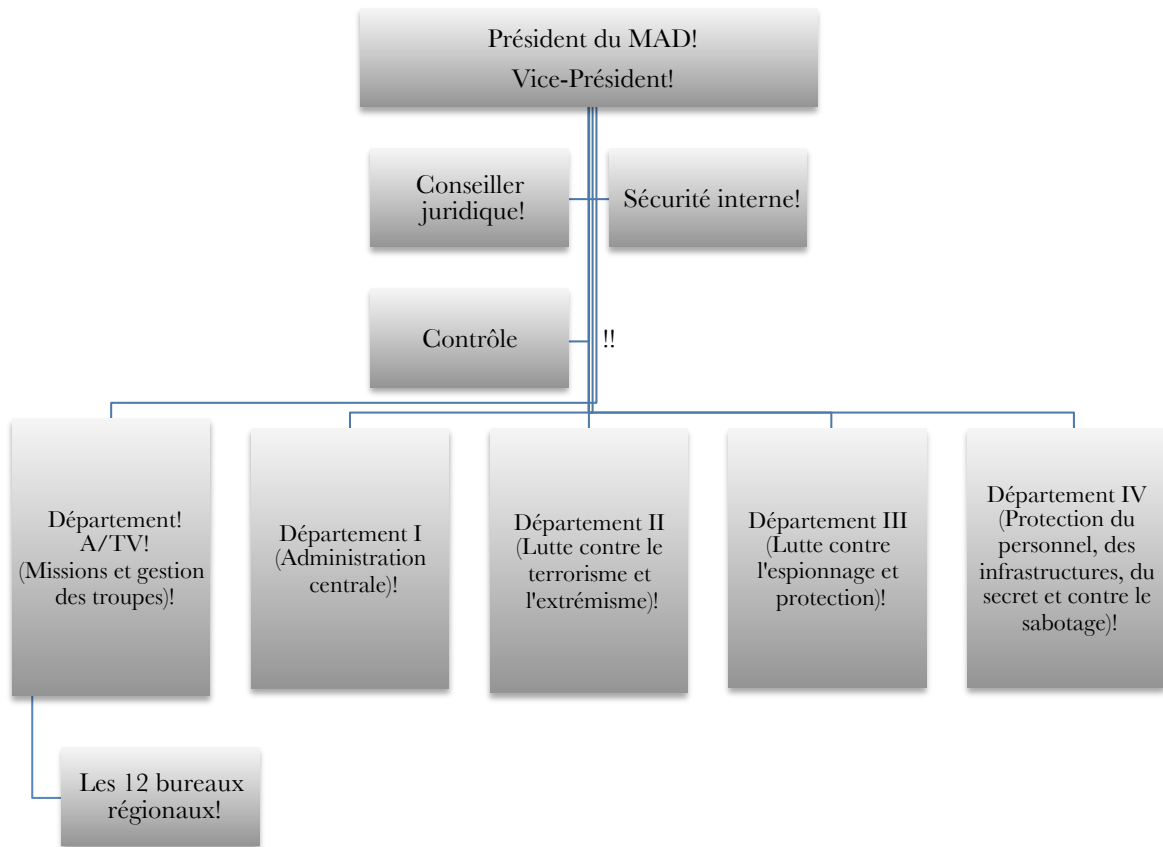
ANNEXE ALLEMAGNE N° 3 : Organigramme du BundesNachrichtenDienst (BND)



ANNEXE ALLEMAGNE N° 4 : Organigramme du Bundesamt für Verfassungsschutz (BfV)



ANNEXE ALLEMAGNE N° 5 : Organigramme du Militärische AbschirmDienst (MAD)



Source : organigramme réalisé par l'auteur à partir des informations disponibles sur le site Internet du MAD.

ANNEXE ALLEMAGNE N° 6 : Liste des directeurs des principaux services de renseignement et de sécurité allemands

1. Directeurs du BundesNachrichtenDienst (BND) de 1956 à nos jours :

Nom	Période d'exercice
Reinhard Gehlen	1956 – 1968
Gerhard Wessel	1968 – 1978
Klaus Kinkel	1979 – 1983
Eberhard Blum	1983 – 1985
Heribert Hellenbroich	Août 1985
Hans-Georg Wieck	1985 – 1990
Konrad Porzner	1990 – 1996
Hansjörg Geiger	1996 – 1998
August Hanning	1998 – 2005
Ernst Uhrlau	Depuis 2005

Source : Internet.

2. Directeurs du Bundesamt für Verfassungsschutz (BfV) de 1950 à nos jours :

Nom	Période d'exercice
Otto John	1950 – 1954
Hanns Jess	1954 – 1955
Hubert Schrübbers	1955 – 1972
Günther Nollau	1972 – 1975
Richard Meier	1975 – 1983
Heribert Hellenbroich	1983 – 1985
Ludwig-Holger Pfahls	1985 – 1987
Gerhard Boeden	1987 – 1991
Eckart Werthebach	1991 – 1995
Hansjörg Geiger	1995 – 1997
Peter Frisch	1997 – 2000
Heinz Fromm	Depuis 2000

Source : Internet.

3. Directeurs du Militärische Abschirmdienst (MAD) de 1955 à nos jours :

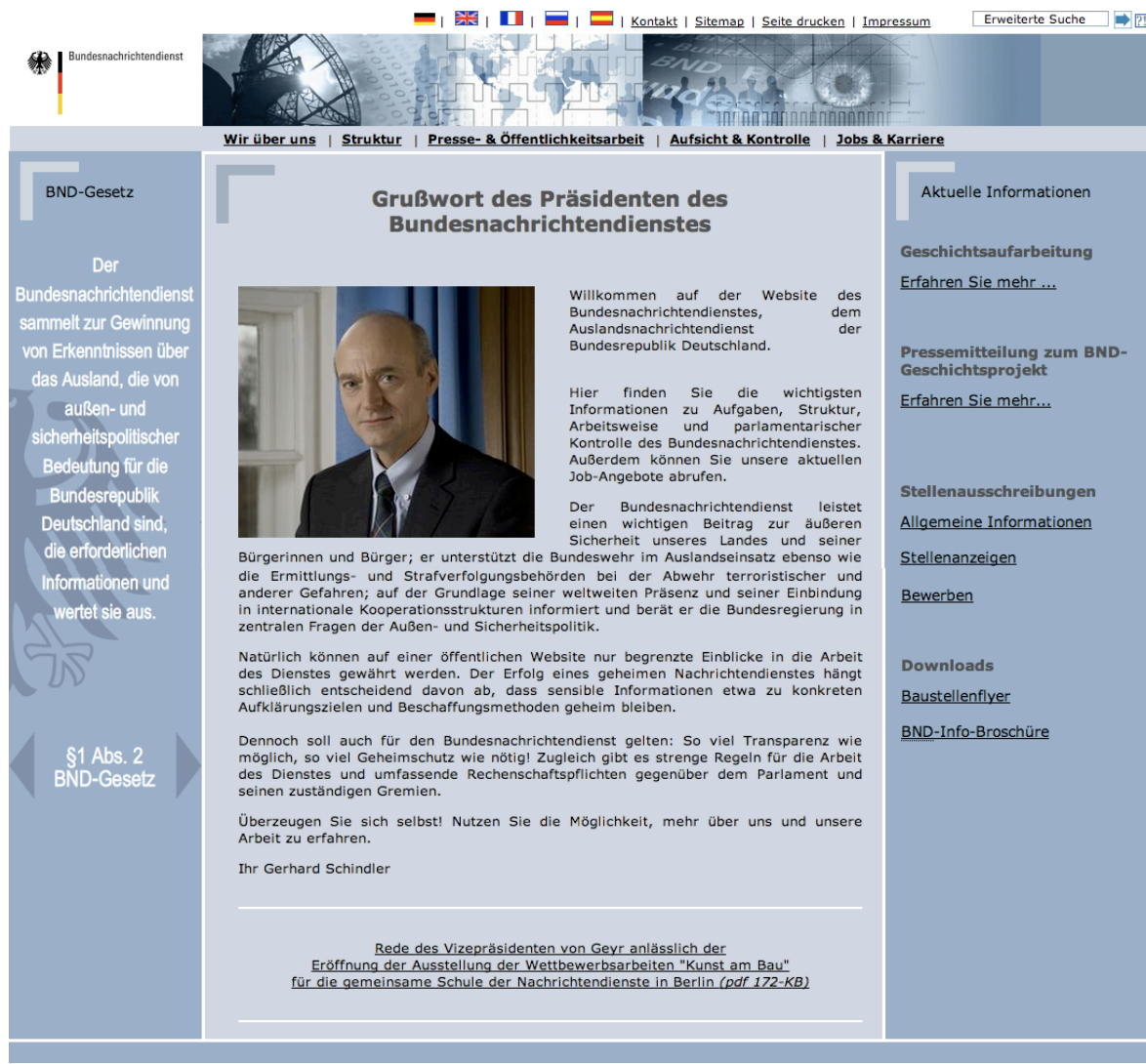
Nom	Période d'exercice
Josef Selmayr	1955 – 1964
Heinrich Seeliger	1964 – 1967
Armin Eck	1967 – 1972
Paul-Albert Scherer	1972 – 1977
Gerd-Helmut Komossa	1977 – 1980
Klaus Vollmer	1980 – 1982
Elmar Schmähling	1982 – 1983
Helmut Behrendt	1983 – 1984
Hubertus Senff	1984 – 1987
Winfried Schwenke	1987 – 1991
Rudolf von Hoegen	1991 – 1998
Georg Freiherr von Brandis	2008 – 2010
Karl-Heinz Brüsselbach	Depuis 2010

Source : Internet.

ANNEXE ALLEMAGNE N° 7 : Les services de renseignement et de sécurité allemands sur Internet

1. Le site Internet du BundesNachrichtendienst (BND) : www.bnd.de

A. La page d'accueil du site web



The screenshot shows the homepage of the Bundesnachrichtendienst (BND) website. At the top, there are navigation links for 'Kontakt', 'Sitemap', 'Seite drucken', and 'Impressum', along with a search bar labeled 'Erweiterte Suche'. The main header features a large graphic with the BND logo and the text 'Grußwort des Präsidenten des Bundesnachrichtendienstes'. Below this, there is a photo of Gerhard Schindler, the President of the BND, and a welcome message in German. The page is divided into several sections: 'BND-Gesetz' on the left, 'Aktuelle Informationen' on the right, and a central text area. The central text area contains a welcome message, information about the BND's role, and a link to a speech by the Vice President. The footer includes the copyright notice '© by Bundesnachrichtendienst'.

Bundesnachrichtendienst

Kontakt | Sitemap | Seite drucken | Impressum | Erweiterte Suche


Wir über uns | Struktur | Presse- & Öffentlichkeitsarbeit | Aufsicht & Kontrolle | Jobs & Karriere

BND-Gesetz

Der Bundesnachrichtendienst sammelt zur Gewinnung von Erkenntnissen über das Ausland, die von außen- und sicherheitspolitischer Bedeutung für die Bundesrepublik Deutschland sind, die erforderlichen Informationen und wertet sie aus.

§1 Abs. 2 BND-Gesetz

Grußwort des Präsidenten des Bundesnachrichtendienstes



Willkommen auf der Website des Bundesnachrichtendienstes, dem Auslandsnachrichtendienst der Bundesrepublik Deutschland.

Hier finden Sie die wichtigsten Informationen zu Aufgaben, Struktur, Arbeitsweise und parlamentarischer Kontrolle des Bundesnachrichtendienstes. Außerdem können Sie unsere aktuellen Job-Angebote abrufen.

Der Bundesnachrichtendienst leistet einen wichtigen Beitrag zur äußeren Sicherheit unseres Landes und seiner Bürgerinnen und Bürger; er unterstützt die Bundeswehr im Auslandseinsatz ebenso wie die Ermittlungs- und Strafverfolgungsbehörden bei der Abwehr terroristischer und anderer Gefahren; auf der Grundlage seiner weltweiten Präsenz und seiner Einbindung in internationale Kooperationsstrukturen informiert und berät er die Bundesregierung in zentralen Fragen der Außen- und Sicherheitspolitik.

Natürlich können auf einer öffentlichen Website nur begrenzte Einblicke in die Arbeit des Dienstes gewährt werden. Der Erfolg eines geheimen Nachrichtendienstes hängt schließlich entscheidend davon ab, dass sensible Informationen etwa zu konkreten Aufklärungszielen und Beschaffungsmethoden geheim bleiben.

Dennoch soll auch für den Bundesnachrichtendienst gelten: So viel Transparenz wie möglich, so viel Geheimschutz wie nötig! Zugleich gibt es strenge Regeln für die Arbeit des Dienstes und umfassende Rechenschaftspflichten gegenüber dem Parlament und seinen zuständigen Gremien.

Überzeugen Sie sich selbst! Nutzen Sie die Möglichkeit, mehr über uns und unsere Arbeit zu erfahren.

Ihr Gerhard Schindler

[Rede des Vizepräsidenten von Geyr anlässlich der Eröffnung der Ausstellung der Wettbewerbsarbeiten "Kunst am Bau" für die gemeinsame Schule der Nachrichtendienste in Berlin \(pdf 172-KB\)](#)

Aktuelle Informationen

Geschichtsaufarbeitung

[Erfahren Sie mehr...](#)

Pressemitteilung zum BND-Geschichtsprojekt

[Erfahren Sie mehr...](#)

Stellenausschreibungen

[Allgemeine Informationen](#)

[Stellenanzeigen](#)

[Bewerben](#)

Downloads

[Baustellenflyer](#)

[BND-Info-Broschüre](#)

© by Bundesnachrichtendienst

B. L'architecture du site web

Traduit en quatre langues : anglais, français, espagnol et russe.

ACCUEIL

- Loi sur le BND (*défilement des principaux articles de lois*)
- Actualités
 - Travail de mémoire
 - Communiqué de presse sur le projet « Histoire de BND »
- Offres d'emploi
 - Informations générales
 - Emploi
 - Postuler
- Téléchargements
 - Dossier sur la construction du siège
 - Brochure d'information sur le BND

À PROPOS DE NOUS

- Direction
 - Président
 - Vice-Président
 - Vice-Président pour les affaires militaires
 - Vice-Président pour les services centraux et modernisation
- Histoire
 - Information sur l'Histoire n° 1
 - Information sur l'Histoire n° 2
 - Information sur l'Histoire – édition spéciale
 - Travail de mémoire
 - Anciens présidents
 - Archives
- FAQ et réponses
- Les autres organismes fédéraux de renseignement

STRUCTURE

- Département GL
- Département UF
- Département EA
- Département TA
- Département LA et LB
- Département TE
- Département TW
- Département SI
- Département TU
- Département TK
- Département ZY
- Domaine UM
 - Nouvel immeuble

PRESSE ET RELATIONS PUBLIQUES

- Événements
 - Symposium 2010
 - Symposium 2008
 - Symposium 2007
 - Symposium 2006
- Publikationen

SUIVI ET CONTRÔLE

- Coordination du gouvernement fédéral
- Contrôle parlementaire
- Contrôle financier
- Protection des données

OFFRES D'EMPLOI ET CARRIÈRE¹

- Informations générales
- Direction (*catégories de A14 à A16*)
 - Emploi
- Cadres (*catégories de A10 à A13*)
 - Emploi
- Employés et technicien (*catégories de A2 à A9*)
 - Emploi
- Formation professionnelle
- Double cursus
- Emploi
- Postuler

¹ La classification de la fonction publique allemande s'articule autour de quatre grandes catégories :

La catégorie de A2 et A5 est constituée de fonctionnaires niveau bac pour des tâches basiques d'aide.

La catégorie de A6 à A9 regroupe les postes administratifs (secrétaire...)

La catégorie A10 à A13 comprend les cadres (inspecteur, médecin, personnel ecclésiastique...)

La catégorie A14 à A16 englobe les cadres *senior* ou les postes de direction (directeur, médecin, personnel ecclésiastique...).

2. Le site Internet du Bundesamt für Verfassungsschutz (BfV) : www.verfassungsschutz.de

A. La page d'accueil du site web

The screenshot shows the homepage of the Bundesamt für Verfassungsschutz (BfV) website. The header includes the BfV logo and navigation links: Home, E-Mail, Sitemap, Impressum, and English. The main content area is divided into several sections:

- Wir über uns**: A vertical menu with links to Arbeitsfelder, Publikationen der Verfassungsschutzbehörden, Ausstellungen, Glossar/FAQ, Info-Links, Jobs, Landesbehörden, and Presse-Info.
- Suche**: A search bar with a "suchen" button.
- Darstellung**: A section for font size adjustment with buttons for "schwarz auf weiß", "weiß auf schwarz", and "Standardeinstellung".
- Bundesamt für Verfassungsschutz**: A central banner with a photo of Heinz Fromm, the President of the BfV, and a welcome message in German.
- Arbeitsfelder**: A section with sub-sections:
 - Rechtsextremismus**: Discusses the activities of neo-Nazis, skinheads, and other right-wing extremists.
 - Linksextremismus**: Provides information on militant autonomists, parties, and organizations.
 - Ausländerextremismus (ohne Islamismus)**: Focuses on extremist foreign organizations and their activities.
 - Islamismus und islamistischer Terrorismus**: Addresses the growing threat of Islamism and its terrorist manifestations.
 - Spionageabwehr, Proliferationsabwehr, Geheim- und Sabotageschutz, Wirtschaftsschutz, Auswertung "Elektronischer Angriffe"**: Discusses counter-intelligence, proliferation, secret services, economic protection, and the analysis of electronic attacks.
 - Scientology-Organisation**: Mentions the monitoring of the Scientology organization.
- Druckansicht**: A button for a print-friendly view.
- Right-hand sidebar**: Contains several news and information items:
 - HATIF - Heraus aus Terrorismus und islamistischem Fanatismus**: A call to action in German and Arabic.
 - Aktuell**: A news item about a BfV excursion in Neubrandenburg on May 3, 2012.
 - Das BfV stellt ein**: Information about IT services and job openings.
 - Hinweistelefon**: A hotline number for reporting terrorism and violence.
 - Verfassungsschutzbericht**: A link to the 2010 report, available in PDF format (4.14 MB).
 - Themen**: A list of thematic reports, including one on proliferation and another on autonomous nationalist militancy.
 - "Jugend@BfV"**: A section dedicated to youth services.

At the bottom left, there are logos for the Bundestag and the BfV, along with the website address www.freiheit-und-einheit.de and the slogan "Freiheit Einheit Demokratie".

B. L'architecture du site web

Uniquement en allemand.

ACCUEIL

- Actualités
- Le BfV recrute
- Le BfV forme
- Appeler !
- Le rapport annuel du BfV
- Jeunes@BfV

À PROPOS DE NOUS

- Direction du service
- Histoire du BfV
- Ce que nous faisons
 - Que signifie exactement protéger la constitution ?
 - L'organisation du service n'est pas un secret
 - Pas inquiétude - nous sommes strictement contrôlés : contrôlés comme les autres organismes
 - La constitution : justice et liberté pour nous tous
 - La protection de la constitution est la protection de tous les citoyens
- La base législative du BfV

DOMAINES D'ACTION

- L'extrémisme de droite
 - Programme de lutte contre les extrémistes de droite - conception
- L'extrémisme de gauche
 - Programme de lutte contre les extrémistes de gauche - conception
- L'extrémisme étranger (hors l'islamisme)
- L'islamisme et le terrorisme islamiste
- Contre-espionnage, contre-prolifération, protection du secret et contre le sabotage, protection du patrimoine économique, évaluation des « attaques électroniques »
 - Protection du patrimoine économique : la prévention par l'information
 - L'espionnage industriel : menace potentielle pour les entreprises
- Église de Scientologie

PUBLICATIONS DES AUTORITÉS DE LA PROTECTION DE LA CONSTITUTION

- Généralités
- Liste des rapports du BfV
- L'extrême-droite
- L'extrême-gauche
- L'extrémisme étranger
- L'islamisme
- Contre-espionnage et protection du secret
- Scientologie
- Symposium
- CD-Rom / Multimédia
- Publications des LfV

EXPOSITIONS

- Die braune Falle : eine rechtsextremistische « Karriere » (*Le piège brun : un « activisme » d'extrême-droite*)
- Es betrifft Dich ! : Demokratie schützen - Gegen Extremismus in Deutschland (*Ça te concerne ! Protéger la démocratie contre l'extrémisme en Allemagne*)
- Islamismus in Deutschland : Die missbrauchte Religion – Islamisten in Deutschland (*Islamisme en Allemagne : la religion malaimée : Islamistes en Allemagne*)
- Salons
- Expositions des LfV

GLOSSAIRE (DÉFINITIONS) / FAQ

- Glossaire
- FAQ

LIENS

- Généralités
- Les autorités de sécurité
- Les services partenaires
- L'extrême-droite

OFFRES D'EMPLOI

- Formation
- Emplois
- Technologie d'information


LIENS VERS LES LfV

COMMUNIQUÉ DE PRESSE : LE BUREAU DE PRESSE DU BFV INFORME

- Interviews
- Présentations
- Téléchargements

2. Le site Internet du Militärische Abschirmdienst (MAD) : www.mad.bundeswehr.de

A. La page d'accueil du site web

Streitkräftebasis    bundeswehr.de · Startseite · Übersicht · Kontakt · Impressum

Amt für den Militärischen Abschirmdienst

Suchbegriff

Wir über uns Struktur Kontakt

Sie sind hier: Startseite

Willkommen auf den Seiten des Militärischen Abschirmdienstes

Der Militärische Abschirmdienst (MAD) ist neben dem Bundesamt für Verfassungsschutz (BfV) und dem Bundesnachrichtendienst (BND) der dritte deutsche Nachrichtendienst auf Bundesebene.

Auftrag des MAD ist es, für den Geschäftsbereich des Bundesministeriums der Verteidigung (BMVg) die Aufgaben einer Verfassungsschutzbehörde wahrzunehmen und zum Erhalt der Militärischen Sicherheit und der Einsatzbereitschaft der Bundeswehr beizutragen.

Als Teil der Streitkräfte gehört der MAD dem Organisationsbereich der Streitkräftebasis (SKB) an.


Kernaufgaben des MAD nach dem Gesetz über den Militärischen Abschirmdienst (MADG) sind die Informationssammlung und -auswertung zu Zwecken der Spionage- / Sabotageabwehr und der Extremismus- / Terrorismusabwehr.

Auf Grundlage des Sicherheitsüberprüfungsgesetzes (SÜG) wirkt der MAD an Sicherheitsüberprüfungen mit (Personeller Geheim- und Sabotageschutz); zudem wird er beratend tätig bei technischen Sicherungsmaßnahmen zum Schutz von Anlagen und Objekten (Materieller Geheimschutz).

Vor dem Hintergrund des erweiterten Aufgabenspektrums der Bundeswehr nimmt der MAD auch an deren Auslandseinsätzen teil. Das Spektrum der Abschirmung von Bundeswehrangehörigen während der Teilnahme an Auslandseinsätzen umfasst dabei sämtliche die Sicherheit der Truppe gefährdende Aktivitäten (Einsatzabschirmung).

Wenn Sie mehr über die Geschichte, die Struktur sowie die Organisation und Arbeitsweise des MAD erfahren möchten, lade ich Sie zu einem Besuch der folgenden Seiten ein.

 **Karl-Heinz Brüsselbach**
Präsident des Amtes für den Militärischen Abschirmdienst

 drucken |  weiterempfehlen |  Kontakt ↑ nach oben

Stand vom: 21.03.11 | Autor:  Redaktion Militärischer Abschirmdienst

B. L'architecture du site web

Uniquement en allemand.

ACCUEIL

À PROPOS DE NOUS

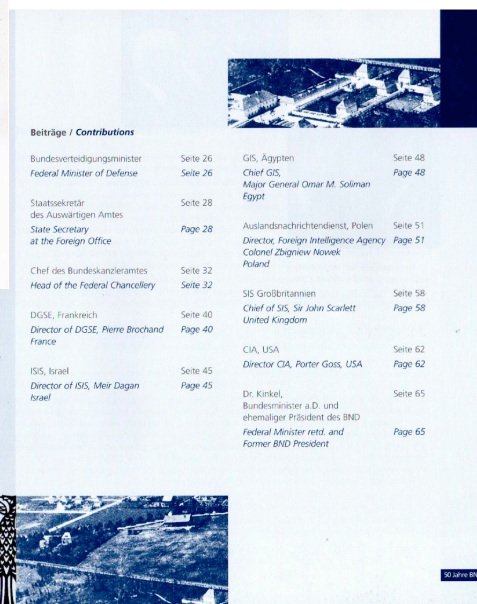
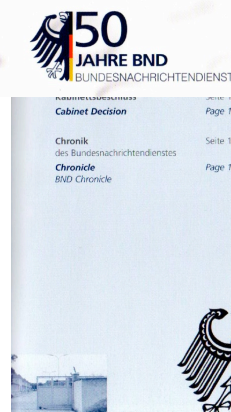
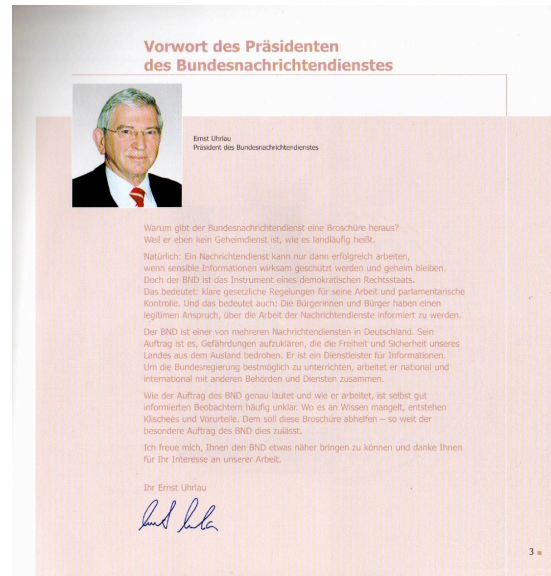
- Représentant permanent – Direction
- Histoire
- Les missions et les actions
 - La direction au sein du ministère fédéral de la Défense
- Foire aux questions
- Autres agences de renseignement de la République fédérale

STRUCTURE

- Département ZAufg (Direction centrale)
- Département I (Fondement, législation, ressources du renseignement)
- Département II (Lutte contre le extrémisme, le terrorisme, l'espionnage et le sabotage)
- Département III (Protection des forces armées déployées)
- Département IV (Protection du matériel et du personnel contre les infiltrations et les sabotages)
- Les lieux d'implantation du MAD

ANNEXE ALLEMAGNE N° 8 : Livrets, dépliants et produits dérivés

Ci-dessous, les livrets de présentation et des 50 ans du BND, le dépliant qui évoque la construction du nouveau siège du service de renseignement extérieur allemand ainsi que les produits dérivés sont des éléments de sa communication externe.





Alexander Obst/Martin Schmitling
Blick auf das Hauptgebäude vom Dach der Technik- und Logistikzentrale

Terminplan

19. Oktober 2006	Erster Spatenstich
Oktober 2006 - März 2007	Bauzaunaufstellung entlang Baufeld
April 2007	Verlegung der Abwasserdruckleitung an der Kreuzung Chaussee/Ecke Wöhlerstraße durch die Berliner Wasserbetriebe
Oktober 2007 - April 2008	Herrichtung der Baugruben und Aufstellung des Bausicherheitszauns
7. Mai 2008	Grundsteinlegung
Mai 2008	Baubeginn Nordbebauung
November 2008	Baubeginn Hauptgebäude
Dezember 2009	Fertigstellung Rohbau Nordbebauung
Frühjahr 2010	Fertigstellung Rohbau Hauptgebäude
25. März 2010	Richtfest
Ende 2010	Fertigstellung Gebäudehülle Nordbebauung
Frühjahr 2011	Fertigstellung Gebäude Nordbebauung
2011	Baubeginn Südbebauung
Frühjahr 2012	Fertigstellung Gebäudehülle Hauptgebäude
Ende 2012	Fertigstellung Hauptgebäude
Ende 2013	Übergabe Hauptgebäude und Nordbebauung
ab 2014	Fertigstellung Südbebauung mit Einzug/Inbetriebnahme des Bundesnachrichtendienstes in Abschnitten Fertigstellung der Aussenanlagen



Baublauf

Zurzeit befinden sich die Nordbebauung mit der Technik- und Logistikzentrale und das Hauptgebäude im Bau. Für die Rohbauarbeiten waren bis zu 22 Baukräne auf dem Gesamtbaufeld im Einsatz. Im Bereich der Nordbebauung sind die Krane mittlerweile wieder abgebaut – der Rohbau ist fertig gestellt. Gerüste zeigen die Montagearbeiten an den Fassaden, die voraussichtlich im Frühjahr 2011 abgeschlossen werden. In den Untergeschossen sind die Gewerke der Technischen Gebäudeausrüstung und des Ausbaus bereits deutlich voran geschritten. Derzeit wird mit großer Intensität der Rohbau des Hauptgebäudes fertig gestellt. Die Arbeiten im Mittelteil – in dem das Richtfest stattfindet – sind quasi die „Vorreiter“. Die Rohbauarbeiten der beiden äußeren Bauteile in Nord und Süd folgen mit etwa zwei Etagen Abstand. Leider hat der harte Winter 2009 / 2010 dazu geführt, dass die Rohbauarbeiten rund zwei Monate hinter dem Plan liegen. Derzeit wird geprüft, in wie weit dies im weiteren Bauablauf aufgeholt werden kann. Seit Oktober 2009 hat die Montage der rund 14.000 Fenster begonnen. Im Sockelgeschoss sind erste Montagearbeiten der Technischen Gebäudeausrüstung und des Ausbaus angelaufen.

Bauherr
Bundesanstalt für Immobilienaufgaben
Projektrealisierung
Bundesamt für Bauwesen und Raumordnung
Oberste Technische Instanz
Bundesministerium für Verkehr, Bau und Stadtentwicklung
Nutzer
Bundesnachrichtendienst
Die Finanzierung erfolgt aufgrund eines Beschlusses des Deutschen Bundestages.

Ansprechpartner beim Bundesamt für Bauwesen und Raumordnung (BBR):
Andreas Kübler M. A.
Tel.: (030) 18401-8432
Andreas.Kuebler@bbr.bund.de



Neubau des Bundesnachrichtendienstes

Ein Projekt des Bundesamtes für Bauwesen und Raumordnung finanziert durch die Bundesrepublik Deutschland



Baustelleninformation 2010

Neubau des Bundesnachrichtendienstes in Berlin



Entwurf: Jan Kleihues, Kleihues + Kleihues, Simulation: Stefan Lutz
Perspektive Chausseestraße nach Süden in Richtung Stadtmitte

Das Projekt

Im April 2003 hat die Bundesregierung den Umzug des Bundesnachrichtendienstes (BND) nach Berlin beschlossen. Für rund 4.000 Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter des BND wird das Gelände des ehemaligen Stadions der Weltjugend in der Chausseestraße der neue Arbeitsort. Auf dem ca. 10 ha großen Areal wird ein Neubaukomplex mit einer Brutto-Grundfläche von rund 260.000 m² entstehen. Mit dem seit Oktober 2006 festgesetzten Bebauungsplan 1 - 19 wurde das Vorhaben planungsrechtlich abgesichert. Nördlich des künftigen Standorts des BND - in der Verlängerung der Wöhlerstraße - wird durch die neue Erschließungsstraße eine Verbindung zur Scharnhorststraße hergestellt. Im Zuge des BND-Vorhabens ist vom Land Berlin die Renaturierung der Panke mit einem öffentlich



Entwurf: Lehmann Architekten, Simulation: Stefan Lutz
Die Südbebauung: Blick auf Besucherzentrum und Internat
zugänglichen Grünzug Südpanke vorgesehen, den das Berliner Planungsbüro Böhm Benfer Zahiri plant. Die Realisierung des Parks wird maßgeblich vom Bund im Rahmen des Eingriffsausgleichs mitfinanziert.

Komplexe Sicherheit und städtische Lebensqualität



Entwurf: Henn Architekten mit Hilmer & Sattler und Albrecht, Simulation: Stefan Lutz
Die Nordbebauung: Blick in die neue Erschließungsstraße mit der Technik- und Logistikzentrale

Das städtebauliche Gesamtkonzept und der architektonische Entwurf des Hauptgebäudes stammen von dem Berliner Architekten Jan Kleihues, Kleihues + Kleihues Architekten. Bei der Planung mussten einige sehr unterschiedliche Vorgaben berücksichtigt werden. Dazu gehörten unter anderem die besonderen Sicherheitsanforderungen und die Berücksichtigung des städtebaulichen Maßstabs. Durch die ausgewogene Verteilung der Baumassen auf einen zentralen Hauptbaukörper und zwei Gebäude entlang der nördlichen und südlichen Grundstücksgrenze sowie zwei mit dem Hauptgebäude verbundene Torhäuser an der Chausseestraße konnten diese Anforderungen erfolgreich umgesetzt werden.

Für die nördliche Bebauung zeichnen die Zweit- und Drittplatzierten des Architekturauswahlverfahrens verantwortlich: die Architekturbüros Henn Architekten mit Hilmer & Sattler und Albrecht; für die südliche Bebauung die Sieger des offenen Architekturwettbewerbes Lehmann Architekten aus Offenburg.

Die vom Bundesamt für Bauwesen und Raumordnung (BBR) durchgeführten Wettbewerbe zur Kunst am Bau führten zu Aufträgen für folgende Künstler: Antje Schillers/Thomas Sprenger (Atrien Hauptgebäude), Friederike Tebbe/Anette Haas (Übergänge Torhäuser = Hauptgebäude), Ulrich Brüsche (Terrassen zum Pankepark) und Barbara Trautmann (Foyer und Brücke Nordbebauung).

Die architektonische Qualität immer im Blick

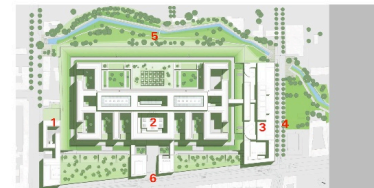
Das Hauptgebäude mit seiner Höhe von rund 30 Metern liegt zurückversetzt von der Chausseestraße in einer rasenbedeckten Senke. Aufgrund funktionaler Anforderungen ist es als zusammenhängender Baukörper mit einer Abmessung von 150 x 280 Metern konzipiert.

Das immense Volumen wird in einzelne Gebäudeflügel aufgelöst, die einen Einblick in unterschiedlich gestaltete Höfe gewähren. Durch die Anordnung der Flügel jeweils längs oder quer zur Gebäudeaußenkante entsteht ein Wechselspiel von langen und kurzen Fassadenflächen, das den gesamten Baukörper umspannt. Der überwiegende Teil der Fassaden erhält eine Bekleidung aus mattglänzenden Aluminiumblechen, die je nach Lichtverhältnis ein sich ständig änderndes kontrastreiches Bild erzeugen. Im Unterschied dazu werden die Fassaden der Torhäuser und der zweigeschossige Sockel des Hauptgebäudes in einem offenporigen grob strukturierten Naturstein hergestellt.

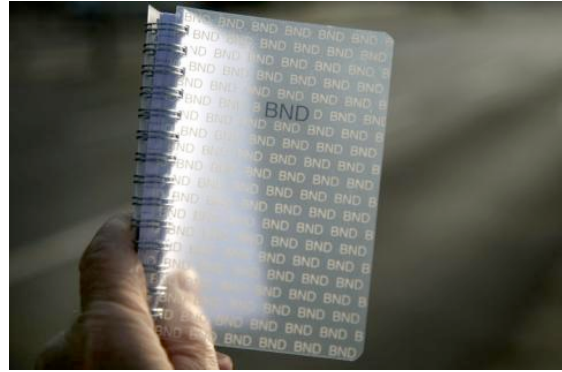
Im Norden des Baufelds entsteht auf 60 x 190 Metern die Technik- und Logistikzentrale mit einer Höhe zwischen 20 und 30 Metern. Dieses Gebäude erhält an der Ecke Chausseestraße ebenfalls einen Natursteinsockel im Erdgeschoss, darüber eine Putzfassade. Der sich anschließende, langgestreckte Gebäudeteil hat einen Sichtbetonsockel und eine Metallfassade. Südlich des Hauptgebäudes wird ein 30 x 125 Meter großer und ca. 20 Meter hoher Neubau für Schule, Internat und Besucherzentrum mit einer Klinkerfassade errichtet.

Lageplan der Gesamtbaumaßnahme

1. Südbebauung mit Schule, Internat und Besucherzentrum
2. Hauptgebäude mit Torhäusern
3. Nordbebauung mit Parkhaus, Technik- und Logistikzentrale



Entwurf: Jan Kleihues, Kleihues + Kleihues
4. Neue Erschließungsstraße
5. Grünzug Südpanke
6. Chausseestraße



ANNEXE ALLEMAGNE N° 9 : La stratégie de communication du Bundesnachrichtendienst, par le Bureau des relations publiques du BND

En 2009, le bureau des relations publiques du Bundesnachrichtendienst a eu la gentillesse de répondre, même partiellement, à ma demande d'informations sur la stratégie de communication du service de renseignement extérieur allemand. Voici son commentaire.

« Bien que la Guerre froide ait pris fin il y a 20 ans, l'image du Bundesnachrichtendienst (BND) auprès du grand public ne cesse d'être défigurée. Nonobstant le fait que, depuis le 11 septembre 2001, la discussion générale est menée avec moins de passion, les gros titres négatifs prennent toujours le dessus. »

« Et pourtant partout, il est évident que celui qui cache son jeu suscite la méfiance et l'incrédulité. S'y ajoute, dans le cas des services secrets, l'aversion généralisée sur fond de clichés. »

« En Allemagne, ces réserves naturelles de l'opinion publique sont renforcées en vertu de deux dictatures totalitaires qui ont marqué l'histoire du pays. L'opinion étant fort sensibilisée sur le plan politique et historique, le risque de voir la liberté être menacée d'abus des activités des services de renseignement est surestimé par rapport à ce qui se fait dans d'autres pays de l'Union européenne. Cependant, une bonne part de la méfiance s'explique sans aucun doute par certaines erreurs commises par le service même au cours de son passé récent. »

« De ce fait, le BND se heurte toujours au scepticisme manifesté dans certaines questions et aux demandes visant à renforcer le contrôle. Ceci rentre bien dans la logique de la perception publique imprégnée, entre autres, de l'obligation de réserve au niveau de la présentation publique des activités du service, d'une part, et des limites évidentes du discernement de la part de l'observateur externe, d'autre part. Dans ce contexte, toujours, loin de ne constituer qu'une manifestation de désarroi, le scepticisme témoignerait aussi de l'existence de bons réflexes de refus exprimés dans un environnement démocratique. »

« Toute la communauté des services secrets se trouve devant le dilemme que les succès passent, en général, sous silence ou sont plus ou moins tout à fait ignorés, tandis que tout manquement réel ou présumé est soumis au grand public, ne serait-ce que dans l'intérêt politique ou médiatique. »

« Sans compromettre ses fondements en révélant des informations sensibles, un service de renseignement ne serait guère en mesure de contester les reproches injustes auxquels il est confronté. Ainsi le BND a-t-il besoin de la caution indispensable de la part de sa "hiérarchie" politique. Ce principe pose comme condition préalable des relations solides sur le plan des rapports de travail et de confiance entre le commanditaire et le maître d'œuvre, d'une part, et un minimum d'acceptation sociale des activités de renseignement, d'autre part. Vu les circonstances précisées ci-dessus et le fait que, dans un environnement de menaces extrêmement dynamiques, notre fonction de prestataire de services dans les

domaines de politique extérieure et de sécurité est de plus en plus importante, cette acceptation sociale nous paraît tout à fait décisive. »

« Générer et préserver cette acceptation exige, toutefois, une stratégie de communication bien réfléchiée et proactive qui dépasse les moyens des relations publiques conventionnelles servant les intérêts de l'image de marque. La stratégie de communication du BND est donc régie par la devise "Transparence maximale – en conformité avec la protection du secret nécessaire". »

« Depuis quelques années, le service cultive le dialogue avec les milieux médiatique, économique et scientifique. Un département de relations publiques créé en 1996 est directement rattaché à la direction du service. Chargé de la diffusion d'information concernant nos activités, nos actes d'efforts, contraintes légales et mécanismes de contrôle, ce département donne un aperçu de nos structures et précise les grandes lignes des réformes internes envisagées, par exemple sur notre nouveau site web. Bref, nous prenons soin de prendre en considération l'intérêt et la compréhension de la population, de corriger des perceptions erronées et de faire tomber les préjugés. L'objectif prioritaire consiste à promouvoir l'acceptation sociale nécessaire au service. En fait, ceci répond aussi à notre autoperception – d'autant plus que nous nous considérons comme l'instrument d'un État de droit démocratique qui attribue, à tout citoyen bénéficiant des droits fondamentaux de notre constitution, le droit légitime à l'information. »

« Par ailleurs, nous assurons aussi la gestion des contacts entre la direction du service et les médias. Tenant à répondre aux intérêts légitimes des journalistes, nous veillons, toutefois, à respecter les limites de la transparence médiatique. Il est évident que l'accès à l'information n'est accordé qu'en respectant les contraintes légales en vigueur. Toute information sensible restera à l'abri du public – ne serait-ce que pour protéger nos informateurs, qui nous transmettent les informations, confiants en notre discrétion et, bien fréquemment, en courant de gros risques. La préservation de cette confiance est dans l'intérêt vital du service. »

« Il n'empêche que nous voudrions mettre à profit les opportunités de la transparence pour entamer un dialogue de confiance avec les faiseurs d'opinion majeurs. »

« C'est à cet effet que notre département des relations publiques dispose de plusieurs plateformes de dialogue spécifiques :

Dans le cadre des *points de presse*, nous tenons à éclaircir, auprès des journalistes, la compréhension des faits.

À l'aide d'*interviews* et d'*articles signés*, la direction du Bundesnachrichtendienst précise la perception spécifique des choses, de certaines tendances internationales de la part d'un service de renseignement, tout en exposant des dossiers internes d'importance.

Sur invitation individuelle, nos cadres participent à des *conférences techniques*.

Une fois par an, le BND organise un *symposium* public consacré à un sujet d'actualité. L'audience s'y compose de représentants officiels de l'Allemagne et de l'étranger, de députés parlementaires, de représentants ministériels et économiques, des milieux scientifiques, de l'enseignement et des médias. »

« S'y ajoute notre ouverture aux citoyens intéressés en général : en plus d'une brochure d'information, notre présence sur Internet qui, largement développée dans le cadre de la réorganisation exhaustive du service en 2008-2009, fait l'objet à l'heure actuelle, d'une

revalorisation supplémentaire. Nos informations sont destinées à un public-cible bien divers – à partir des journalistes jusqu’aux concitoyens politiquement intéressés en passant par des étudiants et des collaborateurs potentiels. »

« L’acceptation sociale de nos activités, toutefois, n’est pas le fruit que de la politique de dialogue mentionnée plus haut, mais aussi de l’estime croissant que les milieux politique accordent à nos activités dans un environnement en pleine évolution des politiques extérieure et sécuritaire. Sur fond de la diversification accrue de la menace (terrorisme, prolifération, crime organisé, cybercrime, *etc.*), l’importance du recueil clandestin d’informations à l’étranger est de plus en plus reconnue – grâce aussi à des performances et des succès solides du service que les milieux politiques apprécient beaucoup et qui trouvent des échos favorables dans l’opinion publique. »

« Il est évident que la doctrine de communication stratégique en tiendra compte. Toutefois, elle respectera aussi les déficits et exigences du service, par exemple, s’il agit d’élargir les pouvoirs ou l’équipement. À ce niveau, la médiatisation de la mission et des finalités des chances et risques, de la sensibilité aux problèmes et des responsabilités est essentielle, et ceci non pas seulement à l’égard des décideurs politiques. »

« Notre stratégie de communication porte ses fruits, comme le prouvent le nombre croissant des candidats et l’écho favorable des médias sur nos propositions de dialoguer. Bien qu’un service de renseignement ne soit pas en mesure de façonner la discussion publique et ne déploie des activités médiatiques que dans une mesure limitée, nous avons tout de même grand intérêt à être un interlocuteur fiable des journalistes et des citoyens. »

ANNEXE ALLEMAGNE N° 10 : Chronologie

Les faits marquants recensés ici dans une chronologie non exhaustive, sont susceptibles d'avoir un lien ou une répercussion, directs ou indirects, sur le renseignement et la sécurité de l'Allemagne au cours de l'année 2008.

14 février : Le domicile et les bureaux du directeur de la *Deutsche Post*, Klaus Zumwinkel, sont perquisitionnés dans le cadre d'une enquête pour une fraude fiscale. Il est soupçonné d'avoir placé secrètement plusieurs millions d'euros dans des fonds et des banques au Liechtenstein.

25 mars : Le Président du BND, Ernst Uhrlau, accorde une interview à l'hebdomadaire *Der Spiegel* sur le thème de la menace terroriste en Allemagne.

4 avril : Thomas Leinkauf et Hubertus Knabe, journalistes au quotidien *Berliner Zeitung*, sont identifiés comme ayant été d'anciens informateurs de la Stasi.

5 avril : Le *Bild am Sonntag* affirme que l'ancien chancelier Gerhard Schröder aurait conclu, en 2004, un accord secret avec le colonel libyen Kadhafi sur la formation des forces de sécurité libyennes en contrepartie de la médiation libyenne pour la libération des otages allemands de l'île de Jolo (Philippines).

18 avril : Un citoyen allemand est arrêté en Afghanistan par l'armée étatsunienne qui le soupçonne d'avoir espionné une base de l'OTAN en vue d'une éventuelle attaque. Celui-ci est emmené dans une prison de haute sécurité de la base américaine de Bagram (nord de Kaboul) et interrogé, notamment par le BND, avant être relâché.

28 avril : Le BND s'excuse d'avoir intercepté entre juin et novembre 2006 les courriels d'une journaliste de l'hebdomadaire *Der Spiegel*, Susanne Koelbl. Le BND avait déjà été accusé en 2006 d'avoir espionné six journalistes pendant deux ans. Le président du BND, Ernst Uhrlau, avait assuré en mai 2006 que cela ne se reproduirait plus jamais.

Mai : Le BND intervient en qualité de médiateur dans l'échange de prisonniers entre Israël et le Hezbollah.

7 mai : La construction du nouveau siège du BND dans le centre de Berlin débute. La livraison de cet imposant bâtiment, dont le coût est estimé à 720 millions d'euros, est prévue pour 2012.

14 mai : Selon un rapport 2007 du BfV, les entreprises allemandes sont de plus en plus menacées par l'espionnage économique et

industriel de la Russie et de la Chine. Il indique qu'il est mené par des stagiaires, des étudiants, des scientifiques et des espions professionnels. « *Les attaques sur Internet représentent la menace la plus dangereuse* » et « *la plupart des agressions électroniques détectées en ce moment prennent leur source en Chine* ».

17 juin : Le groupe de coalition CDU/CSU-SPD dépose un projet de loi sur la lutte contre les menaces du terrorisme international par l'intermédiaire du BKA (BKA-Gesetz).

24 juin : Le ministre de la Défense, Franz Josef Jung, annonce l'envoi d'un millier de soldats supplémentaires en Afghanistan. Seule une quarantaine d'experts en communication seront déployés dans le sud du pays, jugé très dangereux.

24 juin : Quatre allemands, dont un enfant, sont enlevés sur leur *yacht* par des pirates somaliens dans le golfe d'Aden. Ils sont retenus dans la zone montagneuse du Puntland.

3 juillet : Le BND participe à la libération d'otages en Turquie.

20 juillet : Dans une interview, le ministre fédéral de l'Intérieur, August Hanning, présente les grandes orientations politiques en matière de sécurité et de renseignement.

11 août : Le BfV met en garde les entreprises allemandes contre le zèle de la Chine et de la Russie en matière d'espionnage économique, quelques jours avant la visite officielle du Chancelier allemand, Angela Merkel, en Chine.

13 août : Le projet de loi sur la lutte contre les menaces du terrorisme international par l'intermédiaire du BKA, retoqué par le gouvernement.

7 octobre : Le gouvernement dépose un projet de loi sur les cartes d'identité et les preuves d'identité électroniques.

15 octobre : La commission de Défense, en charge de la maltraitance de l'ancien détenu de Guantánamo Murat Kurnaz, contre des membres du Commandement des forces spéciales à la province de Kandahar US camp de détention, en Afghanistan, remet son rapport.

23 octobre : Le BND organise son 10^e Symposium international sur le thème : « *Globaler Jihad – Europa im Fokus?!* ». Il est question des

tendances actuelles du terrorisme international islamiste.

Octobre-novembre : Les associations de libertés de la presse et des journalistes allemands interpellent le Bundesrat à propos de l'affaiblissement, prévu par le projet de loi sur le BKA, de l'article 53 du Code de procédure pénal allemand sur le droit de secret professionnel pour certaines professions.

Novembre : Le BND participe à la libération d'otages autrichiens, capturés par Aqmi en Tunisie.

24 novembre : Pour lutter contre les pirates somaliens dans le Golfe d'Aden et au-delà, l'Allemagne propose de mettre à la disposition de la « *Mission Atalanta* » de l'Union européenne 1 400 militaires et une frégate, répartis en deux équipages et des commandos embarqués à bord des navires de commerce affrétés par les armateurs allemands.

28 novembre : Trois officiers du BND, qui avaient été arrêtés par les forces de sécurité du Kosovo parce qu'accusés d'être les auteurs d'une explosion dans le centre-ville de Pristina le 14 novembre, sont libérés.

14 décembre : Trois Allemands, dont un expert qui travaille pour l'ONU, sont enlevés et emmenés dans une région montagneuse au nord du Yémen.

19 décembre : Les trois Allemands, pris en otages au Yémen, sont libérés.

19 décembre : Le Parlement adopte le projet de loi sur la lutte contre les menaces du terrorisme international par l'intermédiaire du BKA. Celui-ci étend les pouvoirs de ce service de police et l'autorise à mettre en place une surveillance des ordinateurs de certains suspects.

ANNEXE ALLEMAGNE N° 11 : Liste des thématiques d'actualité

La liste ci-dessous reprend les principales thématiques d'actualité mentionnées dans l'analyse des articles de presse extraits des quotidiens allemands Das Bild et le Frankfurter Allgemeine Zeitung, afin de faciliter la lecture des graphiques.

Affaires et polémiques

Espionnage de journalistes allemands par le BND : Le BND présente ses excuses au *Spiegel* pour avoir espionné certains journalistes, plusieurs mois après que l'espionnage ait été révélé. S'est posé à la question de la protection des journalistes, de la liberté de la presse, du champ légal d'interception et de l'intégrité des journalistes qui rencardaient le service de renseignement extérieur.

Méthodes par le BND dans l'enquête de fraude au Liechtenstein : Le fait que le BND ait déboursé cinq millions d'euros pour s'approprier le CD-Rom contenant la liste des contribuables allemands potentiellement concernés a fait l'objet d'un vif débat, tant sur la montant de la rétribution que sur le fait de récompenser le vol de cet employé de banque.

Arrestation d'officiers du BND au Kosovo : Trois officiers du BND ont été arrêtés par les forces de sécurité du Kosovo, accusés d'être les auteurs d'une explosion dans le centre-ville de Pristina le 14 novembre. Cette arrestation fut largement médiatisée par la chaîne publique kosovare RTK, les visages et les noms des trois Allemands ont été publiés dans les journaux kosovars. Les trois officiers ont été relâchés quelques jours plus tard, le 28 novembre.

La formation des forces libyennes par les services allemands : La révélation de la formation des forces de sécurité libyennes par des officiers du BND et des commandos spéciaux allemands a créé la stupeur alors même que le gouvernement Kadhafi était en proie à une révolution civile. Des rumeurs ont circulé sur l'origine de cette démarche. Certains ont avancé que Gerhard Schröder, alors qu'il était Chancelier l'aurait proposé à Mouammar Kadhafi en compensation pour l'aide que la Libye avait apportée pour la libération de la famille Wallert, enlevée par des insurgés islamistes aux Philippines en 2000.

Autres : Agression sexuelle commise par un officier supérieur en Afghanistan, l'usage de la torture sur des prisonniers

Arrestation d'un Allemand par l'armée étatsunienne

Il est question de l'arrestation d'un citoyen allemand en Afghanistan par l'armée étatsunienne qui le soupçonnait d'avoir espionné une base d'équipement de sécurité de l'OTAN en vue d'une éventuelle attaque. Le citoyen allemand a été emmené dans une prison de haute sécurité de la base américaine de Bagram au nord de Kaboul et interrogé, notamment par le BND, avant être relâché.

Cinéma et littérature

Cette catégorie regroupe la diffusion de téléfilm d'espionnage sur les chaînes de télévision allemande, les ouvrages publiés et les épisodes du feuilleton historique du *FAZ* qui évoque les services de renseignement allemands.

Contrôle parlementaire des activités du BND

Les différents scandales ont mis en question l'efficacité du rôle du contrôle parlementaire. Cela a créé des désaccords au sein même de la coalition. Un certain nombre de parlementaire ont demandé à ce que celui-ci soit réformé.

Débats

Sur les interceptions: En janvier, le Tribunal administratif fédéral a rejeté la requête d'un terroriste condamné qui mettait en cause l'usage de l'interception de communications téléphoniques par le BND.

Sur la protection des données : La détention et le stockage de données personnelles par Telekom sur ses clients sont considérés comme un risque de sécurité important pour le public.

Projet de loi BKA : Le projet de loi vise à élargir les compétences du Bundeskriminalamt. Parmi les dispositions qui polarisent les critiques, celle qui a trait à l'autorisation de la surveillance des ordinateurs. Les contestations se fondent sur l'atteinte aux libertés individuelles.

Enquêtes publiques

Le rôle du BND en Irak : Il est question de l'enquête ouverte sur le rôle du BND en Irak à partir de 2003 alors même que le Chancelier avait refusé d'envoyer des forces allemandes aux côtés des troupes étatsuniennes sur ce théâtre de guerre.

Échec du BND : L'efficacité du BND est mise en doute après qu'il n'est pas réussi à détecter Zammar, un citoyen allemand, soupçonné d'avoir participé aux attentats du 11 septembre 2001, alors qu'il y avait des indices.

Essais et recherche

Cette catégorie rassemble les articles sur les essais et les revues scientifiques qui ont porté sur le renseignement allemand. Il est notamment question de la parution de *CIA : Die ganze Geschichte* signé Tim Weiner, de *Curveball : Spies, lies, and the con man who caused a war* de Bob Drogin et de celle du numéro de juin de la revue *Vierteljahrshefte* qui propose le témoignage de l'ancien président du BND, Hans-Georg Wieck, dans l'article *Die DDR in den Augen des BND*.

Histoire

Il est question de récits historiques sur des officiers allemands, des services (Stasi), des affaires ou sur la relation étroite, supposée, entre le BND et des astrologues allemands au cours du siècle dernier.

Justice (enquête)

Il s'agit là de l'issue judiciaire des enquêtes des différents services allemands. À l'occasion des procès concernés, le travail des services et les preuves qu'ils ont découvertes sont mis en évidence.

Menaces

Menace terroriste : il s'agit de l'évaluation du niveau de la menace précisé par le ministre de l'Intérieur ou les services de renseignement (Le BND s'inquiète de la menace que représente Aqmi en octobre), des actes terroristes contre les intérêts et les ressortissants allemand, les menaces ouvertes de groupes criminels.

Menace extrémiste : il s'agit de l'évaluation de la menace représentée par les groupes d'extrême-gauche et d'extrême-droite (interdiction du NPD).

Menace d'espionnage économique : Le BfV s'estime bien conscient des dangers auxquels sont exposés les entreprises allemandes et les met en garde contre les espions chinois, les espions russes et les employés déloyaux au service d'un concurrent.

Cybercriminalité : Il s'agit la potentialité d'attaques informatiques ciblées et des actes de malveillance avérés (attaque de sites gouvernementaux, espionnage informatique).

Autres menaces : La menace sectaire (la scientologie est sous surveillance du LfV de Cologne)

Ministre afghan espionné par le BND

Les médias allemands, dans le cadre de l'affaire d'espionnage des journalistes du *Spiegel*, ont révélé que le BND a mis sur écoute le ministre du Commerce afghan.

Opérations

Cette catégorie englobe les **arrestations** (de terroristes en Allemagne), les **opérations** (libération d'otages en Turquie en juillet, la médiation pour l'échange de prisonniers entre le Hezbollah et Israël), les **enquêtes** secondaires.

Enquête sur les fraudes via Liechtenstein : il est question de l'enquête menée par le BND sur une évvasion fiscale de grande ampleur de contribuables allemands qui plaçaient leur argent dans la banque LGT au Liechtenstein. Cette enquête a concerné un certain nombre de personnalités en vue comme des sportifs de haut niveau, des chefs d'entreprises, des artistes, *etc.*

Politique

Cette catégorie contient les discussions et prises de bec entre les ministres ou les parlementaires sur des sujets comme l'implication de l'Allemagne dans les « vols de la CIA ».

Vie du service

Futur siège du BND : en 2008 a débuté la construction d'un nouveau bâtiment destiné à accueillir le siège du BND d'ici quelques années.

Le sort du directeur du BND : Les différents scandales qui ont touché le BND depuis plusieurs mois ont mis sur la sellette le directeur Ernst Uhrlau. Plusieurs politiques ont réclamé sa démission.

Autres

Politique nationale de sécurité : Dans une interview au moins de juillet, le ministre fédéral de l'Intérieur allemand, August Hanning, présente les grandes orientations politiques en matière de sécurité et de renseignement.

ANNEXE BELGIQUE N° 1 : Fiche de présentation de la Belgique (2008)

I. Généralités

Géographie

Superficie	30 528 km ²
Situation géographique	Quatre pays frontaliers : France, Pays-Bas, Allemagne, Luxembourg. Petite façade maritime (principaux ports : Ostende et Zeebruges)
Immigration	164 152 immigrants ¹ Provenances : France, Pays-Bas, Maroc, Pologne, Allemagne, Roumanie, Turquie, Italie, États-Unis, Portugal.



Société

Population	10,6 millions d'habitants
Langues	Néerlandais, français, allemand.
Religion	1 ^e : catholicisme. Minorités : islam, judaïsme, protestantisme, orthodoxie.

Économie

Puissance mondiale	20 ^e rang
Produit Intérieur Brut	346 milliards d'euros

Vie politique

Indépendance	1830
Régime politique	Monarchie parlementaire fédérale
Parti au pouvoir	Premier ministre : Yves Leterme (CD&V)
Pouvoir législatif	Chambre des représentants (150 sièges), Sénat (71 sièges)
Partis politiques	Mouvement Réformateur – MR (droite francophone) Centre démocrate Humaniste – cdH (centre francophone) Christen-Democratisch en Vlaams – CD&V (droite néerlandophone) Ecologistes confédérés pour l'organisation de luttes originales – Ecolo-Groen! (gauche) Front National – FN (extrême-droite francophone) Lijst Dedeker – LDD (extrême-droite néerlandophone) Nieuw-Vlaamse Alliantie – N-VA (droite néerlandophone) Open Vlaamse liberalen en democraten – Open Vld (droite néerlandophone) Parti Socialiste – PS (gauche francophone) Socialistische Partij Anders – SP.A (gauche néerlandophone) Vlaams Belang – VB (extrême-droite néerlandophone)
Sièges internationaux	OTAN, Commission de l'Union européenne

¹ Source des statistiques : Office statistique de l'Union européenne Eurostats.

II. Renseignement

Services de renseignement et organes périphériques

Sûreté de l'État (SE)	Renseignement intérieur et extérieur
Service Général du Renseignement et de la Sécurité (SGRS)	Renseignement militaire
Organe de Coordination pour l'Analyse de la Menace (OCAM)	Analyse de la menace en matière de terrorisme et d'extrémisme
Cellule du Traitement Financier (CTF)	Renseignement financier

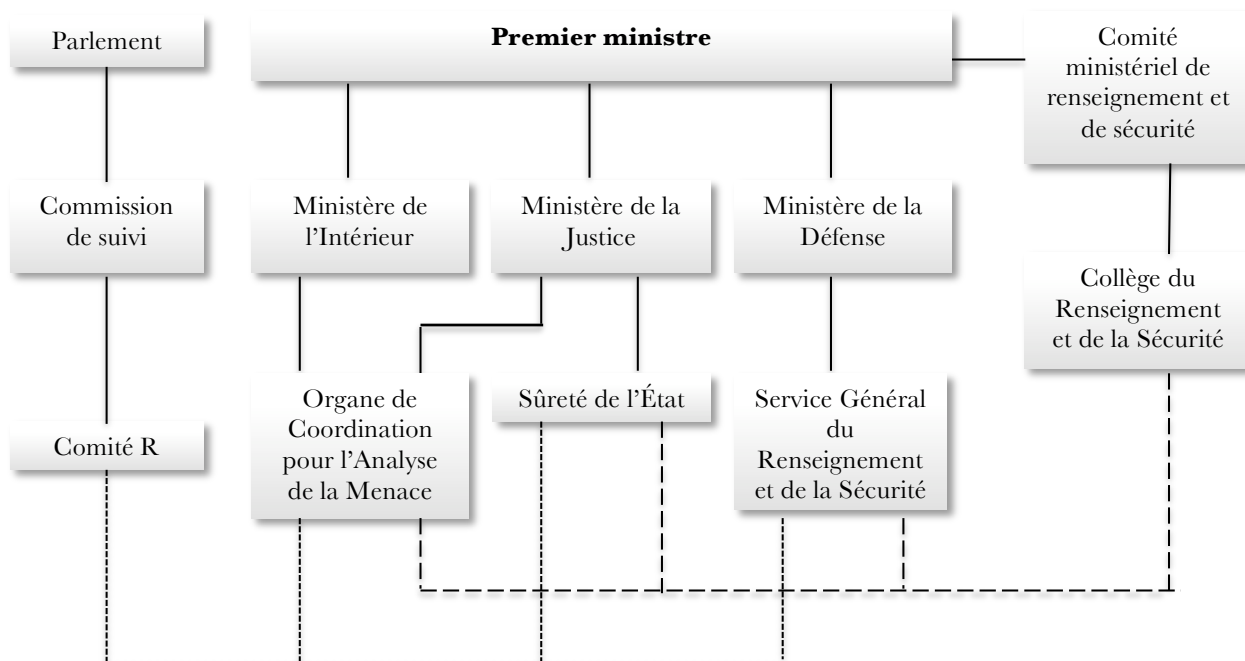
Principaux textes législatifs ayant trait au renseignement

Organisation du renseignement	Arrêtés royaux du 21 juin 1996 portant création du Collège du Renseignement et de la Sécurité et du Comité ministériel de renseignement et de sécurité Loi organique du 30 novembre 1998 sur les services de renseignement et de sécurité Arrêté royal du 21 décembre 2001 qui modifie la loi organique des services de renseignement et de sécurité du 30 novembre 1998 Loi du 3 avril 2003 modifiant la loi du 30 novembre 1998 sur les services de renseignement et de sécurité Loi du 10 juillet 2006 créant l'Organe de Coordination pour l'Analyse de la Menace
Méthodes et moyens	Loi du 4 février 2010 relative aux méthodes de recueil des données par les services de renseignement et de sécurité
Contrôle	Loi organique du 18 juillet 1991 relative au contrôle des services de police et de renseignement

III. Quotidien utilisé pour cette étude

Titre	<i>La Libre Belgique</i>
Date de création	1884 (sous le nom de <i>Patriote</i>)
Type	Quotidien francophone d'information générale
Nombre moyen d'exemplaires vendus par jour	43 383 exemplaires
Tendance politique du journal	Droite, catholique
Journaliste spécialisé sur les questions de renseignement	Roland Planchar

ANNEXE BELGIQUE N° 2 : Organigramme général de l'appareil du renseignement belge (2008)

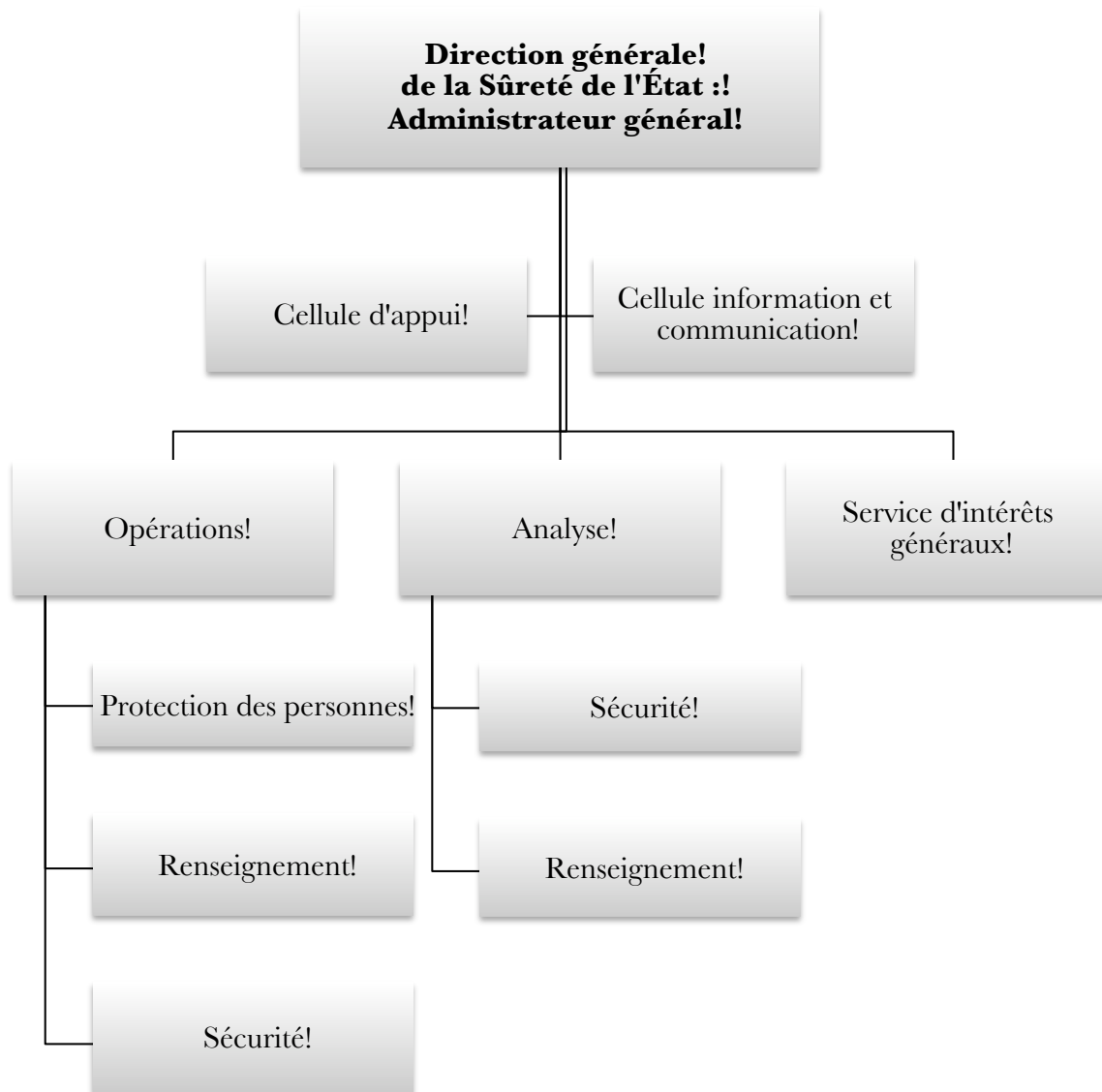


Source : organigramme réalisé par l'auteur.

Légende :

- Relation de tutelle
- - - Relation de coordination
- - - - - Relation de contrôle parlementaire

ANNEXE BELGIQUE N° 3 : Organisation de la Sûreté de l'État (2008)



Organigramme réalisé par l'auteur à partir des informations disponibles dans le rapport annuel 2008 du service et sur le site Internet officiel du Service public fédéral de la Justice : www.just.fgov.be/fr, visité la dernière fois le 2 août 2011.

ANNEXE BELGIQUE N° 4 : Organisation du Service Général du Renseignement et de la Sécurité (2008)



Organigramme réalisé par l'auteur à partir des informations disponibles sur le site Internet du ministère de la Défense : www.mil.be/is, visité la dernière fois le 2 août 2011.

ANNEXE BELGIQUE N° 5 : Liste des directeurs des principaux services de renseignement et de sécurité belges

1. Les Administrateurs généraux de la Sûreté de l'État de 1933 à nos jours :

Nom	Période d'exercice
Robert de Foy	1933 – 1940
Fernand Lepage	1940 – 1944
Ludovicus Caeymaex	1945 – 1958
Albert Raes	1958 – 1990
Stephane Schewebach	1990 – 1993
Bart van Lijsebeth	1993 – 1999
Godelieve Timmermans	Juin 2000 – Août 2002
Koen Dassen	Septembre 2002 – Février 2006
Alain Winants	Depuis le 27 octobre 2006

Source : Internet.

2. Les derniers chefs du Service Général du Renseignement et de la Sécurité et sous-chef d'État-major Renseignements et Sécurité :

Nom	Période d'exercice
Général-Major José Michaux	Jusqu'en 2004
Vice-Amiral Michel Hellemans	Depuis 2004

Source : Internet.

ANNEXE BELGIQUE N° 6 : Les services de renseignement et de sécurité belges sur Internet

1. Le site Internet de la Sûreté de l'État (SE) : www.suretedeletat.be

A. La page d'accueil du site web



B. L'architecture du site web

Le site est disponible en français et en néerlandais.

ACCUEIL

MISSION ET VISION

HISTORIQUE

MISSIONS LÉGALES

CONTACT

LIENS UTILES

FAQ

2. Le site Internet du Service Général du Renseignement et de la Sécurité (SGRS) : www.mil.be/is

A. La page d'accueil du site web



B. L'architecteur du site web

Le site est disponible en français, néerlandais et anglais.

ACCUEIL : RENSEIGNEMENT ET SÉCURITÉ

- C.V.'s (curriculum du chef du SGRS)
- Privé (Protection des données à caractère personnel)
- Sujets
- Unités
- Postes vacants (M/F)
- Contact

ORGANISATION

- Commandement
- Emblème
- Missions
- Structure

DIVISIONS

- Renseignement
- Sécurité
- Renseignement de Sécurité
- Appui
- Attachés de défense et militaire

CADRE LÉGAL

- La loi organique
- La classification
- La direction politique
- Le contrôle parlementaire
- Dispositions diverses

ANNEXE BELGIQUE N° 7 : Extrait du rapport annuel 2009 de Selor

La Sûreté de l'État recrute via *Facebook*

Durant l'été 2009, la Sûreté de l'État était à la recherche de 180 inspecteurs pour renforcer ses rangs, un besoin en recrutement gigantesque dans une période plutôt calme. Elle demanda conseil à Selor afin choisir les bons canaux de communication pour son recrutement. Les profils cibles devaient présenter un niveau de baccalauréat, de bonnes capacités d'analyse, d'observation et de négociation. La Sûreté de l'État proposa elle-même la réalisation d'un petit film afin de donner un bon aperçu des réalités de la fonction. Car trop souvent encore, les candidats assimilent la fonction d'inspecteur à la Sûreté de l'État à un film de James Bond.

Selor a choisi de mettre l'accent sur les nouveaux médias, tout en développant une approche créative, et lança une vaste action de recrutement dans la presse. Au vu du nombre de candidatures et du *buzz* généré, on peut considérer que celle-ci a connu un succès remarquable.

Inspecteurs à la Sûreté de l'État

Les inspecteurs effectuent des missions d'enquête au cours desquelles ils recueillent des informations sur des personnes, des organisations et des événements. Pour ce faire, il est donc indispensable de parvenir à infiltrer des réseaux. Par ailleurs, il est possible que ces inspecteurs soient amenés à prendre des personnes en filature ou à les garder sous surveillance et les protéger.

Cet emploi est souvent présenté à tort comme un épisode de la vie de James Bond. La Sûreté de l'État souhaite en souligner l'authenticité et attirer les bons profils. Si tous les possesseurs d'un baccalauréat étaient admis à la sélection, ce n'est pas pour autant que le poste soit accessible à tous. Un inspecteur doit être capable d'analyser l'information en faisant preuve d'une certaine maturité. Il doit également avoir un bon sens de l'observation et des talents de fin négociateur.

'Lot d'été : balustrade jaune'

C'est avec cette anagramme ('un job à la Sûreté de l'État') que Selor décida d'attirer l'attention d'un large groupe cible. De cette manière, le bureau de sélection voulait en quelque sorte tester la capacité d'analyse des futurs inspecteurs et reléguer à l'arrière-plan toutes les suppositions éventuelles sur le caractère héroïque du job.

Tableur sur les possibilités en ligne

Les vacances n'étant pas la période la plus appropriée pour recruter, le délai de dépôt des candidatures a été étendu sur cinq semaines (au lieu de trois). Selor mit l'accent sur les possibilités en ligne et opta pour des éléments de visibilité et des offres d'emploi sur les sites d'emploi en ligne les plus connus. De plus, Selor plaça des anagrammes sous forme de bannières publicitaires sur plusieurs sites d'information comme www.standaard.be et

www.lalibre.be et sortait des sentiers battus du recrutement afin d'attirer les chercheurs d'emplois plus passifs.

Les médias sociaux

Afin de toucher encore plus ces derniers, Selor choisit également les social ads sur *Facebook*. Ces petites publicités qui apparaissent dans la colonne droite des profils présentent l'avantage que l'on peut choisir sur quels profils les faire apparaître. Pour les inspecteurs, Selor a vraiment élargi les critères, la publicité étant accessible à tous les Belges âgés de 21 à 60 ans. Les anagrammes semblent populaires et sont cliquées deux fois plus que la moyenne habituelle.

En plus de *Facebook*, Selor a également utilisé *Youtube*. Le film y est disponible en cliquant sur la description de fonction.

Également visible dans le métro

Vu la durée de l'appel aux candidats et l'ampleur du groupe visé, Selor souhaitait également susciter l'intérêt pour ce job à Bruxelles. Le bureau de recrutement de l'administration a donc placé des stickers visibles dans les stations de métro. Là encore, les anagrammes n'ont pas manqué d'attirer l'attention.

Le journal *Metro* a été le seul canal imprimé utilisé. Et principalement la première semaine de septembre, lorsque la majorité des navetteurs recommençaient à travailler.

RP : la cerise sur le gâteau

Normalement, une conférence de presse était prévue fin août, mais plusieurs journalistes ont découvert le social ad sur leur propre profil *Facebook*. Durant la deuxième semaine d'août, l'action de recrutement de Selor s'est ainsi retrouvée à six reprises dans la presse écrite, cinq fois dans la presse en ligne et trois fois à la télévision, dans les journaux télévisés du soir. Cette forte présence dans la presse a eu un impact considérable au vu du nombre de clics sur les éléments de visibilité apparaissant sur les différents sites et sur *Facebook*.

RP : Des résultats positifs pour une approche efficace à moindres coûts

Le nombre d'inscriptions est d'environ 1 500 candidats néerlandophones et 2 700 postulants francophones. Les bannières ont remporté un franc succès avec plus de 1 700 clics sur le site du journal *De Standaard* et environ le même nombre sur *Steptone*. *Facebook* a battu tous les records avec plus de 5 600 clics en deux semaines. Le film disponible sur *Youtube* a donné également de très bons résultats puisqu'il a été visionné plus de 26 000 fois en néerlandais et 21 000 fois en français.

La Sûreté de l'État et Selor sont satisfaits des résultats. Selor a ainsi démontré que les résultats obtenus sont meilleurs via les nouveaux médias que par les canaux de recrutement standards. Ce sont justement les médias les moins chers qui ont interpellé la presse. Pour la campagne sur *Facebook*, Selor a payé seulement 1 200 euros, pour le film 3 000 euros. Le prix total de la campagne s'est élevé à 40 000 euros, ce qui correspond à la publication d'une page entière dans la presse nationale spécialisée dans le recrutement.

ANNEXE BELGIQUE N° 8 : Offre d'emploi pour un poste au sein de la Sûreté de l'État sur le site Internet du Selor

POSTES	N° DE SÉLECTION	NIVEAU	STATUT	LANGUE	POSTULER JUSQU'AU
	AFG09834	Baccalauréat (enseignement supérieur de type	Statutaire	FR	07-09-2009

CONTENU DE LA FONCTION

Vous êtes chargé, sous l'autorité du chef de section, de mener des missions spécifiques de recueil d'informations et de protection de personnes :

- Vous menez des enquêtes et des missions de recueil d'information portant sur des personnes, des mouvements, des organisations et des événements.
- Vous recrutez, évaluez et protégez des informateurs dans le cadre de missions spécifiques de recueil d'information.
- Vous entretenez des contacts avec les informateurs.
- Vous évaluez les informations recueillies de manière critique.
- Vous menez des missions spécifiques de surveillance et de protection des personnes physiques.
- Vous rédigez un rapport des missions effectuées.
- Vous appliquez les moyens techniques et autres dans les limites prescrites par le respect de la loi et de la déontologie.

Vous développez et entretenez un réseau relationnel avec différents services internes et externes (administratifs, juridiques et de police) et faites en sorte de promouvoir la concertation et l'échange réciproque d'informations :

- Vous développez un domaine d'expertise spécifique au départ duquel vous apportez une contribution opérationnelle et stratégique aux opérations de sécurité de l'État.
- Vous entretenez des relations dans les milieux pertinents.
- Vous participez à différents groupes de travail internes ainsi qu'à des réunions en rapport avec le domaine d'expertise développé.

COMPÉTENCES

Compétences comportementales

- Vous êtes capable de recueillir des informations pertinentes et de décoder une grande quantité de données dans le temps imparti afin de les restituer de manière claire et structurée.
- Vous faites preuve d'un esprit analytique.
- Vous avez le sens de l'observation.
- Vous cherchez à résoudre les problèmes et êtes orienté résultat.
- Vous établissez facilement des relations et des réseaux avec tout type d'interlocuteur et construisez des relations de travail à long terme.
- Vos talents de négociateur vous permettent d'aboutir à des solutions win-win.
- Vous êtes capable de gérer le stress.
- Vous avez un intérêt pour acquérir en permanence de nouvelles aptitudes et connaissances.

Nous encourageons particulièrement les candidats qui possèdent une formation en matière de techniques, sciences, économie ou qui ont des affinités et/ou une connaissance de langues non-européennes comme l'arabe et le chinois et qui sont en possession du diplôme exigé, à poser leur candidature.

EMPLOYEUR

La Sûreté de l'État est le service civil de renseignement et de sécurité sur le territoire belge, chargé de :

- recueillir et traiter le renseignement relatif aux activités liées à l'espionnage, l'ingérence, le terrorisme, l'extrémisme, la prolifération, les organisations sectaires et criminelles nuisibles et aux atteintes au potentiel économique et scientifique.
- mener les enquêtes de sécurité et les missions de protection.
- toutes autres missions qui lui sont confiées par la loi.

Ci-dessous, vous retrouverez des sites en rapport avec la Sûreté de l'État et d'autres services de renseignement :

Belgique :

- la Sécurité de l'État via le site du SPF Justice
- le Comité permanent de contrôle des services de renseignement et de sécurité : Comité R

Pays-Bas : Algemene Inlichtingen- en Veiligheidsdienst (AIVD)

Royaume Uni : Security Service MI5

États-Unis d'Amérique : Federal Bureau of Investigation (FBI)

Retrouvez également davantage d'informations sur la réglementation et le statut des agents des services extérieurs de la Sûreté de l'État (également disponible sur le site du SPF Justice) :

la loi du 18 juillet 1991 organique du contrôle des services de police et de renseignement et de l'Organe de coordination pour l'analyse de la menace

la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée

la loi du 30 novembre 1998 organique des services de renseignement et de sécurité

la loi du 11 décembre 1998 relative à la classification et aux habilitations, attestations et avis de sécurité

l'arrêté royal du 13 décembre 2006 portant le statut des agents des services extérieurs de la Sûreté de l'État

l'arrêté ministériel du 4 mai 2007 relatif au stage et à la formation des agents des services extérieurs de la Sûreté de l'État.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Vous serez engagé comme inspecteur (niveau B), avec l'échelle de traitement correspondante (B1).

Rémunération minimum : 28 619,68 EUR (salaire annuel brut, à l'index actuel, allocations réglementaires non comprises).

Avantages

Travail varié

Possibilité de développement de carrière au sein du service

Bâtiment moderne à Bruxelles à deux pas de la gare du Nord

Environnement informatisé performant

Grande attention pour votre parcours de formations professionnelles

Possibilité à terme, de travailler dans votre propre région.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Diplôme requis au 7 septembre 2009 :

Diplôme de l'enseignement supérieur de type court (formation de base d'un cycle, ex. : graduat, bachelier professionnalisant) de plein exercice ou de promotion sociale

Diplôme de candidat/bachelier de transition délivré après un cycle d'au moins deux années d'études

Certificats attestant la réussite des deux premières années d'études de l'École royale militaire

Diplôme de l'enseignement maritime de cycle supérieur ou de l'enseignement artistique ou technique supérieur du 3^e, 2^e ou 1^{er} degré de plein exercice

Diplôme de géomètre expert immobilier, de géomètre des mines ou diplôme d'ingénieur technicien.

Vous ne pouvez participer à cette sélection que si le 07/09/2009 vous avez atteint l'âge de 21 ans.

ÉQUIVALENCE ET LANGUE DU DIPLÔME

Vous pouvez également participer lorsque votre diplôme a été délivré anciennement mais correspond à l'un des diplômes précités (voir rubrique 'Conditions de participation').

Vous participez sous réserve lorsque :

vous avez obtenu votre diplôme dans un pays autre que la Belgique :

Vous n'avez pas encore obtenu l'équivalence de votre diplôme ? Adressez-vous dès maintenant (la procédure étant relativement longue), auprès du Ministère de la Communauté française (02/690.80.00) et envoyez-la à Selor.

Vous avez obtenu votre diplôme dans une langue autre que le français :

Selon le cas, vous pourriez être amené à présenter un examen linguistique chez Selor pour attester de votre connaissance de la langue française, préalablement à la sélection.

Vous n'êtes pas certain que votre diplôme vous donne accès à la sélection ?

Renseignez-vous auprès du Team Diplôme via la ligne info : 0800/505.55, par e-mail : diplome@selor.be ou par fax : 02/788.68.44.

Vous vous posez des questions quant à la langue de votre diplôme ?

Renseignez-vous auprès du Team Certification Linguistique via la ligne info : 0800/505.55, par e-mail : linguistique@selor.be ou par fax : 02/788.68.44.

POSTULER

Vous pouvez poser votre candidature jusqu'au 7 septembre 2009.

Votre candidature sera uniquement prise en considération si vous :

complétez entièrement votre CV en ligne dans 'Mon Selor'

chargez une copie de votre diplôme au plus tard le 7 septembre 2009 dans votre CV en ligne dans 'Mon Selor'

et postulez en ligne pour cette offre d'emploi.

Si vous ne parvenez pas à charger votre diplôme, vous devez l'envoyer au plus tard le 7 septembre 2009 à Selor, à l'attention de Alain Dupret, Boulevard Bischoffsheim 15, 1000 Bruxelles, en mentionnant votre numéro de registre national, votre nom, votre prénom et le numéro de la sélection AFG09834 (le cachet de la poste faisant foi).

La procédure de candidature en ligne est simple et rapide.

Lorsque votre CV et vos données personnelles sont intégrés dans le système, ces informations restent disponibles pour d'autres fonctions pour lesquelles vous pourriez postuler à l'avenir. Pratique et rapide. En outre, un message s'affiche à l'écran et vous précise tout de suite si vous répondez à toutes les conditions.

Malgré le gros avantage que représente la candidature en ligne, les lettres qui nous parviennent encore par courrier ne seront pas refusées (pas de mail, pas de fax). Si vous souhaitez poser votre candidature par voie postale, prenez contact avec Alain Dupret au 02/788.67.55 dès que possible et au plus tard le 7 septembre 2009 afin que nous puissions vous communiquer les conditions.

CANDIDATS AVEC UN HANDICAP

Pour être affecté à ce poste, vous devez répondre aux aptitudes physiques requises pour l'exercice de la fonction.

Vous pouvez demander une adaptation

Si en raison d'un handicap, vous souhaitez solliciter un aménagement de la procédure de sélection, vous devez cocher la case 'oui' à la rubrique 'Procédure pour les candidats présentant un handicap' dans les données personnelles de votre CV en ligne. Dans la rubrique 'Handicap', vous devez ensuite préciser quelles sont les possibilités dont vous voulez faire usage.

Envoyez-nous votre attestation à temps

Vous nous communiquez avant le 7 septembre 2009 une attestation adéquate en la chargeant dans le volet 'Handicap' ou en l'envoyant à Selor, à l'attention de Silvia Akif, Boulevard Bischoffsheim 15, 1000 Bruxelles,

en précisant votre numéro de registre national, votre nom, votre prénom et le numéro de la sélection AFG09834 (le cachet de la poste faisant foi).

Si vous n'avez pas la possibilité de vous inscrire en ligne, vous devez prendre contact avec Alain Dupret au 02/788.67.55 le plus rapidement possible et au plus tard le 7 septembre 2009.

PROCÉDURE DE SÉLECTION

Épreuve préalable éventuelle (environ 90 minutes) :

Si le nombre d'inscriptions après vérification des conditions de participation le justifie, une épreuve préalable sera organisée.

Cette épreuve consiste en un test informatisé visant à évaluer vos capacités de raisonnement analytique, numérique et verbal.

Sur base des résultats à cette épreuve préalable, le nombre de candidats admissibles à la sélection sera arrêté. Pour le classement des lauréats de la sélection, il ne sera pas tenu compte des résultats obtenus à cette épreuve.

Sélection comparative :

1. Partie écrite et questionnaire de personnalité (max. 4 heures) :

Sur base d'un questionnaire à choix multiple, les compétences suivantes seront évaluées : traiter de l'information, résoudre des problèmes, analyser et les capacités d'observations. Pendant cette épreuve, vous disposerez des informations et de la documentation nécessaires.

Pour réussir, vous devez obtenir au moins 24 points sur 40. Seuls les 200 candidats les mieux classés seront conviés à la partie orale.

Sur base d'un questionnaire de personnalité, vos qualités professionnelles et de vos aptitudes relationnelles seront évaluées.

2. Partie orale (45 minutes) : entretien

L'entretien aura pour but d'évaluer la concordance entre votre profil et les exigences spécifiques liées à la fonction ainsi que votre motivation et vos affinités pour le domaine d'activités.

Votre CV online sauvegardé dans 'Mon Selor' sera utilisé comme information complémentaire lors de l'entretien.

Pour réussir, vous devez obtenir au moins 36 points sur 60.

Compte rendu

Après réception de votre résultat d'une épreuve de sélection, vous pouvez demander dans les 3 mois un compte rendu par écrit.

Représentants syndicaux

Toute organisation syndicale représentative a le droit de se faire représenter par un délégué auprès du jury de chaque séance de sélection organisée par Selor. Les délégués syndicaux sont tenus à la discrétion quant aux faits et documents à caractère confidentiel.

LISTE DES LAUREATS

Et si vous êtes lauréat ?

Le classement des lauréats sera établi sur base des résultats obtenus aux parties écrite et orale.

À égalité de points, la priorité sera donnée au candidat ayant obtenu le plus grand nombre de points à la partie orale et, subsidiairement, au candidat le plus âgé.

Si vous faites partie de ceux qui ne peuvent pas directement entrer en fonction, votre nom est repris dans une liste dans laquelle on peut puiser dès qu'une place se libère à nouveau pour cette fonction.

Combien de temps cette liste reste valable ?

Une liste de 90 lauréats maximum, valable 2 ans, sera établie. Si plusieurs lauréats sont à égalité de points pour l'attribution de la dernière place, le nombre maximum de lauréats fixé est augmenté en leur faveur.

CONDITIONS D'AFFECTATION

Si vous êtes lauréat de cette sélection, vous devez remplir les conditions suivantes pour que votre nomination soit effective :

Être belge et dans le cas où vous avez plusieurs nationalités, être exempté du service militaire ou de toute obligation équivalente dans le pays tiers, ou si vous avez pour l'instant une autre nationalité, vous pouvez participer aux épreuves de sélection, mais vous ne serez engagé que quand vous aurez obtenu la nationalité belge.

Jouir des droits civils et politiques.

Être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction.

Être titulaire d'un permis de conduire belge ou européen de la catégorie B.

Être titulaire d'une habilitation de sécurité conformément à la loi du 11 décembre 1998 sur la classification et les habilitations de sécurité, les certificats de sécurité et les conseils de sécurité.

Répondre aux aptitudes physiques requises pour l'exercice de la fonction.

Vous serez nommé après avoir effectué avec succès la période de 2 ans de stage.

DONNÉES DE CONTACT SELOR

Selor, Bureau de sélection de l'administration
Boulevard Bischoffsheim 15
1000 Bruxelles

www.selor.be

Ligne info gratuite : 0800/505.55

E-mail : info@selor.be

**ANNEXE BELGIQUE N° 9 : Commentaires de Guy Rapaille,
Président du Comité permanent R**

Guy Rapaille est le Président du Comité permanent R depuis 2006. En 2010, il a accepté de répondre à diverses questions sur la culture belge du renseignement, l'image des services de renseignement du pays et sur les modalités du contrôle parlementaire de leurs activités.

C. Ferro : Selon vous, existe-t-il une culture du renseignement en Belgique ?

G. Rapaille : « Non, quelle que soit la définition que l'on puisse donner au terme “culture du renseignement”. »

C.F. : Quel rapport les Belges entretiennent-ils avec la sécurité ?

G.R. : « Comme dans tous les pays occidentaux, les Belges sont demandeurs de sécurité dans la mesure où la sécurité leur apparaît comme un droit, mais sans percevoir – et encore moins sans accepter – que le « droit » implique des contraintes en terme de moyens pour les services de sécurité (police, services de renseignement, *etc.*) et des risques de limitation de certaines libertés individuelles. »

« Selon les circonstances, et souvent en raison de l'actualité, on constate que la sécurité est mise à l'avant-plan, mais que si les circonstances changent, les critiques contre le « tout sécuritaire » se développent. Le rapport avec la sécurité n'est donc pas très cohérent, il est évolutif au gré des événements. »

C.F. : Sont-ils frileux sur la question des libertés individuelles (empiètement des libertés au nom de la sécurité des citoyens et de la protection des intérêts nationaux) ?

G.R. : « Les Belges sont en général attachés aux libertés individuelles qui leur apparaissent des acquis qui ne peuvent être remis en question. Certaines parties de la population et certains groupes y sont plus attachés que d'autres et mettent en avant la primauté des libertés individuelles, les risques pour la sécurité des citoyens étant présentés souvent comme des risques abstraits. Cependant, si la situation change et si les risques deviennent plus concrets, c'est le contraire qui apparaîtra. Un bon exemple est à trouver actuellement dans les commentaires suite aux « émeutes de Bruxelles » et aux agressions et hold-up violents commis en mars, avril 2009 à Bruxelles. »

C.F. : Comment la population belge a-t-elle réagi aux différentes lois en lien avec la sécurité, votées ces dernières années (loi antiterroriste, méthodes de recueil) ?

G.R. : « Il est difficile de parler de réaction de la population belge par rapport à des lois touchant la sécurité. Des groupes de pression sont assez actifs dans ce domaine de même que certains journaux. Ces groupes ont certainement une influence sur les partis politiques. Mais de là à dire qu'ils influencent la population belge en général, il y a un pas à ne pas franchir. La « majorité silencieuse » me paraît assez indifférente peut-être parce qu'elle ne perçoit pas clairement les enjeux en terme de sécurité et de démocratie. »

C.F. : Que pensez-vous de la connaissance de l'opinion publique et de celle de la classe politique vis-à-vis des services de renseignement belges ? Est-elle bonne, réduite, erronée, inexistante ?

G.R. : « Dans le public, on connaît la Sûreté de l'État et très peu le SGRS qui n'apparaît que rarement dans l'actualité. Quant à la Sûreté de l'État, le public la connaît très mal : ses missions, son organisation, ses activités, *etc.* sont ignorées par la grande majorité de la population. »

« Pour la classe politique, la situation n'est pas essentiellement différente. Les hommes politiques connaissent l'existence de la Sûreté de l'État mais la connaissent assez mal. Quant au SGRS, le monde politique sait qu'il existe, mais c'est à peu près tout sauf pour les personnes qui de près ou de loin s'intéressent à l'armée et à la Défense. »

C.F. : Quelle est l'image des différents services de renseignement et d'analyse auprès des citoyens belges ? Merci de cocher la case qui vous convient.

	Sûreté de l'État	SGRS	OCAM
Très bonne			
Plutôt bonne			
Plutôt mauvaise			
Très mauvaise			
Floue			
Sulfureuse	X		
Romantique			
N'a pas d'image		X	X
Sans opinion			

Source : tableau rempli par Guy Rapaille.

C.F. : Quelle est image des différents services de renseignement et d'analyse auprès des élus parlementaires belges ? Merci de cocher la case qui vous convient.

	Sûreté de l'État	SGRS	OCAM
Très bonne			
Plutôt bonne			
Plutôt mauvaise	X		
Très mauvaise			
Floue		X	X
Sulfureuse			
Romantique			
N'a pas d'image			
Sans opinion			

Source : tableau rempli par Guy Rapaille.

G.R. : « La Sûreté de l'État souffre toujours dans le public et dans le monde politique des conséquences d'affaires anciennes qui remontent aux années 70 et 80 dans lesquelles ont été impliqués, à tort ou à raison, des agents et des responsables de la Sûreté de l'État. »

« Le SGRS a échappé à ces critiques et a su rester “discret”. D'où la situation où le SGRS n'est pas connu du grand public et mal connu du monde politique. »

C.F. : Ecovi, Epsi, Belliraj, Erdal... De nombreux scandales ont nui ces dernières années à la réputation des services belges, en particulier à celle de la Sûreté de l'État. Pensez-vous que cela a eu un impact sur les décisions politiques en matière de renseignement ?

G.R. : « Ecovi ? Je ne vois pas à quoi vous faites allusion. »

« Pour le reste (Epsi, Belliraj, Erdal, *etc.*) le terme scandaleux est certainement exagéré. Pour une partie de la population et des médias, ces affaires ont été largement commentées et débattues. Mais il faut constater que, à cause et peut-être malgré ses affaires, la loi sur les méthodes de recueil des données a été votée sans que ce vote ne provoque des vagues. Dans un passé récent, le monde politique a malgré ces affaires décidé de renforcer le cadre du personnel de la Sûreté de l'État (recrutement d'agents de protection, d'inspecteurs pour les services extérieurs, *etc.*) et d'améliorer le statut de certaines catégories de personnel au sein de la Sûreté de l'État. »

« Ces affaires n'ont pas eu d'effets négatifs pour la Sûreté de l'État, au contraire. Pour un certain nombre d'hommes politiques, ces affaires ont illustré la nécessité de renforcer et de mieux encadrer les services de renseignement et particulièrement la Sûreté de l'État. »

C.F. : Pensez-vous que l'image des services de renseignement a, de manière générale, une influence sur leur cadre d'activité et leur fonctionnement ?

G.R. : « La réponse me paraît être non. La Sûreté de l'État et ses agents savent très bien qu'on ne parle jamais de leurs réussites, mais uniquement de leurs échecs. La Sûreté de

l'État en tant qu'organisation et ses agents ont intégré cela ! Cependant, pour éviter toute critique, la Sûreté de l'État particulièrement se cantonne scrupuleusement dans ses missions légales sans chercher à s'aventurer au-delà. Cette attitude prudente est peut-être “*frileuse*”, mais est compréhensible. »

C.F. : À votre avis, quelle est l'image des services de renseignement diffusée par les médias belges ?

G.R. : « La Sûreté de l'État n'a pas une bonne image au niveau de la presse en raison des événements déjà cités dans les années 70-80 et des affaires récentes que vous avez évoquées. Certains journaux et certains journalistes ont systématiquement une attitude critique et même caricaturale à l'égard de la Sûreté de l'État. Quelques journalistes se distinguent par une meilleure connaissance des faits, des événements et adoptent des positions beaucoup plus nuancées. »

« Le SGRS est très mal connu, y compris de la presse qui ne s'intéresse que très rarement à ses activités. Un événement récent dévoilé par un journal flamand (identification d'une source dans des milieux antinucléaires) n'a pas eu d'écho dans les autres journaux flamands et francophones. »

C.F. : Avez-vous remarqué l'émergence d'une politique de communication de la Sûreté de l'État (site Internet, rapport annuel) ? Du Service général du renseignement et de la sécurité (site Internet) ?

G.R. : « La Sûreté de l'État développe une politique de communication depuis la nomination de l'Administrateur général actuel : présence dans les médias (presses écrites et audiovisuelles). De plus, la Sûreté de l'État a présenté récemment un rapport annuel ce que le Comité permanent R préconisait depuis plusieurs années. »

« Le SGRS n'a pas de politique de communication externe. Cela est peut-être dû au fait que le SGRS est peu et mal connu des médias et du public. Le SGRS n'a pas pris d'initiative en matière de rapport annuel. »

C.F. : Dans quel contexte le Comité R a-t-il été créé en 1991 ?

G.R. : « La création du Comité permanent R, de même que du Comité permanent de contrôle des services de police (Comité permanent P) a pour origine des commissions d'enquêtes parlementaires : Commission Wijnincks 1980-1981 et surtout les deux commissions d'enquêtes concernant les “Tueurs du Brabant Wallon” dans les années 80. La Belgique a dans la foulée de ces commissions voté la loi du 18 juillet 1991 organique du contrôle des services de police et de renseignement en s'inspirant du modèle canadien qui prévoit la coexistence d'une commission parlementaire du suivi composée de députés ou de sénateurs et de Comités permanents composés de non-parlementaires. »

C.F. : Vous être le directeur du Comité R depuis 2006. Pensez-vous que ce comité permanent dispose de moyens suffisants (financiers et légaux) pour assurer au mieux sa mission ?

G.R. : « Le Comité permanent R dispose actuellement de moyens suffisants pour faire face à ses besoins de fonctionnement. Mais, les problèmes pourraient voir le jour à l'avenir dans le cadre de nouvelles missions qui sont confiées au Comité, notamment par la loi sur les méthodes de recueil de données des services de renseignement. »

« Le cadre légal est suffisant, certaines améliorations ont été faites par le passé, d'autres sont actuellement prévues notamment en ce qui concerne les relations avec les autorités judiciaires. D'autres évolutions ne sont pas à exclure dans les années à venir, mais le constat général ne peut être que positif. »

C.F. : Pendant plusieurs années, le Comité R a pointé le besoin urgent d'une loi sur les écoutes téléphoniques et d'une loi sur les méthodes particulières de renseignement dans ses rapports annuels. La loi relative aux méthodes de recueil des données n'est entrée en vigueur en 2010. Les recommandations du Comité R ont-elles véritablement un poids politique ?

G.R. : « Le terme "*poids politique*" est certainement trop fort et trop exagéré. »

« On constate néanmoins qu'avec le temps (il faut parfois être patient) que beaucoup de recommandations du Comité permanent R ont été traduites dans les faits: amélioration législative et autres. Je ne peux que me référer au rapport d'activités 2006 dans lequel, le Comité permanent R a repris les recommandations qu'il avait formulées depuis l'origine du Comité permanent R en 1993 et en indiquant en quoi des améliorations législatives principalement avaient été apportées. En dehors de ces améliorations législatives, il faut évidemment tenir compte d'autres améliorations qui ont été la résultante des recommandations du Comité permanent R en terme de fonctionnement interne des services. »

C.F. : De quelle nature est la relation que les deux services de renseignement belges entretiennent avec le Comité R ? Leur collaboration est-elle pleine et entière ?

G.R. : « On peut qualifier la relation entre les deux services et le Comité permanent R comme une relation de "*contrôlés*" à "*contrôleur*". Les deux services contrôlés ont toujours une certaine réserve à l'égard du contrôleur. Cela est tout à fait humain. Cependant, la confiance entre le Comité permanent R et les services ne se décrète pas. La volonté du Comité permanent R est d'établir une relation la plus franche et la plus ouverte possible avec les deux services tout en précisant que chacun doit rester à sa place et dans son rôle. »

« Les deux services collaborent tout à fait loyalement avec le Comité permanent R. S'il en était autrement d'ailleurs le Comité permanent R ne manquerait pas d'en informer la commission sénatoriale du suivi. Le Comité permanent R regrette parfois le manque de spontanéité dans la communication d'informations et également la lenteur avec laquelle les informations demandées sont transmises. Mais à aucun moment, le Comité permanent R

n'a pu constater, du moins depuis que je suis personnellement en fonction, que les services ou l'un d'entre eux n'aient tenté de celer des informations au Comité permanent R. »

C.F. : En comparaison avec le rapport annuel rédigé par le Comité R, que pensez-vous du rapport rendu par la Délégation parlementaire au renseignement en décembre 2009 ?

G.R. : « S'agissant d'un premier rapport, il faut tout d'abord saluer l'initiative. On peut espérer que dans le futur le contenu soit moins descriptif et plus substantiel. »

C.F. : Que pensez-vous du contenu du premier rapport annuel de la Sûreté de l'État rendu public ?

G.R. : « Il faut souligner l'initiative prise par la Sûreté de l'État de publier un rapport annuel destiné aux médias et au grand public. Le Comité permanent R a dans le passé, à plusieurs reprises souhaité que la Sûreté de l'État rédige et diffuse un tel rapport à l'instar d'ailleurs des rapports diffusés par des services d'autres pays. »

« Le rapport présente les activités ainsi que les points d'attention de la Sûreté de l'État de manière pédagogique puisqu'il est rédigé à destination du public. Il n'hésite pas à dévoiler ses centres d'intérêt sans révéler quoi que ce soit de sensible ou de délicat. Le Comité permanent R fait le vœu que la Sûreté de l'État continue dans cette voie, mais aussi que le SGRS prenne la même décision. »

C.F. : Selon vous, quels en sont les objectifs ?

G.R. : « La Sûreté de l'État et son administrateur général actuel ont la volonté de travailler avec beaucoup plus de transparence par rapport au monde politique, à celui des médias et à l'égard de l'opinion publique en général. L'Administrateur général n'hésite d'ailleurs pas à donner des interviews dans la presse écrite ou audiovisuelle. L'objectif pour lui est de démystifier le travail de la Sûreté de l'État et aussi de valoriser ce travail qui, par définition, n'est pas connu ou est très mal connu. »

ANNEXE BELGIQUE N° 10 : Entretien avec Roland Planchar, journaliste à La Libre Belgique

Après avoir exercé ses compétences au sein du journal Le Vif/L'Express, Roland Planchar est entré à La Libre Belgique en 1998. Ce journaliste belge est spécialisé dans les questions de justice, de renseignement, de sectes et d'extrémismes politiques ou religieux violents. Il a accepté de répondre à nos questions lors d'un entretien le 23 février 2009 à la rédaction de La Libre Belgique (Bruxelles).

C. Ferro : De quel ordre sont les relations entre les journalistes et les services de renseignement belges ?

R. Planchar : « Les services de renseignements n'ont pas de relations avec les journalistes. Et s'ils devaient en avoir, cela viendrait à l'encontre leur obligation au secret professionnel. Ceci étant, il suffit de lire les articles pour observer que certaines informations arrivent malgré tout à la presse. »

« Par ailleurs, j'observe que la Sûreté de l'État met actuellement en place un porte-parole. Ce poste a existé par le passé avant d'être supprimé. Ce porte-parole sera habilité à dire tout ce que la Sûreté peut dire et rien de ce qu'elle ne peut pas dire... Ceci sera un avantage pour les journalistes. Certains d'entre eux, qui ne sont pas habitués à avoir des informations car ne sachant pas comment les faire « percoler », écrivent parfois des choses inexactes ou fausses. Ils peuvent se laisser emporter par une meute de loups hurlants en croyant que quelque chose c'est vrai alors que c'est faux. »

C.F. : Y a-t-il eu beaucoup de fausses informations ou d'approximations diffusées ainsi dans la presse ?

R.P. : « Oui, il y a eu des erreurs qui ont été publiées. L'histoire les corrige toujours, mais il faut parfois longtemps. »

C.F. : Quels sont les sujets principalement traités en matière de renseignement à la Libre Belgique ?

R.P. : « Il y a deux grands pans : l'administratif et l'opérationnel. »

« Dans ma conception, relève de l'administratif le fonctionnement de la Sûreté de l'État. Est-il bon ou mauvais ? Qu'en dit le Comité R, le comité chargé de surveiller la Sûreté de l'État ? Quelles sont les relations en interne ? »

« Tous les sujets que je viens d'évoquer ont posé problème par le passé. L'actuel administrateur général, Monsieur Alain Winants, n'a rencontré jusque-là aucun problème de cet ordre. Il s'en sort même très bien. Mais sous le mandat de Madame Godelieve Timmermans s'est posé un vrai problème en termes de hiérarchie et de fonctionnement. À ce moment-là, il a fallu intervenir assez lourdement sur cet aspect des choses parce que la

Sûreté de l'État périlait visiblement et parce que de ces informations qui percolent, je recevais l'idée qu'il y avait de graves problèmes à l'intérieur. J'en ai donc fait état dans le journal. »

« De manière concomitante, un audit a été lancé en 2002 et n'a jamais été terminé. Audit dont j'ai su le contenu intermédiaire avec une certaine régularité. Ceci m'a permis de pointer avec précision là où se posaient les problèmes. Finalement, Madame Timmermans a été « démissionnée » par le ministre puisque de commun accord, il leur a semblé que sa manière de conduire la Sûreté de l'État n'était pas la bonne. »

« Pour l'opérationnel en revanche, voir percoler des informations est beaucoup plus rare. Obtenir des informations en la matière est presque l'objet d'un « gentlemen agreement ». Les sujets traités par la Sûreté étant véritablement très secrets, il est souvent de mauvais aloi d'en faire état dans la presse. »

« L'exemple d'Abdelkader Belliraj est parlant. Belliraj a été un informateur de la Sûreté de l'État. Cela n'a jamais été confirmé par la Sûreté, mais je sais que c'est vrai. L'affaire est arrivée sur la place publique et dans la presse. Cela a porté un très grave préjudice à l'intéressé, car, une fois ses problèmes judiciaires résolus au Maroc, il risque sa vie. »

« Alors, peut-on de parler de choses comme ça ? À tout le moins, cela se discute avec le rédacteur en chef. Et à tout le moins, les agents de renseignement réfléchissent et tournent sept fois leur langue dans leur bouche avant de dire quoi que ce soit au niveau opérationnel. »

C.F. : Y a-t-il eu beaucoup de scandales qui ont entaché la réputation des différents services de renseignement belges ?

R.P. : « Oui. Il n'y en a pas eu des dizaines, mais à chaque fois, ils ont été visibles. »

« Quand on dit « *services de renseignement belges* », chacun pense d'abord à la Sûreté de l'État car c'est le plus puissant et le plus connu d'entre eux. Nettement plus connu que son homologue militaire, le SGRS, ou que la Sûreté nucléaire, qui sont des entités beaucoup plus petites. »

« Toujours est-il qu'il y a eu des scandales, et qu'ils ont considérablement terni l'image de la Sûreté, principalement pour la raison que je viens d'évoquer. Malheureusement, je crois très sincèrement que c'est à tort, mais l'image qui reste dans le public est négative. »

« Par exemple, lors de l'affaire Ecoovie, du nom de la secte qui existait en France, en Belgique et ailleurs, une femme qui fréquentait cette secte s'est plainte de la Sûreté de l'État. Cela remonte aux années 80. Un journaliste lui demanda si elle avait peur de la Sûreté. Elle a répondu : « *Bien sûr, il y a des tueurs à gage à la Sûreté!* ». Ce qui est complètement faux. C'est même techniquement impossible. La Sûreté de l'État n'est pas un service de barbouzes comme dans les films, très loin de là. Le reportage est diffusé à la télévision et nombre de personnes peuvent croire qu'elle a raison. Ce n'est qu'un exemple. Il y en a eu d'autres. »

« Dans les « *années de plomb* » de la Belgique (début et milieu des années 80), un commissaire

de la Sûreté avait, dans le cadre de son travail, infiltré une organisation d'extrême droite, le WNP (Westland New Post). Il avait dû pour ce faire donner des cours de filature et autres. Malheureusement, une des personnes à qui il avait donné cours avait perdu toute mesure et avait ordonné le massacre d'un innocent. L'affaire a été relatée par les médias et est retombée sur la Sûreté. Davantage de discernement aurait peut-être permis de ne pas risquer ce genre de chose. »

« En 1994, intervient le procès de deux anciens gendarmes¹. Il se trouve que ceux-ci avaient aussi été suspectés d'appartenir aux tueurs du Brabant wallon. Deux personnes, dont l'ancien administrateur délégué de la Sûreté de l'État, Albert Raes, ont été citées comme témoin. Ce n'est pas le procès en lui-même qui a fait le plus gros des titres, mais le fait que ces deux personnes aient été citées comme témoins. À l'époque, un amalgame entre la Sûreté de l'État et une certaine extrême-droite se faisait en permanence, alors que la Sûreté de l'État n'a pas une culture d'extrême-droite, loin de là. Finalement, il a été démontré que les deux gendarmes mis en cause n'avaient rien avoir avec les tueurs du Brabant. Malgré cette démonstration, c'est la mousse faite au moment du procès dont se souvient le public, et non pas l'explication finale. »

« D'après le Front national, la Sûreté de l'État rémunère des journalistes. On est alors en 1999. Il se trouve que les journalistes qui suivent de près les services de renseignement belges ont toujours été accusés de cela, souvent par l'extrême droite mais aussi par des journaux satiriques de très médiocre qualité, à savoir le Père Ubu ou Pan. Mais à ma connaissance, cela n'a jamais été le cas. Ni l'inverse : les journalistes en Belgique ne paient jamais leurs informations, en aucun cas – sauf un qui a fait scandale. »

« Il n'empêche que, à force d'être dit, ça peut jouer sur l'opinion publique. Celle-ci peut estimer que les articles positifs sur la Sûreté de l'État émanent de journalistes rétribués. »

« D'autres éléments contribuent à ternir l'image de la Sûreté de l'État. Par exemple, pendant vingt ans, le baron Benoît de Bonvoisin a été taxé d'appartenir à l'extrême-droite, et même de l'avoir financée. Il prétend que le dossier qui le concerne est monté par la Sûreté de l'État pour lui nuire², et ce pour des raisons historiques. Il y a une procédure qui est toujours en cours... On verra bien ce qu'il en sortira. Cela a été répété de nombreuses fois par l'intéressé en conférence de presse, devant les caméras. »

« Concernant quelque problème que la Sûreté de l'État a connu sous la direction de Madame Timmermans, nous avons reçu en mai 2000 des informations provenant de services étrangers indiquant que la coopération avec la Sûreté de l'État était au plus bas. Cela avait fait l'objet d'articles de presse. »

¹ Il s'agit du procès Beijer – Bouhouche, qui s'est déroulé en septembre et octobre 1994.

² Sur son site Internet <http://www.baronbenoitdebonvoisin.com/Francais/benoit.html> (visité le 25 février 2009), le baron Benoît de Bonvoisin précise l'accusation : « *Par vengeance, l'ancien magistrat Albert Raes, avec des "amis" du Parquet, de la politique et de la presse, déclencha contre Benoît de Bonvoisin la plus importante campagne de calomnie qu'ait connue le pays. D'abord il tenta, au travers d'une "note confidentielle", de le mêler à l'extrême droite, ce qui était un des moyens souvent utilisés par les services secrets soviétiques. Après l'échec de cette première tentative, il monta des dossiers à caractère financier et fiscal. L'opération fut lancée en mai 1981, au moment où Benoît de Bonvoisin s'appretait à faire tapisser le pays d'une affiche très évocatrice visant à défendre l'installation sur le territoire belge des missiles de défense américains de dissuasion contre les missiles soviétiques déjà braqués sur la Belgique.* »

C.F. : N'est-ce pas une façon pour les services étrangers de faire pression sur la Sûreté ?

R.P. : « Bien sûr, il y a du donnant-donnant... »

« Les services de renseignement ont aussi beaucoup souffert de la gestion politique. Les autorités belges ont laissé tel quel le cadre du statut des agents, sans moderniser quinze ans durant. Le statut des agents par exemple qui était identique à celui de la PJ. À la suite de l'affaire Dutroux, la PJ a été réformée et rebaptisée. Le barème des agents n'était plus lié à quoique ce soit. Cela a suscité une grogne pendant plusieurs années au sein de la Sûreté de l'État, jusqu'à ce que la ministre de la Justice³ essaie, en 2005, de remettre les choses au net de façon intelligente et cohérente. Bien qu'elle ait voulu le bien de la Sûreté de l'État, elle lui a nuï en tentant d'interdire la règle du « *tiers service* ». La Sûreté de l'État, comme tous les services du monde, était pour cette règle. Laurette Onkelinx était contre cela et estimait que ce n'était pas au tiers service de décider du cheminement d'une information, mais au gouvernement belge. »

« Elle a expliqué cela à quelques reprises dans les médias, avec une certaine véhémence, faisant croire par-là même que la Sûreté de l'État était une sombre machine à complot, à machination. De plus, rares ont été les journaux qui ont expliqué de manière complète les véritables enjeux de la règle du « tiers service ». Si l'information est automatiquement donnée au gouvernement belge, on va très vite constater un défaut de collaboration internationale. »

« En février 2006, l'administrateur général de la Sûreté de l'État Koen Dassen démissionne. Pourquoi ? Parce que la Sûreté de l'État, dont le travail s'inscrit notamment dans la politique de non-prolifération nucléaire, n'a pas décelé d'opposition technique à ce que la société EPSI vende une presse isostatique à l'Iran, après avoir fait les vérifications d'usage. Or, la Sûreté de l'État a été accusée de ne pas avoir fait correctement son travail et d'avoir laissé s'exporter une pièce dangereuse. On lui a opposé qu'elle aurait dû approfondir la vérification. Des mois plus tard – c'est-à-dire trop tard évidemment quant à l'image de marque –, le Comité R conclut que la Sûreté de l'État avait parfaitement rempli sa fonction. En attendant, l'administrateur général avait sauté. Cette affaire est un poids de plus à l'image du service. »

« Il faut bien imaginer qu'à chaque scandale, il y a un roulement de tambours permanent pendant une semaine ou dix jours principalement dans les journaux télévisés, sur le plateau desquels on fustige la Sûreté de l'État. »

« En 2006, une procédure contre des membres du DHKP-C (Parti extrémiste de gauche turc qui avait un bureau à Bruxelles) est en cours. À la veille d'une possible condamnation, Fehriye Erdal prend la tangente alors qu'elle était sous la surveillance de la Sûreté de l'État. Elle monte à bord d'une voiture jamais repérée. Le chauffeur est de toute évidence un professionnel de la filoche et de l'anti-filoche. On apprendra par la suite que le DHKP-C a une école pour ce genre de chose. »

« Scandale de nouveau, la Sûreté de l'État n'a pas fait son travail. Cela fait les titres pendant trois ou quatre jours dans toutes les télévisions. La Sûreté de l'État a beau essayer

³ Laurette Onkelinx, ministre de la Justice du 12 juillet 2003 au 20 décembre 2007.

de présenter les éléments de sa défense, personne n'en a cure. La Sûreté de l'État passe une nouvelle fois pour un objet inutile et mal en point. Or, ses agents n'ont pas de pouvoir judiciaire et ne peuvent donc dresser un procès-verbal de constatation qui servirait en justice. Ses agents ne peuvent pas non plus procéder à l'arrestation de quelqu'un. »

« Comme l'enquête ultérieure le montrera, là aussi, la Sûreté de l'État a rempli tous ses devoirs. On va quand même dire que les agents de la Sûreté de l'État sont des imbéciles parce qu'ils n'ont pas mis de GPS sur la voiture de Fehriye Erdal. Sauf que c'est avec une autre voiture qu'elle s'est enfuie. Et même s'ils avaient mis un top GPS, la Sûreté de l'État perd tout pouvoir dès que la voiture franchit les frontières de la Belgique. De surcroît, il apparaît que la surveillance de Erdal aurait dû être dévolue à une équipe mixte Sûreté-Police ou à une équipe de police. Cela a été démontré, trop tard évidemment. »

« Quand on dit du mal d'une institution, a fortiori de la Sûreté, cela dure une à deux semaines. Quand les rapports finaux démontrant que la Sûreté de l'État a bien fait son travail ou qu'elle a fait comme elle pouvait un travail qui ne lui était pas dévolu sont publiés, cela fait une brève dans les journaux ou 30 secondes à la télévision, voire rien du tout ! L'accumulation dans l'esprit du public va toujours dans le même sens. »

« Je reviens sur l'affaire Belliraj. En février 2008, sont officiellement arrêtés au Maroc Abdelkader Belliraj et d'autres personnes. Ces personnes sont accusées par le Maroc d'avoir fourni, entre autres, des armes à un réseau terroriste dans de bien noirs desseins. Le Maroc porte des accusations à l'encontre de la Belgique. »

« Malheureusement, cela arrive à un moment où la police fédérale a en quelque sorte « *déclaré la guerre* » à la Sûreté de l'État en ce qui concerne le terrorisme. C'est-à-dire que, là où prévalait au préalable une franche coopération, la police a décidé de jouer cavalier seul en matière de terrorisme en décembre 2007. La police s'est d'ailleurs lamentablement plantée lors de « *l'alerte au terrorisme* » du 21 décembre 2007, bidonnée du début jusqu'à la fin. Je cite ce contexte car il explique la mise en avant de certaines informations à ce moment précis. »

« C'est ainsi qu'on apprend, non sans stupéfaction, que Abdelkader Belliraj était un informateur de la Sûreté de l'État depuis au moins l'an 2000, année où il fut naturalisé belge. Dans un premier temps, on accueille la nouvelle avec scepticisme. Mais assez vite, il devient certain, sans qu'on puisse dire ni pourquoi, ni comment que c'était bien le cas. La nouvelle est sortie dans la presse de manière vraiment bizarre. »

« Belliraj est donc considéré comme un dangereux terroriste. De plus, fait savoir le Maroc, il serait l'auteur, ou à tout le moins le commanditaire, de six assassinats à connotation antisémite ou directement antisémite ou de défense de la morale musulmane, commis en région bruxelloise à la fin des années 80. À l'époque des faits que le Maroc reproche à Belliraj, celui-ci avait déjà été suspecté. Le détail des faits avait été publié dans la presse belge. Il était donc facile de connaître ce contexte, surtout pour un service de renseignement. Une enquête avait été menée. À l'issue de celle-ci, il avait été blanchi par l'ancienne gendarmerie belge (l'actuelle police fédérale). Autrement dit, les mêmes qui participent à l'évocation du passé suspect de Belliraj sont à l'origine de sa mise hors cause, à l'époque. Malgré tout, la police fédérale lance des accusations contre la Sûreté de l'État, ceci de manière informelle voire même par des chemins de biais ou de traverses. Pourtant, Belliraj a été un très bon informateur. Il a permis d'éviter un attentat important. »

« En attendant, ce que le public sait de cette histoire, c'est toujours ce même sombre côté davantage été mis en lumière dans les médias, notamment par un journal francophone et un néerlandophone. La Sûreté de l'État apparaît comme une chose stupide qui engage des informateurs-assassins. Mais encore une fois, attendons les résultats de l'enquête. En effet, les aveux de Belliraj sur les six éléments d'accusation ont été obtenus par un service de renseignement marocain, par des méthodes rudes au cours des six semaines qui ont précédé l'annonce officielle de son arrestation. Belliraj parle de torture. Il semble avéré que, sans être torturé comme le faisaient les nazis pendant la guerre, il ait été pendu par les pieds et ait reçu des coups. Il faudrait un procès véritablement contradictoire pour connaître la vérité sur l'origine de ces assassinats. »

« Une nouvelle fois, pour le public, la Sûreté de l'État est incompétente. Elle est celle qui laisse passer des presses isostatiques, celle qui laisse s'enfuir des suspects, celle qui engage des sextuples assassins en tant qu'informateurs, *etc.* Vous me demandiez quelle image les Belges ont des services de renseignement. C'est celle-là. Les Belges en ont une très mauvaise image. »

« Pourtant, c'est un bon petit service de renseignement, petit par la taille (quelques centaines de personnes) à côté de milliers ou de centaines de milliers pour d'autres, et qui obtient de bons renseignements. Du temps où la Sûreté de l'État et la police fédérale travaillaient ensemble, aucun attentat n'a été perpétré. »

« La collaboration tend à se réinstaller aujourd'hui. La mésentente temporaire entre la police et la Sûreté de l'État s'est nouée à de multiples niveaux. C'est toujours de bon ton en période d'élections pour un ministre de casser du sucre sur le dos d'une institution comme la Sûreté de l'État. Cela fait bon chic bon genre et d'annoncer, comme l'a fait le ministre de la Justice Jo Vandeurzen (remplacé, depuis lors), le lancement d'un audit dans le dessein d'améliorer le service. Ceci est annoncé avec moins de méchanceté qu'au cours des précédentes occasions, mais le message reste le même. On n'annonce pas le lancement d'audits en public... *“Vous voyez, moi je suis un bon ministre, je surveille cette espèce de choucroute dont vous dites toujours du mal, moi je surveille et je commande un audit”*. Quand le ministère des Finances perd 800 millions d'euros ou se trompe d'un milliard et demi d'euros dans un calcul, c'est beaucoup plus grave ! Pourtant, personne n'en fait un scandale ou ne parle pas d'audit. Cela embêterait certaines personnalités politiques. »

C.F. : Quel degré de connaissances les hommes politiques ont-ils de leurs services de renseignement ?

R.P. : « Les questions parlementaires qui sont posées à la Chambre montrent qu'effectivement il y a un a priori négatif du monde politique à l'égard du renseignement. »

C.F. : Cette méfiance politique à l'égard des services du renseignement provient seulement des scandales ou d'un héritage historique ?

R.P. : « Il y a un historique qui explique cela. Cela date de la Seconde Guerre mondiale. Mais je n'en sais pas plus. »

C.F. : Les services de renseignement belges ont développé depuis peu leur propre site Internet. Cet outil de communication fonctionne-t-il bien ? Ou finalement, les services sont-ils davantage connus par le travail du Comité R, outre par ce qu'en disent les médias ?

R.P. : « Le site de la Sûreté de l'État est un site *a minima*. Le service communique peu et ne l'a fait ces derniers temps que dans l'urgence lors des scandales. C'est une mauvaise méthode, évidemment. »

« Comme je vous le disais aussi, la Sûreté de l'État est en train de se réarmer d'un porte-parole. S'il est bon, cela peut être fort utile à tout le monde. Il pourra rectifier les éventuelles erreurs qui circuleraient ou expliquer ce qui serait vrai mais difficile à comprendre. »

« C'est toujours important de communiquer, même pour un service secret. Ce n'est pas pour autant que la Sûreté de l'État doit dévoiler ses secrets ou ses activités opérationnelles en cours. Cela n'aurait aucun sens pour un service secret ! »

« Le Comité R est l'émanation directe du Parlement belge. Ce dernier souhaitait vérifier le fonctionnement de ses services secrets qui ne soumettait des rapports que ponctuellement. Ce Comité R est surveillé par une partie du Parlement, à savoir quelques élus au sein de la Commission de suivi des activités du Comité permanent de contrôle des services de renseignement. »

« Depuis sa création, le Comité R rend chaque année un rapport officiel à la Commission du suivi. Cela fait également quelques années que le Comité R rend public ce rapport et le met en ligne sur son site Internet, peut-être expurgé de certaines rares choses qui ne supportent pas un examen du public. »

« Le Comité R peut communiquer avec les services et le président du Parlement, mais n'a en théorie que peu de choses à dire à la presse. Il lui est arrivé de parler aux journalistes de manière officielle. »

C.F. : Est-ce que vous pensez de l'image des services de renseignement a une influence sur le cadre d'activité, les lois encadrant leur fonctionnement ?

R.P. : « Je ne m'étais pas posé la question jusque-là et de prime abord, je dirais « *bien sûr* ». Mais, si j'observe ce qui se produit ces derniers temps, je dirai « *non* ». Le statut n'a pas été affecté. Les méthodes particulières, non plus. Les Méthodes de Recueil de Données (MRD), c'est-à-dire le système de surveillance très étendu que la Sûreté demande depuis des années, sont actuellement en discussion au Parlement. À mon avis, ce texte va passer. Or, si on devait vous donner raison en disant que cela a une influence, la Sûreté n'obtiendrait pas ces MRD. »

« Je pense que le monde politique se rend compte de l'absolue nécessité démocratique d'avoir un service comme la Sûreté de l'État. Un service de renseignement n'est pas un jouet. C'est un instrument fondamental dans une démocratie. Le gouvernement doit être

renseigné par un service de renseignement. Le gouvernement belge est d'ailleurs bien renseigné. Il y aura des couacs, c'est sûr. Comme tout service, la Sûreté de l'État commet des erreurs. »

C.F. : Pensez-vous qu'il y a une inflation des articles sur le terrorisme dans la presse belge, notamment depuis le 11 septembre 2001 ?

R.P. : « Oui, comme partout. On a eu des épisodes en 1995 et 1998 qui ont été superbement traités par la Sûreté et la gendarmerie de l'époque (l'actuelle police fédérale), avec des arrestations, des jugements, des condamnations. Je me souviens d'avoir écrit dans *Le Vif* en 1998 que l'arrestation de Farid Melouk avait semblé être un signal pour le ministre de l'Intérieur de l'époque. Ce dernier s'était déplacé sur le lieu de l'arrestation et avait fait des déclarations sur les menaces terroristes. Pourtant, à cette époque, le monde politique n'avait cure du terrorisme, et ce depuis toujours. »

« Évidemment, la véritable prise de conscience s'est produite en 2001. Les articles ont explosé en Belgique à partir de cette date, comme partout dans le monde. Jusque-là, quand les islamistes envoyaient un bateau avec 200 kilos d'explosif contre un navire américain de l'autre côté de la Terre, cela intéressait beaucoup moins les médias. »

« De surcroît – je parle ici de la presse mais également du monde judiciaire –, je pense que certains ont trouvé de la plus-value dans le fait de traiter d'importants volumes de dossiers terroristes. À un moment donné, l'homme sage fera bien le distinguo entre le nécessaire et l'accessoire tandis que d'autres vont continuer à souffler dans la baudruche car cela est plus visible, donc plus rentable en termes d'économie générale que ce soit dans les relations, dans les ventes pour la presse ou les crédits de fonctionnement accordés dans certains services. »

« Depuis la fin 2007, on a eu en Belgique un mouvement net d'exagération quant à la menace terroriste. Pourtant, selon les derniers éléments d'information, la situation tend à se calmer. Je pense que quelques "grosses têtes" essaient de tirer parti de cette exagération. »

C.F. : Mais la population n'est pas crédule et ne se sent pas en insécurité...

R.P. : « Le 21 décembre 2007, il y a eu une vague de perquisitions et d'interpellations au prétexte qu'un attentat allait peut-être être commis à Bruxelles. Les poubelles du métro ont été condamnées, l'accès à certains endroits a été jugulé, le feu d'artifice du nouvel an a été interdit, l'accès à la butte où les gens aiment bien s'installer pour regarder ce feu d'artifice a été également interdit. Mais, les personnes interpellées ont toutes été remises en liberté après leur passage devant le juge d'instruction. »

« Tout le monde sait que le meilleur endroit pour poser une bombe est un lieu confiné plutôt qu'à l'extérieur. Sauf quelques magistrats et quelques policiers belges apparemment... Ils ont expliqué que ces mesures de précaution visaient la protection de l'hôtel *Hilton* et des bâtiments des institutions européennes. Fermer les poubelles du métro et interdire le feu d'artifice pour protéger un bâtiment situé à deux kilomètres, il faut me l'expliquer ! Aucune des explications avancées n'était valable. »

« À la fin, les Belges étaient un peu goguenards. Ils se sont demandé si le scénario se répèterait cette année. Ce fut le cas (*rires*). L'annonce a été reçue avec un immense éclat de rire ! Personne ne l'a prise au sérieux. C'est dommage, car cela s'inscrit dans le syndrome de Pierre et le loup. Ces faits relèvent de la police fédérale et du monde judiciaire. La Sûreté d'État n'est nullement concernée par cela. »

ANNEXE BELGIQUE N° 11 : Chronologie de l'année 2008

Cette chronologie recense, de manière non exhaustive, les faits marquants qui ont eu un lien ou une répercussion, directs ou indirects, avec le renseignement et la sécurité de la Belgique en 2008, ainsi que ceux liés à la politique intérieure du pays.

14 janvier : Le sénateur et ancien ministre de la Justice Tony Van Parys (CD&V) demande au Comité R de réaliser un audit afin de déterminer si la Sûreté de l'État a été mise au courant tardivement de la menace terroriste en décembre 2007.

Fin février : Une polémique éclate autour du cas Belliraj.

29 février : Le ministre de la Justice Jo Vandeurzen demande au Comité R d'enquêter sur la manière dont les services de renseignement s'y sont pris dans leur collecte et leur traitement d'informations dans le dossier autour de Abdelkader Belliraj, soupçonné par les autorités marocaines d'être le chef d'un réseau terroriste islamiste.

4 mars : Des agents de la Sûreté de l'État sont auditionnés par le Comité R.

4 mars : L'Administrateur général de la Sûreté de l'État, Alain Winants, dépose plainte auprès du procureur du roi de Bruxelles, après la publication de renseignements hautement classifiés dans la presse belge dans le cadre de l'affaire Belliraj.

15 mars : Quatre otages belges sont libérés au Guatemala.

20 mars : Yves Leterme, membre du Parti démocrate-chrétien et flamand (CD&V), est une nouvelle fois nommé Premier ministre d'un gouvernement de coalition par le roi Albert II.

22 mars : Le nouveau gouvernement de Yves Leterme remporte le vote de confiance à la Chambre des représentants, avec 97 voix pour, 48 contre et une abstention.

4 avril : Vingt-neuf personnes ont été interpellées à la suite de diverses perquisitions menées dans le cadre d'une instruction fédérale sur leur participation présumée à des activités terroristes du PKK.

3 mai : Le gouvernement annonce que des cyber-attaques contre les réseaux de l'État ont été découvertes. Il indique également que ces attaques auraient été réalisées depuis la Chine.

Mi-mai : Le Comité R publie comme chaque année son rapport d'activité pour l'année 2007.

6 juin : Quatre militants d'extrême-gauche sont inculpés pour avoir pris part aux activités terroristes d'un groupe italien issu des Brigades rouges.

9 juillet : Les sénateurs Christiane Vienne et Guido De Padt présentent le rapport annuel fait au nom de la Commission de suivi du Comité R à partir du rapport d'activité du Comité R pour l'année 2007.

11 juillet : Paul Wille dépose au Sénat une proposition de loi visant à compléter l'article 33 de la loi organique du 18 juillet 1991 du contrôle des services de police et de renseignement et de l'Organe de Coordination pour l'Analyse de la Menace (OCAM).

15 juillet : Le Premier ministre Yves Leterme démissionne, à cause de la persistance des problèmes communautaires entre Flamands et Wallons. Deux jours plus tard, le Roi Albert II refuse cette démission.

1^{er} octobre : Le ministre de la Justice Jo Vandeurzen (CD&V) commande au Comité R un audit sur la Sûreté d'Etat pour évaluer notamment son « *management* » ainsi que son « *rapport qualité-prix* ».

20 novembre : L'Administrateur général de la Sûreté de l'État, Alain Winants, accorde une interview à *La Libre Belgique*.

21 novembre : Le président du Sénat, Armand De Decker, déplore les fuites orientées autour de l'affaire Belliraj.

1^{er} décembre : L'ouvrage de Kristof Clerix, *Les services secrets étrangers en Belgique : En toute impunité ?*, est publié.

2 décembre : Le ministre des Affaires étrangères Karel De Gucht annonce la participation de la Belgique au renforcement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) dans deux domaines : les moyens de transport et le

renseignement militaire. Pour le second, la Belgique propose de mettre à disposition des moyens et du personnel pour l'analyse des renseignements militaires.

11 décembre : Un groupe de quatorze personnes soupçonnées d'être en relation avec Al Qaïda est démantelé à Bruxelles, peu de temps avant la tenue d'un sommet européen. « *Nous ne savons pas où cet attentat-suicide était envisagé. Il pourrait s'agir d'une opération au Pakistan ou en Afghanistan, mais il ne pouvait être totalement exclu que la Belgique ou l'Europe puissent avoir été une cible* », déclare le procureur fédéral belge, Johan Delmulle.

19 décembre : Le Premier ministre Yves Leterme propose sa démission et celle de son gouvernement en raison de son rôle présumé dans le rachat de la banque belge Fortis par BNP-Paribas. C'est la quatrième fois en un an et demi que le leader chrétien-démocrate renonce à l'une des fonctions qui lui avaient été confiées depuis les élections de juin 2007.

30 décembre : Herman Van Rompuy, chrétien-démocrate flamand, est nommé Premier ministre d'un nouveau gouvernement de coalition par le roi Albert II.

ANNEXE BELGIQUE N° 12 : Liste des thématiques d'actualité

La liste ci-dessous reprend les principales thématiques d'actualité mentionnées dans l'analyse des articles de presse extraits du quotidien belge de La Libre Belgique, afin de faciliter la lecture des graphiques.

Contrôle parlementaire

Les diverses affaires qui ont émaillé la vie de la Sûreté de l'État, au cours des dernières années ont mis en avant le rôle du Comité R et de la performance du contrôle parlementaire en matière de renseignement. Il s'agit ici de la demande d'ouverture d'une enquête et d'un audit du ministre de la Justice, Jo Vandeurzen, au Comité R et des conclusions de ce dernier.

Méthodes employées par le service

L'affaire Belliraj semble avoir mis en évidence des dysfonctionnements au sein de la Sûreté de l'État, notamment en matière d'enquête de moralité ou d'habilitation. Les méthodes employées dans ce cadre sont remises en question. Cette thématique inclut également les débats autour des mesures exceptionnelles et des « *enquêtes spéciales* ».

Image du service

Cette catégorie regroupe les articles qui posent la question de l'atteinte délibérée à l'image de la Sûreté de l'État par le biais d'affaires comme concernant Belliraj. L'Administrateur général du service de renseignement et le Comité R monte au créneau pour la défendre, et dans une moindre mesure Jo Vandeurzen et Armand De Decker.

Coopération internationale

Le scandale autour de l'affaire Belliraj a créé de vives tensions entre les autorités belges et marocaines et remis en question les modalités de coopération entre les deux États.

Concurrence SR/police

Il s'agit de la concurrence entre la police et la Sûreté de l'État, mise en lumière dans l'affaire Belliraj, le attisant le scandale contre le second.

Échec

Cette catégorie rassemble les articles qui reviennent sur les échecs subis récemment par la Sûreté de l'État : la surveillance à grand frais d'altermondialistes sans que ceux-ci ne se révèlent menaçant, l'affaire Erdal et la « *suragitation* » de la Sûreté de l'État face à une fausse menace terroriste en décembre (relèvement du niveau d'alerte terroriste à maximale et arrestations de 14 suspects).

Histoire

Les articles portent sur le rôle des espions belges pendant la Première Guerre mondiale et de la période 1984-85 où sévissaient les CCC.

Succès

Il s'agit de l'attentat que la Sûreté de l'État aurait déjoué grâce à l'aide de Abdelkader Belliraj, ainsi que des arrestations qu'elle a opérées dans les années 1984-85 pour stopper l'action violente des CCC.

Menaces

Il est essentiellement question de risque terroriste et du danger des hackers chinois.

Espionnage et contre-espionnage

Cette catégorie contient essentiellement du rôle de Belliraj auprès de la Sûreté. Le quotidien *La Libre Belgique* affirme qu'il était l'un de ses informateurs et s'interroge sur le choix du service. Il est aussi question des moyens d'exception qui pourraient leur être octroyés par la loi.

Fonctionnement du service

Il est question du fonctionnement interne de la Sûreté de l'État. Celui-ci est pointé du doigt lors des affaires et des échecs opérationnels.

Affaires

Affaire Belliraj : Arrêté depuis le début de l'année par les autorités marocaines, Abdelkader est accusés d'avoir perpétrés plusieurs attentats terroristes. Celles-ci ont accusées la Belgique d'avoir protégé ce ressortissant marocain. *La Libre Belgique* pense que la Sûreté de l'État l'a utilisé comme informateur malgré ses actions criminelles (voir Partie II, page 312).

Affaire Erdal : Deux aspects sont évoqués ici. Il s'agit d'une part de l'échec de la surveillance de ce membre du DHKP-C, parti extrémiste turc de gauche. D'autre part, il est question du non-lieu prononcé au terme de la procédure judiciaire engagée à l'encontre son encontre (voir Partie II, page 311).

Réforme / Projet de loi

Il est question d'un projet de loi sur les enquêtes spéciales.

ANNEXE SYNTHESE N° 1 : Tableau comparatif des ressources des appareils de renseignement des quatre pays (2008-2009)

Pays	Principaux services	Ressources financières (en millions d'euros)	Ressources humaines (nombre d'équivalents temps plein)	Indications complémentaires
Allemagne	BND	460	7 000 environ*	
	BfV	158	2 579	
	MAD	confidentiel	3 750**	** Des chiffres entre 1300 et 3750 circulent dans les articles scientifiques.
	Total	618	13 329	
Belgique	Sûreté de l'État	40	confidentiel	
	SGRS	confidentiel	619*	
	OCAM	confidentiel	confidentiel	
Total	Total	Il est difficile d'avancer une quelconque estimation		
France	DCRI	confidentiel	4 000 environ*	
	DGSE	640***	4 400*	*** Hors fonds spéciaux
	DRM	157	1 750	
	DPSP	96	1 200 environ*	
	TRACFIN		70	
	DNRED	n.c.	n.c.	
	Total	893	11 420	
Royaume-Uni	SS	2 003	3 400 environ*	
	SIS		2 252	
	GCHQ		5 500	
	DIS	1 778****	4 500	**** Cela équivaut à la somme totale des postes "Renseignement, surveillance, acquisition d'armes et reconnaissance aérienne" d'une part et "Soutien militaire central" d'autre part.
	SOCA	570	4 200	
Total	4 351	19 852		

Source : tableau réalisé par l'auteur.

* Les estimations ont été trouvées dans les médias ou avancées par des experts.

ANNEXE SYNTHESE N° 2 : Tableau comparatif des modalités de contrôle ou de suivi parlementaire des services de renseignement dans les quatre pays

	Royaume-Uni	France	Belgique	Allemagne
Type d'instance! (date de création)	Commission commune aux deux assemblées (1994)	Délégation parlementaire au renseignement (2007)	Comité d'experts supervisé par l'inc commission sénatoriale <i>ad hoc</i> (1991)	Commission parlementaire de contrôle au Bundestag (1978), Commission G10, Commission de contrôle dans chaque Land
Composition	9 membres nommés par le Premier ministre après consultation du leader de l'opposition	4 députés et 4 sénateurs	3 experts et 4 sénateurs	9 députés, qui représentent les différents groupes politiques et 4 députés
Champ de compétence	Critère organique : contrôle des trois principaux services civils de renseignements	Critère organique : contrôle des six services de renseignement	Critère matériel : activité de tous les services de renseignement.	Critère organisé : contrôle des trois services fédéraux de renseignements ; contrôle de la légalité des interceptions téléphoniques et postales
Droit à connaître des opérations en cours	Non	Non	Oui, sauf si des affaires judiciaires sont en cours.	Oui, sous conditions
Habilitation Secret défense	Oui, mais le gouvernement peut s'opposer à la transmission de renseignements « sensibles ».	Oui	Oui, au niveau le plus élevé.	Oui, mais le gouvernement peut refuser de transmettre une information à caractère opérationnel.
Publication des travaux	Oui, un rapport annuel censuré par le Premier ministre avant sa transmission aux deux assemblées.	Oui, un rapport annuel censuré par le Premier ministre avant sa transmission aux deux assemblées.	Oui, la publication d'un rapport annuel est prévue par la loi.	Possible, néanmoins la confidentialité reste la règle
Pouvoirs de contrôle et de suivi	transmission des informations et documents nécessaires ; - recours à un enquêteur pour vérifier la pertinence des informations transmises par les services	Auditions du Premier ministre, du secrétaire général de la Défense nationale et des directeurs des services ; pouvoirs législatifs	Service d'enquêtes ; perquisitions et saisies ; communication de tout document jugé utile	Contrôle sur pièces et sur place ; auditions des personnels des services ; recours à des experts indépendants

Source : tableau réalisé par l'auteur.

**ANNEXE SYNTHESE N° 3 : Tableau comparatif des outils de communication
utilisés par les principaux services de renseignement des quatre pays**

	DGSE	DCRI	DRM	DPSD	MI6	MI5	GCHQ	SOCA	DIS	BND	BfV	MAD	Sûreté de l'État	SGRS
Interview du directeur et articles dans la presse généraliste		x		x						x				
Petites annonces, publicités						x							x	
Interviews du directeur et articles dans la presse spécialisée	x	x	x								x			
Site ou page Internet	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Rapports annuels d'activité								x			x		x	
Publications diverses								x			x			
Brochures					x	x				x	x			
Musées, expositions					x	x	x				x			
Histoire officielle et autres ouvrages					x	x				x			x	
Communiqués de presse						x		x		x			x	
Salons, rencontres des étudiants		x												
Conférences de presse						x				x				
Colloque, sensibilisation	x	x		x						x				
Emissions de télévision ou de radio		x												
Jeux, défis							x							

Source : tableau réalisé par l'auteur.

ANNEXE SYNTHESE N° 4 : Tableau comparatif des sites Internet des principaux services de renseignement et de sécurité des quatre pays

	DGSE	DCRI	DRM	DPSD	MI6	MI5	GCHQ	DIS	BND	BFV	MAD	Sureté de l'Etat	SGRS
MISE EN FORME													
Nombre de pages	27	1	8	24	56	117	72	6	54	64	16	7	19
Mot de bienvenue du directeur					x	x			x	x	x		
Illustrations, photos réelles	x				x	x	x		x	x	x		x
Illustrations, photos génériques	x				x	x	x		x	x	x		
Visites virtuelles de service					x								
Vidéo de présentation					x	x	x			x			
Actualisation fréquente	x		x		x	x	x		x	x			
Langues de traduction	fr, ang, esp	fr	fr	fr	ang, rus, fr, esp, arab	gal, farci, fr, arab, rus, urdi, chin, ang	ang	ang	all, ang, fr, rus, esp	all, ang	all	fr, nl	fr, nl, ang
Liens vers d'autres sites Internet (ministères, homologues étrangers...)					x	x	x			x		x	
INFORMATIONS DISPONIBLES													
Organigramme	x					x			x	x	x		x
Actualités	x		x		x	x	x		x	x			
Revue de presse	x						x						
Proposition de bibliographie													
Liste des postes vacants					x	x	x		x				x
Contact			x	x	x	x	x		x		x	x	x

	DGSE	DCRI	DRM	DPSD	MI6	MI5	GCHQ	DIS	BND	BIV	MAD	Sureté de l'Etat	SGRS
THÈMES ABORDÉS													
Portrait du service (organisation, personnel, financement, etc.)	X				X	X	X	X	X	X	X		X
Missions	X	X	X	X	X	X		X		X	X	X	X
Méthodes			X	X		X							
Législation	X				X	X	X			X			X
Histoire	X		X		X	X	X	X	X	X	X	X	
Place dans le dispositif du renseignement					X		X	X	X		X		
Contrôle parlementaire, administratif et judiciaire					X	X	X	X	X	X			X
Menaces	X					X			X	X			
Processus de recrutement	X		X	X	X	X	X		X	X			
Participation des citoyens						X							

Source : Tableau réalisé par l'auteur.

fr : français ; ang : anglais ; nl : néerlandais ; rus : russe ; esp : espagnol ; gal : gallois ; chin ; chinois ; arab : arabe

Table des matières

PARTIE I : LE RENSEIGNEMENT AUJOURD'HUI, DE L'IMAGINAIRE POPULAIRE A LA REALITE

CHAPITRE 1 : LE RENSEIGNEMENT, SOURCE DE FANTASMES

I. FANTASMES ET INCOMPREHENSIONS AUTOUR DU RENSEIGNEMENT.....	33
1. L'ombre qui plan(ait) sur le renseignement.....	34
A. Un manque de transparence pendant longtemps.....	34
B. Le tout-transparent, la nouvelle exigence des citoyens.....	35
2. Un fantasme entretenu par une littérature et un cinéma prolixes.....	37
A. Romans et films d'espionnage.....	37
B. James Bond, héros solitaire.....	39
C. Une perception fantasmée.....	40
3. Une image du renseignement construite au fil du temps.....	43
A. L'image comme une impression globale positive ou négative.....	43
B. Les ressorts potentiels de l'image du renseignement.....	44
a. La mémoire des événements passés.....	44
b. La médiatisation du renseignement.....	44
II. THEORIE ET PRATIQUE DU RENSEIGNEMENT.....	46
1. Définition et contours du renseignement.....	46
A. Le renseignement est un produit élaboré qui répond à une demande exprimée.....	46
B. Le cycle de renseignement.....	47
a. Du besoin à l'interception de l'information.....	47
b. De la collecte à la production d'une information.....	48
C. Renseignement de sources ouvertes, semi-ouvertes et fermées.....	48
2. Typologie du renseignement : des hommes et des machines.....	49
A. Le renseignement d'origine humaine (<i>humint</i>).....	50
B. Le renseignement d'origine technique (<i>sigint</i>).....	51
a. L'interception des communications (<i>comint</i>).....	51
b. Le renseignement électronique (<i>elint</i>).....	54
c. Le renseignement d'origine image (<i>roim</i>).....	54
C. Renseignement humain et renseignement technique doivent être complémentaires.....	55
3. Organisations et missions des services de renseignement.....	59
A. La structure des systèmes de renseignement nationaux.....	59
a. Des structures générales diverses mais avec points communs.....	59
b. Une organisation interne similaire d'un service à l'autre.....	61
c. Des missions analogues.....	61
B. « <i>Communauté du renseignement</i> » : de la théorie à la pratique.....	62

a.	Une culture politique et stratégique hétérogène : les relations entre exécutif et services de renseignement.....	63
b.	Une culture professionnelle avérée	64
c.	Pour quels États peut-on parler de « communauté du renseignement » ?	65
4.	Un renseignement contrôlé par les instances démocratiques.....	67
A.	Il n’y a pas d’État de droit sans contrôle externe des services de renseignement	67
B.	Diverses modalités de contrôle.....	69
5.	Liberté <i>vs</i> sécurité : tension et appréhension des citoyens	70
A.	La lutte antiterroriste à l’épreuve des libertés démocratiques.....	70
B.	Les commissions d’enquête ont révélé des pratiques peu éthiques	72

CHAPITRE 2 : LA RÉALITÉ DES SERVICES DE RENSEIGNEMENT ET DE SÉCURITÉ NATIONAUX

I. LES SERVICES DE RENSEIGNEMENT ET DE SECURITE ET LES ORGANES DE COORDINATION.....77

1.	Une multiplicité des acteurs du renseignement en France.....	77
A.	Les organes de recueil du renseignement.....	77
a.	La Direction Centrale du Renseignement Intérieur (DCRI).....	77
b.	La Sous-Direction de l’Information Générale (SDIG)	80
c.	La Direction Générale de la Sécurité Extérieure (DGSE) pour le renseignement extérieur.....	80
d.	La Direction du Renseignement Militaire (DRM).....	82
e.	La Direction de la Protection et de la Sécurité de la Défense (DPSD)	85
B.	Les autres services français ayant des activités de renseignement.....	85
a.	La Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières (DNRED).....	86
b.	Le Traitement du Renseignement et Action contre les Circuits FINANCIERS (TRACFIN)	86
C.	Les organes de coordination politique et opérationnelle	87
a.	Le Conseil National du Renseignement (CNR).....	87
b.	Le Secrétariat Général de la Défense Nationale (SGDN).....	88
c.	L’Unité de Coordination de la Lutte AntiTerroriste (UCLAT)	89
2.	Des services durablement établis au Royaume-Uni.....	90
A.	Les organes de recueil du renseignement.....	91
a.	Le Security Service (ou MI5) pour le renseignement intérieur	91
b.	Le Secret Intelligence Service (SIS ou MI6) pour le renseignement extérieur	93
c.	Le Defence Intelligence Staff (DIS) pour le renseignement militaire.....	94
d.	Le département Renseignement de la Border Agency	96
B.	Les organes de centralisation et d’analyse du renseignement	96
a.	Le Joint Intelligence Committee (JIC)	96
b.	La Serious and Organised Crime Agency (SOCA)	98
c.	Le Counter Terrorism Command (CTC).....	99
C.	Deux organes de coordination des services de renseignement britanniques	99
a.	Le Ministerial Committee on the Intelligence Service.....	99
b.	Le Secrétariat permanent Intelligence, Security and Resilience	100
3.	Une organisation cartésienne du renseignement en Allemagne	100
A.	Les organes de recueil de renseignement	101
a.	Le Bundesamt für Verfassungsschutz (BfV) pour le renseignement intérieur.....	101
b.	Le BundesNachrichtenDienst (BND) pour le renseignement extérieur.....	102
c.	L’Amt für den Militärischen AbschirmDienst (MAD) pour le renseignement militaire..	105
B.	Deux organes de centralisation et d’analyse	106
a.	Le Gemeinsames Internetzentrum (GIZ) coordonne la lutte contre les réseaux terroristes présents sur la toile.....	106
b.	Le Gemeinsames Terrorismusabwehrzentrum (GTAZ) canalise la lutte contre le terrorisme.....	106

4.	Un appareil de renseignement modeste en Belgique	107
A.	Les organes de recueil du renseignement	107
a.	La Sûreté de l'État pour le renseignement intérieur et extérieur	107
b.	Le Service Général du Renseignement et de la Sécurité (SGRS) pour le renseignement militaire	108
B.	Une structure d'analyse spécifique des risques : l'Organe de Coordination pour l'Analyse de la Menace (OCAM)	109
C.	Deux organes de coordination du renseignement	110
a.	Le Comité ministériel de renseignement et de sécurité définit la politique générale en matière de renseignement et de sécurité	110
b.	Le Collège du Renseignement et de la Sécurité (CRS) fait appliquer les décisions du Comité et coordonne l'activité des services	110

II. LES RESSOURCES ALLOUEES AU RENSEIGNEMENT 112

1.	La France cherche à mutualiser les moyens techniques avec ses voisins européens	112
A.	Les ressources humaines et financières	112
B.	Les ressources technologiques	112
a.	Les moyens techniques aériens	112
b.	Les systèmes d'interception	113
2.	Le renseignement britannique bénéficie de ressources financières et techniques considérables	114
A.	Les ressources humaines et financières	115
B.	Le Government Communications HeadQuarters (GCHQ)	115
3.	D'importants moyens humains affectés au renseignement allemand	116
A.	Les ressources humaines et financières	116
B.	Les ressources technologiques	116
4.	Les petits moyens des services belges	117
A.	Les ressources financières et humaines	117
B.	Les méthodes de recueil des données	117
C.	Les ressources technologiques	120

III. SUIVI ET CONTROLE DES ACTIVITES DES SERVICES DE RENSEIGNEMENT ET DE SECURITE 121

1.	Un contrôle administratif solide et un suivi parlementaire faible en France	121
A.	La nouvelle Délégation au renseignement pour assurer un contrôle parlementaire	122
B.	Un contrôle administratif assuré par la Commission Nationale de Contrôle des Interceptions de Sécurité et la Commission de vérification des fonds spéciaux ...	123
a.	La Commission Nationale de Contrôle des Interceptions de Sécurité (CNDIS)	123
b.	La Commission de vérification des fonds spéciaux	124
c.	Les autres commissions incidentes	125
C.	Les autres moyens de contrôle	126
2.	Une prédominance du contrôle judiciaire au Royaume-Uni	127
A.	Le fondement législatif	127
B.	Le contrôle parlementaire à travers l'Intelligence and Security Committee (ISC)	128
C.	Commissions indépendantes et tribunal	129
3.	Un contrôle multi-facettes en Allemagne	130
A.	Un contrôle parlementaire fédéral et régional	130
a.	Le Délégué parlementaire aux forces armées	130
b.	Le Parlamentarisches Kontrollgremium (PKGr)	131
c.	La G10-Kommission	133
B.	Un contrôle administratif	133

a.	Bundesbeauftragter für den Datenschutz und die Informationsfreiheit (BfDI)	134
b.	La Cour des comptes (<i>Bundesrechnungshof</i>) et le Vertrauensgremium	134
C.	Les autres formes de contrôle : judiciaire, médiatique et citoyen	135
4.	Un comité de contrôle très actif en Belgique.....	135
A.	Un corps législatif dense encadre les activités du renseignement.....	135
B.	Le Comité R a pour mission de rendre transparent le fonctionnement des services de renseignement belges	136
a.	Une mission de suivi et de coordination	137
b.	Un rapport annuel public	137
c.	La saisine du Comité R.....	138
d.	Les moyens du Comité R.....	138
C.	La commission permanente du Sénat.....	139

CHAPITRE 3 : LES ACTUELS DEFIS DES SERVICES

I.	LA MENACE DU TERRORISME	142
1.	Terrorisme local et terrorisme transnational.....	142
A.	Le terrorisme local	142
B.	Le terrorisme transnational.....	143
2.	L'expérience française du terrorisme	145
II.	LA CRIMINALITE ORGANISEE	147
1.	Neufs mafias parasitent l'économie mondiale	147
A.	Gangs, cartels et mafias.....	147
B.	Les activités criminelles classiques.....	149
C.	Les organisations criminelles se sont approprié cinq pôles de transit en Europe	150
2.	L'évolution du crime organisé depuis dix ans	152
A.	Le développement de la contrefaçon	153
B.	Internet, un outil qui facilite l'essor de la criminalité organisée.....	154
C.	Le rapprochement entre le crime organisé et le terrorisme	154
III.	L'ESPIONNAGE A DIVERSES FINS	156
1.	Ingérence étrangère : les services de renseignement étrangers espionnent pays amis et pays ennemis.....	156
A.	Quand les États espionnent les autres à des fins politiques.....	157
B.	Quand les États s'adonnent à l'espionnage industriel, économique et commercial	158
2.	Quand les entreprises utilisent des méthodes peu scrupuleuses et les groupes criminels espionnent.....	162
IV.	LA CYBERCRIMINALITE FAIT PESER DE LOURDES MENACES SUR LES NTIC	164

**PARTIE II : L'HISTOIRE DUR ENSEIGNEMENT ET DES SERVICES,
TERREAU D'UNE CULTURE POLITIQUE ET PUBLIQUE**

CHAPITRE 1 : UNE HISTOIRE GENERALE DU RENSEIGNEMENT

**I. DE L'ANTIQUITE A LA FIN DU XIX^E SIECLE : D'UN USAGE
PARCIMONIEUX A UNE PREMIERE STRUCTURATION DU**

RENSEIGNEMENT	171
1. Une activité qui avait déjà cours dans l'Antiquité	172
A. Espionnage et opérations de reconnaissance dans la Rome antique	172
B. Une cryptologie somme toute basique	173
2. Une activité peu développée au Moyen Age	174
A. Vikings et Normands, un usage quasi-systématique	174
B. La Guerre de Cent Ans (1337-1453).....	175
3. Les Anglais dominant l'usage jusqu'après la Renaissance.....	176
A. La Guerre entre l'Angleterre et l'Espagne encouragea l'usage du recueil de l'information	176
B. En France, une formation tardive de son premier service d'espionnage et de recueil de l'information.....	177
4. Un renseignement toujours primaire sous l'Empire napoléonien	178
5. L'organisation des premiers services de renseignement modernes à la fin du XIX ^e siècle : le temps d'avance des anglo-saxons	179
A. La naissance du MI5 et du MI6 au Royaume-Uni.....	179
B. La réorganisation du renseignement militaire étasunien	180

**II. UNE PRATIQUE DE PLUS EN PLUS SYSTEMATIQUE AU XX^E SIECLE .
..... 182**

1. La Première Guerre mondiale voit l'émergence de nouvelles techniques.....	182
A. Les débuts du renseignement aérien	183
B. La sophistication de la cryptologie/cryptographie.....	184
a. L'amélioration des techniques de cryptage	184
b. L'expérience française de la cryptologie : un train d'avance en 1914	185
c. Le retard des autres pays	186
C. Le développement des techniques de découragement de l'ennemi	186
2. La Seconde Guerre mondiale : une structuration grossière des services.....	187
A. L'émergence de véritables services structurés et performants.....	188
B. Le rôle inédit des réseaux humains	190
C. La guerre cryptographique : l'allemande <i>Enigma</i> face à la <i>Bombe</i> britannique 191	191
3. La Guerre froide vit s'affronter deux blocs de renseignement	192
A. Vers une plus grande maîtrise du renseignement	192
a. L'amélioration des techniques.....	193
b. Le recours aux opérations clandestines	194
c. Les capacités d'analyse	194
B. Le renseignement étasunien s'organise face au « <i>péril rouge</i> »	195
a. La Central Intelligence Agency dans la Guerre froide.....	195
b. Les Alliés occidentaux et le réseau Échelon	199
C. L'URSS, maître espion	200
a. Le KGB	200
b. L'implantation soviétique dans les pays satellites : les tentacules du KGB et les services locaux.....	204
c. La chute de l'URSS et la fin du KGB.....	205
D. La Guerre froide est terminée, <i>quid</i> pour l'avenir ?	206

CHAPITRE 2 : EXPERIENCES NATIONALES DU RENSEIGNEMENT

I. LA FRANCE : DES SERVICES DE RENSEIGNEMENT EN PROIE AUX DOUTES ET AUX SCANDALES 209

1. La difficile naissance des services de renseignement français.....209
 - A. De la Renaissance à 1870, le renseignement est une question d'affinité personnelle.....209
 - B. Un renseignement militaire mal-aimé et entaché par l'affaire Dreyfus.....211
2. La Première Guerre mondiale213
 - A. La performance française dans le domaine du déchiffrement.....213
 - B. Les rivalités interministérielles affectent les performances du renseignement français.....214
 - C. L'émergence des Renseignements Généraux215
 - D. La surveillance du territoire renaît en 1937215
3. La Seconde Guerre mondiale216
 - A. Vichy réorganise le renseignement intérieur.....216
 - B. La Résistance organise son renseignement216
 - a. L'office des Travaux ruraux, un service clandestin de renseignement militaire..... 216
 - b. Juillet 1940, la naissance du Bureau Central de Renseignement et d'Action Militaire (BCRA)217
 - c. De la section de contre-espionnage du BCRA à la Direction de la surveillance du territoire..... 218
 - d. Les Renseignements Généraux survivent à la Seconde Guerre mondiale 219
4. De 1945 à nos jours, le renseignement cherche à s'organiser et à gagner une crédibilité auprès de l'exécutif219
 - A. Le renseignement extérieur : du SDECE à la DGSE.....219
 - a. Le SDECE, son Service Action et ses dossiers..... 219
 - b. La DGSE, le plus loin possible des yeux de l'exécutif..... 221
 - B. Le renseignement intérieur : un système bicéphale, spécificité hexagonale....224
 - a. La Direction de la surveillance du territoire : sa naissance, son rôle, ses succès et ses frasques 224
 - b. Les Renseignements Généraux..... 228
 - c. La DST et la DCRG fusionnent pour devenir la Direction Centrale du Renseignement Intérieur (DCRI)..... 234
 - C. Le renseignement militaire.....236
 - a. La naissance de la DPSD 236
 - b. La création d'un service dédié au renseignement militaire à la suite du retour d'expérience de la Guerre du Golfe 237
 - D. La difficile mise en place d'un contrôle parlementaire241

II. LE TEMPS D'AVANCE DU ROYAUME-UNI 245

1. Les premiers pas du contre-espionnage britannique au XIV^e siècle et les prémices de sa structuration à la fin du XIX^e siècle245
 - A. Les premières expériences du renseignement au sommet de l'État245
 - B. En 1855, la création du Département topographie et statistiques.....247
2. Le renseignement s'organisa véritablement au début du XX^e siècle248
 - A. La naissance du MI5 et du MI6.....248
 - B. Le MI5, service de renseignement intérieur et de sécurité, face à l'IRA et aux espions allemands249
 - C. Le MI6, service de renseignement extérieur et d'actions clandestines, face aux ambitions allemandes250
3. Les services britanniques dans la Première Guerre mondiale et l'entre-deux-guerres.....250

A.	La Première Guerre mondiale	250
B.	L'Entre-deux-guerres	251
4.	La Seconde Guerre mondiale bouscule l'organisation des services britanniques ..	252
A.	Juillet 1940, la création du Special Operations Executive (SOE)	252
B.	Le développement du MI5 et la perte de vitesse du MI6	254
C.	La naissance d'une communauté du renseignement pendant la Seconde Guerre mondiale.....	255
5.	La délicate période de la Guerre froide mit plusieurs fois les services britanniques à mal	256
A.	Le MI5 et l'IRA.....	256
B.	La brèche soviétique au cœur du MI6 et du MI5	258
a.	Les cinq de Cambridge	258
b.	Michael Bettaney, une énième taupe	260
6.	De l'après-Guerre froide à la guerre contre le terrorisme : les services s'adaptent tant bien que mal	261
A.	La légalisation des services de renseignement britannique	261
B.	Les services durent prendre en compte la nouvelle donne géopolitique et les menaces post-Guerre froide.....	262
a.	Les services de renseignement se réorientent, un peu	262
b.	Le terrorisme intérieur, l'espionnage et le crime organisé	263
C.	Londres touché en plein cœur par le terrorisme, les services de renseignement britanniques accusés de défaillance	265
D.	Un réaménagement de la communauté nationale du renseignement pour pallier les failles	267
a.	La création du Joint Terrorism Analysis Centre.....	267
b.	Le vote de <i>Terrorism Act 2006</i>	267
c.	La mise en place du Counter Terrorism Command.....	268
E.	Des impairs à répétition au cours de ces dernières années.....	269
a.	Les vols secrets de la CIA et les accusations de complicité à l'encontre du MI6	269
b.	L'affaire Litvinenko	270
c.	Opérations inutiles, pertes de données classifiées et imprudences	271

III. DEUX ALLEMAGNES, DEUX APPAREILS DE RENSEIGNEMENT EN JUSQU'EN 1989

1.	La création et la confrontation des services de renseignement de la RDA et de la RFA	273
A.	Les services ouest-allemands sous la houlette des Alliés.....	274
a.	Le Bundesamt für Verfassungsschutz (BfV)	274
b.	De l'organisation Gehlen au BundesNachrichtendienst (BND)	276
c.	Le Bundesnachrichtendienst, outil capital des Alliés pendant la Guerre froide	277
d.	Le Militärische Abschirmdienst (MAD)	280
B.	Le renseignement est-allemand sous la coupe soviétique.....	282
e.	Le renseignement militaire au sein de l'Armée populaire nationale.....	282
f.	La Staatssicherheitsdienst, dite la Stasi	282
g.	La Hauptabteilung Aufklärung (HVA) et les années Markus Wolf	285
h.	L'influence de l'URSS sur la Stasi	287
2.	La restructuration des services après la réunification de l'Allemagne	288
A.	Le démantèlement de la Stasi à partir de 1989.....	288
B.	Le BND	290
C.	Le BfV	292
D.	La réunification des deux Allemagnes donna lieu à une réorganisation du renseignement militaire	293

IV. L'EMERGENCE DU RENSEIGNEMENT EN BELGIQUE ANIMEE PAR L'AFFIRMATION POLITIQUE DE LA NATION..... 295

1. Le premier service de renseignement naquit avec la création de l'État de Belgique en 1830295
2. 1939 – 1945 : les réseaux de résistants remplacèrent tant bien que mal les services de renseignement disparus297
3. Après 1945 : du péril rouge à l'Est de la Belgique au péril rouge interne.....298
4. Révélations et attentats mirent les services de renseignement sur la sellette au cours des années 1980.....299
 - A. La montée des violences politiques extrémistes299
 - B. Le scandale des réseaux *stay-behind* en Europe300
 - C. Les tueries du Brabant-Wallon302
5. Réformes et mise sous surveillance de l'appareil de renseignement belge303
 - A. Un plan de la Pentecôte pour mieux coordonner les services de maintien de l'ordre303
 - B. La création du Comité R pour surveiller les services de renseignement.....304
 - C. La reconnaissance législative des services de renseignement belges306
 - D. La naissance de l'OCAM.....308
6. Années 2000 : quand les scandales mirent à mal l'image de la Sûreté de l'État.....310
 - A. L'affaire *Epsi* (2004-2006).....310
 - B. L'affaire Erdal (2006)311
 - C. L'affaire Belliraj (2008).....312

CHAPITRE 3 : CULTURE(S) NATIONALE(S) DU RENSEIGNEMENT

I. UNE CULTURE FRANÇAISE DU RENSEIGNEMENT TRES FAIBLE 317

1. Le difficile chemin du renseignement en France.....318
 - A. Un renseignement toujours tenu à l'écart.....318
 - B. Une dénomination hypocrite des services.....319
 - C. Une organisation soumise à critiques.....320
2. L'absence de culture politique.....321
 - A. La méfiance des politiques français à l'égard des services de renseignement .321
 - a. L'organisation du renseignement français, indice du malaise politique 321
 - b. Des relations tumultueuses entre l'exécutif et le renseignement 321
 - c. La nomination du directeur général de service : usages et caractéristiques à la française d'une certaine méfiance..... 326
 - B. Une absence de politique publique, d'orientation et de coordination des services327
 - a. Pour une politique publique du renseignement 328
 - b. Des chefs de services en attente de directives..... 328
 - c. Les ministres et le renseignement..... 330
 - d. Cependant, des réorganisations majeures à dimension politique ou stratégique ont été opérées 331
 - C. La faible compétence des élus parlementaires en matière de renseignement.333
 - a. Les élus s'estiment insuffisamment informés 333
 - b. Une poignée de parlementaires sensibilisés 335
 - c. Les propositions de création de commission d'enquête indiquent un malaise certain 336
 - d. Un contrôle parlementaire du renseignement en souffrance 337
3. Une culture professionnelle cloisonnée338
 - A. Une culture professionnelle fragilisée par une intégration insuffisante du renseignement dans le dispositif décisionnel de la nation.....339
 - B. L'absence de communauté du renseignement340

a.	La concurrence entre les services de renseignement.....	340
b.	Le pansement des réformes : une académie et un coordonnateur.....	341
C.	La bonne réputation des professionnels français au niveau mondial.....	343
4.	Une culture publique du renseignement moribonde.....	343
A.	Les fictions anglo-saxonnes 1, les fictions françaises 0.....	343
B.	Les services français n'inspirent guère les romanciers.....	344
C.	Le renseignement n'est pas perçu comme un service public.....	345
D.	Des relations chaotiques entre les médias et les services de renseignement...	345
5.	Vers l'émergence d'une culture publique et politique.....	346
A.	Le vent tourne : vers une nouvelle relation entre l'exécutif et le renseignement	347
B.	Une recherche universitaire qui s'empare de ce sujet.....	348
C.	Les Français sont conscients que les services de renseignement sont nécessaires	351

II. LA CULTURE BRITANNIQUE DU RENSEIGNEMENT 353

1.	La culture historique et politique du renseignement au Royaume-Uni.....	353
A.	Un renseignement légitimé.....	353
a.	Des îles, des marins, des explorations... la géographie et l'impérialisme saxons ont ancré une culture du renseignement.....	353
b.	Un renseignement aujourd'hui assumé.....	354
c.	« L'essence d'un service secret, c'est qu'il doit être secret ».....	355
B.	Les relations entre l'exécutif et le renseignement : « <i>je t'aime, moi non plus</i> »....	356
a.	Des relations étroites entre l'exécutif et le renseignement depuis longtemps.....	356
b.	Les défections pendant la guerre froide ont mis en doute l'efficacité des services de renseignement.....	357
c.	Saddam Hussein et ses armes de destruction massive en Irak : quand le politique se sert des services pour justifier publiquement ses décisions.....	358
C.	Le législateur britannique et le renseignement.....	359
a.	Une reconnaissance tardive.....	359
b.	Un arsenal législatif constitué dans les années en une vingtaine d'années.....	361
c.	L'intérêt des parlementaires pour le renseignement.....	361
d.	Quel contrôle parlementaire ?.....	365
2.	Une culture professionnelle du renseignement très ancrée au Royaume-Uni : l'élite au service du pays.....	366
A.	Un recrutement à l'issue des grandes écoles.....	366
B.	Les directeurs ont d'abord fait leur carrière au sein des services de renseignement.....	366
C.	Une communauté du renseignement.....	367
3.	Une culture publique du renseignement.....	367
A.	L'image romantique d'un espion « <i>so british</i> ».....	367
a.	La figure mythique de James Bond.....	367
b.	Plus récemment, le MI5, ou comment les agents britanniques gagnent toujours.....	368
c.	Une production littéraire et cinématographique très riche.....	371
B.	Girouettes, les médias britanniques ne savent à quel sein se vouer.....	372
C.	Une recherche universitaire très active.....	374
a.	Une production scientifique très dense.....	374
b.	Des Histoires officielles.....	375
D.	L'intelligence économique : une démarche acquise dans les grandes entreprises britanniques.....	376
4.	La sécurité avant la liberté.....	378
A.	Sécurité, plus que la liberté.....	378
a.	Le vote de l' <i>Anti-Terrorism, Crime and Security Act en 2001</i>	378
b.	Deux nouveaux textes discutés et votés en 2005 et 2006.....	381
B.	L'essor fulgurant du renseignement privé au Royaume-Uni.....	382

III. UNE CULTURE ALLEMANDE DU RENSEIGNEMENT A DEUX VISAGES	384
1. Un héritage historique douloureux pour une profession noble.....	384
2. Une culture politique du renseignement sous le sceau de l'ambiguïté	385
A. L'exécutif et les services de renseignement	385
a. Des hommes d'expérience à la tête des services.....	385
b. Les directeurs de service, soupape de sécurité politique	387
B. Le législateur a encadré strictement l'activité des services et posé des garde-fous très attentifs.....	388
a. Un contrôle étroit pour ne pas revivre le passé.....	388
b. Les membres de la commission de contrôle parlementaire	389
C. Les parlementaires intéressés mais peu avisés	390
a. Les discussions mettent en lumière les sujets d'intérêt des élus.....	390
b. Les rapports et autres documents.....	391
3. Culture professionnelle du renseignement	392
A. Une communauté de renseignement ?.....	392
B. Une école de formation spécifique à la sécurité	393
C. Une association d'anciens	394
4. Une réelle culture publique de la sécurité	394
A. Plus d'essais sur le renseignement allemand que de romans.....	394
B. Une recherche universitaire embryonnaire	396
C. Liberté <i>vs</i> sécurité	397
a. Les citoyens garants du bon équilibre entre sécurité et liberté	397
b. Les médias, dépositaires du respect de cet équilibre par les services allemands	398
IV. UNE CULTURE POLITIQUE ET PUBLIQUE DU RENSEIGNEMENT INEXISTANTE QUE LE COMITE PERMANENT R TENTE DE COMBLER EN BELGIQUE.....	399
1. Une culture politique du renseignement qui peine à émerger	399
A. L'exécutif et le renseignement : l'absence de responsabilité politique	399
a. Les directeurs de services, fusible politique	399
b. Une absence d'intérêt et d'orientation claires.....	400
B. Des services de renseignement méfiants à l'égard des autorités politiques : un profond malaise	401
a. Un schéma législatif inversé, perçu par les services de renseignement	401
b. Des mises à l'index trop fréquentes.....	401
c. Des fuites à répétition : chat échaudé craint l'eau chaude... ..	406
C. Le renseignement et le législateur : le jeu du chat et de la souris.....	407
a. Les derniers scandales ont généré la méfiance de la classe politique à l'égard du renseignement belge	407
b. Le schéma inversé du législateur.....	409
c. Un arsenal réglementaire autour du renseignement.....	409
d. L'intérêt des parlementaires pour les questions de sécurité	411
D. L'action positive du Comité R	414
a. Le rôle du comité R assumé en intelligence.....	414
b. Le comité R plaide pour une promotion d'une « culture du renseignement » belge	415
2. Une culture professionnelle mais pas de communauté nationale du renseignement.....	416
A. Une culture professionnelle face à la problématique du recrutement	416
B. Le désamour entre les services nuit à l'émergence d'une communauté nationale du renseignement.....	417
3. Quelle culture publique du renseignement ?.....	418
A. Une recherche universitaire timide.....	418
B. Il n'y a pas de James Bond belge (dans les médias).....	420
a. Ni fiction, ni documentaire sur le renseignement	420
b. Un traitement médiatique partial	420

PARTIE III : L'IMAGE DES SERVICES DE RENSEIGNEMENT ET SES NOUVEAUX ENJEUX

CHAPITRE 1 : IMAGES NATIONALES DU RENSEIGNEMENT

I. L'IMAGE DES SERVICES DE RENSEIGNEMENT FRANÇAIS EVOLUE ASSEZ FAVORABLEMENT DEPUIS QUELQUES ANNEES 428

1. Aperçu historique de l'image des services français 428
 - A. Une organisation bicéphale des services de renseignement intérieur qui favorisait la méfiance publique 428
 - B. Le culte de la discrétion a desservi l'image des services de renseignement français..... 429
2. Entre désenchantement et romantisme : cinéma, télévision et radio entretiennent une image paradoxale..... 431
 - A. Les fictions sur le renseignement français 432
 - a. Sur le petit écran français : le téléfilm *Rainbow Warrior* et la série *Sécurité intérieure*433
 - b. Sur les toiles : *Secret Défense* et les autres435
 - c. Pourquoi si peu de fictions *made in France* ?440
 - B. Les émissions et les documentaires 441
 - a. Sur les ondes, « Rendez-vous avec X » offre une image qui navigue entre le sulfureux, les coups tordus et l'espion héroïque.....441
 - b. Documentaires et docu-fictions.....443
 - c. Les émissions de plateau : *C'est dans l'air* et *Droit d'inventaire*446
3. Le « renseignement » dans la presse française 448
 - A. Le nombre d'articles consacrés au « renseignement » a augmenté depuis 2008 dans les médias français 448
 - B. Affaires, opérations, fichiers, menaces sont les principaux thèmes évoqués dans les articles de presse sur le renseignement français en 2008 454
 - C. Les RG, la DST, la DGSE et la DCRI plus médiatisés que les autres services de l'Hexagone 459
 - D. Compétence et fluctuation des journalistes 461
 - E. Un champ lexical orienté 461
 - a. Un vocabulaire péjoratif : secret et barbouzeries461
 - b. Des désignations imprécises des services, des hommes et des sources.....463
 - c. Le lexique de la menace est présent mais n'est pas anxiogène.....464
4. Peu d'ouvrages sur le sujet jusqu'à récemment 464
5. Les raisons du changement de l'image des services de renseignement..... 466
 - A. Un chef de l'État décomplexé à l'égard du renseignement..... 467
 - B. Une politique de communication mise en œuvre par certains services de renseignement..... 470
 - a. Politique et stratégie de communication470
 - b. Les directeurs passés sur le grill médiatique471
 - c. Une sensibilisation des services auprès des étudiants, des entreprises et des publics avertis473
 - d. La mise en ligne de sites Internet474
 - e. Une campagne de recrutement plus visible de la DGSE476
 - C. Succès versus échecs dans les médias 478
 - D. Un sentiment d'insécurité favorable à la reconnaissance de l'action des services de renseignement et de sécurité 479
6. La perception réelle du renseignement par l'opinion publique française 484
 - A. Une méconnaissance des services de renseignement et de sécurité français.. 485

B.	Les Français ne sont pas dupes mais se savent pas où se situe la frontière fiction – réalité	487
C.	Une absence d'image pour la plupart des services français	487
D.	Les moyens à disposition des services sont perçus de façon disparate	489
7.	L'image des services auprès des décideurs politiques	491

II. L'IMAGE DES SERVICES DE RENSEIGNEMENT ET DE SECURITE BRITANNIQUES 494

1.	Aperçu historique de l'image du renseignement britannique	494
A.	Une image culturellement positive.....	494
B.	Une culture du secret	496
2.	Une image fictive entre promotion et politique	497
A.	L'équipe du MI5, <i>James Bond</i> et les autres touchent une large audience au Royaume-Uni et au-delà	497
B.	Les menaces : des messages politiques en filigrane	498
C.	Concurrence et collaboration entre services	501
D.	Méthodes et efficacité du service : un besoin de légitimation	502
3.	Une reconnaissance politique très modérée	502
A.	Peu de discours et de visites officielles	503
a.	De rares visites officielles	503
b.	Les discours des autorités politiques évoquent peu le mérite des services britanniques ..	504
B.	Une menace très présente dans les discours politiques : une assise de choix pour justifier une politique sécuritaire	506
4.	Les services britanniques soucieux de leur image	507
A.	Des histoires soigneusement officielles	507
B.	Des sites Internet aussi denses que pauvres.....	509
a.	Le site du Secret Intelligence Service (MI6).....	509
b.	Le site du Security Service (MI5)	511
c.	Un site Internet consacré à l'Intelligence community.....	514
C.	Des publications officielles	514
D.	La discrétion du directeur général	515
E.	Les relations publiques des services se développent	518
a.	Focus sur les relations publiques du GCHQ.....	518
b.	Le centenaire du MI5 et MI6 en grande pompe	519
F.	Des expositions sur le renseignement, avec la contribution des services de Sa Majesté.....	520
5.	L'ambivalence des médias nationaux vis-à-vis des services de renseignement et de sécurité britanniques.....	521
A.	L'image des services de renseignement et de sécurité britanniques dans la presse à scandale nationale	522
a.	Le traitement médiatique du <i>Daily Mail</i>	523
b.	Le traitement médiatique du <i>Sun</i>	527
c.	La menace terroriste omniprésente dans les tabloïds.....	531
B.	L'image des services de renseignement et de sécurité britanniques dans la presse de référence nationale	533
a.	Le traitement médiatique du <i>Guardian</i>	533
b.	Le traitement médiatique de l' <i>Independent</i>	536
C.	Une approche britannique caractéristique	541
a.	L'omniprésence d'un vocabulaire menaçant	541
b.	Un lexique qui remet en question la fiabilité des services	542
c.	Un décalage entre l'actualité du renseignement et son traitement médiatique	543
6.	Des actualités qui prêtent à polémique, effroi ou critiques depuis 2001	546
A.	Les attentats contre l'Occident en son sein et au-delà	546

B.	Pertes, vols et fuites de données à répétition	547
C.	Les soupçons de tortures	548
III.	L'IMAGE DES SERVICES DE RENSEIGNEMENT ALLEMANDS	549
1.	L'histoire du pays confère au renseignement une image entre deux eaux.....	549
2.	La littérature et le cinéma allemands ne forgent pas de héros nationaux.....	550
A.	Mata Hari n'est pas une égérie en Allemagne	550
B.	Le désert fictionnel et documentaire	551
a.	Les auteurs de romans, de séries ou de films ne sont pas inspirés par les services secrets allemands	551
b.	Quelques documentaires	551
3.	La reconnaissance politique modérée des dirigeants : des pointillés à la ligne continue	552
A.	Des discours positifs.....	553
B.	La présence des politiques en chair et en papier.....	554
4.	Une actualité qui favorise la critique à l'encontre des services de renseignement allemands.....	555
A.	Le rôle des services de renseignement allemand dans la 2 nd e Guerre du Golfe.....	556
B.	La complicité de l'Allemagne dans l'affaire des « vols secrets de la CIA » et plus encore.....	556
C.	BND et journalistes, de la relation incestueuse au crime de lèse-majesté	559
D.	Les méthodes du BND dans l'enquête sur l'évasion fiscale <i>via</i> le Liechtenstein remise en cause	560
5.	L'image des services dans les médias allemands.....	561
A.	Le traitement médiatique du renseignement dans <i>Das Bild</i>	562
B.	Le traitement médiatique dans <i>Frankfurter Allgemeine Zeitung</i>	566
6.	Les services de renseignement allemands sont soucieux de leur image.....	572
A.	La communication du BND n'est pas nouvelle mais s'intensifie	572
a.	Un département des relations publiques : pour une communication de proximité et des relations formalisées avec les journalistes.....	573
b.	Les nombreuses interviews et conférence de presse du directeur du BND.....	574
c.	Le site internet du BND	574
d.	Des brochures d'informations	575
e.	Les événements « <i>made in BND</i> »	575
B.	Le BfV communique essentiellement sur les menaces	576
a.	Un rapport annuel d'activité rendu public.....	577
b.	De multiples publications	578
c.	Des interviews de plus en plus nombreuses.....	579
d.	Un site Internet étoffé pour le BfV	579
IV.	L'IMAGE CONTRASTÉE DES SERVICES DE RENSEIGNEMENT ET DE SÉCURITÉ BELGES.....	581
1.	La presse nationale donne une image inégale du renseignement belge	581
A.	L'image de la Sûreté de l'État malmenée au gré des affaires.....	581
a.	Des articles plutôt défavorables et les affaires mises en avant	581
b.	Un champ lexical péjoratif récurrent	583
B.	Le SGRS, le « <i>grand muet</i> » qui n'intéresse pas les médias	584
C.	L'OCAM, encore jeune, tend à se forger une image plutôt positive	585
D.	La mauvaise image de la Sûreté dans les médias cache la forêt.....	585
E.	Un traitement médiatique critiqué par les services de renseignement et le Comité R	586
2.	Les relations entre les journalistes et les services de renseignement sont inexistantes	587

3.	Littérature, films et séries télévisées	588
4.	La politique de communication du renseignement belge	589
	A. Les sites Internet des services belges.....	590
	a. La Sûreté de l'État sur le web	590
	b. Le SGRS présent sur Internet.....	591
	B. Communauté du renseignement et chercheurs publient une histoire de la Sûreté belge	592
	C. Le premier rapport annuel de la Sûreté de l'État	592
	a. Ces événements qui exigent des explications de la Sûreté de l'État.....	592
	b. Le contenu du rapport annuel de 76 pages.....	594
	c. Se faire connaître et se justifier	595
	D. De nouveau, un porte-parole de la Sûreté de l'État ?	595
	E. Le Comité R communique beaucoup à propos des services belges.....	597

CHAPITRE 2 : LES POSSIBLES RÉPERCUSSIONS DE L'IMAGE

I. UNE MAUVAISE IMAGE PEUT GRAVEMENT AFFECTER LE FONCTIONNEMENT D'UN SERVICE ET SA RELATION AVEC L'EXECUTIF 601

1.	Des réformes en temps de crise décidée par les politiques	601
	A. Des réformes structurelles pour pallier les défaillances spectaculaires.....	601
	B. Des réformes internes pour assainir	604
2.	Soutien et distanciation politique	607
	A. Une distanciation politique vis-à-vis du renseignement en France et en Belgique	607
	B. Un soutien officiel en Allemagne et au Royaume-Uni	609
3.	La direction des services, soupape de sécurité du responsable politique ?	610
4.	Des budgets affranchis de sanctions politiques.....	613
5.	Des difficultés de recrutement	615
	A. Travailler pour un service de renseignement n'est pas toujours attrayant	615
	B. Une politique de ressources humaines inadaptée	615

II. LA PRISE EN COMPTE DE L'EXIGENCE DE TRANSPARENCE618

1.	Une exposition médiatique augmentée	618
2.	Publication de rapports annuels d'activité des services de renseignement.....	620
3.	Une ouverture politique imposée	621

III. LE RENFORCEMENT DU CONTROLE PARLEMENTAIRE624

1.	La mise en place d'un contrôle parlementaire plus étroit... ..	624
	A. ... pour compenser un renforcement des moyens alloués aux services	624
	B. ... pour remédier à la défaillance des services	625
2.	La quête de crédibilité des organes parlementaires de contrôle.....	627

IV. L'UTILISATION D'UN CONTEXTE DE CRISE POUR FAVORISER L'ACCEPTATION POLITIQUE ET SOCIALE DES LOIS631

1.	L'adoption de lois coercitives facilitée par la période de « crise ».....	631
	A. Les attentats spectaculaires ont favorisé l'adoption sans encombre de dispositions sécuritaires.....	631
	B. Les politiques justifient les mesures exceptionnelles face un risque réel et imminent.....	633

2.	État de crise : de l'exception au permanent.....	635
A.	L'omniprésence du terrorisme dans les médias.....	635
B.	La « <i>guerre contre le terrorisme</i> » autorise un état d'exception quasi permanent..	637

CHAPITRE 3 : VERS UN NOUVEAU MODELE DE COMMUNICATION ?

I. LA VRAIE STRATEGIE DE COMMUNICATION DES SERVICES DE RENSEIGNEMENT..... 643

1.	De multiples supports pour promouvoir le renseignement	643
A.	Un outil en vogue : Internet	644
B.	Des publications papier à profusion	645
C.	Des rencontres avec le public	645
D.	Expositions temporaires et permanentes.....	646
E.	Une démarche promotionnelle, presque comme une entreprise ordinaire ...	647
2.	Les parades de communication : la thématique des menaces et du recrutement ..	648
3.	Les grands objectifs de la stratégie de communication.....	649
A.	Informé : se faire connaître et se faire apprécier.....	650
B.	Alerter : sensibiliser la population à la menace... ..	651
C.	... pour justifier l'extension de leurs ressources.....	652
D.	Avertir : donner un signal aux puissances étrangères et aux groupes criminels... ..	656
E.	La mise en place de campagnes marketing pour attirer les talents	656
a.	Le premier objectif : la notoriété (faire connaître).....	657
b.	Le second objectif : l'incitation (convaincre)	659

II. LA COMMUNICATION A VISEE PEDAGOGIQUE DES ORGANES DE CONTROLE DU RENSEIGNEMENT..... 661

1.	Inculquer une culture du renseignement.....	661
2.	Crédibiliser leur propre rôle et celui des services de renseignement	663

III. LA COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT..... 665

1.	Une reconnaissance politique du renseignement visible	665
2.	La parade des menaces pour valider et justifier	666

IV. LES CARENCES A REDUIRE..... 668

1.	La défaillance des journalistes	668
2.	Des outils de communication adaptés pour toucher un large public	669
A.	Réaliser des reportages ou des documentaires à visée pédagogique	669
B.	Une communication de proximité	669
C.	Le renseignement au cinéma, sans devenir un objet de foire.....	670